HAL
open science

Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. A propos d"' événements sida " et du " scandale du sang contaminé "

Dominique Marchetti

▶ **To cite this version:**

Dominique Marchetti. Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. A propos d"' événements sida " et du " scandale du sang contaminé ". Sociologie. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), 1997. Français. NNT : . tel-00853845

HAL Id: tel-00853845

https://theses.hal.science/tel-00853845v1

Submitted on 23 Aug 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SCIENCES SOCIALES

Contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90.

A propos d'« événements sida » et du « scandale du sang contaminé »

THESE DE DOCTORAT DE SOCIOLOGIE

TOME I

Présentée et soutenue publiquement par Dominique MARCHETTI (décembre 1997)

Directeur

M. Pierre BOURDIEU, Professeur au Collège de France,
Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Membres du jury

Madame Claudine HERZLICH, Directeur de recherches au CNRS,
Directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales

Monsieur Erik NEVEU, Professeur à l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes

Monsieur Patrice PINELL, Directeur de recherches à l'INSERM

Monsieur Charles SUAUD, Professeur à l'Université de Nantes

REMERCIEMENTS

A Pierre Bourdieu dont les nombreux travaux m'ont été très précieux ainsi que l'attention qu'il a portée à cette enquête ;

Ce travail doit beaucoup à la complicité de Patrick Champagne, qui a réalisé plusieurs entretiens avec moi et a participé étroitement à toutes ses phases en montrant une confiance et un soutien qui ont été décisifs.

Les conseils et l'aide de Pierre Lascoumes ont également été importants.

Le Conseil national du sida (CNS) et surtout la commission « Sciences de l'homme et de la société » de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) ont participé au financement de ce travail. Que leurs membres en soient remerciés et tout particulièrement Françoise Héritier-Augé et Yves Souteyrand.

Cette recherche n'aurait pas pu être réalisée bien évidemment sans la participation patiente de toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer et qui, pour certaines d'entre elles ont bien voulu faire des remarques critiques sur ce travail. Ces remerciements s'adressent plus particulièrement à Philippe Artières, Jean-Baptiste Brunet et aux personnes qui m'ont aidé à l'Inathèque de France (notamment Christine Barbier-Bouvet et Myriam), au CRIPS (Claudine Vallaury), au service de presse du ministère de la santé (Philippe Dumas, Hervé Magueur et Jean-François Rioufol) et au cabinet de Laurent Fabius (Brigitte Bloch et Florence Ribard).

Il doit également à l'attention ou aux discussions diverses avec Béatrice Casanova (et tous les membres du groupe de travail sur les journalistes au CSEC), Eric Darras, Julien Duval (que je remercie aussi tout particulièrement pour son travail de relecture), Claude Fossé-Poliak, Christophe Gaubert, Thomas Gay, Malika Gouirir, Jacques Lagroye et Daniel Gaxie (au tout début de cette recherche lors du DEA de Science Politique de Paris I), Frédéric Lebaron, Rémi Lenoir, Gérard Mauger, Fabienne Pavis, Louis Pinto et quelques autres encore.

Mais qu'il me soit aussi permis de dire aussi que cette thèse n'aurait pu être menée à bien sans le soutien moral et affectif de mes parents, de mes frères et soeurs, de leurs proches et sans celui de nombreux amis qu'il serait trop long de citer ici mais qui ont été présents tout au long de ce travail.

Qu'ils en soient tous ici chaleureusement remerciés.

INTRODUCTION

Depuis les années 80, les publications sur « les médias » et « les journalistes » se sont multipliées. Outre le développement d'une presse spécialisée, de pages et de chroniques spécifiques dans les grands médias, il existe aujourd'hui sur ces sujets de très nombreux ouvrages rédigés par des journalistes ou par des essayistes[1]. Ces publications ont souvent pour vocation de livrer des « réflexions » ou des « témoignages » sur le métier lui-même. Si le genre s'est fortement développé en France, c'est probablement parce que les médias, à la fin des années 80 et au début des années 90, ont été mêlés directement à l'actualité - on pense notamment aux controverses sur le travail des journalistes à l'occasion d'événements devenus emblématiques - mais aussi en raison du développement des chaînes de télévision privées. La place prise par ce média dans la production de l'information a suscité (et suscite) des critiques[2] de la part des journalistes de la presse écrite nationale dont certains affirment non sans un certain mépris qu'ils « ne font pas le même métier ». Par ailleurs, nombreux sont les ouvrages de professionnels de la presse qui portent sur l'histoire des journalistes[3] ou leurs « fonctions »[4], qui s'intéressent plus particulièrement à un média[5] ou à un type de

---

[1] Pour un exemple, voir Alain Minc, *Le média-choc*, Paris, Grasset, 1993.

[2] Sur ce sujet, cf. notre troisième partie.

[3] Voir le livre d'un journaliste du *Monde* (Thomas Ferenczi, *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIXème siècle*, Paris, Plon, 1993) où il est aujourd'hui médiateur.

[4] Cf. l'ouvrage d'un journaliste (Marc Paillet, *Le journalisme. Fonctions et langages du quatrième pouvoir*, Paris, Denoël, 1974) qui a commencé à la Libération et était rédacteur en chef l'*AFP* quand il l'a rédigé.

[5] Ainsi, des livres de journalistes sont sortis dans les années 80 et 90 sur l'*AFP*, *Le Monde*, *Libération*, *Europe 1*, etc. On peut citer un des derniers parus rédigés par deux reporters : Christophe Nick et Pierre Péan, *TF1. Un pouvoir*, Paris, Fayard, 1997.

média[6], certains évoquant les petites histoires qui circulent dans les grandes rédactions parisiennes[7]. Beaucoup de livres sont enfin consacrés à l'« élite » de la profession, c'est-à-dire les « stars de la télévision », les dirigeants[8] et/ou les éditorialistes politiques[9], et à leurs rapports avec le pouvoir politique. Si ces publications sont utiles - elles permettent de repérer des débats qui agitent certaines fractions du milieu journalistique et livrent par ailleurs sur l'activité médiatique nombre d'informations parfois inaccessibles aux chercheurs -, elles sont aussi les principaux vecteurs d'un sens commun journalistique, qui conduit à poser les problèmes de la presse de manière essentiellement éthico-politique (les « dérives », les « dérapages », les « connivences », etc.), donnant une représentation largement négative de la « profession » que les principaux intéressés sont les premiers à déplorer bien qu'ils contribuent à l'alimenter en permanence. Parmi les travaux de chercheurs qui se sont fortement développés à partir des années 80 dans différentes disciplines (sociologie, histoire, sémiologie, etc.), beaucoup n'échappent pas à ces problématiques indigènes[10] qui font obstacle à l'analyse sociologique. C'est pourquoi, peut-être plus encore qu'en

---

[6] Bernard Wouts, *La presse entre les lignes*, Paris, Flammarion, 1990 ; Marie-Eve Chamard et Philippe Kieffer, *La télé. Dix ans d'histoires secrètes*, Paris, Flammarion, 1992.

[7] Cf. l'ouvrage d'une ancienne journaliste de *Libération* (Françoise Berger, *Journaux intimes. Les aventures tragi-comiques de la presse sous François Mitterrand*, Paris, Robert Laffont, 1992) et de deux anciens collaborateurs du même quotidien dans les années 70 (Marie-Odile Delacour et Yves Wattenberg, *Dix petits tableaux de moeurs journalistiques à l'usage des lecteurs de presse !*, Paris, Megrelis, 1983).

[8] Cf. notamment Laurent Greilsamer, *Hubert Beuve-Mery*, Paris, Fayard, 1990 ; Yves Courrière, *Pierre Lazareff*, Paris, Gallimard, 1995.

[9] Cf. par exemple les livres d'un journaliste politique (François-Henri de Virieu, *La médiacratie*, Paris, Flammarion, 1990) ou d'un journaliste-essayiste de *L'Evénement du Jeudi* (Yves Roucaute, *Splendeurs et misères des journalistes*, Paris, Calmann-Lévy, 1991). Voir aussi « La mediaklatura. Le nouveau pouvoir culturel », *Documents Observateur*, n°1, mai 1988.

[10] Cf. par exemple Dominique Wolton, *Eloge du grand public. Une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 1990 ; Roland Cayrol, *Médias et démocratie, la dérive*, Paris, Presses de Science Po, 1997.

d'autres domaines du fait que les journalistes parlent d'un sujet qu'ils connaissent bien, la sociologie, comme le montrera ce travail, doit rompre avec ces visions médiatiques.

L'expansion de recherches sur « la communication », qui jusque-là étaient peu nombreuses en France comparativement aux Etats-Unis, a cependant contribué à améliorer la connaissance du journalisme français. Par exemple, la création de revues spécialisés (*Réseaux*, *Quaderni*, *Hermès*) et de troisièmes cycles en sciences de l'information et de la communication y participent et en témoignent à la fois. Ces recherches s'intéressent majoritairement à l'information produite par la presse écrite nationale d'information générale et/ou surtout par les chaînes de télévision à travers l'analyse de journaux d'information[11], d'émissions politiques et, plus récemment, d'autres types de programmes : *reality shows*, émissions dites de « divertissement », etc. Au-delà de l'apport régulier de travaux historiques sur les médias en général[12] (notamment audiovisuels[13]) et/ou sur les journalistes[14], des recherches récentes ont permis de mieux connaître ce champ d'activité, qu'il s'agisse des études sociographiques portant sur les titulaires de la carte professionnelle, même si elles restent très incomplètes, ou sur certains types de journalistes (« l'élite »[15] ou les « journalistes sociaux »[16] notamment), des travaux

---

[11] Cf. Bernard Miège (*Le JT. Mise en scène de l'actualité à la télévision*, Paris, La Documentation française, 1986) et plus récemment Arnaud Mercier (*Le journal télévisé*, Paris, Presses de Science Po, 1996).

[12] Pour un exemple récent, voir Marc Martin, *Médias et journalistes dans la République*, Paris, Odile Jacob, 1997.

[13] On peut se reporter aux travaux de Jérôme Bourdon sur la télévision (par exemple *Haute Fidélité. Pouvoir et télévision*, 1935-1994, Paris, Seuil, 1994) et de Cécile Méadel sur la radio (notamment *Histoire de la radio des années trente*, Paris, Anthropos-INA, 1994).

[14] Marc Martin (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français*, 1950-1990, Paris, Albin Michel, 1991.

[15] Rémy Rieffel, *L'élite des journalistes*, Paris, PUF, 1984.

sur l'identité professionnelle des journalistes et sa constitution[17], sur les normes et les valeurs en vigueur, sur les contraintes du « système médiatique »[18] ou encore sur la formation professionnelle. De même, nombre d'ouvrages, qui évoquent plus précisément aussi les relations des journalistes avec leurs sources, tout particulièrement avec le milieu politique, s'avèrent très précieux.

Mais, hormis certaines recherches sur les émissions politiques[19] ou le travail quotidien des journalistes[20], peu s'intéressent au processus de sélection et de fabrication de l'information. Les travaux sur ces questions sont nettement plus développés, notamment en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis où il existe une tradition de recherche très ancienne. Il en est ainsi des travaux de David White[21] (et de ses successeurs) sur les journalistes comme *gatekeepers* ou de l'étude de Jeremy Tunstall sur des journalistes spécialisés britanniques, montrant le poids des *news organizations* dans la production de l'information[22]. De même, de nombreuses recherches dites « constructivistes », comme celles Harvey Moloch et

---

[16] Sandrine Lévèque, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*, Paris, thèse de science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université Paris I, 1996.

[17] Denis Ruellan, *Le professionnalisme du flou*, Grenoble, PUG, 1993 ; Michel Mathien et Rémy Rieffel, (sous la dir.), *L'identité professionnelle des journalistes*, Strasbourg, Alphacom-CUEJ, 1995.

[18] Michel Mathien, *Les journalistes et le système médiatique*, Paris, Hachette-Université, 1992.

[19] On renvoie ici notamment aux travaux cités en bibliographie d'Erik Neveu et Eric Darras notamment.

[20] Voir des ouvrages écrits conjointement par des chercheurs et des journalistes : cf. Hervé Brusini et Francis James, *Voir la vérité. Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982 ; Alain Accardo, Georges Abou, Gilles Balbastre et Dominique Marine, *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Paris, Bordeaux, Le Mascaret, 1995.

[21] David M. White, « The 'Gate Keeper' : a Case Study in the Selection of News », *Journalism Quarterly*, n°7, 1950, pp. 383-390.

[22] Jeremy Tunstall, *Journalists at work*, London, Constable, 1971.

Marilyn Lester[23] sur le passage de l'occurrence à l'événement[24] et de Gaye Tuchman sur la manière dont les *news* sont construites socialement[25], sont des contributions majeures. Plus récemment, Michaël Schudson, par ses travaux sur l'histoire du journalisme américain[26], et Herbert J. Gans, lorsqu'il s'intéresse à la façon dont les valeurs, les standards professionnels ou les sources interviennent dans la sélection de l'information[27], ont permis également de mieux connaître les processus de production de l'information. En revanche, les recherches sur cette question restent en France peu nombreuses en dépit de plusieurs travaux importants qui en sont proches sous certains aspects[28],

Nous voudrions ici contribuer à combler cette lacune à travers une recherche sur les mécanismes de sélection et de construction des événements à l'oeuvre dans l'espace des médias nationaux d'information générale et politique. Ce travail a été réalisé à partir d'une analyse de cas en l'espèce de plusieurs événements journalistiques portant sur le sida[29], principalement le « scandale du sang contaminé », qui ont eu lieu dans les années 80 et au début des années 90. Il est né

---

[23] Harvey Moloch et Marilyn Lester, « News as Purposive Behavior : On the Strategic Use of Routine Events, Accidents, and Scandals », *American Sociological Review*, vol 39, 1974, pp. 101-112. Cet article a été traduit dans une revue française Harvey Moloch and Marylin Lester, "Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements", *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 23-41.

[24] Sur ce sujet, on renvoie à l'introduction de la première partie.

[25] Gaye Tuchman, *Making News. A Study in the Construction of Reality*, New York, The Free Press, 1978.

[26] Michaël Schudson, *Discovering the News. A Social History of American Newspapers*, New York, Basic Books, 1978 ; *The Power of News*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, chapitre 1.

[27] Herbert J. Gans, *Deciding What's News. A study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time*, New York, Vintage, 1980.

[28] Cf. par exemple avec des approches et des objectifs différents : *Eliséo Véron, Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Miles Island*, Paris, Minuit, 1981 ; Jean-Gustave Padioleau, *« Le Monde » et le « Washington Post ». Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985.

de l'idée de comprendre le traitement médiatique du drame qui touche les personnes (hémophiles et transfusés) contaminées à la suite de transfusions entre 1980 et 1985. Cet événement, qui n'est pas encore clos, et qui a occupé très souvent la « une » des médias entre 1991 et 1993, reste en effet une énigme spécifiquement française puisque la France est le seul pays où le « scandale » a pris une telle ampleur alors que les taux de contaminations y étaient très proches de ceux des pays voisins[30] où les moyens de prévention (test de dépistage du sida sur les dons de sang ou distribution de produits chauffés pour les hémophiles par exemple) avaient été mis en place quasiment au même moment. Si ce problème a été constitué comme un des événements les plus importants des années 80 et 90, sa médiatisation ne peut être seulement rapportée ni au seul travail d'une ou de quelques journalistes, qui aurai(en)t « révélé » le « scandale », ni aux propriétés « médiatiques » de l'affaire elle-même (les caractéristiques des personnes touchées, les conditions dans lesquelles se sont produites les contaminations, l'organisation de la transfusion sanguine, etc.), dont il ne s'agit pas ici de traiter[31]. La forme prise par cette affaire s'explique aussi et surtout par les transformations qui sont intervenues dans le champ journalistique à cette période, tout particulièrement dans le domaine de l'information scientifique et médicale. De la même manière que ce problème a agi comme un révélateur dans différents secteurs (médical, politique, etc.), il est aussi un révélateur du fonctionnement de l'espace des médias nationaux d'information générale.

---

[29] Pour un état des travaux sur la médiatisation du sida en France et à l'étranger, on renvoie à l'annexe 5.

[30] Ce point est développé dans le second chapitre de la première partie.

Démarche d'ensemble

Ce travail s'appuie sur les recherches de sociologie des médias et des journalistes, qui viennent d'être mentionnées, mais surtout sur des travaux divers utilisant la théorie des champs[32], et notamment ceux de Patrick Champagne[33] sur différents événements journalistiques tels que les manifestations politiques et les « problèmes de société ». Le principal intérêt de la notion de champ journalistique[34] réside dans sa dimension relationnelle. A partir de l'analyse du « scandale du sang contaminé » et d'autres « événements sida » plus secondaires, on se propose de démontrer comment des faits deviennent ou non des événements en analysant la manière dont le champ journalistique détermine les conditions d'accès à l'existence médiatique et contribue fortement à la construction des problèmes publics, y compris quand il rend compte de l'activité d'un champ aussi autonome que le champ médical. En effet, si de nombreux travaux ont mis en évidence le fait que les médias constituent un espace stratégique s'agissant de peser sur le fonctionnement du champ politique, cette évolution est plus récente dans le cas du champ scientifique et médical. Auparavant, l'information médicale était étroitement contrôlée à quelques exceptions près par les autorités médicales et par quelques journalistes spécialisés qui n'étaient pas en concurrence. Elle est aujourd'hui soumise aux lois ordinaires de production de l'information à

---

[31] Sur les différentes étapes de cette enquête, et notamment les difficultés qu'elle a posées en raison notamment des caractéristiques de l'affaire du sang contaminé, on peut se reporter utilement à l'annexe 1.

[32] On renvoie notamment à un certain nombre de travaux de Pierre Bourdieu qui sont mentionnés en bibliographie.

[33] Cf. notamment : *Faire l'opinion. le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1991 ; « La vision médiatique » in Pierre Bourdieu (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 61-79.

[34] Pierre Bourdieu, « L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101/102, 1994, pp. 3-9.

destination du « grand public ». Cela signifie que le poids des considérations journalistiques, et plus encore économiques, est croissant dans la sélection et la construction des événements dans le domaine médical, le champ journalistique ayant conquis une autonomie relative par rapport au champ médical, qui est corrélé au processus historique de « professionnalisation » des journalistes. Mais cet espace se trouve lui-même de plus en plus soumis à une logique commerciale, C'est pourquoi, à travers la description de ce double mouvement, on s'est attaché d'une part à montrer comment les événements médicaux étaient traités aujourd'hui comme des événements ordinaires, c'est-à-dire d'une manière très proche des faits divers ou des affaires politico-financières ; ce qui signifie d'autre part que les agents de champs sociaux, auparavant peu soumis aux logiques médiatiques comme le champ médical et le champ judiciaire, ne peuvent parfois plus ignorer les effets que produit le champ journalistique dans leurs activités ordinaires.

Dans la première partie, on rappellera que les journalistes ne sont que les coproducteurs de ces produits collectifs que constituent les événements. On peut distinguer deux régimes entre lesquels oscillent la production des événements médiatiques. Il y a d'un côté des événements « obligés » et « évidents » (chapitre 1) - ils sont créés pour les journalistes et/ou ils ne peuvent les ignorer - comme les annonces scientifiques et d'autre part des événements « imprévus » et « inattendus » (chapitre 2), « scandales », « affaires » ou « polémiques ». Si, dans le premier régime, qui est analysé à travers deux exemples (l'annonce d'un traitement contre le sida par la ciclosporine en 1985 et de l'expérimentation d'un prototype de vaccin en 1994), la part des journalistes dans la production de l'événement peut paraître faible parce que ces annonces s'imposent aux médias en

raison du capital scientifique, politique ou médiatique des protagonistes, elle est loin d'être négligeable. En effet, on verra que la médiatisation des annonces scientifiques sur le sida dépend parfois moins de l'importance objective des recherches, telle qu'elle ressort des débats entre les scientifiques, que de verdicts journalistiques ou d'intérêts politiques et économiques. Mais la contribution grandissante des médias dans la coproduction des événements dans ce secteur apparaît plus nettement encore dans le second régime d'événements qui est plus nouveau dans ce domaine comme le montre la comparaison entre la médiatisation de deux problèmes de santé publique au cours de l'année 1983 : la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B et la sélection des donneurs de sang pour prévenir des risques de contamination par transfusion sanguine.

A partir de l'analyse du « scandale du sang contaminé », la seconde partie vise à démontrer que si la production d'un événement dépend des propriétés des sujets traités et de la conjoncture, elle est surtout liée aux lois internes de fonctionnement du champ des médias omnibus nationaux. Pour comprendre la genèse d'un tel événement, qui n'est devenu un « scandale » que plusieurs années après les faits, il faut prendre en compte les transformations survenues, au cours des années 80 et au début des années 90, au sein de cet espace. A un premier niveau, on s'est attaché à restituer les changements de la structure du champ des médias nationaux d'information générale en expliquant comment, sous l'effet des contraintes économiques, il s'est homogénéisé, le pôle commercial se renforçant au détriment du pôle « intellectuel » (chapitre 1) comme le montre l'exemple des quotidiens et des newsmagazines ; il s'est aussi, depuis la seconde moitié des années 80, réorganisé autour des chaînes de télévision qui occupent une position dominante. L'affaire du sang contaminé montre que cette structure a des effets

importants sur la constitution de l'événement lui-même. Ainsi, l'analyse du processus des « reprises » entre les différents supports de presse donne à voir le poids très inégal des différents médias. L'information importante est celle qui est considérée comme telle par l'ensemble des médias qui comptent dans la production de l'information dominante : quelques titres de presse écrite (notamment *Le Monde*), l'*Agence France Presse*, qui a un pouvoir de consécration interne important, et surtout les chaînes de télévision généralistes.

Pour comprendre le traitement de cette affaire, qui fait intervenir une grande variété de professionnels, il fallait à un second niveau rendre raison des positions des journalistes qui la couvrent (chapitre 2). Une première manière de saisir les hiérarchies professionnelles a consisté à voir, à travers les caractéristiques récentes du recrutement et à partir du discours des journalistes sur les conceptions de leur métier, comment cet espace s'articule autour d'une opposition entre les journalistes « spécialisés » et les journalistes « généralistes ». Au-delà des compétences, le champ des médias nationaux d'information générale se structure suivant les rubriques. Ainsi, la division du travail journalistique au cours du « scandale du sang contaminé » obéit moins au jeu des circonstances (congés, maladie, etc.) ou au simple découpage des rubriques - les journalistes médicaux traitant des aspects médicaux, les chroniqueurs judiciaires des procès, etc. - qu'à la hiérarchie de ces rubriques qui peut cependant varier selon le fonctionnement relativement autonome des rédactions. On verra ainsi que le poids des hiérarchies professionnelles a des effets très concrets sur la production de l'information.

Mais la forme prise en France par le « scandale du sang contaminé » et ses traitements médiatiques successifs, avant et après 1991, doivent être mis en relation avec les transformations des modes de traitement de l'information

médicale dans les années 80 et le début des années 90 (chapitre 3). Après avoir retracé l'histoire du processus d'autonomisation de cette nouvelle catégorie de journalistes à partir de l'après-guerre, on verra en quoi la période récente marque une rupture avec le traitement de l'information médicale jusque-là en vigueur. Celle-ci, qui avait un relatif statut d'exception, tend à devenir une information « comme les autres », c'est-à-dire dé-médicalisée et de plus en plus concurrentielle. Le sida est à la fois un révélateur, un opérateur et un accélérateur de ces transformations. Il fallait montrer dans un second temps que c'est la structure même de ce sous-champ de production qui s'est transformée. La comparaison de deux événements médiatiques, que nous avons précédemment présentés (l'« affaire du vaccin anti-hépatite B » en 1983 et le « scandale du sang contaminé » à partir du début des années 90), fait apparaître comment, en moins de dix ans, le rapport à l'information médicale du petit groupe des journalistes spécialisés dans la médecine a évolué et comment surtout ce milieu restreint sans concurrence est devenu de plus en plus conflictuel. L'affaire du sang contaminé va ainsi cristalliser des conflits anciens, à travers lesquels se jouent en fait une redéfinition des positions dans cette structure, qui permet d'éclairer d'un jour nouveau nombre de prises de position sur ce problème.

Enfin, on ne peut étudier les productions journalistiques d'un tel événement, d'autant plus qu'il s'agit d'un sujet complexe, sans rendre compte des transformations des contraintes qui pèsent sur les journalistes (chapitre 4). C'est pourquoi, on s'est efforcé de montrer que l'activité journalistique obéit à deux logiques, celle des pairs et du marché, mais que celles-ci tendent de plus en plus à se confondre. D'une part, les journalistes des grands médias doivent tenir compte d'une concurrence de plus en plus forte pour obtenir des exclusivités, pour ne pas

« rater » une information, etc. Souvent invisibles pour le public, ces contraintes ont une importance pour les journalistes parce qu'ils jouent à travers elle leur légitimité interne, auprès des confrères, et externe, auprès de leurs sources. D'autre part, l'activité journalistique est aujourd'hui soumise plus qu'auparavant à des contraintes plus économiques que politiques.

Dans la troisième partie de ce travail, on n'a pas pu ne pas aborder la question des transformations des rapports que le champ journalistique entretient avec les différents univers sociaux. Cette affaire pose en effet très fortement ce problème. Le champ journalistique tend à exercer des effets grandissants sur le fonctionnement d'autres univers relativement autonomes comme le champ judiciaire. Il est le vecteur d'une logique à la fois économique et politique qui vient concurrencer le fonctionnement ordinaire de cet espace en instaurant, par exemple, une forme de « justice populaire » validée par les sondages (chapitre 1). Il tend par ailleurs à imposer sa propre temporalité aux autres univers sociaux comme le montre le cas du champ politique (chapitre 2). Il y a là, on le voit, des interrogations importantes sur le fonctionnement du monde social lui-même compte tenu du poids pris par certains grands médias dans la sélection et la construction des problèmes publics, notamment quand ils touchent à la santé publique.

Première partie.

La coproduction médiatique des « événements »

Le travail des journalistes consiste en partie à sélectionner des occurrences parmi l'ensemble des informations qui leur parviennent. Ils ne retiennent que celles qui, selon eux, méritent d'être rendues publiques et de devenir éventuellement un « événement »[1] digne de faire la « une » de l'actualité. Mais ils ne font pas que les trier ou les filtrer pour reprendre le modèle du *gatekeeper*, ils contribuent aussi à les construire[2]. En règle générale, ces opérations ne suscitent pas d'interrogations particulières de sorte que la hiérarchie des nouvelles apparaît comme « évidente »[3] pour les journalistes et les médias qui contribuent à la constituer. On se propose d'analyser comment le champ journalistique produit les événements, notamment en mettant à la « une » telle information plutôt que telle autre, à partir de l'étude des trois événements suivants qui portent sur le sida : la « polémique » sur les risques du vaccin anti-hépatite B (1983), celle sur un traitement du sida par la ciclosporine[4] (1985), l'annonce de l'expérimentation d'un prototype de vaccin contre le sida (1994).

Comme pour le « scandale du sang » qui sera analysé dans la seconde partie, un travail spécifique de constitution de revue de presse a été réalisé à propos des trois autres événements retenus. Pour la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B (1983) et l'annonce

---

[1] Si l'on met ici « événement » entre guillemets, c'est pour rappeler que cette notion du sens commun journalistique fait précisément problème et doit être analysée. Toutefois, pour faciliter la lecture de ce travail, nous avons enlevé ensuite les guillemets.

[2] Cf. par exemple Mark Fishman, *Manufacturing the News, op. cit.* ; Herbert J. Gans, *Deciding What's News : A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time, op. cit.*

[3] Béatrice Casanova, *Le traitement de l'événement en situation d'urgence. L'exemple de la prise d'otages de la maternelle de Neuilly (13-15 mai 1993)*, Lille, mémoire de DEA, Université Lille III, 1994-1995.

[4] Nous avons utilisé le mot « ciclosporine », orthographe plus courante que celle de « cyclosporine », parfois usitée.

d'un traitement du sida par la ciclosporine (1985), on a restreint la revue de presse aux principaux quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *L'Humanité*, *Le Matin de Paris*, *Le Parisien*, *France Soir*), aux newsmagazines (*Le Point*, *L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et, pour le deuxième cas, *L'Evénement du Jeudi* créé fin 1984) et à un quotidien de la presse médicale (*Le Quotidien du Médecin*). Elle a été complétée par les principales dépêches de l'*Agence France Presse*, répertoriées par *AFP Science*, et le visionnage à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) de tous les reportages télévisés diffusés sur ces sujets par *TF1* et *Antenne 2*. Pour l'annonce de l'expérimentation d'un « vaccin » contre le sida en 1994, la revue de presse, constituée à partir de celle du ministère de la Santé et grâce à l'aide d'un journaliste, est plus complète. Elle comprend l'ensemble des dépêches de l'*AFP* et l'*Associated Press*, les principaux quotidiens nationaux d'informations générales (*InfoMatin*, *Libération*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *L'Humanité*, *France Soir*, *Le Quotidien de Paris*) ou économiques (*Les Echos*, *La Tribune*), quelques quotidiens régionaux dont un de Marseille (*Le Provencal*), où exerce un chercheur impliqué, des quotidiens médicaux (*Le Quotidien du Médecin*, *Impact Médecin*, *Le Panorama du médecin*) et plusieurs hebdomadaires (*Paris Match*, *Le Nouvel Observateur* et *VSD*). Les reportages télévisés de *TF1* et *France 2* ont également été visionnés. Outre des recherches bibliographiques et l'accès à la documentation personnelle d'un ancien membre de l'Institut Pasteur Production[5], une quinzaine d'entretiens ont été consacrés complètement ou en partie à ces trois cas : journalistes, médecins ou chercheurs, membre de cabinet de ministre ou haut fonctionnaire, un ancien ministre et d'ex-salariés de l'Institut Pasteur Production (IPP).

La question de la production de l'événement n'est pas nouvelle. Elle a suscité dans les années 80 et 90 plusieurs travaux en sciences sociales en France et à l'étranger qui sont largement présents dans l'ouvrage de Jean-Louis Petit[6] et deux numéros récents de la revue *Réseaux*[7]. Elle se heurte au moins à deux écueils. Le premier consiste à reprendre le discours indigène des protagonistes qui perçoivent l'événement comme le produit des stratégies intentionnelles des journalistes ou de leurs sources. Ainsi, de nombreux travaux empruntant le modèle de l'*agenda-setting*[8] tendent à des degrés divers à reprendre à leur compte cette vision du sens commun. S'il est vrai que certains exemples - on pense notamment aux événements créés par des professionnels des médias et/ou de la communication,

---

[5] Je tiens à remercier M. Jean-Claude Chateau, ancien pharmacien responsable à l'Institut Pasteur Production, qui m'a confié ses archives personnelles.

[6] Jean-Louis Petit, *L'événement en perspective*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992.

[7] Il s'agit des deux numéros de *Réseaux* intitulés « Le temps de l'événement » : n°75, janvier-février 1996 ; n°76, mars-avril 1996. Cf. particulièrement la présentation synthétique d'Erik Neveu et Louis Quéré (n°75, pp. 7-21).

voire aux « scandales bidons » fabriqués (et dénoncés) quelquefois par des journalistes - peuvent renforcer ce type d'analyse, ils restent relativement rares. Ce serait oublier que les médias ou ceux qui cherchent à peser explicitement sur eux ne sont jamais que des coproducteurs de l'événement : tout ne peut pas devenir un événement et il n'est pas possible de créer à volonté des événements. Les discussions présentes dans les colloques ou les ouvrages sur cette question obéissent souvent à cette logique éthico-politique. Pour les « victimes de la médiatisation », il y aurait une réalité objective (les faits) et la description partielle et partiale qu'en feraient des journalistes (les interprétations). Cette forme de constructivisme est souvent une manière de donner raison à telle ou telle partie, rejoignant ainsi une sorte de « théorie du complot », qu'on retrouve d'ailleurs plus particulièrement dans les affaires ou les scandales. L'événement est vu comme un artefact ou une orchestration purement médiatique[9]. A l'inverse, les journalistes se défendent en expliquant qu'ils n'ont rien inventé mais, selon l'image du miroir, qu'ils se sont contentés de rapporter des faits réels. Cette logique occulte le fait que les événements médiatiques sont une production collective[10] qu'aucun des protagonistes ne maîtrise complètement et qui associe, à des degrés divers selon les cas, les journalistes et leurs sources d'informations. Un second écueil consiste à « déconstruire la description d'un événement » pour lui opposer « un contexte

---

[8] Pour une synthèse et une présentation des limites de ces travaux, cf. Jean Charron, « Les médias et leurs sources. Les limites du modèle de l'*agenda-setting* », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 73-92.

[9] Ce n'est évidemment pas notre intention même si le type de travail qui est ici réalisé peut induire parfois des lectures réductrices. Pour un exemple, cf. Louis Quéré, « L'événement », in Paul Beaud, Patrice Flichy, Dominique Pasquier et Louis Quéré, *Sociologie de la communication*, Paris, Réseaux-CNET, 1997, pp. 416-420.

[10] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique, op. cit.*

objectif, reconstruit par le chercheur »[11]. Si ce type d'étude met en évidence à juste titre « le caractère constitutif que joue la description dans la détermination de l'événement »[12], elle reste cantonnée justement à cette description et ne traite pas des conditions de possibilité de l'événement lui-même. Rendre compte de la contribution des médias à la constitution des événements oblige à déconstruire l'objet tel qu'il se présente, d'une part en mettant l'accent sur la diversité de ses formes et d'autre part en s'interrogeant sur les conditions sociales mais aussi historiques de sa constitution.

S'il faut faire des distinctions entre les événements, il ne s'agit pas pour autant de construire des types-idéaux ou une typologie des événements puisque, quand on cherche un exemple pour les illustrer, ils rassemblent toujours les « traits de chacun des types »[13]. Faire du « scandale » un des types d'événements possibles, comme le font Harvey Moloch et Marylin Lester, c'est ne pas voir que le terme même peut être contesté et être l'objet de représentations concurrentes. Le concept de régime, emprunté à la physique, apparaît plus approprié pour différencier les événements. D'un côté, il y a le régime des événements prévisibles, c'est-à-dire qui tendent à être « évidents » pour les journalistes. Ils ne peuvent pas ne pas en parler et, dans ce cas, l'événement est donc plus rarement contesté. Les conférences de presse ou les plans de communication d'autorités politiques ou scientifiques de haut niveau font partie de ce régime d'événements à la fois « obligés » et « prévus ». L'essentiel de l'actualité journalistique

---

[11] Michel Barthélémy, « Evénement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n°18, p. 137.

[12] *Ibid*, p. 137.

[13] Cf. la traduction d'un article de Harvey Moloch and Marilyn Lester, « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *art. cit.*, pp. 23-41.

quotidienne est sous ce régime-là. Il en va ainsi, dans le cas de la médiatisation du VIH, des annonces de plans ministériels ou de certains rapports officiels, des débats politiques, des soirées spéciales à la télévision, de la journée mondiale de lutte contre le sida ou encore des manifestations de rue à Paris rassemblant plusieurs milliers de personnes.

Le second régime est celui des événements « imprévus », au sens où leur présence est plus difficile à prévoir sur l'agenda des grand médias nationaux. Ils ne s'imposent pas toujours facilement (les origines peuvent être diverses : fuites, déclarations, enquête journalistique, faits divers, accidents, article scientifique, etc. provoquant parfois des polémiques voire des scandales) et sont donc plus souvent contestés (« c'est un non-événement », disent certains). Des actions associatives, comme les actions spectaculaires d'Act Up[14] par exemple, des articles de revues scientifiques, des contributions ou des interviews parues dans la presse, des exemples d'exclusion, des poursuites judiciaires ou des décisions de justice concernant des séropositifs ou des sidéens, etc., en fournissent autant d'illustrations. L'« évidence » journalistique dans ce régime d'événements est, au moins au début, toujours plus sujette à contestation que dans le premier cas. Autrement dit, la part des journalistes dans la production de l'événement a tendance à être plus faible dans le régime des événements « obligés ». Cette opposition apparaît quand on compare, d'une part l'annonce d'un traitement contre le sida par la ciclosporine en 1985 et de l'expérimentation d'un « vaccin » en 1994, qui constituent des événements « programmés » et, d'autre part, la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B qui est plus proche du second régime.

L'autre dimension, introduite dans l'analyse de la coproduction des événements par la presse, est historique. Celle-ci est apparue comme un préalable indispensable pour rendre compte de la constitution d'événements récents en matière de sida et plus généralement de santé publique. Si notre choix des « événements sida » s'est rapidement porté sur les « polémiques » à propos du vaccin anti-hépatite B et du traitement du sida par la ciclosporine, c'est parce qu'elles avaient incontestablement marqué les protagonistes de l'époque, particulièrement des journalistes spécialisés, et avaient fait l'objet d'une médiatisation importante. Elles constituaient aussi deux bornes majeures dans la médiatisation naissante du VIH, c'est-à-dire deux années charnières (1983 et 1985) pour le sida. Cette perspective historique permettait, à partir essentiellement de ces études de cas, d'éclairer d'un jour nouveau l'affaire du sang contaminé qui sera développée dans la deuxième partie de ce travail. A l'inverse de ce drame qui n'est devenu un « scandale » que plusieurs années après les faits, les risques de contamination par le VIH du vaccin anti-hépatite B ont fait l'objet d'une « affaire » « en direct ». La dimension chronologique est aussi un moyen de voir comment et pourquoi, au cours de la même période, telle occurrence crée l'événement alors qu'une autre très proche suscite un faible intérêt journalistique. Ces médiatisations inégales apparaissent fortement quand on compare la médiatisation de la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B à une autre question de santé publique, la sélection des donneurs de sang, passée quasiment inaperçue à la même période.

---

[14] Dominique Marchetti, « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites : l'exemple d'Act Up-Paris » in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1997 (à paraître).

Cette double déconstruction, parce qu'elle distingue des régimes d'événements mais aussi rend compte des conditions sociales et historiques de leur constitution, met en évidence la contribution grandissante des médias aujourd'hui à la production des « événements sida », et plus largement des événements touchant au champ médical. Elle montre que le passage d'une occurrence à un événement dépend certes des propriétés des protagonistes (par exemple la seule intervention de sources officielles contribue souvent à créer l'événement) - et aussi de leur travail pour agir sur cet espace devenu stratégique -, mais aussi de critères souvent plus journalistiques que scientifiques qu'on peut saisir à travers l'analyse des propriétés des sujets traités (voire de la conjoncture dans laquelle ils s'inscrivent) et des rapports que le champ journalistique entretient avec différents champs sociaux (médical, politique et judiciaire). Les journalistes contribuent de plus en plus non seulement à décider de l'accès (ou non), à un moment donné, à l'existence publique[15] de problèmes touchant à la santé mais aussi à imposer des perceptions dominantes de ces problèmes.

---

[15] Pierre Bourdieu, *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Liber éditions, 1997, p. 21.

Chapitre 1.

Des événements « évidents » : le cas des annonces scientifiques

Les journalistes reçoivent en permanence de l'information des institutions officielles. L'information médicale, et particulièrement sur le sida, provient largement d'agents ou d'institutions du champ scientifique. L'histoire de la médiatisation de cette pathologie est marquée depuis le début par des annonces de travaux scientifiques considérés comme « importants ». Elles prennent souvent une forme « officielle », au sens où elles ont le sceau du champ scientifique parce qu'elles sont publiées dans des revues médicales internationales (*Nature*, *Science*, *The Lancet*, *The New England Journal of Medicine*, etc.). Cette caution apportée par le système des comités de lecture est souvent un des critères retenus par les journalistes spécialisés dans leur sélection des articles à reprendre. « Chez nous, c'est très simple, s'il n'y a pas de publications, on n'en parle pas. Une molécule *in vitro*, on n'en parle pas parce qu'on sait qu'il y en a une sur dix qui peut éventuellement avoir des conséquences ou des effets thérapeutiques *in vivo* », explique par exemple un journaliste spécialisé de *Libération*[16]. Mais, compte tenu de la concurrence commerciale et scientifique entre les revues et du fait que la presse grand public est devenue un espace stratégique, les articles scientifiques sont aussi de plus en plus gérés, particulièrement depuis les années 80, par des professionnels de la communication, de manière à leur donner un impact plus important. Par exemple, les principales revues internationales en langue anglaise annoncent désormais à l'avance le sommaire (*press releases*) des numéros (avec

[16] Propos tenus par Eric Favereau, journaliste à *Libération*, au cours d'un atelier (« Les maux d'une maladie médiatique ») du dixième anniversaire de AIDES, le 25 septembre 1994.

le nom et l'adresse des auteurs des articles), ce qui permet aux journalistes de faire état de certaines contributions très rapidement. Non seulement la diffusion d'un article est parfois accompagnée (voire précédée) d'une conférence de presse de chercheurs[17], d'un communiqué aux journalistes, etc., mais le préalable même de la publication dans une revue scientifique est devenu une règle de plus en plus souvent violée. Que le travail soit publié ou non, les chercheurs assurent leur propre communication (par un contact avec des journalistes, par une annonce dans un colloque, etc.) ou la font faire par des entreprises spécialisées.

> Parmi les exemples récents et différents de communication scientifique grand public sur le sida qui ont d'ailleurs donné lieu à des controverses, on peut citer l'annonce des résultats de l'essai franco-britannique dit « Concorde » portant sur l'administration d'un traitement à des patients qui vivent avec le VIH. Ils donnent lieu tout d'abord à une pré-publication courte dans la revue *The Lancet* du 2 avril 1993. La veille, ils font l'objet d'un court communiqué de presse qui déclenche une forte médiatisation des radios, des télévisions et des quotidiens. Une conférence de presse de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS) est prévue aussi le jour de la publication. Dans un autre cas, c'est avant une communication à un colloque que sont annoncés, par un journaliste spécialisé du *Monde* le 26 octobre 1993 qui avait bénéficié de « fuites », les résultats des travaux d'une équipe de l'Institut Pasteur qui démontreraient la « découverte » d'un « second récepteur du sida ». Compte tenu de la médiatisation dont a bénéficié cette annonce, le *senior editor* de *Science* s'est dit quelques jours plus tard « embarrassé d'apprendre que l'embargo (...) a été rompu ». L'hebdomadaire américain a publié finalement l'article le 24 décembre 1993 y ajoutant - pratique relativement inédite - un texte critique sur la validité des résultats des chercheurs français.

Il n'est désormais plus rare de voir des hebdomadaires annoncer des découvertes médicales à la « une » avec une mise en scène photographique du chercheur et de son équipe. Par exemple, *Le Point*, dans son édition du 7 janvier 1995, annonce en « une » une « révélation médicale » traitée sur dix pages. « Contre le vieillissement. La fantastique découverte du docteur Baulieu », précise la couverture de la première page. Cette annonce d'une « molécule du moindre vieillissement », qui était seulement au stade de l'expérimentation dans le

---

[17] Sur l'étude de plusieurs cas, on peut se reporter à un article de Michel Callon : « Les grands médias entrent dans la course. La science par conférence de presse », *La Recherche*, vol. 21, n°225, octobre 1990, pp. 1184-1190.

laboratoire d'un professeur parisien réputé, a provoqué alors de nombreux articles de presse et a eu un retentissement important dans les médias audiovisuels de diffusion nationale[18].

Parmi les cas de figure d'événements portant sur des travaux scientifiques, qui peuvent être extrêmement différents les uns des autres, on en a retenu deux qui présentent justement la particularité de ne pas avoir fait l'objet de publication dans une revue scientifique de renommée internationale, au moins au moment de leur annonce. Il s'agissait pourtant d'événements obligés pour les journalistes. Dans le cas du traitement du sida par la ciclosporine en 1985, l'annonce se fait par un communiqué de presse, puis une conférence de presse en présence des médecins concernés avec la caution du ministre des Affaires sociales. Pour l'expérimentation d'un prototype de vaccin contre le sida en 1994, l'information est à la fois diffusée par un communiqué d'une société américaine de capital risque, qui finance en partie la recherche et par la sollicitation directe de journalistes spécialisés dans l'information médicale en France notamment. La recherche concerne aussi en partie une institution publique (INSERM) auquel appartient le Pr Jean-Claude Chermann qui dirige les travaux.

Les instances officielles ou des chercheurs confirmés prennent une part relativement importante dans la production des événements. Autrement dit, leur seule intervention contribue souvent à faire l'événement. Après avoir reconstitué la chronologie médiatique de ces deux cas, on verra que les conditions de possibilité de cette « évidence » journalistique est fortement liée[19] au poids du

---

[18] Sur ce sujet, cf. *Journal International de médecine*, n°335, 18 janvier 1995.

[19] L'« évidence journalistique » n'est pas exclusivement liée comme on le verra au capital médiatique de certains coproducteurs de l'événement mais aux propriétés du sujet.

capital médiatique de certains des coproducteurs de l'événement et à l'efficacité des stratégies de communication. Mais la part des journalistes dans cette coproduction, y compris pour les informations dites « officielles », tend à être grandissante parce que les médias contribuent à définir le « sens » des événements - les deux exemples choisis étant singuliers au sens où une partie de la médiatisation porte sur la contestation même de l'événement, ce qui n'est pas toujours le cas pour les annonces scientifiques plus traditionnelles.

Le cas de la médiatisation du traitement du sida par la ciclosporine dure moins d'un mois mais constitue quantitativement un des plus importants de l'année 1985. Dans *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*, trente-sept articles et quatre « unes » sont consacrés à cette question entre le 31 octobre et le 15 novembre 1985[20]. L'événement se décompose en trois phases. Le premier « temps fort » intervient le mardi 29 octobre 1985 lorsque le ministère des Affaires sociales diffuse en fin de matinée un communiqué de presse annoncant que « Mme Dufoix a reçu ce matin trois médecins de l'hôpital Laënnec [il s'agit des Pr Philippe Even et Jean-Marie Andrieu et du Dr Alain Venet] (...) qui lui ont communiqué des résultats d'un essai thérapeutique sur le SIDA. S'appuyant sur une conception nouvelle de la maladie, le groupe de Laënnec a proposé une méthode de traitement du SIDA originale, et à certains égards opposée aux traitements essayés jusque-là qui n'ont donné que des résultats hélas ! mineurs. Ce nouveau traitement a été récemment entrepris sur quelques malades sans que l'on puisse avant plusieurs mois en mesurer tous les effets. Cette approche constitue cependant un espoir de progrès indéniable ». Ce communiqué est repris par l'*Agence France Presse*, selon laquelle la « nouvelle » a « fait l'effet d'une bombe ». Il est publié dans l'édition du *Monde* de l'après-midi et figure à la « une » des journaux des radios périphériques. Les trois médecins tiennent une conférence de presse en milieu d'après-midi dans un amphithéâtre qui réunit de très nombreux journalistes, dont quelques-uns travaillant pour la presse étrangère. *Antenne 2* ouvre son journal de 20 h sur cette nouvelle et *TF1* en fait son deuxième titre. Bien évidemment, le lendemain, cette annonce fait la « une » et suscite des commentaires abondants, souvent critiques dans toute la presse d'information générale nationale.

La deuxième phase de médiatisation intervient le samedi 9 novembre quand *France Soir* annonce en titre « le malade traité à Laënnec va beaucoup mieux » alors qu'« il était mourant le 20 octobre, depuis, il a subi le traitement à la ciclosporine ». Répondant aux questions de journalistes, l'un des médecins précise le même jour que « le malade ne va ni bien ni mal, il existe ! ». Le décès du premier malade ayant été soigné par ce médicament - il est intervenu samedi - est annoncé dans la presse lundi 11 et déclenche un second « temps fort » dans cette affaire. Les trois médecins confirment cette information dans une nouvelle conférence de presse convoquée à la demande du ministère des Affaires sociales et précisent qu'un malade traité deux jours seulement était mort avant l'annonce du 29 octobre. La nouvelle fait l'objet de nombreux commentaires dans les médias. Le mardi 12, les premiers résultats biologiques observés chez les huit patients traités par la ciclosporine sont communiqués. Le décès d'un troisième malade intervient le samedi 9 et est rendu public quelques jours plus tard par un professeur de médecine grenoblois qui parle à propos de l'annonce de « bavure de l'information ». Enfin, dans un troisième temps, un

---

[20] Jacques Noyer. *La couverture du sida dans la presse française de 1982 à 1989 à travers trois quotidiens nationaux (« Le Figaro », « Libération », « Le Monde ») : approches de la notion d'événement, op. cit.*, p. 360.

communiqué de l'Académie de médecine du 20 novembre, largement commenté par la presse quotidienne d'information générale nationale, note qu'« elle est consciente de l'inquiétude qu'entretiennent dans le public les nombreuses informations dispensées par les médias : sa contagiosité, ses dangers à court et long terme, sa prévention, son traitement. Elle met en garde contre la crédibilité accordée à certaines d'entre elles dont la justification scientifique n'est pas certaine et qui n'ont pas subies l'épreuve du temps ».

Le second événement a une durée de vie limitée à quelques jours seulement puisqu'il concerne uniquement une annonce qui provoque quelques réactions sans donner lieu à d'autres « rebondissements » médiatiques. Dans l'après-midi du mardi 21 juin 1994, les agences de presse (l'*Agence France Presse* et *Associated Press* notamment) et plusieurs radios périphériques expliquent que « la firme américaine Sheffield Medical Technology basée à Houston a annoncé (...) la signature d'un accord avec l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) pour développer un prototype de vaccin contre le sida de conception française » (*AFP*). Le Pr Jean-Claude Chermann, qui a expérimenté dans une unité INSERM de Marseille « ce nouveau prototype (...) avec succès sur des singes macaques » (*AP*), fait plusieurs déclarations radiodiffusées notamment sur *France Info* et *RTL*. « Si tout va bien, les premiers essais humains pourraient débuter à la mi-95 sous l'égide de la *FDA* [Food and Drug Administration]», explique-t-il notamment. A 20 h, *TF1* ouvre son journal avec cette information. Le Pr Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherches sur le sida, interrogé dans la journée par une journaliste spécialisée de l'*AFP*, se déclare « extrêmement prudent » à ce sujet. La nouvelle est reprise le lendemain dans des proportions très variables par les quotidiens nationaux et régionaux. Dans une interview au *Monde* daté du 24 juin, celui-ci se montre très critique envers cette annonce estimant que « certains chercheurs utilisent les médias pour passer outre à l'évaluation scientifique ». Le 1er juillet, dans un communiqué, le comité Provence de l'association de lutte contre le sida Aides dénonce le « récent déballage médiatique du Pr Chermann » en estimant qu'« annoncer des échéances aléatoires en faisant naître des espoirs prématurés dans le grand public représente un manquement grave à la déontologie et à l'éthique ».

1. Le capital médiatique

Les notions d'« espace public » ou de « forum » sont trop générales et trop floues s'agissant d'étudier la production des événements. Le concept de capital médiatique[21], qui désigne la capacité de peser et de s'imposer dans l'espace journalistique, semble à la fois plus pertinent et plus opératoire. Comme l'explique Patrick Champagne à propos des manifestations de rue, « les différents groupes sociaux, compte tenu de leur capital médiatique propre, accèdent plus ou

[21] Le capital médiatique est une forme de capital spécifique, qui permet avec une efficacité variable (selon les périodes) d'accéder au champ journalistique. Il concentre différentes espèces particulières de capital (politique, scientifique, culturel, social, etc.) reconverties dans la logique du champ journalistique.

moins rapidement à cet espace et à ses profits spécifiques »[22]. Herbert J. Gans a montré[23] le poids de ce qu'il appelle « The Knows », les noms connus des journalistes qui occupent des positions officielles d'importance nationale, dans l'ensemble des informations diffusées par deux télévisions (les *networks* : *CBS* et *NBC*) et deux hebdomadaires américains (*Time* et *Newsweek*). Leon V. Sigal a démontré dans une étude plus ancienne la part importante des sources officielles dans l'information diffusée par deux grands quotidiens américains[24]. De son côté, Eric Darras a mis en évidence l'importance du capital politique pour expliquer les logiques de recrutement des invités d'émissions politiques de la télévision française (« 7 sur 7 » et « L'heure de vérité »)[25]. En France, les exemples les plus révélateurs du poids de ces sources souvent officielles sont les interventions du président de la République[26] qui s'imposent comme des événements obligés, indépendamment de leurs contenus. Pour le traitement du sida par la ciclosporine, on peut repérer deux types de coproducteurs essentiels : le ministère des Affaires sociales, qui à la fois organise la communication de l'annonce et apporte une caution officielle au travail scientifique, et les trois médecins impliqués. S'agissant de l'exemple de l'expérimentation d'un « vaccin » contre le sida, il y a les financeurs du projet (une société privée américaine, l'INSERM, etc.) et le principal chercheur qui le porte. Cette garantie étatique des principaux

---

[22] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*, pp. 243-244.

[23] Herbert J. Gans, *Deciding what's news. A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time*, *op. cit.*, pp. 8-15.

[24] Leon V. Sigal, *Reporters and Officials : the Organization and Politics of Newsmaking*, Lexington, Heath, 1973.

[25] Eric Darras, « Le pouvoir 'médiacratique' ? Les logiques de recrutement des invités politiques à la télévision », *Politix*, n°30, 1995, pp. 183-198.

coproducteurs (plutôt que « promoteurs »[27]) est un élément décisif dans la constitution d'une occurrence en événement.

Dans le cas de l'« affaire » de la ciclosporine, les deux principaux médecins chargés de l'expérimentation ont un capital scientifique important. Ils ne figurent pas parmi les « spécialistes » du sida (« des inconnus sur le front du sida », note par exemple *Le Nouvel Observateur*[28]) auxquels la presse nationale commence à faire appel en 1985. Mais ils sont plus âgés (Philippe Even, 52 ans et Jean-Marie Andrieu, 43 ans) et plus titrés que la plupart des spécialistes médiatisés (Willy Rozenbaum, Jacques Leibowitch par exemple). Comme en témoigne un haut fonctionnaire, ils avaient « tous les parchemins universitaires » : ils occupent des positions de pouvoir dans des hôpitaux parisiens et sont « reconnus » par leurs pairs. L'un est un pneumologue réputé, chef du service dans un grand hôpital parisien, et enseigne à la faculté de médecine de Necker[29] à Paris. L'autre est spécialisé en cancérologie. Ancien élève du Pr Jean Bernard, il a été interne à l'hôpital Pasteur et a passé quatre ans comme chercheur à l'Institut Pasteur. Ces deux médecins fréquentent très rarement les journalistes et ont donc un capital médiatique très faible. Philippe Even a certes fait trois passages à la télévision

---

[26] Sur l'évolution de la communication présidentielle, on peut se reporter utilement à l'article de Jean Mouchon : « La communication présidentielle en quête de modèle », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 187-199.

[27] Cette expression est utilisée par Harvey Moloch et Marilyn Lester dans un article traduit dans une revue française : « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *art. cit.*, pp. 23-39. Les deux auteurs appellent « promoteurs d'informations » « ces individus qui, avec leurs associés (ex. : le président Nixon, le porte-parole de la Maison Blanche [...]), identifient (et rendent donc observable) une occurrence comme étant, dans un certain domaine et pour une raison et pour une autre, extraordinaire et digne d'intérêt pour autrui ».

[28] *Le Nouvel Observateur*, 8-14 novembre 1985.

[29] La suite de sa trajectoire montre que le Pr Even a renforcé ses positions de pouvoir acédémique puisqu'en 1996, il est doyen et vice-président de la faculté de Necker à Paris mais aussi directeur de l'Institut de recherche Necker.

entre 1982 et 1985[30] mais ils doivent beaucoup à des relations amicales avec un producteur d'émissions médicales[31].

Par comparaison, Georgina Dufoix tend à mobiliser un fort capital politique (et donc institutionnel) qui tient à ses positions dans le champ politique (porte-parole du gouvernement, ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale de l'époque). Les journalistes politiques la présentent souvent comme « proche du président de la République ». Elle apporte, en raison de ses positions de pouvoir, la caution politique à l'opération.

> Georgina Dufoix est alors âgée de 42 ans et incarne ces ascensions rapides de certains responsables socialistes de l'époque. Sa trajectoire sociale et professionnelle n'est pas représentative de celle de la plupart des ministres des premiers gouvernements socialistes. Née à Paris en 1943, elle est issue d'une famille protestante provinciale politisée : son père était un notable nîmois à la fois directeur de garage et conseiller municipal. Si ses études sont longues (doctorat de sciences économiques), elle ne passe pas par les grandes écoles parisiennes du pouvoir (Science Po, ENA). Mariée à vingt ans à un ingénieur, elle milite à la Convention des institutions républicaines (1968-1969) avant d'être élue à 34 ans (1977) à sa première fonction officielle : conseillère municipale à Nîmes. Parallèlement à ce mandat local, sa trajectoire est ascendante au sein du Parti socialiste puisqu'elle intègre au congrès de Metz en 1979 son Comité directeur. Cette accumulation de titres politiques s'est rapidement accélérée à partir de sa nomination en 1981 comme secrétaire d'Etat chargée de la Famille. Son ascension se poursuit à travers ses mandats locaux - elle est élue conseillère générale du Gard en 1982 - et nationaux : son portefeuille ministériel voit ses compétences s'élargir en 1983. Elle devient alors secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de la Population et des Travailleurs immigrés. A partir de 1984, elle cumule les titres de porte-parole du gouvernement de Laurent Fabius et de ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale.

Elle est un des symboles du nouveau gouvernement en 1984 dirigé par « le plus jeune premier ministre de France », Laurent Fabius. Elle incarne aussi la double réussite professionnelle et conjugale d'une femme en politique. Elle est décrite par les journalistes politiques comme celle qui arrive à concilier vie de

---

[30] Cette statistique est produite à partir d'une recherche documentaire sur la base de données de l'Inathèque de France.

[31] Comme beaucoup d'autres professeurs prestigieux qui exercent dans les grands hôpitaux parisiens, il accueille dans son service Pierre Desgraupes pour une série documentaire intitulée « Les jours de notre vie » portant sur l'asthme (17 mars 1982) puis sur les méfaits du tabac (12 juin 1985). Il accepte également une autre fois de répondre aux questions d'un journaliste

famille - elle a quatre enfants - et vie professionnelle. Elle est enfin considérée comme « proche des gens », intervenant régulièrement sur la famille (30 interventions télévisées sur le sujet entre 1981 et 1985, cf. tableau 1). Parmi les indicateurs pertinents, on peut signaler ces nombreuses participations à des émissions, diffusées l'après-midi, qui s'adressent plutôt aux femmes et/ou à un public populaire : « Aujourd'hui madame », « Féminin présent », « C'est à vous », « Aujourd'hui la vie », « F. comme Français ». Interrogée par un journaliste sur ses projets de vacances, elle dit qu'elle partira en famille[32]. Ses différentes propriétés, qui sont au principe de son identité publique[33], constituent donc une ressource dans le jeu politique (et donc médiatique) du moment. Pour des raisons de stratégie politique, elle fait partie des ministres qui « doivent » être d'autant plus fortement médiatisés que se profilent les élections législatives de 1986.

> « On lui demandait d'être médiatique. Elle est tout à fait tournée vers les médias. C'est une période un peu de politique spectacle objectivement (...) Georgina est considérée par Mitterrand et par Fabius comme une jeune femme médiatique qui passait bien auprès des gens donc elle était porteuse... Dans la campagne de 86, elle portait beaucoup de choses, de la famille machin... Et elle passait très bien (...) Elle était très poussée et donc elle était très médiatique, très médiatisée volontairement et sciemment. On la poussait à être médiatisée donc il ne faut pas lui reprocher non plus de... » *(Entretien avec un membre d'un cabinet ministériel à l'époque, 1994)*

Son capital médiatique doit beaucoup aussi au fait qu'elle est ajustée aux attentes des journalistes de télévision : ton assuré, capital de « séduction », etc. Elle s'oppose fortement sous ce rapport notamment à Edmond Hervé, qui est alors secrétaire d'Etat à la Santé. Celui-ci s'avoue très réticent à l'égard des médias

---

spécialisé pour commenter l'état de santé du président de l'URSS Constantin Tchernenko (25 février 1985).

[32] « Soir 3 » (*FR3*), 10 juillet 1985.

[33] Il faudrait pouvoir faire ici un travail comparable à celui d'Annie Collovald sur la manière dont est construite une identité publique : « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, pp. 29-40.

nationaux et des nouvelles techniques de la communication politique[34], comme le dit un ancien membre de son cabinet : « Edmond Hervé est un type absolument pas médiatique, qui déteste les médias, que ça emmerde et qui n'est pas bon dans les médias objectivement. Georgina était bien meilleure que lui »[35]. Cet accroissement du volume du capital médiatique de Georgina Dufoix est particulièrement visible à travers le nombre de ses passages télévisés et des thèmes abordés de 1981 à 1985 (cf. tableau 1). Il correspond à la fois à son ascension au niveau des positions de pouvoir politique et des compétences ministérielles qui lui sont confiées. Certaines variations sont liées aux propriétés de la conjoncture : la médiatisation de faits divers dans des quartiers de banlieue de grandes villes ou des problèmes d'adoptions d'enfants comme ce fut le cas en 1983. L'année 1985 est particulièrement révélatrice de cette accumulation (52 passages télévisés contre 8 en 1981) et corrélativement de la modification de la structure de ses interventions. Son poste de porte-parole du gouvernement et de ministre des Affaires sociales la conduit à être de plus en plus sollicitée pour commenter des événements purement politiques (Nouvelle Calédonie, remaniement ministériel, etc.), c'est-à-dire considérés comme plus prestigieux, plutôt que pour intervenir sur ses thèmes habituels comme la famille.

---

[34] Sur ce point voir Antoine Vion, « Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes », *Sociétés contemporaines*, n°24, 1995, pp. 95-122 ; Jean-Baptiste Legavre, « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *Politix*, n°28, 1994, pp. 76-99

[35] Entretien, 1994.

Tableau 1 : nombre de passages[36] de Georgina Dufoix sur trois chaînes de télévision (*TF1*, *Antenne 2* et *FR3*) et liste des thèmes abordés de 1981 à 1985

	1981	1982	1983	1984	1985	Total
Famille	5	8	10	1	6	30
Immigration	-	-	12	3	4	19
Sécurité sociale	-	-	-	2	5	7
Evénement politique	3	-	1	5	13	22
Pauvreté	-	-	-	1	2	3
Retraite	-	-	-	2	-	2
Sida	-	-	-	-	4	4
Rapatriés	-	-	-	-	1	1
Drogue	-	-	-	-	3	3
Santé	-	-	-	-	6	6
Protestantisme	-	-	-	-	2	2
Divers	-	-	-	1	6	7
Total	8	8	23	15	52	106

La constitution d'une notoriété médiatique

Le cas de l'annonce de l'expérimentation d'un prototype de vaccin contre le sida en juin 1994 se distingue du précédent dans la mesure où le capital médiatique du scientifique impliqué, le Pr Jean-Claude Chermann, n'est pas de même nature. Sa structure et son volume sont sensiblement différents de celui des médecins annonçant le traitement par la ciclosporine en 1985 mais aussi des médecins spécialisés sur le sida. Sa notoriété médiatique est telle que nombre de ses interventions publiques font très souvent l'objet de comptes rendus dans les médias. Elle est largement liée à son capital scientifique mais aussi à ses relations dans la presse, et plus précisément parmi les journalistes spécialisés. Comme beaucoup de ses confrères « sidologues », sa trajectoire professionnelle ascendante doit beaucoup à son investissement dans la recherche sur une maladie médiatisée dès le début des années 80.

[36] On entend ici par « passage » toute intervention où l'on voit et entend Mme Georgina Dufoix. On a exclu les seuls passages à l'image (par exemple avec un commentaire *off*) sans sons. Par ailleurs, les thèmes signalés sont ceux qui constituent l'essentiel de ses interventions.

Né à Paris en 1939, Jean-Claude Chermann est issu d'un milieu relativement modeste, son père est commerçant : « Je viens d'une famille très pauvre. Mes parents ont divorcé quand j'avais quatre ans. Ma mère était couturière et le soir, elle travaillait comme ouvreuse de cinéma »[37]. Après sa scolarité aux lycées Condorcet et Michelet, il suit des études scientifiques (et non médicales) à la Faculté des sciences de Paris où il décroche un doctorat. Son parcours professionnel commence à l'INSERM où il occupe successivement les postes de stagiaire de recherches au milieu des années 60 puis, attaché, et enfin chargé de recherches entre 1968 et 1970. Il travaille ensuite comme chargé de recherches à l'Institut Pasteur dans un service de l'hôpital de Garches. Suite à une réorganisation dans les années 70, il intègre l'unité pour l'étude des virus cancérigènes au siège de l'Institut Pasteur[38] où il est chef de service puis chef de laboratoire (1977-1987). Au début des années 80, Jean-Claude Chermann exerce dans une spécialité considérée comme peu prestigieuse : la rétrovirologie animale, plus précisément les rétrovirus impliqués dans les affections cancéreuses de la souris. Il est alors le principal responsable d'un laboratoire de l'Institut Pasteur Fondation, qui est une subdivision du département d'oncologie virale (dont il est relativement autonome[39]) dirigé par le Pr Luc Montagnier. Par ailleurs, il enseigne aussi la rétrovirologie. C'est dans ce cadre qu'il travaille lorsque Willy Rozenbaum, jeune assistant à la Faculté de médecine, contacte fin 1982 des chercheurs de l'Institut Pasteur pour leur demander d'étudier des échantillons de ganglions lymphatiques d'un patient, qui permet la découverte d'un nouveau rétrovirus humain qui s'avérera être la cause du sida. C'est pourquoi, Jean-Claude Chermann, avec Françoise Barré-Sinoussi et Luc Montagnier, a été consacré par les médias comme « co-découvreur du virus du sida ». Il crée la deuxième moitié des années 80 l'unité rétrovirus et maladies associées (U 322), qui s'établit à Marseille et dont il assure la direction. En 1988, il est nommé directeur de recherche à l'INSERM.

Mais, en 1994, lorsqu'il annonce sa recherche sur le vaccin, sa légitimité interne au sein du champ de la recherche sur le sida notamment tend à décliner. « Il vit en autarcie. Son labo est complètement coupé du reste de la communauté scientifique », juge un de ses anciens collaborateurs[40]. Parti de l'Institut Pasteur dans la seconde moitié des années 80, notamment en raison de conflits avec plusieurs chercheurs, il a essuyé plusieurs refus dans sa recherche de fonds publics et fait de plus en plus appel à partir des années 90, comme c'est le cas dans une certaine mesure de Luc Montagnier, à des investissements en dehors de la communauté scientifique. A cette fin, il participe à des réunions plus mondaines que scientifiques, notamment à des galas (cf. tableau 2), mais plus

---

[37] John Crewdson, *Sida. La grande quête d'un virus*, Paris, Usher, 1990, p. 20.

[38] Mirko D. Grmek, *Histoire du sida*, Paris, Payot, 1989, p. 103.

[39] Bernard Seytre, *Sida : les secrets d'une polémique*, Paris, PUF, 1993.

[40] Entretien avec un chercheur qui a travaillé plusieurs années dans son laboratoire, 1994.

encore, il s'engage politiquement aux côtés d'un candidat à la députation très médiatique. En effet, en décembre 1988, il annonce, lors d'une conférence de presse, qu'il se présente, à une élection législative partielle dans une circonscription des Bouches-du-Rhône, comme suppléant de Bernard Tapie qu'il remplacera d'ailleurs en 1992-1993 lors de son passage au gouvernement. Ce type de trajectoire, très marginal, plus rare dans le cas des chercheurs que des cliniciens, a contribué à susciter la controverse.

> « C'est ça qui a commencé à faire le clash dans l'unité (...) En plus, il a dit dans les médias, à cette époque-là, quelque chose qui a choqué tous les chercheurs de l'unité, je m'en souviens très bien, c'était de dire que c'étaient les chercheurs qui l'avaient poussé à se présenter, les chercheurs de son laboratoire. Alors quand on a vu ça, on a hurlé et on a écrit qu'on protestait et ça a fait un drame, un drame terrible (...) les conflits avec ses chercheurs ont commencé à partir de ça » *(Entretien avec un ancien chercheur de son unité, 1994)*

Son soutien à une association de lutte contre la toxicomanie, « Le Patriarche », dont les méthodes ont été très souvent critiquées par la presse et les grandes associations de lutte contre le sida, est venue aussi renforcer cette image d'un chercheur publiquement « controversé ». De nombreux scientifiques remettent en cause en privé sa compétence. A la différence de Willy Rozenbaum et Luc Montagnier, deux des trois spécialistes les plus médiatisés depuis le début des années 80, son capital médiatique tient essentiellement à une présence régulière dans les médias les plus « populaires », à savoir les radios périphériques et les grandes chaînes de télévision. Ses deux confrères, même s'ils sont aussi fréquemment appelés par les médias audiovisuels, sont plus fortement présents que lui dans les médias situés au pôle « intellectuel » du champ journalistique comme *Libération*, *Le Monde* ou *Le Figaro*. Ses passages télévisés (31 passages entre 1984 et 1995, cf. tableau 2) se produisent moins dans les émissions médicales ou spécialisées sur le sida (5) que dans les programmes intégrant des

variétés (« Vivre avec le sida » en 1988, « Etoile Palace » en 1990, « Tous contre le sida » en 1994) ou de débats (« Français si vous parliez » en 1992 et « Durand la nuit » en 1993) (6) et surtout dans les journaux télévisés (20). La médiatisation est donc devenue une partie intégrante du travail de ce scientifique, surtout à partir de la deuxième moitié des années 80 d'autant plus que la concurrence scientifique et financière se joue aussi dans cet espace devenu stratégique : « A chaque fois qu'il y avait une publication, il fallait toujours qu'il fasse une conférence de presse. Quand il y a eu l'HPA 23[41] en 1984, il a fait une conférence de presse (...) Mais il a fait aussi une conférence de presse parce que Montagnier aussi faisait des conférences de presse », explique un chercheur[42].

---

[41] Le HPA 23 a été un des premiers traitements expérimentés contre le sida.

[42] Entretien, 1994.

Tableau 2 : liste des passages[43] du Pr Jean-Claude Chermann sur les trois principales chaînes françaises (*TF1*, *Antenne 2* et *FR3*)

Date	Emission	Thème général	Observations
24/04/**1984**	JT 20 h (*Antenne 2*)	Annonce de la « découverte » de l'agent causal du virus du sida aux Etats-Unis	Interview dans un « sujet » pour réagir à la conférence de presse du secrétaire d'Etat à la Santé des Etats-Unis et du Pr Gallo
15/05/1984	Santé sans nuages (*TF1*)	Vaccin anti-sida	Interview dans un reportage à propos de la préparation d'un éventuel vaccin contre le sida
26/10/**1985**	JT 13 h (*Antenne 2*)	Annonce par Line Renaud de la création de l'association des artistes contre le sida	Interview dans un reportage
30/10/1985	JT 13 h (*TF1*)	Le traitement par la ciclosporine	Interview dans le cadre d'un reportage consacré à une annonce « scientifique »
26/05/**1986**	L'avenir du futur (*TF1*)	Les rétrovirus	Après un film, débat avec plusieurs médecins et Line Renaud
28/08/1986	JT 20 h (*TF1*)	Le sida et les moustiques	Reportage sur l'état de ses recherches et interview
12/01/**1987**	Soir 3 (*FR3*)	Recherche sur les spermicides	Reportage et interview sur une recherche de l'équipe du Pr Chermann à l'Institut Pasteur à Paris
17/01/1987	JT 20 h (*TF1*)	Sida et transfusion sanguine	Interview dans le cadre d'un reportage
4/03/1987	Les sciences et la vie (*TF1*)	Le sang	Interview à propos du test de dépistage des anticorps du virus du sida
1/06/1987	JT 20 h (*TF1*)	Le sida à l'hôpital : les risques de contamination professionnelle	Interview dans un « sujet »
11/06/**1988**	Soir 3 (FR3)	Création d'un laboratoire spécialisé sur le sida à Marseille	Présentation de son nouveau laboratoire et interview dans un reportage
24/10/1988	JT 20 h (*Antenne 2*)	Appel de soutien dans *Le Monde* à une association contestée de lutte contre la toxicomanie (Le Patriarche)	Interview en direct en duplex de Marseille pour expliquer pourquoi il a signé cet appel

[43] La définition du « passage » est la même que celle retenue pour Mme Georgina Dufoix précédemment.

Date	Emission	Thème général	Observations
1/12/1988	Vivre avec le sida (*TF1*)	Journée mondiale de lutte contre le sida	Interview en direct en duplex de Marseille dans une émission d'« information » et de « variété » présentée par une journaliste médicale (Martine Allain-Régnault) et un animateur (Jean-Pierre Foucault)
21/12/1988	JT 20 h (*Antenne 2*)	Election législative partielle à Marseille	Conférence de presse conjointe de Jean-Claude Chermann, au titre de suppléant, et de Bernard Tapie qui annonce sa candidature
7/04/**1990**	JT 13 h (*Antenne 2*)	Recherche sur le sida	Interview en duplex de Marseille sur ce qui est présenté comme une « découverte » scientifique de l'équipe du professeur Chermann à propos des anticorps du virus
7/04/1990	JT 13 h (*TF1*)	Recherche sur le sida	Reportage sur l'annonce
7/04/1990	JT 20 h (*Antenne 2*)	Recherche sur le sida	Interview en direct de Marseille sur la « découverte »
7/04/1990	JT 20 h (*TF1*)	Recherche sur le sida	Interview dans le cadre d'un reportage sur cette « découverte »
7/04/1990	Soir 3 (*FR3*)	Recherche sur le sida	Reportage et interview du professeur Chermann sur la « découverte »
1/12/1990	Etoile Palace (*Antenne 2*)	Journée mondiale de lutte contre le sida	Invité dans une émission de Frédéric Mitterrand avec des artistes (Line Renaud, Elizabeth Taylor, etc.), médecins (les professeurs Montagnier, Gentilini), etc.
16/02/**1991**	Objectifs médecine (*Antenne 2*)	La recherche sur le sida	Reportage tourné dans le laboratoire du Pr Chermann à Marseille avec plusieurs extraits d'interviews
23/07/**1992**	JT 20 h (*Antenne 2*)	Conférence internationale sur le sida à Amsterdam	Interview dans un reportage sur l'annonce de la « découverte » d'un troisième virus du sida
12/11/1992	Français si vous parliez (*France 3*)	La recherche sur le sida dans le laboratoire du Pr Chermann	Cette émission de débat, toute la semaine à Marseille, a invité l'équipe du Pr Chermann pour parler du sida
9/03/**1993**	Durand la nuit (*TF1*)	Le sida a-t-il changé le comportement sexuel des Français ?	Invité de l'émission avec d'autres médecins et l'écrivain Pascal de Duve.

Date	Emission	Thème général	Observations
14/03/1993	Musiques au coeur (*France 2*)	Gala musical enregistré au profit de la lutte contre le sida	Eve Ruggieri interviewe à plusieurs reprises le Pr Chermann au cours de ce gala dont les recettes iront à son laboratoire
25/05/1993	JT 13 h (*France 2*)	Procès en appel du « sang contaminé »	Reportage et interview sur l'audience du jour où il est venu témoigner
25/05/1993	JT 20 h (*France 2*)	Procès en appel « du sang contaminé »[44]	Reportage et interview dans le cadre de l'audience du jour
7/04/**1994**	Tous contre le sida	Soirée sur le sida diffusée par toutes les chaînes de télévision	Débat sur la recherche avec plusieurs autres spécialistes du sida
21/06/1994	JT 20 h (*TF1*)	Annonce d'une expérimentation d'un « vaccin » contre le sida	Reportage et interview sur cette annonce
22/06/1994	JT 13 h (*France 2*)	Annonce d'une expérimentation d'un « vaccin » contre le sida	Reportage et interview sur cette annonce
2/09/**1995**	Ruban rouge (*France 3*)	Vivre avec le sida	Invité avec différents témoins de l'émission mensuelle sur le sida qui se déroule à Villeneuve-les-Avignon

Cependant, le capital scientifique et médiatique de ce chercheur n'est qu'une condition nécessaire. L'engagement d'une institution publique française et d'une société privée dans le projet fait que les journalistes spécialisés ne peuvent ignorer cette annonce publique. Les travaux de recherche reçoivent une caution financière et institutionnelle de l'INSERM et d'une société privée de capital risque américaine. De nombreux titres insistaient sur ces deux dimensions : « Vaccin anti-sida : Sheffield signe avec l'INSERM » (*La Tribune*), « Une recherche française sur le sida financée par un groupe américain » (*L'Humanité*). Ce sont d'ailleurs les deux organes mentionnés dès les premières lignes du communiqué de la société américaine adressé à des journalistes français.

[44] *TF1* le même jour consacra un reportage à l'audience du jour en montrant le Pr Chermann sans l'interviewer. C'est pourquoi, il n'a pas été retenu dans notre liste.

Communiqué de presse de Sheffield Medical Technologies Inc., 21 juin 1994

« Sheffield Medical Technology Inc., a U.S. medical development company (AMBX : SHM) and INSERM, the French National Institute of Health and Medical Research, today announced that Sheffield has acquired an exclusive option to obtain an exclusive worldwide license from INSERM to an HIV/AIDS vaccine being developed by French Professor Jean-Claude Chermann. »

Entretien avec une journaliste spécialisée, 1994

[Parlant du Pr Chermann] « Et il me dit : 'mais l'INSERM signe avec une boîte américaine'. J'ai appelé l'INSERM, moi. Je dis bon : je veux (inaudible). Et alors là confirmé. On m'a confirmé et j'ai dit : 'bon vous signez, c'est que vous estimez le projet valable ou...' 'Oui on signe' (...) 'On dit oui, on signe, oui oui on signe'. Et ils m'ont donné la somme sur laquelle, les sommes sur lesquelles ça portait, etc.

- *Oui, vous aviez une confirmation officielle de...*
- Ca aurait été Chermann tout seul, je n'en disais pas un mot. »

L'efficacité des stratégies de communication

La part importante des instances officielles dans la production de l'événement est liée non seulement à leur autorité mais aussi à leur efficacité pour les journalistes. Elles répondent souvent aux contraintes de production du travail journalistique : un coût faible en argent et en temps. Ainsi, elles organisent des opérations de communication qui livrent une sorte d'événement « clé en main » pour les journalistes. L'information sur le sida est souvent, au même titre que les autres, le produit de stratégies de communication : conférences de presse, colloques, sondages, dossiers de presse, etc. Dans les deux cas retenus, des stratégies explicites sont mises en oeuvre pour susciter l'événement. Les conférences de presse des ministères, destinées à attirer un maximum de journalistes (pour donner un écho très large), constituent la voie classique, comme le montre l'annonce du traitement par la ciclosporine. La diffusion d'un communiqué à *l'Agence France Presse*, répercuté par *Le Monde* dans l'après-midi, annonçant une conférence sur un sujet aussi sensible, contribue à provoquer une mobilisation journalistique internationale.

Dans l'exemple de l'annonce de l'expérimentation d'un « vaccin », le travail de communication est double. Il est géré par la société américaine (elle participe financièrement au projet) qui envoie un communiqué à plusieurs médias français (*Antenne 2*, l'*Agence France Presse*, etc.) mais aussi par Jean-Claude Chermann lui-même, qui dispose de relations parmi quelques journalistes spécialisés qu'il fréquente depuis de nombreuses années. Celui-ci, parce qu'il négocie directement avec certains d'entre eux et leur garantit une exclusivité relative, peut ainsi accroître l'impact médiatique de l'annonce.

Entretien avec un journaliste spécialisé, 1995

« Mais moi, je l'ai connu avant le sida, alors je peux faire état de... Là je l'ai vu, j'étais témoin bon, c'était un type qui travaillait sur les rétrovirus, qui travaillait beaucoup dans la cancérologie en fait (...) Jean-Claude c'était quelqu'un qui était très...très passionné par son métier.

- *Par exemple là, sur sa dernière annonce, là sur le vaccin, comment on...*

- Alors moi, je l'ai sorti, je vous le dis tout de suite (...) Oui il m'a appelé. Et puis bon, il me dit : 'j'ai une info, etc. Je te garde le *scoop* pour toi et X [nom d'un autre média]' (...) Mais N [nom d'un autre médecin spécialistes du sida] aussi hein. C'est plus *soft* mais c'est...du même ordre.

- *Il vous téléphone directement ?*

- N, non.

- *Pas N.*

- Mais Chermann je vous dis, c'est un copain. »

Les sources bien informées et les professionnels de la communication savent bien que l'exclusivité est souvent la garantie d'un traitement journalistique à la fois positif et quantitativement plus développé comme le fait remarquer un ancien conseiller d'un cabinet d'un ministre de la Santé à propos d'un autre événement : « J'ai négocié avec *Libé* en leur donnant l'info. Je leur dis : réservez votre couverture pour le lendemain matin (...) Et il y a un papier absolument formidable le lendemain matin et ce truc a fait l'opinion »[45].

2. Le paradoxe de la critique journalistique de l'événement

[45] Entretien, 1995.

Mais, même dans le cas des événements obligés, la contribution journalistique proprement dite n'est pas nulle parce que les médias contribuent en partie à dire ce qu'il faut en penser et décident quelle place il faut leur accorder. Compte tenu des différents capitaux des protagonistes dans les deux exemples choisis précédemment, ces événements s'imposent aux médias comme des événements obligés. Il reste que les journalistes spécialisés disposent d'une marge de manoeuvre. Parce qu'ils sont en concurrence entre eux pour être « le premier à sortir une information » ou pour imposer une vision ou une interprétation (politique entre autres) de l'événement, ils ne couvrent pas à l'identique l'événement. Ainsi, lorsque le champ scientifique est traversé par des controverses à dimension politique et/ou qui posent des problèmes de santé publique, chaque thèse trouve naturellement des défenseurs dans le champ journalistique : les journalistes, en fonction des relations qu'ils ont noués antérieurement avec tel ou tel scientifique, ou de la position de leur journal dans le champ journalistique, ou encore d'autres facteurs secondaires plus ou moins conjoncturels, se font les porte-parole d'une thèse.

Dans les deux exemples choisis, on retrouve une opposition relativement récurrente, celle qui oppose les journalistes des médias « populaires » et les journalistes travaillant dans les médias situés au pôle « intellectuel » du champ journalistique[46]. Lors de l'annonce du traitement par la ciclosporine en 1985, les journalistes des grands médias populaires, plus proches du pôle « commercial »,

---

[46] Cette opposition s'est reproduite à de nombreuses reprises dans l'histoire de la médiatisation du sida. Par exemple, à propos de l'expérimentation de traitements du sida par la cortisone à l'hôpital Laënnec dans le service du même Pr Jean-Marie Andrieu, on a pu voir les critiques adressées par *Libération* principalement (« Le sida traité façon 'VSD' », 24 mars 1995) à la médiatisation de l'hebdomadaire *VSD* (23-29 mars 1995) - qui y avait consacré sa « une » intitulée : « Séropositivité. La piste qui peut tout changer » - sur cette expérimentation.

ont plutôt tendance à exagérer l'espoir suscité par cette nouvelle expérimentation et à traiter l'information sur le mode sensationnaliste qui est commun à cette presse. Les journalistes de la presse « de référence » sont plutôt sur des positions proches de celles de la majorité des spécialistes du sida insistant sur le « manque de recul » et la « précipitation » de l'annonce.

> Le lendemain de l'annonce de « résultats spectaculaires », à propos de l'expérimentation d'un traitement de patients infectés par le sida par la ciclosporine, les prises de position ne sont pas uniformes et transparaissent assez bien dans les titres. *Le Monde* (« Une hâte excessive ») et *Libération* (« Les scientifiques malades du sida » ; « Sida : la course aux remèdes » ; « Sida : autopsie d'un faux pas »), dont la couverture est assurée par des journalistes médecins, sont aussi critiques que les journalistes de la presse médicale (« Le virus saisi par la politique » titre *Le Quotidien du médecin* [47]). *Le Monde* et *Libération*, qui consacrent une large place au problème, se rejoignent tout d'abord en donnant finalement le point de vue, semble-t-il largement partagé par les « milieux scientifiques », recouvrant deux types d'arguments. En premier lieu, il s'agit d'insister sur l'affirmation des critères internes au champ médical : manque de recul, faible nombre de cas traités, violation des règles par annonce publique d'un traitement avant publication dans une revue scientifique internationale. Un journaliste médical de *Libération* et médecin, se montre ainsi particulièrement critique : « Le dossier scientifique présenté hier sur la cyclosporine A a frisé le ridicule ». En second lieu, c'est la politisation de l'annonce qui est critiquée. Les journalistes médicaux de ces deux supports insistent sur « cette initiative extraordinaire qui pose plusieurs questions de fond sur les rapports entre la communauté médicale et scientifique, le pouvoir politique et la presse » (*Le Monde*). La forme prise par l'annonce est un moyen de retourner les arguments critiques habituels à propos du « sensationnalisme » à l'égard de la presse, surtout en 1985, contre les agents scientifiques et politiques concernés. Dans un éditorial intitulé « Incontinence », l'un des journalistes spécialisés de *Libération* écrit : « C'est la force terrible de la perturbation Sida : elle ne fait pas seulement exploser les défenses immunitaires, mais aussi la retenue des médias et le sang froid des médecins. Et du ministère des Affaires sociales (...) Car nos chercheurs ont trouvé le moyen de mettre fin aux 'dérapages' des médias sur le Sida : tout simplement en dérapant assez loin eux-mêmes pour ne plus laisser le loisir à la presse de le faire ».
>
> Les journaux plus marqués à gauche comme *L'Humanité* (« Une piste raisonnable ») et *Le Matin de Paris* (« Un nouveau remède ? ») font preuve d'une certaine neutralité tout en se montrant très circonspects. Cette position est celle aussi du *Figaro* (« Un espoir ») où le problème est traité par une journaliste spécialisée qui est relativement autonome par rapport aux prises de position politiques du quotidien[48]. Enfin, *Le Parisien* (« Sida. Un traitement révolutionnaire »), *France Soir* (« Sida : nouveau succès français ») et à un degré moindre *Le Quotidien de Paris* (« Sida : le paradoxe du nouveau traitement français »), qui fait partie du même groupe que *Le Quotidien du Médecin*, ont accueilli favorablement cette annonce perçue comme « une victoire française » dans la compétition internationale.

Ces oppositions se retrouvent d'une certaine manière en 1994 à propos de l'expérimentation d'un prototype de vaccin par l'équipe du Pr Jean Claude

---

[47] *Le Quotidien du médecin*, 31 octobre 1985.

Chermann mais elles prennent des formes différentes et plus invisibles pour le public non initié. C'est moins sur le sens donné à l'événement que sur la place qui lui est accordée que portent les différences entre, d'une part les médias de grande diffusion (télévisions et radios) ou des titres plus populaires de la presse écrite et, d'autre part, les médias qui bénéficient d'une forte légitimité interne. Les premiers sont ceux qui ont tendance à donner un large écho à l'événement comme *TF1*, *France Info*, *RTL* pour l'audiovisuel et *France Soir*, *Le Parisien*, *Paris Match*, et certains supports de la presse régionale pour la presse écrite. Des titres marqués politiquement (*Le Quotidien de Paris* et *L'Humanité*) ou de la presse économique (*La Tribune*) y consacrent aussi des articles spécifiques. A l'inverse, *Le Monde*, *Libération*, *InfoMatin* en font une brève et reprennent, comme *Le Figaro* dans un petit article, des informations de l'*AFP*. Dans une deuxième phase de la médiatisation provoquée par la réaction critique de quelques scientifiques, c'est souvent l'inverse qui se produit : les médias les plus proches du pôle « commercial » du champ journalistique, soit ignorent totalement les critiques de plusieurs scientifiques, soit y consacrent des brèves alors qu'à l'inverse, *Le Monde* (24 juin 1994), et à un degré moindre *Libération* (25 juin 1994), les relaient plus largement approuvant implicitement ou explicitement leurs prises de position. Par exemple, *Le Monde* accorde une large place à une interview du professeur Jean-Paul Lévy, directeur de l'Agence nationale de recherche sur le sida (ANRS) qui explique que « certains chercheurs utilisent les médias pour passer outre l'évaluation scientifique ».

3. La recherche scientifique entre médias et politique

---

[48] Voir deuxième partie, chapitre 3.

Les deux exemples choisis, parce qu'ils sont des cas limites portant sur des recherches controversées, font apparaître l'opposition ou au contraire la conciliation des logiques à l'oeuvre dans les champs scientifique, journalistique et politique. Le cas du traitement par la ciclosporine montre plus précisément comment et pourquoi un problème scientifique se trouve très rapidement médiatisé en partie pour des raisons politiques. S'il fallait convaincre encore sur le caractère stratégique des médias dans le champ politique, cet exemple serait probablement très approprié. A l'origine, les Pr Philippe Even et Jean-Marie Andrieu, qui s'occupaient de quelques malades atteints du sida, ont pris rendez-vous un après-midi avec le directeur des hôpitaux de l'époque pour lui faire part des résultats « spectaculaires » de leurs expérimentations en cours mais surtout pour « demander l'autorisation d'utiliser la ciclosporine », qui n'était alors pas autorisée en prescription, et quelques moyens financiers pour faciliter leurs recherches[49]. Convaincu par leur « enthousiasme »[50] et connaissant de longue date l'un des deux chercheurs, le directeur des hôpitaux transmet l'information au cabinet du ministre des Affaires sociales sans se douter que le problème prendrait une telle ampleur dès le soir même. Plusieurs membres du cabinet de Georgina Dufoix décident non seulement d'aider les deux chercheurs mais de médiatiser ces premiers résultats par un communiqué de presse annonçant une conférence qui est organisée dans l'urgence avec eux. Ces derniers, s'ils sont contents de savoir qu'ils vont être soutenus, sont surpris par la volonté de médiatiser le sujet (puis ensuite par l'ampleur de cette médiatisation) et mis devant le fait accompli puisque tout est déjà prévu. Ils n'osent pas reculer : « On aurait dû dire, non il

---

[49] Entretien avec Philippe Even, 1996.

n'en n'est pas question. C'est un projet, on a deux-trois malades... On n'a rien à dire sinon un discours général sur ce que nous pensons profondément (...) On a été complètement embarqué par l'enthousiasme du cabinet du ministre », raconte l'un des médecins[51]. L'initiative suscite d'ailleurs l'opposition en privé de nombreux membres (surtout des médecins) du secrétariat d'Etat à la Santé, qui n'intervient pas dans cette affaire prise en charge par son ministère de tutelle. « Mon raisonnement était simple (...) On n'a pas à se mêler des affaires scientifiques. C'est un problème scientifique. C'est peut-être très bien, c'est peut-être formidable ok (...) Mais nous, on n'a pas à dire ministère de la Santé ce qui n'est bien pas bien, ce qui est juste, ce qui n'est pas juste », explique un membre du secrétariat d'Etat à la Santé [52].

La rapidité - un jour - avec laquelle le cabinet du ministre (« on a démarré au quart de tour », explique un protagoniste[53]) en vient à en faire une affaire médiatique et politique est liée à une conjonction de facteurs. Les considérations politiques n'auraient pu probablement être aussi fortes si le cabinet du ministre n'avait pas vu, dans ces expérimentations, un « espoir » rapide pour les malades et qu'il fallait faire connaître[54]. Il paraissait d'autant plus fondé, pour le ministre et son directeur de cabinet, qu'il s'appuyait sur des travaux « originaux » de chercheurs confirmés à qui ils « faisaient confiance », comme le dit Georgina

---

[50] Entretien avec Jean de Kervasdoué, directeur des hôpitaux à l'époque, 1996.

[51] Entretien avec Philippe Even, 1996.

[52] Entretien, 1994.

[53] Entretien, 1995.

[54] Les reproches, que les responsables politiques encourent dans le domaine médical en particulier du sida, sont parfois très contradictoires. Dans le cas du « scandale du sang contaminé », il leur est reproché d'avoir agi trop lentement alors que dans le cas de la ciclosporine c'est l'inverse.

Dufoix qui parle rétrospectivement d'une « faute politique »[55]. Mais inversement, cette expérimentation (et son soutien financier) était, retraduite dans la logique de fonctionnement d'un cabinet ministériel, une opportunité pour faire un « coup médiatique », à la fois parce qu'elle intervenait à quelques mois d'une échéance électorale et que la conjoncture « politico-scientifique » sur le sida s'y prêtait. La polémique sur la découverte de l'agent causal du virus du sida en 1983-1984 - notamment la conférence de presse du secrétaire d'Etat américain à la Santé annonçant la « découverte » du Pr Robert Gallo et évoquant seulement très discrètement les recherches menées à l'Institut Pasteur - donne l'impression en effet dans les milieux politiques concernés que « les Français s'étaient fait rouler dans la farine » en termes scientifiques, politiques et commerciaux, comme le dit justement un scientifique[56]. D'une certaine manière, la conférence de presse organisée par le ministère des Affaires sociales était perçue comme l'équivalent de celle des américains et finalement une réponse à celle-ci.

L'exemple de l'annonce de l'expérimentation d'un prototype de vaccin tend lui à montrer que la médiatisation d'une annonce scientifique ne dépend pas seulement du capital médiatique des protagonistes et de l'efficacité de leurs stratégies de communication mais aussi et bien davantage du poids parfois important des verdicts journalistiques, y compris dans le secteur scientifique. La décision d'en parler ou de ne pas en parler tient à des critères très largement extra-scientifiques. Selon certains journalistes, tel chercheur sur le sida, disent-ils (en privé seulement) a « pété les plombs » ou est devenu « givré »[57], tandis que

---

[55] Entretien avec Georgina Dufoix, 1995.

[56] Entretien, 1996.

[57] Entretiens de journalistes avec l'auteur, 1994-1995.

d'autres mettent en exergue les titres dudit chercheur et parlent de celui-ci comme l'« auteur des hypothèses les plus originales et les plus prometteuses ».

> *Entretien avec un journaliste spécialisé d'un média audiovisuel à propos de l'annonce de l'expérimentation d'un prototype de vaccin contre le sida, 1995*
>
> - Ah moi, je ne l'aurais pas traité. Ah non moi, je ne voulais pas traiter. Moi j'ai dit à O [journaliste généraliste] : 'tu fais une connerie' (...) Bah O avait vendu le sujet à X h [horaire d'un journal] en disant : 'c'est...intéressant...'
> - *C'est Chermann qui a contacté...*
> - O et Chermann se connaissent.
> - *Mais ça crée...*
> - Oui, ça créé des problèmes au sein des rédactions.
> - *Parce que ça ne...*
> - Oui évidemment, évidemment mais, à l'extérieur, personne ne s'en aperçoit, vous, vous en apercevez mais, sans ça, le public, vous croyez qu'il s'en aperçoit. Le public, on lui parle du vaccin de Chermann. Bon, le vaccin de Chermann, allez hop en voiture, c'est génial... (...) Donc vous voyez. L, en plus, je m'entends très très bien avec lui, je trouve que c'est un type formidable. Je lui ai dit : 'mais tu déconnes avec Chermann'. Il est béat d'admiration devant Chermann. Je lui dis à chaque fois : 'mais tu déconnes, ce type est un escroc, il est lâché par tout le monde, il n'est plus rien dans la communauté scientifique, ça veut quand même dire quelque chose, ça n'est pas le chercheur génial isolé'. 'Ah oui mais tu ne te rends pas compte etc...' J'ai même dit à O : 'va voir M [médecin spécialiste réputée] à Z [nom d'un hôpital parisien], elle t'en parlera mieux que moi. peut-être qu'elle, tu la croiras'. Non non, il a fait le sujet sur le vaccin. Je lui dis : 'tu déconnes, tu déconnes complètement'.
> - *Non, mais en toute bonne foi en plus mais c'est parce que...*
> - Et puis je suis allé voir P [rédacteur en chef] et je lui ai dit : 'c'est de la foutaise, il ne faut pas suivre Chermann'. 'Ah oui mais...'. C'est tout ce qu'il m'a répondu. »

Il arrive donc parfois, comme c'est le cas ici, que des journalistes contestent le fait même de constituer une occurrence en événement, se retrouvant dans une position ambiguë où ils constituent en événement ce qu'ils dénoncent comme un « pseudo-événement ». Dans d'autres domaines que l'information sur le sida, les exemples sont nombreux. Un des cas les plus délicats pour eux est certainement celui du traitement des actes terroristes ou du Front national : faut-il en parler ou pas et dans quelle mesure ? Le dilemme est le même quand l'événement est le produit explicite de stratégies de communication réussies : les journalistes en

parlent mais expliquent en même temps qu'il s'agit précisément d'un « coup médiatique » dont ils ne sont pas dupes[58].

> C'est le cas en l'espèce parce que la médiatisation de l'annonce de l'expérimentation d'un prototype de vaccin contre le sida est un enjeu économique important pour la firme américaine qui finance le projet. Ce « coup médiatique » était notamment destiné à faire monter le cours de l'action de ladite firme à la bourse de New-York, ce qui ne manqua de se produire puisque le titre a progressé de « 12% » comme le fait remarquer un journaliste spécialisé[59]. Mais cette position ambiguë des journalistes, au sens où ils sont contraints de médiatiser ce qu'ils dénoncent, apparaît encore plus fortement à travers un autre exemple : la médiatisation d'un traitement contre le sida annoncé lors d'une conférence scientifique sur le sida. *Libération* du lundi 8 juillet 1996 consacre une grande partie de sa « une » à l'ouverture de la conférence internationale sur le sida à Vancouver titrant : « Sida: les progrès de Vancouver. Une trithérapie a fait disparaître le virus ». Un des articles d'un journaliste spécialisé, Eric Favereau, explique : « Dimanche matin, dans une concurrence exacerbée, avant même que le congrès ne soit ouvert, trois des plus grands labos organisaient des symposiums parallèles pour faire état des résultats de leurs derniers essais thérapeutiques. « Pour eux, l'enjeu est énorme, explique un virologue français, il s'agit de s'imposer comme celui qui a la meilleure antiprotéase [nom d'une nouvelle molécule anti-vih] » (...) Sur ce registre indéniablement, le laboratoire Merck s'est révélé le plus habile (...) Dimanche matin, à Vancouver, comme point d'orgue d'une stratégie de communication au carré, Merck fait état de résultats spectaculaires de son antiprotéase, l'Indinavir, allant jusqu'à parler de 'guérison' ».

Si la contribution des journalistes à la production des événements apparaît nettement plus forte encore dans le second régime, c'est-à-dire les « polémiques », les « affaires » ou les « scandales », que dans celui qui vient d'être décrit, c'est parce que ceux-ci sont amenés à parler d'occurrences que des individus, des groupes et/ou des institutions ne souhaitent pas voir médiatisées. Ces cas, qui sont de plus en plus fréquents dans le secteur médical dans les années 80 et 90, montrent à l'inverse que l'événement est souvent moins « évident » et peut mettre plus ou moins de temps à se déclencher.

---

[58] Comme l'expliquent Erik Neveu et Louis Quéré (cf. la présentation du numéro 75 de la revue *Réseaux* paru en 1996, p. 8), on a pu observer ces dernières années « la montée d'une expertise » visant à démonter les « 'coups médiatiques ' trop habiles ».

[59] Jean-Daniel Flaysakier, « Le sida business », *La Nouvelle République*, 23 juin 1994.

Chapitre 2.

Les événements « imprévus » : le cas de la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B (1983)

Dans le second régime d'événements, les journalistes comme leurs sources principales (notamment parce qu'elles ne sont pas toujours « officielles ») doivent faire la preuve de la « réalité » de ce dont ils parlent sous peine de perdre une partie de leur crédibilité. Ce régime permet de poser plus fortement que dans les cas précédents le problème des conditions de possibilité de la constitution des événements, et donc d'analyser le travail de construction journalistique, c'est-à-dire les schèmes plus ou moins explicites qui sont au principe, de manière variable selon les médias, de ce qui est jugé digne d'être médiatisé (et ce qui ne l'est pas). Pour en rendre compte, on a comparé deux problèmes de santé publique, qui ont été traités « en direct », au moment des faits, par les médias mais de façon très inégale : la « polémique » autour du vaccin anti-hépatite B en 1983 a été ainsi opposé au problème portant sur la sélection des donneurs de sang qui s'est posé à la même époque, et qui lui a été très peu médiatisé. Cet exemple montre que la médiatisation de ce type d'événements dépend étroitement de critères médiatiques, c'est-à-dire qu'un fait ne peut être constitué en événement que s'il a des propriétés particulières propres à susciter l'intérêt journalistique ou qu'il intervient dans une conjoncture qui le rend d'« actualité ».

La « polémique » sur les risques de contamination par le vaccin anti-hépatite B a été pour les médias omnibus nationaux l'« événement sida » le plus important de l'année 1983 en termes quantitatifs : sur trois des principaux quotidiens nationaux (*Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*), Jacques Noyer note qu'elle représente 60%

du volume d'articles consacrés au sida cette année-là[1]. Si elle est révélatrice de la manière dont le champ journalistique - notamment le sous-espace des journalistes spécialisés -, tel qu'il était en 1983, pouvait médiatiser « en direct » un risque théorique de santé publique et, plus largement, comment il travaillait sur l'information médicale à l'époque, c'est à la fois parce qu'elle est la première véritable « affaire » en France touchant à cette pathologie et parce qu'elle met en valeur plusieurs « ressorts » médiatiques (la concurrence franco-américaine, les conflits internes aux institutions, le risque de dissémination du sida et le poids des incertitudes scientifiques) qui seront présents plus tard sur d'autres « affaires » du sida. Tout se passe comme si, par comparaison avec la période plus récente où s'est développée l'affaire du sang contaminé, le champ journalistique n'était pas prêt à l'époque à faire de cet événement un « scandale » de santé publique (deuxième partie, chapitre 3) malgré le risque théorique de contamination du sida par les vaccins contre l'hépatite B. On peut en effet penser que cette « polémique », si elle avait lieu dans les années 90 et toutes choses égales par ailleurs, aurait un retentissement beaucoup plus grand compte tenu des changements de perception du risque médical. Le principe de vision dominant de l'événement, contrairement à celui qui prévaudra dans l'affaire du sang contaminé, est plutôt celui des scientifiques mis en cause que celui des quelques journalistes à l'origine de la « polémique ». C'est pourquoi, elle est de courte durée et ne se transforme pas en « scandale ». Les résultats scientifiques, quelques mois plus tard, confirment l'innocuité du vaccin anti-hépatite B. On a reconstitué

---

[1] Jacques Noyer, *La couverture du sida dans la presse française de 1982 à 1989 à travers trois quotidiens nationaux (« Le Figaro », « Libération », « Le Monde ») : approches de la notion d'événement, op. cit.*, p. 56.

l'événement médiatique par la revue de presse, puis analysé, plus longuement, les conditions de possibilité de la constitution de l'événement.

La reconstitution de l'événement

Le vaccin contre l'hépatite B a été considéré comme un des plus « prestigieux succès scientifique et commercial »[2] français concernant une maladie grave dans les années 70 et 80. Après plusieurs années de recherche, une équipe de l'Institut de virologie de Tours, sous la direction du Pr Philippe Maupas, fabrique en 1976, grâce à la « coopération internationale »[3], un premier vaccin. Il a été d'abord commercialisé en France par l'Institut Pasteur Production (IPP) à partir de juin 1981[4], puis progressivement en Europe et dans plusieurs pays d'Asie, d'Amérique du Sud et du Moyen Orient[5]. Parallèlement, la firme américaine Merck Sharp and Dohme (MSD) a obtenu en novembre 1981 de la *Food and Drug Administration* (*FDA*) l'autorisation de mettre sur le marché un autre prototype de vaccin. En France, elle a été effective en 1982. Les deux entreprises, qui cherchaient à commercialiser leurs vaccins le plus rapidement possible, étaient donc en 1983 en concurrence sur un marché géographiquement et économiquement important. L'hépatite B est alors une maladie qui concerne en France, au début des années 80, entre 10 000 et 40 000 personnes[6] et le virus est responsable de 20 à 50 décès chaque année[7]. L'infection donne lieu à différentes pathologies. Les sujets atteints

---

[2] *Libération*, 27 juin 1983.

[3] Cette expression est de Philippe Maupas, directeur de l'Institut de virologie de Tours, utilisée lors d'une émission de télévision (« C'est-à-dire », *Antenne 2*, 19 mai 1976).

[4] Voir par exemple *Le Monde*, 4 juin 1981.

[5] *Le Monde*, 5 mars 1983.

[6] *Le Généraliste*, 8 juin 1983.

[7] *Le Monde*, 26/27 juin 1983.

peuvent faire une hépatite asymptomatique (90%) ou déclencher une hépatite symptomatique (10%) qui débouche dans le pire des cas sur une hépatite dite « fulminante » conduisant parfois à des décès. Seuls 10% des sujets infectés, quelle que soit l'hépatite B développée, conservent le virus B et sont appelés « porteurs chroniques » (250 000 environ en France)[8]. Un faible nombre d'entre eux développent une cirrhose.

> Dans les pays occidentaux, le virus de l'hépatite B touche surtout des groupes délimités : les adultes exerçant des professions de santé mais aussi fortement les sujets ayant séjourné dans des zones endémiques, les hémophiles, les hémodialysés, les toxicomanes, les prostituées ou encore les homosexuels masculins. L'hépatite B s'est largement diffusée dans certaines régions notamment d'Afrique et d'Asie du sud-est. Selon diverses estimations, dans certaines zones, 80% de la population a été en contact avec le virus à un moment ou à un autre contre 20% en moyenne dans les pays d'Europe de l'Ouest et les Etats-Unis. Pour différentes raisons (promiscuité, conditions d'hygiène, etc. qui favorisent la transmission par des sécrétions), elle se diffuse beaucoup plus facilement que dans les pays occidentaux où elle se transmet essentiellement à travers les transfusions ou les manipulations de produits sanguins ou de seringues contaminées [9].

En 1983, le mode de fabrication du vaccin contre l'hépatite B - il est conçu à partir de prélèvements chez des porteurs chroniques du virus d'un fragment viral, l'antigène HBs, ensuite purifié et inactivé - fait craindre à certains médecins un éventuel risque de transmission du sida. Une « polémique » va se développer progressivement dans les médias nationaux d'information générale et politique. La durée de vie de l'événement est relativement faible : il commence à la fin du mois de juin, s'arrête à la mi-juillet 1983 et n'est quasiment plus évoqué après.

L'éventualité de risques de transmission du sida par le vaccin anti-hépatite B reste au début de l'année une affaire de spécialistes dans le champ médical comme dans le champ journalistique. Quelques journalistes spécialisés de la presse quotidienne omnibus et de la presse médicale font état marginalement des

---

[8] *Le Généraliste*, 8 juin 1983.

interrogations scientifiques. Ces informations ne suscitent pas dans un premier temps de « polémique », même si des risques éventuels sont mentionnés, et ne font pas l'objet d'articles spécifiques : elles apparaissent, à travers quelques lignes, dans le cadre d'articles consacrés plus largement à la transmission par voie sanguine du sida dont les scientifiques ne connaissent pas alors l'agent causal. Il s'agit de savoir comment protéger les hémophiles qui reçoivent de nombreux produits sanguins et plus largement les transfusés. Une éventuelle sélection des donneurs de sang est d'abord envisagée, puis organisée par une circulaire datée du 20 juin 1983. Le problème de la contamination sanguine est posé aussi marginalement dans quelques articles à travers le cas des vaccins contre l'hépatite B puisqu'ils sont fabriqués à partir du plasma. Ainsi, Jean-Yves Nau, journaliste médical au *Monde* (23 mars), à propos du vaccin de la firme américaine Merck Sharp and Dohme (MSD) (son concurrent fabriqué par l'Institut Pasteur Production (IPP) n'apparaît pas encore) conçu « à partir de sérums sanguins dont une partie ont été prélevés chez des homosexuels masculins », se demande : « n'y-a-t-il pas là un risque majeur de dissémination de l'AIDS ? ». Il s'appuie notamment sur un article, paru dans l'édition du 11 février[10] du *JAMA*, une revue scientifique américaine.

---

[9] Cf. sur ce point l'article de deux biologistes : Anne Dejean et Pierre Thiollais, « Le virus de l'hépatite B », *La Recherche*, n°171, novembre 1985.

[10] Cet article figurant dans une des revues les plus réputées (Catherine Macek, « AIDS transmission : what about the hepatitis B vaccine ? », *JAMA*, vol 249, n°6, 1983, pp. 685-686) fait notamment suite aux refus de nombreux personnels de santé aux Etats-Unis d'une vaccination contre l'hépatite B en dépit de l'autorisation de la *Food and Drug Administration* (*FDA*) et en explique la raison : « Some of the plasma used to produce the vaccine is harvested from hepatitis-positive male homosexuals, and male homosexuals are still the primary victim of acquired immunodeficiency syndrome (AIDS). The plasma, therefore, may contain some as-yet-unidentified causative agent of AIDS, and that agent may not be destroyed during the preparation of the vaccine » (p. 685). L'auteur note que des spécialistes et des responsables de Merck Sharp and Dohme réfutent cette hypothèse en soulignant notamment l'efficacité des procédés d'inactivation.

Anne-Marie Casteret, une de ses consoeurs du *Quotidien du médecin*, fait état quelques semaines plus tard (4 mai 1983) de la situation à l'Institut Pasteur et termine sur une question : « Les responsables de Pasteur nous ont confirmé que le vaccin anti-hépatite B jusqu'alors utilisé était de provenance 100% française mais que, parmi les doses vaccinales prochainement mises à leur disposition, les vaccins mélangés France-Etats-Unis vont poser un problème (...) Le ministère va-t-il permettre à l'Institut Pasteur d'utiliser ces 'mixed doses' dont le danger potentiel ne peut être considéré comme nul ? ». Le journaliste médical du *Monde*, qui revient sur le sujet quelques jours après (13 mai 1983), souligne qu'il s'agit d'« un gigantesque casse-tête tant pour les industriels concernés que pour les responsables de santé publique » et se montre très circonspect : « Les techniques de purification drastiques utilisées éliminent *a priori* tout risque d'infection virale ». Marie-Ange d'Adler, journaliste spécialisée au *Matin de Paris* (17 juin 1983), qui précise qu'« aucun cas de SIDA post-vaccinal n'a été signalé dans le monde », cite les propos rassurants du président d'IPP (« dans l'état actuel de nos connaissances nous sommes sûrs de l'innocuité de notre vaccin »), et du Pr Jacques Roux, directeur général de la santé (le problème posé est « plus théorique que pratique », dit-il).

Le premier support de presse à faire état d'accusations sur la stratégie suivie par la branche industrielle de l'Institut Pasteur est *Le Nouvel Observateur* dans son édition du 17 au 23 juin 1983 mais celles-ci ne sont pas valorisées par l'hebdomadaire. Ces mises en cause apparaissent dans un article qui porte plus généralement sur ce qui commence à être appelé le sida et les critiques reposent en partie sur des propos anonymisés. Les confrères ne reprendront pas ces informations. Une semaine plus tard, le problème devient l'objet d'une « polémique » et il est constitué en événement par *Le Monde* dans son édition de dimanche-lundi (26 et 27 juin 1983) qui titre en pages intérieures, « Polémiques autour du vaccin contre l'hépatite B », et surtout par *Libération* qui en fait sa « une » le lundi 27. En surtitre[11], celui-ci parle d'« irrégularités dans la commercialisation du vaccin contre l'hépatite » et titre de manière provocante « l'Institut Pasteur malade du 'cancer gay' ». Dans son chapeau[12], le quotidien explique que l'« Institut Pasteur production (IPP) a misé son avenir sur la commercialisation du vaccin de l'hépatite virale en prenant le risque que son plasma, acheté aux USA, soit contaminé par l'agent du SIDA. Pendant un an, IPP a caché à ses partenaires européens la présence de plasma américain dans ses vaccins ». Ces informations, reprises dans les journaux télévisés de *TF1* qui en a fait un titre du journal de 20 h, et une conférence de presse dans la journée du Dr Yves Garnier, le PDG de la branche industrielle de l'Institut Pasteur, créé une mobilisation des journalistes spécialisés. Tous les supports de la presse quotidienne nationale - *Le Matin* fait un appel de « une » et trois pages intitulées « 'Cancer gay ' : faut-il avoir peur du vaccin Pasteur ? » - font état le lendemain de la « polémique » pour reprendre cette expression également employée par *Le Figaro* et *Libération*. Le directeur d'IPP, cité par *France Soir* (28 juin 1983), explique : « dans l'état actuel de nos connaissances, le maximum a été fait pour que ce vaccin soit le plus sûr possible et que tout agent vivant connu soit éliminé ». Alors que *Libération* réitère ses accusations au lendemain de la conférence, le Dr Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé (LNS) qui contrôle la qualité et la sécurité des vaccins commercialisés en France, pense, dans une interview publiée dans *Le Matin de Paris* le même jour, que « le risque de sida post-vaccinal est un risque théorique non démontré sans commune mesure avec l'intérêt que présente le vaccin anti-hépatite pour les personnes à risque ». Le 29 juin, des quotidiens citent un communiqué du secrétariat d'Etat à la Santé, expliquant qu'il avait été informé des importations de plasma provenant des Etats-Unis par l'Institut Pasteur, contrairement aux informations publiées dans plusieurs journaux. La « polémique » se poursuit jusque début juillet puisque les journalistes évoquent plusieurs déclarations de chercheurs, dont celles qui avaient été faites à l'occasion d'une réunion de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM) et qui portent sur « les éventuelles incidences de l'utilisation des éléments figurés du sang et du vaccin contre l'hépatite B dans l'apparition des sida » (*AFP*, 30 juin 1983). A cette occasion, à la

---

[11] Le surtitre, comme son nom l'indique, est le mot ou l'expression qui est placé(e) au dessus du titre.

[12] Le chapeau qui est placé en dessous du titre vise à résumer le ou les articles publié(s).

question du risque éventuel de contamination par le virus du sida à partir du vaccin anti-hépatite B, plusieurs scientifiques répondent en substance, selon *Le Monde* (29 juin 1983), qu'« il était impossible de le dire faute d'éléments sur l'origine exacte du SIDA ».

Au début du mois de juillet, des journalistes spécialisés des principaux newsmagazines (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et *Le Point*) traitent également du problème. Le 6, plusieurs dirigeants de la l'Institut Pasteur Fondation (IPF) convoquent la presse. Ainsi, le prix Nobel François Jacob explique que s'il n'est pas « assez informé sur les détails de cette affaire », il estime que le titre de *Libération* du 27 juin est « une recherche délibérée du scandale et un manque de respect envers les gens malades ou ceux que leur métier oblige à se faire vacciner contre l'hépatite B ». Toute la presse quotidienne nationale rend compte le lendemain de cette conférence de presse. *Libération* titre « quatre cadavres dans le placard d'Institut Pasteur Production » et pose « quatre questions essentielles soulevées par le comportement d'IPP » estimant que la « firme française a choisi toute seule la stratégie du silence contre celle de la transparence ». Le journaliste médical du *Monde*, parle lui du « mauvais roman policier » : « si mauvais polar il y a, il est clair aujourd'hui que ses véritables auteurs ne sont pas tant ceux qui tiennent avec plus ou moins de difficulté la plume que ceux qui aimeraient ne pas le voir écrit ». Le 7 juillet, le PDG d'IPP annonce qu'il porte plainte à titre personnel contre *Libération* et réclame un million de francs de dommages et intérêts. Il faut attendre le 13 pour que le problème soit de nouveau évoqué par *Le Monde* qui pose des questions sur la neutralité de l'OMS à propos du choix de normes de fabrication dans l'« affaire des vaccins anti-hépatite B » opposant la firme américaine MSD et IPP en concurrence sur le marché mondial. Le chef de la division biologique de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) y répond dans *Le Quotidien du médecin* du 18. Le 19 août, *Le Monde* rapporte « une des principales conclusions des travaux d'un groupe consultatif de l'Organisation mondiale de la santé qui vient de se réunir à Genève » : « les vaccins contre l'hépatite B se sont révélés efficaces et n'ont pas été associés à la transmission d'autres maladies ou à d'autres effets secondaires graves ». En novembre et décembre, quelques quotidiens confirment qu'il n'y a alors pas de preuve de transmission du sida par les vaccins contre l'hépatite B actuellement disponibles. Aucun cas de sida n'a été d'ailleurs depuis documenté.

Des différences de propriétés

La première propriété médiatique de cet événement est qu'il touche une maladie médiatisée très rapidement par les quotidiens nationaux d'information générale (*Le Monde*, *Libération* et *Le Matin de Paris*) et quelques titres de la presse médicale. Au début de l'année 1983, le sida est alors plus souvent appelé sous sa dénomination anglo-saxonne AIDS ou on évoque le « cancer gay », voire la « maladie des homosexuels ». Les informations sur le sujet sont susceptibles de mobiliser régulièrement les quelques journalistes spécialisés écrivant dans ces supports. La « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B a d'ailleurs contribué à accroître cet intérêt journalistique naissant. Avant qu'elle ne prenne une forme publique, les articles des premiers mois de l'année avaient été essentiellement

consacrés aux résultats des travaux d'une équipe française de Pasteur et surtout aux hypothèses évoquées de la transmission du sida par le sang. L'état des connaissances sur la maladie, tel qu'il apparaît au premier semestre 1983 dans les quotidiens français mentionnés précédemment, est proche de celui des médecins spécialistes dans la mesure où les deux groupes entretiennent des relations étroites. Les journalistes médicaux se font les porte-parole dans un délai très court des interrogations scientifiques. Cet intérêt journalistique doit aussi beaucoup aux propriétés de cette pathologie, aux groupes qu'elle touche, et qui la rendent médiatique. Elle est « mystérieuse » d'un point de vue scientifique : chercheurs et journalistes insistent sur cette « énigme » puisque différentes possibilités sont envisagées à propos de l'agent causal. L'origine virale, bien qu'elle apparaisse de plus en plus probable selon la presse de l'époque, est cependant toujours évoquée au conditionnel comme c'est le cas par exemple dans les comptes rendus en mai 83 des travaux - qui furent peu « couverts » par les journalistes à quelques exceptions - de l'équipe du Pr Luc Montagnier à l'Institut Pasteur à Paris[13]. Ce contexte scientifique d'incertitudes[14] est d'ailleurs un des ressorts de la « polémique » sur le vaccin contre l'hépatite B parce qu'il tend comme on le verra[15] à susciter, ou tout du moins à exacerber, des conflits scientifiques et économiques. Il est aussi difficile de mesurer à l'époque l'ampleur de cette « nouvelle » maladie. Les premiers spécialistes, et les journalistes qui les relaient,

---

[13] A cette occasion, des chercheurs de l'Institut Pasteur annoncent qu'ils ont isolé un rétrovirus qui pourrait être l'agent causal du sida. Cette découverte ne sera complètement reconnue qu'environ un an plus tard.

[14] Pour plus de précisions, cf. notre passage sur la genèse médiatique du « scandale du sang contaminé » qui figure en introduction de la seconde partie.

[15] Sur ce sujet, voir Johan Heilbron et Jaap Goudsmit, « A propos de la découverte du virus du sida », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°69, 1987, pp. 98-104.

s'interrogent sur son importance en France. Alors que la plupart des médecins à commencer par les plus réputés ignoraient quasiment cette « nouvelle » pathologie, les premiers médecins « spécialistes » se demandaient s'il ne s'agissait pas d'un début d'épidémie. Cette opposition est reproduite en partie dans les rédactions pour déterminer la place qu'il faut y accorder. Ainsi, une femme grand reporter au *Nouvel Observateur* explique que l'hebdomadaire décide alors de faire un appel à la « une » plutôt que le titre principal avec le sida : « On a hésité et puis 'l'épidémie qui venait d'Amérique', on s'est dit que ça n'intéresserait pas assez les gens et on a fait 'le choc du rock' (...) A l'intérieur, il y a des gens qui croient dans la rédaction que c'est effectivement un truc important puis ceux qui disent : qu'est-ce que c'est que cette histoire ? »[16].

> L'affaire du vaccin anti-hépatite B est un révélateur du degré d'importance respectif du sida et de l'hépatite B dans le champ médical. Deux risques s'opposent : si les autorités sanitaires décident d'arrêter la vaccination contre l'hépatite B parce qu'il y a un risque de contracter le sida, le virus de l'hépatite peut se propager, notamment parmi les personnels médicaux fortement touchés ; inversement, si elles décident de continuer à vacciner, n'y-a-t-il pas un risque (théorique) de diffusion du sida ? A ces questions, la plupart des médecins qui s'expriment dans la presse nationale[17] estiment, comme le président de la commission des autorisations de mise sur le marché des médicaments (AMM), néphrologue d'un hôpital parisien : « Il faut comparer les risques. Etant donnée l'épidémiologie de l'hépatite B, la vaccination reste pleinement justifiée en regard d'un risque minime : celui de transmettre le sida ».

En troisième lieu, la pathologie présente la caractéristique de toucher des hommes jeunes et a une dimension sexuelle importante parce qu'elle est circonscrite à quelques groupes dits « à risque ». Il s'agit essentiellement des homosexuels masculins que renforcent les appellations utilisées dans les titres : « cancer gay », « syndrome des homosexuels », etc. Cette catégorisation repose en

---

[16] Entretien avec un grand reporter du *Nouvel Observateur*, 1994.

[17] Par exemple, le docteur Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé, chargé du contrôle de la qualité des vaccins commercialisés, estime dans une interview au *Matin de Paris* (28 juin 1983) : « Le risque de SIDA post-vaccinal est un risque théorique, non démontré, sans

partie sur les statistiques disponibles, qui font état de la forte proportion d'homosexuels masculins parmi les cas signalés dans les pays disposant de structures de recensement[18]. Mais, comme l'écrit Michaël Pollak, il existe alors une « incertitude sur les raisons médicales de ces cibles privilégiées »[19]. Les propriétés de ce groupe ne vont pas sans susciter, aux Etats-Unis dans un premier temps, des jugements moraux sur ses modes de vie. Une autre caractéristique médiatique de cette pathologie est lié au fait qu'elle semble se diffuser surtout dans quelques grandes villes américaines. Cette dimension américaine est visible dans les illustrations - des photographies prises Outre Atlantique -, les titres (« le fléau qui vient d'Amérique »[20]), le corps des textes, notamment dans la manière de poser au début le problème des risques éventuels des transfusions de sang ou de produits sanguins.

> Les risques sont souvent évoqués à partir du moment où des professionnels de santé français sont amenés à utiliser une « matière première » venant des Etats-Unis, c'est-à-dire supposée, dans la plupart des cas, plus dangereuse car le sida y est plus diffusé mais aussi parce que le système transfusionnel, à travers notamment la rémunération des donneurs, accroîtrait la proportion des donneurs dits « à risque ». Les risques de contamination par voie sanguine, qui sont évoqués par les journalistes médicaux en France, le sont au moins au début à travers les risques que font courir les importations de sang et des dérivés sanguins venant des Etats-Unis, pays le plus touché par la maladie. Les journalistes spécialisés, outre le cas des plasmas américains qui sont utilisés pour fabriquer le vaccin anti-hépatite B, notent l'importance des importations d'autres produits sanguins, notamment ceux utilisés par les hémophiles[21]. Le fait que le « sang français » soit considéré comme plus sûr que le sang recueilli dans les centres de collecte aux Etats-Unis faisait débat à l'époque même si les rédacteurs d'un communiqué du secrétariat d'Etat à la Santé, daté de la mi-juin, pensent qu'« il est possible d'affirmer qu'aucun cas de cette

---

commune mesure avec l'intérêt que présente le vaccin anti-hépatite pour les personnes 'à risque' ».

[18] Un journaliste spécialisé du *Monde* (23 mars 1983) cite une statistique selon laquelle sur 1200 cas recensés dans « quinze pays et pour la majeure partie dans trente-cinq états américains », 75% sont de jeunes homosexuels masculins. D'autre part, sur les 59 cas recensés en France, 35 sont des homosexuels (59 %) selon des chiffres cités par plusieurs quotidiens nationaux.

[19] Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, Métailié, 1988, p. 12.

[20] *Le Nouvel Observateur*, 17 juin 1983.

[21] A titre d'exemple, cf. des articles rédigés par trois journalistes médecins et parus dans la presse quotidienne d'information générale (*Le Figaro*, 22 mars 1983) et la presse médicale (*Le Quotidien du médecin*, 4 mai 1983 et *La lettre de la prévention*, 12 mars 1983).

> affection imputable à l'injection de produits sanguins en France n'a pu être identifié. Le risque de SIDA semble minime. Cette situation privilégiée de la France est sans nul doute due à son organisation transfusionnelle, reposant sur le bénévolat intégral du don de sang, qui permet d'assurer une sécurité transfusionnelle supérieure à celle des pays où les prélèvements de sang sont rémunérés »[22].

Le fait que le sida apparaisse avant tout et généralement comme une maladie « américaine » est certainement un des facteurs décisifs pour comprendre l'ampleur de sa médiatisation dans les quotidiens nationaux et les newsmagazines. Les correspondants aux Etats-Unis des titres français, voire même des télévisions[23], et les journalistes des agences de presse, qui « couvrent » le secteur géographique à l'étranger à la fois le plus important quantitativement et le plus prestigieux, ont largement importé la hiérarchie de l'information des médias américains dominants, au sein de laquelle le sida commence à occuper une place non négligeable[24]. Si ce phénomène est variable selon les supports, dans de nombreux cas, les correspondants aux Etats-Unis vont réaliser des reportages sur le sida, en susciter d'autres en France ou encore inciter à dépêcher un envoyé spécial.

> « Avant 83, personne ne sait que ça existe, je veux dire pas plus que dans les autres journaux. On entend parler d'une maladie nouvelle comme on dirait en ce moment en Inde, il y a une maladie qui est en train de faire des ravages. On ne sait pas où dans le nord-est de l'Inde (...) Et surtout, c'est américain. C'est donc la presse américaine qui nous apporte... (...) Le premier, je crois qui nous a alerté là-dessus, c'est T, qui était correspondant aux Etats-Unis et qui nous envoie un truc en disant : 'Il y a une maladie bizarre, etc. les homosexuels...'. Ca s'appelle le cancer gay à l'époque (...) Et là, on se dit : tiens ça serait pas mal de regarder ce qui se fait en France et donc on fait une enquête. » *(Entretien avec un grand reporter du* Nouvel Observateur*, 1994).*

---

[22] *Le Quotidien du médecin*, 13 juin 1983.

[23] Pour plus de précisions, cf. notre annexe 2 sur la genèse médiatique du « scandale du sang contaminé ».

[24] Sur cette période janvier-décembre 1983, on peut trouver des éléments dans les ouvrages et articles suivants : Douglas A. Feldman and Thomas M. Johnson (Eds), *The Social Dimension of AIDS. Method and Theory*, New York, Praeger, 1986, chapitres 9 et 10 ; Randy Shilts, *And The Band Played On*, New York, Penguin books, 1987, pp. 219-335 ; James Kinsella, *Covering The Plague : AIDS and The American Media*, New Brunswick and London, Rotgers University Press, 1989 ; David C. Colby and Timothy E. Cook, « Epidemics and Agendas : The Politics of Nightly News Coverage of AIDS », *Journal of Health Politics, Policy and Law*, vol 16, n°2, 1991, pp. 215-249.

Mais la principale propriété médiatique de cette pathologie est probablement son caractère mortel et préoccupant. L'inquiétude de quelques médecins - jeunes et marginaux pour la plupart - et journalistes est plus particulièrement liée à la question des risques de contamination par voie sanguine parce que ceux-ci signifient une menace d'extension à l'ensemble de la population, et plus spécifiquement à certains groupes tels que les hémophiles et les polytransfusés. De nombreuses informations à propos des réactions de peur ou des manifestations d'associations homosexuelles dans certains endroits des Etats-Unis sont répercutées par des médias français. Des médecins spécialistes de la transfusion sanguine entre autres craignent des réactions similaires en France, du fait d'une médiatisation trop importante[25] et il arrive qu'ils se plaignent directement auprès des auteurs d'articles parus dans la presse d'information générale ou médicale[26].

> *Le Monde* (9 juillet 1983) par exemple dans un article non signé rapporte les déclarations de la secrétaire d'Etat à la Santé des Etats-Unis avant d'effectuer un don de sang en direct à la télévision : « Je veux montrer aux Américains qu'ils ne courent aucun danger en faisant don de leur sang ». L'envoyé spécial permanent du *Quotidien de Paris* à New York explique dès le début de son article que « l'Amérique est malade de l'AIDS » (3 juin 1983).

L'importance quantitative des articles portant sur les risques de diffusion du sida par les transfusions sanguines est en effet une caractéristique majeure de la médiatisation de cette maladie durant le premier semestre 1983. Le problème de la prévention face à un « ennemi inconnu » se pose pour le sang et les produits sanguins plus généralement. Le cas du vaccin anti-hépatite B par les déductions de spécialistes relayés par des journalistes s'inscrit donc dans ce contexte.

La médiatisation de conflits internes

---

[25] Cf. notamment *Libération*, 17 mai 1983.

[26] Plusieurs journalistes spécialisés nous ont affirmé avoir eu à ce propos des appels téléphoniques suite à la parution de leurs articles (deuxième partie, chapitre 3).

La seconde propriété médiatique du sujet est qu'il est polémique. Si les risques du vaccin anti-hépatite B peuvent susciter une controverse dans les médias nationaux d'information générale, c'est parce que l'Institut Pasteur Production est alors fortement divisé. Quelques journalistes (souvent spécialisés) relaient des propos tenus en *off* par des membres de l'IPP ou des indiscrétions qui leur ont été rapportées.

> « Sur l'aspect important de l'information, je n'avais pas le moindre doute sur qui me l'avait donné, c'est le moins qu'on puisse dire (...) L'info que j'avais, c'était plus que ça [les importations de plasmas américains], c'était qu'à Pasteur, on était très alarmé par le problème de l'innocuité du vaccin contre l'hépatite B et qu'on se demandait s'il n'existait pas une possibilité de transmission de ce truc [parlant du sida], qu'on ne connaissait pas bien à l'époque, par l'intermédiaire du vaccin. Et que Pasteur, en gros, était en situation de crise interne pour savoir ce qu'il fallait faire dans une situation comme celle-là. » *(Entretien avec un journaliste spécialisé d'un newsmagazine, 1994)*

Que des « sources » soient en effet disposées à « parler » publiquement est une des conditions *sine qua non* dans les « affaires » comme l'écrit Herbert J. Gans : « All news media lose stories they want because the sources are unavailable »[27]. Mais, avant de sortir sous la forme d'une « polémique » dans la presse, les interrogations des scientifiques sur l'innocuité du vaccin restent cantonnées à un petit nombre de personnes. Quelques membres de l'Institut Pasteur Production sont informés au début de 1983 par Jean-Claude Chermann et Jacques Leibowitch, deux jeunes membres du groupe de travail sur le sida constitué en 1982, des dangers d'une nouvelle pathologie dont quelques-uns pensent qu'il s'agit d'un virus. On a déjà vu qu'à cette période la transmission du sida par voie sanguine est suspectée. C'est pourquoi, cette menace amènent quelques journalistes, qui relaient les interrogations des spécialistes, à parler dans les premiers mois de l'année 1983 du risque qui pourrait éventuellement exister à

travers le vaccin anti-hépatite B, sans que le problème ne devienne pour autant une « polémique ». Ce lien entre sida et hépatite B inquiète d'autant plus des personnels de l'Institut Pasteur qu'une « rumeur » se propage selon laquelle IPP a fabriqué des vaccins avec du plasma américain présumé dangereux.

> « Des rumeurs circulaient dans la maison et des représentants du personnel s'inquiétaient au sujet des vaccinations contre l'hépatite B, obligatoires puisqu'il s'agit d'un milieu professionnel à haut risque. On dit que l'on ne respecterait plus les règles de l'origine des plasmas et que nous aurions importé des plasmas d'origine douteuse des Etats-Unis. Le 28 février, je rencontre le Dr M [responsable à l'Organisation mondiale de la santé] (...) qui me fait part des mêmes rumeurs répandues à l'extérieur de la maison. » *(Lettre d'un responsable de l'Institut Pasteur Production)*[28]

Devant le refus des personnels de se faire vacciner, les principaux dirigeants de la branche « production » se feront prescrire le vaccin pour dédramatiser la situation en montrant que « le risque est minime »[29]. Ce risque provoque précisément des oppositions internes sur l'attitude à adopter face à la commercialisation : faut-il l'arrêter ou non ? Faut-il en parler publiquement ? Le sida est-il une pathologie importante ou pas ? Ce problème ne fait qu'exacerber des conflits de personnes à la suite notamment de l'arrivée au poste de directeur médical d'un ancien membre de la Direction générale de la santé. Les dissensions internes mettent à jour une opposition entre, d'un côté les dirigeants en place généralement plus âgés, principalement le directeur de l'IPP, le docteur Yves Garnier, et, de l'autre, un nouveau venu, Jean-François Lacronique, annoncé comme le futur directeur. Pour schématiser leurs prises de position, les premiers estiment que le vaccin est sûr et que l'arrêt de la commercialisation du vaccin hépatite B est donc sans fondement scientifique et porterait de surcroît un

---

[27] Herbert J. Gans, *Deciding what's news. A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time, op. cit.*, p. 128.

[28] Ce document rédigé pendant la « polémique » nous a été remis par un enquêté dont nous avons volontairement conservé l'anonymat.

préjudice économique à l'entreprise. Le second, marginalisé au sein de l'IPP, demande sans succès des procédés d'inactivation complémentaires. Le différend porte aussi sur le fait de savoir s'il faut que les médias en fassent état ou pas. Comme le dit un membre de la Direction générale de la santé, il y avait là « matière à scandale dans l'esprit des journalistes » parce que « des informations étaient relativement dissimulées »[30]. « Pendant un an, IPP a caché à ses partenaires européens la présence de plasma américain dans ses vaccins », affirme par exemple *Libération* à la « une » (27 juin 1983).

Les réponses négatives des principaux dirigeants de l'IPP aux questions posées par le directeur médical le conduisent à solliciter « des conseils et l'appui »[31] de plusieurs médecins, qui ont alors des positions de pouvoir dans l'administration de la Santé ou au sein de SANOFI, société majoritaire dans le capital de l'IPP, et à alerter directement ou indirectement plusieurs journalistes (même s'il n'est pas le seul). Ancien journaliste du *Monde*, il dispose d'un capital de relations important dans certaines fractions des champ journalistique, médical, économique et politique.

Jean-François Lacronique, nouveau directeur médical de la branche « production » de l'Institut Pasteur, a une trajectoire universitaire et professionnelle qui illustre ces parcours de médecins - symbolisé aussi, on le verra, par celui de Michel Garretta, directeur du CNTS dans la seconde moitié des années 80 et très fortement critiqué dans l'affaire du sang contaminé - devenus « managers ». Recommandé par un prix Nobel de médecine, il a été journaliste médical au *Monde* pendant un an et demi environ (1977-1978) à son retour des Etats-Unis à l'âge de 34 ans. Il a pu utiliser facilement ses relations avec le milieu journalistique au moment de la « polémique ». Par la suite, sa carrière se caractérise par le fait qu'il est au croisement de l'économie, de la santé, et de la politique. Docteur en médecine, il a poursuivi des études de management aux Massachussets Institute of Technology (MIT) décrochant un « master of science in management ». Après son passage au *Monde* qui a fortement contribué à sa notoriété, il a occupé des postes de pouvoir politique en rapport avec l'économie de la santé. En 1978, il devient chef de service des études à la direction du plan de l'Assistance publique, puis conseiller technique de Jacques

---

[29] Entretien avec le directeur médical de l'Institut Pasteur Production à l'époque, 1994.

[30] Entretien, 1994.

[31] Lettre du directeur médical de l'IPP.

Barrot (1980), alors ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, et directeur adjoint au directeur général de la santé et des hôpitaux (1980-1981). Ami de Jean Weber, directeur à Elf-SANOFI, l'actionnaire majoritaire d'IPP, et ancien directeur de la pharmacie et du médicament (1977-1982) sous le gouvernement Barre, il est entré à l'IPP en décembre 1982 à l'âge de 39 ans. Son poste, qui consistait à être un vendeur en France et à l'étranger des productions de Pasteur, se rapprochait de celui d'un commercial d'une firme internationale : « je fais trois pays par semaine pour vendre partout. En Angleterre... Mais alors vraiment, le *wonder boy* (...) Quand je suis allé aux Etats-Unis, c'est en Concorde, ma secrétaire avait l'habitude de faire ça pour les autres donc je voyageais en Concorde, je passais d'un hôtel à un autre (...) Je vous dis les *wonder boys* de l'industrie »[32]. Par ailleurs, il donne à cette période des cours de santé publique à Créteil.

Quelques journalistes spécialisés, qui ont des relations privilégiées avec des membres de l'Institut Pasteur Fondation et Production, sont informés de la situation et vont donc rendre publics ces conflits internes à l'entreprise. Une « affaire » ne peut en effet souvent réussir pour les journalistes que s'ils bénéficient non seulement de fuites mais aussi de soutiens publics (et non anonymes) d'agents qui font autorité dans l'univers concerné. Si cela sera le cas, quelques années plus tard, dans le « scandale du sang contaminé », il n'en a pas été ainsi dans la « polémique » sur le vaccin contre l'hépatite B. L'extinction rapide de l'affaire doit beaucoup aux prises de positions concordantes de nombreuses personnalités « éminentes » du champ médical. Les principaux spécialistes qui s'expriment sur le sujet tendent à rassurer sur les risques jugés minimes de transmission du sida par le vaccin Hevac B de l'IPP. Au-delà de la conférence de presse du directeur de l'IPP à la suite des « révélations » de *Libération*, un néphrologue et un immunologue réputés, un virologue (Pr Luc Montagnier) et un clinicien spécialiste du sida (Dr Willy Rozenbaum) sont sur cette position lors d'une réunion de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM). Mais ce sont surtout les déclarations de François Jacob, prix Nobel de médecine, lors d'une conférence de presse le 6

[32] Entretien avec Jean-François Lacronique, directeur médical de l'IPP, 1994.

juillet, et un communiqué conjoint du directeur général de la santé et du directeur général de la pharmacie et du médicament, rendu public le 7 juillet, qui mettent fin à la « polémique » dans les médias.

> Dans ces nombreuses réactions, plusieurs médecins se montrent très critiques envers la presse. « Mettre le sexe, le cancer et la mort à la une d'un journal à propos de Pasteur, cela a été ressenti comme une volonté de nuire par tous les chercheurs qui m'ont demandé d'être leur porte-parole »[33], explique par exemple François Jacob, président du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur. Dans leur communiqué commun, le directeur général de la santé et le directeur général de la pharmacie et du médicament démentent « avoir porté contre les responsables de l'Institut Pasteur Production des accusations à propos de la régularité des importations de plasma aux Etats-Unis » et parlent d'une « campagne de presse » qui « repose sur des faits interprétés de façon incomplète ou partiale »[34].

Des enjeux scientifiques et économiques

Un troisième type de propriétés, qui tend à rendre médiatique ce problème, est qu'il est l'enjeu de luttes à la fois économiques, scientifiques et politiques. Il mêle des intérêts souvent contradictoires puisque, à travers un problème de santé publique potentiel (le vaccin anti-hépatite B peut-il transmettre le sida ?), se joue en fait une concurrence entre des équipes de recherches , une société française (Institut Pasteur Production) et une société américaine (Merck Sharp and Dohme) et même entre deux Etats. L'intérêt journalistique, qui est porté à ces compétitions internationales (elles sont scientifiques dans un premier temps mais prennent rapidement des dimensions multiples), où il s'agit d'être reconnu comme le « premier » à découvrir, à faire breveter et à commercialiser, a été manifeste, particulièrement depuis l'après-guerre dans le domaine scientifique ou médical. Ainsi, ce type de compétitions (surtout entre la France et les Etats-Unis) par le biais d'équipes de recherche, d'entreprises ou de responsables sanitaires, a été très

---

[33] *Le Matin*, 7 juillet 1983.

[34] *Le Monde*, 9 juillet 1983.

médiatisé dans le cas du sida. En effet, à la « guerre des vaccins »[35] à propos de l'hépatite B succédera, comme on le verra plus loin, la « guerre des virus » (« la polémique Gallo-Montagnier ») et la « guerre des tests » de dépistage du sida en 1985. L'intérêt journalistique pour ces sujets tient à différentes caractéristiques : la compétition, la polémique, la nouveauté, le nationalisme à l'image des compétitions sportives, etc. Elles sont aussi médiatiques dans la mesure où certaines d'entre elles, comme c'est le cas pour le vaccin anti-hépatite B, peuvent se prêter à un traitement « dramatisant » parce qu'à la fois elles touchent à la santé de la population.

Ainsi, la « polémique » sur le vaccin Hevac B est médiatisée sur ce mode quand les journalistes opposent les intérêts de santé publique avec les intérêts économiques d'une firme. L'espace des prises de position fait ainsi apparaître un pôle constitué de quelques journalistes ou médecins qui accusent l'Institut Pasteur, comme cela sera le cas d'autres institutions dans l'« affaire du sang contaminé », de ne pas considérer un éventuel risque majeur de santé publique pour des raisons économiques ou de chercher à cacher des risques qu'ils prendraient. A un autre pôle, des dirigeants de l'IPP et la majorité des scientifiques consultés, qui sont relayés par des journalistes, estiment que le risque est « minime », voire soulignent les conséquences économiques que pourrait avoir cette « affaire » sachant qu'« un arrêt des ventes mettraient en péril l'existence même de l'IPP » (*Le Monde*, 26-27 juin 1983).

> Les vaccins contre l'hépatite B, que les sociétés française et américaine commercialisaient, ont été mis sur le marché à partir de 1981 dans ces deux pays. Mais la concurrence se jouait beaucoup sur les autres marchés nationaux surtout dans les régions fortement touchées par le virus de l'hépatite B. Début 1983, elle est d'autant plus forte que la commercialisation n'est pas encore très avancée dans ces zones. Un document rédigé par

---

[35] *Le Monde*, 4 juillet 1983.

> une direction de l'Institut Pasteur Production, dans lequel figure un tableau de la situation internationale au 1er juillet 1983, montre que le vaccin Hevac B commercialisé par IPP a l'exclusivité du marché en France, en Afrique du Nord et en Afrique francophone mais est en attente d'enregistrement pour la Hollande et la Grande Bretagne qui ont déjà accepté le vaccin H-B Vax de son concurrent. Celui-ci est en position de monopole en Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada). Les deux principales régions où la commercialisation n'est pas encore très avancée, à quelques exceptions, sont l'Amérique du Sud et l'Asie où les perspectives commerciales sont importantes compte tenu de la diffusion de l'hépatite B. L'Institut Pasteur Production était alors depuis 1982 en négociation notamment avec des autorités chinoises pour préparer éventuellement un transfert des techniques de fabrication du vaccin[36]. L'enjeu est d'autant plus important que la production vaccinale contre l'hépatite B (environ 2 millions de doses de vaccins par an) est susceptible de représenter alors une des activités majeures d'IPP à l'inverse de son concurrent qui fait l'essentiel de ses bénéfices grâce aux médicaments qui s'adressent souvent à des marchés plus larges et permet des marges financières plus importantes généralement que les vaccins. La part dans le chiffre d'affaires du vaccin anti-hépatite B, qui était de 1,9% en 1981, était estimée à 20,6% deux ans plus tard[37]. A IPP, la branche « diagnostic » chargée de mettre au point des tests connaît alors des difficultés économiques et c'est la branche pharmaceutique, productrice de vaccins et la plus lucrative, qui est privilégiée.

Cette compétition économique est primordiale pour l'IPP dont la taille, si l'on prend comme indicateur le chiffre d'affaires (344 millions de francs en 1982), est nettement moins importante que celle de la firme américaine (3,2 milliards de dollars en 1983). Rendant compte d'une visite des installations de Merck Sharp and Dohme moins d'un an après l'« affaire », un chercheur souligne par exemple les différences de qualification du personnel : « Les sections recherche et développement vaccins comptent plusieurs dizaines de chercheurs de niveau Ph D. Cela paraît tout à fait remarquable face au nombre limité des produits commerciaux ou en cours de développement avancé. A titre de comparaison, l'ensemble de nos départements Recherche et Développement (division produits pharmaceutiques) regroupe tout juste sept scientifiques de niveau troisième cycle ou équivalent, pour une gamme de produits pourtant beaucoup plus large que celle de Merck »[38]. L'enjeu de la commercialisation du premier vaccin contre l'hépatite B au début des années 80 est d'autant plus important pour les dirigeants des

---

[36] Albert Sasson, « Les vaccins modernes », *La Recherche*, vol 17, n°177, mai 1986, p. 725.

[37] Ces chiffres sont extraits d'un article du *Monde* daté du 29 juin 1983.

sociétés pharmaceutiques qu'ils savent alors que la compétition va se reproduire ensuite concernant la « seconde génération » de vaccins. En effet, au moment où l'« affaire » est constituée par les médias, l'objectif de l'Institut Pasteur Production et de son concurrent américain - qui travaillent pour que, dans les prochaines années, un nouveau type de vaccin soit fabriqué à l'aide de techniques dites de génie génétique - est de vendre un maximum de lots de cette « première génération » : « Les recherches en génie génétique allaient aboutir dans les trois années qui venaient parce que Pasteur Fondation travaillait là-dessus. Et la stratégie industrielle parfaitement normale était de calculer l'espérance de vie du vaccin d'extraction plasmatique qu'on avait calculé à trois ans »[39]. Le vaccin par génie génétique, dont on savait que le coût serait moins élevé, représentait une source de recettes futures. Enfin, la dernière propriété médiatique de cette concurrence à la fois scientifique, économique et politique est qu'elle implique une des branches du plus prestigieux centre de recherches médicales français, l'Institut Pasteur, et un vaccin présenté comme une « découverte française » importante.

Le précédent de l'« affaire de l'interféron »

La « polémique » autour des risques du vaccin anti-hépatite B met en évidence le fait que la constitution d'une occurrence en événement est liée non seulement à ses propriétés mais aussi à celles de la conjoncture dans laquelle elle s'inscrit. En effet, cette « polémique » se situe dans un contexte où précisément une autre « affaire » (dite de « l'interféron »), dans laquelle est impliqué l'IPP, est en cours.

---

[38] M. T, « Compte rendu de visite des laboratoires Merck Sharp & Dohme », 16 avril 1984.

[39] Entretien avec le directeur médical de l'Institut Pasteur Production à l'époque, 1994.

Elle apparaît donc comme une « affaire » supplémentaire mettant en cause l'honorabilité de cette institution, comme le note un journaliste spécialisé du *Quotidien de Paris* : « L'Institut Pasteur Production n'a décidément pas de chance, et après l'affaire de l'interféron dans laquelle il s'était lancé, semble-t-il bien légèrement, il semble qu'il soit victime cette fois d'une psychose, [etc.] ».

> Les propriétés de la conjoncture sont résumées dans ce qui est souvent appelé dans les rédactions l'« actualité », mot indigène flou qui désigne les faits que des médias dominants ont « choisi » de retenir dans leurs journaux. Les faits susceptibles d'être mis en rapport avec l'« actualité » ont une probabilité plus forte d'être médiatisés. Mais, pour qu'ils le soient, il faut qu'ils présentent des caractéristiques propres à susciter l'intérêt de journalistes. Les effets de contexte peuvent en partie expliquer bien évidemment la production d'autres événements. Suivant les propriétés de la conjoncture, un fait peut faire ou non l'objet d'une attention des journalistes. La couverture médiatique des grèves d'entreprises publiques de transport (SNCF, RATP) conduit bien souvent les télévisions et les radios à faire exceptionnellement leurs « unes » avec « les trains qui arrivent à l'heure » parce que, dans ce cas, c'est la remise en circulation de certains trains qui fait l'événement car elle signifie la « reprise » du travail.

L'affaire de l'interféron est cependant d'une autre nature puisqu'elle porte sur les coûts engagés sans résultats probants pour la fabrication par l'IPP de cette substance et sur un conflit scientifique à propos des dangers d'essais thérapeutiques en la matière. Découverte à la fin des années 50, cette substance dite « antivirale » a été, avec les progrès de la connaissance, rapidement considérée par les spécialistes comme une arme potentielle de lutte contre le cancer. Elle bénéficie dans les années 70 d'une publicité médiatique internationale, notamment quand le fils du sénateur américain Edward Kennedy l'utilise. Si elle suscite de nombreux espoirs, elle implique aussi des investissements financiers élevés parce que les expérimentations sont très coûteuses. Le décalage entre les vertus prêtées à cette substance et les résultats partiels négatifs provoque de nombreuses critiques à l'encontre des médias, accusés de « sensationnalisme », mais aussi à l'encontre des chercheurs auxquels on reproche leur « triomphalisme ».

Ce type de critique est par exemple incarné dans la presse française par Claudine Escoffier-Lambiotte, responsable de la rubrique médicale du *Monde*[40]. Mais ce n'est que dans les années 80 que l'interféron humain suscite une « affaire » en France. A ce moment-là, la presse nationale d'information générale française va de nouveau évoquer largement l'interféron humain. Le premier « temps fort » médiatique est provoqué par une conférence de presse à Boston le 16 janvier 1980 des dirigeants de deux firmes pharmaceutiques Biogen et Schering Plough annonçant la production d'interféron humain par manipulations génétiques à un moment où certaines d'entre elles commencent à être médiatisées[41]. Dans l'édition du 21/22 décembre 1980 du *Monde*, un journaliste médical explique que le ministre de la Santé et de la Sécurité sociale a créé « un groupe d'experts français qui seront chargés de définir les modalités des traitements comportant l'utilisation d'interféron humain » et achète la totalité de sa production à l'Institut Pasteur Production. Ce comité scientifique, composé de spécialistes et chargé d'assurer un contrôle thérapeutique, met en place les premiers essais. En juillet 1982, IPP décide d'interrompre sa production d'interféron parce que la vente est insuffisante. Cette information, divulguée par *Le Monde*, suscite de nombreuses reprises de la part de ses confrères. *Le Quotidien de Paris* (3 juillet) insiste sur l'« immense gâchis de l'Institut Pasteur » qui ne veut plus produire cette substance coûteuse sans avoir l'assurance qu'elle sera achetée et utilisée. L'annonce du décès de plusieurs personnes en juillet mais surtout les oppositions entre des membres de la commission et le Pr Georges Mathé, cancérologue de renom, sont largement médiatisées par la presse nationale d'information générale. En novembre et décembre, l'arrêt des essais - leur reprise est annoncée pour début 1983 - après un quatrième décès déclenche une « querelle » (*Paris Match*, 21 novembre 1982) et exacerbe les critiques du Pr Mathé qui déclare dans *Le Journal du Dimanche* : « C'est un scandale. Ce n'est pas l'interféron de l'Institut Pasteur qui est en cause. C'est la façon dont il a été administré à des malades soignés à l'Institut Curie qui l'a rendu dangereux ». Les sept membres du Conseil scientifique des essais cliniques d'interféron estiment, selon *Le Monde* (10 décembre), que la teneur des propos du cancérologue « risque de jeter un discrédit sur les essais cliniques de l'interféron et les essais cliniques en général, condition pourtant indispensable au progrès de la médecine ». Finalement, les essais ne reprennent pas au début de l'année 1983. La médiatisation de l'« affaire » s'arrête là, *Le Monde* titrant en octobre 1983 : « Interféron et cancer : la fin d'une légende ».

La sélection des donneurs de sang : un non-événement

L'exemple de la sélection des donneurs de sang, qui est posé au même moment (juin 1983) que l'affaire du vaccin anti-hépatite B, est à l'inverse un « non-événement » à l'époque, ses implications en termes de santé publique se révéleront pourtant rétrospectivement beaucoup plus importantes que cette dernière. Il y a là un paradoxe que l'on retrouvera avec l'affaire du sang contaminé qui veut que l'importance médiatiquement accordée à un problème est

---

[40] *Le Monde*, 21-22 décembre 1980.

[41] Cf. le travail d'un journaliste médical du *Monde* qui a traité cette « affaire » : Jean-Yves Nau, *Informations à caractère médical dans la presse écrite d'audience nationale. Education sanitaire ou journalisme ?*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine de Tours, 1984, pp. 113-122.

souvent moins fonction de son importance objective pour les autorités sanitaires compétentes que du degré auquel il est susceptible d'intéresser les journalistes compte tenu de leurs propres contraintes de production. La faible médiatisation de ce problème qui, rétrospectivement apparaîtra pourtant comme essentiel dans le processus de la contamination des hémophiles et des transfusés, tient en grande partie aux propriétés mêmes de ce sujet. Compte tenu des connaissances scientifiques sur la transmission du sida par voie sanguine, les autorités sanitaires françaises avaient décider la mise en place d'une sélection des donneurs de sang, à partir d'un questionnaire destiné à écarter les populations dites « à risque » pour le sida. Suite aux recommandations similaires déjà données aux banques de sang aux Etats-Unis en mars 1983 et par le Conseil de l'Europe début juin 1983, la Direction générale de la santé (DGS) demande dans une circulaire datée du 20 juin aux établissements de transfusion sanguine de sélectionner les donneurs de sang[42]. D'un point de vue factuel, cette mesure est marginalement évoquée dans quelques articles de quotidiens nationaux, portant plus largement sur le sida, et n'a que rarement suscité des articles spécifiques. Mais sa médiatisation, si faible soit-elle, porte moins sur l'éventuelle nécessité de cette mesure en terme de santé publique que sur des « dérapages discriminatoires » et ses effets négatifs éventuels. La décision d'exclure des groupes dits « à risque » (particulièrement les homosexuels) du don de sang est constituée par certains médias en « polémique » à travers laquelle on souligne les « conflits et divergences de vues ». Les modalités de sa mise en place sont essentiellement critiquées par des journalistes de *Libération* et du *Monde*.

---

[42] Comme on le verra, la mauvaise application de cette circulaire est à l'origine de nombreuses

Si quelques journalistes spécialisés se focalisent largement sur cette exclusion des dons de sang, c'est avant tout parce qu'une association d'homosexuels proteste et qu'ils apparaissent probablement soucieux d'éviter les manifestations de rejet dont ceux-ci sont victimes, et qui sont décrites régulièrement par les correspondants aux Etats-Unis des grands médias. La remarque vaut d'autant plus pour *Libération*, qui rend régulièrement compte dans ses colonnes de l'« actualité homosexuelle », qui a des journalistes et des lecteurs gais probablement en plus forte proportion que dans d'autres médias. Mais l'« affaire » prend aussi cette forme parce que *Libération* peut réaliser à cette occasion un « coup » journalistique en publiant un fac-similé d'une lettre du directeur général du CNTS et du questionnaire anonyme remis aux futurs donneurs de sang qui illustre selon l'auteur de l'article des « dérapages ».

> *Libération* traite essentiellement la sélection des donneurs de sang sous cet aspect et titre de manière provocatrice le 16 juin 1983 : « Les pédés, groupe sanguin indésirable ? ». Dans un article non signé, le quotidien met alors en cause le Pr Jean-Pierre Soulier, directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et hématologue réputé, accusé d'avoir souligné le mot homosexuel dans une lettre (qui est publiée dans le quotidien et que l'intéréssé aurait démenti) et le questionnaire du CNTS, dans lequel « la seule question concernant les pratiques sexuelles est limitée aux 'relations avec de multiples homosexuels' ». Celui-ci répond quelques jours plus tard en défendant ce questionnaire au nom « de la santé publique » sans porter « un quelconque jugement de valeur sur l'homosexualité ». (*Libération*, 25/26 juin). Jean-Yves Nau, un des journalistes spécialisés du *Monde* consacre le 16 juin aussi un article de quatre colonnes à la mise en place de la sélection des donneurs de sang en y ajoutant un encadré intitulé « Santé et vie privée » (26/27 juin) qui s'interroge également sur la nécessité, les modalités et les effets éventuels de cette sélection : « Le sida représente-t-il aujourd'hui une menace telle pour la santé publique qu'il faille, pour des raisons médicales et scientifiques, enquêter sur la vie privée des donneurs de sang ? (...) Comment les donneurs, dans leur ensemble, accepteront-ils une telle enquête ? A l'échelon local, les responsables ne vont-ils pas craindre de choquer par des questions par trop intimes ceux qui généreusement offrent une partie d'eux-mêmes et font, par là même, vivre les centres de transfusion. En d'autres termes, les modalités du dispositif ne vont-elles pas à l'encontre de son efficacité ? ». Les deux quotidiens font part aussi des réactions négatives du Comité d'urgence antirépression homosexuelle (CUARH). Cette association, créée à la fin des années 70 produit de la fusion des Groupes de libération homosexuelle (GLH)[43], explique dans une lettre ouverte au secrétariat d'Etat à la

---

contaminations post-transfusionnelles.

[43] Sur ce point, voir Yves Roussel : « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires, *Les temps modernes*, n°582, 1985, pp. 85-108 ; Frédéric Martel, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil, 1996.

> Santé, que « loin de nier la gravité de l'extension de SIDA », elle « met en garde contre le danger d'utiliser un phénomène biologique à fin de moralisation, particulièrement à l'encontre des homosexuels (les) ». Ces prises de position des dirigeants d'associations homosexuelles traduisent leur opposition à la surmédiatisation de cette pathologie[44].

Mais, au début du mois de juillet, la sélection des donneurs de sang n'est plus un sujet traité par les quotidiens nationaux. Elle a été essentiellement médiatisée parce qu'elle pouvait prêter à « polémique », et donc fournir un « bon sujet » au sens journalistique, mais elle n'a pas pour autant constitué, à l'inverse de la « polémique » sur le vaccin hépatite B, comme un événement. Le problème des risques présentés par ce vaccin est posé en termes de santé publique par les journalistes dans la mesure où celui-ci peut être susceptible de transmettre le sida. Les luttes d'interprétation portent sur le fait de savoir s'il s'agit ou non d'une menace pour la santé publique et quelle en est la gravité. Dans le cas de la sélection des donneurs de sang, si les médecins du CNTS et d'autres n'y voient probablement qu'une décision logique de santé publique visant à éviter les contaminations par voie sanguine, les journalistes spécialisés de journaux plutôt marqués à gauche la constituent aussi et surtout comme un problème éthique ou moral à travers l'exclusion des homosexuels. Tout se passe comme si la vision médiatique dominante expliquait cette décision par des raisons moins médicales que morales. La construction journalistique des deux problèmes tend à faire de l'un un événement, parce qu'il touche à la santé des ou de la population(s) et, de l'autre, un sujet moins médiatique parce qu'il concerne essentiellement un groupe limité (les homosexuels) exclu du don de sang. C'est probablement la raison pour laquelle seuls *Le Monde* et *Libération* quasiment évoquent le problème. D'autres propriétés sont différentes puisqu'à l'inverse de la « polémique » sur le vaccin

---

[44] Cf. annexe 2.

anti-hépatite B, la sélection des donneurs de sang ne donne pas lieu à des conflits internes au CNTS et n’est pas l’objet d’enjeux scientifiques, commerciaux voire politiques. Enfin et surtout, la peur de faire baisser les dons de sang, très présente notamment chez les médecins transfuseurs mais aussi les journalistes, a probablement fortement contribué à cette faible médiatisation.

Deuxième partie.

Les transformations du champ des médias omnibus nationaux dans les années 80 et 90

Introduction générale. La genèse médiatique du “ scandale du sang contaminé ” (1983-1991)

Entre 1991 et 1993, peu d’événements ont aussi fréquemment occupé la “ une ” des médias nationaux d’information générale que le “ scandale du sang contaminé ”. Le problème des hémophiles et des transfusés, qui ont été contaminés par le VIH à la suite de transfusions sanguines dans la première moitié des années 80, a suscité une indignation considérable, au point d’être présenté comme l’un des plus grands scandales de ce siècle. Impliquant des médecins qui occupaient à cette époque des postes à responsabilité (le directeur et le responsable des recherches du Centre national de transfusion sanguine, le directeur général de la santé, le directeur du Laboratoire national de la santé), dont un a été condamné à la plus lourde peine encourue, cette affaire a eu un grand retentissement judiciaire. Alors qu’elle a déjà donnée lieu à deux procès, elle fait aujourd’hui l’objet d’une seconde instruction pour “ empoisonnement ” dans laquelle de nombreux médecins prescripteurs et des conseillers de ministres, qui n’avaient pas été impliqués précédemment, ont été mis en examen. L’affaire du sang contaminé a eu également des effets politiques importants puisque trois anciens ministres (Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius) dont un ancien Premier ministre ont été mis en examen dans le cadre d’une instruction de la Cour de justice de la République (CJR), celle-ci ayant remplacé la Haute Cour à

la suite d'une réforme constitutionnelle. Parallèlement, ce " scandale " a aussi entraîné la création de deux commissions d'enquêtes, au Sénat puis à l'Assemblée nationale, la mise en place d'une indemnisation des personnes touchées ainsi qu'une réorganisation du système français de la transfusion sanguine, qui était jusque-là présenté comme un " modèle ". Mais, plus généralement, il a été une occasion de poser des problèmes touchant à la " gestion " politique de l'épidémie de sida, à la prise de décision politique, notamment à travers les rapports entre les " experts " et les " ministres " ou entre les " ministres " et leurs " conseillers ", à la présence grandissante de la logique économique dans le secteur médical ou à la diffusion des connaissances scientifiques.

Ce " scandale " a été également un révélateur du poids des médias dans la constitution des problèmes publics. En effet, son ampleur médiatique ne s'explique pas seulement par la gravité des contaminations post-transfusionnelles ou les conditions dans lesquelles elles se sont déroulées. Le " scandale " ne s'est imposé comme tel qu'à la faveur des transformations de différents champs sociaux (médical, politique, judiciaire et journalistique) et des relations qu'ils entretiennent entre eux. On voudrait ici montrer que la forme prise par cette affaire s'explique pour une grande part par les transformations du champ journalistique dans les années 80 et 90. Pour le montrer, il faut préalablement, par un détour long mais nécessaire, rappeler les faits et la genèse trop souvent oubliée de la médiatisation de ce problème pour, ensuite, mieux comprendre la production de l'événement lui-même. Cette genèse fait apparaître un premier décalage important entre la représentation journalistique dominante de cette affaire et les analyses de quelques spécialistes qui ont étudié ce problème. Un autre décalage tient au fait que la médiatisation de cette affaire a été sans commune mesure au

moment des faits (1983-1985), puis quelques années plus tard, c'est-à-dire à partir de 1991, quand le " drame " est devenu un " scandale "[1]. Très long à émerger comme tel[2] - et cela bien que la plupart des faits constitutifs de cette affaire fussent pratiquement connus par beaucoup depuis longtemps -, et assez peu médiatisé à l'époque, surtout dans le cas des hémophiles, ce " scandale "[3] constitue une énigme spécifiquement française.

> C'est en 1991 que le drame des contaminations post-transfusionnelles devient peu à peu le " scandale du sang contaminé ". Dans un premier temps, les articles parus sur le sujet, rédigés par un grand reporter, sont cantonnés dans *France Soir* qui explique à la " une " (19 et 20 mars) que le " dossier du 'sang à risques' [il s'agit de l'instruction judiciaire sur les hémophiles] est enfin bouclé ". *TF1* reprend cette information et consacre un reportage au journal de 13 h sur les " hémophiles (...) qui attendent toujours une décision de justice " sans que le reste de la presse nationale y prête attention. Le 25 avril, Anne-Marie Casteret, alors journaliste médicale à *L'Evénement du Jeudi*, qui suit ce problème depuis plusieurs années, publie un article de trois pages sous le titre : " Le rapport qui accuse le Centre national de transfusion sanguine ". Il est accompagné d'extraits d'un compte rendu d'une réunion du 29 mai 1985 de médecins du CNTS au cours de laquelle Michel Garretta, le directeur, explique : " tous nos lots sont contaminés ", il indique que " c'est aux autorités de tutelle de prendre leurs responsabilités sur ce grave problème [retirer ou non ces lots] et d'éventuellement nous interdire de céder des produits, avec les conséquences financières que cela représente ". Mais c'est probablement moins l'article en lui-même, non annoncé en " une ", que les " reprises " (cf. chapitre 1) dont il fait l'objet de la part de quelques journalistes spécialisés, qui déclenchent une première succession d'articles et de reportages. *L'Evénement du Jeudi* est repris dans une dépêche d'une journaliste médicale de l'*AFP*, qui est diffusée avant que le numéro paraisse dans les kiosques. Dans le *lead*[4], la journaliste spécialisée explique que, selon un " rapport confidentiel ", le " Centre national de Transfusion sanguine (CNTS) savait en mai 1985 que ses produits de base étaient quasiment tous contaminés par le virus du sida ". Plusieurs autres médias reprennent l'information le 25 ou le 26 : par exemple, *Le Monde* publie un article en dernière page, *Antenne 2* y consacre un reportage au journal de 20 h, *TF1* une brève dans son édition de la mi-journée.

L'inégale médiatisation des " scandales du sang contaminé "

---

[1] L'enquête sociologique n'a pas à prendre parti en décidant s'il y a ou non " scandale " ou si celui-ci était ou pas justifié sur le fond mais doit constater que " socialement " il y a eu scandale à partir d'une certaine période. Ce mot figure tout au long de ce travail entre guillemets pour signifier qu'il est sociologiquement un acte d'enregistrement de la réalité sociale.

[2] Pour une chronologie plus détaillée de la manière dont les médias ont traité du problème des contaminations post-transfusionnelles entre 1982 et 1990, on renvoie à l'annexe 2.

[3] Pour une chronologie détaillée de l'émergence et du développement du " scandale du sang contaminé " (1991-1997), voir annexe 3.

[4] Le *lead* désigne les premières lignes d'une dépêche.

Les différents aspects de ce qui a été appelé le “ scandale du sang contaminé ” ont fait l’objet d’un traitement médiatique très inégal. Il ne s’agit pas ici d’opposer sommairement un point de vue “ journalistique ” à un autre, qui serait plus “ scientifique ”, les contributions s’étant largement nourries les unes et les autres, et les prises de position sur les faits ne s’expliquant pas seulement par cette opposition. Il convient plutôt de chercher à voir et à expliquer les décalages entre les interprétations médiatiques dominantes, qui ont un poids “ public ” plus important, et divers types de productions plus restreintes, à prétention scientifique pour certaines, qui traitent du problème[5]. Le drame touchant les hémophiles français contaminés par le VIH dans la première moitié des années 80 constitue probablement l’essentiel de ce qui a été retenu par le “ grand public ” quand il est fait référence à l’“ affaire du sang contaminé ”. Il a été privilégié par les principaux médias nationaux omnibus. Les personnes qui ont contracté le sida à la suite de transfusions sanguines (“ les transfusés ” contaminés lors d’actes chirurgicaux notamment) ont été sous les “ feux de l’actualité ” plus tardivement. Enfin, le dernier aspect de cette affaire, la contamination massive de transfusés par le virus de l’hépatite C (VHC), a été très rarement médiatisé relativement aux précédents[6].

---

[5] Pour davantage de précisions sur le “ fond ” de cette affaire qui est résumé sommairement, on renvoie aux différentes références citées dans ce texte ainsi qu’à la bibliographie.

[6] Pour être exhaustif, il aurait fallu rattacher à ces différents types de contaminations post-transfusionnelles celles qui concernent les toxicomanes par voie intraveineuse qui présentent quelques similitudes. En effet, pour avoir tardé à instaurer la vente libre des seringues dans les pharmacies (qui intervient en 1987), les autorités sanitaires françaises sont accusées d’avoir contribué à la contamination de toxicomanes. Il faudrait aussi traiter de la manière dont la presse a rendu compte des demandes de prévention en matière de contamination sexuelle, certains médecins préconisant très tôt l’autorisation de la publicité pour les préservatifs qui fut autorisée en 1987.

Les différentes raisons avancées pour expliquer ces contaminations ont également fait l'objet d'une attention journalistique très variable. La majeure partie des médias omnibus - même s'il y a comme on le verra des distinctions à opérer - ont mis en exergue deux types de " retard " fin 1984-début 1985 dans la politique de santé publique : d'une part, un " retard " dans la distribution de produits antihémophiliques chauffés, qui permettent d'inactiver le virus, afin d'écouler des stocks de produits non chauffés contaminés ; d'autre part, un " retard " dans la mise en place d'un test de dépistage du VIH pour les donneurs de sang. Cette version médiatique dominante apparaît à des degrés divers en décalage avec l'analyse de plusieurs spécialistes[7]. Ceux-ci relèvent une première différence statistique entre la contamination par le VIH de la moitié environ des hémophiles français (autour de 1 200) et celle beaucoup plus massive de plusieurs milliers de transfusés (ils sont estimés à 6 000 environ)[8]. En termes de cas, le nombre de personnes contaminées par le VHC à la suite d'une transfusion est encore plus élevé puisque, selon un rapport public de janvier 1993, il varie entre

---

[7] Pour comprendre les contaminations des transfusés et des hémophiles, nous renvoyons aux travaux du sociologue Michel Setbon notamment à son ouvrage (*Pouvoirs contre sida. De la transfusion sanguine au dépistage : décisions et pratiques en France, en Grande-Bretagne et Suède*, Paris, Seuil, 1993) et un de ses articles (" Silence mortel dans la transfusion sanguine ", *French Politics & Society*, vol 11, n°4, 1993, pp. 16-35). On peut également consulter parmi les enquêtes rendues publiques : le " rapport Lucas " du nom du chef de l'IGAS de l'époque (*Transfusion sanguine et sida en 1985. Chronologie des faits et des décisions en ce qui concerne les hémophiles*, Paris, septembre 1991), l'enquête de l'IGAS et de l'IGSJ consacrée aux collectes de sang dans les prisons (*Rapport d'enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire*, novembre 1992), celle de la commission *ad hoc* du Sénat (*Rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme*, 12 juin 1992) et celle de l'Assemblée nationale (*Rapport de la commission d'enquête sur l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida*, Paris, 10/18, 1993). Enfin, pour une synthèse de ses travaux, des diverses contributions journalistiques et un élargissement à d'autres problèmes de santé publique, voir l'ouvrage (*La défaite de la santé publique*, Paris, Flammarion, 1996) et l'article (" L'institution médicale en question. Retour sur l'affaire du sang contaminé ", *Esprit*, n°10, 1993, pp. 5-51) d'Aquilino Morelle, médecin, haut fonctionnaire inspecteur à l'IGAS, ainsi que l'article de Michel Lucas dans les pages " Rebonds " de *Libération* (23 novembre 1993).

100 000 et 400 000. En 1993, deux spécialistes notaient que “ le risque de contamination par le VHC au cours de la transfusion sanguine reste le plus inquiétant ”[9]. Par ailleurs, une comparaison internationale montre que le taux de sida des hémophiles français (7,76%) est relativement proche de celui des autres pays de la communauté (7,2%) à l’exception de la Belgique. La contamination des hémophiles a donc été comparable dans de nombreux pays sans qu’elle ne donne lieu à un “ scandale ” aussi important en termes médiatiques. La spécificité française tient en fait à l’ampleur des contaminations des transfusés par le sida, qui est sans commune mesure avec celle de ses voisins : “ le taux de sida post-transfusionnels est en France 7,8 fois plus élevé qu’en Allemagne, 5 fois plus élevé qu’en Italie, 16,5 fois plus élevé qu’au Royaume Uni, 3,25 fois plus élevé que le taux moyen de la communauté - France incluse - et six fois plus élevé que le taux moyen de nos 11 partenaires ”, note Aquilino Morelle, médecin et inspecteur à l’IGAS[10].

Cette comparaison internationale met surtout au jour un autre décalage du point de vue chronologique qui concerne les explications privilégiées pour rendre compte des contaminations. Plusieurs travaux montrent que la majorité des hémophiles et des transfusés français ont été contaminés entre 1981 et 1984, c’est-à-dire avant l’année 1985, qui constitue souvent la période retenue par les journalistes pour expliquer les contaminations, à un moment où les techniques d’inactivation des facteurs antihémophiliques et le test de dépistage des anticorps

---

[8] Pour prévenir toute mauvaise lecture, nous réaffirmons que nous faisons là un constat et nous ne portons pas de jugement sur l’“ importance ” respective de ces différentes “ affaires ”.

[9] Christophe Janot et Anne-Marie Courroucé, “ Les risques de la transfusion ”, *La Recherche*, vol 24, n°254, mai 1993, p. 618.

[10] Aquilino Morelle, *La défaite de la santé publique*, *op. cit.*, pp. 24-25.

du VIH ne semblaient pas tout à fait au point. Selon les estimations, 200 à 300 hémophiles environ ont été contaminés durant l'année 1985 contre 1 200 au total. Pourtant, tout s'est souvent passé comme si les médias croyaient ou faisaient croire que la totalité des contaminations était intervenue dans les premiers mois de cette année 1985 (deuxième partie, chapitre 4), même si cela n'enlève rien, bien évidemment, aux drames que constituent ces contaminations et aux fautes éventuellement commises.

Les analyses, notamment celle de Michel Setbon, invalident largement les deux facteurs mis en exergue par la plupart des médias français selon lesquels le drame des hémophiles tiendrait essentiellement au " retard " dans la distribution de produits antihémophiliques chauffés et dans leur remboursement par la Sécurité sociale. Pour les transfusés, il s'expliquerait, si l'on reprend la vision médiatique dominante, en grande partie par la mise en place tardive du dépistage du VIH dans les dons de sang. Dans le cas des hémophiles, il s'avère que l'ampleur des contaminations tient probablement moins aux retards dans la délivrance de produits chauffés qu'aux abus dans les prescriptions ou à une mauvaise sélection des donneurs de sang (seule technique possible avant la mise au point des produits chauffés) ; elle s'explique aussi et surtout par la poursuite des techniques de poolage multipliant les risques. A partir de la fin des années 70, les hémophiles français commencent en effet à disposer de produits dits " concentrés ", plus faciles à injecter. Utilisés non plus comme traitement " curatif " (c'est-à-dire après un choc) mais comme traitement " préventif " (en dose d'entretien regulière au cas où...), ces concentrés ont eu beaucoup de succès parce qu'ils ont représenté une véritable révolution pour les hémophiles dans la mesure où ils leur permettaient d'avoir une vie pratiquement normale. Mais la technique de

fabrication de ces concentrés - ils étaient réalisés à partir du plasma de plusieurs milliers de donneurs - comportait beaucoup plus de risques : il suffisait qu'un seul don participant à la fabrication du lot soit contaminé pour qu'une partie importante du lot le soit également. Dans les années 83-84, au moment de la prise de conscience du danger du sida et alors que les produits chauffés ne faisaient pas encore l'unanimité parmi les spécialistes, la tendance générale fut de poursuivre la prescription de ce type de produit plutôt que de revenir à des préparations (les " cryoprécipités ") plus anciennes, moins pratiques, plus douloureuses aussi, même si celles-ci comportaient moins de risques de contamination compte tenu de leur mode de fabrication (chaque lot étant préparé à partir d'un nombre limité de donneurs).

L'importance des contaminations des transfusés français a également des causes qui ont été relativement bien identifiées. Elle s'explique en effet largement par la non-application des recommandations sur la sélection préalable des donneurs de sang, qui émanent, dès juin 1983, de la Direction générale de la santé (DGS). Elle est liée plus secondairement à la prescription, qui est traditionnelle dans la médecine française, de nombreuses transfusions, notamment celles dites " de confort " (pour aider un patient affaibli à reprendre rapidement des forces). Cette mauvaise sélection des donneurs a eu des conséquences particulièrement graves en raison d'une pratique spécifique de collecte de sang qui s'est maintenue, voire étendue, jusqu'en 1990, dans les prisons, c'est-à-dire auprès d'une population surinfectée (le taux moyen de contamination par le VIH était 66 fois plus fort que pour l'ensemble des dons collectés) et, à un degré moindre, sur la voie publique à Paris. Les auteurs d'un rapport sur ce sujet notent que ces collectes sont " responsables d'environ 40% de l'ensemble des contaminations en

1985 ”[11]. Ce facteur explique en large partie la différence des taux de sida post-transfusionnels entre la France et les pays voisins, qui ont pour certains mis en place un dépistage des dons de sang bien après la France.

L’amnésie journalistique

Cette affaire fait apparaître un second décalage médiatique important entre la façon dont elle a été traitée “ en direct ” entre 1982 et 1985, c’est-à-dire au moment des faits, et “ en différé ” quelques années plus tard. La genèse du “ scandale ” montre que les mêmes questions ont été non seulement abordées par des journalistes spécialisés à l’époque - pour la plupart, elles ne sont donc pas nouvelles - mais surtout elles n’étaient alors pas perçues comme “ scandaleuses ”. Nous voudrions ici expliquer pourquoi la vision dominante de ce problème dans les médias d’information générale a pu évoluer aussi vite en l’espace de quelques années, c'est-à-dire montrer que cette vision est le produit d’“ un processus historique complexe ”[12]. Ainsi, on a comparé à partir de trois exemples la manière dont ce problème a été couvert par les médias à l’époque et à partir de 1991. Ensuite, on a cherché à analyser les raisons pour lesquelles, entre 1986 et 1990, le drame n’est pas devenu un “ scandale ” puis, à l’inverse, ce qui peut expliquer son déclenchement soudain ensuite .

Le premier principe explicatif du décalage de traitement dans le temps renvoie au fait que les prises de position des principaux acteurs (des hommes politiques, de leurs conseillers et des médecins spécialistes essentiellement) et des journalistes sur les différents aspects de ce sujet étaient beaucoup plus diverses à

---

[11] *Rapport d’enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire, op. cit.*, p.74.

[12] Patrice Pinell, “ Fléau moderne et médecine d’avenir : la cancérologie française entre les deux guerres ”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°68, 1987, p. 73.

l'époque que ce qu'une représentation médiatique dominante, qui s'est constituée au début des années 90, peut laisser croire. Non seulement les journalistes médicaux traitent alors " à chaud " un nouveau risque de santé publique, le sida (l'appellation commence à s'imposer), mais les incertitudes scientifiques, la perception de cette maladie, la conjoncture médiatico-politique ou encore les raisons pour lesquelles les journalistes s'intéressaient, pour quelques-uns d'entre eux, au problème des contaminations post-transfusionnelles sont très différentes entre 1983 et 1985 et au cours de la période récente. Le premier exemple est la manière dont cette question a été médiatisée en 1983 et 1984. A l'époque, les incertitudes scientifiques sont particulièrement fortes sur le sida. Ainsi, quand, à partir du premier semestre 1983, l'hypothèse d'une transmission sanguine du sida est émise, alors que jusque-là seule la voie sexuelle était évoquée, la presse d'information générale et la presse médicale ont sur ce sujet des positions incertaines. Quelquefois la transmission par voie sanguine est mentionnée avec certitude ou quasi-certitude et, d'autres fois, elle n'est qu'une hypothèse[13] qui sera cependant rapidement validée durant l'année 1983. En raison de ces incertitudes, la position des journalistes spécialisés apparaît délicate. Les quelques journalistes qui suivent ces questions sont prêts à envisager le " pire " : se faisant le relais de médecins marginaux qui commencent à s'intéresser au sida, ils soulignent d'éventuels dangers existants ou potentiels. En même temps, ils ne veulent pas dramatiser la situation pour éviter d'affoler " la population ". On le voit bien à travers la question de la prévention des risques de contamination par voie

---

[13] Par exemple, une journaliste médicale du *Matin de Paris* (17 juin 1983) explique qu'" on en a eu la preuve lorsque sont morts de SIDA deux jeunes frères hémophiles en Espagne, au début de l'année et un bébé américain après de multiples transfusions dues à une incompatibilité de

sanguine qui suscite des articles dans tous les quotidiens, particulièrement dans *Libération* et *Le Monde*, ainsi que dans la presse médicale. Les journalistes spécialisés se demandent si la France après les Etats-Unis va “ dissuader les catégories ‘à risques’ de donner leur sang ” (*Libération*, 17 mai 1983). Et même si, comme le note *Le Matin de Paris*, “ il est évidemment difficile d’organiser une prévention contre un ennemi inconnu ”, quelques médecins et plusieurs jeunes journalistes médicaux, comme Anne-Marie Casteret dans *Le Quotidien du médecin* (4 mai 1983), semblent en souligner la nécessité : “ La menace de transmission sanguine ne justifie-t-elle pas d’ores et déjà des mesures préventives ? ”. Elle insiste sur l’ambiance “ sereine quasi bonhomme ” régnant “ au ministère comme dans les CTS [Centres de transfusions] ” alors que des mesures ont été “ prises aux Etats-Unis et vont sans doute l’être en RFA et en Belgique. (...) La gravité de cette maladie devrait nous empêcher de manifester un optimisme béat ”. “ Rien ne permet d’exclure la possibilité qu’une épidémie comme celle qui sévit aux Etats-Unis se développe dans notre pays. Etant donnée l’inconnue qui subsiste quant à l’agent responsable de la maladie, même si les mesures préventives que nous prenons se révèlent plus tard illusoires ou excessives par rapport au risque réel, nous n’avons pas le droit actuellement de ne pas les prendre ”, souligne alors le Dr Elisabeth Bouvet, épidémiologiste à la direction générale de la santé[14].

A l’inverse, des médecins, particulièrement les transfuseurs, adoptent des positions plus modérées sur les risques encourus et soupçonnent les journalistes de vouloir faire du “ sensationnalisme ”. Cette multiplication d’articles provoque

---

rhésus ”. De son côté, un de ses confrères du *Monde* (26/27 juin 1983) note que “ l’hypothèse d’une transmission par le sang ou ses dérivés est fréquemment avancée ”.

ainsi des réactions internes au milieu transfusionnel, notamment du président de la Société Nationale de Transfusion Sanguine, qui, dans plusieurs titres, intervient parce qu'il craint " qu'une information aussi minime soit-elle entraîne scandale et polémique " (*Libération*, 17 mai) ou provoque des réactions " irrationnelles "[15]. Cependant, la Direction générale de la santé, dans une circulaire datée du 20 juin qui prévoit une sélection des donneurs de sang, prend une première mesure destinée à éviter une éventuelle extension des contaminations par les transfusions sanguines. Mais la médiatisation des mesures de prévention (prises ou à prendre) ne doit pas masquer le fait que l'importance de la contamination par voie sanguine demeure pour beaucoup de journalistes et de médecins très relative : " Personne ne conteste l'hypothèse de transmission du sida par le don de sang mais celle-ci doit être replacée dans son contexte : 18 cas de sida pour trois millions de transfusions par an aux USA ! Le risque 'd'attraper' le sida au cours d'une transfusion est donc infime ne serait-ce que par rapport aux risques habituels d'accidents transfusionnels bien plus importants ", fait remarquer par exemple Gilles Pial, un journaliste médecin de *Libération* (20 octobre 1984).

La " bataille du test " (1985)

Le décalage entre le traitement " en direct " et " en différé " de cette affaire apparaît plus fortement encore à travers l'exemple de la mise en place d'un test de dépistage du sida pour les dons de sang, qui est annoncée le 19 juin 1985 par le Premier ministre de l'époque, Laurent Fabius. Le problème doit d'abord être

---

[14] *Le Quotidien du médecin*, 10/11 juin 1983 et *Le Parisien*, 23 juin 1983.

[15] Dans son ouvrage (*Naissance d'un fléau. Histoire de la lutte contre le cancer en France 1890-1940*, Paris, A-M. Métailié, 1992, p. 13 et suiv), Patrice Pinell montre qu'à la même période " l'heure était à la dédramatisation " chez les responsables politiques, les associations de malades, les journalistes, etc. en ce qui concerne aussi le cancer.

resituer dans le contexte de dédramatisation qui caractérise cette année-là. Comme le notent Claudine Herzlich et Janine Pierret, “ le SIDA est devenu l’objet d’une rubrique quasi quotidienne explicitement dominée par la préoccupation d’informer pour dédramatiser ”[16]. Cette dédramatisation journalistique se fonde sur un état des connaissances scientifiques et sur l’avis de nombreux médecins. Mais elle est aussi le produit du travail des journalistes, ne serait-ce que parce qu’ils répondent à la dramatisation de certains de leurs confrères. Ainsi, si les journalistes spécialisés de la presse d’information générale constatent que le chiffre des malades est en constante progression dans le monde, nombreux sont ceux qui remarquent que l’enregistrement de 350 cas de sida[17] en France est un chiffre inférieur à d’autres maladies.

> Parmi les nombreux articles parus, on peut en citer deux, datant du milieu et de la fin de l’année, qui illustrent cette volonté de dédramatisation, présente notamment chez des journalistes de la presse dite “ sérieuse ” et marquée à “ gauche ” soucieux d’éviter la ségrégation des groupes définis “ à risque ”. Eric Conan, un journaliste spécialisé de *Libération* (12 décembre 1985) qui s’est intéressé très tôt à cette pathologie, explique ainsi : “ L’effort déployé aujourd’hui contre cette maladie nouvelle est sans commune mesure avec son importance épidémiologique. La mobilisation scientifique, financière et politique (avec Reagan et Fabius en première ligne) a peu d’équivalent dans l’histoire récente de la médecine pour une pathologie en fait marginale et dont l’hécatombe est proprement dérisoire comparée aux autres maladies de l’époque (...) La seule équation (modeste) de la menace réelle du Sida ne permet pas de comprendre, ni cette démesure, ni cette absence de sang froid. L’ébranlement est ailleurs. Banale virose, le Sida n’a rien à dire. Mais fait parler : il ne frappe pas seulement les corps, mais aussi quelques habitudes dont on avait fini par oublier la modernité, qu’il s’agisse des pouvoirs de la médecine, des capacités de tolérance sociale ou de déculpabilisation sexuelle ”. Norbert Bensaïd, journaliste médecin du *Nouvel Observateur* (9-15 août 1985), fait remarquer que “ même si les deux nouveaux malades recensés chaque jour conduisaient immédiatement à autant de décès, ce qui n’est pas du tout le cas, on ne compterait ‘que’ sept cents morts par an. Contre treize mille pour les accidents de la route... ”.

La dédramatisation est le fait aussi de grands noms de la médecine française comme le Pr Jean Bernard, qui préside le Comité d’éthique. Celui-ci relativise

---

[16] Claudine Herzlich et Janine Pierret, “ Une maladie dans l’espace public. Le sida dans six quotidiens français ”, *Annales ESC*, n°69, 1987, pp. 1109-1134.

dans une déclaration radiodiffusée l'importance de la contamination par voie sanguine : " L'immense majorité des cas se font par transmission sexuelle et plus souvent homosexuelle. Les cas de transmission par voie sanguine sont fort heureusement restés en petit nombre "[18].

La mise en place du test n'est par ailleurs pas traitée au moment des faits comme elle le sera quelques années plus tard. Sur le coup, c'est moins le problème de santé publique qui retient majoritairement l'attention des journalistes que les " polémiques " sur les enjeux économiques[19] et les problèmes éthiques qu'il suscite. Les éventuelles contaminations pendant cette période - la perception du sida n'est pas la même qu'aujourd'hui - ne font donc pas " scandale " comme le montre cet extrait d'un article du *Quotidien de Paris* (25 juillet 1985) annonçant l'effectivité de la généralisation du test de dépistage obligatoire sur les dons de sang à partir du 1er août : " Certains estiment même que près de 200 personnes reçoivent chaque semaine du sang contaminé. Toutefois, il faut relativiser ces chiffres, en raison du nombre très important de transfusions sanguines pratiquées chaque semaine. 100 000 produits sanguins sont distribués hebdomadairement et parce que la contamination n'implique pas forcément la maladie loin s'en faut ". Sur la question du test, les journalistes spécialisés suivent très largement l'avis des spécialistes français du sida qui semblent pour la plupart

---

[17] Ce chiffre fut mentionné par le Pr Jacques Roux, directeur général de la santé, qui déclare à propos du sida dans une interview à *L'Humanité* (3 septembre 1985) : " Il ne s'agit pas d'un grand problème de santé publique ".

[18] *RTL*, 13 septembre 1985. Un extrait de cette interview a été rediffusé par la même station de radio dans le journal de 13 h du 28 octobre 1991.

[19] Cette dimension est très présente comme en 1983-1984 dans la médiatisation de la maladie. Par exemple, *L'Evénement du Jeudi* (25 avril-1er mai 1985) dans un article intitulé " Sida : les savants lancent le sprint contre le fléau de Dieu ", met en exergue dans le " chapeau " (ce qui est sous le titre) que " les chercheurs américains et français ne se ménagent pas les croche-pieds : il y a aussi du prestige et des gros sous en jeu ".

convaincus de la nécessité de mettre en place rapidement cet outil de prévention. Ainsi, ils vont contribuer à inciter le gouvernement à prendre sa décision.

> Cette “ urgence ” est soulignée notamment dans des articles traitant, les 13 et 14 juin 1985, de l’enquête des docteurs Pinon, du centre de transfusion de l’hôpital Cochin à Paris, et Leibowitch, un jeune immunologiste, qui porte sur sept mille cinq cents donneurs. Cette enquête fait apparaître que “ cinq donneurs pour mille sont séropositifs à Paris et un pour mille toutes régions confondues ”. Faisant une projection, l’un des médecins cités par *Le Matin* explique que “ cinquante personnes par semaine reçoivent actuellement dans les centres parisiens de transfusion sanguine du sang contaminé par le virus du sida ”. Le traitement différent sous plusieurs rapports du *Matin de Paris* et du *Monde* est révélateur des contraintes multiples pesant sur les journalistes spécialisés, incarnés notamment par deux d’entre eux, Franck Nouchi au *Monde* et Anne-Marie Casteret au *Matin de Paris*, qui s’opposeront dans les interprétations quand le “ scandale ” sera constitué en 1991. *Le Monde* donne une version “ neutre ” au sens où ce journaliste spécialisé, qui vient d’être embauché, ce qui peut peut-être contribuer à expliquer sa prudence au moins dans l’écriture, fait parler les différentes parties prenantes à propos du dépistage et expose les résultats de l’enquête. Dans son édition datée du 13 juin 1985, il publie en effet un petit encadré titré “ Un donneur sur mille a été en contact avec le virus du sida ” dans lequel l’un des journalistes spécialisés explique la signification des données de l’enquête. Il parle ainsi de la séropositivité (“ l’examen du sang de ces donneurs signifie donc la trace d’une rencontre avec un virus, et non une maladie ”) et nuance les résultats de l’étude des docteurs Pinon et Leibowitch en faisant remarquer qu’une autre enquête du Centre national de transfusion sanguine prochainement publiée “ montre que la proportion des donneurs positifs est plus faible (0,1%) qu’à l’hôpital Cochin. Le recrutement de cet hôpital, situé au centre de Paris, pourrait en partie expliquer la différence ”. La fin de l’article porte sur la nécessité du dépistage prôné par “ tous les spécialistes (...) interrogés ” et fait état d’un propos de Jacques Leibowitch qui dénonce “ l’inconscience des pouvoirs publics ”. *Le Matin de Paris* accorde une place plus importante au problème - il en fait sa “ une ” titrant : “ Sida : Etat d’urgence ” et consacre un article d’une page à l’enquête - mais se montre critique à l’égard des autorités compétentes qui n’ont toujours pas instauré le dépistage. Anne-Marie Casteret, auteur de l’article, donne les résultats de l’enquête, fait plus largement un état des connaissances sur le sida et insiste sur les enjeux commerciaux du test concluant à “ l’urgence du dépistage ”. Mais, tout se passe comme si le journal s’excusait d’être allé trop loin en publiant dès le lendemain un autre article dédramatisant intitulé “ Sida : pas de panique ” qui cite deux spécialistes, le Dr Bahman Habibi du CNTS et le Dr François Pinon, un des auteurs de l’enquête.

La question d’une éventuelle “ lenteur ” dans la prise de décision est certes posée mais de manière interrogative et prudente par les journalistes chargés du problème. Gilles Pial explique dans *Libération*, le 14 juin 1985, que “ la raison de ce blocage reste mystérieuse ” : “ Les tests ne sont-ils pas au point ? S’agit-il d’un problème purement industriel ? Ou bien est-ce l’insuffisance des structures prêtes à accueillir ‘les porteurs de virus’ qui prévaut ? ”. La décision était suspendue à une “ décision budgétaire et morale ”, note le 20 juin 1985 (c’est-à-dire le lendemain de l’annonce de Laurent Fabius) Anne-Marie Casteret dans *Le Matin*

de Paris. A l'inverse, les autorités politiques intéressées se félicitent de " la rapidité de cette décision ", termes employés par Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la Santé dans une interview qui est accordée à ce journal (21 juin 1985) après l'annonce du Premier ministre. Laurent Fabius met fin " aux rumeurs d'un éventuel blocage du dépistage par le gouvernement ", conclut un journaliste médecin de *Libération* (21 juin 1985). Chez les scientifiques, les prises de position dans les médias nationaux sur cet " éventuel blocage " sont à la fois rares et critiques. Elles émanent de responsables qui travaillent aux Etats-Unis ou avec des équipes américaines, qu'il s'agisse du Pr Robert Gallo (" Nous disposons de tests permettant d'effectuer ce dépistage. Il faut les mettre en oeuvre. Accepteriez-vous que l'on transfuse votre enfant avec du sang potentiellement infectieux ? ", dans *Le Monde* du 22 mai 1985) ou du jeune immunologiste français, Jacques Leibowitch (" Ces tests de dépistage m'apparaissent d'ores et déjà comme une nécessité : on n'a pas le droit de prendre de tels risques avec la santé des gens que l'on est censé soigner ! ", dans *Le Quotidien du Médecin* le 24 avril 1985).

Mais, avant que cette mesure ne soit prise et même après, les journalistes spécialisés mettent aussi et surtout en exergue les problèmes qu'elle pose[20], et qui ont été souvent oubliés dans le débat qui va s'instaurer dans les années 90 autour de cette même question. L'angle journalistique privilégié des enjeux économiques permet de se rendre compte que, d'une part cette mesure n'apparaît pas si

---

[20] Eric Conan et Gilles Pial, les deux journalistes spécialisés de *Libération*, se demandent par exemple le 8 mars 1985 : " Le risque de quiproquo est grand, puisque l'objectif de ce test est d'abord de protéger la collecte de sang et non pas de faire le diagnostic du sida. Utilisé systématiquement, ce test poserait donc autant de problèmes qu'il pourrait en résoudre ". Lucie Soboul, une journaliste médicale, montre aussi, dans un reportage diffusé dans le journal de 20 h du 6 mars 1985, les questions que se posent " les milieux médicaux " : " Entre 20 000 et 40 000 personnes pourraient être ainsi détectées en France chaque année. Pour chacune d'entre elles, ce test risque de poser plus de problèmes qu'il n'en réglera. Les milieux médicaux s'interrogent sur son prix et son utilité ".

“ évidente ” et que, d’autre part, les intérêts des uns et des autres ne sont pas perçus alors pas comme “ scandaleux ”. Il en va ainsi du débat sur la pertinence même de cette mesure en raison de son coût pour l’Etat.

> En dépit de sa progression, le nombre de cas de sida n’est pas encore jugé très important et le test ne permet pas encore de se rendre compte de l’ampleur de la contamination. Le rapport entre le faible taux de sida post-transfusionnels recensés et le coût pour la Sécurité sociale (qui varie selon les sources des journalistes de 120 à 300 millions de francs par an), voire l’efficacité de cette mesure en elle-même sont posés explicitement. Un article du *Parisien* (14 juin 1985)[21], qui rend compte d’une réunion d’information organisée par l’association d’aide aux malades AIDES, montre que l’on peut alors poser ce problème en termes économiques sans que ce type d’arguments ne soit considéré comme “ scandaleux ” : “ La mise en oeuvre de ce test coûterait à la Sécurité sociale, si elle se généralisait, une fortune : 300 millions de francs. Les scientifiques se heurtent donc, en l’occurrence aux économistes de la santé. Ils leur opposent cet argument un malade qui, 80 fois sur 100 est condamné, coûte au moins 800 000 francs par an pour son traitement. Et il représente un danger public. Alors faut-il prévenir la maladie plutôt que de se lancer dans une dramatique aventure ? ”. Des journalistes relatent en effet des “ arbitrages ” autour du financement de cette mesure comme le note Anne Marie Casteret dans *Le Matin de Paris* le 19 juin 1985 : “ Tout se passe à Matignon, où l’arbitrage entre Direction de la santé et Sécurité sociale bat son plein pour accorder définitivement les crédits nécessaires à ces mesures préventives qui élimineront la possibilité de sida post-transfusionnel ”.

De même, les journalistes médicaux soulignent la pression des fabricants pour accélérer la mise en place du test. Les sociétés productrices des tests sont parfois soupçonnées, notamment par des journalistes de newsmagazines “ de gauche ”[22], de dramatiser la situation. Les intérêts “ protectionnistes ” et “ économiques ” en France comme aux Etats-Unis sont alors mis en exergue, certains trouvant logique que l’Institut Pasteur Production, qui est engagé dans cette “ bataille ” décrite

---

[21] Je remercie Pierre Lascoumes et Daniel Defert de m’avoir signalé très tôt dans ma recherche cet article.

[22] Ainsi, Norbert Bensaïd, un journaliste médecin du *Nouvel Observateur* dans un article intitulé “ L’argent de la peur ” (26 avril-2 mai) pense par exemple que “ le premier qui aura découvert le meilleur test de dépistage et le meilleur vaccin est assuré de succulents bénéfices. Du coup, on comprend mieux pourquoi on entretient complaisamment une telle peur (...) Dépourvu de ses aspects terrifiants et réduit à ce qu’il est - une maladie qui pour l’instant ne touche que quelques milliers de victimes - le sida ne justifierait probablement plus les énormes moyens mis à la disposition des chercheurs ni l’ardeur avec laquelle des savants et des responsables alimentent les médias en nouvelles toujours plus alarmantes et toujours plus spectaculaires ”. De la même manière, Michel de Pracontal, journaliste scientifique à *L’Evénement du jeudi* (25 avril-1er mai) écrit : “ Les firmes productrices de tests ont beau jeu de faire valoir qu’il est quasiment criminel de

comme “ une formidable entreprise commerciale ”, “ entende ne pas perdre les royalties ” de sa découverte

Les journalistes spécialisés mentionnent les oppositions internes à la fraction concernée de l’espace médical. “ N’aurait-on pas pu accélérer les choses et mettre en place plus tôt, fût-ce en utilisant des trousses de diagnostic américaines, ce dépistage systématique ? A la Direction générale de la santé, on fait valoir que jusqu’à présent, le stock des trousses françaises préparées par l’Institut Pasteur était insuffisant. Décider d’une telle stratégie préventive systématique aurait été une mauvaise solution, affirme-t-on. Une attitude vigoureusement combattue par Jacques Leibowitch (...) Tous les spécialistes que nous avons interrogés recommandent un dépistage systématique dans les centres de transfusion sanguine. A leur avis, le coût (...) ne devrait servir de prétexte à un nouveau retard ”, écrit dans le corps d’un petit article (13 juin) Franck Nouchi, un des journalistes spécialisés du *Monde*. Dans cette “ guerre des tests ”[23], les journalistes médicaux soulignent, selon leurs informateurs, les atouts et les handicaps des tests proposés par l’Institut Pasteur Production et la firme américaine Abbott qui “ redoute ” que “ l’octroi de la licence ne traîne un peu trop ” selon Annie Kouchner, journaliste à *L’Express* (19 au 25 avril 1985), auteur d’un livre sur le sida[24]. Cette dernière, faisant un état des lieux dans ce même article, note par exemple : “ I.p.p. ne manque donc pas d’armes dans cette guerre bien que les opérations menant à la commercialisation ne soient pas achevées. Elavia [il s’agit du nom du test de l’Institut Pasteur], en effet, est en cours d’évaluation dans six centres de transfusion sanguine (...) Mais, à Pasteur, on ne craint pas ce contretemps. ‘Nous avons deux mois d’avance’, déclare même paradoxalement, le Pr Jean-Claude Chermann, dont le laboratoire ainsi que celui du Pr Luc Montagnier servent de référence pour l’étude du test ”. Des journalistes, prenant même parfois partie pour “ la France ” contre “ les Etats-Unis ”[25], exposent alors publiquement les intérêts économiques des firmes et des autorités sanitaires. Dans un article après l’annonce de la mise en place du test, *Le Quotidien de Paris* (21 juin 1985) explique : “ Pour des raisons évidentes d’intérêt national, on préférerait au ministère de la Santé que le test le plus appliqué soit celui de Pasteur plus fin que ses concurrents étrangers (...) il est aussi plus difficile à mettre en oeuvre, donc probablement plus coûteux ”. “ Derrière ces agréments [des différents tests par le ministère de la Santé] il ne faut pas le nier, se cache une formidable bataille commerciale et financière où la France, en particulier aux Etats-Unis, a un rôle primordial à jouer ”, note le journaliste spécialisé de *France Soir* (2 août). De son côté *L’Humanité* écrit : “ Aux Etats-Unis, les autorités sanitaires ont bloqué l’autorisation du test de ‘Diagnostic Pasteur’. Seul compte, Outre-Atlantique, l’enjeu commercial au détriment de l’intérêt scientifique (...) La France, semble-t-il, refuse une telle attitude mercantile et mettrait en place trois tests, ne serait-ce que pour répondre à la demande (4 millions d’unités de sang chaque année), tout en privilégiant le test français ”. Enfin, un journaliste spécialisé de *TF1*, note dans un reportage du journal de 20 h du 21 août : “ Les tests sanguins, c’est un pactole, un marché potentiel de un milliard de franc, moitié en Europe, moitié aux Etats-Unis. Une saine concurrence devrait s’établir. Eh bien non, les dés sont pipés. Le test sanguin fabriqué aux Etats-Unis par trois sociétés est autorisé en France mais celui de Montagnier produit par Diagnostic Pasteur attend depuis cinq mois son visa Outre-Atlantique ”. Cette “ querelle ” est relancée dans la presse au mois de décembre lors d’une plainte déposée par l’Institut

---

laisser en circulation des produits sanguins qui peuvent être porteurs du virus : les hémophiles représentent déjà 1% des SIDA, en France comme aux USA ”.

[23] Titre d’un article de l’hebdomadaire *L’Express* daté du 19 au 25 avril 1985, pp. 62-63.

[24] Dr Willy Rozenbaum, Dr Didier Seux et Annie Kouchner, *Sida. Réalités et fantasmes*, *op. cit.*

[25] On pourrait également décrire cette opposition telle qu’elle apparaît dans le traitement de malades tels que l’acteur américain Rock Hudson qui viendra se soigner à Paris.

Pasteur contre le *National Institute of Health* aux Etats-Unis concernant la commercialisation du test de dépistage et la découverte de l'agent causal du sida.

Bien qu'il fût finalement très peu traité quand le " scandale " a émergé à partir de 1991, le problème éthique posé par le test[26] est perçu comme un des plus importants à l'époque et il est, à ce titre, abondamment couvert par les journalistes spécialisés : " le problème le plus angoissant n'est pas tant de savoir s'il faut ou non procéder au dépistage, mais quel comportement il convient d'adopter vis-à-vis des sujets positifs ", écrit ainsi Michel de Pracontal, journaliste scientifique à *L'Evénement du Jeudi*[27]. La principale question est alors la suivante : faut-il informer les donneurs dont le test s'était révélé positif, " sachant que les possibilités thérapeutiques sont quasi inexistantes et alors que rien ne permet de dire qu'elles 'feront' un SIDA ? ".

Les hémophiles, un groupe médiatiquement marginal

La situation des hémophiles fournit un troisième exemple de décalage, plus flagrant encore, entre le traitement médiatique au moment où les contaminations se produisent et celui qui domine à partir de 1991. Elle est très peu médiatisée dans cette période 1983-1985 et ne représente qu'une petite part des articles sur le VIH. En fait, ce sont surtout quelques journalistes spécialisés de la presse médicale (qui traiteront du même problème en 1991) qui évoquent ce sujet dès 1983. Parce que les hémophiles utilisent très fréquemment des dérivés sanguins, on commence à évoquer la situation de ce groupe très marginal (3 000 hémophiles

[26] La plupart des reportages et les questions de journalistes à la télévision, qui font suite à l'annonce par Laurent Fabius de la mise en place d'un test de dépistage des dons de sang, étaient consacrés à ces questions. Voir par exemple le 20 juin 1985 les journaux de la mi-journée de *TF1* et *Antenne 2*.

sévères environ) qui est alors progressivement intégré aux “ groupes à risques ”. La question se pose avec plus d’acuité pour cette population puisqu’elle utilise pour partie des préparations lyophilisées de facteur VIII notamment, qui proviennent des Etats-Unis, et la fabrication de chaque lot se fait à partir de plusieurs milliers de donneurs. Le débat préventif tel qu’il apparaît dans la presse médicale ne porte ni sur le chauffage des produits, contrairement au début des années 90, ni sur la nécessité de limiter les transfusions. Il concerne le recours à des méthodes de fabrication anciennes et plus sûres et s’articule grossièrement autour de deux types de prises de position qui se retrouvent à la fois dans l’univers médical intéressé et dans celui des journalistes spécialisés.

> Comme le sida est largement présenté comme une maladie qui vient des Etats-Unis, des journalistes spécialisés remarquent, reprenant les propos de médecins, les risques présentés par les produits sanguins importés d’Outre-Atlantique. Ils soulignent comme on l’a déjà vu la dangerosité du système de transfusion américain : les donneurs étant rémunérés, la proportion des “ donneurs à risque ” est jugée de ce fait plus élevée qu’en France où le don bénévole. D’un côté, se faisant l’écho des recommandations du Pr Jean-Pierre Soulier, directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et hématologue réputé, Franck Nouchi, alors pigiste, explique, dans un article intitulé “ les hémophiles en danger ” (*Impact Médecin*, 19 février 1983), “ que si contamination il doit y avoir, par l’intermédiaire de facteur VIII, il semblerait beaucoup plus probable qu’elle se fasse par l’intermédiaire de la fraction lyophilisée ” et ajoute “ qu’il paraît opportun de soupçonner les préparations lyophilisées commercialisées de facteur VIII ”[28]. Monique Vigy, journaliste médecin au *Figaro* (22 mars 1983), relayant également le Pr Soulier, note que celui-ci estimait que les risques “ sont bien moindres qu’aux Etats-Unis ” : “ les donneurs sont bénévoles d’une part, et, d’autre part, 90% des substances utilisées chez les hémophiles sont produits en France. Néanmoins, l’Amérique est à la source de 75% des fractions plasmatiques importées en France. Une enquête est en cours pour vérifier qu’aucun hémophile français n’est jusqu’à présent concerné ”. Anne-Marie Casteret, alors journaliste au *Quotidien du médecin* (4 mai 1983), pose également le problème de leur protection en se demandant s’il ne faudrait pas “ recommander aux hémophiles d’utiliser le facteur VIII français, simple ou concentré, où le nombre de donneurs est au moins dix fois plus petit qu’aux Etats-Unis ” tandis qu’une journaliste généraliste du *Nouvel Observateur* (17 juin 1983) s’interroge : est-ce qu’il faut “ continuer ces importations, sachant que douze hémophiles sont morts du sida aux Etats-Unis ? ”. A l’inverse, l’Association française des hémophiles tient alors un discours plus rassurant[29]. Notant “ qu’aucun

---

[27] *L’Evénement du Jeudi*, 25 avril-1er mai 1985.

[28] Voir du même journaliste, *La Lettre de la prévention*, n°43, 12 mars 1983.

[29] Sur ce point, voir l’article de Danièle Carricaburu, “ L’Association Française des Hémophiles face au danger de contamination par le virus du sida : stratégie de normalisation de la maladie et définition collective du risque ”, *Sciences sociales et santé*, vol XI, n°3-4, 1993, pp. 55-

hémophile français n'a été atteint de sida ", son président, André Leroux, ajoute que " rien en justifie actuellement le refus par un nombre croissant de patients de certains produits antihémophiliques importés par le Centre national de transfusion sanguine et distribués par le réseau transfusionnel français " (communiqué de presse publié dans *Le Quotidien du médecin*, 30 mai 1983) et craint un arrêt des importations des produits américains.

En 1985, c'est-à-dire dans la période où l'attitude des autorités sanitaires, et notamment celle du CNTS, sera fortement mise en cause quelques années plus tard, la question de la contamination des hémophiles est de nouveau posée dans quelques quotidiens nationaux seulement. En effet, la plupart des journalistes spécialisés ne médiatisent pas ce problème qui n'est pas aussi " grand public " que celui du test. Là encore, les " rubricards " qui s'y intéressent ne perçoivent pas de " scandale " dans les décisions qui sont prises. Le problème des hémophiles séropositifs est principalement évoqué dans la presse au moment où est mis en place le test de dépistage : il s'agit en effet de savoir quelle attitude adopter face aux " stocks de produits non testés ". Rendant compte du rapport *Sida et transfusion* rédigé par le Dr Bahman Habibi, à la suite de travaux réunissant trente quatre spécialistes de la transfusion sanguine et du sida, Franck Nouchi, journaliste médical au *Monde* (23/24 juin 1985) précise : " Certaines études font apparaître qu'au sein de certains groupes à risque, les hémophiles en particulier, plus de 90% auraient été en contact avec le virus du sida. C'est pourquoi, ils [les experts] proposent la mise en place, le plus rapidement possible, d'un important dispositif d'information et de prévention. Cela va du gel de certains stocks de produits sanguins à usage thérapeutique, fabriqués avant la mise en place du dépistage systématique des dons de sang, jusqu'à la création de structures ouvertes au public ". Mais c'est surtout Anne-Marie Casteret, journaliste

---

81. Cf. également, le numéro de la revue interne de cette association, *L'Hémophile*, daté de décembre 1983.

spécialisée au *Matin de Paris*, qui s'intéresse plus particulièrement au cas des hémophiles sans que celui-ci ne fasse non plus l'objet d'un " scandale " ou d'une " polémique ".

> Dans un premier article publié le 1er août 1985, Anne-Marie Casteret explique : " En ce qui concerne les stocks de produits sanguins, aucun texte officiel ne précise les mesures à adopter face aux produits qui n'ont pas été vérifiés. Si la conservation des plaquettes sanguines ne peut pas excéder cinq jours et celle de globules rouges trente-cinq jours, en revanche, le plasma frais congelé se garde six mois. Les CTS sont-ils prêts à détruire tous ces stocks potentiellement contaminants ou à les passer au crible du test ? 'Le Centre national de transfusion sanguine, explique le Dr Michel Garretta, a recommandé à tous les centres de contrôler systématiquement tous les produits en stock, excepté certaines fractions sanguines comme l'albumine ou les immunoglobulines qui ne transmettent pas le virus'. Au mieux donc, dans les centres conscients du problème et suffisamment approvisionnés, cette mesure sera appliquée. Au pire dans certains autres, les stocks seront encore écoulés sans vérification pendant encore quelques mois ". Ensuite, dans un autre article paru le 19 septembre 1985 et annoncé à la " une " (" du sang non vérifié dans les centres de transfusion "), cette même journaliste dénonce " la lenteur d'action ou de compréhension de certains directeurs de centres de transfusion sanguine " : " Il arrive donc encore aujourd'hui, ponctuellement, mais, sûrement, que les produits en stock soient transfusés sans être vérifiés. Par qui ? Par certains petits centres de province dans lesquels, il est vrai, le risque de transmettre le virus est infime - mais il existe - puisque les donneurs séropositifs sont quasi absents (1 à 2 pour 1000). Bien plus grave, de tels produits ont été utilisés récemment en région parisienne alors que - les statistiques effectuées en juillet et août sur la totalité des dons de sang parisiens le confirment - le nombre de donneurs positifs est de 5 pour 1000 à Paris et 3 pour 1000 en petite couronne. 'Un accident, dira-t-on, une rupture de stock, l'urgence'. Rien ne justifie actuellement une telle attitude. Voilà des mois que les centres de transfusion auraient dû se préparer (...) Tout emploi de produits sanguins non vérifiés est aujourd'hui criminel. Il est regrettable que le ministère soit obligé, le plus rapidement possible, de légiférer une nouvelle fois pour que cette pratique disparaisse. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour des raisons d'économie. Le coût du traitement individuel d'une personne atteinte de sida aux Etats-Unis est estimé à environ trois millions de francs lourds. Un test de dépistage coûte quelques dizaines de francs. Cherchez l'erreur ".

La situation " inconfortable ", dite de " transition ", pendant laquelle en 85 circulent en même temps des produits chauffés et non chauffés, et la date de remboursement par la Sécurité sociale (1er octobre 1985) des nouveaux produits antihémophiliques ne sont pas décrites à l'époque en termes de " scandale " par les différents intéressés.

> Le Dr Monique Vigy, journaliste spécialisée du *Figaro*, explique le 18 juillet dans un article intitulé " Sida : les hémophiles protégés " : " Nous sommes actuellement dans une période de transition : les premiers lots inactivés sont à la disposition des centres de transfusion depuis fin juin; faute de disponibilités suffisantes, une partie seulement des unités de facteur antihémophilique a subi le traitement inactivant. Pour le reste, on vit sur les stocks déjà constitués. Cette situation, pour le moins inconfortable, devrait se terminer bientôt, *'à la fin de l'été' "*, précise le Dr Michel Garretta. L'idéal serait bien sûr de pouvoir détruire les stocks éventuellement contaminants - quitte à faire appel à des importations en

attendant une production française suffisante ". Cette situation de " transition " est décrite comme " inévitable ". Le Dr Pinon, directeur d'un Centre de transfusion sanguine (CTS) parisien, explique dans *Le Matin de Paris* (1er août) : " Il faut inverser ce que nous faisions jusqu'à maintenant. Nous avions encore peu de produits chauffés et nous les réservions aux cas particuliers. Aujourd'hui, en attendant que toutes les fractions antihémophiliques dont nous disposons soient convenablement traitées, nous devons utiliser au maximum et en priorité les produits chauffés, quitte à utiliser les autres en cas de rupture de stocks et pour sauver une vie ". Anne-Marie Casteret précise dans le même article : " Les hémophiles, qui depuis le début du sida font preuve d'un courage exemplaire au milieu de la panique générale, savent que, pendant encore quelques mois, l'alternance des produits chauffés et non chauffés est inévitable. Le Comité national de l'hémophilie, formé par des malades, des donneurs et des médecins, a simplement demandé que les produits chauffés soient distribués d'abord aux hémophiles séronégatifs (...) Pour Robert M., cinquante-deux ans, hémophile, il n'est pas question de récriminer. 'Nous savons que nous sommes en première ligne, mais les donneurs bénévoles nous sauvent tous les jours la vie. Parmi eux, il y a de nombreux homosexuels car ce sont des personnes qui donnent facilement leur sang' ". Sans parler de " scandale ", des représentants des hémophiles se montrent cependant critiques envers les autorités sanitaires françaises pour des raisons diverses. André Leroux, président de l'Association française des hémophiles, explique dans un article de *Libération* (23 juillet 1985) intitulé " Les hémophiles ont enfin de la veine " portant sur la distribution de produits chauffés : " Ces techniques ont déjà été mises au point aux USA, il y a deux ans. Mais, face aux technologies américaines, les problèmes de protectionnisme avaient pris le dessus ". Dans le même article consacré en large part à Jean Péron-Garvanoff, un hémophile contaminé, celui-ci raconte qu'on n'a pas voulu lui donner des produits chauffés : " Pour moi, c'est clair, il n'y a pour l'instant pas assez de produits chauffés. On les réserve encore aux sujets dont le test de dépistage est négatif, afin de ne pas les infecter. Ce refus équivaut pour moi à la réponse que je n'ai pas obtenue... Qu'est-ce que je dois faire maintenant ? ".

Un drame à retardement

Si ce problème à l'époque des faits n'est pas perçu comme un " scandale " pour les raisons que l'on vient de voir, il ne le sera pas non plus dans les quelques années qui vont suivre, entre 1986 et 1990. A cette époque, la question est majoritairement perçue dans les médias comme une catastrophe difficilement évitable au moment des faits même si d'aucuns pensent en privé que les autorités sanitaires auraient probablement pu aller plus vite. Les médias s'y intéressent peu. Ils ne traitent pas du cas des transfusés mais seulement de celui des hémophiles. Le décalage dans le traitement de ce problème par rapport à 1991 doit beaucoup à la lente prise de conscience de l'ampleur des contaminations et de la gravité du sida, qui s'explique par les propriétés biologiques du virus qui " sommeille " dans l'organisme de nombreuses années avant que les " maladies opportunistes " ne se

déclarent ; elle tient également à la signification longtemps incertaine de la séropositivité et à l'optimisme né des progrès dans la connaissance du virus. Entre 1986 et 1990, les différentes statistiques, notamment celles qui font apparaître l'augmentation des décès, rend possible un changement de perception de ce problème. Selon le *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*[30], le nombre de cas de sida diagnostiqués dans la catégorie " hémophiles et troubles de la coagulation " a considérablement augmenté à la fin des années 80 : de 9 cas en 1985, on est passé à 32 en 1987 pour atteindre un maximum de 73 en 1989 et redescendre à 40 en 1990 pour enfin remonter à 62 en 1991. Le drame de la séropositivité, du sida déclaré, puis du décès, vécu au début par quelques familles, devient progressivement celui d'une " communauté " dont les membres disparaissent peu à peu, faisant l'effet d'une " bombe à retardement ".

Le décalage du traitement médiatique à cette période par rapport au début des années 90 doit aussi être rapporté à l'attitude de l'immense majorité des hémophiles qui souhaitent à l'époque rester silencieux sur la contamination massive qui les frappe. Le fait de porter dans les médias à la fois son hémophilie et sa séropositivité, voire son sida, va à l'encontre de l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes à travers leurs représentants. Fortement handicapés dans leur insertion scolaire et professionnelle, les hémophiles cherchent alors à " faire oublier "[31] leur maladie et ne veulent pas afficher ce second stigmate de peur que sida et hémophilie soient associés[32]. Certains craignent de se voir assimilés aux

---

[30] Cf. les numéros 32 (1993) et 46 (1994) du *Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*.

[31] Expression d'André Leroux citée par Nicole Bastin, " Epilepsie et hémophilie ", *Revue française de sociologie*, *art. cit.*, p. 663.

[32] Cf. dans la revue interne de l'AFH : " Décision du bureau du 10 mai 1985 ", *L'hémophile*, septembre 1985, p. 6. Cette volonté de se démarquer n'était pas systématique puisque, par

homosexuels et aux toxicomanes[33]. L'arrivée du sida, comme l'écrivent Danièle Carricaburu et Janine Pierret, constitue un " effondrement du travail de normalisation " entrepris depuis les années 50[34], qui avait permis une vie quotidienne plus autonome. Le silence des hémophiles tient aussi à un sentiment de culpabilité qu'ils éprouvent : culpabilité du fait du coût important, supporté par la collectivité, de leur traitement ; culpabilité plus profonde encore éprouvée par les parents d'enfants hémophiles qui, pour la plupart, n'ignoraient pas le risque qu'ils avaient pris lors de la conception. Cette discrétion s'explique enfin et surtout par les caractéristiques de la principale association qui les représente, lesquelles expliquent nombre de ses prises de positions : l'Association française des hémophiles (AFH) cherche en effet à obtenir la mise en place d'un fonds d'indemnisation au nom de la solidarité nationale. Cette option va avoir des effets très concrets sur le plan politique avec l'indemnisation des hémophiles, contribuant, du même coup, à marginaliser un peu plus la thèse, déjà très minoritaire, du " scandale " soutenue par une association concurrente, l'Association des polytransfusés. Comme quelques familles d'hémophiles, celle-ci choisit en effet de déposer une plainte au pénal[35].

Discrétion et voie officielle

---

exemple, on retrouve parmi les fondateurs de l'association AIDES en 1984 un hémophile " qui voulait qu'on l'aide à faire bouger la direction de l'Association des hémophiles complètement verrouillée par son président ", selon Daniel Defert (discours prononcé lors des " Assises de AIDES 1994. Dix ans d'existence, dix ans de résistance ").

[33] " Les hémophiles ne sont pas atteints ou menacés du SIDA par hasard ou par un comportement dont ils auraient à assumer eux-mêmes la responsabilité. Ils ont été contaminés par des médicaments dont l'Etat s'est attribué le monopole pour la fabrication et l'importation ", communiqué de presse de l'AFH de février 1989.

[34] Danièle Carricaburu et Jeanine Pierret, *Vie quotidienne et recompositions identitaires autour de la séropositivité*, Paris, CERMES, septembre 1992, p. 265.

[35] L'AFH s'est associée en 1991 aux plaintes déposées antérieurement.

Plus ancienne, l'AFH est alors dans une position hégémonique et son caractère " officiel " en fait jusqu'en 1991 l'interlocuteur quasiment unique des médias et des autorités gouvernementales. Créée en 1955 " grâce aux efforts conjoints d'un hémophile et du directeur du CNTS "[36], elle perçoit en moyenne chaque année 1 200 à 1 400 cotisations[37] et rassemble des hémophiles mais aussi des personnes associées d'une façon ou d'une autre à cette maladie comme les membres de l'entourage familial et professionnel. Au-delà de ce caractère " officiel ", rien ne la prédispose à opter pour la voie judiciaire ou à chercher à faire un " scandale " dans les médias. Non seulement cette voie est jugée peu sûre par les dirigeants de l'AFH, le lien de causalité entre le préjudice et le don infecté étant difficile à démontrer[38], mais elle apparaît difficilement envisageable tant l'association est dépendante de l'Etat et des autorités transfusionnelles : son siège est installé dans les locaux du CNTS qui assure en partie son financement. Cette dépendance se manifeste également dans les rapports que les hémophiles entretiennent avec leurs médecins traitants. Ces derniers constituent pour eux une " seconde famille ", " à la fois nounou, tuteur, pourvoyeur de bien être (par le truchement des produits de plus en plus efficaces qu'ils mettaient à notre disposition), le médecin transfuseur agissait comme un fondé de pouvoir " comme l'explique Edmond-Luc Henry, un hémophile contaminé[39]. Toute action en justice revenait donc à remettre en cause

---

[36] N. Bastin, J.-M. Stievenard et M. Vinchon, " Epilepsie et hémophilie ", *Revue française de sociologie*, vol XVIII, n°4**,** 1977, p. 660.

[37] Hong Sik Cho, " L'Association des hémophiles, de la réserve à la lutte ", in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987), op. cit.*, p. 100.

[38] Jean-Louis Duvillard, *Actualité juridique droit administratif (AJDA)*, n°1, 20 janvier 1992, pp. 86-89.

[39] Cf. sur ce point le livre d'Edmond-Luc Henry, un hémophile contaminé par le virus du sida, aujourd'hui porte-parole et vice-président de l'AFH, *De l'hémophilie (en général) et du crime (en particulier), op. cit.*, p. 67.

ce “ lien filial ”. “ Porter plainte contre des médecins des centres de transfusion sanguine ? Mais c’est impossible pour nous. (...) Ce sont eux qui nous soignent, qui travaillent pour nous. Vous nous voyez, le lendemain d’un procès, aller leur demander un service ? ”, expliquait à l’époque un responsable de l’AFH[40]. De plus, les propriétés sociales des dirigeants les prédisposent probablement à choisir une voie négociée permettant d’indemniser l’ensemble des hémophiles contaminés à une époque.

L’AFH a été en effet dirigée à partir de 1970 par André Leroux, un diplomate mort du sida en 1988. Le président de l’association a travaillé à la délégation française auprès de l’Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, a été conseiller chargé des affaires culturelles à Alger ; il a également représenté des intérêts français à Bruxelles dans le cadre de la CEE et enfin il a été sous-directeur des services des étrangers en France au quai d’Orsay. A sa mort, c’est Bruno de Langre, un ingénieur centralien qui lui succède. Francis Graeve, le président d’honneur de l’AFH, est lui préfet honoraire.

Mécontents des premiers contacts établis avec le ministère de la Santé, les responsables de l’AFH vont progressivement rompre cette discrétion en recourant aux grands médias. Ils trouvent auprès de quelques journalistes médicaux un soutien qui leur permet de faire pression, après l’élection présidentielle du printemps 1988, sur le nouveau ministre de la Santé, Claude Evin,: “ On avait dit à Evin qu’on ne le lâcherait pas sur les hémophiles ”, dit une journaliste spécialisée[41]. A la fin de l’année et au début de 1989, la mobilisation des principaux quotidiens et des télévisions est un des éléments qui contribue à inciter le gouvernement à s’engager dans la voie demandée par l’AFH. Alors que ses confrères des newsmagazines s’intéressent peu au sujet - ses articles ne sont pas “ repris ” -, Anne-Marie Casteret, journaliste spécialisée à *L’Express*, traite le sujet dans l’édition datée du 4/10 novembre 1988 de l’hebdomadaire. Elle le fait à

---

[40] Propos de Bruno de Langre, président de l’AFH, cités par *Libération*, 17 mai 1989.

travers le drame vécu par un enfant hémophile, contaminé par le virus du sida à l'âge de six ans, et sa famille. Sans évoquer le mot de " faute " ou de " scandale ", elle met en cause directement les autorités sanitaires de l'époque. Mais c'est surtout durant les mois de mars et avril 1989 que les journalistes spécialisés traitent le problème et certains (travaillant pour *Le Canard Enchaîné* et *Le Monde*) mettent en cause les autorités sanitaires sans être repris[42]. En juillet 1989, deux fonds de solidarité sont finalement mis en place sous le nom d'" accords Evin ".

> Signés par le gouvernement, les établissements de transfusion, les assureurs et l'AFH, ces accords prévoient la création d'un fonds public et d'un fonds privé. Le premier, financé par l'Etat, est destiné aux hémophiles atteints d'un sida avéré et aux ayants droit des hémophiles déjà décédés du sida (l'aide est en moyenne de 100 000 francs par dossier). Le second, doté par des compagnies d'assurances, accorde 100 000 francs aux hémophiles séropositifs ainsi qu'aux conjoints contaminés par voie sexuelle et en cas de nouveaux décès jusqu'à 225 000 francs aux ayants droit. La création de ces fonds est présentée par le ministère comme " une décision politique d'ordre humanitaire, qui n'interfère pas avec des questions de responsabilité ". La qualification du dispositif mis en place pour les hémophiles contaminés dans la première moitié des années 80 est un enjeu à la fois économique et politique. Les intérêts des compagnies d'assurances couvrant les centres français de transfusion sanguine étaient de " faire remonter au politique "[43], comme l'observe l'un des membres du cabinet de Claude Evin, ministre de la Santé à l'époque, pour ne rien débourser. Cette question intervient en plus à une période où un rapport rédigé par quatre jeunes actuaires insiste en mars 1989 sur " le développement de l'épidémie et ses conséquences financières pour les assureurs "[44]. A l'inverse, pour les représentants du ministère de la Santé, il s'agissait de défendre la création d'un " fonds de solidarité " et non pas un processus d'" indemnisation " qui aurait signifié que l'Etat avait des responsabilités dans cette " affaire ". Cette hypothèse était d'autant plus improbable que le ministère de la Santé socialiste de l'époque aurait, par là même, désigné la responsabilité de ses prédécesseurs en 1985, membres du même parti politique. Finalement, la définition retenue de deux " fonds de solidarité nationale " - c'est-à-dire qu'il n'y a pas reconnaissance de faute[45] - permettait de répartir le coût financier de la prise en charge des hémophiles contaminés entre l'Etat et les compagnies assurant les centres français de transfusion sanguine.

---

[41] Entretien, 1992.

[42] Sur ces cas, on peut se reporter à la partie du chapitre 1 qui est consacrée aux " reprises " entre médias.

[43] Entretien, 1995.

[44] Pierre Lascoumes, " La prise en charge du risque sida : un face-à-face (assureurs-associations) et une absence (les pouvoirs publics) ", *Prévenir*, n°25, 1993, p. 62.

[45] Sur ce sujet, voir l'article d'un magistrat alors conseiller de Claude Evin, ministre de la Santé : Jean Paul Jean, " La contamination des hémophiles en France " in Jean-Paul Jean, *Sida : l'enjeu du droit*, Paris, ENM-AFLS, 1991, pp. 162-164.

Insatisfaits de cette indemnisation, les dirigeants de l'AFH signent tout de même les " accords Evin " parce qu'" il y avait urgence, de nombreuses familles étaient dans des situations catastrophiques "[46]. Ils demandent sans succès " des compléments au gouvernement ". " Au cabinet de Claude Evin, on s'est vu opposer un refus : vous n'avez qu'à faire des procès ", se rappelle le président d'honneur de l'association[47]. A la fin de l'année, après avoir consulté un comité de juristes, les représentants de l'AFH décident finalement de faire des recours mais contre l'Etat[48], c'est-à-dire devant les tribunaux administratifs et

Une " cause " minoritaire : le combat solitaire de Jean Péron-Garvanoff

A cette voie de la négociation prônée par l'AFH, s'oppose celle de Jean Péron-Garvanoff, qui crée le 24 juillet 1987 l'Association des polytransfusés dont il est le président. Celle-ci présente des caractéristiques très différentes de sa concurrente. Reposant sur un petit nombre d'adhérents, son origine n'est pas semblable puisqu'elle a pour objet essentiel d'obtenir des réparations par rapport au préjudice subi. Sans moyen[49], elle existe essentiellement à travers les activités de son président dont les propriétés sociales sont éloignées de celles des principaux dirigeants de l'AFH[50].

---

[46] Propos de James Mauvillain, secrétaire de l'AFH, in *Deux décisions aux implications ambigües, art. cit.*, p. 10.

[47] Entretien, 1992.

[48] Quatre cents recours ont été déposés et regroupés au tribunal administratif de Paris.

[49] Nicole Bastin, Geneviève Cresson et Jean Tyberghein, *Approche sociologique de la demande en réparation du préjudice thérapeutique. Le cas du sida*, Paris, rapport de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS), décembre 1993, p. 166.

[50] Ces propriétés peuvent être décisives pour mobiliser les médias comme le montre l'exemple de trois frères hémophiles au Brésil décrits par *Le Monde* à la même époque (27 avril 1988). Contaminés par le sida, ils ont contribué à médiatiser ce problème dans leur pays - où les tests de dépistage sont loin d'être mis en oeuvre systématiquement - en raison de leur notoriété : l'un était un caricaturiste populaire, l'autre un musicien et le dernier un sociologue " tous connus voire fameux dans leur spécialité ", précise le correspondant du *Monde* à Rio-de-Janeiro.

Jean Péron-Garvanoff, pianiste de jazz, “ appartient à une famille tsigane originaire de Bulgarie ”[51]. Agé d’une cinquantaine d’années, marié et père de deux enfants, il vit à Paris au début des années 80 près de sa mère et de ses frères Christian et Gabriel tous les deux décédés depuis. Son médecin traitant, Jean-Pierre Allain, le décrit, lorsqu’il fait sa connaissance à la fin des années 70, comme quelqu’un qui “ ne travaille plus ou presque plus, qui vit quasiment cloîtré dans son appartement. Il ne sort que dans une ambulance de l’armée américaine datant de plus de 20 ans qu’il a aménagée comme un petit appartement. Il peut ainsi se reposer aux entractes dans le véhicule refuge garé à proximité ”. Il dit avoir consigné des notes dans un journal personnel au “ fil du drame ”. Dans la seconde moitié des années 80, entré “ en résistance ” selon son expression, Jean Péron-Garvanoff, contaminé par le virus du sida comme sa femme[52], va “ se cloîtrer chez lui pour rédiger les milliers de lettres que sa femme tapait dans la nuit ”. Il sera présenté parfois à partir de 1991 comme “ l’hémophile par qui le scandale est arrivé ”[53]. Stigmatisant l’AFH qu’il a “ contactée ”[54] et qu’il juge trop modérée, il sera souvent décrit plus tard par les journalistes comme une figure “ emblématique ” du combat des hémophiles.

En mars et avril 1988, plusieurs plaintes - les premières en 1987 avaient été rejetées - sont à nouveau déposées devant les tribunaux, dont celles de Jean Péron-Garvanoff. Il a fallu le travail préalable d’un jeune avocat parisien, Me Georges Holleaux, qui a retenu un article du code de la santé publique renvoyant à la loi de 1905 sur les fraudes qu’il avait déjà utilisée dans d’autres dossiers[55] mais jamais dans une “ affaire médicale ”. “ La plainte était bien rédigée mais il y avait des réticences, ça ne paraissait pas évident ”[56], explique un magistrat, résumant ainsi la circonspection qui caractérisait les professionnels de la justice concernés. Ces recours s’accompagnent pour Jean Péron-Garvanoff de nombreuses prises de contacts avec des médecins, des artistes, des hommes politiques (il reçoit des

---

[51] Nous avons cherché sans succès à rencontrer Jean Péron-Garvanoff à plusieurs reprises. Les éléments de cette note qui n’ont, à notre connaissance, jamais été démentis par l’intéressé proviennent essentiellement des quatre sources suivantes : Louis-Armand de Riedmatten et Jean Roberto, *L’affaire du sang contaminé*. Monaco, Editions du Rocher, 1992, p. 42 ; Jean-Pierre Allain (entretiens avec Fabienne Prat), *Le sida des hémophiles. Mon témoignage*, Paris : éditions Frison Roche, 1993, p. 125 ; Gilles Pial, “ Les hémophiles ont enfin de la veine ”, *Libération*, 23 juillet 1985 ; Laurent Rigoulet, “ Jean Péron-Garvanoff, le premier résistant ”, *Libération* (numéro hors série), n°11, mai 1993, pp. 28-29

[52] *Agence France Presse*, 30 juillet 1992, 16h36.

[53] Titre d’une dépêche de l’*Agence France Presse* datée du 25 octobre 1991.

[54] Jean Péron-Garvanoff explique dans une interview à *Libération* (21 janvier 1988) : “ J’ai contacté l’association officielle des hémophiles mais cela n’a pas collé, j’ai senti un barrage (...) cette association ne voulait pas voir la réalité ”.

[55] Entretien non enregistré avec Me Georges Holleaux, 1994.

“ réponses polies ”, c’est-à-dire sans retombées significatives, aux lettres qu’il adresse), le médiateur de la République mais aussi et surtout avec des journalistes afin d’alerter l’“ opinion publique ”. Alors que d’autres hémophiles souhaitent rester discrets - “ Ils ne voulaient pas qu’on parle d’eux (...) Ils voulaient continuer à vivre tranquillement ” dit un avocat[57] -, Jean Péron-Garvanoff est persuadé que déposer plainte n’est pas suffisant. Il faut selon lui faire appel à la presse pour faire éclater ce qu’il juge comme un “ scandale ”. Mais sa “ cause ”, au-delà du fait qu’il est le seul à la défendre, a d’autant moins de chances d’accéder aux grands médias que les journalistes, qui l’écoutent et le reçoivent, le jugent au début comme un personnage “ original ” qui a des allures d’“ excité ” comme beaucoup d’autres qui parcourent les rédactions[58]. Son ton et son allure sur lesquels de nombreux journalistes interrogés ont insisté, tout en reconnaissant la légitimité de ce combat, sont des éléments décisifs pour comprendre le manque de crédibilité de la “ cause ” [59] de Jean Péron-Garvanoff.

> “ Il [un confrère du journal] a reçu un coup de fil, c’était en 88, d’un monsieur qui s’appelle Jean Péron-Garvanoff (...). Il lui a dit: ‘Il y a un scandale monstre, il faut en parler je suis lecteur de votre journal [quotidien populaire]. J’aimerai bien que ce soit ce journal qui m’aide à le révéler’ (...) Il a frappé à beaucoup de portes et tout le monde lui a ri au nez et il faut bien savoir que ça se passe souvent comme ça. Les gens qui débarquent dans les rédactions, arrivent avec un dossier énorme, tout le monde vous dit : ‘J’ai un dossier énorme, j’ai un scandale et les politiques sont des salauds...’ ”, note un grand reporter d’un quotidien populaire. Le “ scandale ” paraît trop “ énorme ” et, pour les journalistes, les “ preuves ” manquent. “ Je me suis dit : il est contaminé et il en veut à la terre entière, ce que je comprends très bien (...) Bon, moi, j’avais le discours officiel ”, explique Anne-Marie Casteret. Si des journalistes donnent quelquefois la parole au président de l’Association des polytransfusés, ils se bornent alors au simple rôle de “ porte-micro ”.

---

[56] Entretien, 1993.

[57] Entretien, 1994.

[58] “ A une époque où rien n’était sûr, cela ne faisait pas bon chic bon genre de nous fréquenter ”, dit rétrospectivement Jean Péron-Garvanoff (*France Soir*, 28 juillet 1992).

[59] Sur ce sujet, cf. Luc Boltanski avec Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, “ La dénonciation ”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, pp. 3-40.

Anne-Marie Casteret, alors journaliste spécialisée pigiste à *L'Express*, est une des rares à prêter une oreille plus attentive à Jean Péron-Garvanoff. Elle rédige à ce propos en décembre 1987 un article intitulé " Sida : la tragédie des hémophiles "[60]. Le président de l'Association des polytransfusés, une des sources citées, accuse les centres de transfusion sanguine d'" avoir délivré, jusqu'à la fin de 1985, des produits contaminés alors que les firmes étrangères commercialisaient depuis 1983, des lots chauffés dénués de tout risque de sida ". Celui-ci, interviewé quelques mois plus tard par *Libération* et dans un reportage diffusé dans le journal de la mi-journée de *TF1* (21 janvier 1988), réitère ses accusations contre " un certain nombre de personnes qui sont toujours en place " et réclame une " indemnisation " qui motive sa plainte. Mais ces reportages ne sont pas beaucoup repris par les autres journaux toujours sans doute en raison entre autres de l'absence de preuves décisives[61], de la conjoncture politique, du silence des médecins sur cette affaire et de l'aspect technique et complexe du sujet. N'ayant pas réussi à déclencher un " scandale " dans les médias nationaux d'information générale, Jean Péron-Garvanoff joint l'hebdomadaire à scandale d'extrême droite *Minute* : " Péron sollicite tous les journaux d'information générale. En vain! Alors, fin 1988, il contacte l'hebdomadaire *Minute*. Quinze jours plus tard sort un premier article suivi d'une dizaine d'autres ", écrivent deux journalistes qui ont travaillé pour des publications d'extrême droite et qui ont

---

[60] Cet article est largement mis en valeur en pages intérieures puisque est apposé, à côté du titre, un bandeau rouge " Exclusif " mais il n'y a pas d'appel à la " une ".

[61] Hormis le document publié dans *L'Evénement du Jeudi* en 1991 - le compte rendu d'une réunion interne au CNTS du 29 mai 1985 -, Anne-Marie Casteret, dans cet article de *L'Express*, donnait à peu de choses près les mêmes éléments que quelques années plus tard dans un de ses articles qui fera référence.

rédigé un livre sur cette affaire[62]. Le 25 janvier 1989, l'hebdomadaire titre sur la " non-assistance à hémophiles en danger " et note qu'" on n'en finit pas de découvrir de nouveaux scandales liés au sida ". Dans son numéro de fin mai 1989, *Minute* est la première publication à titrer à la " une " sur " le scandale des hémophiles " sans guillemets[63].

La thèse du " scandale " réapparaît dans la presse quand des hémophiles craignent que les " accords Evin " conduisent à " annuler " la responsabilité du CNTS[64]. Par ailleurs, l'incendie, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, de la voiture de Michel Garretta, le directeur du CNTS[65], donne lieu à plusieurs articles, dont notamment un dans *Le Monde* (3 novembre 1989), sur " le désarroi des victimes du sida " et un autre dans *L'Express* (22 décembre 1989) sur " les oubliés du sida ". Ces articles évoquent la possible responsabilité du CNTS dans la contamination d'hémophiles et donnent à voir les oppositions qui seront fortement médiatisées deux ans plus tard. Par exemple, une longue réponse de transfuseurs, publiée le 9 novembre 1989, est adressée à la rédaction du *Monde* suite à l'article, rédigé par Béatrice Bantman, une journaliste spécialisée, passée depuis à *Libération* (deuxième partie, chapitre 3).

Les facteurs de déclenchement du " scandale "

---

[62] Louis-Armand de Riedmatten et Jean Roberto. *L'affaire du sang contaminé, op. cit.*

[63] A côté de ce titre accrocheur figuraient des expressions qui feront florès en 1991 et 1992 dans l'ensemble de la presse : " Sida crime de sang ", " Silence on meurt ", " 200 enfants en danger de mort ".

[64] Le *Monde*, 3 novembre 1989.

[65] Cet " attentat " est revendiqué par un groupe intitulé " Honneur de la France ". Le dossier est confié au juge qui instruisait les plaintes déposées notamment par des membres de l'Association des polytransfusés qui aboutira au procès de 1991. Un non-lieu a été rendu dans cette affaire.

Si un basculement médiatique se produit à partir de 1991 pour donner lieu au “ scandale du sang contaminé ”, c’est parce que les propriétés du drame des hémophiles et la conjoncture politico-médiatique ont changé. Mais on ne peut rendre compte de ces changements sans comprendre en même temps la très inégale médiatisation des différents groupes contaminés. En effet, c’est le “ scandale des hémophiles ” qui sert de “ déclencheur ” alors que le problème des transfusés contaminés suscite, on l’a vu, beaucoup moins l’intérêt des journalistes. Cette forte médiatisation doit beaucoup au fait que les hémophiles sortent au début des années 90 d’une attitude marquée par le “ silence ” (voire le déni parfois), une minorité d’entre eux acceptant désormais d’être présents régulièrement dans les médias pour y défendre “ devant l’opinion ” leurs intérêts auprès de l’Etat, des tribunaux ou du magistrat instructeur. La médiatisation de ce drame s’explique aussi par les caractéristiques propres au groupe. Il s’agit d’un groupe défini et clairement identifiable. La spécificité de l’organisation transfusionnelle française va jouer un rôle décisif dans l’explication médiatique dominante qui sera donnée de la contamination des hémophiles.

> En effet, un centre de transfusion, le Centre national de transfusion sanguine, détient le monopole d’importations des produits chauffés. Autrement dit, la centralisation de la distribution des produits a pour conséquence que les responsables, en nombre limités, peuvent être aisément identifiés : les hémophiles sont soignés par des médecins spécialisés souvent dans des hôpitaux ; ils s’adressent pour s’approvisionner à un petit nombre de médecins, - rattachés à des services hospitaliers, des centres de transfusion ou des centres médico-scolaires - qui délivrent les facteurs antihémophiliques selon une procédure très standardisée[66]. Ne serait-ce que parce qu’ils forment pour des raisons thérapeutiques un groupe parfaitement délimité et répertorié par les médecins (les épidémiologistes notamment), et parce qu’ils furent particulièrement suivis en tant que groupes dits “ à risque ” dans le cas du VIH, il est possible de suivre l’évolution inquiétante des décès et des contaminations par le VIH et les hépatites. Ces informations sont diffusées régulièrement par les autorités sanitaires, principalement, dans ce cas, par une publication (*Bulletin Epidémiologique Hebdomadaire*) de la Direction générale de la santé, l’AFH recensant également les hémophiles séropositifs et décédés.

---

[66] *Rapport sur l’organisation des soins aux hémophiles*, Paris, Ministère des Affaires sociales et de l’Emploi -Direction générale de la santé-Direction des hôpitaux, avril 1988, p. 5 et suiv.

Le cas des transfusés contaminés par le VIH s'oppose sous plusieurs rapports. Leur nombre est plus important mais n'est pas connu aussi précisément (il s'agit d'une estimation), nombre d'entre eux ne savent d'ailleurs pas qu'ils sont atteints par le VIH parce que la recherche des transfusés de 1980 à 1985 n'a pu être suffisamment précise, certains étant décédés à une époque où le sida n'était pas diagnostiqué précisément. Leur situation est donc beaucoup plus difficile à traiter pour les journalistes du fait qu'elle fait intervenir de très nombreux médecins prescripteurs et différents types d'établissements. Les personnes qui ont été infectées à la suite d'une transfusion sanguine n'existent donc pas (du moins au moment où la presse s'emparera du problème de la contamination du sang) comme groupe réel, à la différence des hémophiles ; ceux qu'on appelle très généralement " les transfusés " n'étant qu'un groupe atomisé sans une association suffisamment forte pour les représenter et sans porte-parole pour les exprimer. " Pour les transfusés, c'est un vrai problème, c'est un problème de santé publique et on a eu du mal à le faire passer (...) C'est tout le monde vous comprenez, ce n'est pas identifiable ", explique une journaliste spécialisée de télévision[67]. Ils ne disposent souvent (comme les toxicomanes) que de leur seule force individuelle de dénonciation.

Des victimes " innocentes " et une " affaire judiciaire "

Les propriétés sociales des deux groupes, celui des hémophiles et celui des " transfusés ", expliquent aussi l'intérêt médiatique différentiel des médias pour ces deux catégories de victimes. A l'inverse des transfusés, les hémophiles forment une population handicapée dès la naissance qui s'est trouvée

---

[67] Entretien, 1995.

dramatiquement frappée par des produits destinés à la sauver d'une mort prématurée. Le drame des hémophiles était donc en grande partie le drame vécu par des enfants, thème médiatique par excellence (cf. par exemple, les rapts, les meurtres ou les viols d'enfants qui font périodiquement la " une " de la presse), dans la mesure où celui-ci ne peut que susciter des réactions quasi unanimes dans le public par simple projection-identification (" cet enfant pourrait être le mien "), et chez les journalistes. A titre indicatif, la plupart des personnes indemnisées par le fonds *ad hoc* des transfusés contaminés par le sida jusqu'en février 1995, c'est-à-dire la quasi-totalité des hémophiles français infectés par le VIH, se situaient dans la tranche d'âge 0-29 ans, les plus nombreux étant âgés de 10 à 19 ans. A l'inverse, les transfusés contaminés, dont les chiffres sont moins représentatifs de la catégorie, sont très majoritairement des adultes dont l'âge se situent souvent entre 40 et 69 ans. Et si, comme on le verra, le drame des enfants hémophiles va devenir le sujet obligé pour illustrer, à la télévision, le " scandale du sang contaminé ", c'est parce que ces images d'enfants malades filmés par les reporters ou par les familles (et transmises aux journalistes) étaient les plus fortes d'un point de vue médiatique.

Mais ce drame a suscité un fort intérêt journalistique pour une autre raison. Ces derniers (et, dans une moindre mesure, les transfusés) étaient, en effet, perçus comme les premières victimes " innocentes " (et indiscutables) d'une maladie qui, jusqu'alors, avait frappé principalement des catégories de population (les homosexuels et les toxicomanes) dont une grande partie du public pouvait penser qu'elles l'avaient " bien cherchée " et qu'elles étaient victimes de leurs propres comportements. Si le sida était médiatique en raison des caractéristiques de ces groupes marginaux qui étaient touchés, ces derniers ne pouvaient pas attendre en

revanche de cette même presse une campagne visant à en faire des victimes réclamant justice, la grande majorité du public n'étant probablement pas prête à accepter un tel discours. Cette distinction explicite entre personnes atteintes " coupables " et " innocentes ", qui est apparue très tôt dans l'histoire de cette maladie, a été essentiellement le fait d'autorités morales et de la presse d'extrême droite, mais elle est aussi présente spontanément et sans moralisme exacerbé dans de nombreuses productions journalistiques, dans le discours de certains hémophiles et, plus largement, dans une sorte de morale populaire de " bon sens ".

Extrait de l'émission médicale " Savoir plus " diffusée sur France 2 le 14 décembre 1992

Journaliste 1 : " Première chose, vous le constatez, ces malades [il s'agit de transfusés] parlent dans l'ombre. Pourtant, ils n'ont pas à cacher une homosexualité ou une toxicomanie. Ils sont simplement séropositifs et le malheur qui les accable aurait pu s'abattre sur n'importe lequel d'entre nous (...) ".

Journaliste 2 [présentant une malade dans l'ombre] : " Mathilde, pour nous, vous êtes quelqu'un de tout à fait étonnant. Vous n'êtes pas le portrait type de quelqu'un qui va avoir le sida. Je dirais que vous êtes le portrait type de l'inverse. Vous avez 59 ans (...) Vous avez un mari médecin et vous étiez une famille heureuse, un couple fidèle ".

Entretien avec un hémophile contaminé, 1992

" Les pouvoirs publics ont considéré que, somme toute, les hémophiles, ça n'avait pas beaucoup d'importance. D'abord, c'est un petit nombre de personnes, que ce sont des gens qui ne sont pas des gens...ce sont des gens plutôt rangés qui sont des gens calmes qui vont donc pas, par cette contamination, risquer de faire flamber l'épidémie. Ce ne sont pas des gens à partenaires multiples, etc., ce sont des gens assez rangés ".

Entretien avec une journaliste spécialisée de la presse écrite nationale, 1992

" Qu'ils [les homosexuels] comparent ce qui est arrivé aux hémophiles et ce qui leur est arrivé, je trouve que c'est scandaleux parce que, de toutes façons, le sida, c'est une horreur pour tout le monde. Et quand ce sont des médecins qui savent ce qu'ils font et qu'ils ont des malades depuis l'enfance et qu'ils les laissent contaminer, c'est quand même une autre dimension que des homosexuels qui, par la vie qu'ils ont menée, ont attrapé le sida ".

L'affaire du sang contaminé reposait implicitement sur ce schème et a contribué à le renforcer. Il suffit de constater - sans qu'il soit utile d'en faire le comptage minutieux - que les télévisions n'ont jamais autant montré de malades du sida qu'à partir de 1991. Mais le déclenchement du " scandale des hémophiles " et la médiatisation de ce groupe est plus fortement encore lié au fait que ce drame n'avait alors pas complètement trouvé de " solutions ", politique et

juridique, ou du moins de “ solutions ” jugées acceptables à l’inverse de ce qui s’était passé dans de nombreux de pays européens où cette catégorie de victimes avait été rapidement et fortement indemnisée. Non seulement les conditions de l’indemnisation prévues par les accords de juillet 1989 ne satisfaisaient pas de nombreux hémophiles mais le quasi-achèvement de l’enquête judiciaire[68], à la fin 1990 et au début 1991, contribue à constituer le drame en une “ affaire judiciaire ”, puis un “ scandale ”. Portant uniquement sur la question de la distribution des produits antihémophiliques et non sur d’autres problèmes relatifs aux contaminations des transfusés, cette instruction est un des éléments qui permet de comprendre le plus grand intérêt porté par les médias à l’“ affaire des hémophiles ” plutôt qu’à celle des transfusés ou des toxicomanes. Au printemps de 1991, une série d’articles paraissent sur l’“ affaire ”, et surtout sur la “ lenteur ” et/ou la crainte de “ l’enterrement du dossier ” que redoutent certains hémophiles, mais aussi des journalistes, des avocats et même, selon des témoignages, certains gendarmes qui avaient participé à l’instruction : les inculpations se font attendre (du moins au regard des impatiences suscitées par la médiatisation de l’affaire) et Michel Garretta qui est la principale personnalité désignée comme responsable a toujours le statut du “ témoin assisté ”[69]. Au ministère de la Santé, parmi les membres du cabinet du ministre, au cabinet de l’avocat du directeur du CNTS et chez les journalistes, nombreux sont ceux qui pensent encore, à l’été 1991, que le

---

[68] A la suite de plusieurs plaintes qui avaient été, comme on l’a vu, émises par des hémophiles ou des parents d’hémophiles contaminés, le juge d’instruction, chargé du dossier au Tribunal de grande instance de Paris, a confié une commission rogatoire à des gendarmes de la section recherches dont l’enquête a duré trois ans.

[69] Ce statut permet non seulement une plus grande discrétion que l’inculpation (remplacée depuis par la mise en examen) mais aussi elle autorise le témoin à être assisté par son défenseur pour qu’il ait accès au dossier.

juge d'instruction ne peut conclure qu'à un non-lieu[70]. Ces inculpations vont donc surprendre les intéressés, surtout Jean-Pierre Allain qui avait contribué à alimenter l'enquête de la journaliste de *L'Evénement du Jeudi*, Anne-Marie Casteret[71], et l'instruction judiciaire. Si le magistrat instructeur, comme le substitut du procureur de la République, ont le souci de " ne pas diaboliser "[72] cette affaire, ils sont décidés à aller vite dans la procédure pour rendre justice et indemniser les parties civiles d'autant que de nombreux hémophiles contaminés sont déjà décédés. De plus, l'un des avocats menaçait de porter le litige devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg estimant que le délai raisonnable était dépassé.

> Il faudrait pouvoir traiter dans le détail des conditions de travail du magistrat instructeur et notamment des nombreuses contraintes qui pèsent sur cette instruction, qui ne représente qu'un dossier parmi la centaine qu'instruit le juge. A défaut, on peut essayer de dégager plusieurs facteurs qui permettent de rendre compte à la fois de cette lenteur, ou si l'on veut, de cette " prudence " du juge d'instruction et de sa décision finale. Même si des plaintes avaient été acceptées en mars 1988, l'infraction à la loi de 1905, utilisée pour les appuyer, ne paraissait *a priori* pas évidente. D'autre part, le problème de la prescription des faits se posait non pour les premières plaintes - puisque, en vertu de la prescription triennale, l'instruction ne pouvait porter que sur les faits datant au plus tôt du 21 mars 1985 - mais pour les suivantes. Le magistrat instructeur et le substitut du procureur, qui traite du dossier à partir du mois de septembre 1991, ont par ailleurs hésité avant de décider de ne pas élargir le nombre des inculpés (quatre), le champ d'investigation s'arrêtant au Centre national de transfusion sanguine (CNTS), dans la mesure où celui-ci disposait du monopole d'importations des produits chauffés. Les plaintes déposées en province ont été jointes aux poursuites parisiennes. Enfin, le juge d'instruction compte tenu de la notoriété des personnes incriminées et de la progressive médiatisation du dossier, avait souhaité prendre toutes les précautions nécessaires avant d'annoncer les inculpations.

Il reste que ces prudences, parce qu'elles étaient perçues comme autant de manoeuvres visant à faire traîner et à étouffer l'affaire, contribuèrent à la médiatiser davantage. La presse représentait en effet une arme efficace pour les

---

[70] Dans un entretien, Anne-Marie Casteret qui redoutait un enterrement judiciaire de l'affaire explique : " C'est pour ça que j'avais fait un papier en 90 en disant 'Garretta va-t-il être inculpé ou non ?', c'est parce qu'un non lieu était prévu ".

[71] Cet élément s'appuie sur des témoignages de plusieurs enquêtés et a été confirmé publiquement par l'avocat de Jean-Pierre Allain (*Le Progrès*, 16 juin 1994).

avocats des parties civiles qui, même s'ils ne furent pas les seuls, ont largement alimenté les journalistes en informations diverses (documents photocopiés, interviews en *off*, etc.) afin de faire pression sur le juge d'instruction, des parties du dossier d'instruction ayant commencé à circuler entre journalistes et parties civiles à partir de 1991.

> " J'ai des amis qui sont enquêteurs qui ont travaillé sur cette histoire (...) Et puis au mois de février, il y a un type qui ne ressemble pas aux autres qui décide de...qui m'alerte, qui me dit : voilà, ça ne peut plus durer, le juge d'instruction ne fait rien, le dossier est sur son bureau, je trouve ça scandaleux. " *(Entretien avec un grand reporter d'un quotidien, 1992)*

> " C'est d'ailleurs un journaliste de U [média national] qui m'a très tôt communiqué tout le dossier, qui maintenant est connu, il n'était pas connu à l'époque, et qui comportait des photocopies des pièces qui ont été publiées au compte-gouttes. " *(Entretien avec un représentant des hémophiles contaminés, 1992)*

Mais le travail judiciaire sur la contamination des hémophiles (et des transfusés) ne s'arrête pas à cette seule enquête au pénal. Les décisions de justice[73] se multiplient (neuf en France de 1988 à juin 1991[74]) à la suite des plaintes déposées devant les tribunaux civils ou administratifs. A partir du déclenchement du " scandale ", de nombreux contentieux dans ce domaine suscitent des articles dans la presse nationale ou régionale. Cette médiatisation et les gains obtenus contribuent fortement à inciter d'autres victimes à engager des poursuites.

---

[72] Entretien avec un magistrat, 1995.

[73] Sur l'étude de la jurisprudence concernant les contaminations post-transfusionnelles par le VIH, cf. Marie Angèle Hermitte, *Le Sang et le Droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Seuil, 1996. On peut se reporter sur cette question à l'ouvrage plus ancien écrit sous la direction d'un magistrat Jean-Paul Jean (*Sida : l'enjeu du droit*, Paris, Ecole nationale de la magistrature-Agence française de lutte contre le sida, 1991, pp. 162 et suiv.) et à des travaux de juristes : cf. notamment Laurence Engel, " Le droit français de la responsabilité après l'affaire du sang contaminé ", *Regards sur l'actualité*, n°206, 1994, pp. 3-16 ; *Revue française de droit administratif*, vol 3, n°10, 1994, pp. 541-565.

[74] Henri Margeat, " Séropositivité, sida et jurisprudence ", *Gazette du Palais*, 13-15 octobre 1991, pp. 8-10.

A ce versant judiciaire, s'ajoute la prise en charge politique du problème. Le gouvernement demande en effet à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et à l'Inspection générale des finances (IGF) de mener des enquêtes administratives. Celles-ci, principalement le " rapport Lucas ", destiné à établir " de manière objective la réalité et la chronologie " de la contamination par le sida des hémophiles transfusés avec des produits infectés en 1985, ont largement contribué à l'émergence et au développement du " scandale ". Réclamées pour beaucoup sous la pression médiatique, ces enquêtes deviennent des événements, quand elles sont rendues publiques, et constituées alors en " vérité officielle " dans la mesure où elles sont réalisées par des inspections d'Etat[75]. Elles sont ensuite utilisées comme arme par différents protagonistes pour imposer " leurs " versions de l'affaire. L'enquête judiciaire, les décisions de justice et les enquêtes administratives ne feront donc que renforcer les journalistes dans leurs convictions sans voir que ces décisions et ces enquêtes doivent peut-être quelque chose à l'intensité de la médiatisation qui les a précédée et en partie suscitée. Il y a là un cercle auto-confirmatif particulièrement puissant qui est constitutif de la production d'une nouvelle *doxa*, c'est-à-dire d'une nouvelle évidence qu'il n'est plus besoin de prouver et qui est suffisamment puissante pour résister à toutes les démonstrations contraires.

Le sang, l'argent, le bénévolat et un coupable " idéal "

---

[75] Outre le " rapport Lucas ", trois autres rapports ont été réclamés à l'Inspection générale des finances (IGF) respectivement sur " les problèmes financiers de la FNTS [Fondation nationale de la transfusion sanguine] ", les perspectives d'évolution à moyen terme de la FNTS et sur l'audit stratégique du fractionnement français, le fractionnement, qui est effectué dans des centres spécialisés, étant une technique qui permet d'obtenir un nombre important de dérivés du plasma collecté, notamment les fractions antihémophiliques.

Les propriétés médiatiques du “ scandale des hémophiles ” tiennent enfin largement aux conditions dans lesquelles se sont déroulées les contaminations et à l’identification par les autorités judiciaires compétentes et par des journalistes de ceux qui pouvaient être désignés comme les principaux responsables. Les documents parus dans la presse et leur interprétation ont vite conduit les médias à mettre en exergue plusieurs éléments qui rendaient cette affaire très “ médiatisable ” : le sang, l’argent, la morale, la vie, la mort, autant de notions essentielles supports de tous les fantasmes et de tous les jeux de mots. Le sang, par exemple, autorisait certains jeux de mots (“ Mauvais sang ”[76], “ Un sang impur ? ”[77]) ou des associations expressives (“ Larmes de sang ”[78], “ Du sang et des larmes ”[79], “ Le sang et l’argent ”, “ Sang, science et démocratie ”[80], etc.) et permettait de faire des titres chocs particulièrement efficaces et suggestifs. La prise en compte de considérations économiques au détriment de la santé des personnes constitue un second motif de dénonciation. On estime alors impensable que l’on ait pu distribuer des produits que l’on “ savait contaminés ”. Une phrase extraite d’un compte rendu d’une réunion du CNTS reproduit dans *l’Evénement du Jeudi* est souvent citée : “ tous nos lots sont contaminés ”. On condamne le fait d’avoir “ écoulé les stocks ”, “ sciemment ”, pour des raisons financières (“ les stocks de la mort ”, titrera par exemple *L’Humanité*[81]). La commercialisation du sang (“ l’or rouge ”) qui est recueilli gratuitement et provient de donneurs

---

[76] Titre de la chronique de Philippe Bouvard, éditorialiste à *France Soir*, 7 juin 1991.

[77] Titre d’un article de Christine Clerc, éditorialiste au *Figaro*, 6 novembre 1992.

[78] *Télérama*, 25 novembre 1992.

[79] *La Vie*, 29 octobre 1992.

[80] Titre d’une tribune de Jean-Jacques Salomon, professeur au Conservatoire national des arts et métiers, *L’Expansion*, 2 juillet 1992.

bénévoles, qui est synonyme de vie (le slogan du CNTS était alors : “ le sang c’est la vie ”), a aussi contribué à accentuer le caractère insupportable des contaminations et rendait compréhensible le sentiment de “ trahison ” éprouvé par les hémophiles à l’égard des médecins. Tout prédisposait les journalistes à insister, pour expliquer l’étendue des contaminations, sur les lenteurs de l’Etat (de l’administration de la Santé et des hommes politiques en place), sur la “ médiocrité scientifique ” de certains protagonistes et sur le fait, inacceptable, d’avoir cédé à des considérations protectionnistes. Contrairement à d’autres “ affaires ”, les “ responsables ” pouvaient être identifiés, les personnes mises en cause ayant en outre des caractéristiques médiatiques suffisantes qui en faisaient des “ coupables ” désignés.

Il en est ainsi du docteur Michel Garretta, directeur du Centre national de transfusion sanguine. Il concentre toutes les propriétés dénoncées par les journalistes et incarne, à lui seul, le “ scandale ”. Certains parlèrent même d’“ affaire Garretta ” puisqu’il est au centre des différents “ scandales ” plus ou moins en rapport avec ses activités à la direction du CNTS. L’instruction, telle qu’elle apparaît dans quelques médias dès le début du “ scandale ”, et l’inculpation de Michel Garretta, n’ont fait que conforter les journalistes qui le désignent comme le “ principal responsable ”. Les premiers articles, qui s’imposent comme des “ références ” pour beaucoup de journalistes amenés à traiter du sujet, sont écrits par Anne-Marie Casteret dans l’*Evénément du Jeudi* qui insiste essentiellement sur la “ responsabilité ” du docteur Garretta à la fois par conviction mais aussi pour augmenter l’impact des articles auprès des autres

---

[81] *L’Humanité*, 24 octobre 1992.

journalistes. Occupant un poste de direction stratégique (il était également “ conseiller du ministère ”), Michel Garretta apparaît dans la plupart des premiers documents (lettres, comptes rendus de réunions, etc.) diffusés par la presse. Pour résumer, la plupart des journalistes l’accusent d’utiliser à des fins privées et intéressées sa position de pouvoir alors qu’il était censé l’occuper pour servir de façon désintéressée. Il apparaît comme un personnage ambigu à plusieurs titres. Sa trajectoire professionnelle fait de lui à la fois un “ médecin ” et un “ entrepreneur ”, il représente tous les vices du “ manager des années 80 ”, tant glorifié dans les années 80 par les médias (Bernard Tapie étant alors une sorte de modèle) et, en partie par réaction, tant dénoncé par les journalistes (parfois les mêmes) dans les années 90.

> Entré en 1970 au CNTS, il devient directeur en 1984 après avoir suivi une formation, payée[82] par le CNTS, à l’Institut de management Auguste-Comte. Sa nomination à ce poste apparaît rétrospectivement scandaleuse de par son profil : il n’était pas un spécialiste de la transfusion mais surtout manquait “ des références scientifiques ” que possédait son prédécesseur le Pr Jean-Pierre Soulier, un hématologue réputé. En outre, c’est un manager qui a échoué puisque le CNTS accuse un lourd déficit, ce qui ne l’empêche pas d’obtenir “ en 1988, selon *La Tribune de l’Expansion*, le prix Cristal de la transparence financière ” : “ cette distinction est décernée par la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Paris. Ces experts n’ont - apparemment - rien vu des petites difficultés qui ont conduit le CNTS au bord de l’asphyxie ”, ironise *Le Canard Enchaîné*[83]. Les journalistes ont été prompts à y voir un trait psychologique du personnage qui, derrière ses intentions affichées, est décrit comme un “ affairiste ”. D’un côté, il a non seulement su gérer sa carrière mais aussi sa fortune personnelle : outre le salaire important qui lui était octroyé, il disposait d’un portefeuille d’actions (“ les bonnes actions du docteur Garretta ”, titrent quelquefois les journaux) dans une société américaine cliente du CNTS qui lui a valu d’être mis en examen pour “ délit d’ingérence ”. A la suite de sa démission, le 3 juin 1991, il continue pendant une période à bénéficier des “ privilèges ” attachés à sa fonction. Cet épisode contribue à accentuer le caractère “ scandaleux ” du personnage. Le directeur démissionnaire du CNTS dispose en effet d’un chauffeur-garde du corps mais surtout ces frais d’avocats “ sont payés par les contribuables ”, avancent de nombreux journalistes. Il obtient surtout des indemnités importantes[84] (trois millions de francs environ) à son départ

---

[82] Cette caractéristique peut être soulignée par les journalistes alors que se faire payer une formation par son entreprise n’aurait rien de surprenant ou ne serait pas mentionné dans un autre contexte.

[83] *Le Canard Enchaîné*, 30 octobre 1991.

[84] Le ministère délégué à la Santé dans un communiqué, répondant à une dépêche de l’*AFP*, a indiqué (*AFP*, 13 septembre 1991) qu’il s’était “ étonné ” des conditions de départ de Michel Garretta. D’après un des conseillers du ministre, malgré la présence d’un représentant du ministère de l’Economie et des Finances lors de l’entérinement de la démission du directeur général du

puisqu'il a été " admis juridiquement que le départ de Michel Garretta ne pouvait être assimilé à une démission mais à une rupture de contrat à l'initiative de l'employeur compte tenu des circonstances exceptionnelles "[85]. Il met enfin à la tête de ses filiales des directeurs qui ont " des salaires de banquiers payés en partie par de très larges subventions publiques "[86]. La légion d'honneur, qu'il épingle à son costume au premier procès[87], suscite aussi rétrospectivement des critiques virulentes et constitue un moyen de mettre en cause le pouvoir socialiste et même l'Elysée. A ce fond d'" argent corrupteur ", s'opposent quelques propriétés de l'institution qu'il gère, le CNTS - qui est reconnue d'utilité publique, affichant comme principe le " non profit " - et ses discours passionnés sur l'" éthique médicale ". Les caractéristiques physiques et vestimentaires (toujours habillé en costume et cravate, il suscite de nombreuses caricatures, une petite moustache lui donnant un air hautain voire arrogant - certains journalistes parleront de " sa moustache style Bel-Ami "[88]), son côté " charmeur " et donc, selon certains, " manipulateur ", sa façon de parler avec conviction et sans concession (ce n'est pas l'homme des repentirs mais l'homme sûr de lui et de ses actes) n'ont pas été sans le prédisposer à une représentation médiatique très négative.

Un effet de conjoncture : les " affaires politico-financières "

Au-delà des propriétés " médiatiques " du drame des hémophiles, le second élément décisif dans le déclenchement du " scandale " tient à une propriété plus conjoncturelle. Le travail des journalistes ne se réalise pas dans un espace clos[89] et sans histoire. Il peut exister, on l'a vu, ce qu'on peut appeler des " effets de conjoncture " bien connus des journalistes, fût-ce intuitivement. L'" affaire des hémophiles " était en effet en affinité avec l'actualité de cette période marquée par la multiplication des " affaires politico-financières " touchant le milieu politique et particulièrement, à l'époque, des élus socialistes. Elle survient en mai 1991, c'est-à-dire quelques mois après la guerre du Golfe et au moment où Edith Cresson succède à Michel Rocard au poste de Premier ministre. Ce " scandale " a

---

CNTS, les membres du ministère n'avaient pas été informés, ce qui vaudra de sévères remontrances de Bruno Durieux à Jean-Claude Imbert, président de la FNTS. Le premier aurait dit au second : " Vous vous rendez compte si la presse apprend ça... " .

[85] Compte rendu de la FNTS du 12 juin 1992 cité par *Le Figaro*, 4 septembre 1991.

[86] Extrait de l'émission d'information de *TF1* " Le droit de savoir ", 17 juin 1992.

[87] Ce détail, quasi unanimement signalé par les journalistes présents au premier procès, a été vécu par de nombreux journalistes et des parties civiles comme une " provocation ".

[88] *Le Monde*, 1er juillet 1992.

[89] Murray Edelman, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991, p. 187.

donc été largement perçu comme “ un scandale de plus ”[90], selon un titre de *France Soir*, qui venait renforcer une représentation déjà médiatiquement entretenue. Dans les années 1980, se sont multipliées les “ affaires ” où “ argent et politique ” sont toujours étroitement mêlés.

Ces “ affaires ”, qui se constituent autour du financement des partis politiques (et principalement du Parti socialiste), sont très présentes dans les médias au cours de cette même année 1991 : “ affaire des fausses factures de la SORMAE ”, “ affaire URBA ”, création en mai d’une commission d’enquête parlementaire sur le financement des campagnes électorales et des partis politiques sous la Vème République. Le “ scandale du sang contaminé ” s’est donc progressivement politisé, devenant, par un effet d’amalgame très fréquent dans la presse, un nouveau “ scandale politique ”. Il est significatif, par exemple, que deux newsmagazines français l’*Express* et l’*Evénement du Jeudi*[91] aient mis sur le même plan, dans des numéros spéciaux consacrés aux “ affaires ”, l’“ affaire Ben Barka ”, l’“ affaire Greenpeace ”, l’“ affaire Carrefour du développement ” et l’“ affaire du sang contaminé ”, le discours d’une bonne partie des journalistes politiques accompagnant ces “ révélations ” sur les “ affaires ” étant axé autour de l’idée qu’il fallait “ moraliser la vie politique française ”. L’apparition de ce “ scandale ” renforçait donc ce large discrédit, jeté alors par la majorité de la presse parisienne, sur la “ classe politique ”. Parce qu’il vise surtout les gouvernements socialistes, il est souvent présenté comme “ exemplaire ” à différents égards : “ Les conséquences politico-judiciaires du drame du sang contaminé s’inscrivent ainsi dans la suite des affaires de fausses factures et autres

---

[90] *France Soir*, 18 décembre 1992.

délits, commis à des fins de financement collectif (les systèmes Urba et Sages) ou personnel (M. Boucheron) ” (*Le Monde*[92]) ; “ Cette sinistre méthode qui consiste à protéger ceux qui ne méritent que la rigueur des tribunaux a brisé la gauche. Les affaires, le sang, mêmes dégâts ” (éditorialiste de *France Soir*[93]). Le “ scandale ” est donc une manière de montrer une fois encore que “ les politiques ne veulent pas assumer leurs responsabilités ” : “ parce qu’il touche au sang, fluide vital chargé de symboles, et donc à la santé de chacun, le scandale des hémophiles contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions a supplanté en 1991 toutes les ‘affaires’ politico-financières, tout comme la tactique de ‘défausse’ des hommes politiques mis en cause, prompts à s’affirmer ‘responsables mais pas coupables’ ” (dépêche de l’*AFP*, 18 décembre 1991). Progressivement, le “ scandale du sang contaminé ” va devenir un symbole invoqué dans le traitement d’autres types d’affaires couvertes par la presse. Par exemple, la possible mise en examen par la Cour de justice de la République de trois anciens ministres (Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé) en 1994 fait dire à un quotidien parisien, qui fait référence à la démission d’Alain Carignon de son poste de ministre de la communication (suite à une “ affaire ” dans laquelle il sera condamné plus tard) : “ Carignon, Fabius, Hervé, Dufoix et les autres. La France avance à pas comptés vers son opération mains propres ”[94].

Les transformations du champ des médias nationaux d’information générale

---

[91] *Les cahiers de l’Express*, juillet 1991, et *L’Evénement du Jeudi*, 30 janvier-5 février 1992.

[92] Journaliste politique, *Le Monde*, 22 décembre 1992.

[93] *France Soir*, 9 novembre 1992.

[94] *InfoMatin*, 19 juillet 1994.

Mais rendre compte des propriétés de la conjoncture et des propriétés de l'objet ne suffit à expliquer l'émergence, le développement et la forme prise par le " scandale du sang contaminé " en France à partir de 1991. Contre cette vision de sens commun, il faut montrer que l'évolution de cette affaire a à voir avec certaines transformations qui se sont produites dans les médias nationaux d'information générale au cours des années 80 et dans la première moitié des années 90. Cet espace, qui contribue aujourd'hui fortement à dire et à faire l'information " grand public ", fonctionne comme un champ, c'est-à-dire " un champ de forces agissant sur tous ceux qui y entrent, et de manière différentielle selon la position qu'ils y occupent (...) en même temps qu'un champ de luttes de concurrence qui tendent à conserver ou à transformer ce champ de forces "[95]. Ce qu'il produit, compte tenu de sa relative autonomie, dépend donc des lois internes qui régissent son fonctionnement, analysé ici à différents niveaux. La première étape de ce travail a consisté à esquisser les principaux changements de la structure du champ des médias omnibus nationaux, notamment la position dominante qu'y occupent désormais les chaînes de télévision et qui apparaît dans les " reprises " inter-médias (chapitre 1). Il est en effet incontestable que sans la télévision, le " scandale " du sang contaminé n'aurait jamais pris une telle ampleur médiatique. La seconde étape revient à comprendre la structure des positions des différents types de journalistes (chapitre 2), d'abord à travers les trajectoires professionnelles de ceux qui ont couvert cette affaire, qui permettent de saisir les transformations récentes du recrutement et les luttes de définition autour de l'excellence journalistique puis, ensuite, au niveau des médias eux-

---

[95] Pierre Bourdieu, " Le champ littéraire ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°89,

mêmes. Chaque média constitue en effet un sous-espace relativement autonome où se joue une concurrence entre les services et les rubriques comme le montre cette affaire en raison de ses dimensions multiples (médicale, politique, etc.). On verra enfin que les caractéristiques des journalistes qui interviennent ont des effets concrets sur le traitement du “ scandale ” lui-même. La production de l’événement tient également dans le cas du sida au fonctionnement du sous-champ des journalistes médicaux (chapitre 3) qui s’est considérablement transformé avec le développement sans précédent de l’information santé dans les années 80 et au début des années 90. Comprendre la production de l’information omnibus, c’est enfin rendre compte des contraintes, à la fois internes (intensification de la concurrence) et externes (recherche de la satisfaction des attentes supposées ou réelles du “ public ”) qui pèsent aujourd’hui sur le travail journalistique (chapitre 4).

1991, pp. 4-5.

Chapitre 1.

Structure du champ et production de l'événement

Contrairement à ce que peuvent laisser penser les discours généraux sur " les " journalistes, l'espace des médias omnibus nationaux est très diversifié et hiérarchisé. Il se caractérise historiquement par une opposition entre un pôle de médias qui, dans une logique commerciale cherchent à attirer le plus grand nombre de lecteurs (puis d'auditeurs et de téléspectateurs) et un autre pôle de médias à diffusion plus restreinte, qui s'adressent à des publics souvent plus segmentés et considèrent que l'information n'est pas un produit " comme les autres ". Cette opposition se manifeste dès la constitution du champ journalistique dans la seconde moitié du XIXème siècle. La grande presse est alors elle-même divisée entre les grands quotidiens populaires (" la presse à un sou "), - qui bénéficient rapidement de tirages importants et offrent des " nouvelles à sensation " (*news*) - et les titres à visées plus politiques et/ou littéraires, proposant des " commentaires " (*views*) engagés ou des analyses qui se veulent " objectives "[96]. Les premiers, qui sont de plus en plus nombreux en raison des progrès de l'alphabétisation, incarnent ce pôle " commercial ". Ces titres moins chers traitent de faits divers ou de renseignements pratiques, privilégient le reportage, le roman feuilleton et attirent une clientèle petite bourgeoise et populaire. *Le Petit Journal*, créé en 1863, illustre l'émergence de cette " petite presse ". Comme son nom l'indique, celle-ci traite de l'actualité quotidienne des " petites gens ", c'est-à-dire qu'elle ne cherche pas à peser sur la vie politique (ele

adopte généralement une attitude bienveillante à l'égard des pouvoirs en place) mais tente, dans une logique économique, d'augmenter ses tirages[97]. Le pôle " intellectuel " est incarné par les journaux d'" opinion ", plus anciens, qui s'intéressent à la polémique proprement politique et/ou littéraire, publient des articles sur des sujets qui intéressent un public à fort capital culturel. Ce type de presse tend donc en affinité avec les intérêts des classes supérieures.

A travers leurs agents, ce sont deux conceptions du journalisme qui s'affrontent, la seconde privilégiant les commentaires politiques et littéraires et se construisant contre l'" américanisation du journalisme " qui préfère les " faits " aux " commentaires ". Les journaux d'" opinion " aux Etats-Unis ont eu en effet, à partir essentiellement de la fin des années 1870, des difficultés économiques face à ces nouvelles conceptions du journalisme[98]. Utilisant des techniques importées des journaux d'Outre-Atlantique comme le reportage et l'interview[99], les quotidiens " populaires " vont donner une place essentielle à ce qui est appelé " l'information " à savoir l'information générale. Sa part croissante réduit fortement celle des " chroniques ", l'écrivain Emile Zola par exemple estimant que ce type de presse a " tué les grands articles, tué la critique littéraire "[100]. Ces

---

[96] Pierre Bourdieu, " L'emprise du journalisme ", *Actes de la recherche en sciences sociales, art. cit.*, p. 4 ; Thomas Ferenczi, *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIXème siècle, op. cit.*

[97] Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne, op. cit.*, chapitre I.

[98] Jeffrey B. Rutenbeck, " Newspaper Trends in the 1870s : Proliferation, Popularization, and Political Independence ", *Journalism and Mass Communication Quarterly*, vol 72, n°2, 1995, pp. 361-375.

[99] Michaël Schudson, *The Power of News*, Cambridge, Harvard University Press, 1995, chapitre 3.

[100] Extrait du numéro du 22 juillet 1794 d'une publication intitulée *Les annales politiques et littéraires* cité par Claude Bellanger, Jacques Godechot, Pierre Guiral et Fernand Terrou (sous la dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome III : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972 (1ère édition), p. 278.

techniques nouvelles sont destinées à capter un public de plus en plus large en produisant des comptes rendus d'expéditions, de réunions, d'expériences scientifiques, des portraits " pris sur le vif " d'hommes politiques, d'artistes ou de grands savants que " le vent de l'actualité pousse vers la lumière "[101]. Le " reportage " centré sur les " choses vécues " regroupe cependant des réalités très diverses. La reproduction de la division sociale des tâches au sein de l'univers journalistique prend la forme d'une opposition entre les " grands reporters " (dont les " correspondants de guerre ") qui occupent alors les positions les plus prestigieuses et celles des " faits diversiers " au travail ingrat de collectes des informations[102] et qui sont décrits souvent comme des journalistes " sans scrupules ". Les " reporters ", qui vont peu à peu se déplacer hors de Paris et au-delà des frontières françaises, s'opposent par leurs méthodes de travail aux journalistes traditionnels qui collectent ces informations auprès des sources institutionnelles. On retrouve d'une certaine manière dans les années 80 et 90 cette opposition entre un pôle plus " commercial " et un autre plus " intellectuel ". Cette division traverse également tous les médias omnibus nationaux[103] (mais aussi d'autres types de médias : cf. par exemple l'opposition entre *Télérama* et *Télé 7 jours* dans la presse de télévision). Ainsi, au sein des chaînes de télévision, s'opposent schématiquement un pôle incarné par *TF1* et un pôle incarné par *Arte* ou *La Cinquième*. Dans le sous-champ de la presse écrite, le premier tend à être

---

[101] Extrait d'un article d'un jeune reporter cité par Michaël B. Palmer, *Des petits journaux aux grandes agences. Naissance du journalisme moderne*, *op. cit.*, p. 70.

[102] Cf. sur ce point l'étude spécifique de Dominique Kalifa, " Les tâcherons de l'information : petits reporters et faits divers à la " belle époque ", *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol 40, n°4, 1993, pp. 578-603 ; *L'encre et le sang. Récits de crime et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995, première partie.

[103] Patrick Champagne, " La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique ", *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 223 et suiv.

représenté par *France Soir* et le second par *Le Monde* ou *Libération*. L'espace des radios généralistes est clivé aussi par une opposition entre les radios commerciales (*Europe 1* et *RTL* notamment) et les radios de service public (*France Inter* et surtout *France Culture*). Si cette opposition structurale n'est pas nouvelle, le pôle " commercial " tend à être historiquement de plus en plus important par rapport au pôle " intellectuel ". Cette tendance s'est renforcée dans les années 70 et encore plus fortement dans les années 80 et 90. Le développement des chaînes de télévision privées, en raison de la puissance de leur diffusion, a des effets internes sans commune mesure avec ceux de la presse " populaire " du XIXème siècle ou des radios à partir des années 50. Il a contribué, au moins dans le champ des médias omnibus nationaux, à opposer d'un côté les médias de grande diffusion (les stations de radios et les chaînes de télévision généralistes nationales) et de l'autre la presse quotidienne nationale, les *newsmagazines* d'information générale et politique qui touchent généralement des publics plus restreints et plus " cultivés ".

Le renforcement du pôle " commercial " se traduit par le fait que les chaînes de télévision généralistes deviennent le pôle d'attraction autour duquel s'organise cet espace et, du même coup, modifient les rapports de forces internes. On le voit ainsi au travers des transformations structurelles - qui sont largement le produit de la montée des contraintes économiques dans ce secteur de la production de l'information (cf. chapitre 4) - du sous-espace de la presse écrite. L'homogénéisation des marchés de la presse quotidienne et des *newsmagazines* confirme en effet ce renforcement du pôle " commercial ". Nous verrons ensuite comment ces transformations, comme le montre l'affaire du sang contaminé, ont des effets sur la production et la hiérarchisation de l'information des médias

omnibus nationaux. Le poids fonctionnel des différents médias est très inégal. Si les grands quotidiens, notamment *Le Monde*, ont une forte légitimité interne et tendent à jouer le rôle de “ déclencheurs ”, la production de l’information dominante, surtout dans les “ affaires ”, est fortement liée aux “ reprises ” des médias audiovisuels. Ceux-ci, et particulièrement les chaînes de télévision généralistes, pèsent fortement, par leur rôle d’“ amplificateur ”. L’*Agence France Presse*, en raison de sa légitimité et de la puissance de sa diffusion dans le champ même, a également un pouvoir de consécration interne déterminant.

1. La constitution de la position dominante des chaînes de télévision

La principale transformation du champ journalistique de l'après-guerre réside dans l'émergence et le développement d'un nouveau média populaire, la télévision[104]. En situation de monopole public, elle a été, pendant longtemps, considérée comme un média mineur dans un espace dominé par la presse écrite et la radio, qui étaient à la fois les plus diffusées et les principaux pourvoyeurs d'emplois de journalistes. Assurant une programmation régulière à partir de la fin des années 40, la seule chaîne existante est alors regardée par un nombre très faible de foyers. Le contrôle politique, le statut des personnels et l'assimilation de la télévision à un outil de pur divertissement ou de promotion culturelle sont probablement les principaux facteurs explicatifs du refus exprimé par les représentants des instances de la profession de considérer certains de ses salariés comme des journalistes. Le passage des " *speakers* " (ou des présentateurs) aux " journalistes " est lui-même d'ailleurs tardif. La diffusion de la télévision au début des années 50 est encore très restreinte, puisque seulement 1% des foyers français sont équipés d'un poste en 1954[105]. Principalement financée par la redevance, la télévision n'est pas encore soumise aux contraintes d'audience[106]. Les premiers journaux télévisés d'information, appelés " Actualités cinématographiques ", sont créés en 1949 dans une grande indifférence sous la

---

[104] Quand on utilise le mot télévision, on évoque en fait ce média à travers l'information journalistique qu'il produit soit directement (les journaux télévisés et les magazines de reportages) soit indirectement (les *talk shows*, les feuilletons ou les émissions de divertissement pouvant traiter de " problèmes de société ") et non l'ensemble de la production télévisuelle.

[105] Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, *op. cit.*, troisième partie, chapitre II.

direction d'un journaliste d'une trentaine d'années, Pierre Sabbagh, qui a davantage le profil du " saltimbanque " que du professionnel de l'information : fils d'un peintre, il avait été à la fois reporter de radio, dessinateur publicitaire, comédien et scénariste. Les premiers magazines d'information et les premières émissions politiques apparaissent dans les années 50.

Dans les années 60 et 70, la diffusion des postes de télévision, et avec elle les recettes de la redevance puis de la publicité introduite en 1968, progressent et s'accompagnent d'une expansion de la part de l'information dans les programmes. Les journalistes de télévision, encore peu nombreux en 1960 (30 journalistes statutaires parmi les 340 de la Radio Télévision Française), sont progressivement reconnus, d'abord au sein de leur entreprise[107] puis de manière plus générale. L'émission " Cinq colonnes à la une " (janvier 1959-mai 1968), créée par des journalistes de la presse écrite et parlée (Pierre Lazareff, Pierre Desgraupes et Pierre Dumayet), annonce le développement du reportage d'information particulièrement à la faveur des progrès techniques qui permettent une plus grande autonomie pendant les tournages. Elle s'inspire des méthodes utilisées par les titres à grand tirage de la presse écrite tels que *France Soir* et *Paris Match*. Le développement de la première chaîne, la création de la deuxième (1964) puis de la troisième (1972) entraînent l'embauche de nombreux journalistes. Ceux-ci vont, au fil des années, devenir dominants par rapport aux réalisateurs et aux personnels

---

[106] Sur ce point voir Patrick Champagne, " La loi des grands nombres. Mesure de l'audience et représentation du public ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 10-22.

[107] Voir sur ce point Jérôme Bourdon, " Les journalistes de télévision. L'émergence d'une profession (1960-1968) ", in Marc Martin (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990), op. cit.*, pp. 123-136.

de production dont l'origine sociale est moins haute[108]. Mais le journalisme de télévision reste encore un genre mineur, comme l'explique un journaliste de l'époque[109] : " Les journalistes formés dans la presse écrite ou à la radio considéraient la télé comme un truc de saltimbanques quoi (...) On avait une solide pitié pour les pauvres mecs qui causaient dans les étranges lucarnes parce que, à part quelques exceptions remarquables, ce n'était pas de bonne qualité sur le plan du langage, sur le plan de l'exposition journalistique ". Dans les années 70, les journaux télévisés prennent leur forme moderne (présentateur unique, séquences minutées avec précision, incrustations, etc.) devenant à la fois concurrentiels et plus " professionnels ".

Mais c'est dans les années 80 que la structure du champ journalistique français est considérablement modifiée par l'arrivée de chaînes de télévisions privées hertziennes (une chaîne à péage, *Canal Plus* en 1984, une cinquième et une sixième chaîne à partir de 1986) et la privatisation d'une chaîne publique (*TF1* en 1987), suivie par le développement de chaînes diffusées par câble ou satellite. Les lois du 29 juillet 1982 et 30 septembre 1986[110], puis celles du 17 janvier 1989, si elles créent, en principe, des autorités " de régulation " (la Haute Autorité, la Commission nationale de la communication et des libertés, enfin le Conseil supérieur de l'audiovisuel), ont en fait surtout contribué à la déréglementation progressive d'un marché qui, jusque-là, était sous le monopole de l'Etat, à

---

[108] Jérôme Bourdon, " Les journalistes de télévision. L'émergence d'une profession (1960-1968) ", *art cit.*

[109] Entretien avec Pierre Bourget, journaliste scientifique de la presse écrite qui, dans les années 60, travaille pour la télévision, 1995.

[110] Pour une analyse des transformations de la législation dans ce domaine, voir Cathodon**,** " La législation de l'audiovisuel en France au cours des vingt dernières années ", *Réseaux*, n°59, 1993, pp. 25-51.

l'inverse de nombreux pays d'Europe où des chaînes privées existaient parfois depuis plusieurs décennies. Elles marquent un changement radical même si, dès janvier 1975, l'éclatement de l'ORTF avait conduit à la création de trois chaînes relativement autonomes les unes par rapport aux autres (mais qui restaient sous la dépendance de l'Etat) et avec trois noms distincts (*TF1*, *Antenne 2* et *FR3*). A partir de la seconde moitié des années 80, s'oppose un pôle comprenant les chaînes publiques (*Antenne 2-France 2*, *FR3-France 3*, *La Sept-Arte* puis *La Cinquième*) et un pôle " commercial " composé de chaînes privées : *TF1*, détenue majoritairement par le groupe de travaux publics français Bouygues, *La Cinq* (dont l'actionnaire fut successivement le groupe Berlusconi, le groupe Hersant et le groupe Hachette) jusqu'en 1992, *M6*, chaîne devenue généraliste et réattribuée en 1987 à la Compagnie luxembourgeoise de télévision (CLT) puis, enfin, la chaîne à péage *Canal Plus*. L'économie générale des médias (cf. chapitre 4), du fait notamment du poids croissant que le marché publicitaire fait peser sur leur fonctionnement, est profondément bouleversée par l'arrivée de télévisions privées dirigées par de grands groupes travaillant dans le secteur de l'information et de la communication mais aussi dans les travaux publics et la distribution de l'eau, ce qui est une spécificité française. La fin du monopole de la télévision publique, et particulièrement la privatisation de *TF1* et l'arrivée de *La Cinq* qui accordent à l'information une place plus importante que *M6* ou *Canal Plus*, introduit une concurrence commerciale très forte qui affecte aussi les chaînes publiques, celles-ci étant elles-mêmes contraintes à recourir de plus en plus à la publicité et aux parrainages. La télévision devient, essentiellement à partir de la seconde moitié des années 80, un pôle d'attraction au sein du champ journalistique autour duquel les autres médias omnibus tendent à se positionner.

La télévision, un pôle d'attraction

La position dominante, occupée par les chaînes de télévision et leurs journalistes dans la structure de l'espace journalistique, est visible à travers bien des indices. Le journalisme d'information générale est de plus en plus incarné par le journalisme de télévision. Les figures emblématiques du journalisme ne sont plus tant des " grandes plumes " de la presse écrite comme dans un passé récent[111] - aujourd'hui il s'agit des grands reporters qui vont rendre compte des conflits à l'étranger et les " journalistes d'investigation " qui révèlent les " affaires " - que des journalistes qui n'ont pratiquement travaillé qu'à la télévision et sont des présentateurs célèbres - comme Patrick Poivre d'Arvor ou Bruno Masure qui présentent des journaux d'information de 20 h depuis de longues années - ou encore des éditorialistes multimédias, habitués des plateaux de télévision et/ou de radios. Ces derniers, auparavant soucieux de ne pas se " compromettre " par un passage à la télévision, sont progressivement entrés sur les plateaux. Editorialistes politiques, ils sont invités à l'occasion d'émissions de revues de presse[112] (comme " Droit de réponse " présentée par Michel Polac de 1983 à 1987 sur *TF1*), sont appelés à poser des questions à un invité politique ou encore à co-animer des émissions. Il en va ainsi par exemple des dirigeants de grands journaux : Serge July de *Libération*, Jean-François Kahn de *L'Evénement du Jeudi* puis de *Marianne*, Philippe Tesson du *Quotidien de Paris*, Albert du Roy de *L'Evénement du Jeud*, Jean-Marie Colombani du *Monde*.

---

[111] Marc Martin, *Médias et journalistes de la République*, *op. cit.*, p. 408 et suiv.

Au-delà de la circulation des journalistes d'un média à un autre, le second indice du poids de la télévision dans le champ journalistique est la place grandissante qu'elle occupe dans les médias français en général. Il y a d'abord la visibilité médiatique de quelques " stars du petit écran " (dont celles qui font de l'information), sur lesquelles portent des " unes " de magazines et de quotidiens " populaires " (voire de titres dits " sérieux "[113]) au même titre que les membres de familles princières ou royales, les grands acteurs de cinéma, les vedettes de la chanson, etc. La télévision a vu également sa place augmenter dans les titres de la presse écrite d'information générale, où se sont imposés, à l'initiative de jeunes journalistes de *Libération* au début des années 80, des critiques de télévision évoquant surtout son information[114]. Des émissions apparaissent sur les radios périphériques où s'expriment une " critique " de la télévision, l'information étant un de leurs objets de prédilection (" Radio Com ", " Zappinge ", " Audimatraquage " sur *France Inter*, " Mon oeil " sur *Europe 1*, " L'invité-média " et " Média fax " sur *RTL* par exemple). Le développement de la presse de télévision[115] durant les années 80 et 90 et des émissions de la télévision sur la télévision[116] témoignent aussi de l'attraction croissante exercée par ce média.

---

[112] Sur ce sujet, cf. Thomas Gay, *Alain Touraine en décembre 1995 : un " intellectuel " dans l'univers journalistique* , Paris, DEA de science Politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université Paris X-Nanterre, 1997, p. 42 et suiv.

[113] Le fait que Bruno Masure soit écarté à partir de la rentrée 1997 de la présentation du journal de 20 h a fait l'objet de plusieurs " unes " de quotidiens, dont *Le Monde* et *Libération*.

[114] Brigitte Le Grignou, " La parole du zappeur. Entretien avec Serge Daney (décembre 1988) ", *Quaderni*, n°8, 1989, pp. 87-88.

[115] Parmi les titres les plus " populaires " *Télé 7 jours* (1945), *Télé Poche* (1966), *Télé Star* (1976), sont venus s'ajouter dans les années 80 *Télé Z* (1982) puis *Télé Loisirs* (1986). La presse de télévision figure parmi les plus grands tirages de la presse magazine : En 1994, la diffusion totale payée de *Télé 7 jours* était de 2,88 millions contre 2,01 millions pour *Télé Star*, 1,97 millions pour *Télé Z*, 1,49 pour *Télé Loisirs* et 1,66 pour *Télé Poche* (source : Diffusion Contrôle).

[116] Si les émissions de chaînes de télévision consacrées à la télévision ne sont pas nouvelles, elles se sont développées au début des années 90. En 1996/1997, quatre émissions de télévision

Cette transformation explique le renforcement d'une opposition au sein du champ journalistique entre les journalistes de presse écrite et ceux de la télévision. La position dominée des premiers se traduit par une réaffirmation récurrente des critères internes du " sérieux journalistique " face à la logique commerciale des médias de grande diffusion. Ainsi, dans les dépliants publicitaires à destination de leurs abonnés ou abonnés potentiels, dans le discours public, les responsables des grands quotidiens et des newsmagazines opposent à la " spectacularisation "[117], la " vitesse ", au " flot continu " des informations des médias audiovisuels généralistes[118] (et surtout des chaînes de télévision) le " recul ", la " perspective ", l'"analyse ", etc. Leur dépendance à l'égard des pouvoirs politiques - même si elle est moindre aujourd'hui, l'Etat est actionnaire de trois chaînes (*France 2*, *France 3* et *Arte-La Cinquième*) -, et économiques est fréquemment dénoncée[119]. Cette opposition structurale est particulièrement visible dans la critique dont les journalistes de télévision font l'objet. L'exercice constitue un véritable marché depuis les années 80, et plus encore depuis la Guerre du Golfe, dont la couverture a été très discutée. Les discours critiques sont en fait très souvent un effet des

---

portaient sur ce sujet et évoquaient à des degrés divers l'information télévisée : " Les enfants de la télé " sur *TF1*, " Lignes de mire " sur *France 3*, " TV + " sur *Canal Plus* et " Arrêt sur images " sur *La Cinquième*. Cependant, elles ne sont pas uniformes. La première, qui diffuse des anciens extraits d'émissions, est davantage dans une logique de divertissement, la seconde et la troisième visent à montrer, à travers de courts reportages et des interviews en plateau, les animateurs et les coulisses de la télévision tandis que la dernière a des prétentions à la fois savantes et plus pédagogiques.

[117] Par exemple, *Le Monde*, dans un article intitulé " Cote d'alerte pour les médias " (30 janvier 1992), stigmatise certains confrères : " la télévision fait de l'information un spectacle. Au point de la dénaturer ".

[118] " Aujourd'hui pour s'informer, certains s'en tiennent aux faits bruts, aux télex des agences, aux flashs des radios, aux images rapides ou spectaculaires des télévisions (...) Les plus exigeants ont besoin des analyses et des perspectives que seul un quotidien national peut développer ", explique une plaquette publicitaire du *Monde* (1993).

[119] Le mensuel *Le Monde des débats* (n°19, mai 1994) s'interroge par exemple : " La télévision contre la démocratie ? ".

luttes qui travaillent l'espace journalistique, les positions prises par les uns et les autres étant largement déductibles des positions occupées dans le champ.

La critique journalistique sur les " dérives " des journalistes est en fait très souvent une critique, par les journalistes de la presse écrite, des pratiques des journalistes de télévision. Elle est produite par des professionnels travaillant dans des titres situés au pôle " intellectuel " du champ. Si, depuis longtemps, des hebdomadaires comme *Télérama*, *Le Canard Enchaîné* ou *Le Monde Diplomatique* développent, chacun à leur manière, une critique journalistique du journalisme, ils l'ont intensifiée[120], les grands quotidiens et hebdomadaires omnibus nationaux l'ayant largement reprise. On l'observe, depuis quelques années notamment, à la place importante qui est accordée, dans les pages spécialisés (médias, communication), aux " affaires " qui touchent la télévision. De nombreux quotidiens et *newsmagazines* comportent désormais des billets critiques réguliers sur la télévision. La couverture télévisée des grands événements, notamment politiques et sportifs[121], suscite un grand nombre d'articles dans la presse écrite. Souvent auteurs de livres sur le sujet[122], certains journalistes travaillant pour des titres situés au pôle " intellectuel " du champ journalistique (Arnaud Viviant de *Libération* ou Alain Rémond de *Télérama* par exemple) sont régulièrement invités dans l'émission de télévision " Arrêt sur images ", sur *La Cinquième* - animée par Daniel Schneidermann, journaliste au

---

[120] Quelques titres de " unes " de *Télérama* en 1996 expriment largement ce point de vue : " Le grand déballage des sentiments à la télé. Aux larmes citoyens ! " (6-12 janvier 1996), " Ils avaient promis la lune pour décrocher la Une. TF1 le grand bluff " (30 mars-5 avril 1996), " France 2. le grand déballage " (25-31 mai 1996), " La violence à la télé. Ras-le-bol ! " (2-8 novembre 1996).

[121] On songe ici par exemple à de grandes émissions politiques, à de grands événements sportifs planétaires (par exemple *Le Monde* publiait quotidiennement au mois de juillet 1997 un article sur le Tour de France à la télévision).

Monde - qui est consacrée au “ décodage ” ou au “ décryptage ” des images[123] (le premier numéro de cette émission hebdomadaire a été diffusé le 28 janvier 1995). Leurs discours consiste à opposer le principe de légitimité interne au principe de légitimité externe incarné par les médias de grande diffusion[124]. Les questions, les affirmations et les condamnations de ces critiques de la télévision, qui se fondent essentiellement sur des analyses d’images (comme s’il suffisait de regarder la télévision pour la comprendre), en disent beaucoup plus sur les catégories de perception de leurs auteurs que sur les modes de fabrication ordinaires de l’information télévisée omnibus - - qu’ils ne connaissent pas ou très peu. Ils se placent non sans condescendance parfois dans une position de “ contrôleurs déontologiques ” à l’égard de leurs confrères, livrant ainsi leur conception du “ bon ” journalisme incarnée, plus ou moins, par les journaux auxquels ils appartiennent (*Le Monde*, *Libération* ou *Télérama*).

Daniel Schneidermann, l’animateur de cette émission, a une trajectoire professionnelle révélatrice de la constitution de ces nouvelles positions dans le champ journalistique. Auteur d’un livre humoristique sur les invités perpétuels de la télévision (“ Où sont les caméras ? ”[125]) et devenu critique de télévision au *Monde*, il a été appelé par Jean-Marie Cavada, alors président de *La Cinquième*, pour faire la critique de la télévision à la télévision. Il a publié depuis d’autres ouvrages critiques sur ce média.

---

[122] Daniel Schneidermann (*Anxiety Show. De la peur à la télévision*, Paris, Arléa, 1994) et Alain Rémond (*Les mémoires de mon oeil*, Paris, Seuil, 1993) publient ainsi sur ce sujet.

[123] Dans une émission d’*Europe 1* consacrée à la télévision (“ Mon oeil ”, 8 novembre 1994), Daniel Schneidermann, invité pour parler d’un de ses livres sur la télévision (*Anxiety show*), semble avoir une conception pédagogique de son rôle : “ Ce que j’essaie de faire chaque jour dans la chronique et encore dans ce livre minuscule dont parlait mon excellent confrère, c’est de décrypter les images de la télé. Pourquoi la télé finalement a tant de pouvoir sur nous ? Parce que ça va très vite, parce qu’elle insinue en nous des milliers d’émotions minuscules elle aussi dans une soirée qu’on a pas le temps de...et on n’a pas le temps de réaliser ce qui nous est arrivé. Et si l’écrit peut avoir une vocation par rapport à l’image, c’est celle-là c’est-à-dire restituer aux lecteurs téléspectateurs ce dont ils sont dépossédés le temps (...) Moi, j’essaie d’être une espèce de mode d’emploi *a posteriori* ”.

[124] Patrick Champagne avec Dominique Marchetti, “ L’information médicale sous contrainte. A propos du ‘scandale du sang contaminé’ ”, *art. cit.*, pp. 59-62.

[125] Daniel Schneidermann, *Où sont les caméras ? Traité de la gloire médiatique*, Paris, Belfond, 1989.

Sur un autre registre plus humoristique, les “ Guignols de l’info ”, diffusé avant 20 h sur *Canal Plus*, participent depuis le début des années 90 à ce mouvement de critique de l’information télévisée.

L’opposition entre les journalistes de la presse écrite et ceux des télévisions généralistes se traduit dans les jeux complexes des reproches réciproques qu’ils s’adressent perpétuellement quand on interroge les uns et les autres ou dans les situations quotidiennes de travail qui supposeraient une étude ethnographique spécifique. Les entretiens que nous avons réalisés montrent que les journalistes de la presse écrite manifestent parfois une forme de mépris à l’égard de leurs confrères de la télévision, expliquant, comme pour mieux s’en démarquer, qu’ils ne font pas le même métier ou alors leur font le reproche de copier la presse écrite. “ Les journalistes télé ne comprennent jamais rien, ils marchent dix jours après tout le monde ”, estime ainsi un journaliste d’un quotidien national à propos du “ scandale du sang ”[126]. Mais s’ils tendent à occuper une position dominante dans la production de l’information, les journalistes de télévision sont dans une position dominée sous le rapport de la hiérarchie professionnelle, ce dont ils ont parfaitement conscience dans leurs relations avec leurs confrères. “ Tous les gens de la presse écrite nous méprisent royalement hein. Nous, on est vraiment les bouseux de l’information à U [nom d’une chaîne de télévision], faut être clair, je le sais bien ”, explique par exemple une journaliste spécialisée de télévision[127]. Parmi eux, certains auraient aimé faire de la presse écrite. Il est significatif que certains journalistes de télévision, parmi les plus connus, cherchent une consécration à travers l’écrit même s’il faut préciser qu’elle leur est offerte

---

[126] Entretien, 1992.

précisément parce qu'ils ont une notoriété médiatique élevée. Ils peuvent ainsi collaborer, voire diriger des titres de la presse écrite (ce fut le cas de Christine Ockrent à *L'Express* au cours des années 90) ou ils peuvent écrire des ouvrages sur " la politique " et/ou le " journalisme " (Noël Mamère, Christine Ockrent, Jean-Luc Mano, Anne Sinclair, Claude Sérillon, Jean-Pierre Elkabbach, Pierre-Luc Séguillon, etc.) voire des romans (Patrick Poivre d'Arvor, Claire Chazal, Hervé Claude, etc.). A l'inverse, le rapport des journalistes de la presse écrite à leurs confrères mêle parfois le mépris à une fascination cachée (" Ils aimeraient faire de la télé ", ironise une journaliste spécialisée[128]).

> Dès 1983, Christine Ockrent, présentatrice d'émissions et de journaux télévisés écrivait : " Je crois nécessaire aujourd'hui de dire notre exaspération à nous journalistes de télévision devant l'ignorance, le mépris, la jalousie, l'irresponsabilité d'une certaine presse écrite dès qu'il s'agit de nous mettre en cause. L'ignorance de notre métier est flagrante et ce qu'on lit à son propos souvent confondant... " *(Christine Ockrent,* Le Monde*, 13 janvier 1983)*

Ces rapports entre journalistes, que l'on ne fait ici qu'évoquer brièvement, reposent sur la visibilité (et donc les profits économiques et symboliques dérivés) que procure la télévision, sur son poids fonctionnel dans la production de l'information omnibus depuis les années 80, comme on le verra dans le processus des " reprises ". Ils tiennent aussi aux luttes sur la définition du journalisme. On peut se demander si la critique de l'information télévisée ne correspond pas souvent, pour les journalistes de la presse écrite, à un réflexe de défense face aux critiques récurrentes adressées aux " médias " ou aux " journalistes ".

---

[127] Entretien, 1995.

[128] Entretien, 1995.

L'homogénéisation des quotidiens et des newsmagazines omnibus nationaux

La structure du champ des médias omnibus nationaux des années 80 et 90 se caractérise en second lieu par l'homogénéisation des sous-espaces de production que constituent la presse quotidienne et les newsmagazines. Cette restructuration confirme une double tendance historique, qui se poursuit depuis la Libération aux deux pôles de cet espace[129]. La presse quotidienne " populaire ", très développée dans de nombreux pays comme l'Angleterre, et longtemps incarnée en France par *France Soir*, conserve un public populaire mais elle ne se distingue plus par l'ampleur de ses ventes qui ont sensiblement diminué. Ainsi, *France Soir*, alors qu'il vendait près d'un million d'exemplaires en 1964 contre 700 000 en 1976, a continué à chuter dans les années 80 et 90 : sa diffusion, qui était de 385 000 en 1983, est passée en dessous des 200 000 exemplaires en 1994[130]. Malgré la forte progression du *Parisien* (qui strictement régional à l'origine est devenu national) dans les années 80 et 90 (417 509 en 1993 contre 327 841 exemplaires en 1983), le pôle " populaire " de la presse quotidienne est très affaibli en dépit de l'importance des quotidiens régionaux. La spécificité française tient au fait que la presse écrite nationale " populaire " est surtout constituée par la presse magazine omnibus (*VSD*, *Paris Match* par exemple) mais surtout la presse magazine spécialisée (presse du " coeur ", féminine, santé, télévision, sport notamment), qui s'est considérablement développée dans les années 70 et 80 (cf. chapitre 2). La

---

[129] Le nombre de quotidiens nationaux d'information générale et politique a chuté à la fin des années 40 (28 en 1946, 16 en 1950) pour osciller ensuite à partir du début des années 50 jusqu'aux années 80 entre 11 et 14. En 1997, les quotidiens d'informations générale et politique ne sont plus que sept : *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *France Soir*, *Le Parisien* et *La Croix*. Les quotidiens régionaux d'information générale et politique, s'ils sont de moins en moins nombreux - ils ont diminué par plus de deux entre 1946 (175 titres) et 1970 (81 titres) -, ont un tirage total de 7 millions d'exemplaires alors qu'il était de 9,2 en 1946.

[130] Daniel Junqua, *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ, 1995, p. 18.

seconde tendance historique, qui se confirme, est l'affaiblissement, au pôle " intellectuel " du champ journalistique, de la presse dite d'" opinion ". La Libération a donné lieu à une multiplication de titres issus de la résistance qui ont rapidement disparu. La presse d'" opinion "[131] a été la plus touchée par les problèmes économiques : le nombre de quotidiens nationaux passe de 26 en juin 1945 à 16 en juin 1950[132]. Cette évolution se confirme ensuite, notamment dans les décennies 1980/1990, avec la disparition de deux titres marqués politiquement : *Le Matin de Paris*, classé à gauche, et *Le Quotidien de Paris*, classé à droite. D'autre part, si *Le Figaro* maintient une diffusion moyenne légèrement en hausse (349 687 en 1983 à 374 369 en 1994), *L'Humanité* (116 409 exemplaires en 1983 contre 63 299 en 1994) continue à perdre sur la période des lecteurs au même rythme que décroît l'électorat communiste.

Ce double affaiblissement de la presse d'" opinion " et " populaire ", qui est directement lié à des facteurs économiques, a donc contribué à homogénéiser l'espace de la presse quotidienne d'information générale et politique. Son pôle " commercial " est désormais moins incarné par *France Soir* (plus " réactionnaire " que " populaire " au sens traditionnel) que par *Le Parisien-Aujourd'hui*[133] qui a des prétentions nationales affirmées et s'est constitué comme un " quotidien populaire de qualité ", comme le disent souvent les journalistes.

---

[131] Claude Bellanger, Claude Levy, Henri Michel et Fernand Terrou (sous la dir. de), *Histoire générale de la presse française. Tome IV: de 1940 à 1958*, Paris, PUF, 1975 (1ère édition), pp. 439-452.

[132] Source : *Tableaux statistiques de la presse, 1987-1988*, SJTI-La Documentation française, 1990, p. 111.

[133] *Aujourd'hui* est une version allégée du *Parisien* distribuée depuis 1994 sur le territoire national et dans laquelle ne figurent pas les pages locales.

En 1990/1991, les lectorats[134] de *France Soir* et du *Parisien* sont relativement proches : ils sont majoritairement masculins (56,8% des lecteurs du premier sont des hommes et 56,2% du second), se recrutent dans la tranche d'âge 35/64 ans (50,8% pour *France Soir* et 48,1% pour *Le Parisien*) et plus du tiers sont inactifs et du quart retraités (26% pour *France Soir* et 27,4% pour *Le Parisien*). La principale différence réside dans la PCS du chef de famille : le lectorat de *France Soir* compte plus de professions intermédiaires (16,6%) que celui du *Parisien* (14,7%), plus d'employés (17,5% contre 15,7% au *Parisien*) mais en revanche moins d'ouvriers (22,1% contre 25,1% pour *Le Parisien*). Il a aussi un niveau d'instruction légèrement plus élevé : 73,2% des lecteurs de *France Soir* ont fait des études secondaires, techniques ou professionnelles ou dans le supérieur contre 65,6% au *Parisien*.

Le recrutement de ce quotidien au moins pour ses pages nationales tend à s'aligner sur les autres grands quotidiens. *Le Parisien* a en effet embauché ces dernières années en grand nombre des jeunes diplômés des grandes écoles de journalisme et des journalistes d'une presse plus prestigieuse. Cette homogénéisation se traduit par la présence forte d'anciens rédacteurs de *Libération* à des postes dirigeants, ce qui aurait été inimaginable quelques années avant, par le passage de certains de ses journalistes dans des titres de la presse dite " de qualité " (*L'Express* ou *Le Monde* par exemple). *Le Parisien* a acquis, dans les années 80 et 90, une légitimité interne plus forte ; ou si l'on veut, il est " bien considéré " par ses confrères - il est notamment une " référence " pour certains rédacteurs en chef de télévision - et fait preuve de son " professionnalisme " dans différents secteurs, le journal ayant sorti un certain nombre de " scoops " (notamment dans les affaires politico-financières). Son traitement des problèmes d'immigration est très prudent (ne serait-ce que parce que les classes populaires sont largement constituées aujourd'hui par des populations immigrées) et relativement proche du traitement qui en est fait au pôle " intellectuel " du champ des quotidiens nationaux.

---

[134] Ces statistiques s'appuient sur une enquête du CESP à propos de la " lecture d'un numéro moyen ". Il s'agit des lecteurs qui ont lu ou feuilleté ces deux quotidiens au cours des sept derniers précédant l'enquête.

L'homogénéisation de l'espace des quotidiens omnibus nationaux est encore plus visible à travers la principale nouveauté des années 80 et 90, à savoir l'arrivée de la nouvelle formule de *Libération* en mai 1981. Le titre se pose rapidement, compte tenu de son succès commercial, en concurrent du *Monde* et du *Figaro*. A l'origine une entreprise militante issue de mai 1968, *Libération* perd ses spécificités et ressemble de plus en plus aux autres titres au fur et à mesure que son nombre de lecteurs augmente. D'un côté, l'impertinence du journal (notamment dans les titres[135]), qui s'est sensiblement réduite depuis les années 70, a des effets sur ses confrères, y compris les plus sérieux, qui essaient de copier le " style *Libé* " ou encore accordent davantage d'importance aux " faits de société ", particulièrement dans le traitement de la politique étrangère ; de l'autre, *Libération* se montre moins militant, plus professionnel et devient vite le " journal à la mode ", pour reprendre une expression d'un de ses anciens journalistes[136], de la première moitié des années 80, quand la gauche est au pouvoir. Sa diffusion, qui est à 53 000 en 1981, dépasse les 100 000 en 1984 pour atteindre 195 000 exemplaires en 1988[137]. Ce nouveau quotidien contribue à la chute de la diffusion moyenne du *Monde*[138].

Moins militant au sens politique du terme, il se professionnalise au sens où il renouvelle ses effectifs en recrutant alors souvent non des journalistes sortis d'écoles mais des personnes formées sur le tas et compétentes dans un domaine précis. Cette " politique "

---

[135] Pour des exemples, cf. première partie, chapitre 2.

[136] Entretien, 1996.

[137] Marc Martin, *Médias et journalistes de la république, op. cit.*, p. 363.

[138] Cette chute est amorcée depuis 1979 - année au cours de laquelle *Le Monde* atteint une diffusion record (445 372 exemplaires) après une progression croissante depuis le milieu des années 50 -, s'accentue entre 1981 et 1985 : légèrement au dessus de la barre des 400 000 en 1982, le quotidien chute à 342 945 en 1985 c'est-à-dire en dessus de sa diffusion moyenne de l'année 1971 (347 783 exemplaires)[138]. A partir de 1985, sa diffusion remonte progressivement jusqu'en 1990 (386 103 exemplaires) pour de nouveau chuter à 354 129 exemplaires en 1994. Depuis, elle augmente chaque année notamment à la faveur du lancement d'une nouvelle formule en 1995.

> changera dans la seconde moitié des années 80. L'égalité des salaires, qui prévalait depuis sa création dans les années 70, est abandonnée et la publicité est introduite en 1982. *Libération* est encore au début des années 80 une petite structure composée de quelques dizaines de journalistes mal payés par rapport à leurs confrères de la presse quotidienne nationale et qui demande un investissement professionnel encore proche de celui qui caractérise l'engagement militant. " Les gens sont proches mais dans tous les sens du terme, c'est-à-dire quand on...les engueulades sont très proches aussi. Tout est transparent (...) c'est un lieu épuisant. Il y a des gens qui ont été cassés abîmés, on ne pouvait pas y rester très longtemps d'ailleurs. C'était épuisant énergétiquement mais...où ça carburait. Ce qui, dans des structures comme ici [un hebdomadaire de diffusion nationale], se met sur pied en quatre semaines, là-bas en trois jours, c'était réglé ", explique un journaliste qui travaillait dans ce quotidien à l'époque[139]. Progressivement, le quotidien s'alignera sur ses concurrents.

Libération tend à ressembler de plus en plus au *Monde*, qui de son côté l'imite, et d'ailleurs les transferts de journalistes d'un journal à l'autre ne sont plus des exceptions. La concurrence de ces deux entreprises, qui cherchent à attirer un grand nombre de lecteurs (tout particulièrement les plus jeunes), s'intensifie dans la deuxième moitié des années 80 et au début années 90. Au moment où se développe le " scandale du sang contaminé ", la concurrence *Libération-Le Monde* est d'autant plus intense qu'à la chute des recettes publicitaires (cf. chapitre 4) s'ajoute une baisse de la diffusion des principaux quotidiens nationaux dont quelques-uns disparaissent alors qu'ils viennent juste d'être créés (comme *InfoMatin* et plus secondairement *Le Jour*, *24 heures* et *La Truffe*). Parmi eux, si l'on excepte *France Soir* et *L'Humanité*, *Le Monde* est celui dont la diffusion totale payée baisse le plus entre 1990 et 1994 (- 8,35% contre - 7,15% au *Figaro* et - 5,15% à *Libération*). Les difficultés économiques de ces entreprises sont à l'origine du lancement de nouvelles formules en 1994 et 1995.

---

[139] Entretien, 1996.

Les newsmagazines sous l'emprise du marketing

Le sous-espace des newsmagazines s'est également fortement homogénéisé dans les années 80 et 90 même si des différences subsistent. Celui-ci constitue une particularité française puisque, si des titres comparables existent à l'étranger (*Time* et *Newsweek* aux Etats-Unis, *The Economist* en Grande-Bretagne, etc.), ils sont moins nombreux. La création et l'histoire des quatre newsmagazines (auxquels est venu s'ajouter *Marianne* en 1997) sont moins liées à une tension entre un pôle " commercial " et un pôle " intellectuel " qu'à une double opposition entre l'engagement politique (et/ou intellectuel) et un projet plus " journalistique " ou plus " professionnel ". *L'Express*, lancé en 1953 par Jean-Jacques Servan-Schreiber (dit " JJSS "), ancien journaliste au *Monde*, et Françoise Giroud, ancienne rédactrice en chef du magazine féminin *Elle*, se veut ainsi dans un premier temps un journal d'" opinion " qui soutient ouvertement Pierre Mendès-France, puis Gaston Defferre et est très engagé[140] par exemple dans la Guerre d'Algérie. Mais, dès 1964, Jean-Jacques Servan-Schreiber, s'inspirant de la presse américaine, souhaite en faire un hebdomadaire plus " dépolitisé " privilégiant les " faits " au détriment des " commentaires ", ce qui ne l'empêchera pas plus tard d'en faire un instrument de promotion personnelle à des fins politiques. L'histoire de la création du *Nouvel Observateur*, lancé en 1964, est aussi traversée par cette opposition. Il est né de la fusion d'une équipe, composée précisément de démissionnaires de *L'Express* qui sont engagés à gauche, de " professionnels " du journalisme (Jean Daniel notamment) et d'un groupe plus militant, qui avait fondé *L'Observateur* puis *France Observateur* (Gilles Martinet, Claude Bourdet et

Roger Stéphane). Même s'il se veut moins engagé que *France Observateur*, le nouveau magazine est défini par ses fondateurs comme un " journal de gauche "[141]. Ce compromis se traduit dans l'expression de " témoin engagé " souvent employée par Jean Daniel, un de ses fondateurs. " Nous aurons été des témoins engagés mais avant tout des témoins, jamais des militants ", explique son directeur à l'occasion d'un numéro spécial consacré aux 30 ans de l'hebdomadaire[142]. Cette tension " politico-journalistique " se retrouve aussi à la création du *Point* puisque, face aux interventions de Jean-Jacques Servan-Schreiber à *L'Express* qui affiche ses ambitions politiques, un groupe important de rédacteurs (dont Claude Imbert, Jacques Duquesne ou encore Georges Suffert) démissionnent pour fonder ce nouvel hebdomadaire en 1972. Ils opposent un journalisme plus " professionnel " (et aussi plus incliné à droite) qui s'inspire, là encore, des expériences américaines de *Time* et de *Newsweek*. Mais leurs ambitions sont probablement plus intellectuelles que commerciales : " satisfaire une clientèle moins nombreuse mais très exigeante ", explique alors son rédacteur en chef Claude Imbert[143]. La création de *L'Evénement du Jeudi*, dont le premier numéro paraît fin 1984, est aussi un double projet voulant faire du " neuf " à la fois politiquement et journalistiquement, avec des couvertures provocatrices.

---

[140] Dans un ouvrage (*La gauche hebdomadaire 1914-1962*, Paris, Armand Colin, 1962), Claude Estier note que *L'Express* a été saisi à vingt-deux reprises entre mai 1954 et décembre 1961.

[141] Louis Pinto, " Les affinités électives. Les amis du *Nouvel Observateur* comme 'groupe ouvert' ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, pp. 105-124 ; *L'intelligence en action :* Le Nouvel Observateur, Paris, A. M. Métailié, 1984.

[142] *Le Nouvel Observateur*, 17 novembre 1994, pp. 12-14.

[143] Extrait du premier numéro du *Point* (25 septembre 1972) cité par *Le Monde* (18 septembre 1992).

Interview de Jean-François Kahn, invité de l'émission " Radio Com " sur France Inter, *janvier ou février 1994*[144]

- *Jean-François Kahn* : " Pourquoi on a crée *L'Evénement du Jeudi* ? Pour pouvoir dépasser enfin les vieux personnages, les vieux politiques, les vieux discours, les vieux clivages, les vieilles idées, pour essayer d'aider à l'émergence de quelque chose de neuf, d'un mouvement réformiste neuf, moderne.
- *Journaliste* : Au centre.
- *Jean-François Kahn* : Pas au centre, oui si le gaullisme et le mendésisme sont au centre, quelque chose qui serait la version moderne et du gaullisme et du mendésisme, pour vraiment appréhender de façon neuve les problèmes neufs qui se posent à nous. "

Dans les années 80 et 90, les newsmagazines, comme les quotidiens nationaux, deviennent de plus en plus des hebdomadaires omnibus, généralistes, à la recherche du lectorat le plus important possible et doivent de ce fait renoncer à certains de leurs engagements politiques. Les " unes " portent de moins en moins sur des sujets de politique intérieure ou étrangère et de plus en plus sur des domaines susceptibles d'intéresser un large public : les " problèmes de société " à l'ordre du jour, la santé (cf. chapitre 3), le sexe, l'économie pratique (la consommation, l'épargne, les salaires, etc.) et, dans la période récente, les " affaires ". La victoire d'une définition de plus en plus professionnelle des newsmagazines - qui se veulent des journaux de journalistes et non de militants - tend à occulter la principale raison de cette homogénéisation à savoir la montée des contraintes économiques.

Ce marché a poursuivi sa progression en termes de diffusion totale payée représentant 1,5 millions de lecteurs en 1994 contre 1,17 en 1983 quand *L'Evénement du Jeudi* n'existait pas encore[145]. En 1995, il est dominé par *Le Nouvel Observateur* (432 433 exemplaires de diffusion France payée[146]) - qui est celui dont la progression a été la plus forte dans les années 80 et surtout 90 grâce notamment...à la mise en place d'un supplément consacré à la télévision - ravissant la première place à *L'Express* (428 125 exemplaires). *Le Point* (287 978 exemplaires) et *L'Evénement du Jeudi* (145 693) ont des tirages plus limités.

---

[144] Il ne nous a pas été possible d'indiquer une référence plus précise.

[145] Daniel Junqua, *La presse écrite et audiovisuelle, op. cit.*, p. 27.

[146] Source : Diffusion Contrôle.

Les newsmagazines tendent en effet à devenir un produit de plus en plus commercial. Ces hebdomadaires sont obligés de se repositionner par rapport au développement des sujets “ magazine ” des quotidiens, qui mettent en place des suppléments hebdomadaires, et au développement des médias audiovisuels, tout particulièrement de la télévision. L’arrivée de *L’Evénement du Jeudi*, auquel beaucoup de professionnels prédisent un échec, contribue à intensifier cette concurrence économique qui va s’exacerber comme le montrent de nombreux indices : le développement des pages de publicité, des stratégies marketing dans les titres de “ unes ”, le lancement de nouvelles formules[147], la distribution de cadeaux pour les abonnés, les changements de prix, de dirigeants[148] et d’actionnaires majoritaires (rachat de *L’Express*, du *Point* et de *L’Evénement du Jeudi*).

L’événement du Jeudi dont la diffusion repose moins sur les abonnements que sur les ventes au numéro a contribué à stimuler la concurrence entre les newsmagazines. En 1988, ses lecteurs réguliers[149] étaient en moyenne plus jeunes que ceux des autres newsmagazines - 20,7% des lecteurs avaient entre 15 et 24 ans contre 17,8% au *Nouvel Observateur*, 17,5% à *L’Express* et surtout 13,6% au *Point* - et avaient un niveau d’instruction plus élevé : le pourcentage de lecteurs réguliers ayant suivi des études supérieures approche les 50% (45,8%) comme au *Nouvel Observateur* (48,8%) ce qui n’est pas le cas du *Point* (38,6%) et de *L’Express* (35,7%). Ils sont moins nombreux à être inactifs (28,6% contre 36,3%

---

[147] Ainsi, *L’Express* a fait appel à une société, Gédéon, spécialisée autrefois dans la publicité, pour réaliser sa nouvelle formule.

[148] Un journaliste de *L’Express* expliquait ainsi (*Le Monde*, 28 mars 1996) : “ En neuf ans, j’ai connu cinq directeurs différents et quatre directeurs de la rédaction ”.

au *Nouvel Observateur* 42,5% au *Point* et 44,7% à *L'Express*). Son lectorat régulier est proche de celui du *Nouvel Observateur* puisque, parmi les catégories socio-professionnelles les plus représentées, figurent les cadres et professions intellectuelles supérieures (19,4% contre 21,6% au *Nouvel Observateur*) ainsi que les professions intermédiaires (19,4% contre 21,4% au même concurrent). En revanche, il en diffère dans la mesure où il est le newsmagazine qui compte le plus d'employés parmi ses lecteurs réguliers (20,5% contre 17,4% au *Point*, 15% à *L'Express* et surtout 11,6% au *Nouvel Observateur*).

Le dernier né des newsmagazines, *Marianne*, dont le premier numéro est paru le 28 avril 1997, confirme les effets de cette évolution économique : les articles sont majoritairement très courts, se prêtant, pour reprendre une expression de Bernard Wouts, PDG du *Point*, à une " lecture zapping "[150]. Bien qu'il affiche lui aussi un projet à la fois politique et journalistique, il souhaite s'adresser " à un public qui inclut - mais déborde largement - celui qui constitue l'univers sociologique traditionnel (et quelque peu redondant) des news "[151].

2. La logique structurelle des " reprises "

Ces transformations structurelles, qui ont eu lieu dans les médias omnibus nationaux dans les années 80 et au début des années 90, ont des effets multiples sur la production d'événements tels que le " scandale du sang contaminé ". L'émergence et le développement de cette affaire mettent en effet en évidence le

---

[149] Ces statistiques sont issues d'une enquête du CESP portant sur les " habitudes de lecture ". On a retenu les lecteurs qui déclare lire chaque semaine l'un de ces newsmagazines.

[150] Cf. l'interview donnée à *Libération*, 21 janvier 1994.

[151] *Marianne*, 28 avril-4 mai 1997.

poids de la structure de cet espace à travers les “ reprises ” entre médias, qui est un des phénomènes les plus importants et peut-être les moins visibles du fonctionnement de cet univers[152]. Si le processus des “ reprises ” n’est pas nouveau, il s’est modifié avec l’homogénéisation du champ journalistique et le développement des médias audiovisuels. De plus, il n’a jamais été véritablement décrit par les chercheurs en sciences sociales ou les journalistes, sinon de manière rapide (à propos d’événements politiques notamment[153]) pour dénoncer ses effets : l’“ uniformisation ” ou l’“ auto-intoxication ”. Le fait qu’un événement prenne une ampleur importante ou, au contraire, que pour tel autre, “ la mayonnaise ne prenne pas ”, pour reprendre une expression du milieu, s’explique très fortement par la circulation interne de l’information dans l’espace des médias omnibus nationaux. Les “ reprises ” révèlent la structure du champ journalistique au sens où elles permettent de mesurer le poids fonctionnel respectif des différents médias. L’événement est en partie le produit d’un effet de champ provoqué par les “ revues de presse ” auxquelles procèdent la plupart des journalistes, sous des formes évidemment variables selon les services, les médias, etc. S’intéresser aux productions des confrères est une nécessité professionnelle pour ceux qui commandent ou proposent les “ sujets ”. La “ revue de presse ” constitue une sorte de bourse des meilleures informations, celles dont le champ dans son entier (ou tout du moins, dans ce cas, les médias omnibus) se doit de parler. Lorsqu’un média ignore une information ainsi plébiscitée par la quasi-totalité des médias, on

---

[152] Ce point avait été déjà développé dans l’article réalisé avec Patrick Champagne : “ L’information médicale sous contraintes. A propos du ‘scandale du sang contaminé’ ”, *art.cit.*, pp. 60-62.

[153] Cf. par exemple deux articles parus dans la revue *Le Débat* (n°66, 1991) : Monique Dagnaud, “ Gouverner sous le feu des médias ” ; Jean-Claude Guillebaud, “ Crise des médias et crise de la démocratie ”.

estime souvent qu'il s'agit, selon l'expression indigène, d'un " ratage ". Les " reprises " sont en fait une sorte de vote interne par lequel certaines fractions de la profession choisissent à un moment donné ce qui est jugé digne de figurer parmi les informations du jour. Ces votes sont souvent assez semblables quel que soit le domaine d'information (économique, médicale, social, scientifique, sportive, générale, politique intérieure, étranger, etc.) même s'ils méritent d'être affinés suivant ces secteurs qui constituent autant de sous-espaces relativement autonomes[154].

> Cependant, les " reprises " d'un article, d'un reportage, ou la place qui leur est accordée, ne dépendent pas uniquement de cette structure mais aussi des propriétés de l'" actualité " du jour dans la mesure où le passage d'une information diffusée par un titre à l'ensemble des principaux médias nationaux ou la place qui est la sienne doit être rapporté aux " événements " qui sont en concurrence avec elle. " Quand je rentre à mon hôtel parce que souvent je suis en province, je mets la télé, j'écoute *France Info*, si le pape est mort, je ne vais pas faire six feuillets. Je sais que je serai coupé, je déteste ça donc je vais faire un papier court pour ne pas être coupé ", explique par exemple un chroniqueur judiciaire d'un quotidien national qui a couvert le " scandale du sang "[155]. Celle-ci n'est pas la même selon les supports et est particulièrement forte en télévision et en radio où la place accordée à l'information est réduite par rapport à la presse écrite. Il est évident qu'une information, si elle intervient dans une période marquée par exemple par une guerre impliquant l'Etat français comme ce fut le cas pendant la " guerre du Golfe ", a moins de chance de figurer, ou que sa place sera réduite, dans la sélection des médias généralistes de diffusion nationale. En second lieu, les " reprises " dépendent aussi de la mise en valeur de l'information. Par exemple, dans la presse écrite, sa place détermine son importance journalistique : à la " une " ou dans les pages intérieures, en tête de page ou en pied de page, en développé ou en bref, etc. Mais ces deux facteurs intervenant dans le processus des " reprises " - l'actualité et la mise en valeur d'une information - demeurent secondaires par rapport à la position du média considéré dans la structure du champ journalistique.

La structure du champ des médias omnibus nationaux n'est probablement jamais aussi visible, à la différence de l'information plus routinière, que dans le cas des " affaires " comme celle du " sang contaminé " où les médias peuvent " sortir " des informations que leurs confrères n'ont pas. Ce sont des situations où le taux de " reprise " et le type de supports qui reprennent conditionnent fortement la réussite ou l'échec journalistique de l'information diffusée.

---

[154] Pour l'exemple des journalistes médicaux des médias omnibus, voir plus loin chapitre 3.

Les médias dominants de la presse écrite : des “ déclencheurs ”

Paradoxalement, ce ne sont pas les journaux à “ scandale ”, surtout s’il s’agit de la presse d’extrême droite (*Minute* par exemple), qui sont à l’origine des “ scandales ” les plus médiatisés. Dans un autre registre, la révélation d’une “ affaire ” par *Le Canard Enchaîné*, qui publie chaque semaine des “ scandales ”, ou *L’Evénement du Jeudi* (“ *L’Evénement du Jeudi*, il faut dire ce qui est, quatrième hebdomadaire français qui est un peu sensationnaliste ”[156], explique par exemple un journaliste d’un quotidien national), et plus encore par *France Soir* ne suffit souvent pas non plus à faire l’événement. Si leurs informations ne sont reprises par aucun autre support de presse ou par des titres peu prestigieux, elles restent localisées dans leurs colonnes. On peut observer à deux périodes différentes dans la genèse du “ scandale du sang contaminé ” que les “ reprises ”, ou au contraire les “ non-reprises ”, sont décisives dans la constitution d’une affaire. Le premier exemple est la publication en avril 1989 de deux articles dans *Le Canard Enchaîné* qui, en s’appuyant sur des documents, mettent en cause les autorités sanitaires à propos de la contamination des hémophiles en 1985. Alors qu’ils contiennent des informations proches de celles qui feront scandale à partir de 1991, ces articles sont à l’époque quasiment ignorés ou par leurs confrères. Seul *Le Parisien* fait directement écho au premier article de l’hebdomadaire satirique, titrant en “ une ” : “ des centaines d’hémophiles victimes d’une négligence ? ”[157].

Le *Canard Enchaîné* (12 avril 1989), bénéficiant d’une “ fuite ”, publie un article - qui ne fait pas l’objet d’un appel en “ une ” - sous le titre “ Quand les centres de transfusion

---

[155] Entretien, 1996.

[156] Entretien, 1992.

[157] *Le Parisien*, 14 avril 1989.

distribuaient le sida ” dans lequel il explique qu’“ en 85, on liquidait des stocks de sang frelaté ”. “ Pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois, en 1985, le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) a liquidé des stocks de produits sanguins qui avaient de fortes chances d’être ‘porteurs’ du virus du sida ”, explique l’auteur d’un article signé sous un pseudonyme. Un extrait d’un texte de Michel Garretta du 26 juin 1985 est publié dans laquelle il est écrit que “ la distribution des produits non chauffés reste la procédure normale tant qu’ils sont en stock ”. L’histoire de cet article montre le caractère “ sensible ” du sujet pour les journalistes qui le traitent comme pour des médecins. L’auteur de l’article[158] se souvient qu’il avait pris avant de publier la précaution, n’étant pas médecin, de consulter une consoeur qui avait fait des études de médecine et qui connaissait le sujet. Il note rétrospectivement qu’il avait hésité à publier le document. Si quelques déclarations de médecins sont évoquées dans le corps de l’article qui contredisent la version d’un responsable du CNTS, Bahman Habibi, ceux-ci ne sont pas cités nommément. Dans un second article de l’hebdomadaire satirique la semaine suivante (19 avril 1989), François Pinon, directeur d’un Centre de tranfusion d’un hôpital parisien, est le seul à accepter à livrer son identité pour accuser : “ Ca n’a pas été une période très jolie. Les décisions médicales ont été soumises à des préoccupations politiques. Je n’ose pas dire économiques ”. Un “ spécialiste des transfusions ”, cité anonymement, met aussi en cause les autorités sanitaires en parlant d’un “ délai de deux mois ” entre qui a été “ perçu comme une véritable incitation à liquider les stocks de produits sanguins pouvant être infectés par le sida ”. Le journaliste du *Canard Enchaîné*, s’appuyant sur un document, les déclarations de ces médecins et sur celles de Jean Péron-Garvanoff, met en cause la responsabilité à la fois du secrétariat d’Etat à la Santé d’Edmond Hervé en 1985 mais aussi celle du CNTS.

Si ces faibles “ reprises ” doivent beaucoup au manque de preuves, bien que certains commencent à avoir des doutes - “ L’affaire était tellement incroyable que, faute de la totalité des preuves, le journal a renoncé (...) A l’époque, pourtant, il existait un faisceau de présomptions qui donnait à penser que nombre d’hémophiles s’étaient fait inoculer le sida lors de transfusions...mais on pouvait penser, à l’époque, au maximum à une erreur médicale ”, se souvient un journaliste d’un hebdomadaire[159] -, elles s’expliquent aussi par la faible légitimité dont jouit, à l’époque, en ce domaine *Le Canard Enchaîné*. Les journalistes médicaux de la presse parisienne, souvent médecins, qui avaient déjà évoqué ce problème ignorent cet article parce qu’il est rédigé par un non-spécialiste. Cependant, Jean-Yves Nau, l’un des rubricards du *Monde*, reprend et complète, quinze jours plus tard, l’article du *Canard Enchaîné* en publiant, dans son supplément “ Sciences et médecine ”, un grand article intitulé “ le scandale des

---

[158] Entretien, 1992.

hémophiles ” (sans guillemets cette fois-ci à “ scandale ”) avec un appel en “ une ” titré “ Hémophilie et sida: les pouvoirs publics pris en faute ” (*Le Monde*, 28 avril 1989). Mais cette “ reprise ” du *Monde*, qui ne figure qu’en pages spécialisées, ne suffit pas non plus à déclencher un “ scandale des hémophiles ”.

> “ Ce n’est pas un éditorial disant ‘il y a un scandale’, explique trois ans plus tard l’auteur, journaliste médecin[160]. C’est une manière de dire voilà la chronologie d’une affaire, voici les documents annexes, le travail de Péron-Garvanoff, etc. Voilà, en gestation, les éléments qui pourraient faire un scandale ”. Cet article a une tonalité très politique puisqu’il vise le secrétaire d’Etat (M. Edmond Hervé) et le ministre des Affaires sociales de l’époque (Mme Georgina Dufoix) accusé d’avoir autorisé de fait l’écoulement de stocks potentiellement dangereux : “ La principale anomalie de ce dossier, écrit alors le journaliste du *Monde*, tient dans la décision prise en juillet 1985 par le ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, et par le secrétaire d’Etat chargé de la Santé de ne plus désormais rembourser par la Sécurité sociale que les facteurs de coagulation chauffés. Cette décision, qui a pris la forme d’un arrêté daté du 23 juillet 1985, signé par les deux directeurs de cabinet, ne devait entrer en application - chose difficilement compréhensible - qu’à partir du 1er octobre de la même année (...) On autorisait tacitement l’utilisation, durant deux mois, de substances potentiellement contaminantes ”. L’article ne s’appuie donc pas exactement sur les éléments qui seront apportés par Anne-Marie Casteret dans *L’Evénement du Jeudi* en avril 1991 (le compte rendu de la réunion du 29 mai 1985 du CNTS) qui visait essentiellement le CNTS. Dans le premier semestre 1989, ce newsmagazine (13 au 19 avril 1989) participe au mouvement en publiant un article au titre accusateur : “ Sida et transfusion : ces hémophiles qui ont été sacrifiés ”.

Le second exemple de “ non-reprise ” concerne cette fois un article de *France Soir* qui fut le premier quotidien national d’information générale à employer le vocable de “ scandale ” sans guillemets à la “ une ”, le 20 mars 1991, titrant sur le “ scandale du ‘sang à risques’ ”. De la manière que dans le cas du *Canard Enchaîné* en 1989, cette publication n’est pas jugée crédible pour les journalistes spécialisés des autres organes de presse et l’article a été ignoré : “ *France Soir* est donné comme journal populaire machin truc etc. Deuxièmement, comment veux-tu réagir sauf à répéter que ‘*France Soir* a dit que’, et encore ce qui ne se fait pas, enfin ça sert à rien... ”, explique un journaliste d’un autre quotidien parisien. Un journaliste de *France Soir* lui-même raconte que “ son ” journal “ jouit d’une

---

[159] Entretien, 1992.

image de marque tellement mauvaise que (...) les confrères sont méfiants ”. Seul *TF1* reprend cette information et réalise un reportage au journal de 13 h sur les “ hémophiles (...) qui attendent toujours une décision de justice ”. Mais l’information ne fait pas l’événement.

Le poids de la structure du champ des médias omnibus nationaux dans le processus des “ reprises ” se confirme quand on s’intéresse à une période plus longue entre le printemps 1991 et 1993 essentiellement, c’est-à-dire lorsque le “ scandale du sang contaminé ” s’impose à la “ une ”. Compte tenu de son importance médiatique, il devient un enjeu de concurrence entre les différents titres de la presse quotidienne. Cette concurrence pour être le premier à divulguer une information doit être replacée dans les luttes pour la conquête de la légitimité interne au sein de l’ensemble du champ journalistique et des sous-espaces spécialisés tels que celui du journalisme médical (chapitre 3). Si certains journaux ont un rôle déterminant (comme *Le Canard Enchaîné* et surtout *L’Evénement du Jeudi*) en révélant certains faits, leurs informations n’entrent souvent là encore dans le circuit de l’information importante que sous la condition qu’elles soient reprises par certains de leurs confrères qui ont un pouvoir de consécration interne majeur. En effet, trois quotidiens (*Libération*, *Le Figaro* et surtout *Le Monde*) ont eu un impact décisif dans le retentissement médiatique de l’“ affaire du sang ”, soit parce qu’ils ont “ révélé ” certains aspects, et ont été repris par leurs confrères de la presse écrite comme de l’audiovisuel, soit parce qu’ils ont, à l’inverse, repris d’autres journalistes, signifiant par là l’importance journalistique qu’ils accordaient à leurs informations.

---

[160] Entretien, 1992.

Parmi les trois quotidiens nationaux évoqués, *Le Monde* occupe une position dominante par rapport à ses confrères. Bien souvent il suffit qu'il divulgue une information en premier, et qu'elle soit suffisamment mise en valeur, ou qu'il reprenne une information d'un des ses concurrents pour donner aux faits révélés une " cote " journalistique élevée. Le poids fonctionnel du *Monde* tient non pas à sa grande diffusion, comme dans le cas des médias audiovisuels généralistes, mais à sa légitimité interne. L'expression " journal de référence " souvent employée à son sujet exprime la position haute du quotidien dans le champ journalistique. Il incarne une des formes d'excellence professionnelle à la française[161]. On le voit bien dans de nombreuses spécialités journalistiques, où les " rubricards " du *Monde* jouissent d'un prestige important à la fois auprès de leurs confrères et de leurs sources.

> Un ancien journaliste spécialisé du *Monde* décrit cette position dans un ouvrage qu'il a rédigé avec deux chercheurs en sciences sociales[162] : " Avant, j'étais le 'pape'. Je l'ai appris récemment, après mon départ du *Monde*. J'ai gagné ce surnom en 17 ans de spécialisation sur les rubriques 'médias', 'communication' ou 'audiovisuel'. Non que je sois infaillible en la matière, je me suis souvent trompé. Mais je devais donner l'impression d'y exercer une espère de magistère, d'occuper ce rôle de toute éternité et, en prime, d'être indélogeable ".

La domination du *Monde* s'exerce notamment dans le journalisme médical où les deux journalistes de ce quotidien exercent une sorte de " magistère " que leurs concurrents ont tenté de remettre en cause à l'occasion de l'" affaire du sang " (chapitre 3). Livré en début d'après-midi dans la plupart des rédactions parisiennes et des institutions, *Le Monde* constitue pour un certain nombre de journalistes une lecture obligée et détermine plus ou moins " leur " actualité. Le

---

[161] Sur *Le Monde* et son prestige interne, cf. Jean-Gustave Padioleau, *" Le Monde " et " le Washington Post ". Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985.

[162] Jean-François Lacan, Michaël Palmer et Denis Ruellan, *Les journalistes. Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Syros, 1994, pp. 46-47.

fait qu'il paraisse l'après-midi renforce sans doute son poids fonctionnel même s'il ne suffit pas à l'expliquer : *La Croix*, qui est également un " journal du soir ", n'a pas le même impact. Distribué dans les rédactions en début d'après-midi, *Le Monde* par sa hiérarchisation et son traitement de l'information influence les journaux télévisés du soir et les quotidiens du lendemain.

Dans le cas du " scandale du sang contaminé ", l'importance du poids fonctionnel du *Monde* apparaît par exemple au cours du mois d'octobre 1991 avec les nombreuses " reprises " dont font l'objet les informations des deux journalistes médicaux du *Monde*, Jean-Yves Nau et Franck Nouchi : documents " inédits ", interviews de Michel Garretta, directeur démissionnaire du CNTS, de Jacques Ruffié, ancien président du CNTS, ou encore de Jacques Roux, ancien directeur général de la santé. Ainsi, le 21 octobre, tous les journaux télévisés " s'ouvrent " sur les inculpations de trois médecins (Michel Garretta, Jacques Roux et Robert Netter), annoncées par l'*Agence France Presse*, mais aussi sur les informations du *Monde* distribué dans l'après-midi. L'un des présentateurs du " 19/20 " sur *FR3* dit par exemple ce jour-là : " Nous allons commencer par une information inquiétante, elle est donnée par *Le Monde*. D'après notre confrère, 400 000 Français auraient été contaminés par du sang infecté. *Le Monde* se fonde sur une note remise en 89 au ministère de la Santé par le Dr Garretta (...) Et cette révélation coïncide avec l'inculpation aujourd'hui du Dr Garretta ".

*Le pouvoir de consécration interne de l'*Agence France Presse

Dans ce champ de production, l'*Agence France Presse* occupe une position singulière dans la mesure où son public est restreint à des abonnés : organismes étatiques et para-étatiques, certaines sociétés privées dont une grande part d'entreprises de presse. Sa position dominante dans la production de l'information

omnibus tient donc à sa diffusion au sein du champ journalistique lui-même et au sérieux des informations qu'elle diffuse. Elle renvoie à l'histoire de l'agence, héritière en 1944 de l'Agence Havas, et à laquelle l'Etat, son propriétaire et principal client, avait accordé une position forte. S'imposant comme la seule grande agence de langue française après la disparition de l'*Agence Centrale de presse* (*ACP*) en 1989, elle est en position dominante sur le marché national par rapport à ses principaux concurrents qui diffusent majoritairement des produits en langue anglaise (comme *Associated Press* ou *Reuter*).

Le cas du " scandale du sang contaminé " est révélateur du pouvoir de consécration interne que détient l'agence qui contribue souvent à " officialiser " une information aux yeux des autres journalistes. " L'*AFP* rassure, elle a un côté officiel ", résume un journaliste d'un hebdomadaire[163]. Au même titre que la télévision, la " reprise " d'une information par l'*AFP* donne une " valeur " journalistique à cette information, une " valeur " qui dépend plus précisément de la place qui lui est accordée et de la vitesse à laquelle elle est diffusée suivant l'ordre des priorités[164]. Comme l'explique un journaliste du *Canard Enchaîné*, " on constate que bien souvent on n'est pas repris quand l'*AFP* ne nous reprend pas "[165]. Elle a donc un effet " amplificateur " très important puisque ses informations parviennent dans toutes les rédactions et suscitent à leur tour des " reprises " en chaîne[166]. L'*AFP* constitue une des principales matières premières

---

[163] Extrait d'une conversation informelle, 1992.

[164] Sur la hiérarchisation de l'information à *l'Agence France Presse*, cf. Meredith Kingston, " Réduire à l'événement. La couverture des sujets irlandais par l'Agence France Presse ", *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 67-86.

[165] Entretien, 1992.

[166] Les " reprises " par les clients constituent pour les journalistes une sorte d'indice de satisfaction par rapport au service rendu. Michaël Palmer, dans un travail sur l'agence *Reuter*, une

des journalistes qui présentent les journaux de radio et de télévision[167]. Ceux-ci reprennent d'ailleurs parfois quasiment mot pour mot le *lead*, c'est-à-dire les premières lignes des dépêches, pour résumer une information. Les dépêches de l'*AFP* sont souvent, surtout dans les médias audiovisuels, la première et seule approche quand une information est diffusée dans l'urgence. Le poids de cette agence est d'autant plus fort pour les journalistes généralistes qu'ils ne connaissent souvent pas les sujets dont ils ont à traiter, comme c'est arrivé dans le cas du " scandale du sang ". Un grand reporter d'une chaîne de télévision, qui a couvert le " scandale du sang ", explique que, pour lui, " l'information souvent, c'est l'*AFP* (...) et c'est la presse écrite dans le meilleur des cas. Mais ce n'est souvent que l'*AFP* "[168].

Un journaliste d'un quotidien populaire, qui a traité de l'affaire du sang contaminé, explique ainsi dans un autre domaine - l'étranger - l'importance des dépêches d'agences, et principalement de l'*AFP*, dans sa documentation personnelle : " Je suis assez méthodique dans ma façon de travailler c'est-à-dire je vois une dépêche qui m'intéresse sur l'URSS, sur le Vietnam, sur le Canada, sur...je la classe. J'ai des dossiers, je garde les dépêches parce que le jour où je pars en reportage... Là, je pars en Roumanie mercredi et je reste jusqu'à dimanche. Le sujet que je dois faire sur les enfants de la rue, ça va me prendre deux jours hein à peu près (...) Les trois autres jours, je vais traiter d'autres sujets,

---

des agences concurrente de l'*AFP*, montre l'importance accordée à ce critère économique (cf. " L'information agencée, fin de siècle. Visions du monde et discours en fragments ", *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 91-92).

[167] C'est particulièrement vrai pour les jeunes journalistes, qui présentent les flashes d'information, dont le travail consiste essentiellement à résumer des dépêches d'agences.

[168] Entretien, 1995.

j'ai regardé dans ma pochette Roumanie, je vais trouver des dépêches qui vont me permettre de ne pas perdre de temps ".

Les journalistes de la presse écrite suscitent parfois eux-mêmes la " reprise " de leurs informations par l'*AFP*. Ainsi, dans le cas du " scandale du sang contaminé ", lorsqu'Anne-Marie Casteret, journaliste médicale à *L'Evénement du Jeudi*, s'apprête à publier son article dans le numéro du 25 avril 1991, considéré comme " déclencheur " par beaucoup de journalistes, elle contacte directement sa consoeur de l'*Agence France Presse*, pour que celle-ci annonce le texte la veille de la parution. Le poids fonctionnel de l'agence pourrait être étudié de manière plus détaillée en suivant, pendant plusieurs jours ou semaines, l'itinéraire des dépêches sur un sujet précis et en le complétant " à chaud " par des entretiens avec les journalistes qui les reprennent. Le taux de reprise par exemple dans la presse quotidienne régionale est souvent très élevé parce que de nombreux titres réalisent la quasi-totalité de leurs pages nationales avec des dépêches de l'*AFP*[169]. A défaut, un exemple tiré du " scandale du sang contaminé " apparaît très significatif du crédit qui est souvent accordé aux informations diffusées par l'*Agence France Presse.* Il suffit qu'une erreur factuelle soit commise par des journalistes de l'agence - ici l'éventualité d'une mise en examen pourtant impossible pour des raisons juridiques mais formulée par un avocat - pour qu'elle

---

[169] On pourrait ainsi faire souvent l'exercice de comparer les titres des journaux. Ainsi, sur les comptes rendus d'audience datés du 7 juillet 1992, on peut observer les similitudes entre certains journaux qui n'avaient pas de reporters sur place et donc reprenaient les dépêches de *l'Agence France Presse* datées du 6 juillet (" Huitième audience du sang contaminé : le témoignage de JLT, ex-patient du Dr Allain ") : " Un témoignage redoutable " (*Nice Matin*), " Le redoutable témoignage d'un ancien patient du Dr Allain " (*La Nouvelle République*) " L'accablant témoignage d'un patient " (*La Montagne*), " Procès du sang : un témoignage accablant " (*Le Républicain Lorrain*), " Le témoignage édifiant d'un patient " (*Le Télégramme*), " Procès du sang contaminé : témoignage accablant contre le Dr Allain " (*Le Courrier Picard*).

soit immédiatement répercutée par de nombreux médias, et notamment les médias audiovisuels qui ont plusieurs éditions dans une même journée.

> Le 11 janvier 1992, à **13 h 46**, une dépêche annonce que “ la Cour d’appel de Montpellier a décidé l’ouverture d’une information judiciaire à la suite de la plainte déposée en octobre par le comité Languedoc-Roussillon de l’Association française des hémophiles contre neuf ministres[170] et quatre médecins. Le comité avait porté plainte pour “ empoisonnement ” (administration volontaire de substances nuisibles) et “ crime contre l’humanité ”. L’ouverture d’une information “ ne préjuge en rien ” de l’éventuelle décision d’inculper ou non les ministres et les médecins, a indiqué samedi à la presse Me Pierre Alberola, l’avocat montpelliérain du comité ”. A **14 h 32** : des journalistes, dans une nouvelle dépêche plus importante quantitativement, renouvellent ces informations largement diffusées dans l’après-midi par des stations de radio. A **16 h 52**, c’est-à-dire près de trois heures plus tard, l’agence informe ses clients d’“ annuler ses FRA 191 et 202 [il s’agit des numéros attribués aux dépêches] de Montpellier (ouverture d’une information contre neuf ministres et quatre responsables du CNTS) qui contiennent des erreurs. Une nouvelle version suivra ”. A **18 h 53**, une nouvelle dépêche rédigée par un autre journaliste tombe titrée “ Sida : démenti du procureur général de Montpellier sur l’ouverture d’une information judiciaire ”. “ Le procureur général auprès de la Cour d’appel de Montpellier (Hérault), M. Georges Mignonat, a démenti samedi soir les informations données précédemment à l’AFP par l’avocat de plusieurs hémophiles sur l’ouverture d’une information judiciaire contre neuf ministres ou anciens ministres et quatre médecins, responsables ou anciens responsables de la transfusion sanguine ”, explique-t-il. Un peu plus loin, le journaliste mentionne que “ conformément à la constitution, des ministres soupçonnés ou accusés d’avoir commis des délits ou des crimes dans l’exercice de leurs fonctions ne sont justiciables que de la Haute Cour de justice, composée de parlementaires ”.

Ce pouvoir de consécration interne a été amplifié, dans la période récente, par l’informatisation des rédactions. Alors qu’au début des années 80, peu de journalistes avaient accès à l’ensemble des dépêches de l’*Agence France Presse* qui arrivaient sur des télescripteurs sur un support papier, puis étaient triées par secteur d’information. L’informatisation de leur réception à partir la seconde moitié des années 80 a permis à chaque journaliste de consulter l’intégralité des fils de l’agence sur son ordinateur individuel. Ceux-ci ne sont plus le privilège des seuls rédacteurs en chefs.

> *Entretien avec un grand reporter d’une chaîne de télévision, 1995*
>
> “ On a eu le Basis [nom de l’ordinateur qui permet de consulter les dépêches] à 87...ouais c’est ça. *M6* l’a eu dès 87, nous on l’a eu en 89. Donc voyez c’était... Et c’était

---

[170] Cette information a dû être jugée d’autant plus importante que parmi les neufs ministres mentionnés nommément figuraient trois anciens premiers ministres : Pierre Mauroy, Laurent Fabius et Michel Rocard.

quand même une prime... Le bon journaliste, c'était au moins celui qui se donnait la peine, on arrivait à faire le tri entre ceux qui étaient bien actifs et tout mais maintenant vous avez ceux qui...qui passent leur temps à aller bouffer, à ne rien faire, à aller refaire le monde à la cafétéria. Cinq minutes avant la conf, ils regardent vite leur Basis et tout. 'Mais oui, oui tout le monde sait ça. Nous savons bien que Fabius a déclaré...' Des connaissances, c'est un robinet d'eau tiède... Il n'y a pas de prime, c'est très bête ce que je vais dire, c'est très *boyscout*, très pétainiste, il n'y a plus de prime à celui qui bosse. Il y a moins... C'est facile, je prends machin... "

Entretien avec une journaliste d'une radio périphérique, 1995

" Il y avait 3/4 copies donc ça atterrissait chez...un exemplaire pour le présentateur, un exemplaire pour le *flashman*, un exemplaire pour le rédacteur en chef et 3/4 exemplaires pour les services concernés. Enfin, à chaque fois pour... Et là, à partir du moment où tout le monde a eu accès aux dépêches qui arrivaient et qu'on vous a (inaudible), ça a changé un petit peu. Ils avaient plus une légitimité automatique liée à la rétention...à la...

- *Là, tout le monde peut être sur le créneau et peut...*

- Tout le monde peut être sur le créneau et tout le monde peut lire, tout le monde peut lire l'information, tout le monde peut voir ce que le rédacteur en chef n'a pas vu. "

Les médias audiovisuels généralistes : des " amplificateurs "

Quel que soit le secteur traité, la position dominante au sein du champ journalistique des chaînes de télévision, et des journalistes qui y travaillent, depuis les années 80 se mesure à travers la circulation des personnes, comme on l'a vu, mais aussi des biens symboliques que constituent les informations journalistiques. Le " scandale du sang contaminé " montre le poids fonctionnel très important de ce média qui dispose lui aussi d'un pouvoir de consécration interne à travers les " reprises ". Les principales chaînes de télévision généralistes (*TF1*, *France 2*, *France 3* et *La Cinq* jusqu'en 1992), qui accordent une place relativement importante à l'information, jouent dans cette affaire essentiellement un rôle d'" amplificateur " - cette expression paraît plus adéquate que celle de " suivisme "[171] souvent employée par des journalistes eux-mêmes - par rapport aux médias dominants de la presse écrite. La puissance de leur diffusion est sans commune mesure avec celle des quotidiens nationaux (qui tiraient à 2,7 millions d'exemplaires en 1991), régionaux (6,9 millions) ou des quatre newsmagazines.

> “ On n’est plus... Il ne boxe pas du tout dans la même catégorie. Le Monde et même France 3 qui est un petit journal, c’est une deux chevaux par rapport à un AMX 30. Le Monde... On n’a pas compris l’aspect linéaire de la télé, c’est pas le mot mais... Le Monde tire à combien, 400 000-500 000. 400 000 bon mais combien... Il y a 400 000 personnes qui vont l’acheter. Pour un article, prenez un article type sang contaminé, combien vont le lire (...) la télé, ça se compte...l’unité de compte c’est le million en fait, vous êtes tout de suite à deux points (rires de notre part). C’est 25 000 par rapport au million. Mais on ne réalise pas, l’unité de compte, c’est le million (...) Quand vous êtes à un point, vous êtes à 500 000, quand vous êtes à deux points, vous êtes à 1 million, dès que vous avez un petit succès d’estime, vous êtes à trois millions, quatre millions et un bon journal, c’est... Nous, on est à 8, 7/8 millions. ” *(Entretien avec un grand reporter d’une chaîne de télévision, 1995).*

Ce rôle d’“ amplificateur ” tient aussi au fait que les journalistes de télévision sont presque toujours dépassés dans la concurrence pour la priorité - il existe bien évidemment différents sous-espaces (par exemple entre les grandes chaînes généralistes) et différents types de concurrence (être le premier à avoir telle déclaration ou telle image) spécifiques -, c’est-à-dire dans la capacité à être le premier à “ lever ” une information. Ils “ sortent ” moins de *scoops* que les journalistes des principaux quotidiens nationaux et des quatre newsmagazines. Cela tient notamment aux contraintes de production propres à la télévision (et dans une certaine mesure à la radio) qui constituent parfois un handicap dans leur rapport à certaines sources surtout dans le milieu médical, plus réticent que d’autres à la visibilité médiatique, et encore davantage quand il s’agit d’affaires comme celle du “ sang contaminé ”.

> “ Les documents internes du CNTS (...) ne pouvaient pas aller vers la grande presse. Ils ne pouvaient aller que, je dirais, vers L’Evénement du Jeudi ou des trucs un peu annexes. Nous, on n’a jamais eu de documents à U [nom d’une chaîne]. Ca ne peut pas aller vers nous et ça, c’est un truc qu’on a essayé de répéter vingt fois à nos rédacteurs en chef et qu’ils n’ont jamais compris (...) Et ils vous disent : ah mais on est le premier média. Justement, parce qu’on est le premier média, on n’aura rien. Forcément ”. *(Entretien avec une journaliste de télévision, 1995)*

---

[171] Plusieurs enquêtés l’ont employée dans des entretiens.

Le travail journalistique en télévision comme en radio tend, bien que cela soit variable selon les sujets et le type de journalistes qui les “ couvrent ”[172], à faire réagir des protagonistes sur les articles de leurs confrères et/ou à les mettre en image ou à les reformuler dans un autre format pour les radios.

Entretien avec une ancienne journaliste médicale d’une radio périphérique, 1995

“ C’est le fonctionnement des radios, on n’a tellement pas le temps de faire nous nos enquêtes, que quand un hebdo ou...quand un hebdo en général sort un truc, en général, on rebondit dessus. Alors en allant chercher les réactions à ce que dit l’Evénement du Jeudi [elle évoque ici un article de l’hebdomadaire daté du 25 avril 1991) mais sans savoir trop le temps de retourner en amont. Donc moi, j’ai fait comme tout le monde. ”

Entretien avec un grand reporter de la télévision, 1995

“ Souvent qu’est-ce qu’on fait, on prend la ‘une’ du *Monde*, ils sortent un truc, donc on cherche les images correspondantes, on met deux heures à les trouver...

- *On cherche l’illustration.*

- ...l’illustration, on a dû mal à trouver ou une réaction mais grosso modo c’est l’info du *Monde*... On va faire réagir quelqu’un sur l’info du *Monde* et puis très... Et puis le temps qu’on a l’image, qu’est-ce qu’on fait souvent, on change trois mots, on recopie le journal, on lit le journal pour les autres. Et c’est ce que je voulais dire tout à l’heure, on lit le journal aux gens, on leur lit le journal en images, c’est ça que je vous disais. ”

C’est cette puissance d’amplification qui conduit des journalistes de la presse écrite au cours du “ scandale ” à chercher plus ou moins consciemment et/ou à se réjouir des “ reprises ” par leurs confrères de télévision, voire à susciter des sujets d’émissions. Une information prend en effet d’autant plus de “ valeur ” journalistique qu’elle est “ reprise ” par la télévision. Cette “ reprise ” est valorisante pour le journaliste spécialisé parce qu’elle donne du crédit à la fois à son information, à son support et à lui-même. Au-delà, elle procure de la satisfaction personnelle et est appréciée par des supérieurs hiérarchiques, qui accordent souvent aux “ reprises ” une très grande importance. “ Au journal, ça

---

[172] Pour autant, il serait inexact de croire que les journalistes de télévision ne font que reprendre des articles de la presse écrite d’informations générales ou de *l’Agence France Presse*. Dans le cas des spécialistes de l’information médicale, ils choisissent leurs sujets parfois aussi dans la presse professionnelle ou dans des journaux spécialisés sur le sida. Ils vont aussi directement à la source puisqu’ils s’informent comme leurs confrères de l’activité du champ médical, assistant aux mêmes conférences de presse ou colloques spécialisés et lisant parfois les mêmes revues médicales internationales.

leur plaît bien (...) les directeurs sont toujours contents quand ils voient N [nom d'un quotidien national] apparaître à la télé ", explique un journaliste médical d'un grand quotidien national[173]. Pour ne prendre qu'un exemple, Anne-Marie Casteret, à la sortie de son premier article sur le " scandale du sang " en avril 1991, a cherché, avec plus ou moins de succès suivant les médias, à mobiliser ses confrères spécialisés pour qu'ils reprennent ses informations, qu'ils leur donnent de l'importance et, plus largement aussi, pour défendre les interprétations qu'elles jugeaient les plus justes. Ainsi, elle a collaboré, avec notamment un journaliste reporter d'images, à la réalisation de reportages pour une émission d'information de *TF1*, " Le droit de savoir "[174], largement basé sur sa propre documentation.

A l'inverse, par un aller-retour complexe, les " unes " des journaux télévisées influencent les journalistes de la presse écrite, et particulièrement les rédacteurs en chef qui regardent avec attention les journaux de 20 h, ceux-ci pouvant donc, à leur tour, influer sur la hiérarchie de l'information du lendemain. Dans le cas du " scandale du sang ", c'est après les inculpations, lorsque l'affaire commence à être politisée, que les chaînes de télévision la font apparaître dans les premiers titres. Avant, elles avaient fait état plus brièvement de la démission du directeur du CNTS (juin 1991) et de la sortie du " rapport Lucas " (septembre 1991). Le fait que " les télés en parlent " oblige les journalistes de la presse écrite à le traiter davantage. Ils cherchent à recueillir des réactions ou réalisent des dossiers. De nombreux newsmagazines consacrent ainsi leurs " unes " au sujet fin octobre début novembre 1991 à la suite notamment du large traitement télévisé. La " reprise " d'une information par la télévision peut aussi constituer un argument

---

[173] Entretien réalisé par Patrick Champagne, 1993.

pour le simple reporter lorsqu'il cherche à imposer son sujet comme " sujet important " et donc digne de faire la " une ".

Si certains interlocuteurs des journalistes cherchent à agir sur le terrain médiatique en passant par la télévision, c'est parce qu'ils savent son impact sur l'ensemble du champ. Par exemple, il est significatif que la priorité est souvent donnée à la télévision par deux des trois responsables politiques mis en cause dans cette " affaire ", Laurent Fabius et Georgina Dufoix, quand ils ont souhaité " s'expliquer ". Dans ces cas-là, la configuration est inversée puisque ce sont les journalistes de presse écrite qui sont les amplificateurs des propos tenus à la télévision. Ainsi, à la fin de l'année 1991, les journalistes de la presse écrite et les radios ont traité longuement par exemple des déclarations de Georgina Dufoix[175] ou de Laurent Fabius[176] sur *TF1* dans leurs éditions du soir ou du lendemain.

Au-delà des " reprises ", le poids fonctionnel de la télévision dans la production de l'information omnibus se mesure également aux effets que son développement a produit sur la hiérarchie de l'information en général. L'une des transformations majeures des années 80 et 90 tient au fait que le développement des médias audiovisuels ont contribué à rendre publics des faits qui n'étaient autrefois visibles que dans les journaux les plus " populaires ". Elles ne peuvent être aujourd'hui ignorés par les médias d'informations générales parce que la télévision les aborde. Le traitement des problèmes d'un couple princier en

---

[174] Cf. par exemple l'émission diffusée le 24 juin 1991.

[175] " 7 sur 7 ", 3 novembre 1991.

[176] Journal de 20 h, 27 octobre 1991.

Grande-Bretagne, l'augmentation de la place du sport[177] et des faits divers, le recul dans la hiérarchisation de l'information de la place de l'actualité internationale[178], y compris dans les quotidiens de presse écrite situés au pôle " intellectuel " du champ journalistique (comme *Le Monde*), sont autant de signes des effets du poids de la télévision dans la sélection des sujets dignes de faire partie de l'" actualité ".

Les stations de radios généralistes ou d'information continue publiques ou privées jouent également ce rôle d'" amplificateur ". Ce sous-champ est également constitué de médias de " reprises " dans le cas de l'" affaire du sang ". Il est d'autant plus important à partir de la fin des années 80 que se met en place une radio publique d'information (*France Info*). Très écoutée par les journalistes eux-mêmes, elle est un vecteur d'amplification des informations diffusées par les journaux et/ou surtout par l'*Agence France Presse*. Cette arrivée, qui fait de surcroît suite à la mise en place au début des années 80 des radios privées essentiellement musicales sur la bande FM, a eu pour effet d'intensifier la concurrence sur les informations par exemple pour *Europe 1*, qui avait (et a toujours dans une moindre mesure) une forte légitimité interne à travers ses bulletins d'information et ses émissions du matin notamment. Mais ces phénomènes sont beaucoup plus difficiles à illustrer en raison des problèmes

---

[177] Cf. par exemple *Libération*, daté du 20 mars 1995 qui consacre une photo légendée à la " une " au retour de Michael Jordan dans le championnat professionnel de basket américain, la NBA.

[178] L'évolution du photojournalisme est aussi révélatrice à cet égard. Les photographies sur des conflits à l'étranger sont beaucoup moins rentables que les clichés " people " sur la vie des vedettes médiatiques. Pour quelques éléments sur cette évolution on peut se reporter à deux articles de presse : Michel Guerrin, " Photographes de guerre, OS de l'image ", *Le Monde*, 6 janvier 1996 ; François Hebel, " Photojournalisme : du déclin au nouveau documentaire ", *Le Monde* (pages " Horizons "), 11 septembre 1996.

matériels que posent en France les productions des radios[179]. L'analyse de la production des événements suppose non seulement de restituer la structure générale du champ des médias omnibus nationaux, comme on vient de le faire, mais également de rendre compte des rapports de force internes à des niveaux inférieurs. Si la position d'un journaliste varie suivant le média dans lequel il travaille, elle varie suivant aussi sa position au sein des sous-champs que constituent les différentes rubriques du journalisme et les médias eux-mêmes.

---

[179] Seules les productions de *Radio France* peuvent être consultées par l'intermédiaire de l'Inathèque de France.

Chapitre 2.

Les hiérarchies professionnelles

Si l'affaire du sang contaminé entre 1982 et 1991 a été essentiellement suivie par un petit groupe de journalistes spécialisés dans la médecine, son déclenchement a élargi le type de journalistes mobilisés. Confiné d'abord dans les quelques rubriques médicales de la presse écrite nationale au printemps 1991, ce problème a pris progressivement une dimension médiatique considérable en s'imposant régulièrement à la « une » de tous les médias omnibus nationaux, tout particulièrement entre 1991 et 1993. Il est couvert par des journalistes médicaux et/ou scientifiques mais aussi progressivement par des journalistes généralistes des services « Informations générales », « France » ou « Société » - appelés dans le milieu « reporters », « grands reporters », voire pour certains « journalistes d'investigation » -, des chroniqueurs judiciaires et enfin des journalistes politiques ou des éditorialistes. On pourrait ajouter de manière plus marginale les journalistes économiques, qui ont pu traiter parfois de la gestion du CNTS et des opérations financières de Michel Garretta, ou les critiques de télévision, qui ont été amenés à rendre compte et à annoncer des émissions sur le sujet. L'intervention de différents types de journalistes n'est pas une spécificité du « scandale du sang contaminé » mais caractérise de nombreux événements importants de l'histoire du sida en France compte tenu des différentes dimensions de la pathologie.

A l'inverse de la démarche qui consiste à juger les choix rédactionnels[1], l'analyse sociologique du champ journalistique vise à comprendre les raisons pour lesquelles ce sont tels journalistes ou tels autres qui couvrent l'événement. La « compétence » constitue un premier axe de différenciation entre les professionnels. S'opposent sous ce rapport les journalistes « spécialisés » - on insistera essentiellement sur les journalistes médicaux - et les journalistes « généralistes ». Cette tension entre le primat donné aux compétences professionnelles générales ou à la connaissance des sujets traités est visible à travers l'analyse des trajectoires scolaires et professionnelles des journalistes ayant couvert le « scandale ». Au-delà du simple constat de la poursuite, dans les années 80, de l'augmentation des effectifs de la profession en général et de la montée du capital scolaire, le recrutement des médias omnibus nationaux est marqué par un double mouvement. L'arrivée d'une nouvelle génération de journalistes se traduit, dans certaines rubriques, par le poids croissant des journalistes « experts » ayant suivi un cursus universitaire très spécialisé. L'exemple des journalistes médicaux illustre assez bien l'ambiguïté de la position de ces journalistes qui mettent en avant leurs compétences de « spécialistes » mais qui demandent aussi à leurs confrères de les considérer comme des journalistes « comme les autres ». Parallèlement, le recrutement de jeunes journalistes, particulièrement dans les services les plus généralistes, se caractérise aussi dans ces médias par une forte augmentation de la part des diplômés des trois

---

[1] Ainsi, Antoine Garapon, magistrat secrétaire général de l'Institut des hautes études sur la justice, conteste implicitement dans un article (« Justice et médias : une alchimie douteuse », *Esprit*, n°4, 1995, p. 21) certains choix rédactionnels, qui ne sont pas de surcroît aussi tranchés qu'il l'affirme comme on essayera de le montrer dans ce chapitre, quand il explique : « L'affaire du sang contaminé a été suivie dans de nombreux journaux jusqu'à l'audience par la rubrique

principales écoles professionnelles : le Centre de formation des journalistes à Paris (CFJ), l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ) et le Centre universitaire d'enseignement du journalisme à Strasbourg (CUEJ). Cette homogénéisation tend à montrer que le diplôme d'une école est un passage quasi obligé pour entrer dans les principaux services des grands médias, et donc que le recrutement dominant favorise le capital professionnel accumulé dans une formation spécialisée plutôt que « sur le tas » comme autrefois.

La rencontre entre différents types de journalistes à propos du « scandale du sang contaminé » constitue aussi un révélateur des hiérarchies internes au champ journalistique sous le rapport des rubriques. La question de savoir le type de journaliste qualifié pour suivre un tel événement (médical, judiciaire, politique, etc.) est un enjeu de concurrence dans chaque rédaction. Elle est en fait moins réglée par le simple rubriquage ou le jeu des circonstances (vacances, congés maternité, etc.) que par les positions occupées. Ainsi, les journalistes médicaux ont été pour la plupart dépossédés, totalement ou en partie, de la couverture du sujet, d'une façon variable selon les rédactions, au profit des journalistes occupant des positions souvent plus prestigieuses comme les grands reporters généralistes, les journalistes politiques et les éditorialistes. Le degré d'importance journalistique de l'« affaire » détermine donc largement le type de journaliste qui va la traiter. Le « scandale », qui avait été constitué au printemps 1991 en grande partie comme une « affaire médicale », en prenant une dimension médiatique plus large, perd donc sa spécificité initiale. Plus l'événement prend de l'importance plus ce sont des journalistes polyvalents ou généralistes qui le traitent. Cette

---

médecine. Certaines manipulations par les avocats n'auraient pas eu lieu si l'affaire du sang avait été suivie dès le début par des chroniqueurs judiciaires ».

division du travail journalistique a fortement contribué à transformer son traitement, notamment en le politisant.

1. Les définitions de l'excellence journalistique (« spécialiste » et/ou « généraliste » ?) : les transformations récentes du recrutement

Le double mouvement de recrutement de journalistes « experts », analysé ici dans le domaine médical, et de journalistes « généralistes », essentiellement issus des écoles professionnelles, s'inscrit dans un processus plus large de transformations morphologiques de la population des journalistes au sens large, et non pas seulement de ceux qui travaillent dans les médias omnibus nationaux. La première est l'expansion rapide des effectifs des journalistes « professionnels », qui s'est accélérée dans les années 80. Les offres de postes, du fait du développement de certains médias - comme la télévision, ou la presse spécialisée grand public et, dans une moindre mesure, la radio -, ont considérablement augmenté. Le nombre des titulaires de la carte professionnelle a été multiplié par 4,3 (27 869 en 1995 contre 6 467 en 1948). Les différentes enquêtes sur le sujet font apparaître que les périodes de croissance forte se situent dans les années 60[2] (+ 47%) mais surtout les années 80 (+ 60%) alors que la croissance de la population active a été beaucoup moins forte durant cette même période : entre les recensements de 1982 et 1990[3], la population active a augmenté de 1,5 million, passant de 21,8 à 25,3 millions, soit 185 000 actifs par an en moyenne. Cette

---

[2] Aux Etats-Unis, d'après une étude citée par Michaël Schudson (*The Power of News*, Cambridge, Massachussets, Harvard University Press, 1995, p. 149), le nombre d'étudiants suivant des études en journalisme et communication a connu une forte progression dans la seconde moitié des années 60.

croissance était plus forte entre 1968 et 1982 (+ 225 000 par an en moyenne). La forte augmentation du nombre de journalistes dans les années 80 s'inscrit plus largement dans celle des professions de l'information et de la communication comme le montrent les statistiques de l'INSEE pour le recensement de 1990[4]. Les professions de « l'information, des arts et des spectacles » ont augmenté de 48,2% entre 1982 (102 728) et 1990 (152 232). Le nombre de femmes exerçant ces professions a davantage progressé (+ 52,75% contre + 45,07% pour les hommes).

La croissance continue du capital scolaire parmi les journalistes est une autre évolution marquante des années 80. L'élévation du niveau moyen de diplôme des actifs français se confirme dans ce secteur. La part des journalistes qui ont suivi des études supérieures a augmenté de plus de 80% entre 1964 et 1990, passant de 38% à 68,7%[5]. Ce sont surtout les plus jeunes (26/30 ans) qui ont eu un cursus dans l'enseignement supérieur (85%). Une enquête de 1990 fait apparaître clairement ce passage entre une situation dominée par des journalistes dont le diplôme n'allait guère au-delà du secondaire, ou alors dans les premières années des études supérieures, à une situation dans laquelle les journalistes, pour la plupart, ont suivi des études supérieures. Ceux-ci restent toujours plus diplômés

---

[3] Ces chiffres sont extraits des documents de l'INSEE sur la population active relatifs au recensement de 1982 et 1990.

[4] Elle regroupe les « journalistes, secrétaires de rédaction », les « auteurs littéraires, scénaristes, dialoguistes », les « bibliothécaires », les « archivistes conservateurs de la Fonction publique », les « cadres de la presse, de l'édition, de l'audiovisuel et des spectacles », les « cadres artistiques des spectacles », les « cadres techniques de la réalisation des spectacles vivants et audiovisuel », les « artistes plasticiens », les « artistes professionnels de la musique et du chant », les « artistes dramatiques, danseurs », les « professeurs d'art (hors établissements scolaires) » et les « artistes de variété ».

[5] Les chiffres de ce passage sont tirés de plusieurs enquêtes : Commission de la carte d'identité des journalistes, *Enquête statistique et sociologique. Liste des titulaires de la carte professionnelle au 1er juillet 1966*, Paris, CCIJP, 1967 ; « Les journalistes, étude statistique et sociologique de la profession », *Dossiers du CEREQ*, n°9, juin 1974 ; CCIJP, *50 ans de carte professionnelle. Profil de la profession, enquête socioprofessionnelle*, Paris, CCIJP, 1986 ; Valérie Devillard, Marie-

que l'ensemble de la population active : en 1990, 75,4% sont détenteurs du baccalauréat ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur contre 60% des actifs environ. Seuls 10% d'entre eux n'ont aucun diplôme tandis qu'ils sont 48,4% à être titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 à bac + 5. Les femmes sont plus nombreuses à avoir un diplôme d'études supérieures que les hommes (64,1% contre 51,2% en 1990). D'autre part, les journalistes restent majoritairement issus des disciplines les moins prestigieuses de l'enseignement supérieur dont l'ordre n'a guère varié puisque les lettres (20%), qui attirent une forte proportion de femmes, devancent respectivement les écoles de journalisme (19,5%), les études de droit et de science politique (17,4% dont 8,42% diplômés des instituts d'Etudes Politiques) et les sciences humaines (16,5%). Les journalistes des médias audiovisuels, en moyenne plus jeunes, sont aussi dans l'ensemble plus diplômés (55,4% sont diplômés de l'enseignement supérieur) que ceux de la presse écrite (52,2%). En revanche, pour les plus diplômés (bac + 5), c'est l'inverse (9,1% contre 5,1% dans l'audiovisuel). Les jeunes journalistes (moins de 31 ans) sont en moyenne plus diplômés que leurs prédécesseurs : 48,7% d'entre eux ont au moins le niveau bac + 3. L'intensification de la concurrence a eu probablement pour effet de favoriser les détenteurs de capital scolaire et donc de réduire les possibilités d'accès aux entreprises de presse les plus prestigieuses d'une fraction de jeunes journalistes non-diplômés ou titulaires du baccalauréat.

> Il est significatif que les stages d'été rémunérés dans des journaux de la presse quotidienne régionale par exemple - dont le niveau de recrutement est tendanciellement plus bas que celui des médias nationaux -, qui peuvent contribuer à l'embauche ou à l'obtention de collaborations régulières, sont réservés uniquement aux étudiants d'écoles spécialisées ou, au minimum, aux titulaires d'un diplôme obtenu deux ou trois ans après le baccalauréat. Le type de capital scolaire, et notamment le passage par une école, est donc de plus en plus déterminant quand on va vers les positions hautes occupées par les

---

Françoise Lafosse, Jean-Pierre Marhuenda et Rémy Rieffel, *Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession*, SJTI-La Documentation française, 1991.

journalistes de la presse nationale grand public, y compris dans des spécialités moins prestigieuses. Le niveau d'études des journalistes reporters d'images (JRI), capables pour certains d'entre eux d'assurer les images, le montage et le commentaire, dans les télévisions est actuellement sans commune mesure avec ceux des cameramen des générations précédentes[6]. L'« élite » des jeunes JRI est souvent issue des instituts d'études politiques et des écoles de journalisme.

Tableau 1 : évolution de la répartition des journalistes titulaires de la carte par niveau d'études de 1966 à 1990

	1964	1990
Primaire	6,8	1,2
Technique	6,6	7,3
Secondaire	47,4	20,5
Supérieur	37	68,8
NC	2,2	2,1

Enfin, les années 80 se caractérisent par un rajeunissement de la population des journalistes professionnels. La proportion des journalistes âgés de moins de 46 ans est de 73,8% en 1990 contre 55,9% en 1953. Elle s'explique par l'arrivée massive de jeunes journalistes, particulièrement à partir des années 60 : le pourcentage de nouveaux titulaires de moins de 31 ans entre 1966 et 1971 est passé de 68% à 73% pour les hommes et de 55% à 66% pour les femmes. En 1990, plus de 40% des professionnels ont moins de 35 ans et la majorité sont titulaires de la carte professionnelle depuis moins de 11 ans. En 1990, les quatre classes d'âges les plus représentées sont les 26-30 ans (18%), les 31-35 ans (17,1%), les 36-40 ans (16,6%) et les 41-45 ans (17,1%) qui représentent 68,8% des journalistes. En 1964, la proportion des 35-44 ans était fortement sur-représentée dans le journalisme par rapport à la population active française (32,8% contre 23,2%). Dans les années 80, les principales évolutions sont l'augmentation de la tranche des 26-30 ans (15,4% en 1983 et 18% en 1990), des

[6] Le travail de doctorat est mené sur ce sujet par Jacques Siracusa à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) sous la direction de Jean-Claude Combessie.

36-45 ans (29,8% et 33,7% en 1990) et la diminution corrélative à la fois des 31-35 ans (17,1% contre 23,2%) et des plus de 46 ans (26,1% contre 28%).

> Du point de la structure selon le type d'entreprises, l'écart qui existait entre la presse écrite, qui avaient des effectifs plus âgés, et l'audiovisuel a été quasiment réduit à néant en 1990. Il existe peu de différences entre les moins de 31 ans et le reste de la profession si ce n'est qu'ils sont sous-représentés dans la presse quotidienne régionale (14,6% contre 19,2% pour l'ensemble des journalistes) et sur-représentés dans les télévisions privées - par opposition à la télévision publique qui a des effectifs plus âgés - ainsi que la presse spécialisée technique et professionnelle. Ces deux types de médias, qui ont connu un fort développement, particulièrement dans les années 80, ont fourni l'essentiel des débouchés des nouveaux entrants. Bien évidemment, leurs salaires sont en moyenne plus faibles parce qu'ils occupent des positions hiérarchiquement moins élevées.

Mais ces transformations morphologiques générales informent finalement peu sur celles qui sont intervenues dans les médias omnibus nationaux. L'analyse des trajectoires de deux types de journalistes - ceux qui travaillent dans des rubriques médicales et dans des services « généralistes » -, qui ont couvert le « scandale du sang contaminé », est une première manière de préciser ces transformations et de comprendre leur signification sous le rapport de l'excellence professionnelle.

Le journalisme médical entre compétence professionnelle et connaissance spécifique

La tension entre journaliste « spécialiste » et journaliste « généraliste » se retrouve dans les différents sous-champs que constituent les rubriques du journalisme. Elle traverse ainsi l'histoire du recrutement des rubriques médicales de la presse nationale d'information générale et politique. Jusqu'au début des années 80 à quelques exceptions - par exemple Médicus à *France Soir* ou Claudine Escoffier Lambiotte au *Monde* - les journalistes, chargés des rubriques médicales, sont des journalistes « généralistes » qui, à une période donnée, se sont (provisoirement parfois) spécialisés dans ce domaine. Il n'existe pas en effet de formations proprement spécialisées pour le journalisme médical si ce n'est un diplôme marginal de maîtrise à l'université René Descartes de Paris. Ceux qui

avaient suivi, voire terminé des études de médecine étaient rares et quelques médecins assuraient, en marge de leur activité professionnelle, des chroniques régulières dans des radios périphériques ou certains journaux (chapitre 3). Parmi la nouvelle génération arrivée dans les années 70 et surtout 80, on retrouve cette trajectoire scolaire et professionnelle[7] : il s'agit de journalistes « généralistes » qui ont suivi des études universitaires non scientifiques, ou sont le plus souvent passés par des grandes écoles, et qui ont été formés sur le tas ou dans des écoles professionnelles.

> Si on retient les principaux journalistes médicaux en activité en 1991 au moment du déclenchement du « scandale », plusieurs d'entre eux ont fait, après des études supérieures, deux des écoles les plus prestigieuses de la profession : soit le Centre de formation des journalistes (CFJ) comme Madeleine Franck (*Le Point*), Lucie Soboul (*TF1*), Michèle Bietry (*Le Figaro*) ou encore Hélène Cardin (*France Inter*), soit l'Ecole supérieure de journalisme de Lille pour Brigitte Benkemoun (*Europe 1*). D'autres ont suivi des études universitaires, comme Françoise Parinaud (lettres) de *RTL*, ou l'IEP Paris, comme Marie-Ange d'Adler (*L'Evénement du Jeudi*) et Alain Guédé (*Le Canard Enchaîné*)[8], voire des écoles spécialisées comme l'IDHEC pour Pierre Li (*TF1*). La trajectoire de Gérard Badou est à cet égard marginale par rapport à ses confrères puisque, après des études de lettres, il a passé l'essentiel de sa carrière professionnelle dans divers titres de la presse professionnelle (*Medical*, *Médecin de France*, *Le Quotidien du Médecin*, *Le Quotidien du Pharmacien*) avant de devenir plus tard grand reporter à *L'Express*.

Avant de prendre en charge une rubrique médicale, la plupart ont commencé le journalisme dans les services « Informations générales » des médias nationaux ou régionaux qui occupent une position basse dans la hiérarchie journalistique et donc, de fait, recrutent souvent les jeunes entrants. Cette trajectoire professionnelle est très classique dans les médias omnibus. Les « généralistes » devenus « spécialistes », quand ils sont entrés dans les années 80, sont plus fortement présents dans les médias les plus « généralistes » et/ou là où le

---

[7] Les renseignements biographiques mentionnés dans cette partie sont issus des entretiens mais aussi d'articles de presse et d'annuaires : annuaires des anciens élèves du CFJ Paris et de l'ESJ Lille, biographie de la Société Générale de Presse (1995).

[8] La spécialité de ce journaliste est cependant relative compte tenu des effectifs réduits de l'hebdomadaire qui obligent ses journalistes à couvrir plusieurs spécialités.

personnel est généralement plus faible, notamment dans les radios périphériques, les chaînes de télévisions « généralistes » et les quatre newsmagazines. On peut faire l'hypothèse que la mobilité interne y est plus forte en raison de la polyvalence réclamée par ces structures de production. C'est ainsi qu'*Europe 1* a eu, en l'espace de trois ans (1991-1993), trois « rubricardes » différentes en médecine, ce qui n'est pas seulement dû à des congés maternité. La spécialisation de ces « généralistes » tient à plusieurs facteurs comme les affinités entre journalistes, les changements de postes dans leurs rédactions ou encore à une plus grande proximité sociale et familiale avec la médecine (« il se trouve que, dans ma famille, il y a beaucoup de médecins », dit par exemple une journaliste spécialisée[9]).

Un autre type de trajectoire possible, plus marginal aussi parmi les « rubricards » médicaux, est celui des journalistes ayant suivi des études scientifiques. Après un cursus universitaire, ils ont eu une expérience dans la presse spécialisée avant d'intégrer une rubrique médicale ou de traiter de la médecine dans un média omnibus national. Ces trajectoires scolaires et professionnelles sont répandues parmi les journalistes scientifiques des médias nationaux d'information générale. Par exemple, Martine Allain-Régnault, journaliste médicale à la télévision depuis 1977, après avoir fait de la recherche en biologie puis après avoir été professeur de sciences naturelles, a été repérée par Claudine Escoffier-Lambiotte, responsable de la rubrique médicale du *Monde*, par ses articles sur la biologie dans *Sciences et Avenir*. Elle a pigé pour ce quotidien dès 1963 et a été rédactrice titulaire entre 1969 et 1977. Ce cas montre d'ailleurs

---

[9] Entretien, 1995.

le caractère parfois illusoire de la séparation entre les journalistes scientifiques et médicaux puisque Martine Allain-Régnault est au début des années 90 à la fois membre de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI) et de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM). Fabien Gruhier et Michel de Pracontal, les deux journalistes « scientifiques » - ils sont membres de l'AJSPI et de l'Association des journalistes médicaux de la presse grand public (AJMED) - qui traitent de la médecine au *Nouvel Observateur*, ont également tous les deux suivi des études de sciences (respectivement la chimie organique et les mathématiques) et travaillé dans la presse scientifique (*Science et Avenir* notamment pour le premier et *Science et Vie* pour le second).

Un journalisme d'expertise

Les années 70 mais surtout 80 marquent un changement dans le recrutement des journalistes chargés des rubriques médicales, alors en plein développement, avec l'augmentation du nombre de journalistes qui ont suivi des études de médecine[10]. La présence de médecins en charge de rubriques ou de chroniques régulières dans les médias d'information générale nationaux, comme c'est le cas de Pierre Hermann à *Europe 1*, n'est alors pas complètement nouvelle. La nouveauté réside dans leur poids croissant. La situation antérieure s'explique par le fait que les médecins ou les étudiants en médecine attirés par la presse sont rares. Non seulement les études de médecine sont destinées à former des médecins

[10] Dans ce domaine comme dans d'autres, on ne peut que rappeler la nécessité pour la sociologie de rompre avec le langage indigène qui consiste à juger les journalistes spécialisés, notamment dans leurs rapports aux sources, ou à expliquer sur la nécessité d'être « journaliste » plutôt que « médecin » pour traiter de ce type d'information (Hélène Michelini, « L'information médicale : une chasse gardée ? », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp. 148-152).

mais elles ne prédisposent pas ceux qui les suivent à faire du journalisme. Dans les essais tentés notamment dans la presse spécialisée, les journalistes leur reprochent leur « jargon », les qualités journalistiques premières résidant dans la simplicité de l'écriture. « Nous avons eu au début de *La Recherche* des difficultés avec les médecins. Ils étaient pris dans leur vocabulaire, leur jargon médical : au début des années 70, il était extrêmement difficile de faire écrire des médecins, cela a changé », explique un responsable d'une revue de vulgarisation[11]. Parallèlement, une partie des journalistes spécialisés s'opposent aussi à ce que des médecins prennent en charge ces rubriques défendant la spécificité professionnelle des journalistes.

L'état du marché va évoluer dans les années 80. Ainsi, au moment où se déclenche le « scandale du sang contaminé » en 1991, les journalistes, qui ont suivi des études de médecine, sont relativement nombreux à tenir des rubriques médicales dans des médias omnibus nationaux prestigieux : Brigitte Castelnau à l'*Agence France Presse*, Alain Labouze et Jean-Daniel Flaysakier à *Antenne 2*, Jean-Yves Nau et Franck Nouchi au *Monde*, Martine Perez, Catherine Petitnicolas et Monique Vigy au *Figaro*, Béatrice Bantman à *Libération* et Anne-Marie Casteret à *L'Evénement du Jeudi*. Jérôme Strazzulla, journaliste scientifique, qui a couvert le « scandale du sang » pour *Le Figaro*, est lui aussi un ancien étudiant en médecine. Le développement de la presse spécialisée (féminine et de santé), professionnelle (médicale) et, à un degré moindre, des rubriques dans la presse d'information générale, auquel s'ajoutent quelques départs à la retraite, créent des débouchés pour quelques docteurs en médecine en activité, ou pour des étudiants

---

[11] « L'aventure de *La Recherche*, la presse scientifique en France. Entretien avec Claude

en cours ou en fin d'études. La plupart ont eu des expériences surtout dans la presse médicale (*Impact Médecin*, *Le Quotidien du Médecin*, *La Lettre de la prévention*, *Le Concours Médical*, etc.) avant d'être recrutés dans les médias omnibus où l'offre de postes est plus faible.

Cette trajectoire professionnelle ascendante, marquée par un passage dans la presse spécialisée, est fréquente dans de nombreux secteurs du journalisme comme l'économie[12] ou la science par exemple. Le recrutement des journalistes médicaux dans la presse d'information générale s'effectuait « par le bouche à oreille » et en procédant à des essais en situation. « Je cherchais des internes un peu malins et dans la presse (...) je les voyais, je discutais et puis, si ça me branchait, je leur demandais : 'fais-moi un papier là-dessus'. J'ai dû en tester une douzaine comme ça et puis y en a deux ou trois qui ont donné quelque chose »[13], se souvient un journaliste qui travaillait dans un quotidien national au début des années 80. Cette extension de l'offre rencontrait donc des aspirations de jeunes médecins ou étudiants en médecine, qui avaient probablement, pour certains, engagés ces études de médecine un peu par nécessité alors qu'ils étaient passionnés par la presse (« j'étais un gros consommateur de journaux », dit l'un d'eux[14]) et/ou plus ou moins politisés (souvent à gauche dans un champ médical plutôt à droite). « J'ai fait médecine mais cette idée de journalisme ne m'avait jamais vraiment quittée », explique par exemple une journaliste spécialisée.

Cherki », *Esprit*, n°154, 1989, p. 34.

[12] Julien Duval, *Le traitement médiatique d'une réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Contribution à une analyse sociologique du champ journalistique*, Paris, mémoire de DEA de sociologie sous la direction de Rémi Lenoir, EHESS, 1995, pp. 104-108.

[13] Entretien avec un ancien responsable de la rubrique médicale d'un titre national de la presse écrite, 1996.

[14] Entretien de Patrick Champagne, 1993.

Certains, parce qu'ils avaient des difficultés à exercer compte tenu de la conjoncture économique, surtout à Paris, ou parce qu'ils ont subi un échec durant leurs études, trouvent dans le journalisme un moyen de rentabiliser leur formation professionnelle.

Dans les rédactions, on cherche à développer un journalisme « expert » dans de nombreux domaines (pas seulement dans le secteur de la médecine). Ainsi, Sandrine Lévêque a montré la montée de la figure du « journaliste technicien » parmi la nouvelle génération des journalistes sociaux[15]. Dans les rédactions parisiennes où s'accroît la spécialisation (l'économie, les sciences, etc.), le recrutement s'effectue donc de plus en plus en direction des spécialistes qui savent « expertiser », selon l'expression d'un ancien journaliste médical[16]. Par exemple, les services économiques ont recruté au cours des années 80 un nombre croissant de jeunes journalistes issus de filières liées à la finance[17]. Dans le domaine scientifique, le phénomène est comparable en France et dans d'autres pays d'Europe[18]. Le recrutement de spécialistes tient en partie à la nécessité d'acquérir ou de renforcer une crédibilité à la fois dans les domaines d'activités traités - et de mieux les pénétrer en embauchant éventuellement des journalistes qui ont des relations en leur sein - et auprès du public. Ce type de recrutement renvoie aussi plus précisément aux spécificités de l'information médicale grand public. Son traitement médiatique exige souvent des compétences spécifiques

---

[15] Sandrine Lévêque, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social, op. cit.*, Université Paris I, 1996.

[16] Entretien, 1996.

[17] Julien Duval, *Le traitement médiatique d'une réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Contribution à une analyse sociologique du champ journalistique, op. cit.*, pp. 120-125.

pour juger au mieux de sa « valeur ». Les plus médecins des journalistes, c'est-à-dire les journalistes médecins, soulignent pour certains la nécessité d'acquérir ou d'avoir une formation scientifique[19]. Les rédacteurs en chef ou les journalistes généralistes peuvent difficilement, en ces domaines, avoir un avis, les problèmes médicaux exigeant une maîtrise préalable du sujet relativement importante. L'arrivée du sida, qui soulève des questions scientifiques nouvelles et très « pointues », n'a pas été sans accélérer et renforcer ce processus dans la mesure où l'information médicale traitée est plus complexe.

L'information médicale parce qu'elle touche à la santé des populations constitue un secteur très « sensible ». S'attacher les services d'un médecin est considéré comme un moyen de minimiser les risques de « dérapages » pour reprendre une expression indigène. « Les autres journalistes (...) n'aimaient pas parce qu'ils ne connaissaient pas. C'est un domaine qui fait peur, on a peur de dire des conneries », note par exemple un journaliste scientifique[20] qui était chef de service au *Matin de Paris* dans les années 80. Dans l'histoire médiatique du sida qui a été marquée par des périodes de « psychose » collective[21] - à propos d'une éventuelle transmission par la salive ou les moustiques -, de nombreux journalistes spécialisés ont contribué à dédramatiser par leurs déclarations et leurs articles, la situation.

---

[18] Pierre Fayard, *Sciences au quotidien. L'information scientifique et technique dans les quotidiens nationaux européens*, Nice, Z'Editions, 1993.

[19] Cf. les propos de Jean-François Lemaire, médecin chroniqueur médical au *Point*, et de Claudine Escoffier-Lambiotte, cités par Anaïs Guilleminot (*Notre rôle dans l'information médicale grand public*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine de Tours, 1985, p. 3 et p. 7.

[20] Entretien, 1995.

[21] Voir annexe 2.

> « [Evoquant la seconde moitié des années 80] Il fallait en permanence faire des mises au point pour dire : non, non, c'est que le sang, que le sexe non non non non. C'était l'époque où, régulièrement, on faisait des papiers presque encadrés dans lesquels on répétait, on martelait : attention, ça ne se transmet que comme ça et tout. C'est pour ça d'ailleurs, et c'est une des raisons pour laquelle je suis convaincu qu'ils voulaient des médecins à ces postes-là, parce que c'était la belle époque où les journalistes santé, on leur demandait vraiment d'être spécialiste. » *(Entretien avec un ancien journaliste spécialisé de la télévision, 1995)*

Dans la presse spécialisée ou dans certains médias de grande diffusion comme la télévision, le recrutement d'un médecin répond aussi parfois à une volonté rédactionnelle de développer l'information pratique ou de service. « Il fallait répondre à des questions (...) que les gens se posaient, des questions simples qui étaient de pratique quotidienne, les médecins sont capables de répondre (...) C'est les médecins généralistes qui peuvent répondre au quotidien, il y a le régime donné pour telle ou telle chose, combien de jours de rééducation dans tel ou tel cas... », se souvient une journaliste médicale[22]. Les chroniques santé à la radio comme à la télévision, les pages spécifiques de la presse féminine et les titres de la presse spécialisée, où interviennent des médecins, se multiplient.

> Sur les radios par exemple, un des plus visibles dans les années 80 fut la psychanalyste pour enfants Françoise Dolto et dans les années 90, « le Doc » de *Fun Radio* ce dernier répondant en direct aux questions de jeunes auditeurs lors de l'émission « Lovin Fun ». Le cas de Michel Cymes est aussi révélateur de la constitution très rapide de positions nouvelles occupées par des médecins. Ce médecin hospitalier ORL à l'hôpital Boucicaut[23] à Paris débute à *Europe 2*[24] avant de devenir multimédias à la fois chroniqueur régulier sur *France 2* lors des émissions matinales, sur *France Info* et enfin dernièrement sur *La Cinquième*.

La double identité des journalistes médicaux

Ces changements morphologiques renforcent les contradictions qui sont contenues dans l'expression même de « journaliste spécialisé » au sujet de médias aussi omnibus. D'un côté, les journalistes médicaux, d'autant plus avec l'arrivée

---

[22] Entretien avec une journaliste de la presse médicale, 1995.

[23] *Journal International de Médecine* (*JIM*), n°334, 14 décembre 1994.

des journalistes médecins et l'accroissement global des effectifs, revendiquent une compétence spécifique, un statut de « spécialiste » qu'ils ont plus ou moins acquis. Celui-ci est, en partie, le produit d'un travail propre, qui a débuté dans les années 50, d'un groupe de journalistes spécialisés ayant essayé d'imposer « l'information médicale » comme une catégorisation légitime dans le champ journalistique (chapitre 3). Ils expriment en fait à travers le statut de « spécialiste » la défense d'une autonomie et d'un contrôle relatif sur le traitement de ce type d'informations au nom de leur capital scolaire et professionnel[25].

> « Tant que l'information médicale sera sous contrôle de journalistes spécialisés, je ne dis pas qu'on n'aura pas de bavures (...) Je ne l'exclus pas (rires), c'est déjà arrivé, ça arrivera en toute bonne foi mais... Bon mais enfin, quand même, il y a un minimum de garanties quoi mais c'est le jour où, effectivement, il n'y a plus de journalistes spécialisés dans les médias que là, il y a un risque » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

Mais , d'un autre côté, ils cherchent à être considérés comme des journalistes « comme les autres », c'est-à-dire reconnus pour leurs compétences proprement journalistiques[26]. La double position des journalistes médicaux (mais plus largement spécialisés) se retrouve non seulement au niveau du discours mais aussi des publics auxquels ils s'adressent. Ils doivent parler ou écrire pour un public large sans se discréditer auprès de publics plus restreints (médecins spécialisés, malades et leurs représentants, etc.)[27]. La revendication d'une spécificité de la rubrique renvoie là encore, plus que dans d'autres spécialisations, aux propriétés

---

[24] *Télérama*, 10 mai 1995.

[25] Pour un exemple comparable de revendication d'une compétence spécifique, cf. l'article de Florence Haegel (« Des journalistes 'pris' dans leur source », *Politix*, n°19, 1992, pp. 102-119) sur les journalistes accrédités à l'Hôtel de ville de Paris.

[26] Annuaire de l'ANJIM, 1995.

[27] Erik Neveu décrit cette même tension entre l'« expert » et le « pédagogue » à propos des journalistes politiques : « Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique », *Hermès*, n°17-18, pp. 146-148.

du type d'informations traitées qui font que, selon les cas, l'information médicale est ou n'est pas considérée comme une information « comme les autres ». Ainsi, les journalistes médicaux mettent souvent en exergue l'importance des effets que peuvent produire, pour « le public » ou certaines de ses fractions, les informations divulguées[28]. Une phrase relevée sur le service Minitel de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM) exprime cette double position du journaliste médical : « L'Association a prouvé que le journaliste médical est un journaliste à part entière, mais qu'il se soumet aussi à l'éthique et à l'exigence médicales »[29]. Les statuts de l'ANJIM empruntent à la fois à la charte des journalistes (article 3) et au serment d'Hippocrate (article 4). Certains journalistes ou anciens journalistes se plaignent précisément à l'occasion du manque de réflexion sur les problèmes posés par l'information médicale[30]. Les journalistes médicaux sont en fait très souvent confrontés à des situations dans lesquelles ils sont tiraillés entre la volonté d'informer et la peur de la peur. Certains estiment qu'il faut savoir parfois cacher des informations.

> « Moi, j'estime qu'on est un vecteur de la prévention, de l'information, de... Je ne suis pas agressive du tout, je n'ai pas envie d'être... La polémique d'abord à la radio, c'est excessivement difficile dans le peu de temps qu'on a, on a 50 secondes pour traiter une information, 50 secondes ! Sortir une polémique sur aussi peu de temps ou un sujet qui va déstabiliser beaucoup de gens. Ou on prend le temps de le faire et on n'a pas le temps dans les journaux du matin alors il y a une émission qui s'appelle D [nom d'une émission] pour ça. Oui bien...bon, on s'abstient mais quand on a aussi peu de temps, il faut faire très attention (...) Nous...moi personnellement, je suis guidée, moi, la chose qui me guide

---

[28] C'est ce qui ressort de nos entretiens et d'une enquête menée auprès de 39 journalistes médicaux de la presse omnibus ou spécialisée en France et en Belgique : Patricia Soutoul-Sanders, *L'information médicale continue du grand public en matière de reproduction humaine*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine de Tours, 1985, pp. 81-82.

[29] Phrase extraite d'un serveur minitel Santé Média (36 15) élaboré par l'ANJIM, l'AJMED et l'Association des responsables de communication santé (RCS).

[30] Cf. les articles d'Eric Favereau, journaliste médical à *Libération*, et de Gilles Pialoux (qui signait sous le pseudonyme de Gilles Pial), ancien journaliste médical dans ce quotidien : Eric Favereau, « Les dérapages de l'information médicale », *Libération* (page Rebonds), 25 juin 1992 ; Gilles Pialoux, « Journalisme bio-médical : déontologie ou éthique ? », *Agora*, n°16, Hiver 1990-1991, pp. 57-61.

constamment dans ce que je fais, c'est la façon dont ça va être reçu à l'autre bout et par qui ça va l'être. Ca c'est vraiment...c'est obsessionnel, je ne sortirai jamais... Alors bien sûr... Par exemple, l'autre jour, on était à une conférence de presse à l'INSERM sur un rapport qu'ils ont fait très pointu, très fouillé sur les risques que l'on commence à mieux connaître, les risques à long terme ou moyen-long terme des greffes d'organes. Bon, on s'aperçoit par exemple que, dans les greffes des reins, on a un risque qui n'est pas négligeable, quand même c'est 4% de cancers de la peau, de...hein... Traiter ça en 50 secondes sur l'antenne, c'est dramatique. Tous les gens qui ont eu une greffe rénale, les familles de ces gens-là, qui vont entendre qu'il y a un risque de faire un...mais l'annoncer, c'est dramatique je veux dire. Moi...enfin je me suis dit, je me suis censurée là-dessus, j'ai dit non, je ne le traiterai pas comme ça. Un jour peut-être, s'il a la possibilité de faire plus long sur le sujet. Là bon, on pourra le glisser mais pas 50 secondes, pas mettre les projecteurs tout d'un coup uniquement là-dessus. » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'une radio périphérique, 1995)*

Des journalistes « comme les autres » ?

Les journalistes généralistes devenus spécialistes peuvent donc en même temps insister sur le fait qu'ils pourraient exercer le journalisme dans une autre rubrique[31], soulignant parfois qu'ils connaissent mal des aspects de leur spécialité, et, en d'autres occasions, mettre l'accent sur la grande « fiabilité » des journalistes médicaux.

Entretien avec une journaliste spécialisée de la télévision (qui n'a pas suivi d'études médicales), 1995

« Notre fierté, c'était de dire qu'on n'était pas médecin, qu'on n'était pas lié aux labos, on était lié à rien, on était d'abord journaliste et que, si on faisait de la médecine, c'était parce qu'on aimait ça mais qu'on pouvait faire n'importe quoi d'autres. Et moi, je me considère comme ça vraiment. D'autant que je ne suis pas médecin, qu'il y a plein de choses que je ne connais pas, je le reconnais, je le dis. Je n'ai pas honte. »

Entretien avec une journaliste spécialisée non-médecin d'une radio périphérique

- « Vous avez fait des études de médecine ?
- Non, pas du tout, je ne suis pas non plus médecin, je suis journaliste (rires). Je revendique d'être journaliste professionnelle. »

Le problème se pose avec davantage d'acuité encore pour les journalistes médecins dans la mesure où il s'agit d'imposer l'idée qu'ils sont des

---

[31] On pourrait bien évidemment trouver des discours comparables dans d'autres spécialités du journalisme. Un journaliste scientifique du *Monde*, cité par Pierre Fayard (*Sciences au quotidien. L'information scientifique et technique dans les quotidiens nationaux européens*, *op.cit.*, p. 60), expliquait ainsi : « Il n'y a pas de spécificités pour la couverture des sciences. Je me considère avant tout comme un journaliste et, ensuite, je traite des sciences. Mais je pourrais couvrir autre chose ».

« journalistes » avant d'être des « journalistes médecins », alors même qu'ils ont été recrutés sur des critères qui ne sont pas uniquement journalistiques et qu'ils se sont formés sur le tas à leur nouveau métier. Les spécialistes revendiquent d'être considérés comme des journaliste « comme les autres ». L'anecdote, qui nous a été rapportée, d'une journaliste, ne souhaitant pas qu'on signale qu'elle avait fait des études de médecine parce qu'elle se considère comme « journaliste avant tout »[32], est assez éloquente de même que ce propos amusé d'un journaliste médecin[33] évoquant deux de ses collègues : « Ils veulent être acceptés par le monde des journalistes et s'excusent presque d'être médecins ». Ces problèmes sont symboliquement importants parce que les journalistes médicaux sont souvent considérés comme « à part » et, à ce titre, ils sont « regardés comme [des] médecin[s] »[34], qu'on respecte mais sur lesquels on ironise aussi. « Ils aimaient beaucoup jouer à : 'docteur...' Et y compris un plateau, je veux dire très souvent : 'alors docteur...', avec un petit sourire ironique mais ils aimaient bien cette fonction-là, la fonction du docteur comme ça... », se rappelle un journaliste spécialisé quand il évoque les relations avec ses collègues de travail[35]. Cette double position du « rubricard » médecin, qui est « à la fois le docteur et le journaliste » comme le dit bien un journaliste spécialisé, est au coeur des discussions entre ceux qui font précéder leur nom de la mention docteur[36] (c'est le cas de Claudine Escoffier-Lambiotte quand elle écrivait au *Monde*, des

---

[32] Entretien avec une journaliste spécialisée, 1995.

[33] Prises de notes à l'occasion d'une conversation informelle, 1994.

[34] Propos extrait d'une conversation téléphonique avec un journaliste médecin, 1995.

[35] Entretien, 1995.

[36] Le capital scolaire, notamment les études de médecine, n'est pas toujours connu de ses confrères qui ne sont pas de la même spécialité. Elles le sont encore moins du lecteur, sauf si le nom est précédé de la mention « Docteur ».

journalistes médecins du *Figaro* ou de ceux de la presse médicale par exemple) et ceux qui s'y refusent (la plupart de la nouvelle génération des journalistes médecins des médias omnibus).

> « J'ai toujours refusé de signer 'docteur' (...) On m'avait même proposé une augmentation si j'acceptais de signer 'docteur'. J'ai refusé. Signer 'docteur', c'est un non-respect de la profession de médecin et, deuxièmement, c'est labelliser, authentifier des choses que je ne peux pas labelliser, authentifier, puisque je fais un travail de journaliste. Je donne la parole aux 'pour' aux 'contre' dans n'importe quel domaine, même une greffe de genou. La vérité, moi, je ne la détiens pas et le fait de signer 'docteur', c'est être porte-parole d'une certaine vérité. Ca, je m'y suis toujours refusé » *(Entretien avec un ancien journaliste spécialisé de la télévision, 1995)*

Cette position en porte-à-faux des journalistes médicaux ne leur est pas propre mais se pose et s'est posée pour d'autres journalistes spécialisés comme, par exemple, les journalistiques scientifiques souvent agacés par la façon dont ils étaient vus par leurs confrères.

> *Entretien avec un journaliste scientifique, 1995*
>
> « Sur le plan de la rédaction en chef d'un journal, elle [l'information scientifique] est traitée comme les autres et ça a été pour nous un...un...quelque chose d'important ça parce qu'il fallait qu'on soit considéré comme les journalistes comme tous les autres, il ne fallait pas qu'on soit le scientifique...qu'on ait une étiquette particulière, on était...
> - *Ca, c'est par rapport à votre rédaction.*
> - Oui, par rapport aux autres journalistes, il fallait qu'on soit d'abord des journalistes et qu'on soit des journalistes comme les autres. On traite une information scientifique, bon il y a le chargé du parlement qui traite une information politique, il y a le chroniqueur judiciaire qui traite une information judiciaire bon mais pourquoi pas je veux dire mais... Donc on a voulu cette banalisation, on l'a voulu et je crois qu'elle était nécessaire et je crois que ça, ça a été un élément important qui n'était pas évident au départ. »

L'autonomie à l'égard de la presse médicale

Etre considérés comme des journalistes « comme les autres » signifie aussi se démarquer des méthodes de la presse médicale où certains d'entre eux ont travaillé. A l'inverse d'autres secteurs du journalisme comme l'économie, la presse médicale, à quelques exceptions près, est considérée comme marginale pour beaucoup de journalistes médicaux exerçant dans les médias omnibus : elle est rarement reprise et ne fait pas partie de leur champ de concurrence. Elle est

souvent très décriée pour sa dépendance économique, réelle d'ailleurs (« une presse vendue ou achetée »[37] où on ne « fait pas vraiment du journalisme »[38], disent des journalistes spécialisés des médias omnibus), vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique qui la finance abondamment[39]. L'affirmation d'une autonomie par rapport à leurs confrères de la presse professionnelle - et indirectement vis-à-vis d'une partie de leur secteur d'activités au moment où la presse médicale est en pleine expansion - s'est matérialisée dans la constitution d'une association de journalistes médicaux de la presse grand public en 1985, l'AJMED, distincte de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM).

> « On a créé, je vais vous dire pourquoi ? C'était pour... Parce qu'il y avait l'ANJIM avant nous, qui existait mais qui regroupait presse professionnelle et presse grand public. Et, nous, c'est parce qu'on voulait se dissocier de la presse professionnelle qu'on a créé l'AJMED, parce qu'on avait des besoins spécifiques, on avait des conditions de travail différentes et que, justement, nous on revendiquait une indépendance vis-à-vis de l'industrie pharmaceutique dont...une indépendance dans le contenu de nos papiers, de notre travail que ne pouvait pas avoir la presse professionnelle. Et qu'on ne voulait pas être...que tout le monde soit dans le même panier, dans le même panier voilà, on ne voulait pas d'un amalgame entre... Qu'on ne dise pas 'les journalistes médicaux' en général mais qu'on dise bien les journalistes médicaux de la presse grand public. » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

La rupture entre les journalistes médicaux de la presse grand public et de la presse médicale apparaît nettement dans les annuaires de ces associations. L'AJMED, qui compte dans son fichier 46 membres en 1996, se compose de 29 journalistes de la presse d'information générale et de 17 appartenant à des titres de la presse spécialisée (santé, féminine, de télévision, etc.). A l'inverse, l'ANJIM, présidée par la rédactrice en chef du *Quotidien du Médecin* où se situe

---

[37] Entretien avec une journaliste spécialisée, 1992.

[38] Entretien avec un journaliste spécialisé qui a exercé dans la presse médicale puis grand public, 1995.

[39] Cette dépendance suscite de telles critiques que les dirigeants du *Quotidien du Médecin* ont porté plainte contre la présentation de leur journal par *Le Guide de la presse* en 1995. Le Tribunal de grande instance de Paris les a déboutés (*Le Monde*, 12 octobre 1995).

son siège, est majoritairement composée de journalistes de la presse professionnelle (26) et spécialisée (18) sur les 75 membres qu'elle revendique et dont les médias ne sont pas toujours précisés (il peut y avoir une double voire une triple appartenance - presse spécialisée, professionnelle et presse d'information générale).

Si les journalistes médicaux se considèrent comme des journalistes à part entière, le sont-ils dans les faits ? L'analyse de leur mobilité rédactionnelle dans les médias omnibus nationaux tend à montrer qu'ils restent - c'est probablement aussi le cas de ceux couvrant le secteur scientifique[40] - majoritairement au sein de leurs rubriques (ou au moins continuent de traiter cette information) pour ceux qui ont plus ou autour de dix ans d'ancienneté. En 1996, les journalistes qui sont dans ce cas continuent pour la plupart à traiter de l'information médicale à des titres divers : Hélène Cardin à *France Inter*, Françoise Parinaud pendant plus de dix ans à *RTL*, Brigitte Castelnau à l'*AFP*, Franck Nouchi et Jean-Yves Nau au *Monde*, Eric Favereau à *Libération*, les quatre journalistes médicales du *Figaro*, Jean-Daniel Flaysakier et Martine Allain-Régnault à *France 2*, Lucie Soboul et Pierre Li à *TF1*, Marie-Ange d'Adler et Anne-Marie Casteret qui travaillaient à l'*Evénement du Jeudi*, Annie Kouchner à *L'Express*, etc. La durée au sein d'une même rubrique varie cependant suivant la politique de gestion du personnel ou selon les circonstances. Elle est parfois souhaitée, par exemple au *Monde* comme le notait un de ses anciens directeurs pour lequel « il fallait dix ans pour faire un

---

[40] Dorothy Nelkin (*Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, New York, WH Freeman and Company, 1987, p. 107) fait le même constat aux Etats-Unis pour les journalistes scientifiques.

bon rubricard »[41]. Certains médias imposent parfois (ou se voient imposer par les circonstances[42]) un *turn over* régulier dans les différentes spécialités. Ainsi, depuis 1991, les changements de « rubricard » à *Europe 1* pour la médecine ont été fréquents mais ces cas, comme celui de Béatrice Bantman de *Libération* passée de la rubrique médicale à celle de l'immigration, sont relativement marginaux.

La mobilité interne - à l'exception des situations où le chroniqueur médical a acquis une position telle dans son média qu'il peut prétendre à un poste plus prestigieux - semble donc faible dans les médias omnibus nationaux[43]. Les promotions de ce type de journalistes restent pour l'instant très limitées - Franck Nouchi au *Monde* qui devient en 1995 responsable de la séquence « Société », Eric Favereau à *Libération* nommé chef adjoint du service politique en 1994, Anne-Marie Casteret, passée grand reporter à *L'Express* ou encore Gérard Badou, passé en 1995 de grand reporter à rédacteur en chef des pages « Découvertes » à *L'Express* -, ces promotions ne les empêchant d'ailleurs pas de continuer à traiter ce secteur. Le point commun de ces journalistes est qu'ils couvrent depuis longtemps de l'information médicale (et plus particulièrement du sida) mais de manière souvent « politique » (couvrant la politique de lutte contre le sida, les « affaires », etc.). Ces trajectoires sont le produit de multiples facteurs : l'ancienneté dans le titre, l'âge, le sexe, la participation à la société des rédacteurs,

---

[41] Propos cité par Franck Nouchi, journaliste médecin au *Monde*, dans un entretien avec Patrick Champagne publié dans *Panoramiques* (« Le journaliste médical et les pouvoirs. Entretiens avec Franck Nouchi », n°17, 1994, p. 156).

[42] On fait allusion par exemple à des arrêts dus à une grossesse ou un problème de santé.

[43] Dorothy Nelkin dans son étude sur les journalistes scientifiques des grands médias états-uniens (*Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, New York, WH Freeman and company, 1987, chapitre 6) montre que, comme dans les rubriques sportives, ils tendent à traiter très longtemps leur spécialité à l'inverse des reporters généralistes.

les rapports aux supérieurs hiérarchiques, etc. La faible mobilité interne relative des journalistes médicaux ne semble pas faire problème pour les intéressés à l'inverse d'autres secteurs ou spécialités du journalisme[44] où certains souhaiteraient quitter leur rubrique ou changer de médias mais en sont parfois empêchés. Il peut se produire un effet d'enfermement parfois mal vécu professionnellement.

> C'est le cas par exemple de certains jeunes secrétaires de rédactions issus des écoles, ayant un capital de compétences techniques, qui craignent de ne pouvoir jamais devenir des rédacteurs. Ils ne peuvent actuellement trouver un poste que dans le secrétariat de rédaction en raison de l'état de l'offre de travail. Le cas de figure est similaire pour certains journalistes reporters d'images (JRI), formés dans les écoles et de plus en plus diplômés, qui souhaiteraient ne pas voir leur travail réduit à celui des cameramen mais veulent participer à la rédaction des reportages.

A ce premier type de journalistes spécialisés, qui sont intervenus pour traiter le « scandale du sang contaminé », s'ajoutent les reporters et grands reporters des services généralistes des médias omnibus nationaux. Cette population a elle aussi connu des transformations morphologiques dans les années 80 avec le poids croissant dans les embauches des diplômés des trois principales écoles de journalisme (CFJ, ESJ et CUEJ). Ce processus concerne tous les médias omnibus nationaux, et notamment l'audiovisuel où, comme on l'a vu, l'offre de postes a considérablement augmenté.

L'homogénéisation du recrutement des « généralistes »

L'étude des trajectoires scolaires et professionnelles des journalistes « généralistes » qui ont traité du « scandale », plus (les reporters des services « Société », « France » et « Informations générales », les grands reporters) ou

---

[44] « Lorsque vous êtes catalogué journaliste médias, les responsables des rédactions ne font preuve d'aucune imagination, ils ne vous confient plus rien d'autre », se plaint un journaliste spécialisé cité par Jean-Marie Charon (*Cartes de presse. Enquête sur les journalistes*, *op. cit.*, p. 122).

moins (les présentateurs, chefs de service, etc.) directement, tend à montrer que, dans les médias omnibus nationaux, le recrutement dominant des nouveaux entrants est réalisé moins sur la base du capital de connaissances et de relations spécifiques que sur celle d'un capital professionnel accumulé. Une prime est donnée au capital professionnel, et notamment à celui qui a été accumulé très rapidement dans une école.

> Ainsi, on peut citer par exemple, parmi les reporters qui ont eu à traiter, à des degrés très divers, du « scandale du sang » à diverses périodes, qui appartiennent aux services « généralistes » ou sont correspondants, et qui ont suivi une école de journalisme : Ariane Bouissou (*Europe 1*), Franck Johannes (*Journal du dimanche*), Gérard Petitjean (*Le Nouvel Observateur*), Armelle Thoraval (*L'Express*), Philippe Lancon (*L'Evénement du Jeudi*), Anne-Sophie Martin (*InfoMatin*), Pierre Bienvault (*La Croix*), Clément Weill-Reynal (*France 3* national), Gilles Bouleau et Corinne Lalo (*TF1*), Christian Gerin (*17 juin production*) qui sont issus du CFJ ; Bernard Nicolas (*TF1*), Jean-Loup Demigneux (*TF1*, Washington), Laurent Greilsamer (*Le Monde*) sont des anciens élèves de l'ESJ ; Mathieu Aron (*France Info*), Dominique Tierce (*Theophraste*) ont suivi les cours du CUEJ.

Le passage par un des trois principaux établissements constitue désormais une étape quasi indispensable pour entrer dans les rédactions des médias d'information générale et encore davantage pour occuper des postes de « généralistes ». De nombreux journalistes interrogés, entrés dans la profession dans les années 70 ou au début des années 80, disent d'ailleurs souvent : « C'était encore une époque où on pouvait faire ce métier sans passer par les écoles »[45]. Pendant longtemps, ces postes (mais plus généralement l'ensemble des postes des médias omnibus nationaux) étaient majoritairement occupés par des journalistes formés « sur le tas », qui avaient suivi des cursus scolaires très divers. La part des diplômés de ces établissements dans l'ensemble des journalistes reste certes minime. Si l'on se réfère aux seules statistiques générales de la Commission de la carte, la proportion des diplômés des écoles, reconnues par la Convention

[45] Entretien avec un reporter généraliste d'une radio périphérique, 1995.

collective, par rapport au total des journalistes a augmenté à la fin des années 60 (6% en 1964, 20% en 1971) avant de décroître ensuite (17,7% en 1983 et 14,8% en 1990) même si les chiffres sont à interpréter avec précaution compte tenu des populations retenues par les différentes études[46]. L'enquête de 1990 confirme que l'augmentation du nombre de journalistes est actuellement supérieure à celle des diplômés des écoles. Le poids global de ces établissements dans la formation des journalistes tient pour une part au fait que, compte tenu de leur nombre et de leurs infrastructures, les écoles ne pouvaient et ne peuvent pas, de toute manière, répondre à la demande croissante des entreprises de presse. Elles ne sont pas en mesure non plus de la satisfaire qualitativement, du fait que la formation généraliste délivrée ne correspond pas aux besoins de nombreux employeurs, nombre d'entre eux embauchant en nombre croissant des journalistes ayant suivi des études très spécialisées et/ou ayant des expériences professionnelles dans des secteurs spécifiques. C'est particulièrement vrai pour la presse magazine qui s'est fortement développée dans les années 80 et 90.

La seconde raison du faible poids des écoles, liée à la première, est que le journalisme reste historiquement une « profession ouverte » où la prime est encore donnée à ceux qui sont formés « sur le tas ». La formation professionnelle reste un enjeu de lutte interne. Des partisans d'une formation « sur le tas » mettent par exemple en cause directement ou indirectement la responsabilité des écoles dans la montée de la critique « publique » des journalistes, mesurée notamment

---

[46] Commission de la carte d'identité des journalistes, *Enquête statistique et sociologique. Liste des titulaires de la carte professionnelle au 1er juillet 1966, op. cit.* ; « Les journalistes, étude statistique et sociologique de la profession », *Dossiers du CEREQ, op. cit.* ; CCIJP, *50 ans de carte professionnelle. Profil de la profession, enquête socioprofessionnelle, op. cit.* ; Valérie Devillard, Marie-Françoise Lafosse, Jean-Pierre Marhuenda et Rémy Rieffel, *Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession, op. cit.*

par un sondage annuel *La Croix-Télérama*, cité de manière récurrente dans les débats internes. De nombreux professionnels critiquent ces journalistes « pré-formatés », comme le dit l'un d'eux[47]. L'homogénéisation du recrutement des écoles est mise en question par certains syndicats : « Afin de défendre le pluralisme de la profession, les écoles doivent encourager la diversité dans leur recrutement, veiller à ce que les catégories sociales les plus démunies puissent aussi accéder à la profession, notamment par le biais d'une information tous azimuts en direction des lycéens et des étudiants, et par des frais de scolarité qui ne soient pas dissuasifs. Les écoles doivent se réouvrir à des non-diplômés de l'université et des établissements de l'enseignement supérieur »[48]. Les critiques adressées habituellement aux principales écoles mettent également en cause l'« infantilisation » de ces formations destinées à des étudiants qui ont 22-23 ans en moyenne. Celles-ci favoriseraient l'« homogénéité du style journalistique »[49], produiraient des « journalistes aseptisés »[50] et enfin seraient en décalage avec le journalisme tel qu'il se pratique sur le « terrain ».

L'école du terrain

Une grande partie des reporters et grands reporters des services « généralistes » qui ont suivi le « scandale du sang contaminé » ont été formés par des écoles professionnelles. Voir désormais un jeune grand reporter « formé sur le tas » semble donc de plus en plus improbable dans les médias nationaux. Cet parcours est plutôt représentatif des ceux accomplis par les générations précédentes. L'exemple d'un grand reporter d'un quotidien

[47] Entretien avec un journaliste de télévision, 1996.

[48] Document de travail du Syndicat national des journalistes, avril 1996.

[49] Ces expressions étaient utilisées par Philippe Meyer, éditorialiste sur *France Inter* et dans un newsmagazine, lors d'un numéro (13 novembre 1993) de l'émission hebdomadaire (« Allegro serioso »), qu'il anime sur *France Culture*. Il interviewait Yves Agnès, alors directeur du CFPJ.

[50] Laurence Lacour, ancienne journaliste d'*Europe 1*, auteur d'un ouvrage sur l'« affaire Villemin » rapportait, à travers cette expression, les craintes de rédacteurs en chef à l'occasion d'un séminaire de l'Observatoire des pratiques et des métiers de la presse du CFJ (28 février 1994).

populaire donne à voir avec force l'opposition entre le journaliste qui a connu la « galère » et ceux qu'il considère, sans le dire, comme les « privilégiés » qui sortent des écoles de journalisme. Agé d'une trentaine d'années, il couvre à l'époque de l'entretien (1992) les « informations générales » parce qu'il bénéficie de nombreux contacts dans les milieux judiciaire et policier. Sa trajectoire professionnelle permet de comprendre cette compétence spécifique qu'il revendique. Après ses « années de légion » - il a commencé à 21 ans dans un hebdomadaire de la banlieue parisienne -, il est parti pendant un an « avec une espèce d'aventurier de la presse ». Il a ensuite pigé au *Parisien*, à l'*Agence France Presse* et à *Libération*. Embauché dans un quotidien national où il est resté trois ans, il est parti chez son concurrent direct.

« Moi j'aime bien les gens qui ont commencé à faire des piges parce qu'ils savent bien ce que c'est la galère, tu vois. J'aime bien les gens qui ont appris à bosser dans les petits canards parce qu'ils ont appris l'humilité. Ils savent ce que c'est que de se faire engueuler par le maire adjoint, le troisième maire adjoint d'une commune (...) Tu vois, ce sont des gens qui savent que ce n'est pas toujours facile. Alors que les gens qui sortent du CFJ, qui débarquent dans une rédaction... (...) La formation est bonne mais derrière, il n'y a rien. » (Entretien, 1992)

Ce discours se retrouve dans celui d'un jeune pigiste (21 ans), interviewé dans le cadre d'une autre enquête que nous avons menée en maîtrise de science politique à l'université Paris I sur le traitement journalistique du « mouvement lycéen » de 1990. Il illustre ce rapport difficile à l'école - il a arrêté ses études en terminale littéraire dans un lycée d'une commune populaire de la banlieue parisienne - en valorisant sa position d'« autodidacte du journalisme ». Fils d'un ingénieur du CEA et d'une mère sans profession, il a commencé le journalisme en faisant de la radio locale et en pigeant dans un hebdomadaire politique classé à gauche et divers titres. Au moment de l'entretien, il collaborait régulièrement depuis plusieurs mois pour une agence de presse étrangère.

« Il est de plus en plus difficile de rentrer dans une école de journalisme. D'ailleurs, moi je crois qu'il y a un certain décalage entre les écoles et la réalité que l'on trouve dans les rédactions. Depuis que je fais de la pige, personne ne m'a jamais demandé ce que j'avais fait avant. Ils regardent ce que tu écris, la façon dont tu peux rapporter des faits. Ca marche à ce niveau-là. Evidemment quelqu'un qui sortirait d'une école trouvera peut-être plus facilement une place dans une rédaction (...) Moi j'ai un copain qui est journaliste reporter d'images à TF1. Il a commencé là-bas, il a 40 ans, il n'a pas son bac, il a commencé en balayant les studios. Actuellement, il est en Turquie pour couvrir ce qui se passe dans le Golfe puisqu'il y a une base de l'OTAN. » (Entretien, 1991)

Cependant, qu'ils sortent ou non d'une école, tous les journalistes des médias omnibus nationaux se forment aussi et surtout « sur le tas ». Leur apprentissage doit beaucoup en effet aux contacts avec les confrères de leur rédaction et des autres médias qu'ils rencontrent plus ou moins fréquemment. A une époque où la formation interne a considérablement baissé - il n'y a plus, comme avant dans certains cas, un apprentissage du métier par un contact prolongé au sein de la rédaction, et particulièrement avec un ou plusieurs journaliste(s) plus âgé(s) et plus expérimenté(s) -, l'importance des relations avec les confrères s'est probablement renforcée. Ainsi, si on prend le cas des chroniqueurs judiciaires, le

groupe des pairs, constitué par une association spécialisée, joue un rôle important dans la formation des journalistes qui se spécialisent dans ce domaine.

Entretien avec un chroniqueur judiciaire d'un grand quotidien national, 1995

« Nous n'avons pas une culture juridique. Ce n'est qu'un vernis et, à la limite, c'est souhaitable. Certains de mes confrères sont devenus des demi-magistrats ou des trois-quarts d'avocats.

- *Et après on tombe dans...des inconvénients ?*

- Ca nuit au journaliste. je me bats tous les jours pour toujours avoir la faculté de considérer même quelque chose qui est juridiquement normal comme moralement scandaleux. Voyez, la (inaudible) je me la suis affinée parce qu'on ne...si on tombe trop dans le professionnalisme du droit, on finit par regarder les choses d'une manière désincarnée. Donc c'est pour ça, c'est un vernis mais tant mieux parce que ça nous permet de ne pas trop entrer dans le (inaudible). Par contre, il faut savoir comment ça se danse et ça, ça vient avec les années, avec... Ca vient assez vite d'ailleurs. on voit les jeunes qui réussissent, ils arrivent très vite. De plus, et là, on va retomber sur l'association, il y a une espèce d'autoculture qui se fait entre nous. Nous nous posons mutuellement des questions, les plus vieux répondant aux plus jeunes avec même la provocation des plus jeunes qui va faire qu'on va toujours devoir répondre le plus finement possible. »

L'espace des écoles de journalisme

Cet enjeu de définition a été tranché majoritairement à l'échelon des médias omnibus nationaux dans les années 80 et 90 en faveur des écoles professionnelles. Les données générales sur la faible proportion des anciens élèves de ces établissements par rapport à la population générale des journalistes tendent en effet à cacher leur présence croissante dans ces grands médias[51]. Même si l'on ne dispose pas de données précises (il faudrait faire une enquête rédaction par rédaction), l'exemple de *Libération* est significatif de cette « professionnalisation ». Alors que sa nouvelle formule en 1981 était réalisée par des « militants » non-titulaires de la carte professionnelle et/ou des « spécialistes » devenus journalistes, les embauches de diplômés d'écoles de journalistes se sont accélérées à la fin de la première moitié des années 80.

[51] Je tiens à remercier tout particulièrement Aline Réal au CFJ, Thierry Watine et Gaëlle Berche à l'ESJ, de m'avoir communiqué des statistiques sur leur établissement. Par ailleurs, pour l'aide diverse qu'ils m'ont apportée dans le recueil d'annuaires, je remercie également Emmanuel et Béatrice, deux anciens élèves de ces deux établissements.

« Avant, on n'avait aucune considération pour elles » comme le dit un ancien journaliste du quotidien[52]. Pour mesurer le poids des écoles dans les effectifs des médias omnibus nationaux, et à défaut de mettre en place par exemple une enquête par questionnaire sur chaque établissement, il faut construire, au moins sommairement[53], l'espace des écoles de journalisme.

En 1995, les huit établissements de ce type, qu'on intègre à l'issue d'un concours, donnent une formation d'une durée de deux ans en moyenne et délivrent 300 à 400 diplômes par an environ : l'Ecole supérieure de journalisme à Lille (ESJ), le Centre de formation des journalistes (CFJ) à Paris, le Centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) à Strasbourg, l'Institut Pratique de Journalisme (IPJ) à Paris, le Centre transméditerranéen de communication (CTMC) de l'Université Aix-Marseille, le Centre d'études littéraires et scientifiques appliquées (CELSA) à Paris, qui recrutent des élèves ayant au moins un DEUG avec des conditions d'âge, et enfin les IUT de Bordeaux et de Tours dont le niveau de recrutement (niveau bac) est moins élevé[54]. Ces écoles forment chacune en moyenne 40 à 50 élèves par an. Il existe par ailleurs quelques écoles privées, comme l'Ecole supérieure de journalisme de Paris qui a demandé sans succès l'agrément. Deux entreprises de presse, qui souhaitaient former des journalistes spécifiquement pour la presse magazine[55], ont depuis 1994 mis en place des formations propres. C'est le cas du groupe allemand Prisma Presse qui a créé son « Académie » en 1994-1995 formant chaque année une dizaine de journalistes ayant entre 28 et 33 ans, un niveau d'étude minimum qui est de bac + 3 et qui peuvent justifier de cinq années d'expérience professionnelle[56]. De même, le groupe Hachette Filipacchi Presse a fondé en 1994 une « université jeune journaliste magazine » en partenariat avec l'IPJ et forme dix journalistes par an. Ces deux formations sont rémunérées.

Les organisations professionnelles et les professionnels contrôlent assez largement la formation certifiée des journalistes non seulement par l'agrément qu'elles donnent aux établissements mais également par d'autres voies : la répartition de la taxe d'apprentissage dans les écoles, l'accueil des stagiaires dans les entreprises ou encore l'engagement des nouveaux diplômés[57]. Ce contrôle est exercé aussi par les journalistes qui composent majoritairement le corps enseignant même si les écoles font intervenir des universitaires. Enfin, au moins dans le cas du CFJ et de l'ESJ, la présence des éditeurs dans les Conseils d'administration est majoritaire par rapport aux anciens élèves, aux collèges journalistes, délégués par leur syndicat et aux diverses personnes qui les composent.

---

[52] Propos tenus par un ancien grand reporter de *Libération* lors d'un groupe de travail sur les journalistes (juin 1995) auquel il participait.

[53] Nous envisageons, après ce travail de doctorat, de participer auprès des écoles de journalisme à une enquête collective par questionnaire et par entretiens.

[54] Cette remarque est partiellement vraie pour l'IUT de Bordeaux qui recrute dans le cadre d'une « année spéciale » de formation des étudiants qui ont un niveau de diplôme équivalent aux autres établissements.

[55] *La Correspondance de la presse*, 6 janvier 1994. Il faut préciser également que le principal syndicat de la presse magazine, le SPMI, n'est pas représenté au Conseil d'administration du CFPJ (*Le Monde*, 11 avril 1996).

[56] Cf. une publicité parue dans *Libération*, 24 octobre 1994.

[57] Henri Deligny, « Journalistes et formation professionnelle : le nécessaire malentendu », *Revue politique et parlementaire*, n°941, 1989, p. 73.

Cet espace s'articule autour d'un pôle « élitiste » - plus ancien, qui forme des étudiants ayant suivi des filières plus longues et plus prestigieuses et allant ensuite vers les médias à forte légitimité interne - qui se rapproche *mutatis mutandis* de la position des « grandes écoles » dans le champ des institutions d'enseignement supérieur, et un pôle « universitaire », formé par des structures universitaires fortement professionnalisées qui s'adressent à des élèves, qui ont fait leurs études en province et souvent titulaires de diplômes moins prestigieux. On retrouve là une opposition récurrente décrite par Pierre Bourdieu entre la « grande porte » et la « petite porte »[58]. Le premier pôle est incarné par l'Ecole supérieure de journalisme de Lille (ESJ) et le Centre de formation des journalistes (CFJ), qui a le statut de « grande école » depuis le début des années 90, les deux établissements étant souvent considérés comme les plus élevés dans la hiérarchie des formations. Ces écoles professionnelles se rapprochent et s'inspirent des grandes écoles : constitution d'un annuaire régulier d'anciens élèves, usage de l'expression « promotion », etc. Le CUEJ de Strasbourg, même s'il est intégré à l'université, en est proche sous beaucoup de rapports (effectifs, niveau de diplôme, type de concours, etc.). Le pôle le plus « universitaire » mais aussi le plus bas dans la hiérarchie des écoles est formé par les IUT de Tours et Bordeaux.

Même si l'école supérieure de journalisme de Paris est créée dès 1899 et celle de Lille en 1924, ce n'est qu'après la seconde guerre mondiale que le principe d'une formation *ad hoc* commence progressivement à s'imposer. Les deux pôles de l'espace des écoles de journalisme, tel qu'il s'est constitué essentiellement à partir des années 60, s'articulent autour de l'histoire des établissements, qui est

---

[58] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps, op. cit.*, pp. 198-212.

plus ancienne pour le pôle « élitiste ». La genèse de ces établissements est marquée par une lutte pour leur reconnaissance par les instances professionnelles, dans un espace où coexistent des définitions concurrentes à propos de la formation. A ceux qui défendent la possibilité d'un cursus scolaire spécifique, s'opposent, comme on l'a vu, certains dirigeants de presse ou de simples journalistes qui estiment que « le journalisme, ça s'apprend, ça ne s'enseigne pas »[59]. Pendant longtemps, l'ESJ et le CFJ ont eu le monopole de la formation professionnelle puisqu'ils étaient les seuls habilités par la Convention collective des journalistes de 1956.

> Le CFJ a été fondé dans l'immédiat après-guerre par des résistants, pour certains issus des mouvements catholiques et passés par l'école d'Uriage, souhaitant rompre avec des pratiques jugées « déviantes » de la presse de l'entre-deux-guerres et sous le régime de Vichy[60]. Rattachée auparavant à la Faculté catholique de Lille dont elle est issue, l'ESJ a été créée en 1924 mais n'a été agréée par la Convention collective des journalistes qu'en 1956. Elle devient ensuite un établissement indépendant d'enseignement professionnel supérieur, qui est reconnu par l'Etat en 1969. Cette année-là marque la fondation du Centre de perfectionnement des journalistes et des cadres de la presse (CPJ) par les dirigeants de l'ESJ et du CFJ. Si, pendant longtemps, l'ESJ a mis en place conjointement deux cycles, un de trois ans pour les bacheliers et un de deux ans réservé aux titulaires d'un diplôme d'études supérieures, elle n'en conservera qu'un seul au début des années 70 et élargira son recrutement en privilégiant moins les étudiants des DEUG de sciences économiques, d'administration économique et sociale et de lettres étrangères appliquées. C'est au début des années 80 que le concours, face à la montée des candidats (331 en 1984), prend sa forme actuelle. Il comporte un écrit début juillet et un oral en septembre décidant de l'admission définitive. C'est aussi à ce moment-là que sont introduites des séances spécialisées, en seconde année de formation, qui sont destinées à former spécifiquement les élèves au journalisme de radio et de télévision. En 1991, elle met en place un département propre de formation continue.

Les années 60 amènent les deux établissements à se rapprocher, entre autres pour la perception de la taxe d'apprentissage qui est une source importante de financement, et aussi pour se démarquer à la fois des écoles privées et des

---

[59] Propos d'un éditorialiste d'un newsmagazine cité par un responsable du CFJ lors d'un séminaire de l'Observatoire des pratiques et des métiers de la presse de cet établissement (28 février 1994).

[60] Cf. Johanna Siméant, *L'élaboration de normes professionnelles : le cas d'une école de journalisme, le CFJ*, Paris, mémoire pour le DEA d'études politiques sous la direction de Jean Leca, IEP Paris, 1991, pp. 46-82.

premières formations universitaires[61] (DUT et maîtrise) qui se multiplient : IUT de Tours (1972) et Bordeaux (1969), le CUEJ à Strasbourg (1962), etc. Ces établissements ont été reconnus par la Convention collective des journalistes plus tardivement comme ce fut le cas du CELSA à Paris (1982) et de l'Institut Pratique de journalisme (IPJ) depuis 1989. Les écoles du pôle « élististe » se sont aussi largement démarquées de ce type d'établissement qui délivrent des diplômes de « journalisme » et/ou de « communication »[62].

> Les Instituts Universitaires de Technologie, lancés à la fin des années 60 et au début des années 70, ont été une des voies d'introduction de la « communication » à l'université développant non seulement des options « Journalisme » mais aussi « Communication », « Publicité », « Relations publiques », etc. Le CELSA et le CUEJ comprennent également des formations préparant aux métiers de la communication et/ou du journalisme. Le CFJ et l'ESJ ont aussi dans leur enceinte des formations à la communication. Pour le premier, il s'agit depuis 1980 du Centre d'information sur les médias (CIM), dispensant une formation permanente pour des responsables et personnels des services de communication, qui est un des départements du Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ)[63]. L'ESJ à Lille a créé en 1991 une structure similaire, ESJ Entreprise.

S'il faut axer l'analyse sur ce pôle « élitiste » de l'espace des écoles, c'est parce que celui-ci est dominant dans le recrutement des principaux médias omnibus nationaux. En dépit de l'imprécision des statistiques, on peut raisonnablement penser qu'une large partie de ce recrutement s'est effectué auprès des trois principales écoles de journalisme (CFJ, ESJ et CUEJ) à partir des années 80. La formation qui y est dispensée vise à rendre les élèves rapidement « opérationnels », ces trois établissements étant devenus principalement des lieux d'apprentissage des techniques du journalisme. Il s'agit de « faire de bons

---

[61] Maurice Deleforge, *L'ESJ racontée par des témoins de sa vie*, Lille, Les Cahiers de l'ESJ, 1994, pp. 124-125.

[62] Sur ce point, voir Thierry Viale, *L'enseignement de la communication. Les écoles de relations publiques et de publicité*, Paris, mémoire pour le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales sous la direction de Mme Monique de Saint-Martin, EHESS, 1995, 2ème partie.

[63] Le CFPJ comprend à la fois le CFJ, le CIM et le Centre de perfectionnement des journalistes (CPJ) qui est un département spécialisé de formation continue.

pros »[64] : apprentissage de la caméra, des logiciels de mise en page, du montage radio, etc. Par exemple, la proportion des journalistes d'agences parmi les anciens élèves de l'ESJ et du CFJ est due en partie à la pratique du travail d'agencier apprise au cours d'exercices spécifiques imposés aux élèves, souvent dès leur arrivée. Ce crédit, accordé aux écoles par de nombreux employeurs, s'explique aussi par le fait que, finançant en partie le fonctionnement de ces écoles, ces derniers peuvent peser sur la mise en place des formations qu'ils jugent souhaitables. C'est à leur demande par exemple qu'a été créée une section « Journalistes Reporters d'Images » en 1984. Enfin, le crédit de ces écoles tient à leurs anciens élèves dont un nombre important occupent aujourd'hui des positions dirigeantes dans les médias et aux réseaux de relations qui se sont constitués.

Globalement, les anciens élèves des trois principales écoles de journalisme semblent aller majoritairement vers des médias généralistes. Par exemple en novembre 1995, 27% des diplômés du CFJ travaillent dans des quotidiens, 24% dans l'audiovisuel, 12% dans des périodiques d'information générale, 12% en agence et seulement 10% dans la presse spécialisée. 8% exercent dans des services de communication et 7% sont indépendants[65]. Les anciens élèves du CUEJ en 1989 (tableau 2) vont majoritairement dans la presse quotidienne régionale (37,4%), les télévisions (19,5%) et les radios (9,9%). Cette tendance « généraliste » est confirmée dans une étude portant sur les journalistes

---

[64] Propos tenus par le directeur du CFJ à l'époque, Yves Agnès, dans l'émission « Allegro serioso » sur *France Culture* le 13 novembre 1993.

[65] Plaquette 1996-1997 du CFJ, p. 10.

économiques de six quotidiens nationaux[66] montrant que la part des diplômés d'écoles décroît quand on va des médias omnibus aux médias spécialisés. Au sein des médias « généralistes », sauf s'ils ont parfois des compétences spécifiques dans un domaine[67], les diplômés du CFJ (on pourrait probablement en dire autant de ceux de l'ESJ et du CUEJ) ont probablement tendance à commencer plus souvent dans les services d'« informations générales » ou dans des structures dans lesquelles ils doivent traiter d'une actualité très variée (par exemple localier dans la presse quotidienne régionale). Des variations existent toutefois entre ces écoles sous le rapport des carrières de leurs diplômés. Plus on se déplace du CFJ (Paris) vers l'ESJ (Lille), puis le CUEJ (Strasbourg), plus les débouchés passent des médias nationaux généralistes les plus prestigieux aux médias de diffusion régionale, qui constituent en quelque sorte pour l'ESJ et surtout le CUEJ, « leur presse régionale ».

Tableau 2 : activité des diplômés du CUEJ au 15 décembre 1989

Activités	Nombre	Pourcentage
Presse quotidienne régionale	297	37,4%
Télévision	155	19,5%
Radio	79	9,9%
Presse magazine	56	7%
Services de communication	43	5,4%
Autres professions	30	3,8%
Presse quotidienne nationale	28	3,5%
Agences	20	2,5%
Enseignants	20	2,5%
Indépendants	19	2,4%
Autres titulaires de la carte	19	2,4%

[66] Julien Duval, *Le traitement médiatique d'une réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Contribution à une analyse sociologique du champ journalistique*, *op. cit.*, p. 105.

[67] Par exemple, le service des sports de *Canal Plus* a recruté au début des années 90 deux diplômés du CFJ parce que, outre la maîtrise des techniques spécifiques à la télévision, ils avaient une compétence pour traiter du football. Il est également significatif que vingt anciens élèves du CFJ répertoriés dans l'annuaire 1991/1992 travaillent à *L'Equipe*.

Pigistes	11	1,4%
Journalistes décédés	9	1,1%
Journalistes ayant cessé leur activité	9	1,1%
Total	795	100%

En 1984, les entreprises dans lesquelles les diplômés du Centre de formation des journalistes de Paris figuraient en plus grand nombre (n=1028), étaient, dans l'ordre, l'*Agence France Presse* (82), *Le Monde* (27), *Le Matin* (22), *Europe 1* (22), *Le Figaro* (20), *Libération* (18), *Radio France* (18), *TF1* (17) et *Antenne 2* (16)[68]. Notre relevé, effectué à partir de l'annuaire 1993-1994, montre que, depuis cette date, leur nombre a sensiblement augmenté à l'*AFP* (100), mais surtout au *Monde* (52) et à *Libération* (41). Dans ce dernier quotidien, le nombre d'anciens élèves du CFJ s'est particulièrement accru au début des années 90 passant de 31 en 1991-1992[69] à 41 en 1993-1994. Il a doublé depuis 1984 dans les deux principales chaînes de télévision *TF1* (29) et *France 2* (31). Il est également élevé dans d'autres médias de diffusion nationale (voire internationale) : *Radio France International* (24), *Le Figaro* (21), *France 3* national (18), *L'Express* (17), *L'Equipe* et *L'Equipe Magazine* ainsi qu'à *Europe 1* (15). Cette évolution nous a été confirmée au cours de nombreuses conversations ou entretiens avec des journalistes. La position dominante du CFJ est vérifiée par le recensement par type de presse, même s'il peut y avoir des biais dans la comparaison des statistiques, à différents moments, entre le CUEJ, le CFJ et l'ESJ. Si les anciens élèves de l'« école de la rue du Louvre » (CFJ) vont majoritairement vers la presse écrite nationale (37,3%), l'audiovisuel national et les agences de presse

[68] CCIJP, *CCIJP, 50 ans de carte professionnelle. Profil de la profession, enquête socioprofessionnelle, op. cit.*, p. 29.

écrite (13,9%), dont l'*AFP*, leurs homologues du CUEJ sont employés surtout par la presse quotidienne régionale (37,4%), l'audiovisuel public régional (*Radio France* et *FR3*), principalement dans l'est de la France. Même s'ils sont présents dans la plupart des médias nationaux généralistes, leur proportion est très faible comparée à celle des anciens élèves du CFJ. Ceux qui travaillent dans des médias nationaux sont généralement employés par l'*AFP* ou les chaînes publiques de télévision. Les anciens élèves de l'ESJ Lille en 1988 se situent entre les deux. Ils vont majoritairement vers la presse quotidienne régionale (78 à *La Voix du Nord*, 34 à *Nord Eclair*, 31 à *Ouest France*), l'*Agence France Presse* (51), l'audiovisuel public « régional » (20 à *Radio France*, 24 à *France 3*). Ils sont également fortement représentés dans la presse catholique (13 à *La Croix*, 8 à *La Vie*, 6 à *Télérama*) et à *Europe 1* (13).

Tableau 3 : liste des principaux employeurs des diplômés du CUEJ Strasbourg devenus journalistes (annuaire 1988)

Médias	Nombre
FR3	79
Dernières Nouvelles d'Alsace	47
Radio France	30
L'Est Républicain	25
L'Alsace	22
Agence France Presse	15
Antenne 2	15
Midi Libre	14
Voix du Nord	10
RFO	9

Tableau 4 : liste des principaux employeurs des diplômés du CFJ devenus journalistes (1993/1994)

---

[69] Cf. Johanna Siméant, *L'élaboration de normes professionnelles : le cas d'une école de journalisme*, *op. cit.*, p. 14.

Médias	Nombre
Agence France Presse	100
Le Monde	52
Libération	41
France 2	31
TF1	29
Radio France International	24
Le Figaro	21
France 3 (national)	18
Reuter	17
L'Express	17
L'Equipe et L'Equipe Magazine	17
La Croix	16
Le Parisien	15
Europe 1	15
France Inter	14
France 3 (régions)	12
RMC	10
Les Echos et Enjeux-Les Echos	10
Associated Press	10
RTL	9
Le Nouvel Economiste	9
Le Nouvel Observateur	9
Agence CAPA	9
Médias	Nombre
France Soir	8
La Tribune-Desfossées	8
Canal Plus	8
Ouest France	8
L'Evénement du Jeudi	7
Le Point	7
La Nouvelle République du Centre Ouest	6
Le Journal du Dimanche	6
L'Usine Nouvelle	5
L'Est Républicain	5
Radio France	5
AGEFI	5
Canard Enchaîné	5
Capital	4
Sud Ouest	4
Livre Hebdo	4
La Vie	4
Le Quotidien de Paris	4
Télérama	4

Mais, pour saisir plus précisément le type de compétences demandé aux journalistes des médias omnibus nationaux, il faut ajouter, à la maîtrise des techniques professionnelles apprises à l'école, une vocation généraliste qui se traduit dans les enseignements très généraux que suivent les élèves et dans leur formation universitaire initiale puisque le recrutement des deux plus prestigieuses écoles professionnelles (ESJ et CFJ)[70] dans les années 80 et 90 fait apparaître une augmentation très sensible des anciens élèves d'Instituts d'Etudes Politiques (IEP).

> Des travaux ont montré la position centrale de Science Po dans le champ du pouvoir[71], d'autres ont souligné ses effets dans les champs politique et journalistique[72]. Le poids des diplômés de l'Institut d'études politiques de Paris, mais plus largement des IEP, dans les fractions dominantes de l'espace journalistique, notamment dans les postes de direction, les services de politique intérieure et étrangère, n'est pas nouveau. Il a été souligné dans des enquêtes journalistique et sociologique. Une étude menée dans les années 80 sur 150 « médiacrates » pour reprendre l'expression de l'auteur[73], fait apparaître que 72% de ceux qui ont fait des études supérieures (96%) ont suivi des études de droit et de science politique. Une enquête sociologique, portant sur un échantillon de 120 journalistes appartenant à l'« élite », relève que 23% d'entre eux en 1979-1981 sont titulaires d'une licence de droit, de sciences économiques et du diplôme de Science Po (Paris)[74]. Si cette tendance n'a fait que se renforcer dans les années 90, c'est parce que les instituts de science politique ont explicitement créé des filières spécifiques de préparation aux concours de ces écoles.

Le poids croissant de Science Po dans le recrutement des écoles professionnelles est perceptible lorsqu'on s'intéresse aux candidats et aux admis au concours d'entrée. A l'ESJ, le pourcentage des anciens élèves de Science Po (Paris et Province) parmi les admis[75] est passé, entre 1985 à 1995 de 20% à 56,82%. Cette augmentation est à rapporter à la fois au doublement de la

---

[70] Nous n'avons pas pu nous procurer les chiffres du CUEJ mais plusieurs conversations avec des anciens élèves de cette école laissent penser que plus d'un diplômé sur deux dans les promotions de la fin des années 80 et du début des années 90 est issu d'un IEP.

[71] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*

[72] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*

[73] Yves Roucaute, *Splendeurs et misères des journalistes*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 110.

[74] Rémy Rieffel, *L'élite des journalistes*, *op. cit.*, pp. 42-43.

proportion des élèves issus des IEP parmi les candidats (24,19% contre 12,14%) mais aussi à l'augmentation de leur taux de réussite. Ils représentent en 1995 le quart des candidats (24%) et plus de la moitié des admis (56%) alors qu'en 1985 leur part était respectivement de 12,14% et 20%. Les évolutions sont similaires au CFJ où les élèves qui ont suivi un cursus en science politique, et particulièrement ceux qui sont passés par l'IEP Paris, sont fortement représentés. La part de ces étudiants par rapport à l'ensemble des reçus, qui était de 38% en 1984, a dépassé, si on additionne tous les cursus de ce type, les 50% à la fin des années 80 et au début des années 90, atteignant 84,4% en 1993. Alors que la proportion des diplômés des IEP parmi les admis était moins forte à l'ESJ que chez son homologue parisienne, elle tend aujourd'hui à s'en rapprocher. La part des diplômés des instituts d'études politiques s'est accrue chez les candidats (20,1% en 1990, 24,4% en 1993) mais surtout chez les admis (tableau 5). En 1993, si 24,4% des candidats sont des diplômés des IEP, 84,4% des admis le sont. Cette distribution des anciens élèves d'IEP doit cependant tenir compte de la hiérarchie entre ces établissements, essentiellement entre les IEP de province et celui de Paris. Même si nous ne disposons pas de statistiques précises, il semble, d'après plusieurs informateurs, que les étudiants de Science Po Paris sont plus nombreux au CFJ qu'à Lille et surtout qu'à Strasbourg. Au CFJ, la part des IEP Paris semble souvent plus forte que celle des IEP de province même si elle s'en rapproche parfois (11 IEP Paris contre 10 IEP province par exemple en 1988). Les « étudiants de la rue St Guillaume » représentaient 30% des élèves en 1984 et 46,4% en 1991.

---

[75] Source : notice d'information 1996 de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille.

Tableau 5 : répartition de la part et du nombre des admis au concours du CFJ ayant suivi des études de science politique

	1984		1990		1993		1994	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Diplômés de l'IEP Paris	15	30%	18	32,1%	19	42,2%	13	28,9%
Diplômés d'IEP en province	4	8%	7	12,5%	14	31,1%	6	13,3%
Titulaires d'une licence, maîtrise ou d'un DEA de science politique	NC	NC	3	5,4%	5	11,1%	11	24,4%
Total science politique	19	38%	28	50%	38	84,4%	30	66,7%
Total des admis	50	100%	56	100%	45	100%	45	100%

L'arrivée massive dans les années 80 et 90 d'étudiants en science politique a eu pour effet de réduire les possibilités d'accès des élèves issus des autres formations universitaires (lettres et sciences humaines notamment). A l'ESJ, historiquement réputée plus « littéraire » que les autres, les étudiants issus de ces types de formation ne représentent plus que 25% des admis en 1995 contre 60% en 1985. Le processus concerne aussi les étudiants en droit et en sciences économiques (2,27% contre 7,5%). Le taux de réussite des étudiants en lettres et sciences humaines a chuté sensiblement : si ces étudiants représentent toujours environ 50% des candidats, leur part dans le total des admis est passée des deux tiers au quart en dix ans. Cette tendance se confirme au CFJ (tableau 6)[76] où les étudiants ayant suivi d'autres filières que la science politique ont des chances de

[76] Les chiffres du tableau 6 doivent être pris avec précaution d'abord parce que les statistiques, dont nous disposions, étaient diverses et nous ont obligé à faire des calculs sur les candidats inscrits en 1994 et non sur les candidats présentés. D'autre part, du fait des regroupements effectués le CFJ en 1994, nous avons moins détaillé le type d'études des candidats que précédemment. Enfin, concernant le tableau 5, les agrégations effectuées par le CFJ ne permettent pas de mesurer exactement, à partir de 1990, la part exacte des anciens ou actuels étudiants des IEP parce que ceux qui sont toujours en science politique, mais à un niveau plus élevé, sont peut-être passés par un IEP sans qu'il soit possible de le déterminer précisément. La part indiquée des élèves d'IEP est donc la proportion minimale.

réussite plus faibles, que ce soit en histoire (20,6% des candidats, 11,1% des admis en 1994), en lettres et philosophie (11% des candidats et 4,4% des admis) ou en droit (11,9% des candidats, 6,7% des admis). Mais, depuis quelques années, les candidats issus des filières littéraires tendent à se distinguer des candidats qui ont suivi d'autres formations (droit, histoire, sciences économiques et langues) : leur proportion parmi les candidats reste stable alors que les candidats issus des autres filières sont de moins en moins nombreux à se présenter au concours du CFJ ou de l'ESJ (il en est sensiblement de même pour les candidats ayant une formation en géographie, en sociologie et en sciences).

Tableau 6 : répartition en nombre et en pourcentage des candidats et des admis au CFJ par type d'études de 1990 à 1994

	1990		1993		1994	
	Candidats présentés	Admis	Candidats présentés	Admis	Candidats inscrits	Admis
Science politique - Adm. publique	133 (20,1%)	29 (51,8%)	136 (24,4%)	38 (84,4%)	152 (24,7%)	30 (66,7%)
Histoire	127 (19,2%)	9 (16%)	91 (16,3%)	3 (6,7%)	127 (20,6%)	5 (11,1%)
Langues	85 (12,8%)	5 (8,9%)	41 (7,4%)	1 (2,2%)	42 (6,8%)	3 (6,7%)
Lettres-Philosophie	70 (10,6%)	6 (10,7%)	68 (12,2%)	1 (2,2%)	68 (11%)	2 (4,4%)
Droit	79 (12%)	3 (5,4%)	64 (11,5%)	-	73 (11,9%)	3 (6,7%)
Sciences Economiques - AES	44 (6,6%)	-	29 (5,2%)	-	46 (7,5%)	1 (2,2%)
Commerce	-	-	24 (4,3%)	2 (4,4%)	NC	1 (2,2%)
Information Communication	46 (7%)	1 (1,8%)	49 (8,8%)	-	37 (6%)	-
Géographie	6 (0,9%)	1 (1,8%)	5 (0,9%)	-	NC	-
Sociologie-Psychologie	15 (2,3%)	-	10 (1,8%)	-	NC	-
Gestion	3 (0,4%)	-	-	-	NC	-
Médecine	2 (0,3%)	1 (1,8%)	-	-	NC	-
Autres grandes écoles	21 (3,2%)	1 (1,8%)	-	-	NC	-
Sciences-Mathématiques	3 (0,5%)	-	7 (1,3%)	-	NC	-
Autres	22 (3,3%)	-	5 (0,9%)	-	-	-
ND	5 (0,8%)	-	28 (5%)	-	71 (11,5%)	-
Total	661 (100%)	56 (100%)	557 (100%)	45 (99,9%)	616 (100%)	45 (100%)

Cette progression des élèves, qui ont fait des études de science politique, s'explique probablement à la fois par l'augmentation du nombre de diplômés, la création d'IEP en province (Lille et Rennes dans les années 90), la croissance de l'intérêt porté aux métiers du journalisme et de la communication mais aussi probablement par une intensification de la concurrence pour les concours administratifs à la sortie des IEP. Elle est aussi due au fait que le seul diplôme de Science Po n'est souvent plus suffisant, comme c'était le cas pour des générations précédentes, pour intégrer une rédaction. « Faire Science Po » est perçu par certains élèves comme un « tremplin », comme le dit un informateur, pour accéder à une école de journalisme ou se ménager une autre sortie possible compte tenu

du caractère généraliste de la formation. Durant les années 80, le conseil, adressé aux étudiants ou aux lycéens qui souhaitaient faire du journalisme, incitant à suivre des études de science politique, puis une école spécialisée, s'est diffusé par l'entremise de journalistes (à travers des rencontres, des stages[77], etc.), des guides ou des dépliants d'institutions publiques (ONISEP, CIDJ[78], etc.), des conseillers d'orientation, des discours des responsables d'écoles et, plus généralement, par le « bouche à oreille ». Les relations sociales, familiales et scolaires de ces adolescents, issus pour beaucoup des fractions dominées de la classe dominante, ont aussi contribué à ce qu'ils disposent d'informations qui soutient l'intuition pratique de la cote de cette « voie royale ».

Elle est d'autant plus adaptée, dans le cas parisien, que l'IEP Paris et le CFJ ont des accords qui permettent à un étudiant de troisième année de bénéficier de dispenses d'enseignements s'il suit en même temps le CFJ. Les élèves de Science Po Paris intégrant une école, d'après divers informateurs, semblent venir davantage de la section « Communication et ressources humaines » que des sections préparant essentiellement aux concours administratifs ou aux carrières de l'économie, de la finance qui sont considérées comme plus prestigieuses. Il est également significatif que plusieurs enseignants de l'IEP, comme par exemple l'historien Jean-Pierre Rioux (par ailleurs chroniqueur régulier au *Monde des livres*), interviennent au CFJ, ou qu'un jury d'admission soit présidé par René Rémond, président de la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP). En province, les liens sont moins visibles : de nombreux IEP ont des sections

---

[77] De nombreux élèves candidats (près de 70% en 1995) ou admis (près de 90%) dans les écoles à l'ESJ par exemple ont déjà eu des expériences dans des entreprises de presse (source : notice d'information de l'ESJ, 1996).

préparant à la communication et au journalisme, dont le nom varie suivant les établissements ; certaines épreuves[79] du concours du CFJ peuvent se dérouler en partie, comme c'est arrivé à Lyon, au sein de l'IEP, etc.

L'ajustement des formations

Enfin, cette montée de la part des étudiants en science politique dans les établissements du pôle « élitiste » du champ des écoles de journalisme est largement le produit d'une rencontre entre des formations ajustées. Les conditions de succès au concours des écoles sont largement liées aux pratiques, aux méthodes, aux connaissances enseignées dans les instituts d'études politiques.

> Le succès aux concours des écoles exige notamment une « parfaite maîtrise du français »[80], une « bonne pratique de l'anglais », une « bonne culture générale (notamment dans les domaines suivants : institutions françaises et internationales, histoire contemporaine, géographie économie, vie culturelle) » tirée majoritairement d'ouvrages de synthèse lus à Science Po, une « attention soutenue à l'actualité » souvent par l'intermédiaire du *Monde*, de *Libération*, des journaux télévisés, etc. Les épreuves de « synthèse de dossier » ou les « sujets libres » correspondent aux exercices imposés de la scolarité d'un élève d'un IEP. On demande également à l'étudiant en science politique[81], comme au candidat journaliste, de faire preuve de « neutralité » et d'« objectivité » ou, autrement dit, de « saisir et restituer honnêtement la pensée d'autrui », de « tirer une synthèse fidèle quels que soient ses points de vue personnels sur la question traitée », de « diversifier ces lectures », etc. Les écoles de journalisme, à l'instar de l'Ecole libre des sciences politiques, ancêtre des actuels instituts d'études politiques[82], se sont construites en France, pour conquérir une autonomie professionnelle par rapport aux différents pouvoirs.

Ces établissements ont en commun de recevoir et de former des étudiants « généralistes » au sens des « informations générales » telles qu'elles sont

---

[78] « La formation proposée par les IEP constitue une excellente préparation aux concours d'entrée des écoles de journalisme », note le CIDJ dans *Actuel CIDJ* (n°2 674, juin 1993, p. 1).

[79] Par exemple, en 1996, les épreuves de présélection se sont déroulées à Paris, Lyon et Montpellier.

[80] Les extraits figurant entre guillemets sont tirés pour partie de la plaquette 1996 du Centre de formation des journalistes, principalement celle consacrée au « candidat idéal », et de la notice d'information 1996 de l'ESJ.

[81] Pierre Bourdieu et Luc Boltanski, « La production de l'idéologie dominante » *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 1976, p. 58 et suiv.

sélectionnées dans les pages des quotidiens d'information nationale. Le « bon » étudiant de Science Po, au grand oral par exemple, doit être capable de parler de sujets très divers. De la même manière, le « bon » étudiant du CFJ doit être capable, compte tenu de la maîtrise de techniques professionnelles, de traiter n'importe quel sujet.

> Par exemple, lors de l'épreuve « sujet d'actualité » au CFJ en 1995, les élèves ayant opté pour la dominante « lettres, arts, langues, sciences humaines », devaient choisir entre les deux sujets suivants :
>
> - « En France, aujourd'hui, la banlieue devient tout à la fois un lieu, une source et un thème de la pratique artistique. Vous tenterez, exemples à l'appui, de définir ce phénomène en tenant compte de ces divers aspects, de la complexité de son sens et de la diversité des problèmes qu'il pose. »
> - « Par-delà les clivages politiques traditionnelles, en quoi les dernières campagnes électorales ont-elles été marquées par la fracture sociale ? »

La réussite au concours des écoles de journalisme demande non seulement des formes d'excellence proprement scolaires mais aussi de concilier ces méthodes avec un style d'écriture conforme aux canons journalistiques : originalité, style vif, phrases courtes, etc. C'est ce qu'exprime par exemple cet extrait de la brochure 1996 de l'ESJ pour l'épreuve de « libre propos sur un thème imposé » : « Tous les genres sont possibles à l'exclusion du genre ennuyeux. Car il s'agit pour le jury de tester la créativité du candidat, la richesse de ses moyens d'expression, la fécondité de son imagination et sa capacité à la maîtriser, son aptitude à sortir des sentiers battus sans se précipiter dans l'extravagance ». Ces exigences journalistiques se traduisent aussi dans les exercices pratiques des épreuves définitives, notamment la réalisation d'une « enquête-reportage » en douze heures au CFJ et l'oral de l'ESJ, portant sur un thème d'actualité préparé plusieurs semaines à l'avance mais qui doit être exposé en trente minutes. Elles

---

[82] Sur ce sujet, voir Dominique Damamme, « Genèse sociale d'une institution scolaire : l'Ecole libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°70, 1987, pp. 31-46 ; Pierre Favre, *Naissance de la sciences politiques*, Paris, Fayard, 1989.

demandent à la fois une maîtrise des techniques de documentation, de sélection des interlocuteurs pertinents, acquise pour partie à l'IEP, mais aussi des qualités présentées comme proprement journalistiques telles que la « débrouillardise », la capacité à hiérarchiser l'information, les qualités d'expression orale, etc. Pour les responsables du recrutement dans les médias, la formation acquise à Science Po ou dans les principales écoles de journalisme tend à être perçue comme une garantie de conformité. « Science Po est un bon critère d'embauche parce qu'on ne trouve pas d'autres étudiants de grandes écoles. On ne veut pas prendre de risques non plus à ce niveau en embauchant quelqu'un d'un peu atypique », explique une journaliste travaillant dans un quotidien économique[83]. Mais au-delà de la formation, ces diplômes garantissent, et d'autant plus qu'ils ne croient pas le faire, une conformité d'ordre social, l'analyse de l'origine sociale des candidats montrant que ceux-ci sont également sélectionnés à l'aune de leurs « bonnes manières », du « bon goût », voire de leur « charme physique »[84].

L'homogénéité sociale

Les données, ce n'est sans doute pas un hasard, sont peu nombreuses en ce domaine. Tout porte à croire que l'origine sociale des élèves - mesurée ici essentiellement à partir de la profession du père - varie selon les établissements : elle est de moins en moins élevée lorsqu'on s'éloigne du pôle « élitiste » pour aller vers le pôle « universitaire ». Nous n'avons pas pu établir de comparaison systématique puisque nous ne disposons de ces données que pour le seul concours du CFJ en 1990. Celles-ci font apparaître une origine sociale plus élevée des

---

[83] Extrait d'un propos d'une journaliste d'un quotidien économique tenu à l'occasion d'un groupe de travail sur les journalistes, 24 février 1994.

élèves admis au CFJ par rapport à celle de l'ensemble des journalistes et probablement des autres établissements reconnus. Ils semblent issus, en plus forte proportion, de familles appartenant à des catégories qui détiennent généralement plus de capital culturel que de capital économique comme le montre la part forte, parmi les admis, des enfants de cadres administratifs, des professeurs ou des scientifiques et, à l'inverse, le faible pourcentage des candidats issus de famille d'ingénieurs-cadres supérieurs et de chefs d'entreprises[85] : les premiers représentent 16% des candidats mais 30,4% des admis et les seconds 7% des candidats mais 17,9% des admis. A l'inverse, les fils ou filles de père ingénieurs ou cadres supérieurs (18,3% des candidats mais 8,9% des admis), des artisans et commerçants (7,6% contre 5,4%) mais surtout des employés (7,6% contre 1,8%) réussissent moins bien. La comparaison est plus difficile avec les enfants d'ouvriers (un seul est admis), d'agriculteurs ou d'agents de maîtrise dans la mesure où elle ne porte que sur des effectifs très faibles et mériterait d'être précisée par le biais d'entretiens. En revanche, si on prend la profession de la mère, les données confirment cette sélection sociale : 153 candidats (23,1%) ont une mère employée ou ouvrière mais seulement 8 (14,2%) sont admis. A l'inverse, les enfants dont la mère est professeur (n=75) ou exerce une profession libérale (n=31) ont une probabilité plus grande de réussite au concours : les premiers représentent 11,3% des candidats mais 19,6% des admis et les seconds 4,7% des candidats mais 10,7% des admis. Il est difficile d'analyser la signification de la proportion, à peu près égale (34% environ), entre les candidats

---

[84] Pierre Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979, p. 169. Voir également Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat, op. cit*.

(n=224) et les reçus (n=19) des enfants qui ont une mère inactive. Tout se passe donc comme si « les jeux » étaient, pour l'essentiel, « faits d'avance »[86], le concours favorisant les élèves de catégories dominantes sous le rapport du capital culturel. L'école choisit ceux qui l'ont choisie. Ce processus de consécration est circulaire dans la mesure où il consacre ceux qui l'avaient déjà été. Il est donc logique de voir la part faible des enfants issus de familles aux catégories dominées de l'espace social parmi les candidats : 10 ouvriers, 9 agriculteurs, 50 employés sur 661 candidats qui se sont présentés en 1990.

---

[85] Cette tendance de la primauté du capital culturel sur le capital économique est confirmée par les données portant sur les admis de l'année 1994 : 20% ont un père cadre administratif, 8,9% un professeur, 8,9% un journaliste, 6,7% un cadre moyen de la fonction publique.

[86] Pierre Bourdieu, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, *op. cit.*, p. 143.

Tableau 7 : origine sociale (profession du père) des candidats présentés, des admissibles et des admis[87] au concours d'entrée du CFJ en 1990

	Candidats		Admissibles		Admis	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Professions libérales	112	16,9%	31	24,6%	13	23,2%
Ingénieurs-Cadres sup.	121	18,3%	14	11,1%	5	8,9%
Cadres administratifs	106	16%	31	24,6%	17	30,4%
Retraités	52	7,9%	6	4,8%	2	3,6%
Artisans-commerçants	50	7,6%	5	4%	3	5,4%
Employés	50	7,6%	8	6,3%	1	1,8%
Professeurs-Scientif.	46	7%	14	11,1%	10	17,9%
Chefs d'entreprises	12	1,8%	4	3,2%	2	3,6%
Inactifs	35	5,3%	3	2,4%	-	-
Journalistes	12	1,8%	3	2,4%	-	-
Instituteurs	10	1,5%	3	2,4%	-	-
Ouvriers	10	1,5%	1	0,8%	1	1,8%
Agriculteurs	9	1,4%	1	0,8%	1	1,8%
Agents de maîtrise	9	1,4%	-	-	-	-
Professions de santé	8	1,2%	1	0,8%	-	-
Fonction publique	6	0,9%	-	-	1	1,8%
Cadres artistiques	3	0,4%	1	0,8%	-	-
Cadres audiovisuels	1	0,1%	-	-	-	-
Artistes plasticiens	1	0,1%	-	-	-	-
Bibliothécaires	1	0,1%	NC	NC	NC	NC
Invalides	2	0,3%	NC	NC	NC	NC
Ministre	1	0,1%	NC	NC	NC	NC
Préfet	1	0,1%	NC	NC	NC	NC
Diplomate	1	0,1%	NC	NC	NC	NC
Indéterminés	2	0,3%	NC	NC	NC	NC
Total	661	99,7%	126	100,1%	56	100,2%

Ce long détour était indispensable pour pouvoir resituer les propriétés spécifiques des journalistes qui ont eu à traiter du « scandale du sang contaminé » dans la mesure où cette affaire a comme cristallisé certaines des contradictions internes au champ journalistique, notamment celles qui tiennent aux logiques de recrutement. L'analyse des trajectoires des journalistes qui ont eu à couvrir l'affaire est révélatrice en effet non seulement des tensions relatives aux

[87] Les statistiques du CFJ mentionnent que les fils d'un diplomate et d'un préfet ont été reçus à l'issue du concours mais ils ont été classés dans une autre catégorie, probablement celle des cadres administratifs.

compétences demandées dans les médias omnibus nationaux (« spécialiste » et/ou « généraliste » ?) mais aussi des hiérarchies professionnelles comme on le voit notamment dans la concurrence entre rubriques (médicale, judiciaire, politique, etc.). En raison de ses multiples dimensions et de son importance médiatique, cette « affaire » a représenté un enjeu interne à chaque rédaction de sorte qu'elle donne à voir la hiérarchie qui s'établit entre les spécialités journalistiques et montre que la division du travail entre journalistes habilités ou non à couvrir ce type de sujet est moins liée à la compétence technique pour le traiter qu'aux positions sociales que les journalistes occupent dans leur média. Les dimensions successives de l'« affaire » permettent de voir le processus de dépossession partielle des journalistes médicaux dès l'émergence du « scandale » au printemps 1991 au profit des journalistes « généralistes », des journalistes politiques et des éditorialistes. Ce processus de division du travail au sein des rédactions ne résulte pas en effet de la seule division des rubriques - les journalistes médicaux s'occupant des aspects médicaux, les journalistes politiques des aspects politiques, etc. - puisque la qualification de l'« affaire » ou les choix des « angles » suscitent des luttes qui ne sont pas sans effet sur la production de l'information.

2. La division du travail journalistique et ses effets sur la production de l'information

Si certaines rubriques, comme « le social » qui dépend désormais des services économiques et/ou politiques ou encore la « religion »[88], ont perdu de leur valeur dans les années 80, au point de disparaître dans certains médias (« l'agriculture » par exemple), la rubrique médicale s'est considérablement développée (chapitre 3). Elle occupe cependant une position globalement dominée dans les rédactions des médias omnibus nationaux même s'il existe, comme nous allons le voir, des variations selon les organes de presse. La rubrique médicale se situe à une place intermédiaire dans la hiérarchie des spécialités, c'est-à-dire entre les rubriques les plus prestigieuses comme la politique étrangère, intérieure ou l'économie et au-dessus des « spécialités » les plus basses que sont les sports et les faits divers[89]. Elle est cependant relativement proche de ces deux dernières rubriques au sens où, surtout dans les médias les plus « populaires », elle est à la fois en position basse dans la hiérarchie interne mais semble très lue, entendue ou vue. La plupart des journalistes qui traitent de la médecine dépendent de services ou d'anciens services qui s'appelaient « Informations générales », « Société » ou encore de services proches.

Si on se réfère par exemple aux nouvelles formules des journaux à la fin des années 80 et au début des années 90, les appellations peuvent différer suivant les médias mais toutes ont en commun de traiter les sujets les plus généraux et les plus « grand public » couvrant des transformations de « la société ». Les séquences ou services, dont dépendent les journalistes médicaux, le traduisent bien : au *Monde*, ils sont rattachés à la séquence « Société » chargés des problèmes de « modes de vie », au *Point* à « Savoirs-Société ». A *L'Express*, au *Nouvel Observateur* et, pour partie à *Libération*, ils sont liés aux séquences

---

[88] On peut se reporter utilement à la présentation consacrée au thème « Les médias et la religion », lors d'une séance (29 novembre 1996) du « groupe de réflexion du centre de recherche de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille », d'un journaliste de *France 2*, Michel Cool, spécialisé dans ce domaine.

[89] Ces hiérarchies se traduisent probablement aussi dans les salaires comme le montre Jeremy Tunstall dans un ouvrage consacré aux journalistes spécialisés (*Journalists at work*, London, Constable, 1971, p. 139) en Angleterre. Il note que les journalistes les mieux rémunérés - qui sont probablement aussi les plus âgés - sont les correspondants dans les grandes capitales étrangères et les journalistes politiques tandis que les journalistes traitant l'information sociale, les faits divers, l'éducation le sont nettement moins.

ou services intitulé(e)s respectivement « Découvertes », « Notre Epoque » ou encore « Vous ».

La presse écrite omnibus nationale n'a pas de page entièrement consacrée à l'actualité médicale qui est intégrée aux pages sciences ou d'informations générales. L'exemple de l'affaire du sang contaminé permet d'apercevoir à cet égard des différences, selon les rédactions, ces dernières fonctionnant comme autant de sous-champs. Il est fréquent qu'un journaliste spécialisé, dans des domaines hiérarchiquement dominés comme la science[90] ou la médecine, commence à traiter d'un sujet qui relève de sa « spécialité » avant d'en être peu ou prou dépossédé. Dans la majorité des rédactions, ce sont les journalistes médicaux qui ont traité du « scandale » à son début au printemps 1991 mais, ensuite, selon les médias, leurs articles sont devenus plus rares ou ont été noyés au milieu d'autres articles réalisés par d'autres services[91]. Cette dépossession est aussi visible à travers le glissement sémantique (une « affaire médicale », une « affaire judiciaire », une « affaire d'Etat », etc.).

Elle s'explique en premier lieu par la manière dont les journalistes spécialisés occupent la position de « rubricard » médical au sein de leur média, manière qui manifeste bien souvent, au moins pour une part, l'intériorisation par ces journalistes de cette domination. Plusieurs journalistes médicaux ont été désaisis tout autant qu'ils se sont désaisis du sujet : ils conçoivent leur travail comme un suivi de l'information médicale quotidienne traditionnelle estimant qu'« on ne

---

[90] Cette dépossession des journalistes médicaux et scientifiques n'est bien évidemment pas propre à la France (cf. l'étude aux Etats-Unis de Nancy Pfund and Laura Hofstadter, « Biomedical Innovation and the Press », *Journal of Communication*, vol 31, n°2, 1981, p. 139) et à ces rubriques (cf. Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*, p. 227 et suiv.).

pouvait pas laisser tomber la rubrique médicale »[92]. « C'est devenu un gros dossier qui méritait plus qu'un rubricard (...) C'est forcément des reporters qui prennent le relais, puis un grand reporter et puis quelqu'un qui gère complètement le dossier pendant que l'autre va faire son congrès sur le cancer et puis reprend son train-train »[93], fait remarquer une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel. Cette division des tâches est d'autant plus incorporée par certains journalistes médicaux qu'ils savent que, professionnellement, couvrir une « affaire » sur un secteur dont on est spécialiste peut s'avérer plus coûteux que profitable, notamment vis-à-vis des sources (« On peut se griller vis-à-vis de plein de gens », explique l'un d'eux[94]). S'ils se desaisissent, ils sont tout autant désaisis, au nom de raisons professionnelles qui sont une façon de leur rappeler leur position. Ce rappel plus ou moins explicite, formulé par ceux qui occupent des positions plus hautes (rédacteurs en chef, chefs de service, grands reporters, etc.), n'est qu'une manifestation de l'opposition classique entre ceux qui seraient en position d'observateur neutre et ceux qui ont une vision étroite ou partielle[95]. Elle est d'autant plus forte dans le milieu journalistique que le pire des reproches - il va à l'encontre de la rhétorique de l'objectivité - est d'être considéré comme un « militant »[96] ou d'être accusé de « parti pris ». Ces thèmes se sont renforcés récemment avec la mise en avant de la professionnalisation des journalistes et la

---

[91] Ce processus a été constaté, à propos des controverses scientifiques, dans la presse anglo-saxonne. Cf. B.J. Cole, « Trends in Science and Conflict Coverage in Four Metropolitan Newspapers », *Journalism Quarterly*, n°52, 1975, pp. 465-471.

[92] Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995.

[93] Entretien, 1995.

[94] Entretien avec une journaliste spécialisée, 1995.

[95] Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, *op. cit.*, p. 520.

montée de la critique publique des journalistes dans les médias. Les termes de « spécialiste » et de « rubricard »[97] sont d'ailleurs souvent employés péjorativement. C'est ainsi que le journaliste spécialisé est soupçonné par ses confrères d'avoir des « réflexes corporatistes » de défense du milieu dont il est chargé : « Je suis considéré comme (...) un défenseur du lobby médical ! », rigole un journaliste spécialisé. Le « rubricard » est « très vite considéré comme incapable de gérer une grosse affaire, un mec inféodé », note une journaliste médicale d'une radio périphérique[98]. Les journalistes généralistes lui renvoient l'image du « rubricard qui ronronne, qui est plutôt naturellement du côté des mandarins », comme l'exprime l'un d'entre eux[99], c'est-à-dire qui est dépourvu de sens critique. « La plupart des rubriques médicales sont tenues par les médecins (...) qui peuvent s'inscrire dans un climat de connivence et dont la légitimité, dans leur propre rédaction, consiste à développer des...une connaissance et un service et pas forcément à scier la branche sur laquelle ils sont assis en remettant en cause leur propre population », estime ainsi un journaliste généraliste d'un hebdomadaire[100].

Mais cette dépossession, qui est souvent un auto-dessaisissement, peut être liée au moins en partie au fait que les « rubricards » médicaux ont souhaité rester en retrait ou ont été mis à l'écart parce qu'ils étaient en désaccord avec la ligne générale de leur titre ou, plus précisément, de leur(s) rédacteur(s) en chef ou de

---

[96] Ces reproches s'expriment probablement encore plus fortement pour certains journalistes spécialisés comme dans les journalistes politiques, les journalistes spécialisés dans les questions sociales ou sur l'« immigration ».

[97] Ce terme est bien évidemment utilisé dans notre travail sans connotation péjorative.

[98] Entretien, 1995.

[99] Entretien avec une journaliste médicale, 1995.

[100] Entretien, 1992.

leur chef(s) de service. Tout se passe comme s'ils avaient intériorisé leur propre position, qui ne leur donnait par avance que peu de chances de se faire entendre.

> « Brutalement nous, on a été complètement exclus du dossier et c'était T [nom d'un journaliste] qui a commencé à traiter l'affaire. Et ça a donné lieu à plusieurs crises de... de scènes au journal parce que nous, on a dit à notre chef de service : mais pourquoi tu donnes ça à T ? Il nous dit : ne vous inquiétez pas, vous travaillerez aussi sur le dossier. Il nous donnait des espèces de petits encadrés complètement minuscules à faire, on assistait impuissants à une espèce de naufrage journalistique... Moi, je n'avais pas d'idée du tout sur la qualité... Je ne savais pas, je connaissais mal l'affaire, ce que les gens en disaient me semblait effectivement très en faveur de la culpabilité de Garretta mais j'avais le sentiment d'un vrai naufrage journalistique, c'est-à-dire qu'on allait plus, on n'allait pas au fond des choses, on ne voyait pas les... » *(Entretien de Patrick Champagne avec une journaliste spécialisée, 1994)*

La division sexuelle

La dépossession renvoie en second lieu aux propriétés de cette population des journalistes médicaux. Cette position relativement dominée des rubriques médicales se manifeste par la forte proportion des femmes et la position elle-même souvent dominée qu'elles occupent au sein de leurs médias. Leur part est importante dans les médias nationaux qui ont fait appel à de jeunes journalistes femmes, souvent sans compétences spécifiques dans un premier temps, pour se charger de cette rubrique nouvelle. La féminisation n'est pas propre à cette rubrique puisqu'elle concerne la population des titulaires de la carte. La progression du taux d'activité des femmes dans la population active, qui s'est amorcée au milieu des années 60, est très visible chez les journalistes. Même si elles demeurent sous-représentées (34% en 1990) par rapport à leur part dans la population active (45%), leur proportion a davantage augmenté chez les journalistes que dans l'ensemble de la population active à cette période.

> La part des femmes journalistes en 1990 est encore légèrement inférieure à la part des femmes dans la population active en 1968 (35%). Cette arrivée massive s'est effectuée surtout dans les années 80 et le début des années 90 où leur part est passée de 24,5% en 1981 (4 413) à 34,02% en 1990 (9 055) puis 37,4% en 1995 (10 445). Elle a beaucoup moins crû entre 1960 et 1966 - le pourcentage des femmes journalistes était stable autour de 15% environ - et à partir de la fin des années 60 (16,3% en 1967 à 17% en 1970). La proportion des femmes journalistes avait augmenté sensiblement durant les années 70

(18,9% en 1971 et 23,4% en 1979). Ce phénomène est lié à la forte proportion des femmes jeunes parmi les nouveaux entrants. Près de la moitié d'entre elles (45,5%) selon les chiffres de 1990 sont entrées dans la profession entre 1986 et 1990 : 45,5% sont détentrices de la carte depuis cinq ans et moins. Leur proportion décroît dans les tranches d'âges élevées puisqu'en 1990, 48,6% des journalistes âgés de 25 ans et moins et 44,8% de ceux âgés entre 26 et 30 ans sont des femmes. Cette féminisation se confirme plus fortement au CFJ, une des principales écoles de journalisme, où leur part a considérablement progressé passant de 38,8% parmi les candidats en 1974 à 55,5% en 1994. A partir du début des années 80, elles sont aussi nombreuses que les hommes à se présenter au concours. C'est depuis les années 90 que les admis de sexe féminin dépassent en nombre (25 femmes contre 20 hommes en 1994) et en pourcentage (55,6%) leurs homologues masculins. Leurs chances de réussite tendent, à en juger par des chiffres récents, à se rapprocher de celles des hommes, voire à être égales comme en 1994 alors que leur probabilité d'intégrer le CFJ était auparavant moins grande : 55,9% des candidats mais seulement 41,1% des admis.

Tableau 8 : évolution de la répartition des journalistes titulaires de la carte par sexe de 1981 à 1995

	1981	1985	1990	1995
Femmes	4 413	6 242	9 055	10 445
Hommes	13 628	15 507	17 559	17 424
Proportion femmes/total	24,5%	28,7%	34,02%	37,4%
Total	18 041	21 749	26 614	27 869

Tableau 9 : répartition par sexe des candidats inscrits[101] et des admis au CFJ de 1972 à 1994

	1972		1982		1990		1994	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Candidats	120 (61,2%)	76 (38,8%)	262 (50%)	261 (50%)	320 (44,1%)	405 (55,9%)	274 (44,5%)	342 (55,5%)
Admis	33 (66%)	17 (34%)	31 (58,5%)	22 (41,5%)	33 (58,9%)	23 (41,1%)	20 (44,4%)	25 (55,6%)

Les rubriques médicales constituaient un lieu d'« élection » pour ces nouvelles entrantes non seulement parce qu'elles correspondaient à des positions basses dans la hiérarchie des spécialités journalistiques[102] mais aussi parce que la santé

[101] Pour l'année 1972, le nombre des candidats correspond aux étudiants qui se sont présentés au concours et non pas aux inscrits comme pour les autres années.

[102] Selon l'enquête de 1990 déjà citée, les femmes occupent des postes hiérarchiquement moins élevés. Seulement 10% d'entre elles ont des fonctions directoriales (62 femmes, 549 hommes) d'après la présidente de l'Association des femmes journalistes (AFJ) citée dans *Le Monde* (25 mai 1995). Elles sont plus présentes dans les catégories les plus « techniques » (secrétariat de rédaction, maquette et graphisme) où elles ont considérablement renforcé leur part. Leur salaire moyen est inférieur de 17% aux salaires de leurs homologues masculins en 1990. Enfin, les femmes journalistes travaillent surtout dans des titres moins valorisés de la presse magazine et spécialisée. A l'inverse, seulement 16,8% d'entre elles travaillent en presse quotidienne contre 33,5% pour les hommes.

tend à être un sujet plus « féminin » que « masculin », à l'inverse de la science et de la religion par exemple - on pourrait ajouter le sport, l'économie ou la politique -, comme le montre un rapide sondage à travers des associations de journalistes spécialisés[103] (cf. tableaux 11, 12, 13 et 14). La variable sexe n'est en effet pertinente que mise en relation avec d'autres pour déterminer la position d'une rubrique dans la hiérarchie des spécialités journalistiques d'un média. Par exemple, certaines rubriques considérées comme moins prestigieuses (le sport par exemple) sont essentiellement masculines. La féminisation des journalistes médicaux s'est confirmée depuis les années 70 mais a été moins importante que celle qui concerne plus généralement le champ journalistique (37,4% de femmes journalistes en 1995 contre 18,9% en 1971) : selon les chiffres de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM), la part des femmes dans les effectifs est passée de 52,4% en 1971 à 64,3% en 1995. Mais cette proportion était déjà élevée et est confirmée à travers les données de l'Association des journalistes médicaux (AJMED), qui est composée de l'essentiel des « rubricards » de la presse d'information générale nationale, puisqu'elle s'élève à près de 80%.

Tableau 10 : répartition par sexe des adhérents de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM) entre 1972 et 1995[104]

---

[103] L'interprétation de ces chiffres doit tenir compte du biais de la représentativité des associations citées. Il est probable que leur composition surreprésente largement les journalistes de la presse spécialisée ou professionnelle moins valorisée que les médias omnibus. Mais, dans le cas du journalisme médical, l'existence de deux associations de journalistes - l'une regroupant essentiellement ceux qui travaillent à la presse professionnelle et spécialisée (ANJIM) et ceux qui sont employés par la presse spécialisée et omnibus (AJMED) - permet de réduire ce biais statistique.

[104] Je remercie Pierre Bourget, ancien membre de l'ANJIM de m'avoir communiqué les chiffres figurant en 1972, 1980 et 1989 mais également Liliane Laplaine-Monthéard (ANJIM),

	1972		1980		1989		1995	
Sexe	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes	femmes
Nombre Pourcentage	19 (45,2%)	23 (54,8%)	23 (41,8%)	32 (58,2%)	19 (34%)	37 (66%)	25 (35,7%)	45 (64,3%)
Total	42 (100%)		55 (100%)		56 (100%)		70 (100%)	

Tableau 11 : répartition par sexe des adhérents de l'Association des journalistes médicaux de la presse grand public (AJMED) en 1996

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Hommes	9	19,60%
Femmes	36	78,30%
NP	1	2,10%
Total	46	100%

Tableau 12 : répartition par sexe des adhérents de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI) en 1995

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Hommes	133	60%
Femmes	81	36,50%
NP	8	3,50%
Total	222	100%

Tableau 13 : répartition par sexe des adhérents de l'Association professionnelle des journalistes d'information religieuse (AJIR) en 1996

Sexe	Effectifs	Pourcentage
Hommes	113	69,30%
Femmes	45	27,60%
NP	5	3,10%
Total	163	100%

La position des journalistes médicales est aussi souvent doublement dominée comme en atteste la division sexuelle du travail au sein des rubriques mixtes de *Libération* et du *Monde* par exemple. Dans le cas du « scandale du sang », les deux femmes journalistes de chacun des deux quotidiens sont à des degrés divers relativement marginalisées quand l'« affaire » est constituée comme un sujet

---

Mme Padioleau (AJMED) et François Séjourné (AJIR) qui ont bien voulu me communiquer les

journalistique récurrent. Au *Monde*, Laurence Folléa a été quasiment absente tandis que Béatrice Bantman, journaliste à *Libération*, si elle fait de nombreux articles quand le « scandale » fait l'événement, voit ses papiers moins mis en valeur que ceux de ses collègues, ou bien ils portent sur des aspects plus factuels ou techniques. Mais, si on élargit la perspective à l'information sur le sida ou à l'information médicale, il se confirme que la division sexuelle du travail journalistique n'est pas tout à fait la même dans les deux quotidiens. Au *Monde*, la journaliste spécialisée traite essentiellement les sujets les plus « sociaux » tandis qu'à *Libération* son homologue, qui a suivi des études de médecine, couvre les sujets les plus médicaux au sens strict. La caractéristique commune des deux rubriques est que plus le sujet est politique moins les journalistes médicales interviennent. Cette distinction est particulièrement nette à *Libération* depuis la création de la nouvelle formule en 1994. Le traitement du sida, sur lequel s'est spécialisé Eric Favereau à *Libération* depuis 1986 et qui reste la pathologie la plus médiatisée jusqu'à présent par le quotidien, est révélateur de cette division sexuelle des tâches qui se vérifie dans le nombre et la hiérarchie des sujets traités. La journaliste médicale, qui écrit essentiellement dans les pages « Vous », créées avec la nouvelle formule de *Libération*, assure alors le suivi de l'information médicale *stricto sensu* ou des sujets plus mineurs. Eric Favereau, chef adjoint du service politique est rattaché à la séquence « France », et traite des nouvelles médicales les plus spectaculaires, des sujets les plus politiques ou les plus « chauds », des activités des principales associations, il est aussi l'envoyé spécial désigné pour les grands « événements » de l'actualité comme les conférences internationales sur le sida par exemple.

---

membres de ces différentes associations de journalistes.

Alors qu'Eric Favereau a rédigé 44 articles signés sur le sida en 1995, sa consoeur totalise 22 articles dont douze (54,5%) sont à dominante médicale, c'est-à-dire qu'ils sont consacrés à des colloques médicaux ou associatifs, à des articles parus dans des revues médicales internationales annonçant des résultats de recherches ou encore à des interviews de médecins. Trois (13,7%) portent sur les aspects juridiques du « scandale du sang », trois (13,7%) sur des enquêtes de sciences humaines ou des bilans chiffrés de l'épidémie. Parmi les autres, deux sont à dominante associative, un traite d'une publicité de la ligue contre le cancer opposant sida et cancer et un est un commentaire d'un épisode d'un feuilleton télévisé portant sur le VIH.

Au *Monde* parmi les trois « rubricards »[105], seule Laurence Folléa n'a pas fait d'études de médecine et ses interventions sur le VIH sont non seulement assez rares (dix en 1995) et surtout consacrées, à quelques exceptions près, à des sujets considérés comme plus marginaux : quatre à des enquêtes de sciences sociales, trois aux associations, un se rapporte à une campagne de prévention estivale, un autre à un rapport public sur l'« affaire du sang » (avec un des deux journalistes médecins) et un aux problèmes posés aux femmes séropositives et aux praticiens. Mais la variable sexe n'explique pas à elle seule cette position puisque les deux journalistes de *Libération* et du *Monde* sont à la fois plus jeunes et ont une ancienneté moins grande dans leur titre par rapport à leurs consoeurs.

L'explication du processus de dépossession doit également tenir compte des logiques propres à chaque rédaction. Les journalistes spécialisés en médecine ont pu, selon les médias, conserver tout ou partie de leurs « prérogatives » dans le suivi du « scandale » comme cela a été le cas essentiellement au *Monde*, à *Libération* et à *L'Evénement du Jeudi*. On pourrait croire que ce désaisissement, qui n'est que relatif, serait corrélé au nombre de « rubricards » de ces trois titres (trois au *Monde*, deux à *Libération*, deux à l'*Evénement du Jeudi*). Mais l'hypothèse n'est pas validée comme le montrent entre autres les exemples du

[105] Franck Nouchi est nommé responsable de la séquence « Société » à partir de 1995 mais cela ne l'empêche pas de continuer à rédiger plus ou moins ponctuellement des articles sur le sida et/ou le « scandale du sang ».

Figaro (quatre « spécialistes ») et de *TF1* (trois) où les « rubricards » ont été largement dépossédés. Le facteur explicatif majeur est le poids spécifique de la rubrique médicale au sein de leurs médias respectifs. Ces journalistes disposent d'une relative autonomie et ont une pratique de plusieurs années de ce type de rubrique. Leur point commun est aussi d'avoir traité de ce sujet dans le passé, que ce soit au moment des faits (Béatrice Bantman de *Libération*, Jean-Yves Nau et Franck Nouchi du *Monde*, Anne-Marie Casteret et Marie-Ange d'Adler de *L'Evénement du Jeudi*) et/ou plus tard (Eric Favereau de *Libération*). La plupart d'entre eux, particulièrement Anne-Marie Casteret qui avait déjà enquêté pendant trois ans sur le sujet, se sont investis fortement dans le traitement de l'affaire. L'autonomie relativement forte de ces rubriques tient aussi parfois à leur histoire et à celle du journal, par exemple au *Monde* où la « durée de vie » d'un journaliste dans une rubrique est souvent très élevée. Enfin, ils sont dotés non seulement des attributs demandés aux spécialistes mais aussi des compétences professionnelles spécifiques : ils ont par exemple des relations importantes dans le milieu médical qui leur permet d'être souvent les premiers à sortir des informations dans ce domaine (chapitre 3). Pourtant, les journalistes médicaux sont généralement dépossédés du sujet au profit d'autres types de journalistes.

La prédominance des reporters généralistes, des journalistes et éditorialistes politiques

Il apparaît logique que les caractéristiques des journalistes qui interviennent pour commenter le « scandale » évoluent avec la qualification du « scandale » (médical, politique et judiciaire). Les « rubricards » médicaux sont relativement

marginalisés par rapport à d'autres spécialistes comme les chroniqueurs judiciaires, qui traitent des procès, des inculpations puis des mises en examen[106], etc., ou les journalistes politiques, qui rendent compte des luttes politiques. Le traitement médiatique du « scandale » n'est pas toujours effectué, à un moment donné, par une seule catégorie de journalistes dans une même rédaction mais donne lieu à des collaborations entre des journalistes de services différents qui peuvent se traduire par des signatures d'articles ou de reportages à deux ou plus. Ainsi, des journalistes médicaux ont pu travailler occasionnellement en collaboration avec des chroniqueurs judiciaires (cf. tableau 15), avec des reporters généralistes, voire plus exceptionnellement des journalistes économiques. Cela a été le cas à *Libération* par exemple pour traiter des opérations financières de Michel Garretta et du CNTS ou de la réorganisation du système transfusionnel[107]. Cependant, ces collaborations souvent demandées par les rédacteurs en chef se sont heurtées au fonctionnement parfois « cloisonné » des rédactions ou aux oppositions de personnes.

> Intervenant lors d'un séminaire[108] après un magistrat représentant du ministère public au premier procès, Jean-Luc Pouthier, journaliste à *Libération* alors chargé des pages « Rebonds », explique : « Aucun journaliste n'était sans doute suffisamment omniscient pour pouvoir la traiter complètement. Et c'est de là que jaillissent énormément de difficultés. Parce que trouver quelqu'un qui ait à la fois la compétence scientifique, parce qu'il en faut une malgré ce que vous disiez tout à l'heure, je crois qu'il faut une compétence scientifique pour traiter de cette affaire ; qui ait ensuite la compétence

---

[106] La première a été remplacée par la seconde au début des années 90. C'est pourquoi, dans ce texte, selon que l'on évoque la première instruction ou la seconde, on utilise l'une ou l'autre expression.

[107] *Libération* a par exemple publié dans ses éditions du 20, 27 novembre et du 4 décembre 1992 des articles signés de François Camé et de Béatrice Bantman qui sont respectivement journaliste économique et journaliste médical à cette époque.

[108] Ces propos sont extraits du séminaire de philosophie du droit (21 novembre 1993) « Justice et médias » consacré à l'« affaire du sang contaminé ». Organisé par la revue *Esprit* et l'Institut des hautes études sur la justice, il réunissait Michèle Bernard-Requin (substitut du procureur au parquet de Paris), Marie-Angèle Hermitte (juriste au CNRS), Aquilino Morelle (professeur à l'IEP Paris et inspecteur à l'Inspection générale des affaires sociales) et Jean-Luc Pouthier (journaliste à *Libération*).

> judiciaire pour pouvoir suivre son traitement judiciaire, qui ait les qualités d'enquêteur nécessaires pour mener toutes les investigations jusqu'à son terme, eh bien c'est certainement une personne que chaque directeur de rédaction voudrait trouver dont on s'arracherait les services. Et ce qu'il s'est passé, en tous cas ce que j'ai pu observer de loin dans un journal comme *Libération*, c'est que chacun faisait très bien son travail dans son secteur, dans sa rubrique mais qu'il était ensuite très difficile de parvenir à un niveau de coordination qui permettait de suivre l'affaire dans sa globalité. Et c'est ainsi que l'on a vu intervenir successivement plusieurs journalistes au fur et à mesure du développement de l'affaire et qu'effectivement le travail de synthèse qui aurait peut-être permis une approche peut-être plus sereine lors d'un certain nombre d'épisodes, ce travail de synthèse n'a pas toujours été bien fait ».

Le « scandale », en raison de l'importance médiatique qu'il a pris, a rapidement constitué un enjeu de concurrence inter-rubriques qui pouvait être redoublé, dans de nombreuses rédactions (*Le Monde*, *RTL*, *France 3*, *Europe 1*, etc.), par des oppositions sur l'interprétation du « scandale ». Si ce type de collaborations occasionnelles a pu être mis en place et si on a vu que certains « rubricards » médicaux ont conservé au moins en partie le traitement du « scandale », la tendance générale dans la majorité des rédactions trahit plutôt la prédominance des journalistes des services « généralistes » et/ou des chroniqueurs judiciaires, comme le montre la comparaison de deux événements à des périodes différentes. Le premier cas est la publication du « rapport Lucas » sur la contamination des hémophiles en 1985 qui intervient en septembre 1991, c'est-à-dire au début de la médiatisation du « scandale ». Elle est traitée essentiellement par des journalistes médicaux (tableau 14). Quelques mois plus tard (été 1992), les journalistes - on pourrait le montrer aussi à propos des discussions sur l'indemnisation des personnes contaminées à la suite de transfusions sanguines - qui rendent compte du premier procès dit « du sang contaminé » sont des « grands reporters », des journalistes généralistes ou des chroniqueurs judiciaires (cf. tableau 15). Il en va souvent ainsi dans les deux principales chaînes de télévision (*TF1* et *France 2*), les radios périphériques et certains quotidiens (*Le Figaro*, *France Soir* par exemple) où les « rubricards » médicaux ont été marginalisés.

Tableau 14 : noms et types de journalistes de médias nationauxchargés de rendre compte du « rapport Lucas » en septembre 1991.

Médias	Nom des journalistes	Type de journalistes
Agence France Presse	Philippe Coste	Journaliste médical
Le Figaro	Jérôme Strazzulla	Journaliste scientifique
Le Parisien	Vincent Olivier	Journaliste médical
La Croix	Marianne Gomez Florence Couret	Journaliste médicale Journaliste info-géné
Libération	Eric Favereau et Béatrice Bantman	Journalistes médicaux
Le Monde	Jean-Yves Nau et Franck Nouchi	Journalistes médicaux
France Soir	Charles Desjardins	Journaliste info-géné
L'Express	Annie Kouchner	Journaliste médicale
TF1	Lucie Soboul	Journaliste médicale
FR3	Clément Weill-Raynal	Journaliste info-géné, chroniqueur judiciaire
Antenne 2	Alain Labouze	Journaliste médical

Tableau 15 : noms et types de journalistes de médias nationaux[109] chargés des comptes rendus d'audience du premier procès en correctionnel (juin-août 1992)

Médias	Nom des journalistes	Type de journalistes
Agence France Presse	Michèle Majorelle	Chroniqueur judiciaire
TF1	Jean-Pierre Berthet	Chroniqueur judiciaire
FR3	Clément Weill-Reynal	Grand reporter et chroniqueur judiciaire
Antenne 2	Dominique Verdeilhan	Chroniqueur judiciaire
Europe 1	Ariane Bouissou	Journaliste info-géné
France Inter	François Foucart	Chroniqueur judiciaire et religieux
Médias	Nom des journalistes	Type de journalistes
France Info	Mathieu Aron	Journaliste info-géné et chroniqueur judiciaire
RTL	Thierry Demaizière	Grand reporter info-géné
Le Monde	Laurent Greilsamer	Grand reporter info-géné et chroniqueur judiciaire
Libération	Béatrice Bantman Eric Favereau Catherine Ehrel	Journaliste médicale Journaliste médical Chroniqueur judiciaire
Le Figaro	Pierre Bois	Chroniqueur judiciaire
Le Parisien	Vincent Olivier Viviane Chocas	Journaliste médical Journaliste info-géné
Le Nouvel Observateur	Michel de Pracontal	Journaliste scientifique et médical
L'Evénement du Jeudi	Anne-Marie Casteret Guillaume Malaurie	Journaliste médicale Journaliste info-géné
L'Express	Gérard Badou	Grand reporter, médecine

[109] Il s'agit uniquement des journalistes qui rendaient compte le plus régulièrement des audiences et non ceux qui pouvaient réaliser des sujets périphériques. Ce recensement a été effectué à partir des revues de presse.

Au fil des mois, à mesure que l'« affaire » présentait un caractère de moins en moins médical et, pourrait-on dire, de plus en plus « médiatique », cette dépossession des spécialistes a été de plus en plus marquée. Dans les événements plus politiques qui jalonnent le « scandale du sang » (loi d'indemnisation, plaintes ou accusations contre les trois anciens ministres, mises en examen des anciens ministres, « rebondissements » dans la procédure de traduction en Haute Cour de Georgina Dufoix, d'Edmond Hervé et Laurent Fabius, etc.), ce sont d'autres catégories de professionnels (les journalistes politiques et les éditorialistes) qui interviennent plus fortement que les « rubricards » médicaux.

Cette division du travail rédactionnel varie certes selon les médias, en fonction des effectifs dont dispose l'entreprise et des publics visés. Plus on se déplace de la presse quotidienne nationale vers les médias audiovisuels ou des médias omnibus qui ont de petites structures sans spécialiste(s) à plein temps de la médecine, et plus on a de probabilité de trouver des journalistes généralistes dans le traitement du « scandale ». Dans les principales chaînes de télévisions (*TF1*, *Antenne 2*, *FR3* et *La Cinq*) et radios périphériques (*France Inter*, *Europe 1* et *RTL*), ce sont très rapidement, à partir de l'automne 1991, les reporters et grands reporters qui se substituent aux journalistes médicaux lorsque cette spécialité existe. Cette division du travail journalistique livre en fait la hiérarchie interne de chaque rédaction et donc le poids souvent important des journalistes « généralistes » sur les grands événements. Elle renvoie à la définition dominante du journaliste qui tend comme on l'a vu à se fonder moins sur les connaissances du sujet que sur la maîtrise de techniques journalistiques spécifiques (disponibilité, débrouillardise, rapidité, culot, capacité à être le premier, etc.) dont le reporter ou grand reporter

généraliste confirmé est supposé davantage pourvu. Comme le note une journaliste spécialisée de radio parlant des reporters, « le matin, ils vont enquêter sur l'ado qui a tué sa mère ; l'après-midi, on va les envoyer faire l'interview du président de la RATP »[110]. Ils incarnent davantage que le « spécialiste » la figure du « bon journaliste », c'est-à-dire celui qui doit être capable de traiter de tout, et revendiquent d'ailleurs parfois leur ignorance des sujets dont ils traitent pour mieux les expliquer au large public auquel ils s'adressent.

> « Je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de journalistes médicaux, je pense qu'il ne faut pas qu'il y ait de journalistes scientifiques et je pense que, dans la mesure où on est dans le grand public, on est journaliste tout court. Et que, finalement, partir en étant un peu vierge sur les contenus compliqués, eh bien c'est la meilleure garantie à avoir du bon sens et à bien expliquer les choses aux gens. » *(Entretien avec un ancien journaliste spécialisé de la télévision, 1995)*

Mais ils sont majoritaires dans le traitement médiatique du « scandale » parce qu'ils occupent souvent des positions généralement plus prestigieuses. Le terme de journaliste généraliste ne recouvre d'ailleurs pas seulement la population des reporters ou grands reporters mais aussi les présentateurs des journaux à la radio et à la télévision, les animateurs d'émissions régulières et surtout les chefs de service et les rédacteurs en chef. Les premiers, parce qu'ils « lancent » les sujets ou réalisent une partie des interviews, et les seconds, parce qu'ils contribuent à déterminer fortement à la fois le type de journaliste qui doit traiter de l'« affaire » et la manière dont elle doit être traitée, ont un poids fonctionnel important dans la production de l'information. Les positions dominantes occupées dans les grands médias par les « généralistes » par rapport aux « spécialistes » se manifestent à travers l'exemple des postes occupés par les diplômés du Centre de formation des journalistes de Paris en activité au début des années 90. Cet indicateur est très

---

[110] Entretien, 1995.

imparfait parce que tous les diplômés du CFJ ne sont pas forcément des journalistes généralistes et n'ont pas traité du « scandale du sang contaminé ». Toutefois, les anciens élèves de cette école ont un poids important parce qu'ils occupent souvent des positions prestigieuses dans la hiérarchie interne sous le rapport du type de médias et des titres dans lesquels ils travaillent et nombre d'entre eux, notamment les présentateurs de journaux, ont eu à évoquer le « scandale du sang ». On a vu qu'ils se dirigent pour une grande part vers la presse écrite, et vers les médias d'informations générale et politique plutôt que vers la presse spécialisée. Les statistiques sur les secteurs couverts confirment aussi qu'ils occupent des positions prestigieuses dans les médias français[111] à savoir des postes de direction ou des poste de responsabilité dans les secteurs considérés comme les plus élevés dans la hiérarchie interne : 26,3% sont des dirigeants[112] ou exercent dans des secteurs prestigieux comme l'étranger (14,9%). Ils occupent en fait les postes a priori les plus « généralistes » qu'ils soient dirigeants, en poste à l'étranger ou dans les services souvent appelés « Société ». A l'inverse, ils sont peu nombreux à traiter des spécialités « Femme-Maison-Mode », « Agriculture » ou encore « Loisirs-Tourisme-Gastronomie ».

> Le titre de nombreux diplômés du CFJ, classés comme « dirigeants » dans l'annuaire 1993-1994 de l'établissement, est un bon indicateur des positions de pouvoir qu'ils occupent dans les principaux médias omnibus nationaux. Celui-ci ne doit pas faire oublier que les journalistes cités sont sortis pour la plupart du CFJ dans les années 60 et 70 alors que le prestige de l'établissement était beaucoup moins important qu'aujourd'hui. Tout laisse à penser que, compte tenu de l'augmentation, en valeur absolue et en pourcentage, du nombre de diplômés et de leur embauche massive dans les principaux médias nationaux généralistes, la proportion d'anciens élèves du CFJ occupant des postes de direction devrait augmenter.

---

[111] Compte tenu des renseignements fournis dans les annuaires de l'ESJ et du CUEJ, il n'a pas été possible de produire des données permettant de les comparer avec celles du CFJ.

[112] La catégorie « Dirigeants » de l'annuaire du CFJ regroupe les postes de rédacteur en chef, rédacteur en chef adjoint, directeur (des ventes, de publication, général, d'antenne, technique, directeur-gérant, etc.), PDG, secrétaire général, etc.

En 1993-1994, elle est déjà importante en télévision : A *France 2*, il y a Paul Amar, rédacteur en chef et présentateur du journal de 20 h, François Ponchelet, rédacteur en chef, Bernard Pivot, animateur d'une émission littéraire et directeur de la rédaction du magazine spécialisé *Lire*, et Philippe Sassier, rédacteur en chef adjoint et éditorialiste économique ; à *TF1*, Gérard Carreyrou, éditorialiste politique, a le titre de directeur de l'information, Patrick Poivre d'Arvor, présentateur du journal de 20 h, de directeur adjoint de l'information. Pierre Lescure est PDG de *Canal Plus* dont Charles Bietry dirige le service des sports. Hervé Chabalier occupe le poste de directeur de l'agence de télévision CAPA et Jacques Bayle de rédacteur en chef du « 19/20 » sur *France 3*. On retrouve également une forte présence des anciens élèves du CFJ au sommet de la hiérarchie des radios périphériques. A *Europe 1*, Sylvain Attal est rédacteur en chef adjoint, Jean-François Rabilloud et Olivier de Rincquesen, rédacteurs en chef, Thierry Bourgeon, rédacteur en chef de la tranche matinale. Ils ont par ailleurs la charge de présentation de journaux ou d'interviews à des heures de grande écoute. A *France Inter*, Claude Guillaumin est directeur de la rédaction, Patrice Louis et Alain Bedouet ont le titre de rédacteurs en chef, Patrice Bertin et Gérard Courchelle sont rédacteurs en chef et présentateurs de journaux, Bertrand Vannier, rédacteur en chef des éditions du week-end. Jacques Plana et Patrick Boyer sont rédacteurs en chef adjoint à *France Info* et Guy Kedia, rédacteur en chef à *RTL*.

En presse écrite, outre le fait que de nombreux diplômés dirigent des magazines spécialisés, Noël Couedel est directeur de la rédaction du *Parisien* où Gilbert Chalel et Gérard Ejnès occupent des postes de rédacteur en chef. A *La Croix*, Alain Ganassi est secrétaire général de la rédaction et Christian Latu, rédacteur en chef. Au *Monde*, Alain Fourment occupe le poste de rédacteur en chef adjoint, Jacques Grall, de directeur du *Monde*-Editions, Erik Izraelewicz, éditorialiste économique, de rédacteur en chef adjoint. Franz-Olivier Giesbert « dirige » la rédaction du *Figaro* avec Michel Schifres, le directeur adjoint de la rédaction, Gabriel Sacrez en est rédacteur en chef. Deux diplômés du CFJ occupent des positions hautes dans la hiérarchie de *Libération* : Dominique Pouchin, rédacteur en chef, Jean-Michel Helvig, éditorialiste et rédacteur en chef adjoint. Dans les newsmagazines, les anciens du CFJ ont des postes de direction générale - Laurent Joffrin est directeur de la rédaction du *Nouvel Observateur*, Jean Claude Schmitt, directeur exécutif au *Point* - ou de services : Martine Gilson est rédactrice en chef adjointe du service économie-social au *Nouvel Observateur*, Dominique de Montvalon, rédacteur en chef du service « France » de *L'Express*, Sylvie O'Dy, rédactrice en chef des services « Sciences » et « C'est l'époque » dans le même titre. Dans les deux principales agences de presse, Gilles Trequesser a le titre de secrétaire général de la rédaction de l'agence *Reuter*, Marc Delteil de rédacteur en chef adjoint du service français de la même agence, et Yves de Saint Jacob est rédacteur en chef adjoint au service étranger de l'*AFP*.

Tableau 16 : activités par secteurs des anciens élèves du CFJ devenus journalistes (Annuaire du CFJ 1993/1994)

Secteurs	Nombre	Pourcentage
Dirigeants	279	26,3%
Etranger	158	14,9%
Société	125	11,8%
Economie-Social	106	10%
Réalisation	92	8,7%
Culture et spectacles	58	5,5%
Politique	52	4,9%
Sports	45	4,2%
JRI	38	3,6%
Aménagement-Energie-Environnement-Urbanisme	28	2,6%
Sciences et techniques	19	1,8%

Média-Communication	18	1,7%
Loisirs-Tourisme-Gastronomie	15	1,4%
Commerce et industrie	13	1,2%
Agriculture	9	0,9%
Femme-Maison-Mode	4	0,4%
Total	1059	100%

Un effet de position : le primat du politique

Le dernier groupe de journalistes qui intervient est composé par les journalistes politiques et les éditorialistes[113]. Compte tenu de l'importance accordée, notamment de 1991 à 1993 au « scandale du sang », ces deux catégories de journalistes, qui se confondent parfois, étaient de par leur position amenés à livrer leur commentaire. Ils consacrent l'événement tout autant qu'ils sont consacrés par lui. Les périodes dans lesquelles ils interviennent, au moins dans le cas du « scandale du sang », montrent le primat du politique dans la hiérarchie des spécialités journalistiques. Celui-ci n'est pas nouveau et est largement le produit de l'histoire du champ journalistique français au XIXème siècle. Leurs commentaires apparaissent généralement à propos d'événements relevant ordinairement des rubriques politiques[114], c'est-à-dire plus ou moins directement en rapport avec le champ politique et principalement avec le gouvernement en place au moment des faits (1985) ou de la période concernée (1991-...). Ainsi, les

[113] On a distingué les éditorialistes des journalistes appartenant à différentes spécialités qui peuvent écrire également des éditoriaux en pages intérieures mais de manière seulement ponctuelle. Ainsi, nous n'avons pas retenu par exemple dans cette analyse le « commentaire », pour reprendre le titre de ce genre au *Monde*, des deux journalistes médicaux du *Monde* ou celui des journalistes de *La Croix*. En revanche, nous avons sélectionné les principaux éditorialistes de la presse quotidienne nationale et régionale, des newsmagazines mais aussi des principales radios périphériques (*RTL*, *France Inter* et *Europe 1*). On a ajouté, même s'ils occupent une place marginale dans le traitement médiatique du « scandale », les éditorialistes économiques (notamment des radios et des télévisions) qui interviennent aussi sur le champ politique.

[114] Philippe Riutort, « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, n°76, 1996, p. 68.

phases de commentaires sur le « scandale » correspondent essentiellement, quand on analyse les revues de presse, à la mise en cause des trois anciens ministres et à leurs interventions télévisées (fin octobre-début novembre 1991), à une prestation du président de la République et aux débats sur le financement de l'indemnisation des personnes contaminées par le sida à la suite de transfusions (novembre-décembre 1991), à la stratégie politique du gouvernement d'Edith Cresson (décembre 1991), aux décisions de justice - en particulier au moment par exemple de l'absence de Michel Garretta au premier jugement (octobre 1992), de sa nouvelle mise en examen (juillet 1994) dans une seconde instruction et de sa libération anticipée (février 1995) -, aux débats autour des réformes constitutionnelles pour juger Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius (octobre-novembre-décembre 1992 et janvier 1993 notamment), à la grâce de Jean-Pierre Allain et Michel Garretta demandée au président de la République par des scientifiques (janvier 1994) et aux mises en examen des trois anciens ministres par la Cour de justice de la République (septembre-octobre 1994).

La présence massive à des moments forts de la médiatisation du « scandale du sang » est directement liée aux positions dominantes qu'ils occupent. Les journalistes politiques sont chargés d'une des rubriques les plus prestigieuses (avec l'étranger) dans la hiérarchie interne des médias omnibus nationaux. Les éditorialistes ont soit un poste de responsabilité dans la rédaction considérée (rédacteur en chef, directeur de la rédaction, etc.), soit ils sont titulaires d'une chronique régulière - sans être toujours salarié du journal, beaucoup sont des pigistes très bien rémunérés - obtenue grâce à leurs relations et/ou à leur notoriété médiatique. Ils ne sont donc pas en concurrence avec les autres journalistes de la rédaction puisqu'ils ont des places attitrées et régulières dans les médias auxquels

ils collaborent. On insistera ici essentiellement sur le cas des éditorialistes parce qu'ils ont une visibilité médiatique plus grande. Elle tient pour les plus connus au cumul de positions éditoriales dans différents médias entre 1991 et 1995[115] au moment où émerge et se développe l'affaire du sang contaminé. Ils s'adressent ainsi à des publics plus larges que ceux qui ne travaillent que dans la presse écrite. Parmi les plus connus, figurent des universitaires-journalistes (ou inversement) comme Jacques Julliard au *Nouvel Observateur* et à *Europe 1* ou Olivier Duhamel à *L'Express* et à *Ouest France*. La plupart sont des journalistes qui sont multipositionnels : Alain Duhamel à *Europe 1*, au *Point* et aux *Dernières Nouvelles d'Alsace* notamment, Serge July à *Libération* et à *Europe 1*, Albert Du Roy à *L'Evénement du Jeudi* et à *Antenne 2*, Jean-Marc Sylvestre sur *France Inter* et *La Cinq*, Jean-François Revel à *Europe 1* et au *Point*, Jean-François Kahn à *L'Evénement du Jeudi* et à *Europe 1*, Alain Genestar au *Journal du Dimanche* et à *Europe 1*, Marc Ullmann à *RTL* et au *Nouvel Economiste*, Georges Suffert au *Figaro* et au *Républicain Lorrain*. Ils assurent non seulement des chroniques mais participent aussi à des débats entre journalistes à la radio ou à la télévision (Serge July et Philippe Alexandre, éditorialiste sur *RTL*, *TF1* puis sur *France 3*, Serge July et Alain Duhamel sur *Europe 1*, Jean-Marie Colombani du *Monde* sur *RTL*). Plusieurs animent ou participent également ponctuellement ou régulièrement aux différentes émissions politiques du week-end des médias audiovisuels. Leur visibilité médiatique tient aussi à la position préférentielle qu'ils occupent dans les espaces que constituent les journaux, les programmes des télévisions et des

---

[115] Ne sont cités que les principaux cas où il y a effectivement eu des commentaires consacrés au « scandale du sang » entre 1991 et 1995 mais cette multipositionalité médiatique est parfois plus importante : cf. Serge Halimi, « un journalisme de révérence », *Le Monde Diplomatique*, février 1995.

radios. Pour le dire autrement, leurs articles dans la presse écrite nationale ou régionale apparaissent généralement en première page ou sont largement mis en valeur à travers notamment des encadrés. A la radio, ils commentent l'« actualité » à des horaires stratégiques entre 7 h et 9 h. Enfin, leurs productions sont parfois reprises par la presse écrite (par exemple dans *Le Monde*) et les revues de presse matinales des radios.

Des effets de brouillage

Cette division du travail journalistique a des effets concrets sur la production de l'information omnibus. Le primat donné dans les grands médias aux compétences professionnelles spécifiques et à la connaissance du jeu politique, incarné par la forte présence des reporters généralistes et des éditorialistes, tend à provoquer au moins un double effet d'écran ou de brouillage qui s'impose au fil du développement du « scandale du sang contaminé ». Ce glissement d'un type de journalistes à l'autre a en premier lieu pour effet, surtout sur un sujet aussi complexe, d'augmenter les erreurs[116] à la fois sur des faits ou des déclarations à partir du déclenchement et du développement de l'affaire mais, plus encore, sur la période des faits entre 1982 et 1985. On peut ainsi en lister quelques-unes. Par exemple, les commentaires des éditorialistes, des présentateurs de journaux, de journalistes politiques ou de certains journalistes généralistes laissent très souvent à penser que les contaminations de tous les hémophiles (1 200) et des transfusés (6 000 environ selon les estimations) ont eu lieu pendant les premiers mois de

[116] Les erreurs dues à la méconnaissance des sujets sont fréquentes notamment dans de nombreux événements judiciaires. Ainsi, Dominique Vernier, chroniqueur judiciaire à l'*Agence France Presse*, a souligné, lors d'une séance du séminaire organisé par la revue *Esprit* et l'Institut des hautes études sur la justice intitulé « Justice et médias » (19 décembre 1993) consacré à l'« affaire de la petite Céline », le manque de formation en droit de nombreux journalistes.

1985 ou qu'elles auraient pu être toutes évitées si un test de dépistage et des produits sanguins chauffés avaient été mis plus rapidement sur le marché. Ainsi, un journaliste politique du *Monde* écrit le 20 juillet 1994 : « En 1985, près de 1 300 hémophiles furent infectés à la suite de la vente, entre mars et octobre, de sang contaminé ». Une journaliste généraliste du *Journal du Dimanche* explique le 26 octobre 1992 que « le docteur Garretta a été reconnu coupable (...) par la justice française d'être l''inspirateur et le maître d'oeuvre' de la politique qui a contaminé 1 500 hémophiles entraînant le décès de plus de trois cents d'entre eux ». D'autres erreurs très répandues portent sur les problèmes scientifiques comme l'idée selon laquelle il suffisait « simplement » de « chauffer le sang » pour sauver les hémophiles. Non seulement elle fait fi des débats de l'époque sur la fiabilité plus ou moins grande du chauffage ou sur la sélection des donneurs de sang qui auraient pu éviter de nombreuses contaminations mais l'expression « chauffer le sang » est erronée puisqu'il s'agit de dérivés sanguins. Les journalistes spécialisés, comme le dit l'un d'entre eux, regardaient d'ailleurs parfois d'un air amusé certaines erreurs de leurs confrères : « On vous demande pourquoi on ne chauffe pas les poches de sang. Alors, je leur ai appris que ça fait du boudin quand... C'est de la charcuterie, pas de la médecine ! »[117].

> « Et que dire de ce sang non chauffé que l'on a continué à inoculer aux hémophiles pendant près de trois mois alors qu'il avait été décidé de n'utiliser que du sang chauffé ? » *(Editorial de Catherine Nay,* Europe 1*, 4 novembre 1991)*
>
> « On a eu des comptes rendus ministériels sur l'affaire des tests, on n'a pas eu les comptes rendus ministériels sur l'affaire du sang chauffé » *(Emission « Controverse » sur* RTL*, Laurent Joffrin, directeur de la rédaction du* Nouvel Observateur*, 1er novembre 1991)*

---

[117] Entretien avec un journaliste médecin, 1992.

On pourrait évoquer aussi les erreurs sur les populations touchées comme l'amalgame entre les hémophiles, qui reçoivent des produits sanguins anticoagulants, et les personnes qui ont été transfusées par exemple à la suite d'un accident ou d'une opération chirurgicale. Ainsi, un journaliste de *Télérama* (25 novembre 1992) évoque dans le chapeau d'un article « Edmond-Luc Henry, porte-parole des transfusés contaminés » alors qu'il est le porte-parole de l'Association française des hémophiles, distincte des associations de transfusés. Ces erreurs font partie des convictions établies, auxquelles des journalistes croient ou qu'ils répètent de manière mécanique, comme cette journaliste d'un hebdomadaire français qui raconte avec conviction, lors d'un entretien[118], une expérience personnelle expliquant qu'elle a reçu « du sang chauffé » en 1985, confondant en fait sa situation de transfusé avec celle des hémophiles, qui peuvent recevoir effectivement des fractions chauffées. Outre les très nombreuses erreurs factuelles strictement « médicales », on pourrait aussi facilement mettre en évidence celles qui se rapportent au fonctionnement de l'appareil judiciaire et qui sont le fait non des chroniqueurs judiciaires mais des journalistes généralistes ou médicaux lorsqu'ils sont amenés à traiter de ce volet de l'affaire. Parmi d'autres exemples, on peut la dénonciation récurrente du fait que les trois anciens ministres en exercice à l'époque des faits ne soient pas inculpés par le juge de la première instruction, alors même que le contenu de leurs éventuelles auditions pouvait entraîner la nullité du dossier et que, seule, la Haute cour de justice était habilitée à juger de leur responsabilité pénale.

> « Ce n'est pas à moi de juger si les ministres qui étaient alors aux affaires sont responsables de ce qui s'est passé au Centre national de transfusion sanguine. La justice a

---

[118] Entretien, 1994.

jugé que non et elle a ses raisons mais les Français s'étonneront sans doute au cours de ce procès de l'absence de toute personnalité politique parmi les inculpés » *(Jacques Duquesne,* Europe 1*, tranche 8h-9h, 22 juin 1992)*

« Fallait-il le [l'Etat] poursuivre et condamner les hommes et les femmes politiques qui agissaient en son nom . C'était aux juges de répondre. A nul autre. Et les juges ont répondu. Les politiques n'ont pas côtoyé dans le box des docteurs Garretta et Allain. » *(Editorial d'Alain Genestar,* Le Journal du Dimanche*, 26 octobre 1992)*

Ce premier effet d'écran ou de brouillage est largement le produit de la méconnaissance du sujet[119] de la part de certains journalistes généralistes et des éditorialistes. Au-delà des effets de surenchère provoqués en partie par les contraintes de production de l'information omnibus (chapitre 4), l'ignorance partielle ou totale du problème des contaminations post-transfusionnelles par ce type de journalistes est à l'origine du décalage entre les analyses de quelques « spécialistes » (journalistes et universitaires) et l'interprétation dominante qu'en donnent la plupart des médias omnibus (deuxième partie, introduction générale). Plus on va des journalistes spécialisés - ou de quelques rares reporters ou grands reporters généralistes qui assurent un suivi régulier de l'« affaire » - vers les reporters généralistes et ceux qui occupent des postes de responsabilité (chef de service, rédacteur en chef, etc.), voire des fonctions éditoriales, plus la méconnaissance du sujet tend à être grande. Les journalistes médicaux, parfois dépossédés partiellement du dossier, et les quelques « généralistes » qui se sont « spécialisés » au fil des mois sur cette « affaire », reconnaissent eux-mêmes la difficulté de traiter un sujet aussi complexe quand on ne le connaît pas du tout. Tel reporter généraliste de l'audiovisuel[120] évoque ainsi son expérience lors de la « couverture » du premier procès dont les débats étaient souvent jugés

---

[119] La méconnaissance est peut-être d'autant plus grande lorsqu'il s'agit de recherches scientifiques et médicales comme le montre cette question posée à un chercheur par une jeune journaliste généraliste *d'Europe 1* (« Découvertes », 27 septembre 1995) : « combien de fois dans sa vie un chercheur trouve-t-il ? ».

« techniques » par de nombreuses parties civiles et journalistes : « C'était terrible, on n'arrivait pas à comprendre de quoi il s'agissait ». Ceux qui connaissaient le sujet, ou ont appris au fil du « scandale » à le connaître, se heurtent aussi, dans les discussions de couloir, dans les conférences de rédaction, à l'ignorance de leurs confrères. Tel journaliste médical fait remarquer à propos de son chef de service[121] : « Quand il lisait mes papiers, il ne comprenait pas ce que j'écrivais alors on s'engueulait de plus en plus... ». Tel autre[122] critique la « grande incompétence » de ses confrères généralistes, et en premier lieu celle de sa propre hiérarchie. Ces oppositions ont fortement agité de nombreuses rédactions des médias omnibus nationaux. Ce manque de connaissance est d'autant moins visible pour le grand public que ceux qui ne connaissent pas l'affaire - c'est-à-dire la majorité des journalistes - mais qui sont chargés de la couvrir ne peuvent pas ne pas donner l'impression, vis-à-vis de leurs lecteurs, qu'ils maîtrisent parfaitement leur sujet. C'est le cas notamment lors des débats entre éditorialistes politiques où les interlocuteurs tranchent facilement des problèmes scientifiques complexes, déterminent les responsabilités, sont approximatifs sur les dates, etc.

Débat sur la « Une »

Le 31 octobre 1991, c'est-à-dire à une période de forte politisation, et le 25 juin 1992, dans les premiers jours du « procès du sang contaminé », une émission de TF1, depuis supprimée sur cette chaîne, et intitulée « Le débat » a été consacrée à deux reprises en partie au « scandale ». Ces deux numéros réunissaient comme d'habitude Serge July, directeur de *Libération*, Michèle Cotta, alors directrice des informations sur la première chaîne et Philippe Alexandre, éditorialiste à *RTL*.

31 octobre 1991

---

[120] Entretien, 1995.

[121] Entretien, 1992.

[122] Entretien, 1992.

- *Philippe Alexandre :* « Nous ne sommes pas très très loin, excusez moi, je vais peut-être vous choquer (...) du crime contre l'humanité, peut-être un crime involontaire, mais quand des gens sont...se font...comment dirais-je inoculer la mort, c'est de ça qu'il s'agit, il me semble que ça mériterait autre chose que le silence de nos dirigeants et que les explications glaciales de nos autres dirigeants...
- *Serge July :* (...) en 85, on s'aperçoit que parmi les plus hautes autorités scientifiques françaises en 85, dons dans la période incriminée, puisqu'en gros l'affaire du centre de transfusion sanguine...
- *Michèle Cotta :* Entre mai et juillet 1985...
- *S. J. :* ...se passe entre mai et le 1er août quoi, hein, bon. Donc, il s'agit de trois, quatre mois qui sont absolument décisifs. Or, on interviewe toutes les autorités médicales françaises, la plupart disent, il faut le reconnaître, disent n'importe quoi... »

25 juin 1992

- *Philippe Alexandre :* «Petite parenthèse, la France est le seul pays dans lequel, à partir du moment où on a su que les produits non chauffés étaient des produits qui étaient porteurs de la maladie, on a continué. C'est le seul pays donc c'est...
- *Serge July :* Non, ce n'est pas le seul. Non, non...
- *P. A. :* Dans aucun autre pays... On a tout de suite arrêté dans les autres pays. Bon, quelquefois, on a arrêté trop tard...
- *Michèle Cotta :* Pour écouler, semble-t-il les stocks...
- *S. J. :* Ca n'enlève rien à...
- *P. A. :* Je crois que, si vous voulez, au fond, finalement, dans ce pays, ça a un caractère un peu différent, parce que ailleurs, bon c'est vrai qu'ils n'étaient pas plus en avance du point de vue scientifique...mais ce qu'il faut savoir...
- *S. J. :* ...qu'une journée est finalement une journée terrible.
- *P. A. :* Bien sûr...
- *M. C. :* C'est un procès qui laisse...
- *S.J. :* ...est une journée terrible, Michèle, le moindre laxisme administratif, c'est-à-dire que vous perdez une journée dans le transfert du dossier, dans la plainte etc.ce sont des morts... Donc, effectivement, la question de la responsabilité se pose de manière terrible. Et je crois que ça prend un relief particulier en France, effectivement, la manière dont était géré le CNTS, mais y compris dans la relation que les politiques entretiennent avec l'administration.
- *P. A. :* Mais pourquoi là, il y a eu un cas particulier ? C'est qu'au fond le mobile du crime, puisque crime il y a, le mobile du crime, ça a été de défendre l'industrie française et la recherche française. On attendait que l'Institut Pasteur ait également un produit et en attendant, on a attendu...
- *S. J. :* C'est en tous cas l'explication qui nous a été donnée et c'est ce qui peut apparaître tout à fait révoltant pour tous les gens qui ont été victime d'un...
- *M. C. :* En tous cas, c'est un procès qui va durer longtemps et qui empoisonne le climat politique et administratif.
- *S. J. :* Il empoisonne mais c'est d'abord parce que c'est une affaire d'empoisonnement.
- *P. A. :* Ouais »

Les journalistes qui suivent le « scandale » ne sont généralement pas dupes de ces réflexes professionnels visant à masquer leur ignorance relative du sujet.

> « Dans la première phase avant qu'il y ait la phase du procès, l'avant-procès était traité par les faits diversiers. Avec ce truc classique, on fait croire qu'on connaît le dossier parce que ça fait genre... Je connais le dossier... Au lieu de poser la question, il faudra savoir ce qu'on savait, tous les papiers se terminaient par, 'ils savaient'. » *(Entretien avec un grand reporter de télévision, 1995)*

Cet effet de méconnaissance classique, qui est à l'origine des erreurs factuelles ou d'interprétations, est amplifié par le fonctionnement en circuit fermé du champ journalistique (cf. chapitre 4). Les journalistes les plus généralistes ou les plus politiques (journalistes politiques ou éditorialistes) ont tendance, bien plus que les journalistes médicaux, à avoir comme source d'information principale les autres médias. Finalement, ils ne connaissent bien souvent l'« affaire » qu'à travers ce qu'en ont dit leurs confrères. C'est d'ailleurs ce qui explique que les erreurs des uns sont reprises quasi immédiatement par les autres, surtout s'il s'agit de médias ou de journalistes qui bénéficient d'une forte légitimité interne, ce cercle de reprises engendrant des effets de vérité indiscutables.

L'effet de brouillage s'explique également par les caractéristiques de cet exercice de style journalistique spécifique que constitue l'éditorial[123] dans lequel la forme, notamment pour l'auteur, prend une place très importante. L'éditorialiste peut ainsi faire preuve d'un sens de la formule ou convoquer à l'appui de sa démonstration des citations d'écrivains célèbres (Albert Camus[124], Ernest Renan[125], Beaumarchais[126], etc.) ou des philosophes « non académiques » ou « à la mode » (Paul Ricoeur[127], René Girard[128] ou André Glucksman[129] par

---

[123] Philippe Riutort, « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *art. cit.*, pp. 61-81.

[124] Cité par Bernard Venin dans un éditorial de *La Nouvelle République du Centre*, 13 novembre 1991.

[125] Cité par Jacques Julliard, éditorialiste au *Nouvel Observateur*, 31 octobre 1991.

[126] Cité par l'éditorialiste politique de *RTL* Philippe Alexandre, 5 décembre 1991.

[127] Cité par Thomas Ferenczi dans un éditorial du *Monde* (1er novembre 1991) et Dominique Quinio dans *La Croix* (24 juin 1994).

[128] Cité par Jean-Claude Guillebaud, dans un article de *Sud-Ouest*, 8 novembre 1991.

[129] Un passage d'un ouvrage d'André Glucksman consacré au sida est cité par Christiane Vettu, éditorialiste aux *Dernières Nouvelles d'Alsace*, 1er octobre 1994.

exemple). Revendiquant explicitement le fait de maintenir l'« événement à distance », il prétend en tirer les « leçons » ou les « conclusions » ultimes.

> « Les leçons à tirer de ce drame sont de plusieurs ordres. Leçon pour la médecine, qui doit, par un retour aux sources de sa mission première, se tenir à l'écart d'un orgueil mêlant les certitudes de l'affairisme à celles de la compétence (...) Leçon pour le pouvoir actuel et futur. Il doit se défier de lui-même, de la complexité de ses réseaux, de la compétition de ses cabinets fonctionnant en circuit fermé, de son éloignement par rapport aux réalités simplement humaines. » *(Bruno Frappat,* Le Monde*, 24 octobre 1992)*

> « Les conclusions à elles seules mériteraient un livre, et en attendant un numéro spécial de notre journal. 1. L'image de la science et du savant est en train d'évoluer (...) 2. La fonction de la médecine se transforme. 3. Face à cette évolution, que peuvent encore les politiques ? 4. La liberté de la presse est une grande chose. » *(Editorial de Jacques Julliard,* Le Nouvel Observateur*, 31 octobre 1991)*

La politisation

Le second effet engendré par le passage des journalistes spécialisés aux journalistes généralistes et, plus encore, aux journalistes politiques et aux éditorialistes est un effet de politisation. Bien évidemment, le sujet n'est pas seulement politisé parce qu'intervient ce type de journalistes mais ils y contribuent à des degrés divers. Le traitement du « scandale du sang contaminé » devient alors essentiellement le traitement d'un enjeu politique, à partir de grilles de lectures habituelles, et non plus du processus des contaminations post-transfusionnelles. Cette transformation progressive du sujet journalistique doit beaucoup aux compétences spécifiques des journalistes habilités à le traiter. La compétence journalistique requise n'est plus ici la compétence médicale ou judiciaire - où on l'a vu, bien qu'ils consultent parfois des journalistes spécialisés de la rédaction, ils commettent des erreurs - mais la compétence sur le jeu politique[130]. Elle est mobilisée à la fois sur l'interprétation des faits passés, c'est-à-dire sur ce qui a conduit à la contamination d'hémophiles et de transfusés, mais

aussi sur les enjeux politiques présents. Il n'est donc pas surprenant de retrouver sur les causes du drame des prises de position politiques prévisibles parce que largement déductibles. Des éditorialistes politiques classés à droite, dénoncent, comme Patrice de Plunkett du *Figaro Magazine*, l'idéologie du pouvoir socialiste en place au moment des faits tandis que Jean-François Revel (*Le Point*) ou Max Clos (*Le Figaro*) stigmatisent l'action et les pratiques de ce pouvoir.

> « Quel chef d'entreprise privée aurait pris le risque, personnel et commercial, d'agir comme le Dr Garretta ? Le privé ne tolère pas l'irresponsabilité. Le public, si. Donc : la cause est politique, et morale. Un organisme gouvernemental en France, peut se croire 'couvert' à l'infini par le pouvoir politique. Et ce pouvoir ne reconnaît pas ses fautes ; même homicides ; mêmes imputables, non seulement à son mercantilisme et à son irresponsabilité (averti par le Pr Chermann, le gouvernement 'savait' depuis 1984), mais à son idéologie. » *(« A propos » de Patrice de Plunkett,* Le Figaro Magazine*, 8 novembre 1991)*
>
> « En dix ans de présidence socialiste, la France a été de plus en plus étatisée et de moins en moins gouvernée. Gouverner, cela veut dire prendre, en fonction de l'intérêt des citoyens et d'eux seuls, des décisions dont on assume la responsabilité. Etatiser, cela veut dire accroître le plus possible le nombre de places et la quantité d'argent public que le parti au pouvoir distribue à ses membres et à ses amis, tout en les absolvant de leur malhonnêteté ou erreurs et des catastrophes qui en résultent. » *(« Commentaire » de Jean-François Revel,* Le Point*, 2 novembre 1991)*
>
> « Il y a quelque chose de pourri dans ce régime à bout de souffle, qui continue de se draper dans le manteau de la vertu et de la transparence mais qui se comporte selon les usages de la mafia (...) Comment le peuple pourrait-il 'estimer' la nomenklatura socialiste qui dirige les affaires ? Comment pourrait-il 'obéir' à des gens dont on ne sait trop si, chez eux, le cynisme l'emporte sur la canaillerie ou inversement ? » *(« Le bloc-notes de la semaine » de Max Clos,* Le Figaro*, 18 décembre 1992)*

Des éditorialistes économiques, comme Jean-Marc Sylvestre (*La Cinq-France Inter*), habitués de la dénonciation des dysfonctionnements de l'Etat, trouvent dans le « scandale » une occasion de démontrer une nouvelle fois les dangers de l'omniprésence de l'Etat, décrétant par exemple que le « sang américain » était meilleur que le « sang français » en 1985. De la même manière, François de

---

[130] Erik Neveu, « 'L'Heure de vérité' ou le triangle de la représentation », *Mots*, n°20, 1989, p. 64-65.

Closets, journaliste multimédias auteur de livres à succès[131] critiquant le fonctionnement de l'Etat, applique aussi à ce drame sa grille de lecture habituelle sur les choix politiques de l'Etat dans les années 80.

> « Vous savez, c'était un peu Ubu au pays de l'administration, ça risque fort de rester Ubu ; pris en flagrant délit d'irresponsabilité étatique, que fait le gouvernement ? Eh bien il ne fait que renforcer les structures administratives alors que ce sont peut-être les principes mêmes de base du système qui sont en cause. Anonymat, gratuité et monopole d'Etat (...) En 1985, si les hémophiles avaient su que le sang américain était de meilleure qualité et qu'ils avaient pu s'en procurer, croyez-moi, ils l'auraient fait. » *(Jean-Marc Sylvestre, éditorialiste économique sur* La Cinq*, 4 novembre 1991)*

> « Dans les récits qui nous sont faits, le souci de rentabilité revient de façon obsédante. C'est lui qui incite à 'écouler les stocks' selon l'atroce formule qui prendra place à côté de la 'solution finale' dans le glossaire du cynisme bureaucratique (...) Pour éviter une dépense de 400 millions [C'est le coût chiffré par lui à la fois du test et de la valeur des stocks de produits sanguins contaminés], on a accepté de contaminer des milliers de personnes. Mais, dans le même temps, dans les années 1983-1985, le gouvernement s'obstinait à construire l'Opéra-Bastille (3 milliards), il autorisait la fabrication de TDF1 (2 milliards), il lançait le câble en fibre optique (20 milliards), il entreprenait le programme Hades de missiles atomiques tactiques (15 milliards). » *(François de Closets,* L'Evénement du Jeudi*, 6 au 12 août 1992)*

A l'inverse, s'opposent les éditorialistes dits de « gauche », qui, comme Jacques Julliard, trouvent que ce drame révèle en fait les « effets du libéralisme » et le développement du « business » dans la santé publique en France incarné par la figure du docteur Garretta.

> « Nous voyons les résultats d'une extension excessive du domaine mercantile à la santé publique, comme d'ailleurs à l'art, à l'éducation et à tout ce qui relève de la vie de l'esprit. Dans cette affaire, le privé et le public sont en cause. Mais les partisans du libéralisme généralisé s'honoreraient en reconnaissant que le primat du fric peut parfois être aussi celui de la mort .» *(Chronique de Jacques Julliard,* Europe 1*, 26 octobre 1991)*

> « Le freinage de la distribution des tests de dépistage du sida par l'administration et le gouvernement au printemps 1985 semble bien avoir eu pour but de permettre à l'Institut Pasteur de rattraper son retard sur le laboratoire américain Abbott. Là encore, de grands enjeux financiers ont pris le pas sur la santé des malades (...) Sur cette base s'est développé un *blood business* éhonté : quatorze directeurs payés entre 500 000 et 700 000 francs par an (...) Au sommet de la pyramide un businessman de la médecine, le docteur Garretta, le principal responsable mais non le seul .» *(« La chronique de Jacques Julliard »,* Le Nouvel Observateur*, 31 octobre 1991)*

---

[131] François de Closets a écrit notamment sur ce sujet *Toujours Plus* (1982), *Tous ensemble pour en finir avec la syndicratie* (1985), *La Grande Manip* (1990), *Tant et Plus !* (1992) et *Le bonheur d'apprendre et comment on l'assassine* (1997).

Au-delà de la reconstitution d'un espace des prises des positions qui ne révèle rien de surprenant[132], c'est surtout la manière dont le traitement médiatique du « scandale » se transforme avec la prise de parole des éditorialistes et des journalistes politiques qui doit être expliqué. Leur production donne à voir la prégnance de leurs catégories de perception politiques non seulement sur l'analyse des faits mais surtout sur les conséquences de la mise en accusation des trois anciens ministres. Elle est fortement parasitée par des considérations qui n'ont souvent strictement rien à voir avec le fond de l'affaire. Ce qui intéresse ce type de journalistes est alors moins l'analyse des faits et des causes des contaminations post-transfusionnelles que leurs effets immédiats sur le jeu politique. L'enjeu est d'ailleurs souvent très personnalisé et concerne surtout Laurent Fabius. Ainsi, au mois de novembre et décembre 1992, quand la presse évoque l'éventualité et les modalités de poursuites concernant l'ancien premier ministre socialiste, la plupart des éditorialistes et des journalistes politiques concentrent leur attention sur les conséquences de cette affaire sur Laurent Fabius lui-même, alors premier secrétaire du Parti Socialiste, et sur son avenir politique. Les titres d'articles l'illustrent bien : « Fabius : échec et mat ? » (*Le Point*, 16 novembre), « La tragédie de Laurent Fabius » (*Le Figaro*, 20 novembre), « Fabius face à son destin » (*Valeurs Actuelles*, 23 novembre), « Fabius fait face » (*Le Républicain Lorrain*, 28 novembre), « Les jours terribles de Laurent Fabius » (*Le Nouvel Observateur*, 24-30 décembre). En décembre 1992, leurs analyses portent sur sa stratégie politique (il avait réclamé dans un premier temps un jury d'honneur puis d'être jugé par la Haute Cour), les journaux titrant : « Le dilemme

---

[132] Il n'en va pas de même pour les journalistes médicaux : cf. chapitre 3.

de Fabius » (*Libération*, 11 décembre), « Fabius blanchi et mécontent » (*Le Nouvel Observateur*, 17 décembre), « Sortie de route » (*La Croix*, 18 décembre), « Le tango de Fabius » (*Le Parisien*, 18 décembre), « La volte-face de Laurent Fabius » (*Ouest France*, 18 décembre), « Un sursaut tardif » (*La Voix du Nord*, 18 décembre).

> « Quoi qu'il puisse arriver maintenant, les conséquences de la volte-face de Laurent Fabius devant la Haute Cour de justice, sont désastreuses. Désastreuses pour M. Fabius d'abord dont la carrière apparaît fortement compromise. En politique, il ne faut jurer de rien et on a assisté dans le passé à des rétablissements plus surprenants. mais on imagine mal le premier secrétaire du PS faisant la carrière dont M. Mitterrand avait jadis rêvé pour lui, c'est-à-dire entrant à son tour à l'Elysée au début du troisième millénaire ». *(Chronique de François-Henri de Virieu sur* Radio Monte Carlo*, 7 h 45, 18 décembre 1992)*
>
> « Y aller c'est s'offrir à l'inquisition. Se dérober, c'est se situer hors du commun. en choisissant la seconde de ces solutions, aussi exécrables sur le fond l'une que l'autre, Laurent Fabius a commis un énorme faux pas que les socialistes ne manqueront pas de lui faire payer » *(Jean-Yves Lhomeau,* Libération*, 17 décembre 1992)*

Au mois de novembre 1992, les commentaires des éditorialistes et des journalistes politiques s'intéressent essentiellement à l'intervention télévisée de François Mitterrand, qui s'est exprimé sur le drame des contaminations post-transfusionnelles, et tout particulièrement à ce qu'il a dit sur l'attitude de son ancien premier ministre au moment des faits. Les quotidiens et les hebdomadaires analysent ainsi en détail les paroles du président de la République pour en tirer des conclusions sur l'état des relations du président de la République avec Laurent Fabius et/ou avec le Parti socialiste : « Face à M. Mitterrand » (*Le Monde*, 17 novembre), « Comment Mitterrand a 'lâché' Fabius » (*VSD*, 18 novembre), « Mitterrand-Fabius : la fêlure » (*Le Nouvel Observateur*, 19-25 novembre), « Mitterrand-PS : la liaison fatale » (*L'Express*, 19 novembre).

Si la division du travail entre les différents types de journalistes a autant d'importance dans la production de l'information omnibus, c'est parce que les médias sont des sous-champs relativement autonomes, de même que les

spécialités journalistiques. La forme prise par le « scandale du sang contaminé » doit beaucoup au fonctionnement du sous-champ des journalistes médicaux qui ont pris une grande part dans son déclenchement et son développement.

Chapitre 3.

Le développement et les transformations de l'information médicale dans les années 80 et 90 : une information « comme les autres » ?

L'analyse de la médiatisation du « scandale du sang contaminé », et plus largement des événements portant sur l'information médicale, implique de chercher à comprendre les transformations qui ont affecté le sous-espace du journalisme médical « grand public ». La notion d'« information médicale » est présente au cours des années 80 et 90 essentiellement dans trois types de médias : les médias d'information générale, la presse médicale et la presse spécialisée. Compte tenu de l'objet de ce travail, on a d'une part principalement étudié le développement du journalisme médical dans les médias omnibus nationaux à travers les rubriques, les émissions thématiques, etc. D'autre part, la périodisation qui a été retenue commence après la seconde guerre mondiale. Si l'information médicale ne date pas de cette époque, il reste que c'est à ce moment-là que l'information scientifique et médicale se développe dans la presse dite « grand public ». Elle participe d'un mouvement plus large de spécialisation du journalisme qui tend alors à se renforcer. De nombreuses rubriques dans les quotidiens nationaux et régionaux sont constituées ou développées entre la fin des années 40 et les années 70. C'est le cas par exemple de l'information agricole, notamment dans certains titres de la presse quotidienne régionale[1], ou de

[1] Cf. sur ce point Alain Carof, *La production de l'information agricole. L'exemple d'Ouest France*, Paris, Centre de sociologie rurale, 1972.

l'information économique[2]. Ce phénomène a été progressif et très inégal suivant les supports puisque les journaux qui avaient le plus de moyens financiers ont formé plus rapidement et massivement des rubriques spécialisées[3]. Il s'explique en partie par des raisons économiques dans la mesure où le développement de certains types d'informations est destiné suivant les spécialités à attirer non seulement des lecteurs mais aussi des annonceurs publicitaires (automobile, mode, etc.) [4].

> Nous nous contenterons ici de traiter des caractéristiques et des raisons du développement de l'information médicale mais il faudrait davantage pouvoir la comparer à d'autres spécialités. Ainsi, il faudrait, pour pouvoir comprendre la médiatisation d'espaces jusque-là négligés ou ignorés, mettre en parallèle, pour chacun d'entre eux, les transformations internes, les transformations externes qui ont pu influer sur eux avec celles qui sont intervenues plus largement dans le champ journalistique. Enfin, il faudrait poser la question des effets des médias sur les secteurs qu'ils couvrent. Par exemple, on pourrait voir dans quelle mesure ils ont largement participé au développement d'espaces tels que le sport, à travers le traitement des épreuves (mais aussi de ce qui les précède et les suit) et, plus encore, l'organisation des compétitions dans des enceintes dont ils sont eux-mêmes parfois propriétaires[5].

C'est à partir des années 50 qu'un journalisme spécialisé dans les sciences (notamment la médecine) et techniques commence à se constituer sous une nouvelle rubrique, l'« actualité scientifique », la place de l'information médicale s'accroissant progressivement au point de former, à partir de la fin des années 50, dans certains médias, une rubrique à part entière couverte par des journalistes spécialisés. Au-delà du simple constat, il s'agit de comprendre ce processus

---

[2] Voir la thèse d'un journaliste économique : Jean-Robert Leselbaum, *Les journalistes économiques. Essai d'analyse sociologique d'une catégorie de professionnels de la vulgarisation*, Paris, doctorat de troisième cycle en sciences de l'information et de la communication, Université Paris II, 1980.

[3] Sur ce point à propos des journalistes scientifiques aux Etats-Unis, cf. D. Perlman, « Science and the Mass Media », *Daedalus*, n°103, 1974, pp. 207-222.

[4] Jeremy Tunstall montre dans un de ses ouvrages (*Journalists at work*, *op. cit.*, p. 75) que le but publicitaire est un des critères majeurs pour déterminer, dans les médias omnibus anglais de l'après-guerre, s'il faut attribuer à tel ou tel sujet un ou plusieurs spécialistes à plein temps. Le développement récent de certains suppléments ou de pages spéciales (multimédias, tourisme, etc.) s'explique largement parce qu'ils ou elles sont susceptibles d'attirer des recettes publicitaires.

d'autonomisation d'une nouvelle catégorie du journalisme qui, jusque dans les années 70, sera relativement bien contrôlée par un petit groupe de journalistes spécialisés et par les autorités médicales. Les années 80 et le début des années 90 marquent une rupture dans les modes de traitement de l'information médicale « grand public » avec à la fois l'émergence d'un journalisme de service et l'apparition de l'expertise critique, comme on le voit entre autres indices à travers le développement des « affaires » médicales, en particulier dans le domaine du sida. L'information médicale, qui avait un statut d'exception dans la presse, tend à devenir en effet, durant cette période, une information « comme les autres », c'est-à-dire concurrentielle qui fait de plus en plus l'objet de luttes politiques, économiques et même judiciaires. La médiatisation du sida est à la fois un révélateur, un opérateur et un accélérateur de ces transformations. Cette période marque enfin une rupture dans la structure du sous-espace du journalisme médical comme le fait apparaître la comparaison de deux événements médiatiques qui émergent à deux époques différentes et que nous avons présentés plus haut, à savoir l'affaire du vaccin anti-hépatite B en 1983, c'est-à-dire au début de la médiatisation du sida, et surtout le « scandale du sang contaminé » à partir du début des années 90.

---

[5] Jacques Defrance, *Sociologie du sport*, Paris, La Découverte, 1995, pp. 62-67.

1. L'autonomisation de l'information médicale dans les médias « grand public » de l'après-guerre aux années 70

L'histoire de l'information scientifique et médicale depuis l'après-guerre recouvre essentiellement l'histoire de la lutte pour le contrôle de sa publicité dans les médias nationaux d'information générale. Le problème de sa diffusion dans le grand public se pose d'autant plus fortement au lendemain de la guerre que la presse écrite et la radio sont en plein essor et que les progrès de la science, notamment médicale, sont sans précédent. Le leitmotiv des journalistes pour justifier un droit de regard sur les activités scientifiques est d'invoquer les « demandes du public » qui, faute d'études, ne sont d'ailleurs pas dans un premier temps véritablement repérées. Le second argument principal est de dire qu'il n'y a pas de raisons que « les hommes de science » continuent à « vivre enfermés dans un domaine réservé »[6], qu'ils doivent rendre des comptes parce qu'ils sont « payés par le public »[7]. Pour comprendre le type de relations qui va s'instaurer entre le journalisme et la médecine, il faut prendre en compte l'état respectif de ces deux univers sociaux lorsqu'ils entrent en relation. Le champ journalistique apparaît comme un univers faiblement autonome au regard de l'univers médical qui possède un ordre professionnel et qui est très fortement dominé par les « grands patrons », ceux-ci contrôlant d'ailleurs tout particulièrement l'accès aux médias. Leurs logiques de fonctionnement divergent donc sous beaucoup de

---

[6] Extrait d'un texte de l'Association des journalistes d'information scientifique cité par Philippe Roqueplo, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, 1974, p. 45.

[7] Pierre Bourget, « La télévision », *Revue française des affaires sociales*, hors série, janvier 1985, p. 51.

rapports[8]. Pour les scientifiques, les médias ne sont pas un lieu de discussion approprié à l'inverse des revues savantes, contrôlées par des comités de lecture qui décident du choix de la diffusion des articles scientifiques et, par là même, consacrent les pairs. Certaines d'entre elles, comme le *New England Journal of Medicine* en 1968, refuse par exemple toute publication parue préalablement dans la presse d'information générale[9]. Par ailleurs, la représentation dominante du « bon scientifique » correspond à celui qui travaille discrètement dans son laboratoire et dont les interventions publiques sont rares, voire inexistantes. Enfin, les autorités scientifiques françaises, mais plus généralement une bonne part de la profession, regardent alors leurs interlocuteurs journalistes non sans condescendance et méfiance, comme le résume avec humour un journaliste scientifique qui s'est spécialisé dans ce domaine dans les années 50 : « Qu'est-ce ce que ces gars viennent foutre ? Ils n'y connaissent rien (...) Ils n'ont pas à dire, si j'ose dire, nos secrets de fabrication ! ». Jusque-là, les médias n'étaient souvent utilisés que pour faire passer des messages d'éducation sanitaire[10] très contrôlés.

Outre ces oppositions de logiques, le développement des médias - de la presse populaire et de la radio, puis de la télévision à partir des années 60 - accentue ces antagonismes. En France, comme dans certains pays étrangers tels que les Etats-Unis, elles se manifestent particulièrement dans le secteur médical. Le problème de l'information dans ce domaine suscite, surtout à partir des années 50, de nombreux débats dans les instances professionnelles représentatives (Ordre des

---

[8] Sharon Dunwoody and Michael Ryan, « Scientific Barriers to the Popularization of Science in the Mass Media », *Journal of Communication*, vol 35, n°1, 1985, pp. 26-42.

[9] Dorothy Nelkin, *Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, *op. cit.*, p. 161.

médecins, Chambre syndicale, associations de journalistes, etc.). Ces oppositions peuvent être restituées à travers les colloques, les articles parus essentiellement dans les années 50 et 60, mais également à partir de quelques entretiens réalisés avec des journalistes en activité à l'époque. Une des principales raisons avancées par les professionnels de la médecine pour contrôler (voire interdire dans certains cas) la diffusion de l'information médicale dans le « grand public » est la crainte en fait ancienne que des médecins n'interviennent dans la presse de grande diffusion pour en tirer un profit publicitaire. D'autres inquiétudes tiennent à la production même des articles de presse ou des reportages et aux « effets pervers » qu'ils seraient censés exercer sur le public, notamment sur les malades. La diffusion d'informations, qui est en ce domaine délicate et jusqu'alors monopolisée par l'institution médicale, est jugée dangereuse, des informations « prématurées » pouvant laisser penser que telle ou telle maladie est vaincue ou, à l'inverse, incurable, suscitant ainsi des espoirs ou des déceptions dommageables. D'autres informations trop précises sont également susceptibles de favoriser l'automédication ou le recours à des « médecins » non reconnus par l'ordre professionnel. Bref, le contrôle de ce qui est diffusé vers le grand public est aussi une manière d'assurer une régulation interne au milieu médical. C'est ainsi, par exemple, que la publicité donnée à une greffe de rein prélevée chez une mère pour sauver son enfant (l'« affaire Marius Renard ») provoque, en 1953, des controverses portant sur le rôle des médias dans la diffusion d'informations médicales. La médiatisation des « guérisseurs » dans les années 50 suscite aussi des inquiétudes. L'enjeu de ces luttes à propos de l'information médicale consiste

---

[10] Pour un exemple dans les années 30, voir Patrice Pinell, *Naissance d'un fléau. Histoire de la*

en fait, pour les représentants des médecins, à préserver, à travers la défense du monopole de la diffusion de l'information médicale, leur autonomie par rapport à la presse et au « grand public », c'est-à-dire à maintenir les conditions qui rendent possibles la science même[11]. Autrement dit, il s'agit de défendre le monopole de la compétence scientifique en matière médicale ou, plus précisément, la capacité socialement reconnue à un agent déterminé de parler et d'agir dans ce domaine[12].

C'est pourquoi, les représentants du corps médical tentent de s'organiser face au développement de l'information médicale « grand public » qu'ils ne peuvent ignorer complètement. Plusieurs initiatives expriment dès le début des années 50 ces tentatives de régulation de l'information médicale dans les médias. En 1952, l'Association des écrivains scientifiques français (AESF) fonde en collaboration avec la Chambre syndicale de la presse médicale française un service de consultations scientifiques téléphoniques à destination des « journaux quotidiens et hebdomadaires de grande diffusion » qui permet de joindre des spécialistes de chaque discipline[13] mais cette expérience est de courte durée. En 1953, une proposition de loi, qui entend subordonner « à un visa du ministère de la Santé publique la publication des articles médicaux », reçoit un avis défavorable de la Commission de la presse de l'Assemblée nationale[14]. L'Ordre des médecins décide, toujours en 1953, d'adresser des communiqués de presse rédigés par des

---

lutte contre le cancer en France 1890-1940, op. cit., pp. 270-271.

[11] Luc Boltanski et Pascale Maldidier, *La vulgarisation scientifique et ses agents*, Paris, Centre de sociologie européenne, 1969, p. 61.

[12] Pierre Bourdieu, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2/3, 1976, pp. 88-104.

[13] Cf. l'intervention d'André Fortin, secrétaire général de l'Association des écrivains scientifiques français : Union internationale de la presse médicale, *Rapports du II*ème *congrès de l'UIPM (Paris, 21/22 octobre 1955)*, Paris, Masson et Cie, 1956, p. 13.

spécialistes sur des questions médicales mais cette initiative est rapidement abandonnée parce qu'elle n'est pas reprise par les journalistes qui jugent ces textes « trop longs » et « sans actualité »[15].

L'émergence du journalisme scientifique

Les autorités médicales (et plus largement scientifiques), qui sont à l'origine de ces tentatives de régulation dans la première moitié des années 50, rencontrent un milieu de producteurs d'information scientifique « grand public » à la fois très restreint et relativement homogène. Dans cette période - il n'y avait alors pas encore vraiment de spécialisation, notamment médicale, à l'intérieur de cette catégorie -, émerge en effet une nouvelle catégorisation indigène, celle du « journaliste scientifique ». L'information scientifique va progressivement avoir, au même titre que l'économie par exemple, « ses » journalistes spécialisés, « ses » rubriques dans les journaux d'information générale et « sa » presse. En France comme aux Etats-Unis[16], elle se développe considérablement. Ce sous-espace du champ journalistique en voie de constitution comprend un pôle minoritaire en nombre, formé par quelques médecins journalistes proches des prises de positions dominantes dans le champ médical. Il est incarné essentiellement par le docteur Henriette Fiessinger, première responsable de l'information médicale au *Monde*, qui estime que cette information est une information « à part » et doit être « couverte » par des spécialistes : « Le problème [de l'information médicale]

---

[14] Voir le chapitre intitulé « Le problème de l'information médicale » dans *Etudes de presse*, vol VI, n°10, 1954, pp. 147-157.

[15] Voir l'article d'un médecin qui collaborait au *Monde* : Dr Henriette Fiessinger, « Le corps médical et le public », *Etudes de presse*, vol VI, n°10, 1954, p. 153.

[16] « Une enquête effectuée en 1951 dans la presse américaine révèle que les deux tiers des publications interrogées consacraient au moins deux fois plus d'espace à la science dans leurs

serait en grande partie résolu si les journaux acceptaient de confier à des médecins la rédaction des rubriques médicales »[17]. Les professeurs de médecine, comme Paul Milliez, ont une position relativement proche jugeant, comme le résume une journaliste spécialisée, que la vulgarisation médicale doit être « mise en forme par un journaliste professionnel avec la collaboration et le contrôle du médecin »[18]. Ce débat traverse l'histoire du journalisme médical jusqu'à nos jours[19]. Le pôle majoritaire des journalistes professionnels spécialisés (ou en voie de l'être) dans le domaine scientifique se constitue à cette époque comme un interlocuteur des autorités médicales compétentes. Il recouvre la plupart des journalistes spécialisés. A l'inverse d'Henriette Fiessinger, ceux-ci défendent l'autonomie professionnelle des journalistes, considérant que l'information médicale doit être traitée au même titre que les autres. « Notre argument a toujours été le même. Vous n'avez plus qu'à confier la rubrique judiciaire à un ancien magistrat, vous n'avez plus qu'à confier la rubrique des faits divers à un ancien assassin sorti de tôle ! », explique humoristiquement un journaliste scientifique de l'époque[20]. Dans une période où se poursuit la professionnalisation des journalistes, les plus virulents expliquent que « les médecins exerçants qui apportent leur collaboration

---

colonnes que pendant la décennie précédente », note Jack Meadows dans un article : « Histoire succinte de la vulgarisation scientifique », *Impact, Science et Société*, n°144, 1986, p. 400.

[17] Dr Henriette Fiessinger, « Le corps médical et le public », *art.cit.*, p. 154.

[18] Noël Bayon, « Défense et illustration de l'information médicale du grand public », *art. cit.*, p. 1217.

[19] Par exemple, Jean-François Lemaire, médecin et chroniqueur médical au *Point*, réaffirmait ainsi dans les années 80 que « le journaliste médical doit être un médecin professionnel de la santé car il est nécessaire avant tout que celui qui va faire passer l'information la comprenne et la maîtrise » (cité par Anaïs Guilleminot, *Notre rôle dans l'information médicale du grand public*, *op. cit.*, p. 7 ; cf. aussi chapitre 3).

[20] Entretien avec Pierre Bourget, un journaliste scientifique qui travaillait à l'époque dans la presse écrite, 1995. Cf. son article « De l'information médicale du grand public » in *Médecine et hygiène*, n°757, 30 novembre 1966, pp. 1221-1224.

régulière à la presse d'information sans être titulaire de la carte d'identité du journaliste professionnel font de l'exercice illégal du journalisme »[21].

Le sous-espace des journalistes scientifiques se compose donc essentiellement de jeunes journalistes au masculin qui, pour la plupart, ont commencé dans les quotidiens omnibus nationaux (*Le Figaro*, *L'Aurore*, *Le Parisien Libéré*, *France Soir*, etc.) comme reporters généralistes, se sont formés « sur le tas » avant de se spécialiser dans le domaine scientifique. La majeure partie d'entre eux n'a donc pas suivi de formation scientifique mais, semble-t-il, plutôt historique ou littéraire[22]. Seule quasiment la situation du quotidien *Le Monde* est différente puisque l'information médicale est traitée par des médecins et, plus ponctuellement, au travers d'articles de professeurs de renom. Ce petit groupe de journalistes spécialisés s'organise alors progressivement dans la première moitié des années 50 pour tenter de faire valoir une information scientifique (et particulièrement médicale) relativement autonome dans les médias omnibus nationaux, se démarquant du *Monde* et du feuilleton scientifique de l'« académicien de service »[23] d'avant-guerre. Pour la plupart d'entre eux, la nécessité de « banaliser » l'information scientifique s'impose : « Le jour où on la

---

[21] Noël Bayon, « Défense et illustration de l'information médicale du grand public », *Gazette Médicale de France*, tome 74, n°7, 5 mars 1967, p. 1224.

[22] Une étude menée en 1957 aux Etats-Unis auprès de l'Association nationale des écrivains scientifiques (The National Association of Science Writers) - elle montre que 80% des journalistes membres n'avaient pas de formation scientifique. Cf. Pierre C. Fraley, « The Education and Training of Science Writers », *Journalism Quarterly*, vol 40, n°3, 1963, pp. 323-328 - fait le même constat.

[23] Robert Clarke, « Le point de vue d'un vulgarisateur », *La Recherche*, vol 6, n°53, février 1975, p. 150.

considérera comme un fait divers dans les organes d'information, on aura fait un grand pas... »[24].

Ce point de vue semble largement partagé par les principaux responsables de la profession qui adoptent une résolution à propos de l'information médicale au congrès de la Fédération internationale des rédacteurs en chef de journaux et de revues à Vienne en mai 1955, consacrant ainsi l'importance du problème. Ce texte[25] expose le point de vue, qui semble majoritaire, au moins chez les représentants des journalistes français, à l'égard de l'information médicale. Expliquant que « le public a le droit d'être informé de l'évolution médicale dont il peut être directement bénéficiaire », les auteurs de la résolution estiment que l'information médicale doit être considérée comme les autres et n'a pas à « subir des restrictions ou les effets d'une doctrine 'officielle' ou d'un 'dirigisme' médical ». Ils demandent l'organisation de conférences de presse et la mise en place de « centres de documentation médicale adaptés aux besoins de la presse ». A l'inverse, plusieurs recommandations sont formulées à l'égard des journalistes : « peser les répercussions éventuelles » des articles, éviter « la présentation brutale et sensationnelle » ou encore « ne jamais publier d'articles pouvant permettre aux lecteurs une tentative personnelle de traitement ».

A l'initiative notamment d'André Labarthe, physicien à l'origine et alors directeur de la revue de vulgarisation scientifique *Constellation* qui était l'équivalent en France du *Reader's digest*, est créée, dès mars 1955, l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information (AJSPI). Elle donne une existence formelle à ce qui était perçu jusque-là par les intéressés eux-mêmes comme une « bande de copains » : « On ne prenait pas trop les choses au sérieux, on s'appelait les escrocs à la sciences (rires) », se rappelle l'un d'eux[26]. L'organisation collective de ce groupe de journalistes est liée en grande partie à la satisfaction des objectifs professionnels très concrets pour améliorer leur travail quotidien.

Les observations à propos de l'AJSPI pourraient être faites *mutatis mutandis* pour d'autres types de spécialités journalistiques, comme l'« économie », le « social » ou

---

[24] Robert Clarke, cité par Philippe Roqueplo, *La partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, *op. cit.*, p. 34.

[25] Ce texte est reproduit in Union internationale de la presse médicale, *Rapports du IIème congrès de l'UIPM (Paris, 21/22 octobre 1955), op. cit.*, pp. 25-26.

[26] Entretien avec Pierre Bourget, journaliste scientifique à l'époque dans la presse écrite, 1995.

> l'« éducation »[27], qui se sont constituées ou renforcées après la guerre dans les médias omnibus nationaux. Par exemple, la création en 1967 de l'Association des journalistes d'information sociale (AJIS), décrite par Sandrine Lévêque[28], est un moyen pour eux d'affirmer une spécificité par rapport aux autres sous-espaces du champ journalistique, dont surtout celui de l'information économique de plus en plus présent et, bien évidemment, de l'information politique[29].

Pour obtenir des résultats, les journalistes spécialisés sont alors à la recherche d'une double légitimité externe et interne. Se démarquer d'un journalisme « sensationnaliste », en affichant une volonté de « favoriser une collaboration active avec les chercheurs de tous les domaines en vue d'assurer une information responsable et objective du public »[30], a été une des manières d'être crédible auprès des autorités scientifiques. La quête d'une légitimité externe est d'abord une condition nécessaire pour imposer une relative autonomie professionnelle dans la production de l'information scientifique au sein des médias omnibus nationaux. Cette question est primordiale pour ces journalistes professionnels par crainte de la concurrence. Comme l'explique un des fondateurs de l'AJSPI, la peur que les « scientifiques, les ingénieurs, les médecins viennent traiter » ces rubriques[31] était grande. Ils sont en effet très présents dans la presse professionnelle ou spécialisée de haut niveau et regroupés pour la plupart dans l'Association des écrivains scientifiques français (AESF)[32]. La question de la

---

[27] Cf. Jean-Gustave Padioleau, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n°3, 1976, pp. 256-282.

[28] Cf. Sandrine Lévêque, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*, *op. cit.*

[29] Voir aussi Edouard Boutros et Henri Tincq, *L'information sociale et ses publics. Colloque de l'AJIS*, Paris, Thema Editions, 1974, p. 77 ; Centre national d'études supérieures de la sécurité sociale. *L'information sociale en question*, Paris, Economica, 1984, p. 15.

[30] Extrait de l'introduction de l'annuaire 1995 de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information qui en retrace l'histoire.

[31] Entretien avec Robert Clarke, journaliste scientifique dans la presse écrite à l'époque, 1995.

[32] 49,5% des journalistes ou écrivains scientifiques recrutés par l'AESF ont exercé des professions de chercheurs, d'enseignants, d'ingénieurs ou de chercheurs : cf. Luc Boltanski et Pascale Maldidier, *La vulgarisation scientifique et ses agents*, *op. cit.*, p. 74.

formation de ceux qui sont chargés de ce traitement fait l'objet de nombreux débats[33]. La recherche d'une légitimité auprès des autorités scientifiques est, en second lieu, destinée à nouer de meilleures relations avec ceux qui exercent dans ce secteur d'activités (particulièrement les médecins), souvent réticents vis-à-vis des médias. Elle est une des conditions nécessaires pour disposer plus largement d'un meilleur accès à l'information. Par exemple, les membres de l'AJSPI ont suscité dans les années 50, et surtout 60, à l'image des Etats-Unis où les journalistes spécialisés étaient invités à visiter des laboratoires ou suivre des formations[34], la création des premiers postes de chargés de relation avec la presse dans les institutions scientifiques[35]. Ce groupe de journalistes spécialisés cherche aussi dans le même temps à acquérir ou affirmer une légitimité interne, c'est-à-dire auprès des principaux dirigeants des titres auxquels ils appartiennent, notamment pour accroître la place de l'information scientifique.

L'AJSPI va chercher à satisfaire des objectifs professionnels dans le domaine de l'information scientifique en général, et en particulier dans celui de l'information médicale. Elle est l'interlocutrice des autorités médicales à une période où, comme dans la première moitié des années 50, celles-ci tentent d'affirmer leur contrôle. Ainsi, quelques-uns de ses membres participent, à partir du 9 mars 1956 et durant trois ans environ, avec des médecins - particulièrement le président de la Chambre syndicale de la presse médicale française et un

---

[33] Par exemple, voir Philippe Roqueplo, *La partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, *op. cit.*, p. 78.

[34] L'exemple cité par Dorothy Nelkin (*Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, *op. cit.*, p. 136) de l'American Cancer Society a inspiré les demandes de certains journalistes français.

[35] Ainsi, un des fondateurs de l'AJSPI notait que le CNRS avait créé au début des années 70 un « service de presse autonome », à la suite notamment aux demandes qui avaient été faites par les journalistes spécialisés au colloque qu'ils avaient organisé à Nice sur l'information scientifique.

représentant du Conseil national de l'Ordre - à une « commission mixte permanente entre la presse d'information et la presse médicale » chargée d'étudier les problèmes posés par l'information médicale à destination du public. En 1958, les dirigeants de la chambre syndicale de la presse médicale française, associés à des praticiens de renom, au Conseil national de l'Ordre des médecins, à l'Ordre national des pharmaciens et à la Confédération des syndicats médicaux français[36], mettent en place une association, l'AFIMEC (Association française pour l'information médicale et chirurgicale), chargée de fournir de l'information aux journalistes, notamment aux journalistes non spécialisés. Cette initiative[37] provoque alors des protestations de certains professionnels qui traitent l'actualité scientifique et qui sont, à ce titre, amenés à couvrir l'information médicale : « Ce qui était très dangereux, c'est qu'ils arrivaient avec leur autorité de médecin. Et donc, vis-à-vis des organes de presse, ils disaient : 'si vous voulez avoir de l'information médicale sérieuse, il faut passer par nous' (...) Alors on a été obligé, nous, de faire une contre-offensive »[38].

---

[36] Jean-Pierre Coupin, *La grande presse, la médecine et les médecins*, Nancy, thèse pour le doctorat de médecine, Université de Nancy I, 1974, p. 26.

[37] Dans certains pays étrangers, il semble que cette même idée avait émergée. Ainsi, des représentants de la profession médicale comme par exemple la Fédération des médecins suisses ont mis aussi en place en 1964 un « service d'information médicale chargé de mettre à disposition des 'mass media' des renseignements de vulgarisation médicale et de participer à la préparation des émissions médicales à la radio et à la télévision ». Voir sur ce sujet l'article, publié dans une revue médicale suisse, de Ch. Padrutt, « L'information du public vue par le corps médical », *Médecine et hygiène*, n°876, 18 juin 1969, p. 763.

[38] Entretien avec Robert Clarke, journaliste scientifique à l'époque dans la presse écrite, 1995.

Une information sous contrôle journalistique et médical

Cependant, à la faveur de l'engagement de « grands patrons » comme le Pr Paul Milliez, spécialiste réputé des maladies des reins, dont ils se recommandaient, les journalistes spécialisés dans l'information scientifique (et pour certains, de plus en plus dans son aspect médical) parviennent progressivement à nouer des relations régulières et à se constituer un carnet d'adresses. Ce petit groupe bénéficie d'informations privilégiées grâce aux relations personnelles établies avec quelques médecins. Ce *modus vivendi*, qui n'exclut pas quelques conflits, a pour effet de placer, à partir de la fin des années 50, l'information scientifique et médicale dans les médias omnibus nationaux sous un double contrôle relatif. Elle est à la fois contrôlée par un petit groupe de journalistes spécialisés et par les principales autorités scientifiques[39]. Ils se retrouvent dans les mêmes lieux : les congrès comme les « Entretiens de Bichat », qui ont alors un gros succès de presse, mais aussi les séances régulières des académies (Académie de médecine, Académie des sciences). A la fin des années 50 et dans les années 60, l'AJSPI, dont les effectifs sont en augmentation, est reconnue par les principales autorités scientifiques. Elle organise régulièrement des réunions avec des chercheurs dont certains figurent dans un comité décernant le « Prix découverte », créé en 1957 et qui est destiné à récompenser de jeunes chercheurs. La présence de deux prix Nobel, Alfred Kastler et Jacques Monod, au Colloque de Nice sur l'information scientifique en décembre 1969 et la co-organisation de cette manifestation avec la Délégation gouvernementale à la

---

[39] Luc Boltanski et Pascale Maldidier (*La vulgarisation scientifique et ses agents, op. cit.*, partie I et II) montrent bien notamment que les demandes de vulgarisation et de vulgarisateurs favorisent quasi exclusivement les scientifiques qui occupent les positions les plus hautes dans la hiérarchie professionnelle (p. 10).

recherche et des grands instituts de recherche est un indice de la reconnaissance officielle de l'AJSPI.

L'information scientifique et médicale « grand public » est alors une information que l'on peut dire largement « positive » en ce sens qu'elle rend essentiellement compte des grands progrès de la science. C'est ainsi que la « bombe atomique », mais plus largement l'énergie nucléaire, en pleine période de « guerre froide », les nouvelles techniques (l'ordinateur, etc.) et les progrès de la médecine (la chirurgie à coeur ouvert, le vaccin anti-polio, etc.) donnent lieu à de nombreux reportages. La rubrique « sciences et techniques » se développe et semble attirer les rédacteurs en chef et chefs de service des principaux journaux car elle apporte des « sujets neufs », à une époque où, comme le note un journaliste scientifique[40], « les journaux avaient le grand souci de se différencier les uns par rapport aux autres »,. A l'instar du *Monde*, un quotidien « populaire » à grand tirage, tel que *Le Parisien Libéré*, publie des séries d'articles rédigés par des journalistes qui ont passé, pour certains, plusieurs semaines à l'étranger. Les journalistes scientifiques regroupés dans l'AJSPI tendent à produire une information qui se veut scientifiquement contrôlée, ce qui implique que les journalistes soient très dépendants de leurs sources. Ils perçoivent leur rôle[41] comme celui d'un « médiateur », d'un « informateur »[42], voire d'un « intermédiaire » entre les profanes et les scientifiques et se refusent d'être des

---

[40] Entretien avec Robert Clarke, journaliste scientifique à l'époque dans la presse écrite, 1995.

[41] Sur d'autres types de journalistes, voir Rémy Rieffel, *L'élite des journalistes*, *op. cit.*, 1984, p. 179 et suiv.

[42] Citation de Robert Clarke, « Le point de vue d'un vulgarisateur », *art. cit.*, p. 150.

« auxiliaires médicaux » ou des « éducateurs sanitaires »[43]. « Le vulgarisateur, pour moi, n'est pas le Monsieur qui sait ; c'est le Monsieur qui fait comprendre le Monsieur qui sait au Monsieur qui ne sait pas. C'est l'intermédiaire, c'est tout », explique François de Closets alors journaliste scientifique[44]. Leur rapport « positif » à la science, à ceux qui la représentent et/ou qui les ont adoubés, doit beaucoup à leurs trajectoires scolaire et professionnelle et aux rapport de forces existant avec les principales autorités scientifiques. La fréquentation des grands scientifiques français contribue à valoriser leur activité.

> « J'ai fait HEC (...) J'avais envie d'être journaliste et ma tendance était plutôt littéraire, j'ai toujours été plutôt porté vers les lettres que vers les sciences. Les sciences, ça m'ennuyait plutôt. Et là, j'ai découvert un monde passionnant. J'ai eu la chance d'obtenir la confiance du Pr O qui était à l'époque (...) à Gustave Rouissy, à Villejuif, le directeur (...) du grand centre national de recherche sur le cancer. Qui m'a fait confiance, qui a accepté en quelque sorte de me patronner. » *(Entretien avec un journaliste scientifique de l'époque, octobre 1995)*

Les journalistes, notamment à la télévision, contribuent, surtout dans la mesure où les scientifiques veulent collaborer, à promouvoir des représentations parfois quasi hagiographiques de la science, bien décrites par Dorothy Nelkin à propos des Etats-Unis[45]. Elle est personnalisée à travers des chercheurs présentés comme des personnalités hors du commun qui se livrent à des travaux à la fois mystérieux et incompréhensibles. Les récompenses des prix Nobel attirent l'attention des journalistes spécialisés. Les rares « affaires » de fraudes qui deviennent publiques n'entachent pas l'image d'Epinal que le milieu scientifique tend à produire de lui-

---

[43] Cf. pour les rappels des prises de position en ce sens : Patricia Soutoul-Sanders, *L'information médicale continue du grand public en matière de reproduction humaine, op. cit.*, p. 85 ; Roger Veylon, « L'information médicale du public. Son impact, son évolution », *La nouvelle presse médicale*, vol 7, n°11, 1978, p. 951.

[44] Extrait d'une citation de François de Closets, journaliste scientifique à la télévision, lors d'une intervention à l'Association des écrivains scientifiques français (AESF) datée du 17 juin 1966 : Philippe Roqueplo, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation, op. cit.*, p. 76.

même, les savants étant décrits comme autant de membres d'une « communauté à part », « désintéressée ». La « science » tend par ailleurs à prendre une dimension politique dans la compétition économique et surtout militaire qui marque les relations internationales des années d'après-guerre. L'information scientifique devient progressivement, au moins dans les titres de la presse dite « de qualité » comme *Le Monde*, un enjeu politique national et international. C'est ainsi qu'apparaissent des enquêtes ou des reportages plus critiques à l'égard des pouvoirs politiques (c'est le cas notamment des articles de Nicolas Vichnay au *Monde*). Parallèlement, à partir des années 70, la presse, tant en France qu'aux Etats-Unis, se fait de plus en plus l'écho de certaines implications négatives des progrès scientifiques comme on le voit, entre autres, dans la large médiatisation des risques environnementaux[46].

La particularité de ce sous-espace tient à sa relative autonomie au sein du champ journalistique, du fait qu'il est un lieu de pratiques, en partie dérogatoires par rapport au fonctionnement ordinaire du champ journalistique, qui visent à neutraliser une concurrence pouvant avoir des conséquences sur la qualité de l'information. Les journalistes scientifiques forment un sous-groupe qui a le sentiment de former une catégorie un peu à part dans le journalisme. Ainsi, ils sont prêts, à l'occasion, à se mobiliser pour protester contre les sanctions prises à l'encontre de deux d'entre eux, Nicolas Vichnay du *Monde* et Nicolas Skrotsky de l'*Agence France Presse* qui n'avaient plus accès à certaines informations, en

---

[45] Dorothy Nelkin, *Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, *op. cit.*, chapitre 2.

[46] Stanley Rothman, « Journalists, Broadcasters, Scientific Experts, and Public Opinion », *Minerva*, vol XVIII, n°2, 1990, pp. 117-133.

organisant un *black out* sur des informations diffusées par des ministères ou des agences publiques

> « On n'était pas en guerre les uns contre les autres et puis les journaux avaient le grand souci d'avoir une information exclusive et originale. Comme c'était un champ d'activités très vaste, on pouvait presque se partager les exclusivités (rires) en quelque sorte. Donc il n'y avait pas vraiment de concurrence, quand il y en avait un qui sortait une information originale, le lendemain, il y en avait un autre qui sortait une autre information. » *(Entretien avec un journaliste scientifique au* Parisien Libéré *à l'époque, 1995)*

> [A propos d'un congrès international sur le cancer à Moscou dans les années 50] « La grosse astuce sur place, et alors le système a marché, c'est un truc de journalistes mais enfin c'est tellement normal que ça ne porte pas à conséquence, c'est qu'on se réunissait tous les soirs avant de téléphoner notre papier, tous les quatre ou cinq. Ca, je revois encore ça à Moscou, on se réunissait à l'*AFP* (...) On disait : qu'est-ce que tu fais ? Parce qu'il y avait tellement de réunions, on ne pouvait aller à toutes (...) On se partageait les trucs. Je disais : moi j'ai envie de faire un papier sur ça ; l'autre disait : bah moi je vais faire un papier sur ça, moi sur ça, moi sur ça. Et alors, autrement dit, le leader de chacun des quatre journaux était complètement différent (...) La confraternité n'était pas un vain mot et on s'entendait plutôt bien... » *(Entretien avec un journaliste scientifique à* L'Aurore *à l'époque, 1995)*

Le journaliste porte-parole : l'exemple des « Médicales » à la télévision

L'information scientifique produite par la télévision occupe une place singulière dans cet espace de production. La télévision, qui se résume à une chaîne publique au début des années 50, est donc un média très marginal dans le champ du journalisme : sa diffusion est très restreinte puisque, comme on l'a vu, les possesseurs de postes de télévision représentent seulement 1% des ménages français en 1954[47]. C'est dans les années 60 qu'elle s'accroît considérablement puisque 61% d'entre eux possèdent un téléviseur contre 13% en 1961. Mais les programmateurs accordent, quasiment dès la création de ce nouveau média, un espace aux émissions scientifiques. Ce domaine répond à la « vocation » de cet instrument destiné, pour aller vite, selon ses dirigeants de l'époque, à faire découvrir la « culture » au « peuple ». Elle n'est bien évidemment pas soumise

---

[47] Christian Delporte, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1995, troisième partie, chapitre II.

aux contraintes d'audience[48]. Au milieu des années 50 et au début des années 60, les programmes spécifiques se multiplient (« Sciences d'aujourd'hui », « Curiosités scientifiques », « Magazine scientifique ») et l'actualité des sciences fait partie des thèmes récurrents d'émissions plus généralistes (« Les coulisses de l'exploit », « Visa pour l'avenir », « Les bâtisseurs du monde », « Si vous voulez savoir », « Salut à l'aventure »). Le recrutement des producteurs s'effectue essentiellement parmi les journalistes de la presse écrite nationale. Par exemple, deux journalistes de *France Soir* Robert Clarke et Nicolas Skrotzky, par ailleurs membres de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information, produisent l'émission « Visa pour l'avenir ». C'est dans ce contexte qu'apparaît l'information médicale à la télévision. Dans la grille des programmes, ce type d'information a existé à partir de 1954 à travers une émission spécialisée, les « Médicales », qui a connu une longévité exceptionnelle puisqu'elle s'est prolongée jusqu'au début des années 80. Ce magazine est produit par un réalisateur, Igor Barrère, et un journaliste, Etienne Lalou.

> Avant d'entrer à la télévision en 1954 à 23 ans, Igor Barrère[49] a été stagiaire, puis assistant auprès de cinéastes réputés comme Orson Welles ou René Clair. Il est décrit comme un homme « qui bouillonnait d'idées et rêvait de sortir de l'anonymat » selon l'écrivain-journaliste Yves Courrière[50]. Diplômé en lettres (licence) puis en médecine (doctorat), il a réalisé de nombreuses émissions politiques - il a participé notamment à la création en 1966 du magazine politique « Face à face » diffusé à 20 h 30 -, de reportages d'informations comme « Cinq colonnes à la une » et des émissions spécialisés portant particulièrement sur la science et la médecine. Igor Barrère collaborait avec un jeune journaliste Etienne Lalou, auteurs de romans, plusieurs fois décoré pour ses actions résistantes, qui a intégré la télévision quatre ans avant, alors qu'il était âgé de 32 ans, après avoir été responsable des émissions littéraires à la radiodiffusion française et rédacteur en chef du service français de la *BBC* à Londres. Ils produisaient tous les deux divers programmes (« En direct de... », « La justice des hommes », « Faire face », etc.).

---

[48] Sur ce point voir Patrick Champagne, « La loi des grands nombres. Mesure de l'audience et représentation du public », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 10-22.

[49] Nous avons sollicité le secrétariat d'Igor Barrère afin d'obtenir un entretien mais sans succès.

[50] Yves Courrière, *Pierre Lazareff*, Paris, NRF-Gallimard, 1995, p. 660.

La mise en scène des producteurs se veut pédagogique, visant un public qu'ils veulent élever culturellement, le plaçant dans la situation de l'écolier. Le journaliste se fait finalement le porte-parole de mandarins : ceux-ci, revêtus de leur blouse blanche, sont interviewés avec respect, et tout se passe comme si l'émission renforçait le stéréotype du « grand patron ». La représentation qu'elle donne de la médecine est une représentation très idéalisée. Les techniques, toujours novatrices, qui sont mises en oeuvre par des grands médecins du secteur hospitalo-universitaire sûrs de leur savoir, sont présentées comme toujours parfaitement maîtrisées. L'émission se déroule, non pas dans les studios de la télévision mais à l'hôpital même, la télévision étant « leur » invité. Elle se déroule essentiellement dans des services de grands hôpitaux parisiens (Broussais, Saint-Louis, Necker, Cochin, Saint-Antoine, etc.) parfois de province (Saint-Luc à Lyon, l'Hôtel-Dieu à Marseille, etc.) dirigés par des « grands patrons ». Le contrôle s'exerce aussi largement dans la sélection des thèmes abordés. Une recherche documentaire, réalisée par l'Institut national de l'audiovisuel, portant sur une sélection d'émissions diffusées entre 1956 et 1967, montre combien les responsables des « Médicales » suivent les spécialités et classements traditionnels de la médecine, autrement dit ce qui est conforme à la vision que le milieu a de lui-même et non pas à celle du « public » : la chirurgie, la traumatologie osseuse, la rhinologie, la stomatologie, la radiologie, l'obstétrique, la rhumatologie, la pédiatrie, etc. Ces sujets apparaissent aussi dans une étude, produite par une équipe d'universitaires[51], sur la « vulgarisation scientifique de l'information médicale à la télévision » auprès de téléspectateurs.

---

[51] Groupe de recherche sur la décision (Paris VII) sous la direction de Jean-Jacques Recoules,

> Les propos tenus par Igor Barrère à l'occasion d'une « journée d'étude internationale sociosémiotique science et média » en juin 1989[52] illustrent à la fois son rapport à la médecine mais aussi la représentation de son travail de vulgarisateur qui a permis à « l'ensemble de nos concitoyens » de « pénétrer dans le monde des médecins ». « Les émissions médicales sont devenues une institution qui est entrée dans les moeurs, et qui a même contribué parfois à leur évolution ! (...) Il faut se rappeler que nous avons commencé ces émissions alors que la médecine était encore au niveau de la *sorcellerie* auprès de l'opinion publique. Et les médecins en jouaient ! (...) Nous avons pénétré dans le monde des médecins, un monde assez fermé, aux moeurs parfois étranges qui demeure à la fois terrifiant et fascinant pour beaucoup de Français aujourd'hui. Ce monde, nous en avons respecté le *mythe*, car il s'agit d'un mythe réel (...) Et en même temps, nous avons contribué à le démystifier, à faire redescendre sur terre avec leur grandeur et leur faiblesse humaine ces demi-dieux de la mythologie contemporaine. Enfin, nous avons été mêlés à une extraordinaire accélération de l'histoire de l'humanité depuis 1954, aux progrès prodigieux de la science en général et de la médecine en particulier (...) La véritable histoire de notre siècle, c'est la science, qu'elle soit physique, mathématique ou biologique, sociologique ou linguistique. *C'est ainsi que sont les grandes aventures et c'est ainsi que nous pouvons faire vibrer l'ensemble de nos concitoyens* ».

Plus qu'un savoir scientifique, visant à la connaissance des mécanismes du corps humain, c'est un savoir essentiellement technique qui est dispensé[53]. Dans les disciplines médicales, c'est la chirurgie[54] (notamment cardiaque), spécialité particulièrement prestigieuse et spectaculaire de la médecine, qui est alors favorisée[55]. Au-delà de leur caractère noble, les actes chirurgicaux se prêtaient, en raison de leurs propriétés, à une médiatisation plus visuelle qu'écrite. Il ne s'agissait pas dans ce cas de « premières », qui ont fait l'objet d'un grand intérêt de la part de journalistes de télévision comme des greffes célèbres, mais d'opérations souvent ordinaires que l'on donnait à voir. Les risques existants et l'émotion qu'ils pouvaient susciter, la maîtrise de techniques de pointe, l'illusion d'être à la place du chirurgien par le biais des images étaient autant de propriétés

---

Etude sur la vulgarisation scientifique de l'information médicale à l'ORTF, Paris, Commissariat général au plan, 1973, pp. 16-17.

[52] Igor Barrère, « L'information scientifique à la télévision », in Anne Decrosse et Jean-Paul Natali (sous la dir.), *Sciences et médias. Penser, imaginer, connaître*, Paris, Didier Erudition, p. 66. Les italiques indiqués figuraient dans le document original.

[53] Cf. Gérard Leblanc, « Le dur et le mou », *art. cit.*, pp. 101-113.

[54] Ces notes sont inspirées d'une étude documentaire réalisée à l'Institut National de l'Audiovisuel sur les thèmes abordés durant cette émission de 1956 à 1967.

qui expliquaient le caractère visuel de ces opérations chirurgicales. Comme le souligne Gérard Leblanc, « le cinéma spécialisé 'exclusivement réservé au corps médical' était, lui aussi, massivement dominé par le cinéma chirurgical »[56]. D'autre part, la diffusion, qui était uniquement en noir et blanc à l'époque, donnait certainement un aspect moins « sanglant » à ces retransmissions parfois difficiles à supporter pour les cameramen[57] et les téléspectateurs. Le contrôle et l'orientation de l'information médicale à la télévision étaient en dernier lieu facilités par le monopole de l'Etat qui excluait toute concurrence. La radiodiffusion française comprenait un Comité des sciences qui donnait son avis sur le contenu d'émissions médicales. Paul Milliez, spécialiste connu des maladies des reins, professeur à la faculté de Paris et ancien secrétaire général du Comité médical de la résistance, non seulement conseillait les deux responsables des « Médicales » mais leur permettait également de pouvoir filmer dans des lieux peu fréquentés par les journalistes. « Ce grand médecin nous a beaucoup aidé par son savoir bien sûr, mais aussi par sa connaissance du milieu médical. Il lui est même arrivé de contacter un patron qui s'opposait à ce que l'on filme dans son service en lui disant que si l'émission ne se faisait pas chez lui, la télévision irait chez un confrère et ennemi juré », explique Etienne Lalou[58].

---

[55] A l'inverse, la chirurgie est aujourd'hui très peu médiatisée : cf. Jean Peneff, « Le travail du chirurgien. Les opérations à coeur ouvert », *Sociologie du travail*, n°3, 1997, pp. 273-274.

[56] Cf. Gérard Leblanc, « Le dur et le mou », *Quaderni*, n°16, hiver 1991-92, pp. 101-113.

[57] Le récit de cette première émission est détaillé dans un article du *Journal International de Médecine* (n°266, 10/16 mars 1993).

[58] Danielle Torchin, « Télé : la médecine joue l'audimat », *Journal International de Médecine*, n°266, 10/16 mars 1993.

L'invention des « journalistes médicaux »

A la radio et à la télévision comme dans la presse écrite, le développement de l'information scientifique entraîne, au fil des années, des spécialisations au sein même du groupe des journalistes scientifiques. Dans ce processus qui se déroule entre les années 50 et les années 70, l'information médicale va progressivement s'autonomiser par rapport à la rubrique scientifique. La création des rubriques médicales dans la presse d'information générale en est un premier indice. Si elles apparaissent de manière très variable selon les titres, la plupart ont été créées au cours des années 60 et 70. L'*Agence France Presse* en a fondé une à la fin des années 50[59] et au début des années 60 tandis que *Le Monde* a fait appel à un médecin pour constituer une véritable rubrique médicale en 1956. Mais l'actualité médicale est encore traitée, dans beaucoup de cas, par des médecins qui font des piges et exercent par ailleurs leur métier, ou bien, on l'a vu, par des journalistes scientifiques, qui, dans le cadre de leur travail, s'intéressent aux questions médicales. Dans la seconde moitié des années 70[60] et au début des années 80, la constitution de rubriques médicales, tenues par des journalistes à plein temps, se généralisent dans les principaux quotidiens, newsmagazines, radios périphériques et chaînes de télévision. Un second indice est la création en 1970 de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM). Si celle-ci ne regroupe apparemment pas l'intégralité des rédacteurs médicaux[61], elle est représentative dans les années 70 de ce sous-espace des journalistes médicaux de

---

[59] *Le Quotidien du Médecin*, 28 octobre 1985.

[60] Au début des années 70, seuls les grands journaux ont un chroniqueur médical à plein temps (« Les besoins réels du grand public en matière d'information médicale et sanitaire », *Notes et études documentaires*, 26 octobre 1973).

[61] Jean-Pierre Coupin, *La grande presse, la médecine et les médecins*, *op. cit.*, p. 25.

la presse « grand public » car elle regroupe plusieurs dizaines de journalistes des médias omnibus nationaux, de la presse médicale et spécialisée - certains travaillent pour les deux - ainsi que des médecins, qui tiennent des rubriques dans cette dernière et signent sous un pseudonyme, comme c'est le cas pour le chroniqueur de *France Soir*, Medicus. Autrement dit, la plupart des rubricards de l'*Aurore*, du *Figaro*, de *France Soir*, du *Monde* (sauf Claudine Escoffier-Lambiotte), des chaînes de télévision et des stations de radio font partie de l'association et se succèdent à la présidence.

Les principes des fondateurs s'inspirent largement de ceux de l'AJSPI, dont certains ont fait ou faisait partie, et d'une association de journalistes scientifiques américains. On retrouve le travail de légitimation interne et externe décrit plus tôt à propos de l'AJSPI. Comme les journalistes scientifiques quinze ans plus tôt, il s'agit en substance de se démarquer des confrères ou des titres accusés par les autorités médicales de « faire du sensationnalisme » en revendiquant une conception exigeante de l'information médicale. L'ANJIM et ses activités (organisations de réunion, création d'un prix, etc.) est un des moyens utilisés pour tenter de faire exister le « journalisme médical », en tant que journalisme spécialisé auprès des pairs, des sources, du public et de conforter la place de l'information médicale dans la presse d'information générale. Une des conditions de possibilité de ce développement est un accès plus large au champ médical. C'est pourquoi, les membres de l'ANJIM suscite, à leur tour, la création de postes de chargés de la relation avec la presse et organisent des réunions régulières avec des médecins spécialisés, la mobilisation de soutiens externes, notamment de mandarins, étant une condition nécessaire au développement de ce type d'information.

> « Dans une société où le bruit tient lieu de réputation, le médecine en s'enfermant obstinément dans la dignité et le silence sera de plus en plus dupé et déconsidéré. S'ils refusent de se pénétrer de cette vérité, les journalistes médicaux, qui se sont enrichis de son éthique et qui n'ignorent plus ces problèmes professionnels, seront rapidement débordés, leur action sera annihilée par une cohorte de valets de plume qui ont choisi la position avantageuse de flatter l'ignorance des foules et leur attirance pour le merveilleux. » *(Extrait d'un article d'un des fondateurs de l'ANJIM[62])*

Un Monde *à part*

Dans ce sous-champ des journalistes médicaux en voie de constitution dans les années 60 et 70, la rubrique du *Monde* occupe une place « à part ». D'un côté, il y a une majorité de journalistes qui défendent une spécificité professionnelle contre le danger de voir les rubriques médicales tenues uniquement par des professionnels de la médecine représentée largement à travers l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM). Leurs intérêts sont alors en opposition avec ceux des représentants des médecins qui estiment que les chroniques médicales des journaux doivent être occupées par des professionnels de la médecine[63] - ce second pôle est incarné par les journalistes médecins qui se succèdent à la rubrique du *Monde* - et cherchent à imposer une conception de l'information médicale faisant des médias les vecteurs d'une « éducation sanitaire »[64].

> La représentation médicale idéale de ce type d'information semble assez bien résumée dans un compte rendu d'une intervention d'un médecin bruxellois, qui travaille alors dans un quotidien belge[65] : « Il affirme que l'information médicale doit différer du reste de l'information (...) La « bonne » information doit donc éviter de donner tout espoir fallacieux, surtout celui né de la relation d'observations isolées non vérifiées, toute indication médicamenteuse, tout conseil thérapeutique, toute publicité médicale, toute

---

[62] Noël Bayon, « Défense et illustration de l'information médicale du grand public », *art. cit.*, pp. 1213-1232.

[63] Sur ce débat, voir Camille Kurz, « L'information du grand public au IXème colloque international de psychologie médicale », *Gazette Médicale de France*, vol 74, n°7, 1967.

[64] P. Coudray, M. Serise et P. Fréour, « L'information médicale du public », *Gazette Médicale de France*, vol 74, n°7, 1967, pp. 1235-1260.

[65] Roger Veylon, « Les médecins et l'information médicale du public », *La nouvelle presse médicale*, vol 7, 1978, pp. 669-674.

> conviction personnelle de tous ordres. En revanche, cette information se doit d'être éducative (hygiène, dépistage), de développer le sens de la solidarité humaine (dons de sang, d'organes par exemple), de lutter contre la superstition médicale (maladie honteuse, maladie punition), de dénoncer les dangers des médecines parallèles, de développer la culture médicale du public en lui exposant les développements de la biologie et les découvertes médicales bien établies en n'omettant jamais de rappeler que la médecine n'est ni infaillible, ni toute puissante, qu'une forte marge d'incertitudes est son lot quotidien, que ses lois sont : doute, évolution, instabilité, échecs ».

La rubrique du quotidien *Le Monde* occupe une position singulière dans le journalisme médical en ce sens que, à l'inverse d'autres responsables de médias, son directeur de l'époque Hubert Beuve-Mery (1944-1969) a toujours souhaité confier le traitement de l'information médicale à des médecins. Le docteur Henriette Fiessinger, femme d'un professeur de médecine et amie du directeur, a, comme on l'a vu, assuré pendant quelques années, lors de l'immédiat après-guerre, le suivi de l'information médicale mais, pour des raisons familiales, elle a quitté ses fonctions et a été remplacée par Claudine Escoffier-Lambiotte. Etant très proche elle aussi d'Hubert Beuve-Mery, elle a contribué à créer à partir de 1956 la rubrique « médecine » du *Monde* qu'elle a dirigée jusqu'en 1988. Elle avait cumulé les titres scolaires obtenant trois doctorats en médecine. Le premier obtenu lors d'« études clandestines »[66] à l'université libre de Bruxelles lui a permis d'en décrocher un second grâce à une bourse à l'université Columbia de New York et enfin elle a repassé tous ses examens à Paris pour obtenir un diplôme français. Mariée à un chirurgien réputé précocement décédé et mère de quatre enfants, elle a travaillé avec lui pendant quelques années. Agée d'une trentaine d'années en 1956, elle était dans un premier temps juste venue, croyait-elle, « donner un coup de main » à la demande d'Hubert Beuve-Mery. L'information médicale (et scientifique aussi), dans un journal donnant une large

place à l'actualité politique internationale et nationale, n'était pas prioritaire : « Je lui ai dit : 'je n'ai pas du tout le temps, etc'. Il m'a dit : 'mais c'est rien du tout, tu viens deux fois par semaine, tu regardes les dépêches de l'*AFP*, ça se limite à ça' (...) Alors j'étais dans un coin de la bibliothèque (...) et puis j'ai très vite vu en regardant les dépêches de l'*AFP* qu'il y avait rigoureusement rien dedans. Enfin, rien qui correspondait à ma formation en tous cas ».

La place singulière de la rubrique médicale du *Monde* tient à la fois à la position du quotidien et aux propriétés sociales de Claudine Escoffier-Lambiotte, donc à sa manière de concevoir son poste. Bien que très rapidement à plein temps sur cette rubrique, elle ne se définissait pas comme « une journaliste » mais plutôt comme un « médecin égaré dans le journalisme ». Sa trajectoire scolaire et ses relations déjà importantes dans le milieu médical - elle connaissait tous les pontes de la médecine française, siégeait au Conseil d'administration de l'Institut Pasteur et elle a participé en 1967 à la création de la Fondation pour la recherche médicale - manifestait cette position inédite dans le journalisme médical de l'époque.

> Par exemple, Claudine Escoffier-Lambiotte signe en 1962 un texte rédigé par de nombreux médecins et savants demandant une aide privée pour la recherche médicale qui laisse penser qu'elle se considérait comme appartenant au corps médical. Cette signature lui a valu les reproches d'Hubert Beuve-Mery qui considérait qu'« un journaliste du *Monde* ne doit signer aucune pétition »[67].

Elle signait ses articles de son titre de docteur et avait une conception de l'information médicale impliquant un niveau élevé d'information et d'analyse qui n'était concevable que dans un quotidien s'adressant à une fraction très cultivée de la population et peu soucieux d'accroître son lectorat : « Ma conception du

---

[66] Entretien de Claudine Escoffier-Lambiotte réalisé par Patrick Champagne en octobre 1993. Toutes les citations entre guillemets de cette partie proviennent de cet entretien.

[67] Cf. Laurent Greilsamer, *Hubert Beuve-Mery*, Paris, Fayard, 1990, pp. 525-526.

journalisme était la conception correspondante aux études que j'avais faites ». Elle rédigeait ainsi des articles, qui lui demandaient parfois un mois de travail, qu'après avoir rassemblé une documentation sur le sujet reposant en partie sur les articles des revues scientifiques internationales de langue anglaise. L'information médicale du *Monde* mettait en exergue les recherches fondamentales, et notamment les dernières découvertes. Mais Claudine Escoffier-Lambiotte avait aussi les qualités qui définissent le « bon journaliste » du *Monde* : elle disposait d'un carnet d'adresses très fourni, on lui reconnaissait une « plume » et elle était capable de réagir rapidement à l'événement. Elle était attachée à une conception pédagogique de l'information médicale selon laquelle que « tout homme de bien comme on dit ne pouvait plus se passer d'une formation scientifico-littéraire ».

Enfin, la position du *Monde* dans le sous-espace des journalistes médicaux est également « à part » au sens où cette rubrique est non seulement ancienne mais aussi mieux dotée en personnel comparativement aux autres titres de la presse quotidienne nationale omnibus. Claudine Escoffier-Lambiotte a contribué à imposer au *Monde* la médecine comme spécialité autonome, obtenant un supplément hebdomadaire intitulé « *Le Monde* de la médecine » à partir de 1967 et l'embauche, à la fin des années 60, à la fois de Martine Allain-Regnault, une journaliste, et d'une archiviste, Michèle Evin. Au milieu des années 70, Claire Brisset, une jeune journaliste titulaire du diplôme de l'IEP de Paris, fille d'un psychiatre réputé, est venue renforcer la rubrique. Ces embauches, outre qu'elles traduisent l'institutionnalisation de la rubrique médicale, sont un indice de ses transformations. La couverture de l'information médicale s'élargit en raison de changements internes au champ médical mais aussi de facteurs externes, la médecine devenant un enjeu économique et politique important. Martine Allain-

Regnault est recrutée, notamment pour ses articles dans une revue scientifique portant sur la biologie moléculaire, alors en plein développement, et Claire Brisset, non seulement pour s'occuper des problèmes de coût de la santé mais aussi pour traiter des pays en voie de développement qui constituent un de ses champs de compétence. Enfin, la dernière caractéristique de la rubrique médicale du *Monde* est sa forte autonomie. Bien qu'étant dépendante du service « Informations générales » ou « Société » - la dénomination a varié suivant les époques -, la rubrique médicale avait conquis une autonomie qui était liée au manque de connaissance spécifique des chefs de service (la rubrique était appelée parfois « la noblesse ») - comme c'était le cas dans d'autres spécialités (sciences, défense par exemple) - et aux modes de fonctionnement ordinaire du quotidien.

Le développement des rubriques médicales à la télévision

Si l'information médicale, on l'a vu avec la création des « Médicales », était présente dans les programmes des télévisions, la création de rubriques spécifiques a été semble-t-il relativement tardive par rapport à ce qu'il s'est passé dans des grands titres de la presse écrite parisienne. Ce « retard » doit probablement beaucoup au faible intérêt porté à ces problèmes par les rédactions en chef des journaux télévisés et surtout aux modestes moyens des chaînes de télévision publiques françaises pendant longtemps. Faute de travaux sur les rédactions de radio, il est difficile d'en faire l'analyse même s'il semble que, pendant longtemps, les radios périphériques (*RTL*, *France Inter*, *Europe 1*) ont eu recours à des chroniqueurs médecins qui n'étaient pas en poste à plein temps pour traiter de l'information médicale. Dans ce sous-espace du journalisme médical comme dans le champ journalistique plus généralement, les chaînes de télévision occupent une position marginale.

Les premiers journalistes spécialisés, qui ne sont pas des journalistes médicaux, comme François de Closets (sciences) et Emmanuel de la Taille (économie), sont recrutés en 1965 dans la presse écrite. Il s'agit pour le premier d'un journaliste devenu spécialiste - il travaillait à l'*Agence France Presse* et aussi à *Science et Avenir* en 1964[68] - puisqu'il n'a aucune connaissance scientifique particulière ayant fait des études de science politique et de droit (IEP Paris puis DES d'histoire du droit et de droit public). Face à la complexité croissante de certains domaines, les responsables des programmes d'information veulent donner des gages de crédibilité : « J'avais introduit quelqu'un de nouveau : le spécialiste. Car cela n'existait pas, tout le monde savait tout, on racontait n'importe quoi... Et nous avons débauché les meilleurs », explique rétrospectivement Edouard Sablier, un des responsables de l'information télévisée[69]. Au début, ces « spécialistes » sont « mal vus » comme le dit l'un d'eux, parce que le « bon » journaliste doit savoir « parler de tout ». Les journalistes spécialisés participent progressivement au découpage et à la diversification des journaux télévisés encore très largement dominés par la politique. Ils sont suivis par de nombreux autres à la fin des années 60 et 70 à la faveur des transformations de ce marché en plein expansion : autorisation de la publicité de marques à partir de 1968, création de la troisième chaîne le 31 décembre 1972. C'est dans les années 70 que les journaux télévisés prennent leur forme moderne (présentateur unique, séquences minutées précisément, incrustations, etc.) et deviennent à la fois concurrentiels et plus « professionnels ».

---

[68] André-Jean Tudesq, « Les journalistes multimédias », in Marc Martin (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990), op. cit.*, p. 143.

Au même titre que les autres spécialités, l'information médicale les intègre sur la première puis sur la seconde chaîne, mais de façon restreinte. Elle trouve plutôt place dans les années 70[70] au sein de magazines spécifiques, comme les « Médicales » sur la première chaîne, de magazines scientifiques en soirée (« L'avenir du futur ») ou de programmes destinés à un public féminin dans l'après-midi (« Aujourd'hui madame » et « Le regard des femmes » diffusés respectivement sur la seconde et la première chaîne). Elle est également traitée plus ponctuellement dans des émissions généralistes (« Les dossiers de l'écran », « Fenêtre sur » qui développe alors une actualité médicale régulière) ou dans de longues séries tels que « Les jours de notre vie ». C'est dans la deuxième moitié des années 70 que des rubriques à part entière sont créées, c'est-à-dire bien après la constitution des rubriques scientifiques, sans pour autant que la coupure science/médecine soit nette. En effet, avant que ne soient mis en place des services spécialisés dans l'information médicale, à la télévision comme dans la presse écrite, c'est souvent le journaliste scientifique qui traite des sujets « médecine ». « Il y a eu une époque où moi quand j'ai commencé à faire ce métier, on faisait à la fois de la médecine et de la science. il est arrivé un moment où on ne pouvait plus tout faire », raconte un journaliste scientifique qui a travaillé à la télévision[71].

Ainsi, par exemple, on a fait appel en 1977 pour remplacer Rosie Maurel sur la seconde chaîne à Martine Allain-Régnault, titulaire d'une licence de biologie et d'un DES de physiologie, qui avait été professeur de sciences naturelles pendant deux ans avant de devenir journaliste titulaire. Alors qu'elle vient d'entrée à *Antenne 2* à l'âge de 40 ans, elle

---

[69] Entretien avec Edouard Sablier cité par Hervé Brusini et Francis James, *Voir la vérité. Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982, p. 119.

[70] Ces constats s'appuient sur une recherche à partir de la base de données de l'Inathèque de France.

[71] Entretien, 1995.

est élue présidente de l'Association des journalistes scientifiques de la presse d'information en 1977. Elle incarnait, aux yeux de ses confrères, une conception pédagogique et exigeante de l'information médicale travaillant, comme lorsqu'elle était journaliste au *Monde*, à partir d'une documentation importante : elle voulait décortiquer « tout ce qui pouvait approcher de près ou de loin les découvertes scientifiques et médicales mais avec une volonté d'être toujours aussi pédagogique »[72]. Souhaitant se démarquer d'un journalisme « pontifiant », elle « voulait faire des trucs plus 'consommation', plus proches du public (...) moi ce que j'appelle de l'information service »[73], explique une journaliste spécialisée. A *TF1*, la rubrique était alors tenue par Pierre Bourget, un journaliste d'une cinquantaine d'années, non scientifique de formation (il était titulaire d'une licence d'histoire) qui était entré à la télévision dans les années 60 après avoir travaillé à *L'Aurore* dès 1945. Après avoir couvert les « informations générales », il s'est spécialisé en sciences puis dans la médecine. Il incarnait jusqu'à son départ en 1987 la « vieille école » pour laquelle « l'information médicale ne peut être que positive (...) et parler des maladies les plus courantes »[74].

2. Les changements de régime de l'information médicale dans les années 80 et 90 *:* émergence des « affaires » du sida et transformations de l'information institutionnelle

Les années 80 et le début des années 90 sont marquées par une croissance très forte de l'information médicale, dans les médias omnibus mais aussi spécialisés et professionnels. Même si notre recherche porte sur l'information « grand public », il faut au moins évoquer à grands traits, parce qu'il s'agit d'un même mouvement, le développement parallèle de l'information médicale au sein des secteurs spécialisés et professionnels. De nombreux titres de la presse spécialisée et médicale sont fondés dans cette période. La presse santé, incarnée essentiellement par *Santé Magazine*, créé en 1976, a regroupé progressivement plusieurs autres titres dont les tirages dépassent les 100 000 exemplaires au début des années 90

---

[72] Entretien avec une journaliste spécialisée de télévision, 1995.

[73] Entretien, 1995.

[74] Entretien avec Pierre Bourget, journaliste scientifique de la presse écrite puis, dans les années 60, à la télévision, 1995.

comme *Prévention santé* (1981) ou *Médecine douce* (1982)[75]. Dans la première moitié des années 90, le marché de la presse santé se partage principalement entre *Top Santé* (1990), *Santé Magazine* et *Réponse à tout santé* (1991) dont les diffusions payée sont respectivement de 553 120, 473 391 et 289 465 exemplaires[76]. Cet essor n'est pas sans lien avec celui qui, à partir des années 70, caractérise les magazines spécialisés de la presse féminine, avec notamment le développement des magazines « féminins populaires et pratiques »[77] (*Prima*, *Femme Actuelle*, etc.), ces deux types de presse étant en effet très proches sous le rapport du lectorat, celui-ci étant surtout féminin[78].

La presse médicale s'est également considérablement développée : elle comptait environ, en 1993, 400 titres (lettres, magazines, etc.)[79]. Elle était traditionnellement consacrée à la formation médicale continue (FMC) et incarnée par des revues anciennes comme *Le Concours Médical* (1879), *La Gazette Médicale* (1893), *La Revue du Praticien* (1951), etc. Elle s'est transformée à partir des années 70 et surtout 80 avec l'arrivée de titres, qui ont une périodicité plus courte et dont la durée d'existence est variable. Ainsi, sont apparus des quotidiens de formats plus petits (*Le Quotidien du Médecin* en 1970, *Le Panorama du Médecin* en 1975, *Impact Médecin Quotidien* en 1991). Des hebdomadaires, des

---

[75] La diffusion OJD France payée était en 1991/1992 de 100 000 exemplaires environ pour *Médecine Douce* et 111 521 exemplaires pour *Prévention Santé* (*L'Echo de la presse et de la publicité*, n°42, juin 1993, p. 22).

[76] *L'Echo de la presse et de la publicité*, n°42, juin 1993, p. 22

[77] Samra-Martine Bonvoisin et Michèle Magnien, *La presse féminine*, Paris, PUF, 1986 (1ère édition), p. 49 et suiv.

[78] « Vous représentez, Mesdames, près de 70% des cinq millions de personnes qui nous lisent régulièrement », explique Claude Darcey, fondateur et PDG de *Top Santé*, dans un numéro anniversaire de ce mensuel (octobre 1995). Cf. sur ce sujet *L'Echo de la presse et de la publicité*, n°42, juin 1993, pp. 22-23.

[79] *L'Echo de la presse et de la publicité*, n°40, avril 1993.

bihebdomadaires ou des bimensuels ont aussi été lancés : *Tonus* en 1970 qui a disparu, *Le Généraliste* en 1975 (55 389 exemplaires en 1992), *Impact Médecin Hebdo* (88 000) en 1979, le *Journal International de Médecine* (61 500) en 1979. Ces nouveaux médias tendent à se rapprocher, au moins dans leur conception de l'information, des médias omnibus nationaux parfois lancés par des journalistes (par exemple Jean de Charon à *Impact Médecin*). Ils sont également réalisés en partie par des journalistes titulaires de la carte professionnelle et parfois issus des écoles professionnelles. Le développement de ces supports est lié plus spécifiquement au fait que la presse médicale est devenue, pour l'industrie pharmaceutique (elle-même en plein essor), un vecteur publicitaire privilégié depuis la loi Veil (1976) interdisant les *mailings* auprès des médecins. Entre 1979 et 1989, les investissements publicitaires dans ce secteur, qui, dès 1972, est l'objet de mesures d'audience à l'image de la grande presse[80], ont quadruplé[81]. Depuis le début des années 90, ils régressent et tendent à se concentrer sur les principaux titres.

> La structure de ce marché de plus en plus concurrentiel a connu un phénomène classique de concentration qu'illustre l'arrivée, au cours des années 80 et 90, de grands groupes de presse. Ainsi, le groupe de allemand Bertelsmann, propriétaire de nombreux magazines spécialisés à grand tirage (*Télé Loisirs*, *Femme Actuelle*, *Voici*, *Géo*, *Capital*, etc.) a depuis 1994 des participations dans le groupe Impact Médecin (*Impact Médecin Hebdo*, *Impact Médecin quotidien*, *Impact Pharmacien*, etc.), le groupe Pearson est actionnaire majoritaire du groupe *Les Echos* qui rassemble le quotidien *Le Panorama du médecin* mais aussi *La Revue du praticien* et *Le Concours Médical* notamment, le groupe allemand Springer possède *La Tribune Médicale*.

C'est pourquoi, la concurrence porte surtout sur la diffusion - les journaux sont quasiment gratuits pour les médecins - pour attirer la publicité. A titre d'exemple,

---

[80] Créé en 1972, le CESSIM (Centre d'études de supports spécialisés industriels et médicaux), qui rassemble des membres de la presse médicale, des agences de publicité et des laboratoires annonceurs, met en place des instruments de mesure des différents supports qui vont être développés au fil des années (*Médias*, n°236, 1er juillet 1988).

Le Quotidien du Médecin est financé en 1994 à 76% par la publicité[82]. Seule la revue *Prescrire*, dont le premier numéro paraît en janvier 1981, fait exception puisqu'elle refuse la publicité, son financement étant assuré par des subventions de l'Etat jusqu'en 1992 et surtout par les abonnements (20 000 environ en 1995)[83]. Cette autonomie financière à l'égard de l'industrie pharmaceutique permet une « évaluation du médicament et des pratiques médicales » qui est réalisée par un comité de lecture auquel sont soumis les articles.

La diffusion de l'information médicale « grand public »

L'information médicale s'est aussi accrue dans les médias omnibus nationaux. L'apparition du sida, qui constitue rapidement un problème de santé publique que les journalistes traitent « en direct » à partir du début des années 80, est à la fois un révélateur, un opérateur et un accélérateur de ce phénomène. Le développement de l'information médicale est rendu possible par que le fait que le champ journalistique subit au même moment de profondes transformations, dont la principale est le poids croissant des contraintes économiques. Elles se manifestent notamment par le développement et le crédit accordé aux enquêtes d'audience (audimat pour la télévision, « vu-lu » pour la presse écrite) qui tendent à avoir une place de plus en plus importante dans l'économie générale du fonctionnement du champ journalistique. Autrement dit, l'information médicale, dont la place était jusqu'au début des années 80 relativement restreinte dans les

---

[81] *Décisions Médias*, n°69, avril 1991, p. 69.

[82] *Pratiques*, n°42, 4ème trimestre 1995, p. 6.

[83] *Ibid*, p. 19.

médias omnibus, attire selon les enquêtes le « public »[84], donc la publicité, qu'elle soit liée ou non au domaine traité. En 1984 par exemple, l'hebdomadaire spécialisé *Télé 7 jours* fait état d'un sondage indiquant que « 60% du public » suit régulièrement les émissions sur la santé à la télévision et qu'« un Français sur deux » souhaite qu'il y en ait davantage[85]. La même année, dans une enquête auprès de ses lecteurs, *Le Monde* constate que la médecine figure parmi les rubriques les plus lues[86]. D'autres enquêtes internes, notamment dans la presse régionale, confirment cette tendance qui s'est renforcée progressivement. Ainsi, une étude du service marketing de *L'Est Républicain* montrait en 1986 que la rubrique « Médecine et santé » était la plus lue (75% des lecteurs interrogés), devant l'éducation (70%) et les faits divers (62%)[87]. L'intérêt du « public » pour l'information médicale est sans doute pour une part surestimé par le fait que, dans les rédactions, on se dit que les problèmes de santé touchent *a priori* « tout le monde », y compris les journalistes, et qu'il s'agit donc là d'une rubrique de choix s'agissant d'accroître son public : « Les thèmes santé (...) intéressent beaucoup nos hiérarchies, surtout quand on traite d'un sujet qui les touche directement, eux ou leur famille ! », note avec humour un journaliste médical de la télévision[88].

La montée de l'information médicale dans les médias d'informations générales est visible par exemple à travers l'augmentation du nombre de journalistes

---

[84] Pour être plus précis, il faudrait montrer que cet intérêt du public se mesure aussi à travers d'autres indicateurs comme les succès de vente des ouvrages médicaux grand public.

[85] Cité par Claire Germouty, *Les émissions de santé à la télévision : information ou spectacle ?*, Paris, mémoire pour le DEA en sciences de l'information et de la communication, Université Paris Sorbonne-CELSA, 1988, p. 33.

[86] Florence Bénichoux, *L'information médicale dans la grande presse*, Nancy, thèse de médecine, Université de Nancy I, 1988, p. 54.

[87] *Ibid*, p. 54.

spécialisés dans la médecine et de sa place à la « une » d'un quotidien, *Le Monde*, et de trois newsmagazines (*L'Express*, *Le Nouvel Observateur* et *L'Evénement du Jeudi*). Il en est de même à la télévision, Pierre Lescure, alors responsable des informations à *Antenne 2*, décidant par exemple en 1983 de renforcer la rubrique « médecine » en partie à la suite à une enquête d'opinion mené par la chaîne.

> « En 83, Pierre Lescure (...) a procédé à quelque chose de tout à fait nouveau pour l'époque, à un audit mais un audit qualitatif sur ce que les gens appréciaient, aimaient, regardaient, je ne peux pas vous dire exactement, dans le journal. (...) Je sais qu'il avait fait appel à une boîte externe (...) Qu'est-ce qui marchait dans le journal ? (...) Il y avait la météo, la médecine, les infos pratiques etc., je me souviens que ce qui touchait à l'éco-social, à l'économie ça intéressait aussi les gens. Donc il dit à Martine [il s'agissait de Martine Allain-Régnault alors responsable de la rubrique médecine] : il faut étoffer le service » *(Entretien avec une journaliste médicale de la télévision, 1995)*

En 1983, la rubrique médicale de la chaîne est passée de deux à quatre personnes après le recrutement de deux jeunes journalistes généralistes. Depuis, selon les périodes, les services médecine des deux principales chaînes varient entre deux et cinq journalistes. Dans la presse écrite ou radio, s'il est très difficile de cerner statistiquement l'évolution médias par médias, on observe ce même renforcement. Dans les supports qui avaient des chroniqueurs médicaux réguliers - parfois des journalistes de la presse écrite (Charles Dauzats à *RTL* ou Claudine Escoffier-Lambiotte à *Europe 1* par exemple) - comme c'était le cas dans les radios périphériques, s'ajoute le recrutement d'un journaliste spécialisé à plein temps ou d'un journaliste scientifique chargé régulièrement de traiter ces questions. Dans les newsmagazines, la situation est comparable. La plupart des grands quotidiens ont, à la fin des années 70 et au début des années 80, au minimum un journaliste médical : *France Soir*, *Le Parisien*, *Le Matin*, etc. *Le Monde*, qui depuis longtemps en possédait au moins deux, est suivi par d'autres

---

[88] Cf. l'article de Jean-Daniel Flaysakier, journaliste médecin à *France 2*, dans le numéro

comme *Le Figaro*, qui crée une page quotidienne « Science et Médecine » en 1985, ou *Libération*.

L'embauche de journalistes s'est accompagnée inévitablement de l'augmentation de la part de l'information médicale. A la télévision, elle n'apparaît plus seulement dans des programmes spécialisés mais aussi dans des émissions plus « grand public ». Elle est visible dans les journaux d'information, même si sa proportion est difficile à mesurer, et dans les magazines classés dans les programmes d'« information » ou de « divertissement ». Au début des années 80, la santé est essentiellement présente dans les quelques magazines scientifiques, aujourd'hui disparus, comme « L'avenir du futur » sur *TF1* ou des émissions destinées à un public majoritairement féminin (« Aujourd'hui madame », « C'est la vie »). Elle fait également l'objet d'émissions spécialisées dans une tradition différente des « Médicales » mais elle est surtout devenue, depuis la deuxième moitié des années 80, un thème majeur des magazines d'informations générales, comme « La Marche du siècle » (*FR3-France 3*) ou « Envoyé spécial » (*Antenne 2-France 2*), diffusés à des heures de grande écoute en première partie de soirée, ou d'émissions de « divertissement » comme « Ciel mon Mardi » (*TF1*) par exemple. Une enquête[89] portant sur les quatre premières années de diffusion d'« Envoyé spécial » montre que parmi les thèmes des sujets tournés en France, la « santé » arrive en tête des sujets diffusés (27%) ; elle est également présente dans 13% des reportages effectués à l'étranger. Pour la presse

---

spécial de *La Gazette médicale* (tome 101, n°37, supplément du 6 décembre 1994, p. 5).

[89] Voir sur ce point le travail de Jacques-Vincent Siracusa, *Le corps et l'image. la production des reportages d'information télévisés, op. cit.*

écrite, selon nos recensements des « unes » et « appels de « unes »[90] du *Monde* entre 1972 et 1990 (tableau 1), l'information médicale fait en moyenne plus régulièrement la « une » dans les années 80 que les années 70. Une partie de cette différence tient certes à l'évolution de la première page du journal, et donc à l'accroissement du nombre d'« appels » possibles (notamment l'annonce des thèmes des pages scientifiques et médicales), mais aussi pour une grande part à l'augmentation incontestable de la visibilité de l'information médicale. Elle est en moyenne présente à la « une » près de 25 fois entre 1972 et 1979 mais à 63 reprises entre 1980 et 1989. Elle se renforce d'autant plus à partir de 1985, qui est marquée par l'imposition régulière à la première page des questions autour du sida, à la fois dans ce quotidien du soir et dans trois newsmagazines français (tableau 2). C'est particulièrement frappant pour les années 87 ou 88 : en 1987, elle fait la « une » du *Monde* à 96 reprises et celle des trois newsmagazines français retenus à 37 reprises ; en 1988, 109 fois pour *Le Monde* et 31 fois pour ces hebdomadaires. Cette augmentation est due en partie à l'« actualité sida », et notamment sa politisation qui atteint alors son acmé en 1987, qui fait l'objet de 39 « unes » du *Monde* cette année-là et de 33 en 1988. Dans *L'Express*, *L'Evénement du Jeudi* et *Le Nouvel Observateur*, le sida est en première page 12 fois en 1987 et 5 fois en 1988. Mais, le sida n'a fait qu'accélérer un processus qui touchait déjà le mode de traitement de l'information médicale.

Tableau 1 : « unes » et appels de « unes » sur l'information médicale du quotidien *Le Monde* entre 1972 et 1990

Années	Unes	Appels	Total	Dont sida
1972	13	12	25	-

[90] Pour rendre plus facile la lecture, on ne distinguera pas « une » et « appel de une ». Quand il est écrit « une », il faut donc entendre les « unes » et les « appels de unes ».

1973	22	14	36	-
1974	18	9	27	-
1975	17	9	26	-
1976	16	3	19	-
1977	16	2	18	-
1978	11	7	18	-
1979	24	5	29	-
1980	28	4	32	-
1981	20	6	26	-
1982	18	4	22	-
1983	36	16	52	5
1984	21	12	33	0
1985	22	69	91	19
1986	37	45	82	11
1987	27	69	96	39
1988	30	79	109	33
1989	14	71	85	19
1990	15	85	100	21

Tableau 2 : « unes » et appels de « unes » sur l'information médicale et le sida dans trois newsmagazines français (*L'Express, Le Nouvel Observateur* et *L'Evénement du Jeudi*) entre 1983 et 1990

Années	*L'Express*	*Le Nouvel Observateur*	*L'Evénement du Jeudi*	Total
1983	1	5	NP	6
1984	6	4	-	10
1985	6 (dont 1)	7 (dont 2)	10 (dont 2)	23 (dont 5)
1986	5 (dont 0)	8 (dont 2)	10 (dont 3)	23 (dont 5)
1987	15 (dont 3)	12 (dont 5)	10 (dont 4)	37 (dont 12)
1988	10 (dont 1)	12 (dont 2)	9 (dont 2)	31 (dont 5)
1989	10 (dont 2)	6 (dont 1)	5 (dont 1)	21 (dont 4)
1990	5 (dont 1)	12 (dont 1)	8 (dont 0)	25 (dont 2)

L'explosion de l'offre d'informations médicales « grand public » est liée à la fois à une série de transformations internes au champ journalistique et à la manière dont celui-ci a retraduit, dans sa logique propre, des changements externes touchant au champ médical et plus généralement aux modifications des attentes de la population à l'égard de la santé. Ces facteurs externes - nous les évoquons rapidement ici - vont peser sur le journalisme médical plus

particulièrement à partir des années 70. Les premiers sont largement liés aux bouleversements qui affectent le champ médical. Il y a comme on l'a dit plus haut les progrès, sans précédent depuis l'après-guerre, des sciences et techniques dans le domaine de la médecine qui fournissent des « sujets neufs ». Il en va ainsi par exemple des nouveaux traitements et vaccins qui ont permis de soigner, voire d'éradiquer certaines maladies infectieuses ou virales, de faire chuter la mortalité infantile ou d'accroître l'espérance de vie. Cette période est marquée également par une forte croissance du nombre de médecins qui a quasiment triplé entre 1965 et 1985 - 54 764 en 1965 contre 157 917 en 1985 en métropole avec une augmentation de plus de 40 000 entre 1980 et 1985[91] -, ce qui est au principe d'une intensification de la concurrence, variable selon les domaines, et d'une spécialisation croissante. Ces transformations contribuent à des degrés divers à ce que la médecine et la santé deviennent des enjeux de plus en plus politiques et économiques. L'accroissement continu des dépenses de santé suscite fréquemment des débats notamment sur « le trou de la Sécurité sociale » : la consommation médicale qui, en 1950, représentait 4,47% de la consommation des ménages s'élevait à 13,2% en 1985. Elle contribue à la création de marché en plein essor : industrie pharmaceutique, communication médicale, développement de la presse spécialisée et professionnelle, etc. Les progrès de la recherche, notamment en matière de contraception, de procréation (cf. les débats sur l'Interruption volontaire de grossesse et la « bioéthique ») et de transfusion par exemple, posent des problèmes nouveaux qui entraînent des interventions politiques et/ou morales, voire la création de comités d'éthiques (Comité

[91] Ces chiffres correspondent au nombre de médecins inscrits à l'Ordre.

consultatif national d'éthique, Conseil national du sida). Le second type de transformations externes est lié au changement des attentes à l'égard du système de santé. Aux progrès médicaux qui permettent notamment l'accroissement de l'espérance de vie s'ajoutent la scolarisation croissante et l'extension corrélative des classes moyennes. L'augmentation du niveau moyen d'éducation va contribuer à des modifications dans le rapport au corps. Ces attentes nouvelles se traduisent par la contestation récurrente du « pouvoir médical » sous différentes formes comme le montrent le développement des médecines douces, l'émergence de quelques « affaires » (l'« affaire de la thalidomide », « de l'interféron » puis celles portant sur le sida par exemple) et la croissance du « consumérisme » avec la parution de « palmarès des urgences » ou des hôpitaux à la « une » de newsmagazines.

Mais, au-delà du constat de l'extension de l'information médicale et de ses facteurs explicatifs, l'exemple des « affaires » du sida et plus particulièrement du « scandale du sang contaminé » constituent des révélateurs des transformations de l'information médicale produite par les médias omnibus nationaux dans les années 80 et le début des années 90. Les modes de traitement ont été profondément bouleversés, l'information médicale tendant à perdre de son statut d'exception.

L'expansion de l'information de service

Paradoxalement, l'arrivée, au cours les années 80, d'une nouvelle génération de journalistes médicaux de plus en plus « experts » (cf. chapitre 2) a contribué en partie à faire de l'information médicale une information à la fois dé-médicalisée et concurrentielle. Ce processus, qui est perceptible dès la fin des années 60, s'est accéléré au début des années 80 lors de la médiatisation du sida. Dans la presse

« grand public », la rubrique médicale, quand elle existait à part entière, a été pendant longtemps, une rubrique des « grandes découvertes médicales », le journaliste étant un simple vulgarisateur. En devenant progressivement l'objet d'enjeux économiques, politiques, éthiques, le champ médical commence a trouver un intérêt à la médiatisation. L'information médicale va dès lors osciller entre deux modes de traitement journalistique qui recouvrent des conceptions du journalisme médical différentes : une conception du journalisme médical plus politisée, plus « judiciarisée » (traitant parfois des faits divers, des « affaires », etc.) s'oppose désormais à la conception « traditionnelle ». Mais il serait erroné de raisonner comme si telle ou telle conception dominait totalement l'autre parce que, dans tout événement portant sur le champ médical, certains aspects sont plutôt proches de la première ou de la seconde. Il est plus juste de parler de régimes entre lesquels varie toute information médicale « grand public ».

D'un côté, le traitement relève plutôt d'un journalisme « institutionnel », c'est-à-dire d'un journalisme qui se montre respectueux des fonctions et des coutumes de l'institution et qui défend une vision relativement « optimiste » de la médecine et du progrès scientifique. Au sein de ce régime, il y a à la fois un journalisme médical ou scientifique traditionnel, chargé de rendre compte des progrès de la médecine et de ses implications pour le public, des débats qui agitent les milieux scientifiques mais sans prendre partie, et un journalisme de service ou « de proximité » livrant des informations pratiques, notamment sur les maux quotidiens les plus répandus dans la population. Ce journalisme est relativement peu concurrentiel parce que les journalistes disposent souvent des mêmes informations en même temps ou presque. « La rubrique, ce n'est pas une machine à sortir des scandales », résume une journaliste spécialisée d'un média

audiovisuel[92]. A ce régime s'oppose celui qu'on peut appelé d'expertise critique[93]. Le traitement de l'information médicale relève dans ce cas du journalisme ordinaire et s'inscrit donc en rupture relative avec les institutions, la presse prétendant en ce domaine comme en d'autres, être un contre-pouvoir. Elle s'autorise, ce qui est nouveau dans ce secteur, à faire des « enquêtes » visant à révéler des « affaires » ou des « scandales » et à médiatiser des « polémiques » sur le mode des débats politiques. Il représente une conception du journalisme plus concurrentielle, où la lutte pour la priorité est un des enjeux majeurs, et qui revendique une plus grande indépendance à l'égard des sources institutionnelles, utilisant le cas échéant la rhétorique de l'expertise critique.

Le premier régime de l'information médicale se borne à un suivi de l'actualité des principales institutions du champ médical ou politique : articles de revues internationales, colloques, activités d'Ordres, d'Académies ou de conseils d'éthiques, campagne de prévention, vote de textes de lois, etc. C'est un journalisme de routine, au sens des ethnométhodologues, comme il en existe dans toutes les spécialités du journalisme. Une grande partie de l'information médicale diffusée dans les médias omnibus tend à être proche de ce pôle qui est relativement spécialisé. Elle est plus particulièrement développée dans des pages ou rubriques spécialisées de la presse écrite d'information générale et se rapproche d'une partie de l'information médicale reproduite dans la presse professionnelle. Par exemple, la page quotidienne « Sciences et Médecine » du *Figaro*, créée en 1985, l'illustre dans la mesure où, comme le dit un journaliste de

---

[92] Entretien, 1995.

[93] Jean-Gustave Padioleau, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *art. cit.*, p. 276 et suiv.

ce quotidien, il s'agit d'« une page où l'actualité non scientifique n'a pas lieu d'être et la polémique n'a pas lieu d'être »[94]. C'est aussi ce qui fait sa réputation, semble-t-il, auprès de ses lecteurs.

> « I [nom d'un dirigeant du quotidien] (...) considérait que c'était effectivement un marché, c'était une ouverture pour la presse, que c'était quelque chose que les gens attendaient donc... (...) I a ordonné qu'on augmente la pagination scientifique et médicale et qu'on passe une page quotidienne (...) nous a toujours dit qu'il ne voulait pas que l'on traite les sujets polémiques, il ne voulait jamais qu'on parle des controverses médicales. On donne les nouveautés, on évoque les traitements mais c'est vraiment hors polémique (...) cette page scientifique, on le regrette un peu, parce que elle est un peu désincarnée si vous voulez, c'est... Elle est purement scientifique. Moyennant quoi, on a plutôt une bonne réputation. » *(Entretien de Patrick Champagne avec une journaliste spécialisée, 1993)*

En règle générale, ce type d'information relève exclusivement des journalistes spécialisés et est donc relativement contrôlé. Il est plus rarement concurrentiel, même s'il tend à le devenir de plus en plus (première partie, chapitre 1) parce que les ministères, les agents d'institutions publiques, les chercheurs, etc. tendent souvent à assurer, à des fins stratégiques, l'exclusivité d'une nouvelle à un ou quelques journalistes soigneusement choisis. Mais globalement, les occasions de *scoops* sont relativement rares. Dans ce régime d'information s'exprime généralement une conception du journalisme volontairement prudente, ayant un but de connaissance, qui met en exergue les spécificités de l'information médicale. Plus l'information tend à être proche de ce régime, plus l'autonomie du journaliste spécialisé à l'égard de sa rédaction en chef tend à devenir plus forte compte tenu de sa compétence spécifique. Autrement dit, plus le problème est médical, plus l'autonomie du journaliste spécialisé est grande. Il est parfois davantage en situation de proposer que de répondre aux attentes immédiates de ses supérieurs hiérarchiques. Bien évidemment, il existe des différences suivant les médias mais, même dans les médias ayant une très grande diffusion, moins le

---

[94] Entretien avec un journaliste du *Figaro*, 1992.

sujet traité concerne un problème « sensible » (c'est-à-dire non exclusivement médical), et plus son traitement par les journalistes tend à être autonome.

> « On propose toujours beaucoup de choses parce que c'est vrai qu'il y a énormément de choses dans l'actualité médicale à traiter et, qu'avec un certain savoir faire, on arrive à le faire vite donc on peut traiter au quotidien. Mais...je trouve qu'on fait moins de reprise parce qu'on a plus de libre arbitre finalement, on est assez libre. C'est rare qu'ils [les rédacteurs en chef] refusent les trucs qu'on propose, c'est très rare. On n'a pas de chef de service, on est trois, on est en roue libre et on est quasiment comme des rois vraiment... Bon il y a toujours des sujets qui nous plaisent pas... *» (Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

Mais l'un des principaux changements des années 80 au sein de ce régime est le développement de l'information de service à la fois dans la presse féminine[95] ou de santé mais aussi corrélativement dans les médias omnibus, au travers de chroniques ou d'émissions spécifiques[96]. Cependant, cette évolution, si elle est générale, concerne moins le traitement médiatique du sida, à l'exception de *Libération* qui a développé en 1995 un partenariat avec l'association AIDES dans le but de donner des informations pratiques aux personnes touchées et à leur entourage. Le choix des sujets traités est largement le produit d'un processus collectif et circulaire, chaque média reprenant les sujets traités par les médias de la presse spécialisée. Certains programmes télévisés ou radiodiffusés ont des accords avec des titres spécialisés. Cette évolution résulte en partie du poids croissant des enquêtes par sondages auprès du public dans le but de s'ajuster le plus possible à la demande qui semble exprimer un intérêt croissant pour les « problèmes de santé ». L'information de service tend à être proportionnellement

---

[95] A titre d'exemple, le travail d'une étudiante en médecine montre que dans le magazine féminin *Elle* ce que l'auteur appelle « la santé quotidienne » est le sujet le plus abordé en 1983 alors qu'il était en 1973 le sujet le moins important quantitativement : Marie-Hélène Montovani-Bettiol, *La santé à travers les magazines féminins. Etude de six magazines destinés aux femmes, parus en 1983. Etude comparative 1973-1983 sur un hebdomadaire* », Nancy, thèse pour le doctorat en médecine, Université de Nancy I, 1985, p. 98 et suiv.

plus fortement présente dans les médias à forte diffusion les plus proches du pôle commercial du champ journalistique : les radios périphériques, les télévisions et la presse spécialisée « grand public ».

> Il faudrait aussi étudier sociologiquement le développement d'émissions radio ou télédiffusées à des époques et dans des registres différents (par exemple les émissions de Ménie Grégoire sur *RTL*[97], de Macha Béranger sur *France Inter*, des psychanalystes Françoise Dolto, qui se faisait appeler Docteur X sur *Europe 1*, et Catherine Muller sur *RMC* ou de Mireille Dumas à la télévision) au cours desquelles le public est convoqué, des téléspectateurs ou des auditeurs se « confiant » ou posant des questions écrites ou parlées.

A la radio par exemple, les chroniques à *France Info* d'un médecin, Michel Cymes, et d'Anne Jeanblanc, journaliste du *Point*, incarne le développement de cette information santé qui est manifeste dans les émissions de télévision surtout au cours des années 80 et 90. La composition de l'offre télévisuelle a été bouleversée par les contraintes d'audience et la part de l'information « pratique » ou plus exactement de « service » a considérablement augmenté en raison de passages réguliers dans les émissions destinées à un public essentiellement féminin et/ou considéré comme « inactif ». Par exemple, sur *Antenne 2*, outre le magazine médical existant dont le nom a changé plusieurs fois, la santé « pratique » était abordée régulièrement dans des programmes quotidiens de l'après-midi ou de début de soirée « Aujourd'hui madame », « C'est la vie » ou encore « Ligne directe » et enfin dans les émissions du matin, créées au milieu des années 80, où intervenait Jean-Daniel Flaysakier, un jeune journaliste médecin. A *TF1*, les « Médicales » sont remplacées par d'autres programmes spécialisés (« Santé sans nuages », « Médecine à la une », « Santé à la une » à partir de 1987,

---

[96] Ce constat semble valable aussi aux Etats-Unis dans les principaux quotidiens comme le *Washington Post*, le *New York Times* et le *Los Angeles Times* : cf. Stephen Klaidman, « How Well the Media Report on Health Risk », *Daedalus*, vol 119, n°4, 1990, p. 130.

[97] Cf. sur ce point, Dominique Cardon, « 'Chère Ménie...'. Emotions et engagements de l'auditeur de Ménie Grégoire », *Réseaux*, n°70, 1995, pp. 41-78.

« 37°5 le soir ») davantage axés sur l'information pratique considérée comme « proche du public » (« la santé de proximité », dit Martine Allain-Régnault, journaliste spécialisée à *France 2*[98]) et moins sur les spécialités les plus prestigieuses du corps médical (cf. encadré). La programmation de ces émissions en seconde partie de soirée, ou en début d'après-midi lors des week-end, s'explique par le fait qu'elles visent un public majoritairement féminin et populaire. Il en va ainsi du magazine médical « Savoir plus santé » diffusé sur *France 2* le samedi en début d'après-midi, et présenté par deux journalistes qui ont une forte expérience en ce domaine (Martine Allain-Régnault et François de Closets). « Si vous parlez de consommation pour rendre service au plus grand nombre, vous prenez comme base d'étude le supermarché, pas Fauchon ! C'est exactement pareil pour la santé », explique l'un d'eux[99]. Les progrès scientifiques et techniques, décrits longuement dans les « Médicales » au début de la télévision française, ne sont plus censés aujourd'hui intéresser le « public » sauf s'ils sont « susceptibles de sauver d'une situation grave un individu ou quelqu'un de sa famille »[100]. Comme l'écrit Gérard Leblanc, on n'attend plus, du médecin invité, « un savoir fondamental mais un savoir faire immédiatement opérationnel »[101].

Le centième numéro de « Savoir plus santé » (*France 2*, 2 décembre 1995) est révélateur de ce régime d'information proche du « public » et résolument optimiste sur les progrès de la médecine. La majeure partie de ce numéro de l'émission porte sur des exemples de succès : la vie d'un enfant « grand prématuré », celle d'une femme qui a eu des enfants par la fécondation *in vitro*, d'un enfant cancéreux et d'un homme diabétique qui se portent désormais beaucoup mieux, enfin d'une enfant diabétique. Les progrès des techniques médicales et de la lutte contre la douleur sont également largement évoqués. Les problèmes traités (enfants prématurés, fécondation *in vitro*, cancer, diabète, douleur, etc.)

---

[98] Propos cités par *Le Monde Radio-Télévision*, 18/19 octobre 1992.

[99] Propos cités par *Télérama*, n°2368, 31 mai 1995.

[100] Propos de Martine Allain-Régnault, co-présentatrice de l'ancien magazine de la deuxième chaîne intitulé « Savoir plus diagnostic », cité par *Le Monde Radio-Télévision* daté du 18/19 octobre 1992.

[101] Gérard Leblanc, « Le dur et le mou », *art. cit.*, p. 106.

> comme les témoignages donnent à voir cette proximité recherchée avec le « public » et cette vision relativement « optimiste » de la médecine. L'animateur François de Closets explique ainsi, après avoir interviewé trois personnes en plateau, qui ont de graves problèmes de santé mais qui ont été guéri ou qui vivent avec : « Vous êtes une formidable leçon de courage. Voyez vous, il y a des millions de téléspectateurs qui vous ont vu hein, qui ont telle maladie et telle maladie et qui, en vous voyant, se disent : on peut s'en sortir. Or ça, c'est formidable et vous leur avez fait, et vous nous avez fait un très grand cadeau ensemble ».

L'arrivée de la *Cinquième*, chaîne éducative publique, a également renforcé la part de l'information médicale de service à la télévision. Les émissions médicales, qui sont présentées par un médecin, sont réalisées sans public en plateau et se veulent « pédagogiques, dynamiques et ludiques » selon l'expression d'une éditrice d'une émission santé[102]. Michel Cymes, l'animateur, est dans la position du professeur ou du médecin (« s'adresser à l'auditeur comme je parle à mes patients »[103], dit-il) qui explique et conseille les téléspectateurs patients ou patients potentiels (« notre seul point de mire est le patient », note Igor Barrère, producteur d'émissions médicales sur La *Cinquième*[104]). Dans ces différents programmes, l'animateur, le présentateur ou le journaliste est dans la position explicite du « vulgarisateur », un « éducateur », un « informateur » voire un « médiateur » comme on le voit dans les propos d'Anne Barrère, animatrice, depuis les années 80, d'émissions de télévision (*TF1*, *LCI*) et de radio (*Europe 1*) consacrées à la santé et/ou aux femmes : « Beaucoup de gens souffrant de maux quotidiens pas très graves ne vont pas consulter. Or, les soins sont parfois faciles à donner. En utilisant cette consultation, nous allons essayer de conseiller ceux qui nous auront écrit sur un problème précis. Nous voulons vraiment être un lien entre

---

[102] Propos cités par *Le Monde*, 7 juillet 1995.

[103] Propos cités par *Télérama*, n°2365, 10 mai 1995.

[104] Propos cités par *Télérama*, n°2368, 31 mai 1995.

médecins et téléspectateurs »[105]. L'information de service, si elle est proportionnellement importante, s'inscrit généralement dans des espaces spécifiques (chroniques, émissions spécialisées) et est globalement plus rare dans les journaux télévisés, même s'« il y a une grosse demande là-dessus » (notamment dans les journaux de la mi-journée, semble-t-il) de la part des rédactions en chef comme le dit une journaliste spécialisée de la télévision[106]. Elle est moins adaptée sauf dans certains cas - on pense aux sujets obligés sur les effets néfastes du soleil, des moustiques l'été par exemple - aux nécessités de la production des journaux télévisés qui traitent l'actualité « chaude ».

Des thèmes liés à l'audimat

Les thèmes des émissions santé diffusées sur les deux principales chaînes de télévision française (*TF1* et *France 2*) sont largement liés à la demande mesurée par l'audimat ou les enquêtes par sondages. Ainsi, comme le montre une étude, que nous avons réalisé à partir de la base de données de l'Inathèque de France, portant sur 67 numéros de « Santé à la une », émission diffusée mensuellement sur *TF1* de 1987 à 1994 et suivie en moyenne par cinq ou six millions de téléspectateurs environ, les questions privilégiées sont celles « qui touchent les gens de près »[107]. Derrière cette expression se cache une représentation de ce qui est censé intéresser en fait « la ménagère de moins de cinquante ans », pour reprendre le vocabulaire des publicitaires, et son environnement notamment ses enfants. Cette catégorie de « public » concerne en fait les personnes qui regardent le programme. C'est probablement une des raisons pour lesquelles le sida n'a été traité qu'une seule fois (« Sida : la réalité », 6 mai 1991). Ces thèmes sont souvent des « marronniers » comme disent les journalistes, c'est-à-dire qu'ils reviennent régulièrement. Ainsi, les questions « estivales » liées aux effets du soleil interviennent souvent au mois de juin, les problèmes de poids au printemps et enfin le stress, la déprime, etc. plutôt en hiver ou à l'automne :

- La *sexualité* : « La sexologie », « La sexualité de 7 à 77 ans », « Les pannes sexuelles », « Comment bien faire l'amour ? », « Les traumatismes de la sexualité », « sexualité : les troubles du désir », « Les mariages non consommés », « Sexualité : la traversée du désert »
- *Les maladies les plus répandues* statistiquement c'est-à-dire le cancer, les maladies cardio-vasculaires, les maladies liées aux effets du tabac et de l'alcool : « Le risque vasculaire : 200 000 morts par an », « Pourquoi fume-t-on ? », « Les cancers de la femme », « Cancer : pour mieux l'éviter », « Cancer : on en guérit », « Tabac alcool,

[105] Propos cités par *Libération*, 9 novembre 1994.

[106] Entretien, 1995.

[107] Anne Barrère, ancienne co-présentatrice de l'émission « Santé à la une », citée par le *Journal International de médecine* (n°266, 10/16 mars 1993).

tranquillisants : comment s'arrêter ? », « Les maladies de la prostate », « Cancer du sein : le dépister à tout prix »
- Les *questions neurologiques* : « Comment vaincre ses peurs », « Le stress », « Je suis déprimé mais je me soigne », « Vaincre sa timidité et son émotivité », « Anorexie-boulimie », « De la crise d'angoisse à la schizophrénie »
- Les *médecines parallèles ou les phénomènes para normaux* : « Médecine et miracles », « Les médecines douces », « Les guérisseurs : faut-il croire en leur pouvoir ? », « L'astrologie et votre santé », « Les animaux guérisseurs », « La télé peut-elle être une thérapie ? »
- Les *troubles « ordinaires »* : « Dormir c'est vivre aussi », « Les troubles de la mémoire », « calvitie et soins des cheveux », « le sommeil », « Comment bien dormir : à la recherche du sommeil perdu », « La migraine quand ça vous prend la tête », « Calvitie et soins des cheveux »
- Les *problèmes de poids* : « Maigrir », « Maigrir à plein régime », « Maigrir sans effort », « Maigrir à la carte », « Maigrir : accrochez vous ça marche »
- *L'éducation des enfants et les problèmes qu'elle pose* : « Les jeunes et la drogue », « La puberté », « A l'écoute de l'enfant malade », « De la fugue au suicide chez l'adolescent », « Des ados tout feu, tout flamme »
- Les *risques médicaux* : « Anesthésie : et si je ne me réveillais pas... », « Les risques de la transfusion sanguine », « Transfusion : les risques d'aujourd'hui », « Peut-on encore faire confiance aux médecins ? »
- La *chirurgie esthétique* : « L'esthétique douce », « La chirurgie esthétique : du nouveau né à l'adulte », « la chirurgie esthétique de A à Z », « Les nouveaux visages de la chirurgie esthétique »
- Le *rapport à l'âge* : « Ne pas vieillir », « Cap cinquante », « Comment rester jeune après quarante ans »
- Les *sujets estivaux* (« Le soleil et la peau », « Bronzer sans brûler »)

Le développement de l'information pratique sur la santé se manifeste aussi ostensiblement à travers les premières pages des newsmagazines dont les thèmes sont proches de ceux des émissions télévisées. A partir du recensement des « unes » et appels de « unes » de *L'Express*, du *Nouvel Observateur*, de *L'Evénement du Jeudi* (qui paraît fin 1984) entre 1983 et 1990[108], on observe non seulement une forte croissance moyenne de l'information médicale (6 occurrences en 1983, 10 en 1984, 23 en 1985 et en 1986, 37 en 1987[109], 31 en 1988, 21 en 1989 et 25 en 1990) mais aussi une part prépondérante de l'information sur la santé quotidienne (la déprime, le stress, le rapport à l'âge et au poids, la beauté, le sommeil, la consommation de tabac ou d'alcool, les maladies cardio-vasculaires,

[108] On peut se reporter en annexe 5 aux tableaux des thèmes des « unes » et « appels de unes » de ces trois newsmagazines et au tableau 2 de ce chapitre pour la répartition par médias.

les allergies, la vie sexuelle, les effets du soleil, la surconsommation de médicaments, la mémoire, l'intelligence, les aliments toxiques, les « petites » maladies c'est-à-dire le rhume, la grippe par exemple, le mal de dos, les médecines parallèles) : sur 176 occurrences, près de la moitié (n=80) sont consacrées à ces thèmes. Cette information très lucrative est d'ailleurs à l'origine d'opérations commerciales entre différents types de médias.

> Les magazines portant sur le santé à la télévision sont souvent couplés à des titres de la presse spécialisée ou professionnelle voire à une émission de radio et une maison d'édition qui permettent de multiplier les profits. Par exemple, comme ce fut le cas pendant une période, « Santé à la une » diffusée sur *TF1* était complétée par un débat sur *Europe 1*, radio périphérique pour laquelle collabore régulièrement Anne Barrère, co-présentatrice du magazine et fille d'Igor Barrère, un des fondateurs du premier programme consacré à l'information médicale (Les « Médicales »). Mais « Santé à la une » fut surtout couplé au magazine *Top Santé* - où Anne Barrère est éditorialiste - lancé en octobre 1990 par la société Star Presse, éditrice de l'hebdomadaire spécialisée *Télé Star*. L'exemple est révélateur de la logique économique de cette entreprise qui annonce dans *Télé Star* l'émission « Santé à la une » et fait de la publicité pour *Top Santé*, le magazine prolongeant l'émission. « Quand on utilise la télévision (qui est un formidable accélérateur) comme support, il ne faut pas lésiner sur les moyens, il faut arroser la France entière et vite. car il n'y a pas de mystère, l'essentiel de la vente se fait dans la semaine qui suit l'émission (...) Il est bien évident que nous faisons monter l'audimat mais qu'ils nous aident aussi à vendre », expliquent des responsables de *Top Santé*[110]. Cette collaboration est une réussite économique puisque ce titre a rapidement détrôné son principal concurrent (*Santé Magazine*) de sa place de leader (533 120 exemplaires vendus contre 473 391 entre juillet 1991 et juillet 1992 selon l'Office Juridique de diffusion[111]) mais également dont le coût pour 1 000 exemplaires est plus faible que ses deux principaux concurrents. Enfin, une collection « Santé à la une » a été créée chez un éditeur. Le magazine *Livres Hebdo* (16 avril 1993) expliquait par exemple que le thème « Maigrir » avait attiré quatre millions de téléspectateurs selon les enquêtes d'audience, le numéro de *Top Santé* et un livre portant sur ce sujet avait été vendu respectivement à 800 000 exemplaires environ et 15 000 exemplaires[112].

Une information dé-médicalisée et concurrentielle

Le second régime de l'information médicale, plus critique, s'est développé surtout dans les années 80, notamment avec l'arrivée du sida. Il n'est pas nouveau

---

[109] L'augmentation de 1987 est fortement liée à des appels de « unes » de *L'Express* pour ses suppléments.

[110] Extrait d'une interview accordée au *Monde*, 24-25 novembre 1991.

[111] Chiffres cités par *L'Echo de la presse et de la publicité*, n°42, juin 1993.

parce qu'au-delà des questions sur le coût de la santé traitées par des journalistes spécialisés - les journalistes économiques, sociaux ou médico-sociaux - l'information médicale faisait de plus en plus souvent la « une » au cours des années 70 dans les titres de la presse situés au pôle intellectuel du champ journalistique, quand il s'agissait des débats politiques sur l'avortement, la contraception[113] (notamment l'information sexuelle à l'école), la politique hospitalière, les études médicales, l'utilité de l'Ordre des médecins, la toxicomanie, la santé dans le Tiers monde et les manipulations génétiques[114]. C'est pourquoi, l'information médicale a pu acquérir une plus grande visibilité à la « une » bien que celle-ci ait été, en fait, de moins en moins « médicale » au sens strict. L'apparition du sida, qui devient progressivement la maladie la plus médiatisée, va à la fois accélérer et révéler cette tendance à la dé-médicalisation en raison des multiples dimensions (scientifique, économique, politique, morale, etc.) que comportent désormais les problèmes de santé. Les sujets mis en valeur tendent à être de plus en plus liés aux débats ou aux conflits internes au champ médical et sont souvent politisés (au double sens). Certains journalistes spécialisés, en médiatisant des questions qui ne l'étaient pas ou peu, entendent désormais commenter la politique gouvernementale de santé publique, les textes qui régissent la pratique médicale, etc. C'est particulièrement juste pour les plus politiques des journaux omnibus comme *Le Monde*. Le tableau 8, portant sur deux

---

[112] Chiffres cités par Hélène Michelini, « Magazines, TV, édition : un cercle vicieux », *Panoramiques*, n°17, 1994, p. 152.

[113] L'étude de François A. Isambert et Paul Ladrière (*Contraception et avortement. 10 ans de débat dans la presse (1965-1974)*, Paris, Editions du CNRS, 1979, p. 19 notamment) montre le poids des considérations de politique générale dans le traitement des questions de contraception et d'avortement dans six quotidiens nationaux français (*L'Humanité*, *L'Aurore*, *La Croix*, *Le Figaro*, *France Soir*, *Le Monde*) entre 1965 et 1974.

années (1985-1986) où l'actualité sida commence à s'imposer régulièrement à la « une » de ce quotidien, montre que les premières pages à dominante « santé publique », portant sur plusieurs thèmes (dépistage, campagne de prévention, risques, etc.), sont plus nombreuses que celles qui sont à dominante plus strictement « scientifique ». Les secondes (5 en 1985 et 5 en 1986), qui concernent les recherches scientifiques en cours, sont moins importantes par rapport à celles traitant les questions posées par la diffusion de l'épidémie (8 en 1985 et 6 en 1986) ou aux « affaires » (4 en 1985) qui sont souvent d'ordre politique (prévention, dépistage, prise en charge des malades, annonce scientifico-politique d'un traitement du sida, « affaire Gallo-Montagnier »).

Le sida s'inscrit dans cette période qui voit se multiplier les embauches de nouveaux journalistes. A partir du début des années 80, l'information médicale qui était un secteur relativement peu concurrentiel va progressivement (notamment à travers le sida) faire l'objet d'une concurrence accrue pour la priorité (le *scoop*) et perdre en grande partie ses spécificités. Cette transformation est le produit croisé de l'intensification de la concurrence économique entre médias (cf. chapitre 4) mais aussi des évolutions internes propres au type de relations qui vont s'instaurer à l'intérieur du sous-groupe relativement autonome constitué par les journalistes médicaux. Elle est corrélative, comme l'a montré Rémi Lenoir à propos du journalisme d'« investigation » dans le domaine judiciaire, de l'arrivée d'une nouvelle génération de journalistes[115] dont on a décrit par ailleurs les propriétés (chapitre 2). Ne souhaitant plus (ou plus

---

[114] Ces thèmes sont ceux qui sont récurrents dans notre recensement des « unes » et « appels de unes » du *Monde* de 1972 à 1982.

seulement) pratiquer un journalisme médical « à l'ancienne », ces journalistes, pour la plupart médecins ou étudiants en médecine reconvertis à plein temps dans la presse écrite d'informations générales à dominante politique (*Le Monde*, *Libération*, *L'Express*, etc.), entendent hausser leurs rubriques, qui sont alors relativement basses dans la hiérarchie journalistique (« déqualifiées », répète souvent des journalistes spécialisés), au niveau des rubriques les plus prestigieuses[116] et acquérir ainsi une plus grande visibilité et une plus grande valorisation rédactionnelle par l'accès à la « une ».

---

[115] Rémi Lenoir, « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », in Mireille Delmas-Marty (sous la dir.), *Procès pénal et droits de l'homme. Vers une conscience européenne*, Paris, PUF, 1992, pp. 183-219.

[116] *Ibid*, p. 197.

Tableau 8 : nombre, thèmes et titres des « unes » et appels de « unes » du *Monde* sur le sida en 1985 et 1986

Années	Titres et thèmes des « unes » et appels de « unes »
1985	*« Unes » à dominante scientifique* (n=5) - La découverte de l'Institut Pasteur. Le virus du sida totalement identifié (19 janvier) - 2 000 chercheurs à Atlanta pour faire le point sur le sida (18 avril) - Sida : au nom du virus (22 mai) - Un entretien avec le professeur Gallo. Un vaccin contre le sida est réalisable (17 juillet) - 50 000 Français seraient porteurs du virus du sida (28 septembre) *« Unes » à dominante santé publique* (n=8) - Sida. Dépistage systématique des donneurs de sang (22 février) - Deux avis du comité d'éthique sur le sida et le diagnostic prénatal (14 mai) - Dépistage du sida obligatoire chez les donneurs de sang (21 juin) - Sida : l'inquiétude des médecins. Trente quatre spécialistes recommandent au gouvernement d'informer les donneurs de sang à risque pour limiter l'extension de la maladie (23/24 juin) - Un rapport officiel sur la prise en charge des malades atteints du sida (10 août) - Le sida dans les prisons (23 août) - M. Fabius définit la politique de lutte contre le sida (24 août) - Sida : la contagion et la peur (13 septembre) *« Unes » sur les effets sociaux* (n=2) - Deux pièces de théâtre sur le sida. Le désarroi des « gays » de New-York (26 juillet) - Sida, la recherche des coupables. Le châtiment des dieux (24 octobre) *« Unes » sur les polémiques ou les affaires* (n=4) - Sida. Différend franco-américain (15/16 septembre) - Sida : Pasteur contre attaque (14 décembre) - Une nouvelle expérimentation française sur le sida (30 octobre) - Le nouveau traitement du sida. Les milieux scientifiques jugent prématurés l'annonce d'un « succès » français (31 octobre)
1986	*« Unes » à dominante scientifique* (n=5) - Le sida a-t-il une composante génétique ? (18 janvier) - Nouveau virus du sida. Il a été découvert par l'Institut Pasteur en collaboration avec une équipe médicale portugaise (27 mars) - Deux nouveaux virus du sida. Une découverte qui bouleverse les connaissances sur les origines de la maladie (28 mars) - Vaccin contre le sida. Il pourrait être expérimenté prochainement sur l'homme (31 octobre) - Une forme de vaccination anti-sida serait traité sur l'homme (19 décembre) *« Unes » à dominante santé publique* (n=6) - 57% des détenus toxicomanes atteints par le virus du sida (15 février) - Sida. Le match des tests (26 mars) - Une épidémie en croissance continue. Des milliers d'experts se réunissent à Paris (24 juin) - L'épidémie de sida en Floride (13 août) - Les autorités se mobilisent face à l'extension du sida (20 novembre) - Le plan anti-sida de Mme Barzach. La lutte contre la maladie déclarée « cause nationale » (29 novembre) *« Une » sur les effets sociaux* (n=1) - L'épidémie de sida à Kinshasa. Le malaise dans la fête

L'émergence des « affaires » ou des « polémiques » doit quelque chose au travail des journalistes spécialisés qui cherchaient à « anoblir » ces sujets pour convaincre leurs supérieurs de leur importance. La catégorisation de l'événement en « faits divers », en « affaire », « scandale », « catastrophe », etc. est l'objet de luttes d'interprétations dont la presse est le lieu principal. Dans ce second régime de l'information médicale, on constate principalement, dans la presse, l'existence de trois cas possibles d'« affaires ». Il y a d'une part les « affaires » judiciaires proches du fait divers - elles constituent un des sujets majeurs de l'« actualité médicale »[117] - qui sont suivies habituellement par des faits diversiers ou, au moment des procès, par des chroniqueurs judiciaires (par exemple les erreurs médicales). Il s'agit d'enquêtes judiciaires qui impliquent des agents du champ médical et posent des problèmes éthiques et/ou dramatiques. Il y a, d'autre part, les « polémiques » et les « affaires » internes au champ médical, qui font débat, dans les revues scientifiques notamment, qui peuvent être parfois à dimension judiciaire et/ou politique et qui sont rendues publiques. Il y a enfin les « affaires » directement politiques.

> Le premier type possible d'« affaires »[118] concerne généralement des comportements délictueux, ou jugés comme tels, de médecins à titre personnel dans l'exercice de leurs fonctions ou de problèmes éthiques posés à la justice. Ils peuvent être accusés, à la suite à de décès notamment, comme c'est le cas, par exemple, dans l'« affaire de Poitiers » (elle se terminera par un non-lieu) qui débute en 1984 et dans laquelle trois médecins sont impliqués à la suite du décès d'une jeune femme sur une table d'opération ; ou encore dans ce qui a été appelé l'« affaire des urgences d'Orléans » qui se déclenche en 1994 après

---

[117] Dans sa thèse de médecine portant sur une étude des articles sur le sida dans *L'Est Républicain* et le *Républicain Lorrain* entre 1983 et 1987, Florence Bénichoux (*L'information médicale dans la grande presse*, *op. cit.*, p. 92) montre que 33,3% d'entre eux sont des faits divers.

[118] Un des indices du développement de la publicité données aux « affaires médicales » est l'apparition à partir de la seconde moitié des années 80 d'ouvrages qui leur sont consacrées. Cf. François Nativi, *Enquête sur l'erreur médicale*, Paris, La Découverte 1987 ; Lionel Duroy, *L'affaire de Poitiers*, Paris, Bernard Barrault, 1988 ; Loïc Chauveau, *Pire que le mal*, Paris, Calmann Levy, 1989 ; Patrick Coquidé, *La médecine scandale*, Paris, Flammarion, 1993 ; Fabien Perucca et Gérard Pouradier, *Votre santé en danger de médecine*, Paris, Michel Lafon, 1996. Les *Dossiers du Canard* ont consacré également un numéro à « La santé à tout prix » en mars 1987.

deux décès de malades admis au Centre hospitalier régional de cette ville. L'accusation peut porter également sur le non-respect de la loi comme dans l'« affaire d'Amiens », qui fait suite à une plainte des parents d'un adolescent sur lequel des prélèvements d'organes avaient été effectués sans autorisation. D'autres « affaires », qui impliquent des médecins suspectés de tirer des profits économiques illégaux de leurs activités, ont fait la « une » de l'actualité : c'est le cas dans l'« affaire des urologues de Toulouse », accusés d'opérations chirurgicales inutiles, dans l'« affaire du Mans » où des dirigeants de cliniques privées furent accusés d'avoir touchés des commissions sur des prothèses qu'ils implantaient ou encore dans l'« affaire Fries » du nom du chef de service d'un hôpital parisien qui aurait perçu de l'argent d'une patiente en attente d'une greffe. L'« affaire de l'ARC », qui a émergé en 1995, dans laquelle des dirigeants d'une association de lutte contre le cancer sont accusés de malversations financières, a été également très médiatisée. Il y a aussi, proche de ce pôle, les « affaires » ou les « polémiques » qui posent des problèmes éthiques et peuvent susciter des plaintes devant les tribunaux comme dans le cas, en 1984, de l'« affaire Parpalaix »[119] où une femme réclamait les paillettes congelées du sperme de son mari décédé pour se faire inséminer artificiellement.

Le second type d'« affaires » ou de « polémiques » concerne celles qui, à l'origine, sont surtout l'objet de débats scientifiques comme l'affaire dite « Gallo-Montagnier » portant sur la découverte de l'agent causal du sida, l'« affaire de la mémoire de l'eau » impliquant un chercheur de l'INSERM, Jacques Benveniste, dont les travaux sont contestés[120] ; plus récemment, la polémique sur l'efficacité du vaccin contre le paludisme mis au point par un chercheur colombien Manuel Elkin Patarroyo ; et enfin celle portant sur les produits utilisés par un médecin français, le Pr Beljanski, pour lutter contre le sida. Ce type d'« affaires » qui pos des problèmes proprement scientifiques comporte également une dimension économique et/ou politique[121]. Enfin, le dernier type d'« affaires » est plus directement politique au sens où il touche par exemple à des problèmes de santé publique, comme dans le cas de l'« affaire du sang contaminé » ou, plus récemment, dans celui des affaires dites de la « vache folle », de « l'hormone de croissance contaminée » ou de « l'amiante ».

Cette politisation et cette « judiciarisation » de l'information médicale tient aussi à un contexte médiatico-politique marqué par le développement d'« affaires » politico-financières. Elle n'est pas sans lien également avec l'émergence en France d'un « journalisme d'investigation » se posant parfois en concurrent des agents des champs politique et judiciaire notamment. Le traitement de l'information médicale, et particulièrement du sida, n'est en fait qu'un révélateur d'une transformation plus profonde du champ journalistique.

---

[119] Sur le traitement de cette « affaire » par la presse écrite, on peut se reporter à Charles-Henri Buffet, Isabelle Fourmentraux, Hubert Prolongeau et Gilles Van Kote, « Cinq quotidiens et « l'affaire Parpalaix », *Presse actualité*, mars 1985, pp. 56-63.

[120] Alain Kaufmann, « L'affaire de la mémoire de l'eau. Pour une sociologie de la communication scientifique », *Réseaux*, n°68, 1993, pp. 67-89.

[121] Ce constat est valable pour les questions d'environnement suscitant des débats à l'origine entre scientifiques mais qui peuvent prendre d'autres dimensions, notamment politiques. Sur ce point, voir Pierre Lascoumes en collaboration avec Catherine Boulègue et Catherine Fournier, *L'environnement entre nature et politique. Un patchwork mal cousu. Les images de*

Auparavant, comme c'était le cas de la plupart des instructions judiciaires, celles qui impliquaient des médecins n'étaient pas particulièrement médiatisées. Les médias rendaient compte de l'« affaire » au moment de son jugement par le biais de chroniqueurs judiciaires spécialisés. Depuis l'après-guerre, la place de ces chroniques n'a cessé de diminuer par rapport au suivi journalistique des enquêtes judiciaires[122], dépouillant le chroniqueur judiciaire traditionnel de « sa noblesse historique »[123]. Ces dernières sont majoritairement traitées par des grands reporters dont certains peuvent s'appeler ou être appeler parfois des « journalistes d'investigation ». Il en va de même dans des « affaires judiciaires » portant sur le champ médical mais, parfois, elles relèvent de la rubrique médicale. La progression de ces « affaires » doit probablement moins à une réalité constatée - les plaintes contre des médecins dans l'exercice de leurs fonctions, qui sont difficiles à répertorier, ne semblent pas, contrairement à une idée répandue, avoir particulièrement progressées d'après les « coups de sonde » qui ont été réalisés[124] - qu'à un changement de *doxa* en matière de responsabilité médicale auquel ont activement participé les journalistes. Des événements comme l'affaire dite « de Poitiers », qui a suscité dès la fin 1984 une médiatisation perçue comme inhabituelle pour un fait divers médical, a probablement aussi contribué dans les

---

l'environnement et des politiques dans la presse, Paris, GAPP-CNRS-Ministère de l'environnement, 1993, pp. 115-121.

[122] Pierre Truche, « Le juge et la presse », *Esprit*, n°4, mars-avril 1995, p. 8.

[123] Jean-Marc Théolleyre, « Le chroniqueur dans l'arène », in Henri Leclerc et Jean-Marc Théolleyre, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit*, Paris, CFPJ, 1996, p. 82. Sur ce point, voir aussi Pierre Truche, « Le juge et la presse », *art. cit.*, pp. 5-12 ; Nathalie Pinard et Edith Rémond, *Le guide du reporter dans Le Monde judiciaire*, Bordeaux, IUT de journalisme de Bordeaux-France 3 Aquitaine, 1995, pp. 63-65.

[124] Dominique Thouvenin : *La responsabilité médicale. Analyse des données statistiques disponibles et des arrêts rendus par la Cour de cassation et le Conseil d'Etat de 1984 à 1992*, Paris, ANDEM, mars 1994.

rédactions, notamment dans les agences de presse, à suivre plus régulièrement ce genre de « fait divers médical » autrefois peu visible médiatiquement.

> « L'affaire Diallo-Archambaud qui était vraiment sur fond de 'Sept morts sur ordonnance' [N.D.T. : titre d'un film célèbre] avec, bon, le règlement de comptes, on n'a jamais su d'ailleurs vraiment ce qu'il s'était passé. Mais, à partir de là, mais ça avait démarré un petit peu avant, on recevait dans les dépêches *AFP* tous les jours, une dépêche nous disant 'un mort lié à...', 'un enfant est mort, etc.'. Et il a fallu là, moi j'ai commencé à être très mal à l'aise par rapport à ça parce que, je veux dire, la mort sur la table d'opération liée au risque anesthésique, c'est tous les jours. Il y a, je crois, 10 000 morts dont tous ne peuvent pas être évités en plus mais certains pourraient l'être oui effectivement par les salles de réveil partout, les bonnes formations des anesthésistes, enfin je ne sais pas tout un tas de choses mais on a commencé à nous faire traiter ça mais en rubrique judiciaro-médicale quoi. Parce que les gens portaient plainte. » *(Entretien avec un ancien journaliste spécialisé, 1995)*

Les différents épisodes de cette affaire ont ainsi été abondamment couverts, ce qui était à l'époque inédit notamment pour *Le Monde*[125] qui avait chargé l'un de ses nouveaux journalistes médicaux recruté par Claudine Escoffier-Lambiotte. La nouveauté de la chose suscita la critique de certains de ses confrères, y compris à l'intérieur même du journal. « Cela m'aurait horripilé de devoir foncer à Poitiers [parlant de l'« affaire » de Poitiers] pour faire du fouille merde comme j'appelle ça »[126], explique une journaliste médicale. Quel que soit le type de journaliste qui assure le traitement de ces « faits divers médicaux », cette « judiciarisation » relative de l'information médicale dans les titres de presse écrite nationale est manifeste et s'est progressivement développée tout au long des années 80 et 90. « On était dans les infos où tous les repères s'envolaient : les bavures médicales,

---

[125] *Le Monde* a consacré au cours du premier trimestre de l'année 1985 quatre fois sa « une » au sujet. A deux reprises, l'annonce de première page portait sur l'enquête judiciaire (« Le Pr Mériel inculpé d'homicide involontaire », 26 janvier ; « Le rapport des policiers retient l'hypothèse de la culpabilité du Dr Diallo », 20 mars), les deux autres « unes » étant consacrées à un reportage sur place (« Poitiers, 'ville folle' », 2 mars) et aux activités de l'un des protagonistes (« Le Dr Diallo exercera prochainement au centre hospitalier de Parthenay », 17 mars).

[126] Entretien avec une journaliste de la presse quotidienne nationale réalisé par Patrick Champagne, 1993.

les accidents d'anesthésie, affaire de Poitiers, risque thérapeutique »[127], explique un journaliste spécialisé qui a débuté dans un quotidien dans la seconde moitié des années 80.

Mais, ce sont à travers d'autres « affaires » mêlant des intérêts économiques, scientifiques et surtout politiques que se manifeste plus ostensiblement ce nouveau régime de l'information médicale. L'« affaire Gallo- Montagnier » est un bel exemple du changement progressif de dimension. Elle était à l'origine une discussion scientifique portant sur la découverte du virus du sida avant de devenir une « affaire » d'ordre économique - dont l'enjeu était la part des profits financiers tirée par chacune des parties - et politique engageant des discussions au sommet des Etats français et américain. Elle a fait l'objet d'une grande concurrence entre journalistes (les « pro-Gallo » et les « pro-Montagnier » comme on le disait dans le milieu des journalistes médicaux) et entre médias, en France comme aux Etats-Unis, à tel point que des procès ont eu lieu entre journalistes et scientifiques sur ce sujet. Les affaires récentes de santé publique comme le « scandale du sang contaminé », l'« affaire de l'amiante », de la « vache folle » sont encore plus emblématiques du double mouvement de politisation et de « judiciarisation » d'une information médicale qui devient du même coup de plus en plus concurrentielle. Les enquêtes judiciaires classiques (annonces exclusives de mises en examen, de plaintes, de perquisitions, divulgations de pièces du dossier, déclarations à la presse, etc.) et, comme dans le cas du « scandale du sang », l'existence de rapports administratifs (voire de pré-rapports) commandés sur des sujets sensibles, se prêtent particulièrement bien à cette course au *scoop*

---

[127] Propos d'un ancien journaliste médical de la télévision extraits d'un colloque à la Cité des

ou à cette concurrence pour « être le premier ». Paradoxalement, dans ces cas-là, ce journalisme médical d'humeur « anti-institutionnelle » (ces journalistes sont souvent contre les « mandarins ») s'appuie moins, pour critiquer certaines structures publiques et leurs tutelles politiques, sur un travail d'enquête journalistique que sur des reprises d'enquêtes administratives garanties par l'Etat et diffusées à certains journalistes en « avant-première » par le biais de relations. Ainsi, les rapports de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), voués à l'origine à rester internes, sont rendus publics et reçoivent une publicité médiatique plus importante à partir de la fin des années 1980 et du début des années 1990. Mais plus largement, nombre de rapports administratifs sont l'objet d'une concurrence pour la priorité - et aussi d'une lutte d'interprétations sur le sens à leur donner - entre quotidiens et entre quotidiens et hebdomadaires.

Le « scandale du sang contaminé » est un cas singulier au sens où de multiples enquêtes administratives, qui ne devaient pas toujours être rendues publiques, sont en rapport avec les contaminations post-transfusionnelles. Chronologiquement, quelques journalistes se sont fait l'écho (mais faiblement) d'une enquête de l'IGAS sur la tarification du sang en avril 1991 avant le déclenchement de l'« affaire du sang ». D'autres, dont la commande est fortement liée à la médiatisation des contaminations post-transfusionnelles, ont souvent donné lieu à des *scoops* journalistiques pour un hebdomadaire (*L'Evénement du Jeudi*) ou des quotidiens (*Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*) et, dans tous les cas, à une large couverture de la presse : le « rapport Lucas » portant sur la contamination des hémophiles français en 1985 rendu public en septembre 1991, le « rapport Vachey » de l'Inspection générale des finances (IGF) concernant les problèmes financiers de la Fondation nationale de la transfusion sanguine (FNTS) dont des extraits paraissent dans la presse le 24 octobre 1991, le rapport conjoint de l'IGAS et de l'IGSJ (Inspection générale des services judiciaires) sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire, commandé à la suite d'une série d'articles du *Monde* sur le sujet, qui paraît en novembre 1992, le rapport de la Cour des comptes sur « les comptes et la gestion de la FNTS » rendu public par la presse le 6 octobre 1994, le rapport du Haut comité de la santé publique, dont une partie est consacrée aux produits dérivés du sang, qui fait l'objet de commentaires en avril 1995. On peut ajouter trois rapports, deux datant respectivement de 1985 et un de 1980 « sortis » par *Le Monde* : le premier produit par l'IGAS est cité dans l'édition du quotidien du 15 octobre 1991 qui estime qu'il « met en lumière de graves irrégularités dans la gestion financière du CNTS : au lieu d'avoir servi à financer des programmes de recherche, les bénéfices provenant de l'importation des fractions coagulantes avaient été 'utilisés à d'autres fins' » ; le second rédigé par le Pr Jacques Ruffié, président du Conseil d'administration du CNTS, remis au secrétaire d'Etat à la Santé en avril 1985, « ressorti » par *Le Monde* en 1991 (8 octobre), portait sur « la transfusion sanguine et les dérivés sanguins » tandis que le

---

sciences et de l'industrie à la Villette intitulé « les journalistes scientifiques sont-ils manipulés ? » (19 novembre 1992).

troisième de l'IGAS, qui « avait fait état de décès dus à la mauvaise qualité des produits sanguins », est publié le 17 décembre 1991.

La concurrence s'exerce essentiellement entre les plus politiques des médias de presse écrite, notamment *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro* et les newsmagazines. La capacité à « sortir » avant les autres des rapports publics, des documents figurant ou non dans des dossiers d'instruction et de bénéficier de déclarations exclusives repose sur la mise en place, au fil des années, d'un réseau d'informateurs en position de « fuiter » dans la presse. C'est souvent la forme, la présentation des articles et des reportages qui laissent penser à une « investigation », ce dont les journalistes ne sont d'ailleurs pas dupes : « On se dit merde, on savait tous que tel rapport allait sortir et badaboum ils [parlant des journalistes médicaux du *Monde*] l'avaient avant tout le monde. Bon il n'y a pas de mérites journalistiques quand... C'est comme D [nom d'un hebdomadaire] hein, on file un truc : ah bon... Il publie »[128]. Comme le dit un journaliste spécialisé d'un quotidien national, « tout dépend de l'enveloppe »[129]. Les journalistes jouent en effet souvent sur les mots ou les expressions qui pourraient faire croire à une investigation poussée : « un document inédit », « une note que s'est procuré N [nom d'un quotidien parisien] », « nouveaux documents sur l'affaire du sang contaminé », « nouvelles pièces au dossier »[130], etc. Ainsi, il est plus valorisant de donner des extraits d'un document interne alors que l'information était publique dans des quotidiens étrangers.

---

[128] Entretien, 1992.

[129] Entretien, 1992.

[130] Ces extraits sont tirés d'articles du *Monde* mais pourrait l'être d'autres journaux.

> Un médecin spécialiste du sida[131] illustre cette prime donnée à l'« exclusivité » à travers son récit d'une discussion avec un journaliste : « Je lui ai dit : c'est infiniment plus intéressant de savoir que cette information là est publique, elle est dans le journal [il s'agit d'un quotidien américain], ça te donne une analyse beaucoup plus sérieuse que si tu cites un document secret. Mais le fait que c'était un compte rendu interne, ça lui donnait une valeur particulière alors que l'information elle-même était totalement transparente mais ça lui permettait de faire croire qu'il y a eu quelque chose de caché que lui a réussi à révéler ».

L'idéal professionnel du journalisme d'investigation

Le mot « enquête » est tellement utilisé pour présenter le travail journalistique, que quelques coups de téléphone et la construction d'un reportage en quelques heures suffisent pour que les présentateurs des journaux télévisés ou radiodiffusés annoncent : « une enquête de... ». Dans les « affaires » médicales (comme dans la plupart de celles qui rythment l'activité journalistique), l'investigation, qui impliquait à l'origine d'enquêter sur un sujet pendant plusieurs semaines, plusieurs mois voire plusieurs années (cf., par exemple, la figure emblématique du journaliste Joseph Pulitzer dont le nom est celui d'un prix très recherché aux Etats-Unis et qui récompense un long travail d'enquête) est en fait très rare. Elle constitue davantage un idéal professionnel qu'une réalité. Le travail d'Anne-Marie Casteret, présentée comme la journaliste qui a « sorti » le « scandale du sang contaminé », est décalé par rapport aux conditions de production ordinaire du travail journalistique. Cette journaliste spécialisée s'est investie, à un moment donné, dans une longue enquête, coûteuse à tous les sens du terme et sans résultats garantis. Les conditions de production des journalistes spécialisés des médias omnibus nationaux, surtout à la télévision (« Ce n'est pas dans la logique de la télévision de mettre quelqu'un à temps complet sur un dossier », explique

---

[131] Entretien, 1994.

par exemple une journaliste spécialisée[132]), les empêchent *a priori* de réaliser ce travail comme eux-mêmes ou leurs dirigeants[133] le reconnaissent.

> « Moi, je vais vous dire très honnêtement, moi, en ce qui me concerne, je ne m'étais pas penchée sur le dossier de la transfusion et des hémophiles, je n'avais pas enquêté là-dessus donc je ne vais vous raconter d'histoire. Je n'avais pas fait d'enquête personnellement là-dessus parce que je ne fais pas de journalisme d'investigation au sens complet du terme. Il ne s'agit pas qu'on lâche toute l'actualité pour se mettre sur un dossier, on ne le lâche pas pendant trois semaines un mois, on ne peut pas faire ça ici parce que c'est... Et je suis seule à tenir cette rubrique, il y a des infos qui couvrent absolument tous les secteurs de la médecine, je dois les...je dois y répondre. » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'une radio périphérique, 1995)*

C'est pourquoi, les enquêtes journalistiques, qui ont contribué à faire émerger des « affaires » dans la presse, ne sont pas forcément réalisées par des journalistes spécialistes du champ couvert mais par une dizaine, tout au plus, de journalistes parisiens. Le cas d'Anne-Marie Casteret est donc relativement inédit. Cet investissement doit probablement beaucoup à son parcours professionnel dans les années 80. Comme on l'a vu, elle avait eu à traiter de la question des contaminations post-transfusionnelles au moment des faits (1983-1985) alors qu'elle travaillait au *Quotidien du Médecin*, puis au *Matin de Paris*. Quelques années après, elle a le sentiment, avec quelques-uns de ses confrères en activité à cette époque, que « les journalistes ont été totalement désinformés entre 1983 et 1985 »[134]. Elle bénéficiait donc d'un acquis professionnel sur cette question doublé d'une forte conviction rétrospective d'avoir été « manipulée »[135] par plusieurs médecins (notamment des spécialistes de la transfusion) de l'époque, ce qui était au principe d'un sentiment de culpabilisation (« je m'en veux », dit-

---

[132] Entretien avec une journaliste spécialisée de la télévision, 1995.

[133] Un avocat, qui a plaidé dans les deux procès portant sur la contamination d'hémophiles français, nous rapportait une rencontre avec un dirigeant d'une radio périphérique qui lui a dit : « On n'a pas les moyens de faire de l'investigation ».

[134] Entretien d'Anne-Marie Casteret publié dans un ouvrage de Nathalie Pinard et Edith Rémond : *Le guide du reporter dans Le Monde judiciaire*, *op. cit.*, pp. 83-85.

elle[136]) qui, en fait, était partagé par beaucoup d'autres journalistes spécialisés. Bouleversée par ces contaminations et indignée par les conditions dans lesquelles elles se sont produites, elle a enquêté pendant près trois ans sur le drame de la contamination des hémophiles, sa rencontre avec Jean Péron-Garvanoff, président de l'Association des polytransfusés, qui lui avait fait part de « sa » version du dossier ayant joué, selon ses propres déclarations, un rôle dans son engagement dans l'affaire.

Ce travail d'enquête, d'une durée exceptionnelle dans le journalisme actuel, doit sans doute beaucoup à la situation professionnelle singulière de cette journaliste et à un fort investissement personnel de sa part, peu fréquent en général. Contrairement à de nombreux rubricards de la presse parisienne, elle n'est pas restée très longtemps dans les médias dans lesquels elle exerçait, passant après *Le Matin de Paris* en 1986 à *L'Express*, à *Que Choisir* et à *L'Evénement du Jeudi*. Dès le début de sa carrière, elle a la réputation d'« aimer faire chier le monde »[137], comme le dit ironiquement un de ses confrères (précisons que, dans le journalisme, une telle expression n'est pas toujours insultante et ne l'est pas ici), et lance dans la première moitié des années 80, avec Franck Nouchi, aujourd'hui au *Monde*, un journal médical indépendant des industries pharmaceutiques qui devra s'arrêter rapidement. A la fin des années 80, elle occupe donc la position marginale de pigiste, travaillant pour plusieurs médias et ne suivant guère les activités traditionnelles des journalistes médicaux des grands

---

[135] Entretien, 1992.

[136] Entretien, 1992.

[137] Entretien de Patrick Champagne avec un journaliste spécialisé, 1993.

médias nationaux. Bref, elle apparaît alors, aux yeux des rubricards installés, comme « quelqu'un qui n'était pas vraiment du sérail »[138].

> « J'ai changé beaucoup de journaux et j'ai eu un acquis de journal en journal (...) J'ai accumulé les documents, ça m'a pris tellement de temps (...) Je prenais beaucoup de week-end parce que c'était le seul moment... C'est difficile une enquête comme ça parce qu'il faut des heures pour comprendre des trucs (...) J'allais voir des gens et, tous les rendez-vous que j'avais, c'était le week-end. Donc ici [parlant de *L'Evénement du Jeudi* où elle travaillait à l'époque], je faisais des papiers qu'on me demandait. Parce qu'on ne peut pas travailler une heure sur cette affaire et se remettre à autre chose. » *(Entretien avec Anne-Marie Casteret, 1992)*

Mais, si l'émergence et le développement des « affaires » du sida (voire d'autres « événements sida ») mettent en exergue les transformations dans les modes de traitement de l'information médicale dans les années 80 et 90, ils sont aussi utiles pour comprendre les changements de la structure du sous-champ des journalistes médicaux qui expliquent en partie la forme prise par le « scandale du sang contaminé ». L'état de cette structure au début des années 90 a été comparé avec celui du début des années 80, c'est-à-dire au moment où apparaît le sida. Ces deux états du sous-espace du journalisme médical se dégagent à travers la comparaison de l'affaire du vaccin anti-hépatite B, qui émerge en 1983, avec le « scandale du sang contaminé ». Elle permet de mieux rendre compte de l'émergence et du développement de ce « scandale » qui constitue un moment où se cristallisent des conflits très forts au sein de cet espace de production journalistique.

---

[138] Entretien avec une journaliste spécialisée, 1995.

3. Les transformations de la structure du sous-champ des journalistes médicaux à travers deux « affaires » du sida (1983-199...)

Le journalisme médical, tel qu'il est pratiqué dans les médias omnibus nationaux au début des années 80, se caractérise par une très faible autonomie à l'égard du champ médical, tout donnant à penser qu'aujourd'hui une « polémique » similaire à celle du vaccin anti-hépatite B aurait certainement beaucoup plus d'écho médiatique qu'elle n'en a eu alors. Le rapport à l'information médicale des journalistes spécialisés de l'époque explique en grande partie la forme singulière prise par cette « affaire ». Si l'événement s'est imposé, comme on l'a vu (première partie, chapitre 2), il reste qu'il fut rapidement contesté, y compris par certains journalistes. Et pour que l'affaire soit rapidement arrêtée, il a suffi que plusieurs médecins réputés, dont ceux de l'Institut Pasteur (notamment le directeur de l'Institut Pasteur Fondation et ancien prix Nobel, François Jacob), estiment qu'il n'y avait pas là matière à « scandale ». Il est vrai qu'à la différence du « scandale du sang contaminé » qui éclatera plus tard, non seulement il n'y eu aucun cas déclaré de transmission mais plusieurs travaux d'experts purent, en outre, mettre rapidement hors de cause le vaccin contre l'hépatite B dans la transmission du sida.

Cette « affaire » apparut néanmoins à l'époque comme relativement inédite en ce sens que le traitement de l'information médicale faisait rarement l'objet d'« affaires » et les exemples de ce genre (la thalidomide, le Talc Morange) étaient souvent anciens et apparaissaient comme des exceptions. Il reste que son traitement médiatique relèvait quasi exclusivement du régime de l'information institutionnelle traditionnelle qui a été décrit précédemment. Les médias rendaient

compte des activités du champ médical et, lorsque certains traitaient de conflits internes, ils s'efforçaient d'être, selon la rhétorique journalistique, les plus « objectifs » en exposant les principaux points de vue.

> « A l'époque, les papiers dans la presse, c'étaient des papiers positifs : on a découvert ça, on a fait ci ou alors des papiers rétrospectifs - le scandale du distilbène - et encore, même ça, c'était limite hein. On était à une époque très binaire. Une découverte, un truc, un papier de vulgarisation. » *(Entretien avec un journaliste médical d'un quotidien national, 1994)*

> « Il y a une certaine information mais elle est cadrée, canalisée par les gens qui vont la donner c'est-à-dire par les milieux scientifiques et médicaux, surtout médicaux (...) Voyez la médiatisation, à cette époque-là, c'est ça l'atmosphère. » *(Entretien avec une journaliste, grand reporter dans un hebdomadaire, 1994)*

L'affaire du vaccin anti-hépatite B (1983) : les prémisses et les échecs d'une information médicale « critique »

L'exemple du traitement très prudent du *Nouvel Observateur* dans la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B montre comment les informations à propos de la santé publique chahutent encore les pratiques habituelles des journalistes. Parce qu'elles touchent parfois à la santé des populations et qu'elles peuvent engendrer des peurs, les informations médicales sont, depuis longtemps, un type d'informations délicat à gérer pour les journalistes. La plupart d'entre eux, hormis quelques exceptions, sont très circonspects dans leur manière de rendre compte du problème en dépit des « interrogations » dont ils font part. Comme le dit un journaliste spécialisé, la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B est majoritairement « vécue comme une agression »[139] par le fabricant (IPP) mais aussi par le petit milieu politico-scientifique concerné (administration de la santé, Institut Pasteur Fondation, médecins hospitaliers, chercheurs, etc.). Il est alors très rare que des journalistes interviennent dans un débat scientifique, les autorités médicales jugeant qu'il doit avoir lieu parmi les pairs et non dans les

médias. On leur disait en substance résume un journaliste spécialisé[140] : « Mais vous nous agressez, vous posez des questions qui ne sont pas de votre ressort hein. Vous êtes des gamins, vous n'avez pas à venir nous ennuyer. Laissez les grandes personnes... ». L'information médicale est largement une information garantie par les instances médicales officielles. C'est donc cet état des rapports de force qui explique la position prudente de la plupart des journalistes qui traitent de cette « affaire ».

> « [Evoquant cette époque] On a un problème avec les milieux scientifiques qui nous reprochent de vulgariser depuis des années (...) Et en vulgarisant, vous allez déformer les choses. Je dis : vulgarisez vous-mêmes. Ah bah non, on n'est pas là pour ça, ce n'est pas notre boulot... En fait, ils ne veulent pas de la vulgarisation. Les milieux scientifiques ne sont pas du tout comme aujourd'hui, ils ne veulent pas de la médiatisation (...) C'est quand même une atmosphère donc la médiatisation est difficile pour nous parce qu'il y a un refus disons psychologique des médecins d'être médiatisé et puis aussi parce qu'il y a les hôpitaux, l'Assistance publique qui fait un barrage formidable. On ne peut pas mettre les pieds dans un hôpital quand on est journaliste. Il faut une autorisation du directeur de la santé, de l'Assistance publique, de je ne sais pas quoi et encore on ne l'a pas (...) Il y a deux endroits où on ne peut pas mettre les pieds, c'est à la Défense nationale et à l'Assistance publique. Comme à ce moment-là, moi je fais les deux, je suis accréditée Défense (...) C'est même plus difficile de parler des problèmes médicaux que des problèmes de défense. » *(Entretien avec une journaliste, grand reporter dans un newsmagazine, 1994)*

La plupart des journalistes spécialisés ont également un intérêt professionnel à maintenir des relations de « confiance » avec leurs principales sources et, par ailleurs, la production du discours journalistique dans cette « affaire » est liée aux réseaux de connaissance de responsables ou journalistes. Certains entretiennent des relations amicales avec des dirigeants de l'Institut Pasteur. C'est le cas en l'espèce d'un média dont un des rédacteurs fait relire avant publication un de ses articles par un médecin réputé et « ami du journal »[141] qui joue le rôle de « censeur ». La seconde caractéristique du journalisme médical à l'époque tient à

---

[139] Entretien avec un journaliste médical, 1994.

[140] Entretien, 1994.

[141] Propos *off* d'un journaliste volontairement anonymisés.

la logique de fonctionnement non concurrentielle de ce sous-espace de production. L'information médicale est alors relativement contrôlée par un petit groupe de journalistes spécialisés dans les principaux quotidiens et hebdomadaires nationaux. C'est donc très logiquement que l'« affaire », à l'exception de *Libération* au début parce que le spécialiste est parti en vacances à l'étranger, est essentiellement traitée par eux. « Malgré des traitements différents (...) il n'y avait pas de concurrence nocive entre nous »[142], se rappelle un journaliste spécialisé.

Mais, au-delà de ce faible degré d'autonomie à l'égard des sources et de cette non-concurrence, c'est l'état de la structure du sous-espace du journalisme médical qu'il est important de préciser. Celle-ci se caractérise d'abord par la position qu'y occupe la rubrique médicale du *Monde*. Elle exerce une sorte de « magistère » dans cet univers qui doit beaucoup, on l'a vu, au travail de sa responsable. Elle incarne une vulgarisation médicale de haut niveau s'appuyant sur les productions des revues scientifiques mais aussi sur un capital de relations et de connaissances très élevé. *Le Figaro* est également très proche sous ce rapport : il publie régulièrement des articles de sommités médicales, les journalistes spécialisées quand ils sont docteurs, font précéder, comme Claudine Escoffier-Lambiotte, leur nom de la signature « docteur », etc. Comme le notait justement Michaël Pollak à propos du traitement du sida, les deux journaux « concentrent leurs informations sur l'interprétation de nouvelles médicales »[143].

Le Monde et *Le Figaro* s'opposent sous ce rapport à des titres de la presse dite « de gauche » comme *Libération*, *Le Matin de Paris* et *Le Nouvel Observateur* dans lesquels, par exemple, le sida est traité moins sous son aspect médical que comme « phénomène de

---

[142] Entretien avec un journaliste médical, 1993.

[143] Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida. La sociologie d'une épidémie*, *op. cit.*, p. 145.

> société ». Il apparaît souvent dans les pages « Modes de vie » de *Libération*, « Société » du *Matin de Paris* et « Notre époque » du *Nouvel Observateur*. S'oppose en fait une vulgarisation médicale traditionnelle, de haut niveau plus technique et spécialisée et une vulgarisation plus « grand public » au sein de laquelle il faudrait établir des distinctions entre les trois médias cités et d'autres avec des lectorats plus populaires (*Paris Match*, *Le Parisien*, etc.). « [Parlant de Claudine Escoffier-Lambiotte, journaliste au *Monde*] Elle faisait des articles pour les médecins dans *Le Monde*. G [nom d'un rubricard d'un newsmagazine], il faisait des papiers médicaux pour le grand public, ce n'est pas la même chose (...) La vulgarisation considérait le fait médical non pas comme un fait technique mais comme un fait de société. C'est celle-là qu'on a voulu faire », explique une journaliste généraliste d'un newsmagazine[144].

La spécificité du *Monde* est cependant de rester relativement en marge des autres journalistes spécialisés qui se connaissent pour la plupart et entretiennent des relations professionnelles anciennes, parfois dans le cadre de l'Association nationale des journalistes d'information médicale (ANJIM). La seconde propriété de cette structure est la faible concurrence entre journalistes et notamment entre ceux de *Libération* et du *Monde*. Jean-Yves Nau, alors jeune journaliste spécialisé au *Monde*, connaît bien plusieurs journalistes de *Libération*, et entretient des relations amicales avec son homologue Eric Conan. Dans le cadre de cette « affaire », il est même arrivé que ce journaliste du *Monde* et ses confrères de *Libération* se consultent avant quelques publications, situation très improbable aujourd'hui compte tenu de la concurrence qui caractérise désormais les relations entre les journalistes médicaux de ces deux quotidiens.

> Jean-Yves Nau avait travaillé dans les années 70 comme correspondant pour *Libération* et connaissait alors plusieurs membres de la rédaction avec lesquels ils avaient des échanges réguliers. Bénéficiant d'une certaine sympathie et aussi d'une compétence spécifique reconnue sur l'information médicale, le fait qu'il ait publié un premier article sur la « polémique » (26 et 27 juin 1983)[145] renforçait probablement la valeur journalistique du

---

[144] Entretien, 1994.

[145] Il faut rappeler pour faciliter la lecture de ce paragraphe - pour le rappel des faits, on peut se reporter à la première partie - que le problème devient l'objet d'une « polémique » et est constitué en événement par *Le Monde* qui titre dans son édition de dimanche-lundi 26 et 27 juin 1983, en pages intérieures, « Polémiques autour du vaccin contre l'hépatite B », et surtout par *Libération* qui en fait sa « une » le lundi. En surtitre, celui-ci parle d'« irrégularités dans la commercialisation du vaccin contre l'hépatite » et titre de manière provocante « l'Institut Pasteur malade du 'cancer gay' ». Dans son « chapeau », le quotidien explique que l'« Institut Pasteur production (IPP) a misé son avenir sur la commercialisation du vaccin de l'hépatite virale en prenant le risque que

> sujet pour les journalistes de *Libération* qui s'apprêtaient à publier eux aussi sur ce thème (27 juin 1983) : « Moi les relations que j'avais avec X [nom du quotidien], c'était 'bon ben si Y [nom d'un journaliste du *Monde*] le sait et en fait un papier, ça crédibilise le truc'. Comme les sources devaient être à peu près toujours être les mêmes, chacun se renforçait (...) J'étais à la fois L [nom d'un quotidien], j'étais technique et tout, on me connaissait. Donc, en gros, c'était sûr, on pouvait y aller »[146].

Une autre propriété structurelle est le faible poids de la télévision. La « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B n'a pas fait l'objet d'un traitement télévisuel important par rapport aux principaux supports de la presse quotidienne nationale. Seul un journaliste spécialisé de la première chaîne a repris l'information du quotidien *Libération* daté du 27 juin 1983. Après la diffusion d'une interview avec le docteur Yves Garnier, président d'IPP qui réplique aux accusations de *Libération*, il répond en plateau aux questions de la présentatrice du journal. Le soir, *TF1* diffuse un autre reportage du même journaliste dans lequel est interviewé un médecin, qui faisait partie de l'équipe de l'Institut de virologie de Tours ayant découvert le vaccin contre l'hépatite B. Le poids fonctionnel des trois chaînes de télévision à l'époque n'est donc pas comparable avec celui de la seconde moitié des années 80 et du début des années 90. Les trois chaînes existantes sont d'abord toutes publiques et la concurrence, si elle existe, demeure beaucoup moins forte, surtout à propos d'un type d'information encore considéré comme mineur. Mais le poids des chaînes dans la constitution de l'événement est particulièrement faible dans le cas de la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B parce qu'elle n'est pas un événement « pour la télévision ». Il est difficile à traiter en images car il est technique. Il s'agit en plus d'un risque

---

son plasma, acheté aux USA, soit contaminé par l'agent du SIDA. Pendant un an, IPP a caché à ses partenaires européens la présence de plasma américain dans ses vaccins ».

[146] Entretien avec un journaliste d'un quotidien national, 1994.

de santé publique purement théorique, qu'il n'y a pas de cas constatés, de personnes décédées et donc aucun malade à faire témoigner.

Une rupture dans le traitement de l'information médicale

La troisième spécificité plus importante de la structure du sous-champ des journalistes médicaux tient à une opposition de « générations » qui est très visible dans l'affaire du vaccin anti-hépatite B. Il y a d'une part ceux qui ont débuté dans le journalisme dans l'immédiat après-guerre ou au cours des années 50/60, c'est-à-dire dont l'âge se situe alors environ dans la tranche 40/60 ans. Ils ont une certaine expérience de l'actualité médicale et ont été en charge de la rubrique un peu « par hasard », comme le dit l'un d'eux, ou ont suivi des études de médecine. Liés à des médias « populaires » (Charles Dauzats au *Parisien* et Pierre Bourget à *TF1* par exemple) ou « de qualité » (Marie-Ange d'Adler au *Matin*, le docteur Monique Vigy au *Figaro*, Madeleine Franck au *Point* par exemple), ils incarnent comme on l'a vu - à des degrés divers bien évidemment - un rapport largement positif à l'univers médical qui correspond à celui qui est dominant de l'après-guerre jusqu'aux années 80.

> « Il y avait une chose qu'on mettait au premier plan et ça je... Moi je l'ai fait pendant quarante ans d'exercice régulier de ma profession de dire que, premièrement, l'information médicale ne peut être que positive, ne peut apporter que des choses positives même sous forme d'espoirs ou de développement à venir. Et puis, deuxièmement, notre métier, c'est de parler...on touche un public eh bien c'est de parler des maladies les plus courantes, les plus répandues. » *(Entretien avec un journaliste médical à la retraite, alors à la télévision, 1995)*

A ces générations, s'oppose celle qui est composée par de jeunes journalistes, qui sont à l'époque âgés d'une trentaine d'années ou un peu moins, et qui ont fait pour certains des études de médecine. Aucun d'entre eux n'est journaliste de formation. Jean-Yves Nau et Eric Conan sont déjà à l'époque dans des médias « grand public », respectivement *Le Monde* et *Libération*. Le premier a commencé

sa carrière professionnelle comme enseignant et a suivi des études de médecine à Tours. Il ne les avait pas complètement achevées quand il est entré au *Monde* en 1980. Passionné par la presse, il collabore à la *République du Centre* à Tours, où il habite, et assure des correspondances pour *Libération* dans les années 70 sous un pseudonyme. Eric Conan travaille comme assistant de direction à l'Assistance publique de Paris - après avoir fait l'école des directeurs d'hôpitaux (Ecole nationale de la santé publique) - lorsqu'il est recruté à *Libération* en 1981 lors du lancement de la nouvelle formule du journal. Les deux autres journalistes de cette génération amenés à traiter de l'« affaire », qui intégreront plus tard des titres de la presse d'information générale et seront très présents dans le traitement de l'affaire du sang contaminé, sont alors plus marginaux : Franck Nouchi est un jeune pigiste du groupe de Claude Perdriel (*Nouvel Observateur*, *Sciences et Avenir*) et dans des titres de la presse médicale, tandis qu'Anne-Marie Casteret est employée par *Le Quotidien du Médecin*. Ils ne se connaissent encore d'ailleurs pas tous mais, outre leur âge, ils partagent des options politiques - ils sont plutôt « de gauche » - et des conceptions de l'information médicale relativement proches. Elles se situent en rupture avec un journalisme médical qui, selon eux, même s'ils ne le disent alors pas tous , « qui ronronnait » ou était jugé « corporatiste »[147].

L'affaire du vaccin anti-hépatite B marque les prémisses de l'émergence d'une conception du journalisme médical moins strictement médicale et plus « polémique », qui deviendra très présente à la fin des années 80 et surtout au début des années 90. D'humeur « anti-institutionnelle », ces jeunes journalistes

---

[147] Entretien avec un journaliste spécialisé, 1996.

médicaux apparaissent comme des hétérodoxes (« on agissait en francs-tireurs », dit l'un d'eux[148]) devenant les alliés objectifs de certains « dominés » dans les institutions politiques et médicales.

> « C'était anti-institutionnel tout azimut parce que... C'était contre les institutions conservatrices classiques c'est évident mais c'était aussi contre le conservatisme de gauche sur ces questions-là (...) Vous pouvez peut-être retrouver des éditos où je défendais l'Ordre des médecins alors, qu'à l'époque, c'était encore sa suppression[149]. Bon donc c'était...c'était une certaine liberté de ton. Je crois donc que c'est difficile de dire que c'était anti-ceci, anti-cela. C'était une liberté de ton qui prenait à rebrousse-poil un peu tout le monde quoi (...) La période, c'est que les institutions elles-mêmes étaient divisées, clivées. Dans tout le débat sur l'hôpital ou la médecine de ville, on trouvait des soutiens ou des gens intéressants dans les institutions qui, elles-mêmes, se battaient contre leurs institutions. Mais que ça soit dans les syndicats médicaux, qu'à la Direction des hôpitaux, qu'à la Direction de la santé. » *(Entretien avec Eric Conan, journaliste à* Libération*, 1996)*

C'est particulièrement vrai dans le cas du sida où, dès 1983, ils ont entretenu par affinités d'habitus des relations amicales avec les quelques médecins spécialisés qui occupaient des positions marginales dans leur propre champ d'activité. Ces jeunes journalistes sont donc très vite sensibles, pour des raisons qui pouvaient être différentes, à l'arrivée de cette nouvelle pathologie et aux problèmes de contamination sanguine qu'elle posait. Jean-Yves Nau au *Monde* est « dans une situation privilégiée », comme il le dit lui-même, pour observer ces questions (notamment celle du vaccin Hevac B) compte tenu de ses compétences en virologie et des relations amicales qu'il entretient avec de nombreux spécialistes. Originaire de la région tourangelle où il réside, il avait travaillé avec l'équipe du professeur Maupas, qui a participé à la mise au point du vaccin contre l'hépatite B. Eric Conan à *Libération*, Anne-Marie Casteret et Franck Nouchi, dans la presse médicale, avaient été amenés à traiter du sida - à la demande de leurs rédacteurs en chef ou à la suite de dépêches d'agences - et pensaient qu'ils

---

[148] Entretien avec un journaliste spécialisé, 1996.

avaient affaire là à « des problèmes de sécurité sanitaire importants »[150]. Mais ils sont pris entre leur conception « critique » du journalisme médical et les réactions vives qu'ils suscitent alors dans deux fractions au moins du champ médical : l'Institut Pasteur Production à propos du vaccin anti-hépatite B et les autorités de la transfusion quand ils évoquaient le problème des risques de contamination chez les hémophiles notamment. Ces expériences du printemps 1983 n'ont pas peu contribuer, quelques années plus tard, à les faire redoubler de prudence dans leurs articles sur ces mêmes questions.

> « Quand le premier papier est paru, Mme S [nom d'un médecin] m'avait appelé pour me traiter de criminel nazi (...) J'étais jeune dans le métier et l'engueulade de S m'avait estomaqué... Me faire traiter de criminel par quelqu'un qui avait travaillé à L [nom d'un hôpital parisien] comme moi, j'étais désemparé. » *(Entretien avec Franck Nouchi, 1993)*

> « J'ai fait un papier en mai 83 en disant, que le ministère le veuille ou non, y a quand même trois questions qu'il va falloir résoudre : celui des transfusions, celui des hémophiles et puis il y avait une autre histoire avec le vaccin anti-hépatite B. Et j'étais un peu agressive parce que je trouvais quand même qu'il fallait poser le problème. Moyennant quoi, 48 heures après, j'ai reçu un droit de réponse de E [professeur faisant autorité dans le milieu transfusionnel] en disant : ce papier, vous allez affoler tout le monde... Je me suis dit : peut-être que je me suis affolée pour rien. » *(Entretien avec Anne-Marie Casteret, 1992)*

Comme le précédent groupe, ils se disent soucieux d'éviter les « dérapages médiatiques » et sont dans des rapports d'étroite collaboration avec les fractions du champ médical qu'ils médiatisent. La relative prudence journalistique de ces nouveaux entrants dans la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B - Eric Conan est en vacances au début de l'« affaire » et ne va la traiter qu'à la fin - doit au moins autant à leur trajectoire scolaire (les études médicales pour trois d'entre eux) qu'à leur âge ou leur statut. Même s'ils pratiquent à des degrés divers le journalisme depuis quelques temps, ils sont encore dans une position où ils

---

[149] La suppression de l'Ordre des médecins était une des cent dix propositions de François Mitterrand lors de sa candidature à l'élection présidentielle de 1981.

[150] Entretien avec Franck Nouchi, alors pigiste au *Nouvel Observateur* et dans la presse médicale, 1994.

doivent faire leurs preuves dans le métier. Leur prudence doit aussi beaucoup à la définition dominante du journalisme médical bien qu'ils estiment probablement déjà que leur capital scolaire notamment les autorise à être plus subversifs que leurs « anciens ».

Entretien avec Jean-Yves Nau, journaliste médical au Monde*, 1994*

« En gros, pendant le printemps 1983, le problème, c'était de se dire : (...) est-ce que j'ai le droit de faire un papier sur ce type de problématique ? Est-ce que j'ai le droit ou pas ? Si je le fais, je risque de... Bon, il y aura des conséquences, bon ça sera... (...) Je m'en souviens assez bien : est-ce qu'on peut faire un papier pour dire qu'on a des doutes ?

- *Il y a un risque théorique...*

- Qu'il y a un risque théorique. Et ça, ça ne se faisait pas à l'époque, c'est-à-dire que les papiers, c'étaient toujours des papiers positifs (...) Je ne l'aurais pas fait je crois si je n'avais pas (...) cette compétence ou cette connaissance en virologie. Si je n'avais pas fait une partie de ma médecine dans ce secteur-là, je crois que je n'aurais jamais osé faire ça parce que c'était trop... Pour moi, je le vivais comme trop risqué, trop neuf quoi. Et puis, c'était L [quotidien national réputé] je veux dire, c'était...

- *Et puis finalement, vous aviez trois ans de maison.*

- Oui oui, c'était pour moi pas simple quoi (...) Je me disais : si ça se trouve, je me plante et, si je me plante, je me plante bien parce que je vais apparaître comme un journaliste... Pour moi, vous voyez marginal quoi, un journaliste qui va remuer la merde et tout alors qu'il n'y a pas de problème et tout ça (...) Ah oui parce qu'en plus, le problème, c'est que le vaccin, dire qu'il était mité, ça voulait dire arrêter les vaccinations (...) Ce n'était pas un médicament rigolo quoi. Ce n'est pas de l'aspirine qu'on aurait pu remplacer par autre chose. »

Cette conception de l'information médicale suscite à *Libération* et au *Monde* des critiques de la part des médias dits « populaires » : tout se passe comme si les journalistes de ces médias, qui se sentent peu considérés par leurs confrères, saisissaient l'occasion, à travers cette « affaire », de retourner contre les médias « sérieux » des critiques (comme le « sensationnalisme ») que ces derniers ont l'habitude de faire à leur encontre. Dans l'espace des prises de position[151], il y a,

---

[151] L'espace des prises de position se structure aussi dans cette affaire autour d'une autre opposition classique entre les journaux plutôt proches de la gauche et ceux plus à droite. Elle permet de comprendre les prises de positions divergentes sur les « responsabilités ». Les journalistes des quotidiens dits « de gauche » (*Le Monde*, *Libération* et *Le Matin de Paris*) insistent sur les « responsabilités » de l'entreprise IPP et sont plutôt enclins à regretter « le manque d'information [dont a fait preuve, selon eux, IPP] qui a contribué à grossir l'affaire » (*Le Matin de Paris*, 8 juillet 1983). Ce manque d'information a été critiqué, toujours selon *Le Matin de Paris* (28 juin 1983), par les « autorités sanitaires », c'est-à-dire par certains membres du secrétariat d'Etat à la Santé et de la Direction générale à la santé : « Sur un autre plan, les autorités sanitaires défendent moins vigoureusement IPP : celui de l'information. C'est par accident que les

d'une part, un pôle de journaux dits « de qualité » qui ont été les premiers à en parler (*Le Nouvel Observateur*, *Le Monde* et *Libération*), pour lesquels il faut au moins s'interroger sur les risques éventuels de contamination du sida que ferait courir le vaccin contre l'hépatite B et faire preuve de « transparence » par rapport à l'« opinion publique ». Ainsi, *Libération* dénonce ce qu'il considère être des « irrégularités » dans sa commercialisation. Mais les choix de présentation au sein du premier groupe de médias sont largement différents et tout se passe comme si, au fil des jours, du *Nouvel Observateur* (17 juin) en passant ensuite par *Le Monde* (26/27 juin) et enfin *Libération* (27 juin), on changeait de registre dans la gravité des faits.

Le 17 juin 1983, *Le Nouvel Observateur* est un des premiers médias à parler publiquement des conflits portant sur l'attitude à adopter par rapport aux éventuels risques de contamination du sida par le vaccin anti-hépatite B. Réalisant un appel de « une » sur « l'épidémie qui vient d'Amérique », l'hebdomadaire d'information générale et politique y consacre deux articles dont un porte sur « la panique chez les 'gays' » à New York. L'autre, rédigé par un grand reporter, parlant de « cette maladie encore très mal connue », insiste, parmi les problèmes de la contamination sanguine, sur les risques de propagation du sida par le vaccin anti-hépatite B fabriqué par l'Institut Pasteur Production. Les faits sont exposés mais il n'est pas pour autant fait état de « polémique », d'« affaire » ou de « scandale ». Josette Alia, le grand reporter qui signe l'article - elle a collaboré avec Franck Nouchi, jeune pigiste qui n'est pas mentionné -, reproduit les propos accusateurs (mais anonymes) de chercheurs français selon lesquels, en substance, les dirigeants de l'IPP privilégieraient des considérations financières au risque de disséminer éventuellement le sida. « Je ne comprends pas qu'on continue à prendre le risque de disséminer une maladie aussi grave que le SIDA dont le pronostic est à plus de 50% mortel, pour protéger contre une hépatite certes grave mais qui, en France au moins, est rarement mortelle », explique l'un d'eux. L'auteur de l'article poursuit : « D'autres voix plus discrètes mais non moins

---

responsables de santé publique en France ont découvert l'usage fait par IPP de plasma américain. C'est après coup qu'ils ont appris qu'un incident (la maladie d'un chimpanzé vacciné) avait eu lieu lors de la phase de contrôle précédant la mise sur le marché du vaccin IPP ». Ce pôle de médias dits « de qualité » réfutent aussi les critiques qui sont faites à « la presse » par les dirigeants de l'Institut Pasteur Production et Fondation, rétorquant que ce sont les « refus de réponses » (*Libération*, 28 juin 1983) qui « risquent d'alimenter la polémique plus que de la calmer » (*Le Monde*, 8 juillet 1983) : « Si mauvais polar il y a, il est clair aujourd'hui que ses véritables auteurs ne sont pas tant ceux qui tiennent avec plus ou moins de difficulté la plume que ceux qui aimeraient ne pas le voir écrit ». A l'inverse, *Le Quotidien de Paris* n'incrimine pas le fabricant, dont il est proche des dirigeants sous le rapport des options politiques, mais estime que l'« affaire » est « née d'un cafouillage au sein du ministère de la Santé » (8 juillet). Il se montre très critique envers le gouvernement de gauche et estime dans un article du 4 juillet 1983 que le déclenchement de la « polémique » est dû à des « maladresses » politiques : « Le ministère de la Santé aurait-il voulu tout faire pour saboter le vaccin Pasteur qu'il ne s'y serait pas pris autrement ».

accusatrices suggèrent qu'il y a là un 'problème de gros sous' »[152]. Il évoque également la défense du PDG d'IPP pour lequel « un risque hypothétique à ce jour non prouvé » ne doit pas remettre en cause le programme mondial de vaccination. La conclusion de l'article semble donner raison au second : « Oui, le choix à faire est difficile. Oui, ceux qui aujourd'hui prennent un risque calculé, parient sur un avenir forcément incertain, jouent l'espoir contre le repli frileux. Mais, après tout, c'est ainsi que la médecine a toujours progressé. Tel est le prix de sa grandeur et de ses servitudes ».

La prise de position du journaliste spécialisé du *Monde*, intervenant dix jours plus tard (26/27 juin 1983), est assez proche dans sa prudence de celle de ses confrères du *Nouvel Observateur* même si, probablement à dessein, le titre (« Polémiques autour du vaccin contre l'hépatite B ») et la place (un article sur six colonnes et deux encadrés) indiquent que le registre a changé. Citant les avis divergents en les ayant replacé dans une « vive compétition » économique, le journaliste - qui incarne la prise de position en quelque sorte « de surplomb » du « journal de référence » français parfois raillé pour cette raison par ses confrères - considère que ces « polémiques » sont « une éloquente illustration des contradictions qui peuvent apparaître entre les besoins de la santé publique et ceux de l'industrie pharmaceutique ». Comme celle de sa consoeur du *Nouvel Observateur*, la conclusion de ce premier article est plutôt « interrogative » : « Toutes les informations sur la sécurité, comme sur le risque potentiel, présentés par l'un ou l'autre vaccins anti-hépatite [il s'agit des vaccins fabriqués par l'Institut Pasteur Production et par Merck Sharp and Dohme] ne reposent que sur des présomptions. Quelques données, néanmoins, méritent d'être soulignées. Aucun cas de SIDA post-vaccinal n'a encore été diagnostiqué en France. Quelques cas seraient-ils dépistés qu'il ne faudrait d'ailleurs pas pour autant conclure à une relation de cause à effet. Le fait a été noté aux Etats-Unis sans qu'aucune relation n'ait pu être établie. Le danger de l'hépatite virale B, en revanche, est connu ». La prise de position de *Libération*, qui intervient le lundi 27 juin 1983, c'est-à-dire après celle du *Monde*, tranche avec celle de ses deux confrères et valorise ce qui est considéré comme un *scoop*. Présenté comme une enquête signé par un reporter généraliste réalisée avec la collaboration de trois correspondants à l'étranger, l'article principal est accusateur : « Dans un souci de gagner très vite le plus grand marché mondial possible pour son vaccin contre l'hépatite virale B, l'IPP s'est rendu coupable d'une série de négligences qui risquent de lui coûter sa réputation internationale. Même si le plasma américain qui a servi à la fabrication du vaccin ne contenait pas l'agent du SIDA, le doute s'est installé chez les acheteurs potentiels ». *Libération* les jours suivant maintient ses accusations.

A l'opposé, on trouve des médias plus « populaires » (*TF1*, *France Soir* et *Le Parisien*), voire d'« opinion » (*Le Quotidien de Paris*) qui sont plutôt proches des prises de positions du directeur de l'Institut Pasteur Production, voyant au mieux « une rivalité entre laboratoires » (*Le Parisien*, 28 juin) et, au pire, une « rumeur même infondée » mais « tenace » (*Le Quotidien de Paris*, 4 juillet). Ils prennent pour une part (*TF1*, *Le Parisien*, *France Soir* et *Le Quotidien de Paris*) des positions visant à minimiser les « révélations » de leurs confrères. C'est le cas de *France Soir* par exemple du mardi 28 juin, qui donne de larges extraits des

---

[152] Cette expression entre guillemets ne semble pas être une citation de la journaliste puisqu'elle n'apparaît pas en italique dans le texte.

commentaires du président de la branche industrielle d'IPP, ou du journaliste médical de *TF1*. Des journalistes de la presse dite d'« opinion » et « populaire » critiquent plus directement sans les citer leurs confrères de *Libération* - voire peut-être du *Monde* - accusés de susciter « la psychose cancer gay », selon le titre d'un article rédigé par un journaliste du *Quotidien de Paris* (28 juin) qui parle de « médias en quête de sensationnel ». Son homologue spécialisé du *Parisien*, le même jour, explique qu'« on » a jeté « un doute sur la qualité d'un plasma indispensable venu d'ailleurs et créé une psychose sans aucune base solide ».

Entre ces deux pôles, d'autres journaux dits d'« opinion », de droite (*Le Figaro*) comme de gauche (*Le Matin de Paris*, *L'Humanité*), et les newsmagazines (*Le Point* et *L'Express*), dont les articles ont quasiment tous pour point commun d'être rédigés par des journalistes médicaux femmes, adoptent une position plus « neutre » sans critiquer les journaux qui ont contribué à déclencher la « polémique » ou la « tempête ». Les journalistes spécialisées essaient de compléter les informations de leurs confrères en soulignant les enjeux de cette affaire.

Le Figaro remarque par exemple que « le « gay syndrome » pose le problème des produits à base de dérivés sanguins » plus généralement tandis que *Le Matin de Paris* traite le sujet en publiant des interviews des docteurs Robert Netter, directeur du Laboratoire national de la santé chargé du contrôle des vaccins, et Yves Garnier, directeur d'IPP. Choisissant de répondre aux questions posées sur les risques de contamination, les journalistes médicales notent toutes les incertitudes de nombreux scientifiques face à la présence du sida dont on ne connaît pas l'agent causal : « comment pourrait-on garantir à 100% l'absence de quelque chose que l'on ignore ? » (*Le Point*, 4 juillet). Chacune fait également état des conclusions des spécialistes confrontés à « un risque contre un autre : celui de l'hépatite B, dont on connaît les ravages, et celui du sida, encore minime, gros d'inconnues », comme le note une journaliste médicale de *L'Express* (1er/7 juillet). Quasiment tous les médias s'accordent aussi à souligner les enjeux économiques de la « polémique » telle la journaliste spécialisée du *Matin de Paris*, qui consacre deux pages et demi au sujet le 28 juin : « Il est certain que la guerre commerciale sans merci que se livrent les deux fabricants, le géant américain Merck contre le petit français IPP, contribue à envenimer les choses. Chacun soupçonnant chacun, expert ou pas, de 'rouler' pour l'une des deux firmes... ». Cette dimension économique est aussi largement liée à des intérêts nationaux : « On peut se demander en effet quels sont les dessous commerciaux d'une telle affaire où l'Institut Pasteur, est en concurrence avec une firme américaine, Merck Sharp and Dohme (MSD), qui fabrique elle aussi, bien sûr, ses vaccins à partir de sérums américains et qui ne semble faire l'objet d'aucune critique... » (*Le Quotidien de Paris*, 28

juin) ; « Risques réels de contamination ou médisances dues à des rivalités entre laboratoires ? » (*L'Humanité*, 29 juin).

La stratégie de subversion de Libération

L'affaire du vaccin anti-hépatite B préfigure alors cette rupture par rapport à la conception traditionnelle de l'information médicale même si, dans ce cas, elle se solde par ce qui est considéré comme un échec professionnel. Plus que *Le Monde* qui est pourtant en train d'évoluer, la position de « franc tireur » dans le sous-espace du journalisme médical, et plus largement dans le champ journalistique, est incarnée par *Libération*. Sa couverture de l'affaire du vaccin anti-hépatite B est très révélatrice sous ce rapport. Celle-ci est lancée et traitée essentiellement par un jeune reporter du service des informations générales plus habitué à « couvrir » des « affaires » ou des faits divers. En l'absence du « spécialiste » Eric Conan parti en vacances, ce journaliste se voit confier ce problème à la suite d'indiscrétions rapportées à une journaliste du quotidien à propos d'une conversation entre deux médecins sur le sujet[153].

Lionel Duroy incarne cette nouvelle génération de journalistes dits d'« investigation » très peu nombreux - même si certains les avaient déjà précédés - décrits par Rémi Lenoir[154]. Ils sont moins chargés de suivre l'actualité que d'essayer de « la faire » en dénichant des « scoops ». Par exemple, le même journaliste a enquêté à l'été 1982 sur les HLM de la ville de Paris et ses articles ont été repris par toute la presse à l'automne[155]. Un an et demi plus tard, le même journaliste traite, comme Jean-Yves Nau pour *Le Monde*, de l'« affaire de Poitiers » qui fait aussi la « une » de l'actualité journalistique : le patron du service d'anesthésie-réanimation de l'hôpital accuse en octobre 1984 deux de ses collaborateurs dans la mort d'une jeune femme au cours d'une opération. Ayant accès au dossier d'instruction, il passe plusieurs mois à Poitiers « pour y ajouter sa propre

[153] On a cherché à rencontrer Lionel Duroy pour obtenir un entretien à propos de cette « affaire » mais sans succès.

[154] Rémi Lenoir, « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », *art. cit.*, pp. 195-202.

[155] Sur ce point, cf. Françoise Berger, *Journaux intimes. Les aventures tragi-comiques de la presse sous François Mitterrand*, Paris, Robert Laffont, 1992, pp. 206-208.

investigation » selon le rédacteur de la quatrième de couverture du livre[156] écrit par ce journaliste.

Dans le domaine médical, les pratiques de *Libération* sont différentes de celles des principaux quotidiens nationaux dits « sérieux ». Aucun journaliste n'a de compétence spécifique sur l'information médicale et il n'y a ni de rubrique ni de véritable rubricard attitré. Quand l'information est strictement médicale, elle est traitée par un des rares journalistes scientifiques du quotidien. Mais c'est surtout Eric Conan, un jeune journaliste spécialisé, qui « couvre » ce domaine avec une conception, comme on l'a vu, plus politique. *Libération* affiche, dans ce secteur comme dans d'autres, ses intentions de faire du « journalisme d'enquête » ou d'« investigation », s'inspirant du *Canard Enchaîné* notamment, ou tout du moins d'avoir un rôle « perturbateur »[157]. « On faisait ce qu'on voulait, on était assez prétentieux à l'époque (...) On n'avait pas froid aux yeux », note un ancien journaliste du quotidien[158]. Les stratégies de subversion du nouvel entrant dans le champ des médias omnibus nationaux consiste aussi à laisser une grande place aux photographies, à essayer d'imposer une information impertinente[159], notamment par le biais de titres humoristiques et provocateurs (y compris sur des sujets « sérieux »), et finalement ce qui apparaîtra comme un journalisme plus « moderne »[160].

---

[156] Lionel Duroy, *L'affaire de Poitiers*, *op. cit.*, p. 7.

[157] Eric Conan, « Où va le journalisme ? », *Esprit*, n°12, 1990, p. 6.

[158] Entretien avec un journaliste de *Libération* de l'époque, 1996.

[159] Cette « politique » rédactionnelle est en affinité avec les caractéristiques principales du lectorat du quotidien : jeune (68% de 15-35 ans), diplômé du supérieur (56%), majoritairement parisien (56%) et exerçant une profession intermédiaire (32%) (Source : SOFRES-CESP, 1984).

[160] Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida. La sociologie d'une épidémie*, *op. cit.*, p. 145.

Quelques exemples de titres sur le sida cette année-là, particulièrement ceux sur le vaccin anti-hépatite B, sont révélateurs d'une « titraille »[161] qui va influencer progressivement le reste de la presse : « Cancer gay: le déficit immunitaire frappe très fort » (19/20 mars) ; « Les pédés, groupe sanguin indésirable ? » (16 juin) ; « L'Institut Pasteur malade du 'cancer gay' » (27 juin) ; « L'Institut Pasteur fou de rage » (28 juin), « Vaccin de l'hépatite : un chimpanzé peut en cacher un autre » (29 juin); « Quatre cadavres dans le placard d'Institut Pasteur Production » (7 juillet) ; « SIDA: spécial parano à New York » (5 juillet).

Sa liberté de ton en fait « la coqueluche de l'élite médiatique, de l'élite au pouvoir » comme le dit un ancien journaliste du quotidien[162]. Il s'oppose à ses concurrents, et principalement au *Monde* jugé trop proche d'une conception institutionnelle de l'information et perçu par certaines fractions du champ journalistique comme un « journal ringard »[163]. Il faudrait pouvoir les distinguer par les « transferts » d'un quotidien à l'autre, l'âge respectif de leurs journalistes et jusque par les tenues vestimentaires des journalistes par exemple. « Quand j'ai été embauché au *Monde*, au début, ce n'était pas marrant. Il y avait une espèce de...ils étaient très comme ça [il mime la tenue classique « costume-cravate »], il fallait des costumes et tout. Moi, j'étais plus provincial, etc. J'ai failli craquer et puis, à un moment, j'ai dit : c'est plus possible, je vais me tirer et tout. Et je suis allé voir *Libé* », explique un journaliste du *Monde*[164].

La comparaison des traitements de l'affaire à *Libération* et au *Nouvel Observateur* montre que le rapport à l'information médicale peut être non seulement suivant les journalistes spécialisés comme on l'a vu mais aussi suivant les journalistes généralistes. A la position du jeune journaliste de *Libération*, s'oppose à l'époque celle d'une autre journaliste généraliste du *Nouvel Observateur* dont le rapport à l'information médicale est sensiblement différent en

---

[161] Mot appartenant au jargon professionnel.

[162] Entretien, 1996.

[163] Entretien avec un journaliste de *Libération* de l'époque, 1996.

raison à la fois de ses propriétés et de la position qu'occupe ce média dans la structure du champ journalistique. Les deux journalistes s'opposent sous plusieurs rapports. Josette Alia occupe une position plus haute dans la hiérarchie journalistique que Lionel Duroy, simple reporter, et fait partie, pour reprendre du « groupe dirigeant » du *Nouvel Observateur*[165]. Agée de 53 ans, elle est un grand reporter confirmé chargé d'enquêtes notamment au Proche et Moyen Orient. Après des études de science politique (diplôme de l'IEP Paris), de littérature et d'histoire ancienne (certificat à Paris-Sorbonne), elle débute à *Jeune Afrique* en 1960, puis rejoint *Le Monde* où elle est correspondante de 1962 à 1967. Enfin, elle devient grand reporter au *Nouvel Observateur* et rédacteur en chef adjoint. Mariée à un médecin parisien et amie de plusieurs professeurs réputés, cette mère de famille est, comme elle le dit, « dans un milieu médical »[166] et lit régulièrement la presse professionnelle. Josette Alia est donc peu encline au « *scoop* médical » ou au « sensationalisme », du moins en ce domaine. Bref, l'information médicale n'est pas encore considérée complètement comme une information comme les autres.

Cette conception apparaît dans un article intitulé « Non au scoop catastrophe » paru dans *Le Nouvel Observateur* le 1er juillet 1983, lorsque le vaccin anti-hépatite B fait déjà l'objet d'une « affaire ». La journaliste du *Nouvel Observateur* justifie rétrospectivement le traitement de son journal, plus circonspect le 17 juin 1983 que celui de ses confrères de *Libération* dix jours plus tard[167] : « Pourquoi

---

[164] Entretien, 1994.

[165] Louis Pinto, *L'intelligence en action : le Nouvel Observateur*, *op. cit.*, p. 87.

[166] Entretien, 1994.

[167] Franck Nouchi, alors pigiste au *Nouvel Observateur*, confirme dans un entretien accordé en 1994 cette volonté de prudence : « Je pense qu'on l'a mieux sorti que *Libé*, c'est-à-dire d'un point

ne pas avoir fait de scandale ou de grosses manchettes ? (...) Nous avons hésité et discuté, avant de conclure que, de notre point de vue, les problèmes de santé publique, si graves soient-ils, ne pouvaient être traités exactement comme des scandales politiques et immobiliers. Sensibles aux arguments des médecins qui nous demandaient de ne pas ruiner des années de recherche, de ne pas provoquer de panique injustifiée et, surtout, de ne pas détourner certains malades de traitements qui sont pour eux d'importance vitale, nous avons préféré donner l'information exacte mais non valorisée, vérifiée mais non mise en exergue. Il existe certes d'autres conceptions du journaliste, tout aussi défendables. Dans ce cas précis, ce n'est pas le processus que nous avons suivi ». Cette prise de position est à rapporter à la position du *Nouvel Observateur* dans le champ journalistique. Elle est en effet en affinité avec un média qui incarne la presse « sérieuse », « de gauche », située au pôle « intellectuel » du champ journalistique. Compte tenu de sa périodicité, *Le Nouvel Observateur* entend représenter avec d'autres newsmagazines « une posture distanciée d'examen serein »[168]. C'est d'autant plus juste pour la chronique médicale qui est alors assurée par un médecin généraliste parisien, Norbert Bensaïd, âgé d'une soixantaine d'années. D'autre part, le *Nouvel Observateur* a une ancienneté plus grande que *Libération* et est un journal beaucoup plus établi au sens économique.

L'affaire du vaccin anti-hépatite B a cependant été jugée largement, y compris au sein du quotidien, comme un échec professionnel qui s'est avéré relativement

---

de vue journalistique (...) On n'avait pas du tout vendu l'info, on avait fait un truc qui était *soft* (...) Je m'en rappelle, on s'était dit : on va être les premiers là-dessus, il ne faut pas non plus foutre la panique... Mais moi, j'étais assez d'accord avec ça (...) Ils devaient se demander d'ailleurs J et L [deux journalistes spécialisés du *Monde* et de *Libération*] comment le *Nouvel Obs* avait sorti ce truc-là... ».

[168] Louis Pinto, *L'intelligence en action : le Nouvel Observateur*, *op. cit.*, p. 24.

coûteux à la suite du dépôt d'une plainte par le directeur de l'Institut Pasteur Production[169]. Compte tenu des erreurs factuelles dans plusieurs articles et de la tournure défavorable prise par la « polémique » publique, Eric Conan a tenté à son retour de vacances de « faire un peu machine arrière sans le faire vraiment »[170] dans les derniers articles du quotidien consacrés à cette question. Deux ans après (*Libération*, 7-8 septembre 1985), s'appuyant sur un article scientifique[171], Gilles Pial, un journaliste médecin du quotidien qui travaillera quelques années plus tard à l'Institut Pasteur, parle dans une sorte de *mea culpa* public au nom du journal d'une « interrogation qui fut le prétexte à l'un des plus grands dérapages journalistes [il s'agit probablement d'une « coquille » dans le corps du texte et il faut remplacer journalistes par journalistiques] qu'ait connu le sida au détriment de l'Institut Pasteur ».

Le « scandale du sang contaminé » (1991-199...) : la cristallisation de conflits internes autour de la position dominante du Monde

L'affaire du vaccin anti-hépatite B fait apparaître, par différence, l'état de la structure du sous-champ du journalisme médical quelques années plus tard, au début des années 90, lorsque le « scandale du sang contaminé » émerge. L'analyse de cette structure est un préalable pour comprendre de nombreuses prises de position sur cette affaire. Celles-ci sont souvent sur un « événement politique » quasiment déductibles de la position qu'ils occupent par rapport « aux grands clivages qui structurent le champ politique » comme l'écrit Patrick

---

[169] Si aucun protagoniste n'a été en mesure de nous le confirmer, il semble qu'un arrangement à l'amiable a été trouvé entre les dirigeants du quotidien et de l'Institut Pasteur Production.

[170] Entretien avec un journaliste de *Libération* de l'époque, 1996.

[171] *The Lancet*, 3 août 1985.

Champagne[172]. Elles peuvent être aussi souvent uniformes quand il s'agit par exemple d'une « affaire » où les médias pensent identifier, au risque parfois de se tromper[173], les « responsables ». Une des spécificités de l'affaire du sang contaminé est de ne pas toujours répondre à des principes d'opposition classiques (droite/gauche, presse populaire/presse sérieuse, etc.) et de faire l'objet d'interprétations qui sont très éloignées. Non seulement les oppositions traditionnelles ne sont pas validées - *VSD* pouvant être proche du *Monde* à l'inverse de *Libération* par exemple - mais les conflits d'interprétations entre médias et journalistes sont en partie publiques et se jouent parfois à travers des « affaires » dans l'affaire touchant des journalistes spécialisés. Les prises de positions des journalistes médicaux (mais souvent plus largement des journalistes généralistes) et leur virulence sont liées aux luttes internes qui traversent alors ce sous-champ de production et qui sont en fait une retraduction spécifique de la concurrence que se livrent leurs médias d'appartenance. Elles sont bien évidemment invisibles pour le lecteur, l'auditeur ou le téléspectateur non initié. Pour autant, cela ne signifie pas que ces luttes sur le sens donné à cette « affaire » sont perçues par les intéressés comme des oppositions de médias ou de journalistes, même dans un contexte d'intensification de la concurrence (chapitre

---

[172] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*, p. 223.

[173] Dominique Vernier, chroniqueur judiciaire à l'*Agence France Presse*, a montré, lors d'une séance du séminaire organisé par la revue *Esprit* et l'Institut des hautes études judiciaires intitulé « Justice et médias » (19 décembre 1993), la quasi-unanimité des médias français pendant plusieurs années dans la désignation de Richard Roman - qui a ensuite eu un non-lieu - comme principal responsable du décès d'une jeune enfant, Céline, dans la région Rhône-Alpes. Seul Lionel Duroy, ce reporter que l'on vient d'évoquer, passé entre-temps de *Libération* à *L'Evénement du Jeudi*, se montrait plus nuancé au début de l'affaire dite « de la petite Céline ».

4). Elles sont vécues avant tout comme des affrontements « sur le fond », comme le dit une journaliste médecin[174].

Analyser l'état de la structure de ce sous-espace restreint de production - les journalistes médicaux de la presse « grand public », qui sont quelques dizaines, se connaissent relativement bien pour la plupart et fréquentent les mêmes lieux, associations, etc. - permet de comprendre de nombreuses prises de position mais aussi la forme prise par cette « affaire ». Si celui-ci fonctionne d'une certaine manière à l'identique du champ journalistique, il a au moins une spécificité par rapport à d'autres spécialités, à savoir qu'il est très fortement divisé. Les quelques hémophiles et leurs avocats, qui luttaient pour éviter un non-lieu dans la première instruction judiciaire à la fin des années 80 et au début des années 90, n'auraient probablement pas réussi à mobiliser de cette façon les médias si les journalistes médicaux des médias « grand public » ne s'opposaient pas aussi fortement. C'est ce qui différencie cette structure de celle qui existait en 1983 au moment de l'affaire du vaccin anti-hépatite B. Le « scandale du sang contaminé » va cristalliser à un moment donné ces oppositions internes dont une grande partie tient à la position dominante du *Monde* dans cet espace[175]. Après avoir décrit ses manifestations, on a représenté l'espace des prises de position des différents journalistes médicaux des médias d'informations générales. Cette lutte d'interprétations sur le « scandale du sang » fait apparaître qu'à travers cet événement se joue en fait une tentative de conservation, pour les uns, et de redéfinition, pour les autres, de la structure de ce sous-champ du journalisme

---

[174] Entretien, 1992.

médical autour de la position dominante du *Monde*. Ces luttes symboliques se règlent à la fois dans la pratique quotidienne mais aussi par des formes plus inédites comme des « affaires » dans l'« affaire » qui impliquent les journalistes médicaux du *Monde*.

Les manifestations de la position dominante du Monde

Même s'il faut spécifier suivant les rubriques, *Le Monde* exerce souvent un effet de domination important en raison de son « prestige », de sa réputation de journal « sérieux » comme on le voit, entre autres indices, dans les reprises des articles du quotidien par les autres supports de presse (chapitre 1). Elle prend une forme particulièrement accentuée au sein du sous-espace des journalistes spécialisés dans les questions médicales qui est liée à la manière dont Claudine Escoffier-Lambiotte, des années 50 jusqu'à la première moitié des années 80, a constitué puis développé cette rubrique. La position du *Monde* est tellement ressentie comme dominante dans ce secteur que certains journalistes spécialisés parlent de « magistère » ou d'« hégémonie »[176]. Les deux jeunes journalistes médecins recrutés par Claudine Escoffier-Lambiotte pour l'assister, puis lui succéder, ont des propriétés différentes et ne se distinguent guère de la nouvelle « génération » des journalistes médecins des années 80 : ce sont des étudiants en médecine venus au journalisme alors que Claudine Escoffier-Lambiotte était titulaire de diplômes de médecine en France et à l'étranger, ayant aussi des relations fréquentes avec les plus prestigieux médecins américains et français.

---

[175] Cette partie développe une analyse plus qu'esquissée dans l'article rédigé avec Patrick Champagne (« L'information médicale sous contrainte. A propos du 'scandale du sang contaminé' », *art. cit.*, pp. 40-62).

[176] Ces expressions sont extraites d'entretiens.

La position dominante du *Monde* tient aussi aux transformations de la rubrique elle-même dans les années 80, du fait notamment de l'arrivée du sida. Les deux principaux successeurs de Claudine Escoffier-Lambiotte, embauchés dans les années 80, s'ils sont bien ses héritiers « naturels », n'ont pas la même conception du journalisme médical devenu entre temps fortement concurrentiel. Ils sont indéniablement moins proches du régime de l'information institutionnelle que ne l'était leur devancière et nettement plus proches de celui qui se caractérise par l'expertise critique. S'ils continuent à produire une information proche du régime institutionnel, comme pouvait le faire Claudine Escoffier-Lambiotte en rédigeant des comptes rendus des articles scientifiques, ils ont surtout porté leur attention sur des événements plus politiques et plus polémiques, c'est-à-dire qui touchent à la politique de santé publique, se positionnant objectivement, comme tel autre journaliste du quotidien (notamment celui qui couvrait le secteur militaire) en concurrent du ministre de la santé en exercice ; et cela d'autant plus que, très souvent, compte tenu de leur expérience, ils connaissent certains dossiers mieux que l'intéressé ou ses conseillers.

> Cette opposition peut donner lieu à des polémiques très virulentes dans certains cas. Par exemple, en février 1992 à propos du « scandale du sang contaminé », *Le Monde*[177] titre un premier article, « M. Bruno Durieux a laissé pratiqué des importations « sauvages » de plasma provenant de donneurs rémunérés », et un second « Mensonges » accusant le ministre délégué à la Santé de ne pas avoir pris de sanctions et d'avoir laissé se poursuivre, « en dépit d'une mise en garde du directeur général de la santé », des importations « non réglementaires de plasma, parfois contaminé, en provenance des Etats-Unis ». Ces accusations suscitent la réaction des deux ministres impliqués chargés de la Santé, Bruno Durieux, et des Affaires sociales, Jean-Louis Bianco, dans de nombreux médias et une réponse de la directrice de cabinet du ministre délégué à la santé dans *Le Monde*, qui réaffirme le même jour ces accusations[178].

---

[177] *Le Monde*, 18 février 1992.

[178] *Le Monde*, 19 février 1992.

Un ancien journaliste spécialiste des « problèmes de logement » au *Monde* évoque en parlant de sa propre expérience de la position de « contradicteur officiel »[179]. Comme le dit un ancien membre d'un cabinet de plusieurs ministres de la santé sous la gauche, les deux rubricards du *Monde* font partie, au même titre que d'autres, de ces « journalistes qui veulent avoir un rôle politique sur la santé publique »[180]. Cette expertise critique se donne à voir par exemple à travers le développement de nombreux encadrés et de « commentaires » - qui accompagnent les articles citant des passages de rapports publics, des interventions de ministres, de parlementaires, d'associations, etc. - et la divulgation de rapports ou de pré-rapports publics dont les aspects critiques sont mis en valeur ou, au contraire, dont les insuffisances sont soulignées.

Mais le changement le plus radical est la place accordée aux « affaires » ou aux « polémiques » qui ont de multiples dimensions (médicale, politique, économique, judiciaire). Suivant une nouvelle génération de journalistes arrivés à la fin des années 70 et au début des années 80 au *Monde*, les deux rubricards médicaux « sortent » des « affaires » dans leur secteur comme ont pu le faire quelques temps auparavant, dans d'autres domaines, Edwy Plenel et Georges Marion, spécialisés dans les « investigations politico-judiciaires »[181], qui eux-mêmes s'inspiraient

---

[179] Propos tenus par Michel Boyer, alors journaliste au *Monde des débats*, lors d'une réunion autour de la pièce d'Arthur Schnitzler « Les journalistes », qui s'est déroulée au théâtre de la Ville le 30 mai 1994.

[180] Entretien, 1995.

[181] Un journaliste du *Monde* qui ne travaille pas dans la rubrique médicale, dans un entretien réalisé en 1995, parle à ce propos du « syndrome Plenel Marion » : « tout *Le Monde* s'est mis à penser les choses en tandem » et à présenter de nombreux articles « comme relevant de travail d'investigation ».

d'autres expériences journalistiques[182]. Cette conception du journalisme médical, souvent basée sur une « enquête institutionnelle », comme le dit l'un d'eux, c'est-à-dire sur des documents d'Etat, ne va pas sans heurter certains de leurs concurrents aussi bien au sein du sous-espace des journalistes spécialisés que de leur journal.

> « Ce qui me frappe, c'est qu'à l'évidence, mes confrères Nau et Nouchi sont essentiellement intéressés par ce qui est scandaleux, par ce qui est polémique, par ce qui est sulfureux dans la médecine, ils ne cherchent pas à faire l'information du public, ça pas du tout, c'est pas leur objectif, il y a aucune information entre guillemets pédagogiques, c'est un petit peu prétentieux ce que je dis mais j'aime trop ce mot-là mais c'est pas... (...) Mais ils s'en foutent totalement, ça ne les intéresse absolument pas...c'est foutre la merde (en baissant la voix). » *(Entretien avec une journaliste spécialisée, 1995)*

Les deux journalistes médicaux du *Monde* sont particulièrement ajustés aux attentes de leurs dirigeants parce que dotés des dispositions professionnelles dominantes demandées aux journalistes spécialisés dans ce quotidien. S'ils n'ont pas les qualités d'écriture (une « belle plume ») des grands reporters du journal - ce n'est pas ce qu'on attend d'eux principalement -, ils sont réputés avoir les qualités requises des rubricards du *Monde* : une grande rapidité dans le travail, des qualités de synthèse notamment dans la lecture des rapports qui constitue un exercice journalistique difficile[183], une connaissance des « dossiers » reposant sur leurs relations mais aussi sur leur expérience et qui permet d'avoir « à la fois cette capacité de mise en perspective historique, de distance critique »[184], etc. Ils bénéficient d'un carnet d'adresses dans les institutions publiques et/ou médicales

---

[182] Sur ce point, voir l'analyse critique développée par Véronique Gaglione : *L'influence du journalisme d'investigation du* Canard Enchaîné *sur* Le Monde *: mutation et dérive du quotidien de référence*, Paris, mémoire de maîtrise d'information et communication (option journalisme), Université Paris-Sorbonne-CELSA, 1989.

[183] C'est entre autres pour cette raison que les rapports publics ou associatifs dans divers domaines sont désormais accompagnés d'un résumé de quelques pages destinés aux journalistes.

et, ce qui est en partie lié, de la notoriété du titre qui, comme dans d'autres secteurs du journalisme[185], leur permet d'être très compétitifs dans la concurrence pour la priorité.

A la fin des années 80, la position dominante des journalistes médicaux du *Monde* est devenue un enjeu majeur pour leurs concurrents qui souhaitent bouleverser la hiérarchie des positions dans ce sous-espace de production d'information. Elle est d'autant plus mal supportée qu'elle se fonde sur un quasi-monopole du *scoop* dans le domaine de l'information médicale. Or, on sait que, pour le journaliste, le jugement de ses pairs (dans son média et dans le champ journalistique plus largement) repose au moins en partie, surtout avec l'intensification de la concurrence commerciale, sur la capacité à « sortir » des informations exclusives. Les deux journalistes médecins du *Monde* sont donc très critiqués par beaucoup de leurs confrères spécialisés, perçus comme des « snobs élitistes » qui prétendent « au monopole du *scoop* en matière médicale » ou, ce qui revient au même, qui « veulent toujours être les papes de l'information »[186]. Ils ne participent pas au jeu normal et habituel des journalistes de cette spécialité : ils n'assistent pas toujours aux conférences de presse et n'ont jamais appartenu à aucune des deux associations de journalistes médicaux.

> « Chaque fois qu'on voyait sortir un truc dans *Le Monde*, on était appelé pour une conférence de presse à 15 h par exemple et on avait le *Monde* à 14 h, il y avait tout dedans. On arrivait en hurlant au ministère... » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

---

[184] Ces propos sont extraits d'un entretien, réalisé en 1991 dans le cadre d'une enquête sur le « mouvement lycéen » de 1990, avec un journaliste du *Monde* alors spécialisé dans « l'éducation » qui mettait en exergue ce qu'il considérait être les qualités du rubricard du quotidien du soir.

[185] Sur le cas des « journalistes universitaires » du *Monde* « favorisés » par rapport à d'autres médias : cf. Jean-Gustave Padioleau, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *art. cit.*, pp. 263-264.

[186] Extraits d'entretiens de journalistes spécialisés, 1992.

> « Chez L [nom d'un ministre de la Santé des années 90], il y a eu clairement la guerre entre *Le Monde* et tous les autres journalistes hein. Et le jour où la salle s'est vidée de moitié, c'est parce que c'était *Le Monde* qui, pour la énième fois, avait eu la primeur de l'information. » *(Entretien avec un ancien membre du cabinet d'un ministre de la Santé, 1995)*

Ils ont pris l'habitude de travailler en tandem, signant souvent des papiers ensemble, ce qui est encore relativement rare dans la presse française, ils agissent de manière très autonome, par rapport à leurs confrères (même s'ils ont des contacts avec certains d'entre eux) et au sein de leur propre rédaction. Cette position à la fois dominante et volontairement marginale, qui se manifeste dans certains comportements, est donc perçue très négativement par de nombreux confrères spécialisés - pas tous, pas au même degré et différemment suivant l'un ou l'autre des deux journalistes - mais tout se passe comme s'ils constituaient un « *Monde* à part ». « C'est des gens qui travaillent un petit peu dans leur coin, qui ne sont pas du tout bande de journalistes médicaux, qui ne se gênent pas pour montrer aux gens qu'ils les méprisent quand ils les méprisent, ils ne sont pas famille quoi »[187], résume une journaliste spécialisée. En troisième lieu, cette position dominante se fonde non seulement sur une histoire et une manière de concevoir la rubrique mais aussi sur la forte autonomie rédactionnelle qui est permise par la structure du journal[188]. Pendant longtemps, sur le « scandale du sang contaminé », ils ont travaillé « sans filet » comme le dit un journaliste du *Monde* à un moment où se posaient des problèmes liés au changement de direction du quotidien.

---

[187] Entretien, 1995.

[188] Sur ce point, cf. l'article d'une élève du Centre de formation des journalistes : Nathalie Segaunes, « *Le Monde*, journal des citadelles imprenables », *Médiaspouvoirs*, n°24, 1991, pp. 45-54.

Les effets concrets de cette position se matérialisent pour leurs confrères dans la pratique professionnelle par des contraintes fortes (et mal supportées). Compte tenu de la légitimité interne du *Monde*, ils sont souvent obligés, à la demande de leurs rédacteurs en chef, de reprendre certaines informations valorisées par le quotidien. Comme le dit un journaliste spécialisé, « il n'y a rien qui fait plus chier les journalistes que quand, à 16 h, *Le Monde* arrive, ça fait un '18 h' pour les radios et un '20 h' pour les télés »[189]. Cette mise en cause de la position du *Monde* est aussi liée, chez certains journalistes spécialisés, à la compétition pour les postes. Le quotidien du soir représente ou a représenté pour certains d'entre eux - c'est valable pour d'autres domaines du journalisme - une ambition affichée ou cachée. Des départs successifs et le renforcement de la rubrique ont incité dans les années 80 de nombreux journalistes médicaux à chercher ou espérer y entrer (sans succès) soit par des relations amicales avec des journalistes du quotidien ou soit à l'occasion de stages. Dans un autre cas de figure, une journaliste médicale, aujourd'hui à *Libération*, a été embauchée puis en « est partie » rapidement pour des motifs qui suscitent des interprétations très controversées. Quelles qu'aient été les raisons officielles ou officieuses de ce départ ou de ces « échecs » professionnels, certains en ont gardé un mauvais souvenir et une certaine rancoeur.

Quand le « scandale du sang » émerge en 1991, il entre donc dans ce jeu relativement autonome où les journalistes se sont divisés fortement au fil des années sida et vont l'être d'autant plus qu'une partie d'entre eux étaient déjà en activité à l'époque des faits et ont eu à les traiter. Ces conflits, qui étaient absents

---

[189] Entretien de Patrick Champagne avec un journaliste spécialisé, 1993.

en 1983 au moment de l'affaire du vaccin anti-hépatite B, sont aussi très mal vécus. Les oppositions se renforcent d'autant plus que certains ont fait leurs études ensemble, sont très liés (l'un a été témoin au mariage d'un confrère, d'autres sont parrains d'enfants de leurs confrères, etc.) ou ont noué des relations amicales régulières. La division progressive des sidologues, avec lesquels ils étaient en relation de collaboration dès le début de l'épidémie, a probablement aussi contribué à augmenter les tensions entre journalistes spécialisés, nombre d'entre eux épousant en quelque sorte les divisions du milieu scientifique. Le « scandale du sang » est un événement qui va cristalliser ces conflits larvés.

L'espace des prises de position des journalistes médicaux

Quand le drame des hémophiles devient au fil des mois de l'année 1991 « le scandale du sang contaminé », qui ensuite va englober d'autres « scandales », deux positions tranchées vont opposer les journalistes spécialisés (et on pourrait élargir cette opposition à leurs sources) de sorte que tout journaliste[190] ayant à traiter du sujet est, comme en politique, plus ou moins sommé de se situer ou, si l'on veut, tend à être attiré vers l'un des deux pôles de ce champ de forces. Cette opposition est perçue comme telle par les journalistes en charge du sujet. Comme le dit l'un d'entre eux, « il y avait les pro-*Monde* et les pro-*Evénement du Jeudi*. (...). C'était vraiment : il faut choisir son camp », raconte une journaliste spécialisée[191]. Les oppositions sont si virulentes qu'elles alimentent ce que l'on a appelé « un journalisme à thèse », chacun défendant de manière absolue, une version (ou mieux, une vision) de l'« affaire ». Quelques journalistes - ceux qui

---

[190] Ce constat vaut également pour l'enquêteur comme nous qui observe un sous-espace qu'il ne connaît pas. Sur ce point, voir notre note de méthode (annexe 1).

[191] Entretien, 1995.

ont eu à le traiter avant qu'il ne prenne la forme d'un « scandale » - connaissent véritablement ce sujet qui est jugé, par les journalistes non spécialisés, « très technique »[192]. Cette configuration, dans laquelle au sein même du milieu journalistique s'opposent des versions très tranchées, n'est pas en soi nouvelle puisqu'elle est observable à l'occasion d'autres « affaires » judiciaires[193]. Elle est plus rare, en revanche, s'agissant du secteur médical.

Dans l'espace des prises de position, il y a un premier pôle, majoritaire en nombre, composé de journalistes spécialisés dans la médecine (*RTL*, *France Inter*, *RMC*, *Libération* en partie, *L'Express*, *Le Parisien*, *Le Point*, etc.) - auxquels vont s'ajouter d'autres types de journalistes (scientifiques, grand reporter, etc.) du *Figaro*, du *Nouvel Observateur*, d'*Europe 1*, de *France 2* ou encore de *TF1* - qui vont être les plus proches des analyses dénonciatrices d'Anne-Marie Casteret, une des journalistes médicales de *L'Evénement du Jeudi*. Forte de son enquête et de « ses révélations », elle apparaît aux yeux de ses confrères, comme « la spécialiste » du dossier. Ses nombreux *scoops* publiés dans l'hebdomadaire sont souvent repris et elle publie un livre consacrée à « L'affaire du sang » dans le premier semestre de 1992[194]. Le pôle opposé, minoritaire en nombre, est incarné par les deux journalistes du *Monde* auxquels s'ajoutent des confrères spécialisés plus ou moins proches (*Europe 1*, *VSD*, *Antenne 2* essentiellement) puis, plus tard, d'autres journalistes, certains chroniqueurs judiciaires ou grands reporters par exemple.

---

[192] Entretien, 1992.

[193] On peut se reporter utilement sur ce sujet à l'ouvrage de Laurence Lacour, ancienne journaliste d'*Europe 1*, qui montre la virulence des conflits entre journalistes lors de l'« affaire Villemin » : *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues..., op. cit.*

> Même si elles ne reproduisent pas à l'identique les clivages entre journalistes spécialisés, des oppositions vont traverser plus largement certaines rédactions au fur et à mesure du développement du « scandale ». A *Europe 1*, *RTL*, au *Figaro*, au *Monde*, à *Libération*, à *France 2*, à *TF1*, à *France 3* notamment, le traitement de l'« affaire » va fortement différer suivant le journaliste mais aussi suivant la période puisque quelques-uns d'entre eux ont évolué dans leur interprétation.

Le sous-espace des journalistes spécialisés d'abord, puis celui des journalistes en charge du sujet plus généralement, va se diviser dans les interprétations sur le fait de savoir s'il y a ou non « scandale » ou plus précisément sur la hiérarchie des « scandales » et donc sur la hiérarchie des responsabilités des médecins, des hommes politiques et de leurs collaborateurs. Il y a schématiquement, deux pôles d'interprétations qui sont fortement en décalage. Dans une première phase, entre la fin du mois d'avril et le début du mois d'octobre 1991, l'opposition porte surtout sur les conditions de la contamination des hémophiles français, puis dans une seconde période sur l'importance respective des différents aspects du « scandale du sang contaminé ». Dans cette première phase, il y a un petit groupe de journalistes spécialisés proches d'Anne-Marie Casteret qui insistent essentiellement sur la responsabilité du CNTS, et principalement l'implication de son directeur Michel Garretta, ou plus largement sur celle de « la transfusion » dans la contamination des hémophiles français. Cette « lecture » des contaminations post-transfusionnelles, qui ont eu lieu dans les années 80, est relativement proche de celle qui sera faite, lors de l'instruction judiciaire puis lors du premier procès, par les hémophiles, leurs avocats et certains médecins. Elle porte essentiellement, au moins dans un premier temps, sur la seule contamination des hémophiles. L'interprétation d'Anne-Marie Casteret insiste beaucoup sur le fait qu'« en 1985, le CNTS savait que ses concentrés destinés aux hémophiles

---

[194] Anne-Marie Casteret, *L'affaire du sang*, *op. cit*.

étaient tous contaminés par le virus du sida » mais que « les médecins continuèrent à les distribuer »[195]. Elle avait également insisté sur les responsabilités du ministère de tutelle[196]. Cette interprétation est dominante dans la plupart des médias d'information générale, quel que soit le journaliste.

Pendant les premiers mois du « scandale », les interprétations d'Anne-Marie Casteret, plus ou moins relayées par certains de ses confrères, s'opposent à celles du *Monde* notamment, qui incarne le second pôle. Les deux journalistes médicaux du quotidien du soir se démarquent de leurs confrères en y accordant d'abord moins de place durant le printemps et l'été 1991. Ils se veulent aussi plus nuancés et élargissent le champ des responsabilités estimant, début juin 1991, après la démission de Michel Garretta de la direction du CNTS que « tout (...) indique que celui qui accepte aujourd'hui, en démissionnant, de jouer le bouc émissaire ne peut être tenu comme le seul à l'origine du drame vécu par les hémophiles et leurs proches »[197]. S'« il existe bien un '*scandale des hémophiles*'[198] », écrit Franck Nouchi, « il met en cause directement la responsabilité non seulement des dirigeants du CNTS mais aussi des médecins prescripteurs, des associations d'hémophiles et du ministre des Affaires sociales de l'époque, Mme Georgina Dufoix »[199]. Selon eux, « on assiste à une intense campagne cherchant à identifier les 'coupables' d'un drame jusque-là tenu pour une fatalité »[200] alors que

---

[195] « Chapeau » d'un article d'Anne-Marie Casteret, publié dans *L'Evénement du Jeudi* le 25 avril 1991, qui va contribuer au déclenchement du « scandale ».

[196] « Transfusions sanguines : le ministère savait », titre par exemple *L'Evénement du Jeudi*, le 16 mai 1991

[197] *Le Monde*, 5 juin 1991.

[198] Cet italique figure dans le texte original.

[199] *Le Monde*, 4 juin 1991.

[200] *Le Monde*, 18 juin 1991.

l'analyse doit être plus circonspecte : « il est important d'analyser tous les éléments de cette affaire pour tenter de situer, si elles existent, les responsabilités individuelles. Car les faits sont là et, sauf à vouloir faire des professionnels de la transfusion sanguine française et des thérapeutes de l'hémophilie des médecins démoniaques, il convient de les rappeler. La vérité médicale et scientifique tout comme l'équité imposent aussi de redire que la perception que l'on a de l'image du sida n'est plus aujourd'hui, et de loin, celle de 1985 »[201]. Ces prises de position sont sous certains aspects relativement proches de celles qui circulent dans le champ médical concerné (par le sida et par la transfusion), et sont donc également celles que soutiennent les avocats des médecins accusés, ceux-ci mettant en avant les « incertitudes scientifiques de 1983-1985 »[202] et la « responsabilité collective », même si le mot n'est alors pas encore prononcé ou écrit.

C'est ainsi que les luttes entre journalistes reproduisent à l'identique celles des protagonistes de l'affaire devant la justice. D'un côté, de nombreux hémophiles citent en exemple le travail d'investigation d'Anne-Marie Casteret ; de l'autre des scientifiques, comme le Pr Jean-Pierre Soulier, ancien directeur du CNTS, font remarquer l'« objectivité de certaines enquêtes »[203] en référence à un article des deux journalistes médicaux du *Monde* et à une interview de l'épidémiologiste Jean-Baptiste Brunet par une journaliste spécialisée de *VSD*. Les journalistes médicaux du *Monde*, comme les principaux accusés, contribuent, dès le début, à politiser le « scandale des hémophiles » en essayant de montrer que si

---

[201] *Ibid.*

[202] *Ibid.*

responsabilité il y a, il convient de la rechercher à un niveau plus élevé, c'est-à-dire au niveau politique. Le « rapport Lucas » (du nom du chef de l'Inspection générale des affaires sociales) constitue à cet égard un tournant. Dans un commentaire au titre révélateur, « Affaire d'Etat », les journalistes du *Monde* expliquent qu'« au-delà des erreurs médicales et des lenteurs administratives, il apparaît clairement désormais que les membres du gouvernement Fabius de l'époque, au premier rang desquels Mme Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales et M. Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la Santé, n'ont pas su prendre à temps les décisions qui s'imposaient »[204].

Dans la deuxième phase qui débute en octobre 1991, la lutte d'interprétation dans ce sous-espace des journalistes spécialisés se concentre davantage sur la hiérarchisation des « affaires » et des responsabilités respectives des protagonistes, particulièrement des trois ministres concernés. Elle s'étend aussi de plus en plus à l'ensemble des journalistes qui ont à commenter le sujet : grands reporters généralistes, chroniqueurs judiciaires, journalistes politiques, éditorialistes, etc. Les deux journalistes spécialisés du *Monde* relativisent « le scandale des hémophiles », expliquant qu'il constitue « un drame parmi l'ensemble des drames des contaminations post-transfusionnelles »[205], et insistent en revanche sur « le scandale des transfusés » en raison du « retard » dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang, et surtout de l'ampleur des collectes de sang effectuées dans les milieux pénitentiaires. Ils insistent sur cette spécificité française qui, de fait, peut se lire dans les statistiques

---

[203] Jean-Pierre Soulier, *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*, Paris, Editions Frison-Roche, 1992, p. 120.

[204] *Le Monde*, 16 septembre 1991.

des contaminations. Le problème des transfusés avait été évoqué par eux et leurs confrères, au printemps[206] et à l'été 1991, mais faisait alors l'objet d'un traitement marginal. *Le Monde* contribue, en raison de sa position dominante mais aussi parce qu'il s'appuie sur des documents et des déclarations de médecins, à mettre en exergue ces autres aspects du « scandale du sang », qui sont repris progressivement par tous les médias omnibus même si le « scandale des hémophiles » est celui qui retient l'essentiel de l'attention. Ils contribuent à élargir le problème des contaminations post-transfusionnelles par rapport à la première enquête judiciaire et aux procès en correctionnel.

Positions et espace des possibles

Pour comprendre cet espace des prises de position des journalistes spécialisés, il faut le rapporter, comme l'explique Pierre Bourdieu à propos des oeuvres culturelles[207], à l'espace des positions mais aussi à l'espace des possibles, « c'est-à-dire un espace orienté et gros des prises de position qui s'y annoncent comme des potentialités objectives, des choses 'à faire' (...) adversaires à combattre, prises de positions établies à 'dépasser', etc. ». Les deux journalistes du *Monde*, qui n'ont pas été (pour une fois) les « premiers » au printemps 1991 dans la concurrence pour la priorité à propos de la contamination des hémophiles, ont eu

---

[205] Entretien, 1992.

[206] Cf. par exemple, l'hebdomadaire *L'Express* qui titre le 13 juin 1991 « Transfusés : le dossier oublié ».

[207] Sur ces concepts, cf. Pierre Bourdieu, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992, pp. 326-332.

d'abord un réflexe classique qui consiste à minimiser les « révélations » de leurs confrères[208].

> L'un des deux journalistes médecins s'est retrouvé devant un cas de figure qu'il décrivait dans sa propre thèse de doctorat en médecine consacrée à l'information à caractère médical à propos d'un autre « scandale médical », l'« affaire du Distilbène » : « Deux attitudes dès lors sont possibles : se livrer à une surenchère sur la dimension scandaleuse de l'affaire ou relativiser. La première, dès lors qu'elle est décidée, ne pose guère de question. On retient l'hypothèse la plus pessimiste quant au nombre de sujets touchés, on 'gonfle' les titres, on dramatise (...) La seconde attitude, en revanche, pose une question délicate : peut-on relativiser alors même qu'on entend couvrir le plus largement possible l'événement ? »[209].

Ils le font en traitant relativement peu du problème de la fin avril au mois de septembre 1991 mais surtout en revendiquant la paternité de la découverte du « scandale des hémophiles », rappelant leurs articles (chapitre 1) du 26 avril 1989 sur le sujet[210]. « L'affaire, quand elle est revenue, quand elle a réapparu sous une nouvelle forme en 91 etc. (...) c'est comme si ça n'avait pas existé, tout comme d'ailleurs les quelques lignes que *Le Canard Enchaîné* avait consacrées à la même chose », explique un des journalistes médicaux du *Monde*[211]. Leurs interprétations visant à ne pas traiter uniquement de la contamination des hémophiles, qui fait l'objet d'une enquête judiciaire, mais à élargir à des problèmes plus politiques, comme le « retard » dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les dons de sang en 1985 et dans l'arrêt des collectes de sang dans les prisons, est à la fois le produit de recherches journalistiques, aidées par diverses sources qui y ont intérêt, mais aussi, plus ou moins inconsciemment, une occasion de reprendre leur leadership professionnel. Non seulement la mise en exergue du « scandale des

---

[208] L'exemple de la « reprise » de l'article d'Anne-Marie Casteret du 25 avril 1991, qui parle du « scandale », par un de ses confrères du *Monde* est assez révélateur à cet égard (*Le Monde*, 26 avril 1991).

[209] Jean-Yves Nau, *Informations à caractère médical dans la presse écrite d'audience nationale. Education sanitaire ou journalisme ?*, *op. cit.*, p. 79.

[210] Cf. les éditions du *Monde* datées du 4 juin et 5 juin 1991.

transfusés » réduisait la place des contaminations d'hémophiles dans l'ensemble des contaminations post-transfusionnelles mais elle leur permettait de mettre en valeur un sujet sur lequel ils avaient des *scoops*. Dans l'espace des prises de position possibles, les deux journalistes du *Monde* ne pouvaient complètement ignorer les « révélations » et le traitement important réservé par leurs confrères à la contamination des hémophiles et trouvaient là une occasion de les dépasser au double sens du terme. Néanmoins, leur version de l'« affaire », qui se constitue progressivement, demeure fortement minoritaire dans la plupart des médias d'information générale.

> G, journaliste spécialisé d'un média audiovisuel, même s'il n'utilise pas le mot « scandale » et fait des commentaires plus modérés que la plupart de ses confrères, est contraint d'accepter que les présentateurs, qui lui posent des questions ou lancent son reportage, parlent eux de « scandale » par « facilité » comme il dit.
>
> - « C'était une période difficile pour moi parce que le chef, le responsable de service de l'époque, disait que 'c'était le scandale du siècle', qu'il y avait eu 1 200 morts l'été 85. Alors, je lui ai fait remarquer que ce n'était pas vrai. 'Alors tous les lots étaient contaminés'. Ben, je lui ai dit : 'si tous les lots étaient contaminés, c'est pas 1 200 hémophiles qui ont été contaminés, c'est 4 000. Il y a 4 000 hémophiles donc il y a 4 000 hémophiles contaminés (ironique)' (...) Enfin, plus personne ne doute que les hémophiles ont été contaminés entre 79 et 84 et puis quelques dizaines malheureusement en 85 mais quelques dizaines [en fait les contaminations en 1985 sont estimées à 200 ou 300] (...) On m'a carrément dépossédé du dossier, on l'a confié à quelqu'un de mon service (...) avec mission de travailler que là-dessus, il n'a rien trouvé d'ailleurs rien de plus que... On continuait à être les boîtes aux lettres.
> - *C'est-à-dire dépossédé, vous ne traitiez plus...*
> - C'est-à-dire que j'étais suspect moi.
> - *Suspect parce que vous...*
> - Parce que je ne hurlais pas avec les loups (...)
> - *Il y a des trucs dans les journaux, dans* Libé, L'Evénement du Jeudi, *ça fait une pression sur vous ?*
> - Oui ça fait une pression (...) ça devient l'enfer parce qu'on est face à des gens qui ont décidé une fois pour toutes (...) que ce que disait D [nom d'une journaliste médecin] était parole d'évangile donc si D disait ça, ça ne pouvait être que ça. Et comme *Libé* disait pareil, comme *Le Journal du Dimanche* disait aussi la même chose, puisqu'ils avaient les mêmes pourvoyeurs de documents, ben tout était vrai et il fallait être à la remorque de tout ça (...) Les conférences de rédaction le discours était à peu près le même quoi. Quand T [nom d'un de ses supérieurs] était ici, c'était impossible d'expliquer. T, c'était '1 200 morts l'été 85' ».

---

[211] Entretien, 1992.

A l'inverse, le pôle des journalistes spécialisés proches d'Anne-Marie Casteret tient, au moins dans un premier temps, à maintenir sa position temporairement dominante sur l'« affaire des hémophiles », expliquant qu'il ne faut pas introduire la « confusion » entre les différents aspects du problème des contaminations post-transfusionnelles (et notamment la politiser) et que « c'est une histoire simple », comme le dit la journaliste médicale de *L'Evénement du Jeudi*[212]. Ils ne nient pas pour autant l'importance des autres aspects de l'affaire, surtout le problème du test de dépistage, et estimeront un peu plus tard, avec le développement de l'« affaire », que « d'autres responsables médicaux et politiques [que les quatre personnalités jugées lors des deux procès] devront répondre de leurs actes devant la justice »[213].

Cette lutte entre des interprétations divergentes donne lieu à une forte concurrence mais aussi à différentes formes de collaborations pour tenter de subvertir ou, au contraire, de conserver le rapport de forces existant au sein de sous-espace des journalistes médicaux. Le champ journalistique est un univers concurrentiel qui n'exclut pas en effet de nombreuses formes de collaborations confraternelles[214] : l'échange de notes, d'images ou de bandes entre journalistes parce qu'untel est arrivé en retard, n'a pas été autorisé à entrer dans un lieu précis, a un problème technique avec sa caméra ou son nagra[215], etc. sont des pratiques

---

[212] Entretien, 1992.

[213] Extrait d'une lettre envoyée à *Nature* et au *Monde* par un groupe de journalistes spécialisés qui souhaitent répondre aux attaques de *Nature* (16 février 1995) reprises dans une brève du *Monde*.

[214] Sur des exemples de collaborations entre journalistes : voir Jeremy Tunstall, *Journalists at work*, *op. cit.*, pp. 219 et suiv ; Gaye Tuchman, *Making news. A study in the construction of reality*, *op. cit.*, pp. 75 et suiv.

[215] Le nagra est le nom du magnétophone à bande utilisé généralement par les journalistes de radio.

courantes qui existent « à charge de revanche ». Il y a plus largement tous les échanges d'informations par téléphone ou lors des conférences de presse et des réunions d'associations de journalistes. Les journalistes médicaux passent, comme les autres journalistes, une bonne partie de leur temps à se consulter sur des questions d'actualité, certains qui se jugent moins compétents sur tel domaine utilisant certains confrères comme informateurs dignes de confiance.

> « J'ai appelé O [journaliste spécialisé de la presse écrite], j'ai appelé C [journaliste spécialisée de la presse écrite] parce que c'est deux personnes en qui j'avais vraiment confiance pour leur façon de travailler, pour leur compétence parce que je le connaissais, parce que ça devait faire deux ans que je faisais le médical et que, très souvent, quand j'avais fait un truc où je butais, où je ne comprenais pas, j'appelle O et C. » *(Entretien avec une ancienne journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

La collaboration présente des avantages non négligeables : éviter un « ratage », se partager le travail, etc. Des enjeux aussi importants que ceux qui, comme sur un sujet aussi majeur que le « scandale du sang contaminé », concernent rien moins que la subversion ou la conservation de la structure des positions dans le sous-champ, ne peut qu'engendrer des formes de collaboration elles-mêmes exceptionnelles, qui visent à imposer une version des faits. Mais la collaboration est aussi dans un contexte aussi conflictuel une occasion de soutien psychologique mutuel : « On essayait de travailler ensemble, c'est-à-dire on se téléphonait. Au coeur de l'affaire, on se téléphonait tous les jours, au moins une fois par jour. Pourquoi ? Parce que la solitude était très importante au début »[216]. Cette période est perçue par beaucoup de journalistes spécialisés comme nouvelle car il était évident qu'il s'agissait d'une « grosse affaire » dans laquelle l'investissement de chacun était souvent exceptionnel.

---

[216] Entretien avec un journaliste de la presse écrite, 1992.

> « Le vrai document accablant, il était sorti dans *L'Evénement du Jeudi* (...) Après toi, quand t'en as, d'abord après c'est devenu plus accablant que ce qui était sorti parce que, en fouillant, tu t'aperçois qu'il y a une vraie dérive, etc. Sur le coup, c'est un mélange de...c'est un peu d'excitation professionnelle, de chagrin profond pour..., de dégoût intégral quand les gens commencent à mentir, quand tu t'aperçois jusqu'où peut aller le mensonge. Bon, tout ça sur un fond euphorique, c'est-à-dire qu'il y a des trucs où tu commences à travailler à huit heures, tu termines à minuit, tu ne rêves que de ça pendant la nuit (...) Ca ne m'était pas arrivé à ce point-là, c'était nouveau quoi. Une espèce d'excitation inquiète. » *(Entretien avec un journaliste de la presse écrite, 1992)*

Dans cette lutte d'interprétation, la collaboration signifie l'utilisation de deux armes pour les journalistes, quelle que soit leur position dans les rapports de force internes : la priorité et les « reprises ». Il faut à la fois être le premier dans la concurrence pour la priorité, parce que c'est le meilleur moyen d'avoir le dernier mot, et faire nombre par le mécanisme des « reprises » croisées. On a ainsi vu, dans cette affaire, des documents « exclusifs » sortir en même temps dans des médias dont les journalistes spécialisés sont relativement proches (*Le Monde-France 2*, *Libération-L'Evénement du Jeudi* par exemple) et qui ont eu les informations en même temps. De la même manière, des journalistes nous ont expliqué avoir eu accès à « la documentation » d'un de leurs confrères, pouvant ainsi alimenter régulièrement leurs articles, voire « donner » leurs *scoops* à un autre journaliste[217]. Ils pouvaient être déçus par l'attitude de leur rédaction, jugée trop prudente (« Je me suis débrouillé pour que les documents sortent ailleurs »[218], dit par exemple un grand reporter d'un quotidien), ou, tout simplement, ils n'avaient pas la place dans leur journal de tout publier.

Les « reprises » constituent une autre arme symbolique majeure dans cette lutte. De plus en plus, les journalistes, qu'ils profitent des relations établies avec leurs confrères ou d'un accord plus ou moins tacite entre rédactions, assurent

---

[217] Il est relativement fréquent qu'à l'occasion d'autres événements des journalistes du *Canard Enchaîné* reçoivent des documents que leurs confrères ne voulaient ou ne pouvaient pas « sortir » dans leur média.

comme certains d'entre eux le disent, un « service après-vente » ou leur « propre service de presse »[219] pour la sortie de leurs *scoops*, faxant par exemple à leurs confrères de la presse parlée ou télévisée l'article avant qu'il ne paraisse ou leur livrant les principaux éléments par téléphone. Ces cas, qui se sont produits à propos du « scandale du sang contaminé », tendent désormais à devenir de plus en plus fréquents. Ainsi, les journaux et les journalistes ont des stratégies explicites pour bénéficier d'un impact (et donc d'une publicité) maximal dans les autres médias notamment dans les médias de grande diffusion. « Au *Monde*, cette règle de la reprise et de la citation est comprise, digérée. Elle fait partie de la culture de ce journal. On la recherche », note comparativement un ancien journaliste de *Libération*[220]. La reprise ou non des *scoops* du *Monde* et la manière de les reprendre était donc une arme symbolique s'agissant de peser sur l'état des rapports de forces internes.

Ces formes de collaboration ont certes des effets importants mais présentent certaines limites. Les médias omnibus nationaux agissent en effet dans un espace de production qui fonctionne comme un champ : « on ne peut comprendre ce qui s'y passe que si l'on situe chaque agent ou chaque institution dans ses relations objectives avec tous les autres »[221]. Autrement dit, le choix des producteurs dominés ne peut ignorer complètement celui des dominants et inversement. C'est ce qu'illustre ce journaliste d'un quotidien national quand il explique, à propos du « scandale du sang contaminé » que « *Libé* ne pouvait plus par rapport à ses

---

[218] Entretien avec un grand reporter de la presse quotidienne, 1992.

[219] Extraits de conversations avec des journalistes.

[220] Denis Robert, *Pendant les « affaires », les affaires continuent...*, Paris, Stock, 1996, pp. 97-98.

lecteurs soutenir le silence face à X [nom d'un quotidien national] parce que tu as quand même des lecteurs (sourire) croisés, ça arrive. Tu ne peux pas avoir un journal qui fait cinq feuillets par jour en disant, 'ben voilà, il y a un scandale machin, etc.', et puis un autre qui fait comme si de rien n'était. Sauf *Le Monde* peut faire ça mais, même là, il n'a pas pu en fait. *Le Monde* a pensé qu'il pouvait faire ça, et il a bien failli »[222]. Une journaliste spécialisée proche d'Anne-Marie Casteret rend aussi compte de la réussite relative de ce groupe de journalistes spécialisés qui s'opposent au *Monde* expliquant que « la force, c'est qu'il y a eu un journal de droite comme *Le Figaro*, *Libération*, *L'Evénement*, les radios et que *Le Monde* a été lâché sur cette histoire »[223].

Entretien avec deux journalistes d'un média audiovisuel, 1995

- *Journaliste spécialisé :* « C'est que cette espèce d'hégémonie du *Monde* qui régnait dans nos rédactions aussi, hein c'est la bible hein, que tout le monde attend, que tout le monde attendait je le dis à l'imparfait parce que c'est de moins en moins vrai. Et, en tous cas en médecine, je peux vous dire maintenant ça ne l'est plus du tout. Parce qu'ils se sont quand même sérieusement plantés à plusieurs reprises...
- *On ne reprend pas systématiquement comme avant ?*
- *Journaliste spécialisé :* Plus, alors qu'avant c'était : 'ah t'as vu *Le Monde* (élevant la voix). Et comment et tu ne l'as pas ça, tu ne l'as pas fait'. Ou bien même s'il n'y avait pas un reproche, c'était : 'ah...t'as vu il faut absolument faire quelque chose là-dessus'. Maintenant...
- *Grand reporter :* Tu dis que c'est moins vrai maintenant.
- *Journaliste spécialisé :* Oui beaucoup moins.
- *Grand reporter :* Chez nous ?
- *Journaliste spécialisé :* En médecine, je parle hein. »

Ainsi, un travail, publié en deux volets dans *Le Monde* (11 et 12-13 avril 1992) et réalisé par les deux journalistes spécialisés du quotidien, portant sur l'importance des effets des collectes de sang dans les prisons sur les contaminations post-transfusionnelles, a été très peu repris par leurs confrères qui les ont boycotté implicitement. En revanche, la publication de l'enquête

---

[221] Pierre Bourdieu, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Le Seuil (« Points »), 1994, p. 68.

[222] Entretien avec un journaliste spécialisé, 1992.

administrative, menée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ), qui portait sur le même sujet, a été reprise par la totalité des médias omnibus nationaux au début du mois de novembre 1992. A l'inverse, les stratégies de subversion étaient d'autant moins faciles à tenir au début de l'« affaire » qu'il s'agissait du *Monde*. Ainsi, lorsque les deux journalistes médicaux « révélaient » un document ou citaient des propos jugés « nouveaux », et qui étaient à ce titre mis en valeur, les responsables de service ou des membres de la rédaction en chef demandaient à leurs spécialistes, ou à ceux qui étaient en charge du sujet, parfois en désaccord avec les interprétations de ces deux journalistes, de reprendre : « Les problèmes à la rédaction, je les ai eus à la rentrée quand *Le Monde* a commencé à faire une campagne en faisant des trucs, alors c'est là que j'ai dû me battre pour qu'on ne reprenne pas. (...) Ca posait un vrai problème que le premier quotidien de référence se mette à raconter n'importe quoi »[224]. Les lois du champ obligeaient quasi systématiquement les autres journalistes spécialisés à reprendre leurs confrères du *Monde*, d'autant plus que certains médias de grande diffusion comme les télévisions et les radios faisaient leurs « unes » avec les informations du quotidien du soir.

Le Monde *et les « affaires » : la virulence des conflits internes*

Cette contestation de la position dominante du *Monde* lors du « scandale du sang contaminé » ne s'exprime pas seulement dans les pratiques professionnelles quotidiennes (concurrence pour la priorité et reprises) mais elle prend aussi une

---

[223] Entretien, 1992.

[224] Entretien avec un journaliste d'un quotidien national, 1992.

forme plus inédite à travers la critique publique, c'est-à-dire dans les médias eux-mêmes, et la mise en cause de l'honorabilité professionnelle des deux journalistes médicaux du quotidien. Cette lutte entre deux pôles de journalistes spécialisés se déroule par le jeu des accusations mutuelles, qui se sont intensifiées à partir de 1991, portant sur l'objectivité journalistique des uns et des autres. Le pôle de journalistes proches d'Anne-Marie Casteret reproche aux journalistes du *Monde* de « reprendre systématiquement les arguments de Garretta sans les contester »[225], de « chercher à le défendre » en insistant entre autres sur les responsabilités politiques, voulant « minimiser » l'importance du « scandale des hémophiles », et en introduisant la « confusion » entre les différentes « affaires » (retard dans la mise sur le marché des produits chauffés antihémophiliques et écoulement de stocks contaminés, retard dans la mise en place du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang, poursuite des collectes de sang dans les prisons). Certains pensent en trouver une explication quand ils affirment que c'est parce que les deux journalistes du *Monde* sont « inféodés au CNTS » que le « scandale » n'est pas sorti avant 1991.

> Ce point de vue critique apparaît par exemple dans un article de la page « Rebonds » de *Libération* signé par un journaliste médical du quotidien, qui juge négativement les articles de ses confrères du *Monde* (24 mars 1995), de *VSD* (30 mars 1995) ainsi qu'une interview du docteur Jean-Baptiste Brunet, directeur du Centre européen de surveillance épidémiologique du sida, portant sur dans leur interprétation d'un rapport du Haut comité de la santé publique portant notamment sur les contaminations post-transfusionnelles : « Certains journalistes, et certains médecins, depuis [la publication de ce rapport], se sont empressés de réécrire l'histoire, passant d'un scandale à l'autre. Sur l'air, 'on vous l'avait bien dit... Michel Garretta n'est qu'un bouc émissaire. N'y-a-t-il pas eu très peu de cas d'hémophiles contaminés en 1985 ?'. Et les mêmes d'ajouter : 'dans les autres pays, il y a eu presque qu'autant d'hémophiles touchés. Alors ? Pourquoi faire tant de bruit en France ?'. Ce type d'argument revient régulièrement. Argument mélangeant responsabilité individuelle et erreur collective. La première disparaissant sous le poids de l'autre ou l'inverse ».

[225] Les propos entre parenthèses sont des extraits d'entretiens avec des journalistes.

A l'opposé, le pôle des journalistes proches du *Monde* reprochait à Anne-Marie Casteret, décrite comme une « militante » ou « une passionaria » qui en a fait « une affaire personnelle », de ne pas prendre en compte toutes les dimensions de cette affaire. Ainsi, dans un compte rendu de plusieurs ouvrages consacrés au « scandale », un de ses confrères spécialisés du *Monde* écrit à propos de l'ouvrage rédigé par sa consoeur de *L'Evénement du Jeudi* : « Dommage qu'à trop vouloir parfaire sa démonstration, l'auteur (...) n'ait pas analysé les faits et documents qu'elle révèle avec davantage de rigueur et de nuances et qu'elle ait, en définitive, sous estimé les responsabilités des médecins prescripteurs et des responsables politiques. Son livre aurait gagné en crédibilité et moins donné l'impression de n'être qu'un long réquisitoire contre le docteur Garretta ». Ces conflits entre journalistes spécialisés, dont l'enjeu est de disqualifier professionnellement le « camp » opposé, ont atteint une rare virulence. Parfois regrettés dans ce milieu restreint, ils ont surpris de nombreux confrères exerçant dans d'autres domaines du journalisme, particulièrement les chroniqueurs judiciaires, qui, à l'inverse, appartiennent à un espace moins concurrentiel et qui sont tous regroupés dans une même association. « Les journalistes judiciaires, qui sont un petit monde j'allais dire bien gentil, bien sympa où la confraternité est de rigueur, ont découvert à côté d'eux des chroniqueurs médicaux déchirés, passionnés, traversés réellement par ce conflit et le vivant au jour le jour, de manière extrêmement intense », explique un grand reporter du *Monde*[226]. Cette contestation de la position de ce « journal du soir » dans cette affaire a atteint un tel degré qu'elle est apparue dans les colonnes mêmes de certains journaux, chose relativement rare dans la presse

---

[226] Propos extraits de l'intervention de Laurent Greilsamer, un journaliste du *Monde* qui a

française des années 80, et dans des colloques publics (cf. encadré). Le « scandale du sang » n'est d'ailleurs pas le seul sujet où elle s'est manifestée puisque cette contestation du *Monde* s'est exprimée par exemple à propos de l'« affaire des urgences d'Orléans » en 1994 « sortie » par *Le Canard Enchaîné* ou à l'occasion de plusieurs événements portant sur le sida.

Les conflits publics entre médias et journalistes

Les extraits qui suivent portent, pour les deux premiers, sur des articles concernant le traitement du « scandale du sang contaminé » par *Le Monde*, pour le quatrième sur son traitement de l'« affaire des urgences d'Orléans ». Le troisième extrait est tiré d'une contribution orale de Gilles Pialoux, médecin à l'hôpital de l'Institut Pasteur et ancien journaliste médical à *Libération*[227], à un colloque sur le thème « Information et sida » organisé par l'association ARCAT Sida les 18,19 et 20 novembre 1992. A partir d'une analyse thématique de l'information médicale dans *Le Monde* lors des six premiers mois de l'année 1992, il critique le traitement de cette information par les deux journalistes du *Monde*, Franck Nouchi et Jean-Yves Nau, cités nommément dans son exposé.

- *Extrait d'un article non signé du* Canard Enchaîné *(19 juin 1991) titré « 'Le Monde' du silence »*

« Selon 'Le Monde' daté du 18 juin, toute l'histoire des hémophiles contaminés était parfaitement connue '*depuis plus de deux ans*'. Connue, certes, mais pas des lecteurs du 'Monde' dont les journalistes semblaient, jusqu'à ces derniers temps, avoir mis un préservatif sur leur stylo. Les confrères se réveillent brutalement pour dénoncer une '*intense campagne*'[228] qui ferait passer les toubibs pour '*démoniaques*'. Avec la dignité qui sied à ce journal de référence, Jean-Yves Nau et Franck Nouchi, eux, en appellent aux '*faits*' et à '*la vérité médicale et scientifique*'. Il n'est jamais trop tard pour la science. Ni pour le corps médical, qui trouvera enfin dans ce long article un regard compatissant et une plume secourable. Tous les autres journaux infectés par le virus du 'scandale', ont mené 'campagne'. Heureusement qu'il reste des porteurs journalistiquement sains. »

- *Extrait d'un article signé d'Anne-Marie Casteret, journaliste spécialisée* à L'Evénement du Jeudi *(24 octobre 1991), intitulé « Sang et sida : S'il n'y avait pas eu la presse... »*

« Dans cette affaire, la presse a fait son métier en dénonçant ce qui est sans doute un des plus grands scandales de ces dernières années. Reste à comprendre l'attitude du *Monde* qui, après avoir épousé la version officielle du 'on savait si peu de choses à l'époque' et tancé vertueusement ses confrères pour leur campagne de presse '*virulente et quelque peu outrancière*', essaie aujourd'hui de rattraper le temps perdu et, galopant sur l'autoroute tracée par les autres comme sur une piste vierge, vient de consacrer sa 'une' au '*scandale du sang*' que dénonçait le reste de la presse...il y a six mois. »

« couvert » le premier procès en correctionnel, lors des premières rencontres « Information et Sida » organisées par l'association ARCAT Sida le 19 novembre 1992.

[227] Il écrivait sous le pseudonyme de Gilles Pial.

[228] Les parties figurant en italique dans cet encadré sont des reprises fidèles des textes des auteurs.

- *Extrait enregistré d'une contribution orale de Gilles Pial, ancien journaliste médical à* Libération *au milieu des années 80, au colloque « Information et sida » organisé par l'association ARCAT Sida le 19 novembre 1992*[229]

« Je vais essayer de vous montrer au travers au travers d'une rubrique médicale dite de référence, puisque c'est l'expression consacrée, celle du journal *Le Monde*, comment sur des faits et pas seulement sur des dossiers (...) de vous donner un peu des exemples et de vous montrer comment le sida, au-delà du terme de Daniel Defert du sida comme 'révélateur social', mais aussi révélateur d'un certain nombre de dysfonctionnements et d'occultations, d'une mainmise sur l'information. Et je voudrais essayer de dégager sans que ce soit une attaque d'organes de presse. S'il y a une attaque, c'est peut-être sur la façon dont certains journalistes à l'intérieur de la rédaction du *Monde* couvrent le sujet... (...) L'isolement [des deux journalistes médicaux du *Monde*] par rapport au reste de la profession, qui est un avis personnel, mais, depuis deux ans que je travaille à la fois avec l'ANRS [Agence nationale de recherche sur le sida] avec l'AFLS [Agence française de lutte contre le sida] pour ce qui est d'une brochure, et puis dans un certain nombre de milieux associatifs, je n'ai jamais rencontré les journalistes du *Monde* si l'on excepte les conférences mondiales (...) Il y a un truc qui est très agréable pour parler de la rubrique médicale du *Monde*, c'est qu'on ne parle jamais devant eux, c'est déjà assez facile (rires dans la salle). »

- *Extrait d'un article non signé du* Canard Enchaîné *(29 juin 1994) titré « Le diagnostic du docteur Nau »*

« Le 15 juin, 'Le Monde' publie, sous la signature du docteur Jean-Yves Nau, une longue contre-enquête s'appuyant, selon ses dires, sur les dossiers médicaux des victimes. Ainsi, le confrère affirme que les deux malades morts en septembre et décembre 1993 avaient été correctement accueillis dans les services de l'hôpital puis abondamment transfusés. Si bien qu'il faudrait imputer leur décès à la fatalité. Et tout cela ne mériterait pas une '*mortelle rumeur*'. Dans les milieux médicaux, et même au ministère de la Santé, on a trouvé ces affirmations plutôt osées. Plusieurs détails consignés dans les dossiers médicaux ont échappé au docteur Nau. Exemples : un délai de cinq heures avant d'effectuer une fibroscopie sur le premier malade, la conclusion du médecin ('*il faut opérer*'), et le fait que, malgré des appels téléphoniques angoissés des internes, le praticien de garde n'arrivera que trois heures trente après l'heure normale. C'est-à-dire trop tard pour opérer. Même omission à propos de la seconde victime. Morte elle aussi d'une '*mortelle rumeur*' ? »

Mais, de façon plus inédite, la contestation de la position des deux journalistes du *Monde* s'exprime dans la mise en cause plus ou moins publique de leur honorabilité professionnelle à travers deux « affaires ». Sans qu'elles soient orchestrées, elles revenaient à tenter de disqualifier professionnellement les deux journalistes du *Monde* en tentant de prouver qu'ils « défendaient Garretta » [230].

---

[229] On peut trouver des extraits de cette contribution, très légèrement réécrite, dans un numéro hors série du *Journal du sida* (mai 1993) intitulé « Actes des premières rencontres Information et Sida. L'épreuve des vérités ».

[230] Là encore, il n'est pas inutile de rappeler, pour éviter les mauvaises lectures et les effets d'épinglage, que la sociologie n'a pas à se prononcer dans ces « affaires » mais cherche seulement

Dans l'ordre chronologique, la première concerne Franck Nouchi, dont une conversation privée avec Me Xavier Charvet, l'avocat de Michel Garretta, alors à Boston quelques jours avant son incarcération, a été enregistrée clandestinement et diffusée en partie d'abord dans *L'Evénement du Jeudi* (5/11 novembre 1992) puis, dans d'autres médias français[231]. Une cassette a circulé dans de nombreuses rédactions[232]. La pratique journalistique consistant à publier une conversation privée, *a fortiori* lorsqu'elle implique un journaliste - cette publication a fait d'ailleurs débat au sein de la rédaction de *L'Evénement du Jeudi* - est très rare pour ne pas dire exceptionnelle. Elle va susciter plusieurs articles polémiques dans les deux titres dans lesquels chacun défend ses conceptions de l'information et surtout la crédibilité professionnelle de leur média respectif, certains articles (deux d'entre eux) étant rédigés par des hauts responsables des deux rédactions, Jean François Kahn à *L'Evénement du Jeudi* et Bruno Frappat au *Monde*.

Dans l'article de l'hebdomadaire (5/11 novembre 1992) qui publie quelques extraits de cet échange téléphonique, l'auteur, une journaliste généraliste, cherche à montrer comment Michel Garretta organise depuis Boston sa « contre-attaque médiatique », notamment par l'intermédiaire des « journalistes amis, prêts à l'aider » qui montrent de la « compréhension ». Le nom du « journaliste parisien », en l'occurrence Franck Nouchi, n'est pas cité. Dans un article publié en dernier page dans *Le Monde* daté du lendemain (6 novembre 1992), figure un compte rendu du chroniqueur judiciaire du journal sur l'échec de la demande de saisie de *L'Evénement du Jeudi* effectuée sans succès par l'avocat du Dr Garretta, Me Xavier Charvet, auprès du juge des référés. Il est accompagné d'un commentaire en petits caractères gras de Bruno Frappat, le directeur de la rédaction, estimant que la « pratique des écoutes » est « évidemment illégale » et que, lors de cette conversation, « il apparaît qu'un journaliste fait son travail et qu'un avocat tente de faire le sien ». Il conclut : « Elle [l'attitude de *L'Evénement du Jeudi*] déshonore plus ceux qui s'y sont livrés que ceux qu'elle croyait atteindre ». La société des journalistes de *L'Evénement du Jeudi* lui répond dans un communiqué dans la journée du 5 novembre qu'elle a

---

à les expliquer. C'est pourquoi, nous n'avons pas ici à juger de la « moralité » des deux journalistes médicaux du *Monde*.

[231] Cf. par exemple *Libération*, *Le Parisien*, *France Soir*, *Le Figaro* datés du 5 novembre 1992.

[232] L'interprétation des faits est controversée puisque plusieurs enquêtés nous ont affirmé que cette conversation aurait été enregistrée par des services de renseignement français, et non par un journaliste américain (*L'Evénement du Jeudi*, 5/11 novembre 1992), qui l'auraient envoyé dans des rédactions et enfin qu'elle aurait été coupée car elle contenait d'autres conversations, notamment avec deux journalistes connus qui travaillent pour de grands médias audiovisuels.

« exceptionnellement transgressé l'interdit » car « elle juge dangereuse, dans un dossier d'une telle gravité, la connivence (...) entre les deux journalistes du *Monde* et la défense du Dr Garretta »[233]. La semaine suivante (12/18 novembre 1992), cette « affaire » suscite un long papier de Jean-François Kahn, le directeur de la rédaction de *L'Evénement du Jeudi*, annoncé à la « une », s'étalant sur quatre pages et intitulé « Le scandale du sang, 'L'EDJ', 'Le Monde' et l'information volée ». Il justifie cette publication d'une information volée [« il s'agissait d'un plan marketing visant à organiser une campagne médiatique (en l'occurrence c'est le conseil de Garretta qui s'adressait au journaliste, et non l'inverse) pour absoudre en grande partie le Dr Garretta »] et critique les reproches, faits à l'*Evénement du Jeudi* et à sa journaliste médicale, par les deux journalistes du *Monde*. Cet article contribue à provoquer un encadré de Bruno Frappat, le directeur de la rédaction du *Monde* (13 novembre 1992), qui lui répond à son tour.

La seconde « affaire » impliquait l'autre journaliste médecin du *Monde* Jean-Yves Nau sur lequel circulaient, en privé et de « manière allusive dans quelques journaux »[234], de nombreuses rumeurs, concernant notamment ses relations avec Michel Garretta dans les années 80. Durant le deuxième semestre 1991 et le premier de 1992, au cours desquels nous avons effectué nos premiers entretiens sur le « scandale du sang contaminé » dans le cadre d'un DEA de science politique, plusieurs enquêtés (journalistes, avocats, etc.) ont fait part de ces rumeurs visant à démontrer que ce journaliste du *Monde* n'avait pas à traiter cette « affaire » ou l'avait couverte de cette manière en raison de sa proximité avec Michel Garretta. Elle concernait également de manière plus feutrée au moins deux de ses confrères. La gravité des accusations témoigne de la violence des conflits du sous-champ des journalistes médicaux dans lequel beaucoup cherchaient sincèrement à comprendre, avec cependant tout ce que cela peut parfois comporter d'intérêts inavoués ou inavouables, les prises de position des deux journalistes du *Monde*. Les accusations portaient - les enquêtés reconnaissaient alors ne pas avoir toujours « des preuves » - dans un premier temps sur la participation éventuelle à une même loge maçonnique de Michel Garretta, de

---

[233] Propos cités par *Libération*, 6 novembre 1992.

Jean-Yves Nau et un de ses confrères, tous les trois originaires de Tours. « Je pense qu'il y a des connexions avec Garretta (...) Il y a autre chose qui joue (...) ça paraît ridicule mais c'est l'histoire de la Franc-Maconnerie. Je sais bien qu'ils disent que ce n'est pas vrai mais moi je l'ai su par P »[235], affirmait par exemple une journaliste spécialisée. Plus tard dans l'année 1992, d'autres rumeurs circulent qui portent sur le fait que plusieurs journalistes, dont celui du *Monde*, avaient fait dans les années 80 quelques « ménages » pour des organisations dans lesquelles Michel Garretta était dirigeant. Elles étaient surtout diffusées parmi les journalistes qui suivaient la question des contaminations post-transfusionnelles mais progressivement, elles vont circuler au sein même du quotidien du soir et seront propagées dans des états majors politiques concernés, au point que le directeur de la rédaction du *Monde* a dû s'en expliquer avec le principal intéressé afin « d'en établir soit le bien fondé soit la fausseté »[236] et publia le 3 décembre 1992 un long article intitulé « Rumeurs et clarification ».

Tout s'est passé comme si, pour défendre la crédibilité professionnelle du *Monde* mise en cause plus ou moins publiquement dans cette « affaire », Bruno Frappat, son directeur de la rédaction, avait été implicitement sommé, notamment par certaines fractions du champ journalistique (dont une partie de « son » journal), d'intervenir. Cet article a été repris par de nombreux confrères de la presse écrite et a même fait l'objet d'un reportage par un reporter généraliste dans le journal de 20 h de *TF1*, ce qui est révélateur de l'importance qui fut donnée à cette affaire pourtant interne au champ journalistique.

---

[234] Citation extraite de l'article de Bruno Frappat, directeur de la rédaction du *Monde*, paru le 3 décembre 1992.

[235] Entretiens avec des journalistes spécialisés, 1992.

L'article de Bruno Frappat livre, à travers la défense de ses deux journalistes et du titre qu'il dirige, des éléments de la *doxa* journalistique souvent invoqués par les journalistes mais il donne surtout à voir l'un des enjeux majeurs de cette « affaire » pour *Le Monde* qui est de défendre son capital de compétence professionnelle et donc sa position dominante dans le champ journalistique. Dans le premier paragraphe, il rappelle le « rôle capital »[237] qui a été joué par la presse « dans le dévoilement de la plupart des aspects de cette tragédie » et revendique, à cet égard, un leadership professionnel pour *Le Monde*. « Je vous rappelle que c'est *Le Monde*, avec peut-être *L'Evénement du Jeudi*, qui a sorti le maximum d'informations sur cette affaire », explique Bruno Frappat sur une radio périphérique[238]. Puis il essaye de montrer que, dans cette « affaire », *Le Monde* a très strictement respecté les règles déontologiques du métier de journaliste, tentant ainsi de retournant à son avantage les accusations contre ses journalistes. Premièrement, le journal accepte de rendre publics « les éléments dont il dispose » : on apprend ainsi que la seule rumeur fondée était que Jean-Yves Nau, comme il l'a révélé tardivement à son journal, avait perçu une rémunération mensuelle d'« un peu plus de 4 000 francs » entre le 1er mai et le 15 novembre 1988 pour « une activité de nature 'rédactionnelle' » dans le cadre de la préparation d'une série de manifestations et d'exposition sur la bioéthique, dont la préparation avait été confiée à la Société internationale de transfusion sanguine (SITS) dont Michel Garretta était le secrétaire général. Deuxièmement, l'article indique que la déontologie a été respectée par le quotidien, « la direction du *Monde* » ayant même pris des mesures inédites saluées par certains confrères comme « une grande première dans l'histoire de la presse et des médias »[239] : elle a signifié à Jean-Yves Nau un blâme et a mis en place une « commission d'étude » composée de trois anciens journalistes du *Monde* qui a relu « l'ensemble des articles publiés à ce sujet » par le journal et auditionné les deux journalistes médicaux ainsi que le directeur de la rédaction. En troisième lieu, l'article prétend que l'honorabilité professionnelle du *Monde* est sauve puisque l'enquête interne a conclu, selon Bruno Frappat, que l'« étude des textes publiés par *Le Monde* n'a pas fait apparaître la trace d'une influence provoquée par le contrat de 1988 » et que « tout en mettant en évidence de nombreux aspects inédits et essentiels de l'« affaire du sang », les deux collaborateurs de la rubrique médicale avaient privilégié une thèse : celle de la responsabilité des hommes politiques. Ils ont noté aussi que la « couverture » du procès de l'été dernier avait permis un retour à l'équilibre ».

Tout laisse à penser que la proportion prise par ces deux affaires touchant les journalistes médicaux du *Monde* doit probablement au moins autant aux pratiques elles-mêmes qu'à la concurrence interne. Comme l'ont fait remarquer de nombreux journalistes, ces pratiques professionnelles qui consistent à s'entretenir en privé, dans le cadre de la rédaction d'un article, avec certaines personnes concernées, étaient relativement répandues. La teneur de la conversation de Franck Nouchi avec l'avocat du Dr Garretta ressemble à beaucoup d'autres

---

[236] *Le Monde*, 3 décembre 1992.

[237] Sauf mention contraire, les extraits cités entre parenthèses dans le corps du texte sont tirés de l'article de Bruno Frappat (3 décembre 1992).

[238] Propos extraits de « Radio Com » sur *France Inter*, 7 décembre 1992.

conversations que bien des journalistes travaillant dans d'autres secteurs peuvent avoir. « Moi, sans arrêt, j'ai des conversations de ce type, ce qui ne veut pas dire que je suis acheté par... », explique par exemple un journaliste du *Monde* qui n'est pas spécialisé dans la médecine. Par ailleurs, la pratique du « ménage », utilisée par Jean-Yves Nau sur un secteur qu'il couvre, est non seulement courante[240] (même si on ne l'évoque qu'en privé) dans le champ journalistique mais, plus particulièrement, dans le secteur médical où les journalistes sont très souvent sollicités, par exemple par les laboratoires pharmaceutiques, pour des prestations extra-professionnelles souvent bien rémunérées.

> « Je vais vous dire, à partir du moment où vous refusez (...) on ne vous sollicite plus, on ne vous invite plus. Moi, on m'a demandé une fois, j'ai commencé par dire oui. Puis (...) quand j'ai compris de quoi il s'agissait, j'ai dit : enfin vous êtes folle, vous ne pouvez pas... J'ai dit : moi je peux vous aider à construire votre truc, je peux donner des indications sur comment faire un reportage sur je ne sais plus si c'est de la cosmétique ou je ne sais quoi. Je lui dis : mais moi je ne vais surtout pas vous faire votre commentaire et ne vais surtout pas lire, je veux encore moins être à l'image, vous vous rendez compte... Mais justement, c'est parce que vous êtes ce que vous êtes qu'on veut... Alors j'ai dit : alors ça non... (...) Quelqu'un d'autre l'a fait à ma place évidemment qui ne s'est pas gêné ». *(Entretien avec une journaliste spécialisée, 1995)*

---

[239] Propos d'une journaliste spécialisée dans les médias de *France Inter* lors de « Radio Com » sur *France Inter*, 7 décembre 1992.

[240] Sur quelques exemples de sollicitations auprès des journalistes, cf. Jean-François Rouge, « Le journaliste au risque de l'argent », *Esprit*, n°12, décembre 1990, pp. 35-46.

Chapitre 4.

Les contraintes contemporaines du journalisme

Nombre d'analyses à prétention critique sur « les médias » reposent bien souvent sur une méconnaissance des contraintes qui pèsent sur les journalistes. Les conditions dans lesquelles s'exerce l'activité journalistique sont ignorées ou, ce qui n'est guère mieux d'un point de vue sociologique, dénoncées, donnant lieu à des critiques récurrentes sur les « dérives » du « milieu ». C'est ainsi qu'on a vu se multiplier, particulièrement depuis le début des années 90, les condamnations morales et politiques sur la soumission des journalistes[1] aux pouvoirs, sur certains comportements individuels et collectifs à l'occasion d'« erreurs », de « dérapages »[2], de « bidonnages », etc. Depuis l'après-guerre, ces contraintes ont considérablement évolué. Si l'activité journalistique en France, notamment en télévision, paraît moins directement soumise que dans le passé au pouvoir politique, elle est fortement dominée par les contraintes économiques qui constituent une forme plus indirecte de contraintes politiques[3], le champ journalistique dans son ensemble tendant à être de plus en plus soumis au verdict du marché. Dans les années 80 et 90, le secteur des médias a connu une croissance économique forte suscitant des investissements de la part de grandes entreprises françaises et étrangères. Plusieurs groupes industriels français ont

---

[1] Pour une critique de ces approches notamment développées par E.S. Herman et N. Chomsky (*Manufacturing Consent*, New York, Pantheon, 1988), cf. Michael Schudson, « Sociology of news production », *Média, Culture and Society*, vol. 11, n°3, 1989, pp. 266-270.

[2] Cf. l'exemple des *Dossiers de l'audiovisuel* (n°36, 1991, pp 20-21) consacrés au thème « Télévision et déontologie ».

investi massivement dans ce secteur. Le développement de la presse magazine spécialisée, des radios et surtout des télévisions privées dans les années 80 et 90 ont contribué, compte tenu de leur diffusion, à modifier l'économie générale du secteur. Cette expansion a été rendue possible notamment par les progrès technologiques en matière de diffusion : informatique, câble, satellite, etc. Ceux-ci ont également participé aux transformations des conditions de production de l'information grand public.

L'importance de la logique économique dans le champ journalistique ne se résume ni à la seule analyse économique (répartition du capital, chiffres d'affaires, etc.) ni aux dénonciations qui, empruntant à Marx, laissent souvent croire, pour aller vite, que les journalistes ne seraient que « les marionnettes » de quelques « grands groupes capitalistes ». Les contraintes économiques sont parfois très visibles, par exemple quand des journaux, des stations de radios ou des chaînes de télévision traitent d'« affaires » et d'« événements » dans lesquels un de leurs dirigeants ou un de leurs gros annonceurs est concerné. Les journalistes eux-mêmes les dénoncent parfois publiquement. La peur de perdre des procès ou un annonceur important est fréquente et dissuasive dans de nombreuses entreprises de presse françaises en difficulté. Mais la contrainte économique est encore plus flagrante dans certains secteurs comme le sport professionnel ou le cinéma, dans lesquels des médias participent directement à l'organisation des spectacles[4]. Cependant, ces contraintes les plus visibles en cachent d'autres, plus quotidiennes, qui sont en fait une retraduction de la logique

---

[3] Patrick Champagne, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 219.

économique, bien que non perçues comme telles par les journalistes et le « public ». D'une part, l'intensification de la concurrence commerciale dans le champ journalistique doit être rapportée aux principales transformations économiques survenues au sein des différents types de médias omnibus nationaux. L'accent a été surtout mis sur la période des années 80 et le début des années 90, qui correspond à l'émergence et au développement du « scandale du sang contaminé ». D'autre part, le poids des contraintes économiques se traduit d'abord à travers une concurrence (notamment pour la priorité) exacerbée inter-médias et inter-journalistes, qui n'est visible et importante que dans le champ lui-même. C'est cette concurrence qui tend à produire un effet d'uniformisation de l'information omnibus. Mais l'activité journalistique est aussi et surtout régie par une concurrence pour satisfaire des attentes supposées ou réelles du « public », ce qui explique que soit privilégié par exemple l'usage des témoignages en télévision ou le recours à la simplification et à la dramatisation. Cette logique économique se traduit également par le poids de plus en plus fort des contraintes d'espace et de temps qui pèsent sur le travail journalistique.

---

[4] Cf. sur les conditions de production des journalistes sportifs à la télévision : Eric Maitrot, *Sport et télévision. Les liaisons secrètes*, Paris, Flammarion, 1995.

1. Les transformations récentes de l'économie des médias omnibus nationaux

La « crise économique » de la presse est un thème récurrent qui renvoie à des réalités très différentes. Des indicateurs traditionnels et communs à la radio, à la télévision et à la presse écrite permettent de décrire grossièrement les transformations de l'économie générale de ce secteur. Le premier est le triple processus qu'a connu le marché des médias en France. Si les mouvements de concentration ne datent pas, dans la presse écrite, des années 80 et 90, ils se sont accélérés durant cette période. Quelques grands groupes français du secteur de la communication (Hachette-Filipacchi, Havas, le groupe Hersant par exemple), mais surtout du bâtiment (Bouygues) et de la gestion de l'eau (Lyonnaise et générale des eaux), détiennent aujourd'hui une grande partie des médias français. Ce processus s'est accompagné, toujours dans cette même période, de l'internationalisation des capitaux qui s'exprime à la fois par le développement de groupes français à l'étranger (comme *Canal Plus*) et la plus grande présence de groupes étrangers (EMAP, Bertelsman, etc.) sur le territoire national, tout particulièrement dans la presse magazine. Certaines entreprises se sont également diversifiées, c'est-à-dire sont devenues des « groupes de communication » multimédias par des participations croisées dans des radios, des télévisions et des journaux, voire en développant de nouveaux services (serveur minitel, éditions, etc.). Elles sont souvent présentes également dans d'autres champs de production culturelle comme l'édition et le cinéma par exemple.

L'exemple du groupe Alcathel-Alsthom, qui est l'actionnaire principal d'Havas, est révélateur de la constitution de groupes de communication présents dans des domaines très proches[5]. Il détient des parts dans le secteur du radiotéléphone, de la radio (*Radio*

[5] Source : *Libération*, 26 octobre 1995 et *Le Monde*, 27 octobre 1995.

Nostalgie) et de la télévision (Euronews, une société qui produit des émissions pour plusieurs chaînes notamment), de la presse grand public (les newsmagazines *L'Express* et *Le Point*, les magazines *Lire*, *Gault et Millau*, *L'Expansion* et l'hebdomadaire *Courrier International*), de la presse professionnelle (*Le Moniteur*, *L'Usine nouvelle*, *L'Entreprise* et *La Vie Française*). Il est également présent dans l'édition : Bordas-Larousse, Robert Laffont, Nathan, Julliard, Dunod et Dalloz.

L'intensification de la concurrence commerciale se manifeste aussi par le poids croissant pris par les instruments de mesure de l'audience dans le champ journalistique. Ils se sont affinés dans les années 80 à travers par exemple les enquêtes « vu-lu » dans la presse ou l'audimat, qui est devenu un mot du langage courant. Les signes visibles de cette pression, qui s'exerce plus particulièrement à la télévision, sont multiples : l'affichage des ventes « Paris Surface »[6] dans certaines salles de rédaction des quotidiens et des hebdomadaires, des audiences de la veille dans les locaux de la télévision ou dans les pages de quelques quotidiens, etc. Les journaux analysent aussi régulièrement, dans leurs pages médias, l'évolution des ventes ou des audiences en les constituant comme le critère cardinal de la réussite journalistique. Les études de mesure d'audience ont pris une importance stratégique et les méthodes de certains instituts, quand elles sont défavorables, sont parfois mises en cause par des dirigeants de chaînes de télévisions ou de stations de radios[7]. Dans la presse magazine française notamment, de nombreux supports sont créés à la suite d'enquêtes de marketing sur les attentes supposées du public, comme c'est le cas du groupe Prisma (filiale du groupe allemand Bertelsman) qui connaît des succès commerciaux avec la presse consacrée à l'actualité des « stars » médiatiques (*Voici*), la presse

---

[6] Il s'agit dans le jargon professionnel des ventes sur la région parisienne qui sont les premières à parvenir aux journaux.

[7] Cf. par exemple la contestation d'une étude de la SOFRES par *TF1* à propos de l'audience des chaînes câblées (*Le Monde*, 27 juillet 1994) ou les polémiques sur les différentes mesures

économique (*Capital*), etc. Ce poids des enquêtes sur le public se traduit aussi dans les nouvelles formules de journaux comme *Libération* et *Le Monde*. Ils ont par exemple donné une place grandissante à des sujets (pratique, sport) qui étaient jusque-là négligés. L'audience contribue dans l'ensemble du champ à déterminer, sous différentes formes, le choix des sujets « qui marchent ».

> « [Parlant du « scandale du sang contaminé »] Je pense que X [nom d'un directeur d'un newsmagazine], qui a un oeil rivé sur les ventes, s'aperçoit qu'il y a toujours un phénomène d'usure de la part des lecteurs qu'il faut à ce moment-là changer de sujet quoi c'est vrai. Nous, on l'a constaté en ce qui nous concerne sur les affaires. On a dû prendre des décisions économiques (...) On garde toujours un oeil un peu rivé sur les ventes et, parfois, on est amené à redresser la barre quand on constate une baisse corrélée avec certains types de papiers. Alors, à deux reprises, on a constaté une baisse sensible de nos ventes dans les périodes d'affaires politiques, de financement. On a senti une saturation très forte des gens qui *a priori* s'étaient faits une religion sur l'honnêteté des hommes politiques et des pratiques politiques (...) Et, on a donc décidé à une époque, une époque récente, de ne plus faire de financement. Le drame, c'est que, si on décide de ne plus travailler sur les financements politiques, d'autres continuent à le faire et sortent des affaires et, ensuite, c'est à nous de ramer pour... (...) Vous avez des journaux qui, systématiquement, choisissent leurs sujets en fonction de ce qu'ils imaginent être ou ce qu'ils ont mesuré être l'intérêt ou les fantasmes du lecteur. C'est *VSD* avec les nanas un peu etc., c'est *Match* avec Caroline de Monaco et l'*Obs* avec les psy. Il paraît que quand les ventes de l'*Obs* baissent, ils font un truc sur les 'psy' (rires). » *(Entretien avec un journaliste d'un hebdomadaire, 1992)*

Mais si ces outils de mesure ont pris une telle importance, c'est aussi parce l'économie générale du marché des médias a été bouleversée par l'accélération du développement des médias audiovisuels et de la presse magazine[8] dans les années 80 et 90. La mesure de l'audience dans les différents médias est devenue un enjeu primordial avec la restructuration du marché publicitaire dont dépendent de plus en plus la presse écrite, les radios généralistes commerciales, les télévisions privées mais aussi publiques. A partir du milieu des années 80, l'arrivée de chaînes de télévisions privées hertziennes et le développement

---

d'audience des radios entre IPSOS et Médiamétrie (*Le Monde*, 10-11 novembre 1996 et 1-2 décembre 1996).

[8] Nous traitons essentiellement dans ce travail des hebdomadaires omnibus, comme les newsmagazines par exemple, et non de l'ensemble de la presse magazine. On peut se reporter sur

progressif de chaînes diffusées par câble ou satellite, qui ont transformé ce marché, est au principe aussi de cette intensification de la concurrence commerciale. La création des radios libres, qui s'est traduite très rapidement par la mise en place de « réseaux » nationaux dépendant de grands groupes de communication français, et le désengagement de l'Etat dans certaines radios périphériques y ont également contribué. Dans la presse écrite, la presse magazine (notamment la presse de télévision et la presse féminine) se développe, un nouveau newsmagazine, *L'Evénement du Jeudi*, étant même créé fin 1984.

Entre audience et publicité

La seconde moitié des années 80 est donc marquée par l'accroissement spectaculaire de l'offre d'espaces publicitaires, favorisant une demande qui va prioritairement vers les nouvelles chaînes de télévision mais aussi vers la presse et, dans une moindre mesure, vers les radios. Entre 1980 et 1990, les investissements publicitaires ont été multipliés par six à la télévision, par cinq dans la presse, selon les enquêtes de l'Institut d'Etudes et de Recherches Publicitaires (IREP)[9]. Cette restructuration du marché va s'accélérer à partir du début des années 90, précisément au moment où le « scandale du sang » émerge, en raison de la baisse des investissements publicitaires due à la récession économique et au développement du « hors médias » (brochures, annuaires, expositions, etc.). Elle provoque une intensification de la concurrence économique sur l'ensemble du marché et particulièrement dans certains sous-

---

ce dernier point à l'ouvrage de Daniel Junqua : *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ, 1995, p. 26 et suiv.

[9] Cf. Service juridique et technique de l'information et de la communication (SJTI), Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Ministère de la Culture, *Indicateurs statistiques de la radio. Radiodiffusion, phonogrammes. Données 1995*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 90.

secteurs très touchés comme la presse quotidienne et les newsmagazines. Les achats d'espace tous médias confondus (presse, cinéma, radio et télévision) baissent entre 1990 et 1993 (- 3,1% en 1991, - 0,8% en 1992 et - 5% en 1993) avant de repartir légèrement en 1994 et 1995. Mais cette baisse est inégale suivant les supports. Entre 1990 et 1994, la part de la presse écrite dans le total des investissements publicitaires passe en dessous de la barre des 50% (56,2% contre 48,1%). Au sein de la presse écrite, la presse quotidienne nationale (- 16,9% en 1991, - 18,4% en 1992, - 13,1% en 1993) est la plus concernée alors qu'elle connaît depuis longtemps des difficultés.

> La presse quotidienne française a un taux de pénétration faible par rapport à la plupart des pays occidentaux: selon une étude menée en 1994 par la Fédération internationale des éditeurs de journaux, elle arrive en 24ème position avec 156 journaux quotidiens vendus pour 1 000 habitants loin derrière la Norvège (610), la Suisse (592) ou le Japon (575) qui arrivent en tête[10]. La principale évolution depuis l'après-guerre est la progressive disparition de titres de la presse dite d'« opinion » ou « populaire » (chapitre 1) en raison des difficultés économiques. Elle est touchée depuis les années 50 par la baisse de la diffusion qui se confirme surtout pour la presse quotidienne nationale d'information générale et politique : en 1994, elle avait un tirage total de 1,3 millions[11] contre 2,9 en 1980, 4,28 en 1970 et 5,95 millions d'exemplaires en 1946[12]. Ses difficultés économiques tiennent aussi à l'augmentation des coûts de production et de distribution.

L'exemple du quotidien *Le Monde* est révélateur puisque ses recettes publicitaires[13] ne représentent plus que 22% du CA en 1993 contre 44% en 1990, accélérant une tendance générale qui date du début des années 70. Cette baisse des rentrées publicitaires, qui touche les principaux quotidiens omnibus nationaux au début des années 90, s'accompagne d'une chute inégale de la

---

[10] Cf. le tome III, annexe n°31 du *Rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1996*, Paris, Sénat, session 1995-1996.

[11] Chiffres cités par Daniel Junqua, « Les quotidiens nationaux français en quête de relance », *Le Monde Diplomatique*, avril 1996, pp 26-27.

[12] Source : *Tableaux statistiques de la presse, 1987-1988*, SJTI-La Documentation française, 1990, p. 111.

diffusion (- 22,8% pour *L'Humanité*, - 6,5% pour *La Croix*, - 22,55% pour *France Soir*, - 8,35% pour *Le Monde*, - 7,15% pour *Le Figaro*, - 5,15% pour *Libération* entre 1990 et 1994) à l'exception du *Parisien* (+ 10,2 entre 1990 et 1993). Il est significatif que tous les quotidiens augmentent leur prix de vente : *Le Monde* passant par étapes de 4,50 F en mai 1990, à 7 F en 1992 puis 7,50 F en 1997. Les newsmagazines ont également pâti de cette chute des recettes publicitaires et leur diffusion entre 1990 et 1994, à l'exception du *Nouvel Observateur* (+ 6,8%), a baissé également : - 3,1% pour *L'Express*, - 3% pour *Le Point* et - 6,6% pour *L'Evénement du Jeudi* qui a failli disparaître. La variation des prix des titres, le lancement de nouvelles formules ou de suppléments, le regroupement *L'Express-Le Point*, la baisse du prix des abonnements et l'offre de cadeaux les accompagnant sont autant de signes de l'intensification de la concurrence dans ce sous-secteur. La presse quotidienne nationale d'information générale et les newsmagazines, qui sont vendus à la fois au public et aux annonceurs, connaissent donc à des degrés divers des difficultés économiques.

La restructuration du marché publicitaire à partir de 1990/1991 s'est surtout réalisée au profit de la télévision (31,9% contre 24,9%) et moins nettement de la radio (7,6% en 1994 contre 6,6% en 1990)[14], qui augmentent leur part dans le total des investissements. Entre 1989 et 1993, le volume des écrans publicitaires est multiplié par cinq sur *M6*, par 3,7 sur *FR3-France 3*, par 3,3 sur *TF1* et par

---

[13] Patrick Eveno, *Le Monde 1944-1995. Histoire d'une entreprise de presse*, Paris, Le Monde éditions, 1996, p. 427 et suiv.

[14] Chiffres de l'IREP cités par Daniel Junqua, *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ, 1995, p. 85.

2,2 sur *Antenne 2-France 2*[15]. Mais si le marché est en plein essor, il est aussi de plus en plus concurrentiel, notamment du fait de la hausse des coûts de production[16]. Il l'est également en raison de la multiplication des chaînes privées (essentiellement *TF1*, *M6* et *La Cinq*, qui disparaît en avril 1992 après avoir eu trois actionnaires majoritaires différents), qui sont en concurrence à la fois entre elles et avec les chaînes publiques (essentiellement *France 2* et *France 3*). Celles-ci, parce qu'elles augmentent considérablement leur part des recettes publicitaires, suscitent plusieurs fois des contestations sur les textes législatifs successifs[17]. La part de marché publicitaire des deux chaînes publiques est passée de 21,5% à 27,2% entre 1990 et 1994 sur un marché dominé largement par *TF1* (53,5% en 1994) et *M6* (15,5% contre 5% en 1989). Les chaînes publiques sont en effet de plus en plus dépendantes des ressources publicitaires. La concurrence porte surtout sur des tranches horaires stratégiques (18 h-20 h 45 et 20 h 45-22 h 30) où la publicité est vendue le plus cher.

Le bouleversement du marché publicitaire touche enfin les radios généralistes commerciales (*Europe 1*, *RTL*, *RMC* et *Sud Radio*) fortement concurrencées par les radios thématiques. Elles diffusent globalement moins de messages de publicité : 381 344 en 1995 contre 473 461 en 1986. La concurrence porte à la radio surtout sur la tranche matinale (6 h-9 h), qui constitue l'équivalent du *prime*

---

[15] Régine Chaniac, *La télévision de 1983 à 1993. Chronique des programmes et de leur public*, Paris, SJTI-INA, 1994, p. 127.

[16] A titre d'exemple et selon des estimations publiées par le Conseil supérieur de l'audiovisuel, le coût de la grille de *TF1* a augmenté de 58% entre 1988 et 1991. Cf. aussi sur ce sujet Jean-Charles Paracuellos, *La télévision. Clefs d'une économie invisible*, Paris, la Documentation française, 1993, pp. 23-50 ; Jean-Emmanuel Cortade, *La télévision française*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1993, p. 43 et suiv.

[17] Cf. le tome III, annexe n°31 du *Rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1996*, Paris, Sénat, session 1995-1996, p. 57 et suiv.

time de la télévision : Anne Arrigoni[18] explique ainsi que, dans la tranche 5 h-13 h entre le 1er et le 30 juin 1989, *RTL* diffusait 50,45% de ses spots publicitaires mais qu'ils représentaient 81% du chiffres d'affaires publicitaires. 53,1% des passages publicitaires sur *Europe 1* apparaissaient dans cette même tranche alors qu'ils représentaient 80% du chiffres d'affaires de la publicité de la station. La concurrence pour l'audience est donc, comme à la télévision, une concurrence pour attirer la publicité. Plus précisément, ce qui est recherché par les publicitaires est parfois moins le nombre maximum d'auditeurs qu'un certain type de public[19]. Une grande importance est accordée aux résultats trimestriels des enquêtes d'audience des principales radios nationales, qui sont rendus publics sous la forme de pages de publicité dans des journaux (c'est plus le cas pour des télévisions [20]), où toutes expliquent qu'elles sont très bien classées[21].

La précarisation

Enfin, la logique économique se manifeste au niveau des personnels - mais ce n'est qu'un exemple - dans la multiplication des situations de précarité très

---

[18] Anne Arrigoni, *Le média radio à travers l'exemple du 7 h - 9 h sur trois stations généralistes : RTL, France Inter et Europe 1*, Paris, mémoire de maîtrise de l'Institut Français de Presse (IFP), Université Paris II, 1992-1993.

[19] C'est pourquoi, le fait de dire que « les médias » cherchent à attirer le plus grand nombre de personne pour attirer le maximum de publicité n'est pas toujours juste. Les publicitaires cherchent parfois à atteindre des cibles précises comme notamment les « CSP + ». Par exemple, *Europe 1* a beaucoup axé ses campagnes publicitaires sur ce thème, ce qui faisait dire à un journaliste : « Depuis dix ans, nous avons perdu beaucoup d'auditeurs mais gagné beaucoup d'argent » (*Télérama*, 6 septembre 1995).

[20] *TF1* a publié par exemple en janvier 1996 (cf. *Libération*, 4 janvier 1996) les cinquante meilleures audiences télévisées de l'année 1995 recensées par l'Institut Médiamétrie qui lui étaient très favorables, titrant ironiquement cette publicité « Pardon ».

[21] Au début de l'année 1995, cette traditionnelle concurrence, à la suite de la diffusion des résultats des enquêtes Médiamétrie de janvier à mars, a pris des allures cocasses. *RTL* titre une de ses publicités (cf. *Le Monde*, 3 mai 1995) : « Il y a au moins une vérité incontestable : *RTL* est la 1ère radio de France ». Sous cette présentation, figurait les différents placards publicitaires de ses concurrents publiés auparavant : *France Inter* avait expliqué qu'elle était la « 2ème radio de France

diverses dans le champ journalistique. Ces problèmes semblent se poser moins fortement dans le cas des journalistes travaillant dans les médias nationaux d'information générale, qui couvrent des « événements sida », que dans celui des stations locales de télévision ou de radio, de la presse quotidienne régionale ou la presse spécialisée, ou encore des sous-traitants de l'information (les maisons de productions, les petites agences d'information, etc.). La montée de la précarité n'est bien évidemment pas spécifique au champ journalistique puisque, dans d'autres types d'activités, la part des emplois précaires s'est renforcée[22]. Dans le secteur de la presse, elle se traduit par la croissance effective de ce type de contrats mais surtout une augmentation de la part des pigistes[23] parmi les journalistes, qui est un bon indicateur de la précarisation.

> Le statut de pigiste recouvre cependant des situations très différentes parce qu'il signifie certes une précarité de statut mais qui n'est pas toujours synonyme d'une précarité économique. Certains journalistes pigistes touchent des sommes modestes et irrégulières leur permettant cependant d'avoir la carte ; d'autres, les « pigistes permanents », ont des situations plus « stables » ; enfin, une fraction minoritaire (6,9% en 1990[24]), composée notamment de certains éditorialistes multimédias de renom, gagnent plus de 20 000 francs par mois. Les rémunérations des pigistes de télévision (ou de radios privées) sont souvent plus élevées que celles de la presse écrite, elles-mêmes très variables selon les supports. Les piges en presse quotidienne régionale sont généralement moins bien payées qu'en presse nationale et surtout qu'en presse magazine. Enfin, parce que la majorité d'entre eux travaillent pour plusieurs supports de presse, leur situation économique est très dépendante parfois des demandes de leurs employeurs.

Si le nombre de journalistes a été multiplié par deux entre 1975 et 1995, l'effectif des pigistes l'a été par plus de quatre en vingt ans, leur proportion est

---

avec 12% d'audience », *Europe 1* qu'elle était « la 2ème radio privée de France et la 1ère radio privée des cadres » et enfin *NRJ* insistait en lettres capitales : « *NRJ* passe devant *Europe 1* ».

[22] Bernard Ernst, « Marché du travail et cycle conjoncturel » in *Données sociales 1996. La société française*, Paris, INSEE, 1996, pp. 98-103.

[23] Il s'agit de personnes employées par des entreprises de presse qui sont payées à la tâche (au feuillet, à la ligne, etc).

[24] Ces chiffres sont extraits, sauf indication contraire, de l'ouvrage de Valérie Devillard, Marie-Françoise Lafosse, Jean-Pierre Marhuenda et Rémy Rieffel (*Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession*, *op. cit.*) ou de la Commission de la carte d'identité professionnelle des journalistes.

passée de 8,5% à 17,1%[25]. Selon les chiffres de la Commission de la carte en 1995, la population totale s'est accrue de 1% dans les trois dernières années mais la progression des journalistes pigistes ou en contrat à durée déterminée a été, durant la même période, de 8,55%[26].

Tableau 1 : évolution du nombre de journalistes et de pigistes titulaires de la carte de 1960 à 1995

	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995
Ensemble des journalistes	8 092	9 990	11 943	13 635	16 619	21 749	26 614	27 869
Pigistes	622	626	947	1 159	1 599	2 653	3 923	4 786
Proportion des pigistes/total	7,7%	6,3%	7,9%	8,5%	9,6%	12,1%	14,7%	17,1%

Comme tous ces indicateurs le montrent, les médias tendent à fonctionner comme des entreprises traditionnelles. Il est révélateur qu'ils sont de plus en plus dirigés, notamment dans le cas des télévisions privées, par des personnes ayant exercé dans d'autres secteurs, à l'inverse de Robert Hersant ou Hubert Beuve-Mery par exemple, ou qui sont issus du « monde des entrepreneurs »[27]. L'intensification de la concurrence commerciale dans le champ journalistique dans les années 90, au moment où émerge et se développe le « scandale du sang », se manifeste très concrètement dans la production de l'information omnibus.

---

[25] Le « marché de la pige » s'est considérablement élargi comme en témoigne l'existence de deux guides. Le *Guide de la pige*, édité en 1996, indique aux pigistes les entreprises de presse, où ils peuvent être employés, et des cadres de rédaction qu'ils peuvent contacter. L'*Annuaire des pigistes* recense de nombreux pigistes avec leurs coordonnées et leurs éventuelles spécialités. Une agence de presse écrite parisienne publie également depuis 1996 une « lettre d'information des journalistes pigistes » intitulée *Pige* qui fournit principalement des renseignements pratiques.

[26] *Le Journaliste*, n°238, 2ème trimestre 1996.

2. La double logique de la production de l'information omnibus : entre les pairs et le marché

Les contraintes économiques pesant sur la production de l'information ne sont pas toujours vécues comme telles par les journalistes, celles-ci variant selon la position du journaliste au sein de son média et de celle du média dans la structure du champ journalistique. La relation entre les nécessités économiques et la production journalistique est complexe et, comme le dit une journaliste du *Parisien*, « les journalistes eux-mêmes ne font pas un papier en fonction des directives du marketing », ajoutant « en revanche, c'est vrai, on sait que tel fait a fait un gros chiffre de ventes donc ça...c'est intégré quand on choisit la 'une' ou quand on choisit de traiter tel ou tel sujet mais ce n'est pas aussi direct que ça, ce n'est pas aussi grossier en fait »[28]. Si cette logique économique est efficace, c'est parce qu'elle agit dans un espace qui dénie au moins en partie, notamment à son pôle le plus « intellectuel », les intérêts commerciaux et que, du même coup, les journalistes font ce qu'ils font sans parfois le savoir. Pourtant, les expressions employées dans les rédactions (« leader », « vendre un sujet », « bon client », etc.) manifestent cette montée des problématiques économiques dans le journalisme. La plupart des journalistes, et principalement ceux qui se sont le plus investis dans la « révélation » du « scandale », ont le sentiment à juste titre d'avoir rempli leur tâche de journaliste, telle qu'ils se la représentent, en faisant progresser la connaissance sur certains mécanismes relevés dans l'« affaire du

---

[27] Monique Dagnaud et Dominique Mehl, *Patrons de chaîne. Les dirigeants de la télévision française au printemps* 1988, Paris, CNET, 1990.

[28] Propos tenus par Raphaëlle Bacqué dans l'émission d'un reportage de « Génération 3 » (*France 3*) diffusée le 28 mars 1994.

sang » : les contraintes économiques dans le champ médical, la prise de décision publique, etc. On ne peut donc réduire le travail journalistique sur cette affaire comme sur bien d'autres plus ordinaires ni aux seuls intérêts commerciaux des médias et des journalistes (« On a sorti comme on dit de grosses affaires, il n'y a pas d'exemples où ça fait vendre », affirme Jean-François Kahn, directeur de la rédaction de *L'Evénément du Jeudi*[29]) ni, à l'inverse, à un pur intérêt de connaissance désintéressé. La logique économique ne peut fonctionner dans la pratique qu'« au prix d'un refoulement constant et collectif de l'intérêt proprement 'économique' et de la vérité des pratiques que dévoile l'analyse 'économique' »[30]. Très souvent, les journalistes ne peuvent faire ce qu'ils font qu'en faisant comme s'ils ne le faisaient pas.

La production de l'information répond en fait à une logique à la fois interne et externe qui n'est jamais purement commerciale. D'une part, il existe une logique de concurrence essentiellement interne, même si elle est une manifestation de la concurrence commerciale, qui dans le « scandale du sang contaminé » va s'exprimer de manière exacerbée à travers notamment la concurrence pour la priorité portant sur les « révélations » de documents. Celle-ci est souvent invisible pour le public et n'est importante que pour les agents du champ. L'enjeu pour la priorité est en partie « ce qui fait courir les journalistes » parce que se jouent, à travers elle, les réputations professionnelles, l'autorité, le capital de relations. Mais paradoxalement, cette concurrence interne a pour effet d'homogénéiser la production de l'information. D'autre part, l'activité

---

[29] Propos extraits de l'émission « Le Cercle de minuit » diffusée en fin de soirée sur *France 2* le 6 février 1994.

journalistique obéit à une logique externe plus directement commerciale. Elle s'exerce de manière déniée dans l'usage très fréquent, surtout dans l'audiovisuel, des témoignages d'enfants ou de familles hémophiles ou transfusés. La justification de cet usage par la nécessité de s'adresser à un public large et donc de vulgariser cache des intérêts commerciaux qui poussent les journalistes à la dramatisation d'un drame pourtant déjà terrible. C'est ce qui explique en partie la forme prise par cette affaire.

Le « scandale du sang », un enjeu de concurrence interne

Si la concurrence pour la priorité portant sur la « révélation » de documents ne date pas des années 80, elle s'est considérablement accrue avec les transformations de la structure du champ journalistique (arrivée des télévisions et des radios privées, développement de la presse magazine, de l'information en continu, homogénéisation des quotidiens et des newsmagazines, etc.) et les nécessités économiques. Elle est peu visible pour le « grand public », sauf peut-être à faire une revue de presse. Pourtant, les grands événements de l'actualité comme le « scandale du sang » sont souvent l'enjeu d'une concurrence interne exacerbée à la fois entre médias - il est significatif par exemple qu'*Europe 1* fasse en 1995 une campagne publicitaire dont le message est de mettre en exergue qu'elle a été souvent « la première » à diffuser certaines informations[31] - mais aussi entre journalistes couvrant un même événement. La recherche de l'exclusivité ne s'exprime pas de la même manière dans tous les sous-espaces du

---

[30] Pierre Bourdieu, « La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°13, 1977, p. 4.

[31] Par exemple, on pouvait lire dans *Libération* du 3 octobre 1995 : « Lundi 21 août 15h25. Abdelkrim Denèche est interpellé en Suède dans le cadre de l'enquête sur les attentats parisiens »

champ journalistique. Dans le sport, le cinéma ou la musique par exemple, elle fait l'objet de transactions économiques : les organisateurs de spectacles faisant systématiquement payer l'exclusivité des images des manifestations les plus importantes[32]. La passation de contrats, qui visent pour les télévisions et les radios à garantir l'exclusivité d'une interview (de photos ou encore d'articles) d'un acteur de cinéma, d'un « héros de l'actualité »[33], d'un sportif de haut niveau[34], etc. tend à être de moins en moins exceptionnelle. Dans d'autres secteurs stratégiques (les « affaires » politico-judiciaires, les faits divers, les catastrophes naturelles, etc.) si elle ne prend pas complètement cette forme, la concurrence pour la priorité peut s'en approcher parfois par l'achat d'images, tournées par des amateurs, et d'informations auprès de protagonistes ou de leurs avocats par exemple[35]. Le journalisme économique et politique est devenu également très concurrentiel parce qu'il porte sur des secteurs jugés stratégiques surtout au pôle « intellectuel » du champ journalistique. A l'inverse, dans d'autres sous-champs du journalisme, la concurrence pour la priorité semble

---

ou « Mardi 19 septembre 13h30. L'affaire Carlos relancée par de nouvelles révélations sur les liens du terroriste avec Jacques Vergès ».

[32] Pour le sport, cf. Eric Maitrot, *Sport et télévision. Les liaisons secrètes, op. cit.*

[33] Plusieurs médias (*L'Equipe*, l'*AFP*, *Europe 1*, *Le Canard Enchaîné* notamment) ont dénoncé par exemple les conditions dans lesquelles fut organisée l'arrivée de la traversée du Pacifique à la rame du navigateur Gérard d'Aboville pour permettre à *TF1* de s'assurer l'exclusivité de l'événement. Sur ce point, cf. par exemple *Le Canard Enchaîné*, 27 novembre 1991 et *Le Monde*, 26 novembre 1991. Plus récemment en janvier 1997, *TF1* s'est assuré l'exclusivité des propos de Raphaël Dinelli, naufragé de la course à la voile en solitaire, le « Vendée Globe Challenge ».

[34] Il est de plus en plus fréquent que des journalistes sportifs critiquent ces contrats comme celui du patineur français Philippe Candeloro avec *TF1*.

[35] Plusieurs témoignages de journalistes ou d'informateurs laissent penser que ces deux situations se sont parfois produites dans le « scandale du sang contaminé ». Pour des exemples sur une autre affaire (« L'affaire Villemin »), cf. Laurence Lacour. *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues..., op. cit.*

moins intense (la rubrique « social »[36] ou « éducation »[37]), voire quasi inexistante dans le cas de la chronique judiciaire puisque les journalistes spécialisés disposent généralement des mêmes informations en même temps. Il faudrait aussi, pour nuancer cette analyse de la concurrence pour la priorité, si l'on voulait élargir notre champ de recherche à l'ensemble de la presse régionale, établir des distinctions suivant les zones de diffusion. Dans certaines, elle n'existe pas de fait avec la présence d'un seul quotidien régional par exemple dans des grandes agglomérations comme Lyon et Bordeaux et, dans d'autres, elle est forte. Cependant, les analyses qui suivent, à propos de la concurrence pour la priorité sur le « scandale du sang contaminé », peuvent cependant être largement généralisées à l'information omnibus, tout particulièrement aux traitements journalistiques d'autres « affaires ».

Ce type de concurrence sur les documents, à propos du « scandale du sang contaminé », ne concerne pas l'ensemble du champ des médias d'informations générales mais seulement quelques quotidiens (*Le Figaro*, *Le Monde*, *Libération*, voire *France Soir* et *Le Parisien*), les quatre newsmagazines (*L'Evénement du Jeudi*, *Le Point*, *L'Express* et *Le Nouvel Observateur*) et trois hebdomadaires (Le *Canard Enchaîné*, *VSD* et *Paris Match*). Il est très rare que les journalistes de télévision et de radio, qui sont des médias essentiellement de « reprise », bénéficient d'exclusivités (chapitre 1). Pour autant, ils sont importants pour les journalistes de presse écrite parce que ce sont eux qui consacrent les informations présentées comme « inédites » et offrent en quelque sorte une publicité gratuite

---

[36] Sandrine Lévêque, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*, *op. cit.*

au titre cité. Cette concurrence pour la priorité prend la forme de luttes symboliques - ce qui n'exclut pas des collaborations comme on l'a vu dans le cas des journalistes médicaux - à différents niveaux entre les médias. Elle peut donner lieu à une concurrence pour s'attribuer la « paternité » de la découverte du « scandale ». L'événement est constitué en enjeu interne pour renforcer ou au contraire changer le rapport de forces au sein de son espace de concurrence. Il est révélateur que des rédacteurs en chef, des présentateurs de journaux ou d'émissions ou encore des journalistes spécialisés ou généralistes, revendiquent tous d'avoir été les premiers à faire « éclater » le « scandale ».

> « Bon moi, ce qui m'a fait mal (...) c'est que l'affaire des hémophiles sorte et puis qu'on nous oublie complètement... Bon parce que, nous, on a bossé dans cette histoire et on a apporté notre pierre à l'édifice (...) J'ai été pendant très longtemps le seul journaliste à avoir un procès avec Garretta (...) Ce qui m'a fait plaisir, c'est que quand X [journaliste de la rédaction] est parti (...) à un congrès sur le sida, tout le monde lui a dit : 'On sait que Y [nom du journal] a sorti cette histoire'. Ca, c'est ma compensation. » *(Entretien avec un grand reporter d'un quotidien national, 1992)*
>
> [Interrogé sur un article d'un de ses confrères] « Oui en 198..., c'était quand même deux ans après le mien, moi je crois que c'était une façon de s'emparer de l'affaire sans reprendre T [nom d'un journal] (...) Quand l'affaire (...) est réapparue en 1991 sous une nouvelle forme etc., cet ensemble de papiers a été complètement occulté, personne n'a jamais recité (...) C'est comme si ça n'avait pas existé comme d'ailleurs les quelques lignes que le *Canard Enchaîné* avait consacrées. » *(Entretien avec un journaliste spécialisé de la presse quotidienne, 1992)*
>
> « Je vous rappelle que c'est *Le Monde*, avec peut-être *L'Evénement du Jeudi*, qui a sorti le maximum d'informations sur cette affaire. » *(Bruno Frappat, directeur de la rédaction du* Monde*, invité de « Radio Com » sur* France Inter*, 7 décembre 1992)*
>
> « Avec *L'Evénement du Jeudi* et quelques organes de presse, nous avons été parmi les premiers à nous indigner car il y a eu mort d'hommes pour une centaine depuis 1984 alors que les faits...et les hauts responsables de la politique savaient puisqu'ils recevaient des notes alarmistes. » *(« Lancement » d'un sujet de l'émission d'informations de* TF1 *« Le droit de savoir », 24 septembre 1991)*

Mais, la concurrence pour la priorité prend des formes plus ordinaires. A partir du moment où le « scandale du sang » s'impose durablement dans l'actualité journalistique en 1991, il fait l'objet d'une concurrence inter-médias et inter-

---

[37] Cf. Jean-Gustave Padioleau, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *art. cit.*, pp. 256-282.

journalistes intense parce qu'il y a des « coups » à faire pour reprendre le jargon professionnel. Cette intensification de la concurrence conduit, comme le dit un journaliste d'un hebdomadaire, « tout le monde à essayer de trouver (...) des docs qui traînaient »[38]. C'est pourquoi quelques rédacteurs en chef confient le sujet, quand le journaliste spécialisé ne convient pas sous ce rapport, à des professionnels de la concurrence pour la priorité que sont les grands reporters qui traitent habituellement des « affaires ». Leur travail est justement de « sortir » des « infos en exclusivité » et ils sont souvent recrutés pour ça[39].

> [Racontant un de ses *scoops* sur le « scandale du sang contaminé »] « Des amis journalistes d'investigation m'ont dit : 'Bravo (...) C'est une bonne affaire, c'est un bon coup point'. Mais si tu veux, c'est mon job. Je chasse et je suis payé pour faire ça (...) Si, demain, un juge d'instruction, qui est un copain ou un avocat ou un flic ou un gendarme ou quelqu'un qui a des infos en exclusivité (...) qui travaille sur une histoire de, je ne sais pas moi, d'environnement tu vois, ou de versements de produits toxiques ou bien sur une autre histoire, je vais m'y intéresser parce qu'elle aura simplement cet intérêt pour moi de ne pas être défleurée tu vois, d'être exclusive. » *(Entretien avec un grand reporter d'un quotidien national, 1992)*

Il arrive aussi, comme un cas le montre à propos du « scandale du sang », qu'un pigiste extérieur au titre leur propose des « exclusivités »[40]. Les journalistes sont en l'espèce dans une logique où il s'agit de chercher à faire autant que les autres, parce qu'ils se trouvent pris dans une surenchère[41] difficile à gérer. A partir du moment où le « scandale » est bien placé dans la hiérarchie

---

[38] Entretien, 1992

[39] Par exemple, le recrutement dans la première moitié des années 90 à *Europe 1* - mais il n'est resté que quelques mois - de Jean-Marie Pontaut, « journaliste d'investigation » expérimenté travaillant pour la presse magazine, s'explique au moins en partie par sa capacité à sortir des *scoops* régulièrement.

[40] Ainsi, un journaliste scientifique Bernard Seytre, auteur d'un ouvrage sur l'« affaire Gallo-Montagnier » (*Sida : les secrets d'une polémique*, Paris, PUF, 1993), a proposé des *scoops* journalistiques publiés par *Libération* (8 et 9 février, 28 septembre 1994) et *Le Point* (5 novembre 1994).

[41] Il a pu se produire des situations inverses notamment à *L'Evénement du Jeudi*. Jean-Francois Kahn, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire, expliquait qu'il a « pendant quelques semaines demandé à l'intérieur de la rédaction (et sans doute ai-je eu tort) que l'on cesse d'évoquer ce

des événements, la nécessité première est d'« être présent », comme le dit un journaliste[42]. Dans la mesure où les concurrents parlent beaucoup sur le « scandale », la force du champ impose à chaque média concurrent d'en faire au moins autant, par exemple en essayant à son tour de « sortir » des *scoops*[43].

> « Les documents de T [nom d'un fabricant de produits hémophiliques], si je me souviens, qu'on a sorti bien après, c'était simplement parce que j'en vais un peu ras-le-bol de voir T [nom d'un journaliste d'un quotidien] faire des *scoops* avec des infos qu'on avait tous depuis longtemps (rires). Donc, j'ai repris mes vieux dossiers et j'ai dit : 'Tiens ça, ça n'a jamais été publié, je vais donné T' (éclats de rires). Mais, je l'avais au début de l'affaire T (...) Casteret [journaliste médicale à *L'Evénement du Jeudi*] relance l'affaire et, du coup là, tout le monde repart. Et alors, on a été un peu confronté à une spirale. Nous, qui avions été malgré tout les brise-glaces dans l'affaire, mais oubliés, il fallait qu'on soit présent. » *(Entretien avec un journaliste généraliste, 1992)*

Certains journalistes habitués peuvent d'ailleurs avoir des stratégies conscientes qui consistent, quand ils disposent de documents jugés importants, à ne pas tous les « sortir » en une seule fois mais à les étaler pour « faire plusieurs coups » comme le dit ce grand reporter[44] : « Tous les journalistes le savent, on peut pas foncer dans un truc tête baissée comme ça et tout lâcher d'un seul coup. C'est bien de donner au fur et à mesure, de laisser les confrères commencer à reprendre l'affaire et (...) de faire plusieurs coups, pour bien enfoncer le clou ».

Capital symbolique et capital économique

Si la concurrence interne est si forte, c'est aussi et surtout parce qu'à travers le « scandale du sang », comme à l'occasion d'autres événements, se jouent à différents niveaux des crédits professionnels : entre médias, entre journalistes

---

scandale (...) par peur de contribuer à acculer quelqu'un au désespoir » (*L'Evénement du Jeudi*, 12 au 18 novembre 1992).

[42] Entretien avec un journaliste d'un hebdomadaire, 1992.

[43] Celles-ci ne sont pas spécifiques et peuvent se retrouver dans d'autres événements comme l'explique Laurence Lacour, journaliste d'*Europe 1* (citée par Alain Woodrow, *Information manipulation*, Paris, Félin, 1991, p. 90) parlant de l' « affaire Villemin » : « On a alimenté ce feuilleton pendant des mois (...) Si mon concurrent n'avait pas écrit 500 papiers, jamais je n'en aurais écrit 495, il fallait suivre... ».

généralistes ou spécialisés, entre journalistes médicaux et enfin au sein d'une même rédaction. Etre « le premier » ou faire des « bons coups » contribue en partie à fonder les réputations professionnelles dans ces différents sous-champs de concurrence (spécialité, rédaction). Le crédit professionnel d'un média n'existe que dans la relation avec le champ journalistique et il se traduit notamment, on l'a vu, par les « reprises ». Ainsi, dans l'affaire du sang contaminé, *L'Evénement du Jeudi* est souvent cité en exemple pour ses nombreuses « révélations »[45] (« le vrai document accablant, il était déjà sorti dans *L'Evénement du Jeudi* »[46]), comme l'émission d'informations « Envoyé Spécial », largement reprise par la presse écrite, qui diffuse un reportage sur deux enfants hémophiles filmés par leur père au camescope. L'exemple d'Anne-Marie Casteret, journaliste à *L'Evénement du Jeudi*, démontre que la réputation interne se joue aussi au niveau individuel des journalistes dans la relation au champ dans son ensemble (un journaliste de *Libération* soulignait le « travail formidable » et « exemplaire » « accompli par Anne-Marie Casteret (...) au prix de mois de galère »[47]) ou au sous-espace d'activité en l'occurrence celui du journalisme médical (« Vous devriez aller voir Anne-Marie Casteret, c'est elle qui connaît le mieux le dossier », nous conseille par exemple un journaliste d'un hebdomadaire). Enfin, ce crédit n'existe aussi, pour les journalistes, que dans la relation avec leur propre rédaction, par rapport aux supérieurs hiérarchiques qui valorisent le travail. « A chaque fois qu'on sort un truc, c'est bien mis en valeur,

---

[44] Entretien avec un grand reporter de la presse écrite, 1992

[45] « Il est leader sur cette affaire », explique ainsi un journaliste d'un newsmagazine.

[46] Entretien avec un journaliste d'un quotidien national, 1992.

[47] *Le magazine de Libération*, 4-10 mars 1995.

on ne fait pas gaffe à la place, etc. et on a de très grosses reprises dans les télés et les radios. Au journal, ça leur plaît bien », explique un journaliste d'un grand quotidien national[48]. L'exclusivité journalistique est donc aussi importante pour le crédit professionnel des journalistes au sein de la rédaction parce qu'elle permet plus facilement un accès à la « une ».

L'autorité ou la réputation n'existe pas seulement dans la relation avec le champ journalistique mais aussi, ce qui est lié, dans la relation avec les milieux traités (politique, médical, judiciaire, familles d'hémophiles contaminés par le VIH) qui jugent les journalistes (« Jérome Strazzulla [journaliste du *Figaro*] est un type qui connaît très bien cette affaire et il a beaucoup fait pour cette affaire », note par exemple un responsable d'une association d'hémophiles). Ainsi, une journaliste, qui avait noué des relations fortes avec certaines familles, pourra « cautionner »[49] d'autres journalistes pour faire un reportage sur l'une d'entre elles qui ne voulait pas parler aux médias. Elle est liée au capital de relations, qui peut être différent suivant le type de journalistes. Plus il est élevé, plus il permet d'avoir des exclusivités. Alors que les journalistes médicaux tendent à avoir un carnet d'adresses plutôt composés de médecins, de membres de l'administration de la Santé, quelques grands reporters ont un capital de relations important surtout auprès de sources judiciaires et policières. Par exemple, pour « sortir » des informations, tel reporter profitera de ses relations avec un avocat et un enquêteur, telle journaliste spécialisée de ses liens avec un des protagonistes, etc.

> « Moi j'ai eu pas mal de trucs un peu tout seul. J'ai eu pas mal d'exclusivités sur cette affaire parce que, d'un seul coup, j'ai eu un lien très fort avec D [nom d'un avocat]. On est devenu très pote mais pour des trucs qui n'ont rien à voir avec le fond de l'affaire mais

---

[48] Entretien réalisé par Patrick Champagne, 1993.

[49] Entretien avec un grand reporter d'un média audiovisuel, 1992.

> lorsque (inaudible) est rentré de C [nom d'une ville], D est venu à S [nom d'un média audiovisuel] en premier, il a raconté, réagi, j'avais des histoires d'exclusivité comme ça. » *(Entretien avec un grand reporter de l'audiovisuel, 1995)*

Mais, au fil des mois, le carnet d'adresses tend à s'élargir pour les premiers comme les seconds. Selon un processus d'accumulation, le fait d'être « leader » renforce ce capital de relations : certains protagonistes, leurs entourages, leurs avocats, etc. ont tendance à s'adresser aux plus dotés sous ce rapport pour donner des informations, fournir des documents, etc. En effet, si ces sources tendent généralement à s'adresser aux journalistes et aux médias qui occupent une position prééminente dans le champ comme *Le Monde* ou *Libération* par exemple, le « scandale du sang » fait apparaître la nécessité de l'étude au cas par cas. Cette tendance se vérifie pour des journaux et des journalistes spécialisés de *Libération*, du *Monde*, du *Figaro* ou de certains newsmagazines (*L'Express* ou *Le Nouvel Observateur*) auxquels des informateurs donnent des documents, les protagonistes acceptant de répondre parce qu'ils bénéficient d'une notoriété importante. C'est particulièrement vrai pour *Le Monde* qui a réalisé de nombreux *scoops* sur cette « affaire », voire pour *Le Figaro*. « J'avais un *a priori* positif G [nom d'un média], c'est-à-dire que tous les interlocuteurs médicaux, etc. pensaient qu'on serait plutôt pour eux (...) Donc les gens me recevaient, acceptaient de me parler, je te dis I [nom d'une source] m'a filé... Moi, j'ai joué à fond là-dessus », explique un journaliste du *Figaro*[50]. Ce capital est susceptible d'augmenter ou de se déprécier auprès de telle ou telle source : ainsi, un journaliste d'un quotidien national expliquait que le titre d'une interview d'un transfuseur avait mécontenté son interlocuteur et qu'il n'accepterait probablement

---

[50] Entretien, 1992.

plus dorénavant de travailler avec lui (« ce type-là a plus jamais voulu me reparler. A mon avis, si tu lui parles de moi, tu téléphones, il me voue aux gémonies »). Cependant, il peut y avoir dans certains cas un décalage apparent entre la notoriété du média et celle du journaliste. Ainsi, si *L'Evénement du Jeudi* souvent considéré comme un « journal à scandale » a eu de nombreuses exclusivités sur cette « affaire », il le doit essentiellement à la réputation que s'est forgée progressivement Anne-Marie Casteret.

Ce capital symbolique que constitue la réputation professionnelle s'accompagne de profits multiples à la fois individuels et collectifs, symboliques et matériels[51]. Il est difficile de les mesurer dans le cas du « scandale du sang contaminé » sauf à faire un travail spécifique qui était très difficile à réaliser. Il faudrait pouvoir les décrire plus précisément. Ainsi, il y a des rétributions économiques collectives - ventes ou audience par exemple - ou individuelles - primes, ascension professionnelle (de reporter à grand reporter, de reporter spécialisé à chef de service ou adjoint au chef de service pour citer des cas concrets), profits tirés d'un livre, de colloques, de propositions de reportages, etc. Mais elles sont encore plus complexes à établir.

---

[51] Ces rétributions sont probablement pour les journalistes très faibles par rapport à d'autres protagonistes du « scandale », notamment certains avocats très médiatisés pour lesquels les profits plus directement économiques sont certainement non négligeables.

Multiplicité des sources de dévoilement et effets de publication

Si la concurrence pour la priorité est aussi forte sur le « scandale du sang » et donc s'il a pris cette ampleur médiatique, c'est en partie aussi en raison d'un « terrain » favorable et des effets produits par la médiatisation du sujet auprès des sources potentielles de dévoilement. La multiplicité des parties impliquées (médecins, cabinets politiques, administrations ou institutions, avocats, enquêteurs, etc.), les conflits anciens et l'existence de sources écrites[52] très nombreuses multiplient d'autant les opportunités de « coups journalistiques ». Il existe cinq foyers majeurs à l'origine d'exclusivités journalistiques[53]. Un des plus importants est le Centre national de transfusion sanguine (voire d'autres centres de transfusion) qui est, au moment du déclenchement du « scandale » en 1991, un lieu de tensions (la « délation était publique », dit une informatrice) comme l'ensemble du milieu transfusionnel alors en pleine restructuration économique. Ces luttes étaient déjà très fortes à l'époque des faits, dans la première moitié des années 80, comme l'ont montré les deux procès en correctionnel. Dans le contexte de « scandale », elles se sont intensifiées et plusieurs membres en activité ou qui l'étaient au moment des faits ont livré des documents internes (et ont fait des déclarations) qui se sont d'ailleurs pour certains retournés contre eux. Des plis anonymes ont été aussi adressés à des journalistes, à des membres

---

[52] Dans les diverses administrations ou entreprises, les sources écrites étaient importantes. Outre les rapports, les journalistes ont publié essentiellement de nombreux échanges de lettres et des comptes rendus de réunions qui figuraient dans des documentations personnelles ou institutionnelles (ministère de la Santé et des Affaires sociales, CNTS, etc.).

[53] Les développements sur cette question sont parfois volontairement peu précis et manquent d'illustrations soit parce qu'il fallait protéger l'anonymat de certains enquêtés ou des sources des journalistes, quand ils nous les ont livré, soit parce que les recoupements ne permettent pas d'en écrire davantage.

d'associations d'hémophiles et à des personnes travaillant sur cette affaire[54]. La seconde source, moins importante, est constituée par des entreprises qui sont liées aux marchés français ou mondiaux des produits sanguins. Ainsi, un ancien salarié d'une filiale créée par le directeur du CNTS puis supprimée ensuite, ami d'un journaliste, lui a donné des documents. « Il me dit (...) 'tu ne peux pas imaginer le fric qu'il y avait là-dedans : voiture de fonction etc.. Moi, j'étais comme un nabab. Puis, un jour, ils ont décidé (sourire) qu'il fallait autre chose, la boîte a été dissoute et j'ai été vidé' », raconte ce journaliste de presse écrite. Des membres du personnel ou de l'ancien personnel des firmes commerciales étrangères ont également divulgué quelques documents.

> Il est trop simple d'affirmer qu'il y a eu une « orchestration » du « scandale » par des journalistes et les firmes privées - cette accusation a été portée lors d'entretiens par exemple avec des personnes appartenant à des centres de transfusion. - alors que cette source a été très faible par rapport aux autres. Il est plus juste de parler d'intérêts convergents, à un moment donné, d'utiliser ces éléments de dénonciation. Les informations n'ont pas de valeur en soi mais relationnellement dans la mesure où elles viennent confirmer l'interprétation dominante à savoir qu'« on » aurait pu aller plus vite pour diffuser les produits chauffés. Par exemple, une lettre du directeur d'une firme autrichienne, datée du 20 octobre 1983, et une autre d'un responsable de la filiale française d'une société américaine datée du 15 mai 1984, qui s'estiment prêts à répondre à toute demande de produits chauffés, et à laquelle le directeur du CNTS n'a ou n'aurait pas répondu, ont été souvent citées. Pour ces firmes, ce marché était important et rappeler, quelques années après, qu'elle l'avait décroché, pour la première, mais avec du retard et qu'elle ne l'avait pas eu, pour la seconde, parce que le docteur Garretta avaient fait passé « des considérations économiques avant les considérations de santé publique », présentait le double intérêt de rappeler ses compétences tout en réglant un compte avec un client qui n'avait pas répondu favorablement ou tardivement. Un membre d'une autre firme a réglé aussi ses comptes avec Michel Garretta. Quelques dirigeants en place en 1991 ou des cadres, qui ont démissionné ou ont été limogés, de ces firmes étrangères ont accepté également de converser[55] avec des avocats, des hémophiles mais aussi des journalistes : « J'ai rencontré en France le docteur Y. Je l'ai rencontré à Saint-Cloud dans un bistrot, il est directeur de la firme X. Il voulait pas me rencontrer (...) Je lui ai dit que ça serait complètement anonyme. Quand je l'ai eu en face de moi, je lui ai dit : « Ecoutez, ça ne peut pas être complètement anonyme, il faut que vous le sachiez. Il faut que vous m'aidiez parce

---

[54] Ainsi, Michel Massenet, conseiller d'Etat, explique dans son ouvrage (*La transmission administrative du sida*, Paris, Albin Michel, 1992, p. 129) qu'on lui a déposé un dossier sur son palier

[55] « J'en ai rencontré beaucoup », nous a affirmé une journaliste d'un newsmagazine (entretien, 1992).

que... ». Alors lui, pour des raisons là encore commerciales, il a réglé un compte avec Garretta, avec les gens du CNTS, il m'a donné des informations »[56].

Les sources administratives ont été au moins aussi importantes que celles du CNTS permettant d'autres *scoops* : des rapports datant de la période des faits ou plus actuels, des notes internes, des échanges de lettres, etc. ont ainsi été dévoilés sous le sceau « exclusif » ou « inédit » grâce à des fuites provenant de membres de certaines administrations. Les anciens ou actuels membres des cabinets politiques ont également livré quelques informations à la presse qui se sont traduites par des « exclusivités ».

Enfin, la dernière source, qui a fortement contribué à alimenter la concurrence entre médias, est la source judiciaire. Pourtant, le magistrat chargé de la première instruction a systématiquement refusé de parler aux journalistes et encore moins de donner des documents à la presse. Malgré les précautions qu'il a prises avec le substitut du procureur de la République, des pièces voire la quasi-totalité du dossier d'instruction ont été livrés à des journalistes essentiellement par le biais de quelques avocats rapidement repérés et repérables. A plusieurs reprises, des photocopies de documents donnés la veille se retrouvaient dans la presse le lendemain ou quelques jours après. Cela a failli déboucher sur des plaintes. Des enquêteurs semblent avoir également été une source d'information pour quelques journalistes proches. Les divulgations directes ou indirectes ont donc circulé davantage dans le sens dossier d'instruction-presse que le contraire même si cela s'est produit[57]. C'est particulièrement vrai fin 1990-début 1991 au moment où

---

[56] Entretien avec un grand reporter, 1992.

[57] Par exemple, il est arrivé que des journalistes aient quelquefois doublé les gendarmes de la section recherche de Paris chargés de mener l'instruction comme l'a expliqué, lors du premier procès en juin et juillet 1992, le colonel de gendarmerie responsable de l'enquête. Il « raconte qu'il a très clairement fait savoir au professeur Girard [directeur général de la santé] qu'il se

quelques hémophiles et leurs avocats[58] notamment ont le sentiment que cette affaire va être « enterrée » alors que le rapport de gendarmerie, déposé fin 1990, préconise trois inculpations.

> Tout leur laissait penser que le juge d'instruction se dirigeait vers un non-lieu[59]. « Il y a un type qui ne ressemble pas aux autres qui m'alerte et qui me dit (...) : 'viens, on va te raconter ce qu'il se passe, viens on va te raconter', explique un journaliste[60]. Le rapport de gendarmerie, constitué de documents et d'auditions et communiqué au premier semestre 1991 à des journalistes, a constitué une base de travail intéressante. Il a permis par exemple aux journalistes, qui ne connaissaient pas l'affaire, de repérer certains « acteurs » : « On apprend que (...) il y a un type qui s'appelle Allain qui est maintenant aux Etats-Unis et qui a été interviewé par...que même la gendarmerie française s'est déplacée jusqu'aux Etats-Unis pour aller interviewer Allain à Chicago. On nous dit que non maintenant il est en Angleterre »[61]. Il s'avère un atout pour rencontrer ses interlocuteurs : « Alors moi, je vais rencontrer X, je suis déjà au courant de ce qu'il a dit au juge, de ce qui est dans le dossier (...) Je sais ce qu'a dit Garretta, je sais ce qu'ont dit les familles des victimes. Et je vais les rencontrer, je les rencontre pour le principe, non pas pour... je fais mon job de journaliste, c'est aussi pour protéger parce que, en fait, le journalisme c'est ça, pour protéger les sources... »[62].

Mais cette intensité de la concurrence pour la priorité est aussi le produit d'effets des publications. Le dévoilement d'informations, présentées comme exclusives par les journalistes, est un facteur qui contribue à l'apparition puis au développement du « scandale ». Plus le « scandale » s'impose, plus les

---

lassait de voir des documents sortir dans la presse, sans qu'il connaisse, lui, l'existence desdits documents » et qu'il dût demander ensuite, note un journaliste de *Libération* (16 juillet 1992).

[58] Ce cas est celui décrit par Alain Garrigou (« Le boss, la machine et le scandale », *art. cit.*, p. 25) où « les lenteurs ou les ressources juridiques à la disposition des accusés paraissent aux agents précités comme devant être 'contrebalancés' ».

[59] Un article était paru, début 1991, dans une revue spécialisée réalisée par des membres proches du ministre de l'intérieur, nous a indiqué une journaliste de l'*AFP*. L'agence fera une dépêche, le 5 juin 1991, indiquant « de bonne source » que le « juge a procédé à aucune inculpation et ne devrait pas le faire dans l'immédiat ». Par ailleurs, plusieurs témoignages montrent que les personnes informées au ministère de la Santé et au cabinet de l'avocat de Michel Garretta étaient persuadés que l'instruction allait aboutir à un non lieu.

[60] Entretien, 1992.

[61] Entretien avec un grand reporter, 1992.

[62] C'est probablement cette multiplication des fuites qui entretient largement l'image fausse du « complot » ou de l'« orchestration » que peuvent se renvoyer une majorité de journalistes et des membres de la Transfusion sanguine. Comme le note Alain Garrigou (« Le boss, la machine et le scandale », *art. cit.*, p. 18), tout se passe en effet comme si, d'un côté, il y avait ceux qui s'intéressaient au « scandale » en tant que violations de normes condamnées et, de l'autre, ceux pour qui le scandale serait précisément de dénoncer les opérations de dévoilement et le « scandale » serait de faire un « scandale ».

documents affluent dans les rédactions de certains journaux, les journalistes devenant, selon l'expression de plusieurs d'entre eux, des « boîtes aux lettres ». Du fait de la multiplication des articles, les personnes susceptibles de pouvoir dévoiler des pièces intéressantes se mettent à leur tour à les livrer à des journalistes et en entraînent d'autres, et ainsi de suite, chacun donnant des pièces afin de se défendre et/ou de condamner un protagoniste. « Quand mes premiers documents sont sortis après j'ai reçu énormément de documents », raconte une journaliste médicale[63]. Les journalistes ont largement profité de cet effet de mobilisation qui les plaçaient d'ailleurs parfois dans des situations difficiles dans la mesure où ils devaient faire le tri notamment dans le courrier anonyme qu'ils recevaient. Au-delà des documents, on aurait pu montrer que la concurrence pour la priorité porte aussi sur les « réactions » des protagonistes ou des experts consacrés par les médias. Elle se manifeste particulièrement à travers « la guerre des invités »[64] entre la *Cinq*, *TF1* et *Antenne 2* notamment pour être le premier à avoir untel ou untel. Ce qui est important pour les journalistes est parfois moins la « qualité » des propos que la présence exclusive de l'invité.

> « [Evoquant une conversation avec un journaliste de l'audiovisuel] Il me dit : 'Mme E, il faut qu'on vous dise, vous êtes tragiquement mise en cause dans le reportage de ce soir. On veut que vous répondiez'. Je lui dis : 'monsieur, ça fait six mois que je suis pratiquement mis en cause, je m'en fous complètement, ce n'est pas mon problème' (...) Il vient me voir et il m'apporte ce qu'il va dire, une partie de ce qu'il va dire. Je lui dis : 'je ne viens pas, je ne viens pas'. Et puis, il me tarabuste tellement qu'au bout d'un moment, je lui dis : 'tiens écoutez, je viens d'accord mais je dirais ce que je veux dire, pas ce que vous avez envie que je dise. Je ne répondrai pas (...) je ne dirai rien'. 'D'accord'. Je leur dis : 'je ne dirai rien et vous êtes d'accord'. 'D'accord'. 'Je veux dire, ça ne vous regarde pas, ce n'est pas à vous de faire le procès à l'avance' » *(Entretien avec un des protagonistes de l'« affaire du sang », 1995)*

« Une période un peu folle »

---

[63] Entretien, 1992.

[64] Entretien avec un journaliste de télévision, 1992.

L'intensification de la concurrence, notamment pour la priorité, n'est pas sans effet sur les pratiques journalistiques ordinaires. Aux Etats-Unis, le présentateur du journal télévisé *CBS Evening News* expliquait dans une interview[65] : « La compétition, elle n'a jamais été aussi vicieuse qu'aujourd'hui. Elle nous entraîne à faire des choses auxquelles nous n'aurions jamais pensé il y a vingt ans ». La remarque pourrait s'appliquer aussi au champ journalistique français où la concurrence tend à « pousser à la faute », comme disent certains sportifs, et les normes professionnelles tendent à apparaître de plus en plus désuètes. La mise en cause publique des journalistes par d'autres journalistes et la multiplication de colloques ou de discussions professionnelles sur la « déontologie » ou l'« éthique » sont deux indicateurs de cette tension entre la logique économique et le respect des normes internes de la profession. L'intensification de la concurrence concerne tous les médias omnibus, y compris un quotidien comme *Le Monde*, considéré comme le « journal de référence », qui a commis, sur d'autres « affaires » aussi, plusieurs erreurs qui s'expliquent au moins en partie par ce motif : par exemple, il a annoncé à la « une » une mise en examen qui n'existait pas[66] ou s'est trompé sur les motifs retenus[67]. Ces exemples ne vont pas du coup sans raviver des tensions autour de la définition de la « ligne » éditoriale du quotidien.

> « Je vois une dérive du journal là. Elle n'est pas aussi grave que d'autres. Celle qui était grave, c'était quand au cours d'une investigation avec le capitaine Barril, on a découvert une boîte noire dans un avion, boîte noire qui n'existait pas (...) Ca va dans le sens de recherches d'affaires à tout prix. C'est les espions américains. Moi, je dis : c'est grave (...) On force l'information, on monte, on souffle l'information. On ne dit pas ce qu'on trouve,

---

[65] *Le Monde Radio-Télévision*, 13-19 juin 1994.

[66] *Le Monde* (4-5 juin et 6 juin 1995) avait annoncé la mise en examen d'un sous-directeur de l'Office des HLM de Paris qui a été démentie ensuite.

[67] Cf. *Le Monde*, 3-4 novembre et 5 novembre 1996

> on dit, on met des flèches et on dit : attention, c'est suspect. Je dis que ce n'est pas notre boulot, ce n'est pas *Le Monde*, ce n'est pas de notre réputation, il y va de notre réputation. » *(Extraits de propos d'Alain Faujas, journaliste au* Monde*, lors d'une réunion à la rédaction du* Monde *en 1996)*[68]

L'affaire du sang contaminé donne à voir ces effets concrets, même si elle est un cas limite dans la mesure où la concurrence pour la priorité est particulièrement exacerbée. Cette période (1991-1993 essentiellement) est décrite par de nombreux journalistes intéressés comme une « période un peu folle », d'« excitation professionnelle », de « stress »[69], où certains se croient à tort ou à raison sur écoutes, une autre met en double des documents chez des amis par crainte qu'il lui arrive un malheur, etc. Les pratiques des différents types de journalistes mobilisés qui consistent à « gonfler » les « révélations »[70] se répandent et suscitent (en privé seulement) l'ironie des uns et des autres.

> C, journaliste spécialisée de presse écrite interrogée en 1992, explique rétrospectivement, après un an de travail sur cette l'affaire du sang contaminé, qu'elle n'y a peut-être pas, jusque-là et au regard de ses confrères, accordée « le volume qu'il fallait » et ne s'est peut-être pas assez « valorisée ». Elle décrit le « scandale » comme une « période un peu folle » expliquant que « tout le monde pouvait sortir des trucs huit fois, personne n'y comprenait rien ». Malgré sa « retenue », elle estime qu'elle « a bien tenu la route » et bien « été dans la ligne » sans s'être « contredit d'un jour à l'autre comme certains » : « C'est G [nom d'un quotidien] qui faisait énormément (air agacé). Oui, G a fait très fort dans cette histoire pour monter des énormes papiers avec des petits trucs (...) Je ne sais pas ce que vous en pensez mais ils se gênent pas pour broder (...) Dans cette histoire, je ne me suis peut-être pas fait assez mousser moi personnellement. (...) F [nom d'un hebdomadaire] a sorti des trucs qu'on avait sorti cinq fois enfin ils ne se gênaient pas. Moi, je n'aurais jamais osé le faire (...) Parce que quand on voit ce qu'ont fait M et O [noms de journalistes concurrents] avec une petite circulaire, des pages entières... J'aurais peut-être pu le faire mais je ne sais pas faire ça, je vais apprendre (sourire) (...) C'est comme ça, ça ne me viendrait pas à l'idée de faire une page avec une ligne d'info. Mais peut-être qu'il faut que j'apprenne sinon les journaux ne seraient pas remplis ».

---

[68] Ces propos sont extraits d'un reportage, intitulé « Journal de campagne », réalisé par Jean-Paul Andrieu sur la couverture de la campagne présidentielle au *Monde*, et diffusé sur *France 3* le 9 mai 1996.

[69] Extraits d'entretiens.

[70] Gilles Balbastre, ancien journaliste de *France 2* à Lille, raconte par exemple sur d'autres « événements » comment certains correspondants en province ou à l'étranger essaient de grossir les faits pour pouvoir « vendre » leur sujet : cf. Gilles Balbastre, « Journal d'un JRI ou les sherpas de l'info » in Alain Accardo, Georges Abou, Gilles Balbastre et Dominique Marine, *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, *op. cit.*, pp. 63-185.

L'un des exemples les plus révélateurs des effets de cette concurrence exacerbée est un article du *Figaro* daté du 10 juin 1991 et titré, « comment le silence des contaminés était 'acheté' ». Il est suivi de la publication des fac-similés de lettres envoyées en 1989 par le fonds privé des « accords Evin » (cf. chapitre 1) à un ou des hémophile(s) contaminé(s). Le surtitre, « Transfusion sanguine : des documents accablants », comme certains passages de l'article (« les documents que nous publions aujourd'hui prouvent (...) que tout a été tenté pour acheter leur silence. Au plus bas prix. ») tendent aussi à montrer l'importance de ces « révélations ». La présentation laisse à penser que les documents sont « nouveaux » et que l'information avait été jusque-là dissimulée. Les accords du fonds privé, signés avec les compagnies d'assurances et datant de 1989, prévoyaient que toute demande d'indemnisation des hémophiles contaminés s'accompagnerait d'une « quittance pour solde valant renonciation à toute instance et action contre tout tiers au titre de sa contamination ». Mais il faut attendre la fin de l'article pour comprendre que cette renonciation à d'éventuelles poursuites judiciaires n'a aucune valeur juridique. Signés par une association d'hémophiles, l'AFH, ces accords n'excluaient pas un recours judiciaire. D'ailleurs, cette clause avait été mentionnée au moment des faits par certains journalistes spécialisés sans qu'ils y trouvent un quelconque caractère « scandaleux »[71] à l'époque.

> « Ce n'est pas le silence, remarque Francis Graeve[72], président d'honneur de l'AFH, d'abord parce que c'est un accord qui, de la part de l'association, est une recommandation à ses membres (...) d'accepter ce qu'on leur offre mais aussi ils sont libres de leur choix (...) ça n'exclut pas les recours contre les centres de transfusion et leurs assureurs. Les

---

[71] Par exemple, établissant un bilan après un an des « accords Evin », *Libération* (25 juillet 1990) titre un article déjà cité « Les hémophiles contaminés plébiscitent le plan Evin ».

[72] Entretien, 1992.

> assureurs disaient en quelque sorte : 'vous n'allez pas nous embêter à faire un procès avec l'argent qu'on vous donne!'. »

Ces pratiques sont connues des journalistes et ont été parfois discutées[73]. Ils ne sont pas dupes, comme le note cette journaliste spécialisée qui parle de confrères qui travaillent dans la même rédaction qu'elle : « J'étais bien contente de ne pas m'en occuper [parlant du traitement du « scandale »] quand je voyais le tour que ça prenait (...) les utilisations de papiers connus par tout le monde qu'on présentait comme des exclusivités... »[74].

L'effet d'uniformisation

Paradoxalement, la concurrence favorise moins la diversité que l'uniformité de la production de l'information. On l'a vu à travers l'analyse des prises de position et des « reprises » qui montre que les médias omibus ne peuvent ignorer les productions de leur espace de concurrence et surtout des médias dominants. Cette contrainte pèse non seulement sur l'interprétation des événements, qui donnent toujours l'impression (souvent à juste titre) que les médias nationaux disent tous la même chose mais aussi - c'est ce qu'on voudrait démontrer ici - dans le choix des événements, leur hiérarchisation, la sélection des interviewés ou des invités et les pratiques professionnelles. Il existe en effet une circulation circulaire des thèmes abordés[75], des images diffusées[76], des personnes qui sont invitées à commenter l'« actualité » et des manières de traiter l'événement. L'exemple du

---

[73] Le seul média qui est amené parfois à les rendre publiques, mais sur d'autres affaires, est *Le Canard Enchaîné*.

[74] Entretien avec un journaliste spécialisé d'un quotidien national réalisé par Patrick Champagne, 1994.

[75] Nous empruntons cette expression à Pierre Bourdieu (*Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, *op. cit.*, p. 22 et suiv).

« scandale du sang contaminé », est révélateur, comme d'autres, de cet effet de champ. Les journalistes sont en concurrence non pas seulement pour la priorité, s'ils peuvent y participer, mais aussi pour ne pas « rater » une information, la sous-estimer ou la surestimer. Cette contrainte interne s'exerce souvent par le biais du rédacteur en chef qui, comme le dit une journaliste de *Libération* spécialisée dans un autre domaine que la médecine, vient demander au journaliste : « Pourquoi on ne l'a pas ça nous ? Pourquoi on ne l'a pas vu ? »[77]. L'homogénéité des productions journalistiques doit beaucoup à cet effet « revue de presse ». Les journalistes passent en effet d'ordinaire beaucoup de temps à lire, à écouter ou à regarder leurs concurrents pour s'en inspirer et/ou s'en distinguer.

> « C'est vrai qu'on nous dit théoriquement un bon journaliste, qu'est-ce qu'il doit faire, il doit écouter la radio, toutes les radios, il doit zapper sur toutes les radios, lire tous les journaux pour déjà avoir une idée globale de...du traitement de l'actualité, pas forcément en disant que c'est un bon traitement mais qu'ont fait les confrères ? » *(Entretien avec un grand reporter de la télévision, 1995)*

On a vu que c'est le poids des « reprises » inter-médias dans la production de l'information qui explique en partie cette uniformisation : « Très souvent dans ces affaires très polémiques, c'est de l'incontournable, il faut en parler. Alors qu'est-ce que tu fais, tu regardes la 'une' du *Monde*, tu regardes l'*AFP*, tu écoutes la radio, tu fais une synthèse », explique un journaliste de télévision[78]. A un moment donné, la force du champ impose sous peine de perdre sa crédibilité de ne pas ignorer ce dont les médias dominants parlent. Pourtant, il est arrivé très

---

[76] Cette circulation circulaire est souvent beaucoup plus visible quand il s'agit de l'actualité internationale : cf. Jean Mouchon, « L'information politique en champ et contre-champ », *Hermès*, n°13-14, pp. 263-274.

[77] Entretien réalisé collectivement dans le cadre d'un groupe de travail sur les journalistes, 1996.

souvent durant l'affaire du sang contaminé que des journalistes ne jugent pas utiles d'évoquer tel ou tel aspect jugé secondaire soulevé par un concurrent mais ils ont été obligés de le faire à la demande de leurs rédacteurs en chef ou des chefs de service - ce qui se traduit de la manière suivante comme l'explique un journaliste d'un quotidien : « La rédaction en chef dit : vous ne pouvez plus rester dans votre position d'attente, on vous demande de faire une synthèse sur cette affaire »[79] - qui sont toujours les plus attentifs à cette concurrence. Même les sujets distinctifs (« les fausses ouvertures » comme on dit dans le milieu, particulièrement celles de *Libération* et de *Télérama*) deviennent rapidement des sujets qui s'imposent parce que quelques grands médias ont décidé d'en faire leur « une ».

> « Un jour, je m'en rappelle, *Europe 1* a ouvert sur le congrès des détectives, qui devait avoir lieu dans trois semaines, des détectives privés. C'est simplement qu'ils étaient à poil d'idées et, comme tout le monde, il [le rédacteur en chef] a dit : 'qu'est-ce qu'on a ?' Alors il y a quelqu'un qui a ouvert un truc en disant : 'tiens on va parler du congrès des détectives'. 'Tiens ah bah oui, si il n'y a rien d'autre'. 'Oh oui on va faire (...) une fausse ouverture' (...) La vraie ouverture, c'est un avion s'écrase, la mort de Mitterrand... Et puis, de temps en temps, et ce qui doit (inaudible), il ne faut pas trop le faire parce que ça lasse les gens...ça lasse les gens, on a fait ce qu'on appelle une fausse ouverture. Justement, tout le monde en a marre de l'affaire Schuller et de l'affaire Garretta (interruption). Bref et alors on dit : *Europe* a fait ça, donc on fait ça (...) C'est d'abord *Europe*, *Libération*, on regarde la 'une' de *Libération* alors *Libération* pourtant, c'est le spécialiste des fausses ouvertures : ils décident de parler d'un truc, je ne sais pas, ils font l'événement les trois premières pages, surtout l'ancienne formule, sur je ne sais trop quoi. Alors systématiquement, c'est donc que c'est important, il y a un conformisme comme ça. » *(Entretien avec un journaliste de télévision, 1995)*

Le traitement du « scandale du sang » est très significatif de cette homogénéisation. Le cas des « unes » des newsmagazines (tableau 2) montre bien qu'elles sont souvent consacrées au même sujet à peu près dans les mêmes périodes : fin juin 1991, au moment où des quotidiens et un hebdomadaire, le *Canard Enchaîné*, multiplient les « révélations » ; début novembre 1991 après les

---

[78] Entretien, 1995.

premières inculpations et les réactions ; en juin-juillet 1992, quand se déroule le premier procès en correctionnel ; enfin, en novembre 1992, avec la politisation du « scandale » et la mise en cause des trois anciens ministres. Les seules exceptions sont les *scoops* ponctuels des journalistes : la révélation de documents ou de nouveaux « angles » (*L'Express*, 6/12 juin 1991 et 23-29 avril 1992), la sortie d'un livre (les « bonnes feuilles »[80] de l'ouvrage d'Anne Marie Casteret dans *L'Evénement du Jeudi* en février 1992).

Tableau 2 : les « unes » des newsmagazines portant sur le « scandale du sang » (1991-1992)

Dates	*Le Point*	*Le Nouvel Observateur*	*L'Evénement du Jeudi*	*L'Express*
6/12 juin **1991**				« Exclusif: le business du sang
27 juin/3 juillet		« Les mystères du sang »		« Sang: le dossier du scandale
31 octobre/6 novembre		« Sang contaminé : nos révélations »		
2/8 novembre	« Transfusion: la grande défausse »			
7/13 novembre			« Transfusion, hémophiles, sida: qui est responsable ? »	
20/26 février **1992**			« L'affaire du sang: le livre qui dit tout »	

[79] Entretien réalisé par Patrick Champagne, 1993.

[80] Dans le jargon professionnel, les « bonnes feuilles » sont une sélection d'un ou plusieurs passages d'un livre.

Dates	*Le Point*	*Le Nouvel Observateur*	*L'Evénement du Jeudi*	*L'Express*
23/29 avril				« Sang: le nouveau scandale »
20/26 juin	« Scandale du sang: le procès choc »			
3/8 juillet				« Sang infecté: déjà 256 morts en toute impunité. le procès de la honte »
30 juillet/5 août		« La dernière parade du Dr Garretta »		
31 octobre/6 novembre	« La saga Garretta »			
5/11 novembre				« Jusqu'où ira le scandale du sang »
12/18 novembre		« Sang. La vengeance de Garretta »	« Sang contaminé. l' 'Edj' répond au 'Monde' »	« Procès du sang : une affaire d'Etat »

Dans un autre sous-espace de concurrence restreinte comme celui des quotidiens *Libération* et *Le Monde*, les similitudes de la majeure partie de leurs articles parus sur le sujet dans le premier semestre 1995 (tableau 3) sont encore plus frappantes. Au-delà éventuellement des titres, elles le sont dans les thèmes choisis qui sont, compte tenu de l'importance prise par le « scandale du sang », quasi obligés. Ils sont souvent liés à l'actualité judiciaire (les mises en examen de la seconde instruction, la sortie de prison de Michel Garretta ou encore l'audition de l'ancien secrétaire d'Etat à la Santé Edmond Hervé) ou politique (la sortie d'un rapport administratif « confidentiel » et l'annonce d'une réforme ministérielle de l'organisation de la transfusion) ou tiennent à la « polémique » médiatique d'un téléfilm diffusé sur *Canal Plus* portant sur l'« affaire du sang ».

Tableau 3 : titres et thèmes des principaux articles parus dans *Libération* et *Le Monde* sur le « scandale du sang » au premier semestre 1995

Dates	***Libération***	***Le Monde***
25/01	Sang contaminé : la Cour de cassation juge irrecevable le pourvoi de Michel Garretta	
		La Cour de cassation déclare irrévocable le pourvoi du Dr Garretta
8/02	1. Justice d'opinion [éditorial][81] 2. Les magistrats justifient le maintien en détention par un « légitime ressentiment des victimes » 3. Procès à venir [analyse] 4. L'ancien directeur général du CNTS fait aussi l'objet de poursuites pour ingérence	
9/02		1. La justice et la vengeance [éditorial] 2. Le docteur Michel Garretta devra effectuer la totalité de sa peine 3. M Garretta et ses juges [rubrique « Dans la presse »]
24/02	L'ex-directeur bio-industriel du CNTS mis en examen pour empoisonnement [Gérard Jacquin]	
25/02		Un ancien responsable du CNTS mis en examen pour empoisonnement
28/02	1. La Roumanie juge sa première affaire du sang contaminé 2. Veil et Douste-Blazy présentent le nouveau système transfusionnel	1. Le système transfusionnel est profondément réorganisé 2. Lenteurs sanitaires [commentaire] 3. Les procédures rigoureuses de l'hémovigilance
23/03	Un rapport confidentiel juge que le corps médical « n'a pas fait son travail » dans l'affaire du sang contaminé	
24/03		Un rapport souligne la responsabilité collective des médecins dans l'affaire du sang contaminé
25-26/03	Brève sur la diffusion le 31 mars de Facteur VIII sur *Canal Plus*	
26-27/03		Deux articles sur facteur VIII
31/03	Deux papiers sur facteur VIII dont une interview d'Hervé Chabalier [agence de presse CAPA]	
15/16/04	Edmond Hervé entendu par commission d'instruction de la Cour de justice	
18/04		Edmond Hervé entendu par la Cour de justice de la République [brève]
12/05		Le docteur Michel Garretta est placé sous contrôle judiciaire
13/05		La Cour de cassation statuerait en assemblée plénière sur la double poursuite visant Michel Garretta
14/15/05		Annonce de la libération de Michel Garretta
15/05	Michel Garretta sort de prison	
16/05	Libre, Michel Garretta n'en a pas fini avec la justice	Libération Garretta [brève]

[81] Les parties de ce tableau qui figurent entre crochets correspondent à une précision concernant des personnes ou surtout à un certain types d'articles : éditoriaux, brève, etc.

23/05	2 articles sur le PDG de Renault ancien membre du cabinet de Laurent Fabius mis en examen	M. Schweitzer est mis en examen dans l'affaire du sang contaminé (2 articles)
Dates	***Libération***	***Le Monde***
24/05		1. L'Etat responsable 2. D'autres mises en examen sont attendues dans l'affaire du sang contaminé 3. Deux articles sur Schweitzer
9/06	Sang contaminé : une poursuite contestée [mise en examen de Jean-Baptiste Brunet]	
10/06		1. La justice est vivement critiquée dans l'affaire du sang contaminé [« une »] 2. La mise en examen du docteur Brunet suscite une vague d'indignation 3. Peter Piot, directeur du programme de lutte contre le sida des Nations unies : « l'essentiel serait de parvenir à dépassionner, enfin, ce débat » 4. Un texte de solidarité et de soutien 5. Incohérences judiciaires [éditorial]

La circulation circulaire des invités et des interviewés

La circulation circulaire des invités ou des interviewés à la radio, à la télévision et dans la presse écrite contribue à cette homogénéisation de l'information. Quand un événement est constitué comme tel, il est traité sous la forme de commentaires et à travers le recueil des « réactions » des personnes impliquées directement ou indirectement par leur qualité[82]. La concurrence entre journalistes pour être le premier à avoir l'un, pour faire réagir l'autre parce qu'un confrère l'a eu, etc., tend à produire des réactions en chaîne (tableau 6). Elles sont d'autant plus nécessaires pour les journalistes de l'audiovisuel (surtout des radios et les chaînes de télévision d'information continue) qu'ils doivent alimenter plusieurs éditions de journaux. Les hommes politiques, les médecins, les hémophiles ou leur entourage sont ainsi pressés par les journalistes, c'est-à-dire

[82] Ce type d'interviewé apparaît dans les tableaux : le Professeur Schwarzenberg, parce qu'il est « le célèbre cancérologue », sera l'invité d'*Europe 1*. Un journaliste de *RTL* demandera sa réaction à Bernard Kouchner parce qu'il est ministre de la Santé.

contraints d'accepter de réagir sur l'événement qui fait la « une », et collaborent, de ce fait, à sa production[83].

Entretien avec un protagoniste de l'« affaire du sang », 1995

« La pression augmentait, augmentait. Je me dis (...) je vais répondre et puis qu'ils me foutent la paix quoi. Et que je m'occupe de mon N [membre proche de sa famille alors malade]. Toute la journée, il me demandait et comme, de l'autre, N était rentré à la maison, il avait des suites postopératoires quand même, on gérait quand même ce temps très très spécial (...) Ils téléphonaient tout le temps, ils n'arrêtaient pas de téléphoner.

- *Quand vous dites « Ils », c'est qui ?*

- C'est les télés et les radios. C'est *TF1* et c'est *Antenne 2* sans arrêt.

- *Et c'est plutôt ceux des émissions politiques ou enfin des grandes émissions ?*

- Oui, chez moi, ne sont venues que les émissions politiques (...) Ce téléphone, il sonnait sans arrêt donc, au bout d'un moment, bon j'ai dit : j'en ai marre. Et, en plus, ça fatiguait N. Alors ras-le bol (...) J'en ai vu des vertes et des pas mûres mais j'aurais mieux fait de me taire. Mais bon, j'ai répondu, j'ai affronté (...) La pression m'a agressé. »

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, cette concurrence n'engendre que des différences marginales d'un média à un autre. La circulation circulaire de l'information et des personnes interrogées[84] est le produit à la fois des catégories de perception de l'« évidence » journalistique (première partie), de l'homogénéisation du champ des médias omnibus nationaux (seconde partie, chapitre 1) et des propriétés des journalistes (chapitre 2). Un certain nombre de réactions « obligées » s'imposent à eux, ces choix ne se discutant pas parce qu'ils apparaissent comme dictés par l'« actualité » et par le capital médiatique de l'intervenant. Ainsi, les journalistes ne peuvent pas ignorer la conférence de presse d'un ministre de la Santé (annonce de la réforme du système transfusionnel français), l'intervention à un congrès ou à un colloque de personnalités politiques (tableau 5), d'une personne inculpée ou condamnée (par exemple la conférence improvisée de Michel Garretta à l'aéroport de Boston) sur le sujet à un moment où « il » fait l'« actualité » ou contribue à la créer. Dans certains cas, la concurrence s'exprime quasi physiquement quand il s'agit

---

[83] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*, pp. 248-249.

d'interviewer, à la sortie du palais de justice de Paris ou de l'Assemblée nationale, un personnage considéré comme important, et dont les journalistes savent qu'ils doivent recueillir la réaction parce qu'elle sera reprise par tout le monde. En cas de problèmes dans le recueil de ces événements obligés (prendre telle photo ou faire telle interview), il n'est pas rare que le journaliste malchanceux trouve un confrère qui lui prête sa bande son pour repiquer l'interview. Si le poids des journalistes travaillant pour les médias dominants est aussi capital dans l'imposition de ces événements, c'est parce qu'ils conduisent à des réactions en chaîne de la part de leurs concurrents, ce qui contribue, dans la logique de la *self-fulfilling prophecy*, à rendre important ce que les médias importants considèrent comme importants : une personnalité interviewée par un journaliste important peut ainsi être assaillie par les concurrents, de sorte qu'elle soit contrainte à donner plusieurs interviews qui sont diffusées ou reproduites le même jour.

> Le tableau 6, qui recensent les interventions essentiellement à la radio et à la télévision le lundi 28 octobre 1991, fait apparaître par exemple que Robert Netter, ancien directeur du Laboratoire national de la santé alors inculpé, est à la fois invité du journal de 20 h de la *Cinq*, du journal de 18 h de *RTL*, est interviewé dans un reportage du journal de 20 h d'*Antenne 2* et une interview de lui paraît dans *Le Figaro*. De la même manière, l'« évidence » d'interviewer un récent inculpé, quand c'est possible, de faire réagir des représentants d'hémophiles à une inculpation intervenue la veille - comme c'est le cas le 22 octobre 1991 (cf. tableau 4) - s'impose d'elle-même et ce sont souvent aux mêmes personnes auxquelles les journalistes font appel. Le tableau 4 fait apparaître par exemple que Jacques Roux et Robert Netter, inculpés la veille, sont omniprésents dans la journée du 22 octobre 1991 à la fois sur les radios périphériques et les quatre principales chaînes de télévision.

Cette « évidence » s'impose d'autant plus pour certains journalistes qu'ils se sont constitué des réseaux de relations, depuis longtemps ou à l'occasion du « scandale », qui tendent à favoriser l'homogénéité des intervenants médiatisés. Les journalistes connaissent d'ailleurs bien les réseaux des uns et des autres.

---

[84] On pourrait analyser aussi l'uniformité des questions posées par les journalistes.

Ainsi, ils ne s'étonnent pas de voir une interview d'un des découvreurs du sida dans *Le Monde* et *Le Figaro*, parce qu'ils savent qu'il entretient de bonnes relations avec quelques journalistes médicaux de ces deux quotidiens, ou quand un journaliste de *Libération* donne la parole à un dirigeant d'une des principales associations de lutte contre le sida où il compte de nombreux amis. Ces réseaux fonctionnent aussi dans le champ judiciaire où les avocats les plus modérés (ceux qui ne demanderont pas l'ouverture de poursuites pour crime d'« empoisonnement »), sont souvent plus proches des chroniqueurs judiciaires du *Monde*, de *France Info*, etc. alors qu'à l'inverse telle avocate plus « ardente » entretient des relations régulières avec des journalistes du *Figaro Magazine* ou avec une journaliste spécialisée de *Libération*. Au sein d'un même média, peuvent d'ailleurs coexister des réseaux de relations de journalistes qui s'opposent ou se complètent. Ainsi, à *France 2*, à *TF1* ou à *Paris Match* par exemple, certains journalistes ont des relations professionnelles très cordiales avec un avocat de la défense alors, qu'à l'inverse, d'autres sont plus proches d'avocats médiatiques de la partie civile.

Le second facteur d'uniformité, qui est plus marginal et visible uniquement dans les tableaux 5 et 6 qui concernent le dimanche 27 et le lundi 28 octobre 1991, est lié à l'existence d'un marché d'émissions et/ou d'émissions-événements à caractère politique le week-end. Elles produisent des effets d'homogénéisation compte tenu de leur impact sur l'ensemble du champ. Non seulement les hommes politiques interviewés sont souvent les mêmes[85], par exemple ici Jacques Chirac et Bernard Kouchner, mais ce sont leurs interventions sur le « scandale » qui sont

diffusées et rediffusées plusieurs fois sur la même station de radio ou la même chaîne de télévision. Cet effet est d'autant plus fort que, souvent, ces propos vont être également repris dans la presse écrite du lendemain, et principalement par certains qui co-organisent ces émissions (par exemple « Le Grand Jury *RTL-Le Monde* » ou, même si ce n'est pas le cas dans l'exemple choisi, « Le club de la presse d'*Europe 1* » où des journalistes de la presse écrite sont présents). Mais si elles ont autant d'effet sur le champ, c'est aussi parce qu'un des moyens de créer l'« événement » en suscitant de nombreuses reprises de la part des confrères est d'inviter, un personnage consacré, ou en tous cas qui peut apparaître comme tel du fait de l'« actualité ». A partir du moment où le « scandale » est à la « une », les responsables d'émissions, de journaux ou de rubriques recherchent par conséquent les invités qui sont impliqués et qui ont un capital médiatique important, médecins, hommes politiques ou porte-parole d'associations par exemple, et donc qui sont par définition peu nombreux sur le marché.

Tableau 4 : liste des invités ou interviewés sur les quatre principales radios et télévisions le mardi 22 octobre 1991

Radios	*RTL*	*Europe 1*	*France Inter*	*RMC*
Journaux du matin	Pr J. Roux (7 h). J. Péron-Garvanoff, président de l'Association des polytransfusés (8 h)	Pr J. Roux (6 h et 6 h 30)	G. Mauvillain (6 h). Pr J. Roux (7 h). Père d'hémophile (6 h 30)	Dr R. Netter et Dr B. Payet, membre du bureau national de l'AFH (8 h)
Mi-journée	Dr A.-M. Vilde, directrice du CTS des hauts-de-Seine	Reprise Pr J. Roux. Pr L. Schwarzenberg, invité (12 h 30)	Membre du Syndicat sanitaire social parisien affilié à la CFDT (13 h)	Reprise R. Netter (12 h 30)
Soir	Pr L. Schwarzenberg (18 h)		Dr R. Netter (19 h)	

[85] Cf. pour une analyse des invités des émissions « 7 sur 7 » sur *TF1* et « L'Heure de vérité » sur *Antenne 2-France 2* : Eric Darras, « Le pouvoir 'médiacratique' ? Les logiques de recrutement des invités politiques à la télévision », *art. cit.*, pp. 183-198.

TV	*TF1*	*Antenne 2*	*FR3*	*La Cinq*
Mi-journée	Pr J. Roux. Me S. Paugam, avocate de parties civiles	Pr J. Roux	Dr R. Netter	
Soir	Reprise J. Roux. Dr R. Netter	Reprise J. Roux. A.-M. Courroucé, biologiste du CNTS	Reprise Dr R. Netter. J.- L Bianco	Pr J. Roux. Dr R. Netter. Me X. Charvet, avocat du Dr Garretta, et S. Paugam. J.-L. Bianco, ministre des Affaires sociales. Pr R. Schwarzenberg. Mère d'hémophile et son enfant

Tableau 5 : liste des principales interventions télévisées, radiodiffusées et écrites du dimanche 27 octobre 1991

Hommes politiques	Médecin	Association
-*Jacques Chirac*, président du RPR, à « 7 sur 7 » -*Jean Loygue*, adjoint au maire de Paris et ancien administrateur et président de la FNTS -*Jacques Toubon*, député, devant le congrès du RPR à Paris -*Jean François Deniau*, vice-président UDF de la commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, sur la *Cinq*. -*Laurent Fabius*, invité du journal de 20 heures sur *TF1* -*Bruno Durieux*, ministre délégué à la Santé, et *Pierre Mauroy*, alors premier secrétaire du PS, devant les participants au colloque « objectif santé » -*Bernard Kouchner*, secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire, invité du « Grand jury *RTL-Le Monde* »	- *Michel Garretta*, interview sur la *Cinq* et au *Monde*	- *Gérard Mauvillain* de l'AFH (8h, *RTL*)

Tableau 6 : liste des interventions télévisées et radiodiffusées du lundi 28 octobre 1991[86]

Hommes politiques	Médecins	Autres
-*Edmond Hervé* **:** ancien secrétaire d'Etat à la Santé: *RTL*, 13 h et interview à *Ouest France*	-*Yvette Sultan*, hématologue : *TF1*, 13 et de 20 h)	- *Edmond-Luc Henry* (AFH) au journal de 13h sur *TF1* et invité du journal de 13 h sur *France Inter*.
-*Jacques Toubon***,** député RPR de Paris: *RMC*, 18 h.	-*David Klatzman*, médecin à la Pitié-Salpêtrière : *TF1*, 20h	- *Maurice Lazzerini*, hémophile contaminé: *TF1*, 20 h.
-*Laurent Fabius*, ancien Premier ministre et président de l'Assemblée nationale : reprise *TF1* de la veille		
-*Jean-Marie le Pen*, président du Front national, invité du club de la presse d'*Europe 1*	-*Luc Montagnier*, professeur à l'institut Pasteur, « co-découvreur du virus du sida » : *TF1*, 20 h	- *Nicole Peton***,** vice-présidente de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles: *Europe 1*, 18 h.
-*Bernard Kouchner*, secrétaire d'Etat à l'Action humanitaire: *RTL*, 7h (reprise de la veille)		- Communiqué de l'AFH (*AFP*)
-*Jean-Jack Queyranne*, porte-parole du PS, - lors du point de presse hebdomadaire (*AFP*)		- *Michel Lucas*, inspecteur de l'IGAS, invité du journal de 13 h sur *Antenne 2*.
		- *Me Gilbert Collard*, avocat marseillais d'hémophiles : interview dans *France Soir*.
-*Philippe Douste-Blazy*, porte-parole de l'UPF pour les questions de santé (*ACP*)	-*Willy Rozenbaum*, professeur spécialiste du sida : *TF1*, 20h	
-*Charles Pasqua*, invité de Jean-Pierre Elkabbach sur *Europe 1*	-*Jean-Claude Chermann*, professeur à l'hôpital de la Timone à Marseille, « co-découvreur du virus du sida » : *RTL*, 13h	
-*Jean-Pierre Fourcade*, président de la commission sénatoriale des Affaires sociales, devant le Sénat (*AFP*)	-*Robert Netter*, ancien directeur du Laboratoire national de la santé : invité du journal de 20 h de la *Cinq*, du journal de 18 h de *RTL*, interview au *Figaro* et réaction à *Antenne 2*, 20h	
-Communiqué du ministère des Affaires sociales (*AFP*)	-*Léon Schwarzenberg* **,** professeur et cancérologue : *Europe 1*, 12 h 30	
	-*Jacques Roux*, ancien directeur général de la santé : interview à *Valeurs actuelles*	
	-*Jacques Ruffié*, professeur au Collège de France, la *Cinq* (horaire non précisé)	
	-*Jean Bernard*, professeur et président du Comité national d'éthique : *RTL*, 13 h	
	-*Olivier Arnault*, chirurgien chef de service : *Antenne 2*, 20 h	
	-*Jamil Rahmani*, médecin anesthésiste : *Antenne 2*, 20 h	
	-*Marc Girard*, professeur à l'Institut Pasteur : *France Inter*, 19 h	

[86] Entre parenthèses, figurent les interviews données le même jour à des journalistes de la presse écrite.

L'uniformité des pratiques

Si les choix des thèmes et des intervenants sont relativement uniformes dans les grands médias omnibus, les pratiques professionnelles le sont également dans ce genre d'événement. L'un des exemples les plus révélateurs est le traitement du retour en France de Michel Garretta au mois d'octobre 1992, avant qu'il ne soit incarcéré à la prison de la Santé à Paris. Condamné à quatre ans de prison ferme, il n'est pas présent à l'audience et attend le verdict à Boston. Ses avocats avaient annoncé plusieurs fois (publiquement et en privé) son retour en France mais l'hypothèse de la « fuite » à l'étranger et ses implications (Comment éventuellement l'extrader ? Le juge aurait-il dû le laisser libre ?, etc.) est largement commentée par les médias omnibus nationaux, qui entretiennent un « suspense » autour de sa décision de revenir ou non en France. L'uniformité des pratiques se manifeste alors dans le réflexe d'une grande partie des rédactions parisiennes des radios, des télévisions - ce n'est que partiellement vrai pour la presse écrite sauf pour la presse plus « populaire » (*France Soir*, *Le Parisien*) - qui consiste à dépêcher en même temps leurs correspondants aux Etats-Unis ou des envoyés spéciaux devant la maison où résident Michel Garretta et sa famille. Mais elle est encore plus flagrante ensuite parce que, faute d'informations et de réactions (seul un de ses avocats fera des déclarations à la presse), les journalistes sur place - ils sont plusieurs dizaines de photographes et de reporters - sont contraints de « meubler » ou cherchent à « tenir l'antenne », comme on dit dans la profession. Ils doivent justifier leur déplacement. De ce fait, les images et les récits sont identiques pendant quelques jours. Ainsi, les chaînes de télévision diffusent le plus souvent les quelques mots d'un membre du service de sécurité (Journal du matin de *TF1*, 25 octobre 1992), montrent des photos parues dans des

journaux, des « unes » de quotidiens américains, filment la maison, les journalistes qui attendent (Journal de 13 h de *TF1*, 25 octobre 1992), les voitures de police (Journal de 20 h de *France 2*, 26 octobre 1992), voire un passant qui vient coller une affiche sur laquelle figure le mot « shame » (honte en français).

> Le début de deux reportages diffusés dans les journaux de 20 h de *France 2* et *TF1* à quelques jours d'intervalle (24 et 26 octobre 1992) commentés par deux journalistes généralistes - le premier est correspondant aux Etats-Unis et le second est un envoyé spécial - mettent en exergue cette uniformité des pratiques qui est le produit de la situation mais aussi des contraintes propres aux télévisions. Faute d'informations, les journalistes parlent en fait largement des effets que leur présence produit.
>
> *Journaliste (24 octobre) :* « Boston est une ville superbe, le docteur Garretta avait bien choisi lorsqu'il s'est installé ici avec sa famille au début du mois de juillet dans une villa cossue de la rue Presscot. Mais, depuis hier matin, il n'a plus le loisir d'en profiter. Il ne sort plus, pas même dans son jardin et, depuis hier, il a fait appel à un service de sécurité pour le protéger, le protéger au moins des indiscrets et des journalistes. C'était inutile de chercher à prendre contact avec lui ».
>
> *Journaliste (26 octobre)* : « Dans l'automne bostonien, une agitation peu ordinaire avait repris en ce début de semaine dans le quartier tranquille et huppé de Brookline. Allées et venues de gardes du corps, brève sortie de madame Garretta ou de l'avocat Me Charvet parti pour la première fois dans le quartier pour téléphoner discrètement. Les reporters et photographes attendaient eux le nouveau point d'information ».

Certains tentent de se différencier en diffusant le message du répondeur de Michel Garretta (Journal de 20 h de *France 2*[87]), en donnant publiquement son numéro de téléphone pour inciter les « Français » à l'appeler (*France Soir*, 26 octobre 1992), ou en interviewant un voisin (Journal de 20 h de *TF1*). Conjointement à cette logique de concurrence souvent interne, le travail journalistique est dominé par une contrainte externe plus directement économique. Elle se traduit surtout à l'occasion du « scandale » dans la prime donnée à l'émotion, notamment dans l'audiovisuel, contribuant à dramatiser un drame terrible. En fait, derrière l'usage des témoignages des familles mais aussi la simplification et la surenchère avec les chiffres, les mots, s'exprime avant tout la nécessité de satisfaire les attentes du « public ».

---

[87] Sauf mention contraire, les exemples cités sont datés du 24 octobre 1992.

La contrainte du « public » : entre dramatisation et vulgarisation

Le « public » est aujourd'hui omniprésent dans les médias, surtout dans les médias audiovisuels de grande diffusion sur lesquels on insistera plus particulièrement. Il est visible dans le recours massif aux sondages d'opinion, la création de multiples émissions ou d'espaces spécifiques à la radio - voire la redéfinition des programmes d'une station périphérique comme c'est le cas d'*Europe 1* sur le modèle des « talk radios » étrangères[88] - où « il » est directement convié à prendre la parole. Ainsi, parmi les émissions traitant de l'actualité, on peut citer « Les auditeurs ont la parole » (1981), « Controverse » (1989) puis « Opinion publique » (1995) sur *RTL*, « Le téléphone sonne » (lancé à la fin des années 70, sa formule actuelle date de 1984), « Radio Com, c'est vous ! » (1994) sur *France Inter*, « Ligne ouverte » (1991) sur *RMC*. D'autres émissions diffusent aussi des messages d'auditeurs ou de téléspectateurs sur un répondeur (« Mon oeil » sur *Europe 1*) ou un visiophone (« TV Plus » sur *Canal Plus*). Plus spécifiquement à la télévision, le « public » participe à travers des programmes interactifs[89], à des émissions où « il » peut intervenir directement dans le cadre d'un appel à témoin - ce principe est celui des émissions « Perdu de vue » et « Témoin numéro 1 » créées dans les années 90 sur *TF1* - ou pour poser des questions aux invités en plateau comme le faisaient déjà les animateurs des « dossiers de l'écran ». Dans la presse écrite, cela peut prendre la forme du « micro-trottoir » quotidien, par exemple au *Parisien* depuis plusieurs années, ou

---

[88] Cf. sur ce point, un ouvrage de Michaël Schudson (*The Power of News*, *op. cit.*, p. 174) et un article de presse (*Le Monde Télévision-Radio-Multimédia*, 7-8 avril 1996).

[89] Par exemple, il y eut au début des années 80 l'expérience de « Gym Tonic » où les deux animatrices, Véronique et Davina, incitaient les téléspectateurs à faire un cours de gymnastique à distance et le cas d'un feuilleton en 1989, intitulé « Salut les homards », où le téléspectateur était invité à choisir la suite de l'histoire en votant par lettre ou minitel (cf. *Libération*, 13 juillet 1995).

du courrier des lecteurs auquel des journaux ont accordé davantage de place que dans le passé.

> Quelquefois, les opérations visent au moins autant à attirer le public qu'à réaliser des opérations commerciales directement très rentables[90] à travers la création de serveurs Minitel où l'appel est payant. Ils permettent par exemple de poser des questions à un candidat à l'élection présidentielle (*Libération*), de voter pour déterminer le vainqueur d'un débat (*La Cinq*), de donner une note à un match de football (*Canal Plus*), de répondre à des questions, de se renseigner sur des sujets traités dans l'émission, etc.

Le « public » s'introduit aussi plus largement, en particulier à la télévision, à travers des témoignages d'« anonymes » en plateau ou dans des reportages où ils évoquent leurs expériences[91]. Ils acceptent, ce qui est nouveau, « de venir à l'écran parler de leur maladie, de leurs problèmes » comme l'explique un journaliste médical à la retraite[92]. Ce traitement du « vécu individuel »[93] marque un changement dans la médiatisation de l'information médicale comme le montre la place (qui varie fortement suivant les périodes) progressivement conquise par les malades, surtout dans le cas du sida. Cette évolution du rapport au public se manifeste par exemple dans les transformations des émissions médicales à la télévision[94]. Celle-ci est à prendre au sens premier du terme, c'est-à-dire qu'à la fin des années 70, et surtout dans les années 80, des représentants du « public » ont été invités sur les plateaux. A l'inverse de l'émission pionnière des

---

[90] Par exemple, *Le Nouvel Observateur* grâce à ses messageries notamment a pu combler d'autres secteurs déficitaires : cf. *Le Monde*, 25 novembre 1994.

[91] Sur la mise en scène privée de la parole publique à la télévision, on renvoie aux travaux de Dominique Mehl dont ceux consacrés au *reality show* : *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, 1996.

[92] Entretien, 1995.

[93] François A. Isambert et Paul Ladrière (*Contraception et avortement. Dix ans de débat dans la presse*, *op. cit.*, pp. 19 et 25 notamment) remarquent que le traitement médiatique des questions d'avortement et de contraception à la fin des années 60 et au début des années 70 occulte relativement le « vécu individuel ». Il est probable que la médiatisation par la télévision n'était pas différente sous ce rapport.

[94] Cf. sur ce point Gérard Leblanc, « Le dur et le mou », *art. cit.*, p. 106.

« Médicales » qui se déplaçait dans des hôpitaux ou des centres de recherche (chapitre 3), les programmes spécialisés se déroulent dans un studio et en présence d'un « public ». Cette interactivité peut aussi prendre la forme d'une participation à un concours ou à un jeu organisé par les animateurs de l'émission. Le « public » est impliqué également, dans les années 80, à travers les opérations spéciales destinées à collecter des fonds. Si ces appels à collecte existaient avant, il ne s'agissait pas de programmes spécifiques. Participant plus largement du développement de nouvelles formes de collectes très lucratives, et surtout moins coûteuses que l'affichage, le *mailing* et les encarts dans la presse écrite, le recours à la télévision est devenu pour certaines associations médiatisées, d'ailleurs non pas exclusivement dans le domaine médical (par exemple, les soirées « Restos du coeur » créées par l'humoriste Coluche), une de leurs principales sources de financement.

> L'exemple le plus réussi d'un point de vue économique est celui du « Téléthon », créé en 1987 sur la deuxième chaîne. Les sommes collectées lors de l'émission annuelle représentent plus de 80% des collectes de l'Association française contre les myopathies (AFM) qui en est l'initiatrice[95]. Ce programme est composé d'exploits sportifs de « vedettes du petit écran » et de personnalités du milieu du spectacle, de manifestations diverses dans toute la France, de reportages sur les maladies génétiques, etc. Cependant, cet accès massif à la télévision est ponctuel et concerne des maladies devenues « médiatiques » telles que les maladies génétiques. Le sida, qui est moins « grand public », a connu un succès moindre lors de la soirée du 7 avril 1994 et surtout du 6 juin 1996, organisée par l'Association « Ensemble contre le sida » et diffusées par les six chaînes de télévision françaises. Il y a également le cas plus marginal d'émissions spéciales dont le but n'est pas de collecter des fonds mais de sensibiliser le « public ». Par exemple, le 14 juin 1995, à l'initiative du Pr Christian Cabrol, célèbre chirurgien par ailleurs député européen (RPR) et président de l'association France Transplant, une émission spéciale baptisée « Unis pour vaincre » avait été diffusée en première partie de soirée sur *TF1* pour convaincre le « public » de la nécessité du don d'organes.

On a vu aussi que le mode de traitement de l'information médicale, notamment par le biais du développement de l'information de service, avait été

---

[95] En 1993, sur 100 francs récoltés par l'AFM, 84,80 francs provenaient du « Téléthon », rapporte l'hebdomadaire *Télérama* (n°2342, 30 novembre 1994).

bouleversé en large partie pour des raisons économiques. Mais, cette prise en compte du public mesuré à travers l'audimat, la diffusion et l'audience a des effets plus invisibles dans le traitement quotidien de l'information omnibus mais aussi dans sa hiérarchisation.

> « L'Audimat est devenu le thermomètre imposé et obligé de l'humeur rédactionnelle. par lui, nous savons qu'à 20 h 13, Nelson Mandela ne fait pas recette et que le fait divers (on ne dit plus le fait de société) attire le chaland, quel que soit le moment du journal. Nous déclinons donc plus facilement, anniversaire et exclusivité obligent, un sujet sur le loto et un sujet sur le loto le mercredi que nous n'offrons un éclairage sur la nouvelle constitution sud-africaine » *(Philippe Lefait, présentateur du journal du soir sur* France 2[96]*)*

Le cas du « scandale du sang contaminé » montre comment la montée des contraintes économiques se traduit concrètement par l'usage des témoignages de malades ou de proches, surtout dans le cas de la télévision, des statistiques mais aussi des mots employés. Mais il n'est que le révélateur d'une évolution historique que l'on vient de décrire à grands traits.

Le pathos : l'usage des témoignages à la radio et à la télévision

L'usage répété des témoignages de malades contaminés par le sida à la suite d'une transfusion, particulièrement les hémophiles, pourrait apparaître uniquement comme une technique journalistique qui permet de vulgariser le sujet. Elle est d'ailleurs généralement perçue comme telle par de nombreux journalistes ayant couvert le « scandale du sang contaminé », la personnalisation étant une manière de faire comprendre le drame que vivent des familles. Les journalistes sont toujours à la recherche d'illustrations qui permettent de « raconter une histoire », selon l'expression souvent répétée par Pierre Lazareff, ancien dirigeant de *Paris Soir* puis *France Soir*. L'usage du témoignage est plus

---

[96] Philippe Lefait, « Pour une éthique de l'info », *Libération* (page « Rebonds »), 11 juin 1996.

répandu en télévision et en radio par rapport à la presse écrite, sauf dans le cas de la presse « populaire », parce que ces médias n'ont souvent ni le même public, ni les mêmes contraintes d'espace et de temps. Les contraintes techniques sont aussi plus importantes. Cette nécessité est d'autant plus forte en ce cas qu'il s'agit d'un sujet relativement complexe à traiter. A la télévision, l'existence d'images conditionne au moins en partie la médiatisation d'un sujet. Les journalistes qui traitent les contaminations post-transfusionnelles ne peuvent pas, du fait de l'ampleur prise par le sujet, se contenter, de la diffusion d'images d'archives (« Il n'y en a pas des kilos », nous dit un journaliste spécialisé de la télévision[97]) ou d'illustrations maintes fois diffusées : « On a toujours des images de transfusion, d'application de produits sanguins (...) mais la mise en image reste toujours difficile »[98]. Mais si l'utilisation du témoignage dans le cas des contaminations post-transfusionnelles a pris une telle ampleur, cela ne s'explique pas seulement par les contraintes techniques ou de vulgarisation, voire par l'existence d'une tradition du journalisme français qui privilégierait l'« émotion »[99]. Cet usage journalistique est directement lié aux contraintes économiques qui pèsent sur l'activité journalistique puisqu'il permet de rendre le sujet plus « médiatisable ».

---

[97] Entretien, 1992.

[98] Entretien avec un grand reporter d'une chaîne de télévision, 1992.

[99] Il semble relativement fréquent que les journalistes français qui travaillent ou ont travaillé souvent à l'étranger mettent en avant la prime donnée aux « histoires » et aux « émotions » comparativement à certains de leurs confrères étrangers. Ainsi, un correspondant de *France 2* en Allemagne expliquait, dans une soirée d'*Arte* consacrée aux journalistes (« Revue de presse », 4 juin 1995), à propos de « la télévision » française : « Elle a une approche peut-être fondée un peu plus sur l'émotion c'est-à-dire qu'on essaie d'aller chercher l'émotion chez les gens (...) Peut-être nous considérons que la réalité des choses va transparaître à travers l'émotion des interlocuteurs que nous rencontrons sur le terrain ». Un responsable du centre de transmissions EBU à Sarajevo, dans le film de Marcel Ophüls, consacré aux reporters couvrant la guerre en ex-Yougoslavie et intitulé « Veillées d'armes », avançait également cette explication.

Comprendre cet usage implique de revenir rapidement aux conditions de possibilités de la médiatisation du problème évoqué au début de la seconde partie de ce travail. Le drame des hémophiles contaminés par le virus du sida a été longtemps un drame caché par la plupart des intéressés et de leurs proches, de peur notamment de voir associés hémophilie et sida. La majorité d'entre eux n'a pas souhaité témoigner dans les médias. Par exemple, les clients d'un avocat parisien qui défend plusieurs hémophiles à l'origine des premières plaintes en 1988 ont rencontré des journalistes mais ils n'ont pas ou peu donné d'interviews publiques. De même, ils faisaient partie de ces parties civiles qui ont souhaité conserver l'anonymat et n'ont pas voulu être filmées au cours du procès. D'autres acceptent après une longue période de silence (« Ces gens-là s'enfermaient. Les gosses vivaient enfermer dans le village et personne ne savait ce qu'ils avaient », se souvient un grand reporter[100]), mais ils ne livrent pas forcément leur identité tout de suite. Cependant, le fait que quelques-uns acceptent, en 1991, de parler ou de se montrer est une condition nécessaire mais non suffisante pour expliquer la multiplication de leurs témoignages. De nombreux drames humains touchant ou non à des maladies ne sont pas aussi visibles dans les médias d'informations générales. Autrement dit, la médiatisation du drame des hémophiles[101] n'a été possible (mais pas uniquement pour cette raison comme on l'a vu) que dans la mesure où ce drame était censé intéressé le « public » et était donc générateur de profits économiques pour les médias. Les journalistes ne disent pas autre chose

---

[100] Entretien, 1992.

[101] On a vu dans notre première partie que les journalistes ont porté essentiellement leur attention sur les hémophiles, plutôt que sur les transfusés, et sur les situations vécues par les individus atteints par le virus du sida plutôt que celui de l'hépatite. Ce mode de sélection s'explique en partie par les propriétés du sujet : écoulement de stocks contaminés, propriétés des

quand ils parlent, sans cynisme, d'« une belle affaire » au sens professionnel. Ce drame se prêtait à un traitement, surtout à la radio ou à la télévision, à la fois personnalisant et dramatisant. Sa perception nouvelle - il est devenu un « scandale », voire un « crime » pour certains -, et le fait qu'il concerne essentiellement des enfants (le Téléthon en fournit un autre exemple), qui sont « condamnés à mourir » parce qu'atteints par le sida, le rend fortement « médiatique ».

> Les deux responsables de l'émission de reportages « Envoyé Spécial », diffusée en première partie de soirée sur *France 2* le 4 juin 1992, quelques jours avant le premier procès, expliquent dans un article de presse[102] les raisons pour lesquelles ils ont accepté de diffuser un sujet, qui leur a été proposé, consacré à deux frères hémophiles contaminés par le virus du sida que leur père avait filmé au camescope. Bernard Benyamin met en avant un des critères de sélection que constitue la dimension « scandaleuse » de cette « affaire » : « Reprenons l'exemple du petit Laurent, hémophile contaminé : un père filmant la mort de son enfant atteint d'un cancer ou d'une leucémie on ne l'aurait pas diffusé ». [Dans une autre interview[103], Paul Nahon, le co-présentateur d'« Envoyé Spécial », expliquait : « Si un père était venu nous proposer le long calvaire de son fils atteint d'un cancer, nous n'aurions pas pris ses images, parce que cette maladie terrible est devenue malheureusement banale »]. En revanche, là, on mettait le doigt sur la souffrance de centaines de familles condamnées par une décision politique. Nous n'avons fait que notre devoir de journalistes, dénoncer une machination aveugle, une faute grave ».

Une des conditions qui rend ce drame « médiatisable » en radio et en télévision est qu'il est possible de ne pas en faire un sujet « trop technique » et de jouer sur des ressorts classiques qui permettent de « capter l'attention » du public, comme le résume un grand reporter travaillant pour un magazine d'information[104] d'une chaîne de télévision privée : « Notre objectif, c'était que les téléspectateurs ne décrochent pas. Si le téléspectateur décroche, on a raté notre coup ». La dimension « humaine », qui est privilégiée par le témoignage des familles, est propre à susciter l'indignation populaire par la réactivation d'oppositions qui

---

hémophiles et du virus du sida, association du sang, du sida et de l'argent, de la vie et de la mort etc.

[102] *Libération*, 11 juin 1992.

[103] *Télérama*, 27 mai 1992.

renforcent le caractère déjà dramatique du drame. Aux décisions médicales ou politiques « froides », sont opposées les conséquences sur les familles, aux « critères économiques », les « critères de santé publique », etc. De même, il y a toujours les « bons » et les « méchants », les « responsables » et les « victimes », ce qui revient à faire la distinction entre « eux » et « nous » (ou « vous »)[105]. Dans ce processus circulaire, les victimes fournissent aussi ce que les journalistes ont envie d'entendre. « Ils ne savaient pas que ça ferait autant de bruit mais ils avaient oublié une seule chose. C'est qu'ils avaient oublié le peuple de France. Ca, ça a été le grain de sable », explique par exemple l'une d'elles dans un reportage à la télévision[106]. Cette dimension permet une relative identification (au moins supposée) du « public » face à ces familles touchées par le double drame de l'hémophilie et du sida.

Ancien élève d'un Institut d'Etudes Politiques du sud de la France et de l'Ecole de journalisme de Lille, O, journaliste d'une chaîne de télévision privée, a une trajectoire professionnelle ascendante relativement rapide. Alors qu'il travaillait à *Radio France* dans sa région d'origine, il est recruté comme correspondant pigiste dans une chaîne de télévision nationale. Il l'a intégré ensuite pour devenir grand reporter. Au moment de l'entretien en 1992, il est âgé de 35 ans environ et est chef d'enquête d'une émission d'information. Il donne à voir comment la mise en exergue des témoignages des familles d'hémophiles contaminées était une des conditions de réussite de son reportage, lui donnant le sentiment à juste titre d'avoir fait son travail.

- « C'est vrai que moi, j'ai toujours prôné cela auprès des producteurs de l'émission, j'ai toujours dit : on ne prendra la dimension de cette affaire que si, à côté de l'accumulation de documents chronologiques, avec à chaque fois un signataire du document montrant comment on a réussi à écouler ces produits que l'on savait dangereux depuis 84 au moins...il fallait la dimension humaine et il fallait absolument le témoignage (...) On a toujours mis en parallèle la...

- *La chronologie et les témoignages*

- Voilà. Les gens ce qu'ils vivaient, ce qu'on leur disait et, à côté de ça, les décisions froides et cliniques c'est le cas de le dire des toubibs et ainsi on a pu comprendre... Je crois

---

[104] Entretien, 1992.

[105] Cf. des exemples cités dans la presse écrite lors du premier procès en correctionnel : Stephan Rambour, « Conflit de mise en scène, conflit de rôle dans l''affaire du sang contaminé' », *Droit et Société*, n°26, 1994, pp. 63-71. Cf. Dominique Marchetti, « La genèse médiatique du 'scandale du sang contaminé' », in *Ethique, Sida et Société, Rapport d'activité du Conseil national du sida 1989-1994*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 443 et suiv.

[106] Interview d'un hémophile contaminé diffusé dans l'émission « La Marche du siècle-Etat d'urgence » (*France 3*) sur l' « affaire du sang » le 5 mai 1993.

> qu'en terme de vulgarisation, on a réussi notre coup, on peut toujours faire mieux sur le plan exhaustif, on n'avait pas tous les documents qu'on voulait, il y en a qui sont scellés qui vont être dévoilés uniquement au procès (...) Je me suis dit à un moment donné, on rentrera vraiment dans les foyers que par le témoignage des gens qui ont des enfants comme nous en avons, qui ont connu ce drame, qui le connaissent, qui le vivent au quotidien. Donc (légère hésitation), on est arrivé très vite à l'idée qu'il fallait privilégier le témoignage et que cette chronologie [celle des « faits » sélectionnés] devait s'accompagner du calendrier des familles, que chaque famille avait son calendrier, ce que moi j'appelais le calendrier de l'horreur et...il s'agissait de mettre ça en parallèle. »
>
> [parlant d'un reportage qui était en préparation] « On l'a retravaillé, les coproducteurs de l'émission trouvaient que c'était un peu complexe, on a fait quelques petites corrections avant la diffusion du premier document [en juin 1992]. En octobre, ont commencé à apparaître les familles ».
>
> [Evoquant les préparatifs de reportages diffusés quelques jours avant l'ouverture du premier procès] Ca va être complexe, les gens ne vont pas obligatoirement suivre ou comprendre ce qu'il s'est passé, ce qu'il s'est dit. Pour qu'ils nous écoutent, il faut qu'il y ait l'aspect humain, ce sont les familles qui s'expriment, et ensuite quand on a capté leur attention, on montre les responsabilités, on pose les questions ».

La plupart des journalistes, souvent des généralistes, étaient d'autant plus portés à recourir aux témoignages qu'ils sont ajustés à leurs convictions morales. Beaucoup ont noué des relations de sympathie avec des familles d'hémophiles et sont touchés - qui ne le serait pas - par le drame qui les frappait (« Vous en prenez plein la gueule », nous ont répété plusieurs journalistes). Dans tous les drames, ils sont souvent plus proches - certains disent d'ailleurs qu'ils ont fait ce métier pour défendre la « veuve et l'orphelin » - des « faibles », des « opprimés » ou des « victimes ». « On prend parti pour les victimes, c'est le seul parti que moi je me reconnais de prendre », dit par exemple une reporter d'une chaîne publique française, qui va couvrir fréquemment les conflits à l'étranger[107], en parlant de la guerre en ex-Yougoslavie dans les années 90. On le voit ainsi, à propos du « scandale du sang », à travers le fait que deux hémophiles contaminés ont signé des chroniques régulières dans des journaux omnibus nationaux durant les procès - fait relativement rare - dont ils étaient parties civiles. Cet usage des témoignages, ou même le parti pris en faveur des victimes, répond pour certains à

---

[107] Propos extraits de l'émission « Arrêt sur images » sur *La Cinquième*, 16 décembre 1995.

des convictions morales - ils sont scandalisés par le drame - et/ou aussi parfois à des intérêts politiques : « N [nom d'un chef de service d'un média national], plus son truc qui est 'cette histoire est excellente, elle est monstrueuse et tout'. Sur le fond, il n'en avait rien à foutre des hémophiles, etc. mais on y va... Version *France Soir* mais je te dis, *France Soir* anar de droite. Et donc, il me poussait à fond et je me retrouvais donc entre ce mec qui ne comprenait rien à ce qui se passait réellement ».

La méthode des témoignages est surtout ajustée aux contraintes économiques. Ils sont économiques au sens strict, dans la mesure où ils sont censés attirer la compassion du public, donc l'audience par le drame qui touche les hémophiles, et dont on pointe « les responsables ». Ils le sont aussi parce que, comme l'ensemble des interviews réalisées à la radio ou à la télévision[108], leur coût économique est très faible et ils permettent des économies de temps ou de travail. C'est d'autant plus vrai dans le cas du « scandale du sang » que, très rapidement, les « accusés » pour la plupart sont beaucoup moins disposés à parler aux médias que les parties civiles. Au-delà de l'impact des images d'hémophiles ou de transfusés contaminés, les témoignages permettent de répondre aux contraintes économiques actuelles de fabrication de la télévision où il faut produire vite et surtout disposer d'images. A l'approche ou pendant les procès, le traitement médiatique dominant dans les médias audiovisuels, très accusateurs à l'égard des quatre inculpés, repose essentiellement sur des interviews d'hémophiles ou de leurs parents. Ce recours quasi systématique à ceux qui représentent la « parole des victimes » n'a d'ailleurs pas été sans susciter des critiques internes, en

particulier de la part des journalistes chargés du sujet qui insistent sur l'intense émotion dont ils sont alors eux-mêmes saisis. Une journaliste spécialisée de l'audiovisuel nous expliquait ainsi, « on a fait dans le pathos. Ce qui n'était pas très malin »[109]. Un autre faisait remarquer qu'il avait toujours refusé d'interviewer certains hémophiles et leur famille, pourtant très médiatisés, parce qu'ils avaient été contaminés avant la période de 1985 retenue par le tribunal correctionnel et, par conséquent, n'étaient pas directement « concernés » par le procès. Mais, pour répondre à la demande, le recours systématique aux témoignages, même s'il était parfois jugé excessif, était la technique la plus rentable économiquement au double sens du terme.

Les principes de sélection des victimes

La logique économique se manifeste aussi, de manière moins visible, dans le processus de sélection des victimes du drame. Jusqu'au déclenchement du « scandale » en 1991, Jean Péron-Garvanoff était quasiment, à l'exception des présidents successifs de l'Association française des hémophiles (AFH), le seul hémophile « dans le circuit » médiatique, selon l'expression bien choisie d'une journaliste spécialisée de radio. Mais ensuite, par sélections successives, une liste de « témoins », de « victimes », de « porte-parole », etc., « qui passent bien » va se dégager, une dizaine seulement d'hémophiles ou de membres de leur entourage intégrant le carnet d'adresses des journalistes qui vont les consulter systématiquement.

Entretien avec une journaliste d'une radio périphérique, 1995

---

[108] Dans un article de la revue *Pouvoirs* (« Le grand journal du soir », n°51, 1989, p. 46), Christine Ockrent expliquait par exemple que La *Cinq* multipliait les invités pour des raisons budgétaires par rapport à ses principaux concurrents *TF1* et *France 2*.

[109] Entretien, 1995.

> « On a un sujet et on a les gens qui réagissent, c'est presque aussi parce qu'on a une liste de témoins voilà.
> - *Que vous appelez tout le temps quoi, quand il y a un truc.*
> - Ca se fait. Ah voilà tiens, il y a un nouveau truc sur l'affaire... Où est le numéro de I [nom d'un hémophile contaminé], quelqu'un a le numéro de I. I n'est pas là ? Il n'y a pas comment ils s'appellent déjà, les F [nom d'une famille fortement touchée par ce drame]. Allez les F et on ne cherche pas s'ils sont directement concernés. C'est les clients témoins (...) Voyez c'est le principe de ce truc, des choses qui sont vite fait ou... (...) Et puis à la fin, c'est des bons clients quoi. Mme C [mère d'hémophile], ça va, elle sait y faire maintenant. »

Cette sélection est le produit de la rencontre des propriétés des hémophiles, de leurs familles avec les attentes propres des journalistes. Le processus se déroule en effet, même si ce n'est probablement jamais pensé en ces termes, sur des critères d'ajustement à la demande. Il est significatif que les journalistes emploient souvent l'expression « bon client » pour parler des personnes qu'ils interrogent fréquemment. La « qualité » de l'interlocuteur se fonde avant tout sur son ajustement à des attentes pratiques qui, en fait, recouvrent des attentes économiques : il sait répondre dans un temps court, est relativement clair, ne bafouille pas, est capable de s'adresser au plus grand nombre, etc.

L'exemple d'Edmond-Luc Henry, qui a été un des hémophiles contaminés les plus médiatisés (« il y a période où je faisais quasiment plus que ça », dit-il[110]) à partir du déclenchement du « scandale », est probablement l'un des plus révélateurs de l'interviewé ou de l'invité journalistiquement idéal. Contaminé en 1984, il décide en 1991 de porter plainte pour « empoisonnement ». Un des premiers dans ce cas, soutenu par une avocate qui a quelques relations dans la presse et qui est convaincue que sa plainte doit être accompagnée de prestations médiatiques, il apparaît soudainement sur les radios, les télévisions et dans la presse écrite à la fin du mois de septembre 1991 où il multiplie les interviews. Depuis lors, accumulant un capital médiatique très important, il devient membre,

puis porte-parole officiel de l'AFH. Comme le dit une journaliste spécialisée, il est plus ou moins consacré « porte-parole des hémophiles »[111]. Après avoir occupé le poste de vice-président de cette association, il en devient le président en mai 1996. Il entretient des rapports amicaux avec des journalistes du *Figaro Magazine* où il écrit quelquefois et rédige un ouvrage chez l'éditeur Le Pré aux Clercs dans la « collection Pamphlet » de Christine Clerc, collaboratrice de cet hebdomadaire, qui a été une des premières à lui consacrer un reportage[112]. Il réalise aussi quelques chroniques très ponctuellement dans *Le Journal du Dimanche*.

Cette médiatisation importante et soudaine est à rapporter bien évidemment à la stratégie et au capital de relations de son avocate, qui sollicite très souvent les journalistes, mais aussi à ses propriétés. Bien qu'il ne soit pas au début de l'« affaire » un habitué de la télévision, son hexis corporelle mais surtout sa manière de s'exprimer, à la fois synthétique et claire - il est documenté sur l'« affaire » - et surtout son ton très placide et accusateur (« J'ai toujours essayé, bien que ça ne soit pas simple, de rester extrêmement calme dans l'explication de cette affaire », explique-t-il[113]) sont en accord avec les attentes des journalistes de l'audiovisuel. « Il y en avait un qui était correct (...) c'est Edmond-Luc Henry qui parle très bien, qui parle... Au moins, il est *soft*, il dit, voilà ma position, il plaide l'empoisonnement, il dit que Garretta, c'est inacceptable, mais, au moins, c'est

---

[110] Entretien, 1992.

[111] Entretien, 1995

[112] *Le Figaro Magazine*, 28 septembre 1991.

[113] Entretien, 1992.

un type hyper *clean*, il vous parle, il dit voilà mon avis... »[114], note ainsi un grand reporter d'une chaîne de télévision. Cette aisance doit probablement beaucoup à sa trajectoire sociale. Marié, âgé de 42 ans quand il décide de déposer sa première plainte et expert comptable à son compte, Edmond-Luc Henry est issu d'une famille aisée : sa mère a été élevée dans une famille d'industriels lorrains et son père, ancien élève de l'Ecole nationale d'administration (ENA), a été maire de Chatou, une commune résidentielle de la banlieue parisienne (Yvelines), après avoir été conseiller d'Etat et chef de cabinet de deux ministres de la défense le Général Koenig et André Morice[115]. Il est donc rapidement devenu un invité ou un interviewé incontournable à la radio comme à la télévision. S'il s'exprime à l'occasion d'interviews dans des reportages, il est aussi, contrairement à d'autres hémophiles contaminés qui sont jugés moins « prévisibles », très souvent choisi pour les débats et les entretiens en plateau ou en duplex organisés par les journalistes de l'audiovisuel.

Plusieurs exemples d'événements attestent de ces sollicitations spécifiques que constituent les interviews, les débats en direct en plateau ou en duplex, qui sont des prestations considérées comme plus difficiles par les professionnels des médias. Dans l'émission « Mea Culpa » (11 mars 1992) sur *TF1* en première partie de soirée, il intervient au milieu d'autres invités sur le cas d'une famille d'hémophiles. Il est invité à débattre en duplex avec Me Xavier Charvet, avocat de Michel Garretta, lors du journal de 13 h de *TF1* du 28 octobre 1992, à propos de l'incarcération de l'ancien directeur du CNTS. Il commente une intervention du président de la République avec plusieurs hommes politiques consacrés (Dominique Strauss-Kahn, Charles Millon, Nicolas Sarkhozy, André Lajoinie, Dominique Voynet) et un politologue (Olivier Duhamel) sur le plateau d'une « Edition Spéciale », diffusée sur *France 2* (9 novembre 1992). Lors de l'ouverture du procès en appel le 3 mai 1993, c'est à lui que le journal « Le Soir » de *France 3* fait appel pour débattre de l'« empoisonnement » avec une avocate parisienne défendant des hémophiles contaminés et qui est contre le renvoi en cour d'assises de l'« affaire ». Il débat à nouveau de ce sujet sur *France 2* le 29 juillet 1994 à la mi-journée avec un membre du Conseil de l'ordre des avocats. Enfin, au moment des demandes de grâce auprès de François Mitterrand pour Michel Garretta et Jean-Pierre Allain, il participe sur *France 3* le

---

[114] Entretien, 1995.

[115] Ces indications biographiques sont extraites de notre entretien avec l'intéressé, de son ouvrage (*De l'hémophilie [en général] et du crime [en particulier], op. cit.*) ou de celui de son avocate Me Sabine Paugam (*Un sang impur. L'affaire des hémophiles contaminés*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1992).

28 janvier 1994 avec plusieurs médecins à l'émission « Français, si vous parliez ». *TF1*[116] et *France 2* l'ont sollicité dans leurs journaux de 13 et 20 h à plusieurs reprises pour réagir en plateau ou en duplex par exemple. Au mois d'octobre 1992 dans la période où est annoncée la première condamnation de Michel Garretta et où il revient en France pour être incarcéré, Edmond-Luc Henry par ailleurs très sollicité est appelé par *TF1*, à deux reprises en quelques jours, pour répondre en plateau aux questions du présentateur du journal de 20 h et pour débattre. Il a participé aussi à des interviews en plateau dans d'autres circonstances comme l'émission de « Télématin », « Les quatre vérités », sur *France 2* au moment du premier procès (22 juin 1992)

Mais le processus de sélection des représentants des hémophiles contaminés obéit à différents principes de « légitimité » médiatique. Dans cette affaire, les journalistes vont rechercher la victime « légitime », ce qui peut conduire à certains décalages par rapport à la légitimité institutionnelle sur laquelle le plus souvent, ils s'appuient[117] quand, par exemple, ils s'adressent précisément aux porte-parole associatifs (c'est-à-dire à Jean Péron-Garvanoff, président de l'Association des polytransfusés, et à Edmond-Luc Henry, représentant de l'Association française des hémophiles). Dans ce cas, il s'agit d'une « légitimité » à intervenir qui tient en avant tout à leur position institutionnelle - ce sont des représentants de X -, ce qui leur vaut d'être souvent repris lorsque, au nom de leur association, ils diffusent un communiqué ou sont contactés par des journalistes en quête de réactions « officielles ». Les journalistes médicaux du *Monde* joignent ainsi à plusieurs reprises des dirigeants de l'Association française

---

[116] Sans compter les débats, il fut invité des journaux télévisés de 20 h trois fois en trois mois entre octobre et décembre 1992. Ces invitations sont toutes liées à des événements plus directement judiciaires (annonce des condamnations : *TF1*, 23 octobre 1992) et/ou politique (réaction à propos de la Haute Cour : *France 2*, 6 novembre 1992 ; déclaration de l'ancien premier ministre Laurent Fabius à l'émission « 7 sur 7 » : *TF1*, 17 décembre 1992).

[117] Mais ces deux types de légitimité ne sont parfois pas distincts dans la mesure où les porte-parole d'associations ne sont pas seulement des porte-parole mais aussi souvent des hémophiles contaminés, qui ont porté plainte, et à qui on demande de témoigner. Inversement, les mères de famille et leurs enfants peuvent être aussi contactés au titre de « leur » association puisque plusieurs d'entre elles ont créé leur propre structure ou appartiennent à des associations déjà existantes. Globalement, ces témoins ou ces porte-parole ont été sollicités par la plupart des médias d'information générale de diffusion nationale.

des hémophiles (AFH) parce qu'ils la considèrent comme étant la plus « officielle ».

Mais la recherche de la victime légitime va conduire certains médias, les médias audiovisuels et la presse plus « populaire » (*France Soir*, *Paris Match* particulièrement), à se concentrer également sur quelques hémophiles (particulièrement des enfants ou des adolescents) et leur entourage (souvent la mère) parce qu'ils sont censés représenter le mieux la souffrance et le scandale. On peut ainsi observer que la quasi-totalité des hémophiles contaminés (et des familles) qui sont médiatisés ont opté pour la ligne judiciaire la plus « extrême » en exigeant que les responsables soient jugés en Cour d'assises pour « empoisonnement ». Or cette attitude est loin d'être partagée par toutes les familles, l'une d'entre elles prenant même la défense de l'un des inculpés (Jean-Pierre Allain), y compris après sa condamnation. Les hémophiles et les avocats qui souhaitent s'en tenir à un « délit » - la première instruction et des deux premiers procès se sont déroulés dans ce cadre juridique - sont médiatiquement très minoritaires bien qu'ils représentent entre « un tiers et la moitié des parties civiles », selon un avocat[118] (cf. troisième partie).

Les propos des familles sont d'autant plus vindicatifs qu'au drame terrible qu'elles vivent s'ajoutent les conditions de production médiatique de leur discours. Par le type de questions très suggestives ou la précipitation dans laquelle les propos sont recueillis (« les journalistes nous ont sauté dessus en se bousculant », raconte la mère d'un enfant hémophile à propos de la sortie d'une

---

[118] Extraits d'une interview de Me Michel Zaoui, avocat de familles d'hémophiles satisfait des premières condamnations et ne souhaitant pas qu'il y ait de poursuites pour « empoisonnement », à *L'Humanité* daté du 30 septembre 1994. Cf. sur ce sujet l'analyse critique, par un conseil de

audience[119]) - « à chaud » au sortir d'une audience éprouvante par exemple - les journalistes de l'audiovisuel incitent les « victimes » à crier leur « colère ». On voit bien à l'occasion des reportages des procès (voir encadré), mais aussi dans les titres de nombreux journaux[120], cette retraduction de la logique commerciale à travers les successions d'extraits de quelques secondes où sont retenus les propos nécessairement les plus accusateurs.

Extrait du journal de 7 h sur France Inter *(22 juin 1992)*

- *Présentateur du journal* : « C [nom d'une jeune hémophile contaminé par le VIH] a seize ans, l'âge où l'on a la vie devant soi, mais C ne regarde pas l'avenir comme les autres adolescents. Il fait partie des 1 200 hémophiles qui avaient confiance à aller renouveler leur sang. Et aujourd'hui, à 16 ans, C est séropositif. Il y a de quoi comprendre ce matin sa soif de justice sinon de vengeance.
- *C* : J'espère déjà que les accusés soient condamnés lourdement, parce que, vu ce qu'ils ont fait, c'est quand même affreux, parce qu'ils ont des fois décimé des familles qui ont été contaminées. Et encore, je pense que toutes les personnes ne sont pas inculpées.
- *Journaliste* : Vous avez été contaminé, qu'est-ce que ça vous fait de voir maintenant les gens qui vous ont contaminé dans le box des accusés, passer au tribunal ?
- *C* : D'un côté, c'est une petite joie...mais, à chaque personne contaminée, ce qui serait plutôt intéressant, c'est que M. Garretta se prenne vingt-cinq ans chaque fois. Donc, vu le nombre de personnes qui ont été contaminées et qui sont mortes, cela lui ferait plusieurs siècles de prison. Et donc, là on serait sûr qu'il y reste une bonne fois pour toutes. »

La prime à l'émotion

Le reportage figurant ci-dessous, qui a été reproduit intégralement, a été diffusé au journal de 13 h de *France 2* le 23 octobre 1992, autrement dit après l'annonce du premier verdict pour les docteurs Michel Garretta (quatre ans de prison ferme), Jean-Pierre Allain (quatre ans dont deux avec sursis), Jacques Roux (quatre ans avec sursis) et Robert Netter (relaxe), qui faisait suite au procès en correctionnel au Palais de justice de Paris. Réalisé par une jeune journaliste du service des informations générales, il intervient après un premier sujet du chroniqueur judiciaire de cette chaîne, Dominique Verdeilhan. Il constitue un bon exemple de ces reportages semblables et récurrents, au cours des procès ou après les jugements, qui portent au jour cette prime qui est donnée à l'émotion.

- *Mme C, mère d'un jeune hémophile en train de protester* : « Quatre ans de prison, 8 000 personnes qui vont mourir, je trouve ça particulièrement scandaleux, c'est un...c'est une insulte aux malades qu'on a fait là. Quatre ans [elle montre avec ses doigts le chiffre quatre] pour M. Garretta, vous trouvez que c'est juste ?
- *Journaliste : Qu'est-ce que vous auriez demandé ?*

---

parties civiles, de la médiatisation du premier verdict de l'affaire : Caroline Bettati, *Responsables et coupables. Une affaire de sang*, Paris, Seuil, 1993, p. 142.

[119] Agnès, Patrice et Stéphane Gaudin, *Le prix du sang*, Paris, France Loisirs-Fixot, 1993, p. 132.

[120] *France Soir* retient par exemple ces extraits d'un jeune hémophile : « Je veux croiser le regard de Garretta » ou « Vous avez tué mon frère » (3 juillet 1992).

- *Mme C* : Pour la vie de votre fils, vous auriez demandé quoi vous monsieur, vous demandez quatre ans de prison ?
- *Journaliste : La révolte des familles ce matin au Palais de justice. Pour entendre le jugement, ils étaient tous venus. Stéphane [gros plan sur ce jeune hémophile] contaminé par le virus du sida avait lui aussi fait le voyage à Paris, il était là avec ses parents. Mais ce soir, tous les trois rejoindront Grenoble, indignés.*
- *Mme H (mère d'enfants hémophiles contaminés, entourée de micros)* : Un monsieur a tué une personne, a pris vingt ans. Vingt ans, une personne. On tue 1 200 hémophiles, 6 000 transfusés et il a quatre ans. C'est de la rigolade, c'est pas... C'est un vrai scandale mais ça ne m'étonne pas...
- *J-C, jeune hémophile contaminé* : C'est sûr quatre ans de prison, ça ne veut rien dire apr rapport à toute une vie de séropositivité. Mais je ne peux pas décider le...de leur peine. Ce n'est pas à moi à leur donner une peine, c'est à la justice.
- *Mme T, mère d'un jeune hémophile* : Je trouve que pour la souffrance que mon fils a eue et que les hémophiles décédés et les hémophiles à venir, je trouve que quatre ans, c'est rien, absolument rien.
- *M. H, responsable d'une association* : Le verdict d'aujourd'hui, c'est un verdict rendu dans un tribunal correctionnel pour des gens qui méritent les assises donc les peines réclamées sont illusoires. Quand on assassine des gens, c'est...on ne peut pas s'en tirer avec deux ans de prison, avec quatre ans de prison, c'est illusoire.
- *Journaliste : Des victimes qui, après sept semaines de procès, se sentent aujourd'hui méprisées. Michel Garretta n'est même pas venu au tribunal, il ne peut donc être incarcéré sur le champ, une véritable provocation selon les familles.*
- *M. I, responsable d'une association d'hémophiles* : La justice ne se donne pas les moyens d'appliquer ses peines, elle a laissé partir M. Garretta. On avait tout loisir de l'assigner à résidence jusqu'au procès et actuellement il serait en prison. Il ne l'est pas, il est à l'étranger. M. Allain qui est ici, eh bien M. Allain, on le laisse libre à l'audience, on lui laisse tout le choix de partir également c'est-à-dire on se prépare à ce que ce verdict ne soit jamais appliqué.
- *Journaliste : (Commentaire sur des images du défilé d'Act Up autour du palais de justice) A l'extérieur du palais, inlassablement, les militants d'Act Up ont eux aussi continué à crier leur révolte. Inlassablement, ils continuent à demander un autre procès, celui cette fois des politiques. »*

La manière de sélectionner et de mettre en scène les victimes varie toutefois suivant la position du média dans le champ journalistique. Les interventions des hémophiles et de leurs entourages - on pourrait en dire autant pour de nombreux interlocuteurs des journalistes dans cette « affaire » (par exemple les médecins spécialistes du sida) - ne se répartissent pas indifféremment dans les différents médias. Il existe tendanciellement un ajustement relatif entre les propriétés des hémophiles médiatisés, qui ne sont pas homogènes, et celles des journalistes (donc des médias) qui les sollicitent. La demande médiatique est variable. Ainsi, *France Soir*, le titre le plus « populaire » de la presse quotidienne parisienne, tend à faire appel davantage aux hémophiles qui sont les plus proches de son public.

Jean Péron-Garvanoff, qui est président de l'Association des polytransfusés, hémophile contaminé âgé d'une cinquantaine d'années, pianiste de jazz d'origine populaire et père de deux enfants, incarne l'homme démuni de relations, ayant son franc-parler, qui a lutté relativement seul pendant plusieurs années contre les institutions pour contribuer à déclencher le « scandale » (cf. deuxième partie, introduction). Il développe, à partir de 1991, des relations privilégiées avec des journalistes du quotidien, qui font appel à lui régulièrement et lui confient une chronique pour commenter les audiences du premier procès. M. et Mme Gaudin, les parents de deux enfants hémophiles contaminés par le VIH, nouent aussi des contacts amicaux, notamment avec un grand reporter de *France Soir* qui réalise de nombreux reportages sur leur famille et essaie de les aider[121]. Cette famille incarne, comme Jean Péron-Garvanoff, la lutte contre l'injustice des « gens simples », de surcroît frappés par la mort de leurs deux enfants, ce qui constitue sans doute aux yeux de tous le drame le plus terrible.

Si les quotidiens dits « sérieux », comme *Le Monde*, *Libération* et *Le Figaro*, ou les newsmagazines tendent à marquer un peu plus de distance à l'égard de ce genre journalistique qui, en faisant témoigner les familles, favorisent fortement l'identification du public, ce n'est pas le cas des principales chaînes de télévision qui ont, elles aussi, largement recueilli les témoignages des enfants, seuls ou avec leurs parents. Ils représentent, selon les journalistes eux-mêmes, de « bons clients » et vont circuler dans l'espace des programmes télévisés. Ils sont non seulement sollicités dans la fabrication des reportages des journaux télévisés mais aussi par des animateurs d'émissions de débat (comme « Français si vous

---

[121] Il a ainsi contribué à participer à la mobilisation de lecteurs de *France Soir* qui ont permis à

parliez »[122] sur *France 3* et « Les absents ont toujours torts »[123] sur l'ex-*Cinq*), d'émissions littéraires (« Ex Libris »[124]) ou de « divertissement » (« Une pêche d'enfer »[125] sur *France 3* ou « Sacrée Soirée »[126] sur *TF1*). Même dans les émissions les moins directement proches du pôle commercial - il en va ainsi des émissions d'information des chaînes de télévision publiques (*France 3* pour la « Marche du siècle » du 5 mai 1993) et privées (*TF1* pour « Le Droit de savoir » le 24 juin, le 24 septembre 1991 et le 17 juin 1992) -, il est significatif que les émissions commencent par des reportages sur le drame des familles d'hémophiles contaminés par le VIH. C'est aussi le poids de cette logique commerciale qui est au principe de la diffusion, par une chaîne de télévision publique, des terribles images d'un jeune hémophile, contaminé par le VIH, filmé au camescope jusque dans ses derniers instants par son père. La diffusion de ce reportage (« Envoyé Spécial » sur *Antenne 2* en juin 1992) fera de cette famille le « symbole » du drame, *Libération*[127] et *Télérama* consacrant des reportages, annoncés en « une », sur sa situation.

Stéphane Gaudin de faire un séjour à Paris, faire de l'hélicoptère, etc. (cf. *France Soir*, 21 mars 1992). Sur cette amitié, cf. Agnès, Patrice et Stéphane Gaudin, *Le prix du sang*, *op. cit.*

[122] Cf. les émissions du 24 novembre 1992 et du 28 janvier 1994.

[123] Cf. l'émission du 28 octobre 1992.

[124] Ce programme de deuxième partie de soirée sur *TF1* est animé par Patrick Poivre d'Arvor. Le présentateur du journal de 20 h, invite à deux reprises des hémophiles ou leur famille pour venir présenter leurs livres témoignages.

[125] D'après notre étude menée à partir de la base de données de l'INA, cette émission, qui vise un public « jeune », a d'une année sur l'autre entre 1994 et 1992 fait sept fois appel (7 avril 1994, 24 décembre 1993, 1er décembre 1993, 28 juin 1993, 3 juin 1993, 20 janvier 1993, 1er décembre 1992), en comptant les rediffusions, à un jeune adolescent hémophile pour des motifs divers : pour illustrer son engagement dans une association de lutte contre le sida, pour présenter son livre, pour poser des questions à un médecin, etc.

[126] Un des numéros de cette émission de divertissement, le 12 mai 1993, a été consacré en partie au témoignage du jeune Stéphane Gaudin et du livre écrit par ses parents.

[127] *Libération* a ainsi ouvert son numéro hors série (n°11, mai 1993) consacré au « sang contaminé » par un texte de Patrice Gaudin et des photos d'un de ses fils hémophiles malade du

Des images fortes

La logique économique intégrée par les journalistes, surtout dans l'audiovisuel, n'est pas seulement à l'oeuvre dans le recours aux témoignages mais aussi dans le processus de sélection des victimes « médiatisables ». On la voit bien également à la télévision dans l'habillage des reportages et le choix des images[128]. Au-delà des journaux d'information, c'est dans certains numéros d'émissions d'informations, comme « Envoyé Spécial » sur *Antenne 2* ou « La Marche du siècle » sur *France 3*, qu'elle se manifeste. On a choisi l'exemple d'une édition de « La Marche du Siècle »[129], consacrée à « L'affaire du sang », pour montrer que cette logique pénètre les émissions qui sont réputées les plus sérieuses de la télévision et, à ce titre, qui sont souvent citées « en exemple ». Réalisé essentiellement par des journalistes, dont la plupart sont des professionnels confirmés (figurent notamment d'anciens journalistes expérimentés d'*Antenne 2*, la journaliste médicale de *L'Evénement du Jeudi*, Anne-Marie Casteret, et un jeune journaliste reporter d'images qui a déjà réalisé des émissions sur ce thème) qui travaillent pour la société de production Théopresse, ce numéro d'« Etat d'urgence » est composé d'une série de reportages, qui ont demandé plusieurs mois de tournage, entrecoupés de présentations et de transitions effectuées par le présentateur, Jean-Marie Cavada. Il donne donc, en apparence, et probablement en toute bonne foi, de nombreuses garanties de sérieux professionnel et se veut très pédagogique : enquête dans

---

sida tandis que *Télérama* (30 mai-5 juin 1992) a consacré sa « une » et cinq pages au document diffusé par « Envoyé Spécial » sur *Antenne 2* le 4 juin 1992.

[128] Un travail comparable sur les photos de presse ferait apparaître des conclusions probablement proches.

[129] « La Marche du Siècle. Etat d'urgence » diffusée sur *France 3* le 5 mai 1993,

plusieurs pays, interviews des différents protagonistes, présentation d'« angles » différents, etc.

Pourtant, ce travail n'échappe pas à la logique économique. Dans l'habillage tout d'abord : on voit régulièrement à l'écran un fond rouge sang ou à d'autres moments des taches de sang avec, en arrière-plan, des personnes inculpées ; on voit aussi, de voyants tampons inscrivant, en rouge, la mention « confidentiel », sur des documents de l'époque. Les musiques qui sont utilisées (notamment du groupe bien nommé « Art of noise ») font souvent penser à celles des feuilletons policiers américains ou des films à suspense. Sont sélectionnées les images fortes et les propos propres à susciter la compassion : une mère en pleurs, qui parle des problèmes de cécité, des troubles du langage et de la paralysie de son fils contaminé par le virus du sida. De même, un des reportages se ponctue par une phrase choc d'une mère qui évoque la mort de son fils : « Quand il entendait parler de Garretta à la télé, il levait le poing, il avait la force de lever le poing, il en voulait ». Dans un autre sujet, le journaliste insiste sur des images tournées au cimetière pour montrer une tombe (« ils ont souhaité nous conduire au cimetière pour qu'on y voit les responsables gravés sur la tombe de leur fils », explique le journaliste à propos d'une famille dont un des fils est décédé) ou interviewer un hémophile qu'on montre quelques secondes plus tard en train de prier sur la tombe de son frère.

Le poids des mots, le choc des chiffres

Mais les effets de la logique économique sur l'activité ordinaire des journalistes des médias d'informations générales apparaissent davantage encore dans le travail de simplification et de surenchère. Les plus visibles sont d'ailleurs souvent dénoncés publiquement par les journalistes eux-mêmes, comme c'est le

cas quand *France Soir* publie le 26 octobre 1992 le numéro de téléphone de Michel Garretta à Boston pour inciter ses lecteurs à le harceler. Au moment des procès, du retour du principal condamné en France, des premières mises en examen de la deuxième instruction ou lors de la mise en cause répétée des anciens ministres, de nombreux journalistes ou des rédacteurs en chef se sont inquiétés en privé de cette « hystérie » pour reprendre un mot employé par l'un d'eux. Quelques cas concrets suffisent à expliquer que les effets les plus importants de la logique économique sont souvent les moins visibles, y compris pour les journalistes. Parce qu'ils s'adressent au plus grand nombre, ils ont l'habitude d'utiliser des techniques de vulgarisation bien rôdées en recourant aux chiffres par exemple[130]. Si l'usage des statistiques « officielles » est une manière de vulgariser tout en réaffirmant la rhétorique de l'objectivité de l'activité journalistique[131], il constitue aussi parfois une manière de dramatiser même si, là encore, cette utilisation n'est pas perçue comme telle.

C'est ainsi que, dès l'émergence du « scandale » en 1991, le caractère dramatique de la situation des personnes contaminées est renforcé par la tentation fréquente des journalistes de rendre encore plus « attractive » l'information. Le caractère « scandaleux » de ce drame apparaît en effet très largement quand les médias établissent une relation causale entre d'un côté le « retardement », pour des raisons économiques, de la délivrance de produits chauffés en France, de leur

---

[130] D'autres cas auraient pu être traités : la chronologie, consistant à mettre des décisions ou des propos face à des dates, le recensement des principaux « acteurs » en apposant un bref commentaire sur leurs « responsabilités », les « questions clés », c'est-à-dire le recensement d'interrogations composant entièrement les articles, ou encore l'infographie par exemple sur la structure de l'organisation de la transfusion sanguine en France : cf. pour un exemple le numéro 11 hors-série de la collection de *Libération* (mai 1993) intitulé « Le sang contaminé ».

remboursement par la Sécurité sociale et de la mise en place de tests de dépistage pour les donneurs de sang en 1985, et d'un autre côté des chiffres dramatiques de morts ou de « morts potentiels » : 1 200 hémophiles (dont plusieurs centaines sont morts) et 6 000 transfusés environ contaminés par le virus du sida. Ces indications, non précises[132] d'ailleurs, prenaient sens pour la presse dans la mesure où les dangers étaient connus. C'est pourquoi, les deux interrogations majeures de « la presse » et de « la justice », outre celle de connaître « qui savait ? », était la suivante : à partir de quand savait-on que les produits chauffés inactivaient le virus du sida ? A partir de quand pouvait-on mettre sur le marché français un test permettant de dépister le sida sur les dons de sang ? Quelles que soient les dates et les interprétations, qui sont autant d'enjeux dans la lutte entre la défense et les parties civiles, les chiffres précités ne peuvent être imputés entièrement pour les hémophiles et pour les transfusés aux « retards » dans ces deux décisions (cf. l'introduction de cette seconde partie). En ce qui concerne les hémophiles par exemple, une bonne partie des contaminations est intervenue avant le second semestre 1985. Pourtant, cette liaison simplificatrice entre un nombre de contaminés et de morts et le retard dans la prise de ces deux décisions a été très souvent faite, explicitement ou implicitement, dans de nombreux articles ou commentaires de presse et réaffirmée par de nombreuses parties civiles. Tous les médias omnibus dans des proportions différentes ont répété cette

---

[131] Cf. l'analyse de deux quotidiens en hébreux : Itzhak Roeh et Saul Feldman, « The rhetoric of numbers in front-page journalism : How numbers contribute to the melodramatic in the popular press », *Text*, vol 4, n°4, 1984, pp. 347-368.

[132] Ce chiffre est très difficile à évaluer si bien qu'il peut être volontairement ou involontairement surestimé ou sous-estimé. Ainsi, M. Henri Caillavet parle de « 5 000, 6 000, 7 000 » (*France Inter*, 1er octobre 1991).

version[133]. Même si les journalistes étaient souvent de bonne foi, le rappel du chiffre de 1 200 hémophiles contaminés et même, souvent, de chiffres amplifiés et approximatifs[134], dans des articles mettant en cause le CNTS et/ou le ministère de la Santé pouvait ainsi laisser croire aux télespectateurs, aux auditeurs ou aux lecteurs que tous les séropositifs l'étaient en raison des erreurs mentionnées.

Cette simplification évacue un certain nombre de problèmes complexes : la connaissance du sida au début des années 80, les moyens d'éviter la contamination par les transfusions (la sélection des donneurs par un interrogatoire préalable, la limitation du nombre de transfusion par exemple). Il en va de même pour les transfusés contrairement à ce que laissent penser de nombreux reportages réalisés, là encore, en toute méconnaissance de cause[135].

> *Libération* publie ainsi le lundi 23 juin 1992, jour de l'ouverture du premier procès, cinq pages sur le « scandale des hémophiles ». A la « une », le titre choisi est intitulé « Sang : le procès de l'irréparable ». Dans le sous-titre, il est précisé notamment que « quatre inculpés vont répondre, à partir d'aujourd'hui, devant la seizième chambre du tribunal correctionnel de Paris de la contamination de plus d'un millier d'hémophiles par le virus du sida ». Le lendemain, sur une petite colonne en bas de pages, figure un rectificatif très modeste : « Une erreur s'est glissée dans nos éditions du 22 juin. Il y a effectivement en France 1 200 hémophiles contaminés par le virus du sida. Nombre de ces malades l'ont été avant 1984, à une époque où leur contamination ne pouvait être évitée. On ignore en revanche le nombre d'infections et de décès qui auraient pu être évités si les produits chauffés avaient été plus tôt distribués aux hémophiles français. C'est pour ce retard et non pour la transmission du virus à l'ensemble des hémophiles, que les quatre inculpés sont jugés hier ». D'autres exemples empruntés à la radio et à la télévision illustrent cette mise en relation erronée et ces amalgames entre transfusés et hémophiles. Ainsi, au journal de 20 h de *La Cinq*, le 3 octobre 1991, un journaliste explique : « 1 200 hémophiles et 3 000 autres transfusés ont été contaminés entre 1980 et 1985. Autant de victimes du sida qui demandent depuis longtemps réparation. 185 personnes sont déjà mortes victimes de la criminelle négligence du Centre national de transfusion sanguine. Hier, le ministre des Affaires sociales a appelé les assurances à payer rapidement ». Autre illustration, ce

---

[133] Le traitement médiatique de l'« affaire de l'hormone de croissance contaminée » est comparable sous ce rapport.

[134] Parmi les nombreux exemples, on peut citer les 2 500 contaminations d'hémophiles selon un journaliste spécialisé de *L'Express* (29 avril 1993).

[135] Ainsi, dans un reportage de l'émission « La Marche du Siècle » diffusée sur *France 3* pendant le second procès (5 mai 1993), un journaliste explique : « Ils sont 4 000, 10 000 peut-être, personne ne connaît le chiffre exact, tous contaminés entre 1980 et 1985, une période où l'administration n'a pas su assez rapidement mettre en place le dépistage systématique des dons de sang ».

> commentaire d'une journaliste de *RMC*, diffusée dans le journal de 7 h du 22 octobre 1991 : « Le rapport de l'IGAS [dit « rapport Lucas » publié en septembre 1991] a donné récemment la preuve formelle que le Centre national de transfusion sanguine et les différents responsables n'ignoraient pas les risques de contamination par les produits pour hémophiles et par la transfusion. Ils n'ignoraient pas non plus les moyens pour les éviter. Ces moyens étant le chauffage des facteurs de coagulation pour les hémophiles, les tests de dépistage des donneurs pour la transfusion. En France, l'inertie, les erreurs d'évaluation et des considérations financières ont retardé la mise en vigueur de ces moyens. Résultat : 1 200 hémophiles séropositifs ou malades du sida et 203 décès à ce jour. De même, 3 600 transfusés atteints ».

La dramatisation par l'usage des chiffres n'est pas spécifique aux médias audiovisuels ou à la presse « populaire ». Cette logique peut être présente dans les médias les plus proches du pôle « intellectuel » du champ journalistique comme au *Monde*. L'exemple d'un titre du quotidien sur deux colonnes à la « une » (22 octobre 1991), intitulé « 400 000 personnes auraient été contaminées par du sang infecté », est révélateur de cette forme de sensationnalisme qui tend à s'étendre, c'est peut-être cela qui est le plus nouveau, à l'ensemble du champ journalistique. L'information, bien que livrée prudemment au conditionnel selon un procédé fréquent dans ce quotidien[136], ne pouvait pas ne pas avoir un impact très fort sur des personnes ayant été transfusées dans les années 80, alors que l'information reposait sur une simple note (très contestée par des spécialistes[137]) que Michel Garretta, le directeur du CNTS, avait remise en août 1989 à Claude Evin, ministre de la santé à l'époque. Dans son titre, le quotidien ne précise pas de quel type de contamination il s'agit, ce qui peut-être lu, compte tenu de la conjoncture de l'affaire du sang, comme « 400 000 personnes contaminées par le virus du sida ». Les responsables des titres de la « une » du *Monde* mettent ainsi sur le même plan

---

[136] On pourrait montrer comment sur d'autres sujets de nombreux titres de « unes » du *Monde*, notamment sur les « affaires », sont au conditionnel et reposent sur un simple document ou une déclaration à un juge d'instruction.

[137] Elle suscite une « polémique » entre les deux journalistes médicaux du *Monde* et le ministre des Affaires sociales de l'époque, Jean-Louis Bianco. Par ailleurs, de nombreux spécialistes dont le directeur général de la santé ont contesté ces chiffres surévalués.

des contaminations dont la gravité est sans commune mesure, les personnes atteintes par les différents virus de l'hépatite décédant dans des proportions bien moindres par rapport au VIH. Cet amalgame, même si les articles en pages intérieures apportent les nuances nécessaires, est doublement significatif sous le rapport de la logique économique. Celle-ci est présente à la fois dans l'effet de titre très dramatisant et l'effet de révélation - le surtitre est le suivant : « Selon une note remise en 1989 au gouvernement » - qui consiste à montrer qu'on est le premier à publier des extraits de ce « document officiel à 'diffusion restreinte' »[138].

Enfin, le langage dominant des journalistes est une des formes par laquelle la surenchère et la simplification induits par la logique économique se font sentir. Ces deux caractéristiques sont particulièrement visibles à l'approche ou pendant les deux procès. Comme on l'a vu, les tribunaux jugent quatre médecins : Michel Garretta et Jean-Pierre Allain étaient inculpés de « tromperies sur les qualités substantielles d'un produit », Jacques Roux et Robert Netter de « non-assistance à personne en danger ». Les deux principaux inculpés sont donc jugés non pour la contamination de 1 200 hémophiles, et non sur une période longue de 1983 à 1985 - les faits retenus par les autorités judiciaires portaient seulement sur la période allant du 21 mars 1985[139] au 1er octobre 1985[140] - mais « seulement » pour avoir trompé les acheteurs des produits anticoagulants sur les risques que ces produits

---

[138] *Le Monde*, 22 octobre 1991.

[139] Cette date correspond au dépôt de la première plainte en 1988. Compte tenu de la prescription triennale, les faits commis entre le 21 mars et le 1er octobre 1985 peuvent être poursuivis.

[140] De nombreuses parties civiles ont été déboutées lors du premier procès pour cette raison.

comportaient pour leur santé[141]. Dans la plupart des médias, notamment dans les médias audiovisuels, les journalistes ont créé une sorte de procès parallèle en parlant, suivant ainsi certaines parties civiles, du « crime d'empoisonnement ». Les commentaires et les interviews portent alors souvent moins sur les faits jugés par les tribunaux à une période donnée que sur la version dominante des parties civiles et de la presse sur l'« empoisonnement », version qui avait été pourtant rejetée dans un premier temps - une instruction est actuellement en cours sous cette dénomination - par les autorités judiciaires. Le langage employé, notamment par les présentateurs des journaux télévisés ou radiodiffusés, témoigne de cette condamnation *a priori*, voire du soutien parfois explicite apporté à l'interprétation de certaines parties civiles. Quelques exemples de « prestations », qui datent des premiers jours du premier procès en correctionnel en juin 1992, suffisent à montrer la dramatisation, par les mots (« tuerie systématique », « un véritable crime », « des empoisonneurs »), d'un drame déjà dramatique.

> Europe 1, *22 juin 1992, 12 h 30, présentateur :* « Terrible dossier, terrible procès, celui du sang. Ce sang vital pour les milliers d'hémophiles mais ce sang qui les met en danger de mort pour 1 000 d'entre eux. Ce sang qui déjà a tué 255 hémophiles parce qu'il était contaminé par le virus du sida. Les médecins alors responsables le savaient-ils ? La réponse est oui. »
>
> Canal Plus, *22 juin 1992, 13 h, présentateur :* « Pour comprendre ce qui est reproché aux inculpés avec plus ou moins d'insistance, cette image d'un confrère de la presse, imaginez un boulanger qui détecterait de l'arsenic dans son pain et le vendrait quand même... C'est ce qu'on a fait avec du sang. On peut parler de tuerie systématique d'hémophiles. Elle a fait 256 morts, 1 250 victimes potentielles. »
>
> France Inter, *22 juin 1992, 19 h, présentateur* : « Pour appeler un chat, un chat, l'affaire du sang contaminé par le sida est un véritable crime, dont le mobile est l'argent et qui a déjà coûté la vie à 256 hémophiles ou transfusés. Pourtant, ce crime n'est pas jugé aux assises mais devant la seizième chambre correctionnelle de Paris. »
>
> France Inter, *24 juin 1992, 7 h, reporter* : « On nous dira que ces médecins n'avaient pas l'intention de tuer. Cependant, ils ont administré en toute connaissance de cause, et pour des motifs pécuniaires, des substances mortelles. Ce sont donc des empoisonneurs. »

---

[141] Sur une analyse juridique de la loi de 1905 sur la répression des fraudes, cf. Marie-Angèle Hermitte, *Le Sang et le Droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Seuil, 1996, p. 374 et suiv.

Des journalistes ajustés

Cette surenchère verbale est en fait le produit d'un effet d'entraînement entre médias. C'est pourquoi les mots les plus forts s'imposent rapidement, passant d'un média à l'autre. Ses principaux vecteurs de diffusion sont les éditorialistes et les présentateurs de journaux des radios et des télévisions, dont la matière première est la presse du jour et surtout les dépêches d'agences à partir desquelles ils font tous leurs titres et leurs lancements. La surenchère doit beaucoup à la fois à leur grande ignorance du sujet traité, comme on l'a vu dans le deuxième chapitre, mais aussi à leur position dans la structure du média dans lequel ils travaillent. Les expressions concrètes de la logique économique, comme la simplification et la surenchère, ne sont en effet pas uniformes d'un média et d'un journaliste à l'autre. Les journalistes occupant les positions les plus élevées dans la hiérarchie ou celles qui sont les plus visibles tendent à être les plus ajustés aux exigences économiques objectives[142]. Les présentateurs de journaux sont ainsi parmi les plus soumis à la contrainte économique qui se traduit à travers leurs catégories de perception de l'événement. Pour attirer l'attention, ils utilisent généralement des phrases courtes et incisives avec plusieurs ressorts bien connus : la nouveauté (« Rebondissement dans l'affaire du sang contaminé »[143], « Du nouveau dans l'affaire du sang contaminé », « Le dossier sida relancé après la polémique sur le sang contaminé »), l'exclusivité (« Révélation du journal *Le Monde* », « Dans une interview exclusive à *France 2*... »), le suspense (« Madame, monsieur bonsoir, Michel Garretta va-t-il rentrer

---

[142] Pierre Bourdieu, « L'emprise du journalisme », *art. cit.*, p. 5.

[143] Les passages cités sont extraits dans l'ordre du journal de 20 h de *France 2* du 19 janvier 1994, du journal de 22 h 30 de *France Inter* du 18 juin 1992, de celui de 20 h de *TF1* le 18

en France après sa condamnation à quatre ans de prison ferme ? Les victimes n'y croient pas. On attend pour l'instant de savoir ce que va faire l'administration américaine ») ou encore la compétition (« Première victoire pour les hémophiles contaminés par le sida »). Mais, du seul fait de leur position, ils ont le dernier mot et leur lancement est parfois en décalage avec le contenu du reportage provoquant dans certaines circonstances l'agacement de l'auteur[144].

> « C'est le phénomène du présentateur quoi. Le présentateur, il... Oh ils ont envie de faire rentrer dans le journal ce que eux, il faut leur ramener à la limite le reportage que eux attendent. Si la vérité... Ils ont tellement envie de le lancer comme ça, ils ont trouvé ce titre qui est un beau titre... (...) Il n'y a rien qui énerve plus un présentateur que quand on lui dit que c'est plus compliqué que ça. Ah... (...) On ne peut pas commencer un papier en disant non au présentateur qui fait le chapeau si vous voulez. En général, le papier, c'est la continuation du chapeau. On ne peut pas commencer en disant : non, pas du tout. Donc même si on nuance, on ne s'oppose pas. » *(Entretien avec une journaliste de l'audiovisuel, 1995)*

Les rédactions en chef, dont font partie quelquefois les présentateurs, choisissent aussi qui va couvrir tel sujet. « C'est toi qui va le faire et c'est pas untel. Ca s'appelle faire du *casting* ça. Et on parle de nous comme ça, on fait du *casting*. Il y a des gens qui ne font plus le 20 h à cause de ça, des noms que vous ne voyez plus au journal de 20 h à cause de ça », raconte une journaliste d'une chaîne privée de télévision. Les discussions entre les journalistes spécialisés et les présentateurs des journaux télévisés ou radiodiffusés - même si, là encore, il faudrait faire des distinctions suivant les présentateurs - peuvent être aussi révélatrices de cette opposition entre le premier, qui connaît souvent mieux le sujet, souhaiterait le contrôler, qui a tendance à être plus nuancé et le second,

---

octobre 1991, de *France 2* du 31 octobre 1992, du journal de 20 h de *TF1* du 24 octobre 1992, du journal de 19 h de *France Inter* du 21 octobre 1991.

[144] Georges Abou, journaliste à *Radio France Internationale*, décrit dans un livre collectif (Alain Accardo, Georges Abou, Gilles Balbastre, Dominique Marine, *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, *op. cit.*, pp. 187-233) ce rapport parfois conflictuel entre le présentateur et le « spécialiste », cherchant à contrôler sa production.

dont l'objectif est de « vendre » le mieux possible le sujet qu'il va « lancer » (en faisant au besoin un bon mot) dans les titres. Ainsi, il est arrivé fréquemment dans certaines rédactions qu'un journaliste spécialisé ou un grand reporter qui traite du « scandale du sang » insiste, généralement sans succès, pour que les propos soient plus modérés ou pour freiner ce qu'il considérait comme une « surenchère ». Bien évidemment, la logique économique dans la bouche d'un rédacteur en chef n'est souvent pas explicite mais se traduit sous d'autres formes qui consistent par exemple à montrer ce que font les confrères.

> « Il y a une demande de la part de la rédaction en chef, c'est un bon sujet. C'est un... On ne va pas se mettre à dégonfler...je veux dire on ne va pas se mettre à refuser des sujets et à dégonfler des sujets quand ils ont l'air d'être de cette ampleur là quoi (...) C'est : ma petite chérie (ironique), t'as vu ce qu'il y a dans le *Monde*, t'as vu ce qu'il y a dans *Le Figaro*, t'as vu l'*Evénement du Jeudi*, je veux bien que tu ne sois pas d'accord mais enfin quand même quoi... On ne peut pas avoir raison contre tout le monde. » *(Entretien avec une journaliste spécialisée d'un média audiovisuel, 1995)*

Les éditorialistes politiques, qui sont eux aussi parfois des rédacteurs en chef, contribuent très fortement à cette surenchère. Ainsi, Jacques Julliard, directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et éditorialiste au *Nouvel Observateur*[145], évoque « cet été 1985, qui mérite le nom d'été meurtrier » expliquant que « l'écoulement de lots de sang non chauffé et contaminé jusqu'à l'automne 1985 est à coup sûr le premier volet, le plus révoltant et littéralement le plus criminel, du scandale de la transfusion ». Patrice de Plunkett dans *Le Figaro Magazine* et Jean-François Revel dans *Le Point* parlent à quelques jours d'intervalle[146], pour le premier d'un « Tchernobyl politique » et, pour le second d'un « Tchernobyl épidémique ». Les grands

---

Le journaliste spécialisé peut parfois faire preuve de « distance » ou de « condescendance » à l'égard du journaliste « généraliste ».

[145] *Le Nouvel Observateur*, 31 octobre 1991.

[146] *Le Point*, 2 novembre 1991 et *Le Figaro Magazine*, 8 novembre 1991.

reporters ou les reporters généralistes - mais là encore, il faudrait établir des distinctions - sont aussi relativement proches des rédacteurs en chef sous le rapport de l'incorporation de la logique économique. Souvent dépourvus de compétence spécifique sur le « scandale du sang », ils sont enclins à adopter l'interprétation la plus proche de ce qu'ils pensent que « leur public » a envie d'entendre, à « en rajouter » ou à « faire le malin », comme on dit dans la profession, pour marquer leur entrée.

> « Je me rappelle que I [grand reporter d'un média audiovisuel] débarque un jour au procès, un jour creux, un jour une audience très quelconque, la plus ringarde. Il n'y avait rien parce que... [il ne s'était rien passé selon lui] Mais, comme lui, il débarquait, il fallait qu'il marque son entrée, rivalité au sein de la rédaction, 't'as intérêt à être bon et tout'. Tout bêtement. Et je m'en rappelle le lendemain alors que l'audience, elle était vraiment...(rires) Qu'est-ce qu'il avait fait ? Il avait repris en fait tout ce qui avait été dit la veille, il avait pris les dossiers de presse, les coupures, il avait fait une supersynthèse, il avait rajouté une phrase et tout : (haussant le ton) 'audience capitale à la... Le docteur Garretta, les mains entre les cheveux, se tient la tête, etc. Il n'arrive plus à écouter ce que lui disent les machins et tout'. Moi, je me suis fait engueuler comme un con. J'arrive à la rédaction : 'putain, tu nous avais dit qu'il n'y avait rien, t'as entendu le papier de I et tout'. 'Qu'est-ce que vous voulez...' Je leur dis : 'Mais enfin, c'est une plaisanterie (rires)'. Mais vous ne pouvez pas vous débiner en disant : 'mais I, il vient d'arriver'. Enfin, j'ai essayé de leur expliquer ça. » *(Entretien avec un grand reporterd'une chaîne de télévision, 1995)*

Pour la presse écrite (comme pour l'audiovisuel), il faudrait étudier plus en détail le fonctionnement de chaque rédaction comme un sous-champ en examinant qui fait les titres de la « une » et des articles, quels sont les rapports de force entre rédacteurs en chef et journalistes, entre chefs de service et journalistes, entre secrétaires de rédaction et rédacteurs, qui sont très différents d'un média à l'autre mais aussi et surtout les trajectoires sociales, scolaires et professionnelles de ces différents producteurs d'informations. L'auteur de l'article n'est souvent pas le responsable du titre et du chapeau ceux-ci étant parfois en décalage (toujours dans le même sens). Par exemple, au *Figaro*, les titres des articles étaient réalisés par un chef de service décrit par plusieurs rédacteurs comme « populiste », qui a une grande expérience de la presse écrite

étant passé dans plusieurs grands quotidiens parisiens. A de nombreuses reprises, il a réalisé des titres en décalage avec l'interview ou l'article et apposé systématiquement, au bout de quelques semaines, la mention « Sang et sida » dans les titres ou les surtitres : « L'aveu d'un responsable », « Garretta : son ex-bras droit l'accable », « Ce que dit Michel Garretta est faux » »[147].

3. Le poids croissant des contraintes d'espace et de temps

La contrainte économique est enfin retraduite dans les rapports des journalistes à l'espace et au temps. Ils y sont tous confrontés même si c'est à des degrés divers. Ces deux contraintes se sont fortement renforcées depuis plusieurs décennies surtout dans l'audiovisuel durant les années 80 et 90. L'espace, qui se mesure à la place accordée dans un journal et au temps consacré à un sujet à la radio ou à la télévision, tend à être de plus en plus limité. Ce phénomène est largement là encore le produit des enquêtes de marketing menées pour la presse écrite ou les médias audiovisuels dont les résultats et les croyances (par exemple celles selon lesquelles, au-delà de tant de lignes ou de secondes, les gens arrêtent de lire un article, changent de chaîne ou de station) se sont imposés. Le développement des journaux courts « tout en images » comme le « six minutes » de *M6* par exemple, de flashes radios très réduits (« Le tour du monde en 80 secondes », répètent les animateurs d'une station de la bande FM[148]), la tentative

---

[147] Ce propos a suscité un droit de réponse de l'auteur. Cette phrase ne figurait d'ailleurs pas dans le texte de l'interview.

[148] Il s'agit du slogan de *RFM* qui a des flashes toutes les heures.

d'*InfoMatin*, l'évolution du *Parisien* et des newsmagazines sont autant d'exemples concrets de cet effet des enquêtes de marketing.

Les contraintes de temps sont aussi parmi les plus pesantes du métier et il est significatif que, quand on les interroge sur leurs pratiques ou quand ils ont à se défendre publiquement, les journalistes insistent sur ce problème. Pourtant, dans les travaux sur les journalistes, ces contraintes sont quasiment ignorées ou à peine évoquées - souvent pour condamner des « erreurs » ou des « dérapages ». Les sociologues du journalisme aux Etats-Unis ont davantage travaillé sur ce sujet. Par exemple, Gaye Tuchman[149] l'a étudié essentiellement du point de vue du rythme de production de l'information. Le cas du « scandale du sang contaminé » confirme l'importance de ce type de contraintes dans la production de l'information, ces contraintes étant toutefois variables d'un média à l'autre.

Les médias, des espaces à plusieurs dimensions

Les contraintes d'espace sont d'autant plus fortes pour les journalistes chargés de « couvrir » le problème des contaminations post-transfusionnelles que le sujet est complexe. Mais elles tendent à se renforcer quand on se déplace de la presse écrite vers les médias audiovisuels, de la presse quotidienne à la presse magazine, des radios ou des télévisions d'information continue ou presque (*France Info*, *Europe 1*, *LCI*) à celles qui sont moins spécialisées, etc. Elles s'exercent donc plus fortement dans les médias audiovisuels où la durée des sujets dans les journaux télévisés s'est globalement réduite dans les années 80 : une journaliste médicale à *TF1*, explique que les reportages médicaux dans les journaux

---

[149] Gaye Tuchman, *Making news. A study in the construction of reality*, *op. cit.*, 1978, chapitre 2 et 3. Cf. aussi Philip Schlesinger, *Putting 'reality' together. BBC news*, London, Routledge, 1992 (3ème édition).

d'information (mais ce constat est valable pour les autres) ont une durée de « une minute à deux, voire deux minutes trente au maximum »[150]. Ceux qui sont entrés dans les rédactions de télévision au début des années 80, ou avant, rappellent souvent, non sans une certaine nostalgie pour certains, ce renforcement de la contrainte d'espace.

> « On pouvait avoir des 2'30, des 3'30 des 4' même des 5' quand ça le justifiait et puis, à partir de 85, on a dit : non, non 2'30 maxi, d'abord 3' puis 2'30. Et puis alors, dans les derniers temps avant que je parte, on disait 1'30 maxi, 1'45 maxi. » *(Entretien avec un journaliste spécialisé de télévision à la retraite, 1995)*

> « On avait de l'antenne, on avait de la place, on pouvait faire des papiers magazines, on mettait six interviews dans les sujets. Moi quand j'ai démarré, je faisais des sujets à 20 h qui faisaient quatre minutes (...) Ca m'est arrivé, j'ai des souvenirs très précis de sujets faisant même cinq minutes à 20 h. Et j'étais toute jeune journaliste débutante, rien du tout quoi. » (*Entretien avec une journaliste spécialisée de la télévision, qui a débuté en 1981, 1995)*

Ces contraintes varient aussi au sein d'un même média suivant le type de programmes. Si le temps est court dans les éditions des journaux télévisés, il est plus long dans les magazines de reportages même si la durée de ceux-ci s'est réduite depuis les années 80. A titre d'exemple, un grand reporter d'une chaîne de télévision privée expliquait par exemple à propos de la réalisation, pour un magazine d'information, de deux reportages de vingt minutes chacun portant sur deux familles composées d'enfants hémophiles, qu'il avait « grosso modo dix cassettes de vingt-cinq minutes pour chaque famille » qu'il fallait ensuite réduire pour les intégrer à des sujets qui n'étaient bien évidemment pas uniquement consacrés aux témoignages. Les mêmes phénomènes pourraient être constatés pour les radios périphériques.

Dans la presse écrite, les contraintes spatiales sont souvent plus fortes pour les journalistes des hebdomadaires omnibus que pour ceux des quotidiens. Les

---

[150] Propos extraits du Colloque *Sida et information* (18 novembre 1992) organisé à l'Arche de

premiers sont enclins à faire part de leur frustration (« on ne peut pas tout expliquer », dit une journaliste d'un newsmagazine[151]) produite par le décalage entre ce qu'ils savent et la place qui leur est accordée[152]. Cette place réduite de l'hebdomadaire par rapport au quotidien, comme l'explique un journaliste spécialisé d'un quotidien national, peut constituer aussi un handicap dans la divulgation de documents dits « confidentiels » : « Travailler dans un hebdo, ça veut dire quoi, avoir quatre feuillets pour une semaine. Donc, tu ne peux pas tout sortir. Dans un quotidien, tu lances un truc, c'est une série. J'avais cinq feuillets par jour pendant autant de jours que je voulais. Donc, moi, ces documents, j'ai pu les exploiter (...) Tu vois, je n'étais pas limité, j'ai bien regardé ces trucs, j'ai pu faire les analyses ». Cette contrainte est aussi parfois agaçante parce qu'elle ne permet pas « de renvoyer l'ascenseur » aux personnes qui livrent des informations : « Ca, c'est terrible parce que des gens vous donnent un tuyau, attendent une petite politesse quelque part (...) Nous, on ne peut pas le faire. Bon X [nom d'un journaliste d'un quotidien parisien] (...) quand il faisait des papiers de six feuillets, il pouvait éventuellement écrire un paragraphe gentil. Le lecteur y voit que du feu souvent mais bon... »[153].

Mais, par-delà ces évidentes distinctions entre les différents types médias, les contraintes de place varient aussi au sein des différents sous-champs de concurrence (quotidiens, hebdomadaires, radios, télévisions, etc.) et des sous-champs que sont les entreprises de presse elles-mêmes. L'espace accordé à un

---

la Défense par l'association ARCAT Sida.

[151] Entretien, 1992.

[152] C'est en partie ce qui les incitent parfois à faire un livre comme le montre l'exemple d'Anne-Marie Casteret de *L'Evénement du Jeudi*.

[153] Entretien, 1992.

sujet ne s'impose pas uniformément dans le champ des médias omnibus même si les proportions tendent à être les mêmes d'un média à l'autre. Si le « scandale du sang contaminé » s'est imposé à tous ces médias, la place qui lui est consacrée est plus ou moins grande suivant par exemple l'éventuelle « ligne éditoriale » plus ou moins floue de la rédaction en chef, les propriétés du quotidien auxquelles l'événement est plus ou moins ajusté (cf. chapitre 3 sur l'analyse des prises de positions) ou encore le nombre de pages du support. Le « scandale du sang contaminé » a été largement traité par *Le Monde* et *Le Figaro* comparativement à d'autres confrères parce qu'il constituait un événement pour « eux », au sens où ils ont l'habitude d'accorder une large place aux questions médicales dans leurs pages, parce qu'ils disposent de journalistes bien informés, que le « scandale » touche aussi le milieu politique et la prise de décision publique, etc. Il est donc censé intéresser de larges fractions de leurs lectorats. Un journaliste spécialisé d'un de ces deux quotidiens le traduit bien quand il explique : « On a eu de la place parce qu'on a amené des papiers. Je pense que le journal a senti à sa façon qu'il s'agissait là d'un sujet important, qu'il y avait un regard, une analyse sur les prises de décisions, les phénomènes sociaux, etc. qui était bien dans la tradition du N [nom du quotidien] quoi ». A l'inverse, si, comme on l'a vu plus haut, *France Soir* y accorde une place importante, c'est pour des raisons en partie différentes, ce quotidien traitant surtout des témoignages des hémophiles ou des aspects les plus spectaculaires : le retour de Michel Garretta en France, les accusations portées à l'encontre des anciens ministres, etc.

Les contraintes de place ne s'exercent pas uniformément non seulement parce que les médias omnibus constituent un champ mais aussi parce que, comme on l'a vu, au sein même des rédactions, l'espace consacré à un sujet constitue un

enjeu. A travers les luttes pour savoir la place ou la durée des sujets, se joue en fait la valeur journalistique de l'information et, du même coup, une redéfinition permanente de la hiérarchie des rubriques. C'est pourquoi, d'une rubrique à l'autre, on critique parfois la place accordée à tel ou tel événement parce qu'elle est jugée « surestimée » ou « sous-estimée ». Les contraintes d'espace s'exercent enfin plus ou moins fortement selon l'« actualité » puisque la spécificité des grands médias est que leur espace demeure relativement fixe (la taille d'un journal télévisé ou écrit est souvent la même quel que soit l'*agenda*) alors que l'« actualité » sélectionnée est plus variable.

L'accélération du rythme de production de l'information

Le développement des médias audiovisuels - notamment des chaînes de télévision ou des stations de radios d'information continue -, les progrès techniques et l'intensification de la concurrence économique à partir des années 80 ont bouleversé le rythme de production de l'information et les pratiques journalistiques. Les journalistes doivent travailler de plus en plus vite et la rapidité est un des critères les plus importants (voire le plus important dans certains médias) de la compétence professionnelle. Bien évidemment, ce type de contraintes varie là encore très fortement d'un média à l'autre. Les agences de presse[154], les principales radios d'information qui, pour certaines, diffusent des nouvelles en continu (ou toutes les heures) et les télévisions ont des rythmes souvent très élevés et doivent travailler dans l'urgence. Dans la presse écrite, s'opposent la presse hebdomadaire omnibus, dont les journalistes ont souvent plus de temps pour préparer leurs articles, et les quotidiens, qui ont des heures de

bouclage variables selon les rédactions. Ces impératifs de temps sont la retraduction d'impératifs économiques parce que les retards coûtent chers aux journaux, peuvent en entraîner d'autres dans la distribution, et donc du même coup jouer sur les ventes. Il en va de même pour tous les médias où, comme on l'a vu, la concurrence (notamment pour la priorité) pousse à diffuser l'information la plus récente possible.

> Le temps est aussi une contrainte au sens où il constitue un des fondements de la valeur d'une information, qui est un bien périssable (« *Old news is no news* »). Si l'information est depuis longtemps un bien symbolique périssable, son espérance de vie médiatique est de plus en courte. Les progrès techniques, qui ont accrus à la fois l'espace des activités journalistiques, donc la quantité d'informations, et la vitesse de diffusion, ont contribué à rendre très rapidement une information périmée et, comme le disent les journalistes ou les analystes, une « information chasse l'autre ». La valeur journalistique d'une information dépend aujourd'hui très fortement de son caractère récent comme l'explique Jean-Marie Colombani, directeur du *Monde* : « La 'une' a un impératif : elle doit être la plus chaude possible. Nous sommes un journal du soir à Paris. Plus d'un lecteur du *Monde* sur deux est un lecteur de province, donc du lendemain matin : nous devons anticiper »[155]. Cette anticipation est un des facteurs qui explique par exemple la rédaction de nécrologies de personnalités avant qu'elles ne décèdent, voire conduit à prévoir différents scenarrii suivant l'heure à laquelle la mort est annoncée. Si elle l'est pendant le bouclage, on prévoit une petite place. Si la marge est plus grande, on peut sortir un « dossier » déjà préparé.

Le « scandale du sang contaminé », par la diversité des événements qu'il représente, est un révélateur à la fois de ces contraintes dans le rythme de production de l'information et des effets qu'elles produisent. Les journalistes sont souvent les premiers à s'en plaindre surtout sur les sujets « médicaux » : « On travaille dans la précipitation tout le temps (...) et alors en médecine, c'est particulièrement lourd », dit une journaliste médicale de l'audiovisuel. « On est le nez dans le guidon », note une de ses consoeurs du même type de média. Pour autant, ces conditions de travail ne sont pas toujours perçues négativement et font partie de l'intérêt du métier. L'excitation professionnelle, le stress permettent de

---

[154] Cf. Meredith Kingston, « Réduire à l'événement. La couverture des sujets irlandais par l'*Agence France Presse* », *Réseaux*, n°75, 1996, p. 76 et suiv.

[155] *Le Nouvel Observateur*, 6-12 juin 1996.

rompre avec les routines quotidiennes, notamment quand les journalistes sont amenés à traiter un événement exceptionnel dans l'urgence[156], ce travail étant vécu sur le mode de la performance sportive[157] et de la prouesse technique. C'est d'autant plus vrai que le rythme de réalisation des sujets en télévision s'est réduit sensiblement dans les années 80 comme le note une journaliste spécialisée[158] qui a débuté à cette période : « Une information nous était transmise, on avait le temps, ça n'était pas pour la première émission qui suivait. Maintenant, il faut que ça soit pour la première émission qui suit, sauf vraiment impossibilité majeure ». Les plannings des rédactions tendent à porter sur des périodes de plus en plus courtes ou à être chamboulés très rapidement (« Chez nous à U [nom d'une chaîne privée], ils ne veulent plus de prévisions parce que ça fait du marbre, parce que les rédacteurs en chef veulent pouvoir dire : 'je veux ça quatre heures avant le journal, je veux ça et je ne veux pas ça' », explique une journaliste de télévision), les thèmes des émissions, et de fait les plateaux et les reportages, sont changés à quelques heures de la diffusion ou de l'enregistrement en fonction de l'« actualité ». L'information est souvent traitée en temps réel dans l'audiovisuel mais aussi dans les agences de presse ou même la presse quotidienne. L'exemple d'un journaliste d'un quotidien national, chargé de

---

[156] Un journaliste généraliste de *Radio France* à l'occasion d'un groupe de travail (1995) racontait son expérience de ces situations : « C'est un des plaisirs les plus extraordinanires la dernière minute. C'est arriver à faire des miracles en peu de temps (...) Beaucoup de gens ont choisi ce métier, c'est pour ne pas faire un travail de bureau. Or le travail du journaliste, la plupart du temps, c'est un travail de bureau (...) Il y a un décalage entre l'image d'Albert Londres, du grand reporter qui nous a influencé quand on a voulu prendre le métier et puis le travail sécu qu'on fait tous les jours. On arrive au bureau à la même heure, on lit les journaux, on prépare les conférences de rédaction, on fait un petit reportage, on monte notre petit reportage, on donne notre petit reportage au chef, on rentre chez soi, c'est terminé ».

[157] Cf. sur ce point Béatrice Casanova, *Le traitement de l'événement en situation d'urgence. L'exemple de la prise d'otages de la maternelle de Neuilly (13-15 mai 1993), op. cit.*, pp. 45-46.

[158] Entretien, 1995.

rédiger le soir même un compte-rendu d'une émission de télévision consacrée aux contaminations post-transfusionnelles, montre la difficulté de traiter « à chaud » un sujet de cette nature : « Tu regardes le truc et tu dis ce que t'en penses. C'est pur commentaire. Ca se fait dans des conditions catastrophiques parce que l'émission commence à dix heures. Enfin, tu vois, le journal boucle à dix heures et demie donc il faut faire le truc pratiquement en le voyant... ». Par exemple, les audiences des deux procès de l'« affaire du sang », compte tenu de leur durée, obligent de nombreux journalistes, hormis ceux qui écrivent pour des quotidiens du soir (*Le Monde* ou *La Croix*), à travailler quasiment « en direct » ou à n'assister qu'à une partie pour aller écrire leurs reportages. Le problème se pose très fortement pour les journalistes de radio (et plus encore de télévision) qui doivent travailler très vite parce que s'ajoutent des contraintes techniques et horaires spécifiques.

> « Quand vous avez vos chroniques judiciaires à faire, vous décollez très tôt, vous n'assistez pas à toute l'audience donc j'étais très humble, je disais que je n'ai pas tout entendu. Vous savez à 4 h, moi j'ai un journal à 7 h, à 4 h, il faut décoller donc l'audience commence à 1 h 30, elle démarre vraiment à 2 h, vous restez deux heures, vous êtes obsédés machin, le dessinateur, tu lui fais dessiner au fond de la salle... T'as bien fait le dessin de machin truc, vous êtes pris dans des problèmes matériels, matériels, je n'ai pas suivi l'audience mais justement... *(Entretien avec un grand reporter d'une chaîne de télévision, 1995)*

Parce qu'il doit économiser son temps, le journaliste de l'audiovisuel sait souvent ce qu'il a à faire, utilisant les mêmes techniques de travail (comme on l'a vu par l'usage du recours au témoignage), et va chercher ce qu'il veut entendre (l'« angle » est souvent pré-défini[159]). Par exemple, il va faire des images notamment en interviewant des avocats lors d'une interruption ou à la fin de l'audience de la journée. Cette pratique est rarement celle de ses confrères

---

[159] Patrick Champagne, « La vision médiatique », *art. cit.*, p. 68 et suiv.

chroniqueurs judiciaires de la presse écrite qui, généralement, se cantonnent à ce qui s'est dit à l'audience. « Un avocat pourra venir, dans cette affaire c'est arrivé, nous raconter des tas de choses dans le couloir, nous sortir des pièces du dossier (...) Nous n'en parlons pas, ça ne fait pas partie de l'audience », explique l'un d'eux[160]. Si l'interlocuteur n'est pas adapté aux contraintes du média, ce qui est rare, il le conseille au besoin. Par exemple, en raison de la durée de l'extrait, souvent au maximum trente secondes, les phrases démonstratives ou nuancées sont proscrites. L'interlocuteur ne doit développer qu'une idée et être « affirmatif ».

> « Il est 17 h, il va passer à 19 h 30, on veut insérer son sonore [le sonore est un extrait d'interview] dans...on a des sonores de deux avocats qui se renvoient la balle, etc. Et on arrive. Ils s'installent et ils nous font un cour de droit. On ne peut pas attendre vingt minutes qu'ils aient fini de parler, qu'on rentre au...en vidéo, qu'on redérushe les vingt minutes, c'est très long. Je leur dis toujours et ça, c'est le sang contaminé qui m'a appris, qui m'a permis de trouver la formule et ça marche très bien. Quand je veux faire un reportage rapide et efficace, je dis aux avocats qui sont par essence, et ils ont raison dans l'absolu, ils sont toujours démonstratifs, je leur dis : 'ne soyez pas démonstratifs, je me fous de vos démonstrations, affirmez-moi des choses avec l'air convaincu'. 'Quelles choses ?' 'Bah la conclusion de votre raisonnement', le reste n'a aucune importance en télé. Le mot démonstratif est devenu un...péjoratif, quand quelqu'un est chiant, on dit : 'arrête, t'es démonstratif '(...) Et ça illustre bien le problème du sang contaminé, ne soyez pas démonstratif, affirmez... Je dis : 'bon après ne faites pas de démonstration mais je dis à un très bon copain qui a compris le jeu, de toute façon, c'est souvent sur des sujets futiles, je lui dis, un jour je lui dis, et il est excellent depuis : 'tu m'affirmes l'idée finale. Tu l'affirmes. Et tout le monde sait bien que... tac. Tout le monde sait bien que M. Machin na na na, tout le monde sait bien que le problème il est là. Et tu prends l'air le plus... Même si tu n'es pas convaincu, tu prends l'air convaincu, ça passe'. » *(Entretien avec un grand reporter d'une chaîne de télévision, 1995)*

Les interviews en plateau au cours des journaux télévisés permettent d'apercevoir ces contraintes temporelles (deux à trois minutes souvent) à travers les signes d'impatience des présentateurs qui cherchent à relancer l'invité quand il est jugé trop long[161]. Les contraintes de temps ont des effets concrets sur la

---

[160] Entretien, 1995.

[161] Bruno Masure, présentateur de journaux de 20 h pendant de longues années, expliquait dans une émission télévisée sur la télévision (« Arrêt sur images, *La Cinquième*, 9 mars 1996) :

production de l'information parce que plus le journaliste travaille vite plus il pense vite. On a vu précédemment que ça pouvait se manifester par l'utilisation des stéréotypes[162] qui sont d'une certaine manière une retraduction des impératifs commerciaux. Mais l'urgence entraîne également la multiplication des risques d'erreurs potentielles. Il pousse à la faute. La nécessité d'être à l'heure induit des pratiques « à risques » parce que l'information diffusée n'est pas ou peu vérifiée.

> L'exemple d'un journaliste d'un quotidien, qui nous a raconté comment il a obtenu « in extremis » un document qu'il voulait divulguer en « exclusivité », montre les effets concrets de la contrainte de temps (et donc de concurrence). Ce soir-là, il rédige très rapidement et à l'avance son article (« j'y suis allé au flanc » dit-il) avant d'avoir quelques informations ne reposant que sur un interlocuteur : « Moi, je l'ai eu la veille dans des conditions de bouclage in extremis. C'est-à-dire que je savais que je l'aurai peut-être. J'ai fait le papier avant, l'ossature du papier en expliquant sans doute ce que l'on allait y trouver. Si tu relis le papier et le document, il y a quand même assez loin. Et on m'a lu des pages à X heure alors que le journal boucle à Y heure [il y avait une demi-heure d'écart entre les deux horaires]. Donc, j'ai réintroduit, j'ai instillé des...en disant : « ben voilà... ». Et là aussi, je n'avais pas le document, je ne le maîtrisais pas etc.. Ca se trouve le mec qui me lisait ça au téléphone, il comprenait ou il avait envie de me foutre en l'air, je ne sais pas moi et (rires) ça s'est révélé correct ».

Le fonctionnement même du champ journalistique, par le mécanisme des « reprises », amplifie ces effets dus à l'urgence. Les erreurs factuelles ou les interprétations données par un média à travers un titre ou par la sélection des propos de l'interviewé sont multipliées par les médias audiovisuels qui, à leur tour, dans l'urgence, se fient aux seules informations publiées dans tel quotidien. L'expérience d'une journaliste spécialisée ayant eu à reprendre dans la précipitation une interview parue dans *Le Figaro* du 6 juin 1991 - dont le titre (« Garretta : son ex-bras droit l'accable ») était en décalage avec les propos plus nuancés du Dr Jean-Pierre Allain - est révélateur de ces effets en chaîne.

> *Entretien avec une journaliste de l'audiovisuel, 1995*

« A peine l'invité a parlé, vous avez...dans l'oreillette, on vous dit : 'bon allez, il a dit assez de conneries, on passe à autre chose' ».

[162] Sur ce sujet, Michel-Antoine Burnier et Patrick Rambaud, *Le journalisme sans peine*, Paris, Plon, 1997.

> « Le déclic, c'était l'interview d'Allain [Jean-Pierre Allain, médecin au CNTS] que je reprends le matin, Allain qui accuse nananana... Ca y est c'est clair, je me souviens très bien. Et dans la matinée bien sûr, qu'est-ce qu'on fait ? On essaie d'appeler Allain à Cambridge, j'arrive à le joindre, je fais l'interview d'Allain et (...) je me rends compte que ce que je récupère comme interview, ce n'est pas du tout ce qu'il y avait dans *Le Figaro*. Donc là, on commence à se dire, c'est là que je commence à me dire, mais...
>
> - *Vous vous posiez des questions quoi.*
>
> - Mais qu'est-ce que je suis en train de faire quoi. Je me suis rendu compte qu'avec une matinée d'enquête, j'arrivais à dire le contraire de ce m'avait fait dire le journal le matin parce que, le matin, dans l'urgence et quand on vous appelle à 7 h du matin pour faire un papier à 8 h, vous...vous citez *Le Figaro* mais vous prenez *Le Figaro* comme... (...)
>
> - *Vous arrivez immédiatement à la rédaction.*
>
> - Ils vous appellent en disant : il y a un truc énorme dans *Le Figaro*, tu viens faire un papier pour le '8 h' et puis on vous appelle à 6 h et demi, il faut être là à 7 h écrire un papier avec les précautions consistant à dire : c'est *Le Figaro* qui dit que... (...) J'étais surtout très mal à l'aise d'avoir, d'être obligée de dire le contraire à midi et demi de ce que j'avais repiqué à 8 h quoi. Et là, ça c'est un peu ralenti donc là moi j'ai repris les contacts et j'ai...un peu à blanc (...) Je me sentais foncièrement ridicule quoi. Plus que ridicule même. »

Les transformations des conditions de production modernes de l'information omnibus que l'on vient de voir doivent beaucoup au développement des techniques, et notamment à l'informatisation qui permet d'accéder dans les différents types de médias à toutes les dépêches des agences, à la documentation vidéo dans les télévisions quand on est à la recherche d'images d'archives rapidement. Ils permettent de rédiger directement des textes, de les transférer rapidement, d'envoyer des photos, etc. Les techniques nouvelles (téléphone portable, de voiture, caméras et magnétos plus légers, etc.) ont permis des gains de temps considérables dans la fabrication des reportages. Une partie des journalistes pratique un métier de plus en plus « technique » au sens où ils doivent maîtriser des techniques spécifiques, comme les secrétaires de rédaction qui utilisent des logiciels de plus en plus perfectionnés, les journalistes reporters d'images qui montent parfois seuls leurs images, etc. Il faudrait voir plus précisément - cela n'a été qu'évoqué ici - les effets de ces avancées technologiques à travers les usages qui en sont faits.

Troisième partie.

Le caractère stratégique de l'espace médiatique et ses effets sur le fonctionnement des autres espaces sociaux

La médiatisation de l'affaire du sang contaminé est aussi une occasion de saisir, de façon particulièrement visible, les rapports qui tendent aujourd'hui à s'instaurer entre le champ journalistique et les espaces sociaux (médical, politique et judiciaire[1]) avec lesquels il est en interaction. Cet événement, en raison de ses multiples dimensions, peut en effet être traité comme un cas « analyseur » des transformations, dans les années 80 et 90, des relations entre le champ journalistique et la plupart des autres espaces sociaux, y compris ceux qui étaient jusqu'alors très autonomes. Le « scandale du sang » illustre parfaitement les analyses[2] qui soulignaient le poids pris par les médias (et notamment la télévision) dans le champ politique. Mais il montre que cette emprise tend à s'étendre sur un nombre croissant de secteurs. C'est au domaine judiciaire que l'on s'est ici intéressé, mais d'autres, comme la recherche scientifique, auraient pu faire l'objet d'une étude identique. Si l'on y a renoncé, c'est en raison de l'ampleur de la tâche mais aussi parce que les effets de la médiatisation sur le milieu judiciaire ont été très peu étudiés sociologiquement[3]. Cette question a surtout été traitée par des protagonistes d'« affaires » : des journalistes, des

---

[1] Il pourrait d'ailleurs être un objet privilégié pour étudier les rapports entre ces différents univers : entre le champ médical et le champ politique, dans les mécanismes de prise de décisions en matière de santé publique, entre le champ médical et le champ judiciaire ou entre le champ politique et le champ judiciaire à travers les deux instructions.

[2] Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, *op. cit.*

[3] Si l'on excepte les travaux récents de Rémi Lenoir, une sociologie des nouveaux rapports entre le champ judiciaire et le champ journalistique reste à faire.

hommes politiques, des magistrats et des avocats qui font part, individuellement[4] ou collectivement[5], de leurs réflexions et témoignages. Leurs publications sont des prises de position éthico-politiques et permettent de réaliser un état des réflexions sur les problèmes et les solutions éventuellement proposées. Les seuls travaux, qui abordent jusqu'à présent les rapports entre « la presse » et « la justice » à propos du « scandale du sang contaminé », s'inscrivent dans cette logique[6].

Le fait que les médias interviennent sur le cours de la justice n'est pas en soi nouveau. La chronique judiciaire comme le journalisme de fait divers sont apparus dès la naissance du champ journalistique à la fin du XIXème siècle[7]. Il ne faut pas oublier non plus que la question des rapports entre « justice et médias » ne concerne bien souvent qu'un nombre très restreint de dossiers, laissant de côté le plus gros de l'activité ordinaire des institutions judiciaires qui n'est pas médiatisée.

Dans l'affaire du sang contaminé, ce sont essentiellement les deux instructions judiciaires, l'instruction de la Cour de justice de la République et les procès correctionnels

---

[4] Cf. par exemple celui d'un homme politique (Gérard Welzer, *Le juge, le journaliste et le citoyen*, Paris, Editions Bartillat, 1996), d'un avocat (Daniel Soulez-Larivière, *Du cirque médiatico-judiciaire et les moyens d'en sortir*, Paris, Seuil, 1993) et deux journalistes spécialisés dans les « affaires » (Jacques Derogy et Jean-Marie Pontaut, *Investigation passion*, Paris, Fayard, 1993).

[5] Cf. par exemple l'ouvrage de deux journalistes du *Monde* : Laurent Greilsamer et Daniel Schneidermann, *Les juges parlent*, Paris, Fayard, 1992. Voir aussi le livre d'un avocat réputé et d'un ancien chroniqueur judiciaire du *Monde* : Henri Leclerc et Jean-Marc Théolleyre, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit*, *op. cit.*

[6] Ils sont l'oeuvre d'un magistrat, secrétaire général de l'Institut des hautes études judiciaires, qui est souvent appelé par les médias pour parler de ce sujet : Antoine Garapon, « Justice et médias : une alchimie douteuse », *art. cit.*, pp. 13-33 ; *Le gardien des promesses. Justice et démocratie*, Paris, Odile Jacob, 1996. Il a également coordonné des travaux d'étudiants en DEA à l'IEP Paris : Karine Granier et Emmanuelle Mouranche, « La mise en question de la fonction symbolique de la Justice dans l''affaire du sang contaminé' », *Droit et Société*, n°26, 1994, pp. 55-62 ; Stephan Rambour, « Conflit de mise en scène, conflit de rôle dans l''affaire du sang contaminé' », *art. cit.*, pp. 63-71.

[7] Dominique Kalifa, *L'encre et le sang. récits de crimes et société à la Belle Epoque*, *op. cit.*, 1ère partie.

correspondants qui sont suivis par les médias omnibus nationaux. Les multiples décisions des juridictions administratives (tribunaux administratifs et Conseil d'Etat), civiles (tribunal de grande instance) ou européens, en l'occurrence ceux de la Cour européenne des droits de l'homme, à propos de la contamination d'hémophiles et de transfusés par le virus du sida, ont été en rapport très faiblement médiatisées.

La plupart des affaires médiatisées sont pénales et concernent pour beaucoup des faits divers auxquels la presse quotidienne régionale, les quotidiens nationaux dits « populaires » et les médias audiovisuels de grande diffusion accordent une large place. Depuis l'émergence de la presse à grand tirage, les pouvoirs politiques et judiciaires ont d'ailleurs tenté, notamment avec la loi de 1881, de contrôler l'activité journalistique au moins durant les périodes d'instruction. Les débats médiatiques sur cette question ne sont donc pas nouveaux mais ils ont pris de l'ampleur dans les années 80 et 90, avec les affaires judiciaires concernant des personnes à forte notoriété médiatique (des hommes politiques surtout) ou exerçant des professions prestigieuses (des hommes d'affaires notamment). Depuis la fin des années 60, la médiatisation des affaires tend toujours à porter sur des faits divers certes, qui sont plus ou moins politisés[8], mais aussi davantage sur des activités plus directement politiques, comme le financement des grands partis, ou des faits qui, du seul fait des relations des protagonistes, peuvent constituer un enjeu politique. Cette médiatisation a conduit des personnalités, qui occupent des positions de pouvoir dans les champs politique et/ou économique, voire médical, à critiquer le poids grandissant de la presse (et souvent aussi des juges). Ainsi, les accusations, portant sur le « lynchage médiatique », les « campagnes de presse » ou encore l'« atteinte à la présomption d'innocence », se répètent aujourd'hui

[8] On cite souvent à ce propos l'« affaire de Bruay-en Artois » (1972) dans laquelle un notaire, finalement était accusé d'avoir violé une jeune fille. Le juge Pascal chargé de l'enquête, qui justifia son inculpation et son emprisonnement devant la presse, était soutenu par des personnalités

dans chaque affaire très médiatisée. Des faits divers comme l'« affaire Villemin », l'« affaire de la petite Céline » ou encore « la guerre des cliniques de Marseille » par exemple, qui se sont conclues par des non-lieux à l'égard du principal accusé et des remises en cause du travail de magistrats instructeurs ou du parquet, ont contribué à poser le problème des relations entre les « médias et la justice ». A l'inverse, de nombreux médias dans les affaires touchant des personnalités politiques et/ou du monde des affaires de droite comme de gauche ont mis en cause la volonté du pouvoir politique d'« étouffer les affaires » ou de s'auto-amnistier. Dans certaines d'entre elles, les juges ont même eu recours aux journalistes pour répondre aux pressions du pouvoir politique.

Si les protagonistes ont intérêt pour des raisons différentes à surévaluer l'importance du champ journalistique, il apparaît incontestable qu'il participe activement dans ce genre d'affaires à l'économie du système judiciaire. Au-delà de ces cas, s'il fallait encore se convaincre de la prise en compte par les institutions judiciaires de la nécessité de gérer ses rapports avec les journalistes, un des indices les plus manifestes est la création de postes de chargés de communication au sein des institutions judiciaires au niveau national ou local. C'est cependant dans les affaires « sensibles » que se traduit le plus visiblement ce rôle de coproducteur que jouent parfois les médias. Il est lié au déplacement du « centre de gravité » [9] de la médiatisation de la vie judiciaire de la période du procès à celle de l'instruction. A l'inverse des années 50, les instructions sont, dans les médias, généralement beaucoup plus traitées quantitativement que les audiences des procès. L'annonce des mises en examen, le déroulement de

---

et des mouvements d'extrême gauche dénoncant la « justice de classe ». Cf. Gérard Leblanc, « Du modèle judiciaire aux procès médiatiques », *Hermès*, n°17-18, 1995, p. 68.

perquisitions, l'audition de protagonistes par le magistrat instructeur, etc., donnent lieu à des comptes rendus dans les médias qui livrent parfois beaucoup de détails dans la journée même ou le lendemain. Ce glissement est confirmé à travers l'affaire du sang contaminé puisque, si on effectuait des comptages précis, ils feraient apparaître que la médiatisation est nettement plus forte dans les périodes d'instruction judiciaire et/ou médiatique qu'au cours des deux procès, même si le premier a été très largement couvert.

La place des médias dans ce type d'affaires doit beaucoup aux transformations récentes du champ journalistique détaillées précédemment : l'intensification de la concurrence (entre les quotidiens, les newsmagazines et les hebdomadaires notamment), le poids dominant des médias de grande diffusion que sont les chaînes généralistes de télévision et de radio ou bien le développement relatif, dans quelques grands titres de la presse écrite nationale, du « journalisme d'investigation », autrefois quasiment limité au *Canard Enchaîné*[10]. A côté des faits divers, confiés à des reporters souvent débutants, et de la chronique judiciaire, qui n'existe plus que dans les grands médias, un troisième type de journalisme, davantage en « rupture », se met en place. Le « journalisme d'investigation », portant sur des affaires politiques et/ou financières, devient professionnellement beaucoup plus valorisant que le fait divers traditionnel : « S'intéresser à n'importe quelle corruption apparaît beaucoup plus noble que d'aller ennuyer les parents d'une jeune fille violée », résume un chroniqueur

---

[9] Rémi Lenoir, « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », *art. cit.*, p. 197.

[10] Sur le développement du journalisme d'investigation dans les années 80, cf. Véronique Gaglione, *L'influence du journalisme d'investigation du* Canard Enchaîné *sur* Le Monde*: mutation et dérive du quotidien de référence*, *op. cit.*, 1989.

judiciaire[11]. Non seulement la médiatisation intervient aux différentes périodes de l'activité judiciaire mais elle est en partie réalisée par des journalistes qui se posent parfois en concurrent direct des enquêteurs (magistrats, gendarmes et policiers) ou constituent des alliés objectifs de certains d'entre eux.

L'importance stratégique des médias dans certaines affaires doit être aussi rapportée à des transformations internes à l'univers judiciaire : le recrutement est marqué, dès la fin des années 60, par l'arrivée de nouvelles générations de juges d'instruction[12], qui sont plus souvent issus qu'avant des classes moyennes et sont plus sensibles aux droits de l'homme. On observe aussi une montée en puissance du droit pénal, une dévalorisation « sociale » du juge, etc. Cette médiatisation nouvelle est aussi et surtout liée à la revendication d'une plus grande autonomie du champ judiciaire à l'égard du champ politique que traduisent les tensions à propos d'affaires qui ont émergé dans les années 80 et 90 et qui donnent lieu désormais à des polémiques récurrentes sur le « pouvoir des juges » ou, à l'inverse, sur la dénonciation de « la mainmise du pouvoir politique sur la justice » à travers notamment les nominations et le déroulement des carrières. La politisation d'une affaire donne bien souvent une importance stratégique à l'espace médiatique dans la mesure où il est un des lieux de prédilection des luttes politiques. Les médias comme leur nom l'indique médiatisent souvent les rapports entre les différents champs et s'ils sont « stratégiques », c'est non pas parce qu'ils

---

[11] Entretien, 1995.

[12] On peut se reporter utilement pour les transformations du recrutement à la fin des années 60 et dans les années 70 à l'article de Pierre Cam, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°9, 1978, pp. 2-27. Cf. aussi Jean-Pierre Mounier, « Du corps judiciaire à la crise de la magistrature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986, pp. 21-29.

représenteraient un « quatrième pouvoir » mais parce qu'ils permettent d'agir par ricochet sur le champ politique[13] ou le champ judiciaire.

La forme et l'ampleur médiatiques prises par le « scandale du sang contaminé » tient en partie à l'état des relations entre les champs journalistique et judiciaire qui vont être en concurrence dans la lutte visant à imposer une représentation de la réalité[14]. Les situations de scandales médiatisés sont révélatrices de la position ambigüe qu'occupe le champ journalistique au sein du champ du pouvoir entendu comme « l'espace des rapports de force entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs »[15]. Il est à la fois comme l'écrit Patrick Champagne[16] « très puissant dans ses effets » mais en même temps « fortement dominé ou contrôlé dans son fonctionnement par d'autres champs (économique et politique notamment) ». Cette position du champ journalistique apparaît dans ses relations avec le champ judiciaire à l'occasion du « scandale du sang contaminé », véritable cas d'école s'agissant d'étudier les effets croissants, sur le fonctionnement d'un univers relativement autonome, du champ journalistique (chapitre 1). Dans ses rapports avec les autres espaces sociaux, il tend à exercer deux types d'effets majeurs : il est le vecteur d'une logique d'« opinion » - qui est une retraduction des contraintes économiques qui pèsent sur les médias - qui vient concurrencer d'autres modes de fonctionnement

---

[13] Sur ce sujet, on peut se reporter à notre article : « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites : l'exemple d'Act Up-Paris » in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1997 (à paraître).

[14] Rémi Lenoir, « La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes », *art. cit.*, p. 81.

[15] Pierre Bourdieu, « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°89, 1991, p. 5.

ordinaires des espaces sociaux, instaurant par exemple dans le domaine de la justice une forme de « justice populaire » ; il impose par ailleurs sa propre temporalité aux autres univers sociaux comme on le voit bien dans le cas du champ politique (chapitre 2).

[16] Patrick Champagne, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », *Hermès*, *art. cit.*, p. 216.

Chapitre 1.

Le champ judiciaire sous contrainte médiatique

1. Une affaire exemplaire pour les médias

Comme les « affaires politiques » qui ont émergé à partir de la seconde moitié des années 80, le « scandale du sang contaminé » met en évidence le rôle de coproducteurs des journalistes. Pour eux, il représente une affaire exemplaire sous ce rapport parce que leur poids est apparu particulièrement visible. Les journalistes sont souvent présentés comme les opérateurs principaux[17] puisqu'ils sont entendus, lus, voire cités dans les procédures judiciaires elles-mêmes. Les effets spécifiques de quelques-uns d'entre eux (notamment de la journaliste médicale de *L'Evénement du Jeudi*, Anne-Marie Casteret) dans le déroulement judiciaire de cette affaire sont de ce point de vue loin d'être négligeables. Les journalistes et leurs productions sont très présents dans de nombreux épisodes judiciaires. Des reportages effectués au moment des faits (1983-1985) ont été parfois cités en référence dans les procès, par la défense comme par les parties civiles[18], pour montrer par exemple les « incertitudes de l'époque » sur le sida ou, à l'inverse, le fait qu'« on savait », selon une expression souvent utilisée par les journalistes. D'autres ont été parfois utilisés dans des décisions de justice : il en va ainsi d'un arrêt du Conseil d'Etat qui cite explicitement l'ouvrage d'Anne-

---

[17] Alain Garrigou, « Strategic analysis of a scandal : 'Carrefour du Développement' », *Corruption and Reform*, vol 4, n°3, 1989, p. 163.

[18] Cf. par exemple *Le Monde* du 1er juillet 1992 citant un avocat qui se réfère à un article d'Anne-Marie Casteret paru dans *Le Quotidien du Médecin* le 4 mai 1983. Les avocats de Michel

Marie Casteret paru sur ce sujet en 1992[19] ou du jugement du premier procès qui donne quelques extraits d'un de ses articles, écrit en 1983 dans un quotidien médical[20]. De même, des productions de journalistes spécialisés font partie des références d'enquêtes administratives, comme le rapport signé par le chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la contamination des hémophiles en 1985 rendu public en septembre 1991. Ils constituent aussi des documents de travail dans le cadre de la seconde instruction judiciaire. Par ailleurs, Anne-Marie Casteret a été convoquée lors du premier procès comme témoin à la demande de l'Association française des hémophiles (AFH). Avec plusieurs de ses confrères, elle a été interviewée par le magistrat chargé de la deuxième instruction. Avec les médecins spécialistes du sida ou de l'hémophilie, les conseillers ministériels, quelques membres de la Direction générale de la santé (DGS), des enquêteurs de l'IGAS et des responsables de structures transfusionnelles impliqués ou non selon la justice, quelques-uns des journalistes médicaux de l'époque (deuxième partie, introduction) étaient parmi les plus informés de ces problèmes d'autant qu'ils travaillaient en collaboration avec ces interlocuteurs. Il est significatif par exemple qu'une des premières démarches du chef de l'IGAS, quand un rapport lui a été commandé par les ministères des Affaires sociales et de la Santé, a été de rencontrer les deux journalistes médecins du *Monde*. Ce n'est pas seulement parce qu'il les connaissait depuis quelques années mais parce qu'il souhaitait « avoir un panorama, un historique de tout ça »

Garretta ont utilisé, notamment lors du premier procès, des extraits de reportages télévisés diffusés en 1985.

[19] *Le Monde*, 11 avril 1993.

[20] Laurent Greilsamer, *Le procès du sang*, *op. cit.*, p. 224.

comme il le dit lui-même[21]. Anne-Marie Casteret, très vite interrogée dans ce cadre, lui a donné des copies de documents et l'a aidé dans son enquête.

« S'il n'y avait pas eu la presse... »

L'affaire du sang est aussi souvent citée comme exemplaire parce qu'elle permet de mettre en exergue précisément le rôle de révélation des médias. Au-delà de l'utilisation des articles ou des compétences à des fins d'enquêtes judiciaires ou administratives, de nombreux journalistes insistent en effet sur le « rôle de la presse » dans le dévoilement public de cette affaire. L'enquête de leur consoeur de *L'Evénement du Jeudi*, le travail de quelques journalistes spécialisés ou de reporters généralistes et, plus largement, l'ensemble des reportages diffusés ont fortement contribué à l'émergence du « scandale », voire à agir, selon certains journalistes, sur la première instruction judiciaire. L'affirmation du « rôle de la presse » peut aller jusqu'à penser qu'il n'y aurait pas eu d'affaire judiciaire si la presse n'était pas intervenue à partir du printemps 1991.

> « L'affaire se serait sans doute éteinte dans un non-lieu si le scandale n'avait éclaté dans la presse »[22], explique par exemple une journaliste médicale de *Libération* tandis qu'Anne-Marie Casteret se dit convaincue que c'est la « publication de ce document [un rapport du CNTS datant de 1985 qu'elle a « sortie » dans *L'Evénement du Jeudi* fin avril 1991] qui a provoqué le tournant judiciaire de cette affaire »[23], assurant dans une interview[24] : « Je peux vous dire que si le scandale n'avait pas éclaté [sous entendu dans la presse], on s'acheminait tout droit vers un non-lieu général ». « La presse relayée par l'opinion publique, a efficacement joué son rôle : sans elle, les hémophiles seraient morts dans le silence. Et sans scandale », explique un journaliste d'*InfoMatin* (22 septembre 1994). « Dans cette affaire, la presse a fait son métier en dénonçant ce qui est sans doute un des plus grands scandales de ces dernières années », écrit encore *L'Evénement du Jeudi* (24 au 30 octobre 1991) dans un article intitulé « s'il n'y avait pas eu la presse.... ».

---

[21] Entretien, 1995.

[22] *Libération*, 21 septembre 1994.

[23] Extrait d'une interview publiée dans Nathalie Pinard et Edith Rémond, *Le guide du reporter dans le monde judiciaire*, *op. cit.*, pp. 83-85.

[24] *Le Quotidien de Paris*, 24 février 1992.

Ce n'est donc pas un hasard si le « scandale du sang contaminé » est, dans les années 90, fréquemment montré par des journalistes dans des colloques, des articles, etc. comme un cas emblématique du rôle positif des médias. Il figure certainement parmi les exemples les plus utilisés quand les journalistes ont à se défendre contre des décisions de justice défavorables ou des projets (ou des propositions) de lois sur la presse. Ce travail de représentation de soi est conforté par les hommages rendus par de nombreuses parties civiles[25], surtout les plus médiatisées, mais aussi par des hommes politiques, des « experts »[26], etc.

> « Sans les révélations de la presse, un scandale majeur de notre temps, qui est aux fausses factures ce que le grand banditisme est au stationnement illicite, n'aurait jamais éclaté. ce n'est pas l'autosatisfaction par confrères interposés. C'est de l'humilité devant notre tâche. » *(La chronique de Jacques Julliard,* Le Nouvel Observateur, *31 octobre 1991)*

> « Avant la découverte de ces notes confidentielles, il n'y avait aucune procédure judiciaire, pas même une enquête administrative sur cette affaire. C'est la publication de ces documents accablants qui a déclenché l'affaire du sang contaminé. Pas de document dans la presse, pas d'affaire... » *(Encadré signé par la rédaction intitulé « Les affaires auxquelles vous auriez échappé »,* Le Canard Enchaîné, *12 avril 1995)*

Si cette affaire est exemplaire, c'est parce qu'elle permet aux journalistes de développer en corollaire un discours sur l'« indépendance » à l'égard des pouvoirs et sur la valorisation du « journalisme d'investigation ». Celui-ci correspond en grande partie à la définition de sens commun et idéale-typique du journalisme français, résumée par un essayiste[27] sous l'appelation de « journaliste indépendant ». Celui-ci ferait par exemple la différence entre « information » et

---

[25] « C'est la presse qui a fait que Garretta est en prison, pas la justice », écrivent ainsi les parents de deux enfants hémophiles contaminés et décédés des suites du sida (Agnès, Patrice et Stéphane Gaudin, *Le prix du sang, op. cit.*, p. 133). Parlant de « la justice », ils expliquent quelques mois plus tard : « Elle nous berne et agit seulement quand la pression monte dans l'opinion publique » (*France Soir*, 21 juillet 1994).

[26] La lecture de l'ouvrage d'Aquilino Morelle (*La défaite de la santé publique*, Paris, Flammarion, 1996), un énarque, inspecteur à l'IGAS à l'époque, qui a travaillé sur le problème des collectes de sang dans les prisons, est très significative de ces hommages rendus (dans un souci d'oecuménisme) à quelques journalistes, notamment à travers les notes de bas de page.

« communication », n'oublierait pas que « la véritable grandeur du journaliste tient dans sa quête de vérité », se refuserait à « flatter les instincts les plus bas » et revendiquerait « le droit à l'insolence ». Des articles dans des revues spécialisés[28], des livres traitent aussi abondamment de ce thème de l'« indépendance de la presse et des journalistes ». Une question récurrente de l'enquête annuelle, publiée dans *La Croix-Télérama*[29] et destinée à vérifier la « crédibilité » des journalistes, fait apparaître ce centre d'intérêt de « la profession » : « Pensez-vous que les journalistes sont indépendants des partis politiques, du pouvoir et de l'argent ? ». Cette interrogation symbolise très bien cette conception mythique du journaliste - constamment traduite par les termes de déontologie, d'éthique et d'objectivité[30] notamment - qui serait investi d'une mission, « dire la vérité », quel qu'en soit le prix à payer[31].

La médiatisation du « scandale du sang contaminé » est sous ce rapport exemplaire du « bon » journalisme qui dévoile la « vérité » que d'autres (journalistes concurrents, médecins de la transfusion, hommes politiques, etc.) tentent effectivement ou tenteraient de minimiser, voire d'étouffer. De nombreux journalistes, qui ont travaillé sur les contaminations post-tranfusionnelles, expliquent à juste titre qu'ils ont largement contribué à faire connaître aux publics

---

[27] Yves Roucaute, *Splendeurs et misères des journalistes*, *op. cit*., p. 15.

[28] Voir par exemple cet article dont le titre est explicite. Aralynn Abare McMane, « L'indépendance et le journaliste. Comparaison France/Etats-Unis », *Médiaspouvoirs*, n°26**,** 1992, pp. 5-14.

[29] Ce n'est pas un hasard que ce type de sondage soit souvent commandé par des journaux dits « sérieux ». Ils répondent à des intérêts de titres. Par exemple, le groupe Bayard Presse demande à la SOFRES un baromètre annuel sur la « crédibilité » des journalistes publié dans trois de ses publications : *Médiaspouvoirs, La Croix et Télérama*.

[30] Il faudrait s'interroger pour être plus précis sur les différents types d'agents qui utilisent en permanence cette notion d'objectivité et quelle est sa genèse.

de leurs médias respectifs ou plus largement au « grand public » le drame que vivaient des centaines d'hémophiles et de transfusés ainsi que leur entourage. Ils notent toujours à juste titre qu'ils ont « fait leur métier », jouant leur rôle de contre-pouvoir en dénonçant des faits délictueux contraires à une sorte de « morale publique » dont on a montré par ailleurs les ressorts[32] : « Nous avons le sentiment (...) dans une affaire où se mêlent de tels enjeux médicaux, politiques et financiers, le sentiment d'avoir pleinement rempli notre rôle de contre-pouvoir », écrit un groupe de journalistes dans un droit de réponse à un article de la revue scientifique *Nature*. Le « scandale du sang contaminé » est d'autant plus exemplaire sous ce rapport qu'il s'appuie sur l'« investigation » journalistique. Par la révélation de documents « confidentiels », le « scandale » est une occasion de réaffirmer la nécessité de l'« investigation » dans la presse, quitte à se l'approprier parfois comme le note ironiquement un journaliste spécialisé[33] : « Tout le monde devient investigateur parce que tout le monde reprend l'*Evénement du Jeudi* (...) chacun veut se faire là-dessus une image d'investigateur (ironique) ».

Un bon indicateur de cette valorisation du « journalisme d'enquête »[34] est la manière dont de multiples enquêtés nous conseillaient de rencontrer Anne-Marie Casteret, journaliste spécialisée à l'*Evénement du Jeudi*, qui a publié un document prouvant aux yeux des journalistes qu'« on » avait sciemment distribué des produits contaminés. Louer le fait qu'« elle a bien travaillé » revient à « rendre hommage » à ses recherches menées sur plusieurs années. Un certain nombre de manifestations montrent le crédit accordé à son travail. Elle a reçu d'ailleurs, pour son enquête dans l'*Evénement du Jeudi*, un des prix 1992 de la fondation Mumm. Un nombre important d'articles furent consacrés à son livre

---

[31] Cette phrase n'implique aucun jugement de valeur car il est bien évident que de nombreux journalistes peuvent courir de grands dangers lors de reportages.

[32] Sur ce sujet, on peut renvoyer à notre travail pour le Conseil national du sida : « La genèse médiatique du 'scandale du sang contaminé' », in *Ethique, Sida et Société. Rapport d'activité du Conseil national du sida 1989-1994*, *op. cit.*, chapitre 3.

[33] Entretien, 1992.

[34] « Quel journalisme d'investigation ? », *Esprit*, n°167, 1990, pp. 18-34.

> « L'affaire du sang » [35], elle a collaboré comme cela a déjà été mentionné à des émissions télévisées d'information. Cependant, cet intérêt n'était pas uniquement collectif. Suivant les types de journalistes - il faudrait ajouter les types de publications - il y a les intérêts à s'attribuer cette propriété de « faire de l'investigation » tout en la refusant à d'autres. Bénéficier de ce titre est un symbole du « prestige » parce qu'il figure parmi les modèles de « la profession ».

Pourtant, comme on l'a vu (deuxième partie, chapitre 3), l'investigation est dans cette affaire circonscrite à quelques journalistes. Cette valorisation de l'investigation journalistique masque souvent en fait le nombre très faible des journalistes qui peuvent s'en réclamer[36] et donc la part infime de ces journalistes par rapport à l'ensemble de la profession[37]. D'autre part, cette présentation de soi évacue la forte dépendance par rapport à certaines sources souvent judiciaires et policières et les contraintes propres au travail journalistique. S'il existe des degrés d'autonomie plus ou moins forts suivant les journalistes, les médias et les secteurs couverts, paradoxalement, ceux qui disent aller « chercher » l'information tendent à faire oublier qu'on leur a donnée[38]. Bien que discours journalistique repose sur des réalités, il a tendance à surévaluer le « pouvoir de la presse » d'autant qu'il est surtout produit par les journalistes et les médias les plus « en pointe » sur le sujet. Il en va ainsi de *L'Evénement du Jeudi* dans le cas du « scandale du sang ».

---

[35] Anne-Marie Casteret, *L'affaire du sang*. *op. cit.*

[36] Cela ne signifie bien évidemment pas que nous ne donnons ce titre qu'à certains journalistes mais que ceux qui le font disent qu'ils sont très peu nombreux.

[37] Le nombre très faible de journalistes qui s'y consacrent semble tenir avant tout aux petits moyens financiers dont disposent les newsmagazines et les grands quotidiens omnibus nationaux à la différence de leurs homologues américains ou anglais par exemple. Comme le dit l'un d'entre eux, « je ne suis pas rentable » (Denis Robert. *Pendant les « affaires », les affaires continuent...*, *op. cit.*, pp. 152-153).

[38] Ce discours est récurrent parmi certains journalistes d'investigation qui se démarquent ainsi de leurs confrères : « On ne sait plus distinguer ce qui est important de ce qui est accessoire. Il y a donc une envie, face à l'information attendue, annoncée, donnée, offerte, de défendre l'information inédite, cherchée, trouvée, conquise. Or cela n'est pas évident dans ce pays, notamment en raison du rapport des médias au pouvoir, un rapport qui est plutôt de complicité et de fréquentation, voire de fascination et d'allégeance, plutôt que de critique et de distance », explique par exemple Edwy Plenel qui était alors journaliste au service « Société » du *Monde* (interview parue dans *Esprit*, n°167, 1990, p. 20).

Il apparaît enfin d'autant plus exemplaire, pour les représentants de la profession qui s'expriment sur le sujet, qu'il intervient en 1991, c'est-à-dire à point nommé dans une période où « les journalistes français » sont très critiqués à la suite de la couverture de la « révolution roumaine » et de la guerre du Golfe. Il fournit souvent une réponse aux critiques, qui traversent le milieu lui-même, sur l'indépendance, voire la moralité[39] des journalistes. Ces deux événements sont devenus très rapidement, depuis le début des années 90, des sujets quasi obligés des livres, des articles ou des colloques sur le journalisme. Au moment où commence à émerge le « scandale » dans la presse au printemps 1991, plusieurs ouvrages sortent[40] en même temps, allant dans ce sens critique[41]. Si la critique des journalistes n'est pas nouvelle, elle est devenue à son tour un thème médiatique (« il n'y a rien de plus médiatique que la critique des journalistes », disent certains d'entre eux). Des livres et des articles dans des revues spécialisées[42] ou des journaux grand public sont régulièrement publiés. Ils tournent autour de thèmes habituels mais réactualisés : la « désinformation », le « trucage », le « mensonge »[43], la « manipulation »[44], « le pouvoir des

---

[39] De nombreux colloques, réunions, séminaires réunissant des journalistes évoquent à cette époque la question. Par exemple, le club de *L'Evénement du Jeudi* avait organisé à la Sorbonne le 18 novembre 1991 une réunion (payante) intitulée « Y-a-t-il une morale pour l'information ? ».

[40] Il s'agit de journalistes (Yves Mamou, *« C'est la faute aux médias ! »*, Paris : Payot, 1991 ; Yves Roucaute, *Splendeurs et misères des journalistes*, *op. cit.* ; Alain Woodrow , *Information manipulation*, Paris, Editions du Félin, 1991) ou d'essayistes (Dominique Wolton, *War game, l'information et la guerre*, Paris, Flammarion, 1991 ; Jean Baudrillard, *La guerre du Golfe n'a pas eu lieu*, Paris, Galilée, 1991).

[41] *L'Evénement du Jeudi* (2-8 mai 1991) leur consacre alors un dossier intitulé « Le procès des journalistes ».

[42] Deux revues concurrentes publient par exemple un numéro sur ce sujet en 1990. *Le Débat* (mai-août) titre sur « Quels contre-pouvoirs au quatrième pouvoir ? » et *Esprit* (décembre) sur « Où va le journalisme ? ».

[43] En 1989 et 1992, quand *Le Nouvel Observateur* fait à deux reprises sa « une » sur les journalistes, il titre successivement : « Enquête. Les journalistes mentent-ils ? » (26 octobre/1er novembre 1989) puis « Les journalistes sont-ils des menteurs ? Enquête sur une profession qui a

journalistes »[45], la « médiacratie »[46], la connivence entre les journalistes et les hommes politiques, etc. La croyance en cette « perte de crédit » de la profession est renforcée par un sondage commandé à la SOFRES en novembre 1991 par *Médiaspouvoirs*, la *Croix* et *Télérama*[47]. Cependant, on a vu (deuxième partie, chapitre 1) que cette critique journalistique cache en fait souvent une opposition entre les journalistes de presse écrite et de télévision[48]. Le « scandale du sang contaminé » constitue donc à l'inverse le « bon exemple ». Si l'on excepte les « affaires » touchant les journalistes médicaux du *Monde*, leurs confrères n'ont pas été sur le sujet critiqués publiquement par leurs pairs (davantage en privé mais quelques années après). Les critiques très virulentes, probablement parce qu'elles émanaient surtout de protagonistes, de leurs proches[49] ou des milieux scientifiques[50], ont eu un très faible impact médiatique.

---

mauvaise presse » (15 au 21 octobre 1992). Des ouvrages de l'association de journalistes « Reporters sans frontières » adoptent aussi cette problématique : cf. par exemple *Roumanie, qui a menti ? Les journalistes s'interrogent*, Editions Reporters sans frontières, Montpellier, 1990 ; *Les mensonges du Golfe*, Paris, Arléa, 1992.

[44] Alain Woodrow , *Information manipulation*, *op. cit.*

[45] « Une » du *Nouvel Observateur*, 28 août-3 septembre 1987.

[46] François-Henri de Virieu, *La médiacratie*, Paris, Flammarion, 1990.

[47] *Télérama*, 18 et 24 janvier 1992.

[48] Cf. Erik Neveu et Rémy Rieffel, « Les effets de réalité des sciences de la communication », *art. cit.*

[49] Pour des exemples, cf. les ouvrages d'un ancien directeur du CNTS (Jean-Pierre Soulier, *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*, *op. cit.*), d'un médecin condamné dans cette affaire - Jean-Pierre Allain (*Le sida des hémophiles. Mon témoignage*, Paris, Editions Frison Roche,1993) et d'un grand reporter proche, semble-t-il de Jacques Roux, lui aussi condamné (Jean Sanitas, *Le sang et le sida. Une enquête critique sur l'affaire du sang contaminé*, Paris, L'Harmattan, 1994). On peut se reporter également aux contributions de Denis Olivennes, conseiller technique au cabinet du président de l'Assemblée nationale, Laurent Fabius, entre janvier 1991 et février 1992 : *L'affaire du sang contaminé. Analyse d'un scandale*, *op. cit.*, 1992 ; « Les leçons d'une 'affaire' », *Pouvoirs*, n°63, 1992, pp. 117-128.

[50] Une des critiques publiques les plus virulentes a été un article non signé dans la revue scentifique *Nature* (« France's blood scandal », *Nature*, vol 373, 16 february 1995, p. 546) où il est écrit : « The French Press, which has payed the part of a woman who used to take their knitting to the guillotine to urge on the executioners, is unlikely to be much help ».

« Le drame du sang contaminé par le virus du sida a suscité, ces dernières années, une campagne médiatique d'une ampleur rarement égalée (...) Il est vrai que certains journalistes ont pu être confortés dans un rôle de justicier, défenseurs ou accusateurs, ou d'auxiliaires de justice, lorsqu'ils ont eu l'occasion de révéler au public des documents authentiques dont la justice ignorait ou voulait ignorer l'existence (...) La pression médiatique sans précédent a bâti dans ce procès une vérité officielle. Ceux qui parlaient ou écrivaient dans un sens non conforme à cette vérité n'ont pas toujours été les bienvenus dans la presse et dans une opinion publique conditionnée au fil des mois par ce tapage journalistique. » *(Extrait de l'avant-propos de l'ouvrage de Jacques Roux,* Sang contaminé. Priorités de l'Etat et décision politique, *Montpellier, éditions Espace 34, 1995, pp. 7-9)*

2. La magistrature en réserve

Le « scandale du sang contaminé » vient donc confirmer le caractère stratégique des médias dans les affaires qu'ils médiatisent et dans lesquelles ils deviennent des coproducteurs majeurs. Ils sont à certains moments de l'affaire omniprésents dans les conversations des protagonistes ou de leur entourage et suscitent des stratégies de communication plus ou moins élaborées de la part des avocats, des parties civiles ou de la défense, comme dans d'autres affaires judiciaires[51], pour tenter d'imposer une vision de l'événement. Celles-ci peuvent prendre la forme de dons ou de prêts de documents, d'interviews publiques ou privées à quelques journalistes pour accuser et/ou se défendre. Les magistrats (instructeurs ou parquetiers) communiquent aussi à leur manière en discutant parfois en *off* avec des journalistes ou sont amenés, pour les représentants du ministère public durant les procès, à penser, comme le dit un magistrat, à la réception de leur discours par le « grand public » à travers les médias. Les représentants du parquet, lors des deux procès, s'adressent en effet au moins autant à l'assistance et à leurs pairs qu'à l'« opinion publique ». Les médias sont

[51] Cf. notamment les exemples cités par Laurence Lacour dans un ouvrage sur l'« affaire Villemin » : *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues..., op. cit.*

également omniprésents sous la forme des revues de presse dont disposent de nombreux acteurs judiciaires, comme les avocats mais aussi les présidents des tribunaux chargés de juger l'affaire. Au-delà de ces constats, on peut se demander comment les médias agissent très concrètement sur les différents acteurs judiciaires.

Si les médias participent à l'économie du système judiciaire particulièrement dans cette « affaire », ils ne sont pas un enjeu au même degré pour tous les protagonistes. Ils le sont en règle générale moins pour les magistrats que pour les avocats. Tenus au devoir de réserve et au secret de l'instruction, rares sont les magistrats qui accordent des entretiens aux journalistes. Ils publient peu d'articles ou d'ouvrages sauf pour parler de leur métier et non de dossiers en cours. L'expression publique est généralement le fait de quelques magistrats, souvent les mêmes[52], qui occupent les positions les plus élevées ou ont des positions de pouvoir dans un syndicat ou une école. Cette expression est relativement contrôlée par le corps lui-même qui agit « sur les mécanismes de la carrière » comme l'écrit Rémi Lenoir[53]. Contrairement à d'autres affaires récentes, les deux femmes magistrats qui instruisent successivement cette affaire, ont souhaité rester très discrètes et ne semblent pas avoir fait usage de la presse, que ce soit pour agir sur leur hiérarchie, pour répondre aux attaques dont elles sont l'objet en dépit des sollicitations, et encore moins pour faire progresser l'enquête. Ainsi, elles n'ont

---

[52] Ainsi, on peut citer par exemple des magistrats, auteurs d'articles dans des revues (*Esprit* notamment) ou des quotidiens (les pages spécifiques du *Monde*, de *Libération* ou de *La Croix*), d'ouvrages ou qui ont accordé des entretiens à des titres de la presse écrite voire à des médias audiovisuels : Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation, Antoine Garapon, secrétaire général de l'Institut des hautes études judiciaires, Denis Salas, ancien juge pour enfants, Alain Vogelweith, responsable du Syndicat de la magistrature.

[53] Rémi Lenoir, « La parole est aux juges. Crise de la magistrature et champ journalistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, p. 79.

jamais donné d'interviews formelles et aucune photographie d'elles n'est parue dans la presse écrite à notre connaissance. Elles n'ont pas non plus livré, semble-t-il, de documents aux journalistes à l'inverse de certains juges d'instruction traitant d'affaires politico-financières.

> Sabine Foulon, qui a instruite la première instruction, a un peu plus de quarante ans quand elle est chargée du dossier. Ancienne juge pour enfants, elle a fait l'essentiel de sa carrière à Nancy et Metz avant de rejoindre Paris en 1987 pour occuper un poste de premier juge d'instance puis de juge d'instruction. Avec l'affaire du sang contaminé, elle instruit sa première affaire « médiatique ». Elle rejette systématiquement les sollicitations des journalistes qui se multiplient à partir du printemps 1991 jusqu'à la fin de son instruction. Après l'affaire du sang contaminé, elle a été promue présidente d'une chambre correctionnelle à Paris. Marie-Odile Bertella-Geoffroy, juge de la seconde instruction pour « empoisonnement », est elle aussi un juge expérimenté - elle est âgée de 45 ans - quand elle prend ce dossier. Elle n'est pas à sa première « affaire » médiatisée puisqu'elle a instruite l'« affaire Cons-Boutboul ». Membre du syndicat de la magistrature, elle s'est spécialisée dans les affaires à dominante médicale suivant le dossier de l'« affaire de l'hormone de croissance contaminée ». Plusieurs journalistes confirment que, si elle accepte de répondre facilement au téléphone, elle refuse de parler du fond du dossier avec les journalistes qu'elle reçoit.

De même, contrairement à d'autres magistrats représentants le ministère public, par exemple le procureur chargé de superviser l'enquête concernant le match de football de première division opposant Valenciennes à Marseille en 1993, Michèle Bernard Requin, substitut du procureur au premier procès, et Christine Thin, avocat général du second procès, n'ont pas enfreint les règles habituelles et n'ont pas agi directement sur le terrain médiatique. Ces magistrats n'ont donc pas suscité un grand intérêt médiatique. Les acteurs judiciaires les plus médiatisés de cette affaire n'ont pas été non plus les enquêteurs, traditionnellement « héroïsés » dans les décennies précédentes comme le commissaire Robert Broussard, mais plutôt certaines parties civiles et leurs avocats. Le responsable de la section Recherches de la gendarmerie de Paris, le Colonel Recordon, qui a conduit la première instruction, n'a suscité que très ponctuellement l'attention des journalistes. La seule exception notable, mais elle est de taille, est le commentaire, devant des journalistes, d'un arrêt de la chambre

criminelle de la Cour de cassation par son président, Christian Legunehec, le 22 juin 1994[54]. Cet acte, fait sans précédent dans l'histoire de la Cour de cassation, est apparu pour de nombreux acteurs judiciaires, comme une transgression d'une règle du jeu interne et non écrite. Pour les chroniqueurs judiciaires, même les plus âgés, la médiatisation qui a accompagné cette décision était très surprenante : « On n'a jamais vu un président de la Cour de cassation parler devant une caméra mais jamais...jamais un président de tribunal d'ailleurs. Il vient commenter son propre appel ! »[55]. Les deux autres principales exceptions sont à l'été 1994 les prises de positions publiques d'un ancien premier président de la Cour de cassation dans un hebdomadaire (*Valeurs Actuelles*) et du premier président en exercice dans un journal national de *France 3*.

Cependant, s'ils ne prennent pas la parole publiquement, les magistrats qui ont eu à traiter du dossier ne peuvent pas ne pas accorder une certaine attention à ce qui se dit et s'écrit dans les médias sur l'affaire et sur le comportement de « la justice ». Les reportages et les chroniques des journalistes judiciaires du *Monde*, de *Libération* et des principales chaînes de télévisions, sont commentés dans le milieu judiciaire. « C'était très important *Le Monde* parce que c'était quand même la référence », explique un magistrat qui a eu à traiter de ce dossier judiciaire[56]. Des conversations privées[57] ou semi-publiques, que l'on nous a rapportées, que

---

[54] La chambre criminelle de la Cour de cassation annonce dans cet arrêt que les faits reprochés à Michel Garretta et Jean-Pierre Allain ne pouvaient constituer l'infraction criminelle d'empoisonnement. Le président de la chambre a indiqué dans son commentaire aux journalistes que la Cour ne s'était pas prononcée sur « l'existence ou la non existence de l'empoisonnement » et que cet arrêt n'excluait pas que de nouvelles poursuites soient engagées pour empoisonnement.

[55] Entretien, 1995.

[56] Entretien, 1995.

[57] C'est notamment pour cette raison qu'un magistrat a accepté de nous recevoir pour « expliquer son métier » comme il le dit.

l'on a entendues ou eues avec quelques intéressés qui se disaient touchés, voire scandalisés par les critiques virulentes de nombreux journalistes sur leur travail lors de la première instruction ou des deux procès qui en ont découlé, témoignent du fait que les juges ne peuvent pas ne pas se sentir eux-mêmes jugés par les médias, ces derniers contribuant à imposer des représentations publiques de « la justice » qui pèsent sur le travail judiciaire et la réputation des juges.

> « La presse dira toujours : sans nous, il n'y aurait pas eu de scandale du sang contaminé, sans doute il n'y aurait pas eu d'actions judiciaires. Je dis que ce n'est pas exact, que ce travail qui dès 88 est effectué, les premières auditions de Garretta ont lieu en 89, les premières perquisitions ont lieu 89-90-91 au CNTS, à la Direction générale de la santé, ce travail a été fait mais de cela la justice ne tirera rigoureusement aucun crédit. Les médias vont s'attribuer toute la paternité de l'action judiciaire. » *(Intervention d'un magistrat dans un séminaire consacré à l'affaire du sang contaminé, 1994)*

3. Les médias, un recours pour agir

En revanche, pour les avocats, les médias sont une arme dont il faut user pour agir sur le cours des instructions, voire des procès quand les procédures judiciaires classiques se revèlent inopérantes. Quelques grands titres constituent l'un des recours pour peser sur les magistrats qui mènent les instructions, ceux qui décident collectivement des poursuites, de leurs motifs, ceux qui jugent lors d'un procès, etc. La plupart des avocats dans ce type d'affaire - même si, dans le cas du « scandale du sang », il n'y avait pas de « ténors » lors des deux premiers procès - ont intégré dans leur travail les relations avec les journalistes[58]. Si les avocats et les journalistes ont toujours historiquement travaillé de conserve, le phénomène a pris de l'ampleur en raison de l'importance de la médiatisation de certaines affaires et, du même coup, des demandes des nombreux journalistes qui les

couvrent désormais, puis du fait de l'intensification de la concurrence entre les avocats et leurs cabinets[59].

> Ce clivage observé généralement à l'égard de la presse entre une magistrature en réserve et des avocats qui choisissent la médiatisation - on retrouve parfois dans les grandes affaires les mêmes « ténors » -, révèle plus largement un clivage économique. La dégradation de la situation matérielle des magistrats, si elle n'est pas nouvelle[60], n'est que plus grande quand ils la comparent avec celles des avocats de personnalités qu'ils rencontrent parfois. Les magistrats travaillent souvent dans des conditions matérielles difficiles : ils disposent d'un petit bureau avec un ou une greffier(e), réalisent un travail solitaire, gèrent près de cent dossiers en moyenne[61] en même temps pour des salaires sans rapports avec des avocats qui agissent en équipe, ont des cabinets dans des quartiers bourgeois de Paris où ils disposent de moyens humains et matériels sans commune mesure.

Une partie de leur temps pendant les procès, mais surtout avant et après, est consacrée à répondre aux sollicitations des journalistes qui suivent le dossier et avec lesquels, pour la défense comme pour les parties civiles, selon les convictions des uns et des autres, ils sont parvenus parfois à instaurer des relations de confiance. De nombreux journalistes médicaux, des reporters et des grands reporters ont, à cette occasion, fait connaissance et même sympathisé avec les avocats. Ainsi, il est fréquent, dans le cadre de relations professionnelles, qu'ils s'échangent des informations par téléphone, prennent des repas en commun, qu'un journaliste organise un déjeuner avec sa hiérarchie et un avocat pour éclaircir certains points du dossier judiciaire, etc. Des contacts sont pris parfois (ou l'inverse) avec quelques grands noms du journalisme, qui occupent des positions de direction de grands médias ou animent des émissions de radio ou de

---

[58] Il faudrait aussi analyser l'économie parallèle du « scandale » à savoir les intérêts des avocats à la médiatisation et les retombées qu'elle engendre.

[59] Cette concurrence est sans commune mesure avec celle qui règne dans certaines grandes villes des Etats-Unis : pour un exemple, cf. Michaël J. Powell, « La nouvelle presse juridique et les métiers du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 63-76.

[60] Jean-Pierre Mounier, « Du corps judiciaire à la crise de la magistrature », *art. cit.*, pp. 26-27.

[61] C'était le cas de Sabine Foulon, qui instruisait le premier dossier dit « du sang contaminé ». Ce chiffre, qui n'est qu'une moyenne, a été cité par un magistrat lors d'une émission de télévision consacrée à « la justice » (« Capital », *M6*, 2 février 1997).

télévision à des heures de grande écoute. En revanche, il ne semble pas que, dans cette « affaire », les journalistes aient conseillé aux protagonistes le nom d'un avocat pour éventuellement avoir accès au dossier d'instruction par son intermédiaire[62]. Pendant les procès, les avocats ont intégré le « tempo » du travail journalistique : ils savent par exemple que les journalistes ne sont pas toujours là tôt le matin et qu'à partir de 17 h, ceux qui travaillent pour la télévision commencent à quitter la salle pour préparer leur sujet. Les petites phrases susceptibles d'être retenues dans les comptes rendus, les suspensions de séance, etc. sont quelquefois liées aux impératifs médiatiques. Seuls les journalistes des deux quotidiens du soir (*Le Monde* et *La Croix*) peuvent suivre la totalité des audiences.

> « Aujourd'hui, quand on a des procès suivis par l'opinion publique, il faut gérer entre guillemets la communication. On sait que ce qui est important, ce n'est pas avant neuf heures et demi parce que les journalistes, ce n'est quand même pas des matinaux. C'est avant onze heures et demi pour que ça puisse être au '13 h'. » *(Entretien avec un avocat qui plaide sur l'« affaire du sang », 1995)*

Un « coup » au tribunal peut être redoublé par un « coup » médiatique quand par exemple les avocats de Michel Garretta, lors du premier procès, tentent de montrer qu'il y a deux versions du rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dit « rapport Lucas » : celui qui a été rendu public fin septembre 1991 « ménage les responsables politiques »[63] au détriment du CNTS dans l'affaire de la contamination des hémophiles par le virus du sida en 1985. Les défenseurs de Michel Garretta divulguent ces différences entre les « deux rapports » à la fois à l'audience et à deux journalistes spécialisés d'une chaîne de

---

[62] Ce fut une des stratégies des dirigeants d'*Europe 1* dans l'« affaire Villemin » : Laurence Lacour, *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues...*, *op. cit.*, p. 44.

télévision (*TF1*) et d'un grand quotidien (*Le Monde*) pour leur donner un impact médiatique.

Mais le rapport aux journalistes des grands médias omnibus varie fortement suivant les avocats. Les avocats des parties civiles s'opposent entre eux, certains souhaitant rester discrets à l'égard des médias tandis que d'autres, à l'inverse, accordent une large part à une médiatisation tout azimut. C'est surtout dans la période d'instruction que les avocats cherchent à agir sur les médias. La première position est incarnée par Me Georges Holleaux, qui représente cinq hémophiles contaminés ayant choisi l'anonymat (ils n'ont pas souhaité être filmés lors du procès et n'ont pas donné des interviews aux journalistes), et par un groupe d'avocats proches appelés parfois, par les journalistes, « la bande à Holleaux ». Ayant déposé les premières plaintes en mars 1988 sur la base de la loi de 1905 pour « tromperie sur les qualités substantielles d'un produit », cet avocat entretient des relations amicales avec de nombreux journalistes spécialisés (chroniqueurs judiciaires et journalistes médicaux) ou généralistes de grands médias avec lesquels il parle en *off* mais accorde très peu d'interviews. Il refuse, par exemple, une invitation au journal de 20 heures d'une chaîne de télévision. La ligne de conduite de ce jeune avocat s'inscrit, en accord avec celles de ses clients, dans une logique interne au champ judiciaire : il souhaite respecter les procédures et donner ainsi de lui l'image d'un professionnel intègre tant auprès de ses pairs qu'auprès du magistrat instructeur, avec qui il entretient de bonnes relations. « J'étais trop jeune pour jouer à ce jeu-là », explique-t-il[64]. Cette discrétion à l'égard des médias de la part de ces avocats n'exclut pas à certains moments de

---

[63] *Le Monde*, 17 juillet 1992.

l'instruction, en 1991, la prise de contact avec des journalistes parce qu'ils estiment qu'il « fallait reprendre l'initiative »[65] et faire pression sur la femme magistrat chargée de la première instruction pour qu'elle la termine rapidement. Mais les médias ne constituent qu'un recours ultime et donc rarement utilisé.

Une « stratégie de communication »

Le directeur du CNTS a à certaines périodes l'embarras du choix pour s'exprimer dans les médias omnibus nationaux et qu'il établit en fonction du critère de « notoriété » du titre notamment. L'un de ses avocats (avec qui il en discute), dans un entretien réalisé avant le procès, évoque la « stratégie de communication du docteur Garretta » qui fait aussi partie de son travail.

« A un moment donné [il s'agit du mois d'octobre 1991], j'ai la conviction qu'il est extrêmement important que le docteur Garretta, quand il le peut, s'explique. D'accord. A ce moment-là, je contacte, il se passe à peu près quinze jours ou trois semaines, je ne me souviens plus (...) Et *Le Monde* avait pris contact avec moi en ayant fait des papiers, j'avais convaincu le docteur Garretta de s'exprimer et de raconter ça. Pourquoi *Le Monde* ? Parce que ce sont des médecins, parce qu'ils connaissent ce monde-là, ce monde médical et parce qu'ils ont fait des papiers qui ont montré qu'ils étaient au courant du problème et qui ne sont pas des papiers, je dirais de connivence, mais qui ne sont pas agressifs inutilement. D'accord. Donc, on se dit : il faut un support papier (...) Il faut un média radio. On prend contact avec un certain nombre de gens et, en fait, ça n'aboutira pas (...) Et on prend contact avec une télé (...) le docteur Garretta ne s'étant pas exprimé beaucoup, on veut une grosse émission (...) Il a fait une émission avec Elkabbach [sur *La Cinq* un dimanche soir] à ce moment-là point (...)

[Je lui demande ce que lui disent les journalistes avec qui il a pris des contacts, il me répond avec ironie] Mais attendez : 'demain mon vieux... Huit heures. Qu'est-ce que vous voulez, qu'est-ce qui vous ferait plaisir ? (large sourire) C'est évident (il claque des doigts) Mettez moi quatre caméras, des Coca Cola je veux dire (rires de ma part)'. Et le docteur Garretta est une star et celui qui l'aura va être ravi. Voilà (...) L'idée d'Elkabbach pourquoi, il y avait Guillaume Durand aussi (sourire) et l'idée d'Elkabbach pourquoi parce qu'un type comme Elkabbach, le contact s'est établi de manière assez remarquable parce que c'est un grand pro.

- *C'est-à-dire ?*

- C'est-à-dire qu'il arrive, qu'il écoute qu'il dit, il a envie de comprendre le problème, qu'il le comprend, qu'il a une démarche positive et puis, à un moment donné, il rentre dans un schéma qui est de dire : 'mais y'a une désinformation totale, comment...' »

A l'inverse, s'opposent les avocats qui inscrivent d'emblée leur action dans une logique médiatique à l'instar de certains, comme Me Gilbert Collard ou Me Jacques Vergès, qui apparaissent d'ailleurs à la suite de plaintes déposées par

---

[64] Entretien non enregistré, 1994.

leurs clients mais non dans le cadre de la première instruction et des deux premiers procès. Parmi ces avocats, il y a surtout Me Sabine Paugam, qui, dès qu'elle prend connaissance du dossier, alerte la presse[66] comme on l'a dit plus haut. Jeune avocate spécialisée au pénal, qui défendait jusque-là les « délinquants » plutôt que les « victimes »[67], elle a le sentiment d'avoir affaire à un « scandale judiciaire », estimant que son client, raconte-t-elle dans un ouvrage, n'« allait pas être traité comme une victime mais comme un délinquant que la justice allait tenter de faire taire »[68]. A l'inverse de Me Georges Holleaux, ses rapports ont été très tendus avec le magistrat de la première instruction, agacé selon une informatrice, par son omniprésence médiatique et son « manque de connaissance du dossier ». « Si on écoutait Me Paugam, on faisait une instruction en cinq minutes », dit en privé un magistrat bien informé[69]. Les principaux avocats, qui ont plaidé au même procès, et les magistrats ne semblent lui accorder qu'une faible légitimité interne. Le recours aux médias doit probablement beaucoup à la nécéssité de compenser cette faible légitimité interne par une légitimité acquise en dehors du champ judiciaire à travers la médiatisation. La médiatisation importante de ce pôle d'avocats ne va pas sans susciter des critiques parmi des journalistes en charge du dossier (notamment des chroniqueurs judiciaires).

---

[65] Entretien avec un avocat de la partie civile, 1994.

[66] Nous avons joint au téléphone Sabine Paugam pour solliciter sans succès un entretien. Elle nous a répondu qu'elle avait trop de travail à cette période.

[67] Sabine Paugam, *Un sang impur. L'affaire des hémophiles contaminés*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1992, p. 9.

[68] *Ibid*, p. 17.

[69] Entretien, 1993.

> « ’C’est Me Lecoq qui vous annonce que Michel Garretta purgera sa peine jusqu’à liquidation des stocks’, exulte l’avocat d’une partie civile. La phrase est significative, car en quelques mots se trouvent rassemblées plusieurs dérives survenues dans cette affaire : l’avocat se hisse sur le devant de la scène, cite son nom et tout à sa jubilation se lance dans une comparaison morbide entre la détention du docteur Garretta et la diffusion de produits sanguins contaminés par le virus du sida. » *(Chroniqueur judiciaire,* Le Monde*, 9 février 1995)*

Ces rapports différents aux médias doivent sans doute quelque chose aux propriétés sociales des clients de ces avocats. Alors que ceux de Me Georges Holleaux sont de milieu modeste, « des employés de bureau »[70], et souhaitent rester discrets, le principal client de Me Paugam, Edmond-Luc Henry, est expert-comptable - hémophile contaminé par le virus du sida, il deviendra, on l’a vu, quelques années plus tard président de l’AFH - et choisit d’agir sur le terrain médiatique (deuxième partie, chapitre 4). Il s’explique aussi par la différence de registre judiciaire dans la mesure où cette avocate est en rupture, au moins jusqu’à l’ouverture d’une seconde instruction, avec la logique adoptée par les autorités judiciaires. Elle conteste la première instruction et les deux procès - même si elle y est présente notamment pour des raisons médiatiques - pour « tromperie sur les qualités substantielles » de produits sanguins et « non-assistance à personne en danger ». Avec son principal client, elle soutient qu’il s’agit au sens juridique du terme d’un « empoisonnement » et donc que ce « crime » relève d’une cour d’assises.

> « Un jour, un juge d’instruction moins prudent, plus combatif, sera saisi d’une de ces plaintes et renverra le dossier devant une cour d’assises. Et nous verrons alors comment le peuple de France - puisque dans une cour d’assises, c’est le peuple qui juge - moins docile que certains peuvent le penser, jugera ces médecins qui ont joué avec la santé de personnes innocentes. » *(Sabine Paugam,* Un sang impur. L’affaire des hémophiles contaminés*,* op. cit.*, p. 92)*

---

[70] Entretien non enregistré avec Me Georges Holleaux, 1994.

A cela, il faut ajouter un autre facteur plus conjoncturel, à savoir qu'elle est un des avocats de la dernière heure du dossier, à l'inverse de Me Holleaux qui avait porté plainte avant que le « scandale » n'émerge dans la presse au printemps 1991, et qu'elle se propose de mettre en cause très directement les trois anciens ministres. A certaines périodes, il y eut même une concurrence entre des parties civiles (et donc entre des avocats) pour être le premier à déposer plainte contre les autorités politiques impliquées. Il est évident que la politisation de l'« affaire » par les parties civiles et leurs avocats (mais aussi les avocats de la défense) est un des facteurs explicatifs de l'ampleur de leur médiatisation.

L'intervention explicite dans les médias peut se faire de plusieurs manières. Par exemple, pour que la plainte pour « empoisonnement » soit acceptée par la chambre d'accusation de Paris, l'avocate va démarcher avec succès[71] de nombreux médias au cours de l'été 1991.

> « Puisque la justice voulait, dans le secret du Palais, baïllonner la voix d'une victime, je décidais d'user de l'outil tellement puissant qui avait déjà ouvert les yeux d'Edmond-Luc Henry, les médias (...) Paul Lefèvre [alors chroniqueur judiciaire sur *La Cinq*] promit de m'aider après la rentrée de septembre. en août, tout ne serait que pétard mouillé. En attendant, il demanderait au procureur général de la Cour d'appel de Paris les raisons de cet appel diligenté avant même que l'instruction ne démarre. D'autres journalistes eurent la même idée, dont Béatrice Bantman [journaliste médicale] de *Libération*. M. le procureur général comprit rapidement que cet appel juridiquement inacceptable et humainement incompréhensible devenait public. Tout se révéla alors plus facile. Fin août, je fus convoqué devant la chambre d'accusation (...) Cette affaire-là semblait devenue tout à coup aussi urgente qu'une mise en liberté. Et le 19 septembre, j'eus la surprise de constater que M. l'avocat général, qui disait soutenir la décision de M. le procureur de la République, renoncait à l'appel interjeté (...) La procédure allait suivre son cours normal. » *(Extraits du livre de Sabine Paugam,* Un sang impur. L'affaire des hémophiles contaminés, op. cit.*, pp. 26-27)*
>
> « A la veille de la séance de la chambre d'accusation, j'ai beaucoup parlé avec mon avocate qui était elle convaincue que, si on ne faisait pas une action médiatique, la chambre d'accusation rejetterait ma plainte. C'est à ce moment-là donc que j'ai décidé de me battre au grand jour. J'ai donné une interview sur *La Cinq* et puis sur *Europe 1* (...) J'ai reçu un coup de téléphone de M. P. [procureur de la République] qui m'a dit : 'Mais ne vous énervez pas, je retire mes réquisitions'. Il a retiré ses réquisitions. » *(Entretien avec Edmond-Luc Henry, 1992)*

---

[71] La quasi-totalité des médias omnibus nationaux (*Europe 1*, *France Inter*, *TF1*, *La Cinq*, etc.) traitent de l'information, notamment par des interviews d'Edmond-Luc Henry les 19 et 20 septembre 1991.

Par ailleurs, à de nombreuses reprises, elle sollicite directement les journalistes et, à l'inverse, accepte les nombreuses demandes dont elle fait l'objet dès lors qu'elle se constitue une notoriété médiatique. Ainsi, elle donne des interviews à la quasi-totalité des médias omnibus pendant, avant ou après les procès, à l'occasion de dépôt de plaintes ou encore à la sortie de son livre qui fait l'objet de nombreux comptes rendus.

La presse omnibus nationale devient un recours parallèle aux voies judiciaires traditionnelles utilisées par les avocats et par leurs clients qui ont eux aussi compris très tôt dans cette affaire la nécessité de communiquer avec les médias pour agir sur les autorités judiciaires. On l'a vu avec le travail de Jean Péron-Garvanoff de 1987 à 1990, c'est-à-dire avant que ce drame ne prenne une grande ampleur médiatique (première partie, chapitre 2), fait auprès des journalistes pour les convaincre qu'il s'agissait d'un véritable « scandale ». L'exemple d'une famille, dont deux des enfants contaminés par le VIH sont décédés, montre bien que la médiatisation est parfois, pour eux, le prix à payer pour essayer d'agir sur les champs politique et judiciaire.

> « Il y a beaucoup de contraintes dans la médiatisation. Mais l'important, c'est de mener la lutte, d'arriver au bout, qu'il y ait une morale dans cette affaire très grave de santé publique. Ce qui s'est passé pour les hémophiles peut se reproduire demain pour d'autres. Il faut qu'il y ait une morale, que les coupables soient traduits en justice, que la justice fasse enfin son travail correctement. C'est ce que je demande. Toute cette médiatisation, c'est pour en arriver là. » *(Agnès, Patrice et Stéphane Gaudin,* Le prix du sang, op. cit., *p. 123)*

Cette pression des médias a des effets sur le déroulement de l'instruction. Effet direct lorsque les médias - mais ça a été rarement le cas - sortent des documents qui ne sont pas dans le dossier d'instruction ou lorsque, consécutivement à la multiplication des reportages, les parties civiles les invoquent pour demander la requalification des faits. Mais la pression la plus importante pesant sur le juge de

la première instruction est certainement la plus indirecte, c'est-à-dire celle qui est médiatisée par le parquet. En fait, les reportages journalistiques « énervent » dès le début des magistrats du parquet, comme le dit une personne qui connaît bien le dossier, qui demandent des comptes au juge parce que l'« affaire » devient sensible en raison de ses dimensions politiques. Le magistrat est questionné : « est-ce que vous avez lu l'article ce matin de X ? », « Est-ce que ce qui est révélé est dans votre dossier ? », etc.

Chapitre 2.

Le transfert des contraintes journalistiques

Les effets que le champ journalistique exerce sur le fonctionnement du champ judiciaire ne doivent pas occulter le fait qu'il est lui-même un espace peu autonome par rapport au champ économique (cf. deuxième partie, chapitre 4). Si le discours journalistique dominant sur le travail des journalistes à propos du « scandale du sang contaminé » est largement fondé, il tend à occulter non seulement le fait que l'enquête menée était exceptionnelle, et ne constitue donc pas une référence s'agissant d'appréhender le travail journalistique quotidien, mais aussi que l'affaire a, en général, fait l'objet d'un traitement qui ne se distingue guère du traitement ordinaire de l'information, et à propos duquel les journalistes eux-mêmes peuvent être très critiques. La revendication affichée d'« indépendance » par rapport aux pouvoirs masque en fait une pluralité de dépendances multiples qui ne sont pas moins contraignantes, dépendance à l'égard des sources mais surtout dépendance économique, les médias étant aussi, et cela de plus en plus, des entreprises économiques. Ces formes de soumission vont s'imposer également sur les champs de production sur lesquels les médias peuvent faire pression, le champ journalistique relayant ainsi, sous des formes parfois invisibles, la domination économique, y compris dans les univers sociaux jusqu'alors très autonomes.

Le premier exemple retenu est la manière dont le champ journalistique tend à soumettre le champ judiciaire, ou tout du moins une de ses fractions, à la logique externe, la logique économico-politique s'exerçant essentiellement dans les usages de l'« opinion publique ». Le champ journalistique introduit une logique

étrangère au fonctionnement ordinaire du champ judiciaire en posant des problèmes juridiques traditionnels en termes moraux ou d'opinion. Le développement d'instructions et de procès médiatiques parallèles tend à constituer les médias en « tribunal de l'opinion publique » dont les verdicts sont validés par les questions et les commentaires des sondages. Cependant, les derniers développements judiciaires du « scandale du sang contaminé » nuancent ce constat en montrant que les effets de la logique d'« opinion » suscitent en retour, par un effet de basculement, des résistances bien évidemment dans le champ judiciaire mais qui sont relayées par certaines fractions du champ journalistique qui avaient elles-mêmes contribué à promouvoir cette logique. Le champ journalistique impose aussi aux autres espaces sociaux sa propre temporalité. Les exemples les plus flagrants peuvent être tirés du champ politique qui est particulièrement soumis à l'urgence médiatique. Les exemples de « communication » de deux cabinets ministériels et du cabinet du président de l'Assemblée nationale de l'époque, Laurent Fabius, mis en cause dans cette « affaire » peuvent illustrer cette soumission.

1. Les médias, vecteurs d'une logique d'« opinion »

L'introduction de la logique d'« opinion » dans le champ judiciaire, où elle en principe proscrite, toute la procédure judiciaire visant à maintenir des distances pour pouvoir juger « sereinement », à l'abri des pressions de la foule, implique la mise en cause du fonctionnement même de cet univers. Il ne s'agit bien évidemment pas ici de juger le travail judiciaire ou journalistique, et donc encore moins de remettre en cause le droit de la presse à critiquer le fonctionnement judiciaire mais seulement de restituer et d'expliquer les modalités de cette mise en

cause. La critique par les médias du fonctionnement de la machine judiciaire n'est pas nouvelle comme l'ont montré les débats autour d'affaires controversées telles que, après la seconde guerre mondiale, l'« affaire Dominici » ou l'« affaire Marie Besnard » par exemple[72], ou plus récemment l'« affaire de la petite Céline » ou l'« affaire Villemin », deux crimes concernant des enfants. La presse peut ainsi stigmatiser les « lenteurs » et les « erreurs » de la justice ou, le reproche est plus récent, le développement d'une « justice spectacle ». Mais l'essentiel de la critique médiatique du champ judiciaire, depuis ces dernières années notamment, porte principalement sur l'absence d'« indépendance » des juges par rapport au pouvoir politique. Pour être plus précis, les journalistes opposent souvent, dans les affaires récentes, les pressions des magistrats du parquet et du ministère de la Justice, qui cherchent à les « ralentir » voire à les « étouffer », au difficile travail des magistrats instructeurs qui recherchent parfois un soutien auprès des médias. La médiatisation de ce genre d'« affaires » tend à susciter un décalage entre la justice telle qu'elle est rendue et celle qui devrait l'être[73], au moins de l'avis des parties civiles, des journalistes, des condamnés ou des inculpés, etc., surtout lorsqu'il s'agit de « hautes personnalités ».

Les professionnels du droit (magistrats instructeurs, procureurs, membres de la Cour de cassation, etc.), qui eurent à traiter de la première instruction de l'affaire du sang contaminé et des deux procès, ont été fortement critiqués et, cela différemment suivant les périodes. Dès l'émergence du « scandale » au printemps 1991, le juge d'instruction et le parquet se sont vus reprocher fréquemment leurs

---

[72] Jean-Marc Theolleyre, « Le chroniqueur dans l'arène » in Henri Leclerc et Jean-Marc Théolleyre, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit*, *op. cit.*, p. 88.

[73] Rémi Lenoir, « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », *art. cit.*, pp. 184-189.

« lenteurs ». Des journalistes en charge du dossier (journalistes médicaux, reporters généralistes), qui relaient des parties civiles et inversement, expliquent que l'instruction a débuté en 1988 et qu'elle tarde à être bouclée. Une question d'une journaliste de *La Cinq*[74] qui, le lendemain de trois inculpations (octobre 1991), interviewe la mère d'un hémophile contaminé par le virus du sida, est à cet égard assez significative : « Est-ce qu'aujourd'hui, vous avez le sentiment qu'enfin la justice fait son travail, c'est-à-dire qu'elle cherche à faire éclater le scandale ? ». Le magistrat est alors soupçonné, comme on l'a vu dans la première partie, de vouloir conclure à un non-lieu alors même que, dans son rapport final fin 1990, le colonel de gendarmerie qui a coordonné cette enquête recommande trois inculpations. Les journalistes médicaux et de nombreuses parties civiles jugent alors que les magistrats, sous la « pression » du gouvernement socialiste qui est à l'époque persuadé qu'un non-lieu sera rendu, cherchent à « enterrer » le dossier. C'est à la suite de plusieurs articles de presse au printemps 1991, et notamment ceux de *L'Evénement du Jeudi*, que le magistrat décide de compléter l'enquête. L'affaire judiciaire, jusque-là rarement médiatisée, suscite l'intérêt de nombreux journalistes qui contactent avec plus ou moins de succès le juge d'instruction, le chef de la section recherches de la gendarmerie de Paris chargé de l'enquête, des avocats, des parties civiles, etc. pour vérifier des informations ou, pour les plus ignorants, se faire expliquer l'« affaire ».

Quand le juge d'instruction, en octobre-novembre 1991, annonce les inculpations de quatre médecins (Michel Garretta, Jacques Roux, Robert Netter puis Jean-Pierre Allain), d'autres reproches apparaissent alors dans la presse et

---

[74] *La Cinq*, journal de 20 h, 22 octobre 1991.

portent sur ce choix du juge et du substitut du procureur de la République. Par ailleurs, relayant les quatre inculpés - qui se défendent en considérant qu'ils sont des « lampistes » ou des « boucs émissaires » - puis des parties civiles, les journalistes en charge du dossier critiquent alors le fait que, selon eux, tous les « responsables » ne sont pas inculpés, les médecins, comme le docteur Bahman Habibi, cadre du CNTS soupçonné sans preuve d'être protégé par l'« Elysée », mais surtout les responsables politiques dont la presse commence à répéter comme un leitmotiv que, dans ce scandale, ce sont « ceux qui ne seront pas jugés »[75]. L'idée selon laquelle « tous les responsables ne sont pas dans le box des accusés », et particulièrement trois anciens ministres, s'impose progressivement et avec force pendant et après les deux premiers procès.

> Cette question a été largement médiatisée au cours du premier procès correctionnel à l'été 1992. Le substitut du procureur a expliqué au cours de son réquisitoire pourquoi le magistrat instructeur et elle-même avaient décidé de n'inculper que quatre personnes (Michel Garretta, Jean-Pierre Allain, Jacques Roux et Robert Netter) au motif selon elle, qu'ils étaient les seuls « qui savaient et qui pouvaient tout ». « C'est vrai qu'il y avait le choix entre quatre et cent inculpés », dit-elle lors de son réquisitoire ajoutant que ce « choix n'était pas arbitraire » mais « justifié par des considérations de faits »[76].

La question de savoir si la justice va faire son oeuvre est posée explicitement par les parties civiles les plus médiatisées mais aussi par des journalistes. Une journaliste d'*Europe 1* (22 juin 1992, journal de 22 h 30) s'interroge ainsi : « Qu'est-ce que vous attendez de la suite de ce procès ? Est-ce que vous pensez qu'on va pouvoir rendre justice ici ? ». Le troisième reproche important invoqué, surtout dans les médias à partir du mois de septembre 1991, par des parties civiles médiatisées et par de nombreux journalistes - qui a pesé ensuite pendant longtemps (et qui pèsera encore si la seconde instruction pour empoisonnement,

---

[75] Titre d'un reportage du « Droit de savoir » sur *TF1* diffusé le 17 juin 1992.

aujourd'hui en cours, débouche sur un non-lieu) - est lié à la qualification juridique des faits qui est jugée en décalage avec l'étendue du drame. Pour beaucoup, « la justice » juge cette affaire comme « un délit d'épicier » alors qu'il s'agit d'un « crime » et d'un « empoisonnement ». Dans cette logique, elle ne relève donc pas d'un tribunal correctionnel mais d'une cour d'assises avec un jury populaire. C'est pourquoi, les condamnations prononcées en correctionnelle, jugées trop faibles eu égard au drame (des peines représentant « pratiquement rien », écrit par exemple un journaliste du *Figaro*[77]), ont mécontenté certaines familles d'hémophiles. Si la thèse de l'« empoisonnement » est dominante dans les médias (cf. deuxième partie, chapitre 4), elle fait débat, c'est le moins que l'on puisse dire, chez les juristes, chez les journalistes spécialisés qui connaissent bien l'affaire et même parmi les parties civiles. L'essentiel du débat médiatique se borne à savoir si la notion d'« empoisonnement » implique ou non la « volonté de tuer » et si l'on peut « empoisonner » quelqu'un sans vouloir explicitement le tuer. Au cours des deux procès, les juges rejetteront cette qualification. L'affaire est relancée en 1994 à la suite de plaintes pour « empoisonnement » dès l'énoncé définitif du premier jugement. Deux instructions distinctes sont ouvertes, l'une concerne les trois anciens ministres, avec la mise en place de la commission d'instruction de la nouvelle Cour de justice de la République (CJR), et l'autre touche, outre les quatre premiers inculpés (désormais condamnés), d'autres responsables (médecins, membres de cabinets ministériels). Cette nouvelle instruction ouvre, dans les milieux judiciaire et journalistique, un débat sur le problème de l'application du principe, pourtant absolu en droit français, de

---

[76] Laurent Greilsamer, *Le procès du sang contaminé*, *op. cit.*, p. 187.

l'« autorité de la chose jugée » selon lequel on ne peut pas rejuger une personne pour les mêmes faits. Pour schématiser, les uns avancent qu'on ne peut rejuger des personnes déjà condamnées, les autres arguent du fait que des « éléments nouveaux », depuis le jugement, permettent de requalifier les faits. En ce qui concerne les trois anciens ministres qui sont mis en examen à leur tour, certains jugent « exagéré » la qualification des faits (l'« empoisonnement ») tandis que d'autres critiquent le fait qu'ils ne soient pas jugés devant une cour d'assises mais devant une juridiction spéciale, la CJR.

La concurrence entre justice médiatique et justice judiciaire

La concurrence des logiques médiatique et judiciaire apparaît non seulement dans la critique des carences de « la justice » française mais aussi, corrélativement, dans la mise en place d'instructions et de procès parallèles. Les journalistes des médias omnibus nationaux, qui traitent du « scandale », sont tous à des degrés divers dans cette logique du procès visant à rechercher des responsables ou à « hiérarchiser les responsabilités »[78]. Dans leurs productions, les mots « coupables » et « responsables » sont quasi interchangeables et la confusion entre « crime » moral et « crime » au sens juridique est souvent entière comme en témoignent les titres de « unes », les reportages de la presse écrite et télévisée réalisés à des époques différentes (« Scandale du sang : les responsables »[79], « Sang : les coupables »[80], « Transfusion, hémophiles, sida : qui

---

[77] *Le Figaro*, 22 juin 1992.

[78] Entretien avec un journaliste médical, 1992.

[79] Titre d'un reportage de l'émission d'information le « Droit de savoir » diffusée sur *TF1* le 24 juin 1991 c'est-à-dire dans les premiers mois de sa médiatisation.

[80] *Le Point*, 17 juin 1991.

est responsable ? »[81]) ou encore le titre de certains livres (*La transmission administrative du sida. Qui sont les vrais responsables ?*[82]). Dans cette affaire où, très vite, les « faits », parce qu'ils sont jugés « incontestables », conduisent à accuser avant même que l'affaire elle-même ne soit jugée, les journalistes sont dans une position ambigüe. Ils semblent croire (ou font croire ou se font croire) qu'ils se contentent de rapporter des « faits » ou de « donner des éléments » à « l'opinion publique » alors qu'ils sont de fait quasi systématiquement en position d'accusateurs publics. La contradiction est toujours résolue quand ils se font les porte-parole de ce qu'on peut appeler la morale publique et au nom de laquelle ils peuvent « désigner », « charger » ou ne pas « épargner » pour reprendre des termes de quelques-uns d'entre eux.

> « Moi, je me suis dit : ce n'est pas une chasse à courre à Garretta mais, en même temps, ce type-là, l'urgence, c'est qu'il soit en prison. En tous cas la normale quoi, si c'est une démocratie, ce type-là doit finir en prison donc on ne l'épargne pas. » *(Entretien avec un journaliste scientifique d'un quotidien national, 1992)*
>
> « Quand on dit 'la presse a accusé' avant même qu'il y ait le procès, 'la presse s'est permise d'accuser', on a simplement, on s'est contenté de dire que il y a des choses pas normales qui s'étaient passées et que c'était scandaleux. » *(Entretien avec une journaliste médicale d'un newsmagazine, 1992)*
>
> « Il ne fallait conserver (...) que des phrases essentielles qui montrent la responsabilité, je n'ai pas dit la culpabilité, de certaines personnes hein. Donc, après quand on avait suffisamment de biscuits entre guillemets, on désignait ces gens, ne pas hésiter, ça c'est le ton D [nom de l'émission]. » *(Entretien avec un grand reporter généraliste d'une chaîne de télévision privée, 1992)*

Cette attitude de « magistrat » public qui instruit à charge est souvent déniée par les journalistes. On le voit bien dans ces propos introductifs de journalistes-présentateurs à l'occasion de deux émissions consacrées au sujet et diffusées à des heures de grande écoute : « A aucun moment, il ne s'agira dans cette émission de jouer le rôle de procureur », précise ainsi Guillaume Durand en introduction d'un

---

[81] Titre de « une » de *L'Evénement du Jeudi*, 7/13 novembre 1991

numéro de son émission « Les absents ont toujours torts » sur *La Cinq* (28 octobre 1991). Jean-Marie Cavada, dans un « Etat d'urgence-La Marche du Siècle » diffusé pendant la période du second procès (*France 3*, 5 mai 1993), explique dans son propos liminaire : « Personne ne peut prétendre être procureur »[83]. Dans ces deux émissions comme dans d'autres, les instructions et les procès médiatiques ont en effet lieu parfois en toute méconnaissance de cause. C'est particulièrement vrai (mais pas seulement) dans les médias audiovisuels et la presse populaire qui contribuent à instaurer une justice publique non pas de « substitution » ou « délocalisée »[84] mais concurrente. Elle ne se réalise pas dans des émissions spécialisées - elles sont apparues dans les années 90 à la télévision (« Mea Culpa », « Témoin numéro 1 » et « Perdu de vue » sur *TF1*) - qui n'ont pas traité de l'« affaire du sang », mais dans des émissions et des journaux plus omnibus. Les instructions et les procès médiatiques concurrents du travail judiciaire portent par exemple sur la désignation des « responsables ».

> « Trois personnes viennent d'être inculpées dans ce scandale. Michel Garretta, l'ancien directeur du CNTS. Depuis mars 84, il sait que les lots sont contaminés mais il n'est pas le seul. Huit médecins savaient aussi. Pourquoi n'ont-ils rien dit ? Jacques Roux, directeur général de la santé, il est au courant le 12 mars 85. Pourquoi n'a-t-il pas demandé la destruction immédiate de ces lots ? S'il l'a fait, pourquoi n'a-t-il pas été écouté ? Enfin Robert Netter. Son inculpation étonne. Le Laboratoire national de la santé qu'il dirige n'a pas de pouvoir décisionnel. Il n'a pas autorité sur le CNTS. Michel Garretta l'informe en juin 85 mais si c'est son silence que l'on sanctionne alors beaucoup d'inculpations doivent suivre. » *(Reportage diffusé dans l'émission d'information de* TF1*, « Le droit de savoir », 24 octobre 1991)*
>
> « Ce dont avait besoin les téléspectateurs, c'est effectivement cette explication de texte avant le procès (...) On ne pouvait pas nous, dans le magazine, le style choisi on ne pouvait pas non plus éluder la question : tous les responsables sont-ils dans le box ? Et on répond :

---

[82] Il s'agit du titre de l'ouvrage d'un conseiller d'Etat Michel Massenet (Paris, Albin Michel, 1992).

[83] Le même présentateur avait déjà énoncé cette « règle » lors de la première édition de cette même émission (20 novembre 1991) qui avait été consacrée au sujet : « Nous ne sommes ni des défenseurs de qui que ce soit, ni natrurellement, votre fidélité le sait maintenant, des procureurs, et c'est à l'action de la justice de faire la lumière et la vérité ».

[84] Ces thèmes sont développés par un magistrat, Antoine Garapon, particulièrement dans un de ses ouvrages : *Le gardien des promesses. Justice et démocratie, op. cit.*, p. 74 et suiv.

> ‘non (sourire), ils n’y sont pas et voici pourquoi’. » *(Entretien avec un grand reporter d’une chaîne de télévision privée, 1992)*

Ainsi, de nombreuses émissions de télévision, qu’elles soient composées de débats entre invités et/ou de reportages, tendent à ressembler à des instructions ou des procès judiciaires qui s’inscrivent dans l’actualité judiciaire immédiate. La plupart des émissions d’information des chaînes de télévision (« La Marche du Siècle » ou « Etat d’urgence-La Marche du Siècle », « Le Droit de savoir », « Envoyé Spécial »), qui ont traité du sujet entre 1991 et 1993, avaient souvent un rapport avec cette actualité[85]. En dépit de leur bonne foi dans leur souci de « comprendre » et de « faire comprendre », les présentateurs, comme les journalistes qui réalisent les reportages, empruntent les méthodes policiaro-judiciaires. Ils posent des questions à la manière des magistrats ou des policiers qui cherchent à déterminer les responsabilités individuelles, ils dirigent la confrontation des protagonistes comme des présidents de séance en invoquant en dernier recours l’information du « grand public » ou d’une fraction pour justifier leurs interrogations.

> *« Le Droit de savoir »,* TF1, *24 octobre 1991, extraits de questions posées par deux journalistes dans un reportage :*
>
> « Est-ce que vous avez transmis au ministre ? », « Pourquoi est-ce que vous n’avez pas demandé le blocage de ces lots apparemment contaminés ? », « Qui a pris cette décision de ne pas chauffer puisque vous le demandiez officiellement ? », « Alors, qu’est-ce que vous avez fait quand vous avez eu les conclusions de votre enquête avec le professeur Pinon [médecin directeur d’un CTS parisien] ? », « La raison profonde, c’était l’argent ? », « Alors concrètement, ce n’était pas le cabinet de Georgina Dufoix [ministre des Affaires sociales en 1985] qui bloquait ? », « Est-ce que ça veut dire qu’ils n’ont pas eu conscience de la gravité du problème ? », « Donc, si je vous suis bien, si on ouvre le dossier, on sera obligé de remonter, en ce qui concerne les responsabilités, jusqu’aux ministres de l’époque M. Hervé et Mme Dufoix. »

---

[85] Par exemple, la première édition de la « Marche du Siècle » (*FR3*) a été consacrée à l’« affaire du sang » quelques semaines (20 novembre 1991) après les quatre inculpations, un numéro d’« Envoyé Spécial » (*Antenne 2*) exceptionnel un peu plus de quinze jours (4 juin 1992) avant le début du premier procès, un autre du « Droit de Savoir » (*TF1*) à quelques jours du début de ce même procès (17 juin 1992). Enfin, une édition d’un « Etat d’urgence-La Marche du Siècle » a eu lieu (5 mai 1993) alors que, comme nous l’avons déjà mentionné, le second procès se déroulait au palais de justice de Paris.

« La Marche du Siècle », FR3*, 20 novembre 1991 :*

- *Président d'une association de polytransfusés* : « J'ai interrogé un certain nombre d'hématologues, puisque je connais bien entendu la plupart des hématologues, qui m'ont dit, je cite 'vous avoir demandé des produits chauffés, et avoir obtenu de votre part un refus', une fin de non recevoir, en disant que vous n'en aviez pas.
- *Jean-Marie Cavada* : Est-ce exact ?
- *Michel Garretta* : Il se trouve qu'il y a une procédure judiciaire en cours, il se trouve que les gens qui prétendent ce type d'information vont pouvoir s'exprimer, se sont déjà exprimés. Il se trouve que nous aurons une information véridique sur ce sujet-là.
- *Jean-Marie Cavada* : Est-ce que ça touche tellement au fonctionnement de la justice que vous ne puissiez ou confirmer ou infirmer publiquement, car, après tout, ça regarde ceux qui vous regardent et qui ont été utilisateurs de ce sang. »

Les périodes de procès dans les médias audiovisuels sont encore plus révélatrices de cette logique. Les reportages des chroniqueurs judiciaires consistent à réaliser un compte rendu d'audience mais découpé par des « audiences de couloirs » - des interviews en dehors de l'audience - dans lesquelles interviennent les prévenus, les avocats et les parties civiles. Comme le dit Me Henri Leclerc, les médias « reconstituent le procès à l'entrée de la salle »[86] ou plus précisément font un autre procès qui peut être en décalage avec celui qui effectivement se déroule.

Mais l'existence de ces procès et de ces instructions médiatiques supposent que des journalistes aient pris en charge un dossier, les médias devant s'appuyer sur des enquêtes journalistiques qui aient au moins les apparences de l'enquête judiciaire. Certains journalistes peuvent même être amenés à se comparer au magistrat instructeur comme c'est le cas de Anne-Marie Casteret dans l'affaire du sang contaminé. C'est ainsi qu'elle explique : « Je me rends compte que j'ai joué de mon côté le rôle d'un juge d'instruction, accumulant les éléments à charge et à décharge, vérifiant, confrontant... J'ai mené cette enquête pendant plusieurs

---

[86] Henri Leclerc, « Un affrontement nécessaire », in Henri Leclerc et Jean-Marc Théolleyre, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit, op. cit.*, p. 61.

années avec une grande liberté »[87]. « Vous refusez de reconnaître votre responsabilité (...) Vous referiez les mêmes conneries qu'en 83 (...) excusez moi, ça fait quatre ans que je suis le dossier, je suis sûre », dit-elle au directeur du centre de transfusion sanguine de Toulouse lors d'une émission de télévision[88].

Mais l'enquête journalistique nécessite des collaborations entre des journalistes et leurs sources. La crédibilité des reportages de presse - les journalistes ne peuvent constituer, sans perdre de leur crédibilité, n'importe quoi en « événement » (première partie) - passe par la mobilisation de différents types de légitimités externes au champ journalistique : celles des victimes mais aussi celles d'acteurs judiciaires, administratifs, politiques, et, surtout en ce cas, de scientifiques. Ils peuvent, dans certains cas, leur fournir des « preuves » - des documents de l'époque contenus ou non dans le dossier d'instruction - ou accepter des déclarations publiques ou privées souvent à charge pour des protagonistes. Ainsi, le fait de convoquer quelques médecins transfuseurs ou spécialistes du sida , surtout s'ils ont un capital médiatique et/ou un capital scientifique élevé, est une des conditions nécessaires à l'imposition d'une instruction médiatique. « On avait la pertinence (...) des témoignages en l'occurrence ici de scientifiques qui étaient plus crédibles que nous (...) Dans l'esprit des gens, Montagnier qui dit ça, quand même ça doit être quelque chose de sérieux. En revanche si c'est M. [nom du journaliste interrogé] qui reprend les propos de Montagnier, on dit : il a peut-être déformé ses propos (...) C'est un journaliste qui prend ses désirs pour des

---

[87] Extrait d'un entretien accordé à Nathalie Pinard et Edith Rémond, *Le guide du reporter dans le monde judiciaire*, *op. cit.*, pp. 83-85.

[88] Extrait de l'émission de débats « Ciel Mon Mardi », diffusée en deuxième partie de soirée sur *TF1* le 21 mai 1991.

réalités »[89], explique un grand reporter d'une chaîne de télévision. Cette condition a été d'ailleurs, dans beaucoup de cas - surtout avant que le « scandale » n'émerge dans les médias ou à ses débuts - difficile à remplir tant de nombreux « témoins » ou « protagonistes » refusaient de parler publiquement. C'est la nécessité de répondre aux accusations publiques et aux sollicitations journalistiques répétées qui a obligé certains à répondre dans les médias.

On retrouve ces types de légitimité par exemple dans un reportage d'une édition de l'émission d'information « Le Droit de savoir », diffusée le 24 octobre 1991 sur *TF1* et réalisée par deux journalistes amis qui ont enquêté très tôt sur cette affaire. Après une interview de la mère d'un jeune hémophile contaminé par le virus du sida qui proteste contre « la loi du silence » dans cette affaire, suivie de celle d'un hémophile contaminé quelques minutes après, le document se compose de plusieurs extraits d'interviews de médecins qui tendent à des degrés divers à pointer des « responsables » ou des « responsabilités ». Le principal, le Pr Jacques Roux, responsable de la Direction générale de la santé en 1985, est un des inculpés qui se défend en indiquant qu'« il y a une responsabilité du gouvernement », d'autres sont des médecins de renom qui, au moins dans les propos sélectionnés, contribuent à l'instruction à charge. Il s'agit de médecins ayant occupé des postes prestigieux dans l'organisation transfusionnelle française comme le Pr Jacques Ruffié, auteur d'un rapport sur ce sujet en 1985 (« Cette enquête m'a valu d'être mis en minorité »), soit qui sont des spécialistes du sida comme le Pr Luc Montagnier (« J'avais déjà alerté les autorités sur le problème de la transfusion sanguine et des hémophiles ») ou le Pr Jacques Leibowitch (« L'histoire, les historiens, la justice peut-être en France, aura quelque chose à dire sur ce qu'il faut penser de...entre guillemets l'empoisonnement passif d'un certain nombre de sujets qui ont reçu du sang contaminé »).

A ces types de légitimité externe, s'ajoute celle des experts consacrés médiatiquement en l'occurrence le chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS), Michel Lucas, auteur d'un rapport sur « la contamination des hémophiles en 1985 » ou un conseiller d'Etat, auteur de deux ouvrages sur le sujet[90]. Ils sont utilisés comme des juges par délégation.

*Extraits de questions posées par Jean-Marie Cavada, présentateur de « La Marche du Siècle » (*FR3*, 20 novembre 1991), au chef de l'IGAS*

[Après avoir interrogé un clinicien spécialiste du sida, Willy Rozenbaum] « Dans ce que vient de dire M. Rozenbaum est-ce qu'il y a quelque chose, est-ce que confirmez l'ensemble de son point de vue, ou est-ce qu'il y a des choses que vous, vous ignoriez, ou n'êtes vous pas d'accord avec son avis ? »

---

[89] Entretien avec un grand reporter d'une chaîne de télévision, 1992.

[90] *La transmission administrative du sida, op. cit.* ; *Le Silence et la Douleur*. *Lettre à Mgr Lustiger*, Paris, Albin Michel, 1993.

> « En ce qui concerne M. Lucas, ce que vient dire M. Rozenbaum, pardonnez-moi j'ai l'air de faire vérifier vos propos, mais c'est vraiment pour que les gens qui nous regardent aient la certitude de l'accès public à ces informations et à leur disponibilité. Ce que vient dire M. Rozenbaum est-il pour vous une chose évidente ? »
>
> [Après avoir interrogé Michel Garretta] « Il n'y a pas de contre-indications dans ce que vous entendez, M. Lucas ? Vous êtes d'accord aussi dans la vérification des faits que vous avez effectué ? »
>
> « Je voudrais me retourner à nouveau vers M. Lucas, qui, encore une fois dans cette affaire, nous sert de bases de connaissances, puisqu'elles sont écrites, publiées, et entre les mains officielles et publiques même, puisque ce document est à la disposition des citoyens pourvu qu'ils s'adressent à l'administration. »

Des considérations d'« opinion »

La spécificité de ce type d'instruction médiatique est qu'il tend à favoriser l'imposition d'une logique d'« opinion » différente de la logique propre au champ judiciaire. Les enquêtes journalistiques s'opposent aux enquêtes judiciaires sous plusieurs rapports même si, en apparence au moins, les médias présentent le problème avec toutes les garanties : elles sont rarement contradictoires ou ne le sont souvent que de manière fictive car, surtout dans ce cas, elles tendent à privilégier plutôt l'accusation, c'est-à-dire les familles touchées par le drame, que la défense. Par exemple, les journalistes qui couvrent l'événement détiennent rarement, comme le magistrat instructeur, la totalité des pièces du dossier et ne jugent que sur une partie, quelques fragments, voire un document ou une simple déclaration. C'est surtout valable pour ceux qui ne connaissent pas l'« affaire » avant de la traiter et à qui on livre des documents. Le travail journalistique introduit et favorise des considérations morales là où les magistrats ou les avocats sont davantage dans une logique d'application des textes. Ce décalage est exprimé aussi bien par des journalistes, par exemple dans un titre de journal montrant l'opposition entre « le droit et la morale » (*Journal du Dimanche*, 5 février 1995), que par cette femme magistrat qui distingue « la douleur et la procédure »[91]. C'est

[91] Entretien avec un magistrat, 1995.

particulièrement vrai pour les magistrats qui, parce qu'ils ont des pouvoirs exhorbitants (incarcération, perquisition, saisie de biens, etc.)[92], doivent observer des règles internes sous peine d'être sanctionnés dans leur travail (par un désaisissement par exemple) à la différence des journalistes. Ces considérations morales et d'« opinion » sont en partie des retraductions journalistiques de contraintes commerciales qui font que, comme on l'a vu, le « crime » a dans cette affaire meilleure presse que le « délit ». Tout se passe comme si la plupart des médias avaient en l'espèce la morale de leurs intérêts. Enfin, les enquêtes journalistiques se distinguent des instructions ordinaires en ce qu'elles se font bien souvent « en direct » ou quasiment, dans un temps court alors que le travail judiciaire demande davantage de temps et est *a priori* contraint par certaines règles de secret.

La logique d'« opinion » est particulièrement visible dans l'affaire du sang contaminé parce que les journalistes dans leur grande majorité expliquent à leurs publics ce qu'ils ont envie d'entendre, surtout dans la presse populaire et les médias de grande diffusion. Mais, à la différence d'autres événements (notamment plus directement politiques), l'« opinion » était quasiment conquise par avance. L'exemple de la mise en cause des trois anciens ministres au cours du premier procès correctionnel à l'été 1992 est révélateur. Celle-ci survient dans le contexte des « affaires politico-financières » comme on l'a vu, touche deux personnalités impliquées dans d'autres affaires - Laurent Fabius avait dû affronter l'« affaire Greenpeace » et Georgina Dufoix l'« affaire Habbache » - et elle est de fait assimilée à celles-ci. La comparution devant un tribunal de trois anciens

---

[92] Pierre Truche, « Le juge et la presse », *art. cit.*, p. 6.

ministres, dont un ancien Premier ministre, constituait, du fait de l'étendue du drame et de son caractère exceptionnel, un événement médiatique majeur. Il s'est déroulé dans une « effervescence » et une grande « tension »[93] - d'importantes forces de police avaient été mobilisées - qui transparaissent dans les commentaires. Ainsi, un reporter du service des informations générales d'une radio périphérique explique non sans exagération : « Pour le moment, c'est calme Stéphane [prénom du présentateur] mais il y a ici une tension, une électricité latente et diffuse, comme à la veille d'un orage ou d'une grande bataille. Chacun retient son souffle maintenant et on attend le début d'une audience qui mettra, cet après-midi, face à face, les ministres, les juges, les accusés et les victimes »[94]. Avant même qu'ils témoignent, les commentateurs politiques ou les présentateurs traduisent l'« opinion » en demandant des coupables politiques qui constituent des cibles faciles en raison à la fois du contexte et du drame.

> « Mais naturellement et c'est légitime, les Français considèrent que dans une affaire aussi grave, et qui a été traitée au plus haut niveau de l'Etat, les responsables ne seraient être les subalternes (...) les responsables sont les trois ministres et d'abord le premier d'entre eux. » *(Chronique de Philippe Alexandre,* RTL*, 24 juillet 1992, 7 h 45)*
>
> « L'opinion dans une affaire qui la touche plus douloureusement ne paraît plus prête à accepter cette impunité du pouvoir politique. » *(Journaliste politique,* RMC*, 24 juillet 1992, 7 h 40)*
>
> « Les politiques témoignent : ils seront jugés par le plus large jury populaire qui soit, l'opinion publique. L'opinion publique est souvent injuste, partiale mais son sentiment est incontournable. » *(Présentateur du journal de 13 h,* RTL*, 24 juillet 1992)*

Ainsi, Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius, comme l'écrit un grand reporter généraliste, « on les attendait, comment le cacher, avec une certaine jubilation ». Dans des comptes rendus d'audience, les trois responsables politiques sont décrits comme n'ayant aucun « regret » et aucune « émotion »,

---

[93] Pour une description, cf. notamment *Libération*, 25 juillet 1992.

[94] *Europe 1*, journal de 12 h 30, 24 juillet 1992.

comme des « professionnels du silence », suscitant « les sifflets et les murmures » de la salle représentant des « victimes qui se comptent par centaines ».

> « Cet après-midi, l'audience aura donc le mérite de les [les trois anciens ministres et leurs conseillers mis en cause] faire sortir pour la première fois du silence et des explications aussi évasives qu'embarassées, dans lesquelles ils se sont cantonnés jusque-là. *Mais pour attendue qu'elle soit*[95], par les victimes et les avocats, ceux-ci doutent fort qu'elle suffise à lever ou préciser les soupçons. Parce que les ministres et leurs conseillers auront tout le temps de préparer et d'accorder leur discours, et parce que, même à la barre d'un tribunal, *un politique doit savoir rester un professionnel du silence*. » *(*France Soir*, 24 juillet 1992)*
>
> « Hier, les politiques sont venus à la barre. Ils ont parlé sans haine et - peut-être - sans crainte dans une enceinte où *on les attendait, comment le cacher avec une certaine jubilation*. Ce n'est pas tous les jours qu'un magistrat ou un avocat a l'occasion de réaliser le rêve de tout contribuable : asticoter un ministre ou le mettre en face de lui-même. » *(*Le Progrès*, 25 juillet 1992)*
>
> « On se doutait qu'ils ne diraient pas grand chose. Mais après tous les témoignages entendus, les accusations répétées depuis le début du procès du sang contaminé et qui ne laissent aucun doute sur le fait que les pouvoirs publics avaient été prévenus du danger, on pouvait attendre sinon un remords, du moins un regret. En tous cas, une émotion. Ils n'en a rien été (...) Journée lamentable où les responsables ne se sont pas une seule fois posé la question de leur culpabilité malgré les murmures et les sifflets au cours de l'audience, et la manifestation des contaminés autour du Palais de justice. Les politiques sont passés, le procès peut continuer. » *(*Le Quotidien de Paris*, 25 juillet 1992)*
>
> « Lamentable ce procès. Celui de l'incompétence, de la médiocrité et de la lâcheté. Un procès de boutiqiuers alors que les victimes se comptent par centaines et que leur liste n'est pas close. Un procès où s'est étalée au grand jour la connivence entre la justice, la politique et la haute administration dans une opération de camouflage ou aucun détail n'est gratuit. Comme celui qui consiste à convoquer le même jour six témoins capitaux, dont trois ministres qui n'avaient jamais été entendus, un vendredi 24 juillet, veille de l'ouverture des Jeux Olympiques, ce qui était de nature à détourner l'attention de l'opinion. » *(*Paris Match*, 30 juillet 1992)*

Cette stigmatisation des responsables politiques va se répéter à d'autres moments de cette affaire quand, par exemple, deux ans plus tard (septembre 1994) ils sont mis en examen ou s'apprêtent à l'être. Les titres d'un quotidien populaire (« Dufoix sur le gril », « Dufoix, première à tomber », « Hervé en première ligne », « Hervé, 7 heures sur le gril »), comme ceux d'un quotidien et d'un newsmagazine de la presse de « qualité » (« Sang contaminé. Tous complices »[96],

---

[95] Les passages en italiques sont soulignés par nous.

[96] *Le Point*, 24 septembre 1994.

« Les trois ex-ministres pourront-ils encore plaider l'ignorance ? »[97]) font apparaître cette culpabilité comme certaine.

Bien évidemment, la logique d'« opinion » n'est pas le fait des seuls journalistes comme le fait apparaître la mobilisation des membres de l'association de lutte contre le sida Act-Up, qui prennent l'« opinion publique » à témoin par l'intermédiaire des caméras de télévision et des médias pour dire en substance « les politiques n'ont pas fait ce qu'il fallait ou ne font pas ce qu'il faut ». En accusant des personnalités politiques nationales (un ancien Premier ministre et des ex-ministres dans l'« affaire du sang », le maire de Paris, le Premier ministre, le ministre de la Santé par exemple dans d'autre cas) ou les plus hautes autorités de l'Etat, c'est-à-dire celles dont dépendent en partie l'ordre du jour médiatique, les dirigeants d'Act Up savent qu'il y a une forte probabilité que leur propos soient repris par des journalistes. La logique d'« opinion » est en fait une logique politique. Les prises de position publiques de l'association répondent probablement moins à des convictions de certains de ses membres sur l'affaire qu'à une volonté d'avoir un impact politico-médiatique : « Même s'il était prouvé que Laurent Fabius n'est pas responsable, je continuerais à penser que nous avions raison stratégiquement de l'attaquer : nous avions à prouver quelque chose en termes politiques », explique par exemple Didier Lestrade, un des fondateurs d'Act Up[98]. Les prises de position de l'association étaient en phase avec la *doxa* médiatique dominante, particulièrement dans les périodes des procès, qui consistait à réclamer une requalification juridique, l'« empoisonnement », pour

---

[97] *InfoMatin*, 22 sept 94

[98] Propos cités par Frédéric Martel, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968, op. cit.*, p. 342.

que des responsables politiques et médicaux soient jugés aux assises et non pas en correctionnel.

Les médias sont un relais et un amplificateur des réactions forcément indignées des hémophiles et de leurs entourages, compte tenu du drame qui les touche. Dans sa chronique au *Journal du Dimanche*[99], Edmond-Luc Henry, un de leurs représentants les plus médiatisés, juge très sévèrement Edmond Hervé (« un petit homme sans talent et sans sentiment, il ne parle pas, il hurle »), Georgina Dufoix (qui « ne se départit pas de sa morgue. Elle avait annoncé des révélations, des explications pertinentes, mais sont discours sera encore plus pauvre et plus débile que celui de M. Hervé ») et Laurent Fabius (« Laurent Fabius, d'une voix calme et posée, nous confie n'avoir jamais été averti de la situation. 'J'étais le pionnier de la croisière antisida, Monsieur le président. Euh...je voulais dire croisade.' Cette triste audience m'a rappelé une pièce de Ionesco où un personnage arrive sur le devant de la scène et déclare : 'Je suis venu car...je n'ai rien à vous dire...' »). Ce climat n'est pas seulement hostile pour les trois anciens ministres mais aussi pour les médecins mis en accusation. On le voit bien lors du premier procès ou à l'occasion le retour du principal condamné en France. La logique d'« opinion » s'exprime de manière exacerbée dans les menaces proclamées à chaud par une mère, dont le fils hémophile est contaminé par le VIH (« Garretta peut se faire du mauvais sang. Quand il sortira, les victimes seront là pour l'attendre », dit l'une d'entre elles[100]) ou par des personnalités connues.

> RTL, *journal de 13 h, 27 juin 1992 : l'invité et rédacteur en chef est l'acteur Jacques François*

---

[99] *Le Journal du Dimanche*, 25 juillet 1992.

[100] *Le Parisien*, 8 février 1995.

- *Présentateur* : « Jacques François, vous êtes indigné, je le sais, le mot est faible d'ailleurs.

- *Jacques François* : Oui, très. Je ne suis pas indigné, je suis complètement révolté. J'ai horriblement honte d'avoir un passeport français (...) Moi, je sais que personnellement si mon fils par exemple était une des victimes de cette gabegie, j'attendrais...je n'irais pas, je pense que les petits médecins qui ont évidemment des grandes responsabilités mais la responsabilité majeure, c'est Laurent Fabius, Georgina Dufoix, et ces gens-là et je n'hésiterais pas une seconde à aller les attendre avec un flingue pour avoir leur peau. »

Le verdict des sondages

La logique de l'« opinion publique » trouve plus encore son expression dans les sondages pour demander aux « Français » de se prononcer sur le « scandale du sang contaminé ». Cette pratique revient à instaurer une forme moderne de justice populaire à grande échelle consistant à soumettre aux voix une affaire que la quasi-totalité des personnes interrogées ne connaissent probablement que par les médias. Ainsi, de nombreux sondages, qui ont porté plus largement sur les « affaires » qui ont émergé dans les années 80 et 90, demandent à l'« opinion » de se prononcer sur les faits, le jugement d'un tribunal[101], la décision d'un magistrat instructeur, etc.

Par exemple, durant l'année 1994, trois sondages de ce type ont été publiés dans les médias omnibus nationaux[102]. *La Croix* livre une enquête CSA, dans son édition du 26 avril 1994, où il est demandé aux personnes interrogées de se prononcer notamment sur la nécessité de juger ou pas Paul Touvier cinquante ans après les faits. Un sondage BVA, portant sur l'impact dans l'« opinion » de l'« affaire Longuet »[103], paru dans *Le Nouvel Observateur* (6 octobre 1994) demande si le ministre de la Justice de l'époque Pierre Méhaignerie a eu « raison de décider de l'ouverture d'une enquête préliminaire sur le financement de la villa de Gérard Longuet », ministre du même gouvernement. Une autre enquête, réalisée par Louis Harris pour *VSD* (20 octobre 1994), sur « les Français et la corruption » demande si « l'incarcération d'Alain Carignon » est « justifiée ».

---

[101] Pour un exemple, voir le journal bimestriel *Faits Divers* qui a publié dans son premier numéro (janvier-février 1995) un sondage CSA où figurait la question suivante : « Le jardinier Omar Raddad, défendu par Me Vergès, a été condamné pour le meurtre de sa patronne. Il continue à protester de son innocence. Personnellement, quel est votre sentiment dans cette affaire ? Les réponses proposées étaient : « ne se prononcent pas », « Vous pensez qu'Omar Raddad est coupable et que la justice a bien fait son travail » ou « Vous pensez qu'il s'agit d'une erreur judiciaire et qu'il faudrait rejuger Omar Raddad ». Le taux de personnes qui ne se prononcent pas était de 43%.

[102] Ce recensement a été réalisé à partir du dépouillement des numéros de 1994 de la revue *Le Sondoscope* qui publie mensuellement une liste des sondages.

[103] *Le Sondoscope*, novembre 1994.

Si, pour l'affaire du sang contaminé, aucun média n'a jusqu'à présent réalisé une opération comparable à celle de *Paris Match* - qui avait, durant le procès concernant le viol de « la petite Céline »[104], mis en place un service minitel pour demander l'« avis des Français » -, plusieurs enquêtes d'opinion[105] ont été commandées surtout par la presse médicale (ou spécialisée) qui en est une grande consommatrice[106]. Même si leur poids médiatique est faible, ces sondages ne sont pas, pour la plupart, restés confinés dans la presse médicale et spécialisée mais ont été repris dans des médias omnibus nationaux.

Les dates, les questions et les commentaires de ces enquêtes donnent à voir des usages journalistiques de l'« opinion publique » en instaurant un tribunal populaire fictif chargé de juger l'affaire. Il est significatif que les quatre sondages, portant directement sur le sujet, ont souvent un rapport avec son volet judiciaire[107]. Ils ont été publiés quelques semaines (*Le Quotidien du Médecin*, 22 avril 1992), quelques jours avant l'ouverture du premier procès en correctionnel (*Impact Médecin*, 19 juin 1992) ou pendant son déroulement (*Le Panorama du Médecin*, 6 juillet 1992). Le magazine spécialisé *Prévention Santé* a lui demandé

---

[104] Les lecteurs de l'hebdomadaire étaient invités à se prononcer sur la question « Croyez-vous à la culpabilité de Roman [nom du principal accusé] ? Oui ou non » comme le rapporte *Le Canard Enchaîné* (2 décembre 1992). A propos du travail journalistique sur cette affaire, on peut renvoyer au travail de Dominique Vernier, chroniqueur judiciaire à l'*Agence France Presse*, réalisé pour le CFJ. L'auteur l'avait présenté à un séminaire organisé par la revue *Esprit* et l'Institut des hautes études sur la justice intitulé « Justice et médias » (19 décembre 1993).

[105] Nous n'évoquons que les sondages portant en partie ou totalement sur l'« affaire » et non sur son éventuel impact notamment dans le rapport aux médecins par exemple (cf. *Le Nouvel Observateur*, 9 janvier 1992 ; *Top Santé*, décembre 1991).

[106] Par exemple, le groupe *Quotidien du médecin* arrive en sixième position dans les supports de presse ayant publié au moins dix sondages d'opinion en 1995 selon la revue *Le sondoscope* (février 1996) avec un total de 27 derrière le groupe *Figaro* (91), *L'Express* (52), *Le Journal du Dimanche* (42), *Le Parisien-Aujourd'hui* (35) et *Le Monde* (34).

[107] On peut signaler aussi un sondage d'une autre nature réalisé auprès d'un « échantillon de 200 médecins généralistes représentatifs » leur demandant un avis sur la décision du Conseil

l'avis « des Français »[108] après le jugement du tribunal correctionnel à l'issue du premier procès (novembre 1992). Dans les sondages publiés quelques semaines avant (22 avril 1992) et en plein procès (6 juillet 1992), il est demandé aux personnes interrogées[109] d'estimer si, dans le premier cas, les « responsables de l'affaire du sang contaminé » sont « les pouvoirs publics » ou « les centres de transfusion », et, dans le second cas, si « le drame est avant tout de la responsabilité » de deux anciens ministres (Georgina Dufoix et Edmond Hervé) ou des quatre médecins inculpés. De la même manière, une question porte, dans l'enquête intervenant après le jugement du tribunal correctionnel (novembre 1992), sur les responsabilités individuelles « directes » ou « indirectes » des trois anciens ministres, entendus lors du procès (Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius), et des médecins condamnés. Cette recherche des responsables à travers l'« opinion publique » est aussi inscrite dans les questions, du même sondage, portant sur les réactions des « Français » au jugement issu du premier procès en correctionnel, et sur la nécessité ou non de poursuivre en justice les responsables politiques. C'est également dans la même logique que les sondeurs demandent aux enquêtés si « les responsables » ont agi par « ignorance », « indifférence » ou par « corruption » (*Impact Médecin*, 19 juin 1992) ou bien si,

---

régional d'Ile-de-France de l'Ordre des médecins qui radiait Michel Garretta (*Impact Médecin*, 17 novembre 1992).

[108] L'enquête publiée par *Le Quotidien du Médecin* portait sur un échantillon de 984 personnes représentatives de la population française âgées de 18 ans et plus, celle d'*Impact Médecin* sur un échantillon de 800 personnes âgés de 15 ans et plus mais aussi sur un autre de 350 médecins. Enfin, le sondage du *Panorama du Médecin* a été effectué à partir d'un échantillon de 1050 personnes représentatives de la population française âgés de 15 ans et plus et celui de *Prévention Santé* sur un échantillon de 941 personnes de 18 ans et plus.

[109] Ces sondages portent également sur d'autres questions comme la réforme du système transfusionnel français, sur « la confiance aux médecins pour décider du caractère nécessaire d'une transfusion » (*Le Quotidien du Médecin*, 22 avril 1992), sur les risques de la transfusion selon les médecins, sur le fait de savoir si « un tel scandale peut se reproduire » (*Impact Médecin*, 19 juin 1992), etc.

à l'époque des faits, un autre gouvernement que celui de Laurent Fabius aurait pris « plus », « moins » ou « ni plus ni moins » rapidement les décisions nécessaires en matière de santé publique (*Profession Politique*, 23 novembre 1992).

La constitution d'un « tribunal de l'opinion publique » virtuel, coproduit par les journalistes et les sondeurs, participe d'un processus circulaire où en même temps les journalistes « font l'opinion » et l'« opinion pèse sur les journalistes »[110]. Les médias tendent à faire l'opinion dans l'« affaire du sang contaminé » au sens où ils participent à la constitution d'une interprétation dominante des faits, et donc prédéterminent l'« opinion » des personnes interrogées. Mais, en même temps, ils tendent, de manière variable selon les supports, à dire à l'« opinion » ce qu'elle a envie d'entendre comme on l'a vu, d'autant plus dans une conjoncture caractérisée par la mise en cause du pouvoir socialiste et plus largement de « la classe politique ». Cet aller-retour permet de comprendre au moins en partie les résultats de ces sondages. Ainsi, il n'est pas surprenant que l'*Agence France Presse*[111] note, dans une reprise d'une enquête d'opinion publiée par *Prévention Santé* en novembre 1992, qu'« une écrasante majorité (85%) des Français se déclarent mécontents ou très mécontents du jugement rendu dans l'« affaire du sang contaminé », et plus des trois quarts d'entre eux estiment que Laurent Fabius (76%), Georgina Dufoix (80%) et Edmond Hervé (78%) devraient comparaître en justice.

---

[110] Patrick Champagne avec Dominique Marchetti, « L'information médicale sous contrainte », *Actes de la recherche en sciences sociales, art. cit.*, pp. 54-55.

[111] *AFP*, 9 novembre 1992.

Cette circularité est encore plus frappante quand les médias publient un sondage sur les journalistes dans lequel il s'agit notamment de demander aux « Français » si ceux-ci ont « bien travaillé ». On peut ainsi l'observer, toujours à propos de l'affaire du sang contaminé, au travers d'une question du sondage annuel *La Croix-Télérama* sur la « crédibilité des journalistes »[112]. Les enquêteurs de la SOFRES ont demandé aux sondés si « les médias ont fait leur travail » en « mettant en cause » les « responsables politiques de l'époque » ou si, au contraire, ils « les ont traités comme des accusés sans prendre les précautions nécessaires ». Avec 57% des personnes interrogées qui choisissent la première réponse suggérée, le rédacteur de l'article peut expliquer que « sur ce point, les médias ont bien fait leur travail. C'est en tous cas ce que pense la majorité des Français ». Compte tenu des versions médiatiques dominantes sur cette « affaire », particulièrement à l'égard des « responsables politiques », les réponses sont non seulement logiques mais surtout permettent aux commanditaires de se féliciter, probablement en toute méconnaissance de cause, du « travail des médias ». Le sondage, avec toutes les apparences de scientificité, ne constitue en fait dans ce cas-là qu'un instrument d'« auto-validation du discours médiatique »[113]. Là où les commentaires tendent à faire croire que les enquêtés ont répondu effectivement à cette question, ces derniers livrent entre autres ce qu'en ont dit les médias qu'ils ont l'habitude de lire, d'entendre ou d'écouter (ou ce qu'on leur a répété) du fait qu'ils ne sont pas sensés lire, écouter ou regarder

---

[112] Cette question du sondage SOFRES a paru notamment dans *La Croix* (20 janvier 1993).

[113] Patrick Champagne, « La construction médiatique des 'malaises sociaux' », *art. cit.*, pp. 68-70.

tous les médias comme le présupposent d'une certaine manière les enquêteurs[114]. Les sondés livrent aussi, ce qui est lié, des réponses politiques puisque l'article précise sans autre commentaire que « les sympathisants socialistes constituent la seule catégorie politique à critiquer majoritairement les journalistes ». Il n'est en effet pas nouveau que les sondages sur les scandales font souvent état d'une corrélation entre « les perceptions des affaires et les opinions partisanes »[115].

Des porte-parole de l'« opinion publique »

Cette quasi-invention de l'« opinion publique » constitue une arme symbolique pour justifier la logique du procès à l'égard des différents pouvoirs mis en cause. Mais l'introduction de cette logique par la majorité des médias repose probablement moins sur le verdict des sondages que sur l'idée que les journalistes se font de ce que pense l'« opinion » dont ils prétendent être les porte-parole. Si cette logique d'« opinion » a été aussi forte et aussi rapidement mise en oeuvre dans les médias, c'est certainement parce que les journalistes étaient sûrs d'être approuvés par les « Français ». Contrairement à des événements controversés, où les résultats des sondages sont attendus pour savoir par exemple si tel mouvement « a le soutien de l'opinion », les jeux étaient déjà faits très rapidement dans l'esprit des journalistes, qui suivaient le dossier, et des commentateurs, comme l'a montré la rapidité avec laquelle s'est imposé le mot « scandale » avant même que

---

[114] Le sondage annuel sur la crédibilité des journalistes réalisé pour *Télérama* et *La Croix* comporte des questions à propos d'événements que « les Français » ne connaissent qu'au travers des médias. Par exemple, la SOFRES avait posé pour le sondage paru en janvier 1996 une question, « A propos des événements suivants, vous pensez que les médias ont plutôt bien rendu compte, plutôt mal rendu compte des... », à propos des attentats terroristes, des grèves du service public, des essais nucléaires, etc. Une autre question qui s'en rapproche est également posée : Les choses se sont-elles vraiment ou à peu près passées comme le racontent la télévision, la radio, la presse ? ».

la justice ait tranchée[116]. Ils n'avaient d'ailleurs pas attendu la publication de sondages et les réactions de lecteurs, d'auditeurs ou de télespectateurs pour décréter ce qu'en pensait l'« opinion ». Ainsi, on pourrait remplacer, dans de nombreux commentaires, « les Français » ou l'« opinion publique » par « je » ou « nous ». Pour paraphraser Nietzsche[117], on pourrait dire que, de la même manière que le prêtre appelle « dieu sa propre volonté », le journaliste appelle « opinion publique ou grand public sa propre volonté ». « Depuis la 'campagne de presse virulente' dénoncée par les pouvoirs publics, plusieurs hémophiles se sont joints à Jean-Péron Garvanoff qui, le premier, avait porté plainte au pénal. Le ministère de la Santé et les responsables médicaux ont eu beau prétexter d'abord les 'incertitudes de l'époque' puis 'la responsabilité collective', la majorité des journalistes et le grand public ne s'y sont pas trompés qui ont manifesté leur stupéfaction et leur indignation », est-il écrit dans *L'Evénement du Jeudi*, daté du 24 au 30 octobre 1991. De la même manière, des expressions semblables sont récurrentes : un « scandale qui a ému les Français » ou « cette affaire qui est sur toutes les lèvres et dans toutes les consciences »[118]. « Rarement en tous cas en France polémique aura si vite pris une telle ampleur et suscité une telle émotion dans l'opinion », affirme un présentateur d'une radio périphérique[119].

On voit bien comment les journalistes font parler l'« opinion publique » dans le commentaire de sondages qui ne porte qu'indirectement sur cette « affaire ». Il n'est là encore pas surprenant que lorsque trois grands médias populaires, *Le Parisien*, *TF1* et *RTL*,

---

[115] Alain Garrigou, « Le *boss*, la machine et le scandale. La chute de la maison Médecin », *Politix*, *art. cit.*, p. 18.

[116] Dominique Marchetti, « La genèse médiatique du 'scandale du sang contaminé' », in Conseil national du sida, *Ethique, Sida et Société. Rapport d'activité du Conseil national du sida 1989-1994*, *op. cit.*, pp. 386-387.

[117] Citation extraite du livre de Pierre Bourdieu, *Choses dites*, *op. cit.*, p. 192.

[118] Guillaume Durand, « Les absents ont toujours torts » (*La Cinq*), 28 octobre 1992.

[119] *Europe 1*, 29 octobre 1991, 7 h 25.

commandent en 1991[120] un sondage à l'Institut CSA, le résultat fait apparaître que « le scandale des transfusés contaminés par le virus du sida » constitue « l'événement qui a le plus marqué les Français ». Les enquêtés avaient en grande partie restituer la hiérarchie d'événements traités et imposés aussi différents que le record du monde du saut en longueur, le chômage et la guerre du Golfe. Le commentaire journalistique de cette enquête d'opinion est assez significatif de cette position de porte-parole, prêtant à l'« opinion publique » des interprétations : « Les Français n'oublieront pas. Quand a explosé le scandale des transfusions sanguines, quand ils ont découvert l'ampleur de la bavure, quand ils ont compris qu'ils étaient concernés et qu'une simple aiguille avait répandu un danger de mort, les Français ont perdu d'un seul coup leur certitude : la médecine n'était donc pas infaillible ». Un sondage similaire pour les mêmes médias en 1992 donne les mêmes résultats[121]. Pour le commenter, le quotidien fit appel au « jugement du saltimbanque et du sociologue », c'est-à-dire respectivement Jean Roucas et Dominique Wolton, ceux-ci tirant la même conclusion ou presque : « les choix des Français » sont « raisonnables » et « intelligents ».

Mais les journalistes n'inventent pas de toute pièce ce qu'ils pensent être l'« opinion ». Outre les sondages, ils semblent juger largement en fonction des réactions de leurs entourages, à commencer par leurs collègues de travail, mais aussi de courriers qu'ils reçoivent, émanant de donneurs, d'hémophiles, de transfusés ou de lecteurs qui ne sont pas concernés au premier chef : « Contrastant avec les déclarations à l'emporte-pièce de ceux qui s'instituent leurs représentants, de nombreuses lettres de bénévoles envoyées à l'*Evénement* témoignent de leur émotion », explique dans son ouvrage Anne-Marie Casteret[122]. Comme des journalistes de la presse écrite, leurs homologues de la radio ont eu des appels téléphoniques qui sont aussi pour eux des indicateurs de l'« opinion »[123].

Le basculement médiatique

---

[120] *Le Parisien*, 19 décembre 1991.

[121] *Le Parisien*, 17 décembre 1992.

[122] Anne-Marie Casteret, *L'Affaire du sang*, *op. cit.*, p. 250.

[123] Les retranscriptions d'émissions, telles que « Les auditeurs ont la parole » sur *RTL*, que nous avons consultées laissent à penser que ce sont souvent des personnes intéressées à des titres divers qui interviennent : des donneurs de sang, des hémophiles ou des transfusés.

Mais l'introduction de la logique d'« opinion » qui pèse sur l'économie du système judiciaire dans cette affaire doit être nuancée parce qu'elle tend à provoquer des résistances bien évidemment dans le champ judiciaire mais aussi dans le champ journalistique. Elles prennent la forme de la critique du fonctionnement de « la justice » mais pour des raisons inverses à celles indiquées précédemment. Pendant longtemps, hormis pour les avocats de la défense et les protagonistes condamnés et/ou inculpés, la critique est restée relativement privée, c'est-à-dire qu'elle se manifestait seulement dans les conversations entre quelques journalistes, avocats et magistrats. Quand on évoque les considérations d'« opinion », c'est avant tout pour critiquer la manière dont la plupart des médias, surtout audiovisuels, ont traité du premier procès (été 1992) - notamment la tension qui y régnait -, de la première instruction mais aussi de l'intense médiatisation du retour de Boston de Michel Garretta (novembre 1992) pour purger sa peine. Cette médiatisation amène, au-delà des protagonistes et des avocats des parties civiles, des journalistes, mais aussi des magistrats, à s'inquiéter de la tournure prise par cette affaire. C'est surtout l'importance accordée, par la plupart des journalistes, aux parties civiles et aux avocats demandant la requalification des faits pour « empoisonnement » qui les choque. Le verdict du second procès, qui s'est déroulé dans un climat décrit souvent comme plus « serein » que le premier, apparaissait plus ou moins comme l'épilogue judiciaire logique de cette affaire. En dépit des insatisfactions que pouvaient parfois leur donner les verdicts, tout particulièrement le choix des personnes inculpées et condamnées, de nombreuses parties civiles et des journalistes pensaient que le volet judiciaire devait être clos ou déboucher sur une

autre procédure qui élargirait le champ des personnes impliquées (médecins prescripteurs, conseillers de ministres, ministres, etc.).

Mais cette critique des considérations d'« opinion » dans le débat judiciaire - qui a été soulignée dans plusieurs affaires, notamment dans les années 90[124] - n'a eu un retentissement dans les médias omnibus nationaux qu'à partir du moment où elle porte non plus sur le traitement journalistique mais sur la mise en cause des autorités judiciaires, y compris au sein du champ lui-même. Ce basculement médiatique se produit progressivement à la suite de plusieurs décisions : la mise en examen en juillet 1994 de Michel Garretta - et ensuite de Jean-Pierre Allain déjà condamné lui aussi en correctionnel - pour « empoisonnement », celle des trois anciens ministres en septembre 1994 par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République (CJR) pour « complicité d'empoisonnement » ou encore le rejet par une chambre correctionnelle de la demande de mise en liberté conditionnelle de Michel Garretta en février 1995. Les prises de position sur ces différents événements traduisent les oppositions qui traversent le groupe des journalistes qui couvrent l'affaire, les parties civiles, les protagonistes et leurs conseils. Elles permettent de comprendre que les journalistes, s'ils contribuent pour certains d'entre eux comme on l'a vu à introduire une logique d'« opinion » contraire aux lois internes du champ judiciaire, tendent à l'inverse et, dans une autre période, à partir de juillet 1994, à être majoritairement en position de défenseurs des règles du droit contre les considérations d'« opinion ». Avec de nombreuses parties civiles, les protagonistes et leurs conseils, ils s'opposent au

---

[124] Cf. par exemple un article du chroniqueur judiciaire du *Monde*, Maurice Peyrot (« La justice sous la pression de l'opinion publique », *Le Monde*, 1er février 1996) sur la condamnation, en janvier 1996, à douze ans de réclusion criminelle de deux vigiles impliqués dans la mort d'un jeune homme de de dix-neuf ans dans un supermarché de la région parisienne.

fonctionnement du système judiciaire, cette fois-ci accusé de céder à la pression de l'« opinion publique ». Ces prises de position critiques peuvent apparaître paradoxales puisque les médias tendent à dénoncer ce qu'ils ont contribué à produire et qu'elles sont en contradiction avec celles qui étaient majoritairement formulées jusque-là, qui revenaient à dire en substance que la justice n'était pas allée assez loin dans l'incrimination et en ce qui concerne le nombre de personnes impliquées.

Le premier exemple du basculement médiatique est la décision de la Cour de cassation qui donne la possibilité d'une nouvelle qualification et ses suites logiques : les mises en examen pour « empoisonnement » dans le cadre d'une nouvelle instruction. Dans l'enjeu que constitue la qualification juridique des faits, les autorités judiciaires avaient jusqu'ici opté, comme cela a déjà été mentionné, en faveur du « délit » rejetant le « crime d'empoisonnement » réclamé par les parties civiles les plus médiatisées.

> Lors des deux premiers procès, le substitut Michèle Bernard-Requin, puis l'avocat général Christine Thin, avaient écarté la qualification criminelle d'« empoisonnement » parce qu'elle implique une « volonté de tuer ». Ce choix satisfaisait de nombreuses parties civiles, « entre un tiers et la moitié », explique un avocat[125]. A l'inverse, d'autres avec leurs conseils, s'appuyant sur les prises de position de professeurs de droit, considèrent que l'« empoisonnement » n'implique pas forcément la volonté de tuer mais suppose « l'administration volontaire d'un produit qu'on sait mortifère ». La jurisprudence tend à s'inverser quand Jean Perfetti, avocat général devant la chambre correctionnelle de la Cour de cassation, considère dans ses réquisitions en juin 1994 que les faits reprochés relèvent de l'« empoisonnement »[126]. Si la chambre criminelle ne le suit pas dans l'arrêt, son président déclare aux journalistes présents dans un commentaire du texte en dehors de l'audience : « Le fait qu'il y ait eu tromperie n'exclut pas qu'on puisse poursuivre et peut

---

[125] Extrait d'une interview de Me Michel Zaoui, défenseur d'un hémophile contaminé et opposé à la qualification criminelle d'empoisonnement, parue dans *L'Humanité* daté du 30 septembre 1994.

[126] Il s'était produit le même renversement dans l'élaboration du nouveau code pénal par le législateur, ce qui avait suscité des protestations d'un avocat qui fait autorité Me Henri Leclerc. Celui-ci, président de la Ligue des droits de l'homme, commentait ainsi le nouveau code pénal : « L'affaire du sang contaminé a posé le problème de l'incrimination spécifique de l'empoisonnement. Le législateur l'avait écartée au printemps 1991. Il la rétablira à l'automne sous la pression de l'opinion publique. C'est là une bien curieuse façon de mettre en place cette loi fondamentale que doit être le code pénal » (cité par *Le Monde*, 29 septembre 1994).

être condamner pour empoisonnement les mêmes personnes »[127]. Autrement dit, cet arrêt est jugé contradictoire par rapport aux positions adoptées jusque-là par les autorités judiciaires et permet donc l'ouverture d'une nouvelle instruction et ce n'est qu'à l'issue de celle-ci que la Cour de cassation tranchera.

L'éventualité d'une seconde mise en examen pour Michel Garretta puis Jean-Pierre Allain, cette fois-ci pour « empoisonnement », qui sera d'ailleurs effective à l'été 1994, déclenche un autre débat interne au champ juridique, qui va être médiatisé, portant sur le principe de l'« autorité de la chose jugée ». Ce basculement du registre judiciaire avec le passage du « délit » à un éventuel « empoisonnement », s'il est lié à des arguments juridiques, doit probablement beaucoup à l'importance de la médiatisation des parties civiles et de leurs conseils réclamant cette qualification depuis l'été 1991. Les prises de position se structurent autour de deux pôles dans ce débat sur l'« autorité de la chose jugée ». Pour les parties civiles et leurs conseils qui plaidaient la qualification criminelle d'empoisonnement, il ne s'agit pas de rejuger les mêmes personnes pour les mêmes faits dans la mesure où il ne s'agit pas des mêmes éléments d'infraction[128] et qu'en cas de cumul, c'est l'infraction la plus grave qui doit être retenue. Cette position est reprise dans le champ journalistique par des médias populaires comme *France Soir* qui, depuis le début de l'affaire soutient le combat de ces parties civiles, et quelques journalistes spécialisés (médicaux ou scientifiques le plus souvent) cependant plus prudents.

« Beaucoup n'avaient vu dans le dossier d'instruction comme dans le déroulement des audiences qu'une parodie de justice. Après plus de deux ans de procédure, 136 plaintes, un mort par semaine chez les hémophiles et dix chez les transfusés, il était peut-être temps... » *(*France Soir*, 29 juillet 1994)*

---

[127] Extrait d'un reportage diffusé dans le journal de 20 h de *TF1* le 22 juin 1994.

[128] « Ce ne sont pas les mêmes faits, dans le sens où il ne s'agit pas des mêmes éléments d'infraction. Rechercher s'il existe des éléments constitutifs d'empoisonnement ce n'est pas la même chose que rechercher des éléments de fraude », explique président de l'Association française des magistrats instructeurs dans *Libération* daté du 30 juillet 1994.

> « Il ne s'agit nullement de condamner deux fois le docteur Garretta pour les mêmes faits : la tromperie et l'empoisonnement ne correspondent pas aux mêmes faits juridiques. Avoir distribué des produits frelatés est une chose ; avoir délibérément provoqué la mort d'un certain nombre de patients en est une autre (...) Il n'y a donc pas d'acharnement judiciaire contre le docteur Garretta. Il s'agit de déterminer si, outre le délit de tromperie, il s'est rendu coupable du crime d'empoisonnement. Et, bien sûr, sa mise en examen ne préjuge pas de l'issue *(Journaliste scientifique*, Le Nouvel Observateur, *4 août 1994)*

Mais cette position paraît minoritaire. La plupart des médias donnent certes à l'image des chroniqueurs judiciaires de l'*Agence France Presse*, du *Monde* ou des chaînes de télévision, les arguments développés par chaque pôle du champ judiciaire divisé sur le sujet, titrant sur « la bataille de juristes » (*Le Parisien*, 30 juillet 1994) ou « la controverse juridique » (*Le Figaro*, 30 juillet 1994). Mais ils tendent aussi à marquer leur étonnement, voire leur désapprobation, par rapport à ces nouvelles mises en examen en invoquant les arguments de nombreux magistrats et avocats qui estiment, à travers des prises de position dans les médias omnibus nationaux, que la justice doit respecter le principe de l'« autorité de la chose jugée ». Certains le disent en privé ou entre les lignes, notamment une grande partie des chroniqueurs judiciaires, d'autres dans leurs articles qu'il s'agisse d'une journaliste généraliste, qui suit cette affaire, d'une journaliste médicale d'un hebdomadaire qui tend à voir dans ces contaminations une responsabilité collective, ou d'un éditorialiste d'un quotidien classé à gauche. Ce pôle se compose essentiellement de chroniqueurs judiciaires, de journalistes médicaux qui, depuis le début de l'affaire, estiment que les responsabilités ne s'arrêtent pas aux quatre condamnés, et enfin, plus généralement, de la quasi-totalité des journalistes de la presse dite « de qualité » qui commentent ce nouvel épisode.

> « Nombre de juristes assurent que la qualification pour empoisonnement ne tient pas concernant Michel Garretta, dans la mesure où elle repose sur l'intention de tuer. Difficile d'admettre, en effet, quels que soient les errements choquants du docteur Garretta, qu'il ait été animé par un désir sadique de tuer les hémophiles. Simplement, l'affaire a depuis

lontemps quitté le terrain du rationnel pour rejoindre celui du passionnel. » *(Journaliste généraliste,* Le Point*, 30 juillet 1994)*

« Aux yeux de certains observateurs informés, l'affaire du sang risque de devenir, pour les générations futures de juristes, un cas d'école des erreurs à ne pas commettre. » *(Journaliste médicale,* VSD*, 4 août 1994)*

« Les hémophiles restent convaincus que les sanctions n'ont pas été à la mesure de leur drame ; et ils ont raison. Mais la fin ne justifie pas tous les moyens. Quels que soient la faute et les silences coupables du Dr Allain, une mise en examen pour empoisonnement est un non-sens. Juridiquement, elle bafoue l'autorité de la chose jugée (...) Moralement, elle est inacceptable, car elle supposerait de la part des médecins l'intention de tuer. » *(Editorialiste,* InfoMatin*, 8 août 1994)*

A travers leurs reportages, il expriment ce que semblent à leurs yeux penser majoritairement de nombreux juristes qui réagissent à ces nouvelles mises en examen. Les chroniqueurs judiciaires très informés des activités du Palais de justice de Paris traduisent dans leurs articles les protestations à l'égard de cette nouvelle mise en examen. C'est ainsi que l'Ordre des avocats[129] explique dans un communiqué que « quels que soient le respect et la compassion qu'impose à chacun la douleur des victimes, on est en droit d'attendre de la justice qu'elle ne cède pas à la pression de l'opinion » car « seul le droit doit guider son action ». Dans la même logique, le bâtonnier de l'Ordre écrit un point de vue dans *Le Monde*[130] pour expliquer qu'« on ne peut juger légitimement ses concitoyens que si l'on sait raison garder à l'abri des tentations démagogiques et des compromissions partisanes ». Me Jean-Yves Leborgne, avocat au barreau de Paris et membre du conseil de l'Ordre, intervient lui aussi dans plusieurs médias audiovisuels, notamment dans les journaux télévisés de *France 2* et *TF1*[131], pour demander le respect de « l'Etat de droit ». Même des responsables d'associations de magistrats (Syndicat national de ma magistrature, Union syndicale de la

---

[129] Dépêche de l'*Agence France Presse*, 28 juillet 1994, 17 h 42.

[130] Jean-René Farthouat, « Savoir déplaire », *Le Monde*, 28 juillet 1994.

[131] Dans la journée du 29 juillet, il est interrogé dans un reportage diffusé dans le journal de 20 h de *TF1* et est invité du journal de 13 h de *France 2*.

magistrature) et deux grands magistrats - Simone Rozès, premier président de la Cour de cassation, et Pierre Drai, premier président en exercice - s'expriment aussi publiquement, ce qui est très rare, en juillet-août pour rappeler la règle de l'autorité de la chose jugée. Seule l'Association française des magistrats (AFM) critique non pas la mise en examen du Dr Garretta mais le fait que le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris « prenne lui-même l'initiative d'une polémique inutile en adoptant les thèses développées par la défense dans une affaire en cours ».

> « Dans les couloirs et la buvette du Palais, elle [l'arrêt de la Cour de cassation] est au centre des conversations des magistrats et des avocats. sans renoncer aux commentaires acerbes sur le rôle du docteur Garretta dans l'affaire du sang contaminé, beaucoup de magistrats du siège comme du parquet jugent la qualification d'empoisonnement '*insensée*' et s'étonnent d'un arrêt qui permettrait de juger quelqu'un plusieurs fois pour les mêmes faits » *(Chroniqueur judiciaire,* Le Monde*, 25 juillet 1994)*

> « Officieusement, puisque tenue à un devoir de réserve, la grande majorité des magistrats parisiens partage cette opinion [celle de l'Ordre des avocats de Paris] et, depuis plusieurs jours, s'insurgent contre ces nouvelles poursuites. 'Scandaleuses' et 'contraires à tous nos principes', disent les juges qui ne ménagent pas leurs critiques pour la Cour de cassation » *(Chroniqueur judiciaire,* Agence France Presse*, 28 juillet 1994)*

Deux autres « temps forts » judiciaires très médiatisés, en l'occurrence les mises en examen des trois anciens ministres (septembre 1994) et le rejet de la demande de libération conditionnelle de Michel Garretta (février 1995), confirment cette opposition d'une partie des journalistes aux considérations d'« opinion ». Ceux-ci se retrouvent de fait en position de défenseur objectif de la logique interne du champ judiciaire en critiquant, pour la première décision, le décalage entre la gravité de la qualification retenue et les comportements des trois anciens ministres à l'époque des faits et, pour la deuxième, le décalage entre le sort réservé à Michel Garretta et celui de tout justiciable qui demande, dans des conditions similaires, une libération conditionnelle.

> « Voilà donc trois anciens ministres, dont un chef de gouvernement, officiellement accusés d'« empoisonnement » - un intitulé qui est à lui seul une abomination. Cette

surenchère dans la qualification des faits reprochés traduit, presque dix ans après les faits, non la sérénité d'une justice qui prend son temps mais les glissements ravageurs d'un imbroglio qui n'en finit pas de se dénouer. Si empoisonnement il y a dans l'affaire du sang contaminé, c'est bien celui de l'atmosphère publique. Ce mal-là ne se compare pas à la peine des plaignants mais s'y ajoute et touche chacun. » *(Editorialiste,* Libération, *1er octobre 1994)*

« Devant la clameur - compréhensible - de la rue, il s'est trouvé des magistrats pour violer tous les principes du droit, pour criminaliser l'erreur, et s'offrir un tableau de chasse de trois ministres, sous les applaudissements intéressés de leurs adversaires politiques. On aurait tort de se réjouir au spectacle de ce dérèglement, et d'applaudir devant la lâcheté de ceux qui l'acceptent. Quand la justice commence à servir les passions et les règlements de comptes, elle inspire l'effroi. Car nul n'est à l'abri. » *(Journaliste spécialiste des questions de justice,* Le Canard Enchaîné, *28 septembre 1994)*

L'annonce concernant une éventuelle libération conditionnelle de Michel Garretta, compte tenu du régime d'application des peines (puis son rejet), confirme les oppositions précédentes au sein des journalistes, qui ont à commenter cette décision, et des parties civiles et de leurs conseils. Elles portent cette fois-ci sur la nécessité ou non de considérer cette affaire comme une autre, et donc de tenir compte de son « environnement », c'est-à-dire de l'« opinion ». Fait relativement inédit, les considérations d'« opinion » sont incluses explicitement dans le jugement puisque la 23ème chambre correctionnelle de Paris refuse une libération conditionnelle de Michel Garretta en se fondant sur l'« exceptionnelle étendue du dommage de nature à interrompre le processus d'apaisement du légitime ressentiment des victimes et de leurs ayants droit ». De nombreux commentaires journalistiques sur la décision de rejet de la libération conditionnelle du Dr Michel Garretta mettent d'ailleurs en évidence le caractère « exceptionnel » de cette affaire, qui justifierait l'invocation sous différents formes de l'« opinion ».

« Sans entrer dans des comptes d'apothicaire, il est certain que le docteur Garretta, s'il avait été soumis à la règle commune, aurait bénéficié d'une mesure d'élargissement, mais la connotation dramatique de l'affaire du sang contaminé, son impact sur l'opinion publique, obligeaient la justice à faire preuve d'une vigilance particulière. » *(Chroniqueur judiciaire,* Le Figaro, *8 février 1995)*

« Une mesure qui infirme celle prise jeudi dernier par le juge d'application des peines et dont les motivations sont claires : calmer les victimes ulcérées à l'idée de voir le médecin

> sortir avant la fin de sa peine. Le tribunal n'a pas repris à la lettre la notion de menace à l'ordre public invoqué par le parquet, cet argument ne pouvant entrer en ligne de compte dans l'étude d'un dossier de libération conditionnelle. Mais, pour lui, l'ampleur du drame et de la douleur des victimes, leur retentissement dans l'opinion justifient que le cas de Michel Garretta soit traité de façon inhabituelle. » *(*Le Parisien*, 8 février 1995)*

A une autre période, ces considérations sont également invoquées très explicitement quand Pierre Méhaignerie, le ministre de la Justice, explique, à l'émission politique « Le Grand Jury *RTL-Le Monde* » le 26 juin 1994, qu'il prendra des réquisitions pour que les « plaintes pour empoisonnement suivent leur cours normal » et que « le parquet fera appel d'une éventuelle mise en liberté » de Jean-Pierre Allain et Michel Garretta parce qu'elle serait « contraire à l'ordre public ». Evoquant les familles d'hémophiles contaminés, il ajoute que « pour elles, l'insoutenable, c'est la comparaison entre leur souffrance et la qualification des faits - tromperie sur la marchandise - qui a conduit à un procès en correctionnel ». Des chroniqueurs judiciaires et des avocats avaient d'ailleurs souligné le caractère inédit de cette intervention du garde des sceaux, à propos d'une libération conditionnelle qui n'allait être discutée que dans plusieurs mois.

A l'occasion du rejet de la libération conditionnelle, on retrouve une opposition entre un pôle de parties civiles et de journalistes, qui soulignent qu'elle est à l'appréciation de la chambre, c'est-à-dire qu'elle n'est pas un droit, et que, de toutes façons, la « morale voudrait qu'il fasse ses quatre ans »[132], selon Edmond-Luc Henry. C'est en substance la raison pour laquelle le parquet avait fait appel d'une libération conditionnelle[133] qui avait été préconisée par le juge d'application des peines (JAP). Seules deux des neufs parties civiles présentes lors de l'audience se sont opposées à celles-ci. A l'inverse, les parties civiles les

---

[132] *Le Journal du Dimanche*, 5 février 1995.

[133] Dépêche de l'*Agence France Presse*, 7 février 1995, 17 h 38.

moins médiatisées, qui se satisfaisaient largement des verdicts rendus aux deux procès, estimaient logique cette libération. Bien que la majorité des médias donnent les arguments des uns et des autres (cf. notamment *Le Figaro*, *Le Parisien* et *L'Humanité*), des chroniqueurs judiciaires en privé et des éditorialistes, comme à *Libération*, s'inquiètent d'une « justice d'opinion ».

> « Plusieurs avocats de parties civiles ne demanderont pas son maintien en détention, prônant le respect du droit et reconnaissant que l'ancien responsable du CNTS 'ne bénéficie nullement d'un traitement de faveur'. 'Il ne s'agit pas de venir au secours de la défense, mais de veiller à éviter que certains dérapages si des parties civiles se conduisaient comme des procureurs', explique Me Michel Zaoui, défenseur d'un hémophile contaminé (...) Me Zaoui, comme d'autres juristes, s'inquiète d'une dérive, sous la poussée de l'opinion, du système judiciaire. » *(*Le Parisien*, 7 février 1995)*

> « L'époque est à la démocratie d'opinion, dit-on. Celle qui s'exprime dans les sondages, s'amplifie dans les médias et s'impose en retour à une démocratie représentative devenue anachronique... Sur le même modèle, il existe une justice d'opinion qui prend moins en compte sa stricte mission juridique que l'effet public qui pourrait résulter de ses décisions. Michel Garretta vient d'en subir à nouveau les conséquences (...) Si l'on doit, à l'instar de la décision d'hier, ériger en jurisprudence 'le ressentiment légitime' des victimes comme obstacle à des mesures d'aménagement des peines, autant dire que bien peu de détenus peuvent espérer la clémence, même s'ils ont manifesté des dispositions à reprendre pied dans la société » *(Editorialiste,* Libération*, 8 février 1995)*

2. L'imposition de la temporalité médiatique : la communication politique dans l'urgence

L'affaire du sang contaminé est un révélateur d'un second effet important - mais cette analyse n'est ici qu'esquissée - qu'exerce le champ journalistique sur d'autres champs sociaux : l'imposition de la temporalité médiatique. Le champ politique est l'un des plus exposés à cette contrainte et ses agents craignent toujours de ne pas avoir suffisamment la maîtrise de l'*agenda* et d'agir sous la pression médiatique. Si ce phénomène a déjà été décrit[134], il a pris une ampleur très importante au cours du « scandale » qui fait dire à un spécialiste de la

[134] Patrick Champagne, « La vision médiatique », *art. cit.*, pp. 74-76.

communication politique qui a travaillé sur cette affaire : « Autant il y a des dossiers où le politique peut manipuler la presse, autant là le politique était sous contrainte de la presse »[135]. Ces contraintes se traduisent à travers l'urgence dans laquelle sont souvent placés les principaux interlocuteurs des médias : personnes impliquées, responsables de la communication, membres de cabinets ministériels, etc. Trois exemples permettent de comprendre comment des cabinets politiques - ceux des ministres des Affaires sociales et de la Santé au printemps 1991 et celui de Laurent Fabius à partir du mois de septembre 1991 - ont essayé de s'organiser face à des emballements médiatiques. Ils apparaissent significatifs car ces cellules ont eu à gérer leur communication dans une situation de « crise » à laquelle elles ne s'attendaient pas. Le déclenchement du « scandale du sang contaminé » pour les deux ministères concernés et la mise en cause publique pour Laurent Fabius ont été des surprises pour les intéressés. Par exemple, un membre du cabinet de Laurent Fabius résume l'état d'esprit de l'ancien Premier ministre à partir de l'automne 1991 : « Je dirais d'une certaine façon que, sur le sida, Fabius dormait sur ses deux oreilles puisqu'il avait le sentiment de s'être intéressé à ce sujet quand personne ne s'y intéressait, prenant des risques et se faisant traiter d'homo, d'avoir pris des décisions allant à l'encontre de ses principaux collaborateurs »[136].

Le cas de la gestion de la communication dans les cabinets du ministre des Affaires sociales et du ministre délégué à la Santé, au moment où se déclenche le « scandale du sang » dans la presse au printemps 1991, montre combien les médias imposent dans ce genre de situation le « tempo » au champ politique. Plusieurs facteurs accentuent cette tendance dans ce cas. Tout d'abord, ces deux

---

[135] Entretien, 1993.

ministères viennent de changer en mai 1991, suite aux nominations d'un nouveau Premier ministre - Edith Cresson remplace Michel Rocard - et d'un nouveau gouvernement. L'arrivée de nouvelles équipes - Jean-Louis Bianco devient ministre des Affaires sociales et de l'Intégration et Bruno Durieux, ministre délégué à la Santé - coïncident donc avec la montée progressive du drame des hémophiles dans les médias omnibus nationaux. Mais la situation d'urgence, si elle est amplifiée dans cette période, est aussi très forte en raison de la multiplication des « révélations » de la presse écrite (annexe 1). Elle place les chargés de communication dans une situation très difficile, ayant à répondre à des demandes médiatiques sous pression alors que, bien souvent, ils n'ont pas les moyens de le faire. Au-delà de la multiplication des demandes, les interlocuteurs des cabinets ministériels sont surtout aux prises avec quelques journalistes médicaux qui connaissent souvent mieux l'affaire qu'eux, ce qui est une des spécificités de cette affaire. A partir du mois de juin, ceux-ci font pression quotidiennement sur le cabinet du ministre délégué à la Santé pour poser des questions, obtenir des documents, des réactions à la sortie de tel article, etc., bref pour presser les ministres d'agir ou de s'expliquer. Cette période est décrite par les intéressés comme marquée par une grande tension.

Entretien avec un membre d'un cabinet ministériel chargé de la communication, 1994

« J'ai eu à un moment donné N [rédacteur en chef d'un grand média audiovisuel] qui m'a hurlé, injurié en me disant : 'si je n'ai pas l'information d'ici deux minutes, si je n'ai pas Girard [nom du directeur général de la santé] à 18 h en direct, je dirai que le ministère...'. Je lui disais : 'mais P [prénom du journaliste] nous ne savons pas, nous ne la connaissons pas, nous sommes en train de la chercher'. Et nous étions en train de la chercher.

- *Mais ça tient à quoi, au fait qu'il y avait le cabinet Bianco [ministre des Affaires sociales de l'époque]...*

- Que la DGS [Direction générale de la santé] est à Vanves [ville de la proche banlieue parisienne]. Que les archives... Que le ministère est un ministère sous-développé sans

---

[136] Entretien réalisé par Patrick Champagne, 1993.

archivages, mille et une choses comme ça. Des choses qui sont écrites, manuscrites, des choses qui avaient dû disparaître, d'autres qui avaient dû réapparaître. Si vous voulez, rien n'était complètement stable. Et la mémoire... Ceux qui avaient la mémoire n'étaient pas forcément là.

- *Et là, en termes de communication, comment vous faisiez ?*

- Moi, c'est très simple. Ma position est toujours la même qu'au départ. Ou j'avais une information à donner, je la donnais. Ou j'en avais pas, je disais que je n'en avais pas, je disais la vérité de ce que je connaissais. C'est-à-dire si on me demandait : 'est-ce que la France a importé du plasma de l'étranger ?'. Eh bien, tant que je n'avais pas la réponse, je disais : 'je n'ai pas la réponse, on la cherche'. Je disais vraiment la vérité (...) J'ai eu quatre lignes de téléphone qui ont sonné en permanence.

- *Qu'est-ce qu'on vous demandait ?*

Des questions très techniques, en réaction toujours aux articles parus. Ce n'était jamais de l'anticipation. Les seuls qui pouvaient anticiper, c'est toujours les quatre ou cinq mêmes (...) C'était vraiment de la demande en réaction à... Et puis, des journalistes inhabituels. Ce n'était pas des journalistes du secteur santé (...) Je trouve que le stress était beaucoup plus en interne parce qu'on cherchait vraiment l'information tous azimuts. Et plutôt que de dire quelque chose, on disait... Puisqu'on cherchait, on rencontrait les hémophiles, les avocats donc, le magistrat essayait de reconstruire le scénario pour le comprendre, pour construire tout de suite une loi. Tout était dépassé, tout était fait dans l'irréflexion totale. »

L'exemple du « rapport Lucas » est aussi révélateur de l'urgence médiatique qui détermine l'action ministérielle. L'enquête du chef de l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur la contamination par le sida des hémophiles en 1985 est commandée, le 10 juin 1991, par le ministre délégué à la Santé et le ministre des Affaires sociales, à la suite en grande partie de la mobilisation de quelques journalistes médicaux après l'article d'Anne-Marie Casteret paru dans *L'Evénement du Jeudi* le 25 avril 1991. Les reportages et les émissions consacrés au sujet contribuent à provoquer la démission de Michel Garretta de son poste de directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS), le 3 juin 1991. Ils déclenchent aussi les critiques de Bruno Durieux, lors d'un discours la veille, à l'égard de la presse évoquant des articles « pas toujours objectifs, ni toujours bienveillants ». Cette demande d'enquête administrative est en fait une réponse à la pression médiatique. Bien qu'elle soit certes destinée à recueillir de l'information sur les faits de l'époque, qui ne sont pas toujours connus des ministres en place et des membres des cabinets de l'époque agacés et surpris par les sollicitations répétées des journalistes, la commande de cette enquête est aussi

utilisée comme une arme pour tenter de réduire l'ampleur médiatique que commence à prendre cette « affaire » et « rassurer »[137] le grand public sur les risques présents de contaminations post-transfusionnelles. La demande des ministres des Affaires sociales et le ministre délégué à la Santé s'inscrit dans une grande urgence médiatique puisqu'ils demandent au chef de l'IGAS, Michel Lucas, de réaliser son travail dans un délai très court et inhabituel de quinze jours[138].

Le cas du cabinet de Laurent Fabius, alors premier secrétaire du Parti socialiste et président de l'Assemblée nationale, montre également l'imposition d'une temporalité médiatique qui est en décalage avec les contraintes temporelles politiques. La cellule, qui est mise en place fin septembre 1991, avait besoin de temps pour tenter de comprendre ce qui s'était passé à l'époque des faits. Elle cherchait aussi à expliquer pourquoi cette affaire avait surgit soudainement dans la presse et avait pris une telle ampleur. Il fallait pouvoir agir en se défendant sur le fond mais aussi comprendre ce qui se jouait dans le milieu journalistique qui traitait du problème. La cellule du cabinet de l'ancien Premier ministre recueille des documents datant de 1985 (notamment des déclarations dans la presse, à la radio et à la télévision), réalise des entretiens avec des protagonistes (des médecins spécialistes, des membres de cabinets et des journalistes spécialisés qu'ils ne connaissaient pas pour la plupart) pour préparer des argumentaires de défense, qui comportent notamment des citations de médecins pour resituer le contexte de l'époque. Les membres de la cellule essaient de répondre aux

---

[137] Entretien avec un chargé de mission d'un cabinet ministériel concerné, 1992.

[138] Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il ne sera rendu finalement qu'au début du mois de septembre 1991.

productions journalistiques jugées trop orientées par des envois de courrier, des coups de téléphone à des journalistes, des rencontres avec certains d'entre eux ou avec leur rédacteurs en chef, en mobilisant des amis (le psychanalyste Gérard Miller par exemple) qui écrivent des articles dans les pages consacrés aux « débats » dans *Le Monde* et *Libération*, etc. Le cabinet de Laurent Fabius avait donc le temps contre lui. Il devait travailler vite pour répondre efficacement dans les médias aux accusations portées à l'encontre de l'ancien Premier ministre, notamment par le Pr Jacques Roux, ancien directeur général de la santé lorsqu'il est inculpé fin octobre 1991, et par de nombreux journalistes (particulièrement du *Monde*) à la suite à la sortie du « rapport Lucas », qui avait contribué à politiser l'affaire, en parlant de la question des tests de dépistage sur laquelle est intervenue l'ancien Premier ministre à l'époque.

CONCLUSION

Les principales analyses qui ont été développées dans ce travail, à partir des études de cas portant sur le sida (et plus particulièrement sur le « scandale du sang contaminé »), se veulent une contribution à une sociologie des transformations du champ journalistique et de ses relations avec les autres espaces sociaux au cours des années 80 et 90. C'est pourquoi, elles peuvent être en grande partie généralisées à propos d'autres secteurs de l'information. L'étude de ces événements montre que les médias, et notamment les chaînes de télévision, constituent aujourd'hui un espace stratégique majeur dans la mesure où ils contribuent fortement à déterminer les problèmes qui doivent être débattus publiquement (et les gens qui doivent en débattre) et la manière dont ils doivent être perçus et sont parfois effectivement perçus par le « grand public ». Nombre de questions ne sont connues que par ce que les médias en disent, ceux-ci construisant très largement, en fonction de leurs intérêts propres qu'ils soient professionnels, politiques ou économiques, les événements dont ils rendent compte. Le cas du sida met en évidence le fait que la production des événements, y compris quand ils concernent les activités de champs aussi autonomes que le champ scientifique et médical, obéit de plus en plus aux lois de fonctionnement du champ journalistique.

La médiatisation des travaux scientifiques et médicaux était, à quelques exceptions près, étroitement contrôlée par les autorités médicales. L'« actualité » de la médecine, qui était suivie par quelques journalistes spécialisés, était essentiellement « positive » et non polémique puisqu'elle consistait à traiter des progrès de la recherche ou des activités institutionnelles. Elle était aussi

relativement marginale journalistiquement : elle restait cantonnée dans les pages intérieures et ne figurait que très rarement à la « une » des grands médias. Sous l'effet des transformations internes et externes au champ journalistique, l'information médicale, dans les années 80 et 90, s'est développée et est devenue de plus en plus « critique » comme on le voit avec l'apparition des « affaires », notamment dans le domaine du sida. Le fait que des débats scientifiques sortent des milieux scientifiques, et donnent lieu à des reportages dans les grands médias, porte au jour un processus très récent d'autonomisation du champ journalistique à l'égard du champ médical. Bien que cette autonomie reste très relative comme le montre la part encore très importante de l'information institutionnelle, elle est incontestable, le champ médical ayant dû progressivement prendre en compte le poids des médias (notamment des médias nationaux d'information générale) pour s'en servir et l'intégrer dans son fonctionnement. La création de cellules de communication, l'intérêt qu'ont vu certains médecins à agir sur la presse pour obtenir des crédits publics ou privés, pour façonner leur image publique ou encore pour se défendre ou accuser dans des affaires sont autant d'indices qui montrent combien l'espace médiatique est devenu un espace stratégique pour ce champ d'activité, ou du moins pour certaines de ses fractions. Les événements dits médicaux ou scientifiques tendent aujourd'hui à devenir des événements comme les autres, c'est-à-dire de plus en plus soumis aux lois de fonctionnement du champ journalistique. Alors qu'auparavant il s'agissait souvent d'événements imposés par les institutions scientifiques et médicales elles-mêmes, les événements scientifiques, qui font aujourd'hui la « une » des médias nationaux, sont en effet de plus en plus liés à des luttes et des rapports de forces internes au champ journalistique. Pour ne prendre qu'un exemple, la médiatisation d'une

annonce d'une découverte médicale tient parfois moins à son importance objective telle qu'elle ressort des débats scientifiques qu'à l'intérêt pour des journalistes d'avoir en exclusivité une information à diffuser.

Contrairement à la représentation du sens commun, les événements n'existent pas en soi. C'est pourquoi, dans une première partie, il fallait rappeler que, loin de se borner à rendre compte des événements, les médias les coproduisent à des degrés divers. Certains sont des événements « obligés » pour les journalistes en ce sens qu'ils présentent des caractéristiques objectives qui obligent les journalistes à en rendre compte. Dans le cas des « affaires », des « polémiques » ou des « scandales », il s'agit d'événements produits par un travail journalistique spécifique de mise au jour ou de « révélation ». Ainsi, la comparaison entre la « polémique » sur le vaccin anti-hépatite B et une mesure de santé publique, qui n'a pas été constituée comme un événement (la sélection des donneurs de sang) à la même époque (1983), montre que la constitution d'une occurrence en événement s'explique en partie par les propriétés « médiatiques » des sujets traités (ils peuvent susciter des polémiques, ils touchent à la santé publique, etc.) mais aussi par la conjoncture politico-journalistique.

L'affaire du sang contaminé, qui n'est devenue un « scandale » qu'à partir de 1991 ne peut se comprendre, comme on l'a montré dans la seconde partie, que si on se réfère aux transformations qui affectent alors champ des médias omnibus nationaux au cours des années 80 et 90. Sous l'effet des contraintes économiques et du développement des médias audiovisuels, la structure de cet espace s'est modifiée. D'une part, il s'est homogénéisé comme le montrent la disparition progressive des quotidiens d'« opinion » et la « dépolitisation » relative des newsmagazines. D'autre part, le pôle « commercial » du champ des médias

nationaux d'information générale, qui est de plus en plus incarné par les principales chaînes de télévision et non plus par une presse quotidienne « populaire » en déclin, s'est renforcé dans les années 80 et 90. Il tend à exercer des effets de domination sur la hiérarchisation et le traitement des événements comme on le voit ainsi dans le processus des « reprises » entre supports. Si, à l'inverse des journaux « à scandales », les grands titres dits « de référence » (notamment *Le Monde*) apparaissent très souvent comme des « déclencheurs » (surtout dans le cas des « affaires »), ce sont les télévisions, par leur rôle d'amplificateur, et l'*Agence France Presse*, du fait de son pouvoir de consécration interne, qui conditionnent la « réussite » médiatique de l'événement.

Cette recherche met également en évidence le poids des hiérarchies professionnelles dans la production de l'information. Celles-ci sont analysées à travers les transformations récentes du recrutement et la hiérarchie des rubriques. Au-delà de l'augmentation des effectifs, de la montée du capital scolaire, de la féminisation et du rajeunissement de cette population, le recrutement des grands médias omnibus nationaux se caractérise par un double mouvement. D'un côté, les nouveaux entrants qui sont de plus en plus issus des trois principales écoles professionnelles, et dont le recrutement est de plus en plus homogène puisque la plupart des diplômés de ces établissements sont d'anciens élèves des instituts d'études politiques. De l'autre, une nouvelle génération de journalistes « experts », ayant suivi des études supérieures très spécialisées, qui investit différentes rubriques. Cette double évolution fait apparaître que l'excellence professionnelle, y compris chez les journalistes spécialisés, tend à se fonder sur les compétences spécifiquement journalistiques (rapidité, débrouillardise, polyvalence, compétitivité, etc.) plus que sur la connaissance des sujets traités.

L'analyse du traitement médiatique du « scandale du sang contaminé » montre que la division du travail journalistique tend à dépendre des positions occupées, et principalement de la hiérarchie des rubriques. A mesure que l'événement prenait de l'importance, les journalistes médicaux étaient désaisis - de façon variable selon les journalistes et les rédactions - et étaient remplacés (ou éclipsés) par d'autres spécialistes, comme les chroniqueurs judiciaires ou les journalistes politiques, mais surtout par des journalistes « généralistes » plus prestigieux, comme les grands reporters, ou les éditorialistes politiques. Cette prépondérance des journalistes qui ne connaissent pas le sujet lui-même n'est pas sans peser sur le traitement de ce type d'information, les considérations économiques ou politiques se faisant de plus en plus importantes.

Comprendre la production contemporaine d'un tel « scandale » renvoie aussi plus précisément à l'histoire oubliée du développement du journalisme médical depuis l'après-guerre et de son autonomisation progressive à l'égard des autorités médicales. Les années 80 et 90 marquent tout d'abord une rupture dans le recrutement avec l'augmentation du nombre de rubricards, un rajeunissement des effectifs et surtout l'arrivée dans de nombreuses rédactions d'une nouvelle génération de journalistes médecins (ou ayant fait des études de médecine). Le statut d'exception qu'avait ce type d'information tend à disparaître. L'information médicale est aujourd'hui soumise à un double régime. D'une part, le régime traditionnel de l'information institutionnelle, qui rend compte de l'activité du champ médical, c'est-à-dire à la fois de ses recherches et de ses implications pratiques, s'est transformé avec le développement de la concurrence, notamment sur les annonces des résultats des recherches scientifiques. D'autre part, l'apparition du régime de l'expertise critique, qui se veut un journalisme

d’enquête, conduit à ce que l’information médicale soit moins strictement médicale et de plus en plus politique, économique, voire judiciaire.

Dans un quatrième chapitre, on s’est attaché à rendre compte des transformations relatives aux contraintes qui pèsent sur l’activité journalistique contemporaine. Si le champ journalistique peut apparaître moins soumis qu’auparavant à d’autres espaces sociaux (politique, scientifique ou judiciaire par exemple), il doit compter de façon croissante avec des impératifs commerciaux bien que ceux-ci soient déniés ou non perçus comme tels par les journalistes. La production de l’information obéit en fait à une logique qui n’est jamais purement commerciale. D’une part, les journalistes à des degrés très divers, surtout dans le cas des affaires, sont soumis de plus en plus à une concurrence interne. Souvent invisible pour le public, la concurrence n’est importante que dans le champ lui-même parce que se jouent, à travers elle, le crédit professionnel individuel et collectif et le capital de relations dans les différents secteurs. Cette compétition a paradoxalement pour effet de contribuer à l’uniformité du traitement de l’information (les « angles » choisis et les personnes interviewées sont souvent les mêmes) et des pratiques professionnelles. D’autre part, l’activité journalistique est soumise à des contraintes externes, plus directement commerciales, dont on observe les effets dans le traitement même des événements. Ainsi, si le recours systématique aux témoignages des « victimes », à la dramatisation par la sélection des propos, des images ou des chiffres les plus forts, constitue un moyen de vulgariser un sujet aussi complexe et technique que le « scandale du sang contaminé », il permet surtout d’en faire un sujet « médiatisable », c’est-à-dire capable de satisfaire les attentes du « public » en lui livrant ce qu’il a envie d’entendre, de voir ou de lire. Mais la logique économique se traduit plus

généralement dans les contraintes d'espace et de temps, le rythme de production de l'information s'étant, avec les progrès techniques, considérablement accéléré dans les années 80 et 90 (tout particulièrement dans l'audiovisuel).

Enfin, dans un troisième temps, cette recherche s'est efforcée de montrer - l'analyse n'est ici qu'esquissée - quels types d'effets le champ journalistique exerce sur les champs sociaux. Si l'on prend par exemple le cas du champ judiciaire, on voit que les médias sont désormais fortement présents dans le fonctionnement même de ce champ : ils sont un recours pour agir sur les instructions, les enquêtes ou les procès parallèles qu'ils instruisent tendant à imposer une forme justice populaire au nom de l'« opinion publique ». Si cette évolution doit probablement beaucoup aux transformations internes au champ judiciaire et à l'évolution de ses rapports avec le champ politique, elle s'explique aussi par la valorisation contemporaine d'un « journalisme d'investigation » qui rompt avec le traitement traditionnel des faits divers et des procès. La médiatisation de l'activité judiciaire ne concerne toujours nécessairement qu'un nombre très restreint de dossiers mais elle porte de plus en plus, comme le montre le « scandale du sang contaminé », sur des affaires à caractère politique et/ou impliquant des personnages publiques. Par ailleurs, l'attention des médias s'est déplacée et porte moins sur les procès que sur la phase d'instruction, les journalistes judiciaires étant supplantés par les « journalistes d'investigation ».

L'émergence médiatique des risques de santé publique

Bien que ce travail soit une analyse des transformations récentes du champ journalistique et des conditions de production contemporaines de l'information dans les médias omnibus nationaux, il peut également être lu comme une contribution à l'histoire du sida à travers la médiatisation d'un de ses aspects (la transmission par le sang). Plus précisément, on a essayé de montrer que le sida pouvait être pris comme un révélateur des transformations du champ journalistique survenues dans les années 80 et au début des années 90. L'introduction d'une dimension historique, notamment dans l'étude des productions journalistiques et de leurs producteurs, permet d'apporter une contribution aux travaux consacrés à l'évolution des perceptions publiques de la maladie[1].

Une suite logique de ce travail serait donc de poursuivre l'analyse du fonctionnement du champ journalistique et de ses relations avec différents espaces sociaux en le resituant, plus généralement, dans une recehrche sur la perception sociale des risques de santé publique qui, dans les années 90, ont été à l'origine de nombreux « scandales » et de « polémiques ». Les risques divers (alimentaires, environnementaux, industriels, etc.) qui peuvent avoir des répercussions sanitaires - certains font l'objet actuellement d'instructions judiciaires (dans les cas dits de la « vache folle », de l'« amiante », de l'« hormone de croissance contaminée »), d'autres sont médiatisés de manière récurrente (les aliments génétiquement modifiés, la pollution atmosphérique, les nitrates dans l'eau, par exemple) - s'inscrivent dans le prolongement de l'affaire du sang contaminé. Leur émergence

---

[1] On renvoie ici plus particulièrement aux travaux de Michaël Pollak, notamment à un de ses ouvrages (*Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie, op. cit.*).

même suppose parfois le précédent de cette affaire qui fonctionne désormais comme un modèle, un schème à mobiliser. Il importe, en effet, de s'interroger, de façon plus approfondie qu'on ne l'a fait ici, sur la question des conditions sociales de possibilité de la médiatisation des problèmes de santé publique. Ces exemples sont d'une part très « journalistiques », au sens où ils sont « nouveaux » et « polémiques » ou jugés importants pour le « débat démocratique », notamment parce qu'ils posent le problème des rapports entre les champs scientifique, économique (des emplois sont souvent en jeu) et politique ; mais ce sont aussi, d'autre part, des événements « à risque » pour les journalistes parce qu'ils les traitent « en direct » et, du même coup, ils prennent dans ces situations des « risques » (de se tromper, d'être accusés de parti-pris, de provoquer des inquiétudes ou des psychoses collectives) en raison des incertitudes scientifiques, des divisions du champ scientifique, de la complexité des problèmes, etc. Si leur travail peut être présenté comme ayant des effets très largement positifs parce qu'il contribue à faire monter les normes de sécurité sanitaire ou à indemniser des victimes, il peut à l'inverse susciter des reproches du fait qu'il conduit, dans la logique du procès, à mal poser certaines questions.

On envisage de prolonger cette recherche dans plusieurs directions. Un premier axe viserait à recenser plus complètement les facteurs qui permettent de comprendre la montée médiatique récente de certains problèmes sanitaires (et inversement, de comprendre pourquoi certains problèmes objectivement très importants aussi, comme les infections nosocomiales à l'hôpital, ne semblent pas jusqu'à présent intéresser les médias ou le « grand public »). Parce que chaque cas présente certaines spécificités, il faudrait voir par quel détour (ouverture d'une information judiciaire, déclaration politique ou d'experts, etc.), il devient, à un

moment donné, digne de faire l'« événement », c'est-à-dire analyser à la fois ce qui tient au fonctionnement du champ journalistique (Comment il se mobilise ? A quel moment ? Quels sont les médias qui jouent le rôle de déclencheurs ? etc.) et aux transformations survenues dans d'autres univers sociaux, notamment le champ scientifique (les risques engendrés par les progrès de la science, les contraintes économiques, etc.).

Le deuxième axe de recherche serait d'approfondir l'analyse du fonctionnement du champ journalistique. Cinq grandes directions peuvent être envisagées. Une sociologie des productions journalistiques devrait permettre de repérer, en premier lieu, les principes qui structurent les prises de position des médias puisque, on l'a vu, les oppositions classiques (médias « populaires » / médias de « référence », « droite » / « gauche ») ne sont pas toujours suffisantes pour en rendre compte. A travers une analyse du rubriquage journalistique, il faudrait comparer les propriétés des journalistes médicaux (et, plus secondairement, des chroniqueurs judiciaires), qui ont été traités dans ce travail, à leurs confrères qui interviennent dans la couverture de ces affaires parce qu'ils suivent l'agriculture, l'économie, la science, l'environnement et, bien évidemment, la politique au niveau européen par exemple. La sociologie du champ journalistique suppose, en second lieu, d'étudier le fonctionnement des différentes rédactions, celles-ci constituant autant de sous-champs relativement autonomes, afin de comprendre leur logique propre (relations entre les différentes catégories de personnel, type de recrutement, mobilité interne, etc.). En troisième lieu, on voudrait prolonger notre analyse sur le poids grandissant des écoles de journalisme dans le recrutement des grands médias. Quatrièmement, il serait utile de mener une enquête sur les représentations sociales du métier de journaliste par

les journalistes eux-mêmes, et notamment la définition de leur « rôle » (porte-parole, critiques, médiateurs, etc.), par le biais d'une étude des nombreux livres de journalistes qui sont parus depuis le début des années 80 et à partir d'entretiens à propos de ces affaires où le rôle des journalistes suscite des débats. Enfin, un dernier axe de travail viserait à cerner de façon précise, dans cet univers de production, la montée des contraintes à la fois économiques et techniques (Quels sont les effets de ces changements sur l'activité journalistique ordinaire ? Comment certains secteurs du journalisme se sont « technicisés » ?), et la manière dont elles s'exercent selon les secteurs, les médias, les rédactions et les journalistes.

Une dernière perspective de recherche concernerait un point qu nous n'avons fait qu'esquisser ici et qui nous paraît important. Il s'agit de l'analyse des effets que le champ journalistique exerce sur le fonctionnement d'autres univers. Ce problème, qui a été abordé à propos des domaines judiciaire et médical, demande à être prolongé pour les champs scientifique, économique et politique. Il faudrait étudier par exemple le pouvoir de consécration journalistique - il se donne à voir à travers le processus de sélection des « experts » et/ou des « intellectuels » jugés habilités à parler de ces problèmes - qui vient concurrencer les modes de consécration internes ; ou encore s'interroger sur la contribution spécifique des médias dans l'évolution de la *doxa* en matière de responsabilité dans le domaine de la santé publique, à la fois du côté du public mais aussi du côté de ceux qui occupent des postes à responsabilité dans les champs scientifique, administratif et politique.

Au terme de cette longue recherche, il nous semble que l'analyse détaillée que nous avons menée sur l'affaire du sang contaminé se justifiait doublement. Du

point de vue médiatique d'abord puisque, on l'a vu, les médias ont eu un rôle actif dans la transformation du rapport aux risques. Du point de vue politique et judiciaire puisque cette affaire a profondément modifié le droit de la responsabilité comme le montre l'omniprésence aujourd'hui du « principe de précaution » et, corrélativement, la crainte croissante, chez les « responsables », de poursuites judiciaires.

ANNEXES

Scandale

I. (Sens religieux) 1°) Occasion de péché créée par la personne qui incite les autres à se détourner de Dieu ; le péché par celui qui incite et par celui qui se laisse entraîner 2°) Fait troublant contradictoire, qui met un obstacle à la croyance religieuse, qui sème la dissension

II. (Sens courant) 1°) (1657) Effet dans le public de faits, d'actes ou de propos de mauvais exemple 2°) (XIVème) Désordre, esclandre 3°) Grave affaire qui émeut l'opinion publique 4°) Fait immoral, révoltant.

Affaire

I. 1°) Ce que quelqu'un à faire, ce qui l'occupe ou le concerne 2°) Affaire de..., affaire ou quelque chose est en jeu 3°) Ce qui occupe de façon embarassante 4°) Ensemble de faits créant une situation compliquée, où diverses personnes, divers intérêts sont aux prises 5°) Procès, objet d'un débat judiciaire 6°) Combat conflit militaire ou diplomatique 7°) Marché conclu ou à conclure avec quelqu'un 8°) Entreprises commerciales ou industrielles 9°) Avoir affaire de, besoin de.

II. (Pluriel seulement) 1°) Ensemble des occupations et activités d'intérêt public 2°) Situation matérielle d'un particulier 3°) Voir 8°) 4°) Effets ou objets personnels

Annexe 1.

Note de méthode

Pourquoi une occurrence devient-elle, à un moment donné, un événement journalistique et comment celui-ci est-il traité par les journalistes ? L'interrogation qui était posée dès le début de travail n'était pas nouvelle[1] puisqu'elle avait été traitée, notamment aux Etats-Unis (cf. introduction). En s'inspirant de travaux qui avaient montré la fécondité d'une démarche privilégiant l'analyse de la production des événements[2], l'intention était de choisir un événement qui soit suivi " en direct " ou " à chaud ", de manière à pouvoir réaliser des entretiens précis sur le travail quotidien des journalistes, et suffisamment important pour qu'il fasse intervenir l'ensemble des médias omnibus nationaux et différents types de journalistes sous le rapport du statut mais aussi de la spécialité. Pour des raisons diverses, le choix s'est rapidement porté sur un des scandales " politiques ", qui émergeait à l'époque, pour traiter de cette question : le " scandale du sang contaminé ".

Cet événement commençait à prendre une dimension médiatique importante depuis quelques mois mais nous étions loin d'imaginer son ampleur. Il paraissait approprié parce qu'il s'inscrivait dans la durée et qu'il constituait un " feuilleton à rebondissements ", comme disent parfois des journalistes, avec des " temps morts " et des " temps forts " médiatiques dont la durée de vie était très variable. Il rassemblait en fait des événements très différents allant de la révélation d'un document par les médias, à une déclaration télévisée en passant par l'annonce de décisions judiciaires ou encore une conférence de presse. Il s'agissait d'un " scandale " qui avait mis du temps à être perçu publiquement comme un " scandale " dans les médias. Comme le révéla une revue de presse rapide, le passage de l'occurrence à l'événement journalistique avait été moins " évident " que dans d'autres types d'événements quasi programmés, qui constituent la majeure partie de l'actualité journalistique. Le problème des personnes contaminées (hémophiles et transfusés) par le sida à la suite de transfusions sanguines dans la première moitié des années 80 a été pendant longtemps, avant de devenir un " scandale " à partir de 1991, considéré comme un

---

[1] Plus tardivement, nous avons constaté qu'elle avait été posée par exemple par Max Weber lors d'une allocution prononcée en 1910 à Francfort/Main à l'occasion des premières assises de la sociologie allemande (cf. *Réseaux*, n°51, 1992, pp. 101-108).

[2] Cf. les travaux de Patrick Champagne sur les manifestations cités en bibliographie.

“ drame ” et a été traité journalistiquement au moment des faits. Il constituait aussi une énigme spécifiquement française puisqu’à l’époque seule la France avait un “ scandale du sang contaminé ” alors que les taux de contaminations y étaient très proches de ceux des pays voisins[3]. Le choix de ce “ scandale ” ou de cette “ affaire ” allait s’avérer intéressant pour traiter de notre question de recherche parce ce type d’événement est en effet souvent contesté. Si nombre de scandales sont dénoncés fréquemment par les journalistes - par exemple par la “ presse à scandale ” ou par *Le Canard Enchaîné*, chaque semaine -, leur sort médiatique est très variable. La constitution d’un problème, connu d’un nombre très limité de personnes, en “ scandale ” médiatisé suppose des conditions qu’il est souvent difficile de repérer. Les journalistes eux-mêmes se demandent pourquoi “ la mayonnaise prend ou ne prend pas ” pour reprendre une expression du milieu. La constitution même des faits en événement et son traitement médiatique sont souvent, dans ces situations, mis en cause par les différents protagonistes : parties civiles, défense, avocats, magistrats, journalistes, etc. Les médias sont parfois accusés, y compris par leurs confrères, de “ chercher le scandale ” voire de “ l’orchestrer ” ou, au contraire, leur rôle de contre-pouvoir, indispensable au fonctionnement démocratique, est salué. Enfin, ce choix d’un “ scandale ” présentait, d’un point de vue scientifique, l’avantage de faire partie de ces “ terrains ” peu étudiés par les sciences sociales[4] et encore moins sous ses aspects médiatiques.

Ce travail a donné lieu à un premier état des recherches à travers la réalisation d’un mémoire de DEA de science politique (de décembre 1992 à septembre 1993) prolongé quelques mois (jusqu’en janvier 1993) à la demande du Conseil national du sida qui souhaitait comprendre la médiatisation soudaine de ce drame[5]. Ces deux étapes ont été l’occasion de faire une première reconstitution rapide de l’histoire médiatique du drame et de dégager des premiers éléments, à travers l’analyse des

---

[3] Ce point a été développé dans le second chapitre de la première partie.

[4] En France, le sujet a été traité essentiellement par Alain Garrigou (“ Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison médecin ”, *Politix*, n°17**,** 1992, pp. 7-35 ; “ Strategic analysis of a scandal : ‘Carrefour du Développement’ ”, *Corruption and Reform*, vol 4, n°3, 1989, pp. 159-179) et Pierre Lascoumes *(Les affaires ou l’art de l’ombre. Les délinquances économiques et financières et leur contrôle*, Paris, Centurion, 1986.).

[5] Dominique Marchetti, *Le “scandale du sang contaminé” comme “ événement analyseur ” de mécanismes de fonctionnement du champ journalistique*, Paris, mémoire de DEA de science politique sous la direction de Patrick Champagne, Université Paris I, septembre 1992 ; *La genèse médiatique du “ scandale du sang contaminé ”*, Paris, Conseil national du sida, janvier 1993. Ce dernier travail est paru sous le même titre dans un ouvrage : *Ethique, Sida et Société. Rapport d’activité du Conseil national du sida 1989-1994*, Paris, Documentation française, 1996, pp. 327-468.

propriétés du “ scandale des hémophiles ” et de la conjoncture, qui pouvaient contribuer à expliquer la forme qu’il avait pris en France à partir du printemps 1991. Mais elles nécessitaient une recherche historique plus détaillée entre 1983 et 1991 à travers l’analyse des articles des principaux titres de la presse écrite nationale d’information générale, sur les reportages réalisés par les chaînes de télévision et la réalisation d’entretiens. Ces étapes avaient également permis de se rendre compte que, pour comprendre les traitements médiatiques successifs de cette affaire, il fallait étudier non pas l’activité journalistique en soi mais les transformations du champ journalistique français dans les années 80 et le début des années 90, et notamment le poids grandissant de la télévision dans la production de l’information grand public comme le montrait notre travail sur les “ reprises ” entre médias. Cela impliquait un travail spécifique sur le développement des rubriques médicales à cette période marquée par l’arrivée d’une nouvelle pathologie : le sida. Les rapports du champ journalistique avec différents univers sociaux (politique, médical, judiciaire) paraissaient être un autre axe de travail important. Ces premières recherches ajoutées au propre travail de Patrick Champagne sur le sujet donna lieu à un second état du travail par le biais d’un article de revue[6].

Le troisième temps, qui a débuté à partir de janvier 1994 pour cause de service national, a donc été consacré à la réalisation de ce doctorat. L’idée était de traiter des questions posées précédemment toujours à propos du “ scandale du sang ” en intégrant ses nombreux développements tout au long de l’année 93 et ceux qui surviendraient dans le cours de la recherche. Mais il apparaissait utile aussi, dans le cadre de notre projet de recherches pour l’Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS), d’élargir le “ terrain ” d’études à d’autres événements portant sur le sida pour établir des comparaisons. Bien qu’à l’origine, il fût prévu de traiter de la médiatisation du sida en général, il s’est avéré, du fait de l’ampleur de la tâche, plus sage de se focaliser essentiellement sur le “ scandale du sang contaminé ” et sur quelques événements qui avaient suscité, à des périodes différentes de l’histoire de cette pathologie, des “ affaires ” ou des “ polémiques ”[7] sans renoncer à en dégager des résultats qui dépassent ce seul cadre : la “ polémique ” sur le vaccin anti-hépatite

---

[6] Patrick Champagne avec Dominique Marchetti, “L’information médicale sous contrainte. A propos du ‘scandale du sang contaminé’”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101/102, 1994, pp. 40-62.

[7] La justification du choix de ces cas plus secondaires est expliquée dans la première partie de ce travail.

B, suspecté de transmettre le sida (1983), la “ polémique ” à propos de l’annonce d’un traitement “ prometteur ” contre le sida par la ciclosporine (1985) et celle très contestée également portant sur l’expérimentation d’un prototype de vaccin contre le sida par une équipe de recherche française (1994).

Les problèmes de la “ revue de presse ”

Cette enquête a posé un certain nombre de problèmes méthologiques liés au moins en partie au fait de travailler sur les médias et/ou sur des événements qui sont des “ scandales ” ou des “ affaires ”. Les premiers ont trait à la constitution et au traitement de la revue de presse de l’événement d’autant que l’ambition a été d’emblée de couvrir, au moins à partir de 1991 quand le “ scandale ” émerge, les productions de l’ensemble du champ des médias nationaux d’information générale, et non pas de se cantonner à quelques-uns. La réalisation d’une revue de presse écrite se heurte souvent à des problèmes matériels difficiles à résoudre puisqu’elle oblige à consulter tous les titres un par un. L’accès direct aux dépêches d’agences et plus encore aux médias audiovisuels est souvent impossible. Il nécessite des recommandations et plus sûrement des dispositifs collectifs compliqués à réaliser pratiquement, par exemple pour arriver à enregistrer les radios et les télévisions. Cette difficulté a été en grande partie résolue puisque nous avons eu la possibilité de consulter une revue de presse quotidienne du ministère de la Santé qui comprenait la quasi-totalité des articles de la presse écrite nationale omnibus - et une sélection de ceux de la presse régionale, de la presse spécialisée et professionnelle qui a été traitée secondairement -, la plupart des dépêches de l’*Agence France Presse* et surtout les retranscriptions des productions des chaînes de télévision et des stations de radios nationales. Pour des raisons d’économie[8], ces dernières ont été réduites à partir du début de l’année 93. Cette lacune a été très peu corrigée pour les radios, malgré quelques enregistrements personnels. En revanche, elle l’a été complètement pour les chaînes de télévision puisque, début 1994, se mettait progressivement en place l’Inathèque de France qui permet aux étudiants et aux chercheurs de consulter la base de données des productions des principales chaînes de télévision (*TF1*, *Antenne 2-*

[8] Les membres du bureau de presse du ministère de la Santé avaient un abonnement auprès d’une société privée qui fournit la quasi-totalité des “retombées presse” qui concernent les domaines de compétences du ministère considéré.

France 2 et *FR3-France 3* puisque *La Cinq* avait disparu depuis 1992)[9]. Ces revues de presse écrite et audiovisuelle ont été alimentées aussi grâce à l'aide de quelques collaboratrices du cabinet de Laurent Fabius, qui suivaient elles-mêmes cette actualité, et nous ont permis d'être plus exhaustifs sur les commentaires politiques portant sur l'affaire[10].

> Nous avons privilégié les quotidiens nationaux d'information générale : *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *France Soir*, *Le Quotidien de Paris*, *Le Parisien-Aujourd'hui*, *InfoMatin*. Si la presse quotidienne régionale a été largement délaissée - elle reprend souvent les dépêches d'agences -, deux types d'articles ont été utilisés : les chroniques judiciaires, lors des deux procès quand le titre avait un envoyé spécial, et les éditoriaux, quand le sujet était traité. Les quatre newsmagazines (*L'Evénement du Jeudi*, *Le Nouvel Observateur*, *Le Point* et *L'Express*) ont été pris en compte ainsi que quelques hebdomadaires politiques (comme *Le Canard Enchaîné* et *Le Figaro Magazine*) et d'autres plus populaires comme *VSD* et *Paris Match*. Pour les retranscriptions des radios entre avril 1991 à décembre 1992, nous avons retenu principalement les trois principales de diffusion nationale (*France Inter*, *Europe 1* et *RTL*) et la station publique d'information continue, *France Info*. Pour la télévision, nous avons été quasi exhaustif - *Antenne 2-France 2*, *FR3-France 3*, *TF1* et *La Cinq* - tandis que, pour les agences de presse, nous avons traité uniquement de l'*Agence France Presse* (*AFP*). Ces priorités ont pu évoluer au fur et à mesure de la lecture. Par exemple, nous avons souvent écarté la presse économique (*La Tribune*, *L'Expansion*, *Les Echos*, *Le Nouvel Economiste* par exemple), qui n'a traité le sujet que ponctuellement, ou on a senti qu'il fallait ne pas négliger *La Cinq* car son traitement a été important quantitativement et qu'elle comptait pour ses concurrents.

Un autre problème majeur, qui s'est posé tout au long de ce travail, a été le traitement de cette revue de presse s'étalant entre le printemps 1991 et la fin du premier semestre 1997. Elle constitue certes un passage obligé qui permet d'établir une chronologie des " temps forts " et des " temps morts " médiatiques mais aussi de repérer les différents types de journalistes et de médias qui traitent le sujet, leur mode de traitement, les principaux interlocuteurs des journalistes (hommes politiques, avocats, hémophiles...), les prises de position ainsi que celles des différents médias, etc. Mais elle est aussi un instrument qui présente des limites qu'on ne veut pas toujours voir parce qu'il permet de se contenter de faire des analyses de contenus ou de réaliser, alors que de simples " sondages " ponctuels ou quelques statistiques sur les " unes " suffisent souvent, des comptages divers par médias ou par périodes par exemple. Elle incite aussi à s'inscrire dans la logique et le rythme de la production journalistique, c'est-à-dire à être à l'affût des derniers développements de peur de " rater " une information, pour reprendre une expression du milieu lui-même. Tout laisse souvent à penser, d'autant que l'accumulation des coupures de presse rassure

---

[9] Ce corpus a été également complété par la consultation du *Canard Enchaîné* à son siège, des enregistrements radiodiffusés personnels et des visionnages au CRIPS (Centre régional d'information et de prévention du sida).

[10] Pour des précisions sur les corpus utilisés sur les autres événements traités, on peut se reporter utilement à différents passages de la première partie.

en quelque sorte, que la revue de presse se suffit à elle-même pour étudier la production d'un événement[11] sans voir qu'elle cache (notamment les conditions de production des journalistes) souvent bien plus qu'elle ne montre surtout pour un observateur peu informé.

Si on n'a pas toujours échappé à ces tentations, une grande part de ce travail a été consacrée à la préparation, la réalisation et à l'analyse de près de soixante entretiens individuels semi-directifs[12] portant sur le " scandale du sang contaminé ", en utilisant notamment la revue de presse pour préparer les questions ou choisir les enquêtés. Dans l'ensemble, les enquêtés ont accepté très facilement de répondre à nos questions même si quelques refus nous ont été opposés essentiellement par " manque de disponibilité ". L'essentiel des enquêtés sont des journalistes qui ont traité l'affaire. Ils travaillent dans les médias nationaux d'information générale (quotidiens, newsmagazines, radios périphériques et chaînes de télévision privées et publiques) voire dans la presse professionnelle, ont des statuts divers (reporter/grand reporter/chef de service), et dépendent de services et de rubriques différents : la plupart sont des journalistes médicaux, d'autres des chroniqueurs judiciaires, des journalistes scientifiques et/ou des grands reporters ou encore des reporters des services dits d'" informations générales ", dont le nom varie suivant les médias, voire des journalistes qui n'ont pas traité de l'affaire mais pouvaient nous renseigner sur tel ou tel média. Dans certains cas, plusieurs journalistes, travaillant dans une même rédaction, ont été interviewés en même temps ou séparément.

Les autres personnes interrogées sont des protagonistes de cette affaire à des titres divers. Les uns sont touchés par ce drame (des représentants des hémophiles) ou sont mis en cause pour leur action au moment des faits (des médecins spécialistes du sida ou de la transfusion et une personnalité politique) tandis que la plupart ont alors (ou avaient eu) à la traiter professionnellement : des membres des cabinets d'hommes politiques (Laurent Fabius ou de ministres de la Santé) dont certains sont chargés de la " communication " ou des fonctionnaires du ministère de la Santé, des enquêteurs (dans le cadre d'enquêtes qui étaient administratives ou judiciaires), des avocats

---

[11] Cf. sur ce point, Patrick Champagne, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1990, notamment chapitre 4. Pour des exemples dans des registes différents des limites de ce genre de travail, voir : Mathieu Brugidou, " L'affaire du sang contaminé : la construction de l'événement dans 'Le Monde' (1989-1992) ", *Mots*, n°37, 1993, pp. 29-47 ; Michel Barthélémy, *Le sida : des homosexuels aux hémophiles, les étapes de la découverte d'une maladie nouvelle aux prémisses d'un scandale de la vie publique*, Paris, ANRS, décembre 1994.

(défense et parties civiles) et des magistrats concernés pour des raisons différentes. Des entretiens avec des journalistes ont été réalisés à propos des autres événements étudiés[13], dans le cadre du groupe de travail sur les journalistes au CSEC et enfin selon les opportunités ou pour la réalisation d'un article[14]. Par ailleurs, les discussions avec de nombreux amis journalistes et mes propres expériences d'" apprenti journaliste " ont été très utiles.

Les spécificités de l'enquête sociologique

La réalisation des entretiens permet précisément de poser une seconde série de problèmes qui tiennent au fait de travailler un événement en cours[15] et en l'espèce un scandale. Elle oblige à préciser les spécificités de l'enquête sociologique par rapport aux enquêtes policières, judiciaire, administrative ou journalistique, qui ont été menées sur ce sujet. Ce type de travail n'a pas pour ambition de chercher à suivre les journalistes sur le terrain des *scoops* et des révélations ou les enquêteurs dans la recherche des preuves à charge ou à décharge sur le " fond " de l'affaire[16]. Il s'agit donc d'une enquête portant non sur le processus des contaminations de milliers de personnes à la suite de transfusions sanguines dans la première moitié des années 80 (ou d'aspects qui sont liés) mais sur les raisons pour lesquelles ce drame a fait (et fera encore ?) la " une " des médias à partir de 1991 et la manière dont les médias nationaux d'information générale l'ont traité. Le " scandale du sang contaminé ", quand il finit par s'imposer dans les médias et qu'il est établi par les autorités judiciaires compétentes, prête à une lecture selon laquelle " les faits parlent d'eux-mêmes ". Poser la question de sa constitution médiatique revient en fait à mettre en question ce qui paraît hors de question puisque son " évidence " est incontestable. Le drame des contaminations post-transfusionnelles est pour beaucoup devenu un " scandale " indiscutable parce que des preuves, qui avaient été " dissimulées ", ont été découvertes par des magistrats, des journalistes et des personnes contaminées.

---

[12] Les entretiens ont duré entre une heure et trois heures ou plus, ont tous été retranscrits par écrit, à l'exception de ceux avec deux magistrats, un avocat et une journaliste qui ont refusé l'enregistrement.

[13] Ces précisions figurent dans la première partie de ce travail.

[14] Pour réaliser un article sur la médiatisation d'Act Up, on a complété nos entretiens sur le problème des contaminations post-transfusionnelles par deux autres avec des responsables de la communication d'associations de lutte contre le sida.

[15] Sur ce type de sujet, cf. Pierre Bourdieu, " La science et l'actualité ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°61, 1986, pp. 2-3.

L'enquête sociologique n'a pas à prendre parti en décidant s'il y a ou non " scandale " ou si celui-ci était ou pas justifié sur le fond mais doit constater que " socialement " il y a eu scandale à partir d'une certaine période. Ce mot figure tout au long de ce travail entre guillemets pour signifier qu'il est sociologiquement un acte d'enregistrement de la réalité sociale.

Dire cela ne revient bien évidemment pas à nier ou à remettre en question les faits dramatiques, qui ne sont pas l'objet de ce travail, et les enquêtes diverses qui, au contraire, ont été utilisées. L'analyse de la production d'un tel scandale médiatique, mais également des autres événements qui sont traités, nécessite effectivement un travail d'accumulation de connaissances sur les processus des contaminations touchant à la prise de décision politique, à la production et à la diffusion des connaissances scientifiques, au poids croissant des considérations économiques en matière de santé publique, aux modifications des traitements antihémophiliques, etc.[17] C'est pourquoi, ce travail comporte des passages, essentiellement dans la première partie, qui traitent des " affaires " elles-mêmes mais ne sont utilisés que pour mieux comprendre la production de ces événements médiatiques.

Qu'il s'agisse du problème des contaminations post-transfusionnelles ou de leur médiatisation, l'enquête sociologique ne consiste donc pas à suivre précisément les logiques judiciaire, policière et/ou journalistique visant à désigner des " responsables " et des " coupables ". La tentation est grande d'emprunter aux protagonistes leurs visions et de suivre leurs indignations éthiques ou politiques. Dans le cas choisi, cela pourrait notamment consister à trancher dans les interprétations habituelles qui oscillent toujours entre deux pôles, l'un, omniprésent qui consiste à accuser un certain nombre de " responsables " (médecins, hommes politiques, membres de cabinets ministériels, etc.) et/ou à faire l'apologie du rôle des médias ou de certains journalistes[18], l'autre, incarné souvent par les accusés, selon lesquels il y aurait une " orchestration " du scandale par " la justice ", " les journalistes ", etc. et qui conduit à contester les décisions de justice[19] et à porter des jugements très

---

[16] C'est cette crainte qui a motivé plusieurs refus d'entretiens notamment avec un des médecins inculpés.

[17] Cette accumulation peut générer des effets pervers dans la mesure où on coupait parfois trop la parole aux enquêtés pour montrer précisément qu'on "connaissait" différents aspects du problème.

[18] Pour un exemple, voir les notes de bas de pages d'un ouvrage par ailleurs documenté et utile : Aquilino Morelle, *La défaite de la santé publique*, Paris, Flammarion, 1996.

[19] Pour un exemple, cf. l'interview d'un des co-découvreurs du virus du sida et chercheur à l'Institut Pasteur, accordée à *VSD* (16 septembre 1993) : " Pour ma part, depuis que j'ai vu se dérouler cette

négatifs sur le travail de la presse. Ce problème s'est posé tout au long de cette recherche parce que quel que soit l'interlocuteur (un ami ou un enquêté par exemple), il attendait de notre part un avis dans cette logique. Ainsi, les entretiens nous ont obligé à adopter des comportements contradictoires consistant à chaque fois à entrer dans le jeu des enquêtés pour comprendre sincèrement des points de vue parfois totalement opposés. La tentation de chercher qui a raison, qui a tort était permanente d'autant que l'enjeu était finalement de démontrer à l'enquêteur la culpabilité ou la non-culpabilité de certaines personnes, voire de la personne interviewée elle-même, dans la contamination d'hémophiles ou de transfusés. De la même manière, il était tentant de tomber dans des jugements sur les reportages des journalistes[20] même si ceux-ci pouvaient être utilisés pour obtenir des informations de l'interlocuteur.

Cette logique était d'autant plus présente chez de nombreux protagonistes à qui nous avons donné à lire (ou qu'ils ont découvert eux-mêmes) nos premiers résultats : le travail de DEA, le rapport pour le Conseil national du sida et encore davantage l'article rédigé avec Patrick Champagne. Si ces premiers états de la recherche ont provoqué des approbations et des critiques constructives, ils ont aussi donné lieu à des critiques parfois très virulentes de journalistes, à titre individuel ou collectif [21], qui estimaient pour la plupart que ce travail niait l'existence du " scandale " lui-même, et qui, selon certains journalistes très impliqués dans la dénonciation du " scandale " prétendaient que nous défendions l'idée que des journalistes avaient " monté un scandale créé par l'extrême droite et amplifié par tous les médias pour vendre du papier ou pour des raisons de concurrence interne " : ce premier état de la recherche était perçu par ces journalistes comme une défense des principaux accusés et/ou des journalistes auxquels ils s'opposent, notamment les journalistes médicaux du *Monde*. Il était reçu comme une mise en cause de leur travail d'autant plus violente que le " scandale " constituait pour eux une affaire emblématique, à l'inverse d'autres comme l'" affaire Villemin " par exemple, et venait d'un observateur extérieur[22]. Il a

---

affaire, je n'accueille plus qu'avec la plus grande circonspection toutes informations qui peuvent me parvenir sur des faits que je n'ai pas personnellement vécus ", dit-elle notamment.

[20] Ce type de problématique est particulièrement présent dans deux ouvrages parus sur le sujet par ailleurs très riches en informations : Denis Olivennes, *L'affaire du sang contaminé : analyse d'un scandale*, Paris, notes de la Fondation St Simon, 1992 ; Jean-Pierre Soulier, *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*, Paris, Frison Roche, 1992.

[21] " Lettre ouverte à Pierre Bourdieu ", *Le Généraliste*, 13 juillet 1994.

[22] Les uns voyaient dans ce travail le produit de la " manipulation ", dont j'aurais été victime de la part de leurs confrères notamment, et d'autres se demandaient pour qui je " roulais " pour reprendre une expression d'un journaliste.

fallu intégrer cet aspect peu banal, mais pas entièrement négatif, s'agissant d'une recherche universitaire. Nous avons donc pris en compte les différentes remarques qui nous furent alors adressées afin d'essayer de dissiper certains malentendus dont certains tenaient au caractère provisoire et incomplet de notre recherche, des aspects non évoqués dans cet article étant perçus comme volontairement occultés[23].

Une autre différence entre l'enquête sociologique et d'autres types d'enquêtes réside dans le traitement des personnes interviewées, le sociologue se devant de respecter l'anonymat des personnes interrogées quand il a été demandé. Il s'agissait d'une condition, du fait des affrontements qui caractérisaient cette affaire, de réussite de cette entreprise. C'est pourquoi, les noms des enquêtés, voire parfois leur sexe et les entreprises dans lesquelles ils travaillent, ont été cachés dans ce travail lorsqu'il le fallait. C'est pour la même raison que l'on a abandonné l'idée d'un d'index nominal, en fin de ce travail, afin d'éviter des lectures " personnalisantes ".

[23] Cela tenait à la fois aux contraintes de place pour l'article d'*Actes de la recherche en sciences sociales* mais plus souvent au fait que l'on ne s'estimait pas avec Patrick Champagne assez avancé sur tel ou tel aspect pour pouvoir en faire correctement l'analyse.

Annexe 2.

La genèse médiatique du “ scandale du sang contaminé ” (1982-1990)[24]

Comme l’explique Pierre Bourdieu, “ pour ne pas être l’objet des problèmes que l’on prend pour objet, il faut faire l’histoire sociale de l’émergence de ces problèmes, de leur constitution progressive, c’est-à-dire du travail collectif - souvent accompli dans la concurrence et la lutte - qui a été nécessaire pour faire connaître et reconnaître ces problèmes comme légitimes, avouables, publiables, publics et officiels ”[25]. Poser ainsi la question de la lente émergence médiatique, aujourd’hui oubliée ou ignorée, d’un drame, qui ne devint qu’en 1991 un “ scandale ”, permet de rompre avec l’“ évidence ” trop évidente de cette affaire, c’est-à-dire avec une certaine amnésie journalistique. Le problème de la contamination de plusieurs milliers de personnes ne date en effet pas du début des années 90 mais a fait l’objet de nombreux articles au moment des faits. Nombre d’éléments, qui feront “ scandale ” quelques années plus tard, étaient présents dans les médias dans la première moitié des années 80.

La genèse médiatique du “ scandale du sang ” a été rédigée à partir de l’analyse d’un certain nombre d’ouvrages portant sur le VIH, d’entretiens réalisés avec certains acteurs de l’époque, de la consultation de documents connus à l’époque de journalistes en charge du problème mais surtout d’une revue de presse quasiment exhaustive portant sur les contaminations post-transfusionnelles. De 1982 à 1985, elle regroupe l’essentiel des articles de la presse quotidienne généraliste (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *Le Matin de Paris*, *Le Quotidien de Paris*, *L’Humanité*, *Le Parisien* et *France Soir*) et des newsmagazines (*Le Nouvel Observateur*, *L’Express*, *Le Point* et *L’Evénement du Jeudi* créé en 1984) ponctuellement complétés par d’autres de la presse homosexuelle et médicale. Ensuite, dans la période allant jusqu’en 1991 qui fut marquée par un moindre intérêt journalistique quantitativement, nous avons réuni la quasi-totalité des articles à partir d’une revue de presse incomplète effectuée par l’Association Française des Hémophiles (AFH), des articles signalés voire quelquefois donnés par un certain nombre de journalistes ou par des acteurs et de recherches ponctuelles sur certaines périodes. Si nous n’avons pu établir une quelconque revue des interventions radiodiffusées depuis 1982, nous avons rassemblé l’ensemble des reportages télévisés consacrés à cette question à partir de la base de données de l’Institut national de l’audiovisuel (INA). Celle-ci livre un certain nombre d’informations : noms des journalistes, des intervenants, durée, résumé du reportage etc. Dans les cas qui paraissaient les plus pertinents, nous avons visionné ces reportages dont nous avons livré certains extraits. Cette genèse médiatique du “ scandale du sang ”, d’autant plus pour les années 1983 et 1985, vise aussi à replacer le problème des contaminations post-transfusionnelles dans l’ensemble de la production médiatique sur le sida.

Mais, avant de retracer la genèse de ce drame, il faut préciser que cela ne signifie pas qu’il suffit de rassembler l’ensemble de la production journalistique sur les faits et de réaliser une chronologie “ objective ”, c’est-à-dire de faire une analyse de

---

[24] Pour une version résumée de cette genèse, voir l’introduction de la seconde partie de ce travail.

contenus des articles publiés de 1983 à 1990. Ce serait oublier que “ l’information est en elle-même un enjeu dans le monde social ”[26] et que les journalistes ne se bornent pas à enregistrer avec “ objectivité ” les faits. C’est donc en l’espèce ne pas voir que la reconstruction chronologique est précisément elle-même devenue l’enjeu majeur des luttes d’interprétation qui portent sur le fait qu’il y ait ou non “ scandale ” ou encore sur ce qui fait “ scandale ” parmi les nombreux aspects du drame des contaminations post-transfusionnelles. Le travail sociologique suppose donc de rompre avec la logique du procès, en affinité avec la logique judiciaire, qui régit de nombreuses “ chronologies ” présentées dans les médias ou ailleurs à partir de 1991. C’est vrai qu’il est tentant - surtout pour les acteurs qui ont pris part à l’“ affaire ” - de juger après coup, comme l’ont fait de nombreux journalistes à propos d’autres documents de l’époque, de la “ qualité ” des productions journalistiques (ou tout du moins de certaines d’entre elles) et, par la même, de faire des journalistes des “ visionnaires ” ou au contraire des “ aveugles ”. Au cours des nombreuses discussions portant sur cet aspect, de multiples interlocuteurs, concernés ou non par l’“ affaire ”, nous ont demandé de juger rétrospectivement quel média ou quel journaliste “ avait le mieux travaillé ” et ne “ s’était pas trompé ”. La propension à penser la recherche historique comme une recherche des responsabilités, qui n’est pas l’apanage des seuls journalistes, est en effet très forte. Le seul assemblage de documents, qui n’étaient pas tous en possession de telle ou telle personne à l’époque, par des journalistes tend à produire une cohérence chrono-logique prêtant rétrospectivement des intentions aux agents ou à des collectifs. La recherche des responsabilités tend à susciter des interrogations interminables sur des problèmes mal posés, au moins sociologiquement : à partir de quand savait-on que les produits pour hémophiles étaient contaminés ?[27] A partir de quand la France pouvait mettre en place un dispositif de prévention et notamment un test de dépistage détectant la présence des anticorps du VIH ? etc. Les chronologies journalistiques font ainsi fi de la complexité de la diffusion des connaissances telle qu’elle apparaît dans les travaux de sociologie des sciences. Elles tendent à présenter également certains faits comme autant de certitudes sans voir par exemple que, comme l’explique un spécialiste du

---

[25] Pierre Bourdieu (avec Loïc J.D. Wacquant), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 210.

[26] Patrick Champagne, “ La rupture avec les préconstructions spontanées ou savantes ”, *art. cit.*, p. 213.

[27] Ce genre de problématique était récurrent dans les titres comme celui d’un article de *L’Evénement du Jeudi* daté du 2 juillet 1992 : “ Un jour de l’année 1985, tout le monde a su... ”

sida, “ une connaissance qui n’est pas partagée n’existe pas ”[28]. Il est vrai qu’il est tellement facile “ quand on connaît le mot de la fin de transformer la fin de l’histoire en fin de l’action historique ”[29].

> Le cas le plus révélateur est certainement la “ découverte du virus du sida par l’équipe du Pr Montagnier ”. En inscrivant un jour ou un mois de l’année 1983, les journalistes tendent à faire croire que la découverte de l’agent causal du virus du sida intervient un jour précis et grâce au travail d’une équipe de chercheurs. Non seulement, c’est oublier qu’une découverte est un produit collectif complexe qui doit certes beaucoup à l'équipe du Pr Montagnier mais aussi à d'autres éléments tels que les acquis antérieurs de la science. D'autre part, cette lecture laisse penser que tel jour ou tel mois tous les spécialistes du sida savaient que l'agent causal du VIH venait d'être découvert à l'Institut Pasteur alors qu’il a fallu plusieurs mois pour que les chercheurs français soient affirmatifs et que surtout des chercheurs américains confirment que l'origine du sida était virale. De la même manière, les méthodes journalistiques personnalisent largement les visions des faits se concentrant sur des relations interpersonnelles, c’est-à-dire la “ petite histoire ”, qui font l’économie de l’étude plus complexe des relations internes aux différents espaces sociaux ou entre eux à l’image des biographies journalistiques d’hommes politiques en harmonie avec les schèmes de perception des lecteurs[30].

Les chronologies journalistiques en disent donc parfois au moins autant sur le rapport à l’objet des journalistes qui les réalisent que sur le déroulement des faits. Il y a aussi une inclination à examiner les prises de positions du passé avec les intérêts du présent[31], qui est d’autant plus marquée que les agents ayant eu à traiter du problème à l’époque (à commencer par les journalistes) sont parfois les mêmes qui le couvrent quelques années plus tard. Pour l’illustrer, au lieu de prendre des exemples de journalistes interprétant des documents politiques, administratifs ou médicaux de l’époque, on a choisi de voir comment des journalistes pouvaient se livrer à cette lecture, après coup, à propos d’articles de presse de l’époque même si ce cas a été rare. Le premier cas est un livre, sorti en 1993 et rédigé par un journaliste scientifique du *Figaro*, ayant eu par ailleurs à traiter du “ scandale ” en 1991, qui porte sur la manière dont la presse a traité le sida de 1981 à 1985[32]. Il est révélateur de cette illusion rétrospective qui permet de juger sévèrement certains de ses concurrents pour les stigmatiser.

> Ce jugement rétrospectif à l’égard de ses confrères spécialisés - un du *Monde* et une du *Figaro*, auxquels il a eu affaire durant son parcours professionnel - est particulièrement présent dans le passage de cet ouvrage d’un journaliste scientifique du *Figaro*. Il leur reproche finalement de ne pas avoir faire leur travail à l’époque en ne mettant pas en exergue, dans deux

---

[28] *Le Monde*, 17 décembre 1992.

[29] Pierre Bourdieu, “ Le mort saisit le vif ”, *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 1980, p. 5.

[30] Sur ce point voir les travaux d’Annie Collovald. Cf. notamment “ Identité(s) stratégique(s) ”, *art. cit.*, pp. 29-40.

[31] Pierre Bourdieu, “ Le mort saisit le vif ”, *art. cit.*, pp. 3-14.

[32] Jérôme Strazzulla, *Le sida 1981-1985*, Paris, La Documentation française, 1993.

de leurs articles en mars 1983, les problèmes posés par les risques de contamination par voie sanguine : “ Quand à quelques heures d’intervalle, ces deux articles paraissent, bien peu de gens ont conscience d’assister à un des tournants majeurs de l’histoire de la maladie. Les deux journaux sont parfaitement informés : la transfusion sanguine est contaminante ; mais aucun des deux ne pose la seule question que génère ce problème : que faire pour diminuer le risque transfusionnel pour l’ensemble de la population ? Il semble qu’ils partagent, avec le corps médical, la même analyse. Le risque de sida n’est pas assez évident (...) S’ils se gardent donc d’alarmer directement, les deux quotidiens cherchent à combler chacun à sa manière leurs insuffisances. *Le Figaro* s’abrite derrière l’autorité du Pr Soulier. *Le Monde* contourne la polémique sur le risque transfusionnel en France, pourtant compréhensible par tous. Il préfère s’interroger sur la fiabilité d’un vaccin non obligatoire, fabriqué par un laboratoire américain avec du sang d’homosexuels américains ”. Cet extrait de l’analyse de deux articles de presse est assez typique de cette relecture permettant d’affirmer que ses confrères n’ont pas compris à l’époque qu’il s’agissait d’un “ tournant majeur de l’histoire de cette maladie ”. S’il est vrai qu’il existe un risque connu, le nombre de cas de sida post-transfusionnels est minime statistiquement et surtout l’auteur oublie le contexte d’incertitudes scientifiques dans lequel ces articles ont été rédigés. Contrairement à ce qu’il laisse penser implicitement, l’origine virale du sida n’étant pas encore démontrée, il est donc difficile de le combattre. La seule manière de le faire sera quelques mois plus tard de mettre en place une sélection des donneurs.

Le deuxième exemple est différent puisqu’il s’agit - c’est d’ailleurs le seul à notre connaissance avec un numéro de *L’Express* - d’un supplément hors série de *Libération* datant de mai 1993 portant sur “ le sang contaminé ” dans lequel sont reproduits parfois *in extenso* de nombreux articles du quotidien écrits entre 1983 et 1990. Le tableau 1 permet de comparer les titres et les “ chapeaux ” des articles parus dans ce supplément avec les titres et les “ chapeaux ” des articles d’origine. Il fait apparaître cette lecture rétrospective à travers la sélection d’articles et le *rewriting* qui ont été réalisés. Par exemple, un article souvent reproché rétrospectivement à *Libération* par ses détracteurs titré “ Les pédés, groupe sanguin indésirable ? ” ne figure pas dans cette sélection alors même qu’il porte sur la question de la sélection des donneurs de sang en 1983 sur laquelle le même quotidien avait attiré l’attention à l’époque craignant la ségrégation des homosexuels français. Des articles, qui permettent de replacer les autres dans leur contexte en donnant des indications sur la perception du sida en 1985, n’ont pas été retenus. Ainsi, un long article datant du 21 juin 1985 a été largement remanié, certains passages étant coupés d’autres ne figurant pas à leur place initiale.

Le titre d’origine de ce texte qui a été changé en 1993 figure ci-dessous. Probablement jugé rétrospectivement trop “ à sensation ”, celui-ci intitulé “ Dépistage du Sida : les centres de transfusion ports de l’angoisse ”, devient “ 19 juin 1985 : le dépistage obligatoire pour les donneurs ”. Le “ chapeau ” de l’article, qui porte sur l’inquiétude des centres de transfusion à propos de “ l’absence de structures d’accueil et d’information des porteurs du virus ”, a été supprimé. Des modifications sont également intervenues, sans que cela soit mentionné dans le supplément de 1993, dans le corps du texte, qu’ils s’agissent des suppressions ou des ajouts du texte de 1993 par rapport à la version originale de 1985, que nous avons ici précisées entre crochets et en italique. La numérotation des paragraphes n’existe pas mais elle est inscrite pour faciliter la lecture. La suppression d’un grand passage sur la concurrence économique entre firmes commerciales, sur le fait que selon l’auteur de l’article d’origine “ le test de dépistage n’apporte qu’une solution partielle au problème du sida ” et sur l’interprétation de l’intervention du Premier ministre de l’époque effacent une grande partie de l’exposé de l’auteur qui se faisait

l'écho des préoccupations majeures des autorités sanitaires et des journalistes spécialisés notamment par rapport aux mesures d'accompagnement que nécessitaient selon eux la mise en place du test. On se réfère ici aux paragraphes 3 bis et 4 bis qui ont été supprimés alors que le " chapeau " de l'article, lui-même supprimé, insistait sur ses aspects. Pour comprendre l'article d'origine, il faut préciser qu'il intervient deux jours après l'annonce en juin 1985 par Laurent Fabius du dépistage des dons de sang qui fait suite notamment à de nombreux articles de presse sur les problèmes économiques, pratiques, éthiques que posent cette décision. Si le texte est rédigé par un journaliste médecin du quotidien, très au fait de ces questions, le titre et le " chapeau " ne sont en revanche probablement pas de son fait.

§ 1 : " C'est chose faite : " le dépistage du sida sera obligatoire chez tous les donneurs de sang. " Cette annonce tant attendue a été faite ce 19 juin 1985 par le Premier ministre à l'Assemblée nationale.

[§ 2 a été ajouté mais n'existe pas dans la version d'origine : " La commission consultative de transfusion sanguine, chargée d'étudier les problèmes techniques, médicaux et économiques que lui pose le sida, a rendu officiellement ses conclusions au secrétariat d'Etat à la Santé ". Cet ajout peut faire croire que son compte rendu a inspiré éventuellement la décision de Laurent Fabius, ce qui ne peut être le cas puisque la commission dont il est fait mention s'est réunie le 20 juin 1985]

§ 3 : Le dépistage, précipitamment annoncé le 22 février 1985, avait créé un début de panique chez les industriels et les centres de transfusion occupés à expérimenter les test de dépistage. Depuis, la mise en place n'a cessé d'être imminente et l'attente a rapidement tourné à l'impatience. Les uns ont d'abord soupçonné l'incapacité des industriels français à fournir les tests nécessaires aux 4 millions de dons du sang par an. D'autres ont souligné la situation de crise économique qui bloquait peut-être le financement d'un tel dépistage.

[§3 bis a été supprimé : Quelques spécialistes se sont étonnés de ne pas voir naître des structures propres à accueillir les porteurs de virus, où l'on pourrait informer et suivre médicalement les partenaires sexuels et les familles]

§ 4 : L'urgence de telles structures n'a échappé ni aux populations à risques, ni aux bénéficiaires des centres de transfusions sanguines. Le sida post-transfusionnel ne représente pourtant que 1% des quelque 380 cas de sida recensés à ce jour en France. Les études concernant les porteurs sains de virus sont un peu plus alarmistes : 0,5 % sur 7500 donneurs parisiens. En France de un pour mille à un pour deux mille donneurs de sang se révéleraient positifs. Laurent Fabius a affirmé que " la généralisation des tests interviendra rapidement et représentera un coût pour la collectivité d'environ 200 millions de francs par an pour les 4 millions de dons du sang. " Laurent Fabius met ainsi un terme aux rumeurs d'un éventuel blocage du dépistage par le gouvernement.

[§4bis a été supprimé : " C'est d'ailleurs 24 heures à peine avant la réunion de la Commission Nationale de la Transfusion Sanguine (CNTS) que le Premier ministre est intervenu. " Avec la transmission par la transfusion sanguine, le sida risque de se répandre beaucoup plus largement dans la population ", a-t-il rappelé. Pourtant, le test de dépistage n'apporte qu'une solution partielle au problème du SIDA. Quelle sera en effet l'attitude pratique des centres de transfusion ? Que dire aux porteurs sains ? Ne plus embrasser leurs enfants ? Stériliser leurs couverts . Et quelle réponse apporter aux conjoints, aux proches et dans quelles structures d'accueil ? En tous cas, l'apparition du Premier ministre ne doit rien au hasard. L'ampleur de cette maladie a largement dépassé le cadre des éprouvettes et des laboratoires de recherche. En France comme aux Etats-Unis, la population réclame un dépistage qui la protège du SIDA, avec une force que, ni l'hépatite B, ni le paludisme post-transfusionnels ne connurent jamais. Et l'affaire a un impact aussi politique que commercial. le marché international des tests pèse plusieurs centaines de millions de dollars. Cinq firmes américaines, une hollandaise et Institut Pasteur Production sont sur les rangs. Coût moyen du test : 50 F, auquel il faut ajouter le contrôle et parfois la répétition du test. "]

§ 5 : Reste la difficile question, résumée par le Premier ministre : " Avec le dépistage obligatoire, des donneurs apprendront qu'il y a une réaction positive dans le test pratiqué sur leur sang...et pourtant, ils ne seront probablement que 10% [Un " (NDLR : le chiffre exact est encore inconnu) " a été supprimé] à développer cette maladie. Faudra-t-il les informer, au risque de les mettre en garde sans raison ? "

§ 6 : Le Comité national d'éthique s'est montré favorable " à une attitude de totale franchise à l'égard des intéressés, qui seront informés de leurs responsabilités personnelles, familiales et relationnelles ". Les centres de transfusion abondent dans ce sens, mais s'inquiètent des modalités pratiques de cette franchise dont ils auront la charge. Le Premier ministre a tout de même jugé nécessaire de " charger un groupe d'experts de lui remettre des conclusions sur ce point ".

La sélection des articles, qui tient probablement en partie à des raisons de place, et les changements effectués par rapport aux articles parus à l'époque des faits montrent également comment l'humour coutumier du journal est gommé parce que probablement jugé rétrospectivement inopportun (deuxième partie, chapitre 3). Tout se passe comme si les rédacteurs avaient eu honte *a posteriori* de la présentation de certaines de leurs informations. Ainsi, les titres, portant sur le mot sang (“ Mauvais sang ”, “ les hémophiles indemnisés à sang pour sang ”) ou sur l'arrivée de produits chauffés à l'été 1985 qui interrompent les risques de contamination par le sida pour les hémophiles français (“ Les hémophiles ont enfin de la veine ” devient en 1993 “ Les produits chauffés vont être disponibles en France ”), ne sont pas retenus. Soit l'article n'a pas été sélectionné soit le titre en a été changé. De la même manière, le titre d'un article, intitulé en 1989 “ Les hémophiles plébiscitent le plan Evin ” (il évoque les accords d'indemnisation des contaminés par le virus du sida), perçu probablement avec le recul comme trop tranché, devient : “ La plupart des hémophiles plébiscitent le plan Evin ”.

Tableau 1 : comparaison des titres et “ chapeaux ” des articles d’origine et de ceux republiés dans un hors série de *Libération*

Dates	**Titre et “ chapeau ” de l’article de l’époque**	**Titre et “ chapeau ” du supplément**
17 mai *1983*	*T : Du plasma “ qualité France ”...* Un groupe de travail étudie actuellement les “ conditions d’éviction du don de sang ” de donneurs susceptibles d’être porteurs d’affections non décelables. Décision le 9 juin.	*T : Mai 83, émoi sur le plasma* Deux ans après l’apparition du “ cancer gay ”, 541 personnes sont mortes de ce mal mystérieux aux Etats-Unis. L’hypothèse d’une transmission par voie sanguine est avancée.
16 juin 1983	*Surtitre: Mauvais sang* *T : Les pédés, groupe sanguin indésirable ?* Devant les risques de contagion du sida, le soi-disant “ cancer gay ” par voie sanguine, une campagne d’information et de sélection des donneurs de sang a été décidée en France. Non sans dérapages discriminatoires.	Article non retenu
20 octobre *1984*	*T : La transmission par le sang*	*T : La transmission par le sang*
8 mars *1985*	*T : Les plans anti-sida des centres de transfusion sanguine* Si aucun traitement n’est encore envisageable, l’heure est à la prévention. Le secrétariat d’Etat à la Santé veut s’attaquer au danger de contagion par transfusion sanguine. Moyen : un prospectus qui fait le portrait robot du donneur à risque.	*T : Mars 85, premier plan anti-sida* Le secrétariat d’Etat à la Santé veut s’attaquer aux dangers de contagion par voie sanguine. En attendant Elisa, test immunologique, voici “ Vive la vie ”: un prospectus mode d’emploi
14 juin 1985	*T : Dépistage du sida : les centres de transfusion se font du mauvais sang* Le plan de lutte anti-sida est au point mort. Pourtant les tests de dépistage sont prêts.	*T : Inquiétudes au sein des centres de transfusion* Quatre tests de dépistage sont disponibles sur le marché international, notamment celui de la firme américaine Abbott. mais, en France, rien n’est réglé quant à la politique d’information et de suivi médical des donneurs de sang.
21 juin 1985	*Surtitre : Intendance* *T : Dépistage du sida : les centres de transfusion ports de l’angoisse* Après l’annonce de Laurent Fabius d’un dépistage du sida pour tous les donneurs de sang, les centres de transfusion s’inquiètent de l’absence de structures d’accueil et d’information des porteurs de virus.	*T : 19 juin 1985 : le dépistage obligatoire pour les donneurs* Pas de “ chapeau ”

Dates	**Titre et “ chapeau ” de l’article de l’époque**	**Titre et “ chapeau ” du supplément**
23 juillet 1985	*Surtitre: Travaux d’aiguille* *T: Les hémophiles ont enfin de la veine* Bonne nouvelle pour les 3 000 Français astreints à cause de leur maladie à des transfusions sanguines à répétition : depuis quelques jours ils peuvent recevoir des produits antihémophiliques “ chauffés ” qui devraient les mettre à l’abri de toute contamination par le sida	*T : Les produits chauffés vont être disponibles en France* Bonne nouvelle pour les 3 000 Français astreints à cause de leur maladie à des transfusions sanguines répétées: ils vont pouvoir recevoir des produits chauffés, donc sans danger, dans lesquels le virus du sida a été inactivé. Enfin ou déjà trop tard ?
23 août 1985	*T : Contaminés...par la peur du sida* En pleine vague d’hystérie anti-sida, le Premier ministre Laurent Fabius dans une lettre adressée au secrétaire d’Etat à la Santé, entend calmer le jeu et mettre chacun, porteur du virus ou médecin devant ses responsabilités	*T : Août 1985 : halte à l’angoisse* Pas de chapeau
23/24 août *1986*	*T : Un hémophile sur deux face à la peur du sida* Contaminés par les nombreuses transfusions sanguines que nécessitent leur état et qui sont bien souvent effectuées sans précautions suffisantes, les hémophiles sont en train de payer un lourd tribut au sida	*T : Un hémophile sur deux serait contaminé* Selon une enquête du CNTS, les hémophiles paient un lourd tribut au sida. La proportion varie selon les régions
19 mars *1987*	*T: Quand les laboratoires semaient le sida* Les laboratoires est-allemands Bayer ont révélé faire l’objet de poursuites judiciaires pour avoir mis sur le marché un produit coagulant destiné aux hémophiles, qui a pu transmettre le sida. Depuis 1984, la mise en place de nouvelles techniques de fabrication écarte tout risque de contamination.	*T: Ces labos qui ont semé le sida* 1987, analyse des ratés de la prévention dans le domaine de la transfusion: en deux ans, plusieurs dizaines de milliers de personnes dans le monde ont risqué la contamination.
21 janvier *1988*	*T: Sida : la plainte des hémophiles* A l’heure où Michèle Barzach dresse le bilan de son action contre le sida, dix hémophiles portent plainte et réclament des dédommagements pour avoir été contaminés à un moment où ils auraient pu être protégés.	*T : janvier 1988 : la plainte* Les hémophiles se retournent contre le CNTS, coupable à leurs yeux d’avoir utilisé sciemment du sang contaminé
6 juin 1988	*T : Des hémophiles indemnisés à sang pour sang* En Europe, 28% des hémophiles ont été contaminés par le virus du Sida a cours de transfusions. Si à la conférence mondiale des hémophiles, différents pays exposaient les systèmes d’indemnisation mis au point pour ces séropositifs, la France traîne toujours.	*Article non retenu*

Dates	**Titre et “ chapeau ” de l’article de l’époque**	**Titre et “ chapeau ” du supplément**
2 mai *1989*	*T : Le village fait le vide autour du gamin séropositif* “ C’est trop dur ”. Les parents de Yann se sont résolus à quitter Grey-Neuville, près d’Angers. leur petit garçon hémophile et séropositif a d’abord été isolé à l’école, puis le café des parents s’est vidé, au goutte à goutte.	*T : Yann, le gamin pestiféré de Grey-Neuville* Les parents de Yann, 10 ans, vont quitter leur village près d’Angers. leur petit garçon, hémophile et séropositif, a d’abord été isolé à l’école, puis les consommateurs ont déserté le café des parents. puis ce graffiti: “ pas de sida à Grey-Neuville... ”
17 mai 1989	*T : Sida : les hémophiles demandent des comptes sur le risque transfusionnel* Pour la première fois en France des malades atteints du sida pourraient être indemnisés après une contamination par transfusion sanguine, et ce en l’absence de faute thérapeutique. Un accord est imminent entre l’Association française des hémophiles, le ministère de la Santé et les assurances.	*T : Mai 1989: les hémophiles demandent des comptes* Pour la première fois en France, des malades atteints du sida vont être indemnisés d’environ 100 000 francs chacun, après la contamination transfusionnelle qu’ils ont subie. Et ce, sans qu’ils aient besoin de faire la preuve d’une faute thérapeutique.
12 juillet 1989	*T : Les hémophiles victimes du sida seront indemnisés* Les hémophiles victimes du sida seront indemnisés. Le protocole signé hier entre les compagnies d’assurance et les responsables de la transfusion sanguine prévoit le versement d’une somme moyenne de 325 000 francs aux hémophiles ayant contracté le virus en recevant du sang contaminé.	*T : Juillet 1989, accord d’indemnisation* Les hémophiles contaminés toucheront 325 000 francs, selon l’accord signé avec les compagnies d’assurances.
25 juillet *1990*	*T : Les hémophiles contaminés plébiscitent le plan Evin* Un an après la mise en place du dispositif d’indemnisation à l’amiable, plus de 1000 hémophiles séropositifs (sur 1200) ont opté pour cette forme de réparation délaissant le chemin des tribunaux. Chemin toujours incertain, comme en témoigne l’audience d’hier du TGI de Paris.	*T : La plupart des hémophiles plébiscitent le plan Evin* Un an après la mise en place du dispositif d’indemnisation, plus de 1 000 hémophiles séropositifs (sur 12000) ont opté pour cette forme de réparation, délaissant le chemin des tribunaux. Plus par nécessité que par choix, tant la voie judiciaire est semée d’embûches.

Un drame potentiel (1982-1985)

Dès 1982-1983, l’apparition du sida, qui ne porte pas encore ce nom, dans les médias omnibus nationaux pose d’emblée le problème du poids spécifique de la presse dans la constitution des événements. La médiatisation de cette “ nouvelle ” pathologie est contestée par de nombreux groupes (homosexuels, professionnels de santé, etc.) qui affirment qu’il y a un décalage entre l’importance objective du problème et la place que lui accordent les médias. On le voit bien au cours de cette période à travers un exemple. Le premier est la manière dont les représentants homosexuels réagissent face à ce problème qu’ils jugent largement “ surmédiatisé ”.

Libération, qui titre deux fois en 1982 sur “ le mal mystérieux des homosexuels américains ”, provoque des réactions négatives de la part de représentants des homosexuels français. Le quotidien, qui comprend en son sein et parmi ses lecteurs des homosexuels, est dans une position difficile car s’il cherche à éviter tout phénomène de rejet, il contribue, par ses titres et ses articles, à dramatiser le sujet. Une série d’articles du *Matin de Paris* (18/19 et 20 juin 1983), qui titre sur le “ cancer gay ”, “ ce mal qui répand la terreur ”, suscite également des réactions de désapprobation. Comme le note Michaël Pollak, “ la mise en scène par les médias des homosexuels comme ‘groupe à risque’ entre en conflit avec l’image que les homosexuels veulent donner d’eux-mêmes à travers leurs porte-parole plus ou moins auto-désignés ”[33]. Ce déni s’explique probablement par la peur de la ségrégation mais aussi parce que certains pensent que cette médiatisation masque en fait des considérations morales[34]. Il se manifeste par exemple lors du premier congrès de l’Association des médecins gays[35] (AMG), fondée en 1981, au cours duquel des dirigeants de l’association s’opposent à des jeunes médecins[36], Willy Rozenbaum et Jacques Leibowitch, qui s’intéressent à cette pathologie. Il est aussi présent dans les colonnes de la principale revue homosexuelle en France, *Gai Pied Hebdo*[37] (*GPH*).

> “ Mais 181 cas en 1981, est-ce le commencement de la fin ? Messieurs les journalistes, ne déformez pas, s’il vous plaît. ” *(Médecin écrivant dans* GPH*, février 1982)*
>
> “ Wait and see. En attendant vivez, pas de panique, même si aux Etats-Unis trois cents cas ont été “ répertoriés ”, dont une seule femme, bisexuelle. Baiser est dangereux ? Et traverser la rue alors. ” *(Médecin écrivant dans GPH, avril 1982)*
>
> “ Pourquoi faire tout ce bruit pour une dizaine de cas en France ? Il est idiot d’affoler les gens pour rien. ” *(Extrait d’un intervenant au congrès de l’AMG publié dans* Libération*, 27 avril 1982)*

Autrement dit, le problème de la médiatisation du sida est explicitement posé dans les années 82-83 puisque des journalistes et des organes de presse se retrouvent mis en cause à plusieurs reprises par des médecins qui s’inquiètent de leur sensationnalisme comme dans l’affaire du vaccin anti-hépatite B. Un groupe de parlementaires du Conseil de l’Europe lance également “ un appel pressant aux médias pour qu’ils [les journalistes] évitent toute déviation de l’information sur le

---

[33] Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida, Sociologie d’une épidémie, op. cit.*, p. 148.

[34] Cf. par exemple l’article ironique du *Matin* daté du 2 janvier 1982.

[35] *Libération*, 27 avril 1982.

[36] Cf. sur cette période les informations livrées par Frédéric Martel, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968, op. cit.*, troisième partie, chapitre 10.

[37] Sur une synthèse suivie de l’évolution du sida à travers *Gai Pied Hebdo*, voir “ Du déni au défi ”, *GPH*, n°474, 13 juin 1991.

sida ” vers des campagnes qui “ tendent à provoquer une réaction de rejet à l’encontre des homosexuels ” (*AFP*, 27 septembre 1983). Il est significatif qu’une grande partie de l’émission scientifique “ Enquête publique ” (*Antenne 2*, 29 septembre 1983), consacrée au sida, traite de la question des médias et d’un éventuel décalage entre la réalité de la maladie et l’attention médiatique qui lui est portée. Le problème est ainsi posé à travers une question aux téléspectateurs (“ Les médias ont-ils bien rendu compte du sida ? ”) et par le présentateur dans son introduction. Il explique : “ Il était indispensable que nous commencions cette émission par le sida à mon avis car on a dit beaucoup de choses pas toujours exactes ”.

Si certains médecins spécialisés soulignent que le “ sida se révèle l’un des enjeux les plus importants de la médecine de ces dernières années ”[38], d’autres semblent agacés par l’importance médiatique donnée à cette nouvelle pathologie par rapport à sa réalité comme en témoigne un extrait de l’intervention du Pr Marc Gentilini, chef du service de parasitologie et de médecine tropicale d’un hôpital parisien, dans l’émission scientifique “ L’avenir du futur ” (*TF1*), diffusée en début de soirée le 30 mai 1983 : “ Je suis particulièrement frustré parce que ce débat sur les maladies transmissibles finalement tourne autour de l’herpès du citoyen américain et de la pathologie de l’homosexuel américain ou non. Ce sont des problèmes importants, ce sont des questions importantes mais la...la situation dramatique dans laquelle vivent des pays pauvres confrontés aux maladies transmissibles est sans commune mesure avec les risques encourus par les citoyens de quelques villes...des Etats-Unis d’Amérique ou d’ailleurs et il est tout à fait regrettable que nous ne parlions pas, que nous ne développions pas ce qui se...ce qui se passe, ce qui se déroule dans les pays tropicaux. Le...la pathologie du sida peut tuer et je suis bien placé pour le savoir parce que j’ai la chance d’avoir comme collaborateur le Dr Rozenbaum, qui s’occupe plus particulièrement de ces questions en France avec d’autres, mais je vois bien donc les malades mourir dans mon service de cette pathologie ; mais je pense, en même temps, aux millions de sujets exposés au paludisme et dont un certain nombre de milliers meurent chaque année et qui ne demandaient qu’à vivre et qui avaient un comportement tout à fait normal mais à qui ils manquaient simplement le médicament pour se protéger contre l’affection transmissible qui fait l’objet du débat de ce soir et ou bien le terrain nutritionnel suffisant pour développer les moyens de se défendre contre un agresseur parasitaire bactérien ou viral ”. Le Pr Jean-Paul Lévy, immunologiste - répondant à une journaliste, de l’émission de télévision “ Enquête publique ” déjà citée, qui lui demande : “ Que peut-on dire du sida et surtout que ne doit-on pas dire ” -, traduit aussi ce décalage entre la gravité de la maladie telle qu’elle est perçue et sa forte médiatisation : “ [Il faut] tout de même insister sur le fait que l’AIDS n’est pas un problème majeur de santé publique, que l’ensemble de la population n’est pas exposé à des risques graves, que bien des maladies en France beaucoup plus...qui tuent beaucoup plus ou qui touchent beaucoup plus de gens, curieusement ne laissent aucune inquiétude aux populations. Et je pense que le rôle, de ce point de vue là, de l’information est peut-être de remettre les choses à un niveau un peu plus sensé ”. L’importance accordée au sida par les milieux politiques et médicaux est aussi un enjeu économique. Quelques journalistes insistent alors sur les faibles moyens mis à la disposition des chercheurs français. Jean-Yves Nau, journaliste médecin au *Monde* (30 juin) explique par exemple qu’un conflit, portant sur l’affectation de crédits par l’INSERM, opposait en France des membres du groupe de travail sur le sida, alors peu connus, et “ certains grands noms de l’immunologie et de la cancérologie française ”, ce groupe de travail n’ayant bénéficié jusque-là que d’aides provenant uniquement du secrétariat d’Etat à la Santé.

Incertitudes scientifiques et médiatisation

---

[38] Cette phrase a été prononcée par l’épidémiologiste Jean-Baptiste Brunet, membre du groupe de travail sur le sida et du bureau d’épidémiologie du ministère de la Santé, et citée notamment dans *Le Quotidien du médecin* (10/11 juin 1983).

Les oppositions sur la sous-estimation ou la surestimation de cette maladie sont rendues possibles par plusieurs éléments. Le premier renvoie aux propriétés du sida qui sont à l'origine de l'intérêt des journalistes spécialisés bien qu'il soit encore statistiquement peu important.

> Le sida apparaît dans la presse quotidienne d'information générale en 1982 de manière très limitée et presque exclusivement au premier semestre. La médiatisation se concentre sur les interrogations des scientifiques et l'attitude à adopter, pour le principal groupe touché, les homosexuels, face à ce problème. *Libération*, *Le Matin de Paris* et *Le Quotidien de Paris* traitent les informations à travers la catégorie " phénomène de société " à l'inverse du *Monde* et du *Figaro* qui insistent davantage sur l'aspect médical.

Les journalistes de la presse quotidienne nationale d'information générale - *Le Matin* (2 janvier), *Libération* (6 janvier) et le *Quotidien de Paris* (6 janvier) dans leurs premiers articles insistent ainsi sur le fait qu'il s'agit d'un " cancer ", c'est-à-dire de la maladie certainement la plus médiatisée à l'époque, de surcroît parfois mortel (" Plus du tiers des Américains atteints sont déjà morts ", souligne *Libération*), et qui demeure une " énigme très préoccupante " dont on ne sait pas grand chose. *Le Monde* par exemple, dans une page du supplément " Médecine " du 27 janvier 1982, relaie les quelques hypothèses circulant parmi les spécialistes selon lesquelles la maladie pourrait être causée par un " virus " ou un " agent chimique polluant " comme les " poppers ".

> Les " poppers ", flacons vendus généralement dans les *sex shop*, sont des drogues dites " récréatives " utilisées pour aviver le plaisir sexuel. Ce produit (ou ses variétés frelatées) éveille les soupçons de médecins américains en raison de sa grande consommation parmi les homosexuels aux Etats-Unis. Ce cas est exemplaire au sens où il illustre une quasi-concordance des " temps " journalistique et scientifique, les chercheurs ou les médecins exposant leurs hypothèses dans les médias dès la découverte de cette pathologie. Ainsi, cette piste a été relayée pendant plusieurs mois, avant d'être abandonnée définitivement quand les connaissances ont été plus précises.

Ce " mystère "[39] est renforcé par les propriétés des personnes atteintes, des hommes jeunes et homosexuels, et la rapidité avec laquelle il semble atteindre le système immunitaire. Enfin, bien que la localisation géographique corresponde essentiellement à plusieurs Etats autour de New York et San Francisco notamment, et que cette maladie soit donc à ce titre considérée comme " américaine ", un premier cas français est en observation dans un hôpital parisien.

Le second élément, qui permet ces débats sur l'importance objective du sida et sa médiatisation, tient au fait que quelques médecins en voie de spécialisation avaient compris l'intérêt de s'adresser aux journalistes spécialisés particulièrement pour

“ centraliser les informations ” et d’“ alerter la communauté homosexuelle ”. Dès 1983, un grand nombre d’articles et de dépêches paraissent dans la presse quotidienne d’information générale de manière discontinue. Un suivi journalistique se met en place, largement alimenté par une collaboration étroite entre un petit nombre de journalistes médicaux - dont certains sont encore en place aujourd’hui - et un groupe de travail sur le sujet créé par de jeunes médecins parisiens en marge des institutions. Ils sont visibles à travers les quelques reportages de journaux télévisés des chaînes publiques ou diffusés dans le cadre d’une émission scientifique, “ Enquête publique ” (*Antenne 2*), de seconde partie de soirée[40], qui porte directement sur le sujet. Les journalistes se font l’écho quasiment “ en direct ” de l’évolution des connaissances scientifiques sur la pathologie, chaque nouvelle publication ou “ découverte ” faisant l’événement. A partir de 1983 et 1984, les médias deviennent progressivement un des espaces où se jouent des enjeux scientifiques, économiques et politiques. Ainsi, les télévisions et la presse écrite relatent abondamment l’annonce, par le secrétaire d’Etat américain à la Santé, de la découverte par l’équipe du Pr Robert Gallo du HTLV3 comme cause probable de la maladie en 1983. A travers cette nouvelle, la parution de deux livres[41] et plusieurs interviews dans la presse d’information générale, ils rendent compte et alimentent “ la querelle des virus ”[42], entre les équipes françaises et américaines, mais aussi des oppositions internes aux spécialistes français du sida entre notamment le Dr Jacques Leibowitch, défendant la thèse du chercheur américain Robert Gallo, et Willy Rozenbaum, jeune clinicien, celle de l’équipe française de l’Institut Pasteur.

> Dans un contexte de concurrence scientifique et économique, la plupart des organes de presse français prennent explicitement ou implicitement position en faveur de l’équipe française basée à l’Institut Pasteur. A la suite de l’annonce du secrétaire d’Etat américain à la Santé, un journaliste spécialisé du *Monde* (13/14 mai 1984), écrit ainsi : “ Deux écoles de pensée et deux écoles s’affrontent manifestement dans cette querelle partisane. D’un côté, le goût du spectacle, la loi selon laquelle la fin justifie les moyens, la publicité, l’argent et le support actif des grandes revues scientifiques mondiales et d’équipes abondamment pourvues en matériels et en hommes. De l’autre, une discrétion frisant le silence, une très petite équipe au sein de l’Institut Pasteur, l’extrême difficulté qu’elle rencontre, comme toutes les équipes françaises, à accéder aux

---

[39] Les journalistes évoquent la “ maladie du légionnaire ”, qui avait entraîné plusieurs dizaines de morts aux Etats-Unis en 1976, et une affaire d’intoxications liées à la consommation d’huiles frelatées.

[40] Cette émission, intitulée “ Sida : une nouvelle maladie ”, est diffusée le 29 septembre 1983.

[41] Dr Willy Rozenbaum, Dr Didier Seux et Annie Kouchner, *Sida. Réalités et fantasmes*, Paris, POL, 1984. Jacques Leibowitch, *Un virus étrange venu d’ailleurs*, Paris, Grasset, 1984.

[42] Voir sur ce point, les analyses divergentes de deux ouvrages d’un journaliste scientifique français (Bernard Seytre, *Sida : les secrets d’une polémique*, Paris, PUF, 1993), traducteur du Pr Robert Gallo en France, et d’un journaliste américain du quotidien *Chicago Tribune* qui s’est opposé au Pr Gallo (John Crewdson, *Sida. La grande quête d’un virus*, Paris, Usher, 1990).

supports des revues internationales et une conception monacale, austère, fermée sur elle-même, de la virologie ”.

Mais l’existence d’un éventuel décalage entre l’importance médiatique et l’importance objective du sida est aussi et surtout rendue possible par les interrogations scientifiques que suscitent cette maladie. Citant une série d’articles d’une revue scientifique américaine[43], les journalistes expliquent, début mai, que l’origine virale de l’affection est de plus en plus probable. Cependant, l’agent responsable est toujours inconnu et l’annonce de la découverte du virus LAV comme “ candidat probable ” du sida par l’équipe du Pr Luc Montagnier, directeur du département d’oncologie virale de l’Institut Pasteur à Paris, qui passe plus ou moins inaperçue, est au conditionnel[44]. *Libération*, qui est le seul à en faire sa “ une ”, explique, par exemple, que “ les chercheurs de l’Institut Pasteur ont isolé sur un sujet apparemment sain un virus qui, en s’attaquant aux défenses immunitaires de l’organisme, pourrait être le responsable de l’AIDS ” (17 mai 1983) et une journaliste spécialisée note en juin de la même année qu’“ on ne connaît toujours pas la cause du sida ” (*Le Matin de Paris*, 17 juin 1983). Les journalistes médicaux ne font que rendre publiques les interrogations des spécialistes. Le Pr Luc Montagnier explique ainsi dans *L’Express* (2/8 septembre 1983) : “ Bien que le Lav ait été découvert dans les ganglions de personnes au premier stade de la maladie, nous n’avons pas la preuve formelle qu’il est la cause du sida ”.

En 1983 et 1984, on retrouve d’autres incertitudes scientifiques (mais moins polémiques) portant sur la signification de la présence d’anticorps contre le virus responsable dans le sang. “ Est-elle synonyme d’infection actuelle au virus du sida ? Sans doute pas. Le virus a pu ne faire qu’un “ passage ” dans l’organisme dont la trace reste présente sous la forme de ces anticorps ”, explique le Dr Leibowitch dans un article d’une page dans *Le Matin de Paris* (28/29 juillet 1984). L’hypothèse de “ porteurs sains ”, “ sujets en bonne santé mais capables de transmettre le germe pathogène et la maladie ”, se confirme[45]. Enfin, au mois de décembre 1984, plusieurs quotidiens estiment que “ l’Institut Pasteur marque un point ” en réussissant le “ clonage du virus du sida ” c’est-à-dire en permettant de connaître “ la structure moléculaire du patrimoine héréditaire ” du virus.

Cette période marquée par l’incertitude fait dire à un journaliste médecin de la presse professionnelle qu’“ il serait peut-être temps que beaucoup de scientifiques

---

[43] *Science*, 20 mai 1983.

[44] Ce scepticisme apparaît manifeste dans le compte rendu des travaux de l’équipe pastorienne de Paris donnée dans *Libération* (17 mai 1983). Le Pr Luc Montagnier l’a confirmé plus tard notamment dans une interview à *Paris Match* (26 novembre 1992): “ en 1983 quand notre équipe (...) a isolé le virus du sida, nous accumulions les preuves que le virus était bien la cause du sida, mais nous n’étions pas crus par la communauté scientifique. y compris par certains collègues français bien placés pour conseiller les ministres ”. Voir également l’interview accordée au *Figaro* (4 novembre 1991).

[45] Cf. notamment *Le Monde*, 24 octobre 1984 et *Le Quotidien de Paris*, 22 octobre 1984.

aient le courage d'affirmer clairement : 'nous savons que nous ne savons pas'. Car si l'incertitude est inquiétante, elle l'est peut-être moins que la multiplication et la contradiction de fausses certitudes "[46]. Il répond là à plusieurs articles de quotidiens français d'information générale rendant compte d'une publication de deux scientifiques américains[47] jugée " rassurante " et " optimiste ". " Seuls les individus souffrant d'une défaillance immunitaire due à des atteintes préalables multiples et répétées par des facteurs s'attaquant aux défenses immunologiques courent le risque de présenter le syndrome baptisé 'SIDA' ", écrit ainsi, le 20 juillet 1983, Claudine Escoffier-Lambiotte, responsable de la rubrique médicale du *Monde*. Les incertitudes, la volonté de dédramatiser cette maladie par rapport aux articles de grands médias et la crainte de réaction morales sur l'homosexualité sont des éléments décisifs pour comprendre le relatif optimisme public de quelques spécialistes, comme le docteur Willy Rozenbaum : " La maladie frappe à deux niveaux. Elle frappe même plus aujourd'hui pratiquement des gens qui vont bien et elle frappe plus psychologiquement que réellement (...) Il faut le dire, il y a très certainement des formes bénignes de la maladie voire des formes totalement inapparentes. Nos pauvres yeux humains pour l'instant ne les ont pas identifiés. Mais je crois qu'il faut le savoir, c'est-à-dire que les formes de ce qu'on croit être le sida aujourd'hui ne sont sûrement pas aussi catastrophiques qu'on veut bien le dire "[48].

Du fait de ces incertitudes scientifiques, l'étendue du sida - le terme commence à s'imposer officiellement durant l'année - comme la manière de lutter contre sont difficiles à déterminer. La maladie est alors essentiellement considérée comme un problème qui ne touche que les homosexuels masculins (on évoque à la fois le " cancer gay " puis " le syndrome des homosexuels "), puis apparaissent progressivement d'autres groupes dits " à risque " comme les consommateurs de drogues dures et les personnes venant de Haïti ou d'Afrique équatoriale. Un médecin de l'hôpital Pasteur à Paris, interrogé par l'hebdomadaire *Paris Match*[49], résume bien cette difficulté à mesurer l'ampleur de cette " nouvelle " pathologie : " La question est de savoir si elle restera circonscrite à la communauté homosexuelle, aux drogués, aux hémophiles ou si elle s'élargira au reste de la population ". Bien qu'elle ne

---

[46] *Le Quotidien du médecin*, 20 juillet 1983.

[47] *Lancet*, 9 juillet 1983.

[48] Ces propos sont extraits de l'émission " Enquête publique " (*Antenne 2*, 29 septembre 1983).

[49] *Paris Match*, 26 août 1983.

concerne qu'un nombre limité de personnes (59 cas " seulement " sont alors enregistrés à la mi-juin[50]), l'augmentation du nombre de cas - l'apparition d'instances pouvant la mesurer permettait d'alimenter régulièrement les médias - suscite des interrogations : " Début d'épidémie ? Difficile à dire. 'Le nombre de cas signalés augmentent rapidement, mais c'est peut-être simplement parce que plus de médecins sont capables de reconnaître la maladie', commente le Dr Brunet, responsable du groupe de travail " (*Le Matin de Paris*, 17 juin 1983). Cette progression est aussi doublée d'une progressive extension géographique, la pathologie considérée comme " américaine " " menace la France ", écrit *Le Parisien*[51]. Pour autant, les choix des sujets de reportages télévisés notamment tendent à renforcer une représentation dominante d'une maladie d'homosexuels américains[52]. Les malades interrogés à la télévision sont souvent des représentants d'associations d'homosexuels vivant dans de grandes villes des Etats-Unis. Au cours du deuxième semestre de l'année, le sida apparaît plus régulièrement dans des titres de la presse dite " populaire " (*France Soir*, *Paris Match* par exemple) et les premières longues interviews de chercheurs sont publiées. Durant cette période, des articles paraissent notamment sur la propagation de l'épidémie surtout aux Etats-Unis mais aussi en France, et sur l'éventuelle extension des groupes atteints.

Durant le premier semestre 1984, des articles paraissent sur la " régression " ou " le répit " concernant la progression des chiffres des cas de sida aux Etats-Unis et en France dans les derniers mois de 1983 mais la tendance s'inverse très rapidement avec la publication de nouvelles données à l'été puis à l'automne. A propos de la France, une journaliste médicale du *Figaro* (10 août 1984), pose la question : " La situation est-elle très alarmante ? Non, répondent les spécialistes qui rappellent notamment le caractère encore limité de l''épidémie' : 180 cas en trois ans, 60 en six mois, c'est très peu pour une maladie infectieuse ". Cette tendance rassurante est confirmée par un jeune immunologiste, le Dr Jacques Leibowitch, dans un ouvrage sur le sujet[53] : " Le virus du sida n'en a pas moins commencé à se répandre ici, et notamment à Paris, dans une partie de la population gay. Les premiers sondages,

---

[50] *Le Monde*, 26-27 juin 1983.

[51] *Le Parisien*, 23 juin 1983.

[52] Beaucoup de reportages portaient en fait sur les manifestations d'homosexuels dans les grandes villes des Etats-Unis (par exemple *TF1*, 10 juin 1983, 26 juillet 1983, 13 août 1983 et *Antenne 2*, 2 juillet 1983).

[53] Dr Jacques Leibowitch, *Un virus étrange venu d'ailleurs*, *op. cit.*, p. 221.

encore fragmentaires, laisseraient entrevoir une diffusion sensible du virus dans les milieux concernés. Celle-ci devrait s'élargir au cours des prochaines années. Mais, hors les exceptionnelles transfusions de sang contaminé, ou une improbable et massive reconversion des homosexuels échangistes en hétérosexuels aussi actifs qui exposeraient un plus grand nombre de femmes, cette dissémination devrait se limiter aux populations initialement touchées. Reste l'énigme partielle des modes de propagation du virus en région tropicale, hétérosexuelle ou et transcutanée. Les enquêtes épidémiologiques actuellement en cours devront rapidement répondre à ces interrogations ".

Un sujet journalistique " à risques "

Le débat sur l'importance objective et l'importance médiatique du sida se retrouve précisément à propos de la contamination par le sang et ses dérivés entre 1983 et 1984. Les incertitudes scientifiques sont particulièrement fortes en ce domaine. Ainsi, quand apparaît à partir du premier semestre 1983 l'hypothèse d'une transmission sanguine du sida alors que, jusque-là, seule la voie sexuelle était évoquée, les journaux de la presse d'information générale et de la presse médicale ont sur ce sujet des positions incertaines. Quelquefois la transmission par voie sanguine est mentionnée avec certitude ou quasi-certitude et, d'autres fois, elle n'est qu'une hypothèse[54] qui sera cependant rapidement validée durant l'année. En raison de ces incertitudes, la position des journalistes spécialisés apparaît délicate. Les quelques journalistes spécialisés qui suivent ces problèmes sont très proches des médecins spécialistes du sida qui demandent pour beaucoup des mesures de prévention. Ils sont à la fois prêts à envisager le " pire ", et donc soulignent d'éventuels dangers existants ou potentiels, mais en même temps ils ne veulent pas dramatiser.

En 1983, c'est en effet surtout la question de la prévention des risques de contamination par voie sanguine à l'ensemble de la population qui suscite des articles dans tous les quotidiens - surtout *Libération* et *Le Monde*. Mais, comme on l'a vu à propos de la sélection des donneurs de sang et des risques de contamination par le vaccin anti-hépatite B (première partie, chapitre 1), c'est probablement autant pour des raisons objectives de santé publique que pour des raisons " médiatiques ", au sens

---

[54] Par exemple, une journaliste médicale du *Matin de Paris* (17 juin 1983) explique qu'" on en a eu la preuve lorsque sont morts de SIDA deux jeunes frères hémophiles en Espagne, au début de l'année et un bébé américain après de multiples transfusions dues à une incompatibilité de rhésus ". De son côté,

où il s'agit d'un sujet de " polémiques ". Les journalistes spécialisés se demandent si la France après les Etats-Unis va " dissuader les catégories 'à risques' de donner leur sang " (*Libération*, 17 mai 1983). Et même si, comme le note *Le Matin de Paris*, " il est évidemment difficile d'organiser une prévention contre un ennemi inconnu ", quelques médecins et plusieurs journalistes médicaux, comme Anne-Marie Casteret dans *Le Quotidien du médecin* (4 mai 1983), semblent en souligner la nécessité : " La menace de transmission sanguine ne justifie-t-elle pas d'ores et déjà des mesures préventives ? ". Elle insiste sur l'ambiance " sereine quasi bonhomme " régnant " au ministère comme dans les CTS [centres de transfusions] " alors que des mesures ont été " prises aux Etats-Unis et vont sans doute l'être en RFA et en Belgique. (...) La gravité de cette maladie devrait nous empêcher de manifester un optimisme béat ". " Rien ne permet d'exclure la possibilité qu'une épidémie comme celle qui sévit aux Etats-Unis se développe dans notre pays. Etant donné l'inconnue qui subsiste quant à l'agent responsable de la maladie, même si les mesures préventives que nous prenons se révèlent plus tard illusoires ou excessives par rapport au risque réel, nous n'avons pas le droit actuellement de ne pas les prendre ", souligne alors le Dr Elisabeth Bouvet, épidémiologiste à la Direction générale de la santé[55].

A l'inverse, des médecins, les transfuseurs notamment, adoptent des positions plus modérées sur les risques encourus, qui reposent sur un certain nombre de croyances et de statistiques, et soupçonnent des journalistes de vouloir faire du " sentionnalisme ". C'est pourquoi, cette multiplication d'articles provoque des réactions internes au milieu transfusionnel[56], notamment du président de la Société Nationale de Transfusion Sanguine, qui, dans plusieurs titres, intervient parce qu'il craint " qu'une information aussi minime soit-elle entraîne scandale et polémique " (*Libération*, 17 mai). Cette dédramatisation, en réaction à quelques articles, apparaît aussi dans un communiqué daté du 10 juin du secrétariat d'Etat à la Santé, repris par l'*AFP*[57], qui fait suite à une réunion avec la Commission consultative de la transfusion sanguine. Celui-ci explique que le risque de transmission du SIDA " a pu être suspecté mais non établi et semble minime en France " et qu'" aucun cas " " imputable à l'injection

---

un de ses confrères du *Monde* (26/27 juin 1983) note que " l'hypothèse d'une transmission par le sang ou ses dérivés est fréquemment avancée ".

[55] *Le Quotidien du médecin*, 10/11 juin 1983 et *Le Parisien*, 23 juin 1983.

[56] Deux journalistes au moins, auteurs d'articles qui s'inquiétaient du sort des hémophiles, nous ont confirmé que ceux-ci avaient suscité des réactions violentes, l'un de la part d'un haut responsable du système transfusionnel français et l'autre d'un médecin prescripteur.

[57] *AFP* Sciences, 16 juin 1983.

de produits sanguins en France n'a pu être identifié ". Cependant, la Direction générale de la santé, dans une circulaire datée du 20 juin qui prévoit une sélection des donneurs de sang, prend une première mesure de prévention destinée à éviter l'extension éventuelle des contaminations par les transfusions sanguines.

En 1984, année où le sida est moins médiatisé, le problème de la transmission par le sang est toujours évoqué mais, bien que désormais confirmée (on souligne quelquefois l'apparition de cas de transfusés et d'hémophiles français, le chiffre variant suivant les journaux), ces risques de contamination intéressent beaucoup moins les médias omnibus nationaux et surtout leur posent moins de problèmes. Quand les journalistes médicaux l'abordent, ils le font essentiellement là encore à travers la prévention en s'intéressant à l'éventuelle mise en place d'un test[58] dont ils détaillent les étapes successives. Certains d'entre eux évoquent ainsi au premier semestre les diverses interrogations des autorités sanitaires françaises : " Faut-il dès lors envisager la mise en place d'un dépistage à partir des données virologiques dont on dispose ? Ou au contraire s'en tenir pour l'heure à l'initiative prise par le secrétariat d'Etat à la Santé en 1983, tendant à écarter du don de sang des sujets à risques ? " (*Le Monde*, 12 avril). A la fin de l'année, des journaux annoncent que l'" Institut Pasteur Production pourrait commercialiser au printemps prochain un kit permettant de déceler dans le sang la présence d'anticorps contre le virus du sida : donc de savoir si une personne a été exposée au virus (ce qui ne veut pas dire pour autant qu'elle est malade ou contagieuse). Ce kit sera essayé début 85 dans une dizaine de laboratoires " (*Le Matin de Paris*, 6 décembre). Quelques journalistes spécialisés expliquent " l'urgence " de la situation : " Compte tenu des liens de plus en plus étroits aujourd'hui établis entre le sida et la transfusion sanguine (...) La principale question est de savoir quand les centres de transfusion sanguine disposeront de méthodes diagnostiques permettant comme ils le font pour l'hépatite virale B, d'éliminer les sangs 'à risques' " (*Le Monde*, 26 décembre 1984). L'Institut Pasteur, dans un communiqué peu médiatisé, rappelle aussi que " la progression alarmante du sida dans le monde rend nécessaire la stricte application des contrôles afin d'enrayer la contamination par transfusion sanguine " (*AFP*, 1er décembre). Au-delà de ces questions de santé publique, l'intérêt des journalistes à propos du test

[58] Cf. par exemple *Le Matin*, 25 avril 1984.

s'explique encore une fois par le fait qu'il est l'enjeu d'une concurrence franco-américaine à la fois scientifique et commerciale[59].

> D'autres mesures de prévention constituent la matière première d'articles dispersés tout au long de l'année 1984, comme la protection du personnel soignant (*Libération*, 8 mai et *Le Monde*, 3 novembre), évoquée par une revue du secrétariat d'Etat à la Santé, le *BEH* (*Bulletin épidémiologique hebdomadaire*). *Le Matin de Paris*, daté du 6 septembre, fait part du " cri d'alarme " lancé aux homosexuels par l'Association des médecins gay (AMG) pour les inciter notamment à utiliser le préservatif, à s'abstenir du don de sang ou encore à limiter le nombre de partenaires sexuels. Un des indicateurs de cette mobilisation est la création d'une association d'aide aux malades (AIDES) autour du sociologue Daniel Defert, ami de Michel Foucault, décédé durant l'année. *Libération* la mentionne dans un article par ailleurs très critique sur l'attitude de l'AMG notamment, intitulé " la panique fait suite à l'aveuglement ". Enfin, le problème des effets de la médiatisation de cette pathologie s'est de nouveau trouvé posé - cette fois à l'étranger - dans *Libération*, le 15 novembre, et *Le Matin*, le 19 novembre, titrant respectivement sur " les médias malades du sida " ou " l'Allemagne malade du sida " critiquant la ségrégation du ministère de la Santé de la RFA envers les homosexuels. Un projet de loi prévoyait des peines de prison à l'encontre des " malades qui continueraient à avoir des rapports sexuels ".

Mais cette médiatisation des mesures de prévention prises ou à prendre s'accompagne parfois d'une relativisation de l'importance de la contamination par voie sanguine : " Personne ne conteste l'hypothèse de transmission du sida par le don de sang mais celle-ci doit être replacée dans son contexte : 18 cas de sida pour trois millions de transfusions par an aux USA ! Le risque 'd'attraper' le sida au cours d'une transfusion est donc infime ne serait-ce que par rapport aux risques habituels d'accidents transfusionnels bien plus importants ", fait remarquer par exemple Gilles Pial, un journaliste médecin qui avait été embauché peu avant par *Libération* (20 octobre 1984).

Quant au problème de la contamination éventuelle des hémophiles qui utilisent très fréquemment des dérivés sanguins, il est, à l'inverse des années 90 quand le drame sera constitué en " scandale ", très peu médiatisé dans cette même période 1983-1984, ne représentant qu'une petite part des articles sur le VIH. Il ne concerne en effet qu'un petit groupe de personnes Le faible intérêt porté par les médias français au problème de la contamination des hémophiles par le VIH tient largement aux propriétés peu " médiatiques " de cette population. Elle est marginale numériquement, les hémophiles sont environ 3 000 en France[60], leurs problèmes de santé sont peu connus et pris en charge par quelques médecins spécialisés. En fait, ce sont surtout quelques journalistes médecins, publiant dans la presse médicale et qui traiteront du

---

[59] Cf. à ce propos l'article de Gilles Pial, journaliste médecin de *Libération*, à l'égard des " scientifiques malades du sida " paru le 8 novembre 1984. L'auteur, à la suite d'un éditorial de la revue scientifique *Lancet*, ironise sur la prolifération de publications sur le sida et du nombre d'auteurs par article.

même problème en 1991, qui évoquent ce sujet. Leurs sources sont constituées par les revues scientifiques et surtout par des médecins appartenant à des structures transfusionnelles parisiennes. Ils commencent à parler de la situation des hémophiles qui sont alors progressivement intégrés aux “ groupes à risques ”. La question se pose avec plus d’acuité pour cette population puisqu’elle utilise pour partie des préparations lyophilisées de facteur VIII notamment, qui proviennent des Etats-Unis, et la fabrication de chaque lot se fait à partir de plusieurs milliers de donneurs. Le débat préventif tel qu’il apparaît dans la presse médicale ne porte pas ni sur le chauffage des produits, ni sur la nécessité de limiter les transfusions mais sur le recours à des méthodes de fabrication anciennes et plus sûres. Il s’articule grossièrement autour de deux types de prises de position qui se retrouvent à la fois dans l’univers médical intéressé et dans celui des journalistes spécialisés.

Comme le sida est largement présenté comme une maladie qui vient des Etats-Unis, des journalistes spécialisés remarquent, reprenant les propos de médecins, les risques présentés par les produits sanguins importés d’Outre-Atlantique. Ils soulignent comme on l’a déjà vu la dangerosité du système de transfusion américain : les donneurs étant rémunérés, la proportion des “ donneurs à risque ” est jugée de ce fait plus élevée qu’en France où le don bénévole. Ce problème se posait avec plus d’acuité pour les hémophiles. D’un côté, se faisant l’écho notamment des recommandations du Pr Jean-Pierre Soulier, directeur du Centre national de transfusion sanguine (CNTS) et hématologue réputé, Franck Nouchi, un journaliste médical qui sera recruté au *Monde* en 1985, dans un article intitulé “ les hémophiles en danger ” (*Impact Médecin*, 19 février 1983), explique “ que si contamination il doit y avoir, par l’intermédiaire de facteur VIII, il semblerait beaucoup plus probable qu’elle se fasse par l’intermédiaire de la fraction lyophilisée ” et ajoute “ qu’il paraît opportun de soupçonner les préparations lyophilisées commercialisées de facteur VIII ”[61]. Monique Vigy, journaliste médecin au *Figaro* (22 mars 1983), relayant également le Pr Soulier, note que celui-ci estimait que les risques “ sont bien moindres qu’aux Etats-Unis ” : “ les donneurs sont bénévoles d’une part, et, d’autre part, 90% des substances utilisées chez les hémophiles sont produits en France. Néanmoins, l’Amérique est à la source de 75% des fractions plasmatiques importées en France. Une enquête est en cours pour vérifier qu’aucun hémophile français n’est jusqu’à présent concerné ”. Anne-Marie Casteret, journaliste au *Quotidien du médecin* (4 mai 1983), pose également le problème de leur protection en se demandant s’il ne faudrait pas “ recommander aux hémophiles d’utiliser le facteur VIII français, simple ou concentré, où le nombre de donneurs est au moins dix fois plus petit qu’aux Etats-Unis ” tandis qu’une journaliste généraliste du *Nouvel Observateur* (17 juin 1983) s’interroge : est-ce qu’il faut “ continuer ces importations, sachant que douze hémophiles sont morts du sida aux Etats-Unis ? ”. A l’inverse, l’Association française des hémophiles tient alors un discours plus rassurant[62]. Notant “ qu’aucun hémophile français n’a été atteint de sida ”, son président ajoute que “ rien en justifie actuellement le refus par un nombre croissant de patients de certains produits antihémophiliques importés par le Centre national de transfusion sanguine et distribués par le réseau transfusionnel français ” (communiqué de presse publié dans *Le Quotidien du médecin*, 30 mai 1983) et craint un arrêt des importations des produits américains.

---

[60] Les chiffres varient entre 3 000 et 5 000 selon les publications.

[61] Voir du même journaliste, *La Lettre de la prévention*, n°43, 12 mars 1983.

[62] Sur ce point, voir l’article de Danièle Carricaburu, “ L’Association Française des Hémophiles face au danger de contamination par le virus du sida : stratégie de normalisation de la maladie et définition collective du risque ”, *Sciences sociales et santé*, vol XI, n°3-4, 1993, pp. 55-81. Cf. également, le numéro de la revue interne de cette association, *L’Hémophile*, daté de décembre 1983.

Cette opposition à propos du traitement jugé le plus sûr ne doit pas cacher la dédramatisation qui caractérise les écrits journalistiques de l'époque. Par exemple, une journaliste médicale du *Quotidien du Médecin* (6 juin 1983) écrit à propos du sida : " Le problème qu'il pose à l'heure actuelle en France et dans le monde exige une certaine vigilance mais ne doit provoquer aucune inquiétude dans la population, celle des hémophiles surtout ". Dans le deuxième semestre, une brève parue dans *Libération* (2 septembre 1983) à propos des Etats-Unis tend à confirmer cette tendance : " Six mille ampoules de sang destinées aux hémophiles ne seront pas utilisées par la Croix-Rouge américaine, et ce parce qu'une partie du plasma suspect utilisé provenait d'un homme décédé à cause du SIDA. La Croix-Rouge (...) a tenu à préciser que 100 à 200 hémophiles qui avaient été traités avec le plasma suspect, n'avaient pas été atteints du SIDA et que le retrait des ampoules était effectué par précaution ". Pour autant, quelques journalistes soulignent dans cette même période le premier cas de contamination par le sida d'un hémophile français.

En 1984, le problème des hémophiles occupe également une place quasi nulle dans la médiatisation du sida et il porte essentiellement sur l'état des recherches en cours. Par exemple, une journaliste spécialisée de *L'Express* (11/17 mai), dans un article intitulé " Hémophilie : la preuve par VIII ", explique les travaux entrepris par une société américaine sur la production de facteur VIII par génie génétique qui protégerait les hémophiles, jusque-là dépendants de " dons de sang qui, s'ils les soulagent, peuvent aussi leur faire courir de grands risques ". Parmi ces derniers, elle note que " l'hépatite B, surtout, les menace. Et ils redoutent le sida, qui a déjà fait une vingtaine de victimes parmi eux ". Le congrès mondial de Munich réunissant les autorités compétentes (médecins transfuseurs, associations, etc.) ne retient pas l'attention à l'exception de celle de l'*AFP*. Un autre indicateur de ce faible intérêt journalistique est le faible taux de " reprise " d'une dépêche de l'agence française datée du 25 octobre annonçant que " les hémophiles pourraient voir disparaître dans les mois qui viennent les risques de contracter le sida, grâce à de nouvelles méthodes de dépistage et de purification des produits sanguins ", selon des " chercheurs américains ".

Le sida à la “ une ”: la dédramatisation répond à la dramatisation (1985)

La médiatisation des contaminations post-transfusionnelles durant l’année 1985 pose deux problèmes majeurs sous le rapport de la coproduction médiatique des événements qui permettent de comprendre les raisons pour lesquelles ce drame n’est à l’époque pas perçu comme un “ scandale ”. Le premier n’est pas nouveau puisqu’il s’agit de la position contradictoire dans laquelle sont placés les journalistes quand ils doivent médiatiser “ en direct ” les risques de contracter le sida par contamination sanguine et plus généralement la menace que représente cette “ nouvelle ” pathologie. L’oscillation entre la dramatisation et la dédramatisation traverse en permanence cette année 1985 où le sida est de plus en plus médiatisé.

> L’année 1985 marque un tournant dans l’histoire médiatique du sida parce qu’elle se caractérise par un accroissement considérable des articles et des reportages à ce sujet, notamment à partir du mois d’août puisqu’avant ce sont surtout les grèves dans les hôpitaux et l’“ affaire des médecins anesthésistes de Poitiers ” qui retiennent l’attention des journalistes spécialisés. Le sida accède pour la première fois à la “ une ” des médias de grande diffusion que sont les chaînes de télévision publique et aux couvertures des newsmagazines français. Alors que les premiers sondages sont commandés, les témoignages de malades français - jusque-là ils étaient non seulement rares, dans la presse écrite comme à la télévision, mais étaient quasi exclusivement ceux d’homosexuels américains - les dossiers et les émissions spéciales télévisées sont plus nombreux. Il est significatif par exemple que, dans une émission consacrée aux “ grands événements qui ont marqué 1985 ”, *TF1* diffuse un reportage intitulé “ Médecine : l’année sida ”[63]. Pour la première fois, les médecins spécialistes sont interrogés en plateau dans les journaux des grandes chaînes de télévision. Les “ événements ” se succèdent : rapports et études, première conférence internationale à Atlanta, test de dépistage des dons de sang, annonce contestée du traitement par la ciclosporine, mort de l’acteur de cinéma américain Rock Hudson, etc. Les informations reçues par les journalistes spécialisés se multiplient avec la mise en place de structures et d’agents chargés des problèmes touchant au VIH. Parmi elles, figurent l’association d’aides aux malades AIDES qui organisent plusieurs réunions d’information et l’association, plus médiatisée, des artistes contre le sida présidée par la chanteuse française Line Renaud[64]. Les journalistes semblent “ sursaturés ” d’informations comme l’écrit Anne-Marie Casteret, alors journaliste médicale au *Matin de Paris* (12 septembre), qui note dans un article : “ Les agences de presse nous submergent. Il ne se passe pas un jour sans une charrette de dépêches ”.

C’est pourquoi, on ne peut saisir le contexte de dédramatisation qui caractérise l’année 1985 - comme le notent Claudine Herzlich et Janine Pierret, “ le SIDA est devenu l’objet d’une rubrique quasi quotidienne explicitement dominée par la préoccupation d’informer pour dédramatiser ”[65] - sans voir qu’il se fonde sur un état des connaissances et sur l’avis de scientifiques. Mais les médias y contribuent fortement eux-mêmes, ne serait-ce que parce qu’ils répondent à la dramatisation de

---

[63] “ Repères 1985 ”, 29 décembre 1985 à partir de 19 h.

[64] Cette association organise des galas et participe activement à l’émission de *FR3* “ Au nom de l’amour ” consacrée entièrement au sida et diffusée le 11 décembre 1985.

[65] Claudine Herzlich et Janine Pierret, “ Une maladie dans l’espace public. Le sida dans six quotidiens français ”, *art. cit.*, pp. 1109-1134.

certains de leurs confrères. Restituer ce contexte est décisif pour resituer les perceptions dominantes du problème des contaminations post-transfusionnelles dans les médias omnibus nationaux à l'époque. Celles-ci s'expliquent également par la manière dont les médias construisent publiquement cette question. Plus précisément, c'est moins le problème de santé publique que pose cette contamination qui retient majoritairement l'attention des journalistes que les enjeux économiques et les problèmes éthiques que suscite le principal moyen de prévention de cette contamination, à savoir la préparation puis la mise en place d'un test de dépistage du sida pour les donneurs de sang. A l'inverse de 1991, la situation des hémophiles et des toxicomanes demeure proportionnellement très réduite par rapport au traitement médiatique de la contamination par voie sanguine et encore davantage si on la replace plus généralement dans le traitement médiatique du sida durant l'année 1985.

La dédramatisation s'appuie d'abord sur les statistiques elles-mêmes. Ainsi, le sida pour en souligner l'importance relative est fréquemment replacé dans l'ensemble des autres pathologies. Si les journalistes spécialisés de la presse d'information générale constatent que le chiffre des malades est en constante progression dans le monde, nombreux sont en effet ceux qui remarquent que l'enregistrement de 350 cas de sida[66] en France est un chiffre inférieur à d'autres maladies. " Pour une personne qui meurt du sida, plus de mille meurent d'un cancer ", note par exemple Pierre Li, un jeune journaliste spécialisé de la deuxième chaîne de télévision, dans un magazine consacré au sujet et diffusé en deuxième partie de soirée[67]. Parmi les nombreux articles parus, on peut en citer deux, datant du milieu et de la fin de l'année, qui illustrent cette volonté de dédramatisation particulièrement de la part de journalistes de la presse dite " sérieuse " et marquée à " gauche ", soucieux d'éviter la ségrégation des groupes définis " à risque ". Eric Conan, un journaliste spécialisé de *Libération* (12 décembre 1985) qui s'est intéressé très tôt à cette pathologie, explique ainsi : " L'effort déployé aujourd'hui contre cette maladie nouvelle est sans commune mesure avec son importance épidémiologique. La mobilisation scientifique, financière, et politique (avec Reagan et Fabius en première ligne) a peu d'équivalent dans l'histoire récente de la médecine pour une pathologie en fait marginale et dont l'hécatombe est proprement dérisoire comparée aux autres maladies de l'époque (...) La seule

[66] Ce chiffre fut mentionné par le Pr Jacques Roux, directeur général de la santé, qui déclare à propos du sida dans une interview à *L'Humanité* (3 septembre 1985) : " Il ne s'agit pas d'un grand problème de santé publique ".

équation (modeste) de la menace réelle du Sida ne permet pas de comprendre, ni cette démesure, ni cette absence de sang froid. L'ébranlement est ailleurs. Banale virose, le Sida n'a rien à dire. Mais fait parler : il ne frappe pas seulement les corps, mais aussi quelques habitudes dont on avait fini par oublier la modernité, qu'il s'agisse des pouvoirs de la médecine, des capacités de tolérance sociale ou de déculpabilisation sexuelle ". Norbert Bensaïd, journaliste médecin du *Nouvel Observateur* (9-15 août 1985), fait remarquer que " même si les deux nouveaux malades recensés chaque jour conduisaient immédiatement à autant de décès, ce qui n'est pas du tout le cas, on ne compterait " que " sept cents morts par an. Contre treize mille pour les accidents de la route... ".

Cette dédramatisation du sida est également " permise par la médicalisation du phénomène et la place accordée aux spécialistes " comme l'écrit Michaël Pollak[68], une médicalisation qui est à mettre en rapport avec le renforcement du nombre de journalistes spécialisés dans la presse quotidienne notamment (deuxième partie, chapitre 2 et 3). Une des manières de dédramatiser consiste par exemple à souligner que la maladie reste essentiellement " confinée "[69] dans l'état des connaissances statistiques aux groupes dit " à risques ". La dédramatisation est le fait de journalistes, de spécialistes mais aussi de grands noms de la médecine française comme le Pr Jean Bernard, qui préside le Comité d'éthique. Celui-ci relativise dans une déclaration radiodiffusée l'importance de la contamination par voie sanguine, s'appuyant sur le faible nombre de ce type de cas de sida recensés : " L'immense majorité des cas se font par transmission sexuelle et plus souvent homosexuelle. Les cas de transmission par voie sanguine sont fort heureusement restés en petit nombre "[70]. Cependant, l'éventuelle extension du sida, qui est donc susceptible d'intéresser le " grand public ", est largement évoquée dans la presse. L'annonce de la mort de l'acteur américain Rock Hudson largement médiatisée y a beaucoup contribué.

> Les incertitudes scientifiques concernant la transmission du virus, notamment par les moustiques et par la salive, sont régulièrement évoquées dans la presse quotidienne d'information générale. Selon les moments et selon les supports, l'incertitude règne à propos de

---

[67] " Le magazine sida " est diffusé le 10 octobre 1985 sur *Antenne 2* dès 22 h 20.

[68] Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, *op. cit.*, p. 153.

[69] Le Dr Claudine Escoffier-Lambiotte, responsable de la rubrique médicale du *Monde*, qui emploie ce terme, souligne dans ce quotidien (22 février 1985) que " 94% des cas " concernent les " homosexuels, usagers de drogues par voie veineuse, Haïtiens, hémophiles et population d'Afrique centrale ".

[70] *RTL*, 13 septembre 1985. Un extrait de cette interview a été rediffusé par la même station de radio dans le journal de 13 h du 28 octobre 1991.

la transmission du virus par la salive et de son éventuel caractère “ contagieux ”. Par exemple, même dans un quotidien comme *Libération* où les journalistes spécialisés sont très informés, un article peut expliquer le 8 janvier 1985 sans plus de détails que le sida “ passe par la salive ” et le 19 février 1985 un autre article se montrer plus nuancé : “ Il est vrai que dès 1984 des équipes américaines ont isolé le virus associé au sida (HTLV III) dans les cellules de la muqueuse buccale. Mais les preuves de transmission par le bouche-à-bouche ou par un simple baiser, même si elles ne sont pas totalement exclues, n’en restent pas moins à établir ”. Dans un “ chapeau ” d’un reportage d’un journaliste généraliste du *Mond*e, il est écrit aussi que “ le sida se transmet par le sperme, le sang et la salive ”. Les déclarations des quelques spécialistes du sida, français ou étrangers, et l’ambiguïté des articles de presse tendent à provoquer ou entretenir des phénomènes de peur individuelle ou collective dont la presse rend compte à son tour notamment à propos des Etats-Unis[71]. Ces réactions se manifestent en France surtout à propos de deux types de foyers : “ les prisons ” et “ les écoles ”. Au cours du mois d’août, de nombreux articles, accompagnés de reportages télévisés, font état du nombre important de résultats positifs enregistrés dans des tests effectués à la maison d’arrêt de Gradignan en Gironde qui compte de nombreux toxicomanes. Suite à cette information, des représentants des personnels de surveillance réclament des mesures de protection (*Libération*, 23 août 1985). Le phénomène similaire, qui a lieu à la rentrée scolaire, est révélateur de la difficulté de dédramatiser par médias interposés. Tel était le souhait du Pr Claude Griscelli, chef du service d’immuno-pathologie d’un grand hôpital parisien pour enfants, qui multiplient les interventions médiatiques en expliquant qu’il n’y a pas de risque de contamination à l’école. Mais ses déclarations, et notamment la “ révélation ” du chiffre de 58 enfants séropositifs qu’il suit, donnent lieu à de très nombreux articles et réactions contribuant) à des paniques localisées.

Les résultats d’un sondage réalisé par IPSOS pour *VSD* (12 septembre), très repris dans la presse grand public, ne pouvaient probablement que renforcer la nécessité de dédramatiser. Selon cette enquête, 35% des personnes interrogées pensent que si un enfant atteint de sida fréquentait la même école que leur enfant, ils le mettraient en garde contre tout contact avec celui-ci, 11% feraient en sorte que cet enfant quitte l’établissement, 14% garderaient leur enfant chez eux et enfin 26% affirmaient qu’ils ne craindraient pas que les enfants se contaminent entre eux. Un autre exemple, la greffe sur un patient d’un hôpital parisien du coeur d’un homme décédé brutalement, et dont le test de dépistage des anticorps anti-VIH était positif, est aussi révélatrice de ce contexte de dédramatisation. Si un journaliste non spécialisé du *Quotidien de Paris* (12 septembre) parle de “ faux pas qui aurait pu être évité ”, d’autres comme Gilles Pial, journaliste médecin de *Libération* (“ La dédramatisation par la greffe du coeur ”, 12 septembre), explique : “ Les chirurgiens thoraciques de l’hôpital estiment que les risques de transmissions du virus par l’intervention sont inexistants. Une comptabilité morbide est d’ailleurs à même d’éteindre toute polémique : le jeune greffé n’avait auparavant que quelques semaines à vivre, et la possibilité pour un porteur d’anticorps (Tests ELISA positif) de développer un SIDA, reste très aléatoire ”.

La publication des chiffres concernant les personnes atteintes, qui fait suite à la mise en place d’un dépistage systématique des dons de sang l’été 1985, va contribuer à renforcer progressivement la prise de conscience de l’ampleur de la contamination. La dédramatisation doit beaucoup aussi à la rapidité des progrès dans la connaissance et le traitement du virus du sida en particulier grâce au groupe de chercheurs français. Ainsi, les journalistes médicaux, suivant ainsi les médecins spécialistes, manifestent alors un certain optimisme en ce qui concerne, tout d’abord, le “ taux de mortalité du sida ” (“ il est faux de parler d’un taux de mortalité de 100% car il est actuellement de 84% et nous avons plusieurs malades qui avaient le sida et qui sont en rémission

[71] Cf. par exemple, un article du *Figaro* du 5 septembre 1985 intitulé “ Une paranoïa à l’échelle mondiale ”.

complète depuis trois ans ", explique par exemple le Dr Willy Rozenbaum[72]) et, aussi, quant au nombre de séropositifs qui " feront " un sida. Les articles soulignent que " dans la plupart des cas, les sujets séropositifs sont sains [l'expression le souvent utilisée est celle de " porteur sain "]. Seule une personne sur dix environ court le risque de développer, en quelques années, le SIDA " (*Le Matin de Paris*, 14 juin 1985). Cependant, ces questions, qui apparaissent sous la plume de tous les journalistes spécialisés relayant quelques médecins spécialistes, commencent à être discutées à la fin du premier semestre : " Selon ce que nous a déclaré Jean-Claude Chermann de l'Institut Pasteur, il sera judicieux de traiter sans retard tous les sujets qui portent ainsi des traces biologiques d'atteinte par le virus. Le temps d'incubation, avant que la maladie n'éclate dans toute son ampleur, est de cinq à six ans, et les équipes pastoriennes, pas plus que les groupes américains, n'ont jamais encore observé la disparition spontanée d'une atteinte virale objectivée par un test positif "[73]. La présence d'anticorps contre le virus du sida dans le sérum d'un donneur " signifie donc la trace d'une rencontre avec un virus et non une maladie " (*Le Monde*, 13 juin 1985). Cette prudence, qui s'explique par les incertitudes scientifiques, est manifeste dans la manière dont le Pr Jacques Roux, directeur général de la santé, relativise le 6 mars 1985 dans une interview télévisée[74] la gravité des résultats d'une étude menée par les docteurs Jacques Leibowitch et François Pinon sur des flacons de sang de la région parisienne montrant que 0,6% des donneurs de sang sont porteurs d'anticorps : " Cette étude est faite et nous devons la prendre au sérieux n'est-ce pas, que 0,6% de personnes soient porteuses d'anticorps. Mais, ceci étant dit, nous n'avons pas encore une garantie suffisante pour pouvoir dire exactement ce que cela signifie. Donc nous sommes pour l'instant dans l'expectative. Tout ce que l'on sait, c'est que parmi ces personnes qui sont porteuses d'anticorps, une très faible proportion présente une maladie de sida. Et est-ce que ces anticorps sont un témoin de l'immunité ou, au contraire, un témoin de l'infection ? On n'a pas encore une réponse certaine à cette question ". Le danger est signalé explicitement par les journalistes. S'appuyant sur l'étude des deux médecins cités, Lucie Soboul, une jeune journaliste spécialisée d'*Antenne 2*, note le 6 mars 1985 dans un reportage du journal de 20 h : " On a

---

[72] *Le Matin de Paris*, 25 juillet 1985.

[73] *Le Monde*, 21 juin 1985. La responsable de la rubrique médicale du *Monde* explique, elle aussi, qu'un possesseur d'anticorps sur dix " développera la maladie dans toute son ampleur " (*Le Monde*, 22 février 1985).

[74] *Antenne 2*, journal de 20 h du 6 mars 1985.

maintenant la certitude que les produits sanguins peuvent être contaminés (...) D'autres études en Europe confirme ce danger. Quatre nouveaux cas de sida apparaissent chaque semaine en France. C'est désormais un problème de santé publique ". Cependant, le directeur général de la santé et pour d'autres médecins estiment que ces risques restent difficiles à apprécier.

Ce contexte de relatif optimisme se traduit aussi dans l'éventuel mise au point d'un vaccin ou de traitements efficaces, les pronostics étant variables. Après la découverte de l'agent causal et la mise en place d'un test de détection, l'étape suivante devait être pour beaucoup le vaccin. Cette " projection " est alors celle de l'ensemble de la presse et de certains médecins qui ne faisaient que manifester une envie de vaincre la maladie. Les journalistes spécialisés, alimentés par les articles publiés par les grandes revues scientifiques de langue anglaise, contribuent à la valorisation des chercheurs et de leurs résultats. Les exemples suivants tirés de la presse écrite pourraient tout aussi bien être remplacés par une étude fine des questions posées sur ce sujet par les journalistes de télévision recevant des spécialistes du sida. " On n'a jamais vu ça pour aucune maladie : en un rien de temps, la maladie était individualisée, les modes de contagion précisés, l'agent causal isolé et décrit, des traitements expérimentés, un vaccin envisagé ", explique un journaliste médecin au *Nouvel Observateur* (9/15 août 1985). " Les premières tentatives thérapeutiques rationnelles semblent prometteuses, et il est vraisemblable qu'un vaccin synthétique pourra être envisagé ", raconte la responsable de la rubrique médicale du *Monde* (22 février 1985). " Je pense que nous verrons très certainement dans les années qui viennent apparaître un vaccin qui pourra donc être utilisé pour prévenir la contamination. Maintenant chez les patients qui sont contaminés ou chez les personnes qui sont contaminées, eh bien on peut espérer que des molécules antivirales qui sont d'ailleurs en expérimentation à l'heure actuelle pourront être utilisées pour arrêter le développement de la maladie ", note un médecin du CNTS (" *Antenne 2* midi ", 7 mars 1985). Cet optimisme reste cependant relatif dans la mesure où les difficultés - soulignées par des médecins spécialistes et des journalistes - que pose l'expérimentation d'un vaccin s'expriment publiquement[75].

Outre la faiblesse encore relative du nombre de cas de sida par rapport à d'autres pathologies et l'état des connaissances qui incite à l'optimisme, la dédramatisation

---

[75] Voir par exemple *Libération*, 15 avril et *Le Monde*, 21 juin 1985 et les réponses de Luc Montagnier dans " Le magazine sida ", diffusé le 10 octobre 1985 sur *Antenne 2* dès 22 h 20.

s'explique aussi et surtout par le comportement des journalistes eux-mêmes qui réagissent à la " dramatisation " jugée excessive de confrères, de rédacteurs en chef ou d'interlocuteurs divers. Anne-Marie Casteret semble traduire assez bien l'état des perceptions des " rubricards " de l'époque et des principaux médecins spécialistes : " Paradoxalement, à l'heure où les médecins se calment, le grand public s'affole devant les chiffres, aidé en cela par de nombreux articles à sensation qui 'ne font pas de l'information mais du scandale, soupire le Pr Gentilini (Hôpital de la Salpêtrière, Paris). J'en constate quotidiennement les dégâts parmi les malades et leur famille' " (*Le Matin de* Paris, 1er août 1985). Le problème de l'information journalistique en la matière est posé explicitement dans certains reportages. Par exemple, le " lancement " d'un sujet sur le sida par la présentatrice d'un journal télévisé démontre les précautions journalistiques qui sont alors prises. La dédramatisation vient plus généralement en réaction au climat de " psychose " sur le sujet, décrit par les correspondants des journaux français aux Etats-Unis.

> " C'est un dossier crucial et périlleux que nous avons décidé d'ouvrir devant vous ce soir. Crucial parce qu'il s'agit d'une maladie qui, dans les années qui viennent, menace de faire des ravages. Périlleux parce que, en matière de santé, plus encore qu'en toute autre, il faut informer sans pour autant provoquer ou nourrir la peur. Nous allons vous parler du sida, cette maladie toute nouvelle dans l'histoire de l'épidémiologie, cette maladie dont on fait les gorges chaudes parce qu'elle semblait viser une catégorie particulière d'individus : les homosexuels. " *(Christine Ockrent, présentatrice du journal de 20 h du 6 mars 1985 sur* Antenne 2*)*

La " bataille du test "

C'est donc à condition de replacer le traitement médiatique du problème de la contamination du sida par voie sanguine dans ce contexte de dédramatisation qu'on peut en rendre compte. Ainsi, l'optimisme et la dédramatisation en ce domaine sont véhiculés par un grand spécialiste des maladies du sang comme le Pr Jean Bernard, ancien président du Conseil d'administration du CNTS, qui explique en septembre 1985, à propos des mesures prises pour limiter les risques de contamination par voie sanguine : " Le problème qui s'est posé n'est pas différent de celui qu'on a connu en transfusion sanguine tour à tour avec la syphilis, le paludisme, l'hépatite virale. Je crois qu'il faut accepter l'idée que nous sommes en présence d'un problème disons de gravité moyenne à côté de tant d'autres que pose la santé publique et qui sera certainement résolu dans les quelques années à venir "[76]. Ce nouveau risque ne semble pas perçu comme plus grave que les autres par les transfuseurs. " La

[76] Propos extraits d'une interview diffusée sur *RTL* le 13 septembre 1985.

transfusion n'a jamais été un acte totalement inoffensif (...) Il est évident qu'un certain nombre de risques ont toujours existé qui sont extrêmement minimes et qui sont de nature variée, aussi bien de nature immunologique - le respect des groupes sanguins qui est toujours total - ou de nature virale ou bactérienne. Et le sida est une maladie virale qui se surajoute aux risques classiques de la transfusion sanguine ", explique Michel Garretta, le directeur du CNTS, le 6 mars 1985[77].

Pourtant, ce problème, alors que seulement 1% des cas de sida recensés résultent d'une transmission par transfusion sanguine, a constitué en 1985 un des sujets majeurs de l'" actualité " du sida. Si la médiatisation a été aussi forte, c'est avant tout parce que la mise en place d'un test de dépistage du sida, qui apparaît comme un moyen de prévention efficace, cristallise un certain nombre de propriétés médiatiques : c'est un sujet politique qui est susceptible de concerner toute la population, qui fait l'objet d'une concurrence commerciale, etc. De nombreux articles, ainsi que des reportages et des interviews télévisés, sur le problème des tests de dépistage sont ainsi diffusés jusqu'au mois d'août. Bien que les médias donnent des éléments qui feront " scandale " quelques années plus tard et que des chiffres de contaminés potentiels soient cités explicitement, le débat médiatique de l'époque se construit moins sur le test comme problème de santé publique en tant que tel que sur la bataille économique dont ce nouvel outil fait l'objet entre deux laboratoires américain et français[78] et sur les problèmes éthiques qu'il soulève.

> On peut se demander si ce n'est pas cet intérêt pour le sujet et la logique d'anticipation souvent employée par les journalistes qui a conduit Claudine Escoffier-Lambiotte, la responsable de la rubrique médicale du *Monde*, à annoncer prématurément à la " une ", dès le 22 février 1985, la mise en place du dépistage systématique pour les donneurs de sang qui obligea le secrétariat d'Etat à la Santé à rectifier. Cette nouvelle, critiquée par ses confrères, a aussi, semble-t-il, provoqué la colère de nombreux médecins devant l'afflux d'un nombre inhabituel de personnes, appartenant notamment aux groupes dits " à risque " dans les centres de transfusion souhaitant se faire tester[79].

Les journalistes spécialisés prennent partie en faveur des spécialistes français du sida qui semblent pour la plupart convaincus de la nécessité de mettre en place rapidement le test. En jouant ce rôle de relais, ils vont contribuer à inciter le gouvernement à prendre sa décision si l'on se rapporte à un compte rendu d'une

---

[77] Extrait d'une interview diffusé dans un reportage du journal de 20 h sur *Antenne 2*, 6 mars 1985.

[78] Cette dimension est très présente comme en 1983-1984 dans la médiatisation de la maladie. Par exemple, *L'Evénement du Jeudi* (25 avril-1er mai 1985) met en exergue dans le " chapeau " d'un article intitulé " Sida : les savants lancent le sprint contre le fléau de Dieu " le fait que " les chercheurs américains et français ne se ménagent pas les croche-pieds : il y a aussi du prestige et des gros sous en jeu ".

réunion interministérielle tenue le 9 mai 1985 : “ Le secrétariat d’Etat chargé de la Santé ajoute que même si la généralisation [du test] ne se justifie pas pour des motifs de santé publique, elle paraît difficile à éviter. D’une part, l’opinion est alarmée et la pression des médias est considérable. D’autre part, la décision a été prise dans quelques pays étrangers ”[80].

Cette “ urgence ” est soulignée notamment dans des articles traitant, les 13 et 14 juin 1985, de l’enquête déjà citée des docteurs Pinon, du Centre de transfusion de l’hôpital Cochin à Paris, et Leibowitch, qui porte sur sept mille cinq cents donneurs. Cette enquête fait apparaître que “ cinq donneurs pour mille sont séropositifs à Paris et un pour mille toutes régions confondues ”. Faisant une projection, l’un des médecins cité par *Le Matin* explique que “ cinquante personnes par semaine reçoivent actuellement dans les centres parisiens de transfusion sanguine du sang contaminé par le virus du sida ”. Le traitement différent sous plusieurs rapports du *Matin de Paris* et du *Monde* est révélateur des contraintes multiples pesant sur des journalistes spécialisés incarnés notamment par deux d’entre eux, Franck Nouchi au *Monde* et Anne-Marie Casteret au *Matin de Paris*, encore aujourd’hui en activité et qui s’opposeront dans les interprétations quand le “ scandale ” sera constitué en 1991. *Le Monde* donne une version “ neutre ” au sens où ce journaliste spécialisé, qui vient d’être embauché ce qui peut peut-être contribuer à expliquer sa prudence au moins dans l’écriture, fait parler les différentes parties prenantes à propos du dépistage et expose les résultats de l’enquête. Dans son édition datée du 13 juin 1985, il publie en effet un petit encadré titré “ Un donneur sur mille a été en contact avec le virus du sida ” dans lequel l’un des journalistes spécialisés explique la signification des données de l’enquête. Il parle ainsi de la séropositivité (“ l’examen du sang de ces donneurs signifie donc la trace d’une rencontre avec un virus, et non une maladie ”) et nuance les résultats de l’étude des docteurs Pinon et Leibowitch en faisant remarquer qu’une autre enquête du Centre national de transfusion sanguine prochainement publiée “ montre que la proportion des donneurs positifs est plus faible (0,1%) qu’à l’hôpital Cochin. Le recrutement de cet hôpital, situé au centre de Paris, pourrait en partie expliquer la différence ”. La fin de l’article porte sur la nécessité du dépistage prôné par “ tous les spécialistes (...) interrogés ” et fait état d’un propos de Jacques Leibowitch qui dénonce “ l’inconscience des pouvoirs publics ”. *Le Matin de Paris* accorde une place plus importante au problème - il en fait sa “ une ” titrant : Sida : Etat d’urgence ” et consacre un article d’une page à l’enquête - mais se montre critique à l’égard des autorités compétentes qui n’ont toujours pas instauré le dépistage. Anne-Marie Casteret, auteur de l’article, donne les résultats de l’enquête mais plus largement fait un état des connaissances sur le sida et insiste sur les enjeux commerciaux du test concluant à “ l’urgence du dépistage ”. Mais, tout se passe comme si le journal s’excusait d’être allé trop loin en publiant le lendemain un autre article dédramatisant intitulé “ Sida : pas de panique ” citant deux spécialistes le Dr Bahman Habibi du CNTS et le Dr François Pinon, un des auteurs de l’enquête.

Cette décision, qui “ n’était pas facile à prendre ” note *Le Figaro* (20 juin), est finalement annoncée le 19 juin par Laurent Fabius, alors Premier ministre, qui a surpris certains journalistes en marquant son intérêt pour cette pathologie[81]. La

---

[79] Cf. l’interview du Dr Willy Rozenbaum dans le *Journal du Sida*, n°42, août-septembre 1992.

[80] Annexe 17 du rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (IGAS), *Transfusion sanguine et sida en 1985*, septembre 1991, rédigé par Michel Lucas.

[81] “ C’est Laurent Fabius qui a annoncé, ce fut une surprise du reste à l’Assemblée nationale hier, cette mesure ”, explique par exemple le présentateur de l’édition du journal de “ 13 h ” de *TF1* datée du 20 juin 1985. Denis Olivennes (*L’affaire du sang contaminé. Analyse d’un scandale*, Paris, 1992, Notes de la Fondation Saint Simon), collaborateur au cabinet de Laurent Fabius au début des années 90, cite une question de François Henri de Virieu à Laurent Fabius à “ L’Heure de vérité ” (*Antenne 2*, 4 septembre 1985) : “ Je crois que la question que les Français se posent : est-ce que c’est un travail de Premier ministre et de ministre de la Santé dans ce pays de, finalement, prendre la tête de la bataille contre le sida qui fait 180 morts en France, alors que l’infarctus fait 50 000 morts ? ”.

question d'une éventuelle " lenteur " dans la prise de décision est certes posée mais de manière interrogative et prudente par les journalistes chargés du problème. Gilles Pial explique dans *Libération*, le 14 juin 1985, que " la raison de ce blocage reste mystérieuse " : " Les tests ne sont-ils pas au point ? S'agit-il d'un problème purement industriel ? Ou bien est-ce l'insuffisance des structures prêtes à accueillir 'les porteurs de virus' qui prévaut ? ". La décision était suspendue à une " décision budgétaire et morale ", note le 20 juin 1985, c'est-à-dire le lendemain de l'annonce de Laurent Fabius, Anne-Marie Casteret dans *Le Matin de Paris*. A l'inverse les autorités politiques intéressées se félicitent de " la rapidité de cette décision ", termes employés par Edmond Hervé, secrétaire d'Etat à la Santé dans une interview à ce journal (21 juin 1985) intervenant après l'annonce du Premier ministre. Laurent Fabius met fin " aux rumeurs d'un éventuel blocage du dépistage par le gouvernement ", conclut Gilles Pial dans *Libération* (21 juin 1985). Chez les scientifiques, les prises de position dans les médias nationaux sur cet " éventuel blocage " sont à la fois rares et critiques. Elles émanent de responsables qui travaillent aux Etats-Unis ou avec des équipes américaines, qu'ils s'agissent du Pr Robert Gallo (" Nous disposons de tests permettant d'effectuer ce dépistage. Il faut les mettre en oeuvre. Accepteriez-vous que l'on transfuse votre enfant avec du sang potentiellement infectieux ? ", dans *Le Monde* du 22 mai 1985) ou du jeune immunologiste français, Jacques Leibowitch (" Ces tests de dépistage m'apparaissent d'ores et déjà comme une nécessité : on n'a pas le droit de prendre de tels risques avec la santé des gens que l'on est censé soigner ! ", dans *Le Quotidien du Médecin* le 24 avril 1985). Ce dernier, qui travaillait pour le laboratoire Abbott[82] et avec Robert Gallo[83], était alors en conflit avec certains membres du groupe de spécialistes français.

Mais, avant que cette mesure soit prise et même après, les journalistes spécialisés mettent aussi et surtout en exergue les problèmes qu'elle pose[84] et qui ont été souvent

---

[82] Cette appartenance est connue dans les milieux médicaux et politiques qui ont à traiter de la question. Parfois, elle apparaît publiquement quand, par exemple, Jacques Leibowitch donne un long entretien au *Quotidien du Médecin* (24 avril 1985). Au bas de la page, il est précisé : " Abbott avec la collaboration du *Quotidien du Médecin* ".

[83] Sur ce sujet, voir Johan Heilbron et Jaap Goudsmit, " A propos de la découverte du virus du sida ", *art. cit.*

[84] Eric Conan et Gilles Pial, les deux journalistes spécialisés de *Libération*, se demandent par exemple le 8 mars 1985 : " Le risque de quiproquo est grand, puisque l'objectif de ce test est d'abord de protéger la collecte de sang et non pas de faire le diagnostic du sida. Utilisé systématiquement, ce test poserait donc autant de problèmes qu'il pourrait en résoudre ". Lucie Soboul, une journaliste médicale, montre aussi, dans un reportage diffusé dans le journal de 20 h du 6 mars 1985, les questions que se posent " les milieux médicaux " : " Entre 20 000 et 40 000 personnes pourraient être ainsi détectées en

oubliés dans le débat qui va s'instaurer dans les années 90 autour de cette même question. Ainsi, le problème de la fiabilité des tests est avancé. Alors que les autorités sanitaires américaines annoncent début mars la commercialisation d'un test, des journalistes médicaux font écho aux réserves exprimées par certains experts français qui, mettant en exergue un " taux d'erreur assez élevé "[85], jugent au début de l'année cette mesure prématurée. Ils relatent, au fil du premier semestre 1985, les expérimentations[86] en cours concernant la fiabilité des différents tests, et notamment l'analyse du sang de 6 000 donneurs[87]. " Washington n'a pas attendu que les milieux scientifiques aient tranché [sur la fiabilité de tests] pour autoriser la mise en vente d'un premier test. Attitude différente à l'Institut Pasteur où le produit est encore vérifié. Mais aucun test n'est entièrement satisfaisant ", explique Pierre Li, un journaliste spécialisé d'*Antenne 2*, le 6 mars 1985[88]. Mais, au-delà de ses aspects plus techniques, l'angle journalistique privilégié est celui des enjeux économiques qui permet de se rendre compte que cette mesure n'apparaît pas si " évidente " et que les intérêts des uns et des autres n'apparaissent alors pas comme " scandaleux ". Il en va ainsi du débat sur la pertinence même de cette mesure en raison de son coût pour l'Etat.

> En dépit de sa progression, le nombre de cas de sida n'est pas encore jugé très important comme on l'a vu et le test ne permet pas encore de se rendre compte de l'ampleur de la contamination. Des questions telles que le rapport entre le faible taux de sida post-transfusionnels recensés et le coût pour la Sécurité sociale (qui varie selon les sources des journalistes de 120 à 300 millions de francs par an), voire l'efficacité de cette mesure en elle-même sont posées explicitement. Un article du *Parisien* (14 juin 1985)[89], qui rend compte d'une réunion d'information organisée par l'association d'aide aux malades AIDES, montre que l'on peut alors poser ce problème en termes économiques sans que ce type d'arguments ne soit jugé " scandaleux ": " La mise en oeuvre de ce test coûterait à la Sécurité sociale, si elle se généralisait, une fortune : 300 millions de francs. Les scientifiques se heurtent donc, en l'occurrence aux économistes de la santé. Ils leur opposent cet argument un malade qui, 80 fois sur 100 est condamné, coûte au moins 800 000 francs par an pour son traitement. Et il représente un danger public. Alors faut-il prévenir la maladie plutôt que de se lancer dans une dramatique aventure ". Des journalistes rendent compte en effet des " arbitrages " autour du financement de cette mesure comme le note Anne Marie Casteret dans *Le Matin de Paris* le 19 juin 1985 : " Tout se passe à Matignon, où l'arbitrage entre Direction de la santé et Sécurité sociale bat son

---

France chaque année. Pour chacune d'entre elles, ce test risque de poser plus de problèmes qu'il n'en réglera. Les milieux médicaux s'interrogent sur son prix et son utilité ".

[85] Voir par exemple *Le Figaro*, 4 mars 1985 et *Libération* 18 avril 1985.

[86] Anne-Marie Casteret écrit le 14 juin dans le *Matin de Paris* : " Robert Netter [directeur du Laboratoire national de la santé] attend les résultats des dernières expérimentations effectuées dans les CTS pour vérifier la fiabilité " des différents tests ".

[87] Voir par exemple *Le Monde*, 5 avril 1985.

[88] Extrait d'un reportage du journal de 20 h.

[89] Je remercie Pierre Lascoumes et Daniel Defert de m'avoir signalé très tôt dans ma recherche cet article.

plein pour accorder définitivement les crédits nécessaires à ces mesures préventives qui élimineront la possibilité de sida post-transfusionnel ”.

De même, les journalistes médicaux soulignent la pression des fabricants pour accélérer la mise en place du test. A propos des autorités sanitaires françaises, un journaliste spécialisé du *Monde* écrit le 5 avril 1985 : “ Elles sont actuellement l’objet de véritables pressions de la part de sociétés étrangères, soucieuses d’occuper un marché considérable ”. Les sociétés productrices des tests sont parfois accusées de dramatiser la situation notamment par des journalistes de newsmagazines “ de gauche ”. Ainsi, Norbert Bensaïd, un journaliste médecin du *Nouvel Observateur* dans un article intitulé “ L’argent de la peur ” (26 avril-2 mai) pense par exemple que “ le premier qui aura découvert le meilleur test de dépistage et le meilleur vaccin est assuré de succulents bénéfices. Du coup, on comprend mieux pourquoi on entretient complaisamment une telle peur (...) Dépourvu de ses aspects terrifiants et réduit à ce qu’il est - une maladie qui pour l’instant ne touche que quelques milliers de victimes - le sida ne justifierait probablement plus les énormes moyens mis à la disposition des chercheurs ni l’ardeur avec laquelle des savants et des responsables alimentent les médias en nouvelles toujours plus alarmantes et toujours plus spectaculaires ”. De la même manière, Michel de Pracontal, un journaliste scientifique de *L’Evénement du jeudi* (25 avril-1er mai) écrit : “ Les firmes productrices de tests ont beau jeu de faire valoir qu’il est quasiment criminel de laisser en circulation des produits sanguins qui peuvent être porteurs du virus : les hémophiles représentent déjà 1% des SIDA, en France comme aux USA ”.

Mais le débat médiatique porte avant tout sur les enjeux commerciaux de ce test, au sens il concerne plusieurs firmes, dont une française. Dans cette “ bataille ” décrite comme “ une formidable entreprise commerciale ” - expression plusieurs fois citées par les journalistes spécialisés -, les intérêts “ protectionnistes ” et “ économiques ” en France comme aux Etats-Unis sont alors mis en avant, certains trouvant logique qu’en substance l’Institut Pasteur Production “ entende ne pas perdre les royalties ” de sa découverte.

Plusieurs journalistes font remarquer les intérêts “ protectionnistes ” des autorités sanitaires françaises et américaines. Dans cette “ guerre des tests ”[90], ils soulignent, selon leurs informateurs, les atouts et les handicaps des tests proposés par l’Institut Pasteur Production et la firme américaine Abbott qui “ redoute ” que “ l’octroi de la licence ne traîne un peu trop ” selon Annie Kouchner, journaliste spécialisée de *L’Express* (19 au 25 avril 1985), auteur d’un livre sur

[90] Titre d’un article de l’hebdomadaire *L’Express* daté du 19 au 25 avril 1985, pp. 62-63.

le sida[91]. Cette dernière, faisant un état des lieux dans ce même article, note par exemple : “ I.p.p. ne manque donc pas d’armes dans cette guerre bien que les opérations menant à la commercialisation ne soient pas achevés. Elavia [il s’agit du nom du test de l’Institut Pasteur], en effet, est en cours d’évaluation dans six centres de transfusion sanguine (...) Mais, à Pasteur, on ne craint pas ce contretemps. ‘Nous avons deux mois d’avance’, déclare même paradoxalement, le Pr Jean-Claude Chermann, dont le laboratoire ainsi que celui du Pr Luc Montagnier servent de référence pour l’étude du test ”. Des journalistes, prenant même parfois partie pour “ la France ” contre “ les Etats-Unis ”[92], exposent alors publiquement les intérêts économiques des firmes et des autorités sanitaires. Dans un article après l’annonce de la mise en place du test, *Le Quotidien de Paris* (21 juin 1985) explique : “ Pour des raisons évidentes d’intérêt national, on préférerait au ministère de la Santé que le test le plus appliqué soit celui de Pasteur plus fin que ses concurrents étrangers (...) il est aussi plus difficile à mettre en oeuvre, donc probablement plus coûteux ”. “ Derrière ces agréments [des différents tests par le ministère de la Santé] il ne faut pas le nier, se cache une formidable bataille commerciale et financière où la France, en particulier aux Etats-Unis, a un rôle primordial à jouer ”, note le journaliste spécialisé de *France Soir* (2 août). De son côté *L’Humanité* écrit : “ Aux Etats-Unis, les autorités sanitaires ont bloqué l’autorisation du test de ‘Diagnostic Pasteur’. Seul compte, Outre-Atlantique, l’enjeu commercial au détriment de l’intérêt scientifique (...) La France, semble-t-il, refuse une telle attitude mercantile et mettrait en place trois tests, ne serait-ce que pour répondre à la demande (4 millions d’unités de sang chaque année), tout en privilégiant le test français ”. Enfin, un journaliste spécialisé de *TF1*, note dans un reportage du journal de 20 h du 21 août : “ Les tests sanguins, c’est un pactole, un marché potentiel de un milliard de franc, moitié en Europe, moitié aux Etats-Unis. Une saine concurrence devrait s’établir. Eh bien non, les dés sont pipés. Le test sanguin fabriqué aux Etats-Unis par trois sociétés est autorisé en France mais celui de Montagnier produit par Diagnostic Pasteur attend depuis cinq mois son visa Outre-Atlantique ”. Cette “ querelle ” est relancée dans la presse au mois de décembre lors d’une plainte déposée par l’Institut Pasteur contre le *National Institute of Health* aux Etats-Unis concernant la commercialisation du test de dépistage et la découverte de l’agent causal du sida. Mais, plus largement, c’est la recherche contre cette pathologie qui est décrite sous ses aspects économiques, “ il n’y pas que les badauds qui s’agitent. Entre savants américains et français, c’est Dallas ”, écrit *L’Evénement du Jeudi*[93].

Le soupçon d’un “ blocage ” est, comme on l’a vu précédemment, évoqué explicitement lorsque les journalistes spécialisés s’interrogent en juin avant l’annonce de Laurent Fabius. Ils exposent le poids des motifs “ économiques et protectionnistes ” dans cette prise de décision et mentionnent les oppositions internes à la fraction concernée de l’espace médical. “ N’aurait-on pas pu accélérer les choses et mettre en place plus tôt, fût-ce en utilisant des trousses de diagnostic américaines, ce dépistage systématique ? A la Direction générale de la santé, on fait valoir que jusqu’à présent, le stock des trousses françaises préparées par l’Institut Pasteur était insuffisant. Décider d’une telle stratégie préventive systématique aurait été une mauvaise solution, affirme-t-on. Une attitude vigoureusement combattue par Jacques Leibowitch qui condamne ‘l’inconscience des pouvoirs publics’. Tous les spécialistes que nous avons interrogés recommandent un dépistage systématique dans les centres de transfusion sanguine. A leur avis, le coût (...) ne devrait servir de prétexte à un

---

[91] Dr Willy Rozenbaum, Dr Didier Seux et Annie Kouchner, *Sida. Réalités et fantasmes*, *op. cit.*

[92] On pourrait également décrire cette opposition telle qu’elle apparaît également dans le traitement de malades tel que l’acteur américain Rock Hudson qui viendra se soigner à Paris.

[93] *L’Evénement du Jeudi*, 31 octobre-6 novembre 1985.

nouveau retard ”, écrit dans le corps d’un petit article (13 juin) Franck Nouchi, un des journalistes spécialisés du *Monde*.

> Jacques Leibowitch répète à la télévision en août[94], une fois le test mis en place, ses “ regrets ” sans pour autant parler de “ scandale ” : “ (répondant à une question sur les tests) Ils étaient tout à fait indispensables, on est content qu’ils soient officiellement reconnus mais on peut regretter qu’il y ait eu un petit délai mais on ne veut (ou on ne peut)[95] pas rentrer dans ces détails ”.

La situation est similaire dans d’autres pays comme le remarque la responsable de la rubrique médicale du *Monde* (17 juillet) estimant qu’il faut que “ toutes les populations sans exception puissent sans exception, en Europe comme aux Etats-Unis, bénéficier rapidement de moyens de dépistage, de traitement et de prévention dont il serait criminel de retarder la diffusion au nom d’intérêts commerciaux ou nationaux ”.

Le second aspect du traitement médiatique de ce problème porte sur les problèmes éthiques posés par le test[96]. Perçu comme un des plus importants, il est, à ce titre, abondamment couvert par les journalistes spécialisés (“ le problème le plus angoissant n’est pas tant de savoir s’il faut ou non procéder au dépistage, mais quel comportement il convient d’adopter vis-à-vis des sujets positifs ”, écrit ainsi Michel de Pracontal un journaliste scientifique de *L’Evénement du Jeudi*[97]) durant les différentes phases aboutissant au dépistage systématique des dons de sang : fallait-il informer les donneurs dont le test s’était révélé positif, “ sachant que les possibilités thérapeutiques sont quasi inexistantes et alors que rien ne permet de dire qu’elles ‘feront’ un SIDA ? ”. La réponse à cette question, que pose Laurent Fabius en annonçant la mise en place du test, fait l’objet d’un débat interne au champ médical relayé par les médias d’autant qu’il n’y avait alors aucune stratégie thérapeutique très efficace.

> Plusieurs spécialistes de la transfusion sanguine et du sida, dans le rapport “ Sida et transfusion ” remis au secrétaire d’Etat à la Santé le 30 mai 1985, dans des interviews télévisées ainsi que le Comité d’éthique ont répondu par l’affirmative. Cet avis n’est pas partagé par tous les médecins spécialistes notamment. Par exemple, Jacques Leibowitch et Francois Pinon, auteur d’une étude évoquée plus haut, sont dans ce cas. Anne-Marie Casteret, dans un article paru dans *Le Matin de Paris* (1er août 1985), souligne que “ certains médecins ont protesté contre la

---

[94] “ *Antenne 2* midi ”, 1er août 1985.

[95] Le visionnage de la cassette ne nous permet de déterminer précisément le verbe utilisé.

[96] La majeure partie des reportages et les questions de journalistes à la télévision, à la suite de l’annonce par Laurent Fabius de la mise en place d’un test de dépistage des dons de sang, étaient consacrés à ces questions. Voir par exemple le 20 juin 1985 les journaux de la mi-journée de *TF1* et *Antenne 2*.

[97] *L’Evénement du Jeudi*, 25 avril-1er mai 1985.

décision du Comité [d'éthique] l'estimant inutilement traumatisante puisqu'aucun traitement préventif n'est prévu. " Les donneurs viennent donner leur sang, ils ne demandent pas un diagnostic ". Dans les CTS, les avis sont mitigés. Dans l'ensemble, étant donné le risque de contagion, on estime qu'il faut prévenir les donneurs séropositifs. Le Dr Pinon a choisi la solution la plus humaine. Sur le prospectus que le Centre de Cochin remet à chaque donneur, il est précisé que les résultats des examens, s'ils sont positifs aux tests effectués, seront toujours communiqués sauf si, avant la prise de sang, le donneur indique qu'il ne souhaite pas en être informé ". Jacques Leibowitch et un avocat parisien, dans un article publié dans *L'Express* (26 juillet), remarquent également que, " pour un donneur 'repéré' par le test, il restera 100, voire 1 000 non-donneurs qui iront sans contrôle. Seul l'intérêt individuel du donneur positif mérite d'être pris en considération. Son sang étant résolument écarté de la transfusion par les médecins, il lui appartiendra de dire s'il souhaite prendre connaissance de son état. Là, la portée de l'enjeu est considérable. Contraindre les porteurs de virus à recevoir une telle information peut bouleverser leur vie, les plonger dans l'angoissante crainte d'une maladie qu'ils n'auront peut-être jamais, mais qu'ils seront toujours susceptibles de transmettre à leurs partenaires. Accepter l'idée d'une telle contrainte imposerait aussi celle d'un contrôle de tout individu à risque pouvant être porteur de n'importe quel virus. L'ensemble des mesures proprement discriminatoires qui devraient accompagner cette entreprise immense paraissent insensés ".

Cette logique est également celle de Norbert Bensaïd, journaliste médecin au *Nouvel Observateur* qui, dans un article paru également après la mise en place du test et titré " Parions contre la peur " (9 au 15 août 1985), va plus loin en pariant sur les découvertes scientifiques futures : " Quel que soit en effet le pourcentage de ceux qui, ayant un test positif, feront la maladie - et l'absence de recul ne permet pas de le fixer avec rigueur -, pour chacun le risque est à la fois nul et total. Que les infortunés qui appartiennent aux groupes 'menacés' subissent un sort aussi cruel n'oblige en rien à plonger l'ensemble de la population, qui n'y peut mais, dans une angoisse sans issue. Il n'était pas nécessaire de mobiliser l'opinion pour instituer un test sur tous les dons de sang (...) Pourquoi ne pas laisser les bonnes gens croire que, dans la course de vitesse qui s'est engagée entre la diffusion de la maladie et la découverte d'un traitement efficace, c'est la diligence des savants qui gagnera ? C'est un pari qui en vaut bien un autre mais qui suppose, il est vrai, un peu de silence et, pourquoi pas ? d'hypocrisie ". A ce type de prises de position s'oppose celle retenue finalement, et défendue entre autres par deux spécialistes du sida Luc Montagnier et Willy Rozenbaum qui avaient participé à la rédaction d'un second rapport [commandé peu après l'annonce de Laurent Fabius], qui suggèrent, selon *Le Matin de Paris* (10/11 septembre 1985), qu'il est " souhaitable d'avertir les donneurs de sang lorsqu'on découvre le virus dans leur organisme " mais aussi que le test de dépistage des dons de sang " soit pratiqué sur le ou les partenaires sexuels habituels de ceux qui se trouvent porteurs du virus ".

La peur de la stigmatisation d'un petit groupe de journalistes, de médecins spécialisés et de membres de cabinets ministériels est en effet alors très présente. La presse de l'époque fait apparaître la contradiction dans laquelle sont prises (et eux aussi avec comme on l'a vu) les autorités sanitaires. Il faut, sans faire de ségrégation, dissuader les donneurs appartenant aux groupes présentant un risque particulier de contact avec le virus du sida de donner leur sang. La responsable de la rubrique médicale du *Monde*, explique que " lorsque les banques de sang américaines ont entrepris, sans doute trop hâtivement en février et en mars derniers, de procéder à des tests systématiques de dépistage, une pagaille indescriptible en a résulté, conduisant à la fermeture de certaines d'entre elles, assaillies par de soi-disant 'donneurs' qu'elles souhaitaient précisément écarter "[98]. Il y avait également la peur, chez certains membres des autorités sanitaires, que les journalistes affolent la population. La

[98] *Le Monde*, 21 juin 1985.

crainte d'une chute du nombre de donneurs existe, certains pouvant établir un lien - même si des journalistes soulignent que celui-ci est erroné - entre don de sang et sida[99].

Le troisième angle journalistique très marginal, à propos du test de dépistage, est celui des problèmes pratiques qu'il pose ou risque de poser dans les hôpitaux et les centres de transfusion. Pour les premiers, des cliniciens mettent en avant les problèmes de prise en charge des malades et des séropositifs. Interrogé sur le sujet dans un reportage du journal de 20 h d'*Antenne 2* (6 mars 1985), Willy Rozenbaum avait explicité les problèmes d'accompagnement que posait la mise en place d'un test : " Il va falloir faire des examens complémentaires et, en particulier, des examens immunitaires qu'actuellement les structures, je dirais aussi bien hospitalières que de laboratoires en France, ne permettent absolument pas d'assumer ". " En cas de dépistage systématique, l'appareil sanitaire français serait-il capable d'accueillir tous ceux pour qui le test se révélerait positif ? ", s'interroge par exemple un journaliste de *La Croix* (18 avril 1985). Les centres de transfusion sont également confrontés à des questions pratiques : " Un rapport a été soumis, le 30 mai, au ministre de la Santé mais il semble que toutes les structures ne soient pas prêtes. Pour nous, le problème n'est pas de savoir quel est le test le meilleur, mais si les entreprises sont susceptibles de couvrir le marché français ", explique à *Libération* (14 juin) le Dr Bahman Habibi, " responsable des applications cliniques au CNTS ". L'attitude à adopter en ce qui concerne l'utilisation des " stocks de produits non testés " est posée par quelques journalistes spécialisés. Tout d'abord, rendant compte du rapport " Sida et transfusion " rédigé par le Dr Habibi, à la suite de travaux réunissant trente quatre spécialistes de la transfusion sanguine et du sida, Franck Nouchi, journaliste médical au *Monde* (23/24 juin 1985) précise : " Certaines études font apparaître qu'au sein de certains groupes à risque, les hémophiles en particulier, plus de 90% auraient été en contact avec le virus du sida. C'est pourquoi, ils [les experts] proposent la mise en place, le plus rapidement possible, d'un important dispositif d'information et de prévention. Cela va du gel de certains stocks de produits sanguins à usage thérapeutique, fabriqués avant la mise en place du dépistage systématique des dons de sang, jusqu'à la création de structures ouvertes au public ". Mais c'est surtout Anne-Marie Casteret, journaliste spécialisée au *Matin de Paris*, qui s'intéresse plus

---

[99] Les conseillers de Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales, lui demandent de donner son sang devant les caméras de télévision (cf. par exemple *TF1*, journal de 20 h, 24 juillet 1985) pour

particulièrement à la situation sans que celle-ci ne fasse non plus l'objet d'un " scandale " ou d'une " polémique ".

> D'abord dans un article publié le 1er août 1985, elle explique : " En ce qui concerne les stocks de produits sanguins, aucun texte officiel ne précise les mesures à adopter face aux produits qui n'ont pas été vérifiés. Si la conservation des plaquettes sanguines ne peut pas excéder cinq jours et celle de globules rouges trente-cinq jours, en revanche, le plasma frais congelé se garde six mois. Les CTS sont-ils prêts à détruire tous ces stocks potentiellement contaminants ou à les passer au crible du test ? 'Le Centre national de transfusion sanguine, explique le Dr Michel Garretta, a recommandé à tous les centres de contrôler systématiquement tous les produits en stock, excepté certaines fractions sanguines comme l'albumine ou les immunoglobulines qui ne transmettent pas le virus'. Au mieux donc, dans les centres conscients du problème et suffisamment approvisionnés, cette mesure sera appliquée. Au pire dans certains autres, les stocks seront encore écoulés sans vérification pendant encore quelques mois ". Ensuite, dans un autre article paru le 19 septembre 1985 et annoncé à la " une " (" du sang non vérifié dans les centres de transfusion "), cette même journaliste dénonce " la lenteur d'action ou de compréhension de certains directeurs de centres de transfusion sanguine " : " Il arrive donc encore aujourd'hui, ponctuellement, mais, sûrement, que les produits en stock soient transfusés sans être vérifiés. Par qui ? Par certains petits centres de province dans lesquels, il est vrai, le risque de transmettre le virus est infime - mais il existe - puisque les donneurs séropositifs sont quasi absents (1 à 2 pour 1000). Bien plus grave, de tels produits ont été utilisés récemment en région parisienne alors que - les statistiques effectuées en juillet et août sur la totalité des dons de sang parisiens le confirment - le nombre de donneurs positifs est de 5 pour 1000 à Paris et 3 pour 1000 en petite couronne. 'Un accident, dira-t-on, une rupture de stock, l'urgence'. Rien ne justifie actuellement une telle attitude. Voilà des mois que les centres de transfusion auraient dû se préparer (...) Tout emploi de produits sanguins non vérifiés est aujourd'hui criminel. Il est regrettable que le ministère soit obligé, le plus rapidement possible, de légiférer une nouvelle fois pour que cette pratique disparaisse. Et qu'on ne vienne pas nous dire que c'est pour des raisons d'économie. Le coût du traitement individuel d'une personne atteinte de sida aux Etats-Unis est estimé à environ trois millions de francs lourds. Un test de dépistage coûte quelques dizaines de francs. Cherchez l'erreur ".

A ce pôle critique, s'oppose semble-t-il un autre pôle plus " institutionnel ", moins préoccupé par ce problème, incarné notamment par la responsable de rubrique du *Monde* qui écrit le 28 septembre 1985 à propos de la France : " ses deux cents centres de transfusion, du plus important au plus petit, ont su s'adapter remarquablement aux exigences nouvelles qu'appelait l'effort de dépistage ". Les éventuelles contaminations pendant cette période ne font donc pas " scandale " comme le montre cet extrait d'un article du *Quotidien de Paris* (25 juillet 1985) annonçant l'effectivité de la généralisation du test de dépistage obligatoire sur les dons de sang à partir du 1er août : " Certains estiment même que près de 200 personnes reçoivent chaque semaine du sang contaminé. Toutefois, il faut relativiser ces chiffres, en raison du nombre très important de transfusions sanguines pratiquées chaque semaine. 100 000 produits sanguins sont distribués hebdomadairement et parce que la contamination n'implique pas forcément la maladie loin s'en faut ".

La contamination des hémophiles, un sujet marginal

---

montrer qu'il n'y a aucun risque.

Durant l'été, cette question se pose avec plus d'acuité pour les hémophiles. Quelques journalistes spécialisés le font remarquer mais la plupart d'entre eux ne médiatisent pas ce problème, parce qu'il concerne un petit groupe de personnes prises en charge par des médecins spécialisés, n'est pas aussi " grand public " que celui du test. Ainsi, les quelques lignes de l'intervention du secrétaire d'Etat à la Santé[100] au Congrès d'hématologie et de transfusion de Bordeaux et les communications se rapportant à la situation des hémophiles sont peu suivis. Quand quelques " rubricards " s'y intéressent de manière marginale, ils ne perçoivent pas là encore de " scandale " dans les décisions qui sont prises.

> La situation " inconfortable " dite de " transition " pendant laquelle en 85 circulent parfois en même temps des produits chauffés et non chauffés et la date de remboursement par la Sécurité sociale (1er octobre 1985) des nouveaux produits antihémophiliques n'est alors pas décrite en terme de " scandale " par les différents intéressés. Le Dr Monique Vigy, journaliste spécialisée du *Figaro*, explique le 18 juillet dans un article intitulé " Sida : les hémophiles protégés " : " Nous sommes actuellement dans une période de transition : les premiers lots inactivés sont à la disposition des centres de transfusion depuis fin juin; faute de disponibilités suffisantes, une partie seulement des unités de facteur antihémophilique a subi le traitement inactivant. Pour le reste, on vit sur les stocks déjà constitués. Cette situation, pour le moins inconfortable, devrait se terminer bientôt, *'à la fin de l'été'*[101], précise le Dr Michel Garretta. L'idéal serait bien sûr de pouvoir détruire les stocks éventuellement contaminants - quitte à faire appel à des importations en attendant une production française suffisante ". Cette situation de " transition " est décrite comme " inévitable ". Le Dr Pinon, directeur d'un centre parisien de transfusion sanguine, explique dans *Le Matin de Paris* (1er août) : " Il faut inverser ce que nous faisions jusqu'à maintenant. Nous avions encore peu de produits chauffés et nous les réservions aux cas particuliers. Aujourd'hui, en attendant que toutes les fractions antihémophiliques dont nous disposons soient convenablement traitées, nous devons utiliser au maximum et en priorité les produits chauffés, quitte à utiliser les autres en cas de rupture de stocks et pour sauver une vie ". Anne-Marie Casteret précise dans le même article : " Les hémophiles, qui depuis le début du sida font preuve d'un courage exemplaire au milieu de la panique générale, savent que, pendant encore quelques mois, l'alternance des produits chauffés et non chauffés est inévitable. Le Comité national de l'hémophilie, formé par des malades, des donneurs et des médecins, a simplement demandé que les produits chauffés soient distribués d'abord aux hémophiles séronégatifs (...) Pour Robert M., cinquante-deux ans, hémophile, il n'est pas question de récriminer. 'Nous savons que nous sommes en première ligne, mais les donneurs bénévoles nous sauvent tous les jours la vie. Parmi eux, il y a de nombreux homosexuels car ce sont des personnes qui donnent facilement leur sang' ". Sans parler de " scandale ", des représentants des hémophiles se montrent cependant critiques envers les autorités sanitaires françaises pour des raisons diverses. André Leroux, président de l'Association française des hémophiles, explique dans un article de *Libération* (23 juillet 1985) intitulé " Les hémophiles ont enfin de la veine " portant sur la distribution de produits chauffés : " Ces techniques ont déjà été mises au point aux USA, il y a deux ans. Mais, face aux technologies américaines, les problèmes de protectionnisme avaient pris le dessus ". Dans le même article consacré en large part à Jean Péron-Garvanoff, un hémophile contaminé, celui-ci raconte qu'on n'a pas voulu lui donner des produits chauffés : " Pour moi, c'est clair, il n'y a pour l'instant pas assez de produits chauffés. On les réserve encore aux sujets dont le test de dépistage est négatif, afin de ne pas les infecter.

---

[100] Edmond Hervé consacre, dans un discours prononcé le 22 mai 1985, quelques minutes au problème des hémophiles en expliquant notamment : " Les centres de transfusion doivent envisager de proposer aux hémophiles des produits apportant la meilleure sécurité. La technique du chauffage des produits de coagulation, qui répond à cet objectif, a été développé dans deux centres. J'attends de vos travaux qu'ils m'éclairent sur l'opportunité de généraliser cette technique ".

[101] Ce texte, qui est une citation de Michel Garretta, est en italique dans l'article.

Ce refus équivaut pour moi à la réponse que je n'ai pas obtenue... Qu'est-ce que je dois faire maintenant ? ".

Hormis quelques rares témoignages, les journalistes de la presse nationale et de la télévision décrivent également peu dans leurs organes de presse le drame que vivent les hémophiles français contaminés par le virus du sida. Les extraits de l'ouvrage, rédigé par une journaliste spécialisée de l'*Agence France Presse* (*AFP*) et un médecin, fait exception.

Un drame sans scandale ni médiatisation

" Parmi les personnes contaminées par la voie sanguine, ce sont les hémophiles qui ont, jusqu'à présent, payé le plus lourd tribut au Sida. En France, sur 5 000 hémophiles, plus de 60% ont été contaminés et on parle carrément de 100% de séropositifs parmi les 20 ou 25 000 hémophiles américains. Les risques de transmission sanguine sont en effet beaucoup plus élevés pour eux que pour toute autre personne ayant accidentellement besoin d'une transfusion, à la suite d'un accident de la route, d'une intervention chirurgicale ou pour un nouveau-né après un accouchement difficile. Si on estime à environ 1 pour 500 le nombre de donneurs de sang porteurs du virus, la préparation des produits sanguins destinés aux hémophiles (les facteurs VIII et IX qui contiennent des protéines plasmatiques faisant défaut aux hémophiles et assurant la régulation de la coagulation sanguine), nécessite le regroupement de centaines de flacons, ce qui multiplie considérablement les risques. Tomber sur un lot non contaminé relevait presque de l'exploit avant le dépistage systématique des dons de sang et le " chauffage " des produits dérivés du sang pour en éliminer la présence éventuelle du virus.

" Ces mesures indispensables sont arrivées un peu tard pour nous ", dit Gérard Mauvillain, l'un des responsables de l'Association française des hémophiles. " Plusieurs d'entre nous sont morts, des dizaines d'autres sont malades et tous vivent dans l'angoisse. Nous nous sommes presque tous fait tester. Une fois, deux fois, voire trois pour être sûrs du résultat. Nous avons fait tester nos femmes et nos enfants, allant jusqu'à dépenser des sommes importantes pour des revenus modestes. Pour beaucoup, le choc a été terrible. Je connais un homme de quarante-cinq ans qui, du jour au lendemain, a cessé toutes ses activités au sein de l'association et s'est enfermé chez lui. Depuis 1983, il vit terrorisé et se découvre tous les symptômes de la maladie alors qu'il est semble-t-il en bonne santé. Nous n'avons pas réussi à le rassurer. C'est un candidat au suicide. Beaucoup de couples ont également très mal vécu la nouvelle. Certains font maintenant chambre à part, il y en a même qui se sont séparés. Le préservatif systématique, ce n'est pas facile à accepter. La perspective de ne pas avoir d'enfants tant que l'on aura pas trouvé de vaccin, n'est pas évidente pour tous les couples non plus. Certaines femmes ont beaucoup de mal à renoncer à une grossesse ".

" Quand je dois dire à un jeune hémophile de dix-huit ans de prendre toutes ces précautions et m'amener sa petite amie, pour la tester alors qu'ils viennent à peine de faire connaissance, je ne suis pas très à l'aise, dit le Dr Claire Foyer-Gazengel, responsable du centre de traitement des hémophiles à l'hôpital Necker ". " Les adolescents, ajoute-t-elle, supportent très mal cette situation, d'autant plus qu'ils sont souvent assimilés aux homosexuels quand on apprend qu'ils ont le Sida. Hémophile, homophile, les gens ne font pas toujours la différence ".

Pour les parents de jeunes enfants hémophiles, un " LAV positif " est une véritable catastrophe. Cette épée de Damoclès survient alors qu'ils sont parvenus, non sans mal, à vaincre leurs appréhensions et celles de l'entourage (notamment scolaire) concernant l'hémophilie de leur enfant. " Quand une mère de jeune hémophile vient me reprocher d'avoir transmis le Sida à son fils, je ne sais pas quoi lui dire ", reconnaît le Dr Foyer-Gazengel.

(Extrait du livre du Dr Dominique Brenky et Olivia Zémor. La route du sida. Enquête sur une grande peur. *Paris : Londreys, novembre 1985, pp. 86-88)*

Quelques reportages écrits[102] et surtout télévisés[103] sont toutefois consacrés de juillet à novembre à l'histoire d'un enfant hémophile américain atteint par le VIH, essentiellement pour illustrer le thème largement médiatisé de " la psychose régnant aux Etats-Unis ". Celui-ci, dont on avait interdit l'accès à l'école pendant quelques mois avant de le rétablir, devient un des symboles des réactions de rejet. La situation dans les centres de transfusion et de fractionnement attirent également peu les médias et le rapport du Pr Jacques Ruffié, chargé en février 1984 " d'une mission d'étude et de proposition sur la transfusion sanguine et les dérivés sanguins ", ne bénéficie pas d'une grande publicité lorsqu'il est rendu public en avril 1985. Seule la responsable de la rubrique médicale du *Monde*, amie de l'auteur, lui accorde de la place : " La transfusion sanguine doit être renouvelée, ses établissements régionalisés, sa recherche développée et ses activités industrielles remaniées. Ses structures, immuables depuis 30 ans, doivent être rénovées sous peine de cessation de paiement pour certains de ses établissements, sous peine aussi de manquer irrémédiablement le tournant médical des biotechnologies. Tel est le constat qui résulte du rapport que vient de remettre au secrétaire d'Etat à la Santé, M. Jacques Ruffié (...) Le rapport critique en outre, et en termes à peine feutrés, l'insuffisante qualification de nombre de médecins des établissements de transfusion sanguine et suggère qu'ils soient dorénavant recrutés à un niveau de qualification analogue à celui des praticiens hospitaliers " (*Le Monde*, 27 avril 1985). Enfin, un des derniers indicateurs de ce faible intérêt est la non-reprise à notre connaissance d'une dépêche de l'*AFP* qui annonçait le 11 octobre 1985 qu'un hémophile contaminé par le virus du sida réclamait 10 millions de dollars de dommages et intérêts à un laboratoire américain qu'il accusait de lui avoir fourni du plasma contaminé en juillet. La situation relativement proche des toxicomanes qui utilisent des seringues ne faisait pas, encore moins qu'aujourd'hui, l'objet d'un traitement médiatique important même si le lien entre sida et toxicomanie avait été signalé dès les premiers articles sur le sida.

> Le premier " temps fort " de cette année 1985 en ce domaine, même s'il a une durée de vie courte et s'étale sur plus d'un mois, intervient au mois d'août. La progression des cas de sida déclarés chez les toxicomanes aux Etats-Unis et surtout les premières données françaises suite aux dépistages effectués notamment dans les prisons attirent l'attention des journalistes. *Libération*, dans un contexte de " psychose " grandissant, fait un " coup " en publiant des extraits d'une note de la mission interministérielle de lutte contre la toxicomanie mettant " en garde les responsables de soins pour drogués contre les risques particuliers d'extension du sida ". Même si les deux auteurs de l'article expliquent qu'il s'agit d'une " action préventive qui veut

[102] Voir par exemple *Le Parisien*, 2 août 1985.

[103] Voir les journaux de la mi-journée de *TF1* (2 août et 28 novembre 1985) et d'*Antenne 2* (17 août 1985).

informer sans alarmer ", ils semblent douter de son efficacité. Dans la même page du quotidien, le Dr Claude Olivenstein, directeur d'un centre d'intervention sur la toxicomanie et spécialiste réputé, réclame dans une interview " la mise en vente libre des seringues " : " Par crainte de l'idéologie sécuritaire, par peur de l'opinion publique et des campagnes de presse, on se refuse à prescrire la seule mesure qui, en limitant ou en éliminant les pratiques d'échange de seringue chez les toxicomanes, peut limiter l'extension du SIDA (...) On court évidemment le risque de favoriser, ainsi, la toxicomanie. Mais entre deux risques, il faut choisir le moindre ". Il réitère ses propos le 24 décembre 1985 dans une tribune de la page " débats " du *Monde*. Willy Rozenbaum abonde dans le même sens dans une interview à ce même quotidien fin août[104]. Ces prises de positions provoquent la publication d'articles surtout dans *Libération* et la diffusion de reportages télévisés[105] pendant quelques jours. La proposition est qualifiée de " très sérieuse " par le secrétariat d'Etat à la Santé dans une conférence de presse réunissant plusieurs spécialistes dont le Dr Jean-Baptiste Brunet, épidémiologiste à la Direction générale de la santé, qui rappelle qu'" en Europe, c'est parmi les toxicomanes que le sida a progressé le plus vite " (*AFP*, 29 août 1985). Tandis que *Libération* semble plus nettement favorable à cette mesure, *Le Quotidien de Paris* et *Le Monde* se montrent plus modérés en soulignant les problèmes qu'elle pose : " Un vrai dilemme puisque rien, à commencer par le rite de l'utilisation collective de la même seringue et les comportements suicidaires de nombreux toxicomanes, ne permet de prévoir le bénéfice d'une telle opération. Une opération encore risquée aussi puisqu'il reste à convaincre le corps médical en grande partie réticent - et à démontrer qu'il n'y a aucun danger à souffler ainsi le chaud et le froid sur ce qui, qu'on le veuille ou non, a, dans une France qui continue de prohiber l'utilisation des drogues par voie intraveineuse, valeur de symbole ", explique Jean-Yves Nau, journaliste spécialisé au *Monde*, le 30 août 1985.

---

[104] Le Dr Willy Rozenbaum explique, dans cette interview au *Monde* (18-19 août 1985) et à d'autres reprises, que cette mesure devait être prise pour protéger les toxicomanes du sida mais aussi et surtout d'autres maladies infectieuses telle que l'hépatite B.

[105] Cf. par exemple le journal de 20 h de *TF1* du 29 août 1985 et " *Antenne 2* midi " du 30 août 1985.

Un drame peu médiatique (1986-1990)

Lors de la seconde phase (1986-1990), le problème des contaminations post-transfusionnelles ne se pose plus dans les mêmes termes d'un point de vue médiatique aussi puisque les risques de contamination par voie sanguine ont été traités. Il reste maintenant à comprendre, en dépit de la prise de conscience de l'ampleur du drame chez les hémophiles (le problème des transfusés est quasiment ignoré) et de leur mobilisation pour obtenir des réparations, les raisons pour lesquelles ce problème demeure médiatiquement très marginal alors même que le sida ne cesse d'être médiatisé de façon croissante depuis 1985. Pour le dire autrement, il s'agit de montrer les raisons pour lesquelles, dans cette période, la thèse du " scandale " demeure très minoritaire dans les grands médias par rapport à celle selon laquelle ce drame serait une sorte de catastrophe naturelle difficilement évitable au moment des faits et qu'il faut avant tout réparer. Il faut distinguer deux phases : la première, qui recouvre l'année 1986, est une période de transition où le problème est très peu abordé dans les médias, la seconde (1987-1990) est une période où les hémophiles essaient d'obtenir réparation de leur préjudice.

La faible médiatisation au cours de l'année 1986 doit beaucoup à la prise de conscience forcément progressive de l'ampleur du drame et de la signification réelle du sida. En 1986, par exemple, *Le Monde* notamment signale à plusieurs reprises la contamination des hémophiles par le VIH. Claudine Escoffier Lambiotte, responsable de la rubrique médicale de ce quotidien explique, dans un petit encadré (15 février 1986), que " les premiers résultats de l'étude que poursuivent, auprès des hémophiles, sous la direction du Dr Jean-Pierre Allain [médecin au CNTS], 29 centres de transfusion sanguine et spécialistes français indiquent que plus de 60% de ces sujets sont contaminés par le virus du sida ". Quelques mois plus tard (23 août 1986), un journaliste médical dans un article intitulé " un hémophile sur deux est contaminé par le virus du sida " fait état des résultats définitifs de cette étude publiée dans la revue scientifique internationale *The New England Journal of medicine*.

Mais cette faible médiatisation s'explique surtout par la perception dominante des journalistes chargés de traiter le sujet et des hémophiles eux-mêmes. Il est considéré comme une catastrophe difficilement évitable à l'époque. Il n'était en effet aucunement question de " scandale " même si d'aucuns pensaient que les autorités sanitaires auraient probablement pu aller plus vite à l'époque. Ainsi, les deux reportages télévisés qui évoquent en 1986 la contamination des hémophiles par le

VIH apparaissent très révélateurs. Le premier sujet, diffusé dans l'édition du 23 juin 1986 du journal de la mi-journée d'*Antenne 2* et réalisé par Lucie Soboul, une journaliste spécialisée, est consacré à un enfant hémophile, âgé de 13 ans contaminé par le VIH, pour introduire une discussion avec le Dr Willy Rozenbaum à propos notamment de la conférence internationale de Paris sur le sida. C'est la première fois à notre connaissance qu'une télévision fait témoigner un hémophile français contaminé. Le second reportage, diffusé le 16 octobre dans " Infovision ", magazine d'information de *TF1* de deuxième partie de soirée, porte sur " le prix du sang ".

> " Antenne 2 *Midi ", 23 juin 1986*
>
> - *Journaliste spécialisée*: Lors d'une transfusion, un hémophile utilise des produits fabriqués à partir des dons de sang de plus de 1 000 personnes. Jusqu'en août 85, ces dons n'étaient pas contrôlés. C'est ainsi que près de 70% des hémophiles les plus graves ont été contaminés. On savait bien pourtant, et cela depuis deux ans, que le virus pouvait se transmettre par le sang mais les hémophiles n'avaient pas le choix. Les transfusions sont pour eux le seul traitement possible, il leur assure une vie presque normale.
> - *Olivier* (hémophile contaminé par le virus du sida) : Je pense qu'effectivement, peut-être, ils auraient pu faire les choses plus rapidement mais bon j'estime qu'on ne doit pas non plus en vouloir trop à la transfusion sanguine parce que c'est quand même grâce à eux si on a les produits. Et c'est quand même un gros progrès dans le traitement de l'hémophilie. C'est quelque chose d'indispensable à la vie d'un hémophile. il a une vie pratiquement normale. Il faut faire attention de toute façon naturellement, donc en fait il fait attention à ça en plus ".
>
> " Infovision ", *TF1*, 16 octobre 1986
>
> - *Journaliste* : " Mis à part son coût, notre système entraînerait une certaine inertie face à l'innovation. Exemple : le sida. Pour éviter la transmission du virus, il suffit de chauffer les dérivés sanguins. En France, cela s'est fait un an seulement après l'Allemagne, les Etats-Unis ou l'Angleterre.
> - *André Leroux* : Il y a eu un petit décalage dans le temps, la France a beaucoup travaillé, est arrivée avec un an de décalage à produire des produits chauffés qui sont entièrement sûrs, il n'y a plus de problèmes pour l'hémophile et le sida maintenant, pour celui qui n'a pas été contaminé. Mais un an de retard, ce n'est rien dans l'histoire de la médecine et de l'humanité, mais ça se traduit par un nombre peut-être important de LAV positifs nouveaux parmi les hémophiles et donc éventuellement quelques décès pour les années à venir ".

Mais cette perception des faits n'est pas unanime puisqu'un ouvrage[106], rédigé par une rédactrice en chef et un reporter de *Santé magazine*, en fait un des " scandales " du sida : le chapitre XV, intitulé explicitement " Plusieurs scandales pour un virus ", met en question l'attitude des autorités sanitaires françaises à la fois pour le test et la mise en place des produits chauffés pour les hémophiles. Même si différents points de vue sont exposés, les deux journalistes reprennent à leur compte une perception critique du déroulement des faits développée dans le livre par Claire Gazengel, médecin spécialisé dans l'hémophilie, le Pr Adrien-Gérard Saimot, médecin spécialiste des maladies infectieuses d'un grand hôpital parisien et un de ses amis le

---

[106] Florence Rémy et Fabrice Bardèche, *Sida. Ce que les parents doivent savoir*, Paris, Editions numéro un - *Santé Magazine*, 1986, chapitre XV, pp. 177-197.

Dr Jacques Leibowitch (voir encadré). Cependant, non seulement ce point de vue n'existe alors publiquement que dans ce livre et il est très nuancé, mais aucun média ne la reprend.

Hémophiles : " l'inacceptable "

L'essentiel de l'ouvrage (Florence Rémy et Fabrice Bardèche, Sida. *Ce que les parents doivent savoir, Paris*, Editions numéro un - Santé Magazine, 1986) donne un état des connaissances sur le VIH à l'époque et est destiné semble-t-il au public traditionnel de *Santé magazine* composé majoritairement de femmes. Le chapitre XV, consacré aux " scandales du sida ", comprend, dans ses deux premières parties, deux aspects du problème des contaminations post-transfusionnelles français : la commercialisation du test de dépistage et le drame touchant une partie des hémophiles français.

A propos du test de dépistage : " Dès février 1985, les premiers tests de dépistage pourraient être disponibles. Les laboratoires américains Abbott demandent officiellement l'autorisation de mise sur le marché (AMM) aux autorités françaises pour leur test. A cette date, le test français n'est pas encore prêt (...) Que s'est-il passé ? Visiblement, 'on' a attendu que la France possède son propre test avant de délivrer une AMM au seul disponible (...) Qui paie l'addition ? Les transfusés qui, pendant plus de quatre mois, ont reçu du sang contaminé pour rien. Pour quelques dollars, une part de marché, une histoire d'honneur froissé. Parce que l'argent gouverne en médecine plus de choses qu'on ne croit. Parce que les scientifiques responsables ne se sont pas prononcés clairement et que les autorités françaises ont préféré attendre que la technologie française soit disponible avant d'ouvrir le marché aux produits américains. 'On a eu peur, se souvient Adrien-Gérard Saimot. On a demandé leur avis aux grands sages du Comité d'éthique... On a perdu du temps (...) Pourtant ce ne sont pas les scientifiques qu'il faut incriminer à ce niveau. C'est un problème de gestion, d'administration. Cela incombe à Pasteur Production et aux pouvoirs publics. Les choses n'ont pas été faites comme elles auraient dû l'être, c'est incontestable...'. "

A propos des hémophiles : " Début 84, il n'est plus possible d'ignorer les dangers de la transfusion. Le risque de la contamination est réel : des cas d'hémophiles séropositifs sont signalés partout. Les médecins spécialisés dans le traitement de l'hémophilie s'émeuvent. A Necker, le Dr Claire Gazengel demande avec insistance des produits chauffés pour ses patients. En vain. On attend. Quoi ? Nul ne sait. Pendant plus d'un an, on va continuer à distribuer du sang contaminé aux hémophiles. Les plus astucieux, mais aussi les plus fortunés, font venir des produits sanguins chauffés de l'étranger. La Sécurité sociale ne les rembourse pas, mais cette initiative leur sauve peut-être la vie. Raison invoquée par le CNTS : le rôle du chauffage n'est pas prouvé " scientifiquement ". " La Transfusion française veut toujours qu'on lui démontre le bien-fondé des choses, dit Claire Gazengel. Il fallait démontrer que le chauffage supprimait le risque de contamination par le LAV. Il fallait aussi être sûr qu'après avoir injecté ces produits, on ne voyait rien de fâcheux se produire. La première étude a été faite entre 83 et 84 sur des produits américains. C'est une des premières preuves. Il a fallu que les choses se mettent en route. Il y a du temps perdu. En France, la machine transfusionnelle est très lourde. En tant que médecin, je considère que la décision a été tardive ". Tout ce qu'elle obtient alors, c'est qu'une étude soit faite, de façon scientifique, sur deux groupes d'hémophiles traités sur plusieurs mois, l'un avec des produits chauffés et l'autre non. Le hasard aura désigné quelques enfants au salut... (...) Claire Gazengel apporte une nuance à la responsabilité du CNTS : " Il n'est pas certain que les produits chauffés aient existé en quantité suffisante dans les années passées pour répondre rapidement à la demande...si le CNTS l'avait faite ". (...) Pauvres hémophiles, doublement victimes de leur dépendance du sang des autres. Victimes des maladies des uns, et de la logique financière des autres. Ils ont payé le lourd tribut à deux tares majeures de notre système : le sexe à tout-va et le veau d'or... Qui pourra expliquer que de telles décisions aient pu être prises ? Qui pourra en regardant en face les parents d'un enfant parti dans la tourmente du sida, dire que l'équilibre financier du CNTS était en jeu ? (...) " La question des produits chauffés a été soulevée pour la première fois en 1983, explique le Dr Bahman Habibi, un responsable du CNTS. Nous avons alors entrepris des études parce que la fiabilité des produits étrangers n'était pas assurée et il nous fallait une évaluation objective de l'efficacité de ce chauffage.

- Mais vous avez reporté la même décision en 1984, à un moment où les Allemands étaient déjà convaincus et décidaient d'interdire les produits non chauffés.
- Cette décision a été prise au cours d'une réunion à laquelle participaient le ministre et le Comité de l'hémophilie. Nous avions le choix : ou arrêter toute fabrication et recourir à l'importation, ce qui nous posait de graves problèmes économiques; ou nous équiper nous-mêmes. Nous avons choisi cette deuxième solution et deux centres de transfusion, Paris et Lille, ont fait le maximum pour appliquer le plus rapidement possible les méthodes de chauffage eux-mêmes. Nous avons été opérationnels très vite.
- Mais pourquoi ne pas avoir, en attendant, importé des produits chauffés de l'étranger ?
- Si nous avions eu la certitude que les produits importés étaient fiables et qu'ils pouvaient être fournis en quantité suffisante, peut-être alors les termes de notre décision auraient-ils été modifiés. Mais le plus grand nombre des gens infectés aux Etats-Unis et dans les pays qui utilisaient cette technologie, nous laissait les plus grands doutes ".

Les hémophiles, un groupe marginal et discret

La deuxième phase (1987-1990) se caractérise par la mobilisation de certains hémophiles à travers le dépôt des premières plaintes et des demandes d'indemnisation auprès de l'Etat, donc elle est à ce titre davantage médiatisée (toujours par les rubricards médicaux des médias omnibus nationaux) qu'en 1986. C'est ainsi qu'apparaissent, à partir de 1987, les premiers reportages dans les médias nationaux d'information générale mettant en cause diverses autorités dans la contamination des hémophiles. Ils demeurent cependant à la fois très prudents et très marginaux. L'étendue de la contamination est toujours soulignée mais elle ne suscite pas encore dans les médias omnibus nationaux de " scandale " : " Ce sont les médicaments antihémophiliques qui, pour l'essentiel posaient jusqu'à ces dernières années un sérieux problème puisque, faute d'une production nationale suffisante, ils devaient être en partie importés. Une situation difficile à comprendre et qui fut à l'origine de la contamination par le virus du sida de près de la moitié des hémophiles français ", écrit Jean-Yves Nau, journaliste médical au *Monde* (22 juin 1988).

Ils doivent aussi être replacés dans un contexte plus général caractérisé par le fait que le sida est devenu une épidémie dont la gravité est progressivement reconnue : le nombre de décès augmente et les projections statistiques concernant le nombre de séropositifs apparaissent inquiétantes surtout à partir de 1986[107]. Ces données confirment que la contamination ne touche plus seulement les groupes dits " à risque ". A partir de 1987, la maladie devient également un enjeu politique : le sida est déclaré " cause nationale " par Michèle Barzach, ministre de la Santé, et des mesures sont prises dont la mise en vente libre des seringues auxquelles les médias donnent une grande publicité. L'intervention de Jean-Marie Le Pen, le président du Front national, sur le sujet à " L'heure de vérité " sur *Antenne 2* (6 mai 1987) suscite, pendant plusieurs jours, de fortes réactions de désapprobation notamment de la part d'hommes politiques et de médecins. Lors de cette émission politique, celui-ci préconise en effet le traitement des

[107] Franck Le Floch, " Michèle Barzach, 'ministre du sida' les modalités d'une politisation technicienne ", in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique : les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 177.

malades, qu'il appelle des " sidaïques ", dans des " sidatoriums " et le dépistage systématique expliquant qu'un " malade est contagieux à partir de sa transpiration, de ses larmes et de sa salive ", ce qui en fait " un véritable lépreux moderne ". Les journalistes politiques qui l'interrogent, dépourvus de compétence, ne le contredisent pas. En d'autres occasions, les journalistes spécialisés dénoncent également la stigmatisation des séropositifs au travail ou à travers la pratique des dépistages à l'insu des patients dans certains services hospitaliers. A l'instar du ministre de la Santé de l'époque, l'objectif des journalistes spécialisés est de cantonner cette pathologie dans l'univers médical d'autant plus que c'est alors l'extrême droite qui tente de le constituer en enjeu politique. D'autres indicateurs[108] montrent la politisation croissante du problème: accroissement du nombre de questions écrites sur ce thème à l'Assemblée (13 en 1986 contre 77 en 1987), publication de trois rapports, création, en avril en 1987, d'un programme national de recherche sur le sida et d'un conseil scientifique pour coordonner la recherche sur le sida au ministère de la Recherche, etc. De la même manière, durant la conférence internationale de Washington, la discussion dans les médias portent largement sur la politique de " protectionnisme sanitaire " des autorités américaines. Enfin, à la fin de l'année, se produisent deux autres " temps forts " lorsque l'historien Jean-Paul Aron s'exprime publiquement pour raconter son expérience de la maladie[109] et que se développe encore la " polémique " sur la paternité de la découverte du virus entre Luc Montagnier et Robert Gallo.

Au-delà du caractère marginal du groupe des hémophiles et de la perception dominante de ce drame, la faible médiatisation est liée dans cette période à l'attitude de l'immense majorité des hémophiles qui souhaitent à l'époque, pour plusieurs raisons, rester silencieux sur la contamination massive qui les frappe. Le fait de porter dans les médias à la fois son hémophilie et sa séropositivité, voire son sida, va à l'encontre de l'image qu'ils veulent donner d'eux-mêmes à travers leurs représentants. Un hémophile contaminé, Edmond-Luc Henry, reconnaît ainsi avoir beaucoup " hésité " avant de parler aux journalistes lorsqu'il a déposé sa plainte pour " empoisonnement " en 1991, c'est-à-dire à un moment où le " scandale " tendait pourtant à s'imposer: " Jusqu'ici, j'avais fait mes procédures sans me dévoiler, personne ne le savait (...) Je suis expert-comptable, je mène une vie...on ne peut pas dire que je représente l'avenir (...) J'avais très peur que le regard des autres, des gens que je rencontrais, change. A-t-il changé ou n'a-t-il pas changé ? Pour l'instant, je ne le pense pas (...) Il y a eu un pas à franchir, vous savez qu'il n'est pas simple de se mettre une étiquette d'hémophile contaminé "[110]. Fortement handicapés dans leur insertion scolaire et professionnelle, les hémophiles cherchent alors à " faire oublier "[111] leur maladie et ne veulent pas afficher ce second stigmate de peur que

---

[108] Les chiffres qui suivent sont extraits de la contribution de Pierre Favre, " L'émergence des problèmes dans le champ politique ", in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique : les premiers affrontements (1981-1987), op. cit.*, p. 11.

[109] Jean-Paul Aron, *Le Nouvel Observateur*, 30 octobre 1987. Un entretien filmé a été diffusé le 21 juin 1988 sur *Antenne 2* en seconde partie de soirée.

[110] Entretien, 1992.

[111] Expression d'André Leroux citée par Nicole Bastin, " Epilepsie et hémophilie ", *Revue française de sociologie, art. cit.*, p. 663.

sida et hémophilee soient associés[112]. Certains craignent de se voir assimilés aux homosexuels et aux toxicomanes[113]. L'arrivée du sida, comme l'écrivent Danièle Carricaburu et Jeanine Pierret, constitue un " effondrement du travail de normalisation " entrepris depuis les années 50[114], qui avait permis une vie quotidienne progressivement plus autonome.

Le silence des hémophiles tient aussi à un sentiment complexe de culpabilité qu'ils éprouvent : culpabilité du fait du coût important, supporté par la collectivité, de leur traitement ; culpabilité plus profonde encore éprouvée par les parents d'enfants hémophiles qui, pour la plupart, n'ignoraient pas le risque qu'ils avaient pris lors de la conception.

> Un " rapport sur l'organisation des soins aux hémophiles ", rédigé par un groupe de travail et remis à la Direction générale de la santé et à la Direction des hôpitaux, insiste sur les difficultés financières liées à la prise en charge des hémophiles. Jean-Yves Nau, journaliste spécialisé au *Monde* (25 mai 1988), qui en donne quelques extraits dans un article sous titré " L'hémophilie est-elle aujourd'hui une maladie encore supportable par la société ? ", note : " L'amélioration très importante de l'efficacité des produits coagulants fabriqués à partir de dons de sang s'est aussi accompagnée d'une augmentation considérable du coût des traitements antihémophiliques. " Ces coûts posent d'incontestables problèmes aux administrations hospitalières et l'on a même signalé en dehors de cas d'urgence des refus d'admission ", peut-on lire dans le rapport officiel. A titre d'exemple, le traitement d'une hémorragie intra-articulaire (un accident fréquent chez les hémophiles) nécessite environ trois perfusions de médicaments coagulants (soit un coût d'environ 18 000 F). Un traitement préventif (en période de croissance) chez un hémophile coûte de 30 000 F à 90 000 F par mois ". Le même journaliste médical du *Monde* (29 avril 1988) avait signalé un mois plutôt, alerté par l'AFH, l'exemple d'un hémophile à qui un hôpital refusait l'accès aux soins pour des raisons budgétaires. Le coût de cette prise en charge faisait partie de ce sentiment de culpabilité de certains hémophiles : " Ce qui m'a frappé au départ, c'est au départ leur difficulté à prendre la parole. Certains nous ont dit qu'en raison de leurs traitements à base de sang, ils avaient déjà l'impression de coûter très cher à la communauté "[115].

Les conditions de la médiatisation d'un drame

Deux ressorts caractérisent la médiatisation de la contamination des hémophiles par le virus du sida) à l'étranger. Ce type d'information, souvent traité par des journalistes " généralistes "

---

[112] Cf. dans la revue interne de l'AFH : " Décision du bureau du 10 mai 1985 ", *L'hémophile*, septembre 1985, p. 6. Cette volonté de se démarquer n'était pas systématique puisque, par exemple, on retrouve parmi les fondateurs de l'association AIDES en 1984 un hémophile " qui voulait qu'on l'aide à faire bouger la direction de l'Association des hémophiles complètement verrouillée par son président ", selon Daniel Defert (discours prononcé lors des " Assises de AIDES 1994. Dix ans d'existence, dix ans de résistance ").

[113] " Les hémophiles ne sont pas atteints ou menacés du SIDA par hasard ou par un comportement dont ils auraient à assumer eux-mêmes la responsabilité. Ils ont été contaminés par des médicaments dont l'Etat s'est attribué le monopole pour la fabrication et l'importation " indique un communiqué de presse de l'AFH de février 1989.

[114] Danièle Carricaburu et Jeanine Pierret, *Vie quotidienne et recompositions identitaires autour de la séropositivité*, Paris, CERMES, septembre 1992, p. 265.

[115] Membre du cabinet du ministre de la Santé, Claude Evin, cité par *Libération* (12 juillet 1989).

(correspondants dans un pays étranger, reporters de rubriques “ Informations générales ”), suscite l'intérêt d'abord parce qu'ils portent sur le drame d'enfants hémophiles victimes de différentes formes de rejet en France comme aux Etats-Unis. La premier cas, raconté fin août 1987 par des journalistes d'*Antenne 2* et *TF1*[116], concerne trois jeunes garçons hémophiles résidant en Floride faisant l'objet d'une mesure d'exclusion de leur école. Elle paraît “ exemplaire ” du “ climat de psychose régnant aux Etats-Unis ”, que continuent à dénoncer régulièrement les médias français, et permet de livrer des images fortes : jeunes enfants rejetés (8, 9 et 10 ans), manifestations réclamant leur départ, incendie de leur maison, réintégration dans l'école sous escorte policière, etc. La seconde histoire très fortement médiatisée est celle de la famille d'un enfant hémophile français, Yann, alors âgé de 10 ans qui suscite des réactions de rejet et en passe de quitter le village d'Anjou qu'il habite. Invité de l'émission de première partie de soirée sur *TF1* “ Vivre avec le sida ” le 12 janvier 1988, Yann fera l'objet de reportages dans la presse écrite[117], d'un reportage sur une autre chaîne dans une émission comparable (“ Interdits d'innocence ”, *Antenne 2*, 5 juin 1989) et de trois autres diffusés dans des journaux d'information en avril-mai 1989[118] dont un consacré à la visite du ministre de la Santé Claude Evin, venu soutenir cette famille.

La seconde raison pour laquelle ce drame est parfois médiatisé tient au fait qu'il s'agit d'une affaire judiciaire. Ainsi, le problème qui se pose en RFA est évoqué à plusieurs reprises durant l'année 1987 dans les journaux télévisés ou dans la presse quotidienne d'information générale[119]. Par exemple, les deux premiers reportages télévisés interviennent lorsque des représentants d'un laboratoire pharmaceutique ouest-allemand expliquent publiquement au mois de mars que des fractions antihémophiliques, que la firme a commercialisé, ont transmis le virus du sida lors d'années antérieures et que le laboratoire fait l'objet de poursuites judiciaires. Ils montrent que leurs auteurs, en l'occurrence des journalistes non spécialisés, découvrent à cette occasion avec surprise que, pendant une période, des produits anticoagulants ont pu contaminer des hémophiles. La présentatrice du journal de 20 h de *TF1* du 18 mars 1987 l'annonce en deuxième titre et parle d'une “ information effrayante ”. Un premier sujet est diffusé dans lequel un représentant des hémophiles allemands, selon le correspondant de la chaîne en Allemagne, “ accuse la Sécurité sociale d'avoir incité les médecins à prescrire des médicaments bon marché et pas sûrs alors que l'on savait depuis quelques années qu'il existait des médicaments meilleurs ”. Un second, qui porte sur la situation française des hémophiles pendant la période 83-85, manifeste une perception dominante selon laquelle en substance à l'époque on ne pouvait pas faire autrement.

- TF1*, journal de 20 h, 18 mars 1987*

- *Journaliste* : “ Richard [on le voit à l'image], 34 ans, hémophile est aujourd'hui séropositif. C'est en se soignant qu'il a été contaminé par le virus du sida.
- *Richard* : On m'a signalé que j'étais séropositif mais c'est tout. Aucune explication. J'étais dans l'angoisse et tout. La seule solution même si c'était séropositif le produit, eh bien j'étais obligé de l'accepter si je voulais continuer à vivre.
- *Journaliste* : Particularité française, seul un organisme public, le Centre national de la transfusion prend en charge la fabrication des dérivés sanguins. le médicament sort de ces laboratoires d'Orsay. Depuis août 85, ces produits ne peuvent plus transmettre le sida. Ils sont systématiquement contrôlés et étuvés. Pourtant la moitié des 2 500 hémophiles français sont aujourd'hui séropositifs.
- *Dr Habibi (médecin au CNTS)* : Il est malheureusement vrai que les hémophiles, qui ont été traités avant 1985, un certain nombre d'entre eux du moins ont pu être contaminés par ces produits avant cette date mais on peut dire que la majorité des lots préparés en Europe ou aux Etats-Unis avaient un fort risque d'être contaminés ”.

Le 21 juillet 1987, le présentateur du journal de la mi-journée d'*Antenne 2*, parle de “ scandale ” “ à propos de la transmission du sida à des hémophiles ” en Allemagne : “ Le parquet de Berlin-Ouest met en cause directement l'Office fédéral de la santé. Son président

---

[116] Voir l'édition du journal de la mi-journée d'*Antenne 2* du 26 août et celle du 31 août 1987 sur *TF1*.

[117] Cf. par exemple, *Libération*, 2 mai 1989.

[118] Il s'agit des journaux de 20 h d'*Antenne 2* du 28 avril et 3 mai 1989 et du journal de 13 h de *TF1* du 5 mai 1989.

[119] Cf. par exemple une brève du *Monde* daté du 19 mars 1987.

aurait fait retirer trop tard des échantillons de sang importés et certains étaient contaminés ". Le reportage du correspondant en Allemagne de la chaîne préfigure en partie ceux diffusés en France à partir de 1991 - au-delà de la mise en cause d'autorités sanitaires, il insiste sur les conséquences physiques du virus sur les hémophiles et notamment celles d'une enfant âgée de deux ans - sans pour autant qu'un " scandale " se déclenche effectivement alors dans les médias français.

Une voie judiciaire risquée : le combat solitaire de Jean Péron-Garvanoff

La faible médiatisation du drame et le fait même qu'il ne soit pas perçu comme un " scandale ", par-delà la discrétion qui est cependant relativement rompue au fil des années et le sentiment de culpabilité des hémophiles, s'explique aussi et surtout par les caractéristiques des associations qui les représentent qui sont au principe de leur désaccord sur l'attitude à adopter à l'égard du drame. Alors que l'Association française des hémophiles (AFH) opte pour la mise en place d'un fonds d'indemnisation au nom de la solidarité nationale, l'Association des polytransfusés, comme quelques familles d'hémophiles, choisit de déposer une plainte au pénal[120].

Plus ancienne, l'AFH est alors dans une position hégémonique et son caractère " officiel " en fait jusqu'en 1991 l'interlocuteur quasiment unique des médias et des autorités gouvernementales. Créée en 1955 " grâce aux efforts conjoints d'un hémophile et du directeur du CNTS "[121], elle perçoit en moyenne chaque année 1 200 à 1 400 cotisations[122] et rassemble des hémophiles mais aussi des personnes associées d'une façon ou d'une autre à cette maladie comme les membres de l'entourage familial et professionnel. C'est elle qui réalise notamment le recensement " officiel " des hémophiles en France, de ceux qui sont morts, séropositifs ou sidéens, à la suite de transfusions sanguines[123]. Outre ce caractère " officiel ", rien ne la prédispose à opter pour la voie judiciaire ou à chercher à faire un " scandale " dans les médias. Elle est en effet très dépendante des autorités transfusionnelles : son siège est installé dans les locaux mêmes du CNTS qui assure en partie son financement. Le but affiché de l'association est la défense des intérêts des hémophiles vis-à-vis du corps médical, des autorités et des organisations politiques ou des entreprises ou administrations dont dépend l'emploi des adhérents. L'AFH " assure également un rôle d'information et de

---

[120] L'AFH s'est associée en 1991 aux plaintes déposées antérieurement.

[121] N. Bastin, J.-M. Stievenard et M. Vinchon, " Epilepsie et hémophilie ", *Revue française de sociologie*, vol XVIII, n°4**,** 1977, p. 660.

[122] Hong Sik Cho, " L'Association des hémophiles, de la réserve à la lutte ", in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, *op. cit.*, p. 100.

formation à la prise en charge par la famille ou par l'hémophile lui-même "[124]. Cette dépendance se traduit également dans les rapports que les hémophiles entretiennent avec leurs médecins traitants. Ces derniers constituent pour eux une " seconde famille ", " à la fois nounou, tuteur, pourvoyeur de bien être (par le truchement des produits de plus en plus efficaces qu'ils mettaient à notre disposition), le médecin transfuseur agissait comme un fondé de pouvoir " comme l'explique Edmond-Luc Henry, un hémophile contaminé[125]. Toute action en justice revenait à remettre en cause ce " lien filial ". " Porter plainte contre des médecins des centres de transfusion sanguine ? Mais c'est impossible pour nous. (...) Ce sont eux qui nous soignent, qui travaillent pour nous. Vous nous voyez, le lendemain d'un procès, aller leur demander un service ? ", explique à l'époque un responsable de l'AFH[126]. Il était donc sans doute difficile, pour cette association, étant donné ses liens avec l'Etat et l'institution médicale, d'adopter la voie judiciaire : " Nous avons été créés, mis au monde en 1955 pour collaborer avec la Transfusion sanguine et avec l'Etat, nous sommes une association d'utilité publique ", comme le précise rétrospectivement son président d'honneur Francis Graeve[127]. Les propriétés sociales de ses dirigeants les prédisposent probablement à choisir une voie négociée permettant d'indemniser l'ensemble des hémophiles contaminés.

L'AFH a été en effet dirigée à partir de 1970 par André Leroux, un diplomate mort du sida en 1988. Le président de l'AFH a successivement travaillé à la délégation française auprès de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève, puis a été conseiller chargé des affaires culturelles à Alger. Il a représenté des intérêts français à Bruxelles dans le cadre de la CEE et a été enfin sous-directeur des services des étrangers en France au quai d'Orsay. A sa mort, c'est Bruno de Langre, un ingénieur centralien qui lui succède. Francis Graeve, le président d'honneur de l'AFH, est lui préfet honoraire.

Enfin, cette voie était d'autant moins probable qu'elle était jugée peu sûre par les dirigeants de l'AFH, le lien de causalité entre le préjudice et le don infecté étant difficile à démontrer[128]. C'est cet ensemble de facteurs qui permet d'expliquer la

---

[123] Les membres de l'AFH ont été très lourdement touchés par les contaminations post-transfusionnelles et beaucoup sont déjà morts du sida à l'époque.

[124] Annie Weber, *L'Association française des hémophiles face au sida*, documentation du CRIPS, septembre 1988, p. 1.

[125] Cf. sur ce point le livre d'Edmond-Luc Henry, un hémophile contaminé par le virus du sida, aujourd'hui porte-parole et vice-président de l'AFH, *De l'hémophilie (en général) et du crime (en particulier)*, *op. cit.*, p. 67.

[126] Propos de Bruno de Langre, président de l'AFH, cités par *Libération*, 17 mai 1989.

[127] Entretien, 1992.

[128] Jean-Louis Duvillard, *Actualité juridique droit administratif (AJDA)*, n°1, 20 janvier 1992, pp. 86-89.

modération des prises de position d'André Leroux, président de l'Association française des hémophiles, en ce qui concerne aussi bien les faits que le choix réalisé face au drame (l'indemnisation plutôt que des poursuites judiciaires). Il reste ainsi modéré comme en témoigne cet extrait d'une interview donnée dans le cadre de " La Marche du siècle ", une émission de première partie de soirée diffusée le 4 juin 1987 sur *Antenne 2* et consacrée au sida au moment du Congrès mondial de Washington : " Pour tous ceux qui ont reçu... Pour l'opéré, pour l'accidenté de la route pendant cette période un peu critique, le problème était le même. Pour nous, naturellement, il était amplifié par ce besoin quotidien de produits, quasi quotidien de produits. C'est pour ça que sur 3 000 hémophiles sévères, 1 500 sont séropositifs (...) Et sur ces 1 500, la moitié auraient pu ne pas l'être si on avait eu plus rapidement les produits qui étaient disponibles en Europe et que nous n'avions pas en France pendant cette sinistre année 85 ".

A cette position incarnée par l'AFH, s'oppose celle de Jean Péron-Garvanoff, qui crée le 24 juillet 1987 l'Association des polytransfusés dont il est à la fois le porte-parole et le président. Celle-ci présente des caractéristiques très différentes de sa concurrente. Reposant sur un petit nombre d'adhérents, l'origine de sa création n'est pas semblable puisqu'elle a pour objet essentiel d'obtenir des réparations par rapport au préjudice subi. Sans moyen[129], elle existe essentiellement à travers l'activité de son président dont les propriétés sociales sont éloignées de celles des principaux dirigeants de l'AFH[130].

Jean Péron-Garvanoff, pianiste de jazz, " appartient à une famille tsigane originaire de Bulgarie "[131]. Agé d'une cinquantaine d'années, marié et père de deux enfants, il vit à Paris au début des années 80 près de sa mère et de ses frères Christian et Gabriel tous les deux décédés depuis. Son médecin traitant, Jean-Pierre Allain, le décrit, lorsqu'il fait sa connaissance à la fin

---

[129] Nicole Bastin, Geneviève Cresson et Jean Tyberghein, *Approche sociologique de la demande en réparation du préjudice thérapeutique. Le cas du sida*, Paris, rapport de l'Agence nationale de recherches sur le sida (ANRS), décembre 1993, p. 166.

[130] Ces propriétés peuvent être décisives pour mobiliser les médias comme le montre l'exemple de trois frères hémophiles au Brésil décrits par *Le Monde* à la même époque (27 avril 1988). Contaminés par le sida, ils ont contribué à médiatiser ce problème dans leur pays - où les tests de dépistage sont loin d'être mis en oeuvre systématiquement - en raison de leur notoriété : l'un était un caricaturiste populaire, l'autre un musicien et le dernier un sociologue " tous connus voire fameux dans leur spécialité ", précise le correspondant du *Monde* à Rio-de-Janeiro.

[131] Nous avons cherché sans succès à rencontrer Jean Péron-Garvanoff à plusieurs reprises. Les éléments de cette note, qui n'ont à notre connaissance, jamais été démentis par l'intéressé proviennent essentiellement des quatre sources suivantes : Louis-Armand de Riedmatten et Jean Roberto. *L'affaire du sang contaminé*. Monaco, Editions du Rocher, 1992, p. 42 ; Jean-Pierre Allain (entretiens avec Fabienne Prat), *Le sida des hémophiles. Mon témoignage*, Paris : éditions Frison Roche, 1993, p. 125 ; Gilles Pial, " Les hémophiles ont enfin de la veine ", *Libération*, 23 juillet 1985 ; Laurent Rigoulet, " Jean Péron-Garvanoff, le premier résistant ", *Libération* (numéro hors série), n°11, mai 1993, pp. 28-29

des années 70, comme quelqu'un qui " ne travaille plus ou presque plus, qui vit quasiment cloîtré dans son appartement. Il ne sort que dans une ambulance de l'armée américaine datant de plus de 20 ans qu'il a aménagée comme un petit appartement. Il peut ainsi se reposer aux entractes dans le véhicule refuge garé à proximité ". Il dit avoir consigné des notes dans un journal personnel au " fil du drame ". Dans la seconde moitié des années 80, entré " en résistance " selon son expression, Jean Péron-Garvanoff, contaminé par le virus du sida comme sa femme[132], va " se cloîtrer chez lui pour rédiger les milliers de lettres que sa femme tapait dans la nuit ". Il sera présenté parfois à partir de 1991 comme " l'hémophile par qui le scandale est arrivé "[133]. Stigmatisant l'AFH qu'il a " contactée "[134] et qu'il juge trop modérée, il sera souvent décrit plus tard par les journalistes comme une figure " emblématique " du combat des hémophiles.

En mars et avril 1988, plusieurs plaintes - les premières en 1987 avaient été rejetées - sont à nouveau déposées devant les tribunaux, dont celles de Jean-Péron Garvanoff. Il a fallu le travail préalable d'un jeune avocat parisien, Me Georges Holleaux, qui a retenu un article du code de la santé publique renvoyant à la loi de 1905 sur les fraudes qu'il avait déjà utilisée dans d'autres dossiers[135] mais jamais dans une " affaire médicale ". " La plainte était bien rédigée mais il y avait des réticences, ça ne paraissait pas évident "[136], explique un magistrat, résumant ainsi la circonspection qui caractérisait les professionnels de la justice concernés. Ces recours s'accompagnent pour Jean Péron-Garvanoff de la poursuite de prises de contacts multiples avec des médecins, des artistes, des hommes politiques, le médiateur de la République mais aussi et surtout des journalistes afin d'alerter l'" opinion publique ". Alors que d'autres hémophiles et leur avocat, Me Georges Holleaux, qui ont porté plainte souhaitent rester discrets - " Ils ne voulaient pas qu'on parle d'eux (...) Ils voulaient continuer à vivre tranquillement " dit un avocat[137] -, Jean Péron-Garvanoff est lui persuadé que déposer plainte n'est pas suffisant et qu'il faut faire appel à la presse pour faire éclater ce qu'il juge comme un " scandale ". Mais sa " cause ", au-delà du fait qu'il est le seul à la soutenir, a d'autant moins de chances d'accéder aux grands médias que les journalistes, qui l'écoutent et le recoivent, le jugent au début comme un personnage " original " qui a des allures d'" excité " comme beaucoup

---

[132] *Agence France Presse*, 30 juillet 1992, 16h36.

[133] Titre d'une dépêche de l'*Agence France Presse* datée du 25 octobre 1991.

[134] Jean Péron-Garvanoff explique dans une interview à *Libération* (21 janvier 1988) : " J'ai contacté l'association officielle des hémophiles mais cela n'a pas collé, j'ai senti un barrage (...) cette association ne voulait pas voir la réalité ".

[135] Entretien non enregistré avec Me Georges Holleaux, 1994.

[136] Entretien, 1993.

[137] Entretien, 1994.

d'autres qui parcourent les rédactions[138]. Son ton, son allure, le manque de preuves sur lesquels de nombreux journalistes interrogés ont insisté, tout en reconnaissant la légitimité de ce combat, apparaissent décisifs pour comprendre le manque de crédibilité de la " cause " [139] de Jean Péron-Garvanoff.

> " Il [un confrère du journal] a reçu un coup de fil, c'était en 88, d'un monsieur qui s'appelle Jean Péron-Garvanoff (...). Il lui a dit: 'Il y a un scandale monstre, il faut en parler je suis lecteur de votre journal [quotidien populaire]. J'aimerai bien que ce soit ce journal qui m'aide à le révéler '(...) Il a frappé à beaucoup de portes et tout le monde lui a ri au nez et il faut bien savoir que ça se passe souvent comme ça. Les gens qui débarquent dans les rédactions, arrivent avec un dossier énorme, tout le monde vous dit : 'J'ai un dossier énorme, j'ai un scandale et les politiques sont des salauds...' ", note un grand reporter d'un quotidien populaire. Le " scandale " paraît trop " énorme " et, pour les journalistes, les " preuves " manquent. " Je me suis dit : il est contaminé et il en veut à la terre entière, ce que je comprends très bien (...) Bon, moi, j'avais le discours officiel ", explique Anne-Marie Casteret. Si des journalistes donnent quelquefois la parole au président de l'Association des polytransfusés, ils se bornent alors au simple rôle de " porte-micro ".

Anne-Marie Casteret, alors journaliste spécialisée pigiste à *L'Express* et qui a traité du problème au moment des faits, est une des rares à prêter une oreille plus attentive à Jean Péron-Garvanoff. Elle rédige à ce propos en décembre de la même année un article intitulé " Sida : la tragédie des hémophiles "[140]. Le président de l'Association des polytransfusés, une des sources citées, accuse les centres de transfusion sanguine d'" avoir délivré, jusqu'à la fin de 1985, des produits contaminés alors que les firmes étrangères commercialisaient depuis 1983, des lots chauffés dénués de tout risque de sida ". Celui-ci, interviewé quelques mois plus tard par *Libération* et dans un reportage diffusé dans le journal de la mi-journée de *TF1* (21 janvier 1988), réitère ses accusations contre " un certain nombre de personnes qui sont toujours en place " et réclame une " indemnisation " qui motive sa plainte. Mais ces reportages ne sont pas beaucoup repris par les autres journaux toujours sans doute en raison entre autres de l'absence de preuves décisives[141], de la conjoncture politique, du silence des médecins sur cette affaire et de l'aspect technique et complexe du sujet. N'ayant pas réussi à déclencher un " scandale " dans les médias nationaux d'information générale, Jean Péron-Garvanoff joint l'hebdomadaire à

---

[138] " A une époque où rien n'était sûr, cela ne faisait pas bon chic bon genre de nous fréquenter ", dit rétrospectivement Jean Péron-Garvanoff (*France Soir*, 28 juillet 1992).

[139] Sur ce sujet, cf. Luc Boltanski avec Yann Darré et Marie-Ange Schiltz, " La dénonciation ", *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, pp. 3-40.

[140] Cet article est largement mis en valeur en pages intérieures puisque est apposé, à côté du titre, un bandeau rouge " Exclusif ". En revanche, il n'y a pas d'appel à la " une ".

[141] Hormis le document publié dans *L'Evénement du Jeudi* en 1991 - le compte rendu d'une réunion interne au CNTS du 29 mai 1985 -, Anne-Marie Casteret, dans cet article de *L'Express*, donnait à peu de choses près les mêmes éléments.

scandale d'extrême droite *Minute* : " Péron sollicite tous les journaux d'information générale. En vain! Alors, fin 1988, il contacte l'hebdomadaire *Minute*. Quinze jours plus tard sort un premier article suivi d'une dizaine d'autres ", écrivent deux journalistes qui ont travaillé pour des publications d'extrême droite et qui ont rédigé un livre sur cette affaire[142]. Le 25 janvier 1989, l'hebdomadaire titre sur la " non-assistance à hémophiles en danger " et note qu'" on n'en finit pas de découvrir de nouveaux scandales liés au sida ". Dans son numéro de fin mai 1989, *Minute* est la première publication à titrer à la " une " sur " le scandale des hémophiles " sans guillemets[143].

> De 1987 à 1990, les thèses les plus accusatrices, même si le mot scandale n'était pas forcément prononcé, figurent à quelques exceptions près dans des publications d'extrême droite qui trouvent là un terrain d'action contre les dirigeants socialistes de l'époque. Ainsi, un journaliste visiblement proche de cette obédience[144], auteur d'un ouvrage publié en 1987[145], qui expliquait que " toutes les victimes innocentes du sida ne sont pas des enfants, loin s'en faut ", notait : " Nous savons qu'il existe un test de dépistage obligatoire en France depuis le 1er août 1985 pour tous les dons de sang (...) Le gouvernement socialiste de l'époque, sans doute, aurait pu gagner plusieurs mois précieux sur l'épidémie : six mois exactement, en accordant dès février 1985 aux Américains le droit d'exploiter chez nous leur propre procédé. A cette date, le test français Elisa n'est pas encore disponible sur le marché. Les services de M. Fabius auront préféré l'intérêt commercial aux impératifs de santé. Tel est du moins le sens des accusations précises que le Pr Jacques Leibowitch, en juin 1985, portait en direct sur nos écrans de télévision : 'chaque jour, rien qu'en région parisienne, cinquante transfusés reçoivent du sang contaminé !' ".

Les tentatives de Jean Péron-Garvanoff dans le champ politique à partir de 1987 échouent également. Il reçoit des " réponses polies ", c'est-à-dire sans retombées significatives, aux lettres qu'il envoie à différents responsables politiques.

La gestion politique : une indemnisation sous contraintes

Parmi les options choisies entre ces deux associations très différentes, c'est celle soutenue par l'Association française des hémophiles qui va avoir des effets très concrets sur le plan politique, et du même coup marginaliser un peu plus la thèse la plus accusatrice. Les journalistes spécialisés vont contribuer par leur mobilisation à ce que les hémophiles reçoivent une indemnisation, décision qui, pour beaucoup, laisse penser que cette affaire est réglée en quelque sorte. Une négociation s'engage en effet entre l'AFH et le ministère de la Santé, portant sur l'éventuelle responsabilité des

---

[142] Louis-Armand de Riedmatten et Jean Roberto. *L'affaire du sang contaminé, op. cit.*

[143] A côté de ce titre accrocheur figuraient des expressions qui feront florès en 1991 et 1992 dans l'ensemble de la presse : " Sida crime de sang ", " Silence on meurt ", " 200 enfants en danger de mort ".

[144] Nous avons essayé sans succès de contacter son auteur.

autorités intéressées sur lesquelles pèserait le coût financier de la prise en charge. L'AFH, qui avait opté pour la voie politique et préconisait la création d'un fonds d'indemnisation, se heurte en 1987 et au début de 1988 au refus de la part des conseillers du ministre de la Santé[146]. Le directeur de cabinet de Michèle Barzach[147] déclare que " si l'association pense qu'il y a eu faute soit de la transfusion, soit de l'Etat, elle doit attaquer en justice. Les centres de transfusion ont des assurances qui assureraient la charge d'éventuelles indemnités "[148]. A l'inverse, André Leroux, le président de l'AFH, veut placer l'Etat devant ses responsabilités : " Il est inconcevable que l'on puisse dégager des fonds lorsqu'une catastrophe naturelle survient et que, face à un tel problème, aucune solution ne puisse être trouvée (...) Pour ma part, chaque fois qu'un hémophile laissant une femme et des enfants meurt du SIDA, j'ai honte "[149]. La seule mesure financière qui est prise consiste, en juin 1988, à débloquer une subvention de 300 000 F " pour aider l'Association à faire face aux problèmes que nous pose le sida ", explique un responsable de l'AFH dans *Libération* (6 juin 1988). Cette subvention intervient après plusieurs articles dans les quotidiens nationaux, dont trois du *Monde*, parus au mois de mai 1988.

> Le premier article du *Monde*, intitulé " Sang impur " (4 mai), est destiné essentiellement à illustrer un nouveau cas de comportement ségrégatif à l'égard des personnes atteintes par le VIH (et plus particulièrement les hémophiles) observés en France. Le journaliste spécialisé cite des extraits de lettres du président de l'Association des hémophiles au ministre de l'Education nationale René Monory et à celui de la Santé Michèle Barzach dans lesquelles il signale notamment le cas d'un hémophile, candidat à un poste d'instituteur, auquel on avait demandé un test de détection du sida, celui ayant décidé de faire un recours devant le tribunal administratif. Les deux autres portent sur le rapport sur l'organisation des soins aux hémophiles commandé par le ministère à un médecin inspecteur régional de la santé qui a déjà été évoqué.

Insatisfaits des contacts établis avec le ministère de la Santé, les dirigeants de l'AFH voient l'intérêt de recourir aux grands médias pour faire avancer leur

---

[145] Hugues Keraly, *Sida : la stratégie du virus*, Paris, Editions du Ranelagh, 1987.

[146] " Le ministère (dirigé à l'époque par Michèle Barzach) nous a fait savoir qu'il ne se sentait pas responsable ", explique M. de Langre, alors secrétaire de l'AFH, à *Libération* (6 juin 1988). Les membres des cabinets des différents ministres de la Santé ont toujours estimé que le rôle de l'Etat était de se borner à réunir les partenaires concernés (centres de transfusion, assureurs et associations).

[147] En réponse à une question d'un député de la majorité, Michèle Barzach avait à l'Assemblée nationale le 26 novembre 1986 évoqué positivement l'action des pouvoirs publics en matière de sida en 1985 : " Pour prévenir la contamination par voie sanguine, le dépistage des anticorps anti-LAV ainsi que l'utilisation des procédés d'inactivation virale par chauffage sont devenus obligatoires depuis août 1985 dans les centres de transfusion sanguine. On estime que plusieurs milliers de nouveaux cas ont ainsi pu être évités ".

[148] Compte rendu de l'entrevue accordée le 15 janvier 1988 par le directeur de cabinet de Mme Barzach à deux responsables de l'AFH dont des extraits ont été publiés dans *Le Monde* (17 novembre 1992).

[149] *Le Monde*, 22-23 mai 1988.

demande. Ils trouvent auprès de quelques journalistes médicaux un soutien qui leur permet de faire pression sur le nouveau ministre de la Santé après l'élection présidentielle du printemps : " On avait dit à Evin qu'on ne le lâcherait pas sur les hémophiles ", dit une journaliste spécialisée[150]. Dans un article sur le décès du président de l'AFH (2 juillet 1988), Jean-Yves Nau, journaliste médical au *Monde* traduit cette demande : " L'annonce du décès du président de cette association sera-t-elle de nature à accélérer enfin la prise de conscience plus que jamais urgente de la nécessité d'un geste collectif de solidarité vis-à-vis des malades hémophiles contaminés et de leur famille ? ". A la fin de l'année et au début de 1989, la mobilisation des principaux quotidiens et des télévisions est un des éléments qui contribue à inciter le gouvernement à s'engager dans la voie demandée par l'AFH. Alors que ses confrères des newsmagazines s'intéressent peu au sujet - ses articles ne sont pas " repris " -, Anne-Marie Casteret, journaliste spécialisée à *L'Express*, traite de nouveau le sujet un peu moins d'un an après un article sur la " tragédie des hémophiles " dans l'édition datée du 4/10 novembre 1988 de l'hebdomadaire. Elle le fait à travers le drame vécu par un enfant hémophile, contaminé par le virus du sida à l'âge de six ans, et sa famille. Sans évoquer le mot de " faute " ou de " scandale ", elle met en cause directement les autorités sanitaires de l'époque.

> " La dramatique histoire de Bruno, combien d'hémophiles la vivent actuellement ? Contaminés par fatalité dans les années 1980 à 1984, quand les médecins restaient très démunis, ils ont été victimes de la négligence et de la lenteur administrative, en 1985, lorsque la parade existait et ne fut pas systématiquement employée. La moitié (1 500 environ) des personnes atteintes d'hémophilie sévère sont aujourd'hui séropositives. Outre le préjudice physique et moral qu'elles ont subi, certaines familles, avec le décès du père, sont privées de revenus. Depuis deux ans, l'Association des hémophiles et celle des polytransfusés demandent aux responsables de la santé de prendre en charge les victimes des transfusions. La plupart des pays européens ont décidé d'indemniser tous les hémophiles contaminés. Soit individuellement, soit par l'intermédiaire d'une fondation. En France, aucune décision gouvernementale n'a encore été prise. Les autorités se font tirer l'oreille, car, derrière les revendications des hémophiles, se profilent les futures réclamations des transfusés infectés par le virus. Les hémophiles, comme tous les séropositifs, craignent les réactions de leur entourage scolaire ou professionnel. Ils hésitent à porter plainte. Bruno, bientôt dix ans, dit qu'il a peur de mourir. "

Mais c'est surtout durant les mois de mars et avril 1989 que les journalistes spécialisés traitent le problème. *Le Monde*, dans une page consacrée à la transfusion sanguine et au sida (22 février 1989) de son supplément " Médecine ", titre un encadré " des milliers de transfusés contaminés " dans lequel Jean-Yves Nau, un journaliste médical, reprend les propos du Conseil d'administration de l'AFH

---

[150] Entretien, 1992.

réclamant une indemnisation comme dans de nombreux pays étrangers[151]. Mais le journaliste précise que le principe de l'indemnisation " est loin d'être unanimement accepté par l'ensemble du corps médical ". Le même quotidien, repris par l'*AFP*, titre le 25 mars 1989 une interview de Bruno de Langre, le nouveau président de l'AFH, " Sida : les hémophiles adressent un ultimatum au gouvernement ". Celui-ci explique que son organisation demande " la mise en place en urgence d'un fonds de solidarité ". Le gouvernement annonce, quelques jours après la publication de cet article, la création de ce fonds dont " les modalités sont en cours d'études ".

[151] Par exemple, *Le Monde*, dans son édition du 26 avril 1986, note qu'un accord était intervenu, en Suède entre la compagnie d'assurances des laboratoires pharmaceutiques et l'Association des hémophiles, visant à indemniser les hémophiles contaminés par le virus du sida. Le 18 novembre 1987, une brève dans le même quotidien mentionne que le ministre de la Santé britannique a apporté une aide aux hémophiles touchés. " M. Newton a souligné que cette aide avait été décidée en raison des 'circonstances uniques' dont ont été victimes ces malades ayant reçu du sang importé des Etats-Unis entre 1980 et 1985 ", explique l'article.

Le “ scandale ” potentiel

Le *Canard Enchaîné* (12 avril 1989), bénéficiant d’une “ fuite ”, publie un article - qui ne fait pas l’objet d’un appel en “ une ” - sous le titre “ Quand les centres de transfusion distribuaient le sida ” dans lequel il explique qu’“ en 85, on liquidait des stocks de sang frelaté ”. “ Pendant plusieurs semaines voire plusieurs mois, en 1985, le Centre national de transfusion sanguine (CNTS) a liquidé des stocks de produits sanguins qui avaient de fortes chances d’être ‘porteurs’ du virus du sida ”, explique l’auteur d’un article signé sous un pseudonyme. Un extrait d’un texte de Michel Garretta du 26 juin 1985 est publié dans laquelle il est écrit que “ la distribution des produits non chauffés reste la procédure normale tant qu’ils sont en stock ”. L’histoire de cet article montre le caractère “ sensible ” du sujet pour les journalistes qui le traitent comme pour des médecins. L’auteur de l’article[152] se souvient qu’il avait pris avant de publier la précaution, n’étant pas médecin, de consulter une consoeur qui avait fait des études de médecine et qui connaissait le sujet. Il note rétrospectivement qu’il avait hésité à publier le document. Si quelques déclarations de médecins sont évoquées dans le corps de l’article qui contredisent la version d’un responsable du CNTS, Bahman Habibi, ceux-ci ne sont pas cités nommément. Dans un second article de l’hebdomadaire satirique la semaine suivante (19 avril 1989), François Pinon, directeur d’un Centre de tranfusion d’un hôpital parisien, est le seul à accepter à livrer son identité pour accuser : “ Ca n’a pas été une période très jolie. Les décisions médicales ont été soumises à des préoccupations politiques. Je n’ose pas dire économiques ”. Un “ spécialiste des transfusions ”, cité anonymement, met aussi en cause les autorités sanitaires en parlant d’un “ délai de deux mois ” entre qui a été “ perçu comme une véritable incitation à liquider les stocks de produits sanguins pouvant être infectés par le sida ”. Le journaliste du *Canard Enchaîné*, s’appuyant sur un document, les déclarations de ces médecins et sur celles de Jean Péron-Garvanoff, met en cause la responsabilité à la fois du secrétariat d’Etat à la Santé d’Edmond Hervé en 1985 mais aussi celle du CNTS.

Seul, *Le Parisien* fait directement écho au premier article du *Canard Enchaîné*, titrant en “ une ” : “ des centaines d’hémophiles victimes d’une négligence ? ”[153]. Par contre, les journalistes spécialisés de la presse parisienne, souvent médecins[154], qui avaient déjà évoqué ce problème, parlant de “ retard ” (*Libération*, 21 janvier 1988) ou de “ contamination accidentelle ” (*Le Monde*, 21 février 1989), vont peu réagir à cet article rédigé par un non-spécialiste. L’interprétation dominante est semble-t-il que des “ négligences ” non établies ont déclenché une “ polémique ”. Les “ preuves ” manquent toujours bien que certains commencent à avoir des doutes : “ L’affaire était tellement incroyable que, faute de la totalité des preuves, le journal a renoncé (...) A l’époque, pourtant, il existait un faisceau de présomptions qui donnait à penser que nombre d’hémophiles s’étaient fait inoculer le sida lors de transfusions...mais on pouvait penser, à l’époque, au maximum à une erreur médicale ”, se souvient un journaliste d’un hebdomadaire[155].

Jean-Yves Nau, l’un des rubricards du *Monde*, reprend et complète, quinze jours plus tard, l’article du *Canard Enchaîné* en publiant, dans son supplément “ Sciences et médecine ”, un grand article de fond intitulé “ le scandale des hémophiles ” (sans guillemets cette fois-ci à “ scandale ”) avec un appel en “ une ” intitulé “ Hémophilie et sida: les pouvoirs publics pris en faute ” (*Le Monde*, 28 avril 1989). “ Ce n’est pas un éditorial disant ‘il y a un scandale’, explique trois ans plus tard l’auteur, journaliste médecin[156]. C’est une manière de dire voilà la chronologie d’une affaire, voici les documents annexes, le travail de Péron-Garvanoff, etc. Voilà, en gestation, les éléments qui pourraient faire un scandale ”. Cet article a une tonalité très politique puisqu’il vise le secrétaire d’Etat (M. Edmond Hervé) et le ministre des Affaires sociales de l’époque (Mme Georgina Dufoix) accusé d’avoir autorisé de fait l’écoulement de stocks potentiellement dangereux : “ La principale anomalie de ce dossier, écrit alors le journaliste du *Monde*, tient dans la décision prise en juillet 1985 par le ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale, et par le secrétaire d’Etat chargé de la Santé de ne plus désormais rembourser par la Sécurité sociale que les facteurs de coagulation chauffés. Cette

[152] Entretien, 1992.

[153] *Le Parisien*, 14 avril 1989.

[154] La totalité d’entre eux, même si certains ont changé de publication, traiteront ensuite le sujet en 1991 et 1992.

[155] Entretien, 1992.

[156] Entretien, 1992.

décision, qui a pris la forme d'un arrêté daté du 23 juillet 1985, signé par les deux directeurs de cabinet, ne devait entrer en application - chose difficilement compréhensible - qu'à partir du 1er octobre de la même année (...) On autorisait tacitement l'utilisation, durant deux mois, de substances potentiellement contaminantes ". L'article ne s'appuie donc pas exactement sur les éléments qui seront apportés par Anne-Marie Casteret dans *L'Evénement du Jeudi* en avril 1991 (le compte rendu de la réunion du 29 mai 1985 du CNTS) qui visait essentiellement le CNTS. Dans le premier semestre 1989, ce newsmagazine (13 au 19 avril 1989) participe au mouvement en publiant un article au titre accusateur : " Sida et transfusion : ces hémophiles qui ont été sacrifiés ".

Face aux mises en cause, Michel Garretta, dans une interview accordée à deux journalistes spécialisés de *Libération* (17 juillet 1989) qui reprennent dans leurs questions des critiques à l'égard du CNTS[157], se défend en employant les mêmes arguments que quelques années plus tard. Il inscrit cette contamination dans un contexte de " risque thérapeutique " : " Il faut accepter de se replonger dans les conditions précises de l'époque. Il y avait alors un consensus objectif des différents acteurs pour dire : cette date du 1er octobre est la moins mauvaise. Je trouve peu raisonnable de dire aujourd'hui que l'on pouvait faire autrement. Et je pense que ne pas être solidaire de décisions prises en commun, parce qu'elles étaient les moins mauvaises à l'époque, n'est pas très fair play (...) Je ne m'imagine pas que les rares cliniciens travaillant au traitement de l'hémophilie aient pu faire sciemment des choses, en 1985, qu'ils n'auraient pas dû faire sans prévenir les malades, les médias. Faut-il vous dire que je ne connais pas une ordonnance d'hémophile qui ait été refusée. Pourquoi ? On l'oublie mais, à cette époque, il y a une pénurie de produits chauffés aux Etats-Unis. Et dans ce pays qui possède, donc depuis 1982, des produits sanguins chauffés, le taux de séropositivité atteint 70-80% parmi les hémophiles. Plus que nous. Alors... ".

Fin 1988 et début 1989, outre ces articles, d'autres facteurs vont favoriser la mise en place d'un dispositif d'indemnisation. Les principaux responsables de l'AFH disposent, depuis la fin de l'année 88, de notes internes au CNTS que l'association " a eu un peu par hasard "[158] et dont elle a fait part au cabinet du ministre de la Santé pour appuyer sa demande. En mars 89, ils " menacent " de les rendre publiques et se montrent décidés à rompre " la politique de discrétion "[159] : le nombre des disparitions croît dramatiquement - parmi elles figure celle du président André Leroux en juin 1988 - et de nombreuses familles touchées font part de leurs difficultés matérielles à l'association. Le gouvernement prend publiquement position le 4 novembre 1988[160]. L'AFH avait, quelques semaines plus tôt, lancé " un appel aux pouvoirs publics et à l'opinion publique pour que soient adoptées des mesures de solidarité nationale " que l'*AFP* avait repris et qui avait été rappelé lors de " journées de la Transfusion sanguine " à Rennes. " Il y a pourtant quatre mois, M. Evin avait

---

[157] Leurs deux dernières questions sont formulées de la manière suivante : " Considérez-vous qu'il puisse y avoir dans l'attitude des centres de transfusion et, en particulier, pendant la période juillet-octobre 1985, où nul ne conteste que la mise en place des produits chauffés, indemnes de tout virus du sida a été quelque peu laborieuse ? " ; " Autre critique : vous ne vous êtes pas préoccupé des risques de surcontamination des hémophiles déjà infectés par le virus du sida ? ".

[158] Entretien avec Francis Graeve, président d'honneur de l'AFH, 1992.

[159] Ce terme est employé par Jean Péron-Garvanoff (*Le Monde*, 26 avril 1989).

évoqué la possibilité d'une indemnisation par les compagnies d'assurances mais celles-ci avaient immédiatement réagi en s'appuyant sur le risque thérapeutique. Résultat : les hémophiles attendent toujours un geste de l'Etat ", note un journaliste en premier titre de l'édition du journal de 20 h d'*Antenne 2* du 21 février 1989. L'AFH, selon les mots de M. de Langre, son nouveau président, " ne cherche ni polémique, ni 'affaire' mais simplement des résultats concrets pour les hémophiles séropositifs et leurs familles "[161].

L'Association française des hémophiles peut enfin, pour faire pression sur les autorités politique, s'appuyer sur les conclusions du Pr Claude Got qui, dans son *Rapport sur le sida*[162], propose de créer un " fonds de solidarité ". En juillet 1989, deux fonds de solidarité sont finalement mis en place sous le nom d'" accords Evin ". Ceux-ci, qui sont signés par le gouvernement, les établissements de transfusion, les assureurs et l'AFH, prévoient la création d'un fonds public et d'un fonds privé. Le premier, financé par l'Etat, est destiné aux hémophiles atteints d'un sida avéré et aux ayants droit des hémophiles déjà décédés du sida (l'aide est en moyenne de 100 000 francs par dossier). Le second, doté par des compagnies d'assurances, accorde 100 000 francs aux hémophiles séropositifs ainsi qu'aux conjoints contaminés par voie sexuelle et en cas de nouveaux décès jusqu'à 225 000 francs aux ayants droit. La création de ces fonds est présentée par le ministère comme " une décision politique d'ordre humanitaire, qui n'interfère pas avec des questions de responsabilité "[163].

La qualification du dispositif mis en place pour les hémophiles contaminés dans la première moitié des années 80 est un enjeu à la fois économique et politique. Les intérêts des compagnies d'assurances couvrant les centres français de transfusion sanguine étaient de " faire remonter au politique "[164], comme l'observe l'un des membres du cabinet de Claude Evin, ministre de la Santé à l'époque, pour ne rien débourser. Cette question intervient en plus à une période où un rapport rédigé par quatre jeunes actuaires insiste en mars 1989 sur " le développement de l'épidémie et ses conséquences financières pour les assureurs "[165]. A l'inverse, pour les représentants du ministère de la Santé, il s'agissait de défendre la création d'un " fonds de solidarité " et non pas un processus d'" indemnisation " qui aurait signifié que l'Etat avait des

---

[160] Dans une interview au *Monde* à cette date, le ministre de la Santé, explique qu'il va " réunir tous les partenaires concernés (...) pour voir selon quelles modalités peut se mettre en place une indemnisation juste et rapide pour les personnes contaminées avant le 1er août 1985 ".

[161] Cité par le *Monde*, 25 mars 1989.

[162] Claude Got, *Rapport sur le sida*, Paris, Flammarion, 1989, annexe IV.

[163] Le mot d'indemnisation, si l'on en croit *Le Canard Enchaîné* (19 avril 1989), semble réfuté par le ministre de la Santé de l'époque qui expliquait lors d'une conférence de presse : " Il ne s'agit pas d'indemniser mais de créer un fonds de solidarité ". " Traduction de l'un de ses conseillers : 'indemniser reviendrait à reconnaître qu'il y a responsabilité' ".

[164] Entretien, 1995.

[165] Pierre Lascoumes, " La prise en charge du risque sida : un face-à-face (assureurs-associations) et une absence (les pouvoirs publics) ", *Prévenir*, n°25, 1993, p. 62.

responsabilités dans cette “ affaire ”. Cette hypothèse était d’autant plus improbable que le ministre socialiste de la Santé aurait, par là même, désigné la responsabilité de ses prédécesseurs en 1985, membres du même parti politique. Finalement, la définition retenue de deux “ fonds de solidarité nationale ” - c’est-à-dire qu’il n’y a pas reconnaissance de faute[166] - permettait de répartir le coût financier de la prise en charge des hémophiles contaminés entre l’Etat et les compagnies assurant les centres français de transfusion sanguine.

Bien qu’insatisfaits de cette indemnisation, les dirigeants de l’AFH signent les accords Evin sur l’indemnisation parce qu’“ il y avait urgence, de nombreuses familles étaient dans des situations catastrophiques ”[167]. Ils demandent sans succès “ des compléments au gouvernement ”. “ Au cabinet de Claude Evin, on s’est vu opposer un refus : vous n’avez qu’à faire des procès ”, se rappelle le président d’honneur de l’association[168]. Cette hypothèse demeure toujours délicate comme le fait remarquer dans une interview à *TF1* (8 juillet 1989, journal de la nuit) un autre responsable de l’AFH : “ Attaquer les médecins, il faudrait d’abord qu’on soit sûr d’une responsabilité. C’est très difficile à établir (...) Dans notre esprit, les médecins jusqu’alors nous ont toujours soignés. Ce sont ceux qui nous soignaient qui peuvent avoir fait des fautes mais ce sont toujours les mêmes qui nous soignent aujourd’hui ”. Cependant, à la fin de l’année, après avoir consulté un comité de juristes, les représentants de l’AFH décident finalement de faire des recours mais devant les tribunaux administratifs et contre l’Etat[169].

Cependant, la thèse du “ scandale ” réapparaît dans la presse quand des hémophiles craignent que les “ accords Evin ” conduisent à “ annuler ” la responsabilité du CNTS[170]. Ainsi, Jean Péron-Garvanoff, cité dans *Minute* (7 octobre 1989) puis *Le Monde* (3 novembre 1989), conteste ces accords. Loin d’être “ l’épilogue financier d’une polémique ” comme l’avait écrit trop vite en juillet 1989 *Le Monde*, le problème est de nouveau posé à l’occasion d’un fait divers. L’incendie, dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre, de la voiture de Michel Garretta, le directeur du CNTS[171], donne lieu à plusieurs articles, dont notamment un dans *Le*

---

[166] Sur ce sujet, voir l’article d’un magistrat alors conseiller de Claude Evin, ministre de la Santé : Jean Paul Jean, “ La contamination des hémophiles en France ” in Jean-Paul Jean, *Sida : l’enjeu du droit*, Paris, ENM-AFLS, 1991, pp. 162-164.

[167] Propos de James Mauvillain, secrétaire de l’AFH, in *Deux décisions aux implications ambigües*, *art. cit.*, p. 10.

[168] Entretien, 1992.

[169] Quatre cents recours ont été déposés et regroupés au tribunal administratif de Paris.

[170] Le *Monde*, 3 novembre 1989.

[171] Cet “ attentat ” est revendiqué par un groupe intitulé “ Honneur de la France ”. Le dossier est confié au juge qui instruisait les plaintes notamment déposées par des membres de l’Association des polytransfusés qui aboutira au procès de 1991. Un non-lieu a été rendu dans cette affaire.

Monde (3 novembre 1989) sur “ le désarroi des victimes du sida ” et un autre dans *L’Express* (22 décembre 1989) sur “ les oubliés du sida ”. Ces articles évoquent la possible responsabilité du CNTS dans la contamination d’hémophiles et donnent à voir les oppositions qui seront fortement médiatisées deux ans plus tard entre d’une part les accusations de représentants des hémophiles[172], reprises parfois par les journalistes, et de l’autre certains médecins ayant une toute autre interprétation. Par exemple, un journaliste de l’hebdomadaire *Le Nouvel Observateur* (30 novembre 1989) explique : “ Il faudra attendre l’été 84 pour qu’un procédé de chauffage tue le HIV soit mis au point par les laboratoires étrangers. Le Centre national de transfusion sanguine refusera pourtant d’adopter cette technique, dont la fiabilité, prétextait-on, n’était pas encore prouvée. Les flottements des principaux acteurs français dureront jusqu’au 1er novembre 1985 ”. Dans le même article, le directeur général de la Santé de l’époque répond que “ rétrospectivement, on peut avoir l’impression qu’on a cherché alors à cacher la situation réelle, mais, à l’époque, les décisions prises étaient approuvées par tous : l’Etat, la Transfusion; les médecins, l’Association française des hémophiles, ou même les journalistes. Personne ne s’est opposé aux mesures prises ”. De la même manière, une longue réponse de transfuseurs, publiée le 9 novembre 1989, est adressée à la rédaction du *Monde* suite à l’article, rédigé par Béatrice Bantman, une journaliste spécialisée, passée depuis à *Libération* (deuxième partie, chapitre 3).

> *TF1* diffuse un reportage le lendemain de l’incendie dans lequel l’auteur, une journaliste non spécialisée, parle du retard dans la mise en application du dépistage sans pour autant en faire de “ scandale ” : “ Un millier d’hémophiles contaminés en cinq ans. La maladie est connue depuis 1982. A cette date, les médecins apprennent que le virus du sida est transmis par voie sexuelle et en 1985 par voie sanguine. Des mesures de dépistage sont rendues systématiques dans les centres de transfusion. Certains centres vont cependant retarder la mise en application de ces dépistages ”. Dans le même sujet, Michel Garretta, le directeur du CNTS, alors qu’une enquête judiciaire est en cours, se défend : “ Les opérationnels de la transfusion sanguine en tant qu’acteurs sont responsables des transfusions qui sont donc permises entre les donneurs de sang, qui sont faites chez les donneurs de sang bénévoles, et la prescription des produits thérapeutiques qui est faite par les médecins cliniciens. Donc en tant qu’acteurs, nous sommes responsables. Si votre question sous tend culpabilisation au sens faute commise dans l’exécution de ses missions, nous ne sommes bien entendu pas responsables ”.

Enfin, au mois de juillet 1989, au cours duquel interviennent les “ accords Evin ”, le problème des contaminations post-transfusionnelles suscite de nouveau des articles

---

[172] Une journaliste médicale du *Monde* (3 novembre 1989), Béatrice Bantman cite le président de l’AFH qui estime que les dirigeants de la transfusion sanguine “ n’ont pas su gérer en temps voulu et avec compétence l’épidémie de sida et le traitement des hémophiles ”. Jean Péron-Garvanoff, président de l’Association des polytransfusés est lui plus accusateur : “ Des familles sont dans la misère et le désespoir parce que, en 1984 et 1985, des produits potentiellement dangereux ont été volontairement écoulés, par négligence et par mesure d’économie ”.

de presse pour des raisons judiciaires. Une transfusée qui avait réclamé des dommages et intérêts à la suite d'une contamination par le virus du sida obtient pour la première fois gain de cause quelques mois plus tard. La Cour d'appel de Paris accorde à Mme Courtellemont, 62 ans, 2,3 millions de dommages et intérêts. Cet arrêt fait l'objet de quelques articles de presse (cf. notamment *Le Monde*, 21 mars 1989). Mais les journalistes ne s'intéresseront guère à cette affaire. Au cours de l'année 1990, le drame des contaminations post-transfusionnelles n'est non seulement quasiment pas évoqué mais ne l'est, là encore, souvent que par le détour judiciaire.

Deux décisions de justice (cf. par exemple *Le Monde* du 16 janvier 1990 et *Libération* du 25 juillet 1990) sont médiatisées par quelques médias et Anne-Marie Casteret, dans *L'Evénement du Jeudi* (5 au 11 avril 1990), explique " pourquoi la plainte des hémophiles contaminés par le sida risque d'aboutir ". Un article d'Eric Favereau, journaliste spécialisé à *Libération*, traite lui le 25 juillet 1990 du fait que la plupart des hémophiles contaminés ont opté pour l'indemnisation proposée par les " accords Evin "[173], signés un an avant (" Les hémophiles contaminés plébiscitent le plan Evin ", titre le quotidien), plutôt que pour la voie judiciaire jugée toujours plus difficile comme le montre une audience devant le tribunal de grande instance de Paris la veille. Le problème est aussi abordé en janvier 1990, dans l'émission " Santé à la une " sur *TF1* consacrée aux " risques de la transfusion sanguine ". Parmi les invités, figure Michel Garretta. Les reportages et les débats n'évoquent pas de " scandale " y compris quand l'un des invités, un représentant des transfusés contaminés, vient lancer, le visage caché, un appel en faveur d'une meilleure indemnisation des personnes contaminées, en expliquant que " peut-être personne n'y est pour rien (...) On ne peut pas reprocher aux centres de transfusion ce qui nous arrive ". L'un des présentateurs Robert Namias précise de son côté que les hémophiles " ont été touchés (...) avant 85 c'est-à-dire avant qu'on oblige à tester le sang ". Cette émission met en valeur le travail du CNTS notamment dans un reportage sur le " parcours du sang " qui montre " quel luxe de précaution on prenait pour, malgré tout, cerner le danger que représentait la transfusion sanguine ", selon l'expression de l'un des présentateurs, au travers d'images filmées au Centre des Ulis dans la banlieue parisienne. Il fait valoir l'informatisation et les technologies de pointe du Centre national de transfusion sanguine (CNTS). Enfin, le problème des contaminations du sida par transfusion est aussi évoqué sous le moins médiatisé de ses aspects quand l'Assistance publique de Paris (AP) annonce l'arrêt des collectes de sang dans la rue. Il est traité là encore, qu'il s'agisse des collectes de sang et du test de dépistage dans les années 80, sans " scandale " par Annie Kouchner, une journaliste médicale de *L'Express* qui, cependant, fait une critique feutrée. L'arrêt des collectes est jugé " sage et tardif ". En ce qui concerne la mise en place d'un test de dépistage en 1985, l'auteur de l'article cite des propos critiques d'un directeur de transfusion (" qui tient à conserver l'anonymat ", est-il écrit) : " Quand un test est enfin apparu - il s'agissait de celui du laboratoire américain Abbott - l'Assistance publique ne l'a pas acheté. Mais nous étions en pleine bataille franco-américaine. Il a fallu attendre le test de Pasteur. Trois mois de perdu ".

Dans cette période (1986-1991), les responsables du CNTS continuent à entretenir de bonnes relations avec les journalistes spécialisés qui, dans l'ensemble, donnent une image plutôt positive de la " Transfusion sanguine ". L'institution est considérée depuis longtemps comme un " modèle envié dans le monde entier " : régie par la loi du 21 juillet 1952, la transfusion repose sur trois principes éthiques, le bénévolat du don, son anonymat et le non-profit des organismes impliqués dans ces activités. A la

fin des années 80, le CNTS met en place une politique de communication pour attirer de nouveaux donneurs[174]. Mais, mis en cause à plusieurs reprises comme on l'a vu, ses dirigeants ne restent pas silencieux. Ses porte-parole répondent quasi systématiquement aux articles les mettant en cause par des articles dans des revues spécialisées, par des communiqués de presse et en usant de leur droit de réponse auprès des rédactions. Bien que le CNTS ait un responsable chargé des relations avec la presse, c'est Michel Garretta, le directeur général, qui reçoit à plusieurs reprises les journalistes pour s'expliquer. Les réponses du CNTS aux accusations reprises dans la presse, souvent longues et techniques : ils reprochent aux journalistes leur incompétence et les accusent de vouloir jeter " le discrédit sur une institution qui oeuvre pour la vie dans le respect des valeurs éthiques ". Les responsables réfutent les " faits inexacts " ou " sortis de leur contexte ", font la chronologie de leur action, rappellent les dates où s'est dégagé un consensus sur l'innocuité de certains techniques de chauffage, donnent des chiffres (notamment le pourcentage de contaminés) et dénoncent la " malveillance " des journalistes prompts à " exploiter l'extrême détresse des hémophiles ". Les expressions les plus fréquemment employées par ces responsables sont celles de " campagne médiatique ", de " désinformation ", d'" insinuations mensongères " auxquelles ils opposent " la vérité des faits "[175]. Les médecins et les dirigeants du CNTS rejettent les accusations de " fautes " en insistant sur les " incertitudes de l'époque " et sur le fait qu'il s'agit d'une " catastrophe mondiale " et non pas française. Ils invoquent pour leur défense la notion de " risque thérapeutique ".

---

[173] L'avocat du CNTS précise dans cet article que plus de 1 000 hémophiles contaminés sur 1 200 ont décidé de faire une demande au fonds de garantie et qu'il y a environ trente démarches judiciaires dont dix-huit devant les tribunaux administratifs.

[174] *Le Monde*, 8 avril 1987.

[175] Le CNTS répond notamment à plusieurs reprises aux articles successifs d'Anne-Marie Casteret publiés dans *L'Express* et *L'Evénement du Jeudi*.

Annexe 3.

La chronologie médiatique détaillée du “ scandale du sang contaminé ” (1991-septembre 1997)

La reconstitution d’un véritable feuilleton médiatique (1991)

C’est en 1991 que le drame des contaminations post-transfusionnellesdevient peu à peu le “ scandale du sang contaminé ”. Dans un premier temps, les articles parus sur le sujet, rédigés par un grand reporter, sont cantonnés dans *France Soir* qui explique à la “ une ” (19 et 20 **mars**) que le “ dossier du ‘sang à risques’ [il s’agit de l’instruction judiciaire sur les hémophiles] est enfin bouclé ”. *TF1* reprend cette information et consacre un reportage au journal de 13 h sur les “ hémophiles (...) qui attendent toujours une décision de justice ” sans que le reste de la presse nationale y prête attention. Le 25 **avril**, Anne-Marie Casteret, journaliste médicale alors à *L’Evénement du Jeudi*, qui suit ce problème depuis plusieurs années (deuxième partie, introduction générale), publie un article de trois pages sous le titre : “ Le rapport qui accuse le Centre national de transfusion sanguine ”. Il est accompagné d’extraits d’un compte rendu d’une réunion du 29 mai 1985 de médecins du CNTS au cours de laquelle Michel Garretta, le directeur, explique : “ tous nos lots sont contaminés ”, il indique que “ c’est aux autorités de tutelle de prendre leurs responsabilités sur ce grave problème [retirer ou non ces lots] et d’éventuellement nous interdire de céder des produits, avec les conséquences financières que cela représente ”. Mais c’est probablement moins l’article en lui-même, non annoncé en “ une ”, que les “ reprises ” (cf. deuxième partie, chapitre 1) dont il fait l’objet de la part de quelques journalistes spécialisés, qui déclenchent une première succession d’articles et de reportages. *L’Evénement du Jeudi* est repris dans une dépêche d’une journaliste médicale de l’*AFP*, qui est diffusée avant que le numéro paraisse dans les kiosques. Dans le *lead*[176], la journaliste spécialisée explique que, selon un “ rapport confidentiel ”, le “ Centre national de transfusion sanguine (CNTS) savait en mai 1985 que ses produits de base étaient quasiment tous contaminés par le virus du sida ”. Plusieurs autres médias reprennent l’information le 25 ou le 26 : par exemple,

[176] Le *lead* est constitué par les premières lignes d’une dépêche.

Le Monde publie un article en dernière page, *Antenne 2* y consacre un reportage au journal de 20 h, *TF1* une brève dans son édition de la mi-journée.

Pour autant, en avril comme en mai, le drame de la contamination des hémophiles ne fait pas l'ouverture des journaux. En revanche, il commence à être l'objet d'un suivi, même s'il n'est pas continu, surtout par un journaliste scientifique du *Figaro* qui lui consacre plusieurs articles. L'Association française des hémophiles annonce à l'*AFP* le 26 avril que 350 à 400 recours en indemnisation ont été entamés contre l'Etat devant les tribunaux administratifs et Francis Graeve, son président d'honneur, précise qu'" au moins 1 200 hémophiles ont été contaminés par le biais des traitements coagulants ". *Le Figaro* titre ce jour-là " Sang et sida : l'aveu d'un responsable " et note que Bahman Habibi, directeur scientifique au CNTS, " admet [dans une interview donnée au quotidien] que les dirigeants de cet organisme auraient pu 'faire plus vite et gagner quelques mois' dans la décontamination de leurs produits ". Au cours d'une conférence de presse, le 4 **mai**, qui fait l'objet d'une large couverture par les journalistes spécialisés, le président de l'AFH explique qu'il y a eu " viol de la confiance des malades envers les médecins ". Dans les jours suivants, les radios et les télévisions commencent à diffuser de nombreux témoignages d'hémophiles contaminés. " Santé à la une ", une émission médicale de seconde partie de soirée sur *TF1*, est consacrée le 6 mai au sida et le débat de " La grande famille " du lendemain, diffusée à la mi-journée sur *Canal Plus*, est intitulé : " Les transfusions sont-elles dangereuses ? ". *Le Canard Enchaîné*, avec un appel à la " une ", revient sur le sujet en mai : il parle de " la distribution payante du sida aux hémophiles " et fait de Michel Garretta une de ses cibles favorites. Le 16, Anne-Marie Casteret explique dans *L'Evénement du Jeudi* que " la Direction générale de la santé et le cabinet d'Edmond Hervé [secrétaire d'Etat à la Santé en 1985] étaient parfaitement au courant du risque que le sang contaminé par le virus du sida faisait courir aux transfusés et aux hémophiles en 1985... ". Le 21 mai, *Le Figaro* publie plusieurs articles sur le sujet. Mais, si ce dossier est suivi régulièrement par ces deux derniers journaux, il se trouve surtout consacré par une émission en seconde partie de soirée sur la première chaîne de télévision. " Ciel mon mardi " (*TF1*) organise sur le sujet un débat houleux, comme il est de règle dans ce type d'émission de divertissement plus que d'information, qui oppose notamment des hémophiles et leur famille et la journaliste Anne-Marie Casteret d'un côté et le Pr Jean Ducos, président de la Commission consultative de transfusion sanguine de l'autre.

Le sujet devient d'autant plus important aux yeux des journalistes spécialisés qu'il est le résultat d'une longue enquête journalistique qui fait honneur à une profession fortement décriée depuis plusieurs années en raison de la dénonciation, par certains journalistes, des dérapages de la presse notamment lors de la guerre du Golfe (troisième partie). Ils tiennent un vrai sujet, aussi dramatique que l' " affaire du petit Grégory " (souvent appelée " affaire Villemin ", mais dans laquelle la presse a le beau rôle (troisième partie, chapitre 1). La mobilisation de quelques journalistes spécialisés est à l'origine d'un des premiers " temps forts " médiatique sur cette question : d'une part, la question est inscrite sur l'agenda politique puisque " le gouvernement " doit réagir officiellement à deux reprises et, d'autre part, Michel Garretta annonce sa démission de son poste de directeur du CNTS. Le 24 mai, " le gouvernement sort de son silence "[177] en se déclarant " particulièrement sensible au terrible drame humain que connaissent les hémophiles et les personnes qui ont pu être contaminées " à la suite de transfusions sanguines. Le 2 juin, dans un discours devant l'assemblée générale de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles " destiné à rassurer "[178], Bruno Durieux, le ministre délégué à la Santé, aborde également du sujet : il annonce une " réforme " de l'organisation transfusionnelle française et met en cause la presse pour ses articles " pas toujours objectifs, ni toujours bienveillants (...) qui risquent d'aboutir à la démotivation des donneurs " et à " l'angoisse extrême des malades transfusés ". Le 3, tandis que *Le Point* parle d'un " scandale du plasma contaminé ", Michel Garretta annonce sa démission, s'estimant l'objet " d'une campagne médiatique de désinformation orchestrée, particulièrement agressive et partiale ". Dès lors, le drame des hémophiles s'impose à tous les médias omnibus nationaux comme un des " fils rouges " de l'actualité du mois de juin : des newsmagazines y consacrent pour la première fois leur " une ", le sujet est régulièrement traité dans les journaux télévisés (voire fait l'objet d'un reportage dans une émission d'information de *TF1*) et écrits. Au-delà de l'enquête judiciaire, c'est surtout le débat sur l'interprétation des faits, la recherche des responsables mais aussi sur les activités financières du Centre national de transfusion sanguine et de son directeur qui caractérisent la médiatisation du drame des hémophiles contaminés par le virus du sida.

---

[177] *Libération*, 27 mai 1991.

[178] Entretien avec un conseiller du ministre délégué à la Santé de l'époque, 1992.

Les organes de la presse écrite nationale titrent le 4 **juin** sur la démission du directeur du CNTS et *TF1* consacre plusieurs minutes à ce sujet dans son édition de 20 heures. Le 5, le ministre des Affaires sociales est interrogé à l'Assemblée nationale et Edmond Hervé, ancien secrétaire d'Etat à la Santé, explique que " toutes les décisions ont été prises avec l'avis unanime des experts ". De son côté, le ministre délégué à la Santé admet " publiquement que des erreurs collectives d'appréciation [ont] été commises " dans l'" affaire de la contamination des hémophiles par le virus du sida " et annonce qu'" un rapport a été demandé à l'IGAS ", explique l'*AFP*, qui précise par ailleurs " de bonnes sources " que le juge d'instruction chargé d'instruire les plaintes des hémophiles " n'a procédé à aucune inculpation et ne devrait pas le faire dans l "immédiat ". *Le Figaro,* dans un article intitulé " sang et sida : les autres noms ", " révèle " que le rapport de gendarmerie, remis au juge, suggère l'inculpation de MM. Garretta, directeur du CNTS, Roux, alors directeur général de la santé, et Netter, directeur du Laboratoire national de la santé. Dans un autre article, un journaliste explique que " les hémophiles accusent ": " 1 200 d'entre eux ont été contaminés par le virus et 185 sont morts. Aujourd'hui, ils réclament justice et leurs associations craignent des actions individuelles désespérées ". Enfin, *Le Canard enchaîné* avance " qu'un contrat signé avec une filiale de la FNTS " que Michel Garretta avait créée " prévoit de lui accorder en plus de son salaire une commission de 0,6% du chiffre d'affaires de la Fondation. Soit un pourboire de 6 millions par an ". Le lendemain, *L'Express*, sur la base d'un " dossier confidentiel " émanant " de la direction même de la FNTS " parle du " business du sang ", des " filiales juteuses " de Michel Garretta : " En France, l'or rouge peut rapporter gros ". *TF1* diffuse, le soir même, un " dossier " sur ce sujet et un journaliste parle lui aussi d'" or rouge ". Le 6 juin, un journaliste spécialisé de l'*AFP* annonce que " les modes de transmission du virus du sida étaient identifiés en 1983 et 1984 (...) comme le montrent les articles publiés dès cette date par l'*AFP* ". Il note que " ces faits contredisent les déclarations actuelles des responsables français de la santé qui expliquent les 'erreurs collectives graves d'appréciation' (...) par la méconnaissance que l'on avait à l'époque de la maladie ". Dans une interview au *Figaro*, Jean-Pierre Allain, l'" ancien bras droit " du directeur du CNTS " l'accable " selon le journal : " le patron du CNTS avait la possibilité de résoudre le problème des lots contaminés dès la mi-84 et il ne l'a pas fait ". Le 7 juin, la FNTS convoque les journalistes pour " défendre ses comptes " et démentir certaines informations, notamment celles du *Canard Enchaîné*. Le 8, *Libération* consacre sa " une " au " dossier " qui " s'alourdit ": " les documents que

nous publions établissent sans ambiguïté que les responsables ont continué à distribuer aux hémophiles jusqu'en automne 85 du sang non chauffé contaminé (...) alors qu'à cette date la communauté scientifique était convaincue de l'efficacité du chauffage des produits ". Tous les hebdomadaires traitent désormais le sujet. *Le Canard* publie un document sur " les bonnes actions à 700 000 dollars du docteur Garretta " dans une société américaine, Haemonetics, " dont il a fait le fournisseur exclusif du CNTS ". *Le Nouvel Observateur*, *L'Express*, *L'Evénement du Jeudi* et *Le Figaro Magazine* consacrent des articles aux contaminations post-transfusionnelles. Le 17, *Le Point*, avec cinq pages sur l'" affaire des hémophiles ", titre : " Sang : les coupables ". Le 18, *Le Monde* traite à son tour du " drame des hémophiles " et des " étapes d'une catastrophe ", dans un article sur deux pleines pages, avec un appel en " une ". Les 19 et 20, les hebdomadaires prennent le relais du *Point*. *TF1*, dans une émission d'information de seconde partie de soirée (" Le droit de savoir ") le 24, diffuse un reportage intitulé " scandale du sang : les responsables ". La période estivale interrompt ce cycle. Fin juin et début juillet, de nombreux articles, essentiellement dans la presse dite " populaire ", et notamment dans la presse régionale, paraissent sur la baisse des dons du sang. Enfin, en **août**, *L'Evénement du Jeudi* publie un document sur les conditions accordées à Michel Garretta lors de son départ (voiture de fonction, chauffeur, garde du corps).

Une affaire " judiciaire " et " politique "

Le second semestre se compose de plusieurs " temps forts " tenant à la fois à des événements politiques (la mise en cause d'anciens ministres dont Laurent Fabius, l'intervention du président de la République en faveur d'une loi d'indemnisation, la création d'une commission d'enquête sénatoriale) et judiciaires (les quatre inculpations et une décision de justice) ainsi qu'aux " révélations " de documents (rapports, lettres, comptes rendus, etc.), qui se succèdent dans la presse écrite, particulièrement dans *Le Monde* qui avait jusque-là accordé au sujet moins de place que ses concurrents. Le premier épisode, de ce qui va devenir en quelque sorte un des " feuilletons " de cette fin d'année, est la publication, le 10 **septembre,** du " rapport Lucas " (du nom de l'inspecteur général des affaires sociales qui l'a rédigé), qui, officiellement, est censé faire le point sur cette affaire. Il est jugé, par l'ensemble de la presse, " accablant "[179]. Durant une dizaine de jours, il relance paradoxalement

[179] Cet adjectif est sans cesse utilisé dans les titres et dans les articles pour qualifier le rapport.

l'“ affaire ” : sa publication suscite de multiples interviews de Michel Lucas, les réactions de porte-parole des associations, des articles sur les indemnités et autres avantages accordés à Michel Garretta lors de son départ, sur les premiers dépôts de plainte pour “ empoisonnement ”. Le 16 septembre, paraît dans *Le Monde* un “ document inédit ” de 1985, une note de Mme Pierre, sous directrice à la Direction générale de la santé responsable de l'organisation des soins et des programmes médicaux, adressée au cabinet du secrétaire d'Etat à la Santé Edmond Hervé, sur la base duquel les journalistes médicaux du quotidien affirment que “ le gouvernement était informé de l'urgence de la situation [il s'agit du problème de la contamination des hémophiles par le virus du sida] dès le 10 mai 1985 ”.

Le 2 **octobre**, Jean-Louis Bianco, le ministre des Affaires sociales et de l'Intégration, demande aux compagnies d'assurance et aux associations d'hémophiles de mettre au point “ dans les plus brefs délais ” une indemnisation “ rapide, complète et juste ”. Le 8 octobre, *Le Monde* publie le compte rendu du Conseil d'administration du CNTS du 25 février 1985 qui décrit “ les circonstances de l'éviction du président du CNTS ”, le Pr Jacques Ruffié, auteur d'un rapport au cabinet d'Edmond Hervé en avril 1985 sur “ la transfusion sanguine et les dérivés sanguins ”. Dans l'entretien qu'il accorde au quotidien, il déclare que l'“ on a acheté la démission du docteur Garretta ” qui fait figure de “ bouc émissaire ”. Mais la presse quotidienne nationale ne reprend pas beaucoup l'information. En revanche, elle le fera quand *Le Monde*, daté du 15 octobre, publie un rapport de l'IGAS de juillet 1985 qui “ met en lumière de graves irrégularités dans la gestion financière du CNTS : au lieu d'avoir servi à financer des programmes de recherche, les bénéfices provenant de l'importation des fractions coagulantes avaient été 'utilisés à d'autres fins'“ . Dans le numéro du même jour, la politisation de l'“ affaire ” se confirme quand le Pr Jacques Roux, ancien directeur général de la santé et membre du Comité central du Parti communiste français, déclare que “ les principaux freins à la généralisation de la prévention du sida provenaient du cabinet de Mme Dufoix ” et met en cause Laurent Fabius qui “ avait fait effectuer des ponctions financières importantes sur le chapitre de la prévention générale (...) l'une de ces ponctions financières a été affectée au Centre mondial informatique et ressources humaines ”. Cette information déclenche une “ polémique ” entre MM. Roux et Fabius qui ne prendra toute son ampleur qu'une fois annoncées les inculpations. Le 19, sur la base de “ plusieurs documents demeurés jusqu'à présent inédits ”, *Le Monde* écrit que “ le gouvernement Fabius a délibérément freiné la mise en place du dépistage du virus du sida. Ces mesures

avaient été prises par Mme Georgina Dufoix (...) pour des raisons économiques et dans un souci protectionniste ”.

Un autre “ temps fort ” intervient à la fin octobre à l’occasion de “ révélations ” médiatiques mais surtout de l’annonce, le 21 octobre**,** des trois premières inculpations : celles de Michel Garretta, pour “ vente de produits toxiques ”, de Jacques Roux et Robert Netter pour “ non-assistance à personne en danger ”. Le même jour, *Le Monde* titre à la “ une ” : “ 400 000 personnes auraient été contaminées par du sang infecté ” (ce chiffre faisant état des contaminations de transfusés par hépatite repose sur une note remise en 1989 par Michel Garretta au cabinet de Claude Evin, alors ministre de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale). Ces deux informations et la “ révélation ”, le 24 octobre, par *L’Evénement du Jeudi* et *Libération* d’un rapport de l’Inspection générale des finances sur “ les problèmes financiers de la FNTS ” provoquent une mobilisation sans précédent des journalistes qui font, pendant plusieurs jours, une bonne partie de leurs “ unes ” sur les contaminations post-transfusionnelles. Ils insistent sur “ la révolte des lampistes et la discrétion des politiques ”[180]. Le 27, Michel Garretta réclame, dans un entretien au *Monde*, un “ jury d’honneur international ”. La majeure partie des émissions politiques et des éditions des journaux télévisés du dimanche 27 octobre traitent du sujet[181] (deuxième partie, chapitre 4). Le 30, le ministre des Affaires sociales et de l’Intégration annonce qu’une “ refonte complète ” du système de transfusion sanguine va être présentée. Le 31, un accord intervient entre les principales compagnies d’assurance et les membres du gouvernement en charge du problème pour l’indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. La majeure partie de la presse insiste sur le fait que “ les assurés paieront ”. L’ensemble des hebdomadaires (newsmagazines, *Paris Match*, *VSD*...) font leurs “ unes ” sur le sujet. Tandis que *L’Express* consacre dix pages au “ dossier du scandale ”, Anne-Marie Casteret dans *L’Evénément du Jeudi* fait état d’un “ rapport truqué ” en mai 85 par Bahman Habibi, directeur scientifique du CNTS.

La constitution du drame en enjeu politique s’amplifie lors des mois de novembre et décembre. Le 3 **novembre**, Georgina Dufoix explique lors de l’émission politique “ 7 sur 7 ” (*TF1*) : “ Je me sens responsable. Pour autant, je ne me sens pas coupable

---

[180] Titre d’une dépêche de l’*AFP*, 22 octobre 1991.

parce que vraiment j'espère que je saurai vous montrer, qu'à l'époque, on a pris les décisions, dans un certain contexte, qui étaient pour nous des décisions qui nous paraissaient justes ". Cette phrase, résumée par l'expression " responsable mais pas coupable ", suscite de nombreux commentaires dans les journaux du soir et du lendemain avant de devenir une des expressions symboliques et récurrentes de cette " affaire ". Le 5, le juge d'instruction inculpe un quatrième médecin, Jean-Pierre Allain, ancien directeur du département recherche et développement pour l'hémophilie au CNTS, pour " mise en vente de produits toxiques ". Le 7, le Pr Jean Ducos, président de la Commission consultative de la transfusion sanguine en 1985, explique dans *Le Nouvel Observateur* qu'il avait demandé, dès le mois d'avril de cette année-là, un dépistage systématique chez les donneurs de sang au secrétaire d'Etat à la Santé. Le 10, Francois Mitterrand annonce dans une émission sur la *Cinq* qu'" il faut une loi " d'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida suite à des transfusions sanguines. Le 27, à l'issue du Conseil des ministres, le porte-parole du gouvernement explique que le fonds d'indemnisation sera alimenté par une taxe maximum de 6% sur les primes d'assurance dommages, taxe plafonnée à 500 F. Les journalistes parlent de " taxe sida " ou d'" impôt sida "; de nombreux hommes politiques, notamment de l'opposition, s'y déclarent défavorables. Le 8 **décembre**, le Premier ministre, Edith Cresson, annonce un projet de loi prévoyant une contribution de 1,2 milliard des assurances, l'Etat payant la différence[182]. Dans la nuit du 9 au 10, l'Assemblée nationale adopte majoritairement le dispositif d'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines. Le 17, " le Sénat décide la création d'une commission d'enquête parlementaire " et le *Monde* publie des extraits d'un " rapport confidentiel " de l'IGAS de 1980 qui " avait fait état de décès dus à la mauvaise qualité des produits sanguins ". Le 20, " le tribunal administratif de Paris condamne l'Etat " à verser deux millions à un hémophile contaminé par le virus du sida. Le même jour, le juge met fin à l'instruction et transmet le dossier au parquet. A la fin de l'année, toutes les rétrospectives de 1991 consacrent une large part à ce qui est devenu " scandale du sang contaminé ".

La poursuite d'un " feuilleton " (1992)

---

[181] Jacques Chirac est longuement questionné à l'émission politique de *TF1* " 7 sur 7 ", Michel Garretta est l'un des invités de Jean-Pierre Elkabbach sur *La Cinq* et Laurent Fabius s'exprime en plateau au journal de 20 h de *TF1*.

[182] Déclaration à *La Cinq*, 8 décembre 1991.

Le 11 **janvier 1992**, le procureur général auprès de la Cour d'appel de Montpellier dément les informations données par un avocat de plusieurs hémophiles à quelques journalistes dont ceux de l'*AFP* selon lesquelles, dans l'affaire du sang contaminé, une information judiciaire serait ouverte contre neuf ministres et anciens ministres et quatre médecins. Dans la deuxième quinzaine, la sortie du livre d'Edmond-Luc Henry (*De l'hémophilie en général et du crime en particulier*), hémophile contaminé par le virus du sida, suscite plusieurs interviews et comptes rendus. Le 22 janvier, les responsables de l'Association pour le développement de la transfusion sanguine, regroupant des médecins transfuseurs, expliquent dans un communiqué repris par la quasi-totalité des médias omnibus que " la communauté des transfuseurs n'a pas réagi de façon efficace et concertée en 1985 " et estiment qu'" une double erreur a été commise ". Invité de l'émission politique " L'Heure de Vérité " sur *Antenne 2* le 19 janvier, le Pr Schwarzenberg, cancérologue de renom, parlent des " criminels (...) qui ont continué à distribuer du sang dont ils savaient qu'il était porteur du virus du sida ". Le 4 **février**, le président de la République, François Mitterrand, dans une émission diffusée sur *Antenne 2* et *TF1*, déclare notamment, à propos de l'" affaire du sang ", que " la médecine n'était pas encore en état de trancher d'une façon définitive sur ce sujet au moment où le problème s'est posé en 1985 ". Le 6, Jean-Marie le Pen, le président du Front national demande la traduction en Haute Cour de Laurent Fabius. Le 13, *Le Monde* titre à la " une " : " des produits sanguins ont été importés illégalement ". " Ces révélations ruinent les idées reçues d''autosuffisance nationale' en matière de sang ", commente le quotidien qui fait état d'un document, parvenu anonymement dans de nombreuses rédactions et daté du 18 janvier 1991, adressé par M. Najib Duédari, alors directeur du CTS du Val-de-Marne, à Michel Garretta. Pour " les deux médecins incriminés (...) il s'agit là d'un 'faux grossier' ". Les journalistes, tous médias confondus, reprennent largement cette information et le *Figaro* parle de " nouveau scandale ". Le 17, les deux journalistes médicaux du *Monde* dans un commentaire accusent le ministre délégué à la Santé de " mensonges ", expliquant que le ministre en dépit de l'alerte du directeur général de la santé " a laissé pratiquer des importations 'sauvages' (...) de plasma provenant de donneurs américains rémunérés ". Jean Louis Bianco, ministre des Affaires sociales, et Bruno Durieux, ministre délégué à la Santé, ont formellement démenti, le second estimant que ces informations sont " inexactes " et que " la sécurité des produits (...) n'est pas en cause ". Cette " polémique " donne lieu à de nombreux commentaires dans la presse écrite et à des interviews des deux ministres dans les médias audiovisuels. Le 20,

L'Evénement du Jeudi publie des extraits du livre d'Anne-Marie Casteret (*L'Affaire du sang*), journaliste médicale de l'hebdomadaire. Celui-ci fait l'objet de plusieurs comptes rendus et interviews. Le lendemain, la première chambre civile du tribunal de grande instance de Toulouse condamne le CRTS à verser pour " prix de vie vie abrégée " 1,920 millions de francs à une personne contaminée par le sida à la suite d'une intervention chirurgicale et un million à la famille d'une autre décédée après avoir contracté la maladie dans les mêmes conditions. Le 22, un journaliste scientifique du *Figaro* évoque sans être repris des " révélations " sur un " nouveau scandale " concernant la contamination par le virus de l'hépatite C. La procédure d'indemnisation des personnes contaminées par le virus du sida après transfusion débutera le 2 mars annoncent les médias les 27 et 28 février.

Dans son édition du 1er **mars**, le *Journal du Dimanche* annonce en " une " " sang contaminé : deux nouveaux documents accusent ", le journaliste expliquant que " dès 1983, les responsables médicaux français connaissaient la dangerosité des transfusions sanguines à base de produits non chauffés ". Le même jour, interrogé sur le sujet dans l'émission politique " L'Heure de vérité " (*Antenne 2*), le Dr Rony Brauman, président de Médecins sans frontières répond notamment qu'il a " honte d'être médecin ", phrase largement reprise dans les médias. Le 6, *Libération* titre en pages intérieures " Transfusion : comment le CNTS manipulait les hémophiles " s'appuyant sur " une note inédite du CNTS ". Des membres d'Act Up-Paris perturbent un symposium sur la sécurité transfusionnelle à Paris le 14 et s'en prennent au Dr Bahman Habibi aspergé de faux sang sous l'oeil des photographes et des caméramen. Le 27, le juge d'instruction rend une ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel des quatre médecins inculpés. Les 11 et 12 **avril**, *Le Monde*, peu repris par ses confrères, publie une page sur le " sang des prisons " qui, " au terme d'une enquête et sur la base de documents inédits ", traite " cet aspect méconnu du scandale du sang contaminé ". A la suite de ces informations peu reprises, une mission d'enquête administrative est confiée à l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Le 27 mai, M. Bernard Kouchner, ministre de la Santé et de l'Action humanitaire, présente " la réforme de la transfusion sanguine " qui est largement médiatisée. Le 4 **juin**, l'émission d'*Antenne 2*, " Envoyé spécial ", diffuse un reportage réalisé à partir d'images du camescope de M. Gaudin, père qui a filmé ses deux enfants hémophiles contaminés par le virus du sida. Présent sur le plateau, Bernard Kouchner explique : " J'ai envie de demander pardon, au nom des certitudes médicales parfois trop

rapides, à Stéphane, à Laurent et à leur parents ”. Le 5, le Dr Bahman Habibi annonce qu’il démissionne de son poste de conseiller médical du CNTS et “ de toutes les activités concernant la transfusion en France ” en évoquant les “ profondes blessures personnelles ” qu’il subit dans l’exercice de sa profession. Le 18, la commission *ad hoc* du Sénat rend public un rapport “ sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme ” présenté comme “ accablant ” : il dénonce “ errements ”, “ dérives ” et “ responsabilités inexpiables ”, explique l’*AFP*. Le 22 juin commence à la seizième chambre correctionnelle du tribunal de Paris “ le procès du sang ” qui bénéficie d’une large “ couverture ” par les médias. Le 24, lors des questions d’actualité à l’Assemblée nationale, Pierre Bérégovoy déclare que “ la honte consisterait à exploiter à des fins politiciennes le drame ” tandis qu’au Palais de justice de Paris, un avocat de la partie civile pose une question qui devient progressivement un leitmotiv “ où sont les ministres ? ”. Début **juillet**, plusieurs newsmagazines consacrent des articles au procès dont *L’Express* qui titre à la “ une ” : “ Le procès de la honte ”. Le 24, la comparution attendue des trois anciens ministres (Georgina Dufoix, Laurent Fabius et Edmond Hervé) - les déclarations sont très critiquées en règle générale par des journalistes, des parties civiles et des membres de l’opposition - constitue le principal “ temps fort ” médiatique du procès. Le lendemain, l’avocat Jacques Vergès annonce dans *France Soir* le dépôt d’une plainte pour “ empoisonnement ” contre les trois ministres. Le 27, le doyen des juges d’instruction de Montpellier déclare irrecevable la plainte pour “ empoisonnement ” et “ crime contre l’humanité ” déposée par le comité Languedoc-Roussillon de l’Association française des hémophiles (AFH).

Le 5 **août**, le procès se termine par les plaidoiries des avocats de Michel Garretta. Les médias soulignent dans l’ensemble l’insatisfaction des parties civiles notamment. Le 11, deux avocats dont Me Jacques Vergès, qui multiplient les interviews durant le mois, demandent aux députés de saisir la Haute Cour. Une démarche similaire est effectuée le 18 auprès du Sénat par Edmond-Luc Henry et Bruno de Langre, deux responsables de l’AFH. Le 28, le CRTS d’Aquitaine est condamné à indemniser une infirmière contaminée il y a neuf ans par le virus du sida et de l’hépatite C. Par ailleurs, le président de l’AFH, dans une interview au *Monde*, déclare que “ ni M. Fabius, ni Mme Dufoix, ni M. Hervé ne pouvaient ignorer la contamination ”.

Le 1er **septembre**, un sondage, repris par plusieurs journaux et commandé par *Viva*, hebdomadaire de la mutualité française, “ montre (...) que près de la moitié des français (38%) pense ne pas pouvoir accorder sa confiance aux organismes chargés

des collectes de sang et 65% des interviewés se déclarent choqués à l'idée que 'le système de transfusion français fonctionne pour partie selon une logique commerciale' ", commente l'*AFP*. Le 8, la Cour d'appel de Toulouse rend deux décisions concernant deux cas de contaminations post-transfusionnelles. Le 28, le parquet du tribunal de Paris annonce que le juge d'instruction est incompétent pour instruire la plainte pour " empoisonnement ", déposée en juillet par Me Vergès contre Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Laurent Fabius. Le 29, le Tribunal de grande instance de Bordeaux condamne le CRTS de Bordeaux, jugé responsable de la contamination de deux époux, alors que seul le mari avait été transfusé, à verser une provision d'un million de francs au couple. Le 4 **octobre**, le Conseil régional Ile-de-France de l'Ordre des médecins examine à son tour les dossiers de Bahman Habibi et Michel Garretta. Le 7, le président du groupe RPR à l'Assemblée dépose une proposition de résolution portant mise en accusation devant la Haute Cour de Mme Dufoix et de MM. Fabius et Hervé. Jean-François Mattéi, médecin et député UDF, formule la même demande mais pour les deux ministres seulement. Cette décision - ses chances de succès sont alors jugées faibles par les journalistes politiques - et la " contre-attaque socialiste " suscitent de nombreux éditoriaux politiques. Le 14, le bureau de l'Assemblée nationale rejette les propositions des deux groupes. Le même jour, trois syndicats de médecins libéraux, le Conseil national de l'Ordre des médecins et deux sociétés d'assurances, dans une déclaration sur le risque thérapeutique, estiment que l'indemnisation doit être prise en charge " par la solidarité nationale ".

Alors que de nombreux journalistes commencent à poser avec insistance la question " Garretta va-t-il revenir ? " (il était parti, durant l'été, aux Etats-Unis en attendant le jugement), le 23, la seizième chambre du Tribunal correctionnel rend son jugement. Michel Garretta est condamné à quatre ans de prison ferme et 500 000 francs d'amendes, Jean-Pierre Allain à quatre ans (dont deux avec sursis), Jacques Roux à quatre ans avec sursis et Robert Netter est relaxé. La plupart des journalistes, chargés du problème, consacrent, dans les jours suivants, une large place au mécontentement de la majorité des parties civiles, à l'absence et à la " fuite " de Michel Garretta (" Pourquoi l'a-t-on laissé partir ? ") ainsi qu'aux incertitudes concernant son retour en France malgré les assurances de son avocat. N'étant pas présent à l'audience comme il l'avait fait annoncé, un mandat d'arrêt est lancé contre lui. Jean-Pierre Allain fait appel du jugement. Le 25, le Pr Jean-Pierre Soulier, à la demande de l'Association française des hémophiles, démissionne de son poste de

président d'honneur de l'association. *France Soir* publie le numéro de téléphone de Michel Garretta à Boston. De nombreux envoyés spéciaux et correspondants attendent devant son domicile. Le 27, avant de prendre l'avion pour Paris, Michel Garretta donne une conférence de presse à l'aéroport dans laquelle il déclare notamment : " Les hémophiles français ont été contaminés parce que, comme dans tous les pays du monde, en 82-83-84 et début 85 on ne savait pas comment faire, les faits qui me sont reprochés, que je n'ai pas décidés seul, mais avec de très nombreuses autres personnes, sont des faits pour lesquels on m'a soit disant jugés (...) comment veut-on faire croire qu'une seule personne peut être responsable [de la totalité de la contamination des hémophiles] (...) cette rumeur, il faut à tout prix la faire cesser ". Son arrivée fait l'objet d'une large médiatisation et la question de la " responsabilité politique " suscite de multiples articles. Le 31, *Le Monde* annonce que " l'Institut Mérieux a exporté jusqu'en novembre 1985 dans plusieurs pays d'Europe, du Maghreb, du Proche-Orient et d'Amérique du Sud des produits antihémophiliques non chauffés et non testés pour le virus du sida ", faits confirmés par l'interview accordée par Alain Mérieux. Bernard Kouchner, " dans une interview exclusive à l'*AFP*, dénonce 'le laxisme' et 'l'irresponsabilité' dans lesquels ce ministère [de la Santé] a fonctionné pendant l'affaire du sang contaminé ". Dans une déclaration au *Monde*, Laurent Fabius demande la constitution d'un " jury d'honneur " en attendant une réforme de la procédure de jugement des ministres ou anciens ministres.

Le 4 **novembre**, *Le Monde* publie des extraits du rapport conjoint de l'IGAS et de l'Inspection générale des services judiciaires (IGSJ). " Les collectes dans les prisons en 1985 ont été à l'origine de plusieurs centaines de cas de contamination par le virus du sida ", écrivent Jean-Yves Nau et Franck Nouchi, les deux journalistes spécialisés du quotidien. Ces informations qui conduisent à parler d'un " nouveau scandale " ou d'un " scandale dans le scandale " font l'objet de quelques commentaires dans les jours suivants. Le même jour, le juge des référés du Tribunal de grande instance de Paris s'oppose à la saisie de *L'Evénement du Jeudi*, demandée par Me Charvet, l'avocat de Michel Garretta, qui avait publié un article composé d'extraits d'une conversation entre le conseil de l'ancien directeur général du CNTS et " un journaliste parisien [il s'agissait de Frank Nouchi du *Monde*] enregistrée à Boston " par le 'scanner' d'un reporter américain " (deuxième partie, chapitre 3). La société des journalistes de l'hebdomadaire explique qu'elle " juge dangereuse, dans un dossier d'une telle gravité, la connivence (...) entre les deux journalistes du *Monde* et

la défense du docteur Garretta ". Cette " affaire " fera même la " une " de *L'Evénement du Jeudi* plus tard. Le 7 novembre, dans une intervention télévisée, le président de la République, explique notamment : " Je voudrais au moins que chacune des familles frappées sache qu'un immense désarroi, un immense effort de solidarité nationale, une sorte de... - comment dirais-je ? - de pardon de la nation à leur égard leur est dû (...) En ce qui concerne la responsabilité des ministres, c'est aux assemblées, qui désignent les membres de la Haute Cour de justice, de prendre leurs responsabilités ". Le 17, le Sénat adopte la proposition de membres de l'opposition visant à traduire les trois anciens ministres devant la Haute Cour. Le 21, l'Assemblée nationale adopte la proposition de résolution du groupe socialiste visant à constitution d'une commission d'enquête chargée d'examiner " l'état des connaissances scientifiques sur le sida depuis dix ans au cours des dix dernières années en France et à l'étranger ".

Durant le mois de **décembre**, quelques articles paraissent sur les auditions de la commission d'enquête parlementaire. Par ailleurs, le 4, *Libération* titre à la " une " : " Sang : les millions envolés du CNTS ". Peu repris par ses confrères, il explique que " le patron de la Transfusion sanguine avait constitué entre la France et les Etats-Unis un réseau de sociétés enchevêtrées les unes aux autres ". Les 7 et 8 décembre, *Le Quotidien de Paris,* puis *Le Parisien*, publient de " nouveaux documents " sur les " responsabilités politiques " dans le retard du test de dépistage du sida pour les donneurs de sang. Le 9, la décision de la commission sénatoriale d'exclure Laurent Fabius de la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour est largement commentée par les éditorialistes. Le 13 décembre, *Le Journal du dimanche* annonce à la " une " un " nouveau scandale par négligence " : " quelque 10 000 transfusés entre 1980 et 1985 ont été contaminés en France par le sida et ils ne sont qu'une minorité à le savoir (...) Ces transfusés n'ont pas été prévenus qu'ils étaient dangereux pour les autres ". Le lendemain, *France 2* consacre son émission " Savoir plus " aux " contaminés du silence ". Le 17, le CRTS de Marseille et son assureur sont condamnés par le Tribunal de grande instance de Marseille à verser 2,5 millions de francs à la famille d'une fillette de huit ans qui avait contracté les virus du sida et de l'hépatite au cours de transfusions. Le 18, Laurent Fabius, dans une conférence de presse, demande à comparaître devant la Haute Cour, expliquant : " aussi odieux que cela puisse être pour un homme dont les adversaires mêmes reconnaissent l'innocence, je voterai moi-même l'acte d'accusation (...) puisque tel est aujourd'hui le prix de la vérité et de l'honneur ". Le lendemain, dans un discours à l'Assemblée

nationale, l'ancien Premier ministre demande aux députés " qu'on l'accuse pour une faute qu'il n'a pas commise ". La proposition de mise en accusation des trois ministres devant la Haute Cour pour " non-assistance à personnes en danger " est adoptée par l'Assemblée. (518 voix pour, une contre et six abstentions). Le Sénat fait de même le 20 et met ainsi fin à la procédure parlementaire.

Justice et politique (1993)

Dans le courant du mois de **janvier**, la presse dite " sérieuse " continue à livrer quelques comptes rendus des auditions la commission d'enquête parlementaire. Le 20 janvier, Laurent Fabius affirme dans l'émission " La marche du siècle " (*France 3*) que si la commission d'instruction de la Haute Cour de justice estimait qu'il y a prescription, il " refusera que cette prescription s'exerce car (il) ne veut pas qu'il y ait la moindre ombre ". D'autre part, il s'est opposé à la diffusion dans cette même émission d'un reportage sur une famille dont le fils de 17 ans a été contaminé par le virus du sida provoquant les protestations de plusieurs associations d'hémophiles. Le 27 , le président de la Cour d'appel de Paris annonce la tenue d'un second procès à partir du 3 mai devant la treizième chambre correctionnelle. Le 1er **février**, faisant suite à une circulaire signée par Bernard Kouchner, ministre de la Santé et de l'Action humanitaire, et datée du 15 décembre, l'Assistance publique de Paris annonce qu'" une lettre sera adressée à tous les malades pour lesquels une transfusion a été prescrite entre 1980 et 1985 pour leur conseiller de se mettre en rapport soit avec leur médecin traitant, soit avec l'hôpital, si cela n'a pas déjà été fait ". Le 8, la commission d'instruction de la Haute Cour déclare prescrits les faits reprochés à Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé provoquant de nombreuses réactions politiques notamment. Le même jour, Edmond-Luc Henry, hémophile contaminé par le virus du sida, annonce qu'il s'apprête à porter plainte contre Gaston Rimareix et Charles-Henri Philippi, les anciens directeurs de cabinet d'Edmond Hervé et Georgina Dufoix. Le 10, la première chambre civile du tribunal de Versailles condamne la Mutuelle Générale de l'Education nationale (MGEN) et le Centre médico-chirurgical à Port-Marly à verser solidairement 600 000 francs à un retraité contaminé par le virus du sida à la suite d'une transfusion. Le 11, c'est le rapport de la commission d'enquête parlementaire - les auteurs estiment qu'à l'époque la sous-estimation du risque du sida a été " collective " et " universelle " - donne lieu à de nombreux articles dont celui du *Figaro* qui titre " L''affaire du sang' minimisée ". Ce rapport

est contesté par des associations d'hémophiles (cf notamment *Le Parisien* du 15 et *Le Figaro* du 19). Le 16, la commission *ad hoc* du Sénat, chargée d'examiner la mise en accusation des trois anciens ministres devant la Haute Cour, vote un texte retenant l'homicide involontaire et la blessure par imprudence comme chefs d'inculpations. Le 17, *Libération* consacre une importante place l'" histoire d'un scandale occulté " et titre sur " le combat silencieux des hémophiles japonais ". Dans une dépêche datée du 19, l'*AFP* révèle que les parents de deux hémophiles grecs décédés du sida ont déposé plainte notamment contre l'Institut Mérieux qui avait distribué des fractions antihémophiliques non chauffées dans ce pays. Le 23, les quatre anciens assureurs du CNTS l'assignent devant le Tribunal de grande instance de Paris pour annuler les contrats passés " estimant que le risque de contamination par le virus du sida étant connu du CNTS, la clause de l'aléa n'existait plus ", comme l'explique une dépêche de l'*AFP*.

Le 8 **mars**, la treizième chambre de la Cour d'appel de Paris rejette la demande de mise en liberté de Michel Garretta. Le 11, le ministre de la Santé espagnol indique devant une commission parlementaire que les hémophiles contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions ne recevront aucune indemnisation globale mais que les dossiers seront examinés au cas par cas. Le 25, *Europe 1* repris par la presse donne des extraits du contenu d'une lettre de treize responsables de la transfusion sanguine expliquant leur " désapprobation " et leur " profonde inquiétude " devant " l'injuste déformation des vérités scientifiques et des incertitudes médicales de l'époque, et plus encore devant les conséquences de cette interprétation erronée des faits sur la transfusion sanguine, sur l'organisation des soins médicaux et sur la relation médecin-malade en France ". Dans son édition datée du 2 **avril** largement reprise par ses confrères, *Le Monde* titre : " des documents [provenant de la Direction générale de la santé] confirment que l'autorisation d'un test de dépistage avait été retardée pour des raisons protectionnistes " précisant qu'ils ont été transmis à la chancellerie. Le 7, le Tribunal de grande instance de Paris rejette la demande des quatre sociétés d'assurance en invoquant la nullité des contrats passés avec le CNTS, estimant que les faits étaient prescrits. Dans un arrêt rendu le 9, le Conseil d'Etat juge que l'Etat pouvait être déclaré responsable des contaminations par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines pratiquées entre le 22 novembre 1984 et le 20 octobre 1985. Jusque-là, la responsabilité de l'Etat portait sur la période allant du 12 mars au 20 octobre 1985. Le 21, un accord est conclu entre la Fédération espagnole des hémophiles et le ministère de la Santé qui alloue aux hémophiles contaminés par le

virus du sida, lors de transfusions avant octobre 1985, une indemnisation forfaitaire de 472 000 francs environ. A la fin du mois, plusieurs journaux expliquent que, n'ayant pas reçu de citations à comparaître, Jean-Pierre Allain pourrait demander à " être jugé seul ".

Le 3 **mai**, Philippe Douste-Blazy, ministre délégué à la Santé, dans une interview à *RMC* estime, à quelques heures de l'ouverture du procès en appel des docteurs Garretta, Roux, Allain et Netter que " la morale de l'argent a remplacé la morale de la vie " dans l'" affaire du sang contaminé ". La mobilisation de la presse est beaucoup plus limitée que lors du premier procès même si la plupart des quotidiens parisiens donnent des comptes rendus réguliers. Les premières audiences devant la treizième chambre correctionnelle sont marquées par la " bataille de procédures ". L'avocat de Jean-Pierre Allain voit notamment sa demande de renvoi rejetée tandis que quelques avocats de la partie civile, qui plaident de leur côté pour la thèse de l'" empoisonnement ", demandent la comparution des accusés devant une cour d'assises. Le 5, en plein procès, *France 3* diffuse à partir de 20 h 45 une " Marche du siècle " consacrée à " l'affaire du sang contaminé ". Le 6, l'avocat du Pr Roux demande que Georgina Dufoix, Edmond Hervé et Fabius soient entendus par la chambre correctionnelle. La deuxième semaine, de nombreux journaux titrent sur " les audiences aseptisées du procès du sang " (*Libération*), la " comédie de la défausse " (*Le Figaro*). Le 14, un juge genevois demande à la *Télé Suisse Romande* de censurer des passages d'une émission consacrée aux contaminations post-transfusionnelles, suite à un recours du Laboratoire central de la Croix-Rouge à Berne. Le 25, le ministre canadien de la Santé annonce qu'il déclenchera cet été une enquête publique sur la sécurité et l'efficacité du système national de collecte et de traitement du sang.

Le 2 **juin**, les médias annoncent le décès du jeune Stéphane Gaudin contaminé par le sida à la suite d'une transfusion. Le 8, l'avocat général réclame la confirmation des peines à l'encontre des trois inculpés. Le même jour à Montpellier, le Tribunal de grande instance condamne le CRTS de Montpellier à verser 4,2 millions de francs à deux frères hémophiles contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions et à leurs parents. La fin du procès en appel, qui s'achève le 11, fait l'objet de nombreuses critiques parmi les journalistes suivant l'audience. Tandis que *Le Quotidien de Paris* évoque " le malaise ", *L'Evénement du Jeudi* titre : " relativiser l'horreur jusqu'à l'effacer ". Elle est marquée aussi par " la tension " régnant lors des plaidoiries des avocats de la défense. Le 13, des représentants du ministère de la Santé annoncent au

congrès de l'Association française des hémophiles (AFH) la comercialisation de deux types de produits coagulants nouveaux, produits par génie génétique. Le 14, le CRTS de Toulouse fait état de son dépôt de bilan. Le 29, l'AFH annonce qu'un deuxième hémophile a déposé plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme " pour se plaindre de la lenteur de la justice française ".

Les " scandales du sang " à l'étranger

Le 9 **juillet**, le secrétaire américain à la Santé demande l'ouverture d'une enquête sur la contamination de milliers d'hémophiles par le virus du sida à la suite de transfusions. Le 12, la Cour d'appel d'Aix-en-Provence révise de moitié les sommes perçues à titre d'indemnisation par un couple contaminé par le virus du sida à la suite de transfusions parce que la garantie de l'assureur du CTS des Alpes-Maritimes " ne peut excéder la somme de 5 millions de francs pour la totalité des sinistres survenus en 1984 ". Le 13, la treizième chambre de la Cour d'appel de Paris confirme les condamnations prononcées le 23 octobre 1992 à l'encontre des docteurs Garretta et Allain. Le Pr Roux voit sa peine ramenée de quatre ans d'emprisonnement avec sursis à trois ans et le Dr Netter est condamné à un an avec sursis alors qu'il avait été relaxé en première instance. Le 16, l'avocat de Jean-Pierre Allain dépose un pourvoi en cassation. Dans le courant du mois, plusieurs hémophiles expliquent de nouveau qu'ils souhaitent que les trois anciens ministres soient traduits devant une autorité compétente. Le 4 **août**, le Pr Jacques Cinqualbre annonce qu'il démissionne de son poste de président de l'Agence française du sang. Il sera remplacé par Jean Marimbert, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Le 7, le vice-président de la Croix Rouge suisse reconnaît à la suite d'informations publiées par la presse helvétique que cet établissement a livré jusqu'en avril 1986 des produits sanguins non testés. Le 16 **septembre**, les ministres de la Santé de plusieurs provinces et territoires canadiens expliquent que plusieurs centaines d'hémophiles contaminés par le virus du sida lors de transfusions sanguines seront indemnisés. Le 21, l'avocat du Dr Netter annonce que la peine d'un an de prison avec sursis prononcée en appel a été officiellement amnistiée. Le 27, l'*AFP* indique que " l'Association des hémophiles allemands a refusé la proposition gouvernementale d'indemniser les hémophiles contaminés par le virus du sida lors de transfusions sanguines au début des années 80 (...) la qualifiant d''insuffisante' ".

Le 7 **octobre**, des experts médicaux et des organisations d'hémophiles accusent de négligence le ministre allemand de la Santé concernant la contamination de produits sanguins de négligence, lui qui venait de mettre en retraite anticipée deux responsables de son ministère à la suite de la diffusion d'informations par la presse. Le 13, le ministre annonce la dissolution de l'Office fédéral de la santé, " sanctionné pour avoir dissimulé une liste de 373 hémophiles contaminés par le virus du sida recensés après 1985 " selon l'*AFP*. Une enquête judiciaire est également ouverte à l'encontre des deux anciens responsables précités. Le même jour, vingt-quatre hémophiles autrichiens contaminés par le virus du sida annoncent qu'ils ont porté plainte contre la firme Immuno qui fabrique des fractions antihémophiliques. Le 20, le Bundestag, chambre basse du parlement allemand, décide la création d'une commission d'enquête parlementaire. Le 21, le ministre autrichien annonce l'ouverture d'une enquête sur l'éventuelle implication d'Immuno dans une " affaire de pots de vin " liée à la contamination par le virus du sida de plasmas. Le 25, *France Soir* titre à propos de la France " les politiques savaient " et affirme que " des perquisitions chez des proches de Fabius et Dufoix ont permis de découvrir de nouveaux documents ". Le 28 octobre, Sabine Paugam, avocate d'hémophiles contaminés par le virus du sida, est condamnée avec les éditions Lattès, où a été publié son ouvrage " Un sang impur ", à verser un franc de dommages et intérêts au Dr Leblanc, membre du Laboratoire national de la santé en 1985. A la fin du mois, plusieurs arrestations interviennent dans un laboratoire pharmaceutique allememand UB-Plasma soupçonné d'avoir commercialisé des produits sanguins contaminés par le virus du sida. Le " scandale du sang, qui éclabousse l'Allemagne " selon *L'Humanité*, fait l'objet d'une médiatisation générale de la presse française. Le 30, un syndicat italien annonce qu'il a remis au parquet de Naples un dossier dénonçant les contrôles insuffisants, selon lui, effectués sur des plasmas ayant servi à la production de dérivés sanguins commercialisés dans le pays.

Le 3 **novembre**, le ministre de la Santé allemand appelle les millions de concitoyens transfusés depuis le début des années 80 à se soumettre d'urgence à un test de dépistage du virus du sida. Cet appel est fortement critiqué par des associations d'aide aux malades du sida et de nombreux médecins : " Le gouvernement est irresponsable d'insécuriser ainsi la population. Si tout le monde veut effectuer un test, nous allons tous être débordés ", explique un responsable de AIDS-Hilfe la plus grande association de soutien aux personnes qui vivent avec le VIH. Le 5, le ministère britannique de la Santé décide d'interdire l'utilisation de

plusieurs produits dérivés du sang fabriqués par la firme autrichienne Immuno qui avait utilisé des produits exportés d'Allemagne. Les tests effectués se révéleront plus tard tous négatifs Le même jour, en Italie, éclate " une polémique sur les contrôles du sang contaminé " opposant le ministère de la Santé et l'Association italienne des polytransfusés, explique l'*AFP*. Le 6, le ministère de la Santé français annonce " la suspension provisoire immédiate de la distribution " de deux produits dérivés du sang de la firme autrichienne Immuno qui " nécessite des vérifications sur l'origine des plasmas utilisés ". Le 8, la filiale française de la société Immuno demande la levée de l'interdiction et estime que cette décision " semble fondée sur un manque d'informations préalables ". Durant plusieurs jours, les autorités sanitaires autrichienne, danoises, suédoises, italiennes et suisses annoncent qu'elles ont reçu du plasma de la firme allemande UB-Plasma accusée de ne pas avoir effectuée de tests de dépistage du sida sur certains de ses produits. En France, la Direction générale de la santé indique qu'" aucun centre de fractionnement n'a acheté de plasmas " à cette firme. Le 8, le directeur du CRTS de Strasbourg annonce que la firme autrichienne Immuno ne rachètera pas, comme cela avait été envisagé, l'unité de fractionnement du centre. Le 9, un second laboratoire allemand est accusé d'avoir utilisé des dons de sang non testés pour fabriquer ses produits sanguins. Dans son édition datée du 10, *Le Monde* titre sur les " placentas à risques " : " Les autorités sanitaires françaises sont aujourd'hui très préoccupées par le risque potentiel de contamination par des 'agents infectieux non conventionnels' des produits dérivés du sang placentaire et commercialisés par la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins (groupe Rhône Poulenc) ". Le 11, la commission parlementaire chargée du budget au Bundestag, chambre basse du parlement allemand, annonce une aide d'urgence de 85,7 millions de francs environ pour les hémophiles et transfusés contaminés par le virus du sida. Le même jour, le ministère roumain de la Santé reconnaît avoir autoriser l'exportation, par la firme allemande UB-Plasma en Allemagne, de produits sanguins contaminés par les virus des hépatites B et C. Le 12, la DGS annonce qu'elle lève l'interdiction concernant deux produits d'Immuno importés en France. Le 15, l'Association des polytransfusés, présidée par Jean Péron-Garvanoff, lance une journée nationale avec le concours de l'Ordre des médecins et La Poste invitant tous les médecins à verser une somme de 100 francs équivalant au montant d'une consultation. Le 16 et le 17, des journaux français relaient une information du quotidien *Bild am Sonntag* selon laquelle un homme accidenté est décédé pour avoir refusé une transfusion de sang de crainte d'être contaminé par le virus du sida. Le 18,

un troisième établissement pharmaceutique allemand voit sa production arrêté. Le lendemain, des hémophiles contaminés par le virus du sida, “ se basant sur la jurisprudence française ”, demandent au Tribunal civil de Bruxelles des dédommagements à la Croix-Rouge de Belgique pour leur avoir livré des produits non testés en 1985 et 1986. Le même jour, en France, le Conseil constitutionnel valide la loi organique prévoyant la constitution de la Cour de justice de la République (CJR) qui permet ainsi que des poursuites à l’encontre des trois anciens ministres soient engagées. Le 23 novembre, le ministre de la Santé allemand en préconisant un test à chaque prise de sang est vivement critiqué par l’Ordre national des médecins et des associations d’aide aux malades qui y voit “ un test obligatoire déguisé ”. Le 1er **décembre**, la société Pasteur-Mérieux Sérums et Vaccins (groupe Rhône-Poulenc) annonce sa décision de stopper la fabrication d’albumine à partir du sang des placentas collectés dans une cinquantaine de pays à travers le monde. Le 14, la Cour d’appel de Paris déboute le Dr Bahman Habibi, un des responsables du CNTS, qui se plaignait d’articles d’Anne-Marie Casteret publiés dans l’*Evénement du Jeudi* l’accusant d’avoir “ truqué ” un rapport daté du 29 mai 1985 d’un groupe de travail qu’il dirigeait.

“ Pétitions ” de scientifiques et dépôts de plaintes (1994)

Le 18 **janvier**, une centaine de médecins et de scientifiques français et étrangers[183] demandent à François Mitterrand, dans une lettre ouverte rendue publique, la grâce de Michel Garretta et Jean-Pierre Allain. Ils estiment “ injustes ” leurs condamnations et écrivent notamment : “ Est-il concevable d’imputer une faute à quelques-uns face à un aléa aussi universel et mettant en cause tant d’hommes et de femmes dont la raison d’être est de secourir et de soigner ”. Ce texte provoque une “ avalanche de réactions ”, selon l’expression consacrée, très contrastées de la part des représentations d’associations d’hémophiles et de transfusés, des milieux politiques et médicaux pendant plusieurs jours. Le 19, trente-trois prix Nobel du monde entier, dont tous les Français à l’exception d’André Lwoff, annoncent qu’ils ont écrit individuellement au président de la République pour lui demander la grâce de Jean-Pierre Allain. Le même jour, l’Association “ Stéphane et Laurent ”, créée par les parents de deux jeunes frères hémophiles contaminés par le virus du sida, annonce le lancement d’une pétition pour que “ tous les responsables passent en cours d’assises ”. Le 20, Me Max Lecoq, représentant un jeune hémophile contaminé par le VIH et sa famille, annonce qu’il porte plainte auprès de la Cour de justice de la République pour “ empoisonnement ” contre les trois anciens ministres (Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé) et six de leurs “ collaborateurs ”[184]. Le même jour, *France Soir* demande à ses lecteurs de se prononcer par oui ou par non à la question “ François Mitterrand doit-il accorder la grâce présidentielle aux Drs Garretta et Allain, condamnés dans l’affaire du sang contaminé ? ”[185]. Le 21 et les jours suivants, la presse publie quelques commentaires de deux des signataires de la demande de grâce, William Lowenstein et Michel Kazatchkine, qui “ regrettent ” selon *Le Parisien*. Le 26, deux cents manifestants ont défilé à Paris à l’appel de l’Association de défense des victimes de la transfusion sanguine (ADVTS), de l’AFH mais aussi d’associations de lutte contre le sida (AIDES et Act Up Paris) pour protester contre la demande de grâce en faveur de Michel Garretta et Jean-Pierre

---

[183] Parmi les signataires figurent Françoise Barré-Sinoussi, co-découvreur du virus du sida, les Pr Jacques Caen, Jean Dausset, Jean-Claude Gluckman, Willy Rozenbaum, tous deux médecins spécialistes du sida, Jean-Charles Sournia et le Dr Jean-Baptiste Brunet, directeur du Centre européen de surveillance épidémiologique du sida.

[184] Il s'agit de François Gros, Charles-Henri Philippi, Gaston Rimareix, Jean-Baptiste Brunet, Bahman Habibi et Claude Weisselberg.

Allain. Le 27, des journaux révèlent l'existence d'une troisième " pétition " signée notamment par de nombreux membres d'établissements de transfusion sanguine et adressée le 16 décembre au président de la République. Le même jour, *L'Evénement du Jeudi* publie " en exclusivité " des " extraits de lettres " reçues par Laurent Fabius en 1985 à propos du sida. *Paris Match* publie lui " en exclusivité " aussi une lettre - cosignée par le président et le vice-président de l'AFH, les présidents de l'Association de défense des transfusés et de l'Association des polytransfusés - envoyée au président de la République notamment, répliquant à la demande de grâce des docteurs Allain et Garretta. Le 31, en Allemagne, l'Office fédéral de la santé (BGA) reconnaît avoir commis une erreur en omettant de révéler au public l'ampleur réelle des contaminations à la suite de lots de produits contaminés.

Le 4 **février**, l'*AFP* annonce que le parquet de Paris a ouvert une information judiciaire contre X pour " empoisonnement " à la suite du dépôt en janvier d'une plainte de Ludovic Bouchet, hémophile de 19 ans contaminé par le virus du sida. Le dossier est confié à Marie-Odile Bertella-Geffroy. Le 8 et le 9, *Libération*, repris par ses confrères, explique qu'" en 85, la pression du lobby industriel a bloqué les tests " et que, sur la foi de certains documents, " des conseillers ministériels " dont François Gros, alors conseiller du Premier ministre, Laurent Fabius, ont retardé la mise sur le marché des tests de dépistage. Le même jour, le directeur du CRTS de Montpellier en difficultés financières annonce sa démission. Dans une interview au *Monde* (daté du 11 février) largement reprise, le Pr François Gros reconnaît qu'il avait été " décidé de retenir quelques temps le test américain " et qu'il " pense que M. Schweitzer a transmis tous [ses] avis à Laurent Fabius ". S'engage également une " polémique " entre Louis Schweitzer, qui était à l'époque directeur de cabinet de Laurent Fabius, et le Pr Gros sur la paternité d'une annotation. D'autre part, dans un communiqué à l'*AFP*, ce dernier précise qu'" en janvier 1985, tous les spécialistes du sida connaissaient l'existence du risque transfusionnel mais la plupart d'entre eux avaient la conviction qu'il était limité dans notre pays ". Par ailleurs, un des journalistes médicaux du *Monde* estime que " plusieurs éléments inédits du dossier font apparaître des doutes non seulement sur la capacité industrielle réelle de ces firmes [il s'agit d'une société française Diagnostic-Pasteur et d'une société américaine Abbott], mais également sur la fiabilité de ces tests ". Le même jour, l'Association de défense des

---

[185] Une question similaire sera posée par Le Meilleur à propos du " référendum Garretta " dans son numéro du 24 janvier 1994.

transfusés dénonce le “ silence ” des médecins qui n’ont pas averti leurs patients transfusés contaminés du risque de transmission du virus du sida à leur partenaire. Dans son édition du 12 février, *Le Monde* repris notamment par l’*AFP* titre : “ Les Etats-Unis pourraient être touchés par un scandale du sang contaminé ”. Un journaliste médical du quotidien publie des extraits d’un document lui permettant d’affirmer que “ des fabricants de produits antihémophiliques ont aux Etats-Unis écoulé des stocks de produits non chauffés alors qu’ils disposaient de produits chauffés inactivés par le virus du sida ”. Le 15, l’*AFP* largement reprise annonce que Claire Duplessis-Nicolaï, la veuve, elle-même séropositive, d’un transfusé mort du sida, et ses fils (Olivier et Hervé) ont déposé auprès de la Cour de justice de la République une plainte pour “ complicité d’empoisonnement ” et “ non-assistance à personne en danger ” visant Laurent Fabius et Edmond Hervé. Un avocat annonce une plainte similaire d’un de ses clients à l’encontre des trois ministres. Le 16, *Globe Hebdo* estime, sur la foi d’un document, que le Pr François Gros a mis en cause à tort Laurent Fabius. Le 17, *France Soir* relayé par l’*AFP* publie une recommandation du Comité des ministres du Conseil de l’Europe mettant en garde les Etats membres contre les risques de transmission du virus du sida et titre “ le cri d’alarme date de juin 1983 ”. deux newsmagazines, *Le Nouvel Observateur* et *L’Evénement du Jeudi*, publient eux aussi des “ révélations ”. Le 22, Claire Duplessis, veuve séropositive d’un transfusé décédé du sida à la suite de sa contamination par transfusion sanguine, annonce qu’elle dépose également plainte auprès du doyen des juges d’instruction du Tribunal de Paris. Le 24, selon un rapport de la DDASS, la majorité des cas de sida dus à des transfusions sanguines dans l’Essonne est directement liée à l’utilisation de sang collecté dans les années 80 au centre pénitentiaire de Fleury-Mérogis.

Le 9 **mars**, en deuxième partie de soirée, *France 2* diffuse un documentaire intitulé “ Silence à vaincre, parole de transfusés ”, consacré aux témoignages de plusieurs transfusés contaminés par le virus du sida. Le 16, plus de huit cents Canadiens infectés par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines ont accepté l’offre de compensations financières du gouvernement qui expirait à cette date. Les bénéficiaires s’engagent à abandonner toute poursuite à l’encontre de la Croix-Rouge ou des compagnies pharmaceutiques canadiennes. Dans son édition du 21 mars, *Le Monde* fait état d’une note du président de l’Agence française du sang exhortant les directeurs d’établissements de transfusion sanguine à améliorer l’organisation et la qualité des collectes de sang. Au début du mois d’**avril**, la sortie du livre du philosophe André Glucksman *La fêlure du monde*, consacré en partie à l’affaire du

sang contaminé, donne lieu à de nombreux articles et interviews. Le 3, l'Association des polytransfusés proteste contre l'organisation de la soirée télévisée intulée " Tous contre le sida " diffusée sur toutes les chaînes et prévue le 7 en remarquant que, bien qu'elle soit " la première association à avoir révélé le scandale du sang contaminé, elle n'a pas été conviée pour participer ". Le 26, la Cour européenne des droits de l'homme estime que la France a violé un article de la convention européenne des droits de l'homme et la condamne pour la seconde fois en raison de durée jugée " excessive " d'une procédure en réparation devant l'administration, puis devant les juridictions administratives à la suite d'une plainte d'un hémophile contaminé par le virus du sida. Le 4 **mai**, Pierre Mazeaud (RPR), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, annonce qu'il dépose une proposition de loi pour améliorer l'indemnisation des transfusés et des hémophiles contaminés par le virus du sida. Elle vise à permettre aux personnes indemnisées de se pourvoir en justice si elles ne sont pas satisfaites du dédommagement alloué par le Fonds d'indemnisation. Le 8, un ancien directeur du Laboratoire central de la Croix Rouge suisse est inculpé par un magistrat genevois de lésions corporelles graves et intentionnelles à propos de la mise sur le marché de dérivés sanguins contaminés par le VIH entre 1985 et 1986. Le 14, Simone Veil, ministre de la Santé et des Affaires Sociales demande aux donneurs, lors du congrès de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles, de " reprendre confiance ". Le 27, l'Association " Stéphane et Laurent ", du nom de deux jeunes frères hémophiles décédés du sida, annonce que sa pétition - elle demande que le président de la République intervienne pour que Georgina Dufoix, Laurent Fabius et Edmond Hervé soient jugés en cour d'assises et non pas par la Cour de justice de la République - a recueilli 70 000 signatures depuis le 20 janvier 1994. *France Soir* relaie " le cri de 70 000 Français ". Le 30, Ariane Mnouchkine, metteur en scène dont le Théâtre du Soleil présente " La ville parjure " de Hélène Cixous, un spectacle consacré à l'affaire du sang contaminé, donne plusieurs interviews dans la presse nationale dont une à *Info Matin* dans laquelle elle explique que " le sang contaminé est le crime de notre époque ".

Les débats judiciaires et la mise en examen des trois anciens ministres

Le 2 **juin**, M. et Mme Gaudin, responsables de l'Association " Stéphane et Laurent ", annoncent que leur avocat Jacques Vergès déposent deux plaintes devant le tribunal correctionnel de Paris. L'une concerne les trois anciens ministres cités depuis

le début de l'“ affaire ” et l'autre, “ les techniciens des cabinets des ministres, les directeurs de centres de transfusion et tous ceux qui ont échappé au jugement ”. Le 10, l'*AFP* relayée par plusieurs quotidiens se fait l'écho d'une “ polémique ” concernant d'éventuels “ dysfonctionnements ” pouvant entraîner des “ répercussions sur la sécurité des malades ” au CRTS de Montpellier. Le 13, le Conseil régional de l'Ordre des médecins inflige un blâme au Pr Jean Ducos, ancien directeur du CRTS de Toulouse, mis en cause par des parents d'hémophiles contaminés. Le 16, l'avocat général Jean Perfetti conclut à la cassation de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 13 juillet 1993, qui a condamné notamment Michel Garretta et Jean-Pierre Allain pour tromperie, et au renvoi de cette affaire devant une cour d'appel, estimant que ces médecins auraient dû être renvoyés devant une cour d'assises. Défendant la thèse de l'“ empoisonnement ” soutenue par de nombreuses parties civiles, l'avocat général explique que “ le fait d'attenter à la vie d'autrui n'implique pas nécessairement la volonté de tuer ”. Le 22, la chambre criminelle de la Cour de cassation annonce dans un arrêt que les faits reprochés à Michel Garretta et Jean-Pierre Allain ne pouvaient constituer l'infraction criminelle d'empoisonnement. Le président de la chambre a indiqué dans un commentaire aux journalistes que la Cour ne s'était pas prononcée sur “ l'existence ou la non-existence de l'empoisonnement ” et que cet arrêt n'excluait pas que de nouvelles poursuites soient engagées pour empoisonnement. La chambre criminelle a par ailleurs rejeté le pourvoi de Jean-Pierre Allain seul condamné ayant fait un recours contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel en juillet 1993. Le même jour, Me Max Lecoq, avocat de Ludovic Bouchet, jeune hémophile contaminé par le virus du sida, annonce qu'il a déposé une plainte pour “ empoisonnement ” à l'encontre de Michel Garretta et Jean-Pierre Allain. Ces décisions suscitent de nombreux commentaires contrastés dans les médias. Le 26, Pierre Méhaignerie, le ministre de la Justice, annonce à l'émission politique “ Grand jury *RTL-Le Monde* ” que le parquet “ prendra des réquisitions ” afin que les “ plaintes pour empoisonnement suivent leur cours normal ”. Le 30, *L'Express* parle de “ l'autre scandale du sang ”, celui des personnes plusieurs centaines de milliers contaminés par le virus de l'hépatite C à la suite de transfusions sanguines.

Le 12 **juillet**, la mise en place du Conseil d'administration de l'Institut national de la transfusion sanguine (INTS), présidé par le responsable de l'Agence française du sang, dans le cadre de la réforme de la transfusion sanguine est annoncée. Le 18, une information judiciaire sur la base de l'article 318 de l'ancien code pénal est ouverte sur réquisition du procureur général de la Cour de cassation et de la Cour de justice

de la République (CJR), Pierre Truche. Celle-ci, qui vise Laurent Fabius Georgina Dufoix et Edmond Hervé pour “ complicité d’administration de substances nuisibles ”, est largement commentée. Le 19, Michel Garretta est mis en examen pour “ ingérence ” par Marie-Odile Bertella-Geffroy, juge d’instruction parisien, saisie d’une quarantaine de plaintes notamment pour “ empoisonnement ”. Le 21, l’un des avocats du Dr Garretta indique à l’*AFP* que son client allait être “ mis en examen la semaine prochaine pour empoisonnement ”, ce qui constitue selon lui une violation du droit français et des conventions internationales car “ on ne peut rejuger deux fois le même homme pour les mêmes faits ”. Me Morette annonce qu’il a décidé de déposer un recours devant la Cour européenne des droits de l’homme. Cette décision fait l’objet d’une large médiatisation durant plusieurs jours et suscite de nombreuses réactions contradictoires dans le milieu judiciaire sur le principe de “ l’autorité de la chose jugée ” (troisième partie). *France Soir* publie le même jour “ un nouveau document accablant ” mettant en cause François Gros, ancien conseiller scientifique au cabinet de Laurent Fabius en 1985. Le 25, la secrétaire générale de la Cour de justice de la République (CJR) rapporte, dans une conférence de presse, des extraits de la première réunion de la commission d’instruction qui débute l’instruction de plusieurs plaintes visant les trois anciens ministres. Le 27, la Cour d’appel de Montpellier confirme un jugement condamnant le CRTS de Montpellier à indemniser deux frères hémophiles atteints par le virus de l’hépatite C et pour l’un des deux également par le virus du sida à la suite de transfusions. Dans un “ Point de vue ” publié dans *Le Monde* daté du 28 juillet, le bâtonnier de l’Ordre des avocats de Paris explique, à propos du cas de Michel Garretta menacé d’être poursuivi deux fois pour les mêmes faits, que “ le plus insupportable des malheurs n’autorisent pas de tels égarements ”. Il suscite les critiques de l’Association française des magistrats instructeurs (AFMI) qui y voit “ une attaque virulente contre la justice et ses juges ”. Le même jour, Michel Garretta est effectivement mis en examen pour “ empoisonnement ” par Marie-Odile Bertella-Geffroy et sous mandat de dépôt[186]. Cette décision largement commentée provoque un communiqué de protestation de l’Ordre des avocats de la Cour de Paris et la satisfaction de plusieurs parties civiles. Comme l’explique une journaliste spécialiste des questions judiciaires à l’*AFP*, “ la polémique sur l’autorité de la chose jugée succède à celle sur l’empoisonnement ”.

---

[186] Le mandat de dépôt est un ordre de faire incarcérer une personne mise en examen.

Le 1er **août**, *Le Monde* fait état d'une étude publiée dans le *British Médical Journal* qui révèle qu'un quart des hémophiles séropositifs ne développeraient pas le sida avant une période de vingt ans. Le 3, le secrétaire général de l'Association de défense des victimes de la transfusion sanguine (ADVTS) annonce qu'il décide de se présenter à l'élection présidentielle de 1995 " en riposte au silence assourdissant du gouvernement dans l'affaire du sang contaminé ". Le même jour, la commission d'application des peines du Tribunal de grande instance d'Evry accorde une libération conditionnelle à Jean-Pierre Allain mais le parquet fait appel de cette décision. Le 4, et pendant plusieurs jours, le débat sur " l'autorité de la chose jugée " se poursuit avec notamment des prises de position de la Ligue des droits de l'homme, de Simone Rozès, ancien premier président de la Cour de cassation, dans *Valeurs Actuelles* et André Decoq, professeur de droit à l'université Paris II, dans *L'Express* ou encore - fait très rare - de Pierre Drai, président de la Cour de Cassation, sur *France 3*. Le 5, Jean-Pierre Allain est mis en examen par Mme Bertella-Geffroy pour " empoisonnement ". Le 8, sa remise en liberté est confirmée mais il est placé sous contrôle judiciaire avec interdiction de quitter le territoire français. Celle-ci provoque de nombreuses critiques, dont celles de représentants d'AIDES et Act-Up présents au Congrès mondial sur le sida à Yokohama ou encore de l'Association des polytransfusés. Le même jour, le Tribunal d'instance de Goettingen (Allemagne) inculpe pour homicide et escroquerie le responsable d'un laboratoire d'analyses sanguines. Le 23, la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris annonce l'annulation du mandat de dépôt concernant Michel Garretta dans les poursuites pour " empoisonnement " mais celui-ci demeure en prison et purge sa peine. Le 26, La France est une nouvelle fois condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme pour " la durée excessive " d'une procédure en réparation intentée par un hémophile infecté par le virus du sida à la suite d'une transfusion sanguine. Le même jour, Pierre Méhaignerie, le ministre de la Justice, explique concernant Michel Garretta que " si la libération conditionnelle est décidée par le juge, je demanderai au parquet de faire appel ". Le 31, l'*AFP* annonce que la Chambre criminelle de la Cour de cassation a été saisie de trois pourvois consécutifs aux arrêts rendus le 23 août dernier par la chambre d'accusation de la Cour d'appel de Paris à l'égard de Michel Garretta.

Le 5 **septembre**, la presse de Genève, peu reprise en France, rapporte qu'une habitante de la ville, contaminée par le virus du sida à la suite d'une transfusion sanguine, a déposé plainte " pour lésions corporelles graves " contre un donneur de

sang soupçonné d'être à l'origine de la contamination et contre son médecin traitant. Le 7, *Canal Plus* annonce qu'il diffusera un téléfilm sur l'affaire du sang contaminé intitulé " Facteur VIII " actuellement en préparation. Le 9, Bahman Habibi, ancien cadre du CNTS, est mis en examen pour " empoisonnement " par Marie-Odile Bertella-Geffroy. Le 11, dans un entretien au *Figaro* repris notamment par *Le Monde*, le Pr Jean Bernard, hématologue réputé, estime à propos du drame des contaminations post-transfusionnelles qu'" il s'est passé partout la même chose ". Le même jour, le vice-président de *TF1* annonce que sa chaîne renonce à diffuser le téléfilm qu'elle préparait depuis un an sur le " scandale du sang contaminé ". Le 12, le premier rapport de l'Agence française du sang remis au gouvernement est rendu public. L'*AFP* annonce, le 20 de ce même mois, de " sources sûres et concordantes " que Laurent Fabius, Georgina Dufoix et Edmond Hervé devraient être convoqués à la fin du mois pour se voir notifier leurs mises en examen pour " complicité d'empoisonnement ". Ces décisions interviennent le 27 pour Georgina Dufoix, le 29 pour Edmond Hervé, le 30 pour Laurent Fabius, et sont abondamment commentées dans le champ politique fin septembre et début octobre. Le 28, *Libération* commente un nouveau " document confidentiel " obtenu par le journal. Les mises en examen des trois anciens ministres continuent à susciter des commentaires, notamment ceux du Président de la République le 1er **octobre** qui, s'il n'entend pas " prendre position sur un dossier examiné par la justice ", explique que son ancien Premier ministre a été " l'un des premiers chefs de gouvernement européen à prendre des mesures indispensables " dans la lutte contre le sida. Le 4, Claude Weisselberg, ancien conseiller technique d'Edmond Hervé, est mis en examen pour " complicité d'empoisonnement " par le magistrat chargée de la nouvelle instruction. Le 5, plusieurs transfusés ou hémophiles, contaminés par le virus du sida à la suite de transfusions, et leur famille annoncent, à l'initiative de mesdames Bouchet et Duplessis, la création d'une Fondation Claire Duplessis basée à Londres, qui vise à " favoriser la recherche de la vérité sur ce drame et éviter qu'il se reproduise ", selon l'*AFP*. Le 6, le Pr François Gros, ancien conseiller scientifique de Laurent Fabius, est mis en examen par Marie-Odile Bertella-Geffroy pour " complicité d'empoisonnement ". Le même jour, un rapport de la Cour des Comptes sur la gestion de la Fondation nationale de la transfusion sanguine (FNTS) est rendu public. Dans le *Monde* daté du 8, Pierre Mazeaud, député RPR, estime dans un " Point de vue " au *Monde* que l'accusation de complicité d'empoisonnement visant les trois anciens ministres " ne saurait tenir ". Le 8, *Le Point* publie des extraits d'" inédits qui

accusent ”. Le 11, Gaston Rimareix et Charles Henri Philippi, respectivement anciens directeurs de cabinet d’Edmond Hervé et de Georgina Dufoix, sont mis en examen pour “ complicité d’empoisonnement ” par Marie-Odile Bertella-Geffroy. Le 12, Joëlle Bouchet, mère d’un jeune hémophile séropositif, indique qu’elle ne se rendra pas à la convocation de la Cour de justice de la République auprès de laquelle elle a porté plainte parce qu’elle conteste la “ composition de la juridiction ” et l’absence de possibilité de constitution de partie civile. Le 13, la revue *Nature*, reprise par *Le Monde*, publie un article de son correspondant à Paris titré “ le scandale du sang fait resurgir le spectre de l’affaire Dreyfus ”. Celui-ci a été traduit dans *Courrier International* du 25 octobre. Le 18, le Pr Jean Ducos, ancien directeur du CRTS de Toulouse, est mis en examen pour “ homicide involontaire ” concernant une “ affaire ” de produit sanguins contaminés par le virus du sida. Le 28, Me Vergès annonce qu’il porte plainte contre l’Institut Mérieux au nom de 172 hémophiles irakiens pour “ empoisonnement ” auprès du doyen des juges d’instruction de Lyon.

Le 3 **novembre**, la Cour européenne des droits de l’homme annonce qu’un accord à l’amiable est intervenu entre un hémophile français contaminé par le virus du sida et des autorités françaises, après que la commission européenne des droits de l’homme a jugé excessive la durée de la procédure d’indemnisation. Le 4, le Fonds d’indemnisation annonce qu’il a consacré près de cinq milliards de francs à l’indemnisation des transfusés contaminés par le virus du sida depuis sa création par la loi du 31 décembre 1991. Le 5, *Le Point* publie des commentaires de “ documents exclusifs ” relatifs aux prises de décision concernant le test de dépistage dans la première moitié de l’année 1985. Le 8, l’*AFP* rapporte qu’une enquête parlementaire rendue publique à Bonn (Allemagne) estime qu’environ 60% des cas de transmissions de sida auraient pu être évités si les mesures de prévention avaient été prises et elle préconise la constitution d’un fonds d’indemnisation. Le 11, un juge de la Cour de l’Ontario (Canada) décide que la Croix-Rouge canadienne pourra publier les noms d’anciens donneurs de sang porteurs du virus du sida. En France, le 17, le Premier ministre Edouard Balladur annonce au Sénat qu’il permettra aux centres de transfusions sanguines d’“ honorer les engagements auxquels ils sont astreints par les tribunaux ”. Le 28, s’ouvre devant la Cour d’appel de Copenhague “ le premier procès du sang contaminé ”, selon l’*AFP*, visant l’Etat danois et une société du secteur médical. Le 13 **décembre**, des personnes contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions dans la première moitié des années 80 demandent à la Cour de cassation de casser des arrêts de la Cour d’appel de Paris leur reprochant d’avoir

établi un “ barême ” d’indemnisation. Dans son édition datée du 17, *Le Monde* fait état d’un rapport confidentiel des responsables du Fonds d’indemnisation “ comportant des données chiffrées qui révèlent l’existence de très fortes inégalités géographiques dans la contamination post-transfusionnelle du virus du sida ”. L’*AFP*, qui reprend et complète cette information, rapporte de “ graves dysfonctionnements à Bordeaux et à Marseille ”. Le 17, l’ADVTS annonce qu’elle dépose plainte contre “ X ” pour “ empoisonnement ” après la contamination de transfusés par le virus de l’hépatite C. L’*AFP* annonce le 22 que le Pr Bernard Genetet démissionne de son poste de directeur du CRTS de Rennes pour protester contre le projet de restructuration du centre.

Une médiatisation en baisse rythmée par les instructions judiciaires (1995-1997)

Le 21 **janvier**, le président d’un groupement d’entreprises productrices de plasma en Allemagne annonce que “ l’industrie pharmaceutique est prête à participer au paiement d’indemnités aux hémophiles et aux transfusés contaminés par le virus du sida ” (*AFP*). Le 24 et les jours suivants, les médias “ couvrent ” largement la décision de la chambre criminelle de la Cour de cassation jugeant irrecevable le pourvoi formé par Michel Garretta contre l’arrêt de la chambre d’accusation de la Cour d’appel de Paris à l’issue du deuxième procès en août 1994. “ Par cet arrêt, la chambre criminelle a donc de fait éludé ou en tous cas repoussé à une date ultérieure le débat essentiel sur l’autorité de la chose jugée ”, explique une journaliste judiciaire de l’*AFP*. Début **février**, le parquet fait appel de d’une décision d’un juge d’application des peines autorisant la mise en liberté conditionnelle de Michel Garretta. Plusieurs journaux expliquent en titre qu’il “ pourrait être libéré ”. Le 7, les magistrats de la vingt-troisième chambre correctionnelle de Paris rejettent la libération conditionnelle décidée par le juge d’application des peines estimant qu’elle est “ inopportune ” compte tenu de “ l’étendue du dommage ” et “ du légitime ressentiment des victimes ”. Les médias nationaux, le jour même puis le lendemain du jugement, en font un “ événement ”. L’avocat du Dr Garretta et plusieurs journalistes (dont certains d’*Infomatin*, du *Monde* ou de *Libération*) remarquent que le tribunal “ s’écarte résolument des chemins du droit ”[187]. Le 18 février, *Le Monde* reprend un éditorial publié deux jours plus tôt dans un numéro de la revue scientifique internationale *Nature* réclamant la nomination d’une commission d’enquête

internationale sur l'affaire du sang contaminé estimant que " la presse française, qui a joué le même rôle que les tricoteuses excitant les bourreaux autour de la guillotine, ne sera pas d'un grand secours ". Le 23, la mise en examen de Gérard Jacquin, ex-directeur bio-industriel du CNTS, pour " empoisonnement " par le juge d'instruction parisien chargé du second dossier est rendue publique dans la presse. Le lendemain, *TF1* diffuse à 20 h 45 un téléfilm " Pour l'amour de Thomas " racontant l'histoire d'un adolescent hémophile contaminé par le VIH. Le 27, les ministres des Affaires sociales et de la Santé annoncent dans une conférence de presse la réorganisation territoriale du service public de la transfusion sanguine et expliquent que la France n'instituera pas un double de test de dépistage des dons de sang jugé inutile. A la fin du mois, quelques journaux évoquent le premier procès en Roumanie suite à une plainte de la famille d'une enfant contaminée par le virus du sida après une transfusion sanguine.

Dans le courant du mois de **mars**, de multiples articles dans la presse hebdomadaire et quotidienne annoncent la diffusion le 31 mars sur *Canal Plus* d'un téléfilm intitulé " Facteur VIII " consacré à l'" affaire du sang contaminé ". Le 23, *Libération* puis *Le Monde*, repris par les autres médias nationaux, livrent quelques extraits d'un " pré-rapport " du Haut comité de la santé publique, non destiné à être rendu public sous cette forme, qui explique notamment que " l'absence de dépistage clinique des donneurs de sang et la surprescriptions de transfusions sont les principales raisons de la contamination des transfusés par le virus du sida " (*AFP*). Le 29, le ministre allemand de la Santé déclare qu'un fonds d'indemnisation pour les hémophiles et transfusés contaminés avant 1988 va être créer. Le 13 **avril**, la Cour de cassation, à propos d'un dossier d'un transfusé contaminé par le VIH, casse un arrêt considérant que le centre de transfusion sanguine concerné n'avait qu'une " obligation de moyens ". L'*AFP* et plusieurs journaux annoncent les 14 et 15 que l'ancien secrétaire d'Etat à la Santé Edmond Hervé a été entendu par la commission d'instruction de la Cour de justice de la République. Le 30, s'appuyant sur une " pétition de 117 000 signatures ", les parents de deux enfants hémophiles décédés des suites du sida, qui représentent l'Association " Stéphane et Laurent ", demandent, dans une lettre ouverte aux candidats à la présidence de la République, la suppression de " la procédure discriminatoire " de la Cour de justice de la République. Le 3 **mai**, l'*AFP* explique, en étant peu reprise dans la presse nationale, que le Tribunal de

---

[187] *Le Monde*, 9 février 1995.

grande instance de Toulouse a prononcé une ordonnance de non-lieu en faveur du Pr Jean Ducos, ancien directeur du CRTS de Toulouse, accusé d'“ homicide volontaire ” à la suite d'“ une plainte d'un patient ayant reçu des produits sanguins en 1986 dans le cadre d'une intervention chirurgicale ”. Le 9, plusieurs journaux relaient l'information de la chancellerie selon laquelle Michel Garretta sera libéré de prison “ au 15 mai au plus tôt ” en raison des différentes remises de peine. Le 10 et le 11, la presse quotidienne annonce que l'ancien ministre des Affaires sociales Georgina Dufoix a été entendue par la commission de la Cour de justice de la République. La libération de Michel Garretta, qui intervient à l'abri des journalistes le 15 “ tôt le matin ”, est largement commentée les jours suivant, notamment par des représentants d'associations d'hémophiles contaminés qui la contestent. Le 22, dans un communiqué de presse, Louis Schweitzer, président de Renault et ancien directeur de cabinet de l'ex-Premier ministre Laurent Fabius, annonce sa mise en examen pour “ complicité d'empoisonnement ”, qui fait la “ une ” des quotidiens, par le juge d'instruction chargé de la deuxième enquête judiciaire. Le lendemain, l'*AFP* annonce la même décision pour Patrick Baudry, ancien conseiller technique de Georgina Dufoix, ministre des Affaires sociales au moment des faits. Le 29, le Conseil d'Etat estime dans deux arrêts que les centres de transfusion sanguine rattachés à des hôpitaux publics sont responsables des dommages causés par la mauvaise qualité des produits sanguins, en l'occurrence contaminés par le virus du sida, qu'ils ont fourni même s'il n'y a pas eu faute. Le 8 **juin**, est annoncé la mise en examen pour “ complicité d'empoisonnement ” de Jean-Baptiste Brunet, médecin contrôleur affecté au bureau des maladies transmissibles de la Direction générale de la santé au moment des faits, ainsi que celle de Marie-Thérèse Pierre. La première suscite de fortes critiques qui donnent lieu à une pétition de soutien signée par les premiers médecins engagés dans la lutte contre le sida au début des années 80 (Willy Rozenbaum, David Klatzman, Jean-Claude Gluckman, Françoise Barré-Sinoussi, Luc Montagnier notamment), des représentants d'associations (Daniel Defert et Arnaud Marty-Lavauzelle respectivement co-fondateur et président de AIDES et Frédéric Edelmann, responsable à ARCAT-Sida). Si certains journalistes ou parties civiles critiquent ces “ réactions corporatistes ” (*L'Express*, 14 juin), d'autres s'étonnent de cette mise en examen comme une journaliste du *Point* (16 juin) qui explique que “ la logique judiciaire (...) conduit à mettre en cause un médecin qui coulerait des jours plus tranquilles s'il avait, comme d'autres, choisi de se taire ”. A la mi-**septembre**, la sortie du livre de Laurent Fabius (*Les blessures de la vérité*) dont une partie est

consacrée au “ scandale du sang contaminé ” suscite de nombreux comptes rendus et interviews dans la presse écrite et audiovisuelle. Début **octobre**, l’avis de mise en examen pour “ complicité d’empoisonnement ”, envoyé par Marie-Odile Bertella-Geoffroy au Pr Jacques Roux et au Dr Robert Netter, déjà poursuivis dans le cadre de la première instruction, est largement commenté. Le 18, l’*AFP* peu reprise annonce que le gouvernement français a accepté de verser à titre d’indemnisation 200 000 et 600 000 francs à deux hémophiles contaminés par le sida qui avaient porté le litige devant la Cour européenne des droits de l’homme arguant des lenteurs de la justice française. D’autres accords amiables et condamnations, qui interviennent aussi dans le courant dans les mois suivants, sont relevés parfois par la presse quotidienne parisienne.

De la mi-**mars** à la fin mars **1996**, les agences de presse et quelques quotidiens nationaux expliquent qu’au Japon, des firmes privées et le gouvernement indemnisent de hémophiles contaminées par le virus du sida à la suite de transfusions de produits sanguins et de sang contaminés. Le 5 **avril**, M. Jean Weber, ancien directeur de Diagnostics-Pasteur en 1985, est mis en examen par le magistrat chargé de la seconde instruction. En **mai**, Edmond-Luc Henry est élu président de l’Association française des hémophiles (AFH) au cours du congrès annuel de l’association à Toulouse. A la fin du mois, le rejet, par la chambre d’accusation de la Cour d’appel de Paris, du recours des avocats de Michel Garretta demandant la nullité de la nouvelle instruction au nom de l’autorité de la chose jugée, donne lieu à quelques articles dans la presse quotidienne nationale. Le 10 **juillet**, l’*Agence France Presse*, peu relayée par les médias omnibus nationaux, annonce que la première chambre civile de la Cour de cassation a jugé que les organismes de transfusion sanguine étaient responsables des “ vices indécelables ” du sang. Les médias expliquent dans leurs éditions du 22 **août** que la commission d’instruction de la Cour de justice de la République (CJR) a “ informé au mois de juillet les avocats des trois anciens ministres qu’elle avait terminé son instruction ”. Courant novembre, cette même commission annonce qu’elle a transmis au procureur général, auprès de la CJR et de la Cour de cassation, “ le dossier du sang contaminé ” comme l’écrivent les quotidiens parisiens datés des 19 et 20 **novembre**.

Le 11 **mars 1997**, le procureur général Jean-François Burgelin demande, devant la CJR, un non-lieu pour les trois anciens ministres. Dans un “ réquisitoire définitif ”, il estime qu’aucun d’entre eux n’a “ manqué à la probité ou agi à des fins personnelles intéressées ” même si ce document est décrit comme “ sévère ” par de nombreux

journalistes qui en rendent compte. “ M. Hervé et Mme Dufoix sévèrement critiqués ” titre par exemple *Le Monde* daté du 13. Ces réquisitions entraînent des protestations des représentants d’hémophiles et de leurs familles. Mais, dans un arrêt du 14 mars très commenté, la Commission d’instruction de la CJR décide de poursuivre l’instruction à l’égard des trois anciens ministres en raison de “ nouveaux documents ” transmis par le juge Odile Bertella-Geoffroy qui instruit parallèlement un autre dossier sur cette affaire. Le 19, la mise en examen pour “ empoisonnement ” par ce magistrat de sept médecins spécialistes de l’hémophilie travaillant en région parisienne à l’époque des faits (Claire Gazengel, Yvette Sultan, Françoise Verroust, Yves Laurian, Daniel Vargoz, Françoise Ferrer-le-Coeur et Marie-Françoise Torchet) est annoncée et reprise, souvent sous forme de brèves, par les quotidiens parisiens. Le 10 **septembre**, *Le Monde* annonce que Maurice Peyrot, chroniqueur judiciaire de ce quotidien, a été mis en examen à la suite d’une plainte de Marie-Odile Bertella-Geoffroy, le magistrat chargé de la seconde instruction dans l’affaire du sang contaminé, qui estime que des passages d’un de ses articles (17 janvier 1997) sont diffamatoires.

Annexe 4.

Les “ unes ” consacrées à l’“ information médicale ” et au sida[188] dans trois newsmagazines français (*L’Express*, *Le Nouvel Observateur* et *L’Evénement du Jeudi*) de 1983 à 1990

Dates	L’Express	Le Nouvel Observateur	L’Evénement du Jeudi
1983			
8/14 janvier		Salut la déprime. Comment s’en sortir. Comment vivre avec	NP
22/28 avril		Hôpital danger	NP
10/16 juin		Génétique. Les enfants qu’on nous fabrique	NP
17/23 juin		Médecine. L’épidémie qui vient d’Amérique...	NP
29 avril/5 mai		Le refus de vieillir	NP
9/15 décembre	Vaincre la migraine		NP
			NP
1984			
17/23 février	Médecine : le dossier de la dépression		NP
9/15 mars		Douleur. Les médecins font-ils vraiment tout	NP
1/7 juin		Le sexe comme une morale par Michel Foucault	NP
8/14 juin	Cancer du sein : des progrès décisifs		NP
20/26 juillet		Des vacances où le corps est roi	NP
24/30 août	Génétique : les sorciers de la vie		NP
12/18 octobre	Pourquoi dort-on si mal ?		NP
7/13 décembre	Femmes : 40 ans le bel âge		
14/20 décembre		Quand la médecine s’emballe	
21/27 décembre	Chirurgie esthétique : vrais progrès et charlatans		
1985			
18/24 janvier	Peut-on se soigner soi-même ?		
24/30 janvier			Les bébés de l’an 2 000 seront-ils orphelins
8/14 février		Hôpital : la crise	
14/20 mars			Psychanalyse et biologie
4/10 avril			Les médecins ont la fièvre

[188] Les “ unes ” consacrées au sida figurent en italiques.

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
25 avril/1er mai			*Sciences. La dernière offensive contre le sida*
26 avril-2 mai	Que faut-il manger pour être en forme ?		
2/8 mai			Santé. Les vraies vertus des plantes médicinales
9/15 mai			L'homéopathie et l'acupuncture forcent la porte
14/20 juin		Les nouveaux comportements amoureux des Français	
28 juin/4 juillet	Santé. Comment vivre les vacances ?		
18/25 juillet			Danger soleil
26 juillet/3 août	*Faut-il avoir peur du sida ?*		
9/15 août		*Sida : l'onde de choc*	
13/19 septembre	Ecoliers. Les clés d'une bonne santé	Le cancer est-il contagieux ?	
11/17 octobre		Cancer et alimentation	
31 octobre/6 novembre			*Sida. Les marchands de trouille*
1/7 novembre		Science. Comment devient-on intelligent ?	
15/21 novembre	Coeurs et artères. Comment éviter le pépin		
22/28 novembre		*La grande peur des homosexuels*	
5/11 décembre			L'explosion des médecines douces
19/25 décembre			Gardez la ligne !
1986			
10/16 janvier	Vos rythmes biologiques. Les clés du dynamisme		
23/29 janvier			*Sida. Les Américains ont-ils triché ?*
24/30 janvier		Cancer. Ce qui est en train de changer	
30 janvier/5 février			La vérité sur les dangers du tabac. Faut-il vraiment cesser de fumer ?
1er/7 mai			- Santé. Ces médicaments qui ne servent à rien - Polémique. Nestlé a-t-il tué des enfants du tiers-monde ?
2/8 mai	Tranquillisants. Où doit-on s'arrêter ?	Ces hommes qui veulent enfanter	
9/15 mai		Santé, sexualité, sport, stress. Les seuls régimes qui marchent	
23/29 mai	Forme. Les nouvelles armes anti-kilos		
5/11 juin			Enquête. deux morts troublants à l'Institut Pasteur
20/26 juin	Allergie. Comment résister		

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
4/10 juillet		L'invasion érotique	
18/24 juillet		Faut-il avoir peur du soleil ?	
31 juillet/6 août			*Sida. Vers une solution*
2/8 octobre			*Rock Hudson : " Le jour où j'ai su "*
31 octobre/6 novembre		*Sida. Le témoignage*	
6/12 novembre			Diabolique. Comment faire des enfants sans faire l'amour
14/20 novembre		La sexualité des Français	
28 novembre/4 décembre		*Sida. Comment l'éviter*	
18/23 décembre			" Sorciers de la vie ". Ce que vous en pensez
19/25 décembre	Le savoir naître 87 (appel STS[189])		
24/30 décembre			Les bébés ne sont pas cons
1987			
9/15 janvier		*Sida : la menace africaine*	
16/22 janvier	Tonus. Les règles d'or (appel Style)		
23/29 janvier	Vaincre le stress (appel STS)		
6/12 février		Bilan médical de la nation. La santé des Français. Région par région, maladie par maladie, profession par profession	
20/26 février	*Spécial sida (appel STS)*		
27 février/5 mars		Des découvertes explosives. L'hérédité. Comment vous êtes programmés	
12/18 mars			Les coulisses de l'alcoolisme. Qui boit ? Comment on boit ? Où boit-on ?
27 mars/2 avril		La France malade des médicaments	
9/15 avril			Qui va payer les prouesses de la médecine ? Mourrez, c'est moins cher
16/22 avril			*Les fanatiques s'emparent du virus SIDA. Eglises - URSS - Extrême droite*
17/23 avril	Alimentation. Quand la science cuisine (appel STS)		
8/14 mai	Belle comme l'été (appel Style)		
14/20 mai			*La société homo. De la libération sexuelle au sidatorium*

[189] Il s'agit d'un " appel " de " une " du supplément " science, technologie, santé ".

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
15/21 mai		*Barbie, Le Pen et le sida*	
22/28 mai		Contre les kilos, le stress et la fatigue. Les nouveaux secrets de la forme	
24 mai/4 juin		*Sida. Les idées fausses*	
5/11 juin	- *Sida. Le ghetto ?* - Le bronzage apprivoisé (appel Style)		
12/18 juin	Génétique. L'homme manipulé ? (appel Style)	Le sexe, c'est fini ? Enquête sur le nouveau code amoureux	
19/25 juin	Vacances. Testez votre corps (Appel Sport)		
2/8 juillet			*Sida. Le point scientifique*
3/9 juillet		Tabac : la nouvelle giuerre civile. Faut-il brûler les fumeurs ?	
16/22 juillet			Dossier rose et noir de votre silhouette. Les esclaves de la beauté
23/29 juillet			Le soleil de Santan. L'été de la contre-révolution sexuelle
29 juillet/5 août			Ces bestioles qui empoisonnent votre été
20/27 août	Spécial médecine. Toubib : une profession sinistrée		
11/17 septembre	Drogue. Les enfants aussi	*Sida. L'hystérie américaine*	
18/24 septembre	Prix de la santé. Les scénarios du sauvetage		
2/8 octobre		Les nouvelles armes contre l'âge. Le refus de vieillir	
15/21 octobre			Le rapport secret sur les aliments toxiques
16/22 octobre	Beauté. Visages d'hiver (Appel Style)		
22/28 octobre			*Sida : l'Afrique brise le tabou*
30 octobre/5 novembre	*Sida. Les vérités qu'on vous cachent*	*Pour la première fois, une personnalité brise le silence. Mon sida par Jean-Paul Aron*	
13/19 novembre	Mémoire. Comment muscler vore cerveau		
20/26 novembre	Cancer. Les nouvelles pistes (Appel STS)		
1988			
1/7 janvier		Insomnies. Causes et remèdes du mal français	
14/20 janvier			Révélation sur l'affaire de Poitiers
15/21 janvier	Beauté. Vaincre le froid (Appel Style)	La bouffe qui tue	
29 janvier/4 février	Infarctus. Comment l'éviter		
12/18 février		Coeur. Les régimes qui sauvent	

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
18/24 février			Un coup dur pour la forme. le sport est mauvais pour la santé
3/9 mars			*Artistes, créateurs, écrivains, etc. Sida : ils en parlent*
4/10 mars	Votre santé en 1988	Enquête. Savons nous soigner les fous ?	
18/24 mars	Des régimes pour mieux vivre	Y-a-t-il vraiment de nouveaux risques ? La polémique sur la contagion	
7/13 avril			*Sida : l'espoir*
15/21 avril		Une enquête Nouvel Observateur-Antenne 2. Vieux : les secrets du coup de jeune	
20/26 mai		Santé. Les dernières découvertes. Faut-il maigrir ?	
10/16 juin	Les drogués en France. Exclusif : le rapport vérité		
24/30 juin		Enquête sur la nouvelle sexualité des Français. Etes-vous coeur ou cul ?	
7/13 juillet			Science. L'eau a-t-elle vraiment de la mémoire ?
8/14 juillet		Homéopathie : Benvéniste parle	
21/27 juillet			Santé. Manger comme des bêtes
26 août/1er septembre		*Jean-Paul Aron : Le courage d'un dandy*	
2/8 septembre	Les gosses à problèmes. Comment les aider		
9/15 septembre		*Sida : faut-il dépister ?*	
23/29 septembre	Le stress au boulot		
20/26 octobre			Infirmières. Le sens d'un combat
27 octobre/2 novembre			Infirmières : les leçons d'une révolte
4/10 novembre	*Sida. Cette fois, c'est l'épidémie*		
24/30 novembre			Grippe, rhume, angine... En finir avec les " petites " maladies
25 novembre/1er décembre	Succès, forme, pouvoir. Tout se joue entre 40 et 50 ans		
1/7 décembre		*Sida. La France sans défense*	
2/8 décembre	Rika Zaraï danger public ? Le dossier des guérisseurs		
1989			
26 janvier/1er février		Cancer. la grande découverte	
2/8 février			Autopsie d'une erreur médicale
27 janvier/2 février	Maladies héréditaires. La génétique va nous sauver		

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
16/22 février		Santé pour tous : trop cher !	
3/9 mars	Santé. Les scandales qu'on étouffe		
24/30 mars	- Mal de dos, mal du siècle - *Sida : controverse sur l'épidémie*		
30 mars/5 avril		Forme. Les miracles de l'eau	
6/12 avril			Une campagne de pub censurée relance le débat. Qui a peur des capotes anglaises ?
28 avril/4 mai	Aide médicale internationale. L'épopée des médecins sans frontières		
5/11 mai	50 ans. La pêche !		
19/25 mai	Les psychanalystes sont-ils dangereux ?		
23/29 juin	Beauté-forme. La civilisation vitamines		
29 juin/5 juillet		Ces médicaments qui vous font mal	
27 juillet/2 août			Hôpital : le silence qui tue
17/23 août			*L'Afrique ravagée par le sida*
24/30 août		Alcool, tabac. Les femmes en danger	
12/18 octobre			Les vieux sont jeunes
24/30 novembre	*Les homosexuels. Après le choc du sida*		
30 novembre/6 décembre		*Sida. ce que risquent vraiment les hétéros*	
15/21 décembre	Les ravages de l'insomnie		
1990			
4/10 janvier		Le pouvoir des psychanalystes	
11/17 janvier		Télévision. L'enquête-événement de Karlin et Lainé. Les Français et l'amour	Marseille : la mafia en clinique
26 janvier/1er février	Bioéthique. Va-t-on modifier l'espèce humaine ?		
22/28 février			La sexualité à l'est
1er/7 mars			Quand les sociétés produisent le virus de leur malheur. Les grandes épidémies
15/21 mars		Stress. La fin des années terribles	
30 mars/5 avril	Que manger pour être intelligent. La diététique du cerveau		

Dates	L'Express	Le Nouvel Observateur	L'Evénement du Jeudi
26 avril/2 mai			Les dessous de table de la médecine. Enquête sur les ripoux de la médecine
3/9 mai			La fin du sexe totalitaire. La psychanalyse, une imposture ?
10/16 mai		La révolution des bébés	
24/30 mai		Nouvelles découvertes pour prolonger la vie. Arrêter de vieillir	
14/20 juin		Les pièges de la forme	
28 juin/4 juillet		Mineurs, travestis, sida, drogue... Prostitution. Tout a changé	
12/18 juillet		Les témoiganges troublants de ceux qui " en reviennent ". Voyage à l'intérieur de la mort	
19/25 juillet			Angoisse : comment faire avec ?
26 juillet/1er août		Schwarzenberg. Le médecin et la mort	
14/20 septembre	Vie artificielle. Les créatures de la science		
4/10 octobre		Sexe et amour. Français, vous avez changé !	
18/24 octobre	*Sida. Les enfants cobayes de Roumanie*		
25/31 octobre		*Sida : la vérité sur le vaccin*	
8/14 novembre	Les découvertes qui repoussent les limites de l'âge	Médecine : Amandine et les sorciers	
15/21 novembre			Dossier hérédité : les miracles de la génétique
22/28 novembre			Les intégristes et la sexualité. Ils ne pensent qu'à ça

Annexe 5.

Sida et médias : un état des connaissances

La question de la vulgarisation scientifique a suscité de nombreux travaux en sciences humaines, notamment en France[190] et aux Etats-Unis, mais les enquêtes qui s'intéressent à la manière dont les médias traitent de l'information médicale, sauf dans le cas de catastrophes ayant des conséquences en termes de santé publique[191], demeurent rares. La genèse de l'information médicale dans les différents types de presse est un domaine peu traité sauf par quelques étudiants en médecine qui ont consacré leur thèse à ce sujet, des médecins ou encore des journalistes spécialisés dans le cadre d'articles sur des problèmes posés autour de l'information médicale. L'apparition du sida, dont la médiatisation a été très rapide, a suscité en revanche à partir de la seconde moitié des années 80 plusieurs travaux dans ce domaine surtout aux Etats-Unis.

En France, le sujet est souvent évoqué dans des colloques ou des articles de presse ou de revues essentiellement par des acteurs (membres d'associations, médecins etc) et des journalistes médicaux qui exercent ou exerçaient. Ainsi, un sidologue, ancien journaliste de *Libération*, a consacré largement ses articles[192] à une analyse critique des productions du quotidien *Le Monde*. Un journaliste scientifique du *Figaro* s'est lui intéressé, dans un ouvrage récent, au traitement du sida par la presse écrite dans les années 1983-1985[193]. La médiatisation du sida a également fait l'objet de quelques thèses de médecine portant des journaux ou des magazines[194]. Les travaux de sociologie, d'histoire ou de science de l'information sont rares à l'exception de

---

[190] On renvoie aux travaux cités en bibliographie.

[191] Pour une synthèse, voir Mike Moore, *Health Risks and The Press. Perspectives on Media Coverage of Risk Assessment and Health*, Washington DC, The Media Institute, 1989.

[192] Gilles Pial, " Problèmes de communication " in L. Montagnier, W. Rozenbaum, J.C. Gluckman, *Sida et infection par VIH*, Paris, Flammarion, 1989, pp. 541-550 ; Gilles Pial, " La presse et l'invention du sida ", *Actions et recherches sociales*, n°3, 1988, pp. 17-24. Gilles Pial, " Sida et médias : la presse grand public, obstacle ou relais pour la santé publique ", *Santé publiqu*e, n°3, 5ème année, 1993, pp. 63-67. Gilles Pialoux, " La presse écrite à l'oeuvre ", in : *Le Journal du sida*, numéro hors série, mai 1993, pp. 49-51.

[193] Jérôme Strazzulla, *Le sida 1981-1985*, Paris, Documentation française, 1994.

[194] Cf par exemple Roland Quintilla, *Le sida à travers la presse de 1982 à 1986*, Montpellier, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine Montpellier I, 1988 ; Michel Cuny, *Sida et presse. Années 1987-1988*, Nancy, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine Nancy I, 1989.

mémoires de DEA, de maîtrise ou d'études très limitées dans le temps[195]. Leur principal intérêt est de fournir des données chiffrées sur le nombre d'articles ou de " unes " consacrées au sida dans deux types de supports essentiellement : la presse quotidienne nationale et les *newsmagazines*[196]. D'autres donnent des indications sur le rôle des médias dans l'élaboration des représentations sur la maladie[197], s'intéressent aux " mots des journalistes "[198] ou encore au traitement du sida dans la presse homosexuelle[199]. Dans les productions en sciences sociales, deux travaux[200] apportent une contribution majeure à la connaissance de la médiatisation du sida à travers essentiellement des analyses de contenus d'articles publiés dans la presse quotidienne nationale. Deux sociologues, Claudine Herzlich et Janine Pierret, publié en 1987, analysent sur la période janvier 1982-juillet 1986 comment s'est construit le " phénomène social SIDA " dans plusieurs quotidiens français. Jacques Noyer, dans sa thèse en science de l'information et de la communication, qui porte sur une période plus longue (1982-1989) et sur trois quotidiens (*Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*), - c'est probablement le travail français le plus complet -, a choisi de travailler à partir

---

[195] Cf les études réalisées à la demande du Conseil national du sida : Claire Bernard-Steindecker et Monique Chevallier, *Le traitement du sida dans la presse populaire (1983-1990). Eléments d'information*, Paris, Conseil national du sida, 1991 ; Lucrécia Escudero, Damian Tabarovsky et Eliséo Véron, *Le sida à la télévision. Déontologie, représentations médiatiques, enjeux de la prévention*, Paris, Conseil national du sida, 1993 ; Ines Goitia, *Information, déontologie et sida. Analyse d'un " effet d'emballement " : le retrait des test de dépistage (Juillet-août 1993)*, Paris, Conseil national du sida, 1993. Voir également Fabrice Rousselot, *1982-1985, le sida et la presse, l'exploitation d'un fait de société*, Paris, mémoire de maîtrise information et communication, Université Paris-Sorbonne (CELSA), 1986 ; Alice Yvernat, *Sida, le nouveau régime de l'épidémie*, Paris, Mémoire pour le DEA de Sciences sociales, EHESS-ENS, 1987.

[196] Sur ce sujet, voir Annick Burhenne, *Le sida au " coup par scoop ". Etude réalisée sur la base du* Nouvel Observateur *et de* L'Express, Bruxelles, mémoire de licence, Université libre de Bruxelles, faculté de philosophie et de lettres (section de journalisme et communication sociale), 1991.

[197] Cf une partie de l'ouvrage de Michaël Pollak, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, A.M. Métailié, 1988, pp. 144-161 et 194-199 ; Nicolas Mauriac, *Le mal entendu. Le sida et les médias*, Paris, Plon, 1990 ; Anne Masseran, " De la peur au fatalisme ", *Sida 90*, n°13, février 1990, pp. 40-43 ; Judith Lazar, " Les médias et les rumeurs en temps de crise ", *Communications*, vol 14, n°1, 1993, pp. 128-147.

[198] Voir l'article d'un psychologue : Hubert Lissandre, " Les mots des journalistes ", *Journal du sida*, suppl. au n°43-44, octobre-novembre 1992, pp. 12-14.

[199] Cf les deux articles des mêmes auteurs (Jean-Yves Le Talec et Jean Christophe Cauchy) : " Du déni au défi ", *Gai Pied Hebdo*, n°474, 13 juin 1991, pp. 53-56 ; " L'info à vif ", *Gai Pied Hebdo*, n°475, 20 juin 1991, pp. 52-55.

[200] Jacques Noyer, *La couverture du sida dans la presse française de 1982 à 1989 à travers trois quotidiens nationaux (Le Figaro, Libération, Le Monde) : approches de la notion d'événement*, Lille, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la direction de Jean Mouchon, Université Lille 3, 1994 ; Claudine Herzlich et Janine Pierret, " Une maladie dans l'espace public. Le sida dans six quotidiens français ", *Annales ESC*, n°69, 1987, pp. 98-104.

de différentes approches de la notion d'événement, notamment à travers des analyses de cas.

Les travaux étrangers sur la médiatisation du sida

Mais les principaux travaux portant sur la médiatisation du sida sont en langue anglaise et ont été réalisés principalement aux Etats-Unis. L'ouvrage de James Kinsella, publié en 1989, est très complet sur l'évolution de la médiatisation du sida dans les différents médias américains[201]. Comme le précise son auteur, c'est certainement " un livre sur le sida " mais surtout sur la manière dont l'information est produite aux Etats-Unis[202]. En prenant des exemples dans la presse écrite mais aussi à la télévision, il montre dans quelle mesure les *news* sur le sida dépendent largement des préjugés personnels des journalistes et de l'idée qu'ils se font de leur audience. Pour le traitement de l'information sida en Angleterre, on peut se reporter au travail de P. Beharrell[203]. D'autre part, la problématique de la mise sur agenda (*agenda setting*) a été utilisée par quelques auteurs qui s'intéressent à la manière dont le sida a été constitué comme un problème public dans les années 80 aux Etats-Unis[204]. Un article d'un étudiant français en science politique est relativement comparable dans une étude sur le " rôle de la presse dans l'émergence du sida comme enjeu politique "[205]. Dans une perspective " constructiviste ", Andrea J. Baker s'est intéressée à la manière dont le sida est devenu un " problème social "[206] par le biais d'une analyse d'articles du *New York Times*. Deborah Lupton s'inscrit également dans cette problématique de la " construction sociale de la réalité "[207] pour étudier la

---

[201] James Kinsella, *Covering The Plague. AIDS and The American Media*, New Brunswick and London; Rutgers University Press; 1989.

[202] *Ibid*, p 4.

[203] P. Beharrell, " Aids and the Bristish press, in J.E.T. Eldridge (Ed), *Getting the message*, London, Routledge, 1993.

[204] Cf sur ce sujet le travail de référence de David C. Colby and Timothy E. Cook, " Epidemics and Agendas : The Politics of Nightly News Coverage of AIDS ", *Journal of Health Politics, Policy and Law*, vol 16, n°2, 1991, pp. 215-249 ; E.M. Rogers, J.W. Dearing and S. Chang, " AIDS in the 1980s: The agenda-setting process for a public issue ", *Journalism monographs*, n°126, 1991.

[205] Arnaud Mercier, " Les médias comme espace scénique. Information sur le sida et émergence dans le champ politique ", in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, pp. 109-126.

[206] Andrea J. Baker, " The portrayal of AIDS in the media : an analysis of articles in the *New York Times* ", in D.A. Feldman and T.M. Johnson (Eds), *The social dimension of AIDS : Method and theory*, 1986; New York, Preager, pp. 179-194.

[207] L'ouvrage de référence des auteurs adoptant cette problématique est souvent celui de Peter Burger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.

contribution des médias dans la constitution du sida comme un problème de santé publique en analysant le contenu d'articles de la presse australienne et en établissant une comparaison internationale.

Par ailleurs, d'autres études moins ambitieuses ont été réalisées. L'article de Dorothy Nelkin, spécialiste de la vulgarisation scientifique, analyse la contribution des médias comme sources des perceptions publiques[208] sur le sida. Edward Albert[209] s'est intéressé à la manière dont le sida est apparue dans des magazines de diffusion nationale aux Etats-Unis entre mai 1982 et décembre 1983. La recherche d'Anette Grube et Karin Boehme-Duerr, dans une perspective comparatiste, porte sur la sélection des informations sur le sida dans des plusieurs magazines (*Der Spiegel*, *The Economist*, *L'Express* et les éditions européennes de *Time* et *Newsweek*). Enfin, de nombreux travaux aux Etats-Unis sont axés sur les effets des médias sur la connaissance et les attitudes du public[210].

Les enquêtes françaises sur le sida à la télévision restent très rares puisque Nicolas Mauriac, dans un ouvrage datant de 1990, et une équipe de chercheurs, dans une étude réalisée à la demande du Conseil national du sida[211], sont les seuls à s'être intéressés à cet objet. Le premier ne fait que des allusions à certains passages télévisés dans une recherche consacrée essentiellement à la presse écrite. Les seconds ont travaillé sur " les modalités dominantes du traitement du sida à la télévision " à partir d'un échantillon de vingt émissions réparties sur quatre ans (1989-1992). Ces contributions ne s'intéressent pas ou peu aux conditions spécifiques de production de l'information télévisée pour comprendre la couverture médiatique du sida.

---

[208] Dorothy Nelkin, " AIDS and the News Media ", *The Milbank Quarterly*, vol 69, No 2, 1991, pp. 293-307. Pour un compte rendu de cet article, cf Janine Pierret, " Analyser les mécanismes de l'information ", *Transcriptase*, n°7, juin-juillet 1992, pp. 16-17.

[209] Edward Albert " Illness and déviance : the response of the press to AIDS " in D.A. Feldman and T.M. Johnson (Eds), *The social dimension of AIDS : Method and theory*, New York, 1986, Preager, pp. 163-177.

[210] A ce sujet, cf la bibliographie de l'article de James K. Hertog and David P. Fan, " The impact of Presse Coverage on Social Beliefs : The Case of HIV Transmission ", *Communication research*, vol 22, n° 5, 1995, pp. 545-574.

[211] Nicolas Mauriac, *Le mal entendu. Le sida et les médias*, Paris, Plon, 1990 ; Lucrecia Escudero, Damian Tabarovsky et Eliséo Véron, *Le sida à la télévision : Déontologie, représentations médiatiques, enjeux de la prévention*, Paris, Conseil national du sida, mars 1993.

Bibliographie

I. Bibliographie générale

Ouvrages

BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1989.
BOLTANSKI Luc, *Les cadres. La formation d'un groupe social*, Paris, Minuit, 1982.
BOURDIEU Pierre, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.
BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat. Grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Minuit, 1989.
BOURDIEU Pierre avec Wacquant Loïc JD, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.
BOURDIEU Pierre, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
BOURDIEU Pierre, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994.
CHAMPAGNE Patrick, *Faire l'opinion. Le nouveau jeu politique*, Paris, Minuit, 1991.
CHAMPAGNE Patrick, Lenoir Rémi, Merllié Dominique et Pinto Louis, *Initiation à la pratique sociologique*, Paris, Dunod, 1989.
EDELMAN Murray, *Pièces et règles du jeu politique*, Paris, Seuil, 1991.
GOFFMAN Erving, *Stigmate. Les usages sociaux du handicap*, Paris, Minuit, 1975.
GOFFMAN Erving, *Les cadres de l'expérience*, Paris Minuit, 1991.
LAGROYE Jacques, *Sociologie politique*, Paris, Presses de la FNSP & Dalloz, 1991.
LAGADEC Patrick, *La civilisation du risque*, Paris, Seuil, 1981.
LASCOUMES Pierre, *L'éco-pouvoir*, Paris, La découverte, 1994.
POLLAK Michaël, *L'identité blessée*, Paris, Métailié, 1993.
WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959.

Articles

BOLTANSKI Luc avec Yann DARRE et Marie-Ange SCHILTZ, « La dénonciation », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°51, 1984, pp. 3-40.
BOURDIEU Pierre et BOLTANSKI Luc, « La production de l'idéologie dominante », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 1976, pp. 4-73
BOURDIEU Pierre, « Le mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 1980, pp 3-14
BOURDIEU Pierre, « La science et l'actualité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°61, 1986, pp. 2-3.
BOURDIEU Pierre, « La production de la croyance. Contribution à une économie des biens symboliques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°81-82, 1990, pp. 3-43.
BOURDIEU Pierre, « Le champ littéraire », Actes de la recherche en sciences sociales, n°89, 1991, pp. 4-46.
BOURDIEU Pierre, « Comprendre », in Pierre Bourdieu (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993.
COLLOVALD Annie, « Identités stratégiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°73, 1988, pp. 29-40.
DAMAMME Dominique, « Genèse sociale d'une institution scolaire : l'Ecole libre des sciences politiques », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°70, 1987, pp. 31-46.
ERNST Bernard, « Marché du travail et cycle conjoncturel » in *Données sociales 1996. La société française*, Paris, INSEE, 1996, pp. 98-103.
GARRIGOU Alain, « Le boss, la machine et le scandale. La chute de la maison médecin », *Politix*, n°17, 1992, pp. 7-35
GARRIGOU Alain, « Strategic analysis of a scandal: 'Carrefour du Développement'« , *Corruption and reform*, vol 4, n°3, 1989, pp. 159-179.
LASCOUMES Pierre, « Construction sociale des risques et contrôle du vivant », *Prévenir*, n°24, 1994, pp. 23-35
LENOIR Rémi, « La notion d'accident du travail : un enjeu de luttes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°32-33, 1980, pp. 77-88
NECKEL Sighard, « Power and legitimacy in political scandal. Comments on a theorical framework for the study on political scandals », *Corruption and reform*, n°4, 1989, pp. 147-158.

POLLAK Michaël, « Des mots qui tuent », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°41, 1982, pp. 29-45.
POLLAK Michaël, « Survivre dans un camp de concentration », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°41, 1982, pp. 3-28.
WEBER Max, « Allocution prononcée en 1910 à Franfort-sur-Maine à l'occasion des premières assises de la sociologie allemande », *Réseaux*, n°51, 1992, pp. 103-108.

II. Bibliographie sur le champ journalistique et ses rapports avec d'autres univers sociaux

1. Bibliographie générale

Ouvrages et travaux universitaires

ACCARDO Alain, ABOU Georges, BALBASTRE Gilles et MARINE Dominique, *Journalistes au quotidien. Outils pour une socioanalyse des pratiques journalistiques*, Bordeaux, le Mascaret, 1995.
ADLER Laure, *A l'aube du féminisme : les premières journalistes (1830-1850)*, Paris, Seuil, 1984.
ASSOCIATION des anciens élèves du CFJ, *Journalistes à la barre. Livre blanc sur la crédibilité de l'information*, Paris, Anciens CFJ, 1991.
BALLE Francis et PADIOLEAU Jean-Gustave, *Sociologie de l'information. Textes fondamentaux*, Paris, Larousse Université, 1973.
BALLE Francis, *Les journaux quotidiens et les journalistes français. Sociologie d'un marché et d'une profession*, Paris, thèse d'Etat, Université de Paris V, 1979.
BELLANGER Claude, GODECHOT Jacques, GUIRAL Pierre et TERROU Fernand (sous la dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome III : de 1871 à 1940*, Paris, PUF, 1972 (1ère édition).
BELLANGER Claude, LEVY Claude, MICHEL Henri et TERROU Fernand (sous la dir.), *Histoire générale de la presse française. Tome IV: de 1940 à 1958*, Paris, PUF, 1975 (1ère édition).
BERGER Françoise, *Journaux intimes. Les aventures tragi-comiques de la presse sous François Mitterrand*, Paris, Robert Laffont, 1992.
BOHERE G., *Profession : journaliste. Etude sur les conditions du journaliste en tant que travailleur*, Genève, BIT, 1984.
BOURDIEU Pierre, *Sur la télévision suivi de L'emprise du journalisme*, Liber éditions, 1997.
BURNIER Michel-Antoine et RAMBAUD Patrick, *Le journalisme sans peine*, Paris, Plon, 1997.
CAYROL Roland, *Médias et démocratie, la dérive*, Paris, Presses de Science Po, 1997.
CHARON Jean-Marie, L*a presse en France de 1945 à nos jours*, Paris, Seuil (« Points »), 1991.
CHARON Jean-Marie, *Cartes de presse. Enquête sur les journalistes*, Paris, Stock, 1993.
CHASTENET Patrick et Philippe, *Les divas de l'information. Voyage en classe médiatique*, Paris, Le Pré aux clercs, 1986.
DELACOUR Marie-Odile et WATTENBERG Yves, *Dix petits tableaux de moeurs journalistiques à l'usage des lecteurs de la presse*, Paris, Megrelis, 1983.
DELEFORGE Maurice, *L'ESJ racontée par des témoins de sa vie*, Lille, Les Cahiers de l'ESJ, 1994.
DELIGNY Henri, *Le discours des journalistes sur leur formation professionnelle : l'idéologie du métier démasqué*, Paris, doctorat en science de l'information et de la communication sous la direction de Charles Guillebeau, université Paris IV, 1986.
DELPORTE Christian, *Histoire du journalisme et des journalistes en France*, Paris, PUF, (« Que sais-je ? »), 1995.
FERENCZI Thomas, *L'invention du journalisme en France. Naissance de la presse moderne à la fin du XIXème siècle*, Paris, Plon, 1993.

FISHMAN Mark, *Manufacturing the News*, Austin, University of Texas Press, 1980
GANS Herbert-J., *Deciding What's News : A Study of CBS Evening News, NBC Nightly News, Newsweek and Time*, New York, Pantheon, 1979.
GAY Thomas, *Alain Touraine en décembre 1995 : un « intellectuel » dans l'univers journalistique »*, Paris, DEA de Science Politique sous la direction de Bernard Lacroix, Université de Paris X-Nanterre, 1997.
GITLIN Todd, *The whole world is watching you. Mass media in the making and the unmaking of the new left*, Berkley, University of California press, 1980.
GREILSAMER Laurent, *Hubert Beuve-Mery*, Paris, Fayard, 1990.
GRITTI Jules avec la collaboration de Michel SOUCHON, *La sociologie face aux media*, Paris, Mame, 1968.
GUILLAUMA Yves, *La presse en France*, Paris, La Découverte (« Repères »), 1988.
HERMAN Edward S. and CHOMSKY Noam, *Manufacturing Consent*, New York, Pantheon, 1988.
JEANNENEY Jean-Noël, *Une histoire des médias*, Paris, Seuil, 1996.
JUNQUA Daniel, *La presse écrite et audiovisuelle*, Paris, CFPJ, 1995.
LACAN Jean-François, PALMER Michaël et RUELLAN Denis, *Les journalistes. Stars, scribes et scribouillards*, Paris, Syros, 1994.
LE BOHEC Jacques, *Les rapports presse-politique. Mise au point d'une typologie idéale*, Paris, L'Harmattan, 1997.
LE RIDER Jacques et WENTZIG Renée, *Les journalistes d'Arthur Schnitzler. Satire de la presse et des journalistes dans le théâtre allemand et autrichien contemporain*, Paris, Editions du Lerot, 1995.
MAMERE Noël, *La dictature de l'audimat*, Paris, La Découverte, 1988
MAMOU Yves, *« C'est la faute aux médias ». Essai sur la fabrication de l'information*, Paris, Documents Payot, 1991.
MANEVY Raymond, *L'évolution des formules de présentation de la presse quotidienne*, Paris, Editions Estienne, 1958.
MARTIN Marc (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990)*, Paris, Albin Michel, 1991.
MARTIN Marc, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997.
MATHIEN Michel, *Les journalistes et le système médiatique*, Paris, Hachette Université, 1992.
MATHIEN Michel, *Les journalistes*, Paris, PUF (« Que sais-je »), 1995.
MIEGE Bernard, *La société conquise par la communication. 2. La communication entre l'industrie et l'espace public*, Grenoble, PUG, 1997.
MINC Alain, *Le média-choc*, Paris, Livre de poche, 1993.
PAILLET Marc, *Le journalisme. Fonctions et langages du quatrième pouvoir*, Paris, Denoël, 1974.
PALMER Michaël B., *Des petits journaux aux grandes agences, naissance du journalisme moderne*, Paris, Aubier, 1983.
REMOND Edith (textes réunis et présentés), *Journalisme et sciences sociales. Colloque de Bordeaux-Talence*, Paris, MSH, 1979.
RIEFFEL Rémy, *L'élite des journalistes*, Paris, PUF, 1984.
ROUCAUTE Yves, *Splendeurs et misères des journalistes*, Paris, Calmann-Levy, 1991.
DU ROY Albert, *Le serment de Théophraste*, Paris, Flammarion, 1992.
RUELLAN Denis, *Le professionnalisme du flou. Identité et savoir-faire des journalistes français*, Grenoble, PUG, 1993.
SAUVAGE Christian, *Journalistes : une passion, des métiers*, Paris, CFPJ, 1990.
SCHLESINGER Philip, *Putting 'reality' together. BBC news*, London, Routledge, 1992.
SCHUDSON Michaêl, *Discovering the News. A Social History of American Newspapers*, New York, Basic Books, 1978.
SCHUDSON Michaël, *The Power of News*, Cambridge, Harvard University Press, 1995.
SIGAL Leon V., *Reporters and Officials : the Organization and Politics of Newsmaking*, Lexington, Heath, 1973.
SIMEANT Johanna, *L'élaboration de normes professionnelles : le cas d'une école de journalisme, le CFJ*, Paris, mémoire pour le DEA d'études politiques sous la direction de Jean Leca, IEP Paris, 1991.
TOUSSAINT-DESMOULINS Nadine, *L'économie des médias*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1992.

TRISTANI-POTTEAUX Françoise, *L'information malade de ses stars, comment l'information se fait instrument de pouvoir*, Paris, Editions Alésia, 1983.
TUCHMAN Gaye, *Making News. A study in the construction of reality*, New York, The Free Press, 1978.
TUNSTALL Jeremy, *Journalists at work*, London, Constable, 1971.
VARIN D'AINVELLE Madeleine, *La presse en France. Genèse et évolution de ses fonctions psycho-sociales*, Paris, PUF, 1965.
VIALE Thierry, *L'enseignement de la communication. Les écoles de relations publiques et de publicité*, Paris, mémoire pour le diplôme de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales sous la direction de Mme Monique de Saint-Martin, 1995.
VOYENNE Bernard, *Les journalistes français. D'où viennent-ils ? Qui sont-ils ? Que font-ils ?*, Paris, CFPJ-Retz, 1985.
WOODROW Alain, *Information manipulation*, Paris, Editions du Félin, 1991.

Articles

BALBASTRE Gilles et STEICHEL Joëlle, « Le monde du travail, interdit de télévision », *Le Monde Diplomatique*, juin 1996.
CHAMPAGNE Patrick, « La double dépendance. Quelques remarques sur les rapports entre les champs politique, économique et journalistique », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 215-229.
CHARON Jean-Marie, « Journalisme : l'éclatement », *Réseaux*, n°52, 1992, p. 99-113.
CHARON Jean-Marie, « Journalisme et sciences sociales. Proximités et malentendus », *Politix*, n°36, 1996, pp. 5-15.
DAGNAUD Monique, « Gouverner sous le feu des médias », *Le Débat*, n°66, 1991, pp. 54-62.
DELIGNY Henri, « Journalistes et formation professionnelle : le nécessaire malentendu », *Revue politique et parlementaire*, n°941, 1989, pp. 63-74.
DELPORTE Christian, « Les journalistes dans l'entre-deux-guerres. Une identité en crise », *Vingtième Siècle*, n°47, 1995, pp. 158-175.
GALTUNG John and RUGE Mari, « Structuring and selecting news » in Cohen Stanley and Young Jack, *The manufacture of news. Social problems, deviance and the mass media*, London, Constable, 1974, pp. 62-72.
HALIMI Serge, « Un journalisme de révérence », *Le Monde Diplomatique*, février 1995.
JANOWITZ Morris, « Professionnal Models in Journalism : the Gatekeeper and the Advocate », *Journalism Quaterly*, vol 52, n°4, pp. 618-626.
JUNQUA Daniel, « Les quotidiens nationaux français en quête de relance », *Le Monde Diplomatique*, avril 1996, pp 26-27.
LAVOINNE Yves, « Le journaliste, l'histoire et l'historien », *Réseaux*, n°51, 1992, pp. 41-53.
LEGAVRE Jean-Baptiste, « Le travail de construction d'une popularité de papier », Paris, Congrès de l'AFSP, 17/18/19 oct 1990.
LEGAVRE Jean-Baptiste, « L'horizon local de la communication politique. Retour sur la diffusion d'une expertise », *Politix*, n°28, 1994, pp. 76-99
LEMIEUX Cyril, « Les journalistes, une morale d'exception ? », *Politix*, n°19, 1992, pp. 1-30.
LEMIEUX Cyril, « Révélation journalistique et suicide des hommes politiques : à qui la faute ? », *French Politics and Society*, vol 11, n°4, 1995, pp. 36-46.
MARTIN Marc, « La 'grande famille' : l'Association des journalistes parisiens », *Revue historique*, n°557, 1986, pp. 129-157.
MERCIER Arnaud, « L'institutionnalisation de la profession de journaliste », *Hermès*, n°13-14, 1994, pp. 219-235.
MOUCHON Jean, « Médiatisation de la communication politique et logiques structurantes », *Mots*, n°20, 1989, pp. 43-55.
MOUCHON Jean, « La communication présidentielle en quête de modèle », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 187-199.
NEVEU Erik et RIEFFEL Rémy, « Les effets de réalité des sciences de la communication », *Réseaux*, n°50, 1991, pp. 11-37.
RIEFFEL Rémy, « Journalistes et intellectuels : une nouvelle configuration culturelle ? », *Réseaux*, n°51, 1991, pp. 11-24.
RIEFFEL Rémy, « Les relations des journalistes et du pouvoir dans la presse écrite et audiovisuelle nationale de 1960 à 1985 », in Martin Marc (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990)*, Paris, Albin Michel, 1991, pp. 251-265.

ROUGE Jean-François, « Le journaliste au risque de l'argent », *Esprit*, n°12, 1990, pp. 35-46.
RUTENBECK Jeffrey B., « Newspaper Trends in the 1870s : Proliferation, Popularization, and Political Independence », *Journalism and Mass Communication Quarterly*, vol 72, n°2, 1995, pp. 361-375.
SCHLESINGER Philip, « Repenser la sociologie du journalisme. Les stratégies de la source d'information et les limites du média-centrisme », *Réseaux*, n°51, 1992, pp. 77-98.
SCHUDSON Michaël, « The sociology of news production », *Media, culture and society*, vol 11, n°3, 1989, pp. 263-282.
SCHUDSON Michaël, « Rhétorique de la forme narrative : l'émergence de conventions journalistiques dans la presse », *Quaderni*, n°8, 1989, pp. 27-39.
SEGAUNES Nathalie, « *Le Monde*, journal des citadelles imprenables », *Médiaspouvoirs*, n°24, octobre-décembre 1991, pp. 45-49.
SIMEANT Johanna, « Déontologie et crédibilité : le réglage des relations professionnelles au Centre de formation des journalistes », *Politix*, n°19, 1992, pp. 37-55.
SHAW Donald L. et MARTIN Shannon E., « The Function of Mass Media Agenda Setting », *Journalism Quarterly*, vol 69, n°4, 1992, pp. 902-920.
TOUSSAINT-DESMOULINS Nadine, « Les causes économiques de la crise de la presse française », *Quaderni*, n°24, 1994, pp. 47-58.
TUDESQ André-Jean, « Les journalistes multimédias », in Marc Martin (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990)*, Paris, Albin Michel, 1991, pp. 137-150.
TUCHMAN Gaye, « Objectivity as strategic ritual : an examination of newsmen's notions of objectivity », *American Journal of Sociology*, vol 77, n°4, 1972, pp. 660-679.
TVAS (équipe d'animation des jeunes de la rue), « La drogue vue par douze quotidiens (22 février-6 mars 1975) », *Presse actualité*, n°108, 1976, pp. 20-26.
VOYENNE Bernard, « Les journalistes », *Revue française de science politique*, vol 11, n°4, 1959, pp. 901-934.
WOLTON Dominique, « Le journalisme victime de son succès », *Médiaspouvoirs*, n°13, 1989, pp. 51-62.
WOLTON Dominique, « Les journalistes entre l'opinion publique et les hommes politiques », in Marc Martin (sous la dir.), *Journalisme et journalistes français, 1950-1990*, Paris, Albin Michel, 1991, pp. 206-217.
WOLTON Dominique, « Les contradictions de l'espace public médiatisé », *Hermès*, n°10, 1991, pp. 95-114.

Rapports et enquêtes

COMMISSION DE LA CARTE D'IDENTITE DES JOURNALISTES PROFESSIONNELS, *Enquête statistique et sociologique. Liste des titulaires de la carte professionnelle au 1er juillet 1966*, Paris, CCIJP, 1967.
CCIJP, *50 ans de carte professionnelle. Profil de la profession, enquête socioprofessionnelle*, Paris, CCIJP, 1986.
DEVILLARD Valérie, LAFOSSE Marie-Françoise, MARHUENDA Jean-Pierre et RIEFFEL Rémy, *Les journalistes français en 1990, radiographie d'une profession*, SJTI-La Documentation française, 1991.
SENAT, *Rapport général fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le projet de loi de finances pour 1996*, Paris, Sénat, tome III, annexe n°31, session 1995-1996.
VISTEL Jacques, *Qu'est-ce qu'un journaliste ? Rapport de mission au secrétaire d'Etat à la communication sur le cadre juridique de la professuion de journaliste*, Paris, SJTI, 1993.
« Les journalistes, étude statistique et sociologique de la profession », *Dossiers du CEREQ*, n°9, juin 1974.

Numéros de revues

« Sociologie des journalistes », *Réseaux*, n°51, janvier 1992.
« L'activité journalistique », *Politix*, n°19, septembre 1992.
« L'emprise du journalisme », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, mars 1994.

2) Bibliographie sur les différents types de médias (professionnels, émissions, etc.)

Ouvrages et travaux universitaires

ALBERT Pierre et TUDESQ André-Jean, *Histoire de la radio-télévision*, Paris, Paris, PUF, 1986.
ARRIGONI Anne. *Le média radio à travers l'exemple du 7h/9h sur trois stations généralistes : RTL, France Inter et Europe 1*, Paris, mémoire de maîtrise en sciences de l'information et de la communication, Université Paris II (Institut Français de Presse), 1992-1993.
ASLINE Jacques, *La bataille du 20 heures. 40 ans de journaux télévisés*, Paris, Acropole, 1990.
BOURDON Jérôme, *Histoire de la télévision sous De Gaulle*, Paris, Anthropos-INA, 1990.
BOURDON Jérôme, *Haute fidélité, pouvoir et télévision*, Paris, Le Seuil, 1994.
BRUSINI Hervé et JAMES Francis, *Voir la vérité. Le journalisme de télévision*, Paris, PUF, 1982.
CHALVON-DEMERSAY Sabine et PASQUIER Dominique, *Drôle de stars. La télévision des animateurs*, Paris, Aubier 1990.
CHAMARD Eve et KIEFFER Philippe, *La télé, dix ans d'histoire secrète de la télévision*, Paris, Flammarion, 1992.
CHANIAC Régine, *La télévision de 1983 à 1993. Chronique des programmes et de leur public*, Paris, SJTI-INA-La documentation française, 1994.
CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL, MINISTERE DE LA CULTURE, *Indicateurs statistiques de la radio. Radiodiffusion, phonogrammes. Données 1995*, Paris, La Documentation française, 1996
CORTADE Jean-Emmanuel, *La télévision française*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1993.
DAGNAUD Monique et MEHL Dominique, *Patrons de chaîne. Les dirigeants de la télévision française au printemps*, Paris, CNET, 1990.
DERRIDA Jacques et STIEGLER Bernard, *Echographies de la télévision. Entretiens filmés*, Paris, Galilée-INA, 1996.
ESTIER Claude, *La gauche hebdomadaire (1914-1962)*, Paris, Armand Colin, 1962.
EVENO Patrick, *Le Monde 1944-1995. Histoire d'une entreprise de presse*, Paris, Le Monde éditions, 1996.
JENDOUBI Mehdi, *Journalisme d'agence. Journalisme de base*, Tunis, Institut de presse et des sciences de l'information, Université de Tunis, 1984.
LEBLANC Gérard, *Treize heures/vingt heures. Le monde en suspens*, Marburg, Hitzeroth, 1987.
MACE Eric, *Sur l'information à la télévision : les enjeux du professionnalisme des journalistes*, Paris, mémoire de DEA, EHESS, 1991.
MAITROT Eric, *Sport et télé. Les liaisons secrètes*, Paris, Flammarion, 1995.
MEADEL Cécile et BOURDON Jérôme (sous la dir.), *Actes du séminaire CNRS sur l'histoire de l'information radiotélévisée*, Paris, CNRS-INA, 1988.
MEADEL Cécile, *La radio des années trente*, Paris, Anthropos-INA, 1994.
MEHL Dominique, *La fenêtre et le miroir. La télévision et ses programmes*, Paris, Payot, 1992.
MEHL Dominique, *La télévision de l'intimité*, Paris, Seuil, 1996.
MERCIER Arnaud, *Le journal télévisé*, Paris, Presses de Science Po, 1996.
MIEGE Bernard (et alii), *Le JT. Mise en scène de l'actualité à la télévision*, Paris, La Documentation française, 1986.
MOUILLAUD Maurice et TETU Jean-François, *Le journal quotidien*, Lyon, PUL, 1989.
NEL Noël, *A fleurets mouchetés. 25 ans de débats télévisés (1960-1980)*, Paris, INA-La documentation française, 1988.
NEL Noël, *Le débat télévisé*, Paris, Armand Colin, 1990.
PADIOLEAU Jean-Gustave, *« Le Monde » et le « Washington Post ». Précepteurs et mousquetaires*, Paris, PUF, 1985.
PARACUELLOS Jean-Charles, *La télévision. Clefs d'une économie invisible*, Paris, la Documentation française, 1993.
PEAN Pierre et NICK Christophe, *TF1, un pouvoir*, Paris, Fayard, 1997.
PINTO Louis, *L'intelligence en action :* Le Nouvel Observateur, Paris, A.M. Métailié, 1984.
REMOND Alain, *Les mémoires de mon oeil*, Paris, Seuil, 1993.
SAMUELSON F.-M., *« Il était une fois Libé... »*, Paris, Seuil, 1979.
SCHNEIDERMANN Daniel, *Où sont les caméras ? Traité de la gloire médiatique*, Paris, Belfond, 1989.

SCHNEIDERMANN Daniel, *Anxiety Show. De la peur à la télévision*, Paris, Arléa, 1994.
SJTI, *Tableaux statistiques de la presse, 1987-1988*, SJTI-La Documentation française, 1990.
SIRACUSA Jacques-Vincent, *Le corps et l'image. La production des reportages d'information télévisés*, Paris, Mémoire pour le DEA Institutions, travail et éducation dans le monde contemporain sous la direction de Jean-Claude Combessie, EHESS-ENS Fontenay-Paris VIII, 1993-1994.
TESSELIN Basile, *AFP. Les chemins du journalisme*, Paris, Jean-Pierre Taillandier, 1995.
WOLTON Dominique avec Jean-Louis MISSIKA, *La folle du logis, la télévision dans les sociétés démocratiques*, Paris, Gallimard, 1983.
WOLTON Dominique, *Eloge du grand public. Une théorie critique de la télévision*, Paris, Flammarion, 1990.

Articles

BOURDON Jérôme, « Les journalistes de télévision. L'émergence d'une profession (1960-1968) », in Marc Martin (sous la dir.), *Histoire et médias. Journalisme et journalistes français (1950-1990)*, Paris, Albin Michel, 1991, pp. 123-136.
BOURDON Jérôme, « Une identité professionnelle à éclipses », *Politix*, n° 19, 1992, pp. 56-66.
CHAMPAGNE Patrick, « 'L'heure de vérité', une émission très représentative », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°71-72, 1988, pp. 98-101.
CHAMPAGNE Patrick, « La loi des grands nombres. Mesure de l'audience et représentation du public », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 10-22.
CARDON Dominique, « 'Chère Ménie...'. Emotion et engagements de l'auditeur de Ménie Grégoire », *Réseaux*, n°70, 1995, pp. 41-78.
CATHODON, « La législation de l'audiovisuel en France au cours des vingt dernières années : lignes de force, faux pas et questions en suspens », *Réseaux*, n°59, 1993, pp. 25-51.
CHARON Jean-Marie, « Cinquante ans de presse française », *Médiaspouvoirs*, n°39-40, 1995, pp. 51-61.
DARRAS Eric, « Un paysan à la télé. Nouvelles mises en scène du politique », *Réseaux*, n°63, 1994, pp. 75-100.
DARRAS Eric, « Le pouvoir 'médiacratique' ? Les logiques de recrutement des invités politiques à la télévision », *Politix*, n°30, 1995, pp. 183-198.
DARRAS Eric, « Les bienséances de l'échange politique. Naissance d'une tribune politique télévisuelle », *Politix*, n°37, 1997, pp. 9-24.
GANNE Valérie, « 'Les absents ont toujours torts' ou la démocratie en direct », *Médiaspouvoirs*, n°26, 1992, pp. 37-45.
LE GRIGNOU Brigitte, « La parole du zappeur. Entretien avec Serge Daney (décembre 1988) », *Quaderni*, n°8, 1989, pp. 87-88.
LE GRIGNOU Brigitte et NEVEU Erik, « Emettre la réception: prémédiation et réception de la politique télévisée », *Réseaux*, Hors série, 1991, pp. 65-94.
LE GRIGNOU Brigitte et NEVEU Erik, « Intimités publiques. Les dynamiques de la politique à la télévision », *Revue française de science politique*, vol 43, n°6, 1993, pp. 940-969.
LEROUX Pierre, « Les deux publics des *7 d'or*. Principes de célébration et de consécration du journalisme télévisuel », *Politix*, n°37, 1997, pp. 57-80.
MEADEL Cécile, « Radio et télévision, un état des recherches », *Médiascope*, n°7, 1994, pp. 76-81.
MOUCHON Jean, « L'information politique en champ et contre-champ », *Hermès*, n°13-14, 1994, pp. 263-274.
NEVEU Erik, « 'L'heure de vérité' ou le triangle de la représentation », *Mots*, n°20, 1989, pp. 11-124.
NEVEU Erik, « Les émissions politiques à la télévision. Les années quatre-vingt ou les impasses du spectacle politique », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 145-162.
NEVEU Erik, « Des questions 'jamais entendues'. Crise et renouvellement du journalisme politique à la télévision », *Politix*, n°37, 1997, pp. 25-56.
PALMER Michaël, « L'information agencée, fin de siècle. Visions du monde et discours en fragments », *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 87-110.
PASQUIER Dominique, « Avant propos. Les journalistes de la télévision », *Sociologie du travail*, vol XXXV, n°4, 1993, pp. 367-371.

RIEFFEL Rémy, « Pour une approche sociologique des journalistes de télévision », *Sociologie du travail*, vol XXXV, n°4, 1993, pp. 373-387.
PINTO Louis, « Les affinités électives. Les amis du *Nouvel Observateur* comme « groupe ouvert » », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°36-37, 1981, pp. 105-124.

Numéros de revues

« Télévision : la mesure de l'audience », *Les dossiers de l'audiovisuel*, n°22, novembre 1988.
« La télévision politique », *Mots*, n°20, septembre 1989.
« Sociologie de la télévision : France », *Réseaux*, Hors série, 1991.
« Les professionnels de la télévision », *Sociologie du travail*, vol XXXV, n°4, 1993.
« Télévision et politique », *Politix*, n°37, premier trimestre 1997.

3) Bibliographie sur l'information spécialisée

Ouvrages et travaux universitaires

BONVOISIN Samra-Martine et MAGNIEN Michèle, *La presse féminine*, Paris, PUF (« Que sais-je ? »), 1986.
BOUTROS Edouard et TINCQ Henri, *L'information sociale et ses problèmes. Colloque de l'AJIS*, Paris, Thema édition, 1974.
CAROF Alain, *La production de l'information agricole. L'exemple d'Ouest-France*, Paris, Centre de sociologie rurale, 1972.
CENTRE NATIONAL D'ETUDES SUPERIEURES DE LA SECURITE SOCIALE, *L'information sociale en question*, Paris, Economica, 1984.
DUVAL Julien, *Le traitement médiatique d'une réunion de la Commission des comptes de la Sécurité sociale. Contribution à une analyse sociologique du champ journalistique*, Paris, mémoire pour le DEA de sociologie sous la direction de Rémi Lenoir, EHESS, 1995.
KALIFA Dominique, *L'encre et le sang. récits de crimes et société à la Belle Epoque*, Paris, Fayard, 1995.
LASCOUMES Pierre en collaboration avec BOULEGUE Catherine et FOURNIER Catherine, *L'environnement entre nature et politique. Un patchwork mal cousu. Les images de l'environnement et des politiques dans la presse*, Paris, GAPP-CNRS-Ministère de l'environnement, 1993.
LEVER Maurice, *Canards sanglants. Naissance du fait divers*, Paris, Fayard, 1993.
LESELBAUM Jean-Robert, *Les journalistes économiques. Essai d'analyse sociologique d'une catégorie de professionnels de la vulgarisation*, Paris, doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université de Paris II, 1981.
LEVEQUE Sandrine, *Invention et création d'une spécificité professionnelle: le cas des journalistes sociaux*, Paris, mémoire pour le DEA de Sciences sociales sous la direction de Michel Offerlé, ENS-EHESS, 1990.
LEVEQUE Sandrine, *La construction journalistique d'une catégorie du débat public. Spécialisation journalistique et mise en forme du social*, Paris, thèse de science politique sous la direction de Michel Offerlé, Université Paris I, 1996.
MERCIER Arnaud, *L'information politique au journal télévisé. Les journalistes de télévision et le traitement télévisuel de l'actualité*, Paris, thèse de science politique sous la direction de Pierre Favre, IEP Paris, 1994.
PINARD Nathalie et REMOND Edith, *Le guide du reporter dans le monde judiciaire*, Paris, IUT Journalisme de Bordeaux, France 3 Aquitaine, 1995.
SULLEROT Evelyne, *La presse féminine*, Paris Armand Colin, 1963.

Articles

BERNARD Claire et MOURIAUX René, « Presse et syndicalisme », *Mots*, n°14,1987, pp. 7-19.
HAEGEL Florence, « Les journalistes 'pris' dans leur source », *Politix*, n°19, 1992, pp. 102-119.

HANSEN Anders, « The media and the social construction of environment », *Media, culture and society*, vol 13, n°4, 1991, pp. 443-458.
HEINDERYKS François, « Les quotidiens économiques en Europe occidentale », *Réseaux*, n°70, 1995, pp. 191-198.
KALIFA Dominique, « Les tâcherons de l'information: petits reporters et faits divers à la 'belle époque' », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol 40, n°4, 1993, pp. 578-603.
LEVEQUE Sandrine, « La conférence de presse. Les transactions entre syndicalistes et journalistes sociaux », *Politix*, n°19, 1992, pp. 120-134.
NEVEU Erik, « Chronique, entretien avec des journalistes politiques », *Mots*, n°37, 1993, pp 87-105.
PADIOLEAU Jean-Gustave, « Systèmes d'interaction et rhétoriques journalistiques », *Sociologie du travail*, n°3, 1976, pp. 256-282.
SALOMONE Kandice L., GREENBERG Michaël R., SANDMAN Peter M. and SACHSMAN David B., « A Question of Quality : How Journalists and News Sources Evaluate Coverage of Environmental Risks », *Journal of Communication*, vol 40, n°4, 1990, pp. 117-130

4) Bibliographie sur l'information scientifique et médicale

Ouvrages et travaux universitaires

ALLEMAND Etienne, *L'information scientifique à la télévision*, Paris, Anthropos, 1983.
BARRERE Igor, DESGRAUPES Pierre, LALOU Etienne, *En direct de la médecine*, Paris, Stock, 1976.
BAUDRIER Pascale et CAILLARD Alain, *Santé et télévision. Enquête par autoquestionnaire en clientèle privée*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1987.
BOLTANSKI Luc et MALDIDIER Pascale, *La vulgarisation scientifique et son public*, Paris , Centre de sociologie européenne, 1977.
BOURGEAU Georges, *Les erreurs et les dangers de la grande presse en matière médicale*, Paris, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1916.
CARRAUT-ABERLIN Christine, *L'information médicale à travers la presse grand public (à propos d'une analyse de cinq journaux de 1987)*, Montpellier, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1989.
CHAUVEAU Loïc, *Pire que le mal*, Paris, Calmann Levy, 1989.
COMITE CONSULTATIF NATIONAL D'ETHIQUE, *La transmission de l'information scientifique relative à la recherche biologique et médicale. Questions éthiques*, Paris, avis du CCNE, 1er décembre 1994, pp. 1-23.
COQUIDE Patrick, *La médecine scandale*, Paris, Flammarion, 1993
COUPIN Jean-Pierre, *La grande presse, la médecine et les médecins*, Nancy, thèse pour le doctorat en médecine, Université de Nancy I, 1974.
DECROSSE Anne et NATALI Jean-Paul (sous la dir.), *Sciences et médias. Penser, imaginer, connaître*, Paris Didier Erudition, 1988.
DUROY Lionel, *L'affaire de Poitiers*, Paris, Bernard Barrault, 1988.
FAYARD Pierre, *La professionnalisation et l'émergence médiatique de la communication scientifique publique*, Grenoble, doctorat de troisième cycle en sciences de l'information et de la communication sous la direction de Bernard Miège, 1987.
FAYARD Pierre, *Sciences au quotidien. L'information scientifique et technique dans les quotidiens nationaux européens*, Nice, Z'Editions, 1993.
FOUQUIER Eric, VERON Eliséo, *Les spectacles scientifiques télévisés*, Paris, La Documentation française, 1986.
FRIEDMAN Sharon M., DUNWOODY Sharon, and ROGERS Carol L. (Eds.), *Scientists and Journalists : Reporting Science as News*, Washington DC, American Association for the Advancement of Science, 1986.
GERMOUTY Claire, *Les émissions de santé à la télévision : information ou spectacle ?*, Paris, mémoire pour le DEA en sciences de l'information et de la communication, Université Paris-Sorbonne (CELSA),1988.
GUILLEMINOT Anaïs, *Notre rôle dans l'information médicale grand public*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1985.

HILLERET Thierry, *Histoire des origines du journalisme médical lyonnais (1779-1869)*, Lyon, thèse pour le doctorat en médecine, Université de Lyon I, 1985.
HOSSENLOPP Claudine, *Publication scientifique/presse grand public : de l'information octroyée à l'information partagée ?*, Paris, mémoire pour le DESS en techniques de l'information et de la communication, 1996.
ISAMBERT Françoise A. et LADRIERE Paul, *Contraception et avortement. Dix ans de débat dans la presse (1965-1974)*, Paris, éditions du CNRS, 1979.
KUNTH Daniel, *La place du chercheur dans la vulgarisation scientifique*, Paris, Rapport pour le Ministère de la recherche et de l'espace, Paris, 1992.
LAZLO Pierre, *La vulgarisation scientifique*, Paris, PUF, Collection Que sais-je, 1993. Yves Jeanneret, *Ecrire la science. Formes et enjeux de la vulgarisation*, PUF, Paris, 1994.
LOEPER Maurice, « L'évolution de la presse médicale », *Cahiers de la presse*, n°4, 1938, pp. 533-546.
MALDIDIER Pascale, *Les revues de « vulgarisation », contribution à une sociologie des cultures moyennes*, Paris, Centre de sociologie de l'éducation et de la culture, 1973.
MIAILHE Benoît, *La presse médicale pour généralistes en 1985. Enquête. La formation et l'information des omnipraticiens à travers les périodiques médicaux*, Rouen, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté mixte de médecine et de pharmacie, 1985.
MANTOVANI-BETTIOL Marie-Hélène, *La santé à travers les magazines féminins. Etude de six magazines destinés aux femmes parus en 1983. Etude comparative 1973-1983 sur un hebdomadaire*, Nancy, thèse pour le doctorat en médecine, Université de Nancy I, 1985.
MOORE Mike (Eds), *Health Risks and the Press. perspectives on Media Coverage of Risk Assessment and Health*, Washington DC, The Media Institute, 1989.
NAIDITCH Michel-Jean, *L'image de la médecine dans la grande presse*, Paris, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine de St Louis-Lariboisière, 1980.
NATIVI François, *Enquête sur l'erreur médicale*, Paris, La Découverte 1987.
NAU Jean-Yves, *Informations à caractère médical dans la presse écrite d'audience nationale. Education sanitaire ou journalisme ?*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1984.
NELKIN Dorothy, *Selling Science. How the Press covers Science and Technology*, New York, WH Freeman and Compagny, 1987.
PAULY Françoise, *A votre santé ? Essai d'analyse de l'information médicale à travers la presse quotidienne nationale*, Paris, mémoire pour le DEA en sciences de l'information et de la communication, Université Paris II (Institut Français de Presse) , 1987.
PERUCCA Fabien et POURADIER Gérard, *Votre santé en danger de médecine*, Paris, Michel Lafon, 1996.
PRIGENT Jean-Malo, *Contribution à l'étude du journalisme médical français au XIXème siècle*, Rennes, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté mixte de médecine et de pharmacie, 1962.
RECOULES Jean-Jacques (sous la dir.), *Etude sur la vulgarisation scientifique de l'information médicale à l'ORTF*, Paris, Commissariat général au Plan, 1973.
ROQUEPLO Philippe, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, 1974.
SOUTOUL-SANDERS Patricia, *L'information médicale continue du grand public en matière de reproduction humaine*, Tours, thèse pour le doctorat en médecine, Faculté de médecine, 1985.
TRISTANI-POTTEAUX, *Les journalistes scientifiques médiateurs des savoirs*, Paris, Economica, 1997.
UNION INTERNATIONALE DE LA PRESSE MEDICALE, *Rapports du deuxième congrès de l'IUPM. Paris, 21/22 octobre 1955*, Paris, Masson et Cie, 1956.
VALENTIN Simone, *Réceptivité de l'information médicale vulgarisée*, Paris, thèse pour le doctorat de spécialité sciences de l'information sous la direction de Francis Balle, Université Paris II, décembre 1985.

Articles

BAYON Noël, « Défense et illustration de l'information médicale du grand public », *Gazette médicale de France*, vol 74, n°7, 5 mars 1967, pp. 1213-1232.
BELLANGER Claude, « Pour la liberté de l'information », *Etudes de presse*, vol VI, n°10, 1954, pp. 147-152.
BEUVE-MERY Hubert, « Le sens des responsabilités », *Etudes de presse*, vol VI, n°10, 1954, p. 152.
BOLTANSKI Luc et MALDIDIER Pascale, « Carrière scientifique, morale scientifique et vulgarisation », *Information sur les sciences sociales*, vol 9, n°3, pp. 99-118.
BOURGET Pierre, « Des médecins face à l'information du public », *Médecine et hygiène*, n°786, 28 juin 1967, pp. 733-736.
BOURGET Pierre, « Cancer et médias : vingt cinq ans d'antenne », *La lettre de de la Cancérologie Radiothérapie*, n°3, 1993, pp. 68-75.
BUFFET Charles-Henri, FOURMENTRAUX Isabelle, PROLONGEAU Hubert et VAN KOTE Gilles, « Cinq quotidiens et 'l'affaire Parpalaix' », *Presse actualité*, mars 1985, pp. 56-63.
CALLON Michel, « Les grands médias entrent dans la course. La science par conférence de presse », *La Recherche*, octobre 1990, pp. 1184-1190.
CHAMPAGNE Patrick et LENOIR Rémi, « Le journaliste médical et les pouvoirs. Entretiens avec Franck Nouchi », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp. 153-160.
CHENE P., « Le journalisme médical », *Gazette médicale de France*, vol 74, n°7, 5 mars 1967, pp. 1141-1172.
CLARKE Robert, « Le point de vue d'un vulgarisateur », *La Recherche*, vol 6, n°53, février 1975, p. 150.
COHN Victor, « Reporters as Gatekeepers », in Moore Mike (Eds), *Health Risks and the Press. perspectives on Media Coverage of Risk Assessment and Health*, Washington DC, The Media Institute, 1989, pp. 35-51.
COLE B.J., « Trends in Science and Conflict Coverage in Four Metropolitan Newspapers », *Journalism Quarterly*, n°52, 1975, pp. 465-471.
COLLINS H.M., « Certainty and the Public Understanding of Science : Science on Television », *Social Studies of Science*, vol 17, n°4, 1987, pp. 689-713.
COUDRAY P. et alii, « L'information médicale du public », *Gazette médicale de France*, vol 74, n°7.
COUPIN Jean-Pierre, « La grande presse, la médecine et les médecins », *Journal des sciences médicales de Lille*, tome 93, n°11, 1975, pp. 303-320.
CRONHOLM Margareta and SANDELL Rolf, « Scientific Information : A review of Research », *Journal of Communication*, vol 31, n°2, 1981, pp. 85-96.
CULLITON Barbara J., « Science, Society and the Press », *New England Journal of Medicine*, vol 296, n°25, 1977, pp. 1450-1453.
DEKEYSER Louis, « Les origines de la presse médicale », *Bruxelles-Médical*, n°33, 14 août 1949, pp. 1753-1765.
DESPIERRES Georges et HILLERET Thierry, « Histoire du journalisme médical lyonnais et plus particulièrement de ses origines », in Institut d'histoire de la médecine (Université de Lyon I-Claude Bernard), *Conférence d'histoire de la médecine (cycle 85-86)*, Lyon, Collection Fondation Marcel Mérieux, 1986, pp. 47-66.
DUNWOODY Sharon and RYAN Michael, « Scientific Barriers to the Popularization of Science in the Mass Media », *Journal of Communication*, vol 35, n°1, pp. 26-42.
FIESSINGER Henriette, « Le corps médical et le public », *Etudes de presse*, vol VI, n°10, 1954, pp. 153-154.
FRALEY Pierre C., « The Education and Training of Sciences Writers », *Journalism Quaterly*, vol 40, n°3, 1963, pp. 323-328.
GANDY Oscar H., « Information in health : subsidised news », *Media, Culture and Society*, n°2, 1980, pp. 103-115.
GLASER Catherine, « Journalisme et critiques scientifiques : l'exemple de Victor Meunier », *Romantisme*, vol III, n°65, 1989, pp. 27-36.
JURDANT Baudoin, « La vulgarisation scientifique », *La Recherche*, vol 6, n°53, février 1975, p. 141-155.
GOT Claude, « Média, santé et information », *Agora*, n°16, Hiver 1990-1991, pp. 77-82.
KAUFMANN Alain, « L'affaire de la mémoire de l'eau », *Réseaux*, n°58, 1993, pp. 67-89.

KOSHLAND Daniel E., « Credibility in Science and the Press », *Science*, vol 254, n°5032, novembre 1991, p. 62.
KOTULAK Ronald, « Sorting Through the Chaff » in Moore Mike (Eds), *Health Risks and the Press. perspectives on Media Coverage of Risk Assessment and Health*, Washington DC, The Media Institute, 1989, pp. 89-105.
KURZ Camille, « L'information médicale du public au IXème colloque internationale de psychologie médicale », *La gazette médicale de France*, vol 74, n°7, pp. 1265-1281.
LEBLANC Gérard, « Le dur et le mou », *Quaderni*, n°16, Hiver 1991-1992, pp. 101-113.
LEMAIRE Jean-François, « Un point de vue de médecin journaliste médical » in *Sida 2001, 22 et 23 avril 1989*, Fondation Marcel Mérieux, 1989, pp. 218-221.
LOEPER Maurice, « L'évolution de la presse médicale », *Cahiers de la presse*, n°4, 1938, pp. 533-546.
MAZUR Allan, « Media Coverage and Public Opinion on Scientific Controversies », *Journal of Communication*, vol 31, n°2, 1981, pp. 106-115.
MICHELINI Hélène, « L'information médicale : une chasse gardée ? », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp. 148-152.
NELKIN Dorothy, « Journalism and Science : the Creative Tension », in Moore Mike (Eds), *Health Risks and the Press. perspectives on Media Coverage of Risk Assessment and Health*, Washington DC, The Media Institute, 1989, pp. 53-71.
NELKIN Dorothy, « An uneasy relationship : the tensions between medicine and the media », *The Lancet*, vol 347, n°9015, 8 juin 1996, pp. 1600-1603.
PERLMAN David, « Science and the Mass Media », *Daedalus*, n°103, 1974, pp. 207-22.
PETERS Hans Peter, « The interaction of journalists and scientific experts : co-operation and conflict between two professional cultures », *Media Culture and Society*, vol 17, n°1, 1995, pp. 31-48.
PFUND Nancy and HOFSTADTER Laura, « Biomedical Innovation and the Press », *Journal of Communication*, vol 31, n°2, pp. 138-154.
PIALOUX Gilles, « Journalisme bio-médical : déontologie ou éthique ? », *Agora*, n°16, hiver 1990-1991, pp. 57-61.
POULETTY J., « Les télévoyeurs », *Le concours médical*, n°47, 19 novembre 1966, pp. 7197-7203.
POSTEL-VINAY Nicolas, « Presse et découverte de l'insuline : faut-il croire les journaux ? », *La gazette médicale*, vol 101, n°37, 1994, p. 30.
RENTCHNICK Pierre, « La nécessité du journalisme médical », *Médecine et hygiène*, n°876, 18 juin 1969.
ROTHMAN Stanley, « Journalists, Broadcasters, Scientific Experts and Public Opinion », *Minerva*, vol XVIII, n°2, 1990, pp. 117-133.
SERRE Jean-Louis, « Biologie et médias : les dangers du 'scoop' », *La recherche*, n°239, 1992, pp. 86-88
SEVE Lucien, « Bioéthique et information », *Agora*, n°16, Hiver 1990-91, pp. 19-22.
VEYLON Roger, « L'information médicale du public. Son impact, son évolution », *La nouvelle presse médicale*, vol 7, n°11, 1978, pp. 949-952.

Numéros de revues

« Sciences et audiovisuel », *Education et Société*, n°6, 1984.
« Médecine, médecins, médias », *Bulletin de l'académie nationale de médecine*, n°171, 1987.
« Médecine et médias », *La Gazette médicale*, supplément au n°37, 6 décembre 1994.

6) Bibliographie sur le traitement médiatique des événements

Ouvrages et travaux universitaires

BAUDRILLARD Jean, *La guerre du Golfe n'a pas eu lieu*, Paris, Galilée, 1991
CASANOVA Béatrice, *Le traitement de l'événement en situation d'urgence. L'exemple de la prise d'otages de la maternelle de Neuilly (13-15 mai 1993)*, Lille, mémoire pour le DEA de

sciences de l'information et de la communication sous la direction de Jean Mouchon, Université Lille III, 1995.
CASTEX Michel, *Un mensonge gros comme le siècle. Roumanie, histoire d'une manipulation*, Paris, Albin Michel, 1990.
DAYAN Daniel et KATZ Elihu, *Media Events. The Live Broadcasting of History*, Cambridge, Harvard University Press, 1992.
KINGSTON Meredith, *Réduire à l'« événement ». Le cas du travail journalistique relatif à l'Irlande dans la presse écrite nationale*, Paris, mémoire pour le DEA de systèmes politiques comparés sous la direction de Daniel Gaxie, Université Paris I, 1991.
PETIT Jean-Louis, *L'événement en perspective*, Paris, Editions de l'EHESS, 1992.
REPORTERS SANS FRONTIERES, *Roumanie, qui a menti ? Les journalistes s'interrogent*, Editions Reporters sans frontières, Montpellier, 1990.
REPORTERS SANS FRONTIERES, *Les mensonges du Golfe*, Paris, Arléa-Reporters sans frontières, 1992.
VERON Eliséo, *Construire l'événement. Les médias et l'accident de Three Miles Island*, Paris, Minuit, 1981.
TUDESQ André-Jean (sous la dir.), *La presse et l'événement*, Paris-La Haye, Mouton, 1973.
WOLTON Dominique, *War game. L'information et la guerre*, Paris, Flammarion, 1991.

Articles

BARTHELEMY Michel, « Evénement et espace public : l'affaire Carpentras », *Quaderni*, n°18, pp. 125-140.
BREGMAN Dorine, « La fonction d'agenda : une problématique en devenir », *Hermès*, n°4, 1991, pp. 191-202.
BOURMEAU Sylvain, « La presse, les candidats et la campagne », in AFSP, *Congrès national de l'AFSP. Bordeaux, 5-8 octobre 1988. Table ronde n°4*, Bordeaux, AFSP, 1988.
CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation. La production de l'événement politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°52-53, 1984, pp.19-41.
CHAMPAGNE Patrick, « La manifestation comme action symbolique », in Pierre Favre (sous la dir.), *La manifestation*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, pp. 329-386.
CHAMPAGNE Patrick, « La construction médiatique des 'malaises sociaux' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°90, 1991, pp. 64-75.
CHAMPAGNE Patrick, « La vision médiatique », in Pierre Bourdieu (sous la dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, pp. 61-79.
CHARRON Jean, « Les médias et leurs sources : les limites du modèle de l'*agenda-setting* », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 73-92.
COMAN Mihaï, « L'événement rituel : médias et cérémonies politiques », *Réseaux*, n°76, 1996, pp. 11-30.
GAMSON William A. and MODIGLIANI Andre, « Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power : A Constructionist Approach », *American Journal of Sociology*, vol 95, n°1, 1989, pp. 1-37.
KINGSTON Meredith, « Réduire à l'événement. La couverture des sujets irlandais par l'*Agence France Presse* », *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 67-86.
LESTER Marilyn, « Generating Newsworthyness : the interpretive construction of public events », *American Sociological review*, vol 45, n°6, 1980, pp. 984-994.
MARCHETTI Dominique, « Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites : l'exemple d'Act Up-Paris » in CURAPP, *La politique ailleurs*, Paris, PUF, 1998 (à paraître).
MOLOCH Harvey and LESTER Marylin, « Informer : une conduite délibérée. De l'usage stratégique des événements », *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 23-41.
NEVEU Erik et QUERE Louis, « Présentation », *Réseaux*, n°75, 1996, pp. 7-21.
PAILLET Marc, « Qu'est-ce qu'un événement ? », in Rémond Edith (réunis et présentés), *Journalisme et sciences sociales, Colloque de Bordeaux-Talence*, Paris, MSH, 1979, pp. 68-77.
QUERE Louis, « L'événement », in Beaud Paul, Flichy Patrice, Pasquier Dominique et Quéré Louis, *Sociologie de la communication*, Paris, Réseaux-CNET, 1997, pp. 415-432.
RIUTORT Philippe, « Grandir l'événement. L'art et la manière de l'éditorialiste », *Réseaux*, n°76, 1996, pp. 61-81.

ROGERS E.M. and DEARING J.W., « Agenda-setting research : where it has been, where it is going ? », *Communication Yearbook*, n°11, 1988, pp. 555-594.

Numéro de revue

« Le temps de l'événement » (I et II), *Réseaux*, n°75 et 76, 1996.

7) Bibliographie sur le traitement médiatique des « affaires judiciaires »

Ouvrages et mémoires

DEROGY Jacques et PONTAUT Jean-Marie, *Investigation passion. Enquête sur 30 ans d'affaires*, Paris, Fayard, 1993.
GAGLIONE Véronique, *L'influence du journalisme d'investigation du « Canard Enchaîné sur « Le Monde » : mutation et dérive du quotidien de référence*, Paris, mémoire pour la maîtrise en sciences de l'information de communication, Université Paris-Sorbonne (CELSA), 1989.
GARAPON Antoine, *Le gardien des promesses. Justice et démocratie*, Paris, Odile Jacob, 1996.
GREILSAMER Laurent et SCHNEIDERMANN Daniel, *Les juges parlent*, Paris, Fayard, 1992.
LACOUR Laurence, *Le bûcher des innocents. L'affaire Villemin, coulisses, portraits, preuves, engrenages, correspondances, choses vues...*, Paris, Plon, 1993.
LASCOUMES Pierre, *Les affaires et l'art de l'ombre. Les délinquances économiques et financières*, Paris, Centurion, 1986.
LECLERC Henri et THEOLLEYRE Jean-Marc, *Les médias et la justice. Liberté de la presse et respect du droit*, Paris, CFPJ, 1996.
PLENEL Edwy, *La part d'ombre*, Paris, Stock, 1992.
ROBERT Denis, *Pendant les « affaires », les affaires continuent...*, Paris, Stock, 1996.
SOULEZ-LARIVIERE Daniel, *Du cirque médiatico-judiciaire et les moyens d'en sortir*, Paris, Seuil, 1993.
WELZER Gérard, *Le juge, le journaliste et le citoyen*, Paris, Editions Bartillat, 1996.

Articles

CAM Pierre, « Juges rouges et droit du travail », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°9, 1978, pp. 2-27.
COMMAILLE Jacques, « L'exercice de la fonction de justice comme enjeu de pouvoir entre justice et médias », *Droit et Société*, n°26, 1994, pp. 11-18.
FURET Claude, « Les 'blessés de la presse' réclament justice », *Médiaspouvoirs*, n°22, 1991, pp. 110-117.
GARAPON Antoine, « Justice et médias : une alchimie douteuse », *Esprit*, n°4, 1995, pp. 13-33.
LEBLANC Gérard, « Du modèle judiciaire aux procès médiatiques », *Hermès*, n°17-18, 1995, pp. 63-72.
LENOIR Rémi, « Champ judiciaire et réforme de l'instruction », in Mireille Delmas-Marty (sous la dir.), *Procès pénal et droits de l'homme. Vers une conscience européenne*, Paris, PUF, 1992, pp. 183-219.
LENOIR Rémi, « La parole est aux juges. Crise de la magistrature et champ journalistique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 77-84.
MOUNIER Jean-Pierre, « Du corps judiciaire à la crise de la magistrature », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°64, 1986, pp. 21-29.
POWELL Michaël J., « La nouvelle presse juridique et les métiers du droit », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 63-76.
TRUCHE Pierre, « Le juge et la presse », *Esprit*, n°4, 1995, pp. 5-12.

Numéro de revue et colloque

« Justice et médias », *Médiaspouvoirs*, n°22, avril-juin 1991.

Actes du colloque : les rapports entre la presse et la justice, 24/25 juin 1991, Paris, Syndicat de la presse quotidienne régionale, collection Légipresse, 1991.

III. Bibliographie sur la médiatisation du sida

Ouvrages, travaux universitaires et rapports

BENICHOUX Florence, *L'information médicale dans la grande presse (avec une étude sur l'information siur le SIDA dans* L'Est Républicain *et* Le Républicain Lorrain *de 1983 à 1987)*, thèse pour le doctorat en médecine, Nancy, Université de Nancy I, 1988.
BERNARD-STEINDECKER Claire et CHEVALLIER Monique, *Le traitement du sida dans la presse populaire (1983-1990)*, Paris, Conseil national du sida, 1991.
BURHENNE Annick, *Le sida au « coup par scoop ». Etude réalisée sur la base du* Nouvel Observateur *et de* L'Express, Bruxelles, Université libre de Bruxelles (faculté de philosophie et de lettres, section de journalisme et communication sociale), 1991.
CUNY Michel, *Sida et presse. Années 87-88*, Nancy, thèse pour le doctorat en médecine, Université Nancy I, 1989.
EDELMANN Frédéric (sous la dir.), *Actes des premières rencontres information et sida. L'épreuve des vérités*, Paris, ARCAT Sida-ANRS-AFLS, 1993.
ESCUDERO Lucrecia, TABAROVSKY Damian et VERON Eliséo, *Le sida à la télévision. Déontologie, représentations médiatiques, enjeux de la prévention*, Paris, Conseil national du sida, 1993.
GOITIA Inès, *Information, déontologie et sida. Analyse d'un « effet d'emballement » : le retrait des test de dépistage (Juillet-août 1993)*, Paris, Conseil national du sida, 1993.
KINSELLA James, *Covering The Plague : AIDS and The American Media*, New Brunswick and London, Rotgers University Press, 1989.
LUPTON Deborah, *Moral threats and dangerous desires. AIDS in the news media*, London, Taylor and Francis, 1994.
MASSERAN Anne (et alii), *Le sida des colloques aux journaux : construction et circulation de l'information*, Paris, ANRS, 1996.
MAURIAC Nicolas, *Le mal entendu. Le sida et les médias*, Paris, Plon, 1990.
NOYER Jacques, *La couverture du sida dans la presse française de 1982 à 1989 à travers trois quotidiens nationaux (Le Figaro, Libération, Le Monde) : approches de la notion d'événement*, Lille, thèse pour le doctorat en sciences de l'information et de la communication sous la direction de Jean Mouchon, Université de Lille III, 1994.
QUINTILLA Roland, *Le sida à travers la presse de 1982 à 1986*, Montpellier, thèse pour le doctorat en médecine, Université de Montpellier I, 1988.
ROUSSELOT Fabrice, *1982-1985, le sida et la presse, l'exploitation d'un fait de société*, Paris, mémoire de maîtrise information et communication, Université Paris-Sorbonne (CELSA), 1986.
STRAZZULLA Jérôme, *Le sida 1981-1985*, Paris, La documentation française, 1994.
YVERNAT Alice, *Sida, le nouveau régime de l'épidémie*, Paris, Mémoire pour le DEA de Sciences sociales (EHESS-ENS), 1987.

Articles et contributions

D'ADLER Marie-Ange, « Journalisme, éthique et sida » in *Colloque de l'association Didier Seux du 27 mai 1989*, Lyon, Fondation Marcel Mérieux, 1990, pp. 25-27.
ALBERT Edward, « Illness and deviance : The Response of the Press to AIDS », in Feldman Douglas A. and Johnson Thomas M., *The Social Dimension of AIDS. Mtehod and Theory, New York*, Praeger, 1986, pp.163-177.
BAKER Andrea J., « The Portrayal of AIDS in the Media : an Analysis of Articles in the *New York Times* », in Feldman Douglas A. and Johnson Thomas M., *The Social Dimension of AIDS. Method and Theory, New York*, Praeger, 1986, pp. 179-194.

BOEHME-DUERR Karin et GRIBE Annette, « AIDS in International News Magazines », *Journalism Quarterly*, n°3, vol 65, 1988, pp. 686-689.
CHEVALLIER Eric, « Media-sida », *Médiaspouvoirs*, n°11, 1988, pp. 10-18.
COLBY David C. and COOK Timothy E., « Epidemics and Agendas : The Politics of Nightly News Coverage of AIDS », *Journal of Health Politics, Policy and Law*, vol 16, n°2, 1991, pp. 215-249.
DEAN Malcom, « AIDS and the Murdoch press », *The Lancet*, vol 339, n° 8804, 23 mai 1992, p. 1286.
EDELMANN Frédéric, « Dossier: éthique et information », *Sida 89*, n°5, 1989, pp. 20-22.
HERTOG James K. and FAN David P., « The Impact of Media Coverage on Social Beliefs. The Case of HIV Transmission », *Communication Research*, vol 22, n°5, 1995, pp. 545-574.
HERZLICH Claudine et PIERRET Janine, « Une maladie dans l'espace public. Le sida dans six quotidiens français », *Annales ESC*, n°69, 1987, pp. 1109-1134.
KLAIDMAN Stephen, « How Well the Media Report Health Risk », *Daedalus*, vol 119, n°4, pp. 119-132.
KNEIP Pierre, « AZT, un échec de la communication », *Libération*, 16 avril 1993.
LAZAR Judith, « Les médias et les rumeurs en temps de crise : analyse de divers discours sur le sida », *Communication*, vol 14, n°1, 1993, pp. 128-147.
LE TALEC J.-Y. et CAUCHY J.-C., « GPH, dix ans de publication sur le sida. Du déni au défi », *Gai Pied Hebdo*, n°474, 1991, pp. 53-56.
LISANDRE Hubert, « Les mots des journalistes », *Journal du sida*, supplément au n°43-44, octobre-novembre 1992, pp. 12-14.
MASSERAN Anne, « La mise en scène médiatique du sida. De la peur au fatalisme », *Sida 90*, n°13, février 1990, pp. 40-43.
MERCIER Arnaud, « Information sur le sida et émergence dans le champ politique, in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 109-126.
NELKIN Dorothy, « AIDS and the News media », *The Milbank Quarterly*, vol 69, n°2, 1991, pp. 293-307.
PIAL Gilles, « La presse et l'invention du sida », *Actions et recherches sociales*, n°3, 1988, pp. 17-24.
PIAL Gilles, « Problèmes de communication », in L. Montagnier, W. Rozenbaum, J.C. Gluckman, *Sida et infection à VIH*, Paris, Flammarion, 1989, pp.541-550.
PIAL Gilles, « Sida et médias: la presse grand public, obstacle ou relais pour la santé publique ? », *Santé publique*, n°3, 1993, pp. 63-67.
PIALOUX Gilles, « La presse grand public est-elle un obstacle ou un relais de santé publique ? », *Transcriptase*, n°7, 1992, pp. 17-18.
PIERRET Janine, « Analyser les mécanismes de l'information », *Transcriptase*, n°7, 1992, pp. 16-17.
PITTS M. and JACKSON H., « AIDS and the Press : an analysis of the coverage of AIDS by Zimbabwe newspapers », *AIDS Care*, vol 1, n°1, 1989, pp. 77-83.
PITTS M. and JACKSON H., « Press coverage of AIDS in Zimbabwe : a five-years review », *AIDS Care*, vol 5, n°2, 1993, pp. 223-230.
RAINON Pierre-Michel et DI PIRO Nathalie, « Déontologie. La mission des journalistes », *Sida 1990*, n° 19, 1990, pp. 26-27.
SOURNIA Jean-Charles, « Médias et sida », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol 171, n°6, 1985, pp. 713-717.
STOUFFLET Jacques, « Les acteurs du 'jeu médiatique' », *Sida 89*, n°1, 1989, pp. 6-7.
STROMAN Carolyn A. and SELTZER Richard, « Mass Media Use and Knowledge of AIDS », *Journalism Quarterly*, vol 66, n°4, 1989, pp. 881-887.
DE VILLEPIN Laurent, « Travers de l'information et failles de la communication », *Prévenir*, n°25, 1993, pp. 41-50.
WELLINGS Kaye, « Perceptions of risk. Media treatment of AIDS » in Aggleton P. and Homans H (Eds), *Social aspects of AIDS*, Basingstak, Falmer, pp. 83-105.

III. Bibliographie sur les événements traités[1]

Ouvrages, travaux universitaires ou notes publiées

ALLAIN Jean-Pierre, *Le sida des hémophiles. Mon témoignage*, Paris, Frison Roche, 1993.
BARTHELEMY Michel, *Le sida : des homosexuels aux hémophiles, les étapes de la découverte d'une maladie nouvelle aux prémisses d'un scandale de la vie publique*, Paris, ANRS, 1994.
BASTIN Nicole, CRESSON Geneviève et TYBERGHEIN Jean, *Approche sociologique de la demande en réparation du préjudice thérapeutique. Le cas du sida*, Paris, ANRS, décembre 1993.
BETTATI Caroline, *Responsables et coupables. Une affaire de sang*, Paris, Seuil, 1993.
BLOUIN Claude-B., CHIMOT Eric et LAUNERE Jacques, *Sida story*, Paris, Editions universitaires-RMC, 1986.
BOUCHET Joëlle, *J'accuse médecins et politiques*, Paris, Les Nuées volantes, 1993.
CARRICABURU Danièle et PIERRET Janine, *Vie quotidienne et recompositions identitaires autour de la séropositivité*, Paris, CERMES, septembre 1992.
CASTERET Anne-Marie, *L'affaire du sang*, Paris, La Découverte, 1992.
COQUIDE Patrick, *La médecine scandale*, Paris, Flammarion, 1993.
FABIUS Laurent, *Les blessures de la vérité*, Paris, Flammarion, 1995.
FAVEREAU Eric, *Le silence des médecins*, Paris, Calmann-Levy, 1994.
GAUDIN Patrick, Agnès et Stéphane, *Le prix du sang*, Paris, Fixot, 1993.
GREILSAMER Laurent, *Le procès du sang contaminé*, Paris, Le Monde éditions, 1992.
HENRY Edmond-Luc, *De l'hémophilie (en général) et du crime (en particulier)*, Paris, Le pré aux clercs, 1992.
HERMITTE Marie-Angèle, *Le sang et le droit. Essai sur la transfusion sanguine*, Paris, Seuil, 1996.
KERALY Hugues, *Sida. La stratégie du virus*, Paris, Editions du Ranelagh, 1987.
MARCHETTI Dominique, *Le «scandale du sang contaminé» comme « événement analyseur » de mécanismes de fonctionnement du champ journalistique*, Paris, mémoire de DEA de science politique sous la direction de Patrick Champagne, Université Paris I, septembre 1992.
MARCHETTI Dominique, « La genèse médiatique du 'scandale du sang contaminé' », in *Ethique, Sida et Société, Rapport d'activité du Conseil national du sida 1989-1994*, Paris, La Documentation française, 1996, pp. 327-468.
MASSENET Michel, *La transmission administrative du sida*, Paris, Albin Michel, 1992.
MASSENET Michel, *Le Silence et la Douleur. Lettre à Mgr Lustiger*, Paris, Albin Michel, 1993.
MORELLE Aquilino, *La défaite de la santé publique*, Paris, Flammarion, 1996.
OLIVENNES Denis, *L'affaire du sang contaminé. Analyse d'un scandale*, Paris, Notes de la Fondation St Simon, 1992.
PAUGAM Sabine, *Un sang impur*, Paris, Lattès, 1992.
REMY Florence et BARDECHE Fabrice, *Sida. ce que les parents doivent savoir*, Paris, Editions n°1-Santé magazine, 1986.
RIEDMATTEN Louis-Armand et ROBERTO Jean, *L'affaire du sang contaminé*, Monaco, Editions du Rocher, 1992.
SOULIER Jean-Pierre, *Transfusion et sida. Le droit à la vérité*, Paris, Frison Roche, 1992.
SANITAS Jean, *Le sang et le sida. Une enquête critique sur l'affaire du sang contaminé et le scandale des transfusions sanguines*, Paris, L'Harmattan, 1994.
SETBON Michel, *Pouvoirs contre sida. De la transfusion sanguine au dépistage: décisions et pratiques en France*, Grande Bretagne et Suède, Paris, Seuil, 1993.

Articles

AGRIKOLIANSKY Eric, « Les logiques des interventions de Laurent Fabius et Georgina Dufoix (1985) », in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 159-173.

[1] Nous avons rassemblé les travaux qui portent directement sur ces événements ou qui nous ont servi pour mieux les comprendre.

ANDERSON Leon et SNOW David A, « L'industrie du plasma », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°104, 1994, pp. 25-33.
AUBIN Emmanuel, « L'épilogue attendu de l'affaire du sang contaminé devant la Cour de Justice de la République », *Revue de la recherche juridique, droit prospectif*, vol 21, n°66, 1996, pp. 795-809.
BASTIN N., STIEVENARD J.-M. et VINCHON M., « Epilepsie et hémophilie », *Revue française de sociologie*, vol XIII, n°4, 1977, pp. 651-677.
BERRA Daniel, « Responsabilités, indemnisation des dommages du sida », *Actions et recherches sociales*, n°3-4, 1989, pp. 127-141.
BOUVET Elisabeth (et alii), « Evaluation de la couvertue vaccinale contre l'hépatite B chez le personnel hospitalier de la région parisienne », *Bulletin épidémiologique hebdomadaire*, n°48, 1988, pp. 189-190.
BRUGIDOU Mathieu, « L'affaire du sang contaminé : la construction de l'événement dans 'Le Monde' » (1989-1992) », *Mots*, n°37, 1993, pp. 29-47.
BUTLER Declan, « Cost concerns blamed for AIDS test hold-ups », *Nature*, vol 367, n°6465, 24 février 1994, p. 673.
BUTLER Declan, « Blood scandal raises spectre of Dreyfus case », *Nature*, vol 371, n°13, octobre 1994, p. 548.
CALMAT Alain, « Ne pas ajouter l'injustice à la tragédie », *Revue des deux mondes*, n°2, 1994, pp. 146-156.
CARRICABURU Danièle, « L'Association Française des Hémophiles face au danger de contamination par le virus du sida : stratégie de normalisation de la maladie et définition collective du risque », *Sciences Sociales et Santé*, vol XI, n°3-4, 1993, pp. 55-81.
CHAMPAGNE Patrick avec MARCHETTI Dominique, « L'information médicale sous contrainte. A propos du 'scandale du sang contaminé' », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°101-102, 1994, pp. 40-62.
CHO Hong Sik, « L'association des hémophiles. De la réserve à la lutte », in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 99-105.
COHEN Philip, « Le contentieux judiciaire de la contamination par transfusion », in Jean-Paul Jean, *Sida : l'enjeu du droit*, Paris, ENM-AFLS, 1991, pp. 169-180.
DEJEAN Anne et THIOLLAIS Pierre, « Le virus de l'hépatite B », *La Recherche*, vol 16, n°171, novembre 1985, pp. 1324-1328.
DI PIRO Nathalie et CHAMBON Jean-François., « La contamination des hémophiles et des transfusés. Chronologie pour mémoire », *Le Journal du sida*, n°34, 1991, pp. 6-9.
ENGEL Laurence, « Le droit français de la responsabilité après l'affaire du sang contaminé », *Regards sur l'actualité*, n°206, 1994, pp. 3-16.
FRYDMAN Patrick, « Les incidences de l'intervention du Fonds d'indemnisation sur la détermination du préjudice répérable », *Revue française de droit administratif*, vol 3, n°10, 1994, pp. 553-563.
GANNAC Jean-Yves, « Information et responsabilité des autorités publiques dans la contamination des hémophiles », *Revue française de droit administratif*, vol 3, n°10, 1994, pp. 541-553.
MAZURIER Claudine et GOUDEMAND Maurice, « Les hémophiles et leurs traitements », *La Recherche*, vol 24, n°254, mai 1993, pp. 598-604
GRANIER Karine et MOURANCHE Emmanuelle, « Cas n°5 : La mise en question de la fonction symbolique de la Justice dans l''affaire du sang contaminé' », *Droit et société, n°26, 1994, pp. 55-62.*
HIRSCH Martin, « L'affaire du sang contaminé », *Politiques*, hors-série, 1993, pp. 55-64.
JANOT Christophe et COURROUCE Anne-Marie, « Les risques de la transfusion », *La Recherche*, vol 24, n°254, mai 1993, pp. 618-623.
JEAN Jean-Paul, « La contamination des hémophiles en France » in Jean-Paul Jean, *Sida : l'enjeu du droit*, Paris, ENM-AFLS, 1991, pp. 162-167.
MACEK Catherine, « AIDS transmission : what about the hepatitis B vaccine ? », *JAMA*, vol 249, n°6, 1983, pp. 685-686.
MARGEAT Henri, « Séropositivité, sida et jurisprudence », *Gazette du Palais*, 13-15 octobre 1991, pp. 8-10.
MORELLE Aquilino, « L'institution médicale en question. Retour sur l'affaire du sang contaminé », *Esprit*, n°195, 1993, pp. 5-51.

NEVIN Hugues-Jones, « Risk assessment and factor VIII concentrates », *The Lancet*, vol 345, n°8948, 25 février 1995, pp. 502-503.
OLIVENNES Denis, « Les lecons d'une 'affaire' », *Pouvoirs*, n°63, 1992, pp. 117-128.
PICARD Jean-François et SCHNEIDER William H., « L'histoire de la transfusion sanguine dans sa relation à la recherche médicale », *Vingtième Siècle*, n°49, 1996, pp. 3-17.
RAMBOUR Stéphane, « Cas n°6 : Conflit de mise en scène, conflit de rôle dans l''affaire du sang contaminé' », *Droit et société*, n°26, 1994, pp. 63-71.
ROZENBAUM Willy, « 'Des journalistes sont responsables'. Interview d'Anne Guerin », L*e Journal du sida*, n°42, pp. 42-43.
SASSON Albert, « Les vaccins modernes », *La Recherche*, vol 17, n°177, mai 1986, pp. 720-729.
SETBON Michel, « Sida et transfusion sanguine : les enseignements du drame », *Le Monde*, 3 juillet 1991.
SETBON Michel, « Sida et dépistage à l'hôpital entre désordre et régulation », *Revue française de sociologie*, vol XXXIII, 1992, pp. 189-211.
SETBON Michel, « Silence mortel dans la transfusion sanguine », *French Politics & Society*, vol 11, n°4, 1993, pp. 16-35.
SETBON Michel, « Politique de santé et information : l'affaire du sang contaminé », *La recherche*, vol 54, n°254, mai 1993, pp. 624-627.
SETBON Michel, « Quand punir n'explique rien », *Le Monde*, 6 mai 1993.
VION Antoine, « Retour sur le terrain. La préparation des élections municipales de 1995 par l'équipe d'Edmond Hervé, maire de Rennes », *Sociétés contemporaines*, n°24, 1995, pp. 95-122.
Auteur non précisé, *France's blood scandal*, *Nature*, vol 373, n°6515, 16 février 1995, p. 546.

Rapports

ASSEMBLEE NATIONALE, *Rapport de la commission d'enquête sur l'état des connaissances scientifiques et les actions menées à l'égard de la transmission du sida*, Paris, 10/18, 1993.
HAUT COMITE DE LA SANTE PUBLIQUE, *Rapport du groupe de travail « Produits humains »*, Ministère de la santé et de l'action humanitaire, décembre 1994.
HURIET Claude, *Rapport de la commission d'enquête sur le système transfusionnel français en vue de son éventuelle réforme*, Paris, Sénat, 1992.
IGAS (Inspection générale des affaires sociales) et IGSJ (Inspection générale des services judiciaires), *Rapport d'enquête sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire*, Paris, IGAS et IGSJ, 1992.
LUCAS Michel, *Transfusion sanguine et sida en 1985. Chronologie des faits et des décisions en ce qui concerne les hémophiles*, Paris, IGAS, septembre 1991.
Rapport sur l'organisation des soins aux hémophiles, Paris, Ministère des affaires sociales et de l'emploi - direction générale de la santé-Direction des hôpitaux, avril 1988.

IV. Bibliographie sur le sida

Ouvrages et travaux universitaires

ACT UP PARIS, *Le sida, combien de divisions*, Paris, Dagorno, 1994.
ARNAL Franck, *Résister ou disparaître. Les homosexuels face au sida*, Paris, L'Harmattan, 1993.
BARRE-SINOUSSI Françoise, CHERMANN Jean-Claude et ROZENBAUM Willy, *Le sida en questions*, Paris, Plon, 1987.
BRENKY Dominique et ZEMOR Olivia, *La route du sida. Enquête sur une grande peur*, Paris, Londreys, 1985.
CASSUTO Jill-Patrice, PESCE Alain et QUARANTA Jean-François, *Le sida*, Paris, PUF (« Que sais-je »), 1986.
CREWDSON John, Sida. *La grande quête d'un virus*, Paris, Usher, 1990.
EDELMANN Frédéric et QUIVY Vincent, *Dix clefs pour comprendre l'épidémie : dix années de la lutte d'ARCAT Sida*, Paris, Le Monde éditions, 1996.

FAVRE Pierre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993.
FELDMAN Douglas A. and JOHNSON Thomas M. (eds), *The Social Dimension of AIDS. Method and Theory*, New York, Praeger, 1986.
GOT Claude, *Rapport sur le sida*, Paris, Flammarion, 1989.
GRMEK Mirko, *Histoire du sida*, Paris, Payot, 1989.
HIRSCH Emmanuel (entretiens), *Rumeurs et faits*, Paris, Cerf, 1987.
JEAN Jean-Paul, *Sida : l'enjeu du droit*, Paris, ENM-AFLS, 1991.
LANGLOIS Emmanuel, *Sida et sujet. Aliénation et autonomie dans les situations extrêmes*, Bordeaux, mémoire de DEA sous la direction de Didier Lapeyronnie, Université de Bordeaux II, département de sociologie, 1995.
LEIBOWITCH Jacques, *Un virus étrange venu d'ailleurs*, Paris, Grasset, 1984.
MARTEL Frédéric, *Le rose et le noir. Les homosexuels en France depuis 1968*, Paris, Seuil, 1996.
MARTET Christophe, *Les combattants du sida*, Paris, Flammarion, 1993.
MONTAGNIER Luc, *Rapport à monsieur le premier ministre sur le sida*, Paris, Ministère des affaires sociales, de la santé et de la ville, 1993.
MONTAGNIER Luc, *Des virus et des hommes*, Paris, Odile Jacob, 1994.
PETO Danièle, REMY Jean, VAN CAMPENHOUDT Luc et HUBERT Michel, *Sida. L'amour face à la peur, Paris*, L'Harmattan, 1992.
PAILLARD Bernard, *L'épidémie. Carnet d'un sociologue*, Paris, Stock, 1994.
POLLAK Michaël, *Les homosexuels et le sida. Sociologie d'une épidémie*, Paris, A.-M. Métailié, 1988.
ROSMAN Sophia, *Maladie et précarité. Une association d'aide aux malades du sida au carrefour du médical et du social*, Paris, thèse de sociologie sous la direction de Claudine Herzlich, EHESS, 1996.
ROZENBAUM Willy, Seux Didier et Kouchner Annie, *Sida : réalités et fantasmes*, Paris, POL, 1984.
SEYTRE Bernard, *Sida: les secrets d'une polémique*, Paris, PUF, 1993.
SHILTS Randy, *And The Band Played On*, New York, Penguin books, 1987

Articles

ADAM Philippe, « Lutte contre le sida : vers une redistribution des rôles ? », *Panoramiques*, n°17, 1994, pp. 105-111.
BACOT Paul, « Une représentation politique du sida : quelques modes discursifs au PCF », *Mots*, n°26, 1991, pp. 85-103.
BAUCHARD Jacques, « Le sida : une maladie d'Etat », *Actions et recherches sociales*, n°3, 1988, pp. 7-14.
BEAUCHAMP Chantal, « Quand le discours dérape », *Actions et recherches sociales*, n°3-4, 1989, pp. 31-40.
BEZ Gabriel, « Lutte contre le sida et coût induit par les différentes formes de prise en charge », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol 174, n°8, 1990, pp. 1175-1185.
BRUNET Jean-Baptiste, « Le sida et la communauté européenne. Réflexions à propos des politiques de lutte contre l'infection à VIH », *Agora*, n°12, 1989, pp. 53-61.
BRUNET Jean-Baptiste, « Sida : quelles perspectives thérapeutiques ? » in Nicolas Witkowski, *L'Etat des sciences*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 247-249.
CALVEZ MarceL, « Les rites d'institution de la séropositivité », *Actions et recherches sociales*, n°3-4, 1989, pp. 103-115.
CONAN Eric, « Le sida dans l'espace public », *Esprit*, n°3-4, 1988, pp. 63-70.
DEFERT Daniel, « Un nouveau réformateur social : le malade », *Actes. Les cahiers d'action juridique*, n°71-72, 1990, pp. 5-8.
DULAC Fabienne, « Le rôle des associations issues des milieux homosexuels », in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 61-73.
EDELMANN Frédéric, « Concorde désaccordé », *Le Journal du sida*, n°48, 1993, p. 3.
HAHN Alois, EIRMBTER Willy H et RUDIGER Jacob, « Le sida : savoir ordinaire et insécurité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°104, 1994, pp. 81-89.

HEILBRON Johan et GOUDSMIT Jaap, « A propos de la découverte du virus du sida. Mécanismes de concurrence et de défense dans un conflit scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°69, 1987, pp. 98-104.
HERZLICH Claudine et PIERRET Janine, « Le phénomène sida. Discours autour d'une maladie » in Hirsch Emmanuel (entretiens), *Rumeurs et faits*, Paris, Cerf, 1987, pp. 19-34.
IGNASSE Gérard., « Le sida dans la vie politique française », *Pouvoirs*, n°58, 1991, pp. 93-102.
LASCOUMES Pierre, « La prise en charge du risque sida: un face-à-face (assureurs-associations) et une absence (les pouvoirs publics) », *Prévenir*, n°25, 1993, pp. 62-66.
LE FLOCH Franck, « Michèle Barzach, 'ministre du sida' les modalités d'une politisation technicienne », in Pierre Favre (sous la dir.), *Sida et politique. Les premiers affrontements (1981-1987)*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 175-187.
POLLAK Michaël, « Constitution, diversification et échec de la généralisation d'une grande cause. Le cas de la lutte contre le sida », *Politix*, n°16, 1987, pp. 77-102.
POLLAK Michaël, « L'homosexualité masculine ou le bonheur dans le ghetto ? », *Communications*, n°35, 1982, pp. 37-55.
POLLAK Michaël et SHILTZ Marie-Ange, « Identité sociale et gestion d'un risque de santé. Les homosexuels face au risque du sida », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°68, 1987, pp. 3-29.
POLLAK Michaël, « Le sida, une question de justice », *Actions et recherches sociales*, n°3, 1988, pp. 25-32.
PIERRET Janine, « Une épidémie des temps modernes », *Autrement*, n°130, 1992, pp. 17-23.
ROSMAN Sophia, « Entre engagement militant et efficacité professionnelle : naissance et développement d'une association d'aide aux malades du sida », *Sciences Sociales et Santé*, vol XII, n°2, 1994, pp. 113-139.
ROUSSEL Yves, « Le mouvement homosexuel français face aux stratégies identitaires, *Les temps modernes*, n°582, 1995, pp. 85-108.
SOUTEYRAND Yves, « Le prix d'un virus », *Autrement*, n°130, 1992, pp. 101-109.
TREPOS Jean-Yves, « Réseaux contre toiles d'araignées. Une construction de la cause des toxicomanes face au sida », *Politix*, 1991, n°17, 1992, pp. 80-90.
WACHTER Robert M., « L'activisme américain,, dix ans après », *Journal du sida*, n°37, 1992, pp. 30-35.

V. Bibliographie sur le champ médical et scientifique

Ouvrages et travaux universitaires

ADAM Philippe et HERZLICH Claudine, *Sociologie de la maladie et de la médecine*, Paris, Nathan, 1994.
ARLIAUD Michel, *Les médecins*, Paris, La Découverte, 1987.
ARIES Philippe, *Essai sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen âge à nos jours*, Paris, Seuil, 1985.
BOLTANSKI Luc, *La découverte de la maladie. La diffusion du savoir médical*, Paris, Centre de sociologie européenne-Ecole pratique des hautes études, 1968.
BOLTANSKI Luc, *Consommation médicale et rapport au corps*, Paris, Centre de sociologie européenne, 1970.
BUNGENER Martine, PAICHELER Geneviève, ROUSSIN Philippe et ZUBER Marie-Christine, *Cinquante ans d'exercice de la médecine en France. Carrières et pratiques des médecins français 1930-1980*, Paris, INSERM-Doin, 1993.
CALLON Michel et LATOUR Bruno (sous la dir.), *La science telle qu'elle se fait*, Paris, La Découverte, 1990.
CANGUILHEM George, *Le normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1972.
DAB William, *La décision en santé publique. Surveillance épidémiologique, urgences et crises*, Rennes, ENSP éditeur, 1993.
FOUCAULT Michel, *Naissance de la clinique*, Paris, PUF, 1963 (1994, 4ème édition).
FREIDSON Eliot, *La profession médicale*, Paris, Payot, 1970.

GASCAR Pierre, *Du côté de chez M. Pasteur*, Paris, Odile Jacob, 1986.
HASSENTEUFEL Patrick, *La profession médicale face à l'Etat*, Paris, Presses de Science Po, 1997.
HERZLICH Claudine, *Santé et maladie. Analyse d'une représentation sociale*, Paris, Mouton, 1969.
HERZLICH Claudine et PIERRET Janine, *Malades d'hier, malades d'aujourd'hui*, Paris, Payot, 1984.
LEVY Jean-Paul, *Le pouvoir de guérir. Une histoire de l'idée de maladie*, Paris, Odile Jacob, 1991.
MORANGE Michel, *L'Institut Pasteur. Contribution à son histoire*, Paris, La découverte, 1991.
MOULIN Anne-Marie, *Le dernier langage de la médecine: histoire de l'immunologie, de Pasteur au sida*, Paris, PUF, 1991.
PINELL Patrice, *Naissance d'un fléau. Histoire de la lutte contre le cancer en France (1890-1940)*, Paris, A.-M. Métailié, 1992.
RUFFIE Jacques et SOURNIA Jean-Claude, *Les épidémies dans l'histoire de l'homme*, Paris, Flammarion, 1984.
THOUVENIN Dominique, *La responsabilité médicale. Analyse des données statistiques disponibles et des arrêts rendus par la Cour de cassation et le Conseil d'Etat de 1984 à 1992*, Paris, ANDEM, mars 1994.

Articles

BARA Catherine, PATTERSON Florence, « L'association française contre les myopathies : trajectoire d'une association d'usagers et construction associative d'une maladie », *Sciences sociales et Santé*, n°2, 1994, pp. 79-111.
BASZANGER Isabelle, « Socialisation professionnelle et contrôle social. Le cas des étudiants en médecine futurs généralistes », *Revue française de sociologie*, vol XXII, 1981, pp. 223-245.
BASZANGER Isabelle, « Emergence d'un groupe professionnel et travail de légitimation. Le cas des médecins de la douleur », *Revue française de sociologie*, vol XXXI, 1990, pp. 257-282.
BAYLON Henri, « Réflexions sur la pratique médicale des années 80 et sur certaines dérives », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, 1987, vol 171, n°1, pp. 61-67.
BOLTANSKI Luc, « Les usages sociaux du corps », *Annales ESC*, vol 26, n°1, 1971, pp. 205-233.
BOURDELAIS Patrice, « Contagions d'hier et d'aujourd'hui », *Sciances sociales et santé*, n°1, vol VII, 1989.
BOURDIEU Pierre, « Le champ scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°2-3, 1976, pp. 88-104.
BONVALET Jean-Pierre, « Téléthon, ligues, fondations... Quand les chercheurs font la quête » in Nicolas Witkowski, *L'Etat des* sciences, La découverte, 1991, pp. 449-451.
DELANOE Jean-Yves, « Grandes orientations de la politique de la santé de 1981 à 1986 », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 1987, pp. 65-89.
DUCEL Georges, « Les nouveaux risques infectieux », *Futuribles*, n°203, 1995, pp. 5-32.
FERRAND-PICARD Michèle, « Médicalisation et contrôle social de l'avortement. Derrière la loi, les enjeux », *Revue française de sociologie*, vol XIII, 1982, pp. 383-396.
GAGNON Eric, « Médecine scientifique et médecine de l'individu. Les comités d'éthique et la légitimité de la recherche médicale », *Sciences sociales et santé*, vol XII, n°4, 1994, pp. 5-33.
GOUDSBLOM Johan, « Les grandes épidémies et la civilisation des moeurs », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°68, 1987, pp. 3-14.
MICHAUD Jean, « Médecine et justice », *Bulletin de l'Académie nationale de médecine*, vol 171, n°5, 1987, pp. 599-606.
PENEFF Jean, « Le travail du chirurgien. Les opérations à coeur ouvert », *Sociologie du travail*, n°3, 1997, pp. 265-296.
PINELL Patrice « Fléau moderne et médecine d'avenir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°68, 1987, pp. 45-76.

TABLE DES MATIERES

Remerciements **p. 2**

Introduction **p. 3**

Première partie.
La coproduction médiatique des « événements » **p. 15**

Chapitre 1.
Des événements « évidents » : le cas des annonces scientifiques **p. 22**

1. Le capital médiatique p. 26
   La constitution d'une notoriété médiatique p. 32
   L'efficacité des stratégies de communication p. 39

2. Le paradoxe de la critique journalistique de l'événement p. 41

3. La recherche scientifique entre médias et politique p. 45

Chapitre 2.
Les événements « imprévus » : le cas de la « polémique »
sur le vaccin anti-hépatite B (1983) **p. 49**

   La reconstitution de l'événement p. 51
   Des différences de propriétés p. 55
   La médiatisation de conflits internes p. 61
   Des enjeux scientifiques et économiques p. 65
   Le précédent de l'« affaire de l'interféron » p. 69
   La sélection des donneurs de sang : un non-événement p. 71

Deuxième partie.
Les transformations du champ des médias omnibus nationaux
dans les années 80 et 90 **p. 75**

Introduction générale.
La genèse médiatique du « scandale du sang contaminé » (1983-1991) p. 75

   L'inégale médiatisation des « scandales du sang contaminé » p. 78
   L'amnésie journalistique p. 83
   La « bataille du test » (1985) p. 87
   Les hémophiles, un groupe médiatiquement marginal p. 94
   Un drame à retardement p. 97

Discrétion et voie officielle p. 100

Une cause minoritaire : le combat solitaire de Jean Péron-Garvanoff p. 103

Les facteurs de déclenchement du « scandale » p. 108

Des « victimes innocentes » et une « affaire judiciaire » p. 110

Le sang, l'argent, le bénévolat et un coupable « idéal » p. 116

Un effet de conjoncture : les « affaires politico-financières » p. 120

Chapitre 1.
Structure du champ et production de l'événement **p. 125**

1. La constitution de la position dominante des chaînes de télévision p. 130

La télévision, un pôle d'attraction p. 134

L'homogénéisation des quotidiens et des newsmagazines omnibus nationaux p. 141

Les newsmagazines sous l'emprise du marketing p. 146

2. La logique structurelle des « reprises » p. 150

Les médias dominants de la presse écrite : des « déclencheurs » p. 153

*Le pouvoir de consécration interne de l'*Agence France Presse p. 159

Les médias audiovisuels : des « amplificateurs » p. 163

Chapitre 2.
Les hiérarchies professionnelles **p. 170**

1. Les définitions de l'excellence journalistique (« spécialiste » et/ou « généraliste » ?) : les transformations récentes du recrutement p. 173

Le journalisme médical entre compétence professionnelle et compétence spécifique p. 177

Un journalisme d'expertise p. 180

La double identité des journalistes médicaux p. 186

Des journalistes « comme les autres » ? p. 188

L'autonomie à l'égard de la presse médicale p. 191

L'homogénéisation du recrutement des « généralistes » p. 195

L'espace des écoles de journalisme p. 199

La part croissante des anciens élèves d'Instituts d'Etudes Politiques p. 209

L'ajustement des formations p. 215

L' homogénéité sociale p. 217

2. La division du travail journalistique et ses effets sur la production de l'information p. 221

La division sexuelle p. 226

La prédominance des reporters généralistes, des journalistes et éditorialistes politiques p. 233

Un effet de position : le primat du politique p. 240

Des effets de brouillage p. 243

La politisation p. 250

Chapitre 3.
Le développement et les transformations de l'information médicale dans les années 80 et 90 : une information « comme les autres » ? p. 256

1. L'autonomisation de l'information médicale dans les médias « grand public » de l'après-guerre aux années 70 p. 259

L'émergence du journalisme scientifique p. 263

Une information sous contrôle journalistique et médical p. 270

Le journaliste porte-parole : l'exemple des « Médicales » à la télévision p. 274

L'invention des « journalistes médicaux » p. 279

Un Monde *à part* p. 281

Le développement des rubriques médicales à la télévision p. 285

2. Les changements de régime de l'information médicale dans les années 80 et 90 *:* émergence des « affaires » du sida et transformations de l'information institutionnelle p. 288

La diffusion de l'information médicale « grand public » p. 291

L'expansion de l'information de service p. 299

Une information dé-médicalisée et concurrentielle p. 309

L'idéal professionnel du journalisme d'investigation p. 320

3. Les transformations de la structure du sous champ des journalistes médicaux à travers deux « affaires » du sida (1983-199...) p. 324

L'affaire du vaccin anti-hépatite B (1983) : les prémisses et les échecs d'une information médicale « critique » p. 325

Une rupture dans le traitement de l'information médicale p. 330

La stratégie de subversion de Libération p. 338

Le « scandale du sang contaminé » (1991-199...) : la cristallisation de conflits internes autour de la position dominante du Monde p. 343

Les manifestations de la position dominante du Monde p. 346

L'espace des prises de position des journalistes médicaux p. 353

Positions et espace des possibles p. 359

Le Monde *et les « affaires » : la virulence des conflits internes* p. 367

Chapitre 4.
Les contraintes contemporaines du journalisme p. 377

1. Les transformations récentes de l'économie des médias omnibus nationaux p. 390

Entre audience et publicité p. 383

La précarisation p. 388

2. La double logique de la production de l'information omnibus : entre les pairs et le marché p. 390

Le « scandale du sang », un enjeu de concurrence interne p. 392
Capital symbolique et capital économique p. 397
Multiplicité des sources de dévoilement et effets de publication p. 402
« Une période un peu folle » p. 407
L'effet d'uniformisation p. 410
La circulation circulaire des invités et des interviewés p. 416
L'uniformité des pratiques p. 423
La contrainte du « public » : entre dramatisation et vulgarisation p. 425
Le pathos : l'utilisation des témoignages à la radio et à la télévision p. 428
Les principes de sélection des victimes p. 435
Des images fortes p. 445
Le poids des mots, le choc des chiffres p. 447
Des journalistes ajustés p. 453

3. Le poids croissant des contraintes d'espace et de temps p. 457

Les médias, des espaces à plusieurs dimensions p. 458
L'accélération du rythme de production de l'information p. 462

Troisième partie.
Le caractère stratégique de l'espace médiatique et ses effets sur le fonctionnement des autres espaces sociaux **p. 470**

Chapitre 1.
Le champ judiciaire sous contrainte médiatique **p. 478**

1. Une affaire exemplaire pour les médias p. 478

2. La magistrature en réserve p. 487

3. Les médias, un recours pour agir p. 491

Chapitre 2.
Le transfert des contraintes journalistiques **p. 501**

1. Les médias, vecteurs d'une logique d'« opinion » p. 502

La concurrence entre justice médiatique et justice judiciaire p. 507
Des considérations d'opinion p. 514
Le verdict des sondages p. 520
Les porte-parole de l'« opinion publique » p. 525
Le basculement médiatique p. 528

2. L'imposition de la temporalité médiatique : la communication politique dans l'urgence p. 538

Conclusion **p. 544**

Annexes **p. 556**

Annexe 1. Note de méthode p. 558

Annexe 2. La genèse médiatique du « scandale du sang contaminé » p. 568

Annexe 3. La chronologie médiatique détaillée du « scandale du sang contaminé » (1991-septembre 1997) p. 634

Annexe 4. Les « unes » consacrées à l'information médicale et au sida dans trois newsmagazines français (*L'Express*, *Le Nouvel Obervateur* et *L'Evénement du Jeudi*) de 1983 à 1990 p. 669

Annexe 5. Sida et médias : un état des connaissances p. 676

Bibliographie **p. 680**